TROISIÈME ANNÉE

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME VI

15 Avril 1911 — 1er Octobre 1911

Direction. Rédaction :
M. l'Abbé Emm. BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)
Le numéro : Net 0 fr. 60
Les Abonnements sont d'un an

Administration, Abonnements :
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)
Un an { France . . . 10 francs
Etranger . . 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME VI. — 15 AVRIL 1911 — 1er OCTOBRE 1911

LE TESTAMENT DE FOGAZZARO

A. Fogazzaro n'est plus. Il est mort en catholique pieux et officiellement soumis. Depuis lors, le panégyrique coule à flots des plumes amies : on exalte, on canonise presque l'écrivain moderniste. M. l'abbé Klein nous raconte (1) avec des larmes dans la voix que, l'an dernier, il eut l'honneur de l'avoir pour servant de messe en une petite chapelle sur les bords du lac de Lugano et que dans la valise de son illustre enfant de chœur il y avait toujours une *Bible* et une *Imitation de Jésus-Christ*. A la première ligne de son testament, Fogazzaro écrit : « *Je meurs dans la foi catholique que j'ai toujours confessée devant les hommes. Je pardonne à tous ceux qui, à cause de mes opinions religieuses, m'ont adressé parfois des injures. Je m'abandonne dans les bras de mon Père qui connaît le fond de mon âme et qui peut apprécier mes douleurs* »... Nous nous inclinons devant cette mort et devant cette profession de foi. Seulement la piété des disciples va un peu vite en besogne et l'introduction de la cause de Fogazzaro nous semble hâtive et légèrement indiscrète.

Il y a deux testaments de Fogazzaro : l'un est chez le notaire, l'autre chez les libraires. Ils ne concordent pas tout à fait. L'un et l'autre nous appartiennent, et, si c'est à Dieu seul de juger l'âme qui s'est présentée à son tribunal, nous avons le droit de juger l'œuvre qui reste. C'est le malheur de certains écrivains qu'ils ne meurent pas tout entiers et qu'ils continuent d'enseigner jusque dans le cercueil. Le poète disait :

> Les morts dorment en paix dans le sein de la terre,
> Sur leurs restes sacrés ne portons pas les mains!...

Fogazzaro se survit dans ses romans, dans son exemple. Ses élèves et ses complices l'entendent bien ainsi. Les fleurs qu'ils jettent sur sa tombe, l'encens qu'ils brûlent autour de son catafalque sont autre chose qu'un hommage funèbre; tout cet éclat équivaut à quelque serment de fidélité. Et le droit nous reste, le devoir nous est imposé de ne pas désarmer nous-mêmes. Le respect qu'on doit à la mort est limité par le souci de l'intégrité de la foi, de l'autorité de l'Eglise et de la défense des âmes.

I

E. Faguet publiait naguère un petit ouvrage qui dénonce avec infiniment d'esprit et sans la moindre pitié le grand mal de l'heure présente. Ce réquisitoire est intitulé : *Le Culte de l'Incompétence*. Je m'étonne qu'il n'y ait pas introduit un chapitre sur « l'Incompétence

1. *Le Bulletin de la Semaine*, 15 mars 1911.

religieuse »; il aurait pu l'illustrer d'un remarquable exemple : l'aventure d'A. Fogazzaro.

Rien ne prédestinait cet homme à se spécialiser dans la réforme religieuse. L'engouement de son école le hausse jusqu'aux proportions d'un génie; on fait de lui un penseur, un philosophe, un de ces esprits puissants qui débordent la banale définition du romancier et qui sont capables d'ouvrir de larges perspectives à l'intelligence humaine et au progrès social. En réalité, Fogazzaro ne fut qu'un poète. Né à Vicence en 1842, il fait ses études sous la direction de l'abbé Giacomo Zanella, un poète aussi qui lui apprend surtout l'art des rimes cossues et des strophes élégantes. Il étudie le droit à l'Université de Turin et s'inscrit comme avocat à la Cour d'appel de Milan. Au fond, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, il ne sait que faire de sa vie, où trouver un cadre et un but à son activité. Entre la barre et son cabinet, il taquine les muses; il vit dans le nuage des songes dorés et des naïves illusions. Il scande, cinq années durant, de ces cantilènes romanesques qui sont l'offrande rituelle des jeunes poètes à leur printemps fleuri d'illusions. Il chante dans le poème de *Miranda* : « Enfant, vers la lune — j'agitais mes petites mains — et je demandais des ailes — pour monter de mon berceau jusqu'au disque de l'astre vagabond. — Un âpre feu me dévorait alors — pour les ivresses du monde et ses splendeurs... » Et cette élégie, cette romance à la lune se termine par un cri d'ambition fougueuse : « Et maintenant, monde, tu m'appartiens; — par l'enchantement des vers, je t'entraîne! — A moi, la gloire! » A vingt-cinq ans, Fogazzaro se jure de conquérir le monde. Avec quoi? Par des vers, avec des mots, avec des songes de poète. Son héros, son interprète s'appelle alors Enrico, un jeune amoureux transi; il s'appellera plus tard Piéro Maironi. Enrico se donnera seulement le luxe de prendre la bure; sous l'habit du moine, il restera incurablement jeune et... naïf!

En ce temps-là, vers 1875, A. Fogazzaro était mélancolique et navré. Il portait son cœur en écharpe et son âme en berne. Il rêvait, il souffrait, il pleurait. Il ressuscitait l'image, qui nous fut familière au début du XIXe siècle, du jeune romantique voué au bleu, au clair de lune et à la tuberculose littéraire. Il versait des larmes abondantes. Pourquoi? Il ne savait pas bien. Une seule chose est certaine, c'est qu'il avait du vague à l'âme et qu'il était triste à en mourir. Il écrivait dans son poème, *Sconforto* : « Epuisé, je me laisse tomber à terre — parce que je ne sais pas la route — et que mon âme triste ne désire pas l'apprendre! » En même temps il appelait des fantômes à son aide; il tendait des mains suppliantes vers les êtres flous qui peuplent déjà son imagination malade. Il soupire avec des sanglots : « Je voudrais sortir par cette mer déserte — naviguer seul, naviguer loin, — et toute rive ayant disparu de ma vue, —

m'abandonner à l'onde et à mes pensées. — Alors sortiraient les fantômes, —... je m'assoirais à la poupe, eux à la proue — et, sans parler, nous nous regarderions. » Les fantômes évoqués n'ont pas été sourds à la prière du jeune malade. Ils sont venus, ils se sont assis à la proue, ils l'ont invité à naviguer seul, à naviguer loin,... si loin sur la mer déserte que Fogazzaro a fini par un lamentable naufrage.

Toute cette première période se clôt sur une vision. Fogazzaro a ses voix; il s'empresse d'entrer en relations directes avec l'infini. Il lui semble, un beau jour, que deux messagers sont venus vers lui : l'un lui apporte des conseils de paresse, de mort lente dans l'oisiveté littéraire; l'autre lui dit : « Va parmi les hommes, poète! » Et celui-ci fait un grand geste impératif. Fogazzaro obéit. Et voilà le poète, le jeune fabricant de guitares languides qui s'improvise apôtre, prophète, guide des esprits et conducteur des peuples.

II

La vocation fut soudaine; l'élan fut prompt. Dès le premier coup de rame, il est facile de s'apercevoir que des fantômes sont à la proue de la barque. Elle dérive tout de suite vers les écueils. Fogazzaro publie son premier roman, *Malombra*, un livre touffu, inextricable, où l'auteur a jeté toutes ses premières idées politiques et sociales. L'intrigue compliquée « tourne comme un rébus autour d'un mirliton ». Les personnages sont plus intéressants; ils incarnent avec une admirable bonne volonté les tendances essentielles du futur réformateur. Il y a là un comte César qui unit tant bien que mal en son âme tourmentée l'orgueil féodal et les aspirations démocratiques. Un autre héros, Corrado Silla, mesure la valeur des religions, non pas à la somme de vérité qu'elles renferment, mais de bien et de mal qui en résulte. Un prêtre passe dans la mêlée qui ne parle que d'amour et d'universelle réconciliation. Tous ces messieurs grandiront, vieilliront, préciseront d'un roman à un autre leurs idées baroques. Les noms seuls changeront; les âmes ne feront qu'enrichir leur fond primitif de paradoxes.

Fogazzaro ne se renouvelle guère. Il se renouvelle si peu que le héros de son second roman, *Daniele Cortis*, se contente de reprendre et d'accentuer les idées du comte César. Il est évident qu'un profond dessein hante l'âme du jeune écrivain : il veut jouer les Sabines, le rôle le tente de médiateur entre l'Eglise et le siècle. Daniele Cortis, est, cette fois, chargé de la consigne. Le programme politique de Daniele Cortis, député d'un modeste district de montagne, est une sorte de compromis entre les droits de l'Eglise et les prétentions de de l'Etat. A la Chambre, il ne siégera ni à droite ni à gauche; en France et de nos jours, il irait certainement s'asseoir à côté de M.

l'abbé Lemire. « Mon idéal politique, — dit-il en un de ces longs discours qui rendent souvent ce roman aussi ennuyeux qu'un compte rendu des *Semaines sociales*, — mon idéal politique ne sera jamais celui du parti qui voudrait subordonner les droits et les intérêts de l'Etat à une autorité peut-être plus grande et plus légitime, fondée sur une autre base, par d'autres moyens, pour d'autres fins. Je puis désirer, par une certaine conception d'équilibre politique et par désir patriotique de pacification intérieure, que ce parti accepte honnêtement l'actuel ordre des choses et entre utile et respectable à la Chambre; mais si j'ai l'honneur d'y siéger à ce moment-là, je ne combattrai pas dans ses rangs, du moins jusqu'à ce que, s'étant transformé de parti essentiellement religieux en parti essentiellement civil, il ait profondément modifié ses vues sur les droits et les fonctions de l'Etat ». Donc, ni Guelfe ni Gibelin, ni pour l'Eglise ni contre elle, au centre, à mi-chemin entre les adversaires et les défenseurs, telle est la position prise par Daniele Cortis et Fogazzaro.

C'est en lisant ces harangues qu'on se rend compte de l'influence profonde exercée par Fogazzaro. Il n'a pas seulement fourvoyé les consciences religieuses; il a fourni de chimères politiques les néo-libéraux de la Démocratie chrétienne. Ceux-ci n'ont pas eu à se rompre la cervelle pour échafauder leur programme; Daniele Cortis avait réfléchi pour eux, médité à leur place et simplifié leur besogne. En versant des larmes sur le cercueil de Fogazzaro ils s'acquittent simplement d'un devoir de reconnaissance.

En même temps qu'il affirme ses idées réformatrices, Fogazzaro pose quelques principes littéraires qui ont leur importance. Ses amis eux-mêmes seront souvent choqués de la sensualité morbide de quelques-uns de ses tableaux. Leila, l'héroïne du dernier roman, les scandalise à demi par ses fougues passionnelles. Cette jeune fille est proprement une hystérique. Toute jeune, elle s'éprend d'une folle passion pour un géranium et elle ne trouve rien de mieux que de se piquer le sein pour l'arroser et le nourrir des gouttes de son sang. Elle cumule la fantaisie macabre et le délire érotique. Son amour malheureux pour Massimo lui donne le vertige de la mort; elle veut mourir, mais en y mettant des formes. Une fois, elle remplit sa chambre de fleurs mortelles, afin de s'endormir dans un nuage de parfums. Une autre fois, elle va se jeter par la fenêtre; le saut à l'abîme sera décent par exemple : elle lie sa robe d'un cordon de rideau et, se croyant quitte avec toute morale, elle se retourne alors vers l'ombre absente et lui jette des mots de passion à faire rougir des singes. La scène est tellement violente d'impudeur que le critique littéraire de la *Stampa* pouvait écrire : « Leila est d'une sensualité à faire envie à d'Annunzio, lequel ne s'embarrasse pas des jeunes filles qui doivent ramener un moderniste sur le chemin de Damas ». Cet étalage de frénésies sensuelles embarrasse légèrement les disciples

de Fogazzaro. Ils oublient qu'elles sont chez lui volontaires et réfléchies, qu'elles font partie de sa technique du roman. Le 28 mars 1887, il faisait au Cercle physiologique de Florence une conférence sur Manzoni. Manzoni a écrit : « Je suis de ceux qui disent qu'on ne doit pas parler d'amour de manière à incliner l'âme des lecteurs vers cette passion... J'estime œuvre imprudente de le fomenter par des écrits, et j'en suis si persuadé que si, un beau jour, par miracle, il me venait à l'esprit les pages d'amour les plus éloquentes qu'homme ait jamais écrites, je ne prendrais pas la plume pour en mettre une ligne sur le papier, tant je suis certain que je m'en repentirais ». Fogazzaro a lu cela, et tout le respect qu'il professe pour Manzoni ne l'empêche pas de s'inscrire en faux contre ces scrupules de morale austère. Il distingue, il ergote dans sa conférence; il répudie les tableaux de l'amour obscène, mais il plaide pour l'autre, pour le platonisme éthéré, pour cet amour qu'il appelle « la sublime unité idéale de deux êtres humains ». Il appelle à son secours Dante, Shelley, Pétrarque, et, comme l'ont fait certains mystiques du XIIIe siècle, il en arrive à identifier l'amour avec la piété et la charité... La pente est dangereuse sur laquelle s'engage Fogazzaro. On va loin avec ces principes, d'autant plus loin que le ciel lui-même est impliqué dans une complicité malsaine. C'est toujours la même manie fondamentale de l'illuminé : voir tout en Dieu, prendre Dieu à témoin de tous les paradoxes, du vice aujourd'hui, de l'erreur demain. Fogazzaro tourne déjà dans son cercle fatal. Il a le vertige de l'hérésie et du mysticisme érotique.

III

C'est ainsi, avec ces tendances et ces infirmités, que Fogazzaro s'achemine vers ce qu'il considère comme sa mission divine. Un dernier roman, le *Mystère du poète*, achève le cycle profane. Pas à pas, il se rapproche du sanctuaire. Il y entre timidement avec le *Petit monde d'autrefois, le Petit monde d'aujourd'hui*. Tout un tas de choses le dérangent, l'angoissent dans sa conscience de catholique moderne. Que d'abus dans l'Eglise! que les dogmes sont étroits et comme la lettre tue l'esprit! On s'obstine à ne pas vouloir réconcilier le bien et le mal, le soleil et l'ombre, Jésus et Bélial! Il va s'y mettre, lui! On a perdu l'Evangile; il veut le retrouver, lui! Au fond de son âme, il entend murmurer cet appel que Rostand a mis sur les lèvres de son Jésus, dans la *Samaritaine* :

Une ouaille ne peut pas m'être moins chérie
Parce qu'elle est de telle ou telle bergerie.
J'irai dans tous les prés faire entendre ma voix;
J'abattrai doucement les clôtures de bois;

Dans l'herbe tomberont les piquets et les planches,
Jusqu'à ce qu'il n'y ait, brebis noires et blanches
Se rassemblant sous ma houlette au poids léger,
Plus qu'une bergerie au monde et qu'un berger...

Il rêve d'amour universel et de pauvreté évangélique. Et c'est là-bas, sur les rives du lac Lugano. Une villa rose se mire dans la transparence des eaux bleues. Le jardin en terrasse domine le vallon de Valsolda. L'*olea flagrans* et mille plantes rares y exhalent leurs senteurs exquises. Le ciel est une caresse pour les yeux, le murmure des flots une caresse pour l'oreille. Toutes les couleurs sont gaies, toutes les visions charmantes, toutes les harmonies délicieuses. Chanter sur la pauvreté quand on est le Nabab de la littérature italienne, il n'y a que les *Zélanti* pour s'en étonner. Sénèque écrivait bien l'éloge de la médiocrité sur un pupitre d'or! Fogazzaro brave tous les contrastes. La louange du renoncement, de la simplicité primitive ne lui coûtera qu'une promenade sentimentale hors du luxe et des loisirs dorés.

Il écrit donc *Il Santo*. Il fait un saint. C'est chose facile quand on a déjà fait un député démocrate chrétien. Il le fait de toutes pièces. Il prend mesure sur ses idées, sur ses mannequins antérieurs, Daniele Cortis et quelques autres. Piero Maironi vient au monde.

Son histoire tient en quelques lignes et elles ne sont pas d'un intérêt passionnant. Il a commencé par être autre chose qu'un... saint. Piero Maironi fut marié à une folle. Ce n'est pas que l'union fût mal assortie, mais enfin il quitta cette femme pour une Mme Dessale. La folle meurt, Piero est converti. Il se sauve, se réfugie au monastère bénédictin de Subiaco où il expie ses fautes, sous le nom de Benedetto, à bêcher et sarcler le jardin. Là, il entre en rapports avec le philosophe, Giovanni Selva, une façon de pieux révolutionnaire qui le gagne aux idées nouvelles, au « catholicisme progressiste ». Benedetto est chassé du couvent; il se réfugie dans les montagnes de la Sabine où il fait des miracles à la douzaine. Il en manque un malheureusement; ses ennemis s'emparent de cet échec pour le dénoncer à Rome et les villageois se soulèvent contre l'imposteur. Il s'enfuit de nouveau. C'est à Rome même qu'il arrive cette fois. Là, il se fait l'apôtre des faubourgs populaires et des milieux savants. Ses succès irritent de nouveau les *Zélanti;* il faut qu'il s'exile une troisième fois. Il s'en va mourir chez un libre-penseur, au milieu de ses ennemis accourus à son lit d'agonie, et revêtu de l'habit de bénédictin que lui apporte un de ses frères.

Cette existence a déjà en elle-même quelque chose d'étrange et d'anormal. C'est à peu près ainsi que vécurent et que moururent tous les grands hérésiarques qui furent le scandale de leur siècle et la plaie de l'Eglise.

L'âme de Benedetto est plus intéressante que sa vie. Fogazzaro a

écouté dans le vent du siècle toutes les erreurs qui passent et murmurent; il les a recueillies pour en composer la mentalité de son saint. Américanisme, loysisme, libéralisme, socialisme, tous les mots et tous les maux en *isme* font une espèce de salade russe dans l'esprit de Benedetto. Plongez; vous en ramènerez de tout, au hasard de la fourchette.

Benedetto est un *illuminé*. Il se sent « la poitrine pleine de l'Esprit »; il ne reconnaît d'autre autorité que celle de sa « conscience ». Ma conscience! ma conscience! le mot revient à chaque instant sur les lèvres de cet... inconscient. Il consent à obéir à ses supérieurs, à leur donner tout, « sa vie même, mais toutefois sa conscience, jamais! » Benedetto est en rapports immédiats et familiers avec l'Esprit-Saint; c'est tout juste s'il ne le traite pas en « camarade »!

Benedetto est un *révolté*. Il lui parle à peu près comme MM. Briand ou Monis lui parleraient, si MM. Briand ou Monis pouvaient, sans s'avilir, converser avec le Pape. Il lui dit : « Très Saint-Père, l'Eglise est malade. Quatre esprits malins sont entrés en elle. L'un est l'esprit de mensonge... » Et il disserte longuement contre la tradition d'erreur qui empoisonne l'Eglise. Le second est l'esprit de la domination cléricale « qui a supprimé l'antique et sainte liberté catholique,... qui voudrait imposer des soumissions non obligatoires, des rétractations contraires à la conscience ». Le troisième démon qui corrompt l'Eglise est l'esprit d'avarice; le quatrième est l'esprit d'immobilité. Ah! celui-là est l'ennemi personnel de Benedetto. Le saint en veut à ceux qui sont « idolâtres du passé », qui « voudraient que tout fût immuable dans l'Eglise ». Et il déclame, il déclame éperdument. Il ne dit pas ce qu'un petit hurluberlu disait naguère, dans l'intimité, à la *Semaine sociale* de Dijon : « L'Esprit-Saint est en vacances! » Mais il le pense bien au fond, et, s'il se réserve, c'est qu'il a peur que le Pape lui réponde : « Mon frère, l'Esprit-Saint ne passe pas ses vacances chez vous! »

Benedetto est *laïque*, laïque à outrance et sans artifice. Il ne pardonne pas à l'œuvre sociale d'être en même temps une œuvre religieuse : « Certains catholiques, — s'écrie-t-il, — la marquent à l'étiquette de leurs opinions politiques et religieuses,... et cela est abominable aux yeux de Dieu. L'étiquette catholique, ils l'imposent à des œuvres qui ne sont que des instruments de lucre, et cela aussi est abominable aux yeux de Dieu ».

Benedetto est *séparatiste*. Il va chez les ministres; on le rencontre dans les antichambres officielles, et on l'entend qui fait aux hommes d'Etat des confidences comme celles-ci : « Ce serait un malheur si l'Etat protégeait l'Eglise catholique... L'Etat ne doit être ni catholique ni protestant! »

Et Benedetto est naturellement un parfait... gogo. Il croit que c'est arrivé. Il a des songes et des visions. Il se voit en cauchemar age-

nouillé sur la place Saint-Pierre. Les cardinaux défilent devant lui, rouges et menaçants. Il les défie, le peuple accourt, et le peuple « acclamait en lui le réformateur de l'Eglise, le vrai vicaire du Christ; il venait le placer sur le seuil de la basilique. Et, lui, il se retournait, comme pour affirmer son autorité sur l'univers. »

J'en passe et des meilleures. Tel était le nouveau « saint » que Fogazzaro proposait à notre culte. Il avait fait de l'âme de Benedetto comme une table synoptique de toutes les erreurs, de tous les sophismes et de toutes les chimères qui, depuis tantôt un siècle, se dispersent et se partagent en fragments entre tous les esprits gangrenés de l'erreur libérale, rationaliste ou démocratique. Benedetto est le réservoir où vont aboutir tous les minces filets d'eau trouble qui jaillissent des cerveaux hétérodoxes. La recette est facile pour composer un Benedetto : prenez à Lamennais une page apocalyptique, à Mgr Dupanloup quelques rognures de son *moi* hypertrophié, à M. l'abbé Lemire un paradoxe teinté de poésie, à M. Loisy un bout de philosophie nuageuse ou quelques notes d'hypercritique, une ou deux phrases à M. Sangnier, mêlez bien tout cela dans de l'amour, du rêve, du mysticisme, selon la formule du codex moderniste,... et vous aurez un Benedetto. Cela court les rues, en ce moment; cela pullule dans les congrès; cela parle, chante, crie, pleure, fait un tapage de tous les diables; cela surtout fait semblant de se soumettre à Rome et se prosterne avec des soumissions bruyantes qui édifient les bonnes âmes... Hélas! Fogazzaro va nous dire lui-même le peu qu'il en coûte et le peu qui en reste.

IV

L'Eglise ne voulut pas admettre sur ses autels ce phénomène de sainteté. Elle frappa du même anathème le père et l'enfant, le saint et celui qui le canonisait. Fogazzaro se soumit. Neuf mois après, en janvier 1907, il donnait une conférence à la Sorbonne. Le tout-Paris moderniste était là. Fogazzaro affirma sa volonté de ne pas sortir de l'Eglise. « Ils ne consentiront jamais — disait-il de lui et de ses disciples — à se séparer de l'Eglise qui est en quelque sorte la patrie de leurs aspirations religieuses, comme ils ne consentiraient jamais à se séparer des patries terrestres dont ils sont les enfants dévoués. » Mais, en même temps, il lançait à tous les échos une nouvelle affirmation de sa foi moderniste et la déclarait immuable, indestructible. Comment concilier ces attitudes contradictoires, tant d'humilité sous le coup de foudre et tant d'orgueil, le lendemain? Je ne sais pas. Benedetto disait à ses fils : « Dieu ordonne que vous restiez dans l'Eglise, que vous opériez dans l'Eglise, que dans l'Eglise vous soyez des sources d'eau vive ». C'est très bien, mais toute la

question est de savoir les motifs secrets de ce « *j'y suis, j'y reste* », le dessein de cette diplomatie où l'obéissance alterne avec les rébellions et n'empêche nullement le travail sournois de l'erreur et de la négation.

Quelle fut au juste la mentalité dernière de Fogazzaro? J'ouvre son dernier roman, *Leila*, le vrai testament de l'écrivain moderniste. Il est certain que l'ouvrage a été mal accueilli par la gauche de l'Ecole fogazzarienne. Le 18 mars 1911, A. de Stefano, le directeur de la Revue Moderniste Internationale, écrivait dans les *Droits de l'Homme :* « Fogazzaro eut, à nos yeux, doublement tort de mettre le Pape au-dessus de la conscience et l'Eglise au-dessus de l'Evangile. Il reste toujours catholique dans le sens traditionnel du mot, qui comporte l'acceptation de tous les dogmes, jusqu'à l'infaillibilité papale et dans le sens même que leur donne l'Eglise ». Toutefois, après avoir déploré ses timidités et ses prudences, l'auteur de l'article ajoutait : « Nous admirons en Fogazzaro une vie exemplaire, une conscience sincère, un amour passionné de la vérité. Dans ce domaine de l'idéal, il n'existe plus de modernistes ou d'antimodernistes, mais des humains en quête d'un Dieu. Et nous sentons bien qu'il était des nôtres ! » On ne l'excommuniait pas tout à fait de la nouvelle Eglise; on le laissait seulement sous le porche, en néophyte inachevé, à la place des catéchumènes qui n'ont pas reçu l'initiation complète.

D'autre part, je me refuse à voir dans *Leila* une rétractation suffisante d'*Il Santo*. Trois groupes opposés se partagent le roman; il y a — pour employer une vieille classification de J. de Maistre — les *ultrà*, les *juxtà* et les *citrà*. Les *ultrà*, ce sont les catholiques intransigeants, les catholiques sans épithète, ceux qui ont avant tout le souci de la vérité intégrale et qui se refusent à pactiser avec l'erreur. Ils s'appellent ici don Tita, l'archiprêtre de Velo, et son chapelain, don Emmanuele. Fogazzaro a soulagé sur eux ses rancunes de vaincu. Il leur fait jouer des rôles nauséabonds : ils épient, ils dénoncent, ils persécutent. Cet anticléricalisme subtil, élégant, qui fut toujours un des motifs de la littérature fogazzarienne, atteint ici à l'insolence. Il suffit qu'on soit implacable sur le point du dogme pour qu'on soit du même coup, et comme fatalement, un ambitieux, un Tartufe de sacristie, un agent de police au service de je ne sais quel syndicat de sycophantes et d'inquisiteurs. C'est ainsi que Fogazzaro pardonne « à ceux qui, à cause de ses opinions religieuses, lui ont autrefois adressé » ce qu'il appelle « des injures » !

Les *juxtà* sont représentés par une femme, doña Fedele, par Marcello Trento et don Aurelio. Ce sont de bonnes âmes, aux convictions fermes, douces par-dessus tout, chaudes d'amour, de bonté et de dévouement. Elles ignorent ce que c'est que le modernisme; il n'y a pour elles que d'autres âmes à aimer et à sauver. Doña Fedele con-

vertit les pécheurs; Marcello Trento s'écrie quelque part avec beaucoup de bonhomie et de conviction : « Mon cher, mon cher, il n'y a qu'un seul bon moderniste : c'est Dante! Toute la croyance catholique, jusqu'au dernier iota, tout l'Evangile pour tous les hommes, de quelque couleur que soit l'habit qu'ils portent... Dante, mon cher, Dante!! » Les audaces intellectuelles ne vont pas au delà de la *Divine Comédie*. Et c'est très bien encore. Mais pourquoi donc tous ces braves gens sont-ils toujours en conflit avec l'autorité ecclésiastique? pourquoi sont-ils pourchassés, honnis, réduits même à mendier? Est-ce que, pour Fogazzaro, la discipline catholique ne serait qu'un moyen de compression, le zèle pour la foi un masque derrière lequel se cache la basse envie et la plate cruauté? On le dirait vraiment, et que tous les simples, tous les bons, tous les dévoués sont toujours autant de victimes entre les mains des *Zelanti*. — Don Aurelio complète ce groupe. Il est le fils spirituel de Piero Maironi; il défend son maître avec passion. Confiné dans sa petite cure de Lago, au milieu de paysans grossiers, il fait le bien et il accomplit tous ses devoirs. On a beaucoup remarqué le discours qu'il prononce sur la tombe de Benedetto : « Ecoutez! — dit-il — l'homme qui repose ici a beaucoup parlé de la religion... Il a pu, en parlant beaucoup, se tromper aussi beaucoup; il a pu exprimer des propositions, des idées que l'autorité de l'Eglise aura raison de condamner.

» Le vrai caractère de son action ne fut pas d'agiter des questions théologiques où le terrain ne lui était pas sûr; ce fut de rappeler les croyants de tout ordre et de toute condition à l'esprit de l'Evangile...

» Il n'a pas cessé de proclamer sa fidèle obéissance à l'autorité de l'Eglise et au Saint-Siège apostolique...

» Il veut que je pardonne en son nom à tous ceux qui l'ont condamné comme théosophe, comme panthéiste, comme étranger aux sacrements. Mais il veut que je proteste à haute voix contre le scandale de ces accusations, que je proclame qu'il tenait toutes ces erreurs pour abominables, et que depuis le jour où, pécheur malheureux, il se tourna du monde vers Dieu, il n'a cessé de se conformer à la foi et aux pratiques de l'Eglise catholique, jusqu'à l'heure de sa mort. »

Don Aurelio parle comme un livre. Il y a là de très beaux sentiments et qui émeuvent sous la plume de Fogazzaro. Mais voyons! Il ne suffit pas pour disculper Benedetto, d'exciper de sa bonne foi. Il a enseigné l'erreur, il a tenté de dépouiller le catholicisme de tout son contenu divin, de ses mystères et de son ordre hiérarchique. La bonne foi ne lave pas le criminel d'une telle faute. Et puis don Aurelio « proteste contre le scandale de ces accusations » portées contre son maître. Oui ou non, étaient-elles fondées? Oui ou non, Bene-

detto a-t-il péché contre la foi, contre la discipline? Le disciple n'en est pas encore plus sûr que cela, et il n'est pas loin d'en appeler à une enquête supplémentaire, à une Eglise mieux informée. La palinodie est subtile, atténuée; elle cache des réserves et des sous-entendus qui font partie de la diplomatie hérésiarque, depuis qu'il y a des hérétiques qui sont par surcroît des diplomates.

Enfin, voici le *citrà :* c'est Massimo Albertis, le disciple authentique de Benedetto. Massimo s'est juré de reprendre et de continuer la mission du maître malheureux. Il perd la foi. Il tombe lui-même au plus profond de la fosse qu'il a creusée. C'est alors que l'amour s'empare de son cœur. Massimo aime Leila et tout les sépare. Il souffre à la fois du vide de sa conscience et de la passion de son cœur. Il essaie de croire; il ne peut plus. Et la conclusion de ce drame intérieur est infiniment simple. Ce que n'ont pu faire ni les études, ni les larmes, ni les efforts sincères, le mariage l'accomplira. Massimo cause avec don Aurelio; il lui dit tout d'un coup : « Je suis revenu au Christ et à l'Eglise; j'y suis revenu à l'instant même. » Aurelio l'embrasse, pas plus étonné qu'il ne faut de ce brusque revirement : « Cher, cher, remercions Dieu! Tu m'as ôté un grand poids de dessus le cœur. » Et c'est tout.

Cette façon de sortir d'une situation complexe fait songer aux coups de théâtre de l'Ambigu. La vie normale ne s'accommode pas de ces soubresauts. Vous me direz que nous sommes dans le domaine de la grâce et que la volte-face peut être vraie, si elle n'est pas vraisemblable. Evidemment; mais je me refuse à assimiler ce Massimo qui se convertit *in articulo... matrimonii* à saint Paul sur le chemin de Damas. Et je retrouve ici l'éternelle tare de la théologie fogazzarienne, ce pragmatisme qui supprime toute communication entre la raison et les choses de la foi et qui fait de celle-ci, non pas une affaire de vérité, mais uniquement de conduite et de vie morale. Le poète romantique disait : « J'ai pleuré et j'ai cru! »; Massimo dit : « Je me marie et je crois! » L'un et l'autre ne sont que des représentants d'une vague sentimentalité qui est impuissante à créer les certitudes sereines de l'esprit.

Et peut-être après tout que Fogazzaro a voulu symboliser en son héros les ravages incurables du modernisme. L'aventure de Massimo équivaudrait alors à l'aveu de l'impuissance finale. Elle signifierait à peu près ceci : on ne se guérit pas de ce mal et il est mortel; les âmes encombrées du nuage panthéiste et du fatras de l'hypercritique sont condamnées à ne pouvoir s'en délivrer, elles n'ont qu'une issue : le cri vers Dieu, le geste du soldat lassé qui jette ses armes et ferme les yeux pour ne pas voir la figure du vainqueur...

C'est déjà trop qu'on ait le droit de se poser toutes ces questions à propos d'un livre qui clôt une vie et qui devrait la réparer. En le fermant, je me souviens qu'il contient une caricature de l'autorité

religieuse, qu'il plaide la bonne foi des hérésiarques et qu'il les absout de ce simple fait, qu'il dénature l'acte de foi dans ses éléments essentiels,... et j'en conclus que le point final mis à l'œuvre de Fogazzaro est un point d'interrogation. Les livres catholiques se terminent autrement.

***

Fogazzaro fut en somme un poète égaré dans la théologie. Dieu nous délivre de ces apôtres et de ces réformateurs improvisés ! Une sensibilité ardente, une imagination forte, des nerfs, des lèvres éloquentes, un cœur qui vibrait, il n'en faut pas davantage pour écrire des romans qui se vendent et qui font du bruit; il faut un peu plus pour aborder les questions religieuses et faire œuvre de lumière. Les incompétents sont le fléau du jour. Un jeune ténor entreprend la réforme sociale, un romancier russe commente l'Evangile, un romancier italien jure de rajeunir l'Eglise. Celui-ci et celui-là ressemblent au dormeur qui s'éveille, qui a fait un beau rêve et qui se figure que ce rêve doit se substituer à l'ordre divin, à la tradition des siècles, à l'expérience de l'humanité. Il en est qui applaudissent; il en est d'autres qui ne peuvent s'empêcher de sourire et qui renvoient le songeur à son oreiller et à ses ombres nocturnes. Et celui-ci est infiniment triste en son âme candide; il écrit sur son testament : « Je pardonne à tous ceux qui, à cause de mes opinions religieuses, m'ont adressé parfois des injures. » Il oublie qu'*opinion* égale *diversité* et qu'il n'y a pas diversité dans la vérité. Il oublie encore qu'on n'a rien à pardonner quand on a reconnu son erreur et que l'égaré, remis sur la bonne voie, a seulement le devoir de remercier.

Fogazzaro est mort. Je comprends que les libraires pleurent sur sa tombe, que les Académies voilent leurs portiques d'un voile de crêpe et même que les Parlements lèvent la séance en signe de deuil. Mais les prêtres et les catholiques n'ont de place en ce cortège que pour y prier. Toute autre fonction est au moins indécente.

C. LECIGNE,
Doyen de la Faculté catholique des Lettres de Lille.

LE SAINT-SIÈGE ET L'ESPAGNE

Notre Revue n'a pas pour objet propre de suivre au jour le jour les événements; son rôle est plutôt de signaler les tendances et de surprendre les états d'esprit; nous croyons cependant remplir un devoir en appelant l'attention de nos lecteurs sur la lutte exceptionnellement grave qui met aux prises depuis plusieurs mois la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège et le cabinet de Madrid.

Il s'agit d'un devoir, disons-nous; car, à l'heure où le Saint-Siège, manifestement privé de tout concours humain, déploie une constance vraiment admirable et parfois héroïque à défendre, soit le droit propre de l'Eglise, soit le texte des traités, soit les intérêts nationaux de l'Espagne elle-même, contre les subtilités d'une agression à la fois perfide et intempérante, il n'est pas de publication catholique digne de ce nom qui ne doive avoir à cœur de prêter au Saint-Siège l'appui de son adhésion sans réserve, et de lui payer comme un tribut de sympathie enthousiaste et d'expresse solidarité.

Après tout, ce n'est là qu'une compensation faible encore à la tactique de l'ennemi, qui ne se prive pas de renforcer l'assentiment, d'ailleurs problématique, de l'opinion espagnole, par les suffrages qu'il va chercher au dehors et parfois fort loin, pour se donner quelque courage dans une besogne sans fierté.

Aussi bien, ce n'est un mystère pour personne que, si l'Eglise sous Pie X, et si l'auguste personnalité de Pie X elle-même, sont l'objet d'assauts si particulièrement tenaces et concertés avec une stratégie si enveloppante, il y a là une évidente revanche de l'esprit malin contre le Pontife qui a déconcerté le soumissionnisme, démasqué le modernisme, condamné le sillonisme, traqué enfin sur tous les terrains le libéralisme. A ce titre, la *Critique du Libéralisme* paie une dette filiale envers le plus clairvoyant et le plus ardemment aimé des Papes, en se rangeant à ses côtés, en prenant hautement sa défense dans la redoutable guerre que lui fait le libéralisme espagnol.

Pour donner à cette défense toute son efficacité, nous résumerons largement les faits de la cause, nous nous attacherons à mettre en pleine lumière le bon droit du Saint-Siège, et nous essaierons de percer à jour la duplicité de ses adversaires en cette mémorable et douloureuse campagne. La *Correspondance de Rome*, avec qui nous nous félicitons d'être en parfait accord, nous aura d'ailleurs fourni, à cet effet, la plus précieuse et la plus serviable des coopérations, car nous puiserons les principaux éléments de notre discussion dans les quatre fascicules où elle a publié, les 2, 3, 4 et 6 mars dernier, une série copieuse de *Documents et aperçus sur la lutte religieuse en Espagne par le ministère Canalejas* de février 1910 à mars 1911.

I

Inutile, pensons-nous, de remonter, dans la récapitulation des faits, jusqu'à ceux qui précédèrent l'avènement du cabinet Canalejas. Indiquons seulement que des contingences d'ordre parlementaire, les unes fortuites, les autres calculées, avaient fait que M. Maura, cet homme d'Etat de premier ordre, dont le traditionalisme sait faire leur juste part aux saines libertés provinciales, dut céder la place à un cabinet libéral formé par M. Moret, qui, ne trouvant pas à droite l'espèce de

trêve sans laquelle l'alternance des partis ne peut s'exercer normalement en Espagne, dut se retirer à son tour. On résolut alors de faire l'expérience d'un nouveau cabinet présidé par M. Canalejas. C'était le 9 février 1910.

Ce cabinet Canalejas s'intitula « démocrate ». C'est en ceci qu'apparaît exactement le « retard » de l'Espagne, ce « retard » dont se gausse volontiers la presse maçonnique internationale. Mais ce n'est sans doute pas au sens où elle l'entend. Au vrai, ce « retard » consiste en ce que, tandis que la plupart des esprits réfléchis de l'Europe répudient de plus en plus les chimères « libérales » qui remportèrent ailleurs les victoires de 1789, de 1830 et de 1848, les novateurs de la péninsule ibérique, en Espagne comme au Portugal, en sont encore à croire nécessaire à l'évolution régulière de leur nation, une expérience dite « libérale » ou « démocratique » qui comportera tour à tour l'abolition des prérogatives de la religion nationale, l attribution de divers privilèges aux cultes dissidents, la neutralisation de l'enseignement public, la sécularisation progressive de toutes les institutions sociales, finalement l'intronisation de l'Etat sans Dieu. Déjà frauduleuse alors qu'elle se donne comme « libérale », cette expérience met le comble à la supercherie quand elle se prétend « démocratique », attendu que, loin de profiter au peuple et de servir le moins du monde ses intérêts, elle n'a même pas l'excuse d'être voulue ni même soupçonnée par le peuple, puisqu'elle est sortie du cerveau et qu'elle sera réalisée par les mains d'une minorité de théoriciens et de beaux parleurs.

Théoricien et beau parleur, M. Canalejas n'est que cela. Il reçoit toutes faites les idées dont la Franc-Maçonnerie a dès longtemps édifié l'assemblage, et ce dogmatisme libéral supplante à ses yeux toute autre cosmogonie, toute autre philosophie, toute autre politique. Son habileté cependant gît en ceci qu'il a conscience de n'être qu'un homme de transition, un « cheval de renfort », et il borne sa mission à vouloir acclimater en Espagne un ordre d'idées et un ordre de choses que d'autres, dont il escompte à coup sûr l'avènement, sauront bien affermir et perpétuer. De là une présomption qui l'induit à croire qu'il fait merveille quand, continuant à employer le langage couramment usité par ses prédécesseurs, il parle en catholique, affecte une soumission extérieure aux maximes de la religion traditionnelle, et feint la surprise quand il se heurte aux inévitables résistances d'une autorité qu'on ne circonvient pas impunément. Et c'est autour de ces quelques données, après tout « primaires », qu'il déverse les flots de paroles qui font de lui, à l'heure présente, le plus bavard des politiciens de l'Europe investis d'un portefeuille. Jaurès, quand il sera ministre, sera, au prix de Canalejas, un modèle de discrétion et de mesure. Et ce qui va suivre montrera que, si Canalejas a retenu de Waldeck-Rousseau la stratégie, de Combes la haine,

de Clémenceau la brusquerie désinvolte, et de Briand la doucereuse perfidie, il se contradistingue de tous ses modèles où il les distance par l'intempérance et la prolixité.

II

Après avoir esquissé le portrait du personnage, voyons-le à l'œuvre.

Le 14 avril 1910, il dissout les Cortès; le 8 mai, il obtient la victoire des partis de gauche; aussitôt il laisse prévoir une politique d'agression contre l'Eglise, et fait savoir qu'il conçoit, d'autre façon que le Saint-Siège, la condition juridique des Ordres religieux en Espagne. Vainement, le 27 mai, l'épiscopat espagnol envoie-t-il au gouvernement une adresse où il le prie de respecter les droits et les institutions de l'Eglise catholique : dès le 30 mai, paraît le *real orden*, l'ordonnance royale, qui prescrit aux maisons religieuses de s'inscrire sur les registres civils. Le 10 juin, autre *real orden* autorisant, malgré la Constitution et le Concordat, l'exhibition publique d'affiches ou d'emblèmes propres aux cultes dissidents. Puis, le 15 juin, pour l'ouverture des Cortès, lecture d'un discours du trône qui contient, à l'adresse de l'Eglise, des menaces nullement déguisées.

Et, tout de suite, le Saint-Siège formule sa protestation contre les décrets du 30 mai et du 10 juin sur les communautés et sur les manifestations des cultes non catholiques. Le 21, c'est l'épiscopat espagnol qui proteste à son tour contre les mêmes décrets; le 22, ce sont les dames catholiques d'Espagne qui envoient au Saint-Père une adresse télégraphique de dévouement. Le 26, le cabinet de Madrid est saisi d'une protestation du Saint-Siège, qui déclare ne pas pouvoir continuer les négociations relatives aux maisons religieuses, si le gouvernement persiste en sa politique anticatholique. Mais, le 2 juillet, le gouvernement répond en déclarant maintenir cette politique; pis que cela, le 3, il accepte les encouragements que lui apporte, avec la spontanéité qu'on devine, une démonstration organisée à Madrid par les francs-maçons et les républicains, tandis qu'il passera outre à la protestation envoyée au roi, le 7 juillet, par le Comité de défense sociale.

En effet, le 8 juillet, M. Canalejas présente aux Cortès le projet de loi dit du « cadenas », qui interdit l'ouverture en Espagne de nouvelles maisons religieuses, et, du coup, les événements se précipitent. Dès le 10, arrive à Madrid la protestation du Saint-Siège contre le dépôt de ce projet, en même temps que des catholiques espagnols s'élèvent contre la politique sectaire du cabinet. Le 18, l'ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siège, M. de Ojeda, est « appelé » à Madrid, et, de même que, d'ordre de son gouvernement, il

quitte Rome sans avoir fait visite, ni au Saint-Père, ni au cardinal secrétaire d'Etat, de même nul terme n'est fixé au séjour qu'il vient faire à Madrid. Et comme le peuple fidèle se lève comme un seul homme pour marquer sa réprobation devant de tels procédés, comme des meetings et des cortèges sont annoncés dans diverses villes, le ministère interdit la manifestation du 31 juillet à Bilbao, celle du 7 août à Saint-Sébastien; il prescrit même aux bureaux télégraphiques officiels de « maquiller » les dépêches adressées aux journaux, afin de réduire le nombre des manifestants. Si, le 28 août, il tolère les nombreux pèlerinages qui affluent dans les divers sanctuaires espagnols pour attester la fidélité de l'Espagne à l'Eglise, il s'empresse, dans le même temps, de faire état des adresses de félicitations qu'il reçoit de la grande Loge maçonnique « Catalana-Balear », et du Congrès de la Libre-Pensée tenu à Bruxelles; en tout cas, il interdit, le 2 octobre, l'imposante manifestation catholique organisée à Bilbao.

Pendant le mois d'octobre, le Sénat discute la loi du « cadenas ». Pour l'appuyer, M. Canalejas prononce un discours où abondent, à côté de violences gratuites, les plus criantes inexactitudes sur le caractère et la portée des manifestations catholiques. L'opposition répond par de brillantes harangues : M. Joaquim Vasquez de Mella produit notamment, le 22 octobre, une écrasante réfutation de cette politique louche qui se flatte d' « étayer le trône avec les débris de l'autel ». Battu sur le terrain loyal de la dialectique, M. Canalejas demande sa revanche aux manœuvres parlementaires : il persuade aux sénateurs « modérés » que le « cadenas » ne jouera pas avant deux années, ou qu'il ne jouera que pendant les deux années nécessaires au règlement définitif, concerté avec le Saint-Siège, du sort des maisons religieuses, il obtient ainsi que ces sénateurs, et même des évêques, émettent, soit pour, soit contre la loi, des votes également fâcheux : car ceux-là mêmes qui avaient des raisons spéciales de ne pas prendre parti contre le ministère eussent dû s'en tenir à l'abstention, qui, suffisamment multipliée, eût eu pour effet d'empêcher le *quorum* d'être atteint. Bref, le 4 novembre, sur 360 sénateurs, 148 approuvent la loi du « cadenas », 85 la repoussent, et 122 s'abstiennent.

A la Chambre, le projet passe plus aisément encore, et alors s'ouvre une nouvelle phase de cette guerre religieuse : le cabinet Canalejas annonce, vers la fin de février 1911, qu'il va présenter aux Cortès le projet qu'il a élaboré sur les associations en général, et qui contiendra une partie spéciale aux associations religieuses; et tout aussitôt il demande au Saint-Siège si, quand ce projet sera déposé, le Saint-Siège consentira à reprendre les négociations. La réponse du Saint-Siège, invoquant la Constitution de 1876 aussi bien que le Concordat de 1851, se montre aussi rebelle à l'idée de négocier après le dépôt d'un projet rédigé sans son aveu, qu'il est prêt, avant toute

présentation d'un texte aux Chambres, à chercher « à l'amiable » un terrain d'entente. Le cabinet persiste à vouloir présenter le projet sans accord préalable avec le Saint-Siège, et, à l'heure où nous écrivons, les choses en sont là.

III

De cet exposé du conflit qui se prolonge depuis treize mois entre l'Espagne et le Saint-Siège, se détachent, à la charge de M. Canalejas, six initiatives toutes condamnables à des degrés divers, à savoir : le décret sur l'enregistrement civil des maisons religieuses, le décret sur la liberté des manifestations des cultes dissidents, le discours royal aux Cortès sur les desseins sectaires du gouvernement, l'interdiction des manifestations catholiques, le brusque rappel de M. Ojeda, et la loi du cadenas. Mais toutes sont dominées par une prétention insoutenable qui constitue le principal, et presque l'unique grief du Saint-Siège, la prétention de régler unilatéralement, sans accord préalable avec l'autorité de l'Eglise, des matières qui, non seulement ne sauraient, en droit, relever de la seule volonté de l'Etat, mais qui, en fait, sont soumises, par la Constitution espagnole et par le Concordat, à l'entente des deux pouvoirs spirituel et temporel.

Le Concordat de 1851 affirme même cette entente en des termes d'une clarté explicite en même temps que d'une impressionnante solennité. L'article Ier du Concordat est ainsi conçu :

La religion catholique, apostolique, romaine, qui, à l'exclusion de tout autre culte, continue à être la seule religion de la nation espagnole, sera conservée toujours dans tout le domaine de Sa Majesté catholique avec tous les droits et avec toutes les prérogatives auxquelles elle a droit selon la loi de Dieu et selon les sanctions canoniques.

Les articles 29 et 30 disent expressément que des Ordres et des Congrégations, de vie contemplative et de vie active, existeront en Espagne. L'article 30 en désigne même quelques-unes au développement desquelles le gouvernement royal promet de contribuer, *regio gubernio ad ejus incrementum cooperaturo.*

Et voici les articles qui tranchent souverainement tout le conflit actuel :

Article 43. — Toutes les autres affaires se référant aux choses et aux personnes ecclésiastiques, sur lesquelles on n'a rien déterminé dans les articles précédents, seront dirigées et administrées selon la discipline canonique en vigueur dans l'Eglise.

Article 45. — ... Si quelque difficulté surgissait, Sa Sainteté et Sa Majesté traiteront ensemble pour arranger la chose à l'amiable.

Les textes étant tels, on voit immédiatement quelle est l'arrogante effronterie de M. Canalejas lorsqu'il déclare rester fidèle aux lois en vigueur, et même à son devoir de catholique espagnol, tout en se réservant la faculté de régler en maître la question des manifestations extérieures des cultes dissidents et la condition juridique des associations religieuses. On voit aussi combien le Saint-Siège est fort de son droit, quand il ne cesse de réclamer, avant l'adoption de tout décret ou la présentation de tout projet sur ces matières, des « tractations » entre « Sa Sainteté et Sa Majesté » pour « arranger la chose à l'amiable ».

Quant à la Constitution de 1876, elle interdit, dans son article 11, « les cérémonies et les manifestations publiques » d'un culte non catholique. Et le décret royal du 23 octobre 1870 précise quelles sont les « manifestations publiques » qui sont ainsi défendues; il désigne « les inscriptions, les emblèmes, les annonces, etc., exposés publiquement ». Or, le décret du 11 juin 1910, proposé par M. Canalejas, a changé tout cela : il a déclaré que les manifestations énumérées par le décret du 23 octobre 1870 « ne sont pas des manifestations publiques », et dès lors ne sont plus défendues. Peut-on faire plus audacieusement, et aussi plus plaisamment, violence aux mots, que de décider ainsi que des « manifestations publiques » ne sont pas des « manifestations publiques »? Et qui n'applaudirait à ce spirituel commentaire de la *Correspondance de Rome :*

La clef du système est vieille. Elle fut inventée par cet homme, très respectueux de la loi ecclésiastique de l'abstinence, dont on raconte qu'il appela morue la poule et en conclut qu'il n'était pas défendu de la manger le vendredi. Mais il eut la discrétion de ne pas dire cela dans un décret royal.

Malgré les vives protestations qu'a provoquées, soit de la part de l'épiscopat espagnol, soit ensuite de la part du peuple espagnol lui-même, un décret si directement attentatoire à la Constitution et au Concordat, la situation s'est encore aggravée par le langage que M. Canalejas a fait tenir au roi Alphonse XIII, à l'ouverture des Cortès, le 15 juin 1910. Ce message, moins royal que maçonnico-ministériel, contenait au moins quatre énormités : en premier lieu, et tout en exprimant au Pape des « sentiments de considération filiale », il annonçait des mesures unilatérales contre les religieux (assujettissement des congrégations au droit commun des associations, réduction des couvents, loi interdisant la création de nouveaux Ordres); en second lieu, il se flattait d'avoir amplifié l'article 11 « dans le sens de la liberté de conscience »; en troisième lieu, il promettait de réaliser l'équilibre financier « moyennant la réforme des impôts applicables aux congrégations »; enfin, il annonçait qu'en développant l'enseignement, il « exclurait le dogmatisme des écoles ».

Sans discuter à fond chacun de ces passages du discours du trône,

comment ne pas noter brièvement la façon dont ici l'action sectaire brûle les étapes? Du même coup, elle annonce la limitation de la liberté des Ordres religieux, leur spoliation, la sécularisation des manifestations publiques et la déchristianisation des écoles : la besogne qui a demandé trente années en France, est annoncée tout de go, en Espagne, comme réalisable par un seul ministère. Ce Canalejas est un Hercule à moins qu'il ne soit un... Tartarin!

En fait, il a bien dû, comme avait fait Gambetta en France, « sérier » ses opérations. Pour ce qui est des religieux, par exemple, il a gradué ses effets comme suit :

1° Le décret du 30 mai 1910 exigeait l'inscription des communautés sur les registres civils, et faisait revivre pour cela une ordonnance du 9 avril 1902, ce qui était avouer le caractère antipontifical de la mesure, puisque cette ordonnance de 1902 avait dû être abandonnée parce qu'elle contenait nombre de dispositions dont le Saint-Siège avait signalé l'incompatibilité avec le *modus vivendi* intervenu cette même année entre lui et l'Espagne;

2° Le projet de loi présenté le 8 juillet suivant, et qui s'est appelé loi du « cadenas », avait pour objet de défendre l'installation de toute communauté nouvelle jusqu'à l'adoption du nouveau régime des associations, et, ici encore, l'agression contre le Saint-Siège n'était pas douteuse, puisque cette mesure restrictive des libertés proclamées dans le Concordat et dans la Constitution était prise sans l'aveu, et même sans l'avis du Saint-Siège, dont on escomptait l'assentiment dans le temps même où l'on omettait effrontément de le solliciter;

3° Le projet de loi sur les associations, dont le dépôt est tout récent, se propose à la fois d'astreindre les congrégations au « droit commun » des associations, et de les exclure de ce même « droit commun » en les assujettissant à des contraintes particulières, quant à leur nombre, quant à l'autonomie de leur existence, quant à l'exercice du droit de propriété, quant à l'égalité fiscale. Au surplus, les commentaires qui ont déjà paru sur ce projet le représentent tous comme « calqué sur la loi Waldeck-Rousseau », promulguée en France le 1er juillet 1901 : la badauderie de M. Canalejas a pu croire qu'on lui faisait là un compliment; en réalité, c'est à peine s'il était possible de lui imputer un plagiat plus déshonorant que celui-là.

A l'encontre de cette législation persécutrice, les *Documents et aperçus* publiés par la *Correspondance de Rome* contiennent de solides démonstrations et des réfutations péremptoires. En bref, on y montre, d'une part, que le Saint-Siège est et demeure tout prêt à négocier dans un sentiment de large conciliation sur cette question de la vie religieuse en Espagne; d'autre part, que l'assimilation des communautés aux associations ordinaires repose sur un sophisme que contredit la réalité des faits et des circonstances; enfin, que jamais

le Saint-Siège, pas plus en 1902 qu'aujourd'hui, ne s'est prêté, en ces matières, à une initiativve unilatérale de l'Espagne.

Mais le document le plus majestueux, dirions-nous, que le recueil contienne sur cette question, c'est l'exposé qui a paru le 28 mai sous ce titre : *L'Episcopat, les Ordres religieux et le gouvernement*. On y trouve, en effet, des affirmations sereines et lapidaires comme celles-ci :

Toutes les associations religieuses approuvées, selon la discipline de l'Eglise canoniquement en vigueur, ont le même droit d'exister, et jouissent de la même vie légale en Espagne... Les associations de réguliers vivent à l'ombre du *Tridentinum*, qui est loi du royaume. La religion catholique étant la religion de l'Etat, toutes les associations religieuses approuvées par elle ont déjà pour cette seule raison la personnalité juridique... Les Congrégations n'ont besoin que de l'autorisation de l'Eglise, parce que les gouvernements ne peuvent ni les créer, ni les dissoudre...

Voilà de la doctrine, et cela console des timidités dont le spectacle nous fut donné ailleurs en des circonstances analogues! Cette intrépidité dans la revendication du droit n'empêche d'ailleurs personne d'invoquer en même temps des arguments d'ordre immédiatement utile à la cause. C'est ainsi que la *Correspondance de Rome* fait état des notes publiées ici et là sur les bienfaits des religieux et des religieuses en Espagne, comme aussi des statistiques comparées sur la proportion des religieux par rapport à la population globale dans les divers pays. Même elle s'amuse de la contradiction où est tombé le *Corriere della Sera* de Milan, le jour où il a jugé le nombre des religieux d'Espagne excessif pour un pays si dépeuplé, alors qu'il venait d'attribuer ce grand nombre à l'immigration des religieux exilés de France : puisque l'Espagne est si dépeuplée, en effet, la logique ne veut-elle pas qu'on se félicite d'une telle immigration?

Il y a mieux : parallèlement à cette défense des religieux contre les agressions dont M. Canalejas les harcèle depuis un an, l'on peut suivre, dans la documentation collationnée par la *Correspondance de Rome*, les preuves multiples, concrètes, précises, des dispositions parfaitement modérées et conciliantes du Saint-Siège au regard de cette délicate question de la vie monastique en Espagne.

Ainsi, le 9 juillet 1910, c'est-à-dire le lendemain même du dépôt de la loi du « cadenas », l'*Osservatore romano* publiait une note qui déclarait que le Saint-Siège se montrait, aussi bien avec le cabinet actuel qu'avec les précédents, disposé à des concessions importantes, dont « la limitation des maisons religieuses, la suppression de toutes celles dans lesquelles résident moins de douze religieux, la soumission sans exception des congrégations religieuses aux impôts du royaume qui touchent d'autres personnes juridiques ou sujets espagnols, l'obligation pour les étrangers qui voudraient établir des Ordres ou des Congrégations religieuses, avec personnalité juridique reconnue

par l'Etat, de se faire naturaliser préalablement dans le nouveau royaume selon les lois civiles. »

Dès lors, pouvait-on prétendre que le Saint-Siège rendait impossible toute solution raisonnable? Et, après de telles déclarations, qui attestaient ses dispositions bienveillantes pour l'Espagne, le Saint-Siège n'était-il pas fondé à protester contre tout règlement unilatéral de la question débattue, et à demander le retrait du projet de loi du « cadenas », précisément afin de permettre la reprise des pourparlers?

Des concessions? Mais on en trouve autant qu'on peut souhaiter dans la note adressée dès le 9 mai à M. de Ojeda, ambassadeur d'Espagne, par le cardinal Merry del Val. Cette note, que nous trouvons dans la synthèse d'une enquête faite à Rome par le correspondant du *New-York Herald*, et publiée par ce journal le 3 novembre 1910, montrait le Saint-Siège disposé à accorder :

1) que fussent supprimées les maisons religieuses, dans lesquelles résidaient moins de douze religieux, quelques nécessaires exceptions faites, par exemple, pour les communautés qui s'adonnaient aux œuvres de bienfaisance et d'enseignement, ou que les évêques considéraient comme nécessaires pour le ministère spirituel de leur diocèse;

2) que, pour ouvrir de nouvelles maisons de Congrégations déjà existantes en Espagne, fût nécessaire, outre le consentement de l'évêque, l'autorisation du Gouvernement, et que, pour établir de nouveaux ordres ou congrégations religieuses, il fût besoin d'entente préalable entre le Saint-Siège et le gouvernement;

3) que les étrangers ne pussent fonder des Ordres ou Congrégations religieuses, avec la personnalité juridique reconnue par l'Etat, sans être préalablement naturalisés dans le royaume selon les règles des lois communes, et que ceux qui, conservant leur condition légale d'étrangers, entreraient ou résideraient en quelque couvent ou maison religieuse en Espagne, demeurassent soumis à toutes les dispositions du droit commun en vigueur pour les étrangers;

4) que les Congrégations religieuses fussent sujettes à tous les impôts du royaume qui atteignaient les autres personnes morales ou sujets espagnols.

Le Saint-Siège se déclarait aussi prêt à apporter, dans les cas particuliers, un remède opportun à tout abus possible à lui dénoncé par le gouvernement, touchant l'existence et le nombre des maisons religieuses.

Le Saint-Siège est encore allé plus loin dans la voie de la conciliation. Même après le vote de la loi du « cadenas », même après le dépôt du projet qui prétend régler dans son ensemble la question des associations, même alors, c'est-à-dire au début du mois de mars de la présente année 1911, le Saint-Siège, par une nouvelle note de l'*Osservatore romano*, en date du 2 mars, faisait savoir que, pour donner une dernière preuve de son désir de concorde, il consentirait à reprendre les négociations interrompues, à condition :

1° que les nouveaux pourparlers sur les Ordres et les Congrégations religieuses aient pour *point de départ* les dispositions du Concordat et les principes du droit canonique, au sens aussi de l'art. 43 du Concordat, de sorte qu'au-

cune modification de la situation juridique actuelle des Ordres et des Congrégation susdites soit introduite sans accord préalable avec le Saint-Siège;

2° que, comme conséquence logique, les pourparlers s'étendent à la partie de la loi projetée sur les associations, qui regarde les associations religieuses;

3° que, durant les négociations, le gouvernement espagnol s'abstienne de prendre des dispositions qui pourraient devancer ou faire préjuger le résultat de ces mêmes pourparlers.

Franchement, l'attitude de M. Canalejas répond-elle comme il siérait à ces dispositions longanimes du Saint-Siège? Qui oserait le soutenir, quand on a vu ce ministre traduire son prétendu désir d'un accord par les actes agressifs que nous avons déjà signalés, les aggraver par les entraves apportées à la manifestation du sentiment catholique en Espagne, et y mettre le comble par le rappel de son ambassadeur? Car il s'agit bien, en fait, d'un rappel. Non seulement aucune date n'a été indiquée pour le retour à Rome de M. de Ojeda, mais encore ce diplomate a quitté la Ville Eternelle sans faire visite au Souverain Pontife ni au cardinal secrétaire d'Etat. Même, c'est seulement deux jours après la communication de la nouvelle à la presse madrilène, et une heure avant son départ de Rome, que l'ambassadeur a fait savoir, par l'intermédiaire de son attaché, M. de Gonzalez, que le cabinet de Madrid répondait négativement à la demande si discrète du Saint-Siège en vue du retrait de la loi du « cadenas », et que lui-même retournait à Madrid *sine die*. En vérité, pour l'unique plaisir de plagier les façons de M. Delcassé sous M. Loubet, était-il besoin d'accumuler tant de procédés gratuitement injurieux à l'égard du Saint-Siège? Et la *Correspondance de Rome* est-elle victime d'une chimérique hantise, lorsqu'elle montre, dans ce plagiat, la réalité du plan sectaire de M. Canalejas, malgré l'illusion de ceux qui répètent : « mieux vaut Canalejas que la révolution! », alors que c'est précisément à la révolution que mènent les façons d'un Canalejas, absolument comme celles d'un Waldeck-Rousseau menèrent à l'oppression des Combes, des Clemenceau, des Briand, et aujourd'hui des Monis?

Ce plan sectaire de M. Canalejas est d'autant plus méprisable qu'il s'accompagne d'une série de ruses déloyales et vraiment indignes d'un politique sérieux et d'un homme d'Etat digne de ce nom. C'est ainsi qu'il a, de son chef, pris des mesures qu'il savait bien que le Saint-Siège aurait acceptées, puisqu'il avait promis de le faire dans les notes que nous avons citées. L'objet de cette tactique était d'affirmer la compétence souveraine du pouvoir civil en des matières mixtes de leur nature, d'encourager ainsi la poussée anticléricale des démagogues, de représenter le Saint-Siège comme intransigeant même quand il est conciliant, de pouvoir enfin, le jour venu de nouveaux pourparlers, exiger des concessions plus fortes, en disant que les premières sont déjà acquises.

De même, quand il feint de n'avoir pas « rappelé » l'ambassadeur, mais de l'avoir seulement « appelé », son but est de mater la protestation de l'épiscopat et du peuple espagnol, en opposant à cette protestation la possibilité persistante d'une reprise des négociations. Quand ensuite il s'attribue le « beau rôle », et qu'il met en circulation des apologies qui le représentent comme le « paladin de la liberté », M. Canalejas se montre d'une duplicité rare, attendu que c'est aux éléments les plus troubles de la secte antireligieuse et antisociale, soit en Espagne, soit dans le monde entier, qu'il donne en réalité satisfaction. Plus fourbe encore apparaît-il, quand il accuse le Saint-Siège d'avoir fait traîner les pourparlers, car le bon sens le plus élémentaire devine que, s'agissant d'une réforme du Concordat, proposée à une heure où l'irréligion cosmopolite tente un effort exceptionnel, l'intérêt du Saint-Siège est de hâter la conclusion de négociations de cet ordre, ne fût-ce que pour sauver le plus possible des garanties religieuses menacées.

Rappellerons-nous les équivoques que M. Canalejas, par ses notes à la presse, par ses *interviews* accordées à tout venant, a multipliées touchant la conduite du Saint-Siège? Relèverons-nous les véritables calomnies auxquelles il n'a pas craint de descendre à vingt reprises, histoire de se donner, comme il dit, le « beau rôle »? Au vrai, il a menti à tout le monde, au Saint-Siège, aux évêques, au roi lui-même; il a menti publiquement au Sénat, quand il a déclaré à cette assemblée qu'il élaborerait les lois d'association et d'enseignement d'accord avec Rome : il s'agissait alors, il est vrai, d'enlever le vote de la loi du « cadenas », mais, cette loi votée, le ministre, étalant une versatilité par trop cynique, annonçait que ces projets seraient présentés sans avoir fait l'objet, au préalable, d'une élaboration concertée avec le Saint-Siège. Enfin, ne ment-il pas au peuple entier quand il invoque, à journée faite, la volonté du pays et le respect dû à l'opinion publique, alors qu'on l'a vu signifier des arrêtés d'impitoyable interdiction aux imposantes manifestations par où le peuple catholique devait faire connaître son sentiment, à Bilbao, à Saint-Sébastien et ailleurs?

Ces ruses, ces équivoques, ces mensonges marchent de pair avec des incorrections diplomatiques qui disqualifieraient pour tout de bon un diplomate et un homme d'Etat dans une Europe qui aurait gardé le sens de la dignité internationale. M. Canalejas communique aux journaux les réponses qu'il destine au Saint-Siège avant que celui-ci en ait été seulement avisé. M. Canalejas découvre sans cesse le roi : il ne prend pas une mesure, il n'énonce pas une proposition sans avertir qu'il jouit persévéramment de la confiance royale; même il a désigné Alphonse XIII par un titre inconnu jusqu'alors, *el rey democratico*, ce qui a motivé, de la part de la *Correspondance de Rome*, cette piquante réflexion que « chacun donne ce qu'il a », et que, les Papes

ayant octroyé aux souverains d'Espagne le titre de « roi catholique », M. Canalejas, pontife de la démocratie, ne pouvait leur offrir que celui de « roi démocratique ». Le plus dupé, du reste, en ceci, c'est précisément le peuple, lequel ne gagne rien à la politique canalejiste, puisqu'elle se concentre et s'hypnotise en des querelles religieuses, sans aucune répercussion philanthropique ou économique.

Et M. Canalejas n'opère pas seul en ces épanchements loquaces dont la prolixité déconcerte le bon goût; il fait parler aussi ses collègues, témoin les déclarations que M. Garcia Prieto a répandues à tant d'exemplaires, spécialement pour affirmer que la loi sur les associations espagnoles, comme la loi Waldeck-Rousseau, inviterait les congrégations à solliciter l'autorisation : c'était prendre l'interlocuteur pour un ignorant ou pour un niais, car quiconque se souvient de notre récente histoire sait que l'invitation dont il s'agit fut un guet-apens sans pareil, le successeur de Waldeck, désigné par Waldeck lui-même, s'étant hâté de conclure au refus global de toutes les autorisations bénévolement sollicitées par la candeur des congrégations françaises, réserve faite de quelques glorieuses exceptions.

IV

Il est temps de conclure. Nous le ferons en applaudissant à la publication, par la *Correspondance de Rome*, de ce recueil de documents et d'aperçus, qui prendra rang dans l'utile et édifiante série des *Cahiers contemporains*. Cette collection fait honneur à la sagacité, à la vigilance, au dévouement averti de Mgr Benigni. Elle constitue, des actes de la diplomatie pontificale en des jours particulièrement difficiles, une apologie en quelque sorte quotidienne, et singulièrement objective. A toutes les violences comme à toutes les perfidies de l'ennemi du dehors, à toutes les timidités comme à tous les travestissements des esprits chagrins du dedans, cette collection oppose des réponses victorieuses, dont l'honneur d'un Pontificat déjà fameux dans les annales de l'Eglise ressort avec une évidente clarté.

Mais aussi, nous nous associerons à la conclusion générale de ce travail si puissamment suggestif, conclusion qui est d'inviter les catholiques de tous les pays à se solidariser avec le Saint-Siège, pour repousser l'assaut, plus réfléchi que jamais, de la secte antireligieuse cosmopolite. Un des faits les plus récents de la lutte que nous venons de résumer a été, à cet égard, une révélation. A propos de son projet sur les associations, M. Canalejas a fait dire qu'il admettrait les évêques à présenter, avant la discussion, leurs observations, au même titre d'ailleurs que les autres citoyens. Il ajoutait que, la pensée des évêques ne pouvant différer de celle du Saint-Siège, l'avis de celui-ci entrerait ainsi en ligne de compte. Et, sans doute, nul

épiscopat n'est plus uni au Saint-Siège que celui d'Espagne : mais, outre que c'est faire une gratuite injure au Saint-Siège que de l'écarter par prétérition dans une affaire où le Concordat le déclare de droit partie contractante, cette suggestion de M. Canalejas n'ouvre-t-elle pas des horizons sur un vague dessein d'église nationale, qui se pourrait apparenter avec le schisme qu'avait rêvé M. Briand quand il proposa ses « cultuelles »? Le correspondant romain de l'*Action française*, Aventino, dont nos lecteurs n'ignorent pas l'esprit avisé, s'est posé cette question, et, tout en lui laissant son caractère interrogatif, il en a du moins tiré cette très opportune conclusion :

Tous les catholiques doivent suivre de près les affaires d'Espagne. A côté des incidents qui ont un caractère local, ils doivent en voir la portée qui est universelle. C'est le moment ou jamais où les catholiques doivent tous s'unir, sans distinction de partis et de nationalités, contre les assauts des sectes. A la solidarité des anticléricaux qui ne sont en réalité qu'un petit nombre, dont la force réside dans l'audace et l'union parfaite, les catholiques ont le devoir d'opposer leur propre solidarité et d'écraser leurs ennemis sous leurs masses disciplinées. Les temps des accommodements et des transactions sont passés; il faut accepter avec entrain la lutte, telle qu'elle est offerte, sans merci.

L'assaut anticatholique est mené avec ensemble. L'Italie fête son cinquantenaire et les fêtes sont déjà exploitées pour les besoins d'une guerre contre Rome, guerre qui éclatera, selon toute probabilité, en 1912, lorsque l'on réglera les comptes de l'année présente. En France, nous assistons à une reprise d'hostilité violente contre le catholicisme; peu importe le nom des hommes au pouvoir ou de ceux qui tombent; ils se valent tous, qu'ils s'appellent Briand, Combes, etc., qu'ils mettent des gants ou non à leur sectarisme; ce sont les loges qui manœuvrent derrière eux. En Espagne, M. Canalejas applique le programme sectaire et règle son plan d'attaque, pour faire sombrer dans la tempête révolutionnaire et le Trône et l'Autel. En Portugal, la révolution complète son œuvre. Dans tous les pays, le flot maçonnique s'efforce de saper, avec le concours du démocratisme, du modernisme, des passions populaires, les bases de la tradition et de la religion.

Il n'est que temps de se grouper et de résister par une vigoureuse offensive.

La *Critique du Libéralisme*, on le devine, appuiera de tout son cœur la « vigoureuse offensive » ainsi recommandée et si puissamment motivée. Elle fait des vœux particulièrement ardents pour que les catholiques d'Espagne opposent à la poussée maçonnique une résistance plus heureuse, et, pour cela, plus doctrinale que ne fut, pour tant de raisons connues, celle de leurs frères de France. Elle les supplie de se souvenir, une fois de plus, que c'est l'Eglise catholique qui fut l'âme de leur patrie; que la *Reconquista* fut faite au nom de la religion de leurs pères, qu'opprimaient les califes; que leurs héroïques libérateurs furent suscités par cette foi profonde qu'inspirèrent les évêques, les prêtres et les moines; que le privilège de l'Eglise catholique en terre espagnole n'est pas l'œuvre du « bon plaisir » de tel ou tel monarque, mais le fruit d'une vraie conquête opérée le long des siècles et cimentée par les bienfaits ininterrompus de cette

Eglise, dont on doit convenir qu'elle est, par sa mission toute maternelle, non seulement l'Eglise d'Etat, mais l'Eglise du pays.

Nous osons également les convier à bien comprendre quelle amère sottise serait la leur si, au moment où devient lucide pour tant d'autres peuples la duperie qui est au bout de l'illusion « libérale », ils allaient se laisser séduire par cette décevante chimère, et attribuer à la « liberté de conscience » un sens autre que celui d'un sauf-conduit pour l'infiltration huguenote, ou sémitique, et, en fin de compte pour la conquête maçonnique et l'asservissement matérialiste. Nous attirons leur attention sur cette réflexion que suggérait au *Temps* le récent débat soulevé au Landtag de Prusse par les interpellations sur la question du serment antimoderniste: « Les Allemands ont perdu le goût d'un Kulturkampf. » En quoi les Allemands sont sages. Les Espagnols vont-ils prendre le contrepied de cette sagesse?

Surtout, qu'ils résistent aux artifices que continuera de multiplier la duplicité de leur Canalejas. Le 13 mars dernier, le *Giornale d'Italia* (car ses confidences sont mondiales) publiait de lui une *interview* où il proclamait, avec cette opprimante jactance que nous avons déjà notée, ce qui suit: « Nous avons le désir de reprendre les relations interrompues: cela cependant ne peut nous empêcher d'accomplir une œuvre de civilisation, celle qui consiste à soumettre au droit commun les congrégations religieuses qui vivent hors la loi. » Se peut-il, en si peu de mots, qu'on entasse tant de mensonges? Et tout ce qui précède ne réfute-t-il pas surabondamment ce langage? Sur le « droit commun », en particulier, que les catholiques d'Espagne ne se laissent point surprendre: la part de législation commune acceptable pour les religieux a été précisée par le Saint-Siège, et largement amplifiée; mais, pour le surplus, qui ne voit que, les ordres religieux formant des associations *sui generis*, le droit commun ne saurait leur être applicable? On en a, au demeurant, fait l'expérience en France. Et quant à la « civilisation », qui la croira intéressée à la victoire d'un système qui, s'annonçant « libéral », vise à un but oppresseur par des moyens également oppressifs?

N'insistons pas davantage, mais ne déposons pas la plume sans rendre, à l'Eminentissime cardinal secrétaire d'Etat de Pie X, l'hommage d'admiration que lui mérite son dévouement à son auguste Maître, dévouement qu'atteste à toutes ses lignes le recueil que nous avons analysé, dévouement d'ailleurs fait de patience et de légitime fierté, d'opportune condescendance et d'indispensable énergie, de grandeur d'âme enfin et d'oubli des injures.

Les injures? Nous n'en relèverons qu'une. Le *Temps*, se citant lui-même, rappelait, le 2 mars dernier, qu'il avait, en août précédent, déjà publié les lignes suivantes:

M. Canalejas déclare qu'il est animé des sentiments les plus conciliants. Mais il est probablement le premier à se rendre compte que dans les termes où se pose le problème, la conciliation importe peu. On ne transige pas avec l'absolu; et la papauté, avec Pie X et le cardinal Merry del Val, se meut dans l'absolu. Un Espagnol éminent nous disait un jour, en parlant du secrétaire d'Etat pontifical : « C'est un homme qui croit à l'enfer. Quelle politique faire avec un homme qui croit à l'enfer? ». Cette boutade contient une large part de vérité. Pie X et son principal collaborateur ignorent les contingences, les demi-mesures, les compromis dont sont faites les négociations. Quand des hommes comme M. Briand ou M. Canalejas disent, très sincèrement d'ailleurs, qu'ils sont conciliants, leur prétention apparaît au Vatican comme une ironie provocante. On ne fait pas sa part à l'erreur quand on a conscience d'être la vérité et toute la vérité. Dès lors qu'on commence à discuter, la rupture est consommée. Sous Léon XIII, les tractations avec le Vatican gardaient un caractère politique. Sous Pie X, elles sont purement dogmatiques — et par conséquent sans issue.

On nous demandera peut-être où nous voyons l'injure, en cette anecdote d'ailleurs évidemment controuvée, car le scepticisme qu'elle affiche n'est pas d'un Espagnol. L'injure, répondons-nous, nous apparaît dans cette commisération qu'un journal comme le *Temps* se croit permis d'exprimer à l'endroit du cardinal Merry del Val et de Pie X. Que si l'on n'admet pas que l'un et l'autre sont ici injuriés, l'on nous accordera qu'alors c'est sur Léon XIII et sur le cardinal Rampolla que tombe une autre injure, celle de ne point « croire à l'enfer ». Quels que soient ceux, en fin de compte, que prétende atteindre ce méchant propos, nous le repoussons du pied. Et nous invitons le *Temps* à se souvenir d'une lutte qui, pour être « dogmatique », ne fut pourtant pas « sans issue »: nous voulons parler de celle qui, en condamnant les « cultuelles », désarçonna pour toujours M. Briand... Tôt ou tard, d'ailleurs, ce sera M. Canalejas qui connaîtra pareille déconvenue à son tour. Et déjà la retraite provisoire qu'il a opérée le 31 mars dernier n'est-elle pas un nouveau symptôme d'une chute inévitable?

Paul TAILLIEZ.

LIBÉRALISME HISTORIQUE A PROPOS DE JEANNE D'ARC (1)

V.

Il y aurait encore bien des choses à relever dans le rôle que M. Hanotaux prête à Jeanne d'Arc mourant sur le bûcher de Rouen, p. 508 :

« Jeanne, en dominant, de toute la hauteur de son bûcher, ces hommes hautains et verbeux qui montraient au peuple son pauvre corps de femme nue, pour prouver qu'elle était bien morte et qu'ils avaient le dernier mot, Jeanne les a brûlés et anéantis eux-mêmes; elle a déchiré les oripeaux et

1. Voir numéro du 15 mars 1911.

les chapes dont ils s'affublaient et prouvé qu'eux seuls étaient cendre et poussière. Elle a balayé et jeté à la rivière les *vieilles oligarchies mortes*, les mécaniques épuisées et alourdies; elle a nettoyé le champ national de tous les sophismes et du pire de tous, *l'orgueil pédantesque*. Si fière et si ardente, elle a aimé le joug et le frein, mais en ne l'acceptant que de la règle et du droit, non des *hiérarchies* éphémères et des prétentions usurpatrices. Jeanne est une femme qui ne connaît que le devoir; elle ne se fait aucune illusion sur l'importance des grands personnages, nobles ou clercs; elle les écarte, s'ils défaillent, empoigne l'étendard et fait la besogne mieux qu'eux. En cela, excellente Française, et *protagoniste incomparable de la seule égalité: véritable sainte des démocraties*, elle donne la juste mesure des droits et des obéissances. »

Que Jeanne d'Arc soit « la sainte du peuple » autant que la sainte populaire, d'accord. Mais quel rapport entre « les démocraties » futures et cette « bergerette » de Domrémy, « envoyée par le Roi du ciel *au Roi de France pour le faire sacrer* à Reims »? Elle l'a tellement affectionné, respecté, vénéré, que, non seulement elle écrivait au duc de Bourgogne, son vassal, de venir lui rendre hommage, comme à son suzerain, mais encore elle lui obéissait en respectant la trêve qu'il avait conclue, malgré elle, avec Philippe-le-Bon.

« De cette trêve, je ne suis pas contente, écrivait-elle à ses amis de Reims, et je ne sais si je la tiendrai. Si je la tiens, *ce sera seulement pour garder l'honneur du Roi.* » — C'est encore pour obéir au Roi que Jeanne quitte Saint-Denis avec l'armée, et tel est son loyal dévouement à Charles VII que, même dans les fers, lors de la scène si odieuse du cimetière de Saint-Ouen, l'héroïque enfant, qui a toléré contre elle-même les plus monstrueuses imputations, ne tolère point qu'on appelle son Roi « schismatique et hérétique » : « Parlez de moi, et non du Roi », s'écrie-t-elle. Et comme Erard insiste: « Par ma foi, réplique-t-elle, révérence gardée, j'ose bien vous dire et vous jurer, sous peine de ma vie, que *mon Roi est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui mieux aime la foi et l'Eglise.* » (1) Jusque sur l'échafaud de Rouen, elle dira : « Mes dires et mes faits, je les ai faits de par Dieu. *Qu'on n'accuse point mon Roi.* Si j'ai mal fait, *il est innocent.* » (2) Jeanne n'a songé qu'à une chose : ramener le peuple

1. Il y a là un trait capital de la physionomie de Charles VII, que M. Hanotaux laisse complètement dans l'ombre. En 1429, 1430, 1431, Charles VII, d'après Jacques Gelu et le moine de Dumferling, en Ecosse, qui avait suivi le Roi partout, d'après même le chroniqueur Jacques Duclerc, son ennemi, *menait moult sainte vie, disait ses heures canoniales*, assistait à trois messes par jour, se confessait et communiait souvent. C'était un prince édifiant.

2. De telles paroles sur les lèvres d'une inspirée montrent ce qu'il faut penser de la prétendue ingratitude de Charles VII envers Jeanne d'Arc dans les fers. — La *Chronique Mororini* atteste l'ambassade envoyée par le Roi au duc de Bourgogne, afin de l'empêcher de livrer Jeanne, pour rien au monde, « sous peine de vengeance contre les Bourguignons »; mêmes menaces à l'Angleterre, d'une terrible vengeance. — Une lettre de l'Université de Paris, juillet 1430, affirme que Charles VII et les siens « mettent tous leurs soins, appliquent tous leurs entendements à délivrer icelle femme par voies recherchées, et

à son Roi légitime : c'est tout le contraire de l'esprit « des démocraties ».

Elle n'a pas non plus travaillé à « jeter » à la rivière les vieilles oligarchies mortes », lisez d'abord les féodalités, si peu « mortes » quil faudra, pour les vaincre, toute l' « astuce » politique de Louis XI, sans parler de François Ier, d'Henri IV et de Richelieu, après la mort duquel « les oligarchies », soi-disant « mortes » deux siècles plus tôt, auront encore une dernière convulsion avant de mourir, et ce sera la Fronde

Quant à « l'oligarchie ecclésiastique », qui voulait imposer, depuis le Concile de Constance, une sorte de parlementarisme au Pape et l'obliger à réunir le Concile général tous les dix ans, M. Hanotaux, mieux inspiré p. 540 que p. 508, constate que « la coïncidence qui fit des juges de Jeanne d'Arc les représentants, au Concile de Bâle, de l'oligarchie ecclésiastique, et les meneurs de la politique antipapale, cette coïncidence apparaît comme un de ces contacts *surprenants*, d'où jaillit la lumière. » — Il n'y a là rien de « surprenant » : schismatiques et violents à Bâle contre le Pape Eugène IV, qu'ils condamnèrent à être déposé, « les juges et bourreaux de Jeanne » étaient aussi schismatiques et violents à Paris, à Rouen : M. Hanotaux aurait dû s'en souvenir et ne pas voir en eux l'*Eglise*, comme il ne le fait que trop, pp. 509 et suivantes.

Il corrige d'ailleurs, lui-même, p. 525, ses assertions de la page 508 sur le rôle de Jeanne d'Arc, ruinant « les oligarchies » et « sainte des démocraties ».

« On ne peut... dire qu'elle entrevit la Réforme de l'Eglise, la part qui serait faite à l'inspiration personnelle (cette inspiration personnelle, ou libre-examen, est le Protestantisme, et non pas l'Eglise, M. Hanotaux), *la ruine des oligarchies, l'avènement des démocraties*, les futurs aménagements de l'humanité. »

Pourquoi, dès lors, attribuer tout cela à Jeanne d'Arc avec la ruine de « l'orgueil pédantesque », et du « pédantisme scolastique », dit ailleurs M. Hanotaux (1), oubliant qu'après le bûcher de Rouen la « scolas-

qui pis est, par argent ou rançon ». — Dans l'hiver et le printemps de 1430-31, Charles VII a payé La Hire et Dunois (on a leur quittance) pour des expéditions sur Rouen, par Louviers et par Eu, afin de délivrer Jeanne. — Charles VII, entre à Rouen le 10 novembre 1449, et il ordonne, le 15 février 1450 la révision du procès de Jeanne : sans lui, elle n'eût jamais été réhabilitée, béatifiée. (Voir de l'Averdy, de Beaurepaire, de Beaucourt).

Avant le procès et la mort de Jeanne, Charles VII avait maintes fois exalté les services rendus par la Pucelle. « Ses mérites sont au-dessus de toute récompense », écrivait-il. A cause d'elle, il anoblit de Cailly, notable bourgeois d'Orléans; il anoblit toute la postérité masculine et féminine de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée. Il exempta à perpétuité d'impôt Domrémy et Greux.

1. Page 282 : « Jeanne, en suivant son instinct sincère et droit, guérit la France du pédantisme scolastique. Le *Baralypton* périt en la tuant ».

tique » était si peu « morte » qu'elle survivra aux attaques de Rabelais, de La Ramée et de Montaigne. — Quant à « l'orgueil pédantesque » du Gallicanisme, il nous valut la Pragmatique Sanction de Bourges, si souvent abrogée et rétablie jusqu'au Concordat de 1516.

M. Hanotaux, qui « fait passer un large courant d'histoire sur cette histoire de Jeanne d'Arc, que l'esprit de parti a trop rétrécie et calfeutrée » (p. 248, 15 mai 1910), M. Hanotaux a quelques portraits superbes, lestement enlevés ou finement burinés, — non pas celui de Charles VII, incomplet, — mais ceux de Regnault de Chartres, de La Trémoille, surtout ceux de Philippe Le Bon, de Bedford, du connétable de Richemont, du cardinal de Winchester, de Pierre Cauchon, de Jean Beaupère. Mais il a contre l'Eglise des pages qui font tort à la haute impartialité dont il se pique.

D'après lui, 1er août, p. 569, « c'est à peine si (en 1430-31), il y avait encore une Eglise, s'il y avait encore une hiérarchie, s'il y avait encore un Pape. La robe sans couture était déchirée. » — « Déchirée », oui, par le Grand Schisme d'Occident, mais pas au point qu'on le dit. Martin V, élu en 1417, était le seul pape depuis 1429 jusqu'au 20 février 1431. Grégoire XII avait abdiqué; Jean XXIII avait adhéré à sa déposition; l'antipape Benoît XIII conservait à peine quelques partisans, et le Schisme était entièrement fini dès 1429 par la cession de Clément VIII, successeur de Benoît.

Eugène IV fut élu régulièrement le 3 mars 1431, peu après la mort de Martin V. Il y avait donc « un Pape, une hiérarchie, une Eglise ». M. Hanotaux en est si convaincu qu'il dit, 1er août, p. 509 :

L'Eglise ne fut pas absente du drame (de Rouen). Jeanne en a appelé aux chefs de *l'Eglise universelle*, au Concile (alors en formation à Bâle), au Pape : et, de ce sommet de la hiérarchie d'où l'on voit les choses de haut, nulle bienveillance, aucune miséricorde n'est descendue vers elle. Sa cause, pendante *devant l'Eglise catholique, a été omise et oubliée.* »

L'Eglise qui « existait à peine », existe donc encore assez pour être rendue responsable de fautes qu'elle n'a pas commises, on le verra. M. Hanotaux, p. 241, énumère avec complaisance tous les juges de Jeanne :

« Un cardinal et deux futurs cardinaux, onze évêques ou qui le devinrent par la suite (ce qui n'est pas la même chose que s'ils l'avaient été en 1431), dix abbés, plus de deux cents, on pourrait dire plus de trois cents prêtres, docteurs, maîtres, titrés ou non, tous clercs solennels, selon leur langage satisfait, un corps illustre révéré comme la lumière de la chrétienté, l'Université de Paris, un autre corps considérable... le chapitre de Rouen, en un mot une quantité extraordinairement imposante d'hommes d'Eglise, *non suspects ou déconsidérés* (1), mais la plupart de vie discrète et honorée, ont souscrit, de près ou de loin, à la sentence. »

1. M. Hanotaux consacre 22 pages, 267-289, à montrer, par le portrait de ces grands hommes, combien ils étaient « suspects » et « déconsidérés » pour les vrais catholiques français.

Alors même qu'il en serait ainsi — et l'on verra qu'il faut singulièrement en rabattre, — un cardinal, deux futurs cardinaux, onze évêques ou futurs évêques, 300 prêtres, étaient-ils, en 1431, l'Eglise catholique, « l'Eglise universelle », qui comprenait alors toute l'Europe? Comme le dit M. Hanotaux, mieux inspiré, p. 245 : « *L'Eglise, en tant que corps catholique, ne siégeait pas* parmi ces prêtres et ces prélats. » Et alors, pourquoi la mettre en cause, dans le drame de Rouen? D'autant plus qu'on nous y montre la robe rouge d'un cardinal, la robe violette de quelques prélats, mais non pas la robe blanche du Pape: or, tout catholique sait que « là où est le Pape, là est l'Eglise : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia* », et que l'Eglise n'est point là où n'est pas le Pape, Dans combien de Conciles ariens, nestoriens, pélagiens, n'avait-on pas vu dix fois plus d'évêques s'insurger contre le Pape et l'Eglise romaine, qui en avaient souffert beaucoup plus cruellement que du procès de Rouen, mais qui n'en étaient pas morts? Le Concile de Bâle, avec 7 cardinaux, 74 mitres et plus de 300 autres votants, clercs ou laïques, n'allait-il pas s'insurger contre Eugène IV et le déclarer intrus, de 1434 à 1439, sans que, pour cela, périssent l'Eglise rose romaine et le Pape? Ils allaient même triompher, d'abord avec Eugène IV, puis définitivement avec Nicolas V, 1448-1450. On peut dire de la barque de l'Eglise mieux que de notre capitale : « *Fluctuat, nec mergitur* : elle est ballottée; submergée, jamais. »

D'ailleurs, est-il vrai de dire que cardinaux, prélats, abbés et prêtres *au nombre de 300*, aient « collaboré doctement et gravement à ce que leur chef Cauchon appelait un « beau procès »? ...Quelques-uns ont hésité, *tous ont opiné*... Voilà pourquoi le mystère de la condamnation est le plus *obscur*, le plus *occulte*, le plus *divin* des quatre mystères. » — Que peut-il y avoir de *divin* dans l'iniquité de juges scélérats? Ils ne le furent pas, du reste, autant que les en accusent MM. Hanotaux, Anatole France et Lavisse. Ils n'étaient pas 300, mais 48 seulement, le 19 mai, pour adhérer à la sentence abominable de l'Université de Paris, et 42, le 29 mai, 44 avec Pierre Cauchon et Jean Lemaître, à l'assemblée, qui, après la fausse abjuration du cimetière de Saint-Ouen, condamna Jeanne, comme « hérétique et relapse », à être livrée au bras séculier.

Il n'y eut, ce jour-là, que *deux* assesseurs sur 42 qui émirent cette condamnation; *sept* autres embrouillèrent leur réponse. Mais *trente trois*, plus des trois quarts, se prononcèrent contre la condamnation, sans une nouvelle explication de l'abjuration à la Pucelle. Malheureusement, ils n'avaient qu'une voix consultative, et l'évêque de Beauvais passa outre, comme il passait outre à toutes les lois qu'il était censé appliquer. Ainsi, de 300 prélats ou prêtres que M. Hanotaux accuse d'avoir condamné Jeanne « sans un codicille de timide réserve », il ne reste que l'évêque Cauchon, l'inquisiteur Lemaître, deux assesseurs, en tout quatre scélérats et sept trembleurs, qui, ajoutés aux 4 précédents,

aux 48 du 19 mai, ne feront jamais que 11 plus 48, c'est-à-dire 59 sur 300. Adjoignez-leur tous ceux qui assistèrent au supplice de Jeanne, cardinal d'Angleterre et évêques placés sur un échafaud en face du bûcher, dans la petite place du Vieux-Marché de Rouen; vous n'aurez jamais le 300, ni les 200, ni les 100 hommes d'Eglise responsables, dont parle M. Hanotaux.

Qu'y a-t-il, d'ailleurs, d'étonnant, « d'obscur, d'occulte », dans ce fait très simple que l'Angleterre, maîtresse absolue de la Normandie, de Paris et de presque toute l'Ile-de-France, ait trouvé là 100, 200, 300 clercs, « français » d'origine, mais « ralliés aux Anglais », ou plutôt anglais d'intérêts et de cœur, pour exécuter ses basses vengeances contre l'héroïne d'Orléans et de Patay?

M. Hanotaux a lui-même très clairement donné le mot de l'énigme, lorsqu'il écrit, p. 288-289 : « La passion des clercs français, des évêques, des prélats, des moines, des docteurs, des universitaires, une seule chose l'explique : c'est la mystique influence de la décision prise par tous ces hommes, une fois, il y avait longtemps, à l'heure décisive, contre la patrie.

« Certes, les frontières paraissaient bien incertaines, alors, le sentiment national bien diffus, les hiérarchies féodales bien complexes et bien fuyantes. Cependant, parmi ces transfuges, il n'en était pas un seul qui ne sût avoir mal fait en prenant parti pour l'Angleterre. « Puisque cette femme avait osé dire que leur cause périssait, il fallait que cette femme pérît. »

Il n'y a donc pas de « mystère », *divin* surtout, dans la condamnation de Jeanne. Rien ne fut jamais plus « humain ».

M. Hanotaux semble le reconnaître encore, p. 244, où il avoue que que « d'avoir imaginé le jugement selon les formes ecclésiastiques, d'avoir trouvé des hommes pour inculper en Jeanne « l'hérétique, la schismatique ... voilà qui était combiné et digne de ce grand politique qui avait tremblé, — Bedford. » (1) « Mais ajoute-t-il, les Anglais peuvent dire et ils n'ont pas manqué de dire : « Nous étions des ennemis; vous étiez des compatriotes; vous fûtes les juges, si nous fûmes les bourreaux. » — Parler ainsi, c'est nier ce fait historiquement indéniable, que le procès de Rouen fut un procès uniquement anglais, un procès d'Etat, engagé par des chefs d'Etat, en vue d'une vengeance d'Etat.

La Pucelle fut achetée à Jean de Luxembourg pour le roi d'Angleterre et prêtée conditionnellement par le roi d'Angleterre aux juges ecclésiastiques, comme l'établissent les *Lettres* patentes du 3 janvier 1431, pour aboutir à un véritable « assassinat judiciaire prémédité » et contraire au droit des gens universellement reconnu au XVe siècle pour

1. Ce n'est pas Bedford qui eut cette idée géniale : c'est l'*Université de Paris*, comme l'établissent Richer, de l'Averdy, de Beaurepaire, Quicherat lui-même, écrivant : « L'idée de faire succomber Jeanne devant l'Eglise se produisit spontanément, *non pas dans les conseils du gouvernement anglais, mais dans les conciabules de l'Université* ». (Aperçus nouveaux, p. 96-101).

les prisonniers de guerre. « *Le roi m'a commandé de faire votre procès, et je le ferai* », disait Pierre Cauchon à Jeanne d'Arc.

Cela est si vrai qu'aux dernières fêtes de Rouen en l'honneur de notre Bienheureuse, M. Edward Clarke, maire d'Hastings, déclarait solennellement que « la nation anglaise regrettait profondément l'acte commis en 1431. Les Anglais, ajoutait-il, connaissent, en ce qui concerne la Pucelle, leur histoire mieux que les Français : ce n'est pas le clergé qui a brûlé Jeanne d'Arc; ce sont les Anglais (1), et ils le regrettent sincèrement aujourd'hui. »

L'assassinat de Jeanne d'Arc en 1431 est un crime d'Etat, comme l'assassinat de Marie Stuart en 1587 et l'assassinat de Napoléon à Sainte-Hélène, de 1815 à 1821.

VI

Pour mieux faire peser sur l'Eglise et ses clercs l'odieux proces de Rouen, M. Hanotaux, 15 juillet 1910, renvoie au 1er août « les causes de nullité du procès » de Rouen, p. 242, et il ne les donne qu'en note, p. 485, d'après notre éminent collègue, M. l'abbé Ulysse Chevalier, s'appuyant sur les règles du tribunal de l'Inquisition :

1° « La compétence territoriale de Cauchon comme évêque de Beauvais était *douteuse.* » — M. le chanoine Dunand, *Jeanne d'Arc et l'Eglise*, p. 583, a établi péremptoirement que, au point de vue ecclésiastique, « la ville de Compiègne et ses dépendances (où Jeanne fut prise), appartenait en 1430, au diocèse de Soissons, non à celui de Beauvais. Les délimitations et les cartes géographiques des diocèses de l'ancienne France, qu'on peut voir dans la *Gallia Christiana*, tome IX, édition de 1751, en fournissent la preuve. » Voltaire lui-même, dans le *Dictionnaire philosophique*, article *Jeanne d'Arc*, avoue « qu'elle avait été prise sur le territoire de l'évêque de Soissons. » Michelet dit, après Edmond Richer, « sur la limite du diocèse de Cauchon, non pas, il est vrai, dans le diocèse même. Mais on espéra faire croire qu'il en était ainsi. »

D'ailleurs, eût-elle été prise dans le diocèse de Beauvais, Jeanne n'avait pas commis le crime d'hérésie dont on l'accusait sur un territoire où elle s'était seulement défendue comme un lion, et l'évêque de Beauvais n'avait sur elle aucune juridiction en matière de foi.

Jeanne, étant mineure, avait pour juge « ordinaire » l'évêque de Toul, dans le diocèse duquel se trouvait Domrémy, où elle était née et où habitaient ses parents. Sans une délégation de l'évêque de Toul, qu'il n'a jamais obtenue ni sollicitée, l'évêque de Beauvais ne pouvait pas du tout juger Jeanne.

Il y a plus : évêque d'un diocèse dont il n'avait pas été « expulsé in-

1. Villon ne disait-il pas au XVe siècle :

« Jehanne la bonne Lorraine,
Qu'Anglais brûlèrent à Rouen »?

justement », comme l'exige la *Clémentine Quamvis,* et dont il était transfuge volontaire », déloyal, par haine de son roi légitime, il n'avait à Rouen, pas plus qu'à Paris, aucune juridiction sur Jeanne. Il la demanda bien au Chapitre qui gouvernait le diocèse pendant la vacance du siège. Mais le Chapitre, qui « la lui concéda généreusement et gracieusement », dit-il, ne pouvait donner ce qu'il n'avait certainement pas, un droit quelconque sur Jeanne d'Arc, qui n'était pas du diocèse de Rouen et qui n'avait pas été prise sur son territoire. « *Tout le clergé de Paris et de Rouen,* disait Jeanne, *ne sauraient me condamner sans droit sur moi.* »

2°, dit M. Hanotaux, Jeanne déclina la compétence personnelle de Cauchon et du tribunal comme suspects de partialité contre elle. Cauchon répondit : « Le Roi m'a ordonné de faire le procès, je le fais. »

C'est exact, mais est-ce tout? Non. Jeanne avait été déjà jugée par le métropolitain de l'évêque de Beauvais, l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, président de la commission de Poitiers. L'évêque de Beauvais ne pouvait, de par le droit canon, qu'en appeler de son métropolitain à Rome : il s'en garda comme de la peste.

Autre raison décisive : Pierre Cauchon, en jugeant Jeanne d'Arc à propos de « ses révélations célestes », prononçait, sans en avoir le droit, sur une matière réservée formellement par le droit canon à Dieu lui-même, au Saint-Siège, ou au Concile général, disait déjà au XV[e] siècle le savant juriste Paul Pontanus, auditeur de Rote.

Absolument convaincu d'incompétence juridique, l'évêque de Beauvais, d'après l'article VIII de la troisième enquête ordonnée par Charles VII et le légat du Pape, le cardinal d'Estouteville, pour la réhabilitation de Jeanne d'Arc, « encourait la *suspense* et les censures (l'*excommunication*) portées par le droit, en accusant faussement la Pucelle d'hérésie, en ouvrant contre elle, indûment et sans cause légitime, un procès inquisitorial. De ce chef, le procès, avec toutes ses suites, était frappé de nullité, « *un juge excommunié et suspens* (1) *étant incapable de tout acte de juridiction.* »

Ce juge « excommunié et suspens » violait encore plus gravement les lois de l'Inquisition et de l'Eglise, dont il se réclamait. Pour qu'un juge soit bon et légitime, il faut qu'il procède « par amour de la justice », dit le droit canon : or, il était de notoriété publique que l'évêque de Beauvais, « féal et amé conseiller du roi d'Angleterre », à la solde de ce monarque, dont il toucha d'abord 63.000 francs, puis 120.000 pour le procès de Rouen (2), disait tout haut : « Il nous faut bien ser-

1. Il n'est donc pas exact de dire avec M. Hanotaux, p. 243, que Cauchon fut excommunié, mais « ultérieurement, au Concile de Bâle pour avoir refusé de payer les annates ». Il l'était d'une autre manière dès 1431.

2. M. Hanotaux, p. 288, dit que « l'argent fut prodigué ». On a les comptes de quelques-uns des paiements faits, notamment à l'évêque de Beauvais, au vicaire de l'inquisiteur, aux six Universitaires. — Pour ceux-ci, on trouve mention de 750 livres tournois, environ 30.000 francs, valeur actuelle. Il

vir le roi. Nous avons l'intention de faire un beau procès contre cette Jeanne. » Il était animé contre elle de « la passion la plus haineuse » : Michel Bréhal, grand inquisiteur de France, dans sa *Récapitulation générale* de 1456, a relevé *dix-sept* preuves de « la passion haineuse » de l'évêque de Beauvais, et *vingt-huit* de sa « barbarie » envers Jeanne. Dans ces conditions, les lois ecclésiastiques lui interdisaient formellement de juger Jeanne, aurait-il eu qualité pour le faire. « Evêque, lui dit un jour Jeanne avec autant de droit que d'énergie, *je ne veux point me soumettre à vous, parce que vous êtes mon ennemi mortel.* »

En outre, alors que le droit canon défend expressément de verser la plus petite somme pour se procurer des personnes suspectes en matière de foi, il avait acheté Jeanne 10.000 livres, 5 à 600.000 francs, « pour lui faire, disait l'Université de Paris, un procès dans la foi », comme femme « soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant l'hérésie ».

L'évêque de Beauvais devait faire sur Jeanne une enquête et des informations préalables en Lorraine : il les a faites, mais ne les a communiquées chez lui qu'à quelques assesseurs, et il a refusé, contrairement à tout droit, de les verser au *Procès*, parce que l'enquêteur, Jean Moreau, avait déclaré « qu'il n'avait rien trouvé sur Jeanne qu'il ne voulût savoir sur sa sœur » : sur ce, Cauchon le « traita de traître, de méchant homme. »

Après avoir ainsi complété les deux premières raisons de la nullité du Procès de Rouen, données par M. Hanotaux, reprenons ce qu'il dit :

3° « L'inquisiteur et les assesseurs n'assistèrent pas à toutes les séances : cette assistance était obligatoire.

4° « On devait, d'après le droit canon, donner à l'accusée un défenseur. Les pièces du procès devaient lui être communiquées par écrit. » — Or, ajoutons-nous, Jeanne a réclamé en vain, pendant deux mois et demi, cet avocat qu'on lui a refusé jusqu'au 27 mars, et, du chef de ce barbare refus, de cette monstrueuse iniquité, le procès était nul, d'après Quicherat lui-même.

5° « Comme mineure, elle devait avoir un curateur, dont l'absence rendait le procès nul.

6° « Dans les causes de cette nature, l'évêque devait procéder lui-même à tous les interrogatoires. » Or, M. Hanotaux reconnaît qu'il se fit remplacer plusieurs fois.

7° « L'accusée et le tribunal lui-même, par la pression des Anglais, manquaient de la liberté nécessaire. »

8° « L'appel au Pape fut méprisé, à l'encontre du droit canonique et de l'usage. »

Toutes ces causes de nullité, quinze à vingt, établissent clairement que l'Eglise, dont toutes les lois juridiques ont été violées, par des gens

---

y eut aussi les prébendes, les bénéfices, les promesses, les espérances; comme celle de l'archevêché de Rouen pour Pierre Cauchon.

d'Eglise, sans doute, mais hors de l'Eglise, comme excommuniés ou schismatiques, ne saurait être aucunement responsable d'un odieux procès, d'une iniquité révoltante : on doit plutôt dire que, si ses lois si sages avaient été observées, jamais Jeanne n'eût été ni condamnée, ni même jugée

M. l'abbé Ulysse Chevalier réfute par le 7° (p. 485) ce que M. Hanotaux affirme, p. 242, n° 2 :

« Ceux qui refusaient de siéger étaient simplement passibles d'une amende », et surtout p. 267 : « Le sort de deux royaumes dépend de son sort (de la Pucelle). Il s'agit de l'honneur des princes et du soulagement des consciences. Cela se passe au grand jour... et tout se tait. — Personne ne bouge. »

Pardon : il y en a qui ont « bougé », qui ont parlé, d'après M. Hanotaux lui-même, p. 277, où il rapporte le mot de Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, qui eut le courage de répondre : « Es choses douteuses qui touchent la foi, l'on doit toujours recourir au Pape et au concile général. » Son avis ne fut pas inscrit au procès.

Il y a mieux encore: Maître Jean Lohier, consulté par Pierre Cauchon, ne craignit pas de lui répondre : « Ce procès ne vaut rien. Impossible de le soutenir pour plusieurs raisons.

« *Primo,* il y manque la forme de la procédure ordinaire (Il entendait par là l'absence d'informations préalables, suffisantes et versées au procès). *Secundo,* ce procès est déduit dans le château, en l'eu clos et fermé, où juges et assesseurs, n'étant point en sûreté, n'ont pas pleine et entière liberté de dire purement et simplement ce qu'ils veulent. *Tertio,* le procès touche à plusieurs personnes qui ne sont pas appelées à comparoir, et on y engage notamment l'honneur du roi de France, dont Jeanne suivit le parti, sans citer le roi ni quelqu'un qui le représente. *Quarto,* ni libellé, ni articles n'ont été donnés, et cette femme qui est une fille simple, on la laisse sans conseil, pour répondre à tant de maîtres, à de si grands docteurs en matières si graves, spécialement celle qui concerne ses révélations. Pour tous ces motifs, le procès ne me semble pas valable... (Les juges). ont l'intention de faire mourir Jeanne; aussi ne tiendrai-je plus ici. Je n'y veux plus être. Ce que je dis déplaît ». Tout cela est confirmé par la déposition du principal greffier, maître Guillaume Manchon.

L'évêque de Beauvais « s'indigna » des paroles de Jean Lohier, qui, menacé d'être noyé dans la Seine, se hâta de quitter Rouen et s'enfuit jusqu'à Rome, où il mourut doyen du tribunal de la Rote.

Même aventure, et plus grave encore, arrivait à maître Nicolas de Houppeville : « Moi-même, disait-il en 1456, au commencement du procès, j'assistai à quelques délibérations, où j'émis l'avis que ni *l'évêque* ni *ceux* qui voulaient prendre sur eux la charge de ce jugement, « ne pouvaient être juges. Il me semblait peu conforme au droit que les

juges fussent du « parti contraire à l'accusée », attendu qu'elle avait été déjà examinée par le clergé de Poitiers et par l'archevêque de Reims, métropolitain de l'évêque de Beauvais. J'encourus par cette manière de voir la grande indignation de l'évêque, si bien qu'il me fit citer devant lui; je comparus pour lui dire que je n'étais pas son sujet et qu'il n'était pas mon juge, que c'était l'official de Rouen, et je me retirai. Finalement, comme je voulais, à raison de ces faits, comparaître devant l'official de Rouen, je fus pris, conduit au château, et de là aux prisons du roi (d'Angleterre). Ayant demandé pourquoi j'étais appréhendé, il me fut dit que c'était à la requête de l'évêque de Beauvais ». Il fallut « l'intervention de l'abbé de Fécamp et de quelques autres de mes amis », pour « empêcher que je ne fusse « exilé » en Angleterre ou ailleurs ».

Maître Fontaine ou Lafontaine, qui avait assisté à toutes les séances du Procès jusqu'à celle du 27 mars, se rendit à la prison de Jeanne pour l'éclairer sur la notion de l'Eglise. « Cela vint à la connaissance du seigneur de Warwick et du seigneur évêque de Beauvais. Ils en furent mécontents. » La crainte fit quitter la ville à maître Fontaine, qui n'y revint plus.

Frère Isambart de la Pierre et frère Martin Ladvenu « furent en grand péril » pour avoir voulu dire la vérité, et Warwick signifia au premier de ces Dominicains « qu'il serait jeté dans la Seine, s'il ne se taisait pas. » Le second ne fut sauvé que par le sous-inquisiteur, Jean Lemaître, « très perplexe lui-même et en proie à de grandes craintes ».

Les assesseurs Pigache, Minier et Grousset, ayant donné par écrit leur opinion sur la nullité du procès et de la sentence, parce qu'il n'y avait pas liberté de témoignage et de jugement, furent aussi rabroués par l'évêque de Beauvais et violemment menacés.

Un autre religieux dominicain, ayant dit que ceux qui avaient condamné la Pucelle s'étaient mal conduits, l'évêque de Beauvais « le condamna pour près d'un an, à la prison au pain et à l'eau ».

Voilà toute une série de preuves qui établissent que, si « les assesseurs, en grande majorité », surtout les Universitaires de Paris, assistaient au procès « de plein gré », ceux qui « refusaient » de suivre Pierre Cauchon dans ses iniquités étaient « passibles » d'autre chose que « d'une amende ».

Il n'y a donc pas lieu d'écarter, comme le fait M. Hanotaux, p. 243, l'explication « la plus simple et la plus commode » qui est de « tout rejeter sur Cauchon, l'évêque bouc émissaire. » — Oui, après l'Angleterre : « Le roi a ordonné, disait-il à Jeanne, que je fisse votre procès, et je le ferai. » Si « les héritiers de Cauchon l'ont abandonné, lui et sa mémoire, devant le tribunal de réhabilitation, si tout le monde a fait comme eux », c'est que réellement « Cauchon, traître, vendu,

perfide, excommunié, âme basse et diabolique » — M. Hanotaux le prouve longuement, pp. 267-274 — a été l'âme du procès de Jeanne d'Arc. Il en porte la responsabilité, non pas « seul », mais encore une fois avec l'*Angleterre*, Bedford et le cardinal de Winchester, dont il fut le plat valet, et avec l'*Université de Paris*, composée alors de Bourguignons fanatiques, qui avaient juré de venger le meurtre de Jean-sans-Peur à Montereau et s'étaient jetés, comme la Capitale, dans les bras de l'Angleterre, au point que sept d'entre eux avaient signé l'odieux traité de Troyes. La mission divine de la Pucelle, en condamnant ce passé, blessait l'Université dans son orgueil, dans ses intérêts matériels, dans sa prétention d'être la directrice des esprits, l'arbitre du vrai et du faux pour les fidèles, les rois, les évêques, le Pape, auquel elle semble avoir voulu imposer, à Constance et à Bâle, la forme démocratique ou, du moins, parlementaire, dans le gouvernement de l'Eglise, par la convocation décennale des Conciles. Aussitôt qu'elle apprend que Jeanne est prisonnière, elle demande avec insistance sa mise en jugement. C'est avec des lettres de l'Université, où respire une haine féroce de la Pucelle, que Pierre Cauchon réclame Jeanne au duc de Luxembourg. Après avoir infligé l'horrible supplice du feu à Pierronne de Bretagne pour son témoignage en faveur de la mission divine de Jeanne, grondé Pierre Cauchon et le roi d'Angleterre de leur lenteur à commencer le procès d'une femme coupable de toutes les scélératesses, l'Université de Paris demande que le Procès se fasse dans la Capitale. Elle envoie six de ses maîtres à Rouen, pour faire cortège à Pierre Cauchon, assister aux principales séances et inspirer la sentence du 12 avril. Les cinq députés de l'Université au Concile de Bâle vont à Rouen, au lieu d'aller à Bâle. Quatre de ces maîtres portent à Paris les douze articles diffamatoires contre Jeanne, les expliquent à leurs collègues, font rendre le sentence de la Faculté de théologie et celle de la Faculté de décrets, qui déclarent la Pucelle « schismatique, hérétique, apostate, menteresse, divineresse. » Cette abominable sentence est adoptée par l'Université tout entière, qui félicite le roi d'Angleterre, glorifie Pierre Cauchon dans une lettre dithyrambique, et leur recommande une notable et prompte justice. C'est au nom de l'Université de Paris, extirpatrice des erreurs, que Pierre Maurice somme Jeanne d'abjurer, que maître Erard lui demande, quand elle en appelle au Pape, de se soumettre à l'Eglise — comme si l'Eglise était cette Université schismatique — et que Pierre Cauchon la condamne définitivement. C'est enfin l'Université de Paris qui vante au Pape et au collège des Cardinaux la condamnation de la Pucelle; et le roi d'Angleterre allègue l'autorité des Universitaires, dans ses *Lettres* à l'Empereur, au duc de Bourgogne, aux prélats et aux seigneurs de la France anglaise.

Le forfait de Rouen est donc surtout imputable à l'Université de Paris. Si elle fut écartée lors de la réhabilitation, sous prétexte qu'elle

avait été trompée par la rédaction des douze articles, Bréhal ne craignit pas de la mettre en cause dans sa fameuse *Récapitulation.* Pourquoi donc un historien comme M. Hanotaux, tout en consacrant deux pages au rôle de l'Université de Paris, 282 et 283, n'a-t-il pas fait ressortir davantage toute son odieuse responsabilité dans la condamnation de Jeanne? (1) Comment peut-il appeler cette Université, p. 241, « un corps illustre, révéré comme la lumière de la chrétienté? » Elle l'avait été aux XIIIe et XIVe siècles; mais elle ne l'était plus depuis que, durant le grand Schisme, elle avait été constamment en opposition avec l'Obédience romaine, de son aveu de beaucoup la plus nombreuse; elle l'avait été avec sa propre Obédience, et n'avait tenu aucun compte du sentiment des autres pays, des autres Universités, dès qu'il était en opposition avec ses décisions arbitraires. Pour elle, le pseudo-Benoît XIII était un pape légitimement élu : or, elle l'avait déclaré déchu de la papauté; elle l'avait fait assiéger durant cinq ans dans son propre palais, malgré l'Espagne et le midi de la France, qui le reconnaissaient pour pape. L'Université de Toulouse composait-elle, en faveur de la légitimité de l'Aragonais, un traité, un vrai chef-d'œuvre de fond et de forme, l'Université de Paris obtenait qu'il fût brûlé aux portes des villes où siégeaient des Universités réfractaires à ses décisions, et que d'énormes amendes frappassent les détenteurs. Si elle se rangeait une seconde fois autour de celui qu'elle avait proclamé hérétique et schismatique, c'était pour le déposer encore de la manière la plus ignominieuse, non seulement malgré l'Espagne et le Midi, mais malgré de hauts dignitaires ecclésiastiques du nord de la France, tels que l'archevêque de Reims, malgré Pierre d'Ailly, malgré les généraux des Ordres religieux, sur lesquels elle avait appelé les poursuites les plus véhémentes. Elle menaçait de déposition les papes de la troisième tige pontificale qu'elle avait fait surgir et ne contribuait pas peu à celle de Jean XXIII, à Constance. Moins de dix ans après le supplice de Jeanne, elle aura la principale part à l'attentat par lequel le vertueux Eugène IV sera déclaré déchu de la dignité pontificale; elle refusera d'ouvrir les lettres du Pape; elle sera le grand appui du pseudo Félix V. En même temps qu'elle poursuit la Pucelle, elle prépare le brigandage qui aura cet infernal aboutissant. Tout cela se fera encore malgré la chrétienté, glacée d'horreur à la pensée de voir se rouvrir l'abominable déchirement, en vertu des maximes appliquées à la Martyre; et, ce qui est très digne de remarque, les *mêmes personnages* sont acteurs principaux dans les deux brigandages. C'est ce qui a été plus longuement développé, dit le P. Ayroles, dans son volume supplémentaire : « *L'Université de Paris, au temps de Jeanne d'Arc, et la cause de sa haine contre la Vénérable.* » (2)

1. « Ces hommes n'agissaient pas », dit-il, « ils étaient *agis.* Il se passait en eux quelque chose dont leur impétuosité était le signe », p. 284. Mais quel est ce « quelque-chose »? On ne le sait pas.

2. *La Vraie Jeanne d'Arc :* V. p. 8.

M. Hanotaux se serait donc honoré en rappelant toute la conduite de l'Université, infiniment plus « schismatique » que Jeanne d'Arc. Alors, il faut le redire, le « mystère de la condamnation » se fût éclairci pour lui comme pour ses lecteurs, édifiés sur les passions politiques et religieuses dont Jeanne d'Arc fut la victime à jamais sacrée.

Cela n'eût-il pas mieux valu que des remarques aigres-douces contre l'Eglise romaine et l'Eglise de France dans le goût de celles-ci, p. 215 :

« Est-il exact que Rome n'ait pu rien faire, qu'elle ait tout ignoré? Avant l'appel, Rome n'eût-elle pas pu intervenir? Ce tribunal ecclésiastique n'opérait pas au fond d'une cave : les séances étaient connues... — Regnault de Chartres, chancelier de Charles VII, n'a pas ignoré l'affaire : pourquoi ne l'a-t-il pas évoquée (comme métropolitain de l'évêque de Beauvais)?... On savait (dans l'Eglise de France) ce qui se passait à Rouen; personne ne se leva, personne ne protesta. Tous imitèrent le silence de la cour : ils se turent. »

Et M. Hanotaux insiste pour essayer d'établir « qu'il est invraisemblable que Rome ait ignoré », p. 247, et que « toute l'époque fut *complice* de la condamnation. »

Eh bien! quoiqu'il nous en coûte de le dire, M. Hanotaux parle ici comme M. Anatole France, dont il s'est si énergiquement écarté pour « l'hallucination » de Jeanne d'Arc, pour sa prétendue abjuration au cimetière de Saint-Ouen, pour l'*Information posthume*, et pour l'admiration aussi profonde que patriotique qu'il professe partout, dans son étude, en l'honneur de la Pucelle. Mais enfin, M. Anatole France demande, *Vie de Jeanne d'Arc*, II, p. 342, pourquoi les clercs de France, les universitaires chassés de Paris, les avocats et conseillers au Parlement exilés, frère Pasquerel, frère Richard, l'archevêque de Reims, l'archevêque d'Embrun, les prêtres et les religieux du royaume ne réclamaient pas, d'un cri unanime, l'appel au Saint-Père : « Que penser des clercs de France, qui reniaient la Fille de Dieu, à la veille de sa passion? » — Les « clercs de France », l'Eglise de France « reniaient » si peu « la Fille de Dieu », que partout ils priaient pour la Pucelle dans les fers, ainsi que l'atteste un Evangéliaire du XVe siècle, découvert naguère à Grenoble et que cite M. Anatole France lui-même, rappelant les trois oraisons que l'archevêque d'Embrun faisait dire à la messe par tous les prêtres « pour la délivrance de la Pucelle » :

Collecte. — Prions : Dieu tout-puissant et éternel, dans votre sainte et ineffable miséricorde et dans votre admirable puissance, vous avez ordonné à la Pucelle de venir relever et sauver le royaume de France, repousser, confondre et détruire ses ennemis; et vous avez permis, alors qu'elle vaquait aux œuvres saintes, commandées par vous, qu'elle tombât entre les mains et dans les fers de ces mêmes ennemis. Oh! nous vous en supplions, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints, accordez-nous *de la voir sans aucun mal, libre de leur puissance, accomplir litté-*

ralement tout ce que vous lui avez prescrit par une seule et même mission. Par Notre-Seigneur, etc.

Secrète. — Père des vertus et Dieu tout-puissant, que votre sacro-sainte bénédiction descende sur cette oblation; qu'elle excite votre miraculeuse puissance et qu'à l'intercession de la Vierge Marie et de tous les saints, *elle garde de tout mal et délivre la Pucelle*, détenue dans la prison de nos ennemis, et lui donne d'exécuter définitivement l'œuvre que vous lui avez commandée. Par Notre-Seigneur, etc.

Post-Communion. — Prions : Ecoutez, Dieu tout puissant, les prières de votre peuple; par les sacrements que nous venons de recevoir et à l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints, *brisez les fers de la Pucelle* qui, *accomplissant les œuvres que vous lui avez commandées*, a été et est maintenant renfermée dans les prisons de nos ennemis. Que votre très sainte pitié et miséricorde lui donne d'accomplir saine et sauve le reste de sa mission. Par Notre-Seigneur, etc.

Quelle magnifique prière, où éclate, en même temps que la tendresse émue de l'Eglise de France, sa foi profonde en « la divine mission » de Jeanne d'Arc, que tous les cœurs espéraient voir définitivement « accomplie »! Est-ce là le « tous se turent » dont on fait un sanglant reproche à « l'Eglise de France »? Ah! dans les esprits et les cœurs, si bien disposés, de « l'Eglise de France, des clercs de France », le procès de Rouen, s'il avait été connu, aurait produit le plus douloureux contrecoup. Mais tous le monde ignorait, dans la France qui n'était pas anglaise, les odieuses machinations ourdies à Rouen. — En 1431, il n'y avait ni télégraphe, ni téléphone, ni chemin de fer, ni journaux, ni postes, pour faire savoir du jour au lendemain ce qui se passait au tribunal constitué, dirigé par un « audacieux scélérat »; et il a fallu le recouvrement de Rouen, 18 ans après la mort de Jeanne, le 10 novembre 1449, pour connaître les détails du drame sacrilège. — Au moment où il s'accomplissait, aucun Français véritable ne fut ni entendu, ni convoqué, malgré les réclamations de maître Jean Lohier et de Jeanne elle-même, rappelant maintes fois qu'elle avait été approuvée par les clercs de son parti, à Poitiers et ailleurs. — « L'information préalable », faite en Lorraine et si favorable à l'héroïne, ne pouvait laisser supposer à aucun de ses compatriotes qu'elle serait poursuivie, accusée, condamnée, comme « schismatique, hérétique, apostate ». — Si, d'ailleurs, quelque ecclésiastique ou laïque français s'était présenté à Rouen pour défendre la Libératrice de la Patrie dans un procès ignoré de cette Patrie, il aurait été infailliblement ou « noyé dans la Seine », ou « jeté en prison », comme avaient failli l'être ou l'avaient été Jean Lohier, Nicolas de Houppeville, maître Fontaine ou Lafontaine, Frère Isambart de la Pierre, Frère Martin Ladvenu, les assesseurs Pigache, Minier et Grousset, enfin le dominicain condamné à la prison, au pain et à l'eau. Une intervention du clergé français, a dit le P. Ayroles, dans la *Prétendue Vie de Jeanne d'Arc de M. Anatole France* : Vitte, 1900. p. 177, n'aurait fait que hâter le dénouement. »

Que si « l'Eglise de France, les clercs de France », ignoraient « l'assassinat juridique » de Rouen, comment l'*Eglise de Rome et le Concile de Bâle* l'auraient-ils connu? A la suggestion d'Isambart de la Pierre, Jeanne en ayant appelé à l'assemblée de Bâle, Pierre Cauchon défendit d'écrire cet appel comme indifférent à la cause. — D'ailleurs, le Concile de Bâle, ouvert le 3 mars 1431, ne comptait, à la fin de mai, que l'abbé de Vézelay et quelques députés de l'Université de Paris, qui s'agitaient pour faire cesser leur solitude et empêcher le Concile d'expirer dans le vide; Charles VII ne se décida à y envoyer des députés qu'à la suite de l'Assemblée du clergé tenue à Bourges, le 29 janvier 1432, *neuf mois* après le supplice de Jeanne (1). — Quant à Rome et au Pape, les appels réitérés que leur adressa l'héroïne : « Je m'en rapporte à Dieu et à Notre Saint-Père le Pape », « les juges, dit M. Hanotaux lui-même, p. 494, lui firent la réponse odieuse : « *Qu'on ne peut aller chercher le Saint-Père si loin*; qu'elle tienne pour vrai ce que les clercs et autres gens à ce connaissant (c'est-à-dire l'Université de Paris) ont dit et décidé au sujet de ses dits et de ses faits. » Qui ne comprend que les juges de Rouen avaient trop d'intérêt à cacher à Rome et au Pape les irrégularités flagrantes d'un procès politique, dont la plupart sentaient, avec Pierre Cauchon et Jean Lemaître, si « perplexe », l'iniquité antijuridique, pour communiquer quoi que ce soit à Rome et au Pape? Les Universitaires n'admettaient même pas le droit de révision sur leurs jugements. Ainsi, ni Martin V, mort le 20 février 1431, au début du drame de Rouen, ni Eugène IV, dont le règne s'ouvrait à peine le 30 mai de la même année, n'ont été prévenus à temps du procès de Jeanne d'Arc, par le parti français, qui l'ignorait entièrement, ni par le parti anglais, qui avait trop de raisons de le laisser ignorer en haut lieu. La preuve authentique en est dans les deux *Lettres* que l'Université de Paris écrivait au mois de juin 1431 au Pape Eugène IV et au Collège des cardinaux. Voici ce que dit la première :

« Bienheureux Père, elle nous semble bien digne d'éloges l'active diligence déployée récemment pour la défense de la religion chrétienne, par Révérendissime Père en Dieu, le seigneur évêque de Beauvais, de concert avec le vicaire de l'Inquisition délégué en France par le Siège Apostolique contre la perversité hérétique. Une femme avait été prise dans le diocèse de Beauvais »; et alors l'Université déroule l'histoire du procès, des accusations portées contre Jeanne d'Arc, de sa prétendue abjuration, de sa faute de relapse et de sa condamnation comme hérétique, de sa mort enfin, après une rétractation (?).

Au Collège des Cardinaux, que l'Université traite bien mieux que le Pape, en les appelant « vos Paternités constituées en sentinelles au faîte du Siège apostolique, pour être « la lumière du monde », elle dit : « Ce que nous avons appris, ce que nous avons vu de la condamnation

1. P. Ayroles, *op. cit.*, p. 173.

des scandales qu'une femmelette a perpétrés dans ce royaume, *dans l'intérêt de la foi et de la religion chrétienne, nous avons cru devoir le porter à la connaissance de notre très saint seigneur le Souverain Pontife par la lettre précédente...*

Il résulte avec évidence de la teneur de ces deux Lettres qu'ells sont la première information envoyée à Rome sur le procès de Jeanne d'Arc. Comment donc Rome aurait-elle pu faire « descendre » vers la victime une *bienveillance*, une *miséricorde* », p. 509, dont Rome ignorait la raison d'être? Il faut bien que les meurtriers de Jeanne aient eu conscience de leur crime et de la justice éclatante que Rome, le Pape et le Concile pouvaient en tirer, pour qu'ils aient fait libeller par le roi d'Angleterre des Lettres de garantie, adressées à tous ses sujets et alliés, et où il était dit: « ... Depuis un certain temps déjà nous fûmes requis et exhortés par *notre très chère et très aimée fille l'Université de Paris*, pour qu'une femme Jeanne la Pucelle... ». Voilà nettement avouée l'initiative prise par l'Université dans le « brigandage de Rouen » contre Jeanne d'Arc et, en même temps, la responsabilité politique de l'Angleterre, qui s'affirme ainsi : « Nous promettons donc en parole de roi, que, s'il advient que, par quelconque personne de quelque état, dignité, degré de prééminence ou autorité quelle qu'elle soit, les dits *juges, docteurs, maîtres, clercs, promoteurs, avocats, conseillers, notaires et autres, qui ont besogné, vaqué et entendu au dit procès fussent, à cause du même procès ou de ses dépendances traînés par devant notre saint Père le Pape, par devant le saint Concile général, ou les commissaires et députés d'icelui Notre Saint-Père ou dudit saint Concile, ou autrement, nous aiderons, défendrons, ferons aider et défendre en jugement et en dehors*, tous les dits juges, docteurs, maîtres, clercs, promoteurs, avocats, conseillers, notaires et autres, et chacun d'eux, *à nos propres coûts et dépens*; et à leur cause, en cette partie, pour l'honneur et révérence de Dieu, de notre sainte Mère l'Eglise, et pour la défense de notre dite sainte foi, *nous nous adjoindrons au procès* que voudrait intenter contre eux qui que ce soit, en quelque manière que ce soit; *nous ferons poursuivre la cause en tous cas et termes de droit et de raison, à nos dépens.* »

Les signataires de ces *Lettres* étaient le cardinal d'Angleterre, le chancelier Louis de Luxembourg, les évêques de Beauvais (Cauchon), de Noyon (de Mailly) et de Warwick, les comtes de Warwick et de Staffort, les abbés de Fécamp et du Mont Saint-Michel, etc. « Fallait-il que le cri de l'iniquité étreignît leur conscience, pour qu'ils n'aient pas voulu qu'on portât devant le Pape et le Concile une cause dans laquelle ils avaient prétendu venger le Pape et le Concile?... Et ils redoutent le jugement de ceux dont ils se sont donnés avec fracas comme les vengeurs ». En vérité, « l'iniquité ne se mentit jamais plus ouvertement à elle-même »: ils sont accablés par la pièce même qu'ils fabriquent pour se couvrir. » (P. Ayroles : *la Vraie Jeanne d'Arc*, V, p. 482.)

Remarquons enfin que M. Hanotaux ne parle guère du Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, en 1456; et parce que Jean Jouvenel des Ursins prie d'Aulon de lui envoyer sa déposition, en lui disant que les Anglais « veulent maintenir que (Jeanne) fut sorcière, hérétique, invocatrice des diables, et que, par ce moyen, le Roi aurait recouvert son royaume, et ainsi ils tiennent le Roi et ceux qui l'ont servi pour hérétiques », il voit dans ces mots et dans « les diverses phases du procès de réhabilitation » une « préoccupation », « une thèse, surtout politique »; p. 501 : comme si les adversaires de Jeanne, Erard en particulier, au cimetière de Saint-Ouen, n'avaient pas traité le Roi « d'hérétique, schismatique » et provoqué la réponse indignée de Jeanne contre cette accusation calomnieuse! Jouvenel des Ursins faisait de l'histoire, et non pas de la « politique », en écrivant à d'Aulon, et l'histoire impartiale dit du Procès de réhabilitation ce qu'en dit un historien que M. Anatole France lui-même proclame un de ses maîtres, de l'Averdy : « Le jugement (de réhabilitation) a été rendu après *la procédure la plus impartiale et la plus complète.* Les juges de la réhabilitation ont examiné le procès dans les moindres détails. Ils ont fait mettre par écrit ce qu'ils ont dit ou pensé dans le cours de leurs délibérations. Ils ont conservé ce travail aux siècles futurs, pour les convaincre de la justice qui a dicté leur décision; ils ont montré les dispositions que la justice leur prescrivit de prendre. *Il ne peut donc pas y avoir de jugement plus réfléchi, mieux préparé et plus juste en lui-même.* » (*Les manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, 1790 : III, p. 532).

VII

Ainsi donc, tout en rendant pleine justice à la *Jeanne d'Arc* de M. Hanotaux, que le P. Yves de la Brière, appelait, dans les *Etudes*, le 20 août 1910, p. 251, un « Tableau de la France et de l'Eglise, en 1429-1431 », où l'auteur « s'est assimilé avec tant de patience et de discernement la vaste littérature historique consacrée à la Pucelle », et où « il excelle à découvrir les causes de chaque fait, de chaque groupe de faits, à démêler même, avec une rare perspicacité, avec un rare bonheur, les causes les plus occultes de leur enchevêtrement ou de leur convergence », p. 560, comme aussi à tracer des portraits, dont « la peinture est colorée, certes, (mais) n'est pas surchargée, (car) le goût du réel et le sens de la mesure garantissent la ressemblance », p. 557, il faut regretter vivement que le rationalisme, l'agnosticisme relativiste de M Hanotaux aient empêché « l'interprétation philosophique » qu'il donne « des grandes œuvres de Jeanne d'Arc » d'être aussi « heureuse, aussi pénétrante » que « l'évocation historique » qu'il en a faite.

Certes, il est loin, dans sa *Jeanne d'Arc*, de « l'anticléricalisme fri-

vole et parfois agressif » qui gâtait ses *Etudes historiques sur le seizième et le dix-septième siècle en France* (Hachette, 1886). Mais l'incroyant qu'il demeure a commis, dans sa *Jeanne d'Arc*, des erreurs graves sur le culte de la virginité de Marie, sur l'histoire de Notre-Dame du Puy et de sa « chambre angélique », sur l'origine du Rosaire, sur la nature de la prière, sur la valeur des doctrines, « tentes-abris » d'un jour, et sur les explications philosophiques, les systèmes créés pour rendre raison de l'épopée merveilleuse de Jeanne d'Arc, systèmes, ou plutôt *symboles*, d'après le P. de la Brière, respectables, mais précaires et transitoires » comme les générations qui les créent : « Le *fait* est plus haut que les explications; les synthèses humaines cherchent par des efforts successifs et impuissants à s'approcher de l'inaccessible *entité.* » (*Revue des D.-M.*, août, pp. 522, 523.)

Avec un tel relativisme agnostique, M. Hanotaux méconnaît le « surnaturel » dans la « formation » de Jeanne, qu'il déclare tout « humaine ». Il méconnaît le « surnaturel » dans les « visions » de Jeanne, dont il fait, non pas des phénomènes externes et objectifs, mais des phénomènes purement internes et subjectifs, « une psychologie transcendante ». Il méconnaît le « surnaturel » dans la « mission » de Jeanne, qu'il appelle bien « divine », mais pour lui chercher une explication rationnelle introuvable, et en définitive, pour n'y voir « qu'une âme se projetant en actes ». Il méconnaît le « surnaturel », en voilant complètement le rôle qu'il a eu, par les prophéties, les intuitions et les miracles dans ce qu'il appelle « le miracle du cœur » qu'est Jeanne d'Arc, ou bien le « miracle de l'accomplissement » de sa mission, accomplissement impossible sans le surnaturel de véritables miracles. Il défigure surtout le *Bref* de la Béatification de Jeanne d'Arc, qui, d'après lui, serait muet sur les prédictions, les apparitions, les faits extraordinaires attribués à la Pucelle.

Il se trompe sur l'immortalité de l'Eglise qui, lui semble-t-il, n'aurait pas résisté sans Jeanne d'Arc à tant d'ennemis l'assaillant au XVe siècle

Il se trompe en attribuant à notre héroïne la ruine des « féodalités laïques et ecclésiastiques », qui lui ont survécu, et la préparation de l'avènement des « démocraties », que son loyalisme monarchique n'a pas même soupçonné.

Il se trompe en ne voulant pas accuser de « l'assassinat juridique » de Rouen, l'Angleterre d'abord, l'Université de Paris, enfin Pierre Cauchon, dont il atténue la responsabilité, en accroissant sans mesure celle de « toute l'époque, complice » de cet attentat, et en imposant à l'Eglise de France, silencieuse et muette, au Pape, à Rome et à l'Eglise catholique tout entière, une part de culpabilité dont elles sont parfaitement innocentes dans « le drame de Rouen ».

Ne faut-il donc pas un étrange libéralisme historique pour admirer sans réserve un large tableau historique qui nécessite tant de réserves,

de la part de catholiques sincères, dévoués à l'Eglise et à la vérité intégrale? Si l'on s'honore en rendant justice aux mérites supérieurs d'une œuvre remarquable, il serait fâcheux de se laisser éblouir par le nom d'un académicien, ancien ministre de la République, et de ne pas revendiquer contre lui les droits imprescriptibles et sacrés de la foi, « qu'il est d'une haute raison d'accepter », du « miracle » et du « surnaturel », qui sont l'âme même, aussi historique que « divine », de la merveilleuse épopée nationale que le Ciel a écrite pour la France, avec l'épée « miraculeusement » victorieuse de Jeanne d'Arc, la Libératrice inspirée de la Patrie.

Th. DELMONT.

UNE RETRAITE DE DAMES AU SILLON

L'admirable Lettre de S. S. Pie X sur le *Sillon* a été accueillie avec le respect qu'un acte aussi grave commandait, si l'on excepte les récriminations et réticences qui se firent entendre à la première heure, sous le coup de la surprise, et les commentaires plus ou moins retors de certains avocats de toutes les mauvaises causes. Mais il demandait quelque chose de plus qu'une soumission silencieuse. L'enseignement pontifical, si l'on en comprenait la portée et le but, appelait une réaction franche, ouverte, active, contre un mouvement d'idées déclaré contraire aux principes du pur catholicisme et pernicieux pour la société elle-même. Plus avaient été grands l'engouement de nombreux catholiques et d'une partie notable du clergé pour les idées du *Sillon* et l'appui qu'elles recevaient d'eux, plus pressant était le devoir d'éclairer ceux qu'on avait entraînés. En fait, le plus communément, la Lettre du Pape, on peut le dire, a été reçue — et enterrée — avec tous les honneurs possibles. On l'a accueillie en lui marquant une entière déférence; il a été convenu que le *Sillon* s'était trompé, mais, cela dit, on s'en est tenu là. Dans maint diocèse, je parle de ceux où il était le plus vivant, les curés ont jugé inutile de lire et de commenter devant leurs paroissiens ce document capital. Les « Semaines religieuses » elles-mêmes s'en abstenaient. Quelques-unes n'en parlaient que pour insister sur l'éloge contenu dans le passage sur les beaux temps du *Sillon*, et résumaient tout le reste en quelques lignes, avec des atténuations notables. Elles n'avaient de voix que pour exalter l'admirable obéissance de M. Sangnier et de ses adeptes.

Pour beaucoup de gens, la Lettre sur le *Sillon* n'est même pas exempte d'exagération. Comme au sujet du modernisme, S. S. Pie X, en systématisant des idées éparses et des tendances imprécises, donne

aux erreurs du *Sillon* un corps qu'elles n'avaient point. Rien n'eût été cependant plus facile, et peut-être plus opportun en dépit de l'opinion contraire, que d'illustrer chaque point, chaque sentence énoncée dans cette Lettre, par des documents précis, indéniables, qui en auraient montré la parfaite justesse. La crainte de paraître agir par animosité et d'être accusé par cent voix d'envenimer la querelle au moment où elle s'assoupissait par la complète soumission des sillonnistes, nous retint de le faire. Ce fut peut-être un tort.

Sans reprendre aujourd'hui la question dans toute son étendue, il sera intéressant sous plus d'un rapport de faire ressortir, au moyen d'un seul de ces documents, dont il n'a pas encore été fait état, la complète et frappante exactitude de l'analyse des théories sociales du *Sillon* présentée par la lettre du Saint-Père.

Ce document est une plaquette très peu connue, publiée par les bureaux du *Sillon*, dont le titre complet est celui-ci : « Compte rendu d'une retraite de Dames du *Sillon* donnée à Paris par M. l'abbé Desgranges et M. l'abbé Beaupin, 21-25 février 1906. »

La date n'est pas très récente. C'est un intérêt de plus dans la question. Elle servira à prouver que, comme je n'ai cessé de le dire dès cette époque, le *Sillon*, quoiqu'en France on aimât mieux ne pas le savoir, justifiait le jugement actuel du Saint-Siège dans le temps même où il jouissait de la faveur ecclésiastique et était salué comme un puissant instrument de rénovation catholique.

Il s'agit du *Sillon* féminin. Autre élément d'intérêt. On n'a pas attaché assez d'importance à ce côté du mouvement. Le prosélytisme exercé par les femmes, en faveur d'une cause toute de sentiment et de religiosité mal définie, prend des ardeurs que rien n'arrête. Elles-mêmes, tout d'abord, subissent cet entraînement sans contrepoids. Le développement des cercles féminins au *Sillon* était un de ses aspects les plus inquiétants. On a peu entendu parler de leur soumission à la Lettre pontificale. Se sont-ils réellement dissous? Et, dans tous les cas, les esprits et les cœurs ont-ils vraiment rejeté les erreurs dont ils se nourrissaient?

Enfin, le nom des deux prêtres dont ce compte rendu présente les enseignements mérite aussi attention. Ces noms sont familiers à nos lecteurs. M. l'abbé Desgranges a rompu bruyamment avec le *Sillon*, après en avoir été l'apologiste attitré. Le caractère autocrate de M. Sangnier aurait été cause de cette rupture. Toujours est-il que M. Desgranges avait éminemment l'esprit du *Sillon*. Ce sont ses instructions dans cette retraite qui vérifient si exactement l'analyse des théories sociales du parti contenue dans la Lettre du Pape. Celles de M. Beaupin ont plutôt trait à la spiritualité, à la vie religieuse du *Sillon*, et, par là, complètent l'ensemble. L'un et l'autre continuent d'exercer un apostolat très actif. M. Desgranges, doué d'un réel talent de parole, excella dans la contradiction avec les socialistes et les

ennemis de la religion. Son éloquence est recherchée dans les congrès et fêtes catholiques. M. Beaupin écrit beaucoup sur les questions de formation morale et de prédication (1), principalement dans la *Revue pratique d'apologétique*.

Il est fréquemment invité à porter ses conseils dans les maisons ecclésiastiques d'éducation.

On doit admettre, il va sans dire, que les notes de retraite dont il s'agit diffèrent d'un compte rendu *in-extenso* et officiel. Elles sont nécessairement incomplètes et peuvent ne pas rendre toujours avec une parfaite exactitude la pensée des orateurs. Elles n'ont cependant pas dû être publiées sans leur aveu, et, à tout le moins, marquent le fruit de leurs enseignements. Néanmoins, il y a dans l'exposé des théories sociales du *Sillon*, qui en est la partie la plus importante, à en juger par la place qu'elle tient, une précision dont on ne saurait faire honneur à l'imagination féminine.

***

C'était une idée neuve et féconde de stimuler le prosélytisme des jeunes filles et des femmes sillonnistes par les exercices d'une retraite spirituelle spéciale pour elles, sous la direction des prêtres les plus considérés de l'Ecole. Mais quoi de plus naturel, si l'on se souvient que le *Sillon*, mouvement suscité par la Providence, se donnait comme ayant le caractère d'une vocation divine? (2). L'avant-propos nous apprend que cette retraite eut lieu dans la semaine qui suivit le Ve Congrès national du *Sillon* à Paris. Les adhérentes étaient plus de 80. M. Marc Sangnier « qui avait bien voulu venir clôturer la retraite » présida le dîner final. On lit dans cet avant-propos :

Cette retraite a manifesté puissamment la vie qui anime nos groupes féminins; elle a montré aussi que de véritables énergies sillonnistes se cachent dans des cœurs de femmes, que nous pouvons enfin être les auxiliaires de nos frères, qui luttent pour réaliser, dans notre société mauvaise et cependant affamée d'idéal, plus de justice, plus de bonté.

Aussi nous a-t-il semblé utile de fixer cette étape si importante dans le mouvement féminin du *Sillon*, en réunissant dans ces quelques pages les notes prises au cours des différentes instructions.

. . . .

Quant à celles de nos amies sillonnistes qui n'étaient pas parmi nous, qu'elles suppléent, par la vie intense que le *Sillon* a suscitée en elles, à tout ce qui manque à ces résumés courts et froids. Puissent-ils, ainsi transformés, devenir pour elles ce que les instructions ont été pour nous : un puissant stimulant à l'action, qui réveille toutes les énergies et les rende plus capables encore d'amour et de dévouement.

---

1. Voir dans nos numéros des 15 août et 1er septembre 1910, l'analyse de son livre : *Pour être apôtre* par M. Paul Tailliez. Dans cet apostolat démocratique se retrouve le même fond d'idées.

2. *Les Erreurs du Sillon*, chap. I, pages 19 ss.

Ce fut une retraite fermée, avec instructions, visites au Saint-Sacrement, lectures en commun tirés des ouvrages du P. Gratry, recommandé d'ailleurs, en général, comme livres de lecture spirituelle. Un cachet particulier de cette retraite fut celui-ci, marqué dans le premier entretien :

Pour obtenir ce recueillement, « on exige quelquefois dans les retraites un silence complet. Il n'en saurait être ainsi au *Sillon*, puisque nous vivons animés par l'échange des communications intimes... Mais cette âme commune doit être très recueillie; nos conversations doivent être chrétiennes, élevées, vraiment surnaturelles, de ces conversations qui deviennent peu à peu des méditations et se terminent spontanément par une prière en commun ».

. . . .

Nous faisons des visites au Saint-Sacrement. Nous devrions aussi chercher la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans ce tabernacle vivant qu'est l'âme des justes, dans le cœur de nos amis les plus chers. Ainsi nos entretiens « comme des vents passant sur des braseros, aviveront notre amour passionné de la Cause et de Jésus » (1).

Les prédications eurent pour sujet : l'importance de la retraite, les examens de conscience, la méditation et la lecture spirituelle, la manière d'accueillir la souffrance, la tentation, conseils généraux, la contrition, la guérison de l'aveugle de Jéricho, la mission de la Vierge Marie. A ces entretiens, dont nous dirons plus loin peu de chose, fut joint un autre genre d'exercices ainsi présenté :

Nous avons réservé à une étude technique des doctrines du *Sillon* les instructions de l'après-midi, qui doivent se transformer en conférences causeries. Cette étude n'est pas déplacée dans une retraite, parce qu'elle nous apprendra à mieux connaître la Cause que nous voulons servir, et aussi parce que nous tirerons de ces considérations des conséquences pratiques et des résolutions.

C'est une autre manière de confondre « l'amour de la Cause et de Jésus. » Quel rapport et aussi quelle démarcation il y a entre eux, c'est ce que vont établir les deux conférences de M. l'abbé Desgranges : Qu'est-ce que le *Sillon?* Le *Sillon* et l'Eglise. C'est là que nous allons trouver *ex-professo* la justification de la Lettre pontificale. Notre tâche sera très simple. Il suffira de rapprocher les deux textes l'un de l'autre. C'est donc au lecteur que nous laissons le soin de les comparer, en mettant d'abord sous ses yeux l'exposé de ces théories sociales d'après la Lettre de S. S. Pie X :

Le *Sillon* a le noble souci de la dignité humaine. *Mais cette dignité il la comprend à la manière de certains philosophes dont l'Eglise est loin d'avoir à se louer.* Le premier élément de cette dignité est la liberté, entendue en ce sens que, sauf en matière de religion, chaque homme est autonome. De ce principe fondamental, il tire les conclusions suivantes : Aujourd'hui le peuple est en tutelle sous une autorité distincte de lui, il doit s'en affranchir : *émancipation po-*

1. Les guillemets sont dans le texte.

litique. Il est sous la dépendance des patrons qui, détenant ses instruments de travail, l'exploitent, l'oppriment et l'abaissent; il doit secouer leur joug : *émancipation économique*. Il est dominé enfin par une caste appelée dirigeante, à qui son développement intellectuel assure une prépondérance indue dans la direction des affaires; il doit se soustraire à la domination : *émancipation intellectuelle*. Le nivellement des conditions à ce triple point de vue établira parmi les hommes *l'égalité*, et cette égalité est la vraie justice humaine. Une organisation politique et sociale fondée sur cette double base, la liberté et l'égalité (auxquelles viendra bientôt s'ajouter la fraternité), voilà ce qu'ils appellent *démocratie*.

Néanmoins, la liberté, l'égalité n'en constituent que le côté, pour ainsi dire, négatif. Ce qui fait proprement et positivement la démocratie, *c'est la participation la plus grande possible de chacun au gouvernement de la chose publique*. Et cela comprend un triple élément politique, économique et moral.

D'abord en politique, le *Sillon* n'abolit pas l'autorité il l'estime, au contraire, nécessaire; mais il veut la partager, ou, pour mieux dire, la multiplier de telle façon que chaque citoyen deviendra une sorte de roi. L'autorité, il est vrai, émane de Dieu, mais elle réside primordialement dans le peuple et s'en dégage par voie d'élection ou, mieux encore, de sélection, sans pour cela quitter le peuple et devenir indépendante de lui; elle sera extérieure, mais en apparence seulement; en réalité, elle sera intérieure, parce que ce sera une autorité consentie.

Proportions gardées, il en sera de même dans l'ordre économique. Soustrait à une classe particulière, le patronat sera si bien multiplié que chaque ouvrier deviendra une sorte de patron. La forme appelée à réaliser cet idéal économique n'est point, affirme-t-on, celle du socialisme, c'est un système de coopératives suffisamment multipliées pour provoquer une concurrence féconde et pour sauvegarder l'indépendance des ouvriers qui ne seront enchaînés à aucune d'entre elles.

Voici maintenant l'élément capital, l'*élément moral*. Comme l'autorité, on l'a vu, est très réduite, il faut une autre force pour la suppléer et pour poser une réaction permanente à l'égoïsme individuel. Ce nouveau principe, cette force, c'est l'amour de l'intérêt professionnel et de l'intérêt public, c'est-à-dire de la fin même de la profession et de la société. Imaginez-vous une société où dans l'âme d'un chacun, avec l'amour inné du bien individuel et du bien familial, régnerait l'amour du bien professionnel et du bien public, où dans la conscience d'un chacun ces amours se subordonneraient de telle façon que le bien supérieur primât toujours le bien inférieur, cette société-là ne pourrait-elle pas à peu près se passer d'autorité, et n'offrirait-elle pas l'*idéal de la dignité humaine*, chaque citoyen ayant une âme de roi, chaque ouvrier une âme de patron? Arraché à l'étroitesse de ses intérêts privés et élevé jusqu'aux intérêts de sa profession, et plus haut, jusqu'à ceux de la nation entière, *et plus haut encore, jusqu'à ceux de l'humanité*, (car l'horizon du *Sillon* ne s'arrête pas aux frontières de la patrie, il s'étend à tous les hommes jusqu'aux confins du monde), le cœur humain, élargi par l'amour du bien commun, embrasserait tous les camarades de la même profession, tous les compatriotes, tous les hommes. *Et voilà la grandeur et la noblesse humaine idéale réalisée par la célèbre trilogie : Liberté, Egalité, Fraternité.*

Or, ces trois éléments, politique, économique et moral, sont subordonnés l'un à l'autre, et c'est l'*élément moral*, nous l'avons dit, qui est le principal. En effet, nulle démocratie politique n'est viable si elle n'a des points d'attache profonds dans la démocratie économique. A leur tour, ni l'une ni l'autre ne sont possibles, si elles ne s'enracinent pas dans un état d'esprit *où la conscience se trouve investie de responsabilités et d'énergies morales proportionnées*. Mais supposez

cet état d'esprit, ainsi fait de responsabilité consciente et de forces morales, la démocratie économique s'en dégagera naturellement par traduction en actes de cette conscience et de ces énergies, et de même, et par la même voie, du régime corporatif sortira la démocratie politique et économique, celle-ci portant l'autre, se trouveront fixées dans la conscience même du peuple sur des assises inébranlables.

Telle est, en résumé, la théorie, on pourrait dire le rêve du *Sillon*, et c'est à cela que tend son enseignement *et ce qu'il appelle l'éducation démocratique du peuple, c'est-à-dire à porter à son maximum la conscience et la responsabilité civique de chacun, d'où découlera la démocratie économique et politique, et le règne de la justice, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.*

Ce rapide exposé, Vénérables Frères, vous montre déjà clairement combien Nous avions raison de dire que le *Sillon* oppose doctrine à doctrine, qu'il bâtit sa cité sur une théorie contraire à la vérité catholique et qu'il fausse les notions essentielles et fondamentales qui règlent les rapports sociaux dans toute société humaine.

Expliquant ensuite cette sentence point par point, le Saint-Père insiste sur le principe fondamental de ces théories :

Enfin, à la base de toutes les falsifications des notions sociales fondamentales, le *Sillon* place une *fausse idée de la dignité humaine.* D'après lui, l'homme ne sera vraiment homme, digne de ce nom, que du jour où il aura acquis une conscience éclairée, forte, indépendante, autonome, pouvant se passer de maître, ne s'obéissant qu'à elle-même et capable d'assumer et de porter, sans forfaire, les plus graves responsabilités. Voilà de ces grands mots avec lesquels on exalte le sentiment de l'orgueil humain; tel un rêve qui entraîne l'homme sans lumière sans guide et sans secours dans la voie de l'illusion, où, en attendant le grand jour de la pleine conscience, il sera dévoré par l'erreur et les passions. Et ce grand jour, quand viendra-t-il? A moins de changer la nature humaine (ce qui n'est pas au pouvoir du *Sillon*), viendra-t-il jamais? Eest que les saints, qui ont porté la dignité humaine à son apogée, avaient cette dignité-là? Et les humbles de la terre, qui ne peuvent monter si haut, et qui se contentent de tracer modestement leur sillon, au rang que la Providence leur a assigné, en remplissant énergiquement leurs devoirs dans l'humilité, l'obéissance et la patience chrétiennes, ne seraient-ils pas dignes du nom d'hommes, eux que le Seigneur tirera un jour de leur condition obscure pour les placer au ciel parmi les princes de son peuple?

Supposant que le lecteur a relu cet exposé, nous n'avons plus qu'à placer incontinent sous ses yeux le texte de la conférence de M. Desgranges. Qu'est-ce que le *Sillon?* Dans cet exposé précis, tout porte.

On peut définir le *Sillon :*

Le mouvement d'un groupe homogène d'âmes cherchant dans le catholicisme la force de réaliser en France la démocratie, au point de vue politique et au point de vue économique (1).

— C'est d'abord un *mouvement:* ce n'est donc pas un programme, ni une œuvre. C'est quelque chose qui évolue sans cesse; on pourrait le comparer à « une colonne faisant une conquête, qui marche, qui avance et qui modifie ses attitudes suivant les circonstances qui se présentent ».

1. Ainsi souligné dans le texte.

— *Un groupe homogène.* Cette homogénéité a amené bien des difficultés et nous a coûté bien des sacrifices : nous avons dû quitter des camarades ayant de hautes qualités de cœur et d'esprit. Sur ce point, nous sommes très intransigeants. Nous croyons que le succès sera donné à la concentration. Nous voulons être très unis, parce que, pour réaliser la tâche difficile d'établir la démocratie, il nous faut être les plus forts... (1).

— *Réaliser la démocratie*, c'est-à-dire un état social dans lequel le peuple soit associé de plus en plus largement au pouvoir. *Nous voulons accroître la conscience et la responsabilité de chaque citoyen, de façon à ce qu'il puisse participer à la puissance politique et économique* (2).

Si nous voulons cela, c'est que nous voyons dans chaque homme une âme, émanation immortelle de la divinité, et que nous croyons que les âmes valent dans la mesure des responsabilités qu'elles assument.

Pascal disait : « Toute notre dignité consiste en la pensée. Quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus grand que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt ». Parcal a ainsi exalté la noblesse de la conscience; pour nous, nous croyons qu'il y a dans l'homme quelque chose de plus grand encore que la conscience : *la responsabilité* (?)

— *Démocratie politique.* Sous la monarchie, la responsabilité est concentrée dans le roi. *Seul*, il doit pourvoir aux besoins de ses sujets, prendre les mesures nécessaires pour la défense nationale et l'ordre public, ce qui lui impose des sacrifices parfois très douloureux qui attirent notre respect et notre admiration (3).

De même autrefois, le grand-prêtre seul participait à la divinité : seul il pénétrait dans le Saint des Saints. Mais Jésus-Christ a voulu que toute âme humaine puisse communiquer directement avec Dieu, et, par l'Eucharistie, il a élargi cette participation à la divinité, il l'a étendue à tous les hommes.

Ainsi, (???) dans une République, la responsabilité est multipliée et supportée par tous les citoyens.

— *Démocratie économique.* Le patron porte toutes les responsabilités, tous les risques de l'industrie. Si nous souhaitons qu'une partie de ces responsabilités pèse sur ceux qui sont actuellement des salariés, si nous désirons qu'ils deviennent des coopérateurs, des associés, ce n'est pas que nous croyons qu'ils seront plus heureux au point de vue matériel, *mais ils seront plus dignes de leur titre d'hommes;* c'est aussi qu'ils sentiront davantage le besoin du Christ que nous voulons leur faire connaître.

Ainsi, pour nous la démocratie ne sera vraiment digne de ce nom que *si elle représente un accroissement de la valeur morale de chaque individu et même de chaque acte;* si, au lieu de sujets, elle crée des citoyens, en permettant d'élever le niveau intellectuel et moral d'une élite *qui s'agrandisse sans cesse et qui sache assumer sa part des responsabilités civiques et économiques.*

— *Les forces sociales du catholicisme* sont le moyen qui nous permettra d'arriver à cette démocratie.

---

1. M. l'abbé Desgranges ne soupçonnait pas alors, qu'un an plus tard, lui-même deviendrait un obstacle à cette homogénéité et devrait se retirer à son tour.

2. Voilà le genre de question qu'on trouvait à sa place naturelle dans une retraite spirituelle. Mais, après tout, c'était juste, puisque, d'après la doctrine exposée, les forces surnaturelles apportées par le Christ à l'humanité morale et civique fortifient ce sentiment de la dignité humaine qui est précisément repoussé par S. S. Pie X.

3. Ce qui provoque une admiration portée jusqu'à la stupeur, c'est de voir les sillonnistes, à la suite de leur chef, définir la monarchie en des termes qu'on rougirait d'employer devant des enfants de cinq ans : le roi chargé de pourvoir *seul* aux besoins de ses sujets!

Quand Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu sur la terre, il a profondément changé les institutions humaines. Ainsi, il a établi l'indissolubilité du mariage, tandis que Moïse avait toléré le divorce chez les Israélites, « à cause de la dureté de leur cœur ». Il est possible à l'homme d'aspirer *à une perfection plus haute*, depuis que Dieu lui-même, venant parmi nous, a *apporté à l'humanité des forces surnaturelles;* car nous croyons que le Christ est une réalité vivante et même la plus certaine des réalités vivantes; nous croyons que son action dans l'Eucharistie est plus puissante que celle de toutes les forces naturelles.

En France, on veut faire la démocratie, c'est-à-dire distribuer les responsabilités; mais, pour que les citoyens puissent supporter ces nouvelles obligations civiques, il faut agrandir leur capacité morale. C'est pourquoi nul n'est mieux qualifié qu'un catholique, pour faire partie de l'élite démocratique, car, mieux que personne, il pourra, à l'aide de la grâce, pratiquer les vertus nécessaires.

Ainsi, toute l'action du *Sillon* est fondée sur notre foi, notre croyance au surnaturel...

« Entrons avec eux dans cette avenue qui mène à la justice et à la démocratie, et, à l'extrémité, montrons-leur le Christ, qui seul leur donnera les secours nécessaires pour réaliser leurs plus nobles rêves ». C'est ainsi que l'action du *Sillon* mène naturellement les âmes à Jésus-Christ. Parti du surnaturel, il y retourne. « Le Christ est l'alpha et l'oméga du *Sillon*, comme de tout ».

« Vous avez donc une place marquée dans notre œuvre; vous devez nous aider à produire cette force. Pour cela, tâchez d'abord de faire vivre le Christ en vous; puis, *devenues de puissants foyers de grâce surnaturelle*, faites-le rayonner autour de vous pour qu'il réchauffe et illumine les consciences.

« Faites comme la Samaritaine qui, après que Jésus eut versé dans son âme tant d'amour et de vérité, sut entraîner aux pieds du Maître toute la population de Sichem.

« Pour cela, il faut que vous aimiez Jésus, il faut que vous sachiez parler de lui avec passion. *Alors, non seulement vous aurez développé dans les âmes un peu de conscience et de responsabilité*, mais ces âmes comprendront qu'elles aussi doivent vivre d'amour; alors vous aurez conquis des âmes à la cité future de l'au delà, et votre vie sera plus belle et plus pleine que celle de tous les grands conquérants de la terre, car vous aurez travaillé pour l'éternité ».

Il serait certainement injuste de dire qu'au *Sillon* on ne parlait jamais qu'en ces termes mystiques et insuffisants de Jésus-Christ, de son amour, encore que ce soit bien le ton général des instructions de cette retraite. Mais il suffirait à justifier cet autre passage de la Lettre pontificale où on lui reproche de prêcher un Christ défiguré. Ce sur quoi on ne saurait assez insister, après S. S. Pie X, c'est l'absolue fausseté de cette théorie d'après laquelle l'homme, en prenant davantage conscience de ses responsabilités politique et économique, s'élève à sa véritable dignité, se rapproche du Christ et participe davantage à son amour, ou, si l'on veut, atteint d'autant mieux cette dignité qu'il est plus uni à Jésus-Christ. C'est méconnaître complètement, comme le Saint-Père le dit, la véritable dignité de l'homme, et aussi, en premier lieu, le vrai motif de l'amour de Jésus-

Christ pour lui. Notre Rédempteur n'a pas aimé les hommes pour eux-mêmes. L'homme, vil dans son corps, plus vil encore dans son âme souillée, n'avait rien pour conquérir cet amour. Jésus-Christ, devenu son frère par nature, l'a aimé uniquement par reconnaissance et par obéissance envers son Père, par une conséquence de son amour indicible pour lui, parce que, en comblant son Humanité de dons absolument ineffables, dont la connaissance embrasa dès le premier instant d'un amour également incompréhensible le cœur du Verbe Incarné, ce Père lui demandait d'aimer tous les hommes et de se dévouer pour leur rachat jusqu'à la plus rigoureuse immolation de lui-même. De quelle valeur et de quel poids est ici la fausse dignité humaine dont la notion porte toute la théorie du *Sillon?*

La conférence de M. Desgranges sur le *Sillon* et l'Eglise comporte deux parties. La première seule se rapporte au sujet choisi. Elle débute ainsi :

Il faut distinguer d'abord la démocratie du *Sillon* de la démocratie chrétienne. Léon XIII a dépouillé ce mot ***démocratie chrétienne*** de tout sens politique, économique, social, et il l'a défini : ***l'action bienfaisante de l'Eglise dans les milieux populaires.***

Deux écoles : les ***démocrates chrétiens***, au point de vue pratique, et les ***catholiques sociaux***, au point de vue théorique, se proposent de tirer des principes éternels du catholicisme des conséquences qui permettent de certifier toutes les injustices de la société présente.

L'attitude du *Sillon* est toute différente : ***nous voulons organiser en France une société politique et économique que nous appelons la démocratie, tout court***; nous voulons, dans notre pleine indépendance civique, faire une république démocratique (1). Si nous disons que la démocratie n'est pas possible sans les forces sociales du catholicisme, nous ne croyons pas que le catholicisme impose la démocratie. Nous ne voulons pas de cette confusion du pouvoir civique et du pouvoir religieux, du cléricalisme qui existait dans les sociétés antiques et que le Christ est venu détruire : « Rendez à César ce qui est à César et a Dieu ce qui est à Dieu... ».

On reconnaît encore là le propre langage de Marc Sangnier — qui eut plus tard l'injustice de reprocher à M. Desgranges de n'avoir pas l'esprit du *Sillon* — et cette formule sophistique qui, sous le prétexte de ne pas lier le catholicisme à la démocratie sillonniste, devait également servir, peu de temps après, à réclamer pour celle-ci son autonomie complète vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique. Passons sur les développements (2), et venons à la seconde partie, qui n'a plus pour sujet le *Sillon* et l'Eglise, mais le *Sillon* et la Patrie. M. Desgranges ne s'y montre pas moins fidèle porte-parole de Marc San-

1. Excellent sujet de conférence dans une retraite spirituelle.

2. On y rencontre pourtant ce joli trait :

« Ayons donc confiance en l'Eglise, et lançons-nous hardiment sur le terrain laissé à notre libre initiative : nous pouvons être audacieux, car, si nous faisions un faux pas, le Pape est là pour nous avertir et nous reprendre AMICALEMENT », comme pourrait le faire, sans doute « le camarade Sarto ».

gnier. On y verra, comme le dit si exactement S. S. Pie X, l'horizon du *Sillon* s'élargissant, par-dessus les intérêts individuels, professionnels, nationaux, jusqu'à l'humanité tout entière.

Au-dessus de tout, nous respectons la volonté de Dieu, l'ordre suprême.

Or, nous croyons que Dieu a créé trois grands groupes humains : la famille, la collectivité nationale, l'*humanité*. Sa volonté est que nous nous aimions tous, parce que tous nous avons été rachetés par le sang de Jésus-Christ et que tous nous sommes appelés à la même destinée immortelle; mais il veut que nous aimions d'une façon toute spéciale nos compatriotes et que nous soyons unis plus étroitement encore aux membres de notre famille.

Mais il est antichrétien de dire que la patrie territoriale doit toujours passer avant tout; il est révoltant qu'on se dise « catholique parce que Français », — qu'on fasse passer le groupe national avant la raison, la justice, l'ordre, la religion, — qu'on en fasse une idole. De plus, *les patries ne sont pas immuables; elles ont un caractère évolutif;* c'est une nouvelle raison de nous élever contre la conception des néo-monarchistes. Il est possible, en effet, que des causes économiques, la nécessité de nous défendre contre des peuples jeunes, par exemple, puissent nous obliger à nous unir à d'autres peuples, à former une large fédération : les Etats-Unis d'Europe.

Le sentiment patriotique représente un triple attachement au *territoire*, à l'*histoire*, au *génie français*. Mais cet attachement n'existe pas au même degré pour tous: comment serait ce possible chez des ouvriers qui ne possèdent pas un coin de terre, qui ne savent pas l'histoire de leurs ancêtres et ne connaissent pas le génie français? Il faut donc trouver pour les prolétaires d'autres raisons d'aimer leur patrie : l'œuvre de justice que nous avons entreprise et qui doit être réalisée par la démocratie constituera pour eux ce patrimoine précieux (1).

D'ailleurs, s'ils ne possèdent rien, *ils jouissent* (!) des institutions de la France, et Hervé n'a pas le droit de dire qu'ils n'ont rien à défendre, puisque ces institutions sont la base sur laquelle ils édifieront la république démocratique de leurs rêves.

Les catholiques sont des internationalistes: tout petits, l'œuvre de la Sainte-Enfance les habitue à penser à leurs petits frères de la Chine et du Japon.

Mais justement, *c'est parce que nous aimons l'humanité que nous aimons d'abord la France*, qui a toujours été la plus humaine des nations, le champion de la justice et du droit. Nous la voulons forte et prospère pour qu'elle puisse continuer à être le secours des autres pays, pour qu'elle joue le rôle d'une nation d'avant-garde *et qu'elle porte — pour les communiquer ensuite au monde entier. — nos rêves démocratiques.*

La démonstration, me semble-t-il, ne pouvait être plus claire ni plus complète.

***

Ecoutons maintenant M. l'abbé Beaupin. Avec lui nous entrons dans la spiritualité du *Sillon*. Le trait frappant est de voir comment elle est elle-même viciée par l'erreur fondamentale sur la conception

1. Comme ces démocrates insultent les classes populaires en les croyant incapables d'une réel attachement à leur patrie, en enlevant tout fondement à leur patriotisme! Heureusement ils créent pour lui un patriotisme nouveau ayant pour base l'amour de l'Humanité et de la République dont ils « jouissent ».

de la dignité humaine. Elle amène inconsciemment le sillonniste, tandis qu'il s'exalte dans la pensée d'un absolu détachement de soi, à se prendre pour centre même dans les choses de Dieu et dans les actes les plus importants de la vie spirituelle. Ici encore, si l'on va au fond, Jésus-Christ et sa grâce, la vie surnaturelle, prennent plutôt le rôle d'un moyen pour le perfectionnement de l'individu, que celui d'une fin directe et suprême à laquelle celui-ci doit se rapporter tout entier. Nous tombons là aux dernières conséquences de cette erreur, qui n'est autre, en définitive, que celle de la Révolution.

On ne m'accusera pas de déduire à ma fantaisie ces conséquences, car je cite textuellement et intégralement. Il s'agit d'une instruction sur la *Contrition*. En voici le compte rendu :

On appelle contrition le regret du péché.

Pour développer en soi la contrition, on peut méditer et réfléchir sur les considérations suivantes :

I. Examinons nos fautes dans leurs conséquences.

En péchant contre Dieu, nous blessons sa majesté infinie, *mais nous amoindrissons aussi notre personne morale*. Les fautes commises envers le prochain *nous diminuent également* et détruisent la justice et la charité voulues par Dieu.

En péchant, *nous nous affaiblissons donc*. Tout péché est un désordre dont nous sommes les premiers à souffrir.

II. Représentons-nous ensuite ce que nous pourrions être, si nous péchions moins.

Créés pour la lumière et l'amour, nous sommes, volontairement, êtres de ténèbres et d'égoïsme. Et cependant, il y a en nous d'indéniables aspirations vers le Beau et le Bien. *C'est une souffrance pour nous de constater qu'elles ont été arrêtées et ne sont pas épanouies par votre faute.*

III. Mais il faut réparer le mal accompli et rétablir l'*ordre dans notre vie.*

C'est alors surtout que se fait sentir *notre impuissance* et que nous nous retournons avec une *joie* humble vers Jésus-Christ. Lui seul peut nous aider à refaire ce que nous avons défait. Sa lumière va nous éclairer, sa force nous soutenir.

IV. L'acte de contrition s'achève *ainsi* dans un acte d'amour.

Considérons Jésus-Christ dans sa Passion, dans ses douleurs physiques, surtout dans ses angoisses morales; comme Pascal, écoutons-le nous dire : « Je pensais à toi, dans mon agonie; j'ai versé telle goutte de sang pour toi », et laissons notre âme s'imprégner douloureusement du remords des fautes commises et des grâces perdues.

Je crois les commentaires à peu près superflus. On pourrait s'étonner d'une notion aussi incomplète de la contrition, même si l'on se tient à sa forme la plus imparfaite, quoique cependant elle s'achève ici dans l'amour. Judas eut aussi le regret de son péché, il fit même un effort sérieux pour « rétablir l'ordre dans sa vie » en portant aux Prêtres le prix de son crime. Il est vrai qu'il ne sut pas se tourner « avec une *joie* humble » vers Jésus.

Mais si l'on examine les motifs proposés, l'étonnement est plus grand

encore. La première considération pour exciter en nous la contrition surnaturelle est donc *l'affaiblissement de notre personne morale*. La seconde, qui ne diffère pas de la première, *la souffrance de constater l'arrêt de nos aspirations vers le Beau et le Bien*. D'où naît *la résolution de rétablir l'ordre dans notre vie*. Le secours de Jésus-Christ nous est nécessaire pour cela. Et c'est *ainsi* que la contrition s'achève dans un acte d'amour, dont le motif est insuffisamment exprimé, mais auquel manquent les meilleurs motifs. Jésus-Christ a *pensé à nous*, mais il a d'abord souffert *à cause de nous*, à cause de nos péchés, c'est nous qui l'avons fait souffrir; son sacrifice était l'expiation de nos offenses envers la Majesté divine et la réparation de l'immense désordre causé par eux dans son plan surnaturel. C'est à quoi les dames sillonnistes feraient mieux de s'arrêter, qu'à l'affaiblissement de leur personne morale.

Ce faux sentiment de la dignité humaine, qui est à la base de toutes les théories sillonnistes, produit en tout ordre de questions le même résultat, qui est de rapetisser et de ravaler ce qu'on lui attribue d'élever et de perfectionner. Passons à l'ordre moral. M. Beaupin fait une conférence sur l'*éducation*. Voici, pour m'en tenir à ce dernier trait, comment il en définit l'œuvre dans une première partie.

I. *Qu'est-ce que l'éducation?* — Nous le saurons quand nous aurons répondu à ces deux questions : Qu'est-ce qu'un enfant? — Que devons-nous vouloir en faire?

Au point de vue physique, l'enfant est un être faible, qui a besoin d'être défendu et protégé. Au point de vue moral, c'est « une anarchie d'appétits et de penchants » c'est-à-dire une nature assez forte pour résister au mal, qui n'est pas encore en possession d'une volonté assez forte pour résister au mal et faire le bien.

Il faut en faire un être libre, c'est-à-dire une conscience et une volonté. Or, livré à lui-même, l'enfant s'abandonnerait aux instincts les plus grossiers. Il pourrait devenir malfaisant.

Le problème se pose donc ainsi : Il faut intervenir dans la vie de l'enfant *de manière à ce qu'il devienne une personne humaine*.

Un être libre, une personne humaine! Comme cette manière de tout prendre au point de vue de la dignité personnelle rétrécit l'horizon et raréfie l'air! Un écrivain religieux envisageant l'éducation sous son véritable aspect dira les mêmes choses, mais tout autrement.

L'éducation est donc l'œuvre la plus puissante de l'humanité.

Quel en est le point de départ?

C'est l'enfant tel que vous le voyez au berceau : une magnifique espérance dans un immense fond d'ignorance et de faiblesse.

Quel en est le terme souhaité?

C'est l'épanouissement de cette magnifique espérance dans tous les ordres de perfection. *C'est le développement harmonieux, progressif et durable des aptitudes religieuses, morales et intellectuelles de l'enfant*. C'est l'affermissement

de toutes les puissances du bien et de toutes les qualités d'esprit, de cœur, de caractère, *que Dieu a renfermées dans cette jeune âme*, et c'est leur protection assurée contre les mille accidents qui les ravageraient.

Aussi est-ce l'éducation qui fait les intelligences robustes, celles qui ne veulent se nourrir que de vérités et de certitudes. C'est elle qui fait les caractères droits et forts, incapables de trahir le devoir et de se plier à une injustice. C'est elle qui fait les cœurs purs, tendres, délicats et en même temps généreux et héroïques, les cœurs toujours prêts à se dévouer pour le soulagement des grandes infortunes, pour la garde ou le relèvement des nobles drapeaux, pour tous les sacrifices que réclament les mille maux qui s'abattent sur la pauvre humanité (1).

On voit bien ici l'épanouissement de la personnalité humaine, mais ce n'est pas le souci de sa dignité qui est la base d'une telle œuvre.

Le même auteur poursuit en expliquant que l'éducation est une œuvre de *sagesse*, une œuvre d'*autorité* et une œuvre de *dévouement*. On retrouve aussi les mêmes pensées dans la conférence de M. Beaupin, mais faussées par la même erreur. Ainsi, il commence bien par dire que l'autorité est nécessaire en éducation. Mais il se hâte d'ajouter : « Cette autorité doit être entendue non comme un despotisme, mais comme un secours et une aide destinés à suppléer à la faiblesse de l'enfant. » L'autorité dans la famille, comme dans la société et dans l'Eglise, ne doit pas être un despotisme, mais elle est autre chose qu'un secours et une aide. La qualifier de la sorte, c'est en ruiner la notion. Il est vrai que si l'autorité du Pape agit « amicalement » sur les fidèles quand il les reprend, le père de famille aurait mauvaise grâce à vouloir être autre chose qu'un grand camarade pour ses enfants. Au fond de tout cela, il y a toujours ce respect de l'*autonomie* individuelle, où la Lettre de S. S. Pie X dénonce le point de départ des théories sociales du *Sillon*.

S'il fallait un nouvel exemple de l'incompréhensible indifférence doctrinale à laquelle les progrès du libéralisme ont conduit, en fait, les catholiques et le clergé de France, ou du moins une grande partie d'entre eux, malgré l'extrême déférence avec laquelle ils professent d'accueillir les jugements du Saint-Siège, le cas particulier des deux prêtres directeurs de cette retraite le fournirait.

Voilà des hommes qui ont enseigné le modernisme social le plus avéré, qui ont vu condamner solennellement les doctrines dont ils étaient les plus ardents champions et n'en ont fait, que je sache, aucune rétractation extérieure et positive. Je ne mets d'ailleurs point en doute leurs dispositions intimes. Mais croyez-vous que leur crédit en ait subi la moindre atteinte? Pas le moins du monde. Il en est d'eux comme de certains professeurs ou écrivains qui versaient dans le modernisme doctrinal. Ils ont gardé la même assurance, ils sont partout

1. R. P. Castelein, S. J. Droit naturel p. 629.

en avant comme par le passé, toutes les portes leur sont ouvertes, et c'est toujours à eux qu'on fait appel. M. l'abbé Desgranges est le grand orateur catholique partout recherché. Pour ne parler que de son influence locale, il est directeur de la « Semaine religieuse », il a deux journaux à sa disposition, il est véritablement l'homme de son diocèse. M. l'abbé Beaupin est accueilli avec empressement dans les revues catholiques, dans les congrès, dans les maisons d'éducation. Est-ce donc de ceux qui sont les premiers atteints par les condamnations du Saint-Siège, qu'on attend la réfutation des erreurs qu'ils professaient et la réaction efficace qui serait indispensable?

Soit dit, sans aucun parti pris, sans aucune animosité contre les personnes. Mais, le cas s'offrant, il fallait le noter comme un signe de cette indifférence malheureusement trop commune.

Emm. BARBIER.

M. MARC SANGNIER ET LE « PARTI NOUVEAU »

M. Julien de Narfon, rendant compte dans le *Figaro*, de l'importante manifestation du manège Saint-Paul, commence ainsi:

> Le *Sillon* n'existe plus, et il n'y a donc plus de congrès du *Sillon*. Mais M. Marc Sangnier ne se croit pas le droit de rester inactif. Son activité a pris seulement de nouvelles formes, et elle s'exerce sur un autre terrain. Pour l'instant il travaille à fonder un « parti nouveau », et à ce parti nouveau il a donné un organe : *la Démocratie*, autour duquel il s'efforce de rallier, en dehors de maintes divergences d'école, de philosophie ou de religion, toutes les bonnes volontés susceptibles de collaborer à une œuvre de pacification nationale et de justice sociale.

Tout autre est l'impulsion que nous avons emportée de cette réunion, et des discours que nous y avons entendus.

Il nous a semblé au contraire que si le *Sillon* n'existe plus en droit, en fait il est toujours bien vivant, témoin l'immense armée Sillonniste qui avait répondu à l'appel de son chef, auquel elle reste fidèlement attachée. Le prétexte d'un « parti nouveau » dont se couvre une nouvelle tentative de reconstitution d'un plus grand Sillon, ne peut faire illusion qu'à ceux qui ferment les yeux à l'évidence. Mais pour échapper à la condamnation doctrinale, édictée par le Chef de l'Eglise, atteignant directement les erreurs professées par le Sillon, sur le chapitre de la démocratie, M. Sangnier transporte son action sur le terrain purement politique où il fait appel à toutes les bonnes volontés, d'où qu'elles viennent, protestants, juifs, libres-penseurs, pour

réaliser en commun l'idéal républicain et le redressement de toutes les injustices sociales. C'est sur un programme de réformes politiques et sociales, du respect de la liberté de conscience et de toutes les libertés, qu'il veut faire l'union de tous les hommes libres, à quelque confession qu'ils appartiennent. En définitive il s'agit tout simplement d' « un plus grand Sillon » sur le terrain laïque. C'est, on l'a déjà fait remarquer ici avec tant de vérité, un simple changement d'étiquette: à l' « idéalisme religieux » on substitue l'idéal simplement social et politique. C'est une attitude différente, une tactique nouvelle, mais le programme au fond reste le même, et ce programme Pie X l'a formellement condamné. Qu'on se rappelle, le congrès du Sillon tenu en 1907 à Orléans, alors qu'il s'agissait d'élargir les cadres, l'appel lancé aux protestants en vue de contracter alliance pour travailler en commun à la réalisation de l'idéal chrétien, qu'on relise les discours de Marc Sangnier, les commentaires qui en ont été donnés alors dans la presse, et l'on y retrouvera, avec un objectif, en apparence différent, mais qui n'est qu'un trompe-l'œil, le fond de la pensée qui a dicté le discours de manège Saint-Paul. Au surplus on en pourra juger, en nous bornant seulement à reproduire les résolutions délibérées dans le congrès de 1907, et dont on a ainsi résumé le sens exact (1):

« Considérant que l'idéal chrétien des catholiques peut leur être commun avec ceux qui rejettent leur foi;

« Considérant que l'idéal moral et social à faire triompher pour le salut du pays, s'il convient de l'appeler encore idéal religieux en tant qu'on prend ce nom pour synonyme d'idéal démocratique, n'en est pas moins séparable de la foi catholique;

« Considérant qu'un parti fondé sur la communauté d'un idéal ainsi détermine est appelé à changer les âmes, et que tout autre parti serait néfaste à l'Eglise,

« Le VI[e] Congrès national du Sillon demande qu'on dénonce et qu'on brise l'union fondée sur la conformité du Culte religieux;

« Propose l'union de tous ceux qui, protestants, libres-penseurs ou catholiques, veulent que l'idéal chrétien, et l'idéal démocratique soient un seul et même idéal, et qui se proposent de réaliser cet idéal dans la société par le règne de la Justice et de la Fraternité.

« Et repousse hors du parti moral et social ainsi constitué pour la régénération du pays et le triomphe de l'Eglise, les catholiques qui n'ont pas compris comme le *Sillon* la répercussion de l'idéal démocratique et chrétien dans le domaine politique et social. »

A un idéal près, nous retrouvons en 1911, la même pensée d'élargissement du Sillon, que lors du Congrès d'Orléans en 1907. Seulement à cette époque cela s'appelait « le plus grand Sillon » et aujourd'hui cela s'appelle « un parti nouveau ». Mais à bien examiner le discours du 26 mars dernier qui, tout habile qu'il est, dissimule

1. La décadence du *Sillon* par l'abbé E. Barbier, p. 163 et 164.

mal la pensée de l'ancien (??) chef du Sillon; à voir le soin avec lequel il a évité de répondre aux questions très nettes, très précises de ses contradicteurs, en se contentant de parler de côté, tout en annonçant qu'il ne se déroberait à aucune explication catégorique; à contempler le spectacle de toute cette jeunesse Sillonniste, pleine d'effervescence et d'enthousiasme, vibrant à la parole du chef et donnant l'impression que si l'armée est dissoute, les soldats sont toujours sous les armes; en rapprochant ces éléments de conviction du fait de la conservation du journal *La Démocratie*, rédigée par l'état-major de l'ancien Sillon et qui semble n'avoir d'autre raison d'être que d'en continuer l'action: de tout cet ensemble concordant se dégage l'impression très nette d'un retour offensif de l'ancien chef du Sillon. Mais en habile homme qu'il est, avec une roublardise, oserons-nous dire, qui confine à l'inconscience, M. Marc Sangnier ménage son terrain de transition. Il reste bien entendu que c'est un parti nouveau qu'il veut fonder, sur un nouveau terrain, avec de nouveaux éléments. Et, comme il faut tout prévoir, dans la constitution de ce nouveau parti de ce plus grand Sillon, pour échapper à une nouvelle condamnation de Rome, on a choisi le terrain purement politique, en dehors de toute confession religieuse, c'est-à-dire un terrain de tout repos. Mais M. Marc Sangnier sait mieux que personne qu'il n'a pas été condamné pour être républicain, ni même démocrate, mais pour avoir professé, en matière de démocratie, des doctrines contraires à celles de l'Eglise. Or, comme on le faisait remarquer dans le dernier numéro de cette revue, si M. Sangnier s'est soumis aux prescriptions disciplinaires de la lettre du Saint-Père, on chercherait en vain le désaveu *formel* par lui des erreurs doctrinales qui ont motivé sa condamnation. Bien plus M. Sangnier, dans sa lettre à Pie X semblait dire que le Pape lui attribuait des erreurs qu'il n'avait pas professées: ce qui laissait entendre que le Pape s'était trompé.

Or, pas plus dans son discours du manège Saint-Paul que dans sa lettre au Pape, M. Sangnier, qui pourtant s'est plu à rappeler qu'il avait agi en fils soumis, n'a fait l'aveu de ses erreurs démocratiques. Mais plutôt le ton et l'allure de ce discours montrent bien que l'ancien chef du Sillon est resté le même. On comprend mieux, après cela, pourquoi, par deux fois, ses contradicteurs conviés à entrer dans le parti nouveau lui ayant offert l'occasion de s'expliquer nettement sur sa doctrine sociale et sur l'attitude qu'il prendrait vis-à-vis de Rome, au cas où celle-ci serait désavoué par le chef de l'Eglise, M. Sangnier, estimant la question brûlante, a très habilement donné le change, en disant que les directions pontificales, sur le terrain purement politique, n'engageaient pas la conscience et laissaient chacun libre de prendre l'attitude qui lui convenait. Ce n'était pas répondre à la question, ce que ne voulait pas d'ailleurs M. San-

gnier. Mais il évitait ainsi de faire une profession de foi démocratique. ce qui l'eût obligé à maintenir ou à renier ses erreurs du passé. Le péril était évité: c'est tout ce qu'il voulait. Grâce à ce stratagème qui est bien dans la manière de M. Sangnier, il conservait ainsi le double bénéfice et de sa soumission à Rome et de son indépendance sur le terrain démocratique. A la faveur de cette équivoque voulue par le chef du nouveau parti, les nouveaux appelés, protestants, juifs, libres-penseurs peuvent y entrer sans crainte, ils n'auront pas à redouter l'incursion de Rome sur le terrain exclusivement politique. C'était le point délicat de la question angoissante, dit M. Sangnier, car les concours sollicités dans les milieux hétérodoxes, pour former le nouveau parti, ne peuvent être obtenus qu'à la condition de les assurer d'une entière et parfaite neutralité religieuse, en restant sur le terrain des libertés communes et des communes revendications sociales.

M. Sangnier est-il parvenu à convaincre ses contradicteurs, l'alliance qu'il leur propose, sur le seul terrain politique, peut-elle leur donner les garanties nécessaires contre l'empiétement et la domination de l'Eglise? Le discours de l'ancien chef du Sillon et les objections qui lui ont été faites vont nous l'apprendre. Parlant de ce discours, la *Démocratie* l'appelle un chef-d'œuvre de dialectique, robuste et déliée, subtile et rigoureuse. De toutes les épithètes dont se trouve gratifiée l'éloquence de M. Sangnier, nous retiendrons surtout celle de subtile, en lui donnant son sens obvie. Le talent, dit l'orateur, a surtout consisté à cacher sa véritable pensée, et à se dérober aux questions pressantes qui l'eussent mis dans la nécessité de la dévoiler.

Un « parti nouveau » est-il possible en France? Tel est le thème qu'a développé M. Sangnier, en concluant par l'affirmative. Il commence par constater que, malgré les très nombreuses années de son existence, la République, toujours discutée, n'est pas considérée comme un fait définitivement établi; elle apparaît, ainsi que la démocratie, plutôt comme le drapeau exclusif d'un parti où d'une coterie au pouvoir que comme le drapeau même de tous les Français. Il en résulte ce fait lamentable que la République toujours amenée à se défendre contre ses adversaires, néglige l'œuvre sociale et démocratique qui est comme sa raison d'être et que, d'autre part, une foule de bons Français se détachent de la République et de la démocratie. Bref, il y a comme un divorce entre la France politicienne et la France véritable. De là une déperdition de forces morales. Aussi l'idée est-elle spontanément venue non seulement à nos amis, dit M. Sangnier, mais dans des milieux très opposés de l'horizon philosophique ou religieux, à de jeunes radicaux, à de jeunes socialistes indépendants, de promouvoir le développement d'un mouvement républicain, et bientôt sans doute après d'un parti républicain, qui se-

rait pour les catholiques, aussi bien que pour les protestants, les juifs et les libres-penseurs l'expression même de la République. Voilà pour la nécessité d'un nouveau parti.

En admettant, pour un instant, que derrière ce nouveau parti ne se cache pas le dessein très évident d'un plus grand Sillon, comme nous l'avons déjà dit, quel concours les catholiques peuvent-ils attendre, même sur le terrain exclusivement politique, de cette alliance avec des hommes qui, en dehors d'un nombre infini de questions intéressant uniquement la politique, restent des adversaires pour toutes les autres? Aussi M. Sangnier a-t-il soin de spécifier les questions sur lesquelles un intérêt commun pourrait faire l'accord. Elles se réduisent à quelques-unes seulement. Y a-t-il là de quoi justifier un appel à des éléments aussi hétérodoxes, pour un résultat aussi problématique? Mais tout autre apparaît la question si, à la faveur ou sous le prétexte de cet appel, on trouve un moyen détourné de reconstituer en l'élargissant, le Sillon sur une nouvelle base. Il suffirait de voir l'enthousiasme de tous les Sillonistes accourus à la voix du Chef, d'entendre leurs applaudissements frénétiques pour se convaincre que toute cette jeunesse effervescente accueillait avec bonheur l'espérance de pouvoir un jour se replacer sous l'autorité du Maître.

Après la nécessité d'un nouveau parti, M. Sangnier énumère quelques-unes des réformes urgentes qui s'imposent à l'attention de tous les républicains et de tous les démocrates, en restant dans le vague et l'imprécision de ses déclamations ordinaires. Mais, ajoute-t-il, ce ne sont pas seulement des réformes que réclame l'esprit républicain et démocratique. La République n'est pas seulement un programme de réformes, c'est encore un état d'esprit. Et cet état d'esprit c'est un grand acte de confiance dans le peuple, capable non seulement de travailler à améliorer sa situation matérielle, professionnelle, mais encore soucieuse des intérêts généraux du pays et de la défense de l'idéal national devant l'humanité tout entière. Voilà pourquoi il réclame la représentation proportionnelle, le référendum, et une armée qui soit vraiment l'armée de la France républicaine et démocratique. M. Sangnier ajoute d'ailleurs que tous les problèmes de politique étrangère, aussi bien que de politique intérieure, tous les problèmes d'organisation constitutionnelle aussi bien que d'organisation fiscale, tous peuvent aisément se résoudre à la lumière de cet esprit républicain et démocratique.

Quelle part d'utopie il entre dans ce concept d'un régime républicain et démocratique où le peuple conscient de ses droits et de sa responsabilité, serait un élément de grandeur et de prospérité nationale, nous avons à peine besoin de le noter en passant. Et combien plus il y aurait à reprendre du côté de la doctrine dont on fait si bon marché. Mais il nous faudrait nous arrêter presque à chaque ligne de ce discours

déclamatoire et redondant, si nous voulions réfuter la thèse libérale sur le terrain politique et démocratique.

M. Sangnier arrive au point délicat, sur lequel portera tout l'effort de la contradiction: sur le large terrain de la République démocratique l'accord peut se faire entre toutes les bonnes volontés convergentes: mais voici l'obstacle: Vous ne pouvez pas, dira-t-on, marcher ensemble, pour réaliser la véritable République démocratique, si, tous d'abord, vous ne commencez par vous mettre d'accord sur les principes philosophiques et religieux que vous accepterez. En un mot on nous accule à une profession de foi laïque. M. Sangnier reconnaît qu'en France nous sommes étrangement divisés au point de vue philosophique et religieux. Mais cette diversité, cette multiplicité d'opinions philosophiques et de convictions religieuses doit-elle donc nécessiter la création d'autant de partis politiques et sociaux qu'il y a de confessions religieuses et d'écoles philosophiques différentes? Voilà toute la question. Et M. Sangnier, pour aplanir toutes les difficultés qui s'opposeraient à l'entente, plus particulièrement sur la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, propose d'établir l'accord sur le terrain non confessionnel ouvert aux hommes de toutes les opinions philosophiques et de toutes les confessions religieuses, en vue de poursuivre et de développer l'œuvre républicaine et démocratique. De ce que les questions philosophiques et religieuses dominent toutes les autres en intérêt passionnant, et tiennent bien davantage au cœur et aux entrailles de chacun de nous que les questions politiques et économiques, s'ensuit-il que, dans l'état de division actuel, alors qu'il y a une œuvre sociale à accomplir et qui s'impose aux libres-penseurs comme aux croyants, nous ayons le droit de nous croiser les bras et de dire: je ne veux rien faire. Sur ce terrain non confessionnel ouvert à l'activité de tous, il faut donc que tous répondent à l'appel du devoir, pour la défense de l'idéal républicain et démocratique, étant bien entendu que toutes les croyances auront droit au même respect. Telle est l'idée maîtresse de ce discours, dégagée de toutes les déclamations et divagations libérales qu'il serait trop long de réfuter ici. Une plume plus expérimentée et plus autorisée que la nôtre, en fera sans doute bonne Justice.

Quel accueil l'appel de M. Marc Sangnier va-t-il recevoir? c'est ce que nous apprend le débat contradictoire auquel il a donné lieu.

Le premier contradicteur qui se présente est M. Paul Hyacinthe Loyson, directeur des *Droits de l'Homme*, promoteur, lui aussi, d'un parti nouveau (1). Sans nous arrêter aux attaques contre l'Eglise

1. On lit dans les *Droits de l'Homme* (2 avril), ces lignes piquantes: « M. Marc Sangnier avait convié notre directeur à « assister à cette réunion et à y apporter en toute simplicité les explications ou les contradictions qui seraient jugées nécessaires ». C'est ainsi que M. Paul H.-Loyson siéga sur l'estrade, *encadré de plusieurs abbés*, en compagnie de MM. Hertz, de *La Démocratie Sociale*, et Stern, des *Nouvelles*.

dont il émaille son discours, venons au point intéressant. *La Démocratie* rapporte ainsi ses paroles :

— Vous avez tracé de l'Eglise un portrait idyllique, mais historiquement inexact. L'Eglise fut oppressive dans le passé. Elle chercha à exercer une domination temporelle...

Il y a une opposition fatale entre vos principes et les nôtres. Nous, nous voulons la défense laïque ferme, inébranlable. Libre à vous de croire ce que vous voulez. Mais ce que nous vous demandons, c'est ceci :

Le jour où le Pape viendrait vous interdire, par exemple, de collaborer avec nous sur le terrain politique, de choisir entre la qualité de catholique et celle de républicain militant, que feriez-vous ?...

Si l'orateur avait limité ces questions à l'hypothèse d'un nouveau désaveu des théories démocratiques de M. Sangnier et de la collaboration sociale recherchée, celui-ci n'eût peut-être pas trouvé d'issue. Mais on lui en ouvrait une, en supposant que ce désaveu pourrait porter ainsi sur l'attitude du républicain militant. Il s'y précipita.

En quoi le compte-rendu de la démocratie a d'ailleurs besoin d'être rectifié. Le contradicteur s'est exprimé ainsi :

« Tout à l'heure vous nous avez donné comme garantie de votre loyauté future les coups mêmes dont le Pape vous a frappés et vous vous êtes écrié :

« Si je me suis soumis quand on m'a atteint dans ma conscience de catholique, vous pensez bien que je saurais faire mon devoir quand on m'atteindra dans ma conscience de républicain ». Je vous demande loyalement : dans le cas très possible où l'on vous arrêterait dans votre campagne sociale et républicaine, de quel côté sauterez-vous ? Opterez-vous pour votre Souverain spirituel et étranger ou opterez-vous pour le principe de la République et de la Révolution ? »

Le sens de la question était fort clair, mais M. Sangnier ne manqua pas de saisir l'échappatoire. M. Sangnier qui sait très bien, comme nous l'avons déjà dit, qu'il n'a pas été condamné à Rome pour être républicain ni même démocrate, mais pour sa manière d'être démocrate qui se trouve en opposition avec la doctrine de l'Eglise, a esquivé le débat et n'a pris dans la thèse de son contradicteur que ce qui pouvait servir sa cause : à savoir que l'Eglise n'a jamais été inféodée à aucune forme de gouvernement, qu'elle laisse entière liberté à toutes les opinions politiques et que par conséquent, lui, Marc-Sangnier ne se trouverait jamais, du fait de l'Eglise, dans le cas d'opter entre sa foi religieuse et ses convictions républicaines et démocratiques. Or, M. Sangnier qui sait très bien que ses idées démocratiques ont été désavouées par Rome, et qu'il a dû opter entre la soumission ou la révolte, n'a pas répondu à la question. Il s'est rabattu sur les directions pontificales qui, sur le terrain politique, n'engagent pas la conscience, mais il n'a rien dit des idées sociales et démocratiques qu'il professe ou tout au moins qu'il professait, et qui

lui ont valu la condamnation que l'on sait. Là était pour nous tout l'intérêt du débat. On voit que M. Sangnier s'y est prudemment et habilement dérobé.

C'est ce que constate, en ces termes, M. Loyson, dans une seconde contradiction :

« J'ai posé une question à M. Marc Sangnier, je ne l'ai pas fait pour le gêner. Je l'ai fait pour essayer d'effacer une *équivoque* qui ne cessera de planer sur vous et j'ai demandé à M. Sangnier, sans qu'il y réponde : « Que ferez-vous le jour où il vous faudra opter? ». Il m'a répondu que ce cas ne se présenterait jamais. C'est une opinion que vous avez; gardez-la. Je souhaite qu'elle soit vraie pour vous et pour la France, mais permettez-moi — vous qui êtes des libres-penseurs catholiques — permettez-moi d'avoir une opinion contraire. Et il a ajouté plus loin : encore une fois à la question que je lui ai posée, M. Marc Sangnier n'a pas répondu. Mais nous restons collaborateurs quand même, en dehors de ces controverses qui sont nécessaires cependant.

Et M. Marc Sangnier de répondre, toujours à côté :

« Je dis et je répète que le jour où l'Eglise affirmerait sa prétention à ne pouvoir accepter qu'une des formes de gouvernement parmi toutes celles qui peuvent se présenter, telle que la forme monarchique, par exemple, et à rejeter systématiquement la forme républicaine, l'Eglise se mettrait si absolument en contradiction avec son enseignement, avec ce qu'elle n'a cessé de dire au cours de tous les siècles, que, par le fait même, elle ne pourrait plus être considérée comme une Eglise qui représente dans le monde cette vie divine dont je vous parlais tout à l'heure. Par conséquent votre question revient à peu près à celle-ci — je ne sais si vous allez me comprendre, ce n'est qu'une comparaison et comparaison n'est pas raison. — « Que feriez-vous si un Concile ou si le Pape définissait demain qu'il y a quatre personnes dans la Sainte-Trinité au lieu de trois? ».

Et c'est à l'aide de cet argument énorme, absurde — attendu que la forme d'un gouvernement n'est pas un dogme, et que le mystère de la Sainte Trinité en est un — que M. Sangnier fuit, pour la seconde fois, le débat.

En vain un autre contradicteur essaiera-t-il de la ramener à la question, il ne sera pas plus heureux — Voici comment *La Démocratie* parle de l'intervention de M. Jacques Stern.

M. Jacques Stern, président du Conseil d'administration du journal quotidien *Les Nouvelles*, qui succède à M. Loyson, appartient, lui aussi, à l'opinion radicale.

Lui aussi, il déclare :

— *Il n'y a pas de doute qu'un Parti nouveau va se créer en France.*

Il ajoute qu'il n'admet pas qu'on « *répudie une énergie, parce qu'elle vient d'un milieu confessionnel qui n'est pas le nôtre* ».

Mais il distingue entre l'âme catholique « *à laquelle il apporte son hommage respectueux* », et l Église « *qui sera toujours en contradiction avec une véritable Démocratie.* »

Il développe assez longuement les raisons de son hostilité contre l'Eglise et reprend en terminant la question du précédent contradicteur :

— *Est-ce que, sur un ordre de Rome, vous, démocrates, vous accepteriez de renier l'idéal démocratique?...*

Et Marc Sangnier de répondre encore que nous ne croyons pas que nous puissions nous trouver pris dans un tel débat de conscience. L'histoire la plus récente le prouve, puisque, sans cesser d'être catholiques, les catholiques allemands ont pu résister à Léon XIII, lorsque celui ci leur donnait le conseil politique de voter les crédits militaires; et de même des catholiques français, comme M. de Lamarzelle, ont refusé de se rallier...

Ainsi, de l'aveu même de *La Démocratie*, force nous est de constater que M. Sangnier, pour la troisième fois, s'est dérobé à la question. Mais celle-ci est inexactement, et incomplètement rapportée dans le journal de M. Sangnier: Voici en quels termes le contradicteur l'a formulée, après avoir constaté que le problème, tel qu'il a été proposé par M. Loyson, reste pour les Républicains, tout entier:

« Est-ce que sur un mot d'ordre venant de Rome, les démocrates du SILLON sont disposées à renier l'idéal républicain que M. Marc Sangnier nous a montré tout à l'heure si beau et si divin? »

La question, on le voit, était encore plus précise, plus pressante et partant plus intéressante. M. Sangnier annonce qu'il va y répondre avec plus de précision que jamais, et il reste dans la vague des déclarations générales: à savoir qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre l'Eglise et la démocratie, et que les directions Pontificales n'engagent pas la liberté politique. C'est tout ce que les contradicteurs ont pu tirer de lui. Ils lui fournissaient cependant une belle occasion de dire s'il reniait ou maintenait les erreurs sociales et démocratiques qui lui ont valu une condamnation de Rome. C'est sans doute tout ce qui leur importait, comme à nous, de savoir. Son silence à cet égard, ne les a pas satisfaits, et à nous il demeure toujours suspect. C'est tout ce qu'il nous plaît de constater aujourd'hui. Une autre fois il y aura lieu, sans doute, de relever les énormités historiques et doctrinales dont le discours de M. Sangnier et ses réponses aux contradicteurs, sont émaillés.

STANISLAS DE HOLLAND.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LA « FLEUR EXQUISE » DU SENS SOCIAL

Cette fleur exquise, dont parlait l'autre jour « Cyr » de *La Croix* (1), réservée à la boutonnière des catholiques sociaux, contient parfois le germe de fruits dangereux. On en connaît plus d'un exemple. En voici un, tout récent, émanant de M. J. Zamanski, ancien vice-prési-

1. Voir notre numéro du 1er avril 1911 : Le *sens social.*

dent général de l'A. C. J. F., directeur du « *Mouvement social* » (ancienne Association catholique) organe de l'*Action populaire* de Reims, et collaborateur de la *Libre-Parole*, comme il l'était du *Peuple français*. Le cas a donc quelque signification.

M. Zamanski a un sens social très développé. Mais il est de ceux dont le zèle pour les réformes sociales dépasse fréquemment les limites de la vérité, de la justice, et tout d'abord de la prudence, en énonçant, sur ces matières très complexes, des jugements aussi absolus que sommaires, avec une vigueur d'affirmation qui en souligne la témérité, et qui les ferait souscrire par les socialistes. L'article dont il s'agit en est une nouvelle preuve.

Il y a déjà quatre ans, à propos de déclarations de ce genre, l'ex-abbé Dabry, dont on connaît les emportements, lui rendait ce témoignage en les reproduisant dans son journal *La Vie catholique* (8 février 1908) : « Peu importe l'étiquette, Zamanski ne se déclare peut-être pas démocrate, il se contente d'être l'un des plus en vue des chrétiens sociaux et des orateurs de la Jeunesse Catholique. *N'empêche que les démocrates de toutes les écoles applaudiront à ces fières déclarations.* »

Celles-ci avaient pour objet la limitation des heures de travail, le minimum de salaire et le contrat collectif de travail. On y lisait :

«... Il faut en prendre votre parti, messieurs les commerçants et industriels, qui essayez de dissimuler votre horreur des réformes sous l'habile prétention de *traiter vous-mêmes ces questions avec vos ouvriers*, nous la connaissons la liberté de l'ouvrier en face de son patron à l'usine. »

«... Ce minimun de salaire » nous le voulons, car, il y a une chose que vous devez au travailleur, *l'entretien de sa vie, et de sa vie non seulement matérielle, mais de sa vie morale et même intellectuelle* et cela, entendez-le, QUEL QUE SOIT SON TRAVAIL, du moment qu'il vous consacre tout son temps. »

« Ce contrat collectif qui vous effraie, et qui est au contraire la première condition de la paix durable, ce contrat collectif dont ne veut pas le syndicalisme révolutionnaire, et qui, à ce titre, devrait pourtant vous faire réfléchir, nous le voulons : il est l'objet même du mouvement syndical, *il est la seule garantie de la liberté du contrat* ».

Nous nous souvenons d'avoir entendu M. Zamanski présenter un rapport sur le contrat collectif au congrès général de la Jeunesse Catholique de Châlons, en 1903, et, si nos souvenirs ne nous trompent, il demandait que le congrès proclamât le contrat collectif obligatoire.

Au congrès qui se tint plus récemment à Angers, M. Zamanski, devenu aujourd'hui directeur du « *Mouvement social* » émettait ce vœu... énorme, que la propriété fût déclarée « fonction sociale ». Heureusement M. l'abbé de la Taille, professeur de théologie à l'Université catholique, où se tenaient les réunions, se trouva là pour faire comprendre que c'était la porte large ouverte au socialisme.

La fleur exquise du sens social a des parfums parfois bien capiteux.

Aujourd'hui, M. Zamanski réclame pour le syndicat le droit d'ex-

clure de l'usine, c'est-à-dire de condamner à mourir de faim, l'ouvrier qui lui refuse son adhésion.

C'est encore au *Nouvelliste de Lyon* que nous laissons le soin de répondre.

Le tribunal de Millau vient de rendre un jugement qui, bien que parfaitement conforme à une jurisprudence fort bien assise, n'en provoque pas moins de vives critiques, au moins dans le monde des catholiques sociaux.

Nous estimons, quant à nous, que le tribunal a bien jugé: une fois, il est vrai, n'est pas coutume et tout le monde sait bien que nous avons tout notre franc-parler à l'égard des magistrats. Puis nous estimons aussi, par voie de conséquence, que les catholiques sociaux s'engagent là dans une mauvaise voie.

En deux mots, voici les faits.

Plusieurs ouvriers d'une fabrique de gants avaient déclaré au patron qu'ils ne voulaient travailler qu'avec des ouvriers syndiqués. Un de leurs camarades de la même maison avait d'abord refusé de se laisser enrôler: cependant il avait cédé et s'était fait inscrire; puis mis en demeure de payer une amende de vingt francs que le syndicat lui infligeait pour ces hésitations et ces retards, il se cabra, ne paya pas et reprit sa liberté. Le syndicat le mit à l'index. Le pauvre malheureux, pendant de longs mois, ne put pas trouver d'ouvrage. Alors il actionna le syndicat, qui fut condamné finalement à de forts dommages-intérêts.

Pourquoi pas? Chacun, ce semble, doit pouvoir gagner sa vie; donc personne, pas même un syndicat, ne doit pouvoir condamner quelqu'un à mourir de faim. La jurisprudence s'est fixée dans ce sens, après la fameuse affaire Jost, qui, née à Bourgoin, est allée en cassation et a servi de type aux nombreux procès de ce genre.

Là-dessus, la *Libre Parole*, qui, changée d'opinion et de propriétaire, n'est plus la *Libre Parole* de jadis incarnée tout entière en Drumont, blâme fortement les juges de Millau, dans les termes suivants:

« Pour nous, dit-elle, il y a là une exagération de la théorie de l'abus du droit.

« En effet, une chose sera admise de tous : c'est que le syndicat ne peut être incriminé quand il agit pour la défense de l'intérêt professionnel.

« Or, en principe, un syndicat défend la cause professionnelle quand il cherche à englober la totalité des ressortissants d'un établissement ou d'une profession. On ne peut pas *présumer* qu'il est animé dans cette recherche par une idée étrangère au bien de la profession.

« Seulement, il est possible de le *prouver*, et, pour cela, l'on devra scruter les motifs du refus qu'oppose l'ouvrier récalcitrant. Ce sont ces motifs qui donneront à la mise à l'index son vrai caractère : celui d'une recherche véritable de l'intérêt professionnel ou celui d'un pur acte de vengeance.

« Nous devons dire que le seul fait de mettre à l'index un ouvrier non syndiqué n'entraîne pas une faute à la charge du syndicat; il y a faute si une pensée malveillante se relève dans ses actes ».

Autant de mots, autant d'erreurs et de dangereuses erreurs.

Comment! Le syndicat, dites-vous, ne peut être incriminé, quand il agit pour la défense de l'intérêt professionnel?

Vous ne distinguez pas même par quels moyens il agit ou plutôt agissent les syndiqués, car il est bien clair que lui-même qui n'existe que par eux, n'agit pas non plus autrement que par eux. Alors vous estimez que la chaussette à clous, la machine à bosseler, voire même les actes homicides comme ceux dont est mort Dongé, ne pourront pas être incriminés lorsqu'ils seront des actes syndicaux? Quoi! Il suffira pour les innocenter d'une délibération syndicale qui les édicte pour cause professionnelle?

La mise à l'index était bien, elle aussi, un de ces procédés possibles: et le syndicat l'ayant votée, c'était bien par les syndiqués qu'elle se traduisait en actes, tout comme les voies de fait, les séquestrations et les violences.

Au point de vue des catholiques, dont beaucoup trop se laissent prendre à ce leurre du syndicalisme obligatoire, l'erreur et le danger sont particulièrement graves.

Vous y sacrifiez la liberté individuelle. Prenez garde, vous y sacrifierez aussi la conscience de l'ouvrier.

Il y a vingt ans que Léon XIII, dans sa fameuse Encyclique du 15 mai 1891 — la seule que les catholiques sociaux affectent de connaître quoiqu'il y en ait d'autres de lui-même et de Pie X — Léon XIII, dis-je, signalait déjà le péril et l'oppression. « Les associations ouvrières, disait-il, sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes, et elles obéissent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations. Après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, elles leur font expier ce refus par la misère ». Or, le mal était moindre alors que maintenant, puisque la Confédération générale du travail, née seulement à Limoges en 1895, n'existait pas même encore.

Vous êtes donc bien pressés de vous ruer à l'esclavage, pour vous enchaîner par lui au socialisme?

Nous aurions, ce semble, à défendre un peu plus vigoureusement la liberté — j'entends la liberté des individus: — et je trouve que la soi-disant distinction de l'intérêt professionnel qui légitime tout, d'avec la malveillance personnelle qui resterait répréhensible, est une de ces barrières de papier qui ne résistent jamais bien longtemps, outre la difficulté pratique de constater la différence.

Prenez garde encore pour d'autres motifs, vous dirai-je.

Ce que vous voulez asseoir et légitimer, c'est la loi des majorités. Le syndicat, supposez-vous, est le nombre: donc les individualités ne doivent pas être libres contre lui. Eh bien! c'est là une loi terrible, dont, en dehors des syndicats, nous catholiques, nous pâtissons précisément beaucoup trop pour que nous devions être si jaloux que cela de l'introduire dans le domaine professionnel. Ailleurs, en effet, nous revendiquons très justement le droit des minorités, le droit des mino-

rités à la liberté en même temps que leur droit à la représentation proportionnelle.

Or, chaque individu est comme une minorité à l'égard de tous les autres: et si sa liberté à lui tout seul ou bien à l'égard de toutes les centaines d'autres qui pensent et veulent comme lui, doit être sacrifiée à l'omnipotence des autres, on ne voit plus bien pourquoi la liberté des catholiques qui veulent des églises, un culte et un sacerdoce, avec des écoles où leur foi soit respectée en la personne de leurs enfants, serait encore intangible. S'il en est ainsi, on ne voit plus bien pourquoi les municipalités blocardes et l'Etat lui-même ne consolideraient pas, en la légitimant, la tyrannie qu'ils exercent déjà.

Il y a même quelque chose de plus fort à dire: c'est que, si l'on conçoit qu'un individu ne soit pas d'un syndicat, on ne conçoit pas cependant qu'il ne soit pas et qu'il puisse ne pas être de sa commune et de sa nation.

En fait, un individu peut bien ne faire partie d'aucun syndicat. Cela est si vrai que la dernière statistique dressée à la fin de 1909 constatait que le nombre des syndiqués n'était en France que le septième environ des syndicables, en dépit des déclarations exagérées et mensongères des syndicats enflant à dessein leur importance.

Avec cela, il faut noter que la Confédération générale du travail, si elle ne groupe pas encore la majorité numérique des syndiqués, malgré la récente adhésion des syndicats de mineurs, elle n'en constitue pas moins leur « majorité dynamique ».

Voilà donc où les illusionnés du catholicisme social ou socialisme catholique veulent nous conduire: à la servitude, par l'abdication volontaire et la négation de la liberté.

Que les socialistes y tendent, c'est leur métier; mais que des catholiques s'y prêtent, c'est la dernière des inepties et des fautes.

On veut du syndicalisme obligatoire, avec cette loi brutale de la majorité que l'on fera régner à l'intérieur des syndicats. Eh bien, il faut avoir assez de clairvoyance et de courage pour voir et pour dire que ce sera sous peu le socialisme obligatoire aussi.

UN ÉMULE DES ABBÉS LUGAN ET PIERRE

Une revue d'un royalisme ultra, récemment éclose, me prend personnellement à partie à propos de l'*Action française*, pour trois lignes que j'ai écrites. Je ne la nommerai pas et m'abstiendrai d'entamer, par une demande de rectification, la polémique qu'elle semble espérer, ne serait-ce que par ce qu'elle ne s'y prend pas assez adroitement pour l'obtenir.

« Nous ne demandons pas mieux, dit-elle, en commençant, que de nous expliquer avec M. l'abbé Barbier ». On dirait que, le premier, j'ai cherché querelle à ces braves gens. Ce langage paraîtrait naturel de la part de ceux à qui j'avais adressé mes critiques. Mais, comment supposer, par exemple, que le démocrate M. Lugan, ne serait descendu de la démocratique tribune à lui ouverte par le démo-

crate M. Paul Vulliaud dans les *Entretiens idéalistes*, que pour se guinder à celle des royalistes des plus rigides?

A dire vrai, l'attaque, car c'en est une, porte tellement à faux, qu'on me trouvera bien bon de répondre. Mais il y a des allégations discréditantes qu'un écrivain n'a pas le droit de laisser passer. Les plus absurdes sont quelquefois dangereuses. On trouvera cette réponse ici. Et puis, je ne consentirai pas par mon silence à la diffamation d'honnêtes gens, et de catholiques dont la cause religieuse reçoit de grands services, et qu'une passion inexplicable s'acharne à faire prendre pour ses ennemis jurés. Le témoignage que je rends à leur œuvre, sans en méconnaître les lacunes ni me solidariser avec elle, et que je renouvellerai en toute circonstance opportune, est d'autant plus désintéressé que, comme je l'ai dit plusieurs fois, je n'appartiens à l'Action française par aucun lien.

L'article que cet émule de MM. Lugan et Pierre me consacre a pour objet la discussion d'une phrase sortie de ma plume et qui lui sert d'épigraphe:

« Le *journal* l'Action française est, de tous nos journaux religieux peut-être, celui qui donne *sur les sujets intéressant la défense de l'Eglise*, la note la plus franche, la plus courageuse, la plus en harmonie avec la pensée du Saint-Siège ».

C'était une réponse provoquée par l'audacieux travestissement de la vérité, par l'injustice flagrante autant qu'inepte, dont ne rougissait pas un prêtre, comme M. Pierre, écrivant en toutes lettres que l'Action française avait été fondée dans le dessein de ruiner la religion et l'accusant de s'organiser pour donner l'assaut au catholicisme.

On ne se serait pas attendu à voir des royalistes faire presque chorus avec lui et, qui plus est, me reprocher, au moins indirectement de favoriser cet effort impie.

Ce que j'ai dit avait, me semble-t-il, un sens bien clair. Je proposais un simple fait, fait patent, défiant toute contestation, qui démontrait à lui seul l'absurdité des calomnies entassées contre l'Action française. C'était à savoir que, dans les questions pendantes, dont un journal politique s'occupe, comme la conduite des gouvernements à l'égard de l'Eglise, soit en France, soit à l'étranger, en Espagne, par exemple, ou la lutte contre l'erreur et l'esprit modernistes, le journal de l'Action française, son grand organe d'action, soutenait franchement, hardiment les intérêts catholiques. J'avais principalement en vue les correspondances romaines de ce journal, qui, sur certains points plus délicats, me paraissaient justifier cet éloge. Il serait, je crois, facile d'établir qu'en plusieurs circonstances, il s'est, en effet, montré plus constamment et plus courageusement conforme à la pensée du Saint-Siège, je ne dis pas seulement que certains organes catholiques qui ne se gênent point pour fronder ses directions, mais même que les plus ambitieux de mériter ce même éloge, comme *La Croix* et l' *Univers*, dont on connaît les tergiversations et les ménagements calculés. C'est corrélativement à cet appui donné aux intérêts de l'Eglise, que je qualifiais l'Action française de journal « reli-

gieux ». Sans doute, on ne le dénomme pas ainsi au même titre que ces deux journaux, mais il le mérite comme d'autres.

La préférence énoncée peut être discutée; quoi qu'il en soit, le fait demeurera toujours suffisamment établi pour servir de démonstration.

Mais aujourd'hui, c'est moi qui suis personnellement en cause, et voici le procès qui m'est fait. Je résume l'argumentation qu'on m'oppose. C'est étonnant, ce qu'une logique habile peut tirer de la plus honnête proposition.

« Il s'agit, dit-on, d'examiner si l'on peut vraiment dire que, *par sa politique*, elle (l'Action française) a su mériter l'éloge d'être « la plus en harmonie avec la pensée du Saint-Siège ».

Alors, on institue un long parallèle entre « la pensée du pontificat de Pie X » et « la note que donne l'Action française ».

La pensée de Pie X, telle qu'elle se déduit de ses encycliques, est toute contenue dans l'*instaurare omnia in Christo*, avec les applications de tout ordre que l'on connaît. L'auteur me fait l'honneur de penser que je les admets, car « M. Barbier est catholique ». Il est bien loin de le supposer. Et il m'apprend en dernière conclusion que les directions du Saint-Siège nous appellent à former le parti de Dieu, à nous grouper comme catholiques. Ce profond analyste aura peut-être quelque peine à le croire, mais je puis lui assurer que je n'ai pas attendu l'apparition de sa revue pour soutenir cette assertion. Je ne veux pas non plus entamer ici une discussion de détail, en lui demandant si des journaux comme la *Libre Parole* ou le *Soleil*, qui ne placent point la politique sur le terrain catholique, et même comme l'*Univers* et *La Croix*, qui, jusqu'à l'an dernier, combattaient la formation d'un parti catholique, perdent ou perdaient pour cela à ses yeux le droit d'être considérés comme bons serviteurs de la cause religieuse.

La note que donne l'Action française, c'est « en théorie comme en pratique » l'athéisme fondamental dénoncé par Pie X. Aussi, comme l'auteur en fait l'observation, « a-t-il fallu de la part des catholiques inscrits à son groupe un effort d'élasticité que la foi prise au sérieux et traitée en conviction ne paraît guère comporter ». Voilà pour eux. Et ce fait se prouve par une quantité de textes tirés des écrits de Charles Mauras et d'un ou deux autres. On connaît les arsenaux où ils se puisent.

Le « Nationalisme intégral », ainsi identifié avec les opinions particulières de Charles Mauras, et d'un ou deux autres, est donc foncièrement opposé à la *pensée* du Saint-Siège, les doctrines de l'Action française sont la négation de la foi et de tous les droits de l Eglise. Thème connu.

N'a-t-on pas alors bien raison de s'écrier: « Que M. Barbier, après cela, vienne nous vanter l'harmonie du nationalisme intégral avec « la pensée du Saint-Siège » c'est ce qu'on a peine à comprendre ».

« Voyons, M. l'Abbé, voyons! » poursuit notre auteur, « on ne peut pas rêver Pie X nous conseillant d'aller grossir la cohorte positiviste... et de favoriser ainsi... l'établissement éventuel d'un régime néo-monarchiste sur les bases révolutionnaires du principe de laïcité ».

Voyons, M. Lugan, (pardon! M. X.) voyons, dirai-je à mon tour, si mon âge ou mon caractère vous font excuser cette familiarité, voyons! Faites donc un peu attention à ce que vous écrivez, et tâchez de ne pas divaguer de la sorte. En quinze pages, vous n'avez pas dit un mot qui se rapporte à la question.

Les expressions que j'ai soulignées dans le texte dont vous vous scandalisez, auxquelles vous avez pris garde, je le reconnais, mais pour les escamoter, font crouler votre laborieux échafaudage.

En premier lieu, je parle du *journal* l'Action française. Vous alléguez contre mon assertion et vous prétendez me faire endosser tout ce que tel ou tel ont écrit ailleurs et qui ne se trouve point là.

Déjà, donc, vous êtes hors du sujet. Vous y êtes si complètement que, de tous les textes sur lesquels vous vous appuyez, pas un, pas un seul, cher monsieur, n'est tiré de ce *journal*. Ils ont tous d'ailleurs le mérite, qui n'en augmente pas ici la valeur, de remonter à une certaine antiquité. Plusieurs sont de 1900.

Il est possible qu'on puisse découvrir, incidemment, dans ce journal quelque reflet lointain de ce positivisme que je constate comme vous, avec grand regret, chez tel ou tel membre dirigeant du groupe, de même qu'on relève parfois des erreurs dans d'autres journaux sincèrement favorables à la religion. Mais ce ne seraient que des fautes de surprise, car il est si bien indépendant de ces doctrines que ni vous, ni d'autres, n'avez eu l'idée de les y chercher.

Ensuite, voyons, Monsieur, voyons! Ce n'était donc pas assez de substituer au *journal* dont il s'agissait des écrits d'un tout autre genre! Pourquoi substituer, en outre, aux « *sujets intéressant la défense de l'Eglise* », expression qui a pourtant un sens limpide quand on parle de l'attitude de la presse, les enseignements du Pape dans leur acception la plus générale? La qualification de cette attitude faisait la pensée encore plus claire: Ce journal, disais-je, rend la note « la plus franche, la plus courageuse. » Il vous a fallu tronquer et truquer ma phrase chaque fois que vous l'avez citée, pour donner le change. Qu'avait de commun ma proposition avec la question d'examiner si « par sa politique », l'Action française « a su mériter l'éloge d'être la plus en harmonie avec la pensée du Saint-Siège » ainsi entendue? Sa politique, avec cela, ce n'est même pas la politique du journal, mais ce sont les théories personnelles à deux ou trois membres, théories auxquelles la masse de l'Action française n'adhère point, et qui sont soigneusement écartées du journal, ne serait-ce, à défaut d'autres motifs, qu'à cause de la collaboration de rédacteurs catholiques. Pourquoi, encore, confondre ces théories particulières, sous le nom de « Nationalisme integral » avec la conception politique très raisonnée, sur laquelle tous les membres de l'Action française indistinctement sont d'accord, précisément parce qu'elle est indépendante de celles-ci? Voilà quelles équivoques grossières il vous a fallu enchevêtrer les unes dans les autres, pour arriver à me faire dire que le positivisme de Charles Maurras est le système le plus conforme à l'*instaurare omnia in Christo*. Voyons, Monsieur, voyons! Il ne

s'agit pas plus de cela que d'examiner la question de savoir si les variations du baromètre indiquent la hausse et la baisse des valeurs financières. Avec cette manière de raisonner, on n'aurait aucune peine à démontrer que la ligne zigzagante est le plus court chemin d'un point à un autre ou que les poules ont des dents.

Au surplus, et quoique ce doive être bien inutile, je noterai, puisqu'on prétend examiner la *politique* de l'Action française, que, s'il est un principe cent fois énoncé par elle, affirmé cent fois par elle plus hautement, plus courageusement que par la presque universalité de nos grands journaux religieux, c'est que la politique de la France doit être une politique religieuse, une politique catholique, assurant à l'Eglise la pleine jouissance de ses droits. Et c'est ce principe qui inspire à son journal la conduite à laquelle j'ai rendu hommage.

Autant que d'autres, je déplore l'erreur de quelques dirigeants de l'Action française qui ne fondent cette conviction que sur une nécessité politique historiquement constatée, et ne reconnaissent l'Eglise que du dehors, sans adhérer aux vérités religieuses, d'ordre naturel et surnaturel, qui sont la vraie base de ces droits et des devoirs de l'Etat envers elle. J'appelle non moins ardemment que ses détracteurs le jour où ils arriveront enfin à la possession de la foi. Mais comment s'empêcher de reconnaître que, pour les attirer efficacement vers l'Eglise, il faudrait leur offrir un autre spectacle que celui des incohérences, des compromissions, des petitesses, des injustices et des déloyautés dont ils sont témoins ou victimes?

Ce qu'il n'importe pas moins de constater, c'est que ce positivisme agnostique est l'erreur de trois ou quatre seulement. La grande masse des adhérents de l'Action française, ce n'est pas assez dire, la presque totalité de ses membres sont des catholiques convaincus, des catholiques pratiquants, donnant l'exemple des initiatives les plus intelligentes, les plus fécondes.

Prenez tous leurs groupes de province, vous ne trouverez qu'un nombre absolument minime de membres faisant exception.

Et c'est pour satisfaire de mesquines envies inspirées aux uns par le fanatisme de la démocratie, aux autres par des compétitions de parti ou par la peur d'être entraînés à l'action, qu'on prétendrait faire un cas de conscience aux catholiques d'accepter leur concours, d'appuyer ce mouvement de leurs sympathies, d'encourager ces efforts ou de s'y unir activement!

Aucun homme d'esprit droit et de cœur sincère ne s'en laissera impressionner. Mais, dussé-je être seul à élever la voix, je ne cesserais pas de crier à ces vaillants patriotes, à cette jeunesse dont l'enthousiasme réfléchi et l'héroïque courage nous préparent enfin une génération d'hommes ayant de solides principes et la résolution de se sacrifier au besoin pour leur triomphe: bravo, mes amis, bravo!

Emm. Barbier.

UN CONGRÈS DE L'« ACTION LIBÉRALE »

Depuis quelque temps, l'Action Libérale fait peu parler d'elle. C'est une conduite sage. Il n'en est que plus intéressant de noter les manifestations qui se produisent. Le comité de Lons-le-Saunier a tenu le 12 février un congrès qui, « prévu réunion d'arrondissement, s'est réalisé presque sous forme de congrès départemental ». Ainsi s'exprime le compte-rendu in-extenso paru au supplément de la *Croix du Jura* (19 mars). C'est dire l'importance qu'on a voulu lui donner.

Lu avec un peu d'attention, le rapport qu'on va lire se passe de tout commentaire. Il a pour sujet le programme politique et économique de l'A. L. P., présenté par M. Michel, avocat, qui préside.

Messieurs,

Je dois faire un rapport sur le programme politique et économique de l'A. L. P. Pour vous comme pour moi, je souhaite qu'il soit court, clair et précis. Si vous voulez connaître le détail des réformes ou des vœux qui constituent le programme de l'A. L. P., vous le trouverez dans une notice publiée par le siège central et répandue dans tous les groupes de notre association; ce n'est donc pas cela que j'ai à vous faire connaître.

Ce qui importe avant tout, quand on parle d'organisation, — et c'est bien l'organisation qui est le but de ce Congrès, — c'est, d'une part, l'union complète sur les bases d'un programme d'action; c'est, d'autre part, l'entente préalable sur des formules sans ambiguïté qui résument ce programme.

Eh bien! Messieurs, à l'*Action Libérale Populaire*, qui sommes-nous, que voulons-nous, que pouvons-nous? Voici ce que j'ai l'intention de vous dire, et vous aurez l'obligeance de me reprendre, si je me trompe, car il faut que tous ici soient bien d'accord.

Au point de vue moral ou religieux, nous sommes des catholiques, et si nous acceptons le concours des hommes de bonne foi qui ne partagent pas nos croyances, nous exigeons d'eux, qu'en entrant chez nous, ils reconnaissent que l'Eglise catholique est une institution religieuse et sociale de premier ordre, dont ils s'engagent à défendre avec nous la liberté et les droits (1).

Au point de vue politique, nous sommes *des républicains*, et, si nous laissons la porte largement ouverte à ceux qui ne sont pas encore entrés dans la République, nous n'y laissons pénétrer que des hommes loyaux, qui, lui donnant leur adhésion sans aucune arrière-pensée, viennent à elle pour travailler avec nous à son amélioration, c'est-à-dire à son affermissement.

Au point de vue économique, nous sommes *des démocrates*, c'est-à-dire des partisans convaincus de la justice sociale, et si nous ouvrons nos rangs aux catholiques ou aux libéraux républicains, c'est à la condition qu'en même temps, ceux-ci se déclarent résolus à poursuivre, de concert avec nous, l'amélioration progressive du sort des travailleurs.

Voilà notre programme social sous son triple aspect, religieux, politique et économique.

S'il en est ainsi, nous nous distinguons très nettement tout d'abord de certains catholiques qui poursuivent le rêve chimérique de fonder un parti dit *catholique;* je dis que ce rêve est une chimère, car de deux choses, l'une :

1. Heureuse *Action libérale* qui compte dans son sein des hommes qui ne partagent pas nos croyances, mais qui, néanmoins, s'engagent à défendre les droits de l'Eglise!!!

ou ce parti catholique ne sera pas politique, mais strictement religieux, et alors il n'est plus à établir, il existe depuis vingt siècles, c'est l'Eglise catholique elle-même, avec son admirable hiérarchie, — ou ce parti, qui se dit uniquement catholique, poursuivra cependant un but politique, et s'il n'est pas comme nous, loyalement constitutionnel, et partant *républicain*, il cachera des visées politiques secrètes. En ce cas, Messieurs, il n'en est point parmi vous, je crois pouvoir m'en porter garant, qui voudrait entrer dans ce parti, car tous ici, nous avons assez de fierté et de courage pour ne pas plus rougir de nos opinions politiques que nous ne rougissons de nos convictions religieuses.

Nous sommes donc des catholiques *républicains*, et c'est là ce qui nous distingue des catholiques tout court, ou des catholiques monarchistes.

Mais cela nous distingue aussi, remarquez-le, de beaucoup de républicains qui, non seulement ne sont pas ou ne veulent pas être catholiques, mais encore prétendent détruire par la législation, les œuvres catholiques, et, si possible, l'Eglise elle-même. De cette République maçonnique, nous ne nous accommoderons jamais, et, suivant en cela le noble exemple donné par M. Piou, avec cette République-là, toujours nous nous refuserons à signer le traité de paix.

Nous ne sommes pas seulement catholiques et républicains, nous sommes enfin, et nous avons la prétention d'être, autant que qui que ce soit, *démocrates*, et par là, j'entends des hommes qui veulent une législation sociale capable de donner au peuple, c'est-à-dire aux plus faibles ou aux plus pauvres, la force nécessaire pour traiter d'égal à égal, dans les limites de la justice, avec les plus riches et les plus forts. Voilà comment nous sommes démocrates; pour nous la démocratie, c'est la République économique.

A ce titre, nous nous distinguons encore nettement de plusieurs républicains aux épithètes diverses, depuis les radicaux nantis jusqu'à la plupart des progressistes, et même, faut-il le dire, de quelques conservateurs qui se disent catholiques, et qui pourtant, ne comprennent pas, ne veulent pas comprendre; toute l'étendue, toute la beauté du devoir chrétien sur le terrain de la justice économique.

Ainsi, nous sommes appelés à former un parti bien délimité, un groupe bien uni sur toutes les questions importantes, dans les trois aspects que revêt le problème social: moral, politique et économique.

Eh bien! le nom d'*Action libérale populaire* exprime-t-il suffisamment, à lui seul, tout cela? Ne laisse-t-il pas, n'a-t-il jamais laissé place à l'équivoque? Voilà la seconde question.

Remontez un peu dans l'histoire de notre parti; son nom a permis, par son imprécision, à plusieurs monarchistes non convertis, de pénétrer dans nos rangs, pour y semer la confusion, et rendre suspect notre groupement, aux électeurs républicains, et il n'a fallu rien moins que les fautes graves de nos adversaires, pour nous débarrasser de ces éléments hétérogènes, en donnant un regain d'espoir et un semblant d'énergies aux royalistes impénitents, qui, maintenant, paraissent vouloir combattre à visage découvert dans les rangs de l'*Action française*. — Dieu soit loué! pour nous, il était temps que cette compromission prît fin.

C'est encore l'imprécision du nom qui a rendu possible et même explicable un fait récent et douloureux qui, au premier abord, a paru inouï, je veux dire la désertion de 20 ou 30 députés élus grâce à notre appui, et nous reniant, comme saint Pierre, dès que leur fut posée publiquement la question de savoir s'ils étaient avec nous.

Le mot « libéral » lui-même, en politique, n'est plus très en faveur, ni du côté du Gouvernement qui traite les libéraux comme de vils réactionnaires, auxquels il ne reconnaît même pas le droit de se dire républicains, ni du côté de beau-

coup de catholiques, qui persistent à les tenir pour des naïfs ou des traîtres; souvenez-vous de certains articles parus dans l'*Univers*, sous la plume de François Veuillot.

Mais il est un mot magique qui résume les aspirations de la France, que dis-je, de toute l'Europe moderne, un mot qui se suffit à lui-même, parce qu'il remplace tous les autres, au regard de l'opinion publique, c'est le mot *démocratie*.

N'y a-t-il pas, dans un pays voisin du nôtre, en Belgique, une Ligue démocratique, qui est, en même temps, très catholique? Sous ce nom de bataille, et je le crois fermement, de victoire, chacun saura bien que nous ne sommes ni des socialistes, ni des conservateurs, ni des radicaux, ni des réactionnaires, mais des républicains sincères autant que catholiques convaincus, et, par-dessus tout, des amis généreux du peuple, de l'immense foule de ceux qui travaillent et qui souffrent, et qui, avant tous autres, méritent que l'on s'occupe d'eux.

C'est pourquoi nous avons pris comme titre, le nom de *Groupe républicain démocratique, section de l'A. L. P.*

Et si, à cause de cette appellation doublement caractéristique, nos rangs se vident de quelques conservateurs attardés ou de quelque libéraux égoïstes, je vois venir à nous pour les remplir, toute une jeunesse ardente, avide de nous prêter son concours, et qui, forte de sa foi religieuse, pénétrée de l'amour du Christ, veut ramener la France à Dieu, en donnant au peuple tout son cœur.

Je n'ai pas énuméré les détails de notre programme, mais je crois avoir fait mieux, si j'en ai cimenté les bases, car, sans des fondations solides, un édifice est d'autant plus dangereux qu'il est mieux aménagé, puisqu'il attire et retient ceux qu'il doit ensevelir.

Passons sur les autres rapports et venons au banquet, pour y écouter la fin du discours du même M. Michel. Elle n'est pas moins intéressante. Je cite encore sans commentaire. Après avoir fait le procès de la politique sectaire du Bloc, il s'écrie:

Que cette politique égoïste et jalouse, mesquine et sectaire, ne soit jamais la nôtre, Messieurs!

Que, dès maintenant, même dans l'opposition, nous pratiquions une politique franche, loyale, vraiment libérale et juste à l'égard de tous les citoyens, *afin que le lendemain de notre triomphe, nous n'ayons pas à changer de tactique ou d'attitude*, et que, demeurant fidèles à nous-mêmes, nous nous montrions capables de réaliser ce que nous aurons promis.

Oui, nous voulons une République *ouverte*, et non pas *fermée*, ouverte à tous ceux, d'où qu'ils viennent, qui mettent la forme du gouvernement *au-dessus de toute discussion*.

Oui, nous voulons une République *tolérante* et non pas *sectaire*, *tolérante pour toutes les manifestations extérieures de la pensée et de l'activité humaines, qui ne sont pas contraires à l'ordre public*, et, par conséquent, respectueuse des libertés de conscience, d'association, d'enseignement et du culte.

Oui, nous voulons une République *juste*, c'est-à-dire *démocratique*, et non pas bourgeoise, une République qui se montre gardienne vigilante des intérêts légitimes de chacun et spécialement disposée à poursuivre, conformément à la justice, l'amélioration progressive du sort des travailleurs.

Nous voulons aussi, et nous le disons bien haut, une République *chrétienne*, et non pas *maçonnique*, chrétienne *et non pas cléricale, chrétienne* par la libération des consciences vis-à-vis du pouvoir civil, et *par l'infiltration continue, dans les mœurs et dans la légation, de cette grande loi de fraternité et d'amour que le Christ a apportée au monde*, chrétienne enfin, par l'affirmation solennelle de la

dépendance des hommes, fussent-ils des citoyens libres, à l'égard de Dieu, qui, tantôt protège et tantôt châtie les nations.

Levons donc ensemble nos verres, Messieurs, en l'honneur de cette République idéale, ouverte, tolérante et juste, libérale, démocratique et chrétienne, en l'honneur de la République nationale qui, pour nous, est vraiment la France.

Pour finir, cette perle :

Enfin, M. Bourgoin (1) lève son verre *en l'honneur du grand Français* qu'est M. Jacques Piou.

Toast de M. Bourgoin.

Je suis heureux de vous apporter le salut bien cordial de vos voisins de l'Ain. Mais au moment même de vous exprimer leurs sentiments, je m'aperçois que le premier de ceux qui m'animent vis-à-vis de vous, c'est la *jalousie :* d'abord à cause des orateurs éloquents que nous venons d'entendre et qui vous représentent si dignement à l'Assemblée départementale, ensuite à cause de vos succès électoraux que nous ne connaissons point dans l'Ain, et que nous sommes réduits à vous envier.

Quoique vaincus, vos amis de l'Ain restent cependant fermes pour les luttes et, comme vous inébranlablement fidèles au culte de ce que Maurice Barrès appelle les *amitiés françaises*, c'est-à-dire de nos vieilles traditions nationales : l'amour de la patrie et de la liberté, le sentiment de la famille et de la religion ; fidèles aussi à nos chefs éminents et particulièrement à celui que l'A. L. P. entoure de sa respectueuse affection.

C'est à lui, *au grand Français qu'est Jacques Piou,* que je vous demande la permission de lever mon verre. Et, après tout, *n'est-ce pas boire à la France,* puisque c'est à lui que le pays doit cette merveilleuse organisation de l'Action Libérale Populaire, qui nous permet d'attendre avec confiance *les revanches de l'avenir ?*

Levons donc nos verres à M. Piou et aux victoires de l'Action Libérale Populaire qui, *dans une République régénérée et libre, saura opérer la grande réconciliation de tous les Français !*

LA CHRYSALIDE DU SILLON

M. Sangnier jouit d'un privilège que n'a pas l'insecte une fois sorti de sa coque, c'est d'y rentrer comme il lui plaît et de se refaire un nouveau cocon, dans l'espoir de reprendre un essor plus heureux et plus brillant. Et c'est juste au moment où ses ailes allaient l'emporter dans la lumière qu'il les replie et s'enferme en son laboratoire mystérieux.

L'article qu'il vient d'écrire en tête de son journal (2 avril) sous ce titre : « *pour le parti nouveau : une action préalable* » nous fait assister une fois de plus à ce spectacle intéressant.

C'est, à la fois, une dérobade qui dissimule élégamment le nouvel insuccès de ses efforts pour déterminer enfin les non-croyants à

1. Représentant du comité de Bourg.

accepter sa collaboration et celle de ses amis, et une pirouette sur la question du programme démocratique et social. Ni cadres, ni programme, voilà où l'on est pour l'heure. Le plus important était de constituer le cadre. Méthode étrange. Le parti une fois formé sur un plan indéterminé, hormis le dévouement à la République, on lui aurait cherché un programme qui eût été l'œuvre des fractions réunies, sans que M. Sangnier et ses partisans eussent à en endosser la paternité. Empêchés de formuler la leur, parce qu'ils ne se décident ni au désaveu de leurs erreurs ni au risque de faire constater une récidive, ils rouvrent la période élastique d'une « action préalable ».

Cela se colore du prétexte de ne pas imposer des opinions toutes faites. C'est conforme aux principes du Sillon; conforme à sa définition même. Le Sillon n'est pas une œuvre, il n'a pas de programme, c'est un « *mouvement* », c'est « avant tout une *union morale*, tous ceux qui ont nos *tendances*, qui adoptent nos *méthodes*, et poursuivent *le même but* en esprit d'amitié avec nous, sont du Sillon » (1). Quant à ce qu'il cherche, lui-même ne le sait pas exactement, les événements en décideront, suivant la grande maxime rappelée aujourd'hui par M. Sangnier : « il faut se laisser faire par la vie ».

Ceux qui cherchent à suivre le travail souterrain des idées, trouveront à cet article un grand intérêt et une signification importante, sous son apparente incohérence.

Certains de nos amis, convaincus comme nous qu'il y a place en France pour un nouveau parti, celui-là même dont, il y a quelques jours, au Manège Saint-Paul, nous précisions l'opportunité et nous commencions à définir le programme, voudraient, sans plus tarder, que l'on organisât ce parti nouveau : quelques-uns mêmes se sont mis à réunir des amis et ont cru tenir ainsi comme les premières assises de l'organisation future.

Il nous apparaît assez nettement qu'ils risquent de faire fausse route. Pour créer un parti nouveau, il faut, avant tout, détruire des habitudes, des partis pris, apporter des points de vue nouveaux, entraîner autant que convaincre. Il faut donc développer un grand mouvement, tendre les énergies, exciter les enthousiasmes. Ce sont des idées, c'est un programme général qu'il faut faire connaître, faire aimer, en lesquels il faut inspirer confiance. Or, ceci se peut malaisément réaliser sur un champ trop étroit et si on ne s'adresse qu'à un petit nombre d'individus. Plus le champ d'influence sera vaste, plus le mouvement apparaîtra comme véritablement national, moins la tâche sera malaisée.

Il y aurait même, sans doute, un réel danger à commencer par fonder de petits comités qui, nécessairement, risqueraient de prendre un cachet particulier, du caractère même de leurs premiers adhérents. Par la suite, il serait difficile de les élargir si ceux-ci, dès le début, avaient eu, aux yeux de l'opinion, l'aspect de petites chapelles trop étroites et fermées.

Mieux vaut, à notre avis, entreprendre d'abord, à travers tout le pays, une simple campagne d'idées. Ainsi nous pourrons pénétrer plus facilement dans tous les milieux pour faire connaître qui nous sommes et ce que nous voulons, et rencontrer, venant peut-être même des points les plus opposés de l'horizon, de bonnes volontés convergentes, convaincues comme nous que le parti nouveau est nécessaire, désireuses peut être même de le fonder bientôt avec

1. Le *Sillon* 2 août 1906.

nous, mais qui n'auraient pas accepté d'y entrer si nous le leur avions offert déjà tout organisé par nos seuls amis d'aujourd'hui.

D'autre part, s'il est vrai que nous voyons déjà assez nettement les grandes lignes du programme républicain et démocratique qui sera celui du parti nouveau, il n'en est pas moins vrai que nous avons encore à en coordonner plus exactement toutes les parties, à en préciser même certains détails. C'est là un travail qui s'impose à notre activité comme à celle de nos amis et auquel il faut que, dans ce journal comme dans les réunions que nous comptons organiser incessamment, nous nous livrions avec zèle.

Du reste, — nous avons, je l'espère, le droit d'y compter, — la Représentation proportionnelle va bientôt être votée par le Parlement. Quelqu'incomplet, quelqu'imparfait que puisse être encore le projet sur lequel les députés finiront par se mettre d'accord, il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue qui nous occupe, ce sera toujours nécessairement un progrès. Avec plus ou moins de facilité, une fois les étroites barrières du scrutin d'arrondissement supprimées, nous pourrons, avec quelque chance d'aboutir, essayer de proposer à nos concitoyens un programme d'intérêt général qui sera autre chose qu'une simple somme de petits intérêts particuliers et très spéciaux. Nous pourrons surtout, n'étant plus forcés de nous limiter à un seul terrain d'expérience, ramasser partout ceux qui penseront et voudront comme nous. L'action électorale tendra, dès lors, à se distinguer de moins en moins de la propagande d'idées; et c'est en répandant notre programme politique et social, définitivement élaboré, le programme même de ce journal, que nous préparerons les élections. D'ailleurs, plus les circonscriptions seront vastes, plus il nous sera aisé d'y compter au moins un élu.

A notre avis, nos amis devaient donc attendre le vote de la Représentation proportionnelle pour organiser des groupes politiques. Jusque-là, la propagande de *La Démocratie* et, par le fait même, des idées dont celle-ci est l'organe, ne fournit-elle pas à leur activité un aliment suffisant? C'est du reste une besogne étrangement absorbantes et qui peut être captivante que de créer de toutes pièces et de lancer à travers le pays un journal tel que celui-ci dont le succès serait presque la promesse de triomphes futurs et, dans tous les cas, seraient déjà, à lui tout seul, une très glorieuse victoire.

Enfin, n'oublions pas qu'il y aurait, sans doute, quelque puérilité à vouloir imposer aux choses nécessairement contingentes de la politique, des cadres arbitraires et fixés *a priori*. S'il est un cas où nous pouvons bien dire que nous devons nous laisser faire par la vie, n'est-ce donc pas celui-là?

Le parti nouveau doit d'abord, peut-être, se faire dans les esprits avant de se constater par une organisation. Un travail préalable s'impose donc impérieusement. Le bien mener, avec vaillance et bonheur, voilà ce qui importe. Et l'on ne saurait nier que notre journal *La Démocratie* peut en être un instrument privilégié.

Marc SANGNIER.

S'il fallait confirmer par un nouvel indice ce que nous avons dit plus haut et le genre de l'œuvre que M. Sangnier poursuit actuellement, on le trouverait dans ce fait que le premier-Paris de la *Démocratie* du 10 avril porte la signature du pasteur Edouard Soulier, l'un des directeurs les plus actifs des *Unions chrétiennes* de jeunes gens et le collaborateur le plus en vue de Marc Sangnier dans l'entreprise du *plus grand Sillon*.

LE SENS CHRÉTIEN

Le sens chrétien! Est-il sujet plus opportun que celui-là? Mgr Bougoüin, évêque de Périgueux, le traite magistralement dans une récente instruction pastorale, où l'Ecriture et les Pères viennent confirmer avec un admirable à propos les enseignements du Pasteur.

Ce sens chrétien est celui qui nous permet de dire: « Nous sommes du Christ parce que nous avons son esprit (1 Cor. I. 23), parce que « nous avons le sens du Christ » (1 Cor. II. 13). Bien compris, il fait s'évanouir « la fausse maxime du siècle qui proclame nécessaire une large mitigation de la vie chrétienne, pour la réduire à n'être plus, finalement, que de l'honnêteté naturelle. Comme s'il n'était pas écrit dans l'Évangile: « Si vous voulez entrer dans la voie qui conduit à la vie éternelle, gardez les commandements, » ceux de la loi naturelle, sans doute, mais avec eux les préceptes divins de la morale évangélique. »

Ce sens de la vue des choses de Dieu, l'avons-nous, Nos Très Chers Frères? Avons-nous ce regard averti de l'âme que saint Paul demandait instamment à Dieu pour ses chers Ephésiens : « Ayant appris, leur écrivait-il, quelle est votre foi au Seigneur Jésus, je ne cesse de me souvenir de vous dans mes prières, afin que le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous donne l'esprit de sagesse pour le connaître de plus en plus, et les yeux illuminés du cœur pour vous faire apprécier votre vocation chrétienne, et la grandeur suprême du pouvoir qu'il exerce en nous ses croyants » (1).

Ainsi était comprise à nos origines, ainsi doit l'être toujours, la vie de foi qui manque à notre temps. Dirons-nous que tout fut irréprochable en ce premier âge de l'Eglise? Eh! non. Quel tableau n'a pas ses ombres? Sans parler des écrits apostoliques qui ne dissimulent pas les défauts de la société chrétienne primitive, les auteurs sacrés du temps parlent de « chrétiens en l'air et fidèles si l'on veut » (2). — Jamais, pourtant, la foi n'a fait vivre le juste comme en ces siècles héroïques. Quel sens surnaturel! Quelle fermeté de conscience à suivre l'Esprit de Dieu! Quelle sûreté de coup d'œil pour discerner les côtés divins mêlés aux événements heureux ou malheureux de la vie! Quelle noble fierté à porter le nom de chrétien, le plus grand à leurs yeux, *nemo major nisi Christianus* (3).

Nos pères savaient ce qu'ils valaient, et la parole apostolique : « Vous êtes la race choisie, l'élite du monde », n'était pas lettre morte pour eux, ils en sentaient le prix. « Nous savons notre origine, disaient-ils avec saint Jean, nous venons de Dieu; et nous n'ignorons pas que son fils unique nous a donné un sens pour connaître que le Christ est le vrai Dieu et qu'il est la vie éternelle » (4).

L'éloquent prélat invite son peuple à juger les événements contemporains à cette lumière de la foi et, non moins, à régler leur vie personnelle d'après les inspirations de ce sens chrétien.

---

1. Eph. I, 17.
2. Christianos in ventum et si placuerit.
3. Tertul. de Præscrip.
4. I Joan. V, 20.

Chaque chose, alors, prend dans l'esprit du chrétien ses contours et ses couleurs véritables; elle a été vue dans la lumière et comme dans les yeux de Dieu même : *In lumine tuo videbimus lumen*, (Ps. 35).

Il n'y aura pas jusqu'à notre vie coutumière qui, par le dedans au moins, ne change d'aspect. Autres seront nos jugements, autres nos sentiments et nos directions pratiques. Nous nous sentirons être dans la vérité. « L'homme, éclairé de Dieu, juge sainement de tout, dit l'Ecriture ». Se peut-il un plus bel éloge du sens chrétien, toujours en communion avec le guide éclairé qui l'assiste?

... Comment, après cela, se dire chrétien et l'enfant de Dieu, avec l'habitude de prendre terre à terre ses jugements et d'abonder dans le sens de la chair et du sang? N'est-ce pas s'exposer au reproche formulé par le Prophète : « Vous avez semé beaucoup et vous avez peu recueilli; et celui qui a amassé de l'argent l'a mis dans un sac percé, (I, Cor. II, 15). » Préparez-vous plutôt à entendre le Père de famille dire à ses Anges, au dernier jour : « Quant au bon grain, recueillez-le, et portez-le dans mes greniers », (Hébr. XI, 17).

... Le pernicieux effet du naturalisme sur l'esprit public peut-il être conjuré? Vous avez déjà répondu, Nos Très Chers Frères, par le principe désormais admis par vous de regarder toutes choses, mœurs, doctrines, directions de la vie, au jour des maximes évangéliques et de l'enseignement de vos pasteurs... »

Jamais la vigilance et les exhortations de ceux-ci n'ont été plus nécessaires pour arracher le peuple catholique à ce danger et réagir contre cette paganisation qu'un de nos collaborateurs dénonçait récemment. Puisse leur voix être assez forte et assez persuasive pour obtenir la réaction nécessaire!

Le Gérant : G. Stoffel

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie. — 8.594

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE (Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

UN ARTICLE DE FOI OUBLIÉ PAR LES CATHOLIQUES LIBÉRAUX

On peut affirmer, sans crainte d'être démenti d'aucun côté, que les rapports de l'Eglise et de l'Etat envisagés spéculativement au point de vue du droit chrétien, sont aujourd'hui, aux yeux de beaucoup de catholiques, sans en excepter certains membres du clergé, une de ces questions qu'il est sage de laisser dans une ombre discrète. L'indifférence à son égard est devenue de plus en plus commune dans la période actuelle. D'une part, la puissance du sectarisme jacobin et la déchristianisation progressive du pays portaient les esprits irréfléchis à la trouver de jour en jour plus oiseuse, comme dépourvue de rapport avec les exigences de la situation à débattre, et, de l'autre, les prédicants de la conciliation, tous les apôtres d'une politique nouvelle, qui se flattaient de seconder intelligemment la prétendue évolution de l'Eglise au sein des sociétés démocratiques, s'évertuaient chaque jour à déclarer en son nom cette thèse inopportune.

Il est inutile de rappeler ici en détail les occasions que les événements leur en offrirent et le spectacle qu'ils donnèrent chaque fois. Mais ces exemples contiennent une leçon.

Cette indifférence, en effet, ne pouvait manquer d'avoir une influence considérable sur la conduite des catholiques dans les luttes dont ils ont eu tant à souffrir. S'ils n'avaient pas oublié que cette thèse négligeable à leurs yeux est étroitement liée à une vérité que leur foi les oblige de croire, ni la longue série des lois sectaires qui s'est déroulée depuis 1880 ne les eût trouvés si résignés à les subir en fait, ni la loi de séparation entre l'Eglise et l'Etat n'eût été favorisée par les uns (1) et combattue par d'autres avec des moyens aussi tâtonnants, ni, après la rupture, l'état de séparation n'eût été imprudemment déclaré acceptable, et plus inconsidéremment encore proclamé préférable (2). La complète sécularisation de l'Etat, la neutralité scolaire, c'est-à-dire l'athéisme officiel de l'enseignement, la violation de tous les droits de l'Eglise, sont la conséquence logique de la négation de cette vérité et ne peuvent être réfutées, combattues efficacement qu'au nom de cette vérité. En croyant sage d'en faire abstraction, les catholiques se désarmaient eux-mêmes.

Encore, s'ils s'étaient bornés à cela! Mais le silence ne leur a pas paru suffisant. Cent voix téméraires, sorties même du sein du clergé,

1. Voir les numéros des 1er et 15 janvier, 1er février 1909 : Une commission extraparlementaire de la loi de séparation.

2. Plusieurs, il est vrai, parlent ainsi par comparaison avec le régime concordataire, interprété par un gouvernement hypocritement persécuteur. Ils eurent seulement le tort fréquent de pécher par ambiguïté. Mais d'autres allaient plus loin.

nous exhortaient à considérer cette thèse comme périmée par le droit nouveau.

Je n'en citerai qu'un seul trait entre tant d'autres. Rendant compte du troisième et dernier volume de l'ouvrage du P. Lecanuet sur Montalembert, M. l'abbé Hemmer faisait ces réflexions :

« Peut-être lui reprocherait-on à bon droit de paraître prendre à » son compte la distinction de la thèse et de l'hypothèse par laquelle » les catholiques s'imaginent échapper au double péril de passer pour » des ennemis de la liberté auprès de leurs contemporains et pour hété- » rodoxes auprès de leurs coreligionnaires *zélotes*. Cette distinction, » qui a sa place dans une vie de Montalembert, puisqu'elle s'est in- » troduite de son temps dans le vocabulaire catholique, est-elle autre » chose qu'une défense d'occasion, une arme improvisée? *Quel est le* » *sérieux d'une thèse que l'on déclare bien haut reléguer de suite dans le* » *royaume des ombres et des chimères irréalisables?* Les socialistes ont » mis plus de bravoure à affronter l'impopularité de leurs principes. » *Si une thèse est juste, comment ne pas entreprendre de lui donner un* » *corps, une réalité de fait? Si elle a des limites, il vaudrait la peine de* » *les rechercher et de les proclamer*. C'est ce que vient d'essayer un » écrivain de grande valeur, M. L. Birot, en deux articles sur la » *Crise du Libéralisme.* » (*Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, septembre-octobre 1903, p. 493).

Ce n'est pas à M. Birot que nous renverrons le lecteur. M. Hemmer avait de bonnes raisons pour invoquer son autorité. C'est à celle de la Révélation et de la foi qu'on veut en appeler ici. Elle dira ce qu'il faut penser de cette désinvolture (1).

I

Il fut une époque où l'attitude des catholiques dans cette question les partageait en trois classes assez nettement distinctes : les catholiques purs, ou, si l'on veut, les catholiques de droite, les catholiques de gauche ou libéraux soi-disant catholiques, et, entre ces deux fractions, les catholiques libéraux. Mais l'illusion libérale a fait, depuis vingt-cinq ans, d'immenses progrès, ayant pour résultat un affaiblissement proportionné des croyances chrétiennes. Par l'effet d'un « glissement » inévitable, la seconde catégorie se confond presque avec celle des libéraux rationalistes, ennemis de la religion, et plus d'un catholique libéral, qui entend bien ne mentir aucunement à sa foi, bien qu'il

1. Cette étude ne prétend pas au mérite de l'originalité. Nous devons avertir le lecteur que ce qu'il va lire est littéralement emprunté, avec de légères modifications, à un ouvrage du R. P. Ramière, jésuite, le fondateur de l'immense association l'*Apostolat de la prière* et du *Messager du Cœur de Jésus*. Cet ouvrage a pour titre : *Les doctrines romaines sur le libéralisme envisagées dans leurs rapports avec le dogme chrétien*. Paris, Lecoffre 1870.

cède trop à son illusion, n'est pas sans points de contact avec les libéraux soi-disant catholiques. Ce qu'on vient de lire montre qu'il n'en faut pas même en excepter des prêtres.

Cela deviendra encore plus saisissable si l'on définit les trois positions.

A droite, sont les catholiques qui n'hésitent pas à préférer l'enseignement traditionnel de l'Eglise à celles des idées modernes qui sont en désaccord avec cet enseignement.

Leur programme peut se résumer en ces quatre points : maintien énergique de la *doctrine* traditionnelle; répudiation également énergique des modernes *erreurs;* acceptation des *faits* dans la mesure où la conscience l'exige et la prudence le conseille; utilisation courageuse des *progrès* matériels que des sociétés modernes ont réalisés.

Ceux que nous appelons libéraux soi-disant catholiques font profession de croire à l'enseignement traditionnel, et d'accepter en théorie l'autorité de l'Eglise. Mais dans l'enseignement de la tradition ils font deux parts : l'une qu'ils croient essentielle et qu'ils consentent à conserver; l'autre qu'ils jugent accidentelle et qu'ils n'hésitent pas à répudier. De même dans les actes par lesquels l'Eglise exerce son autorité, ils établissent une distinction : ceux par lesquels l'Eglise condamne les erreurs anciennes, ils les acceptent; ceux par lesquels elle proscrit certaines erreurs modernes, ils les repoussent. Au contraire, ils invitent l'Eglise à embrasser, comme des vérités utiles, ces erreurs qu'elle a condamnées à cent reprises comme pernicieuses par l'organe de ses suprêmes Pasteurs. Ils l'adjurent de reconnaître, au moins tacitement, qu'elle s'est trompée sur la véritable interprétation de l'Evangile, et que les sociétés qui ont fait divorce avec elle ont mieux compris qu'elle la pensée de son divin Fondateur.

Elévation des idées libérales à la dignité de principes; abandon, sinon condamnation, des traditions catholiques contraires à ces idées : tel est, en résumé, leur programme.

La troisième classe, la plus nombreuse, tout en repoussant les tendances de gauche, croit devoir, par prudence, repousser également la tactique adoptée par la droite.

Les membres de ce parti ne poussent pas l'exigence jusqu'à vouloir contraindre l'Eglise à sanctionner aujourd'hui les doctrines qu'elle n'a cessé de réprouver; ce qu'ils veulent, c'est qu'elle s'abstienne de renouveler les anathèmes dont elle a plus d'une fois frappé ces doctrines. Et pour obtenir d'elle ce prudent silence, on fait valoir toute sorte de raisons plus spécieuses les unes que les autres. On représente à l'Eglise qu'elle ne saurait rien gagner à combattre des idées qui sont passées dans le sang de la société moderne, et qui constituent en quelque sorte le fond de son être. Les proscrire serait proscrire la société elle-même, et par conséquent la contraindre de se mettre de son

côté, à l'égard de l'Eglise, en état d'hostilité. On rappelle tous les inconvénients de l'ancien régime, et on leur oppose les précieux avantages du régime nouveau; on remontre à l'Eglise tous les assujettissements douloureux qui accompagnaient la protection, et on lui fait envisager les glorieuses conquêtes que lui promet la liberté. Est-ce payer trop cher de si précieux avantages que de les acheter au prix de ce silence?

On demande donc l'acceptation franche des libertés modernes et le silence sur les principes contraires à ces libertés.

***

Ni l'utilité plus ou moins grande des progrès matériels ou scientifiques, ni les formes politiques plus ou moins favorables à l'indépendance des citoyens, ni l'organisation du travail et ses rapports avec le capitalisme ne sont ici en cause. Le point capital du problème posé par le système libéral est celui des rapports de l'Eglise avec les sociétés modernes. Ces sociétés sont-elles, oui ou non, indépendantes dans l'ordre moral de toute autorité surnaturelle? Voilà la question.

Aux diverses réponses qu'on y peut faire correspondront, par une suite inévitable, des conduites toutes différentes.

La société moderne répond catégoriquement : non. Et, dès lors, ses crimes s'enchaînent logiquement.

Les catholiques purs répondent hautement : oui, avec l'Eglise, et nient cette indépendance des sociétés politiques à l'égard de Jésus-Christ et de son Epouse; ils l'acceptent seulement comme un fait anormal, bien moins nuisible encore à l'Eglise qu'à elles-mêmes. En affirmant la vérité et le droit, si leurs frères étaient d'accord avec eux sur ce point, ils empêcheraient, par leurs efforts réunis, la prescription contre le droit et la vérité, ils maintiendraient le principe qui est la vraie base de la résistance et les convictions qui donnent le courage de la soutenir.

Les libéraux soi-disant catholiques sont en fait d'accord avec les libres-penseurs sur cette question.

Les catholiques libéraux, persuadés qu'une mutuelle indépendance est le seul idéal que l'Eglise puisse poursuivre dans ses rapports avec les sociétés modernes, s'efforcent, au risque de ne pas garder suffisamment l'équilibre, de résoudre le problème sans affirmer et sans nier. Ils parlent à nos adversaires à peu près leur langage, comme s'ils acceptaient leur principe, mais ils nuancent cependant leurs affirmations libérales de manière à ne pas contredire trop ouvertement la doctrine de l'Eglise. La conséquence inévitable de cette position fausse est, tout d'abord, de contrister l'Eglise sans contenter ses ennemis, mais aussi de rendre par avance impuissants et stériles les efforts souvent très méritoires de ces catholiques, pour sauver les intérêts religieux.

Il y a donc divergence entre les catholiques. Tout le monde en gémit. Evidemment au fond des dissentiments qui les séparent, il y a un déplorable malentendu. Quand des deux côtés on aime l'Eglise, quand on croit à la parole de Jésus-Christ, quand on compte sur ces promesses beaucoup plus que sur les puissances humaines, peut-on demeurer perpétuellement divisé? Jamais, il est vrai, on n'a tant réclamé l'union. Mais l'union, c'est une de nos maximes favorites, ne peut se faire que dans la vérité, parce que, hors d'elle, rien ne s'impose et tout se désagrège. Ne serait-il pas possible de ramener ces questions, qui ont le triste privilège de diviser les enfants de l'unité, à un point de vérité tellement simple, tellement évident, tellement palpable, que tout dissentiment devînt impossible?

Ce point capital, ce pivot sur lequel devraient tourner toutes les discussions sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat; ce principe incontestable, sur lequel l'accord doit se faire entre les vrais chrétiens, et dont l'unanime et ferme profession rendrait beaucoup plus inoffensives nos inévitables divergences, il existe.

La royauté sociale de Jésus-Christ, voilà le terrain qui doit réunir tous les vrais catholiques, si divisés qu'ils puissent être ailleurs dans les questions politiques; pour tout homme qui n'a pas renoncé à son titre de chrétien, voilà l'unique solution du grand problème des sociétés modernes (1).

Par ces mots, « la royauté sociale de Jésus-Christ, » nous entendons *le droit que possède l'Homme-Dieu, et que possède avec lui l'Eglise, qui le représente ici-bas, d'exercer sa divine autorité dans l'ordre moral (2), sur les sociétés aussi bien que sur les individus, et l'obligation que ce droit impose aux sociétés, de reconnaître l'autorité de Jesus-Christ et de l'Eglise, dans leur existence et leur action collective, comme cette autorité doit être reconnue par les individus dans leur for intérieur et leur conduite privée.*

Pour écarter tout malentendu, qu'il soit bien compris qu'il s'agit ici du principe même du libéralisme, et nullement des applications de ce principe qu'il est loisible d'accepter en fait, dans des circonstances données, sans adhérer au principe lui-même.

1. Il est vrai et il est certain que les seules lumières naturelles de la raison, par lesquelles celle-ci connaît démonstrativement l'existence de Dieu et ses devoirs envers lui, condamnent l'athéisme d'Etat. On ne veut donc pas dire qu'il ne peut être combattu qu'au nom de Jésus-Christ et de l'Eglise. Mais Jésus-Christ et l'Eglise enseignent au monde la vraie religion que l'Etat a, comme les individus, le devoir de rechercher, et, en outre, de protéger. Ils sont l'unique solution du problème parce qu'ils sont l'organe de Dieu. Toute autre solution serait une solution tronquée, une apostasie pour les pays chrétiens. Les catholiques en s'y prêtant trahiraient leur foi.

2. Nous disons dans l'ordre moral, pour faire comprendre que nous ne touchons pas ici à la controverse jadis si vivement agitée relativement au pouvoir des papes sur le *temporel* des rois. L'autorité que nous revendiquons ici pour Jésus-Christ et pour son Eglise est celle qui s'exerce dans la sphère des intérêts moraux et religieux; c'est, par conséquent, une autorité incapable de dégénérer en tyrannie.

Le problème du libéralisme renferme, en effet, deux questions qui ne peuvent être résolues ni avec la même autorité, ni avec la même certitude, et qu'il importe par conséquent de diviser : une question théorique et une question pratique; une question de doctrine et de droit et une question de conduite et de fait, *la thèse et l'hypothèse.*

Que Jésus-Christ soit le roi des sociétés aussi bien que des individus et par conséquent que les sociétés doivent obéir à la loi de Jésus-Christ, conformer leurs propres lois à la sienne, défendre ses droits et ceux de son Eglise contre les attaques de l'impiété, comme elles défendent les droits de leurs magistrats et de leurs simples citoyens contre les attaques de l'injustice : voilà *la thèse,* qui est absolue et générale, et qui fait abstraction de telle ou telle société.

Mais que dans une société qui, de fait, est constituée en dehors de l'autorité de Jésus-Christ, dont les membres sont en grande partie étrangers à son Eglise, le pouvoir civil, qui n'a jamais le droit de violenter les consciences, doive tolérer, dans une mesure plus ou moins large, la négation de la vérité et se dispenser de prêter son appui à l'autorité de l'Eglise : voilà *l'hypothèse,* dont la vérité dépend de l'application des principes absolus à des circonstances variables, et au sujet de laquelle l'Eglise a adopté, plus d'une fois, les solutions les plus conciliantes.

Nous parlons donc de la thèse qui est, quoi qu'on en dise, la question de beaucoup la plus importante. Ne serait-ce pas un avantage incalculable et d'une portée immense, pour la conduite de tous les catholiques sincères, s'ils étaient unanimement et pratiquement bien convaincus de sa vérité, de son intime connexion avec leur foi, au lieu de profiter de ce qu'elle est trop facilement « reléguée dans le royaume des ombres », pour demander ce que cette thèse peut avoir de « sérieux », et de réclamer qu'on en recherche et proclame les « limites », recherche qui aboutit à une négation à peine dissimulée?

II

Les catholiques qui croient sérieusement indiquer à l'Eglise la position la plus sage en lui conseillant de s'écarter, sur ce point de sa tradition, devraient se rendre compte que le libéralisme touche aux intérêts les plus graves et aux dogmes les plus fondamentaux du christianisme.

L'origine de cette erreur, s'ils y réfléchissaient, les en avertirait déjà. Quand s'est introduite dans le monde la doctrine qu'on voudrait nous faire accepter? Jusqu'au dernier siècle, elle n'avait pas un seul défenseur, ni au sein du christianisme, ni au sein même du paganisme. Dans le monde barbare, comme dans le monde civilisé, on s'était toujours accordé à chercher dans les croyances religieuses la garantie

des institutions sociales. Pour ne parler que de la société européenne, celle-ci, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, celle-ci reconnaissait unanimement l'autorité de Jésus-Christ, comme base de toutes ses institutions. Plusieurs peuples s'étaient révoltés contre le pontife romain, organe visible de cette autorité, et, par là, ils avaient préparé les voies à la destruction de l'autorité elle-même; cependant ils faisaient encore profession de la vénérer.

L'Angleterre avait subi une révolution meurtrière, et cette révolution avait traversé diverses phases; mais pas plus la république de Cromwell que la monarchie limitée de Guillaume d'Orange ne renoncèrent à être des Etats chrétiens, et ne renièrent la royauté sociale de l'Homme-Dieu. Donc, en dépit de toutes les inconséquences d'application, ce grand principe avait été, durant quatorze siècles, unanimement reconnu par les peuples de l'Europe; il leur avait servi de lien, au milieu même de leurs rivalités et de leurs luttes, et il les avait réunis en un grand corps qui se nommait la chrétienté.

Les bouleversements les plus profonds n'avaient pu atteindre cette base commune de tous les droits sociaux; aussi, lorsque l'un de ces droits était méconnu et renversé, les autres n'en restaient pas moins debout. La loi de Jésus-Christ était universellement reconnue comme la règle et la sanction des lois civiles; tous les pouvoirs faisaient profession de relever de son pouvoir; le père dans sa famille, le magistrat sur son tribunal, le monarque sur son trône, commandaient au nom de Jésus-Christ; et les enfants, les citoyens, les sujets, étaient persuadés qu'ils ne pouvaient leur désobéir sans désobéir à Jésus-Christ lui-même. Tous les droits humains étaient, par là même, revêtus d'une sanction divine; toutes les sociétés particulières étaient autant de rameaux vivants, se rattachant à la grande société chrétienne, comme au tronc qui leur communiquait sa sève féconde, et les faisait participer à son immuable solidité.

Mais voilà qu'au dernier siècle, une conspiration, où il est permis de voir le chef-d'œuvre de la tactique infernale, réussit à séparer les rameaux du tronc, et à renverser la divine base sur laquelle reposait, depuis quatorze siècles, la société chrétienne. C'est ce qui distingue la Révolution française de toutes celles qui l'avaient précédée, et ce qui en fait par excellence LA RÉVOLUTION. Elle ne s'est pas attaquée seulement au couronnement politique de la société, ni à ces institutions sociales qui forment comme le corps de l'édifice; mais à la base religieuse, qui donne leur consistance à tous les pouvoirs politiques et à toutes les institutions sociales. Cette sécularisation de l'ordre civil, que le despotisme des empereurs d'Allemagne et des rois de France avait essayée, la démocratie révolutionnaire l'a consommée; sous le nom de liberté des cultes, elle a établi entre la société et la religion une séparation complète. Jésus-Christ a donc été mis hors la loi; les pouvoirs humains, en refusant de demeurer soumis à son

autorité divine, ont renoncé à l'appui dont ils lui étaient redevables. Les droits de Dieu ont été dès lors, aux yeux des pouvoirs publics, comme non avenus, et les droits de l'homme n'ont plus eu de sanction supérieure à l'homme. La société a cessé d'être chrétienne; et, dès ce moment, elle a dû renoncer à la stabilité que ses lois et ses institutions empruntaient aux dogmes chrétiens.

A cette heure, l'une des plus critiques que la société humaine ait jamais traversées, elle se trouva en présence d'une inévitable alternative, et elle eut à choisir entre deux partis. Ou bien à la place de cette base divine, que la royauté de Jésus-Christ lui avait jusque-là fournie, ses reconstructeurs lui fourniraient une autre base également supérieure à la volonté de l'homme; ou bien les droits et les pouvoirs sociaux se présenteraient, désormais, comme des créations purement humaines.

En présence d'une pareille alternative, on ne pouvait longtemps hésiter. Créer un autre ordre divin, pour remplacer l'ordre chrétien renversé, était une entreprise trop évidemment contradictoire, pour qu'on pût sérieusement la tenter. On mit bien le nom de Dieu en tête de la déclaration des droits de l'homme; mais ce Dieu était celui du Déisme, qui ne s'occupe pas des affaires humaines; aussi eut-on hâte de proclamer qu'il n'y avait, dans la société humaine, aucun pouvoir dont la société elle-même ne fût le principe (1). La secte qui venait d'opérer cette révolution n'eut rien de plus à cœur que le renversement de la royauté effective de Dieu. Elle fit surtout consister son triomphe à ne laisser subsister, au-dessus de l'homme, aucune autorité supérieure à l'homme. Qu'était-ce que cela, sinon livrer tous les droits à la merci des passions qu'ils contrarient, subordonner les lois aux multitudes aveugles qu'elles doivent gouverner, soumettre les pouvoirs aux caprices des sujets qu'ils doivent conduire; priver en un mot la société de toute base, et la livrer sans défense aux deux ennemis, qui ont conspiré pour sa ruine : au despotisme qui l'écrase et à l'anarchie qui la dissout.

Cette origine est déjà bien suspecte. Le *dessein* aujourd'hui si parfaitement avéré des nouveaux sages qui ont inventé cette théorie ignorée ou repoussée par l'unanime suffrage des maîtres antiques, rend les catholiques moins excusables de se laisser duper par une infernale mystification.

La *tolérance* dont eux-mêmes se font les apôtres empressés n'était dans la pensée de leurs ennemis qu'un moyen d'arriver plus sûrement à détruire toute religion. Le principal correspondant et le confident le plus intime des conjurés, Grimm, écrivait : « Tous les grands hom-

1. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peuvent exercer d'autorité qui n'en émane expressément. (Déclaration des droits de l'homme, art. 3).

mes ont été intolérants, et il faut l'être. Si l'on rencontre sur son chemin un prince débonnaire, il faut lui prêcher la tolérance, afin qu'il donne dans le piège, et que le parti écrasé ait le temps de se relever par la tolérance, et d'écraser son adversaire à son tour. Ainsi le sermon de Voltaire, qui rabâche sur la tolérance, est un sermon fait aux sots, ou aux gens dupes, ou à des gens qui n'ont aucun intérêt à la chose (1). » Le secret de la secte nous est livré bien plus complètement encore par le patriarche lui-même, dans l'ouvrage destiné à servir de manifeste à la doctrine nouvelle, dans le traité de la *Tolérance*. Là, il établit que la liberté est due à toutes les opinions, mais qu'elle ne saurait être accordée à la foi chrétienne, désignée, selon l'usage constant de la secte, sous le nom de fanatisme. Au commencement du chapitre intitulé : *Seuls cas où l'intolérance est de droit humain*, il établit cette thèse : « Pour qu'un gouvernement ne soit pas en droit de punir les erreurs des hommes, il est nécessaire que ces erreurs ne soient pas des crimes, elles ne sont des crimes que quand elles troublent la société; elles troublent la société dès qu'elles inspirent le *fanatisme;* il faut donc que les hommes commencent par n'être pas fanatiques, pour mériter la tolérance. » On sait que le fanatisme signifie ici la religion. Les blocards d'aujourd'hui ne font donc que se montrer fidèles au programme tracé par leur grand maître en libéralisme.

Sans doute, tous les apôtres du libéralisme ne cachent pas, sous leur zèle pour la tolérance, une arrière-pensée de persécution. Mais, sciemment ou non, ils en servent le dessein, car le danger du libéralisme ne se révèle pas moins par ses *conséquences* que par son origine.

La vérité, en effet, a un ennemi plus mortel que l'erreur : c'est l'*indifférence*. Celui qui soutient une doctrine erronée proclame par là même, dans une certaine mesure, les droits de la vérité; puisqu'en s'efforçant de faire accepter comme vraie une chose fausse, il suppose, comme un principe évident, que la vérité seule a le droit de s'imposer à l'adhésion de l'intelligence. Mais si l'intelligence arrive à cet état où elle ne fait plus de distinction entre la vérité et l'erreur, et où, n'ayant plus la force de rien affirmer et de rien nier, elle se laisse aller à la dérive partout où l'emporte le flot du doute et le vent de l'opinion : alors rien ne peut la sauver d'un complet naufrage; et le trésor de la vérité, que Dieu lui avait confié, est nécessairement englouti tout entier et sans ressource dans le gouffre de l'indifférence.

Chez un grand nombre de partisans même sincères du libéralisme, l'impartialité dont ils font parade n'est que le résultat de cet

1. *Correspondance de Grimm*, lettre du 1er juin 1772, citée par le comte de Maistre dans le préambule des *Lettres sur l'Inquisition espagnole*. Ce passage a été retranché dans les dernières éditions de Grimm.

absolu dédain pour la vérité; et s'ils attachent tant de prix aux libertés modernes, c'est peut-être qu'ils les jugent plus propres que la persécution elle-même à consommer irrémédiablement le divorce entre la foi chrétienne et les sociétés de l'avenir. Et il faut bien reconnaître qu'en cela ils font preuve d'une connaissance de la nature humaine qui a manqué aux plus farouches persécuteurs. Au lieu de s'exposer aux inévitables réactions que provoque la violence, ils aiment mieux attendre le complet renversement de la religion de l'action plus lente, mais aussi plus irrésistible, du milieu social. Ils comprennent que l'homme individuel, ne pouvant naître et se développer qu'au sein de la société, en subit inévitablement les incessantes influences. Qui ne voit, en effet, combien sont peu nombreux les hommes capables de penser par eux-mêmes, et de se soustraire complètement à la tyrannie de l'opinion? Appuyés sur cette vérité d'expérience, plusieurs des plus intelligents parmi les ennemis de l'Eglise ne partageaient pas les impatiences de leurs complices plus pressés d'en finir. Ils espéraient, et l'événement n'a pas démenti leurs espérances, que, partout où la société s'établirait à l'égard de Jésus-Christ dans un état de complète indifférence, les masses subiraient inévitablement la contagion de cette atmosphère, et se détacheraient, peu à peu, de la religion. La destruction de la royauté sociale de Jésus-Christ se présentait donc à eux comme le préliminaire obligé et infaillible de sa complète déchéance; et la tolérance civile était pour eux un moyen certain, bien que peut-être un peu lent, d'arriver à la tolérance doctrinale, c'est-à-dire à l'indifférence absolue.

Enfin, ce n'est pas seulement par son origine et par ses conséquences presque inévitables que le libéralisme est contraire à la religion de Jésus-Christ. C'est encore par son *essence*. Non seulement il fournit aux ennemis de l'Eglise des armes pour la détruire, mais il l'attaque par lui-même dans les dogmes les plus essentiels.

Il suffit, en effet, d'examiner cette doctrine dans son principe pour comprendre qu'elle nie les droits souverains de Jésus-Christ, en déclarant les sociétés temporelles indépendantes de son empire. D'après ce principe la société civile est purement terrestre, et n'a en aucune manière, ni directement ni indirectement, à s'occuper des droits de la vérité et des intérêts éternels. Son but unique et suprême est le bonheur temporel de ses membres, et la raison est son unique flambeau. Jésus-Christ est donc pour cette société un étranger. Qu'il soit Dieu ou non, elle ne le sait pas; elle ne s'en occupe pas; ce n'est pas son affaire, mais uniquement l'affaire des individus. Que si un nombre plus ou moins grand de ses membres reconnaît Jésus-Christ pour le Fils de Dieu, le pouvoir public ne permettra pas qu'on use de la violence pour les en empêcher, absolument comme il ferait s'il plaisait à d'autres citoyens de reconnaître Mahomet pour leur prophète.

Telle est la théorie qui sert de base aux libertés que l'Eglise n'a cessé de réprouver en principe, bien qu'en fait elle puisse les tolérer dans les sociétés qui ont cessé d'être chrétiennes. Cette théorie, Pie IX l'a très nettement exprimée dans l'Encyclique *Quanta cura,* quand il condamne ceux qui osent enseigner « que la perfection des gouver- » nements et le progrès civil exigent absolument que la société humaine » soit constituée et gouvernée, sans plus tenir compte de la religion » que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence » entre la vraie religion et les fausses. De plus, contrairement à la » doctrine de l'Ecriture, de l'Eglise et des saints Pères, ils ne crai- » gnent pas d'affirmer que le meilleur gouvernement est celui où » l'on ne reconnaît pas au pouvoir l'obligation de réprimer, par la » sanction des peines, les violateurs de la religion catholique, si ce » n'est lorsque la tranquillité publique le demande. »

La doctrine libérale est donc réellement la négation de la souveraineté sociale de Jésus-Christ. Il est vrai que les libéraux catholiques n'expriment pas aussi nettement que leurs confrères non catholiques cette négation; nous croyons même qu'il en est très peu qui, dans le cas où la question de la royauté sociale de Jésus-Christ leur serait nettement posée, hésitassent à la résoudre affirmativement. Le plus grand nombre ne soupçonnent même pas que leurs théories les conduisent jusqu'à la négation de ce dogme. Il y a chez eux, à ce sujet, beaucoup plus d'illusions que d'erreurs volontaires; et c'est pour cela qu'il nous paraît souverainement important de dissiper l'illusion en ramenant la question au principe sur lequel il ne peut y avoir, entre chrétiens, aucune divergence.

Que ce principe soit clairement et universellement admis, avec ses conséquences nécessaires, et l'Eglise ne songera pas à empêcher ceux de ses enfants qui sont plus amis des libertés modernes, de les défendre comme un fait, et comme la conséquence de notre état social (1).

Jamais elle n'a empêché les évêques des Etats-Unis et d'Angleterre de revendiquer, comme une conquête précieuse, la liberté dont la religion jouit dans ces contrées où jadis elle fut soumise à la plus inique oppression. On ne blâmera pas davantage tous ceux qui, dans les libertés modernes, ne verront qu'un fait, en rapport avec un état particulier de la société. Malheureusement, l'interprétation la plus bienveillante ne peut nous empêcher de voir tout autre chose dans les paroles et les écrits d'un certain nombre de catholiques libéraux. Si les plus sages évitent les formules dont se servent les patrons du libéralisme anti-chrétien pour ériger leurs théories en principes abso-

---

1. Monseigneur de Ségur dans son livre si remarquable intitulé : *La Liberté,* ne s'exprime pas autrement que nous sur ce sujet : « Acceptent-ils les libertés modernes comme un fait qui est la conséquence de notre état social, mais sans en faire un principe; s'il en était ainsi, ils ne seraient pas plus libéraux que le Pape et l'Eglise » (§ XXXVII, p. 175).

lus, du moins ils montrent clairement, par tout leur langage, qu'à leurs yeux ces prétendus principes sont tout autre chose que des hérésies. Aussi, bien loin de se joindre à l'Eglise pour les condamner, paraissent-ils lui faire une grande concession en se contentant d'en supposer la vérité sans les affirmer trop ouvertement.

Dans le grand combat que l'Eglise soutient depuis un siècle, sur le terrain social, le dogme est en cause, autant qu'il l'était dans les grandes luttes contre le paganisme des empereurs romains et contre l'arianisme des Césars de Byzance. C'est toujours la même guerre, et c'est aussi le même ennemi. L'orgueil de la raison humaine, qui ne veut en aucune manière se soumettre au Dieu vivant, refuse d'abord de reconnaître son existence et son unité. Vaincu dans cette première lutte, il cherche à sauvegarder son indépendance, en niant la divinité de celui à qui Dieu, son Père, a donné l'empire de toutes choses; et voilà qu'aujourd'hui il prétend recouvrer tous les avantages perdus dans ses deux premières luttes, en dépouillant au moins cet Homme-Dieu de sa royauté sociale, appui nécessaire de son autorité sur les âmes, et condition indispensable de son règne universel sur l'humanité.

Dans ces trois luttes, l'Antichristianisme a fait valoir, pour effrayer et séduire les serviteurs de Jésus-Christ, les mêmes promesses et les mêmes menaces. On leur a dit qu'en soutenant avec une fermeté trop absolue les droits de l'Homme, ils s'interdisaient l'empire de la société humaine; qu'ils retireraient, au contraire, toute sorte d'avantages de sages concessions faites à l'esprit du temps. Aujourd'hui encore, on tient aux chrétiens le même langage, avec la différence que la récompense des concessions qu'on nous demande n'est plus tant la faveur du Gouvernement que celle de l'opinion, seule puissance souveraine au sein des sociétés modernes.

Il faut maintenant démontrer que cette thèse dont tant de catholiques estiment la profession inopportune et imprudente, dont d'autres demandent quelle valeur sérieuse elle peut avoir, est, ni plus ni moins, un dogme de notre foi.

(A suivre). E. B.

LE LIBÉRALISME FÉMININ

Cette revue qui s'applique spécialement à démasquer l'erreur libérale sous toutes ses formes et sous tous ses aspects, ne pouvait rester indifférente à un mal social dont celle-ci est la cause, et qui constitue un véritable péril national.

Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs, en leur disant qu'il existe

depuis longtemps une vaste conspiration ourdie contre tous les principes d'une société chrétienne. Toutes les forces du mal sont entrées en ligne, sous l'inspiration et la direction d'une puissance occulte, pour donner l'assaut au vieil édifice catholique. Une politique criminelle ayant à son service tous les agents de corruption s'est attaquée à tous les organismes vitaux du pays, menant parallèlement la guerre religieuse et l'œuvre de décomposition morale.

Inutile de refaire le lugubre tableau de nos déchéances. Tout le monde en connaît les tristes étapes et les effrayants résultats. Un niveau de boue a passé sur toutes les hauteurs de notre foi, de notre honneur, de notre patriotisme, et si nous ne savons plus mesurer l'étendue des ravages opérés dans la vie familiale, sociale et nationale, c'est qu'une longue habitude nous a familiarisés avec tous les genres d'attentats, avec tous les désordres et toutes les hontes, et nous y a rendus, pour ainsi dire, indifférents. Pour beaucoup, les forces de résistance ont été émoussées par la lassitude et le découragement. A force de voir le mal toujours triompher, on a fini par se dire que la lutte était impossible, et qu'il fallait prendre son parti de toutes les iniquités qui se commettent journellement, et des tristes spectacles qui se déroulent sous nos yeux. Comment d'ailleurs remonter un courant qui entraîne tout, dans un vertigineux remous, vers des rives empoisonnées! Alors on se laisse plus ou moins emporter au cours du fleuve, se promettant bien de s'arrêter à temps. Mais qui peut se flatter de ne pas aller jusqu'au fond de l'abîme?

Et que d'hommes aujourd'hui entrent dans ce courant, se faisant, à leur insu, les auxiliaires ou les complices de leurs soi-disant adversaires. Mais voici que les femmes, à leur tour, sont entrées dans le mouvement et collaborent, sans s'en apercevoir, à l'œuvre de désagrégation, de décomposition du pays, prêtant ainsi la main à la franc-maçonnerie qui se sert d'elles pour mener à bien ses projets.

Dans la guerre déclarée par cette secte à ce qui constitue l'ossature de la vieille France, ses mœurs, ses principes, ses traditions, sa religion, rien n'a été épargné. Mais on peut dire que, dans cette vaste entreprise de destruction, la femme a été particulièrement visée et à dessein, car la femme est la pierre d'assise de toute société chrétienne. C'était dans la logique des choses. Après l'enfant il fallait bien s'attaquer à la mère. Ainsi se trouvait complétée l'opération satanique qui consiste pour la secte judéo-maçonnique à anéantir en France l'œuvre des siècles de foi, d'honneur et de grandeur morale.

Sous quelle forme s'est produit l'attentat à l'intégrité religieuse et morale de la femme, pour la faire déchoir du rang si élevé, de la mission si noble que les siècles chrétiens lui avaient assignée? Comment la femme chrétienne s'est-elle trouvée, à son insu, associée à l'œuvre de désorganisation sociale, de démoralisation que poursuivent les maîtres du jour? C'est là ce qu'il nous faut examiner.

Tout l'honneur de la femme lui vient de sa maternité. A ce titre elle est bien la plus grande force sociale qui soit ici-bas. D'elle dépend, en partie, la vie nationale. Tant que la femme reste chrétienne, elle demeure le rempart inexpugnable où viennent se briser les assauts du mal. De sorte qu'on peut dire qu'une nation est vraiment grande, dans la mesure où la femme l'est elle-même, par ses vertus et par la dignité de sa vie, puisque c'est à elle qu'incombe la sublime mission de faire de ses enfants les instruments de la grandeur d'un pays.

Humble en apparence, cette mission est immense par sa répercussion sur tout l'ordre social. En définitive, nous sommes ce que nos mères nous ont faits et, sauf de rares exceptions, un homme de cœur n'oublie jamais les leçons qu'il a reçues sur les genoux maternels.

Les ennemis du nom chrétien, les persécuteurs de notre foi ont merveilleusement compris qu'ils n'auraient rien fait, tant qu'ils laisseraient debout cette grande force qu'est la femme chrétienne. Aussi, se sont-ils appliqués, par tous les moyens possibles, à abaisser son niveau moral. Un haut maçon juif, le F... Picolo Tigre écrivait : « Pour détruire le catholicisme, il faut commencer par supprimer la femme, mais puisque nous ne pouvons pas supprimer la femme, corrompons-la. » Voici, d'autre part ce qu'on lit dans une lettre de Vindex à Nubius (Instructions d'un chef de la Haute-Vente) : « Popularisons le vice dans les multitudes; qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles s'en saturent... Faites des cœurs vicieux, et vous n'aurez plus de catholicisme. » Et ailleurs : « Le catholicisme n'a pas plus peur d'un stylet bien acéré que les monarchies; mais ces deux bases de l'ordre social peuvent crouler sous la corruption. Ne nous lassons jamais de corrompre... le meilleur poignard pour frapper l'Eglise au cœur, c'est la corruption. A l'œuvre donc jusqu'à la fin. »

Il faudrait un volume pour exposer ici le programme maçonnique, élaboré en vue de détruire la religion, la morale, la famille et partant la patrie. Cette secte antichrétienne, antisociale et antifrançaise ne veut rien laisser debout de ce qui fait une nation grande et prospère. Mais ce travail de démolition ne va pas sans difficultés. Il trouve devant lui des barrières qu'il faut renverser, des obstacles qu'il faut franchir, des résistances qu'il faut vaincre, mais qu'il faut surtout enrôler. La maçonnerie a vu dans la femme une forteresse qui résistait à ses assauts, tant qu'elle restait fidèle à sa mission et capable de la remplir dignement. Elle s'est trouvée, par là même, désignée à ses coups.

Dieu qui destinait la femme à de grandes choses, lui a donné en partage les qualités les plus nobles comme les plus exquises. Il en a fait comme la reine du foyer. A elle est échue la tâche sublime non seulement de former des hommes pour la patrie, mais de donner des

élus au Ciel. Ce sera l'éternel honneur du christianisme d'avoir élevé la femme à cette haute dignité. Sans doute, l'antiquité païenne a produit de beaux types de femmes, dont les noms sont présents à la mémoire de tous. Mais les œuvres purement humaines sont vouées à la loi fatale de l'oubli. Il n'en est pas de même de celles qui sont animées du souffle chrétien : elles portent un caractère de grandeur, de beauté surhumaine qui assure leur durée dans la mémoire des hommes. Qui ne préférera à une Cornélie, la mère des Gracques, dont l'orgueil farouche se pare de la gloire de ses fils comme d'un diadème royal, une Blanche de Castille disant à son fils, qui devait être un jour saint Louis, roi de France : « J'aimerais mieux te voir mourir que commettre un seul péché mortel. » Comme elles pâlissent toutes les héroïnes de l'antiquité devant une sainte Geneviève, la libératrice de Paris, devant notre bienheureuse Jeanne d'Arc, cette merveilleuse figure de guerrière et de sainte, en qui se résument toutes les grandeurs de la nature humaine élevée, par la grâce, à ces sommets où la louange ne peut même plus atteindre. Car c'est le propre de la religion chrétienne de mettre au front de la femme, comme une couronne de royauté morale, devant laquelle s'effacent tous les attraits et les séductions de la beauté humaine.

Depuis que la Vierge Marie a été associée à l'œuvre de la rédemption du genre humain, il semble que la femme ait été appelée à continuer cette œuvre. Elle est la messagère des grâces et des bénédictions de Dieu sur le foyer, et de là sur la société tout entière. Honneur donc aux femmes chrétiennes. Mais elles ne peuvent demeurer telles, que si elles restent fermement et inébranlablement attachées aux principes sur lesquels repose toute vie véritablement chrétienne. Elles aussi, nous devrions dire, elles surtout, ont à se prémunir contre les fausses doctrines du libéralisme, qui trouveront près d'elles un accès d'autant plus facile, que cette funeste erreur se présente habituellement sous les dehors les plus inoffensifs et même les plus séduisants pour des natures généreuses et naturellement portées à la conciliation. Mais on sait comment, insensiblement, progressivement, le mal se glisse, s'insinue dans leurs rangs pour y porter ses ravages.

La plupart des femmes reculeraient épouvantées, si on leur disait qu'elles se font inconsciemment les complices des projets de la secte maçonnique, qu'elles tombent sans s'en apercevoir dans les pièges qui leur sont tendus, et qu'ainsi elles concourent au résultat voulu et recherché par ceux qu'elles considèrent, à juste titre, comme leurs pires ennemis. La franc-maçonnerie sait très bien l'effroi qu'elle jette dans le camp féminin, et l'insuccès que ses entreprises rencontreraient de ce côté, si elles se présentaient sous leur véritable jour et avec leur but franchement avoué. Aussi, se garde-t-elle bien d'affronter la lutte à visage découvert. La franc-maçonnerie a des auxiliaires d'autant plus précieux, qu'ils n'ont rien, à première vue, de repoussant,

mais au contraire, qu'ils se montrent sous des dehors très séduisants et très capables de faire illusion. C'est sous le couvert d'une doctrine très large, très tolérante, très charitable que la secte poursuit ses travaux d'approche de la place qu'elle se propose de miner, pour s'en rendre finalement maître. Il ne nous sera pas difficile de faire toucher du doigt le péril.

Quel est le catholique qui ne gémisse de l'affaissement de la société chrétienne, sous la poussée formidable de tous les agents de corruption mis en mouvement par la secte judéo-maçonnique! Du haut en bas de l'échelle sociale, nous subissons comme une sorte d'envoûtement, et ce n'est qu'au prix d'efforts toujours renouvelés, que nous pouvons nous en dégager. Nous vivons au milieu du mal, nous le respirons, nous le côtoyons, et ce n'est pas propos en l'air que celui de ce franc-maçon, que nous citions plus haut : « Il faut que le peuple aspire la corruption par les cinq sens. » Et dans cette œuvre de décomposition, avons-nous dit, la franc-maçonnerie a surtout visé la femme, et pour les raisons que nous en avons données déjà. La secte a-t-elle complètement réussi dans son entreprise? Nous nous garderons bien de le dire, car, Dieu merci, à travers toutes les défaillances particulières, à côté de toutes les faiblesses du cœur et les travers de l'esprit, la religion, chez la plupart des femmes, garde toujours sa force de rédemption et sa vertu de préservation. Aussi s'agit-il bien aujourd'hui d'enlever cette force à la femme, non de haute lutte, mais par des moyens plus habiles et plus appropriés à son tempérament et à ses faiblesses. Il s'agit tout simplement de ruiner, chez elle, la foi, l'influence de la religion en s'attaquant au côté moral de sa vie, de manière à faire fléchir la rigidité des principes par l'amoindrissement de toutes les vertus qui en garantissaient l'intransigeance. Par ce côté où la femme est plus vulnérable, on se promettait de mieux réussir et, de fait, on ne s'était pas trompé dans les calculs. Laissons de côté la législation immorale et impie du divorce, du mariage civil et bientôt de l'union libre. La plupart des catholiques reculent encore devant les conséquences de ce désordre social, bien que trop nombreux soient encore ceux qui s'accommodent de la loi du divorce. Restons sur le terrain où la secte maçonnique trouve des complicités conscientes ou inconscientes, en tout cas, absolument désastreuses, dans les nouvelles mœurs qui tendent de plus en plus à s'acclimater dans le camp féminin.

Nous entendons, il est vrai, les femmes pousser aussitôt un cri d'horreur : nous, chrétiennes, complices de la franc-maçonnerie! Quelle accusation abominable! Nous ne méritons pas cette injure. Ne vous récriez pas trop vite, Mesdames, et veuillez écouter. Il est bien entendu qu'en principe vous réprouvez tous les agissements de la secte, qu'entre elles et vous il y a une barrière infranchissable. Mais dans les faits les choses se passent autrement. Nous avons rappelé plus

haut cet aveu cynique d'un haut maçon juif : « Pour détruire le catholicisme, il faut corrompre la femme. » Or, les grands moyens dont la secte judéo-maçonnique se sert pour corrompre les mœurs, pervertir les intelligences et vicier les cœurs sont, comme on le sait, les mauvais journaux, les romans licencieux, les théâtres dévergondés et les modes immorales autant que ridicules. Dans cette œuvre de démoralisation qui atteint tout particulièrement la femme, les entrepreneurs de corruption ont trouvé dans les idées qui se font de plus en plus larges, de plus en plus accommodantes, de plus en plus libérales, tranchons le mot, de merveilleuses facilités pour atteindre leur but; d'autant que ces théories très élastiques en ce qui regarde la rigidité des principes, le rigorisme d'une morale intransigeante, l'inflexibilité des grandes lois qui gouvernent la conscience humaine, semblent sauvegarder l'essentiel des principes avec lesquels on ne rompt pas du premier coup, chez les femmes surtout. On reconnaîtra bien qu'il faut des principes, des vertus, mais on ajoutera que l'excès nuit en tout : *in medio stat virtus*. A la faveur de cet axiome qui n'est vrai qu'à la condition de fixer les limites où se meut la véritable vertu, on part en guerre contre tout ce qui est exagération, préjugé, pruderie, intransigeance, absolutisme, contre tout ce qui sent trop le bon vieux temps. Que voulez-vous? il faut bien être de son siècle, il faut marcher avec son époque. Convient-il de montrer un visage toujours rébarbatif et austère, d'opposer la rigidité d'une morale intraitable aux quelques libertés d'une morale plus aimable, plus souriante, plus abordable à la masse? Est-ce le moyen de rendre la religion sympathique que de la montrer sous un jour défavorable, avec ce cortège de vertus austères, de principes irréductibles, plus faits pour éloigner que pour attirer? Qui ne reconnaît là le langage courant du monde, celui que l'on entend dans les salons, grands et petits, où l'on se pique de bon ton et de bonne éducation? Quiconque ne partage pas cette manière de voir est un arriéré, quelque chose comme un fossile. Une fois admis ce principe des concessions aux exigences de la vie moderne, aux nécessités de la situation, aux bienséances de la mode, au droit de s'amuser et à l'obligation de faire comme tout le monde, etc., on se trouve lancé sur une pente où il est bien difficile, pour ne pas dire impossible de s'arrêter. Tant il est vrai que la doctrine libérale, dans ses conséquences extrêmes, aboutit aux mêmes résultats et contient le germe des mêmes erreurs, des mêmes défaillances, des mêmes scandales que les pires doctrines dont elle se pose comme l'adversaire. C'est donc faire œuvre grandement nécessaire, et rendre un immense service à la cause catholique, que de poursuivre, dans toutes ses manifestations, cette funeste erreur qui s'abrite sous des dehors si séduisants, prend toutes les formes, revêt tous les aspects, se glisse partout et partout répand sa contagion. Nous la prenons ici sous un aspect particulier, mais nous retrouvons toujours en elle cette même

force de dissolution, de désagrégation, de décomposition. Nous en toucherons du doigt les conséquences immédiates dans cet abaissement des mœurs, dans cet abandon des principes chrétiens, dans ce relâchement de la vie digne et sérieuse par où se manifeste sa funeste influence dans le camp féminin, où nous allons reconnaître son action dissolvante.

Parmi les agents de corruption sur lesquels la franc-maçonnerie fonde ses espérances pour poursuivre son œuvre de démoralisation de la femme, nous avons cité les mauvais journaux, les romans licencieux, le théâtre immoral, y compris le café-concert, la taverne, le music-hall et autres lieux de divertissement, et enfin les modes indécentes.

Si maintenant nous pénétrons dans un salon mondain, pour y recueillir l'impression de ces dames qui affectent d'avoir sur toutes choses des idées très larges, très tolérantes, très charitables, nous verrons que leur théorie, à quelques nuances près, rejoint celle des ennemis de la foi et de la religion, pour aboutir aux mêmes résultats. Et cependant elles ont la prétention d'être de bonnes chrétiennes. Elles fréquentent l'église, même les sacrements, mais se font honneur d'être très éclectiques, de n'avoir pas les idées étroites. Elles se révolteraient si on les accusait de favoriser la mauvaise presse ou tout au moins d'en assurer le succès. Et pourtant voyez donc les prétextes mis en avant par ces soi-disant bonnes chrétiennes, pour se permettre la lecture des journaux plus que légers, le plus souvent immoraux : « Il faut bien se tenir au courant des nouveautés du monde littéraire, autrement de quoi parler dans les salons ? On dira que nous sommes rococos, si nous ne connaissons pas les articles sensationnels de tel ou tel journaliste, ou les feuilletons du publiciste dont on parle beaucoup en ce moment. » Si ces écrits attaquent la morale, on ne paraît guère s'en soucier, et d'ailleurs quel danger peut-il y avoir à ces lectures, quand une bonne éducation vous a fortement prémuni contre le mal ? Même langage à l'égard des romans : « Peut-on ignorer ce dont tout le monde parle, et comment en parler à son tour si on n'a lu ces mêmes romans, fussent-ils immoraux ? N'est-ce pas une nécessité de situation de connaître les derniers ouvrages parus où, sans doute il se trouve bien des choses blâmables au point de vue de la stricte morale, mais dont tout le monde fait le plus grand éloge, au point de vue du style, et qui révèlent, chez l'auteur, des qualités de tout premier ordre. Et encore une fois n'a-t-on pas des principes, des convictions, des idées faites qui vous garantissent contre les séductions de l'erreur, contre l'attrait du mal, contre les entraînements de la passion ? » Or, une triste expérience nous apprend ce qu'il en est, dans la pratique de la vie, de ces soi-disant vertus qui se flattent de n'avoir rien à redouter du contact du mal, et combien sont fragiles ces barrières que l'on prétend opposer aux entraînements de la passion. L'histoire de chaque jour est faite de ces scandales publics ou cachés

qui désolent les foyers, et qui n'ont d'autre cause que la lecture de ces mauvais livres où la vertu est si malmenée, qu'elle en devient presque ridicule. Mais le monde n'a-t-il pas toujours à son service mille bonnes excuses pour pallier les défections de la morale, et essayer de justifier les défaillances du cœur. Dans certains milieux féminins, on est surtout ingénieux à trouver des prétextes pour concilier les choses qui se repoussent, tant au nom de la droite raison que de la morale et de la religion.

Le théâtre, ce dissolvant de la vie chrétienne, cet ennemi du foyer, ce persifleur de la vie conjugale, y trouve de chauds défenseurs. Comme pour les mauvais journaux ou les mauvais romans, ce sont les mêmes raisons que l'on met en avant. Sous peine de passer pour un esprit rétrograde, il faut connaître les dernières pièces qui tiennent l'affiche du jour. On sait combien le théâtre exerce de séduction sur le cœur de la femme, aussi est-elle merveilleusement habile à justifier son droit au plaisir. Ce droit au plaisir, la libre morale n'est pas seule à le revendiquer. Le monde le réclame aussi, non avec la même âpreté et le même sans gêne, mais avec des formes et pour des motifs qui, pour n'être pas dégagés de tout scrupule, n'en renforcent pas moins la théorie de la libre-pensée. Quel est en effet son langage sur le terrain du plaisir, de celui même qui confine à l'immoralité, en particulier sur le théâtre dont on peut dire aujourd'hui qu'il est une école de démoralisation ? On s'attaque d'abord à ce rigorisme fâcheux, à cette austère intransigeance qui ne cadrent plus avec les exigences de l'heure actuelle. Autre temps, autres mœurs. Oh ! sans doute on n'ira pas encore jusqu'à fréquenter le théâtre obscène, mais on s'accommodera très bien d'un théâtre plus raffiné, où les principes chrétiens ne sont guère mieux traités, mais avec des formes, des élégances et certains ménagements qui font accepter les situations les plus immorales. Et que voit-on, qu'entend-on dans ce théâtre où se donne rendez-vous une société choisie qui se pique de n'avoir pas des idées étroites ? La plupart du temps, c'est-à-dire 90 fois sur 100, la glorification de l'adultère, sous le prétexte que le mari est grossier ou brutal, ou ennuyeux, et même moins que cela, qu'il est terre à terre, incapable de comprendre une âme élevée, sentimentale, et de lui procurer le bonheur auquel la femme a droit. Du côté du mari la thèse s'appuiera d'autres raisons : la femme est d'humeur acariâtre, jalouse, querelleuse, elle lui rend le foyer intolérable. Dans ces conditions, la vie commune est un enfer d'où l'on a hâte de sortir, pour trouver au dehors une compensation aux tribulations domestiques. Tout cela est présenté sous les couleurs les plus séduisantes, avec le charme et les ressources de la mise en scène. L'art consommé des acteurs contribue à atténuer ce que la thèse a de profondément immoral. On aura soin de dire, pour sauver les apparences, qu'on ne va pas au théâtre pour la pièce elle-même, mais pour le jeu admirable des acteurs. Mais l'habitude aidant, la

thèse finira par ne plus paraître aussi choquante. La femme, aux idées très larges, aventurera quelques réflexions qui laisseront entendre qu'il y a, malheureusement, beaucoup de vrai dans les situations mises en scène; qu'il est tout de même fort dur à la nature humaine d'être enchaînée, toute sa vie, à un mari dont on n'a ni les goûts, ni les sentiments, ni les mêmes manières de voir; que la vie commune a des rigueurs souvent inacceptables, non seulement par les antipathies de caractères, mais en raison des froissements continuels dont une âme élevée à tant à souffrir. On n'osera pas encore approuver la pièce de théâtre où les devoirs conjugaux, les vertus familiales, les grandes lois de la morale chrétienne sont si malmenés, mais on sera plein d'indulgence pour les défaillances de la faiblesse humaine, et l'on aura même des excuses pour ces trahisons réciproques du foyer qu'explique le besoin de bonheur que toute créature porte en elle. Des grands devoirs de la vie chrétienne, de l'obéissance rigoureuse aux commandements de Dieu et de l'Eglise, de la nécessité de la pénitence, de la mortification, du renoncement à soi-même, de l'obligation d'accepter les épreuves, les sacrifices, en esprit d'expiation et comme la rançon du péché, du support des croix et des épreuves de chaque jour qui forment la trame de toute existence ici-bas, de la pratique des vertus qui ennoblissent et sanctifient le chrétien : de tout cela on n'osera pas encore faire litière, mais on en prendra tellement à son aise avec les préceptes divins, on tentera avec eux tels accommodements, que la morale chrétienne s'en trouvera toute défigurée. N'est-il pas convenu qu'il faut être très large d'esprit, qu'à force d'étroitesse et de rigorisme on rend la religion maussade, insupportable, impraticable, et qu'on en éloigne tous ceux qui ne lui demandent qu'un visage plus souriant, plus aimable pour s'en déclarer les amis et les partisans. Et il n'y a pas là un paradoxe : c'est le langage courant que l'on entend dans les milieux que fréquentent des femmes, réputées bonnes chrétiennes, et qui, par ailleurs, se vantent d'être de toutes les œuvres de leur paroisse. Et c'est avec ces beaux principes d'un stupéfiant eclectisme, c'est avec ces libertés que l'on prend avec la morale chrétienne, sous prétexte d'être de son temps, que l'on conspire avec ses pires ennemis qui ont entrepris de corrompre les mœurs, d'abaisser les caractères, de tuer le sens chrétien pour mener à terme leur œuvre de décomposition sociale.

Il y a là un très grand péril et qui suffirait, à lui seul, à justifier toutes les sévérités contre cette doctrine relâchée qui ne laisse subsister, dans son intégrité, ni aucun principe, ni aucune vérité.

Mais nous n'avons pas encore tout dit des facilités que, dans certains milieux féminins, l'on prend avec la morale chrétienne. Cette revue qui poursuit l'erreur libérale dans ses derniers retranchements, se doit de dévoiler le mal dans sa triste réalité. Nous avons parlé du théâtre et nous avons vu que la plupart des pièces qui s'y jouent

sont un défi à l'honnêteté et à la pudeur : ce qui n'empêche pas les femmes, en très grand nombre, d'y aller et d'y prendre grand plaisir. Mais ce ne sont pas encore là les seuls spectacles qu'elles se permettent. Il en est d'autres d'un ordre plus vulgaire, plus grossier, disons le mot, où, sous prétexte d'accompagner leur mari, elles vont, au mépris de toute réserve et de toute bienséance, entendre des chansons ordurières et assister à des exhibitions malsaines. Dans les familles profondément chrétiennes, et dans certaines villes de province demeurées plus particulièrement honnêtes, on aurait peine à croire à de telles mœurs; et cependant il n'est que trop vrai qu'à Paris surtout, les cafés-concerts, les tavernes, les music-hall, les brasseries, même certains bals publics ne sont plus seulement le rendez-vous d'un monde interlope, mais qu'il n'est pas rare de voir des personnes appartenant à une société qui se prétend élégante et de bon ton, se fourvoyer dans ces milieux où toute dignité chrétienne et toute honnêteté sont si outrageusement offensées. Peut-on comprendre que des maris qui se disent catholiques, qui vont à la messe le dimanche, qui tiennent à l'essentiel de la religion, poussent l'aberration et l'inconséquence jusqu'à conduire leur jeune femme dans ces louches rendez-vous de plaisir où se chantent des chansons qui bravent la morale, et s'étalent des spectacles qui outragent la pudeur! Que gagnent-ils à mettre la vertu de leurs femmes à pareille école et, de quel droit se plaindront-ils de leurs malheurs conjugaux, eux qui ont travaillé, inconsciemment peut-être, mais sûrement, à pervertir leur imagination et leur cœur? Se peut-il plus folle imprudence et aberration plus profonde! On criera peut-être à l'exagération, on objectera que ce sont là des exceptions, que la masse reste étrangère à ces mœurs de rastaquouères, que la religion garantit et protège la dignité de la vie familiale et assure au foyer le maintien des vertus chrétiennes. Nous voudrions certes qu'il en fût ainsi, mais la vérité nous force à reconnaître que les choses ne se passent pas tout à fait de cette façon. Les faits de chaque jour sont là qui proclament la décadence des mœurs, la disparition du sens chrétien, la confusion des idées saines, la stupéfiante inconséquence des faits et gestes de ceux qui ont la prétention d'être des catholiques. Les fortes vertus familiales sont devenues aujourd'hui l'exception et comme l'apanage de certains foyers privilégiés et de plus en plus rares. Voyez plutôt l'allure provocante de la jeune fille de nos jours, ses manières libres, son assurance, le ton de ses conversations, l'audace de son regard, l'arrogance de toute sa personne. Que nous sommes loin de la modestie, de la réserve, de la timidité même que des parents chrétiens s'appliquaient à inspirer à leurs filles, comme la marque d'une bonne éducation et la garantie de leur innocence! Tout cela est bien changé aujourd'hui, et bien démodé.

Il paraît que le progrès pour les jeunes filles est de s'émanciper de

très bonne heure, et de rejeter bien loin d'elles tout ce qui se ressent des errements du passé. Tenue modeste, réserve dans les paroles comme dans les démarches, simplicité et candeur; tout cela était bon jadis, dans la vieille France où les traditions chrétiennes formaient la base de l'éducation. Mais aujourd'hui il faut marcher avec son temps. Arrière tous les préjugés, les vieilles routines, les méthodes désuètes, les principes vieux jeu, les allures rococos. Il faut se tenir à hauteur de la situation nouvelle, et des changements survenus dans les mœurs. Voilà ce que disent les jeunes filles d'aujourd'hui. Les parents qui, hélas! trop souvent pratiquent, pour leur propre compte, ces étranges maximes qui bouleversent toute l'économie des lois morales, sont mal qualifiés pour opposer aux folles prétentions de la jeunesse modern-style, les leçons de la sagesse et des principes d'une plus chrétienne austérité. Aussi, se résignent-ils facilement à entrer dans le mouvement des nouvelles idées, et à se faire les complices des extravagances et des mœurs exotiques dont la libre Amérique nous a gratifiés, en ce qui regarde l'éducation, par trop libre, des filles, et que les démolisseurs du passé se sont empressés d'acclimater chez nous. C'est ainsi que l'on peut voir aujourd'hui des jeunes filles se réserver, chez leurs parents, un jour de réception à elles seules, tenir salon, en l'absence du père et de la mère qui s'en excluent volontairement, et y recevoir leurs invités et amis intimes. Il y règne un parfait bon ton, je le veux bien, ce n'en sont pas moins des mœurs émancipatrices. Elles règnent dans toute la vie mondaine. Parle-t-on des réceptions de la famille : Les grandes personnes sont d'un côté, les jeunes gens et les jeunes filles de l'autre, affranchis de gêne et de contrôle, ils conversent, s'ébattent et circulent même dans la maison comme il leur convient. Même en admettant que la morale n'ait pas à en souffrir, sont-ce là les mœurs qui conviennent à la jeune fille française, et ces nouveautés dangereuses qui trouvent les parents complaisants ou résignés, ne sont-elles pas l'aveu d'une profonde perturbation morale et sociale, et de l'abdication de l'autorité paternelle? Où veut-on aller avec ce relâchement des mœurs, avec ces faiblesses, ces complaisances pour ces idées nouvelles qui ne sont pas seulement excentriques, mais grandement dangereuses, parce qu'elles répugnent au tempérament français et ne s'harmonisent nullement avec nos traditions? On ne dira pas, je pense, que ce nouveau système fait partie de l'éducation de la pureté; on lui trouverait plutôt des analogies avec celui de la coéducation des sexes. C'est là un nouvel exemple des conséquences désastreuses où aboutissent les idées soi-disant larges, libérales, tolérantes de certains parents aveugles, idées qui, en fin de compte, se rejoignent avec les théories de la libre morale et de la libre pensée, et accélèrent le mouvement de décadence. Il semble qu'il y ait comme une entente tacite et fatale entre ces deux antagonistes apparents, qui finissent toujours par s'accorder à merveille,

en partant cependant de points de vue différents et en poursuivant un autre résultat. Le point de jonction où ils se rencontrent est l'aboutissement nécessaire de déductions logiques de part et d'autre.

Dans un article forcément limité, nous ne saurions traiter la question dans toute son ampleur et sous tous ses aspects. Mais il est un point sur lequel il nous faut arrêter notre attention, car il constitue, à notre avis, un facteur important de la décadence des mœurs féminines. Nous avons vu la femme pleine d'indulgence et ingénieuse à trouver des excuses pour tout ce qui regarde les audaces de la presse, du roman, du théâtre et autres lieux de plaisir, au grand détriment de sa moralité et au mépris des devoirs les plus élémentaires de la vie tant soit peu chrétienne et sérieuse. Nous allons la retrouver plus accommodante encore, s'il se peut, sur le chapitre de la mode. Là elle ne connaît plus de mesure, elle se porte à toutes les excentricités, toutes les folies, subit toutes les tyrannies, accepte toutes les inconvenances et tous les ridicules, sans se soucier de sa dignité personnelle, et du bon goût qui doit toujours présider à sa mise, qui, pour être décente, n'en serait pas moins élégante. A toutes les époques de décadence, les modes féminines trahissent toujours l'affaiblissement du sens moral, par la recherche de l'extravagance et du déshabillé. De nos jours, c'est un véritable vent de folie qui passe sur les têtes. Ne serait-il pas temps de rappeler les femmes tout à la fois, à la dignité chrétienne et à l'observation des lois de la décence, à l'heure surtout où les douloureuses épreuves que traverse l'Eglise de France, leur imposent plus de retenue, plus de modestie dans leur extérieur et plus de modération dans les dépenses? Que de sujets de deuil et de tristesse cependant devraient ramener les esprits à plus de sagesse et de sérieux dans la vie! La persécution contre Dieu, contre l'Eglise, contre la religion et ses ministres, continue de sévir avec âpreté et s'accentue tous les jours. Les congrégations religieuses sont jetées hors de France, condamnées à l'exil et à la misère, leurs biens sont volés, les morts eux-mêmes sont privés des prières que leur assuraient de pieuses fondations aujourd'hui confisquées par le gouvernement, Jésus-Christ est renié, outragé officiellement, le Pape insulté et menacé par les sectes de l'enfer. L'âme de l'enfant est devenu l'enjeu des batailles parlementaires. Ce devrait être l'heure des grandes réparations, des expiations par la pénitence et la mortification. Et pourtant jamais vertige n'a fait tourner tant de têtes féminines, jamais la mode n'a exercé pareilles séductions dans leurs rangs. Rien n'est plus attristant, au milieu de tous nos malheurs publics, que cet état d'esprit qui leur fait accepter, sans protestation, la tyrannie, le ridicule et l'inconvenance de modes provocantes qui sont comme un défi à l'honnêteté et une insulte à la maternité dont elles paraissent de moins en moins se soucier, si tant est qu'elles ne conspirent pas contre elle, d'accord avec les entrepreneurs de démo-

ralisation publique. La mode laide et ridiculement dangereuse plonge la femme dans une atmosphère de sensualité qui gagne la société tout entière, par le rayonnement malsain de ce luxe qui constitue un véritable désordre, exerce une action morbide, contribue à pervertir les âmes, et éloigne de nous les grâces de Dieu:

Que deviennent pour ces femmes dont l'unique souci est de se parer et qui y emploient la majeure partie de leur temps, les grandes lois du travail, du renoncement, de la pénitence, de la mortification qui sont toute l'économie de la vie chrétienne? Ne le leur demandons pas, elles nous répondraient que leurs idées très larges, dégagées de tout scrupule mesquin ne cadrent plus avec les austères principes d'une morale intransigeante et surannée.

La cause du mal que nous avons saisi dans quelques-unes de ses manifestations féminines, le principe de ce grave désordre social qui accélère la marche de la décadence et concourt si efficacement à l'œuvre des ennemis de tout bien et de toute morale, nous les trouvons, est-il besoin de le dire? dans cette doctrine libérale toujours la même, avec son cortège habituel de concessions à outrance aux nécessités de la situation, aux exigences du jour, aux convenances mondaines, avec ses diatribes ordinaires contre le rigorisme d'un autre âge, contre les idées arriérées, contre l'absolutisme absurde de certains principes. Peut-on, après cela, nier la connivence, inconsciente peut-être, mais certaine de ces femmes, catholiques par ailleurs, à l'esprit large, tolérant, ennemi de l'absolu en toutes choses, avec ceux qui travaillent activement et sans relâche à abaisser, petit à petit, le niveau de la moralité publique?

Nous avons déjà relevé la déclaration de ce haut maçon disant que, pour atteindre plus sûrement la religion, il fallait s'attaquer à la femme et chercher à la corrompre. Peut-on nier, après cela, qu'il existe une vaste entreprise de démoralisation conduite par tous les agents du mal au service des loges? Les grands couturiers juifs qui vont y prendre le mot d'ordre, sont les premiers à lancer ces modes extravagantes et indécentes auxquelles femmes et jeunes filles du monde se plient avec docilité, sans se douter qu'elles collaborent ainsi à l'œuvre des sectes, qui est d'abaisser le niveau moral de la femme en faisant d'elle une véritable marionnette. N'est-ce pas, en effet, un scandale public que la tenue, la démarche, l'accoutrement de ces femmes du monde, d'où la bienséance, l'honnêteté, la pudeur sont bannies? Et cependant ce serait l'heure, au moment où toutes les passions déchaînées sont lancées à l'assaut de la vieille cité chrétienne, d'opposer à toutes ces modes païennes qui proclament la victoire de la chair sur l'esprit, l'intransigeance des mœurs chrétiennes. Dira-t-on que nous sommes bien sévère, que nous exagérons le mal? Mais qu'on voie plutôt les changements survenus progressivement dans les idées et dans les mœurs, depuis qu'un libéralisme, de plus en plus complaisant, ac-

cepte, sous prétexte de tolérance et de conciliation, les usurpations de la vérité sur l'erreur, les empiétements toujours croissants de la passion sur la morale.

Ce n'est pas aux lecteurs de cette revue, qui suivent avec tant d'intérêt ses vigoureuses campagnes, que nous apprendrons les ravages causés par cette funeste erreur dans le domaine doctrinal. Ils ont pu voir par des preuves tangibles, par des arguments qui défient toutes les insultes et toutes les colères impuissantes, quelles affinités elle entretient avec les doctrines les plus grossières et les plus subversives. Quelque forme qu'elle affecte, de quelque nom qu'elle se pare, soit sur le terrain des idées ou sur celui des faits, elle apparaît toujours comme une force de destruction, comme un dissolvant de tous les principes. Aujourd'hui nous l'avons vue à l'œuvre dans le camp féminin, où elle n'exerce pas moins de ravages, favorisant les desseins de la franc-maçonnerie qui a résolu de corrompre les mœurs pour mieux déchristianiser la France. Dans ce but, la secte s'est attaquée particulièrement à la femme, sachant que, par elle, elle atteindrait la société tout entière. Prise par son côté faible : la vanité, la coquetterie, l'amour du luxe et du plaisir, elle n'a su ni voir ni comprendre, et elle est entrée dans le tourbillon où elle perd de vue sa propre dignité et la haute mission que lui confère son titre de chrétienne. A ceux qui l'avertissent du danger qu'elle court et qu'elle fait courir à la société tout entière, qu'elle cesse de leur opposer le rigorisme, l'intransigeance et l'absolutisme d'une morale trop sévère. Cette morale austère n'est autre que la morale chrétienne, et en y revenant la femme redeviendra la femme forte de l'Evangile, digne dans sa vie, décente dans sa mise, conséquente dans ses démarches; elle restera la force et l'honneur du foyer, la gardienne des vertus domestiques d'où dépend le relèvement de notre malheureux pays aujourd'hui livré à toutes les folies, à toutes les hontes et à tous les désordres du monde païen.

STANISLAS DE HOLLAND.

L'ABBÉ LEMIRE A LA CHAMBRE

Qu'il en ait ou non pleine conscience, l'abbé Lemire, où qu'il s'exhibe, réussit invariablement à commettre quelque impair, qui inflige à sa soutane un démenti affligeant. S'il s'agit des exploits auxquels il se livre en sa circonscription, nous pouvons laisser à l'*Eveil populaire des Flandres* le soin de l'en reprendre: cette feuille dunkerquoise s'en acquitte avec la rondeur qui convient à la sincérité flamande. Mais il n'est pas sans intérêt de suivre l'abbé Lemire à la Chambre, et jusqu'à la tribune.

Après cela, qui sait si, persistant à l'appeler « l'abbé » Lemire, alors surtout que nous allons l'étudier comme législateur, nous ne risquons pas déjà de le froisser? Lui-même n'a-t-il pas publiquement abandonné cette désignation, que sans doute il juge compromettante? Le bulletin bibliographique du *Recueil de Sirey* (année 1911, page 7) annonce, en effet, un volume sur le bien de famille insaisissable, qui s'ouvre par une « préface de M. Jules Lemire, député du Nord », et cette signature en dit long sur la répugnance que son caractère ecclésiastique a fini par inspirer à ce Janus étrange. Ce caractère, pourtant, est inaliénable, par une prérogative qui vaut bien, ce nous semble, l'insaisissabilité du bien de famille lui-même...

Quoi qu'il en soit, les deux interventions à propos desquelles nous allons prendre sur le vif la manière parlementaire de M. Lemire, ont ceci de commun que toutes deux se réfèrent à des questions connexes à la religion et à la morale. Mais il arrive que, dans l'une et dans l'autre, et par la faute de M. Lemire, c'est la religion et la morale qui sont finalement sacrifiées par la tournure que prend le débat et par la conclusion qu'il reçoit. Et c'est par là que ce double incident devient très exactement justiciable de la *Critique du Libéralisme*. Voici, en effet, du libéralisme, une définition qui, pour être énoncée par Charles Maurras, dans l'*Action française* du 16 avril dernier, n'en est pas moins d'une impeccable justesse, n'en déplaise aux adversaires sans bonne foi du redoutable polémiste: « Pour des générations de Français, le libéralisme fut une espèce de religion dont le caractère était de se dévouer en faveur de tout ce qui n'était pas catholique, le sort du catholicisme étant réglé par le principe: pas de libertés contre la liberté. » M. Lemire appartient exactement à cette religion-là, dont le propre est de saccager la vraie.

Venons au fait. Pendant la discussion de la loi de finances, M. Lemire a proposé un amendement par lequel il prenait en main l'intérêt des « clercs » dans les « offices ». Oh! il ne s'agissait ni d' « offices » religieux, ni de « clercs » entendus au sens où un prêtre a coutume d'employer ce mot. M. Lemire se préoccupait des « offices ministériels », et des « clercs d'études » d'avoués et de notaires, et il demandait qu'on leur étendît le bénéfice de la loi sur le repos hebdomadaire. Sollicitude louable, à coup sûr, et l'amendement méritait d'être voté.

Le malheur est que le garde-des sceaux, — ce solennel Antoine Perrier, dont la célébrité en Savoie, où il est sénateur, tient à ce qu'il y prit l'initiative d'une scandaleuse glorification des Charmettes, la honteuse garçonnière de Jean-Jacques et de Mme de Warens, — n'a donné son assentiment à la motion de M. Lemire qu'en faisant observer qu'il restait « entendu » que le repos des clercs d'études ne demeurait pas obligatoirement fixé au dimanche, jour le plus souvent choisi par les habitants des campagnes pour se rendre chez l'officier ministériel.

Or, ou nous nous trompons fort, ou cette observation du ministre tendait, par une ironie dont M. Lemire a tranquillement subi la malice, à signifier au prêtre-député que, s'il avait voulu par sa motion faire œuvre de prêtre, il avait pratiquement perdu sa peine. Dès lors, de deux choses l'une, ou M. Lemire n'avait pas prévu cet épilogue, et alors sa clairvoyance de législateur est passablement courte, ou il l'avait escompté et s'y était résigné, et nous avons la preuve que les droits de la religion l'embarrassent médiocrement, pourvu qu'il achalande sa popularité de « curé patriote » et de philanthrope inconfessionnel.

Le second incident est plus caractéristique. Toujours à propos de la loi de finances, en laquelle on peut insérer les dispositions les moins financières et les plus hétéroclites, M. Lemire a proposé de compléter ainsi l'article 48 de la loi de recrutement de 1905 :

Est assimilé à la paternité légale et donne droit aux mêmes faveurs le fait d'avoir par le mariage la charge de quatre ou six enfants vivants.

D'après l'article en question le père de quatre enfants vivants passe de droit dans la réserve de l'armée active et celui de six enfants dans la réserve de l'armée territoriale.

Ici encore, l'amendement n'usurpait nullement la faveur avec laquelle il a été accueilli, soit par M. Chéron, rapporteur-général du budget, soit par M. Berteaux, ministre de la guerre, soit par la Chambre elle-même. On y trouve un moyen, sans doute indirect, mais quand même ingénieux, de remettre en honneur la fonction paternelle : il est bien certain, en effet, comme l'a expliqué le ministre de la guerre, que l'homme qui prend la charge d'enfants nés d'un premier lit de la veuve qu'il épouse n'a pas moins de mérite que celui qui pourvoit à l'entretien des siens.

Mais M. Berteaux ne s'en est pas tenu à cette glose honnête. Il y a joint celle-ci, qui l'est moins, et que nous empruntons au compte-rendu du *Temps* :

Tout le monde sait combien notre collègue l'abbé Lemire s'est intéressé activement à la question de la repopulation. (Rires).

Loin de nous la pensée de rendre M. Lemire responsable de l'incivilité parfaitement déplacée par où s'est étalé le mauvais goût de l'agent de change démagogue qui préside provisoirement à nos destinées militaires, et surtout des « rires » grossiers dont les goujats de la majorité n'ont pas manqué de la faire suivre. Mais n'est-ce pas notre droit de déplorer l'insuffisance de la réplique de M. Lemire ? Voici, d'après le *Temps* encore, le résumé de cette réplique :

Je remercie M. le ministre malgré la petite ironie que semblaient contenir ses paroles. Je lui ferai remarquer qu'*activement* peut ne pas avoir le même sens qu'*effectivement*. (Rires). Dans tous les cas, je puis dire que, s'il en est qui en ces questions s'inspirent de l'égoïsme et du manque de cœur, je ne suis pas de ceux-là. (Applaudissements et rires).

En vérité, il y avait autre chose, et beaucoup mieux, à répondre. Et nous n'hésitons pas à dire que, si pareille impertinence leur avait été adressée, Mgr Freppel et Mgr d'Hulst eussent riposté d'une façon qui sans nul doute eût inspiré à l'insolent plaisantin le repentir de sa piètre incartade. Nous le demandons à quiconque a le sens catholique et le respect du sacerdoce, est-il supportable qu'un débat institué en faveur du relèvement de la famille se termine impunément par un persiflage implicite du célibat ecclésiastique? En laissant les choses prendre cette tournure, M. Lemire, nous le déclarons tout net, a pris une responsabilité dont nous lui faisons grief comme d'un « scandale », au sens où le catéchisme, tout uniment, définit ce mot quand il défend de « scandaliser » autrui.

Qu'on n'allègue pas la difficulté ou l'impossibilité de penser à tout; qu'on n'excuse pas M. Lemire en disant que nul n'est répréhensible de n'avoir que ce qu'on appelle « l'esprit de l'escalier »; qu'on n'ajoute pas que nous avons beau jeu à concevoir, à tête reposée, la réplique qu'il eût été séant de produire en l'occurrence. La vérité est qu'un prêtre, vraiment au fait de son rôle, alors surtout que sa condition de député l'expose à devoir à toute heure justifier ce rôle à l'encontre des mécréants, des sceptiques ou des sectaires, devait, spontanément et d'emblée, déclarer ceci, ou quelque chose d'approchant:

« Loin qu'il y ait entre mon célibat professionnel et mon zèle pour la famille l'antinomie qu'imagine malignement M. le ministre, je le prie de retenir qu'une des raisons pour lesquelles l'Eglise a institué et maintenu la règle du célibat pour ses prêtres, c'est précisément que ce célibat, en désintéressant personnellement les prêtres dans la question, leur assure l'indépendance nécessaire, partant l'autorité suffisante, pour rappeler impartialement à tous, puissants ou humbles, riches ou pauvres, les lois morales dont le respect fonde, étend, perpétue et multiplie les familles. Et c'est grâce à cette prédication des devoirs familiaux par des apôtres sans famille propre, que l'Eglise fut et demeure la clef de voûte de l'institution familiale, spécialement de la famille française. »

Nous répétons qu'en entendant une telle déclaration, le ministre fût demeuré coi; quant aux rieurs de la majorité, ils eussent ri jaune. Oui! mais, pour tenir un langage aussi simple et aussi fort, c'est-à-dire aussi orthodoxe, il faudrait posséder la disposition d'esprit, la doctrine, la rectitude catholique, dont M. Lemire demeure obstinément et déplorablement dépourvu, à moins que, l'ayant entrevue jadis, il ne s'applique, ce qui serait pis, à s'en démunir chaque jour davantage.

Nous ajoutons que, tel étant le cas de M. Lemire, mieux vaudrait cent fois qu'il ne se fît pas le champion de la repopulation que de fournir aux ennemis de l'Eglise un prétexte de se gausser d'elle à ce propos. Pour tout dire, mieux vaudrait qu'il ne fût point député, ou qu'il ne fût point prêtre. Puisqu'il ne peut cesser d'être ceci, nous sommes assu-

rés d'interpréter exactement le vœu du peuple chrétien en réclamant qu'il cesse d'être cela. Et comme c'est par libéralisme qu'il affecte de cumuler ces deux conditions tout en les dissociant à plaisir, c'est au libéralisme que nous imputons la responsabilité du dommage que la cause catholique éprouve par l'effet de ce cumul paradoxal et décidément révoltant.

Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

A TRAVERS LE CLAN DES LIBÉRAUX

Groupons, sous ce titre, quelques faits intéressants.

La première place sera pour la *Libre Parole.*

On sait que le cardinal Fischer, archevêque de Cologne, a récemment pris une mesure d'expulsion à l'égard d'un prêtre aussi distingué que zélé pour les directions du Saint-Siège, M. l'abbé Kaufmann, qui avait fondé dans cette ville un puissant service d'informations et de propagande religieuses. Il dirigeait une agence de nouvelles et une Revue apologétique très répandues.

L'occasion — on ne sait si'l faudrait dire le prétexte — de cette exclusion sensationnelle, serait, à en croire des échos bruyants, l'attitude frondeuse de ce prêtre à l'égard de l'éminent cardinal et l'imprudence qu'il aurait commise en se vantant d'être mieux écouté que lui à Rome.

En réalité, M. Kaufmann ne donna aucune prise extérieure par sa conduite; mais une lettre privée, dont il avait bien marqué le caractère confidentiel, fut surprise par ses adversaires, et, déférée à l'archevêque, sur lequel ceux-ci cherchaient tous les moyens d'agir, fit soudain prendre corps à un mécontentement dont l'origine remontait à d'autres causes.

La véritable explication est dans l'active participation aux tentatives pour arrêter les déviations du Centre allemand (1), et aux efforts contre l'interconfessionnalisme des œuvres. On connaît la divergence de vues qui règne à cet égard entre les directions de Cologne et de Berlin. Certaine lettre récente du cardinal Kopp, divulguée on ne sait comment, lui donna un écho public.

La *Direction de Cologne,* patronnée par la puissante *Kölnische Volkszeitung* prétend que les catholiques allemands, vivant au milieu d'une majorité protestante, doivent travailler avec les protestants à édifier *une culture nationale,* et ce travail ne peut se faire que sur la base d'une mentalité commune, qui est par conséquent le christianisme en général, non confessionnel, ni catholique ni protestant. Et le Centre doit se contenter de cette base.

1. Voir notre numéro du 1er octobre 1909 : l'affaissement du centre allemand.

La *Direction de Cologne* a été énergiquement réprouvée par plusieurs évêques et beaucoup de catholiques éminents. Le cardinal Kopp a même déclaré, — l'affaire a fait du bruit lors de la divulgation de sa lettre, — que ses tendances étaient une « contamination » qu'on propageait avec un « fanatisme hérétique ». Le cardinal Fischer lui-même avait été d'abord de cet avis et se plaignait jadis de la *Gazette populaire,* Mais il est aux prises, dans sa région, avec des difficultés spéciales, et entouré de catholiques ouvertement déclarés pour le mouvement nouveau. Récemment, il obtint de Rome un *tolerari posse,* provisoire peut-être, en faveur des syndicats interconfessionnels. Cependant, les amis du Centre faisant courir le bruit que le cardinal Fischer avait réussi, dans son audience pontificale, à *anéantir* la Conférence de Pâques, le Dr Kaufmann démentit le fait publiquement dans sa *Revue apologétique* sans être repris par le Vatican. Cela n'était pas fait pour apaiser le déplaisir causé au cardinal Fischer par les critiques atteignant les œuvres de son diocèse et des catholiques avec lesquels il doit compter.

La dénonciation fit exploser les foudres. Il écrivit à Rome pour annoncer la mesure qu'il comptait prendre et reçut du Vatican une réponse empreinte d'égards personnels, que la traduction donnée par la *Libre Parole* qualifie étrangement de « réponse d'hommage ». Le Saint-Siège, avec une réserve naturelle en pareille matière, ne voulait pas s'opposer à l'exercice juridique de l'autorité archiépiscopale. M. Kaufmann fut invité publiquement à quitter le diocèse.

Bonne aubaine pour les libéraux de tout pays, de France surtout, où l'on ne cesse d'invoquer le fléchissement du Centre et des principes catholiques en Allemagne, comme justifiant la tactique de l'*Action Libérale,* les tendances du *Sillon,* la résistance à toute politique franchement catholique, en un mot, l'opposition aux directions pratiques de S. S. Pie X.

Mais, quelle soit l'importance de cet incident, il n'était après tout que d'une portée restreinte. Il s'agissait de l'élargir. N'y avait-il pas moyen de faire tourner l'autorité d'un cardinal contre les autres adversaires du libéralisme? C'est ce que sut parfaitement trouver la *Libre Parole* dont l'ingéniosité ne s'embarrasse pas de scrupules. Le 6 avril, elle consacrait à cette affaire un long article portant ce titre sensationnel: « Le cardinal archevêque de Cologne *expulse le correspondant de l'* « *Univers* » *et de la* « *Correspondance de Rome* ».

C'était un coup de maître. Ce journal trouvait là un prétexte fort heureux, sinon loyal, de poursuivre sa campagne acharnée contre Mgr Benigni. Pourquoi la *Libre Parole* n'ajoutait-elle pas que M. Kaufmann était aussi le correspondant de la *Croix?* Cest le secret d'une intimité avec celle-ci, que personne n'a le droit de scruter, depuis que M. Féron-Vrau s'est déclaré étranger à la fusion du *Peuple Français* avec le journal de M. Drumont. Cependant, le *XXe Siècle* de Bruxelles, journal libéral, dont la *Libre Parole* reproduit complaisamment l'information, place la *Croix* en tête des journaux dont M. Kaufmann influençait par ses correspondances, tandis qu'il ne range pas la *Correspondance de Rome* parmi eux et se borne à dire que l'*Univers*, inspiré

par lui, n'avait guère d'autres sympathies, sur ce terrain, que celle de cette feuille.

La *Correspondance de Rome* a déjoué la manœuvre par cette déclanation :

> La *Libre Parole* nouveau-style a le cauchemar de la *Correspondance de Rome.* Ce cauchemar supprime en elle tout scrupule de vérité et de justice; c'est un beau cas pathologique.
>
> Ainsi elle annonce en gros caractères qu'un Archevêque a expulsé de son diocèse un prêtre « correspondant de l'*Univers* et de la *Correspondance de Rome* ». Quel bonheur!
>
> Seulement il y a une petite inexactitude.
>
> Le prêtre visé n'a été *jamais, ni directement, ni indirectement,* le correspondant de notre bulletin. Qui dit le contraire, ment.

On sait que le journal de M. Bazire ne rectifie pas. M. Bazire a le coup-d'œil sûr. Il calcule du premier coup l'effet d'une diffamation, et, quand il l'a lancée, n'admet pas qu'on détruise cet effet. Nous sommes payés pour le savoir.

La *Libre Parole* du 18 avril, au lieu d'accepter le démenti si formel de la *Correspondance de Rome,* répond par une diatribe en quatre colonnes, que l'*Univers* qualifie justement de « violent et passionné réquisitoire ». Elle donne le triste spectacle d'un journal catholique renchérissant sur les attaques et les injures du *Journal des Débats,* du *Bulletin de la Semaine* et des organes les plus libéraux contre la feuille romaine.

Le démenti de la *Correspondance de Rome* affirmant que M. Kaufmann n'a jamais été son correspondant « ni directement, ni indirectement », ne laisse place à aucun subterfuge. On comprend bien, d'ailleurs, qu'il n'est point un désaveu ni un blâme à l'égard de celui-ci, mais qu'il a simplement pour objet de répondre à la perfide information qui faisait tourner contre la *Correspondance de Rome,* la mesure prise par l'archevêque de Cologne.

La *Libre Parole* ne s'en embarrasse point; elle n'hésite pas à traiter celle-ci comme elle n'oserait se le permettre vis-à-vis d'aucun autre, et à l'accuser de mentir impudemment, en disant qu'elle « joue sur les mots » (!!), profitant de ce que « les articles injurieux et diffamatoires dont elle est prodigue » n'étant jamais signés, « ces démentis lui sont faciles ».

Le journal de M. Bazire entreprend une fois de plus, à grand renfort d'arguments, de prouver contre toute certitude, que la *Correspondance de Rome,* dirigée par un prélat appartenant encore aujourd'hui à la secrétairerie d'Etat, n'a aucune autorité particulière (1). Toute l'encre et toute la malignité qu'il dépense, que pourront-elles contre l'évidence du fait? La publication dirigée par Mgr Benigni n'est pas clandestine.

1. La *Correspondance,* répète-t-il, « était parvenue à se faire passer pour un organe officieux du Saint-Siège ». C'est le contraire qui est la vérité, car, dès le début, et en toute occasion, elle n'a cessé d'avertir elle-même qu'elle n'était organe ni officiel, ni officieux. Tout le monde le sait, la *Libre Parole* comme les autres. Mais que lui importe la vérité?

Le très distingué et très vaillant prélat, s'il n'est pas directement l'écho de la pensée du Pape et de son premier ministre, écrit sous leurs yeux. Comment pourrait-on supposer qu'ils permettraient à l'un des principaux membres du gouvernement pontifical de poursuivre publiquement ses campagnes retentissantes, s'ils les jugeaient inopportunes et injustifiées? Comme le dit très bien l'*Univers* : « La *Libre parole* ne peut pas ignorer qu'en affirmant « l'incontestable valeur de renseignement et d'indication » de la *Correspondance de Rome*, nous parlions nous-mêmes sur des renseignements et des indications pris à très bonne source. Elle connaît cette source. Elle pourrait y puiser. Nous lui conseillons simplement de le faire. » L'avis est bon, mais on se gardera bien de le suivre — et pour cause.

La *Libre Parole* perd donc son temps, elle y perdra aussi autre chose aux yeux des bons catholiques, à ce jeu du serpent contre la lime.

Il est plaisant, non moins que déplorable, de voir ses efforts pour démontrer que la *Correspondance de Rome* ne mérite même pas d'être considérée comme une feuille *romaine* dans la vraie acception du mot, en lui reprochant de n'avoir pas l'esprit de Pie X qui est tout de charité surnaturelle et de mansuétude :

Rome est unissante, constructrice.

La petite feuille est essentiellement divisante, démolisseuse. Nul ne contribue, plus qu'elle, et dans un intérêt de parti plus évident, à créer la division entre les catholiques français.

La politique de Rome et en particulier celle du bon et saint Pie X, est avant tout religieuse, surnaturelle. Toutes les paroles qui tombent de ses lèvres ont pour but de prêcher l'union des catholiques, l'amour des âmes, la prière, la fréquentation des Sacrements, l'apostolat.

Or, jamais dans la *Correspondance de Rome* — et ceci est probant — on n'a pu découvrir une ligne vraiment pieuse, ou simplement surnaturelle. *Aucune âme sacerdotale n'est passée par là.* C'est toujours la politique, une politique étroite, mesquine, sectaire, haineuse, rancunière, vindicative, où n apparaît jamais que la préoccupation de parti.

Comme si les défenseurs du Saint-Siège devaient observer dans la bataille la haute réserve que son auguste fonction impose au Chef de l'Eglise, et comme si, au surplus, le Saint-Père lui-même, et même dans ses actes pontificaux, ne qualifiait pas sévèrement, durement, ceux qui résistent à ses directions. Ecoutons encore :

Mais où elle cesse d'être romaine, c'est quand elle devient un organe, non seulement de parti, mais de clan; quand elle attaque et s'efforce de discréditer les chefs catholiques, quand elle use et abuse de l'équivoque, confondant dans la même intention flétrissante et sous le même mot de *libéral*, à la fois les tenants du libéralisme *et les défenseurs des libertés religieuses*. Nul plus que nous n'est adversaire du libéralisme doctrinal; mais enfin, nous ne sommes ni en Belgique ni en Italie, où le mot « libéral » est pris dans un sens péjoratif, où il sert à désigner ce que l'on appelle chez nous un radical, un sectaire.

Comment en France, dans le langage courant, qualifie-t-on le défenseur de la liberté religieuse, de la liberté d'enseignement, de toutes les libertés civiques

et civiles? De libéral. Or, de ce mot-là toujours, en toutes circonstances, même quand elle l'applique aux catholiques les plus orthodoxes, la *Correspondance* fait intentionnellement une injure.

Ce passage explique les violentes rancunes de la *Libre Parole* et montre par où elle se sent touchée en elle-même et dans ses amis. Du moment qu'ils veulent agir en « défenseurs des libertés religieuses », comment peut-on se permettre de les appeler *libéraux!* Mais, Montalembert ne fut-il pas toujours un illustre défenseur des libertés religieuses? C'était cependant un *libéral.* Mgr Dupanloup fut également un vaillant champion de ces libertés. Il n'en était pas moins un libéral.. Et contre ces libéraux, contre leur école d'alors, représentée de nos jours par d'autres chrétiens fort distingués, comme M. Etienne Lamy et tous ceux qu'on pourrait nommer, cet autre grand Pape qu'était Pie IX n'a-t-il pas porté les jugements les plus sévères, présents encore à toutes les mémoires? Le libéralisme catholique n'est pas une vaine ombre. Si l'épithète de libéral est une injure, cela ne pourrait tenir, cela ne tient en effet, qu'à ce que ceux qui la méritent font eux-mêmes injure aux principes dont la défense devrait régler la conduite de tout vrai catholique, et, à cause de cela, la pensée dans laquelle on le leur reproche leur paraît justement flétrissante. En la prenant pour telle, ils rendent un hommage indirect et involontaire à la vérité.

La *Libre Parole* accuse en outre la *Correspondance de Rome* d'être « violemment anti-française ». La preuve, ce n'est pas seulement qu'elle critique l'incorrigible optimisme des libéraux, leur confiance en Briand et certains votes inexcusables des députés catholiques en faveur de son gouvernement; c'est surtout, *horresco referens*, qu'elle a reproduit à titre de document, et d'ailleurs sans commentaire aucun, un article stigmatisant la corruption parisienne, dont l'auteur est M. Drumont, directeur de la *Libre Parole.* Que veut-on de plus en fait d'argument, et aussi, de bonne foi?

Mais on ne connaît pas M. Bazire. La *Correspondance Romaine* avait donc cité intégralement l'article, avec son titre, sans y ajouter une observation. La *Libre Parole* n'en revient pas moins à la charge, avec un nouveau trait de Bazile : « Elle traite Paris d' « égout du monde ». Savez-vous son excuse? Drumont a employé cette expression... qu'une feuille étrangère *isole ce mot* de toute une œuvre, de toute une campagne, *pour s'efforcer haineusement de faire passer notre ville pour la sentine de l'univers,* il y a là plus qu'un manque de tact : une indécence et une injustice ». — On n'est pas plus « haineux », ni plus effronté.

Il n'est pas jusqu'au ton, au style, aux incorrections de la langue, où il ne trouve matière à sarcasmes et aux injures. On peut regretter que les rédacteurs italiens employés par Mgr Benigni n'aient pas une connaissance assez complète du français pour l'écrire purement; qu'ils ne sachent pas, surtout en ces polémiques délicates, éviter certaine rudesse ou violence d'expression, contraire à notre génie, capable de heurter notre goût et de blesser parfois. Mais, même en admettant le bien-fondé de cette critique, est-ce à des journaux catholiques de s'en

faire une arme pour ruiner l'autorité d'un organe qui devrait s'imposer à leur respect comme le fidèle écho du Vatican?

Enfin, la *Libre Parole* va jusqu'à dénoncer la complaisance manifeste de la *Correspondance de Rome* pour les modernistes, les francs-maçons et les anarchistes.

Il y a là des bizarreries inquiétantes. (!!!)

Comment se fait-il que la *Correspondance de Rome*, qui s'attribue un droit de haute censure vis-à-vis des catholiques, qui s'acharne contre les meilleurs, témoigne tant de mansuétude aux adversaires du Saint-Siège et spécialement à ceux qui sont le plus près d'elle?

La presse italienne a mené ces temps derniers une campagne abominable contre le Pape. L'*Asino* a armé le bras d'un assassin. A part une note de protestation banale, rien dans la *Correspondance*, aucune polémique avec les Maçons ou les modernistes italiens, qu'elle est cependant placée pour bien connaître.

Tous ses coups sont pour les catholiques, et spécialement pour les catholiques français. Elle avait, au début, tenté une édition italienne et allemande; elle y a renoncé pour nous réserver le monopole de ses faveurs. Personne ne trouve grâce devant elle, ni les chefs catholiques, ni les rédacteurs des journaux catholiques. En revanche, quand on est correspondant de grands journaux protestants, ou quand on s'occupe de distribuer la publicité pour l'Exposition de Rome, on a droit à des égards qui vont jusqu'à l'amitié.

Ce dernier trait est imprudent, sinon impudent, car la *Libre Parole* ne doit pas avoir oublié que ses propres colonnes, naguère, s'ouvraient largement à cette publicité. Quant à l'accusation précitée, c'est nous-mêmes qui sommes peut-être imprudents de lui donner jour, exposés à la suspicion d'une complicité également coupable, puisque la *Critique du Libéralisme*, comme la *Correspondance de Rome*, consacre exclusivement ses efforts à lutter contre l'esprit moderniste et libéral (1).

Presqu'à l'heure où paraissait cette inqualifiable diatribe, et la précédant de deux jours, la *Correspondance de Rome* profitait d'un nouvel incident pour faire une mise au point plus complète, qui donne la véritable explication de cette campagne contre elle.

Une coupure du *Journal des Débats*, du 7 courant, nous apprend que cet autre journal libéral annonçait qu'un prêtre allemand renvoyé du diocèse de Cologne est un collaborateur de notre bulletin. Notre démenti formel (11 avril) visant la même nouvelle donnée par la *Libre Parole*, vaut naturellement pour les *Débats*.

A ce propos il vaut la peine de documenter la bonne foi, vis-à-vis de nous, de cette presse libérale qui se proclame catholique ou tout au moins veut passer pour très sérieuse, très impartiale, très honnête.

1. On a déjà vu que la *Libre Parole* veut à tout prix, sans crainte de paraître aussi absurde que venimeuse, compromettre Mgr Benigni avec les libres-penseurs et les francs-maçons. Elle écrivait le 25 janvier : « Aux agapes qu'offre fréquemment l'éclectique prélat, les journalistes francs-maçons sont, chose étrange! les plus nombreux ». La *Correspondance de Rome* répond que le prélat n'a jamais donné d'agapes d'aucune sorte, ni lunch, ni dîner. Il est assez connu à Rome pour que le fait soit vérifiable.

Un prêtre allemand demeurant dans le diocèse de Cologne, en est renvoyé par la Curie diocésaine. Il est le directeur propriétaire d'une agence de nouvelles très connue, et d'une revue apologétique fort répandue. Il n'est point, et cela ni directement ni indirectement, rédacteur ou correspondant de notre bulletin.

Mais supposons pour un moment que l'abbé en question eût été notre collaborateur. Cela aurait été bien secondaire si on compare avec la direction d'une agence de nouvelles et d'une revue apologétique, n'est-ce-pas? — De façon que voulant annoncer son renvoi, il était tout naturel de dire : le directeur de l'Agence X, de la Revue Z vient d'être renvoyé.

Mais l'agence et l'apologétique laissent bien froids nos libéraux; ils n'auraient pas pris la peine d'annoncer le renvoi du prêtre. Seulement il leur passe par la tête (nous savons employer les euphémismes) que l'abbé avait affaire avec nous... et ils bondissent là dessus!

Et voyez avec quelle maëstria les Basile savent conduire leur crescendo :

Libre Parole, 6 avril : (manchette en majuscules grasses) : « Le Cardinal Archevêque de Cologne expulse le correspondant de l'*Univers* et de la *Correspondance de Rome* ».

Libre Parole, 7 avril : « Nous avons publié hier... l'acte important du Cardinal de Cologne contre le correspondant de la *Correspondance de Rome* et de l'*Univers* ». Notre bulletin passe au premier rang...

Journal des Débats, 7 avril : (manchette) « Un rédacteur de la *Correspondance de Rome* expulsé de Cologne ». — Un, deux, trois! l'*Univers* glisse de la première à la seconde place, il disparaît, il ne reste que la *Correspondance de Rome!*

Si le prêtre était réellement notre correspondant, appuyer sur sa qualité non pas de directeur d'une agence et d'une revue, mais sur son rôle bien secondaire de correspondant d'un bulletin, aurait été un jeu peu sérieux, peu honnête, parce qu'il tend évidemment à faire croire que le prêtre est chassé en tant que notre correspondant, avec le but non moins évident de faire retomber moralement sur nous la mesure prise par la Curie de Cologne.

Or, pour arriver à ce résultat, on a inventé que l'abbé renvoyé était notre collaborateur, et on l'a présenté comme correspondant de l'*Univers* et de la *Correspondance de Rome*, c'est-à-dire de la *Correspondance de Rome* et de l'*Univers, pardon!* de la *Correspondance de Rome*...

Voilà un petit échantillon pris au hasard dans le tas de perfidies sous lesquelles nos honnêtes adversaires libéraux comptent nous ensevelir. Ils ont râté leur coup, et leurs perfidies retombent sur eux; mais leurs intentions et leurs procédés restent quand même édifiants.

Si nous insistons sur ces misères, nos amis comprennent bien que notre but est tout à fait objectif. Cette guerre inouïe contre la *Correspondance de Rome* et toutes les personnes qui ont ou sont censées avoir des relations avec elle, de la part non seulement des blocards, mais aussi et surtout des libéraux, modernistes et compagnie, cette guerre — disons-nous — a *une signification bien plus importante, et surtout un visé plus haut que notre modeste bulletin ne le comporte*.

Quand un collaborateur du *Journal des Débats* a publié contre « La politique de Pie X » un livre dont la moitié est contre le Pape et l'autre moitié est contre la *Correspondance de Rome*, il a donné la clé de cette haine contre nous, haine vraiment disproportionnée pour notre œuvre si modeste.

On en veut à mort à « la politique de Pie X » ; et plus on aime à passer pour un catholique, plus on croit fin de battre sur notre dos la politique papale.

C'est pour cela que la presse blocarde s'en prend brutalement au Pape sans s'occuper ordinairement de nous. C'est pour cela que les libéraux type

Débats s'en prennent moitié à Lui, moitié à nous. C'est pour cela que les catholiques libéraux montent aux nues en parlant du Saint-Père... pour retomber sur notre tête. Comparez les trois manœuvres; leur gradation se rattache au même point de vue fondamental.

C'est cela qu'il faut relever à travers les ruses des Basile contre nous; ELLES SEMBLENT VISER UN BULLETIN QUI N'EST RIEN, MAIS ELLES VISENT RÉELLEMENT UN PROGRAMME QUI EST TOUT.

Voilà le vrai mot de la situation.

Devant cela, devant cette polémique scandaleuse, comment taire, en terminant sur ce sujet, je ne puis malheureusement pas dire : la surprise, mais l'impression pénible que causent la réserve ou le mutisme observés par nos grands journaux de doctrine religieuse, l'*Univers* et la *Croix*, (sans parler des autres), qui se piquent cependant d'être les plus dévoués à la défense du Saint-Siège et de ses directions! L'un et l'autre se contentent de citer des fragments de la feuille romaine, en élaguant avec soin ce qui a trait à cette polémique. L'*Univers* (19 avril), se borne à une sorte de *pro domo* aussi pâle que superflu, pour justifier sa sympathie et sa confiance à l'égard de la *Correspondance de Rome*, et, quant au reste, il s'en tire en disant : « Si notre confrère romain croit nécessaire de répondre, il est assez armé et on lui fait la partie assez belle pour qu'il n'ait pas besoin d'avocat. » Cela dit, l'*Univers* s'en lave les mains. La *Croix*, elle, n'a soufflé, ne souffle, ni ne soufflera mot. Mystère et discrétion. Ne parlons jamais de ce qui divise, mais travaillons sans relâche à l'union. Il fut un temps où la presse vraiment catholique comprenait autrement sa mission et son devoir de solidarité avec les autres adversaires du libéralisme, chaque fois que celui-ci s'efforçait d'égarer l'opinion. Mais c'était à une époque où son venin n'avait pas encore infecté, à leur insu peut-être même, les membres du corps catholique qui passent pour les plus sains.

***

L'article où la *Correspondance de Rome* dément toute espèce de collaboration de M. Kaufmann, contient aussi quelque chose à l'adresse de M. l'abbé Berthaud, curé de la paroisse Saint-Porchaire, à Poitiers, à propos de sa brochure dont cette revue a rendu compte le 1er avril.

Un beau jour la *Libre Parole* vieux-style, publia un bel article d'Edouard Drumont : « L'égout du monde ». Paris est l'égout du monde, disait le patriote français et le bon Parisien Drumont, car Paris est empesté des canailles du monde entier qui semble se donner rendez-vous dans notre grande ville. Rien de plus juste, rien de plus patriotique.

La *Correspondance de Rome* relate dans sa rubrique « Documents et aperçus » cet article de M. Drumont sans y ajouter un mot de commentaires.

Un correspondant du *Journal des Débats* dont la haine aveugle contre notre bulletin lui mériterait une belle place dans la rédaction de la *Libre Parole* nouveau-style, publia dans son journal une lettre venimeuse en nous accusant de discréditer la France et Paris que nous avions osé nommer l'égout du monde.

Vu les liens étroits qui lient un peu partout, mais surtout en France, le monde libéral anti-catholique au monde catholique-libéral, la calomnie se répandit vite parmi les catholiques-libéraux de Paris et de la province, grâce aux émissaires, faux catholiques et vrais anti-romains, qui se font un devoir de calomnier les catholiques fidèles au Pape, soit en les dénonçant à la presse blocarde comme mouchards de Rome, soit en les dénigrant dans les milieux catholiques où fréquentent ces gogos qui croient, sur parole, tout le monde moins les honnêtes gens.

Ainsi il y a en France tout un monde de braves gens qui croient que la *Correspondance de Rome* est un organe anti-français qui a dénigré la ville-lumière en l'appelant l'égout du monde.

Voici, et tout frais, un « beau cas ». Un brave curé français gémit sur ce que la crise religieuse en France devient épouvantable. Il vient de lancer une brochure pour épancher sa douleur, mais surtout pour dire la cause principale du fléau : c'est que tous les catholiques français ne sont pas tolérants, libéraux et républicains. Et il déplore cette source de tous les maux que sont les catholiques intransigeants qui voient des modernistes partout.

Avec cette mentalité-là pouvait-il, l'excellent curé, se dispenser de nous donner un coup, fût-il un coup d'épingle? Oh! que nenni!

En effet nous lisons à la page 96 de sa plaquette que notre bulletin (non nommé mais désigné à ne s'y pas tromper) a déclaré que « Paris était le foyer de toutes les corruptions et de toutes les anarchies ».

Monsieur le curé trouve que « c'est simplement monstrueux ».

Pas autant, Monsieur le Curé, que juger les catholiques romains sur les calomnies des libéraux, qu'ils se disent catholiques ou non.

Le passage en question de la brochure ne manque d'ailleurs pas de saveur.

Or, pour consolider l'ordre social, il faut commencer par mettre à la base : la religion; il faut refaire la mentalité religieuse de la France. Sans doute le mal est grand; cependant il ne faudrait pas, comme certaines feuilles publiques, l'exagérer à outrance. Ainsi on lisait dernièrement dans une feuille publique soi-disant étrangère, que la France était en pleine décadence, et que Paris, sa capitale, était le foyer de toutes les corruptions et de toutes les anarchies. C'est tout simplement monstrueux. Je ne puis croire que ce soient des Français qui parlent ainsi de leur patrie; en tout cas, ce ne sont pas de vrais Français.

Pas français, ce pauvre Drumont! Voilà ce que c'est que de ne pas être optimiste à la façon de M. Berthaud.

Localement, sa brochure, largement répandue, a fait couler un peu d'encre dans les journaux. Lui-même a saisi l'occasion d'y mêler abondamment la sienne et leur a adressé plusieurs lettres. Celles-ci, sans mériter de retenir beaucoup l'attention, achèvent cependant de la peindre. On y voit qu'aujourd'hui encore, il tient pour sincère le discours d'apaisement prononcé par M. Briand à Périgueux « comme l'ont reconnu les députés catholiques les plus éminents » (??). Il se félicite du rapprochement que nous avions fait entre les idées de M. l'abbé Birot, et les siennes: « Savez-vous bien que le curé de Sainte-Cécile est un des membres du clergé de France les plus distingués? Je suis très flatté de la comparaison ». M. Berthaud se révèle en effet plus

proche de celui-ci que nous n'aurions cru équitable de le dire. Il reste à savoir si d'autres trouveront la ressemblance aussi avantageuse pour lui. Il ne craint même pas de solidariser le pape Léon XIII avec un novateur comme le curé de Sainte-Cécile, suivant la tactique de celui-ci et de tous ses pareils, dont notre revue a donné récemment de nombreux et curieux exemples. M. Berthaud se défend d'ailleurs, mais en termes ambigus, d'avoir visé les personnes que tout le monde a reconnues, pas plus sans doute qu'il n'a visé la *Correspondance de Rome*. Cela fait planer une légère ombre sur le courage dont il se glorifie.

Mais ce qu'il tient à bien affirmer, c'est, qu'en faisant le procès de certains « théologiens journalistes » ou « journalistes théologiens », sans penser particulièrement à aucun, tout le monde doit le croire, il n'a fait qu'exprimer avec une belle franchise l'opinion commune des catholiques. « Enfin, si dans la défense de l'Eglise ou de la religion, il y a des procédés de défense qui, de l'*avis général,* — retenez bien ces mots — jettent la désunion parmi les catholiques, et, par conséquent, sont nuisibles à l'Eglise et à la religion, est-il permis, oui ou non, quelle que soit d'ailleurs l'honorabilité des personnes, de censurer ces procédés ? ».

M. Berthaud nous permettra cependant d'excepter de cet *avis général* les quinze évêques qui, récemment, ont loué de son œuvre, en termes si formels, un de ces écrivains qu'il n'avait pas l'intention de mettre en cause. C'est ainsi que Mgr Guérard, évêque de Coutances, écrivait à celui-ci : « Je veux aujourd'hui vous féliciter de la lutte que vous avez entreprise contre le libéralisme. Quel mal nous a fait ce déplorable système ! C'est lui qui, en faussant les esprits, a ébranlé les convictions et débilité les énergies etc... ». Ni cet évêque, ni les autres, lecteurs de la *Critique du Libéralisme,* n'ignoraient pourtant que M. l'abbé Birot, auquel M. Berthaud se fait gloire d'être associé, a été l'un des plus fréquents points de mire de cette revue. Leur témoignage paraîtra probablement entamer quelque peu ce rempart de l'opinion générale à l'abri duquel M. Berthaud se sent si fort. Il a sur les éloges qu'il affirme avoir reçus l'avantage d'être public.

Le journal blocard et franc-maçon de Poitiers n'a pas manqué d'apporter sa note à ce concert, pour en achever l'harmonie, et il l'a donnée bruyante. Pour lui aussi, l'œuvre de M. Berthaud est toute louable. Il place d'ailleurs sans hésitation sur les i les points que l'auteur ne prévoyait pas qu'on y mettrait, et il nomme des personnes. Sa conclusion est celle-ci : « C'est pour cela qu'encore une fois nous sommes heureux de dire ici combien la brochure de M. le curé de Saint-Porchaire, forte et courageuse, reste avant tout une œuvre de bonne foi, une œuvre nécessaire. Le clergé séculier n'a pas besoin de ces mentors sans responsabilité, théologiens de contrebande, sinon de pacotille. »

En bon sectaire, le journal blocard ne néglige pas l'occasion d'injurier les paroissiens de Saint-Porchaire, de chercher à mettre en cause Mgr l'Evêque de Poitiers, de diffamer le clergé et les séminaristes poitevins, en affirmant qu'ils supportent avec impatience le joug de l'autorité pontificale et sont infectés de libéralisme. M. Berthaud, loin

d'être gêné des éloges venus de ce côté, ne dédaigna point de s'y montrer sensible; il n'estima point manquer de dignité en répondant dans les colonnes de cette feuille, et, le faisant, ne jugea pas davantage que ce fût au docteur ès lettres de faire justice de ces attaques que le curé de Saint-Porchaire n'aurait sans doute pas consenti à laisser passer sans défendre l'honneur des siens. Ce n'est pas seulement de M. l'abbé Birot que notre curé se rapproche, c'est aussi de M. l'abbé Lemire; et il est probable qu'il sera enchanté de se voir placé entre les deux. Au reproche d'avoir accepté ces éloges, il répliqua qu'il lui est bien permis « de prendre son bien où il le trouve ». Ce qui veut dire clairement, qu'au jugement de M. Berthaud, les compliments des francs-maçons ne sont pas moins agréables que d'autres. Et son bien lui suffit. Il écrivait donc une lettre de remerciement au rédacteur anonyme, caché sous le nom avertisseur d'un des personnages de Rabelais, en l'appelant: « Mon cher Picrochole ». Il lui disait: « Evidemment, c'est le lettré, le philosophe, que vous avez voulu louer; mais c'est aussi, ce que vous voulez bien appeler: ma *franchise* et mon *courage*. Ma *franchise*, Dieu merci! vous n'êtes pas le seul à la reconnaître; *mon courage!* tous mes amis, à l'heure actuelle, m'en remercient; vraiment, c'est trop, car j'ai fait simplement mon devoir, et j'espère bien le faire toujours ainsi. » Et la lettre se terminait ainsi:

Voilà, mon cher Picrochole, tout ce que j'ai à dire, *du moins pour le moment*, car j'espère bien avoir encore le plaisir de causer avec vous.

Je ne vous dis donc pas: *Adieu*, mais: Au revoir. — 5 avril 1911. — A. Berthaud, *docteur ès lettres.*

Et le rédacteur du journal franc-maçon de répondre par cette lettre dont il est à croire que des Poitevins se seraient franchement amusés, s'ils avaient pu oublier qu'elle était aux dépens d'un prêtre respectable, ayant charge d'âmes parmi eux.

Il ne me déplaît pas, Monsieur, de converser avec vous; bien au contraire, et votre *au revoir* m'est tout à fait agréable. Si nos lettres n'ont ni la précieuse élégance de celles de Voiture, ni la grâce un peu artificielle de celles de Mme de Sévigné, tâchons que le public leur trouve cependant quelque saveur.

Vous me remerciez d'avoir reconnu votre franchise et votre courage.

Il m'eût fallu toute une couche d'anticléricalisme bêta de table d'hôte ou une épaisseur de crâne de Chimpanzé pour ne pas voir en vous ces deux qualités. Votre grande voix où l'on retrouve comme un écho de la dignité fière d'un Bossuet, de la juste sévérité d'un Bourdaloue, voire de la joliesse ornée d'un Fléchier, est la synthèse de mille plaintes éparses dans le clergé de France.

La Séparation, avez-vous dit, en vous privant de votre rang de fonctionnaire dans les cérémonies publiques, non moins rehaussées par l'éclat de vos souliers à boucles d'argent que par le cliquetis des sabres, le rouge garance des uniformes et les ors des képis, voire les palmes académiques, la Séparation a dédoré vos chasubles et délustré vos étoles. Elle a fait pire encore : elle a abandonné le petit prêtre de campagne pieds et poings liés à la merci de l'évêque et du châtelain. Et en cela la Séparation a été profondément antidémocratique.

Alors que la voix de ces humbles curés de village et de ces tremblants séminaristes se tait endolorie, car ils souffrent de la tutelle écrasante des théologiens de contrebande et des Eminences grises, vous vous êtes dressé, vous,

plus indépendant par votre caractère, par votre talent, par votre titre universitaire de docteur ès lettres, par votre situation, par votre tempérament enfin, et, vous inspirant du mot de Senèque *Amicus Plato*... l'heureux *leit-motive* de vos écrits, vous avez dit bien haut, en un style qui a tout le ramassé de Tacite et tout le nerf de Saint-Simon, ce qu'eux, les modestes, ne peuvent dire que tout bas. Aussi devez-vous entendre l'écho de leurs bravos quelque apeurés qu'ils soient. Encore un coup votre livre est un beau geste, une bonne action. Vous vous défendrez d'avoir constaté le déclin de la foi dans votre église de Saint-Porchaire. Vous êtes un bon pasteur et ne voulez pas médire de votre troupeau. Vous faites bien...

Et puis vos fidèles ne viennent-ils pas se grouper autour de votre chaire pour savourer la substance de votre doctrine, la forme littéraire de vos instructions, la distinction de votre parole, la variété de vos citations classiques?...

Enfin, M. le curé, vous me laissez entrevoir le plaisir de causer quelquefois avec moi. J'en suis par avance ravi.

Mais si vous causez ainsi à un vil républicain, si surtout vous écrivez des brochures aussi hautes en couleur, toutes de franchise, filant droit et vite vers le but, comme des flèches, laissez-moi vous dire tout bas, à l'oreille — ce qu'on dit dans les journaux ne s'entend pas — *Tu non Marcellus erit*, ce que nous traduisons en bons latinistes : *M. l'abbé Berthaud, vous ne serez jamais évêque!*

PICROCHOLE.

P. S. — Vous savez, le *mehr licht*, plus de lumière! de Goethe, c'est une « blague ». Gœthe n'a jamais dit cela (1). C'est comme le « tirez le rideau, la farce est jouée », de Rabelais à sa mort. Mots inventés après coup. Mais ils sont jolis; il les faut conserver comme les pétales d'une rose aimée ou une relique.

M. Berthaud n'ayant pas répliqué à son « cher » Picrochole, on peut croire qu'il a senti le persiflage et espérer qu'il en tirera la leçon.

***

Il est entendu qu'on ne doit parler de l'attitude de M. Marc Sangnier et des sillonnistes en présence de la condamnation doctrinale qui les a frappés qu'avec l'admiration due au plus héroïque exemple d'humble et parfaite soumission. L'ancien chef du Sillon, dont l'humilité n'a point détruit l'extrême habileté à se faire valoir, ne manque pas une occasion d'en appeler à la loyauté de cette attitude pour s'en faire un titre à la confiance de tout le monde.

Est-ce donc par distraction qu'en ce moment le journal de M. Sangnier fait une réclame quotidienne à ceux de ses écrits où sont exposées dans les termes les plus explicites les théories sociales que l'autorité infaillible du chef de l'Eglise a frappées avec tant d'éclat? Ce sont, par exemple, ses deux volumes de discours, qui contiennent à eux seuls l'exposé complet du système; son ouvrage l'*Esprit démocratique*, qui l'avait déjà formulé; son drame *Par la mort*, qui suinte la haine des patrons, le faux humanitarisme et l'illuminisme mystique; la *Vie profonde*, recueil de fictions pleines d'imaginations malsaines et de

1. M. Berthaud, trouvant nos critiques orageuses et obscures, leur avait appliqué ce mot.

peintures lascives, où un idéalisme morbide couvre un érotisme macabre; l'*Avenir de la Démocratie* (discours de 1903), etc., etc...

Toute la librairie du *Sillon* est aujourd'hui proposée à la clientèle sous le nom de « *Librairie de la* « *Démocratie* ». Nous n'avions pas attendu cette nouvelle preuve pour dire que le journal la *Démocratie* serait la continuation, sous un nom différent, de l'œuvre condamnée du *Sillon*. Mais qu'on nous dispense d'admirer plus qu'il ne convient l'entière soumission des sillonnistes et leur parfaite loyauté.

E. B.

CHEZ LES RENÉGATS ET LES APOSTATS

La haine contre l'Eglise se fait plus violente que jamais. Des journaux qui se piquent d'intellectualisme et de respect pour les croyances, de loyauté dans le choix des armes, salissent aujourd'hui sans rougir leurs colonnes des plus ineptes et abominables calomnies qu'on laissait autrefois dans le mépris dont elles sont dignes. Le journal de M. P. H. Loyson, les *Droits de l'Homme*, reproduisait ces jours derniers une nouvelle donnée par certaines feuilles italiennes. Il intitule cette saleté « Le secret de la confession »:

Au mois de décembre, nous disions que Pie X a donné l'ordre aux prêtres qui confesseraient des francs-maçons, de leur demander s'il y aurait des prêtres affiliés à leur société et de les forcer à révéler leurs noms, qui devraient être transmis à qui de droit. Et nous prenions là, sur le vif, la manière dont l'Eglise entend le fameux « secret » de la confession.

On vient d'avoir, de ce fait, une nouvelle illustration.

L'an dernier, un jeune prêtre romain, M. Gustave Verdesi, tourmenté dans ses croyances et pris de scrupules, s'accusa en confession, au père Bricarelli, de la Compagnie de Jésus, d'avoir fréquenté un groupe de prêtres modernistes. Le jésuite courut conter au pape cette importante nouvelle. Pie X lui ordonna aussitôt de commander à son pénitent, sous peine de péché mortel et en le liant par le secret du Saint-Office, de révéler le nom de ces prêtres modernistes et d'écrire, dans un mémoire, les propos qu'ils avaient tenus, les relations qu'ils pouvaient avoir, et, en général, tout ce qui pouvait servir à les confondre

M. Verdesi obéit. Il écrivit tout ce qu'il croyait savoir sur ses anciens amis. Et ce mémoire servit de base à plusieurs procès canoniques devant l'Inquisition.

Malheureusement pour le pape, les arguties du père Bricalleri n'ont pas réussi à sauver les croyances catholiques de M. Verdesi, et, celui-ci, le 3 avril dernier, a donné sa démission de prêtre et s'est rallié au protestantisme. Il a raconté la violence morale qu'on lui avait faite en l'obligeant à dénoncer ses anciens amis et, comme il a été l'un des secrétaires de Mgr Benigni pour la *Correspondance Romaine* (1), il a raconté aussi des choses intéressantes sur la

1. Encore une heureuse aubaine pour les ennemis de Mgr Benigni, dont il faut savoir profiter. La *Liberté de Fribourg* (18 avril) donne quelques précisions sur le cas Verdesi. En ce qui concerne ce fait, « les titres de Verdesi comme personnage militant de l'antimodernisme se bornent à un passage de trois mois dans les bureaux de la *Correspondance de Rome* dans les modestes fonctions du classement des découpures de journaux ». N'importe, le voilà secrétaire et presque collègue de Mgr Benigni. Cela rappelle ces deux anciens amis qui se retrouvent un jour. — Que fais-tu? — Je suis dans la presse. — Tiens! et moi aussi. Quelles sont tes occupations? — Je collabore. — Et moi, je colle la bande.

manière dont la curie comprend et pratique le journalisme, pour la plus grande gloire de l'Eglise.

« Cherchez la femme », l'explication de l'apostasie sera plus simple. Le *Courrier d'Italie* écrit : « Ce prêtre dépouillait fréquemment la soutane pour aller dans les théâtres et il entrait dans le foyer des danseuses et des chanteuses. Il est naturel qu'il se trouve mieux et plus libre chez des méthodistes ». Le *Journal d'Italie* dit : « Verdesi aimait et aime encore une jeune fille qu'il épousera bientôt. De cette passion est né le dégoût pour la corruption des prêtres, pour la violation du secret sacramentel, de là enfin son abjuration de l'erreur et sa conversion à la lumière. Cherchez la femme, c'est la vieille maxime qui vaut en beaucoup de cas, celui d'aujourd'hui le démontre ». Voilà le pourquoi des pourquoi. C'est autre chose que la violation du secret de la confession.

La feuille de Verdesi déplore dans une lettre publique, touchante et fort digne, l'observation et l'apostasie de ce malheureux.

***

En France, les prêtres apostats, groupés en différentes œuvres, soutenues par des souscriptions publiques qu'alimentent les ennemis de l'Eglise, déploient un zèle infernal pour provoquer les apostasies dans le clergé et pour tuer la religion dans le peuple.

A Paris, ils ont donné l'an dernier, dans un des quartiers populaires, ce qu'ils appellent une « mission volante », série de conférences publiques où ils se livrèrent à toutes les violences contre Jésus-Christ, l'Eglise catholique et ses institutions. Le même effort se renouvelle cette année. Voici le programme de cette nouvelle campagne qu'ils font distribuer de tous côtés.

A la Salle Cambou, 37, Rue de l'Ouest, et 15, Rue du Texel.

TROIS CONFÉRENCES.

Par trois Anciens Prêtres.

Les 8, 9 et 10 avril 1911, à 9 heures du soir.

Samedi 8 avril : **La valeur sociale du Christianisme,** par Pierre DABRY, ancien directeur de la *Vie Catholique*, fondateur de la *France républicaine*.

Dimanche 9 avril : **Le Christianisme devant la Raison,** par Robert MAUDUIT, ancien Professeur de collèges ecclésiastiques, Licencié ès-Lettres et en philosophie, correcteur d'imprimerie.

Lundi 10 avril : **Les Religions d'aujourd'hui et la Religion de demain,** par Léon REVOYRE, ancien prédicateur rédemptoriste, directeur-fondateur du *Chrétien libre*.

Ces conférences seront encadrées de chants de circonstance, soli et chœurs, exécutés par les membres de la Fraternité des Chrétiens Libres et Unis, qui a son siège dans un des locaux du journal *le Chrétien libre*, 57, rue de Vanves.

Le piano sera tenu par Mme Tagliani-Lagrange, 1er prix du Conservatoire.

Pour le Comité organisateur,

Léon REVOYRE, Pierre DABRY, Robert MAUDUIT.

Voici, à titre d'indication, la liste des chants, tous exécutés par des membres de la Fraternité ou des anciens prêtres :

Samedi 8 avril, pour la conférence aux SOCIALISTES, *les Dernières paroles du Christ*, de E. Faidey, solo par V. P. — *Le Noël des Gueux*, de Gérald Vagues, chœur et solo par M. Enrico Zerbini.

Dimanche 9 avril, jour des Rameaux, pour la conférence aux LIBRES-PENSEURS, *les Rameaux*, de Faure, solo par M. E. Zerbini, basse chantante du Trocadéro. — Le *Credo du paysan*, de G. Goublier, chœur et solo par M. Enrico Zerbini.

Le lundi 10 avril, pour la conférence aux... DÉSERTEURS DES ÉGLISES, *Toi qui marchais pieds nus*, de A. Flament, solo par V. P. — *La Charité*, de Rossini, chœur et solo par Mme Tagliani-Lagrange.

***

Cueilli dans le *Chrétien libre*, journal de ces prêtres apostats (6 avril 1911).

Notre excellent confrère, le *Bulletin de la semaine* a convié la semaine dernière une élite de prêtres, de catholiques, d'hommes politiques, de savants, à une réception organisée dans ses bureaux pour fêter l'entrée à l'Académie française de l'éminent directeur de l'école de Rome.

Suit le compte-rendu de la réunion que nos lecteurs connaissent déjà. Le *Bulletin de la semaine* protestera légitimement contre l'injure qui lui est faite, et nous nous associerons à lui. N'empêche que la *Critique du Libéralisme*, sans parler d'autres organes catholiques, n'y eût pas été exposée. A quoi tient-il ?

***

On lit dans le numéro des *Droits de l'Homme* cité plus haut la communication suivante, accompagné d'une brève réflexion :

« L'Association Nationale des Libres Penseurs de France n'a jamais manqué de célébrer à l'occasion du Vendredi dit Saint, la commémoration de toutes les victimes des fanatismes et de l'intolérance religieuse. Le banquet auquel elle convie ses membres est moins une protestation contre les pratiques catholiques de plus en plus délaissées, qu'une affirmation du souvenir fidèle du culte que nous vouons aux grands hommes morts pour la liberté de conscience, à travers tous les siècles. »

Enfin ils ont compris : ils célèbrent le Vendredi saint, la mémoire de Jésus, mort victime de l'intolérance religieuse, en défenseur de la liberté de conscience. Bravo ! le tout était de s'entendre.

Ce journal intitule le morceau : « *Comme on se retrouve !* » Il a bien raison : Libres-croyants et libres-penseurs ne font qu'un.

LE CONGRÈS DE L' « ACTION POPULAIRE ».

L'*Action populaire*, dont le centre est à Reims et s'est donnée pour tâche de créer une sorte de *Volksverein* français, vient de tenir à Paris

un congrès général, où se sont réunis les représentants de ceux qu'on appelle les catholiques sociaux.

On y a d'abord discuté les principes et la méthode de l'action sociale catholique.

Nos journaux religieux, l'*Univers*, la *Croix*, la *Libre Parole* ont fait des comptes rendus de cette première discussion qu'il est curieux de comparer, pour voir comment l'un ou l'autre cuisine, c'est le mot, la matière à son goût et cuisine l'esprit de ses lecteurs.

Celui de la *Libre Parole*, ce journal si dévoué à toutes les directions du Saint-Siège, et rédigé, comme on le sait, par d'anciens dirigeants de l'A. C. J. F., est un rare modèle d'amphigouri, qui cache mal le souci d'atténuer l'adhésion formelle donnée à ces directions par les chefs du congrès; il ne devient clair que pour exprimer des erreurs. Mais il a le mérite de ne pas laisser dans l'ombre, comme ses confrères, l'opposition faite par certains sociologues chrétiens, même prêtres, aux volontés les plus manifestes du Chef de l'Eglise. C'est d'autant plus suggestif que la *Libre Parole* (ancien *Peuple Français*) se pique d'être éminemment un organe du catholicisme social.

Il ne manquera pas de catholiques pour trouver que nous avons tort d'insister sur ce qu'ils regardent comme de menus faits, et nous reprocher de provoquer ainsi la désunion. Ce sont de braves gens qui aiment mieux ne pas savoir. Cela trouble leur paix et leur rêve béat d'union assise, non plus sur le ferme terrain des principes catholiques, mais sur un amas de nuées. D'autres, heureusement, cherchent l'explication et le remède d'un ébranlement des esprits qui se révèle de jour en jour plus profond. Ce sont eux que nous croyons intéresser.

C'est une justice à rendre à M. l'abbé Desbuquois, directeur de l'*Action populaire*, et à ses principaux assesseurs, qu'ils ont franchement affirmé les principes de l'action sociale catholique posés par Léon XIII et par Pie X.

On en jugera par l'intéressante analyse de l'*Univers* dont nous citons la partie principale.

M. l'abbé Desbuquois parle ensuite de la loi du travail. Il définit son caractère économique, moral, religieux, son universalité, son importance.

Etant donnée la place éminente donnée par Dieu au travail, l'Eglise ne peut se désintéresser du problème social.

Les masses populaires ont les mêmes besoins et tendent au même but. Il est nécessaire que les catholiques suscitent un mouvement doctrinal et une action intense pour l'organisation chrétienne du travail.

Mais comment faire?

Les groupements seront-ils composés de catholiques?

C'est un fait que le corps social, l'Etat est neutre. A l'image de l'Etat moderne, faut-il organiser des groupements neutres? Ou bien devons-nous, catholiques, former des groupements de doctrine catholique?

Le plan divin veut que le travail soit surnaturalisé. Il faut donc suivre cet ordre. Il vaut mieux grouper les forces catholiques sans les disperser dans la

masse. Il est dans l'ordre que les groupements sociaux, comme les individus, soient catholiques.

Ceci n'aura-t-il pas pour effet d'isoler les catholiques, de les parquer en champ clos?

Non! Il ne s'agit de renoncer ni à l'apostolat, ni à la conquête; cette concentration n'exige pas le renoncement. Elle permet de pénétrer en rangs serrés, groupés et forts, dans le monde du travail.

Les grosses unités de combat sont préférables aux déploiements de tirailleurs.

D'autre part, le Pape nous demande de donner l'esprit catholique aux institutions sociales.

La question de visibilité catholique n'est pas tranchée uniformément. L'affirmation de l'étiquette n'est pas partout la même. Mais l'ordre général est défini, tranché.

M. l'abbé Desbuquois répond aux griefs, aux scrupules de certains au sujet de l'affirmation confessionnelle.

Votre action est-elle bien désintéressée? dit-on.

Une distinction s'impose ici.

Le but immédiat de l'action sociale est d'organiser le travail; le but dernier est la fin surnaturelle de l'homme. L'ordre divin immuable, par conséquent, tel doit être l'ordre de nos intentions.

Vis-à-vis même de l'incroyant, il n'y a aucun embarras quand il est loyal.

Nous faisons aussi bien et mieux que ce que font les incroyants au point de vue matériel. Ils ne peuvent nous en vouloir d'aller plus loin, d'étendre notre action au-delà des résultats sensibles.

N'hésitons donc pas à proclamer avec fierté que nous avons en vue le bien des âmes.

Le terme de nos intentions, c'est l'éternité. Pour que l'action sociale soit catholique, il faut que les catholiques soient résolument sociaux. Sinon, comment la rendre catholique?

En étant social, d'ailleurs, le catholique ne fait que l'être intégralement. Car le catholicisme bien compris inclut l'action sociale.

Une discussion sérieuse, c'est-à-dire méthodique et courtoise, s'établit sur ce terrain des œuvres professionnelles et confessionnelles.

M. l'abbé Plantier répond aux objections prévues et connues de tous que l'affirmation catholique est une question de dosage, de doigté, de prudence, tout en maintenant que nous devons faire valoir nos principes sauveurs.

Le directeur de l'*Action populaire* résume les débats et conclut, encore une fois, que l'ordre voulu par Dieu et que la doctrine de l'Eglise exigent une action sociale nettement catholique, sans exclure la prudence et le discernement.

En pratique, la règle ne perdra point de sa rigueur à s'harmoniser avec les circonstances.

Sous une forme plus brève, la *Croix* donne un résumé exactement semblable à celui de l'*Univers*. Ecoutons maintenant la *Libre Parole*.

C'est devant une très nombreuse assistance que M. Desbuquois explique comment on conçoit l'action sociale catholique dans l'œuvre qu'il dirige. On s'y inspire des documents pontificaux, et notamment de l'Encyclique *Rerum Novarum*. A prendre l'ensemble des directions pontificales, il apparaît bien que l'affirmation catholique est nécessaire. Toutefois, cette règle générale ne résout

pas les questions d'espèce. Le catholicisme bien compris inclut d'ailleurs l'action sociale.

Ce point de l'exposé de M. Desbuquois a suscité une longue discussion.

M. l'abbé Violet remarque combien la situation est complexe pour nous catholiques soumis et pratiquants obligés de vivre dans une société civile qui sépare nettement le temporel du spirituel.

On tombe d'accord sur cette formule de M. Plantier; d'un côté, les questions notoirement professionnelles; de l'autre, les questions notoirement religieuses. Les œuvres annexes seront utilisées pour la formation morale et religieuse.

Il est difficile d'être plus anodin et plus embrouillé. Retrouvez-vous là la même pensée que dans l'*Univers?* Je ne sais si l'on est tombé d'accord sur la solution attribuée ici à M. l'abbé Plantier. Ce serait d'autant plus remarquable, qu'ainsi proposée, elle a l'air d'un rébus, à moins de signifier que les questions professionnelles sont séparées des questions religieuses. Nous sommes fermement persuadés que M. l'abbé Plantier s'est prononcé dans un sens tout opposé.

M. l'abbé Viollet, dont on mentionne l'intervention, s'était fait, nos lecteurs s'en souviennent peut-être, l'apôtre ardent de la non-confessionnalité des œuvres et même de la neutralisation de celles qui ont le caractère spécial d'œuvres de charité (1). La question qu'il pose ici, discutée dans la réunion suivante, est une objection sans valeur contre les directions du Saint-Siège en cette matière. La législation, ou plutôt la jurisprudence blocarde a frappé de nullité en certains cas les clauses religieuses introduites dans les statuts des syndicats, et reconnu même un droit d'indemnité aux membres exclus pour refus de les observer. Mais, à supposer qu'il faille en conséquence éviter de donner à l'organisation légale de nos associations une forme religieuse, en quoi cela empêcherait-il les directeurs de ces œuvres « de proclamer avec fierté, comme le dit excellemment M. Desbuquois, qu'ils ont en vue le bien des âmes » et de demander à leurs adhérents une profession de catholicisme? S'ils prenaient franchement cette attitude, les insincérités ou les défections inévitables de quelques-uns de ceux-ci ne seraient nullement un obstacle sérieux. Il semble, d'après les comptes rendus, qu'on n'ait pas assez insisté sur cette observation, à la suite du rapport où M. Hachin a examiné le point de savoir si le caractère catholique des œuvres sociales est compatible avec la loi française.

Revenons à la *Libre Parole,* sur un autre rapport.

M. Rigaux (2), de l'*Action populaire,* explique pourquoi l'action sociale s'impose à nous. Il rappelle très opportunément la méthode des missionnaires, qui commençaient par prêcher les bienfaits de la civilisation et enseignaient l'art de construire des cités avant de parler religion. L'action sociale nous est

1. Voir notre numéro du 15 novembre 1908 : *Vers la neutralisation des œuvres catholiques de charité.*

2. M. Rigaux est M. l'abbé Rigaux, comme M. Desbuquois est M. l'abbé Desbuquois, et ainsi de plusieurs autres. Je ne sais si cela fait trop de cléricaux pour le publier dans la *Libre Parole.*

imposée par les Papes, par Léon XIII dont on connaît les encycliques, et par Pie X, qui voudrait voir les prêtres connaître les choses professionnelles aussi bien que leur théologie et à qui les syndicats paraissent de la plus grande opportunité.

— Y a-t-il donc une nouvelle religion pour tout encercler dans les questions sociales? demande un auditeur.

— Non! la religion est la même, répond M. Rigaux. Mais les modalités de son action varient. La situation économique nouvelle crée de nouvelles applications des mêmes principes immuables et éternels.

Ici encore je préfère croire que la physionomie du discours est inexactement reproduite et prends la liberté de ne voir qu'un cliché libéral, fort usé pour avoir trop servi, dans cette application, que le rédacteur trouve très opportune, des méthodes du christianisme en présence d'une société païenne à notre société actuelle, où, grâce à Dieu, le catholicisme demeure, en dépit de notre décadence, une organisation complète ayant de fortes et profondes racines au cœur du pays. Il n'y a pas de tactique moins heureuse, ni plus lâche, si l'on me permet l'énergie de ce mot, que d'en faire spontanément table rase. Mais elle cadre parfaitement avec l'envie de se dérober au devoir de l'affirmation catholique. C'est au fond le contre-pied des directions pontificales.

Il est encore plus étrange d'entendre la *Libre Parole* faire dire à M. l'abbé Rigaux que Pie X voudrait voir les prêtres connaître les choses professionnelles aussi bien que la théologie, ce qui n'est pas loin de signifier qu'elles doivent avoir pour eux une même importance! C'est hier, pourtant, à la fin de sa magnifique Lettre sur le *Sillon*, que Pie X disait aux évêques : « A cette fin (de prendre part à l'organisation sociale) tandis que vos prêtres se livreront avec ardeur au travail de la sanctification des âmes, de la défense de l'Eglise, aux œuvres de charité proprement dite, vous en choisirez *quelques-uns*, actifs et d'esprit pondéré, munis des grades de docteurs en philosophie et en théologie, et possédant parfaitement l'histoire de la civilisation antique et moderne, et vous les appliquerez aux études *moins élevées* et pratiques des sciences sociales, pour les mettre, en temps opportun, à la tête de vos œuvres d'action sociale catholique ». Le Pape pouvait-il marquer plus clairement, après ses prédécesseurs, quelle est la vraie mission du prêtre, l'importance très secondaire des œuvres sociales dans sa vocation, et la volonté d'arrêter ce prurit d'action sociale qui poussait une quantité d'ecclésiastiques démocrates à délaisser ses occupations sacrées pour se mêler de questions sociales qu'ils connaissaient aussi mal que leur théologie (1).

---

1. Sans rapporter plusieurs autres textes, Pie X avait déjà dit précédemment: « Et, pendant que nous montrons à tous la ligne de conduite que doit suivre l'action sociale catholique, Nous ne pouvons dissimuler, Nos très chers Frères, le sérieux péril auquel la condition des temps expose aujourd'hui le clergé : *c'est de donner une excessive importance aux intérêts matériels du peuple, en négligeant les intérêts bien plus graves de son ministère sacré* ». — (Voir notre numéro du 1er décembre 1909 : Abbés sociaux, Semaines sociales, etc...).

Poursuivons. La *Libre Parole* rend compte d'une discussion sur « l'éducation du sens social. »

Avec beaucoup d'humour et de finesse, M. Leroy parle de l'éducation du sens social. Dès l'âge de raison, l'enfant est susceptible de l'acquérir. La famille et l'école doivent y concourir.

M. Couget souligne très heureusement le rôle des instituteurs et des directeurs de patronages pour insister davantage sur la nécessité et l'influence actuelles de la formation sociale du clergé.

Une communication de M. l'abbé Tronson, empreinte d'un certain individualisme peu en honneur dans les milieux catholiques sociaux, provoque un peu d'étonnement. Visiblement, le Congrès veut distinguer entre la famille, cellule sociale, et la profession, autre société naturelle dont le syndicat est l'instrument de défense. L'une et l'autre doivent être défendues. Ne se complètent-elles d'ailleurs pas? L'enfant bien élevé dans la famille ne fera-t-il pas le bon syndiqué?

L'*Univers* nous donnera l'explication de ce logogriphe :

M. le chanoine Couget pense, lui aussi, que le sens social n'est pas inné. La famille, les instituteurs, les professeurs, les directeurs de patronage ont le droit de le donner.

Mais personne ne peut donner que ce qu'il a. Et si ceux qui sont une mission éducatrice n'ont pas le sens social, comment pourraient-ils le donner?

Il faut donc, notamment, que les ecclésiastiques acquièrent ce sens nécessaire. Ils doivent, sans doute, cultiver d'abord les sentiments chrétiens; mais ils ne doivent pas négliger d'armer les enfants et les jeunes gens contre les difficultés de la vie.

C'est donc une nécessité pour le prêtre de connaître le milieu social dans lequel il vit.

Le clergé a certainement des préoccupations sociales; mais il n'est pas formé pour les élucider.

Si tous les éducateurs donnaient le sens social après l'avoir acquis, nous pourrions espérer cet ordre social chrétien que nous désirons tous.

La conclusion logique de tout cela eût été un vœu demandant qu'on ne soit plus autorisé à enseigner l'orthographe et l'arithmétique aux enfants sans être pourvu d'un brevet de pédagogie sociale. L'utopie en matière d'éducation est toujours dangereuse. Les distingués orateurs n'en paraissent pas exempts. L'affinité est sensible entre ces théories exagérées et celles des démocrates chrétiens. On y retrouve la trace des anciens rapports de l'un ou de l'autre avec le *Sillon*. Faudra-t-il donc que l'enfant suce avec le biberon l'amour du syndicalisme? Il nous souvient d'un article de Mme Henriette Jean Bruhnes sur le rôle social de l'enfant dans l'*Eveil démocratique*, analysé par nous (15 octobre 1908), où elle expliquait qu'il faut entreprendre « la formation démocratique dès le berceau ». Pauvres petits! Aujourd'hui on paraît accorder qu'elle soit reculée jusqu'à l'heure où se forme la raison. Mais, dès ce moment, plus de remise. L'Eglise éducatrice n'avait pas attendu l'apparition des catholiques sociaux pour inculquer à l'enfance les principes du sens social. Est-ce qu'on appre-

nait le sens social avec l'alphabet aux petits enfants sous l'ancien régime, où la vie professionnelle était cependant si intense? Sans méconnaître aucunement que les conditions nouvelles de la société demandent des soins spéciaux de la part des instituteurs de la jeunesse à ce point de vue, nous estimons que cette insistance outrée décèle une illusion et une erreur en matière d'éducation. On suppose que les efforts faits pour inculquer le sens social à la jeunesse des écoles détermineront l'orientation de son activité future. L'éducation donne des principes, c'est son objet, son but; mais l'homme se forme plus tard, parfois au rebours de toutes les prévisions faites d'après les dispositions de l'enfant. On peut lui inculquer pour la vie le sens grammatical. Mais le sens social? Que fait-il, trop souvent, des principes qu'on lui a donnés en littérature, en histoire, en sciences, en religion? Il y a beaucoup à rabattre des espérances fondées par certaine école sur l'éducation sociale de l'enfant et de l'importance qu'on y attache. *Oportet sapere ad sobrietatem.*

M. JEAN GUIRAUD ET LE P. LECANUET.

De l'*Ami du Clergé* (20 avril 1911) cette forte page à propos de l'Histoire de l'Eglise sous la Troisième République, et des comptes rendus de M. Jean Guiraud.

M. Jean Guiraud (*Revue des Questions Historiques,* janvier 1911) étudie le t. II du P. Lecanuet (voir *Ami,* 1910, p. 993) :

Belle œuvre... largeur d'esprit... tendances généreuses et tolérantes... à l'honneur des catholiques... Sincérité dont certains lui ont fait un crime — le crime de libéralisme — ... Malgré la lettre élogieuse de l'évêque de Nice, le *nihil obstat* et l'*imprimatur* délivrés par la Curie archiépiscopale de Paris, les chercheurs d'hérésie ont accusé le P. Lecanuet; et de celle qui est, à leurs yeux, la plus grave, l'hérésie du libéralisme. Nous ne prétendons pas délivrer un brevet d'orthodoxie à l'auteur : cela regarde l'Ordinaire, et l'Ordinaire a laissé passer le livre, apparemment parce qu'il ne l'a trouvé ni hérétique, ni dangereux, ni téméraire... Le R. P. Lecanuet s'est fait depuis longtemps un nom parmi les historiens, par ses magnifiques études sur Montalembert et Berryer; prêtre de l'Oratoire, il appartient à cette lignée de nobles esprits : Lacordaire, Montalembert, Dupanloup, Gratry et le cardinal Perraud, qui ont cherché, par la tolérance et la charité, à faire régner la paix parmi les hommes de bonne volonté... »

M. Guiraud, quand parut le tome Ier du P. Lecanuet (1), fut, dans les revues catholiques, à peu près le seul, avec M. Turmel (de la *Revue du Clergé français*), à couvrir de fleurs ce mauvais livre, qui avait

1. Voir l'analyse de ce volume par M. Paul Tailliez, dans nos numéros des 15 juin et 15 août 1909; celle du second, par le même, 15 juillet 1910 et, dans le même fascicule : Une page d'histoire : « l'Esprit nouveau ». Voir aussi (15 février 1909), l'article de M. Hyrvoix de Landosle sur le compte-rendu du *Lamennais* de M. l'abbé Boutard, présenté par M. Jean Guiraud, et, à la fin du même numéro : « Encore Lamennais ».

provoqué les plus sévères réserves des *Etudes* (des Jésuites), du *Bulletin* de Toulouse (alors sous la direction de Mgr Batiffol), de la *Revue Augustinienne* (les « chercheurs d'hérésies » étaient en bonne compagnie!). Il tient à nous faire savoir qu'il n'a pas changé d'avis. Nous sommes surpris seulement de l'entendre clamer la chose si bruyamment. Lors de l'apparition du tome Ier, il avait déversé sa pensée dans la *Revue pratique d'Apologétique*. Cette fois il a estimé sans doute qu'à cette *Revue* on s'inquiéterait d'une récidive; et c'est à la *Revue des Questions Historiques* qu'il adresse sa prose. Il en est, depuis deux ans, co-directeur. Nous le regrettons pour cette Revue qui, par ailleurs et depuis quarante-cinq ans qu'elle existe, a si bien mérité de la cause catholique.

Nous avons regretté, dès le début de sa co-direction, qu'il appelle à y collaborer avec lui un protestant sectaire comme M. Desdevises du Dézert; et c'est à ce protestant qu'il continue à confier le soin de nous parler des choses d'Espagne, le soin de nous apprendre (*Revue des Questions Historiques*, juillet 1910, p. 227) que le paysan espagnol était plus heureux, plus actif, plus industrieux au temps de la domination musulmane qu'aujourd'hui, parce qu'aujourd'hui il n'est pas libre, (c'est une vue historique que M. Desdevises du Dézert a développée ailleurs : que la chute de la domination musulmane a marqué un recul pour l'Espagne : on reconnaît là le protestant, et l'on y pourrait reconnaître aussi le catholique libéral à la Montalembert, le Montalembert qui a écrit sur l'Espagne des pages si tristement fameuses).

Nous regretterions plus encore qu'il se mît à faire de cette Revue le porte-voix, ou mieux la complice de son libéralisme (puisque le libéralisme n'a pas cessé d'être un péché, en dépit des ironies de M. Guiraud). — Nous ne relevons pas le sophisme qui prétend soustraire à la critique tout écrit muni de l'*Imprimatur*. Lui-même l'a laissé tomber de sa plume, *ab irato* sans doute, et sans y croire. — Assigner au P. Lecanuet « un nom parmi les historiens » n'est pas sérieux non plus : ce sont de ces mots de complaisance que l'on peut se permettre dans des feuilles plus modestes et dépourvues de toute visée critique, mais non pas à la *Revue des Questions Historiques*. — La « lignée de nobles esprits » dont on nous parle, a été glorieuse par un de ses côtés, et malfaisante par un autre, à savoir, par l'erreur libérale dont ils ont été les vulgarisateurs. Le malheur est que c'est surtout à cette erreur libérale que s'attachent ceux qui s'instituent aujourd'hui leurs panégyristes. C'est un malheur pour l'Eglise, et c'est un malheur pour la gloire de ces grands hommes : on en a eu la preuve il n'y a pas longtemps encore, lors de l'échec du centenaire de Montalembert, à la suite de négociations et d'intrigues dont il pourra être édifiant un peu plus tard de faire l'histoire détaillée. Présenter Dupanloup comme artisan de « paix » passe les bornes de l'honnête plaisanterie. Le cardinal Perraud vieilli était bien revenu de ses illusions d'un autre âge, et n'eût certes pas été flatté du trait malheureux que le P. Lecanuet rapporte de lui sous la date de 1873 (p. 411). Faire de nous, hommes d'Eglise, des apôtres de la tolérance, comme M. Guiraud le fait par deux fois dans cet article, ne nous sourit point du tout :

ce mot de tolérance a des origines trop malsaines et sonne trop mal dans la langue de l'Eglise non moins que dans la langue de nos ennemis, pour que nous puissions être fiers de nous en parer.

Il y a, en M. Guiraud, deux hommes : l'historien, qui, quand la défense de l'Eglise l'appelle, met admirablement en valeur apologétique sa science historique; — et le libéral. De ces deux hommes nous avons loué le premier souvent, sincèrement, ardemment. Du second nous nous séparerons toujours. Il y eut deux hommes aussi en Montalembert et dans la plupart des « nobles esprits » dont on évoquait tout à l'heure la lignée; et, tant que l'erreur libérale qui fut la leur ne sera pas morte, ce n'est pas sans de douloureuses réserves que l'on pourra les louer. Nous avons tous aujourd'hui la religion de Bossuet, parce que le gallicanisme, qui fut l'erreur de ce grand homme, est mort : les apologistes de la papauté, il y a cent ans, se jugeaient tenus à plus de défiance.

Quant au P. Lecanuet et à ce que M. Guiraud appelle « ses magnifiques études sur Montalembert et Berrryer » : ce *Berryer* (publié il y a dix-sept ou dix-huit ans) est insignifiant : c'est le moindre mot qu'on puisse en dire, et l'homme de France qui connaissait le mieux Berryer, M. le comte de Lacombe, protesta alors (avec efficacité) contre cette publication; — le *Montalembert* accentue encore le libéralisme de son héros, et le tome III notamment a des pages qui sont une mauvaise action; — et, sur la dernière œuvre enfin du P. Lecanuet, nous rappelons le jugement de quelqu'un qui s'est fait « parmi les historiens un nom » tout autrement illustre et cher que le P. Lecanuet, — de Mgr Baunard qui (16 juillet 1910) flétrissait « *la menteuse* Histoire de l'Eglise de France sous la Troisième République, *de laquelle histoire l'Eglise sort si abaissée, le centre gauche si magnifié, et Pie X en somme si rapetissé jusqu'à l'ineptie, presque jusqu'à l'imbécillité, lui, sa personne, son gouvernement et ses amis* (1). »

1. Ce serait à croire que M. Guiraud, parfois prompt dans ses jugements, fait de cette question Lecanuet une question personnelle. Car il est le premier à regretter les exagérations du P. Lecanuet. Il le fait en une page qui mérite d'être citée (malgré des vivacités de langage) :

« Le P. Lecanuet a un tel désir d'apaisement qu'il voit avec peine toutes les revendications qui pourraient brouiller Léon XIII avec la République, fussent-elles les plus légitimes, et il considère comme des gêneurs quiconque les présentait au gouvernement ou à l'opinion publique. Mgr Gouthe-Soulard est-il traduit devant la Cour d'appel de Paris pour avoir relevé les injures adressées par le monde officiel italien aux pèlerins et protesté contre l'abandon qu'avait fait de ses nationaux, le gouvernement de la République? M. Lecanuet se lamente sur *ce malheureux procès*, parle avec une ironie mal contenue de l'archevêque d'Aix et des prélats qui s'unissent à sa protestation, même quand ils sont modérés comme Mgr Mignot, de Fréjus, ou Mgr Perraud, d'Autun, et il félicite les prélats qui, interprétant *le silence improbateur de Rome,* n'ont pas voulu s'associer *à cette bruyante campagne.* Dans de pareilles circonstances, le ralliement n'était-il pas devenu l'asservissement de Prusias à la République? — Et ailleurs, lorsque, sous prétexte de glorifier les fidèles interprètes de la politique de Léon XIII, il réhabilite Mgr Bellot des Minières, nommé évêque de Poitiers par la faiblesse du nonce Czacki, ... comment ne voit-il pas qu'il nous découvre *l'une des faiblesses du ralliement qui a rallié au gouvernement non seulement des hommes de haute intelligence et d'un beau caractère tels que Mgr Per-*

A PROPOS D'OCCULTISME

M. Charles Godard, auteur d'une brochure intitulée *L'occultisme contemporain,* dont les Infiltrations maçonniques contiennent une critique, nous adresse la lettre qu'on va lire.

Vesoul, le 17 avril 1911.

Monsieur l'abbé,

Permettez-moi de vous adresser une rectification au sujet de ce que vous avez écrit sur ma brochure *L'occultisme contemporain* et mes relations avec les occultistes.

Sceptique dans ma première jeunesse, je suis redevenu croyant. Mon confesseur m'a alors recommandé de faire connaître la vérité religieuse aux incroyants avec lesquels je me trouvais en rapport. Collaborateur d'un dictionnaire biographique, je suis allé voir Papus en 1893, pour rédiger sa notice. J'ai constaté avec satisfaction que son école luttait contre le matérialisme, aussi bien que les catholiques, et qu'il y avait dans l'occultisme de quoi renouveler l'esprit de la philosophie contemporaine. Pourtant, après avoir reconnu les erreurs des théories occultistes, j'ai demandé cette année même à des théologiens de créer un groupement catholique et une revue, pour les apprécier et les corriger : il en est résulté la création d'une société psychique, puis de la *Revue du Monde invisible.*

D'autre part, en m'affirmant catholique, j'ai essayé charitablement de faire connaître aux occultistes quelques hauts phénomènes relatés par la mystique, d'abord dans une série d'articles (commencée quand j'ignorais encore que l'*Initiation* eût été mise à l'index), puis dans une série de conférences. Je ne leur ai pas plus caché mes relations avec des prêtres qu'à ceux-ci les miennes avec des occultistes.

Mais je ne me suis point permis des pratiques spirites, ni des évocations; je n'ai prêté aucun serment blâmable et n'ai jamais adhéré à des doctrines hétérodoxes.

Je n'ai été qu'un allié dans la lutte contre le matérialisme, un de ces « initiés d'honneur » dont vous parlez (page 137); et mes six points ne désignaient que le grade de licencié en kabbale.

J'ai cessé toutes relations avec les groupements occultistes et l'*Initiation* en septembre 1901 (et non en 1903, comme vous le dites par erreur). Mon enquête me permet d'affirmer, d'après ma propre expérience, qu'une conciliation est impossible entre le catholicisme orthodoxe et les théories que vous condamnez justement. Les alliés des spirites sont exposés aux mêmes tromperies.

L'an dernier encore, j'ai refusé d'adhérer au groupement de MM. Leleu et Jounet.

Quant à ma brochure, je l'ai faite gratuitement, non pour tromper M. Bloud et ses lecteurs, mais pour donner une suite à une autre brochure de M. l'abbé

---

raud, mais aussi des prélats tarés, des nullités, des pasteurs sans la moindre énergie pour défendre leur troupeau ?

» Et ainsi, conclut M. Guiraud, il (le P. L.) ne distingue pas assez entre la haute pensée politique et chrétienne qui a dicté à Léon XIII ses directions et la tactique intéressée de ceux qui s'en sont trop souvent emparés pour légitimer leur faiblesse et leur asservissement en face des lois les plus odieuses, œuvre d'un régime maçonnique. »

Bertaud, et pour fournir aux catholiques des renseignements sérieux sur un mouvement dont l'importance est indéniable.

Dans votre travail, vous n'aviez pas à traiter des faits d'observation : ce sont ces faits qui, comme je l'ai dit, vont renouveler la psychologie contemporaine, grâce à MM. Grasset, Maxwell, de Rochas, Richet, etc.

Les théologiens et les psychologues catholiques, seuls compétents, ont à prendre la tête de ce mouvement, pour l'empêcher de dévier : je souhaite qu'ils sachent dégager ces faits d'observation du fatras des théories et des doctrines hétérodoxes, comme au XIII[e] siècle la scolastique a su dégager Aristote de ses gloses panthéistes et musulmanes. Aux théologiens il reste à combattre les théories naturalistes. Vous voyez, Monsieur l'abbé, que je n'attends pas une condamnation des doctrines spirites et occultistes par la cour de Rome, pour me rallier à vos conclusions.

Si MM. Bloud me le permettent, je suis même tout disposé à faire, dans une réédition, les changements que vous me démontreriez indispensables.

Je suis, avec considération, Monsieur l'abbé, votre très humble serviteur,

Ch. Godard.

Sans parler d'un devoir d'équité, nous insérons très volontiers cette lettre pour donner acte à l'auteur de ses excellentes intentions. Nos critiques sur la brochure n'en subsistent pas moins. Envisageant les sciences occultes uniquement dans leurs rapports avec la doctrine catholique, nous n'avions point à discuter les faits d'observation. Quant à croire que l'occultisme est destiné à renouveler la philosophie contemporaine, c'est un honneur que nous ne lui faisons point.

E. B.

M. LE CHANOINE DESGRANGES.

Mgr Arlet, évêque d'Angoulême, vient de créer chanoine honoraire de son Eglise M. l'abbé Desgranges, à la suite d'une brillante station de carême prêchée par celui-ci dans sa cathédrale. Mgr Renouard, évêque de Limoges, au diocèse duquel appartient M. Desgranges, a voulu annoncer lui-même l'heureuse nouvelle aux lecteurs de sa *Semaine religieuse* dont cet abbé est directeur. Le vénérable prélat l'a fait par une lettre qu'un correspondant malicieux a découpée dans la *Croix* à notre intention, et qu'il nous envoie comme une réponse à notre récent article sur « Une retraite aux Dames du *Sillon* », en nous demandant ce que nous en pensons. Voici cette lettre :

Cher Monsieur le directeur,

Je tiens à annoncer moi-même aux lecteurs de la *Semaine religieuse*, que S. G. Mgr Arlet, le si zélé et si apostolique évêque d'Angoulême, vient de vous nommer chanoine honoraire de sa cathédrale, pour reconnaître l'actif et fécond apostolat de conférences religieuses et de réunions publiques que vous avez exercé, depuis dix ans, en Charente. Je bénis Dieu de pouvoir constater que mes vénérés collègues de l'épiscopat — soixante-dix d'entre eux, si j'ai bien compté, vous ont appelé à parler dans leur diocèse, — rendent hommage à *la sagesse* et à la générosité *de votre action sociale*, comme à votre *indéfectible attachement* à la hiérarchie et à *la pure doctrine catholiques*.

Veuillez agréer, cher Monsieur le chanoine, avec mes félicitations, l'expression de mon affectueuse confiance.

† FIRMIN,
Evêque de Limoges.

La réponse, puisqu'on en veut une, sera claire et sans embarras.

La lettre de Mgr de Limoges confirme étonnamment ce que notre revue disait de la vogue de M. Desgranges. Loin de nous la pensée de rabaisser son zèle et ses mérites; plus loin encore celle de soumettre à notre jugement des actes sur lesquels il n'a aucune prise. Mais les faits sont les faits, et les faits sont ceux-ci :

M. l'abbé Desgranges a soutenu et propagé pendant plusieurs années avec son ardeur bien connue toutes les théories sociales de M. Marc Sangnier condamnées solennellement par la Lettre de S. S. Pie X sur le *Sillon.*

On en a eu la preuve dans le récent article que nous avons publié.

Il en existe, entre beaucoup d'autres, une non moins péremptoire. Lorsque le directeur de cette revue publia les *Idées du Sillon*, brochure qui contenait trait pour trait la critique des théories sociales frappées par la sentence pontificale, M. l'abbé Desgranges fut chargé de lui opposer leur apologie et le fit dans un opuscule intitulé : *Les vraies idées du Sillon*, qui atteignit son neuvième mille, où il se constituait le défenseur de toutes les doctrines du *Sillon*. Il disait dans sa conclusion (9e mille, page 1127) :

Rien ne nous est plus utile d'ailleurs que les attaques dont nous sommes l'objet : elles nous maintiennent unis dans l'humilité. Les forces hostiles qui nous pressent de droite et de gauche rendent si étroite notre communauté d'idées et de sentiments, que les Sillons *de province et le* Sillon central, *Marc Sangnier et tous les camarades des Cercles d'études, n'ont vraiment en eux tous qu'une âme commune.*

Telle était donc l'étroite communauté d'idées et de sentiments entre M. Desgranges et Marc Sangnier.

En conséquence, à moins d'abolir la condamnation portée par le Pape, nous demeurons en droit de penser et d'écrire, même après la lettre de Mgr l'Evêque de Limoges : 1° que, tout en étant d'accord avec les admirateurs de M. Desgranges sur la « générosité » de son zèle, nous faisons les plus grandes réserves sur la « *sagesse* de son action sociale » depuis dix ans, car il a contribué plus que beaucoup d'autres à répandre les erreurs du *Sillon;* 2° qu'il a gravement *failli* en fait à la pure doctrine catholique, puisque les erreurs dont il s'était constitué l'avocat depuis dix ans ont été condamnées comme lui étant contraires. Il a failli par ignorance sans doute. Aussi sommes-nous les premiers à croire à son inébranlable volonté de demeurer fidèle. Mais s'il est un homme auquel nous refusions de reconnaître le mérite d'une *indéfectible* orthodoxie, c'est M. le chanoine Desgranges.

Fort du témoignage public de son évêque, M. Desgranges se sentira libre de prendre en pitié ces objections. Ce ne sont pas elles qui ébranleront son prestige, ainsi rajeuni, aux yeux des jeunes démocrates dont il demeure le guide et l'oracle. Il est probable que ceux-ci verront dans

la lettre de Mgr l'Evêque de Limoges une haute sanction donnée même à la consultation dite théologique que le directeur de la Semaine religieuse publiait récemment, pour démontrer que la conscience interdit à un jeune homme catholique d'adhérer à l'*Action française*. Quelle importance aura encore pour eux la condamnation portée contre les théories profanées depuis dix ans par l'ancien associé de M. Sangnier, quelle opinion se formeront-ils même de la justesse du jugement du Saint-Siège, et comment les concilieront-ils avec la persuasion très autorisée que soixante-dix évêques ont entendu rendre hommage à la sagesse de l'action sociale de M. l'abbé Desgranges et à sa doctrine impeccable : ce n'est pas non plus notre affaire. Nous ne pouvons rien de plus que de rappeler la vérité à ceux qui ne lui ferment pas leurs yeux et leurs oreilles.

E. B.

L'ABBÉ LEMIRE A BORDEAUX.

On lit dans la *Liberté du Sud-Ouest :*

M. l'abbé Lemire, député du Nord, a quitté lundi matin la ville de Bordeaux où il a passé deux journées.

Pendant ce temps on l'a vu visiter des établissements et des œuvres exclusivement laïques, entouré d'un état-major dont les membres sont, sauf de rares exceptions, notoirement hostiles à la foi catholique et dont en général les sentiments blocards ne sont un secret pour personne.

On l'a vu recevoir l'hospitalité d'un ancien membre du Cabinet Waldeck-Rousseau — de triste mémoire — et faire publiquement l'éloge de MM. Decrais et Duréault.

On a vu ce prêtre catholique recevoir les hommages de Comités et de Sociétés, convoqués expressément, dans le palais archiépiscopal de la rue Vital-Carles dont le cardinal Lecot fut expulsé et dont les catholiques bordelais, obéissant à un sentiment qui les honore, se font un devoir de ne point franchir le seuil.

En cette circonstance, la conduite de M. l'abbé Lemire a paru étrange à beaucoup de nos concitoyens et a froissé les sentiments de la population catholique de Bordeaux.

Nous avions le devoir de le constater.

ERRATUM.

No du 15 avril, page 73, 17e ligne, au lieu de: Il est bien *loin* de le supposer, lire: Il est bien *bon*...

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie. — 8.629

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE (Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

UNE SOLUTION DANGEREUSE DES QUESTIONS SOCIALES : LE SOCIALISME D'ÉTAT

Jamais, croyons-nous, on ne s'est tant préoccupé qu'à notre époque de réparer les inégalités sociales; jamais on n'a tant parlé de questions sociales, de justice sociale, de lois sociales, cela dans les milieux les plus divers, les plus opposés. On serait même parfois tenté de protester contre l'abus fait actuellement de ce mot social, s'il n'y fallait voir l'indice d'une réaction aussi heureuse que puissante contre les principes individualistes de la Révolution, contre les utopies économiques de l'école « libérale » qui a régné dans les milieux éclairés de France pendant la plus grande partie du XIXe siècle.

A un tel mouvement la sympathie était acquise d'avance chez les catholiques et les Français de tradition qui n'ont jamais pu concevoir la religion dépouillée de sa morale sociale. Comme le disait récemment le Pape Pie X, « les vrais amis du peuple ne sont ni révolutionnaires, ni novateurs, mais traditionnalistes; la question sociale et la science sociale ne sont pas nées d'hier » et il suffit à l'Eglise « de reprendre, avec le concours des vrais ouvriers de la restauration sociale, les organismes brisés par la Révolution et de les adapter, dans le même esprit chrétien qui les a inspirés, au nouveau milieu créé par l'évolution matérielle de la société contemporaine ». De fait, l'Eglise n'a-t-elle pas toujours poursuivi le règne de la justice dans le monde, assuré aux faibles la paix et la protection efficace contre les puissants? Et nulle part autant que dans l'ancienne France, douce aux petits, aux étrangers comme à ses enfants, ses efforts n'ont été couronnés de succès. Si, depuis la Révolution et sous l'influence de ses funestes principes, les devoirs collectifs ont été trop négligés au sein de la société civile et même de la société religieuse peut-être, les catholiques français de tradition sont tout naturellement prêts à porter leurs efforts de ce côté; ils y ont, du reste, été toujours encouragés par le Chef de l'Eglise et par leurs chefs politiques. Sans doute ils trouveront en face d'eux les socialistes qui, désireux de détruire l'idéal religieux, prétendent par des lois sociales établir l'égalité entre les hommes, le bonheur universel par la suppression de la souffrance et de la misère. Mais ils ne se laisseront pas effrayer par la propagande socialiste, si dangereuse soit-elle par la séduction qu'elle exerce sur les malheureux; ils ne chercheront pas davantage la popularité par une surenchère illusoire. Ils entendent faire tout simplement leur devoir de catholiques.

Afin d'accentuer davantage la portée de ce devoir, certains ont pris

la qualification de « catholiques sociaux ». L'intention est bonne assurément et ce vocable nouveau peut avoir l'avantage d'attirer l'attention sur un aspect de la religion un peu trop oublié. N'a-t-il pas en revanche l'inconvénient d'avoir besoin d'être expliqué, à peine de sembler vouloir inaugurer un catholicisme rajeuni, plus approprié aux idées modernes et à la mode actuelle, alors qu'il s'agit d'appliquer des préceptes vieux de dix-huit siècles? Il serait aussi maladroit qu'indigne de nous de rabaisser pratiquement le rôle de la religion au souci des intérêts matériels en laissant dans l'ombre son côté surnaturel. Et, loin de flatter l'esprit égalitaire de la démocratie, nous devons proclamer bien haut que la justice sociale consiste à traiter inégalement les divers groupes humains suivant leur nature et l'importance de leurs fonctions. Pratiquement, cette répugnance à accepter dans notre langue française cette qualification de catholiques sociaux est, sinon complètement justifiée, du moins fort expliquée par les attitudes prises trop souvent par ceux qui s'en sont parés.

Les uns ont fait un singulier amalgame de leur foi religieuse et de leurs passions démocratiques. Avec plus de cœur que de tête, moins de jugement que de générosité, ils ont méconnu la notion vraie de la justice sociale. Touchés des misères souvent imméritées des travailleurs, désireux de les secourir et ne trouvant pas chez les riches assez de zèle dévoué pour les seconder, ils en viennent à prendre parti contre ceux-ci. Aux humbles ils parlent sans cesse de leurs droits et beaucoup aussi des devoirs des capitalistes et de leur négligence à les remplir. Précisant fort inopportunément dans l'esprit des malheureux la nature et l'étendue des maux dont ils souffrent, ils augmentent l'acuité de leurs souffrances et avivent les haines de classes. De tels procédés peuvent faire acquérir quelque popularité; mais elle n'est ni de bon aloi ni durable, car, sur ce terrain, les socialistes surenchériront toujours et, en outre, par un juste retour des choses, captiveront la masse populaire précisément par la part d'idéal qu'ils mettent dans leur plan de réforme sociale, au lieu de se préoccuper uniquement des intérêts matériels. Dans tous les cas, ce n'est pas le fait de catholiques se réclamant de la justice sociale d'exciter les diverses catégories de citoyens les unes contre les autres.

Parfois aussi, à force de vouloir paraître social, on devient moins catholique. On voudrait pénétrer dans tous les milieux et l'on craint d'effrayer, de rebuter nombre d'esprits en manifestant ses croyances. Dès lors, la charité chrétienne, force morale et sociale immense pourtant, est dépouillée de son caractère surnaturel et divin; pour ne pas blesser les susceptibilités populaires, on n'ose plus la nommer, elle devient la bienfaisance, la solidarité, l'altruisme. On affecte même de confondre la charité avec l'aumône et l'aumône, dit-on, abaisse l'homme qu'il faut au contraire relever et restituer en dignité morale par les œuvres sociales : mutualités, syndicats, sociétés coopératives.

Comme si la charité vraiment chrétienne n'était pas avant tout le don de soi-même et ne constituait pas le meilleur instrument de pacification sociale par le rapprochement des classes! On procède de même dans la composition des groupements dits sociaux : on leur supprime tout caractère confessionnel pour y pouvoir entrer quoique catholique, on semble avoir honte de ce titre et on leur donne la qualification aussi méprisable que mensongère de neutres. Certes, les catholiques ne doivent pas craindre, en présence d'une œuvre bonne et utile à entreprendre, les alliances avec des hommes honnêtes ne partageant pas leur foi. Du moins ne doivent-ils jamais, fût-ce par leur silence, paraître faire peu de cas de leur religion, encore moins contribuer par leur adhésion, à titre de dupes ou de complices, au succès d'une campagne anticatholique. Or, de ce chef, les précautions n'ont pas toujours été suffisamment prises et, malgré leur bonne foi, certaines compromissions des catholiques vis-à-vis de leurs adversaires ont été lamentables et funestes. Le pape en a jugé ainsi, qui maintes fois, en ces derniers temps, a désapprouvé hautement l'entrée des croyants dans des groupements déclarés non confessionnels.

Même pour les catholiques sociaux qui se comportent en vrais catholiques, un danger subsiste sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention : celui de tomber dans le socialisme d'Etat. La reconstitution de la société ne peut être l'œuvre du socialisme démocratique, oscillant perpétuellement entre l'anarchie et le césarisme. Pour mener à bien une telle œuvre, il faut compter surtout sur les mœurs qu'il importe donc de corriger et le moyen d'y parvenir (dont l'efficacité est établie rationnellement et historiquement) consiste à favoriser l'éclosion d'organismes collectifs agissant sur les mœurs et créant les habitudes. Mais à beaucoup d'hommes le procédé paraît bien lent. Nous sommes au siècle de la vapeur et de l'électricité. Les générations actuelles sont impatientes d'aboutir et, jugeant la société imparfaite, elles veulent la réformer au plus vite. Dès lors puisque dans notre désorganisation actuelle il ne reste qu'une force vraiment sérieuse : l'Etat législateur et administrateur, pourquoi ne pas lui confier la haute direction des services sociaux? On imposera par la voie législative les réformes bienfaisantes dont l'administration assurera l'exécution; on organisera l'assistance et la prévoyance officielles. Beaucoup s'y montrent disposés, assez naïfs parfois pour croire qu'au jour où l'éducation populaire sera suffisamment avancée, l'Etat répudiera spontanément son rôle providentiel de tuteur, de père de famille universel, pour rendre à chacun sa liberté d'action. L'erreur est évidente en ce qui concerne surtout un Etat démocratique qui veut vivre et tend forcément à la centralisation pour asseoir sa puissance et garantir sa durée. Elle devient inexcusable quand il s'agit d'un gouvernement essentiellement irréligieux comme est le nôtre. C'est ce que nous voudrions démontrer en précisant bien les termes de la question.

I

Tout d'abord, distinguons soigneusement l'Etat et la société, le corps social. La société est un organisme naturel, complexe et vivant, qui a ses lois essentielles, ses formes historiques, son âme même si l'on veut considérer comme telle la société religieuse animant et transformant la société civile; pour prospérer, elle doit avoir ses autorités sociales distinctes du gouvernement proprement dit. L'Etat est le pouvoir politique, mécanisme important qui a des devoirs envers la société et des droits vis-à-vis des individus pour assurer l'accomplissement de ses devoirs : il manque à sa mission quand, s'inspirant des principes révolutionnaires, il méconnaît les hiérarchies sociales naturelles et leur en substitue de factices, il devient anarchique et tyrannique.

La solution des questions sociales et ouvrières intéresse grandement la société. Le foyer et l'atelier sont pour elle deux éléments primordiaux dont la conservation s'impose. Il lui faut des lois, écrites ou non, régulatrices du travail et conservatrices du foyer : le travail a ses droits à l'égal de la propriété. L'atelier, comme la famille qu'il est chargé de nourrir, a besoin d'ordre, de sécurité, de stabilité, pour correspondre aux exigences de la vie collective, familiale d'abord, sociale ensuite. L'Etat y est intéressé lui-même : une mauvaise organisation sociale met en péril l'ordre public et la richesse du pays; aussi bien, instrument au service de la société, il est responsable de la paix publique. Le pouvoir politique ne peut pas faire abstraction de pareilles questions. Mais quel doit être son rôle en face d'elles?

Un point admis presque universellement aujourd'hui est que le régime corporatif est l'organisation la plus favorable à la paix sociale. Il se prête aisément à la fixation amiable des conditions du travail, crée sans obérer les finances publiques des ressources au travailleur pour les périodes de son existence où il n'est pas rémunéré, constitue le meilleur régulateur du jeu des forces industrielles et des perturbations économiques. Sans doute il faut l'adapter aux milieux et aux époques. Mais, sous des formes changeantes, corporations naguère, associations et syndicats aujourd'hui, il répond aux conditions les plus scientifiques et est applicable à la grande industrie moderne comme aux modestes métiers du moyen âge. Le devoir de l'Etat, pouvoir politique, est donc tout tracé. Par des lois élaborées avec soin, par des institutions administratives appropriées, il doit permettre, encourager, favoriser la création d'organismes sociaux, les protéger, leur reconnaître autorité et indépendance dans leur domaine en s'éliminant lui-même le plus possible, assurer à tous la sécurité et la paix, mais laisser ces républiques professionnelles s'administrer par leurs libres conseils. Tout le monde gagne à une pareille méthode qui délivre

d'une lourde charge l'Etat mal préparé à la remplir. Bref, comme le disait M. de Gailhard-Bancel, le 16 juin 1901, à la tribune de la Chambre des Députés, l'État en la matière a une fonction présidentielle, mais non providentielle. Seulement cette fonction est plus ou moins large, plus ou moins aisée à remplir aussi, suivant les circonstances de temps et de lieux.

Dans une société organisée où la loi de Dieu est dominante et respectée, beaucoup de questions sont résolues d'avance et l'Etat n'a pas à s'en préoccuper. Ainsi, au moyen âge, le droit du travail était formulé dans ce qu'on appelait les « bonnes coutumes du métier », défendues avec âpreté contre toute atteinte par des professionnels étroitement unis et pénétrés d'un esprit de justice et de solidarité. Aucune difficulté ne se posait pour l'Etat relativement à l'apprentissage ou aux retraites ouvrières. Deux institutions très fortes y pourvoyaient : la famille et la corporation; et les œuvres charitables libres étaient nombreuses qui leur venaient en aide. Le soin des vieillards incombait à la famille d'abord, puis à des corps moraux : seigneuries, paroisses, corporations surtout riches et généreuses pour leurs membres. Tandis que l'Eglise avait constitué sur tout le territoire un système complet d'instruction et d'assistance pour les enfants et les pauvres, le secours aux vieillards était pour ces familles ou ces corps un devoir légal en même temps que moral et chacun défendait ses droits, les corporations notamment ne laissaient pas la famille libre de se décharger sur elles de sa fonction propre. En cas de conflit, la décision appartenait au roi statuant en arbitre suprême et désintéressé, en souverain juge de paix, en vrai père de famille. Et, malgré l'abaissement des mœurs à mesure qu'elles devenaient moins chrétiennes, ces principes ont subsisté jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Avec la Révolution tout change. L'homme est déifié, l'individu est soustrait à la loi divine et au droit historique, il est déclaré libre. Mais la loi humaine, c'est-à-dire la volonté de la majorité, est toute-puissante et l'Etat prend le pas sur la société pour exercer un pouvoir sans borne au nom de la souveraineté du nombre. Le règne de l'individualisme commence, et tous les corps intermédiaires entre l'Etat et les individus sont supprimés comme factieux. La Révolution a tué la famille et interdit les corporations à peine de mort; « c'est à l'Etat, déclare Chapelier, rapporteur de la loi à l'Assemblée constituante, et non pas aux associations, à donner du travail à ceux qui en manquent, des secours à ceux qui en ont besoin ». Un nouveau régime du travail est établi, qu'on appelle « la liberté du travail », avec la concurrence illimitée pour ressort et la loi brutale de l'offre et de la demande comme régulateur des relations économiques. Le paupérisme naît et le prolétariat besogneux, réduit aux seules forces individuelles pour sa défense, tombe à la merci des capitalistes. Plus d'apprentissage normalement organisé, car chacun doit songer à gagner le plus tôt

possible. Les faibles ne sont pas protégés contre un travail exagéré; ils n'ont aucune garantie en cas d'accident, de maladie, de vieillesse ou d'infirmité; il ne peut être pour eux question de retraites. C'est la lutte âpre, odieuse, pour la vie strictement matérielle, en dehors de toute conception dominante de justice et d'humanité.

Une telle situation, dans le monde du travail est également défavorable à l'ouvrier et au patron qu'elle condamne l'un et l'autre à l'insécurité. Elle est funeste à la société, parce que, mettant les intérêts en antagonisme au lieu de les harmoniser, elle engendre les haines de classes et provoque les coalitions, les grèves, les bouleversements. En même temps, l'Etat a, d'une part, plus de peine à maintenir la paix publique et, d'autre part, assume de très lourdes charges d'assistance et de prévoyance, puisqu'il n'y a plus de familles et de groupements libres assez riches pour secourir la misère; il ne peut suffire à cette tâche et ceux qui souffrent lui demandent cependant chaque jour de faire davantage pour eux. Dans de telles conditions, le besoin s'est cruellement fait sentir de parer vaille que vaille à une situation insupportable et certains patrons l'ont compris. Ils ont établi eux-mêmes des institutions rappelant celles des anciennes corporations : des caisses de retraites, de secours, de prévoyance. Les Compagnies de chemins de fer notamment ont consacré au service des retraites pour leur personnel, soumis d'ailleurs à une retenue obligatoire sur le salaire, jusqu'au huitième de la somme représentant le paiement de leurs travailleurs. C'était revenir sous une forme détournée au régime corporatif, reconstituer une sorte de patrimoine collectif. Malheureusement, ces institutions, dénigrées par les socialistes qu'elles gênent, sont souvent méconnues par les ouvriers dont elles blessent la susceptibilité; possibles d'ailleurs dans la grande industrie seulement, elles ont eu cet inconvénient de dépeupler les campagnes par l'appât d'une retraite pour les travailleurs. Les mutualistes ont fait de leur côté ce qu'ils ont pu, mais c'était insuffisant parce qu'ils demandaient un prélèvement sur les salaires aux seuls ouvriers sans faire participer l'employeur au sacrifice nécessaire. Donc, avec l'accroissement des appétits et l'enchérissement de la vie, les besoins et les plaintes n'ont fait qu'augmenter; les esprits dans lesquels le sentiment religieux et l'honnêteté professionnelle ont baissé se sont aigris; la guerre entre les classes est devenue plus aiguë. Il y a là un vrai danger public qu'en fait, quoique excellente en soi, la liberté des syndicats et des associations a encore augmenté. C'est que d'abord les employés sont entrés dans cette voie bien plus ardemment que les patrons et sont peu disposés à laisser à ceux-ci une part, pourtant légitime, dans la direction du travail. C'est aussi que ces associations, soit d'ouvriers, soit de patrons, sont créées dans un esprit d'hostilité et rendront la lutte plus violente puisqu'aux escarmouches entre iso-

lés succèdent des batailles entre troupes cohérentes et aguerries. Comment remédier à une telle situation?

Il y faudrait des autorités sociales s'appuyant sur une loi supra-humaine et fortes d'une tradition qui impose l'obéissance. Or, nous ne rençontrons que l'Etat et des autorités gouvernementales ou administratives, et l'on nous propose de leur confier le soin de résoudre les questions sociales par des lois et des règlements. De fait, nous avons vu éclore, depuis quelque trente ans, beaucoup de lois dites sociales avec des prescriptions détaillées, minutieuses, dont les agents, de l'Etat doivent surveiller l'accomplissement. Les intentions des auteurs de ces textes peuvent être louables, mais le procédé me paraît détestable; il va, je le crains, à l'encontre du but poursuivi. Cette législation, inspirée par l'esprit individualiste, révolutionnaire, antireligieux, appliquée par des fonctionnaires et des bureaucrates avec rigidité et malveillance tandis qu'ils tendent à ruiner la famille et tous les éléments de force sociale, doit aboutir au socialisme d'Etat, aggraver l'omnipotence tyrannique du Pouvoir central qui, fatalement, étant donné son caractère démocratique, en usera au profit de son parti bien plus que de la société. Il y a trop de lois sociales, et l'on peut ajouter qu'elles sont faites hâtivement et sans réflexion. L'intervention de l'Etat politique dans ces matières est trop fréquente, trop intense, trop active. Là ne peut être le vrai remède aux maux dont nous souffrons.

II

Nous n'entendons nullement nier l'utilité, la nécessité même, surtout à des époques de désorganisation comme la nôtre, de l'action du législateur et du pouvoir politique. Nous ne nous contentons même pas de plaider les circonstances atténuantes, en disant qu'il faut bien défendre les faibles tant que les syndicats ne sont pas suffisamment fortifiés. Nous affirmons cette nécessité qu'ont reconnue les siècles les plus chrétiens, après l'Eglise dont les deux derniers papes ont rappelé l'enseignement traditionnel, après les princes français exilés, le comte de Chambord en 1849 et 1865, le comte de Paris en 1893, qui, prenant à cœur les intérêts supérieurs du pays, ont toujours recommandé à leurs fidèles, parfois étonnés et même rebelles, de favoriser, d'assurer l'élaboration d'une législation sociale et ouvrière. L'intervention du législateur s'impose pour interdire d'abord tout ce qui, en soi et quel que soit le procédé employé, est contraire à la morale ou à l'humanité, tels l'emploi de substances nuisibles à la santé dans l'industrie ou la prolongation du travail ouvrier au delà des forces humaines. Elle est nécessaire encore et surtout pour permettre la création et consacrer les droits d'institutions rapprochant et groupant les individus

dans une même fonction, pour leur assurer un patrimoine corporatif et les moyens de faire valoir leurs intérêts professionnels; dans cet ordre d'idées, il faut rendre hommage à l'inspiration de M. Millerand quand il a organisé les conseils du travail.

Mais cette dernière réglementation est demeurée tout exceptionnelle. Qu'a-t-on fait pour développer les syndicats autorisés à regret en 1884, dont on a trop souvent au contraire en haut lieu rêvé la suppression? Seuls pourtant, sous le contrôle d'un pouvoir fort les maintenant dans leur sphère d'attributions, ils pourraient jouer un rôle utile dans les questions de travail, de salaire, de chômage et de grève. Cependant, on leur laisse usurper des fonctions pour lesquelles ils ne sont pas faits parce que les politiciens ont besoin d'eux; on leur accorde des faveurs inacceptables parce qu'ils crient fort et qu'on en a peur : ils font de la politique presque fatalement dès lors qu'une législation individualiste les détourne volontairement des questions professionnelles. Les candidats députés les flattent pour avoir leurs voix et, grâce à eux, deviennent ministres à l'occasion, sauf plus tard à essayer de les détruire et à réserver à leurs membres des coups de fusil. Les agitateurs nantis sont les plus durs dans la répression et il n'est pas besoin de remonter loin dans le passé pour en avoir la preuve : les faits sont tout récents. En réalité, rien de sérieux n'a été tenté pour développer l'organisation normale et ordonnée d'institutions sociales distinctes du Pouvoir politique.

En revanche, le dit Pouvoir a voulu intervenir de façon positive et directe dans les questions sociales et son œuvre, trop souvent funeste par ses dispositions comme par ses lacunes, s'inspirant d'un esprit antichrétien, est inappliquée ou oppressive. Rien de plus redoutable de la part d'un Gouvernement démocratique, gouvernement de parti fatalement, qui confie à ses agents seuls l'application des lois dites sociales et entend s'en servir au profit de son parti. Le remède aux maux dont nous souffrons n'est pas là et un tel procédé, pis aller acceptable à titre d'exception exclusivement, aboutit, quand il est généralisé comme aujourd'hui, aux conséquences les plus néfastes. Il énerve la force de la loi; il aggrave la centralisation, la bureaucratie administrative, le fonctionnarisme; il consacre l'injustice tyrannique. Nous en faisons tous les jours l'expérience.

III

La loi positive a besoin d'être respectée par les citoyens du pays, tout doit donc, dans l'intérêt de la société elle-même, être mis en œuvre pour lui conserver prestige et autorité. Elle ne saurait cependant, n'en déplaise aux adeptes des principes révolutionnaires, être le dernier mot de la justice, le critérium absolu qui juge tout le reste et n'est jugé

par rien. La forme légale, si elle prétend masquer l'iniquité, est vite frappée de discrédit. Et le même sort attend les lois qui vont trop directement à l'encontre des mœurs, celles notamment qui, en matière économique, sont l'œuvre de brouillons incompétents, infatués de l'omnipotence parlementaire. On s'illusionne étrangement parfois sur la portée de la loi, sur l'importance et la durée de ses effets. D'abord le texte légal cesse d'être respecté quand, comme trop souvent aujourd'hui, on constate qu'il est possible de s'y soustraire pratiquement en criant fort, en se révoltant ou en opposant la force d'inertie. Il cesse encore de l'être quand, manifestement, il couvre une iniquité et va à l'encontre du droit, et vraiment les lois actuelles ont trop fréquemment ce caractère. Quand on voit par exemple, dans la séance du 16 mars 1911, la Chambre des Députés voter un supplément de retraites aux employés des chemins de fer avec de l'argent extorqué par la force aux actionnaires des compagnies concessionnaires, on peut tout redouter des futures lois sociales. Aussi bien, « le grand art du législateur, a dit justement J.-B. Say, n'est pas de vouloir que l'on fasse, mais de faire que l'on veuille ». Créer des habitudes et des mœurs, voilà le but à poursuivre : il n'est pas atteint du jour où la loi est promulguée, fût-elle accompagnée d'énormes règlements d'administration publique qui la commentent, la développent et en facilitent l'application. Quoi qu'on dise, le Parlement n'est pas tout-puissant. Les textes qu'il élabore n'ont de valeur que par la façon dont ils sont appliqués. En matière économique et sociale surtout, les mœurs, trop ouvertement heurtées, opposent à l'exécution des prescriptions légales une résistance passive et les autorités publiques, sous un gouvernement d'opinion, abandonnent bientôt la lutte : la loi tombe alors en désuétude. Combien ont été votées depuis trente ans qui sont lettre morte aujourd'hui, quoique non abrogées ! Où fonctionnent les commissions scolaires organisées dans chaque commune par la loi du 28 mars 1882 et qui osera dire, à Paris notamment, que l'obligation scolaire est observée ? La loi du 15 février 1902 sur l'hygiène publique n'est pas obéie, un rapport officiel du 17 juillet 1909 le constate ; et il en est de même des règles sur la sécurité et l'hygiène des ateliers. Quant à la loi sur le repos hebdomadaire, dont nul ne conteste le principe, elle est tournée de mille façons, contestée, méconnue par ceux-là même qui en doivent bénéficier. Toutes entraînent de grosses charges pour les contribuables, une multiplication insensée de fonctionnaires, et leur effet social est presque nul.

C'est chose forcée au reste. Nous avons trop de lois. Elles procèdent d'autorités incompétentes et manquent de la souplesse indispensable en la matière.

Il y a trop de lois sociales. Elles sont à la mode ; dès lors le Gouvernement et les parlementaires rivalisent d'activité dans la surenchère. Là où il faudrait des principes simples, des règles générales

dont les autorités locales doseraient l'application suivant les lieux, nous rencontrons des dispositions précisant les détails, irréfléchies, contradictoires au besoin, en tous cas n'ayant aucun principe fondamental commun, mais en revanche applicables de façon identique pour toute la France. Alors que la diversité des conditions locales, selon la contrée, le climat, les traditions et les antécédents, exigerait des solutions particulières, une règle unique et brutale s'imposera partout, inspirée par une idée théorique préconçue bien plus que par des considérations d'intérêt pratique; si quelques enquêtes sont faites parfois, elles portent sur de grosses industries, dans les grandes villes exclusivement, et, au résumé, nul compte n'est tenu de la complexité des intérêts en cause. C'est le triomphe de la centralisation unitaire qui confond l'unité et l'uniformité. De même que pour toutes les communes françaises, sauf Paris, qu'elles soient urbaines ou rurales et comptent 400.000 ou 40 habitants, l'organisation municipale est unique, de même des règles inflexibles et toujours identiques à elles-mêmes sont posées, à la ville et à la campagne, pour l'hygiène, l'installation des ateliers grands ou petits, le repos des travailleurs, quelque dissemblables que soient les industries. Tout cela est insupportable et voue à l'insuccès les meilleures réformes.

Voici par exemple une loi née d'hier et applicable à partir du 3 juillet prochain, loi sociale par excellence, désirée ardemment par toute une partie de la population, juste dans la mesure où la retraite est fonction du salaire normal : la loi sur les retraites ouvrières. On a voulu statuer à la fois pour tous les salariés des deux sexes ne gagnant pas plus de 3.000 francs par an, on prétend atteindre dix millions d'assujettis obligatoires et sept millions d'assujettis facultatifs. Bien que le texte ait été hâtivement voté et qu'on ait pesé sur le Conseil d'Etat pour lui faire établir au plus vite le règlement d'application, la France est une des dernières nations à légiférer sur ce sujet. La loi n'est pas encore appliquée qu'elle est déjà mal vue de tous, même et surtout peut-être des ouvriers; on redoute, non sans de graves motifs, qu'elle tue la prévoyance libre et qu'horriblement coûteuse pour tous, Etat et particuliers, elle avive encore la lutte entre les classes. C'est que, tyranniquement obligatoire, elle est aussi absolue que touffue et confuse dans ses prescriptions.

Pour toutes les régions de la France, pour toutes les professions, la somme à verser tant par l'employeur que par l'employé, quel que soit le salaire de ce dernier, est la même : 9 francs pour les hommes, 6 francs pour les femmes, 4 fr. 50 pour les mineurs de 18 ans; l'âge de la retraite, 65 ans, est identique et également son montant. Ainsi l'on exige autant du journalier campagnard gagnant 2 francs par jour que de l'ouvrier urbain qui touche 7 ou 8 francs et l'on alloue à tous les deux la même pension (390 fr. 50, s'ils ont versé leurs cotisations depuis l'âge de 14 ans), sans songer qu'à la campagne on vit

relativement à bon marché et qu'il en est tout autrement en ville. C'est pour aboutir à un tel résultat, inférieur à ce qui est généralement admis à l'étranger, qu'on va demander cent quarante millions nouveaux d'impôts à la nation la plus chargée du monde, impôts qui seront, directement ou indirectement, cruellement ressentis par les salariés. C'est pour cela qu'on rend cette retraite obligatoire, sans permettre aux intéressés d'y échapper, qu'on leur prescrit un placement à fonds perdu pour le cas où ils mourront avant l'âge réglementaire, qu'on les force à payer en vue de leurs vieux jours même s'ils n'ont pas actuellement de quoi vivre et faire vivre leurs enfants, que, malgré l'enquête nationale faite en 1901 et concluant de façon presqu'unanime en faveur de la liberté, malgré l'opposition des associations ouvrières et de l'opinion, on établit, en matière de prévoyance, la contrainte permanente, perpétuelle. Enfin, on oblige les patrons non seulement à payer eux-mêmes pour leurs ouvriers, mais à se faire les collecteurs des sommes dues par ceux-ci personnellement, au risque de se heurter à une résistance formellement annoncée déjà dans certaines régions, dans le Nord par exemple.

Et tout l'argent ainsi recueilli ira tomber dans les caisses de l'Etat, mettant à sa disposition, quand la loi aura atteint tous ses effets, un total absolument terrifiant de 20 à 30 milliards, somme ne lui appartenant pas, mais dont il sera bien tenté de se servir. On conçoit que certains esprits se souviennent de la banqueroute des deux tiers imputable à la première République et des paiements en valeurs dépréciées faits par la seconde aux porteurs des livrets de caisses d'épargne et éprouvent des craintes pour le versement régulier des pensions ouvrières sous la troisième. Le fonctionnement de cette énorme machine sera fort coûteux, d'une complication inouïe avec les quinze millions de cartes qui devront être échangées chaque année par les préfectures et les détails d'application encore non résolus. On peut douter du succès de la loi quand on envisage les résultats obtenus pour les retraites des ouvriers mineurs créées obligatoires depuis 1890 : il y a 41 % de défaillants et 78.000 livrets sont abandonnés sur 289.000. N'aurait-on pas mieux fait de ne pas proclamer l'obligation et de s'adresser pour le service des retraites aux institutions de prévoyance déjà existantes ou à des caisses corporatives comme le proposaient, les 25 mars 1886 et 8 juillet 1890, Mgr Freppel, MM. Lecour-Grandmaison, de Mun et de Ramel ?

J'ai pris un exemple. J'en trouverais dix autres semblables dans les lois d'assistance et de prévoyance. Notre législation sociale est lourde et intolérable, parce qu'elle s'ingère de façon positive, minutieuse, dans les plus petits détails. Elle devient en outre extrêmement coûteuse, démoralisante et destructive des meilleurs éléments, parce que son application est exclusivement confiée à l'Etat ou à des autorités dépendant étroitement de lui.

IV

« L'Etat démocratique, disait avec raison M. de Marcère dans la discussion de la loi du 1er juillet 1901, est à un certain point de vue un danger pour la liberté des hommes et des citoyens, parce que la démocratie est naturellement portée à créer un pouvoir central redoutable par son énormité, son caractère impersonnel. » L'Etat, institution politique, est extrêmement envahissant en France; c'est chose grave que de superposer à son profit la centralisation économique à la centralisation administrative. Par là on surcharge les pouvoirs publics de fonctions qui ne leur appartiennent pas rationnellement et sont mal remplies par eux, on entrave la liberté des citoyens. Et, alors qu'il faudrait résolument éliminer autant que possible l'Etat de toute organisation sociale, la transformation des services sociaux en services publics fait d'institutions destinées à servir de contrepoids au gouvernement politique des instruments de tyrannie que l'Etat ne laissera plus échapper. Pourtant, toutes les lois dites sociales récentes ont les autorités administratives comme rouages principaux : cela est vrai de la loi sur les retraites ouvrières comme des lois d'assistance.

Or, chef d'industrie médiocre (le rachat du réseau de l'Ouest en fournit des preuves surabondantes), l'Etat est plus mauvais encore quand il s'immisce dans les questions d'organisations économique, professionnelle ou locale. Il suffit pour s'en convaincre d'étudier ce qu'on a nommé, en lui en faisant d'ailleurs grand honneur, l'effort charitable de la troisième République. L'assistance aux enfants, aux malades, aux vieillards et aux incurables est déjà réglementée; demain on s'occupera des secours aux familles nombreuses, aux femmes enceintes et aux veuves. Ajoutez-y, comme œuvres annexes déjà réalisées législativement, le développement de l'instruction populaire et de l'hygiène, la création d'un bien de famille, l'établissement du repos hebdomadaire et des retraites. Voilà le produit « d'un souffle puissant d'altruisme et de solidarité ». Je me refuse cependant à partager l'admiration quelque peu béate de certains catholiques pour de telles lois, dangereuses trop souvent pour l'Etat et pour les assistés eux-mêmes autant par les principes dont elles s'inspirent que par la façon tout administrative dont elles sont appliquées. Les services d'Etat sont abominablement coûteux. Ils tournent fatalement au monopole et sont les instruments des passions politiques, des haines antireligieuses. Les résultats obtenus sont loin d'être en rapport avec l'effort réalisé.

S'il paraît secondaire au premier coup d'œil, le côté financier des lois sociales ne laisse pas d'être inquiétant cependant pour l'avenir en présence de l'énormité et des augmentations permanentes des budgets tant nationaux que locaux. De 184 millions supportés en 1885 par le budget de l'Etat pour l'assistance proprement dite, nous sommes pas-

sés à 398 en 1908 et la progression s'arrêtera d'autant moins qu'il est question de 140 millions exigés chaque année par le seul service des retraites ouvrières. La première des réformes sociales cependant semblerait devoir consister à maintenir et assurer la prospérité du pays; sinon, on court le risque de voir, comme dans certaines communes anglaises par suite de l'application du « poor law », certaines personnes passer dans la catégorie des assistés à force d'être pressurées pour fournir des subsides nécessaires à l'assistance. Poursuivît-elle l'idéal le plus noble, une nation n'a pas le droit de ruiner ses membres et d'entraver chez tous le développement de la richesse; son premier devoir est de vivre. Elle n'a pas davantage le droit, à peine de suicide, de vouloir réaliser des utopies comme la suppression des inégalités économiques par l'assistance publique. La punition ne se fait pas attendre et nous n'avons qu'à regarder autour de nous. Dans notre France, riche pourtant et renommée pour les prodiges qu'y opère la charité privée, le flot des assistés augmente sans cesse, la misère semble s'accroître à mesure qu'elle est plus combattue. On a pu dire sans paradoxe qu'en fait notre législation d'assistance publique faisait de la paupériculture. La progression des dépenses est effrayante pour l'Etat, les départements et les communes.

Et c'est fatal avec les procédés adoptés. Tout d'abord on a souvent constaté qu'au jour où un genre spécial d'assistance devient légalement obligatoire ou simplement est érigé en service officiel, les subsides privés s'y font plus rares, ils s'en détournent puisque le budget y doit désormais pourvoir. D'autre part et surtout, nos législateurs modernes ont répudié, comme trop rigoureux, l'ancien principe d'après lequel l'assistance publique devait être assez peu accueillante afin d'obliger les individus à compter d'abord sur leur effort personnel et les secours de leurs proches. Ils ont rendu l'assistance officielle plus accessible, en font bénéficier non plus seulement les pauvres, mais les simples « privés de ressources », terme susceptible d'une interprétation assez élastique. Surtout aucune déchéance, même en matière politique, à titre d'électeur ou d'éligible, ne doit plus être attachée à la qualité d'assisté; le droit à l'assistance est reconnu. Comme le disait, le 15 juin 1905, M. Mirman à la Chambre des Députés, l'assisté doit se présenter, non en solliciteur humilié qui tend la main, mais dans l'attitude fière d'un créancier qui réclame un droit. Plus hardie que la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, celle du 14 juillet 1905 consacre pour les vieillards un droit positif aux secours, sanctionné par un recours contentieux devant un tribunal émanant de l'élection.

L'émission de telles théories coïncidant avec un relâchement universel des mœurs et la désorganisation systématiquement poursuivie de la famille, tout sentiment de pudeur est mis de côté en la matière. Chacun veut profiter de l'aubaine et le budget est mis en coupe

réglée : les parents n'interviennent plus et il semblerait que l'obligation alimentaire est rayée de nos lois puisque les secours officiels sont assurés aux vieillards et aux malheureux. Ainsi, pour l'assistance médicale, certains départements comptent un inscrit sur dix habitants (Aude, Pas-de-Calais) et le Nord en a 275, 783 en 1908, d'après les statistiques officielles, soit un sur six. Dans certaines communes, le maire et les conseillers municipaux figurent tous sur la liste. C'est bien pire encore pour les vieillards et les incurables et les rapports de l'inspection constatent que la loi de 1905 a été soumise à un véritable « sabotage ». On avait évalué par avance à 153.000 le nombre des assistés pour toute la France et à quatre millions la part annuelle de l'Etat dans la dépense; en 1909, il y a eu 575.000 secourus coûtant 97 millions dont 46 à la charge du budget général. C'est que la loi est mal conçue : loin d'encourager l'épargne, elle assure le même traitement aux malheureux quelle que soit la cause de leur infortune et en fussent-ils responsables; surtout, elle supprime la solidarité familiale et favorise l'égoïsme individuel, puisque, pour les vieillards notamment, le texte, tout en rappelant le principe de l'obligation alimentaire pour les enfants, le contredit aussitôt en mettant le secours à la charge de la collectivité d'abord, sauf le droit pour le préfet, chef du service, d'adresser des réclamations aux enfants ingrats ou négligents. Vraiment, est-il socialement bon et utile de développer l'assistance officielle, quand on travaille à faire disparaître le sentiment si naturel et nécessaire d'aide réciproque au sein des familles? Mais la loi est plus mal appliquée encore qu'établie. Certificats de complaisance délivrés par des médecins à de prétendus invalides, allongement incessant de la liste des assistés, soit, comme dans l'Ardèche, pour profiter de certaines subventions complémentaires de l'Etat, soit pour préparer une élection communale ou pour récompenser des électeurs fidèles (dans une seule commune, on inscrit 90 personnes à la veille d'un scrutin et 108 au lendemain), voilà les constatations faites par l'inspection des finances. Des secours sont donnés à des septuagénaires n'ayant pas soixante-dix ans, à des incurables guéris, à des infirmes valides, à des indigents propriétaires d'immeubles. Pour un seul canton, de quarante-neuf inscrits sur les listes de la loi de 1905, quarante en devraient être exclus.

Les principes révolutionnaires triomphent ainsi. L'assistance devient un monopole d'Etat. En même temps les secours prennent un caractère politique nettement accentué. La première République proclamait l'adoption par la patrie des enfants sans famille dont l'assistance devenait un « devoir inviolable et sacré »; elle ouvrait en l'an II le « grand livre de la bienfaisance nationale », et ceux qui y étaient inscrits devaient, vêtus de blanc, prendre la tête des cortèges officiels à titre de pensionnaires nationaux. Mais sans insister sur cette vérité que, parlant si haut du droit des particuliers à l'assistance,

la première République a été prodigue envers les pauvres de paroles vaines seulement et a dilapidé le patrimoine charitable constitué par les siècles de foi dans le passé, on doit remarquer que l'Etat réclamait déjà pour lui et pour lui seul le monopole de l'assistance. La tradition s'est maintenue et il est douteux que la prétention, dont les effets ont été lamentables autrefois, en ait de bons aujourd'hui. En tous cas, la tendance actuelle du Gouvernement à accaparer tous les services d'assistance ou de prévoyance est indéniable.

L'Etat ne supporte aucune autorité sociale qui ne dépende pas étroitement de lui, surtout si elle est suspecte de cléricalisme. En rencontre-t-il une? Où il la place de force dans la hiérarchie administrative pour en faire un moyen de domination au lieu d'un utile contrepoids à son omnipotence, ou il met tout en œuvre pour la détruire, quelque bienfaisante qu'elle soit, car il veut être la providence universelle. Où sont les groupements volontaires entre particuliers qui, existant déjà ou à créer, ont été chargés d'appliquer les lois sociales? Il n'y en a pas, ils sont systématiquement écartés. Les écoles libres ne sont pas seules tenues pour des concurrents de l'enseignement officiel, devant être combattues à ce titre. La bienfaisance privée n'est guère vue aujourd'hui d'un meilleur œil et certain projet gouvernemental, rapporté le 12 juillet 1910 par M. le député Breton, est franchement dirigé contre elle; les procédés des inspecteurs du travail à l'égard des ateliers dirigés par des congréganistes sont également très mauvais. La loi des retraites mesure parcimonieusement la sphère d'action des sociétés de secours mutuels qui, pour constituer des pensions à la vieillesse, devront avoir une autorisation nouvelle et spéciale du Gouvernement : un coup terrible est ainsi porté à la prévoyance libre qui ne s'en relèvera peut-être pas. Les autorités décentralisées elles-mêmes, conseils généraux et conseils municipaux, sont mises en suspicion : pour tous les services d'assistance, l'inspection et la direction sont réservées jalousement, de plus en plus, à des agents relevant directement du Pouvoir central. On fait sans doute appel aux départements et aux communes pour les obliger à prendre la plus grosse part des frais à leur charge, de même que les patrons sont constitués collecteurs des sommes à fournir par les ouvriers pour leurs retraites. Mais le service dépend toujours du préfet, c'est-à-dire du représentant de l'Etat, d'un subordonné du ministre auquel il est forcé d'obéir, d'un agent politique par excellence. On a même osé présenter une telle organisation comme l'idéal du genre, parce que les préoccupations financières, n'incombant plus à l'Etat, n'auront pas d'influence sur les décisions qu'il pourra prendre.

En définitive, tous ces services prennent un caractère politique, leur gestion s'inspire d'intérêts électoraux ou des haines et passions du parti au pouvoir. L'Etat, il est vrai, pour multiplier ses œuvres propres, invoque des arguments spécieux : s'il fonde partout des éco-

les, c'est pour développer l'enseignement populaire; s'il accapare les institutions de prévoyance et d'assistance, c'est pour soulager la misère. Mais alors pourquoi donc a-t-il dispersé et chassé les religieux, grands dispensateurs d'aumônes et éducateurs de premier ordre? Pourquoi a-t-il confisqué les fondations ecclésiastiques de bienfaisance et grève-t-il les libéralités charitables d'un droit de 18 % au moins, quand il ne refuse pas de les autoriser? C'est qu'en réalité il ne veut pas plus de la charité que de l'enseignement donné dans un esprit religieux ou simplement indépendant; il entend former la jeunesse à sa guise et maintenir sous sa domination l'armée des nécessiteux. Vraiment, on comprend mal l'aveuglement des catholiques qui s'inclinent devant la prétention de l'Etat à tout contrôler et réglementer dans les œuvres privées, sous prétexte que cette surveillance peut avoir d'heureux résultats. Encore faudrait-il pour cela que les inspecteurs fussent compétents et de bonne foi, inspirés d'une idée de justice dans l'exercice de leurs délicates fonctions. Or, la seconde des conditions manque trop souvent aux inspecteurs de l'Etat français imbus d'un esprit bureaucratique, hostiles à tout ce qui n'a pas l'estampille officielle et surtout à ce qui a un caractère religieux. Ce n'est certainement pas le souci de l'enseignement populaire qui pousse les fonctionnaires de l'instruction publique à entraver de toutes leurs forces, sous les prétextes les plus étranges, l'ouverture des écoles libres et à chercher par tous les moyens possibles à fermer celles qui existent. La même préoccupation n'explique pas la création et le maintien d'écoles publiques sans élèves ou à peu près dans des communes où les établissements privés sont très florissants, de 93 écoles par exemple en Maine-et-Loire dont 24 n'ont aucun élève et les autres 223 en tout, alors que les écoles libres des mêmes localités reçoivent 5.677 enfants. On sait trop par ailleurs ce qu'il faut penser de la prétendue neutralité des écoles officielles, dont les maîtres et les inspecteurs se vantent hautement d'avoir fait l'école sans Dieu, l'école contre Dieu.

Mais la neutralité n'existe pas davantage, soit au point de vue religieux, soit au point de vue politique, dans les services charitables de l'Etat. Les inspecteurs des enfants assistés contestent aux parents nourriciers le droit d'envoyer aux écoles libres leurs propres enfants. Les secours des bureaux de bienfaisance sont refusés aux familles pauvres coupables d'un pareil forfait et, lors même que parfois un ministre, tel M. Briand en 1910, blâme ouvertement cette pratique, elle se maintient avec l'appui formellement déclaré de certains préfets et des municipalités sectaires. Dans tous les cas, il est interdit aux petits fonctionnaires de s'adresser ailleurs qu'à l'école officielle. Ne faut-il pas peupler, fût-ce de force, l'école laïque « pierre angulaire de la République », c'est un ministre de l'instruction publique qui parle, foyer d'irréligion, dirons-nous. L'application des lois sur l'assistan-

ce aux malades et aux vieillards ou incurables fournit d'autre part des exemples nombreux (nous en avons déjà cité quelques-uns), du rôle que jouent en pareille matière les influences politiques, les visées électorales, les haines antireligieuses.

En pourrait-il être autrement d'ailleurs? Nous vivons en pleine démocratie et, sous un régime démocratique, le pouvoir appartient fatalement à un parti qui veut durer et vivre : il y a là une loi inéluctable. Un tel régime est fondé sur le suffrage, sur l'élection; le nombre fait la loi. Dès lors il tend par essence à la centralisation sous toutes ses formes; il ne veut avoir en face de lui que des individualités incapables de résistance; il met fatalement la main sur tous les services économiques lui procurant de grosses sommes à manier et une influence considérable, il les détournera de leur but normal pour en faire des instruments électoraux, au besoin des armes de guerre contre la religion quand, comme aujourd'hui, l'anticléricalisme est la pensée dominante de nos gouvernants. On prétend faire de l'assistance sociale, on fait pratiquement de l'assistance politique, car la tentation est trop forte pour qu'on y résiste. Les trois millions de secourus n'ont, au sein de notre société, qu'un seul intérêt : augmenter les dépenses dont ils profitent, dût la communauté en souffrir. Ils constituent une force et, parmi eux, nombreux sont les électeurs. Et l'on s'imagine qu'un régime fondé sur l'élection va les laisser échapper à son influence. C'est de la folie pure. De fait, nous voyons les hospitalisés conduits au scrutin par les directeurs d'établissements pour voter par ordre, tandis qu'on tient les autres par les secours toujours révocables du bureau de bienfaisance. L'Etat a besoin d'électeurs à sa dévotion, il les forme dans les écoles laïques, il les maintient disciplinés par les divers services dits sociaux. Peu importe donc que les fonctions nouvelles par lui assumées ne soient pas de son ressort et qu'elles entraînent des charges insupportables pour les contribuables, il les recherche passionnément et y tient parce qu'elles lui fournissent des places pour ses créatures, un moyen d'action sur les électeurs. Il lui faut pour vivre des hommes votant selon ses vues, asservis à ses caprices, épousant ses plus injustes querelles. Le socialisme d'Etat les lui procurera.

Bref, une législation vraiment sociale devrait avoir pour principe un retour aux traditions de la société chrétienne et pour effet le libre développement des groupes sociaux. Les lois françaises récentes sont faussées par l'esprit individualiste, révolutionnaire, antireligieux, qui préside à leur élaboration et à leur application. La réglementation ouvrière améliorera peu la situation matérielle des travailleurs, elle aggravera leur condition morale et rendra les rapports sociaux plus difficiles encore. La centralisation devient chaque jour plus étroite, les moyens d'action du Gouvernement se perfectionnent et se multiplient. C'est l'Etat tyran, avec cette circonstance aggravante qu'il est

impersonnel, que le Gouvernement est le prisonnier d'un parti et que ce parti, contempteur de l'autorité divine, ne connaît d'autre loi que sa volonté.

V.

Dans de telles circonstances, les catholiques doivent-ils donc se désintéresser des questions sociales? Non, certes, tout au contraire, ils doivent s'en préoccuper plus que jamais et, puisqu'ils ont pour eux la vérité, l'enseignement de l'Eglise et des traditions françaises, leur action sera incessante, énergique, dans l'œuvre de régénération entreprise ils doivent tenir le premier rang. Mais il faut qu'ils dominent les faits au lieu d'être dominés par eux, que la raison les inspire plus que le sentiment, qu'ils répudient résolument les idées fausses que l'individualisme révolutionnaire a semées même chez les meilleurs, qu'ils résistent à la fois et aux sollicitations d'un conservatisme apeuré faisant sans cesse appel à la force brutale pour la défense des intérêts matériels et au désir de réparer au plus vite, fût-ce inconsidérément et par des procédés dangereux, ce qu'ils considèrent comme des injustices sociales. Sinon, quelqu'excellentes que soient les intentions, leur effort est voué à l'insuccès. On ne refait pas une nation en un jour, par des textes législatifs ou réglementaires, moins encore par un parti pris évident en faveur des classes sociales qui auraient été négligés jusqu'ici. Chaque classe a ses devoirs en même temps que ses droits, il faut l'instruire des uns comme des autres et refaire son éducation complète, agir sur les mœurs avant tout. Certaines impatiences protesteront contre un tel programme dont les effets ne se feront sentir que lentement, mais la réussite est à ce prix.

Aussi bien, des mesures législatives ou réglementaires, si elles sont, à notre sens, absolument inefficaces pour résoudre à elles seules et tout de suite la question sociale, peuvent grandement préparer cette solution. Naturelle à l'homme et indispensable au plein épanouissement de ses facultés, de ses énergies, seule, l'association libre peut donner satisfaction complète à des besoins dont les progrès de la civilisation augmentent chaque jour le nombre. C'est une liberté nécessaire et féconde, une tradition catholique et française. La démocratie politique et les transformations économiques, loin d'égaliser les conditions entre citoyens, ont aggravé les inégalités sociales et creusé le fossé entre les deux classes subsistantes, celle qui possède et celle qui ne possède pas, à une époque où la puissance de l'argent est plus grande que jamais. Le patronage et la loi sont insuffisants comme facteurs de pacification sociale. Celle-ci est trop rigide et ne peut que procurer à l'initiative privée les conditions primordiales nécessaires pour se manifester utilement ou accidentellement la suppléer. Quant au patronage,

l'organisation de la grande industrie lui confère fatalement un caractère plus administratif, moins cordial qu'autrefois; il se heurte aussi trop souvent aux méfiances des ouvriers. L'association, l'association professionnelle surtout, semble donc être l'instrument le plus approprié pour produire le rapprochement des classes : elle peut les unir sans les confondre et satisfaire les besoins spéciaux à chacune tout en assurant leurs droits réciproques.

Dès lors, le devoir des catholiques est tout tracé. Beaucoup parmi eux sont, hélas! les adversaires des associations et des syndicats dont ils constatent les violences et qu'ils jugent être nécessairement des foyers de désordre. S'inspirant toujours, même inconsciemment, des principes de 1789, ils sont effrayés par les idées corporatives, « idées d'avenir », a dit M. Millerand, mais idées du passé aussi, l'histoire de France en fait foi. La réaction contre un pareil état d'esprit s'impose. Certes, l'Etat démocratique est bien dans son rôle quand il travaille à réduire à l'impuissance les groupements dont il a été forcé de reconnaître l'existence. Il est dans la tradition révolutionnaire, car nous n'oublions pas que les Jacobins proscrivaient l'association professionnelle à peine de mort. Sans morale ni principe, n'ayant d'autre garantie de durée que la force matérielle, il est l'ennemi né de toute liberté collective, de toute force sociale indépendante, il lui faut en face de son omnipotence une poussière d'individus impuissants parce qu'isolés. Mais les Français de tradition se doivent de répudier les conseils de l'individualisme égoïste et d'encourager l'organisation professionnelle, le groupement corporatif, que l'instinct populaire réclame à bon droit. Du reste, à ceux qu'épouvantent les excès de la C. G. T. il est aise de répondre qu'on n'en aura pas raison par la violence : on ne la supprimera qu'en la remplaçant.

A ce point de vue, tout un travail législatif est à faire. Les lois de 1884 et 1901 sont hypocrites : si elles reconnaissent, si, plus exactement, elles tolèrent les syndicats et les associations qui existaient déjà en fait, elles ont soigneusement limité leur sphère et leurs moyens d'action, leurs facultés d'enrichissement, leur patrimoine collectif. Toutes les lois qui, depuis lors, ont tenté de réformer les conditions du travail oublient systématiquement le syndicat, qu'il s'agisse d'instituer les Conseils du travail ou de régler les rapports entre les ouvriers et les compagnies chargées d'un service public. Si donc, pratiquement, les inconvénients de l'association se sont manifestés avant ses avantages, il faut l'attribuer d'abord à un défaut d'éducation et d'expérience, mais bien plus encore au mauvais vouloir du législateur et du gouvernement. Les syndicats font de la politique parce que, détournés par la loi des questions professionnelles et sollicités par les politiciens désireux de devenir députés et même ministres, ils ont fatalement dévié de leur but naturel. Nous ne devons donc pas nous lasser de provoquer par d'incessantes réclamations, de promouvoir,

de préparer une législation permettant de constituer librement des groupements, professionnels ou autres, riches, donc responsables, précieux instruments de paix sociale, accordant à ces associations des droits étendus tout en les maintenant dans leur sphère propre d'activité loin des agitations purement politiques. Une telle organisation, ainsi fondée sur le principe d'union, permettrait au monde du travail de faire ses affaires lui-même, d'être son propre législateur, son propre juge conciliateur. Un tel résultat est éminemment désirable.

Mais en revanche, tout texte augmentant le rôle et les fonctions de l'Etat dans les questions sociales doit nous être en principe suspect. Tous les pouvoirs nouveaux conférés à l'Etat politique seront employés à son profit exclusif, au détriment de la société, à l'encontre des idées religieuses et traditionnelles. Il y a déjà en France une centralisation excessive, gardons-nous de nous faire les complices du parti au pouvoir en l'augmentant encore par l'appui donné au socialisme d'Etat. Sans doute, il est plus aisé de confier la direction de nouveaux services à des administrations déjà existantes et de s'en remettre au Gouvernement pour leur surveillance, les résultats cherchés paraissent devoir être acquis ainsi plus rapidement. Erreur profonde. Rien n'aura été fait ainsi pour réorganiser la société; il faudra reprendre la tâche sur de nouvelles bases et ce sera plus difficile, car il faudra lutter contre l'Etat pour lui retirer des prérogatives qu'il voudra conserver. Si donc les catholiques veulent faire œuvre utile, durable, féconde, qu'ils combattent énergiquement le socialisme d'Etat : là est pour eux le plus grand danger d'insuccès.

Henry TAUDIÈRE.

UN ARTICLE DE FOI OUBLIÉ PAR LES CATHOLIQUES LIBÉRAUX (1)

Nous abordons directement la thèse catholique sur le droit que possède l'Homme-Dieu, et que possède avec lui l'Eglise, qui le représente ici-bas, d'exercer sa divine autorité dans l'ordre moral, sur les sociétés aussi bien que sur les individus, et l'obligation que ce droit impose aux sociétés, de reconnaître l'autorité de Jésus-Christ et de l'Eglise, dans leur existence et leur action collective, comme cette autorité doit être reconnue par les individus dans leur for intérieur et leur conduite privée.

Voici comment elle se pose :

1. Voir le numéro du 1er mai. La thèse développée dans cet article est littéralement extraite de l'ouvrage précité du P. Ramière.

C'est un dogme de foi que Jésus-Christ possède une autorité souveraine sur les sociétés civiles, aussi bien que sur les individus dont elles sont composées; et, par conséquent, les sociétés, dans leur action collective, aussi bien que les individus, dans leur conduite privée, sont tenues de se soumettre à Jésus-Christ et d'observer ses lois.

Cette vérité ainsi formulée ne se rencontre, il est vrai, dans aucun décret de concile ni dans aucune définition pontificale; mais nous ne l'affirmons pas, pour cela, avec moins de certitude, comme un article de foi, clairement enseigné dans l'Ecriture et toujours admis sans contestation dans l'Eglise (1).

S'il en est vraiment ainsi, comme on va le voir, s'il y a obligation pour tous les catholiques de professer cette vérité, non seulement tombent tous les doutes si légèrement émis sur le sérieux et la valeur de cette thèse, mais elle prend évidemment sa place parmi celles dont S. S. Pie X nous encourage fortement à ne pas abandonner la défense, en nous avertissant avec tant d'instances que la courageuse affirmation des vérités catholiques est nécessaire plus que jamais.

C'est en vue de cette conclusion pratique que nous avons voulu traiter ce sujet.

***

Passons aux preuves.

La première se tire de l'étroite connexion de la royauté sociale de Jésus-Christ avec les principes les plus élémentaires de la foi chrétienne.

La souveraineté spirituelle de l'Homme-Dieu sur les sociétés, et, par conséquent, de son Eglise, se déduit : 1° de la divinité de Jésus-Christ; 2° de son titre de Chef de l'humanité; 3° de sa qualité de Sauveur.

1. — Notre foi, en effet, nous oblige de reconnaître en Jésus-Christ deux natures dans une seule personne. Il est homme semblable à nous, mais en même temps il est Dieu comme son Père; et l'homme et le Dieu n'ont qu'une même substance et, partant, une même divinité. Jésus-Christ homme est Dieu, et Jésus-Christ Dieu est homme. De même donc qu'en lui la divinité s'est approprié les attributs et les faiblesses de l'humanité, elle a communiqué à l'humanité les droits et les prérogatives qui lui sont propres. Nier cela serait nier la foi chrétienne, et tomber dans une manifeste hérésie.

Maintenant, qu'on nous réponde : l'empire de toutes choses, la souveraineté absolue sur tout ce qui existe, n'est-elle pas un des attributs nécessaires de la divinité? Evidemment, oui : s'il n'y a qu'un seul Dieu, et si ce Dieu est le créateur de toutes choses, il en est aussi le

1. Il n'est question ici que de la souveraineté *spirituelle* de Jésus-Christ et de l'Eglise.

maître souverain et absolu. Donc s'il s'est incarné, et s'il a communiqué tous ses attributs et tous ses droits à la nature humaine avec laquelle il s'est uni, il n'a pas pu ne pas lui communiquer sa souveraineté.

Il n'y a donc pas de milieu : ou il faut renier la divinité de Jésus-Christ, ou il faut reconnaître qu'il est, même comme homme, le roi de tout ce qui existe, des sociétés civiles comme des familles et des individus. A lui seul il appartient de savoir dans quelles limites il prétend renfermer l'exercice de son autorité; mais limiter cette autorité elle-même, il ne le peut sans abdiquer sa divinité.

2. — Il ne lui est pas possible non plus de renoncer à cette prérogative sans briser les liens essentiels qui l'unissent à nous. Le Fils de Dieu, en devenant homme, est nécessairement devenu le chef de l'humanité. Il a acquis sur cette nature, qu'il divinisait dans sa personne, un droit spécial; et il a contracté avec elle des liens bien plus étroits qu'avec les autres créatures.

Centre commun de la création, anneau brillant par lequel l'œuvre du Tout-Puissant s'unit au divin ouvrier, terme de tous les travaux et de tous les desseins de la Providence, il est, dans un sens bien plus vrai à un titre bien plus sacré, le chef de l'humanité, le but suprême de tous les desseins de Dieu à l'égard de notre race, la règle de tous nos progrès, et le nœud de toutes nos destinées. S'il n'est pas cela, il n'est rien. Car supposer que Dieu se fait homme, pour être dans l'humanité un simple accessoire, c'est conserver, de la foi chrétienne, tout ce qu'il faut pour attribuer à la divine sagesse une palpable absurdité.

Mais si Jésus-Christ est tout ce que nous venons de dire, comment admettre que les sociétés civiles aient le droit de lui devenir étrangères? Est-ce que l'action de ces sociétés n'exerce pas sur les destinées générales de l'humanité une influence décisive? Et si Jésus-Christ n'est rien pour elles, peut-il bien continuer à être tout pour l'humanité? On le voit : il est impossible de concilier, avec la foi chrétienne, ce qu'on a nommé la complète sécularisation des sociétés civiles, sans se choquer à chaque pas contre l'absurde.

3. — On le comprendra mieux encore si on se rappelle la mission que Dieu a donnée à son Fils, en l'envoyant sur la terre. S'il n'est pas le roi des sociétés, il lui est impossible de s'acquitter complètement de cette mission.

Qu'est-il venu faire sur la terre? Son nom le dit assez : il s'appelle Jésus; et ce nom lui a été donné « parce qu'il doit sauver son peuple (c'est-à-dire l'humanité entière), du péché » et des suites du péché. Il ne peut donc, sans manquer à sa mission, et sans donner un démenti à son nom de Jésus, se priver d'aucun des pouvoirs qui lui sont

nécessaires pour détruire le règne du péché, et rétablir l'empire de la loi de Dieu. Or, nous le demandons : la direction des sociétés civiles ne peut-elle pas beaucoup pour favoriser le règne de la loi divine, ou pour mettre obstacle à ce règne? Si les pouvoirs qui gouvernent ces sociétés ne tiennent aucun compte de cette loi, les volontés individuelles seront-elles suffisamment aidées à l'accomplir? Les passions mauvaises n'auront-elles pas toute liberté pour la fouler aux pieds; et l'indifférence publique, les privilèges sociaux garantis à la révolte aussi bien qu'à la fidélité, ne leur donneront-ils pas à la fois un grand pouvoir et une grande audace pour entraver et décourager la fidélité? Il ne peut y avoir à cela aucun doute. Donc soustraire les sociétés civiles à l'autorité spirituelle de l'Homme-Dieu, c'est limiter cette autorité, et supposer qu'il peut être permis à la créature d'opposer le plus grand pouvoir qui ait été mis entre ses mains, au succès de l'œuvre la plus chère au cœur de Dieu.

Il n'était donc pas nécessaire que le Tout-Puissant exprimât à ce sujet sa volonté. Il suffisait qu'il envoyât son Fils dans le monde, pour que tous les hommes et toutes les sociétés fussent obligés de se soumettre à son autorité souveraine. Du moment que des signes indubitables nous autorisent à voir en lui notre Dieu, le plus vulgaire bon sens nous contraint à le reconnaître pour notre roi. La foi ne peut poser le principe sans que la logique tire la conséquence. Et la connexion entre la conséquence et le principe est tellement manifeste, que pour la saisir il n'est nullement nécessaire d'être éclairé des lumières de la foi. Un musulman et un idolâtre ne sauraient eux-mêmes résister à cette évidence. Celui-ci, il est vrai, ne reconnaît pas un Dieu unique, et celui-là ne veut pas admettre que ce Dieu ait un Fils semblable à lui; mais ils seraient contraints l'un et l'autre d'admettre que, la vérité de ces deux dogmes supposée, la royauté sociale de l'Homme-Dieu en est la conséquence nécessaire.

***

A ce premier ordre de preuves viennent s'ajouter celles, directes, que la Révélation nous fournit. La souveraineté spirituelle de Jésus-Christ sur les sociétés humaines est clairement enseignée dans l'Ancien et le Nouveau Testament.

Dieu attache tant de prix à la gloire de son Fils, qu'il n'a pas voulu se contenter de poser les fondements de la souveraineté dont il l'investit par rapport aux sociétés humaines. Il lui a plu d'en construire, en quelque sorte, l'édifice de ses propres mains, et d'en *révéler* les splendeurs de sa propre bouche.

Longtemps avant d'envoyer au monde ce Fils bien-aimé, il nous l'annonce, et nous trace, en quelque sorte, le signalement auquel nous

devrons le reconnaître. Or, entre tous les traits dont se compose ce portrait anticipé du Messie, entre toutes les prérogatives qui lui sont attribuées dès avant sa naissance, une des plus saillantes, sans contredit, est sa royauté sociale.

Ecoutez comment, par la bouche de David, l'Homme-Dieu formule lui-même la mission qu'il doit recevoir de son Père. « Jéhova m'a » dit . Tu es mon Fils; c'est moi qui dans mon jour éternel t'ai engendré. Demande-moi, et je te donnerai les nations pour héritage, et » les confins de la terre pour patrimoine. Tu les gouverneras avec un » sceptre fort comme le fer, et elles seront, entre tes mains, comme le » vase d'argile que le potier brise à son gré. » On le voit : ce ne sont pas les hommes seulement, ce sont les nations, que Dieu soumet au pouvoir de son Fils; et, pour qu'il n'y ait sur la portée de cette donation aucun doute, le Psalmiste tire lui-même la conclusion que nous avons en vue. Il s'adresse à ceux qui personnifient, en quelque sorte, l'existence collective des sociétés, et il leur dit : « Maintenant, ô rois, » comprenez; instruisez-vous, ô juges de la terre : soumettez-vous à » la loi que Dieu vous impose », ou, suivant une autre version : « Embrassez le Fils que Dieu vous envoie, si vous voulez échapper à sa » colère, et ne pas vous égarer hors de la voie de la justice (1). »

Dans un autre psaume, David dépeint les bienfaits et la puissance du divin Roi dont il vient de nous rapporter l'intronisation. Il nous le montre donnant la paix à son peuple, distribuant la justice à tous ses sujets, mais prodigue surtout de ses grâces à l'égard des affligés et des indigents. Comment à ces traits ne pas reconnaître le Roi Sauveur? Quel autre que lui, d'ailleurs, a une royauté « aussi durable » que le soleil? » Quel autre « étend son empire sur toutes les générations (2)? » Eh bien! ce Roi si grand et si bon, si humble et si puissant « étendra sa domination de l'Océan jusqu'à l'Océan, et des » rives du fleuve jusqu'aux confins de la terre... Tous les rois de la » terre l'adoreront, et toutes les nations seront soumises à son empire (3). »

David n'est pas l'unique prophète à qui Dieu ait révélé la royauté future de son Verbe incarné. Il n'est pas un seul des voyants d'Israël qui n'ait été appelé à en contempler et à nous en redire les gloires. Isaïe nous la montre sous la figure « d'une montagne qui s'élève » au-dessus de toutes les collines (c'est-à-dire de toutes les principautés) de la terre. Et toutes les nations accourent à elle; et des peuples » nombreux viennent et disent : Allons, montons à la montagne du » Seigneur et à la maison du Dieu de Jacob. Il nous enseignera ses » voies, et nous marcherons dans ses sentiers; car la loi sortira de Sion

1. *Ps.* II.
2. *Ps.* LXXI, 8, 11.
3. *Ps.* LXXI, 5.

» et la parole du Seigneur, de Jérusalem. Il jugera les nations; et les » peuples, captivés par sa parole, changeront leurs glaives en socs » de charrue, et de leurs lances ils feront des faux; les nations renon» ceront à tirer le glaive contre les nations, et elles ne s'exerceront » plus à l'art de la guerre (1). »

On ne saurait désirer rien de plus clair que cette prophétie. La royauté du Sauveur y est dépeinte sous tous ses aspects : c'est une royauté terrestre, puisqu'elle s'élève de la terre et domine les grandeurs de la terre : c'est une royauté sociale, puisqu'elle s'exerce sur les peuples et leur donne les lois; c'est une royauté spirituelle, puisqu'elle a pour organe la parole de Dieu; et pourtant elle donne aux sociétés temporelles la condition la plus précieuse de leur prospérité, la paix et l'union.

Le fils d'Amos n'a omis qu'une chose : c'est de nous dire la durée sans limites de cette royauté, qui, commencée dans le temps, doit se consommer dans l'éternité. Mais ce trait final va nous être fourni par Daniel, dans cette célèbre vision où il nous dépeint, sous l'image de quatre animaux, les quatre grandes monarchies qui devaient servir d'avant-coureurs à la monarchie du Fils de Dieu. Après nous avoir fait assister à la défaite et à la destruction du quatrième de ces animaux, le plus terrible de tous, qui symbolisait la monarchie romaine, « Je vis s'avancer, dit-il, sur les nuées, le Fils de l'homme; et il vint » en la présence de l'Ancien des jours, qui lui donna la puissance, » l'honneur et la royauté. Tous les peuples, toutes les tribus et toutes » les langues lui obéiront... Il partagera avec le peuple des saints du » Très-Haut cette royauté et cette puissance. Il n'y aura pas, sous le » ciel, de royaume dont la grandeur ne lui appartienne. Son règne est » un règne éternel; et tous les rois lui devront service et obéissance. »

Ce que les prophètes nous révèlent comme caché encore dans les trésors de la sagesse divine, les évangélistes et les apôtres, ou plutôt Jésus-Christ lui-même, dont le Testament nouveau nous rapporte les enseignements, va nous le montrer réalisé dans sa personne. Lui si humble et si ennemi du faste, lui qui a fait un miracle pour empêcher les peuples de le proclamer roi, voici comment il rend témoignage à la vérité de cette royauté, dont il repousse tous les honneurs : « Tout » pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. » Qu'on remarque cette dernière parole : « Tout pouvoir m'a été donné sur la terre »; et qu'on essaye d'allier avec une affirmation aussi absolue et aussi nette l'absence de tout pouvoir sur les sociétés terrestres. Ailleurs, le Sauveur dit encore, sans restriction ou exception aucune : « Toutes choses m'ont » été livrées par mon Père »; et, au moment même où il va se mettre aux pieds de ses disciples, et s'abaisser au plus humble ministère :

1. *Isaïe*, I.

« Vous m'appelez Maître et Seigneur, leur dit-il, et vous dites bien; » car je le suis en vérité. »

Après des déclarations aussi nettes du Fils de Dieu lui-même, est-il besoin de rappeler les enseignements de ses apôtres? Ne sait-on pas que saint Jean le nomme dans son Apocalypse « le prince des rois de » la terre (1); » « le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs (2). » Saint Paul ne nous dit-il pas que « Dieu son Père l'a établi héritier » de tout ce qui lui appartient (3), » et ne nous enseigne-t-il pas, par là même, que cela seul est exempt de l'autorité de l'Homme-Dieu, qui est soustrait à l'autorité de Dieu lui-même?

***

Faut-il maintenant confirmer cette même vérité par l'enseignement des docteurs et les décisions des pontifes? Ce soin est presque superflu après les témoignages si clairs des saintes Ecritures, que nous venons de rapporter. Il est, du reste, d'illustres sentences qui sont connues de tous. Qui ne se rappelle cette belle parole de saint Grégoire le Grand à l'empereur Maurice, citée et traduite par Bossuet (4) : « Sachez, » grand empereur, que la puissance vous est accordée d'en haut, afin » que la vertu soit aidée, que les voies du ciel soient élargies, et que » l'empire de la terre serve l'empire du ciel. » Saint Augustin développe cette même pensée dans plusieurs admirables lettres, adressées aux dignitaires de l'empire : nous nous contenterons de citer les deux passages suivants. Dans la lettre CLV^e à Macédonius, le grand docteur s'exprime ainsi : « Sachant que vous êtes un homme sincèrement dé- » sireux de la prospérité de l'Etat, je vous prie d'observer combien il » est certain, par l'enseignement des saintes Lettres, que les sociétés » publiques participent aux devoirs des simples particuliers, et ne » peuvent trouver la félicité qu'à la même source... Bienheureux, dit le » prophète-roi, le peuple dont Dieu est le Seigneur. Voilà le vœu » que nous devons former, dans notre intérêt, et dans l'intérêt de la » société dont nous sommes les citoyens; car la patrie ne saurait être » heureuse à une autre condition que le citoyen individuel, puisque » la cité n'est autre chose qu'un certain nombre d'hommes rangés sous » la même loi. » Dans la lettre CLXXXV^e au gouverneur Boniface, il ne s'exprime pas avec moins de précision. « Autre chose est, pour » le prince, de servir Dieu en sa qualité d'individu, autre chose en sa » qualité de prince. Comme homme, il le sert en vivant fidèlement; » comme roi, en portant des lois propres à faire régner la justice et » repousser l'iniquité, et en les sanctionnant avec une vigueur conve-

1. *Apoc.*, I, 5.
2. *Apoc.*, XVII, 14; XIX, 16.
3. *Hebr.*, I, 2.
4. Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.

» nable. Les rois servent le Seigneur en tant que rois, quand ils font » pour sa cause ce que les rois seuls peuvent faire. »

Mais on dira peut-être que les chefs des sociétés civiles sont tenus seulement à faire observer les préceptes de la justice naturelle; et que pour la loi de Jésus-Christ, pour les devoirs de l'ordre surnaturel, il suffit qu'ils laissent chacun à sa liberté. Saint Augustin réfute ainsi, quinze siècles à l'avance, cette objection du libéralisme. « Les » rois, en tant que rois, obéissent au précepte de servir Dieu s'ils » commandent le bien et s'ils interdisent le mal dans leurs Etats, » non seulement quant aux choses de la société humaine, mais encore » quant à celles de la religion divine. En vain direz-vous : Qu'on » nous laisse à notre libre arbitre. Pourquoi ne demandez-vous pas » la même chose pour ce qui est de l'homicide, du viol et de toutes » sortes d'infamies, qui sont réprimées par des lois assurément justes » et salutaires (1). »

Nous terminerons ces citations par un témoignage plus décisif encore, parce qu'il est tiré d'une lettre dogmatique, écrite par le pape saint Agathon, et lue dans le sixième concile général. Le souverain Pontife s'exprime ainsi : « Le Tout-Puissant, en remettant aux » princes la garde de la société chrétienne, a voulu qu'ils usent du » pouvoir qui leur est confié, pour chercher et conserver sans tache la » vérité enseignée par ce Dieu, de qui ils tiennent leur royauté, et qui » est lui-même le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs. Qu'ils » fassent donc tous leurs efforts pour faire régner dans toutes les égli- » ses la vraie doctrine, telle qu'elle a été enseignée par les apôtres » et transmise par leurs successeurs (2). »

Il ne peut donc rester à ce sujet aucun doute, dans l'esprit d'un lecteur de bonne foi. L'Eglise, d'accord ici, comme en tout le reste, avec la révélation, enseigne que les sociétés civiles et les pouvoirs qui les gouvernent sont tenus d'obéir à Jésus-Christ, et de défendre les droits de sa divine royauté.

***

Encore une fois, la question d'application n'entre pas dans notre sujet. Il s'agit ici du droit, et non du fait; de la thèse, et non de l'hypothèse. Mais, si les difficultés pratiques et les impossibilités momentanées qui se rencontrent dans l'hypothèse font abandonner et même

1. *Contra Crescen.*, lib. III, 57.

2. Hoc, ad stabilitatem divinitus commissæ (principibus) reipublicæ Christianæ, Ejus (Dei) concessit dignatio, ut imperialis virtus atque clementia de Deo per quem Reges regnant, qui Rex regnum est et Dominus dominantium, et quærat et curet ejus immaculatæ fidei veritatem, ut ab apostolis et apostolicis est patribus tradita, inquirere vigilanter, atque, ut vera traditio continet, instantissime desideret in omnibus Ecclesiis obtinere. (*Epistola Agathonis papæ ad imperatorem, lecta in Synodo VI, act. IV*, Hard., t. III, p. 1081. 1111).

renier la thèse, le fait devient le droit, l'application faussée passe à l'état de principe; le salut devient impossible par la faute de ceux qui avaient le devoir d'en montrer la voie. L'Eglise n'a garde de manquer au sien. Celui des catholiques est d'imiter son courage. Eux aussi, ils ont une mission à remplir à l'égard de la société. C'est le point sur lequel il faut insister en finissant.

Le lecteur trouvera peut-être superflue cette abondance de preuves pour établir un dogme qui se démontrait par son seul énoncé. Mais on cessera de nous reprocher cette prodigalité de lumière, si on considère qu'il s'agit du dogme le plus obscurci par les préjugés et le plus en butte aux attaques du sophisme. N'est-il pas vrai, en effet, que toutes les doctrines erronées, si différentes et si opposées qu'elles soient entre elles, l'athéisme, le déisme, le rationalisme, le protestantisme, l'indifférence la plus dédaigneuse et le fanatisme le plus ardent, se réunissent aujourd'hui, sous le drapeau du libéralisme, en une immense armée, pour proclamer la déchéance de Jésus-Christ, et renier sa royauté sociale? N'est-il pas vrai que cette erreur a, sur les croyants eux-mêmes, un pouvoir de séduction incomparablement plus grand que toutes les autres erreurs? N'est-il pas évident que, si l'Eglise ne rappelait les principes et ne proclamait les prérogatives souveraines de son divin fondateur, la condescendance avec laquelle elle tolère la violation de ces prérogatives aurait pour résultat de transformer le fait en droit, aux yeux de ses ennemis et aux yeux même de ses enfants? D'où vient, en effet, l'opposition que soulèvent ses protestations, sinon de ce que soit pour ses ennemis, soit même pour un certain nombre de chrétiens, la déchéance de Jésus-Christ était passée à l'état de principe?

Il en coûte d'autant plus pour renier ce faux principe qu'il est imposé, en quelque sorte, par la société tout entière à ceux qui veulent partager ses faveurs. Aussi voit-on bien des catholiques, fermes dans leur foi et parfaitement éclairés en tout le reste, qui se font illusion, et, par suite de leurs illusions, faiblissent et chancellent sur ce point. Il ne leur en coûterait pas de confesser hautement la divinité du Sauveur et sa présence réelle dans l'Eucharistie; mais dire nettement aux assemblées et aux pouvoirs qui régissent les sociétés humaines, qu'ils sont tenus de sauvegarder les droits de Jésus-Christ et de se soumettre à ses lois, voilà ce qu'on ne peut faire aujourd'hui sans un véritable héroïsme. Il en fut ainsi dans tous les siècles, par rapport à certains dogmes, particulièrement odieux au monde, au sujet desquels les chrétiens furent plus exposés à transiger. L'Eglise a-t-elle jamais consenti à ces transactions? C'eût été trahir le Dieu qui lui a donné pour mission principale de combattre l'erreur, et de rendre témoignage à la vérité.

Non, elle n'a jamais vu dans les répulsions du monde qu'un motif de parler avec plus d'énergie, et elle n'a jamais fait plus d'efforts pour

faire briller la lumière, que lorsque l'erreur s'est efforcée davantage d'en obscurcir le divin éclat.

C'est ainsi qu'agit aujourd'hui l'Eglise, par rapport à la royauté sociale de Jésus-Christ; et nous agirons comme elle, si nous sommes animés d'un vrai zèle pour ses intérêts.

En prouvant ainsi à la divine mère de nos âmes notre filial dévouement, nous rendrons le plus signalé service à ceux de nos frères qui ne se seraient pas suffisamment tenus en garde contre la contagion des préjugés dominants. Aussi dévoués que nous à Jésus-Christ et à son Eglise, ils n'auraient jamais consenti à embrasser des opinions dans lesquelles ils auraient vu la négation des droits de Jésus-Christ. Aussi, pour abjurer leur erreur, suffirait-il qu'elle leur ait été signalée.

Et comment un vrai catholique pourrait-il agir autrement, s'il a compris le lien étroit qui unit la royauté sociale de Jésus-Christ aux principes les plus élémentaires de notre foi? Si Jésus-Christ ne peut être Dieu sans être, par là même, le Roi des sociétés humaines, quel est celui d'entre nous qui osera s'arroger le droit de transiger, en son nom, avec les peuples et les pouvoirs qui lui refusent leur obéissance?

Si l'on nous dit que le sacrifice de cette moitié de la royauté de Jésus-Christ est le seul moyen de conserver l'autre moitié, nous saurons répondre que la vérité n'a jamais consenti à être sauvée par de semblables moyens, et que la sauver ainsi, c'est la détruire! Une et indivisible, elle ne peut être reniée à moitié sans être reniée tout entière; ceux donc qui s'imagineraient servir sa cause par de semblables concessions lui porteraient le plus grand préjudice qu'elle puisse recevoir des hommes, et lui refuseraient la seule gloire qu'elle puisse attendre d'eux. Nous la glorifions en la confessant; et plus elle est attaquée avec violence, plus notre confession intrépide et généreuse lui procure de gloire. Si, au contraire, nous la renions à demi, nous obscurcissons l'immortel éclat de sa lumière : et nous donnons contre elle, à l'erreur, une force irrésistible, la force de la logique.

Qu'avons-nous à faire, si nous sommes dévoués à Jésus-Christ, et si nous nous intéressons au vrai bonheur de la société? Une seule chose : *dire hautement à notre siècle qu'il ne peut pas plus se soustraire à la loi fondamentale de l'ordre providentiel qu'il ne peut changer les lois de l'équilibre ; et qu'en refusant de bâtir sur l'unique fondement posé par la main de Dieu, il ne peut faire que des ruines ; lui dire et lui redire que pour les sociétés comme pour les individus, il n'y a qu'un seul sauveur;* et que ceux-là se condamnent à une perte certaine, qui se font les ennemis du Dieu infiniment bon, venu dans ce monde pour leur apporter le salut. *Nec enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.*

RÉPONSE A LA « CHRONIQUE SOCIALE »

La *Chronique sociale de France*, organe des *Semaines sociales*, a publié, le 15 avril dernier, un article de M. l'abbé Thellier de Poncheville, intitulé : *L'attente d'un pouvoir fort*, qui appelle une sérieuse critique, car, s'il était pris à la lettre, il aboutirait à fortifier encore des dissidences qui n'ont déjà fait que trop de ravages, et à décourager des bonnes volontés dignes au contraire de la plus expresse sympathie.

Cet article d'ailleurs, nous ne faisons nulle difficulté d'en convenir, est écrit avec une certaine éloquence. Mais cette éloquence est, en définitive, trop voulue; ses périodes se balancent avec une recherche tellement étudiée, que la franchise, tranchons le mot, s'y trouve sacrifiée à la diplomatie. L'œuvre entreprise par l'*Action française* déplaît à M. l'abbé Thellier de Poncheville et à ceux dont il expose les griefs : voilà la raison première et unique de l'article. Or, l'auteur, au lieu d'énoncer simplement cette raison, prend mille détours, imagine cent circonlocutions, pour la faire entendre. Et volontiers nous verrions dans cette discrétion un hommage involontaire à la puissance du mouvement qu'on prétend enrayer, si nous ne jugions offensante cette façon d'attaquer par voie de périphrase des hommes dont l'un des mérites les plus appréciables est de procéder par affirmations nettes, de lutter à visage découvert et d'appeler toutes choses par leur nom.

Encore si M. l'abbé Thellier de Poncheville s'était borné à instruire, fût-ce obliquement, le procès de l'*Action française!* Comme elle est assez grande personne pour se défendre, et comme il n'entre pas dans le programme propre de notre Revue de faire *ex professo* l'apologie des thèses qu'elle a popularisées de si éclatante manière, nous pourrions omettre de répondre à M. l'abbé Thellier de Poncheville. Mais cet ecclésiastique n'a pu se tenir d'incriminer, à ce propos, notre Directeur, — oh! d'une façon sournoise, que nous dirons plus loin : et, du coup, la justice et l'honneur requièrent de notre part une réplique où nous espérons mettre autant de clarté que l'agression comporte d'insinuations louches.

A chaque ligne, d'ailleurs, M. l'abbé Thellier de Poncheville invoque l'intérêt de l'Eglise, à chaque page il se réclame de Pie X, en plusieurs endroits même il dénonce le mouvement de l'*Action française* comme « dommageable à la foi » : c'en est trop, et la *Critique du Libéralisme*, pour qui la foi, l'Eglise et Pie X sont au moins aussi chers et aussi sacrés que pour la *Chronique sociale de France*, se doit de relever un essai de thèse dont le mielleux artifice ne parvient pas à dissimuler le sophisme essentiel.

I

L'auteur débute en constatant le mal dont souffre le pays et l'an-

goisse qui torture les âmes. Il prête l'oreille à cette question, universellement posée : d'où nous viendra le salut? Mais il s'étonne aussitôt d'entendre cette réponse : « Le sauveur sera un régime d'autorité. » Arrêtons-le tout de suite, pour lui dire qu'ici, ce qui surprend à plus juste titre, c'est sa surprise elle-même. Trois raisons, en effet, devraient lui faire apprécier la convenance et l'opportunité d'une telle réponse : la première, c'est que toujours le spectacle de l'anarchie fait souhaiter le retour de l'autorité; la seconde, c'est que les impulsions imprimées à l'Eglise par son Chef auguste, et qui vont toutes à un affermissement de l'autorité, ne peuvent pas ne pas avoir de répercussion jusque dans l'ordre politique; la troisième, c'est qu'à son foyer, M. l'abbé Thellier de Poncheville doit avoir reçu cette maxime, qu'on a dû le convier à considérer comme un axiome, à savoir que « le sauveur sera un régime d'autorité ».

Et nous prions qu'on veuille bien ne pas nous interdire cette dernière raison comme trop personnelle. Le signataire de ces lignes, alors qu'il cherchait à fortifier ses convictions naissantes, s'est enthousiasmé en entendant, il y a trente ans, le père de M. l'abbé Thellier de Poncheville plaider avec feu la nécessité, mieux que cela, l'urgence d'un régime d'autorité. N'a-t-il pas sujet aujourd'hui, en lisant l'exposé des méfiances qu'inspire un tel régime au fils de l'orateur acclamé des banquets royalistes d'antan, de demander : qui a-t-on trompé, ou qui trompe-t-on? Nous avons connu un Thellier de Poncheville très ardent pour le « pouvoir fort »; nous avons adhéré à ses professions de foi vigoureuses; nous avons orienté dans ce sens notre carrière de publiciste; aujourd'hui nous rencontrons un autre Thellier de Poncheville, fils du premier, et, qui plus est, prêtre, qui s'applique longuement à montrer que non seulement nous poursuivons un « rêve », mais que « la poursuite » de ce rêve « pourrait devenir dommageable à notre foi » : comment garderions-nous le silence, comment ne marquerions-nous pas cette divergence, alors surtout que le mot de l'apparente énigme est fort aisé à démêler?

Car enfin, si M. l'abbé Thellier de Poncheville a tourné le dos au programme autoritaire et monarchique que son père soutenait avec tant d'éclat, et qu'à sa suite nous adoptâmes, c'est, à n'en pas douter, par l'effet de complaisances libérales et démocratiques qu'il lui en coûte aujourd'hui de devoir répudier. Tout son article n'a même d'autre objet que d'entasser de spécieuses raisons pour justifier rétrospectivement une sorte de désertion qui a cessé, lui-même le sent, d'être « bien portée ». Tâche ingrate, à coup sûr, mais dont nous avons bien le droit, ce semble, de préciser la genèse, nous qui, par une inflexibilité qui eut ses jours d'épreuve, nous sommes épargné les mécomptes de la palinodie. Pour tout dire, si M. l'abbé Thellier de Poncheville nous obligeait à ratifier ses conclusions présentes, il nous donnerait le droit de demander compte à son père des discours passés

de celui-ci : sa piété filiale l'induira, pensons-nous, à mieux aimer recevoir lui-même nos coups que de les attirer sur son père.

II

S'il est mal venu à se montrer surpris de la faveur avec laquelle on accueille la pensée d'un retour à un « régime d'autorité », M. l'abbé Thellier de Poncheville a plus mauvaise grâce encore à déprécier systématiquement le mouvement qui le chagrine. Il lui reproche de vouloir « s'imposer à tous en consigne obligatoire et en recette infaillible » : c'est travestir les méthodes de l'*Action française,* qui met son point d'honneur à solliciter la raison et à faire valoir l'intérêt de la patrie. Il reproche à cette « solution » d'être « simpliste » : est-il donc indispensable, pour sauver un peuple, d'imaginer des solutions complexes, et le ralliement, qui fut complexe à souhait, n'a-t-il pas fait ses preuves? Se plaindre de la simplicité d'une solution, cela revient, ce nous semble, à dire que la mariée est trop belle. Puis, où donc M. l'abbé Thellier de Poncheville a-t-il vu que cette solution a été « suggérée à l'origine par le découragement irréfléchi des cœurs »? Les initiateurs de l'*Action française* ne furent ni des « découragés », ni des « irréfléchis » : le spectacle de l'abaissement de la patrie par l'effet de l'affaire Dreyfus, d'une part, la claire-vue de l'impuissance des universitaires à fonder une morale cohérente, d'autre part, voilà, historiquement, les deux germes qui donnèrent naissance à leur entreprise, et ce qui leur manqua le moins, c'est le courage et c'est la réflexion.

Parmi leurs adhérents, M. l'abbé Thellier de Poncheville voit des « déserteurs de l'action », heureux de « dispenser leurs bras du rude effort présent » : c'est là pur verbiage, car, si les tenants de l'*Action française* désertent volontiers la paperasserie et la vaine frivolité des parlotes, personne plus qu'eux n'a coordonné l'action avec l'étude, personne mieux qu'eux ne s'est appliqué au « rude effort présent », personne n'a mis des « bras » plus vigoureux au service de conceptions plus hardies. C'est de l'histoire. Et cette critique tombe d'autant plus mal, que la plupart des détracteurs de l'*Action française* la jugent du point de vue tout contraire : ils la trouvent trop agitée, trop encombrante et surtout trop violente. Nous leur renvoyons M. l'abbé Thellier de Poncheville, qui, pour un peu, l'accuserait de quiétisme...

III

Mais ce sont là critiques subsidiaires. Le grief capital de M. l'abbé Thellier de Poncheville contre l'*Action française* consiste à voir en

elle « un péril pour la cause chrétienne dans le temps et le pays où nous sommes. » Lisez sa sentence de condamnation :

Le mal n'est pas que des catholiques soient dupes d'un rêve, mais que d'autres réussissent à les duper, avec des mots d'apparence et de sonorité religieuses, au profit d'une entreprise qui n'est leur à aucun titre et dont la poursuite équivoque pourrait devenir dommageable à leur foi.

Voilà une imputation grave, et qui demanderait des preuves. Celles qu'apportera l'auteur dans la suite de son article sont manifestement inopérantes, outre qu'il les enveloppe lui-même en des formules plus évasives que précises. Nous les examinerons plus loin, et nous verrons vite que, loin d'illustrer l'espèce de thèse qu'on vient de lire, elles sont plutôt des accusations nouvelles et latérales que des justifications de l'accusation principale. C'est donc à celle-ci qu'il convient de répondre tout de suite. Or, nous demandons comment M. l'abbé Thellier de Poncheville ose dire à des catholiques que l'*Action française* « n'est leur à *aucun* titre ». Ou cet ecclésiastique, qui se pique d'être au courant du mouvement des idées, ne connaît pas l'*Action française*, ou il doit savoir : 1° que l'*Action française* poursuit la restauration de la monarchie, ce qui n'a rien de contraire à la doctrine catholique, ce qui concorde au contraire avec le souci des intérêts catholiques, ce qui nous reporte enfin aux plus belles pages de l'histoire religieuse, où l'on vit l'Eglise favoriser l'institution des monarchies chrétiennes; 2° que l'*Action française* détruit passionnément le système de la souveraineté du peuple, ce qui fait d'elle la collaboratrice, explicite ou implicite (il n'importe!), des enseignements des Papes, et notamment du *Syllabus* de Pie IX et de l'Encyclique de Pie X sur le *Sillon;* 3° que l'*Action française* entend reconnaître à l'Eglise catholique romaine, au nom de l'intérêt national et en vertu d'une obligation née de l'histoire, la situation intégrale, les droits et prérogatives que cette Eglise même prétend lui appartenir, situation, droits et prérogatives que l'*Action française* tient pour extérieurs ou supérieurs au domaine propre de l'Etat; 4° que l'*Action française*, mises à part quelques personnalités notoires, dont le concours, étant loyal et sincère, ne saurait être répudié, groupe en fait, en tous ses milieux, des catholiques militants, dont le langage est marqué au coin d'une orthodoxie non douteuse, et dont les actes sont les plus vigoureux qu'on ait, depuis bien longtemps, réalisés au service des libertés catholiques. Et, après tout cela, M. l'abbé Thellier de Poncheville vient dire aux catholiques que l'*Action française* « n'est leur à *aucun* titre »? Que demande-t-il donc?

Oui, que demande-t-il? Si nous voulions aller au bout de la réponse que réclame cette question, nous répondrions que peut-être il n'en demande... pas tant! Vainement prétend-il se placer au point de vue catholique pour réprouver « l'attente d'un pouvoir fort » : l'objection qu'il oppose à l'*Action française* n'est pas celle d'un catholique, c'est

celle d'un libéral. L'histoire religieuse? il l'oublie sans regret. La souveraineté du peuple? il garde pour elle de secrètes complaisances. Les droits de l'Eglise? il inclinerait à en subir la mutilation plutôt qu'à en effectuer l'intégrale restauration. Les catholiques militants? il les juge fâcheux, dès qu'au lieu de se cantonner dans des exercices de faconde sociologique, ils paraissent sur la voie publique en champions intrépides des droits véritables et des libertés concrètes... Dès lors, nous tenons le moyen de nous entendre : s'il s'agit de catholiques proprement dits, certes l'*Action française* est leur à plus d'un titre; s'il s'agit de catholiques tels que les aime M. l'abbé Thellier de Poncheville, ou tels qu'il cherche à les façonner, non, alors, l'*Action française* « n'est leur à aucun titre ».

Reste l'accusation d'après laquelle l'*Action française* serait « dommageable à la foi » des catholiques : M. l'abbé Thellier de Poncheville aura beau faire, il ne justifiera pas cette grosse et téméraire imputation. De fait, quels périls signale-t-il pour la foi de quiconque? Voici ce qu'il découvre :

C'est dérision que de louanger l'Eglise de sa belle discipline, c'est mensonge d'en proclamer la grandeur philosophique et d'en chercher l'utilisation politique, dans le même temps que, catholique, on se bat en duel; laïque, on surveille et suspecte l'orthodoxie du clergé; contribuable du culte, on impose ses conditions avant de verser le denier de son curé ou l'obole du Saint-Père; publiciste, on usurpe la mission des évêques jusqu'à l'exercer au besoin contre tel d'entre eux. Ces indépendances dédaigneuses illustrent mal la thèse et la cause qu'avec éclat on prétend servir!

Sauf pour le duel, tout ce méchant petit tableau est un tissu de méprises ou de faussetés. Même pour le duel, quand nous aurons dit que ceux qui, catholiques, se battent en duel ont tort, que veut-on de plus? La charité demande que nous plaignions sincèrement ceux qui se donnent ce tort, mais la justice exige que nous constations que ceux qui, dans d'autres groupements, échappent à ce reproche n'y ont peut-être pas beaucoup de mérite, attendu que leur attitude au regard des ennemis de la cité chrétienne ne les expose pas à des provocations qui les laisseraient hésitants sur le parti à prendre : leur respect des lois de l'Eglise sur le combat singulier vaut donc tout juste la virginité de celles dont on dit : *casta quam nemo rogavit...*

Cela dit, qui, dans l'*Action française,* « surveille ou suspecte l'orthodoxie du clergé? » Il y a bien Jehan, mais Jehan n'est pas un laïque, c'est un religieux des plus éminents, et, s'il loue les bons prêtres et les meilleurs évêques, il ne suspecte personne. M. l'abbé Thellier de Poncheville se plaint-il des inoffensives égratignures que reçoit parfois l'abbé Lemire, mais sa situation de député ne l'expose-t-elle pas à la critique? Restent les ecclésiastiques qui se livrent à la vilaine besogne de calomnier, à coups de citations mensongères, les idées de l'*Action française;* mais M. l'abbé Thellier de Poncheville prend-il

fait et cause pour des Pierre, pour des Lugan, ou pour leurs congénères anonymes ? L'incident du châtelain qui mit des conditions à sa souscription au denier du culte n'est pas spécifiquement imputable à l'*Action française*, qui n'a pour Mgr Guillibert qu'une déférence éprouvée. Enfin, quel publiciste de l'*Action française* a jamais usurpé la mission des évêques jusqu'à l'exercer contre tel d'entre eux ? On y pousse si loin le scrupule en ces matières, que, si l'on y traqua Thalamas jusqu'à ce qu'il renonçât à faire en Sorbonne son cours injurieux pour Jeanne d'Arc, on résolut catégoriquement de s'abstenir, quand on fut tenté de contrecarrer le cours de l'ex-abbé Loisy, tant on y professe que, pour les choses d'Eglise, l'Eglise seule est compétente pour agir !

Une telle correction, vraisemblablement, déconcerte M. l'abbé Thellier de Poncheville. Il s'en émeut d'autant plus qu'il la voit pratiquée par des gens « étrangers à la vie » de l'Eglise. C'est encore là une équivoque ; car, si l'*Action française* compte parmi ses chefs quelques agnostiques, et qui se déclarent tels avec une loyauté qui commande le respect, il se trouve que ceux-là mêmes professent, nous le répétons, une déférence entière pour l'Eglise romaine, dont ils admettent et appellent la libre tutelle pour la société française. Pour le reste, l'*Action française* est si peu « étrangère à la vie » de l'Eglise, que son correspondant romain, *Aventino*, est, nous l'avons noté maintes fois, le plus averti, le mieux renseigné, le plus dévoué des correspondants de la presse française à Rome, si bien que la politique de Pie X n'a peut-être pas de soutien plus ferme et plus sciemment fidèle. M. l'abbé Thellier de Poncheville, qui parle éloquemment de Pie X, tout en oubliant de chercher à comprendre après coup cette Encyclique sur le *Sillon* que ses contradicteurs ont eu le mérite de ne pas attendre pour en professer et en servir ardemment toutes les conclusions, M. l'abbé Thellier de Poncheville, disons-nous, trouve évidemment dans ce contraste le motif d'un dépit dont il se venge comme il peut, ce qui n'est guère.

IV

Bon prince, M. l'abbé Thellier de Poncheville ne tarde pas à convenir que c'est « dans la société française », et non dans l'Eglise, que l'*Action française* poursuit la « restauration énergique de l'autorité. » Mais il se hâte de déclarer qu'en ceci, « il est permis à des catholiques, en tant que tels, de penser différemment de leurs frères ». Tant de débonnaireté, avouons-le, nous change, car, à l'époque du ralliement, les « réfractaires » jouissaient d'une latitude beaucoup moindre, et c'est contre eux qu'on tournait cette « intransigeance opiniâtre » qu'on reproche aujourd'hui aux partisans d'un « pouvoir fort ». Après cela, comme tous les goûts sont dans la nature, on peut effectivement

pardonner, à ceux qui ont encore l'originalité de s'y tenir, la fantaisie d'admirer « les puissances ordonnatrices de la cité terrestre » qui « abandonnent aux citoyens une part plus grande d'initiative » : mais M. l'abbé Thellier de Poncheville est-il de taille à contredire de façon probante l'*Action française*, quand elle montre que cette initiative des citoyens, étendue à un domaine qui n'est pas le leur, mais étouffée dans tous les domaines où elle pourrait jouer utilement, s'exerce avec autant de malfaisance que d'incompétence?

En tout cas, M. l'abbé Thellier de Poncheville n'admet pas que les catholiques « engagent leur foi commune dans cette querelle profane », qu'ils « entraînent l'Eglise dans l'impopularité de ces luttes anticonstitutionnelles ni dans l'aventure d'un coup d'Etat ». Mais quel catholique a jamais suggéré pareille chose? Entraîner l'Eglise dans l'aventure d'un coup d'Etat, quand l'*Action française* y a-t-elle songé? Nous avons vu l'Eglise entraînée dans la souricière du ralliement, qui n'eut rien de si glorieux, et qui même atteignit le parangon de « l'impopularité ». Mais, aux « luttes anticonstitutionnelles », qui jamais parla de la mêler?

C'est du reste une maladresse insigne que de parler ici d' « impopularité »; c'est retarder de quinze ans; l'anticléricalisme, oui, a été un instant populaire, et qui sait si la faute n'en fut pas au libéralisme notoire des chefs de « l'ordre moral » et des ministres du Seize-Mai? Quant au mouvement de l'*Action française*, c'est, depuis quarante ans, le premier, qui, poussant à droite, ait recueilli des sympathies ardentes et effectives dans toutes les classes de la société.

C'est une autre maladresse, presque doctrinale celle-là, que de nommer « profane » une « querelle » dont l'issue, si elle est heureuse, peut amener indiscutablement l'affranchissement des consciences chrétiennes. Ici encore, nous pourrions faire appel aux souvenirs personnels et familiaux de M. l'abbé Thellier de Poncheville : ne se souvient-il pas des luttes que son père livra, voici trente ans, pour épargner à l'enfance baptisée l'oppression scolaire? Cette oppression s'est établie; elle s'étend; elle dure; en conscience, peut-il nous dire quel moyen il entrevoit de la faire cesser? Cela presse, cependant; chaque année, une génération nouvelle subit la déformation perverse de l'école athée. L'*Action française*, avec un désintéressement insoupçonnable, offre un moyen d'abattre ce monstre; elle déclare qu'il est temps de « séparer la franc-maçonnerie d'avec l'Etat ». Et M. l'abbé Thellier de Poncheville hésite, il fait la petite bouche; au risque de rappeler les feintes pudeurs de Tartufe devant les appas de Dorine, il veut qu'on s'éloigne de cette « querelle profane »!

Voici pourtant un trait qui eut pour théâtre sa ville natale : n'est-ce pas à Valenciennes, en effet, que Louis Dimier fut révoqué de ses fonctions de professeur de philosophie, pour être allé saluer les Maristes le jour de leur expulsion? Etait-ce là une démarche trop « pro-

fane » à votre gré? Et trouverez-vous, dans d'autres groupements religieux ou politiques, beaucoup de sacrifices aussi héroïques? Le glorieux agrégé de l'Université qui s'exposa sans faiblir à cette révocation est aujourd'hui l'un des chefs de l'*Action française :* n'est-ce pas pitié de voir un prêtre, un prêtre né à Valenciennes, dénoncer aux défiances des catholiques, comme une « querelle profane », l'entreprise à laquelle le fier catholique qu'est Louis Dimier consacre désormais sa vie?

V.

Au passage, M. l'abbé Thellier de Poncheville suggère, comme préférable à la solution de l'*Action française,* sa solution à lui. Elle consisterait à « introduire des réformes par lesquelles gouvernants et sujets deviendraient plus aptes à leur tâche ». Il nous assure que « point n'est besoin pour cela d'une révolution », et qu' « à ce travail reconstructeur les catholiques sociaux s'emploient pour leur part ». Nous savons bien qu'il ne faut jamais chagriner l'adepte d'une panacée, à l'instant surtout où il dit : « prenez mon ours »; mais nous gardons le droit de sourire, quand nous voyons mettre en parallèle l'effort tout verbal de ces catholiques dits « sociaux » avec l'entreprise autrement efficiente de l'*Action française.* En quoi la propagande des premiers a-t-elle jamais abouti à fortifier « l'action coordinatrice du pouvoir? » Croit-elle en avoir seulement « relevé le prestige? » Oui, dans les *Semaines sociales,* on a porté des toasts à M. Fallières : nous savons bien ce que le « prestige » de ces *Semaines* y a perdu, mais, sincèrement, nous ignorons ce qu'y a gagné le « prestige » présidentiel.

Aussi bien, tout ce qui se dit de bon, tout ce qui se fait de sain et d'utile parmi les catholiques « sociaux » ne vaut qu'en fonction des maximes énoncées par l'Ecole sociale catholique, dont le chef est le marquis de la Tour-du-Pin, c'est-à-dire l'un des maîtres et des amis les plus chauds de l'*Action française.* Et c'est fort injustement, pensons-nous, qu'ici M. l'abbé Thellier de Poncheville accuse de « libéralisme économique » et d' « individualisme latent » l'*Action française.* parce qu'elle « s'insurge contre toute nouvelle intervention de la loi. » Un catholique « social » aussi distingué que M. l'abbé Thellier de Poncheville, dont la famille, à Valenciennes encore, a connu certainement Charles Périn, l'un des précurseurs de M. de la Tour-du-Pin, devrait savoir qu'entre l'interventionnisme de l'Etat, socialiste dans son aboutissement, d'une part, et le libéralisme individualiste, d'autre part, se place précisément le régime de l'association professionnelle ou corporatif, lequel est assidûment prôné dans l'*Action française* par M. l'abbé de Pascal.

Si, cependant, les catholiques « sociaux » se croient plus qualifiés que l'*Action française* pour faire « du bon travail », qui les empêche

d'y vaquer? Leur interprète raille les « impuissants efforts gaspillés depuis quarante ans » : s'il a vraiment mieux à nous offrir, grand bien lui fasse! Mais comment ne pas demeurer en défiance, quand nous le voyons tourner court en ces termes :

... A y regarder de près, telle quelle, et entre des mains qu'on pourrait mieux choisir, l'autorité n'est pas si faible en France; nous nous plaignons même de sa tyrannie omnipotente, de la soumission d'un peuple trop docile. Rêverions-nous donc d'une autorité qui serait puissante tant qu'elle nous demeurerait acquise et qui perdrait soudain son empire le jour où d'autres s'en rendraient maîtres contre nous?

Sophismes que tout cela! Oui, la tyrannie de l'Etat est omnipotente en France, oui, le peuple est trop docile à la loi même injuste et à l'Etat même persécuteur. Mais l'*Action française* vous dira que cette tyrannie et cette servilité sont le fruit naturel de la démocratie : loin donc de songer à fortifier aveuglément, éperdument, l'autorité, et surtout de la vouloir puissante aux mains de nos amis et faible aux mains de nos adversaires, comme vous l'imaginez gratuitement, elle vous dira qu'elle vise à en dessaisir amis et adversaires, à destituer de ce chef tous les partis, pour la laisser entière aux mains de qui, ne relevant d'aucun parti, n'aura pour se déterminer que les suggestions de l'intérêt national avec lequel se confondront son intérêt propre et celui de sa famille. Et c'est Bonald qui expose que les chances de tyrannie sont aussi rares en ce dernier système qu'elles sont multiples dans le système démocratique. Et c'est l'histoire elle-même qui, sur ce point comme sur tant d'autres, donne raison à Bonald.

Mises en parallèle de ces vérités fécondes, les combinaisons proposées par M. l'abbé Thellier de Poncheville ne risquent-elles pas de faire l'office d'un cautère sur une jambe de bois? « Ce sont les mœurs publiques, écrit-il, qu'il faut corriger plus encore que la charte constitutionnelle » Cet amour décidément désordonné de « la charte constitutionnelle » nous prouve que le ralliement se survit obstinément dans plus d'un de ses serviteurs, mais, en vérité, le remaniement de la charte constitutionnelle, même retardé par ces impénitents, empêchera-t-il l'amendement des mœurs publiques? N'est-il pas vrai, au contraire, qu'il l'accélérera? Dès l'instant que seront abattus les obstacles politiques, la liberté du bien ne s'épanouira-t-elle pas? La méthode de l'*Action française* se déclare nécessaire : se prétend-elle suffisante? Et quand elle dit : « Politique d'abord! », n'a-t-elle pas soin d'expliquer qu'il s'agit là d'une antériorité chronologique, et non d'une priorité logique dans l'ordre des biens désirables?

Jusque-là, personne n'empêche M. l'abbé Thellier de Poncheville et ses amis de corriger de leur mieux les mœurs publiques. Nous les avertissons cependant qu'ils pêchent contre l'histoire, et quelque peu contre la doctrine, quand ils acclimatent cette pensée que les modalités

constitutionnelles seraient sans influence sur les mœurs publiques. M. l'abbé Thellier de Poncheville ne devrait pas ignorer les fortes pages que Mgr Freppel, naguère collègue de son père à la Chambre des Députés, a écrites contre l'indifférentisme politique; il devrait en tout cas se souvenir du mot de saint Paul : *minister Dei* IN BONUM. C'est « pour le bien », à tout le moins « pour un bien » que le détenteur du pouvoir civil exerce ou doit exercer son pouvoir, et c'est en quoi il mérite le titre de « ministre de Dieu ». Les mœurs publiques sont donc grandement intéressées à ce que le pouvoir politique fonctionne en de bonnes conditions.

Précisément, dans l'*Action française* du samedi 7 mai, M. Charles Maurras, — en même temps qu'il exaltait le nouvel évêque de Moulins, Mgr Penon, son ancien professeur, — développait, sous le titre : *Les mœurs,* un article où il montrait cette importance capitale de la solution politique pour l'amélioration morale du pays : ou nous nous abusons fort, ou de tels écrits ont leur prix, même sous la plume de gens « étrangers à la vie » de l'Eglise. Libre, après cela, à M. l'abbé Thellier de Poncheville de continuer à se délecter d'une charte constitutionnelle dont le plus reluisant bénéficiaire révéla son souci des mœurs publiques en graciant Soleilland...

VI

Mais voici l'un des plus gros griefs de M. l'abbé Thellier de Poncheville :

Par malheur, dit-il, cette thèse catholique (de l'autorité venant de Dieu), il n'apparaît pas qu'on ait le souci, chez les belliqueux partisans de la force, de la vulgariser ni de la mettre en pratique. Philosophes positivistes, comment rendraient-ils au pouvoir sa vraie pierre d'assise qui est Dieu? Partisans de l'action directe et de l'insurrection violente, comment poursuivraient-ils cette éducation civique du peuple? Quelles leçons lui donnent-ils de respect et de discipline? Quelles excitations? Quels spectacles? Qui érige chaque jour en titres de gloire et célèbre en bulletins de victoire l'insulte à l'autorité? Quels écrivains bafouent ses représentants avec cette verve triviale qui ruinerait aussi bien le prestige des hommes d'Eglise les plus haut placés? Quels meneurs effacent sa notion au cœur d'une jeunesse impatiente de l'émeute, enthousiaste de l'illégalité? Quelle école décerne ses brevets d'aptitude et ses diplômes d'orthodoxie en récompense des plus turbulents exploits d'anarchie? ... N'est-ce pas là l'œuvre aimée des intransigeants de l'ordre et des militants de l'autorité?

Nous y voilà! Le problème soulevé se réduit à une question de délicatesse, de sensibilité, de bonne tenue. Ce qui froisse la susceptibilité de M. l'abbé Thellier de Poncheville, c'est l'illégalité, c'est la verve triviale, c'est l'insurrection violente. Ne lui en déplaise, il convient ici de distinguer deux ordres d'idées, au lieu de poursuivre confusé-

ment cette catilinaire un peu longuette. S'agit-il de la légitimité, s'agit-il de la convenance de cette tactique inaugurée par l'*Action française*, et qui, nous l'avouons, demeure chose assez nouvelle pour nos contemporains ?

S'il s'agit de la légitimité de cette tactique, question sur laquelle nous concevons qu'un prêtre intervienne, nous nous permettrons de dire que les catholiques de l'*Action française* ont dès longtemps formé leur conscience à bonne source : outre que le *salus populi suprema lex esto* justifie surabondamment les hardiesses les plus imprévues, le droit des catholiques de recourir à la force pour sauver leur Eglise persécutée, leurs enfants pervertis, leur foi bafouée, ou simplement leur patriotisme humilié, se trouve établi par les théologiens les plus autorisés, ai-je besoin de le rappeler à M. l'abbé Thellier de Poncheville? Dans le même temps où j'applaudissais les conférences royalistes de son père, je me procurai une brochure fort instructive, qui avait paru au moment de la guerre carliste, qui traitait *Du Droit des catholiques de se défendre*, qui était due à la plume du chanoine Torres Asensio, et qui montrait, par les écrits des Papes, des Pères, des Docteurs, des théologiens, quelle est, sur ce point d'ailleurs délicat, la constante doctrine de la morale catholique.

S'il s'agit, maintenant, de la convenance de telle ou telle initiative directe, personnelle, violente, M. l'abbé Thellier de Poncheville voudra bien convenir que ni lui, ni nous, ne sommes compétents pour juger de ces choses. Ce qui est sûr, c'est que, si Pierre l'Ermite, si Jeanne d'Arc, si Charette et Cathelineau avaient écouté les ennemis de la force ou les fétichistes de la légalité, nous n'aurions eu ni les Croisades, ni la fin de la domination anglaise en France, ni les cent ans de paix religieuse relative que nous devons au Concordat, dû lui-même aux guerres de Vendée.

Ce qui est sûr, également, c'est que des résultats fort heureux, atteints dans ces derniers mois, non seulement dans l'ordre politique, mais dans l'ordre religieux lui-même, ne l'eussent pas été, sans les initiatives, même violentes, des jeunes gens de l'*Action française*. Ce qui est sûr, c'est que, par un phénomène dont il n'est que juste de tenir compte, l'éducation intellectuelle de ces jeunes gens et leur perfectionnement moral marchent de pair avec leur entraînement à l'action politique. Ce qui est sûr enfin, c'est que la plupart d'entre eux, nous pourrions dire tous, ont donné, en d'innombrables circonstances, des témoignages d'intrépidité, de désintéressement, de générosité chevaleresque, et enfin de foi catholique, qui appelleraient, de la part d'un prêtre, nous osons le dire, autre chose que le dédain et la réprobation.

Nul n'oblige M. l'abbé Thellier de Poncheville à se joindre aux militants de l'*Action française*, ou seulement à les soutenir explicitement dans leurs exploits; mais ce qu'il leur doit, tout au moins, c'est de

les juger impartialement, et d'attendre qu'ils aient réalisé tout ce qu'ils promettent, avant de plaindre leur infortune, s'ils échouent, ou de les remercier de leur victoire, s'ils triomphent. Quand des hommes ont l'énergie d'entreprendre pour ainsi dire à forfait le salut de leur pays, quelque crédit, ce semble, leur est dû; quand, de plus, toutes leurs initiatives sont couronnées d'un succès invariable, adéquat au dessein qu'ils s'étaient proposé, quelque confiance même n'est pas excessive. La justice, en tout cas, ne trouve pas son compte à ce qu'on les harcèle d'un systématique dénigrement.

Il y a, nous savons bien, la « verve triviale » : par exemple, M. Léon Daudet fait preuve d'une rare originalité dans l'invective. Et puis? Viendra-t-il jamais, en ce genre, à la cheville des plumitifs à qui nous devons le régime qu'il poursuit de sa flagellante ironie? Croit-on qu'à traiter plus doucement les personnages dont il fait sa cible ordinaire, il aurait obtenu les ardentes sympathies qui appuient son œuvre? Le chanoine Lecigne, qui est bon juge en ce domaine plutôt littéraire, puisqu'il est doyen de la Faculté catholique des lettres de Lille, n'a pas hésite à saluer en ce fougueux polémiste un paladin de bonne race, un loyal Français, un enchanteur; peu d'orateurs, d'autre part, sont à ce point tribuns.

Allons au fond du problème : il est, pensez-vous peut-être, de mauvais goût d'appeler M. Fallières « le Bœuf », et peut-être aussi demandez-vous ce qu'on eût fait sous Louis XVIII d'un journaliste qui eût désigné de même sorte ce souverain non moins obèse. La difficulté est aisée à résoudre : sous un régime où l'hérédité fait le souverain, il est injuste de s'en prendre à ses travers physiques; mais, sous un régime qui se pique de choisir le chef de l'Etat, d'après une sélection graduée et tamisée, l'on est inexcusable de ne pas choisir une perfection, au point de vue décoratif comme aux autres; et, du coup, la « verve » qu'on déploiera contre les maladresses qui auront caractérisé le choix intervenu, ne risquera jamais d'être « triviale » : ce qui est trivial, c'est proprement le système qui, ayant abattu l'hérédité en prétendant donner le pouvoir au plus digne, le donne au plus sournois, au plus cupide, au plus balourd.

En tout cas, M. l'abbé Thellier de Poncheville, en insinuant que cette « verve triviale » ruinerait aussi bien « le prestige des hommes d'Eglise les plus haut placés », a écrit une gratuite et inutile perfidie. De plus, il se contredit quand il réclame « respect » et « discipline » au profit de l'autorité que l'on sait, alors que, vingt lignes plus haut, il a gémi sur « la soumission d'un peuple trop docile qu'on n'arrive pas à détourner du respect aveugle de la loi, de la crainte servile de l'Etat ». On devrait cependant savoir ce qu'on veut : à l'*Action française*, on le sait; l'on y a des respects touchants pour les choses respectables, et des haines sacrées pour les choses détestables. Que cette « éducation du peuple » diffère de « l'éducation civique » où s'attarde M. l'abbé

Thellier de Poncheville, nous ne le nions pas : mais, s'il faut choisir, nous préférons la virile formation qui se donne à l'*Action française*, formation qui fournit sur toutes choses de saines et lucides clartés, à l'apostolat démocratique qui trompe, qui enfle et qui déçoit.

De la tirade vainement emphatique que nous achevons ainsi de réfuter, un seul mot subsiste, le premier : « Philosophes positivistes, comment rendraient-ils au pouvoir sa vraie pierre d'assise qui est Dieu ? » S'il y a plus de cinq positivistes dans l'*Action française*, c'est tout le maximum : cette généralisation est donc peu loyale; admettons cependant que ces positivistes soient toute l'*Action française :* en ce cas, M. l'abbé Thellier de Poncheville aurait sujet de quitter tout souci. Car s'il croit vraiment, et nous ne lui ferons pas l'injure d'en douter, que « la vraie pierre d'assise du pouvoir est Dieu », alors, qu'il se rassure! le « pouvoir fort » édifié par des positivistes croulera de lui-même, si seulement il parvient à s'édifier, et M. l'abbé Thellier de Poncheville aura cause gagnée, et son article à la *Chronique sociale de France* n'est plus qu'un gongorisme superflu...

Mais notre réplique a déjà pris des proportions sérieuses, et nous n'avons cependant pas encore discuté le passage relatif à notre Directeur. Nous prions le lecteur de nous faire crédit jusqu'à quinzaine.

Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

MÉPRISES DE MGR CAULY

Mgr Cauly, protonotaire apostolique, vicaire général de Reims, joint à beaucoup d'autres mérites celui d'exceller dans l'exposition de la doctrine chrétienne. Il est l'auteur d'un *Cours d'instruction religieuse* très développé, d'un *Catéchisme expliqué* qui a très légitimement obtenu le succès de quarante-six éditions, et que, pour sa modeste part, le directeur de cette revue, quand il était directeur de collège, faisait commenter dans toutes les classes. Mgr Cauly a encore écrit, pour le développement de son œuvre, une bonne *Histoire de la religion et de l'Eglise*, *La Recherche de la vraie Religion*, *L'Apologétique chrétienne*, *La Morale chrétienne*. Tous ces ouvrages se recommandent par une exposition claire et sobre.

Il vient de leur donner pour suite une substantielle brochure intitulée : *Libéralisme et Modernisme* (1), dans laquelle il analyse les principaux actes pontificaux condamnant ces erreurs : le *Syllabus* de Pie IX, le Décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi*.

Cette analyse est excellente. Mais l'auteur a cru devoir y ajouter

1. De Gigord, éditeur, 15, rue Cassette, Paris 1911.

un aperçu sommaire du mouvement moderniste qui est loin de mériter le même éloge. On y constate une légèreté d'informations et d'appréciations, qui surprend doublement, parce que les informations générales en cette matière sont aujourd'hui à la portée de tout le monde, et à cause du sérieux de l'auteur.

Il est vraiment regrettable qu'un écrivain d'ordinaire si consciencieux et qui jouit d'une juste considération, confonde les adversaires les plus déclarés des erreurs libérales et modernistes avec leurs sectateurs, qu'il fasse le jeu des adversaires de ces défenseurs de la bonne cause en discréditant ceux-ci, et, par contre, propose sans discernement, comme modèles de saine et sûre doctrine, pêle-mêle avec ceux qui le méritent, des auteurs et des ouvrages qui ne sont pas exempts d'erreur et dont la lecture offre des dangers.

Errare humanum est. Cependant, contre de telles méprises ou inadvertances, les amis du Saint-Siège ne devraient-ils pas bénéficier des mesures de garantie prescrites par l'autorité pontificale? Si un auteur se trompe à leur détriment, et par conséquent au détriment de l'opinion catholique, les censeurs ecclésiastiques, chargés de le réviser, ne seraient-ils pas bien dans leur rôle en lui signalant des erreurs préjudiciables, trop évidentes pour échapper à tous les yeux? On a constaté plus d'une fois de singulières applications de ces garanties : il a été fréquemment plus facile aux écrivains imbus des idées novatrices, qu'à leurs contradicteurs, d'obtenir l'*imprimatur*. Si, en outre, ceux-ci se voient frappés de suspicion dans des écrits, d'ailleurs parfaitement orthodoxes, et munis de tous les visas exigés, ne sera-ce pas rendre leur tâche par trop pénible?

On ne s'étonnera donc pas de la protestation que nous élevons ici.

***

Croirait-on, par exemple, que M. l'abbé Maignen, auteur principal de la condamnation de l'américanisme, et qui soutint pour cette cause les plus violentes contradictions, est mis, par Mgr Cauly, sur le même pied que M. l'abbé Klein; avec cette unique différence qu'il use d'une plus grande discrétion à l'égard de celui-ci, en citant son ouvrage sans prononcer son nom!

Après avoir mentionné la fameuse lettre de Léon XIII, *Testem benevolentiæ* (22 janvier 1899), qui condamnait l'Américanisme, l'auteur ajoute :

> C'était à l'occasion de livres qui venaient d'être publiés en France : *Vie du P. Haecker*, suivi d'un autre de M. l'abbé Charles Maignen : *Le Père Haecker est-il un saint?* (1898). *Les auteurs de ces ouvrages* mettaient en relief les œuvres apostoliques et aussi les doctrines de ce religieux qui avaient un grand succès dans l'Amérique du Nord. *On* prêtait à l'auteur l'opinion qu'il faut que l'Eglise s'adapte davantage aux aspirations et aux théories des peuples modernes. De ce principe, dérivaient des corollaires, entre autres celui que relève et réprouve l'Encyclique *Pascendi*, qu'il conviendrait de délaisser les vertus évangéliques, qualifiées de *passives*, pour embrasser celles des vertus *actives*, le zèle, l'apostolat, etc. *C'est cet ensemble de théories*, en opposition avec les tra-

ditions de l'Eglise, que le Pape Léon XIII jugea devoir signaler et réprouver sous le titre d'*américanisme* dans sa Lettre apostolique de 1899. De cette Lettre inspirée par la charité apostolique, Léon XIII disait : « Nous espérons que vous la considérerez comme une nouvelle preuve de notre affection. Nous avons d'autant plus confiance qu'il en sera ainsi que cette Lettre est spécialement destinée à terminer certaines discussions qui se sont élevées parmi vous et qui au détriment de la paix, troublent gravement sinon tous les esprits, du moins un très grand nombre » (1).

Or, la *Vie du P. Haecker*, traduite en français par M. l'abbé Klein, célébrée à grands fracas par toutes les voix, alors si puissantes, des novateurs en France, avec cet art de solidarité dans la réclame que l'Encyclique *Pascendi* a si exactement décrit, fut le puissant agent de diffusion de l'Américanisme. Ce fut alors que M. l'abbé Maignen entreprit la réfutation du système, par une série d'articles dans la *Vérité Française*, réunis plus tard en volume sous le titre : *Le P. Haecker est-il un saint?* C'est de cette façon qu'il mérite d'être rangé parmi les auteurs qui exaltaient le nouveau catholicisme. En vérité, le voilà bien récompensé, et par quelle main!

On n'est pas moins surpris de voir Mgr Cauly, dans son désir de faire triompher la puissance de l'Eglise, affirmer rondement que les tendances américanistes n'ont point fait école; plus encore, de l'entendre se faire l'écho des absurdes récriminations du clan novateur qui accusait les prétendus *réfractaires* d'invoquer à tort l'autorité de l'Eglise contre les erreurs américanistes, et insinuer qu'on les attribuait faussement au P. Haecker, ce qui reviendrait, contre son intention bien certaine, à appuyer la thèse soutenue alors par M. Fonsegrive, que condamna publiquement Mgr Turinaz, et à traiter la lettre *Testem benevolentiæ* comme les modernistes ont traité l'Encyclique *Pascendi*. L'une et l'autre ne seraient pas loin de mériter le mot, trouvé si spirituel, de Mgr Duchesne, et d'être confondues dans l'histoire sous un même titre : *Digitus in oculo*.

L'auteur poursuit :

L'espoir du Saint-Père ne fut point trompé. Sa Lettre trouva le plus respectueux et le plus docile accueil de tout l'épiscopat américain qui se défendit d'être partisan de ce système *peut-être un peu témérairement attribué au P. Haecker par des hommes qui auraient voulu se prévaloir de son autorité*, mais qu'avec Léon XIII l'épiscopat d'Amérique déclarait réprouver et condamner.

Et, en effet, *si certaines tendances américanistes ont pu se produire, elles n'ont point fait école*, et n'ont amené ni schismes, ni groupements de résistances.

***

Après cela, et du moment que M. l'abbé Maignen prend place parmi les fauteurs de l'Américanisme, le directeur de la *Critique du Libéralisme* ne doit pas s'étonner d'être classé, ni plus ni moins, parmi les modernistes. C'est l'honneur que Mgr Cauly lui fait.

---

1. Page 159.

Pour donner un aperçu du mouvement moderniste, il énumère (page 129) les ouvrages condamnés de ce chef par la Congrégation de l'*Index* et celle du Saint-Office : ceux de MM. Loisy, Houtin, Fogazzaro, E. Le Roy, Laberthonnière, Turmel, Herzog, Paul Bureau, Dabry, Naudet, et diverses brochures sorties de l'officine Nourry. La liste n'est pas complète, car on n'y voit pas figurer, par exemple, le nom de M. l'abbé Quiévreux, fougueux adversaire de M. l'abbé Maignen. Mais *Le Progrès du Libéralisme en France sous le Pape Léon XIII* et la plaquette *Ne mêlez pas Léon XIII au libéralisme* y figurent en belle place. « Après avoir donné la liste des livres entachés d'erreurs modernistes et condamnés par l'autorité ecclésiastique » (page 151). Mgr Cauly propose une liste d'ouvrages et de revues opposés à cette erreur. C'est donc bien clair.

On sait que les prohibitions de l'*Index* ne sont pas motivées publiquement. Elles peuvent avoir des raisons purement disciplinaires aussi bien que doctrinales. C'est un silence que l'esprit de parti exploite volontiers, surtout s'il arrive, comme c'est le cas où je me suis trouvé, qu'un défenseur de la vérité soit frappé en compagnie de modernistes.

Que les démocrates chrétiens, dont j'avais impitoyablement dénoncé les accointances avec le modernisme, que ses fauteurs, aient cherché par tous les moyens, à faire prendre le change à l'opinion et à tirer leur apologie de cette sentence, on se l'explique de leur part (1). Le coup qui atteignait leur contradicteur avait bien plus d'importance et d'intérêt pour eux que la condamnation des novateurs. C'est ainsi que, le jour où parut le décret signé le 25 mai 1908, un de leurs principaux correspondants à Rome, Mgr Vanneufville, en télégraphiait à ses amis la nouvelle en ces termes : Un décret de l'*Index* paru aujourd'hui (29 mai) condamne deux ouvrages de l'abbé Emmanuel Barbier... Sont également condamnés, etc... Les autres n'étaient que l'accessoire. Mais que Mgr Cauly, dont la gravité est connue, s'unisse à eux, c'est de quoi surprendre et affliger.

Le titre même de l'ouvrage aurait dû suffire pour l'avertir de sa regrettable erreur. S'il en avait seulement coupé les pages ou regardé la table des matières, il aurait constaté du premier coup d'œil qu'il avait précisément pour but de combattre les efforts des libéraux et des modernistes; il aurait vu, en particulier, que toute une partie, formant 300 pages, intitulée : *Le Catholicisme progressiste*, est une critique documentée des erreurs que l'Encyclique *Pascendi* devait condamner un peu plus tard. Il y aurait même trouvé deux plaidoyers très complets contre le démocratisme chrétien et contre la non-confessionnalité de l'action sociale et de l'action politique, avant-coureurs des autres décisions de S. S. Pie X.

Voilà une œuvre qui peut être rangée parmi celles « entachées des erreurs modernistes »!

***

Sans être d'une légèreté aussi extraordinaire que dans la partie

1. Voir notre numéro du 1er mars 1909, pages 400 ss.

précédente, les indications bibliographiques concernant la résistance au modernisme que donne Mgr Cauly, sont également sujettes à caution.

C'est d'autant plus fâcheux que la mention honorable ainsi décernée par un écrivain de son caractère à des écrits douteux et à des auteurs dont les tendances générales sont plutôt opposées aux enseignements pontificaux, doit avoir pour conséquence naturelle de faire passer pour vraiment orthodoxes des théories qui ne le sont point.

Le choix surabonde pourtant parmi les ouvrages de doctrine sûre, où l'on trouve une réfutation scientifique des erreurs condamnées. L'auteur en cite un assez bon nombre. Mais pourquoi en présenter d'autres, de valeur pour le moins très contestable, comme dignes de la même confiance?

C'est ainsi que, « parmi les ouvrages récents où sont exposées et défendues les vérités chrétiennes, les dogmes et les faits niés par les adversaires que nous avons à combattre », l'auteur indique l'ouvrage de Mgr Mignot : *L'Eglise et la critique* (pages 131 à 133).

Or, sans rappeler le rang avancé que tient ce prélat parmi les exégètes progressistes, sans relever maintes propositions contenues dans cet ouvrage, qui prêtent à des interprétations fâcheuses et appelleraient de forts correctifs, nous observerons seulement un fait. Ce livre renferme un chapitre intitulé : *Critique et Tradition*, qui est une apologie de l'exégèse progressiste en général, et, au fond, un plaidoyer en faveur de M. Loisy. Il avait d'abord paru dans le *Correspondant* (10 janvier 1904), à la veille du jour où éclata la condamnation de ce malheureux. On ne retrouve pas, il est vrai, dans le livre, les passages de l'article où Mgr Mignot plaidait ouvertement pour M. Loisy, ces lignes, par exemple : « M. Loisy n'ignore aucune des sources de la vérité, bien qu'il n'ait puisé qu'à quelques-unes. S'il ne retrouve pas dans les synoptiques tout ce qu'on y a mis (??), il sait que ce qu'on y a mis existe quelque part et possède une réalité objective : c'est l'ensemble des vérités chrétiennes. Il ne les trouve pas où on les place quelquefois : il les retrouve ailleurs, sans qu'il en manque une seule (!!!) » (1). Mais, même émondé de ces passages trop compromettants, l'article devenu chapitre reste le même quant au fond et quant à l'esprit. Son moindre défaut est de rabaisser l'autorité de l'Ecriture au profit de la Tradition.

Mgr Cauly cite encore, parmi les réfutations du modernisme, deux ouvrages de M. l'abbé Brémond, l'ami bien connu de Tyrrel : *Newman : le développement du dogme chrétien* et la *Psychologie de la foi*, autre exposé des théories de l'illustre cardinal. Ainsi que l'*Ami du Clergé* le remarque quelque part : « Le Niewmanisme est un des éléments les plus séduisants, les plus dangereux, du modernisme ». La même revue observe en d'autres endroits que M. Brémond, « dont tous les travaux, depuis une douzaine d'années, gravitent autour de Newman », fait trop modestement à M. l'abbé Dimnet (dont l'ouvrage a été mis à l'index), l'honneur de reconnaître en lui le principal intro-

1. Voir notre numéro du 1er avril 1910, p. 693.

ducteur du newmanisme en France : « de tous les newmaniens en France, M. Brémond est le premier. » On sait d'ailleurs que Newman a lui-même reconnu publiquement que les écrits marquant les étapes de sa conversion à la vraie foi « ne pouvaient pas être exempts de beaucoup d'erreurs » (1). Le P. Fontaine a savamment étudié et critiqué les théories newmaniennes, exploitées en faveur de l'évolution des dogmes. Sans insister davantage, voici comment il juge la *Psychologie de la foi,* que Mgr Cauly nous présente comme un antidote au poison moderniste : « Bref, Newman, au moyen de sa théorie est devenu catholique des pieds à la tête; certains lecteurs du livre de M. Brémond sont exposés à devenir un peu moins catholiques, un peu sceptiques et à demi protestants. Etant donné leur état d'esprit, ce sera, je le crains, le résultat d'une exploitation à rebours de la théorie newmanienne » (2).

La foi catholique, par M. l'abbé Lesêtre, est également classée parmi ces antidotes sûrs. L'*Ami du Clergé,* après avoir noté qu'il a dû se mettre en opposition avec M. Lesêtre sur la notion de la foi, relève dans cet opuscule, entre autres « comparaisons fort claudicantes », qu'on a présentées sur le développement du dogme, celle de M. Lesêtre entre le domaine de la nature et celui de la Révélation. Il y a joint d'autres observations (3).

Le même *Ami du Clergé,* dont on connaît la sûreté doctrinale, émet de sérieuses réserves générales sur la collection de la *Pensée chrétienne* (éditeur Bloud), à laquelle appartiennent les ouvrages précités de M. Brémond et que Mgr Cauly mentionne en bloc (4). Il semble regretter de ne pouvoir énumérer chaque brochure d'une autre collection publiée par le même éditeur : *Science et Religion.* Nombre d'entre elles sont inoffensives, bonnes même, sinon de sérieuse valeur; mais il en est d'autres dont on ne peut faire le même éloge. Mgr Cauly ne pourrait pas recommander, par exemple, comme un modèle de critique catholique, la notice sur Kant, de M. Ruyssen. La matière est cependant grave.

Ces observations paraîtront peut-être suspectes à Mgr Cauly, venant d'un homme qu'il considère et dénonce à l'opinion comme frappé par l'Eglise pour sa complicité avec les modernistes. Mais il ne tiendra qu'à lui de les contrôler.

La tâche des écrivains qui se sont voués entièrement à la défense de la saine doctrine deviendrait par trop ingrate et difficile, si, tandis qu'ils sont en butte aux violences de ses adversaires, ils se voyaient trahis par ceux dont ils sont en droit d'attendre l'appui. Ne leur resterait-il donc qu'à redire à leur façon la prière que l'on connaît : De mes ennemis, je m'en charge; mais, de mes amis, délivrez-moi, Seigneur!

E. B.

1. Voir notre numéro du 1er février 1909, p. 238.
2. La théologie du Nouveau Testament, p. 338.
3. 1909, p. 185.
4. 1905, p. 215.

LEÇON MÉRITÉE : LETTRE A M. L'ABBÉ LEMIRE

Notre dernier numéro a relaté la récente équipée de M. Lemire à Bordeaux, pour l'inauguration officielle d'une œuvre laïque. Les leçons déplacées à l'égard du clergé bordelais, qu'il a cru pouvoir joindre au scandale de sa conduite, lui ont valu, de la part de M. l'abbé Liaut, directeur de la *Croix du Sud-Ouest,* une ferme et verte réplique, qui aura soulagé bien des gens. Voici cet article.

Monsieur l'Abbé,

Permettez à un de ces prêtres bordelais que vous avez injuriés, dimanche, de vous soumettre quelques nécessaires réflexions.

Vous êtes venu à Bordeaux. Et, là, deux jours durant, comme si notre ville n'avait d'autre refuge pour un prêtre, vous avez obséquieusement subi l'hospitalité d'un Decrais, l'un des ministres les plus sectaires du cabinet Waldeck-Rousseau.

Deux jours durant, vous avez présidé à des manifestations philanthropiques, sans doute, mais trop tapageusement électorales, laïques et maçonniques.

Deux jours durant, vous avez été escorté, applaudi, héroïsé par des journalistes à gages, par les valets des loges, par tout ce que Bordeaux compte d'insulteurs de notre Christ et de spoliateurs de biens ecclésiastiques.

Etait-ce donc là la place d'un prêtre?

Dans de nombreuses et éloquentes improvisations vous avez parlé de démocratie, de solidarité, de République. C'était votre droit.

De M. Decrais vous avez chanté les mérites et la gloire. Avez-vous oublié, Monsieur l'abbé, que ce Decrais fut artisan de la première heure dans cette campagne de mensonge, dans cette législation infâme, qui devait piller nos œuvres charitables, détruire nos congrégations et semer tant de ruines à travers l'Eglise de France?

Du préfet Duréault, qui vous accompagnait partout, vous avez vanté, tour à tour, « la bonté, la philanthropie, la simplicité, l'extrême délicatesse. » Vraiment, c'était de trop. Et vos courtisanesques paroles n'avaient même pas l'excuse d'une aveugle sincérité.

Ignorez-vous donc, Monsieur l'Abbé, que ce préfet est encore chez nous, l'instrument servile de toutes les lois sectaires, de toutes les spoliations? Ignorez-vous donc que ce préfet s'est orgueilleusement installé dans le palais volé de nos archevêques?

Ce palais était trop beau, paraît-il, pour un Prince de l'Eglise. Aussi, les quelques cent mille francs, produit de la vente de notre petit séminaire, ont-ils servi à votre « bon et philanthropique » Duréault, pour aménager ce palais avec un luxe insolent et pour montrer au peuple « la simplicité et l'extrême délicatesse » d'un fonctionnaire de votre démocratie.

Bien plus : dans ce même palais, qui rappelle tant de glorieux souvenirs à l'Eglise de Bordeaux; dans ce même palais, d'où l'on chassait naguère un vieil archevêque malade; dans ce même palais, dont

pas un de nous n'aurait l'inconvenance sacrilège de franchir le seuil, vous, prêtre, vous avez présidé, péroré, souri aux spoliateurs et reçu les hommages les plus étranges.

Etait-ce donc là le rôle d'un prêtre?

Et, comme si de telles messéances ne suffisaient encore pas, vous avez terminé la série de vos discours par des paroles outrageantes à l'égard du clergé bordelais.

Ces paroles, Monsieur l'Abbé, une feuille maçonnique, *La France*, les a accueillies avec un enthousiasme délirant, cependant que la gouvernementale *Petite Gironde*, soit par calcul intéressé, soit par un reste d'opportuniste pudeur, s'est abstenue de les reproduire. Cet enthousiasme de l'une et cette abstention de l'autre sont votre premier châtiment.

« Pourquoi (avez-vous dit), faut-il que ma joie s'attriste de cette constatation » que je n'ai eu, avec moi, pendant ces deux jours de fêtes, qui ont été, » cependant, la glorification du bien, que des laïques?... Le catholique doit être » le premier à prodiguer le bien et à songer aux malheureux : c'est là la » mission du prêtre. Je regrette d'avoir été la seule soutane. Pourquoi tous » ces prêtres n'étaient-ils pas avec moi? Dites-leur bien haut, Messieurs les » journalistes, à tous ces prêtres, que celui qui a été l'objet des attentions, des » ovations dont vous avez été les témoins pendant ces deux jours de fête, por- » tait une soutane comme eux. Dites-leur : Soyez comme lui et vous serez fê- » tés comme lui et alors, seulement, Messieurs du clergé, vous serez la lu- » mière du monde. Dites-leur que le prêtre ne porte pas la robe des ministres » de Dieu pour parader dans les cathédrales, mais pour porter dans le cœur » ce que l'homme attend de lui, l'unique désir de répandre sur tous les bien- » faits de sa bonté et de sa générosité ».

Est-ce donc là un langage sacerdotal?

Eh quoi! Monsieur l'Abbé, vous aviez pu croire nos prêtres bordelais assez dépourvus de bon sens, assez oublieux de leur dignité sacerdotale, pour faire escorte aux personnages équivoques et railleurs qui vous entouraient?

Eh quoi! vous nous faites dire bien haut par MM. les journalistes que les prêtres doivent ressembler à vous, être fêtés comme vous? Et vous osez ajouter « qu'alors seulement ces MM. du clergé seront la lumière du monde? »

Oh! vraiment, Monsieur l'Abbé, de telles paroles, des paroles d'un orgueil si démesuré ne sauraient trouver, ici, une excuse dans les surprises ou dans la chaleur passagère d'une improvisation. Et, décidément, votre folle passion de popularité déborde à ce point que, seule l'inconscience pourrait expliquer une telle aberration.

Il y a, Dieu merci, quarante mille prêtres en France, qui ne vous ressemblent pas. C'est votre désespoir, Monsieur l'Abbé, mais c'est leur honneur.

Et, croyez-moi, pour être la lumière du monde, ces quarante mille prêtres ont besoin des rayons d'un soleil autre que vous, pauvre étoile sans rayonnement, épargnée par Viviani au plafond du Palais-Bourbon.

Les plus regrettables, cependant, de vos paroles, sont dans l'apostrophe où vous reprochez au clergé bordelais « de parader dans les cathédrales et de ne pas assez porter dans le cœur l'unique désir de répandre sur tous les bienfaits de sa bonté et de sa générosité. »

Cette apostrophe, Monsieur l'Abbé, n'est plus seulement une lourde plaisanterie, elle est une injure.

Vous ignorez, sans doute, que les catholiques bordelais sont, par excellence, les apôtres de la charité. Sous l'incessante impulsion du clergé, la pitié sociale s'exerce, ici, sous les formes les plus diverses, sous des formes inconnues de vos philanthropes parlementaires ou préfectoraux.

Nos patronages d'ouvriers ne se comptent plus. Nos ventes de charité produisent des sommes énormes. Nos messagers s'en vont, matin et soir, dans les quartiers pauvres, dans les mansardes, assister l'enfant et le vieillard, panser leurs plaies, apporter la parole qui console et le pain qui nourrit.

Voilà qui vaut mieux que vos inaugurations tapageuses, que toutes vos blagologies démagogiques.

Pas une œuvre, entendez bien, pas une œuvre d'assistance matérielle ou morale, qui n'ait été relevée, chez nous, des ruines accumulées par vos amis, par ceux qui applaudissent à vos flagorneries faciles, à vos injures.

Ah! vraiment, il vous sied mal, Monsieur l'Abbé, de jeter sur nos épaules un manteau de dérision et d'exalter contre nous cette solidarité laïque, ces dévouements mercenaires, dont nos dépouilles et notre argent paient tous les services.

En terminant, Monsieur l'Abbé, laissez-moi vous dire notre douloureuse tristesse pour le scandale que vous êtes venu donner à Bordeaux. Les injures de nos ennemis ne frappent que nos oreilles, n'atteignent que notre amour-propre; mais les vôtres nous ont frappes au cœur.

Censeur du sacerdoce catholique, prêtre de Jésus-Christ qui n'avez plus d'encens que pour les idoles du jour, jusqu'où donc irez-vous dans vos adulations et vos égarements? Au lieu de servir à « parader » dans l'Eglise, votre soutane, que baisent pieusement les pontifes de la libre-pensée, ne sera-t-elle pas demain le drapeau des mécontents, le drapeau des néo-évangélistes, le drapeau d'un modernisme vaincu, mais toujours révolté?

On se le demande avec angoisse.

Quelles que soient, Monsieur l'Abbé, votre éloquence et vos prétentions, vous ne semblez guère avoir le génie d'un Lamennais; vous en avez tout l'orgueil; puissiez-vous n'en avoir pas la fin!

Humblement vôtre dans le Christ.

Jean LIAUT,
Directeur de la *Croix du Sud-Ouest*.

L' « ACTION LIBÉRALE » TABOUE POUR LA « CROIX »

Un correspondant nous signale un petit fait bien suggestif, qui montre à quel point la *Maison de la Bonne Presse* est inféodée à l'*Action*

libérale, quoiqu'on y professe se tenir sur le terrain purement religieux.

Il s'agit d'un article de l'*Action catholique française* reproduit par la *Chronique de la Presse* (27 avril). Nous ne cherchons point à être désagréables à celle-ci, qui, plus d'une fois, a largement cité la *Critique du Libéralisme.* Mais l'indépendance relative dont elle a donné en cela la preuve, ne va pas jusqu'à lui permettre de prononcer le nom de l'*Action libérale* dans les citations où il est accompagné de critiques.

C'est ce que l'on pourra remarquer dans l'article que nous allons reproduire après elle, à cause de l'intérêt du sujet.

Là où le rédacteur de l'A. C. F. avait écrit : C'est ainsi que dans les journaux inféodés à l'*Action libérale*..., cette filiale de la *Croix* en remplace le nom par un X discret. On n'est pas plus révérencieux.

Mais on n'avoue pas non plus, plus ingénument, qu'on appartient soi-même, à la catégorie des « journaux inféodés ».

Il est tout de même curieux de constater que la *Croix* a pour l'honneur de l'*Action libérale* des susceptibilités plus grandes que pour celui du Pape, car ses publications reproduisent souvent, sans y rien altérer, des articles du *Temps* et autres journaux où Pie X est plus ou moins malmené en toutes lettres.

C'est aussi une précaution d'autant plus excessive que la *Chronique de la Presse,* recueil de documents, professe à juste titre décliner la responsabilité des articles qu'elle insère.

Elle ne mérite que des éloges pour avoir donné place à celui de l'A. C. F., sous cette rubrique : « Les catholiques ont-ils besoin d'un prénom ? »

Nos abonnés le liront avec plaisir.

Catholiques libéraux, sociaux, démocrates. — Dans son beau livre intitulé : « Vérités sociales et erreurs démocratiques », Mgr Delassus reproduit un article de l'*Osservatore Romano* que tous les catholiques sans épithète devraient savoir par cœur. Nous ne résistons pas au plaisir de reproduire à notre tour cette page où est exposé avec tant de force et de vérité le danger des qualificatifs « libéraux, sociaux, démocrates » ajoutés au nom de catholiques :

Une fois qu'il est admis et reconnu — comme cela l'est en réalité — que la doctrine catholique est une doctrine complète et parfaite, à laquelle on ne peut rien ajouter et d'où l'on ne peut rien retrancher, il en résulte logiquement et nécessairement qu'il faut aussi admettre une chose : c'est qu'au nom de catholique, à ce substantif, il n'y a rien à ajouter, rien à retrancher.

Et alors pourquoi établir tant de catégories de catholiques : libéraux, démocrates, sociaux et même socialistes ? Il est certain que ces subdivisions par voie de qualificatifs, de noms et de surnoms, entre catholiques, si elles n'entraînent pas de différence substantielle dans les idées et dans les aspirations, produisent une confusion grave *(non leve)* dans les mots, qui très facilement devient une confusion funeste dans les idées et dans les faits.

Il arrive, en effet, souvent que *l'adjectif prend le dessus sur le substan-*

tif dans les idées et dans les faits, et ainsi il peut arriver très facilement que l'on soit plus « libéral » que catholique, plus « démocrate » que catholique, plus « social » que catholique, et même que l'on soit ce que signifie le qualificatif *avant* d'être ce que comporte le nom lui-même.

Ce grand nom de catholique n'engendre aucun doute, ne produit aucune confusion comme peuvent le faire des surnoms ambigus, des adjectifs indécis.

Remarquons que dans l'appellation « démocrates chrétiens », non seulement on a fait du mot démocrate un substantif, réduisant le mot « chrétien » à n'en être que l'adjectif, mais qu'on a même eu peur de trop préciser la chose que marque ce substantif réduit à l'état d'adjectif et *qu'on a préféré* CHRÉTIEN,*qui s'aplique aux dissidents aussi bien qu'à nous, à* CATHOLIQUE, *qui est le nom des vrais enfants de Dieu.*

Nos lecteurs n'auront pas eu de peine à appliquer aux doctrinaires du libéralisme la dernière réflexion du journal romain ci-dessus soulignée. Les catholiques libéraux, en effet, ne se bornent pas à mettre, à l'occasion, l'adjectif à la place du substantif : ils suppriment ce dernier et ne conservent plus que l'adjectif « libéral » transformé en substantif. Ils deviennent alors purement et simplement des « libéraux ». On ne peut plus dire d'eux ce que l'*Osservatore* fait remarquer touchant les trois catégories de croyants que nous étudions, à savoir qu'ils deviennent, par leurs appellations, substitutions et interversions, plus sociaux que catholiques, plus démocrates que catholiques, plus libéraux que catholiques. La vérité est que ces derniers sont devenus, au moins dans leur dénomination, exclusivement des « libéraux », sans plus. Dès lors ils se confondent avec les partis — c'est-à-dire tous les partis — qui se réclament de la liberté. Libéraux de nom, ils glissent fatalement. sous le poids même de cette étiquette, dans les méthodes, les erreurs et les défaillances du libéralisme doctrinal. Ces catholiques avertis, ces hommes politiques adroits et retors pour qui les catholiques sans épithète ne sont que des cléricaux aveuglément soumis à l'intransigeance de « la faction romaine », des paysans du Danube inaptes à saisir les nuances de l'évolution et de la tactique libérales... ; ces parlementaires souples, subtils, qui entourent et enveloppent, comme pour en adoucir la prétendue crudité, le nom de « catholique » d'adjectifs plus ou moins retentissants, ont la terreur instinctive de l'affirmation exclusivement religieuse contenue dans ce nom. Aussi l'atténuation que lui ont fait subir leurs adjectifs a-t-elle bientôt tourné à la suppression même du mot. C'est ainsi qu'on a vu, dans des journaux inféodés à l'X..., les gestes patriotiques, électoraux et autres, où l'intervention des catholiques a été décisive, présentés au public comme des gestes « libéraux ». Les catholiques ne comptent plus.

Suivant une doctrine chère aux libéraux, ce n'est pas le catholique qui a produit le geste patriotique ou électoral, mais le citoyen, le libéral.

Cette déviation était fatale, pour les uns comme pour les autres.

Le seul fait d'ajouter au nom de catholique les adjectifs « social, libéral, democrate », indiquait assez qu'on entendait modifier, rectifier ou compléter la méthode adoptée jusqu'ici par l'Eglise en matière sociale, libérale et démocratique. Au sens de la plupart des novateurs,

cette adjonction signifiait que les catholiques — et par conséquent l'Eglise — ne s'étaient pas encore assez occupés de promouvoir et de défendre les intérêts représentés par ces adjectifs. Pour eux, la dénomination de « catholique » ne signifiait pas nécessairement qu'on s'était toujours occupé de ces intérêts et que l'on entendait les servir comme par le passé; elle était incomplète, insuffisante et vague. Après expérience faite, nous pouvons aujourd'hui constater l'impuissance et les déviations du socialisme, du libéralisme et du démocratisme dits chrétiens ou catholiques; le catholicisme y a été déformé, altéré ou supprimé à ce point que toutes ces écoles, bien que distinctes par les moyens spéciaux qu'elles ont adoptés, sont mises dans une commune hostilité, ou, tout au moins, dans une égale indifférence au regard du « parti de Dieu » préconisé par S. S. Pie X comme seul capable de servir efficacement et de restaurer, en France, les intérêts religieux, base et garantie de *tous les autres*.

En fait, les catholiques libéraux et les démocrates chrétiens se sont montrés violemment hostiles à la formation du parti catholique ou parti de Dieu, et c'est sur eux que pèse — nous ne cesserons pas de le répéter — la lourde responsabilité de la désunion qui continue de livrer les catholiques français à la tyrannie de la secte...

MIRIAM.

LE « CATHOLIQUE » DU « MATIN » ET DU « FIGARO » ET M. L'ABBÉ NAUDET

Commençons, sans préambule, par la dernière — est-ce la dernière? je ne sais, car l'auteur en commet une à peu près chaque jour — de M. J. de Narfon, dans le *Figaro* du 28 avril, à propos du récent congrès de l'*Action populaire*.

Une question délicate: les œuvres sociales fondées par des catholiques doivent-elles être confessionnelles? En d'autres termes: convient-il d'exiger de leurs membres qu'ils fassent profession de catholicisme, et *est-il indispensable que ces œuvres elles-mêmes aient un caractère spécifiquement religieux?* Cette question revient périodiquement, et je n'ai pas besoin de rappeler — je l'ai dit si souvent — qu'*à mon sens elle devrait être résolue par la négative.* Une œuvre sociale me paraît en effet devoir être caractérisée uniquement par son objet, *lequel n'est pas et ne peut pas être confessionnel.* Et d'autre part, si les statuts de telle ou telle œuvre prétendent imposer, cela se voit, des pratiques religieuses à ses adhérents, il est clair que cette exigence aura pour résultat d'écarter de l'action sociale, ou de rejeter dans un camp ennemi, de très braves gens qu'une collaboration régulière avec des catholiques convaincus et pratiquants aurait peut-être ramenés à la religion, ou tout au moins rapprochés de l'idéal religieux. D'ailleurs l'exigence dont je parle semble assez peu compatible avec la loi française. Mais, par contre, M. Hachin a bien raison de dire que les œuvres sociales fondées par des catholiques doivent être catholiques, au moins dans leur esprit. Et cela, il n'y a pas de législation qui le puisse empêcher. Cela dépend uniquement de l'intelligence, du tact, du dévouement et des *convictions religieuses personnelles* que les catholiques sociaux

apporteront dans leur collaboration avec des sociaux non catholiques, à l'œuvre commune.

M. de Narfon s'inscrit donc en faux contre la doctrine du Pape, non seulement de Pie X, qu'il contredit en tout et pour tout, mais encore de Léon XIII, qu'il appelle, dans l'article du 28 avril, « le Pape social par excellence et dont le génie fut là, comme ailleurs, si clairvoyant. »

En effet, Léon XIII, dans l'Encyclique *Graves de Communi*, 18 janvier 1901, déclare formellement « *que l'action populaire chrétienne* ou démocratie chrétienne, avec ses œuvres nombreuses et variées... doit être entendue dans le sens déjà fixé par l'autorité, lequel, très éloigné de celui de la démocratie sociale (ou socialisme), *a pour base les principes de la foi et de la morale catholique.* »

Donc, pas d'œuvre populaire qui, pour des catholiques, ne doive être « confessionnelle », d'après Léon XIII.

Pie X a rappelé, dans son *Motu proprio* du 18 décembre 1903, article XII, ce texte si clair du Pape social par excellence », qui condamne M. de Narfon.

De plus, Pie X, s'adressant en 1907, aux directeurs de l'Union économique sociale pour les catholiques italiens prenait soin de préciser

« *Qu'il est nécessaire que l'esprit religieux pénètre toujours davantage, fortifie et anime votre œuvre dans toutes ses parties.* Quoique destinée au bien temporel du peuple, cette œuvre ne doit pas se renfermer dans le cercle étroit des intérêts économiques, mais se proposer le très noble dessein de restaurer la société et se développer, en ayant comme objectif la sage organisation de la société humaine. *Or, la religion étant la gardienne jalouse de la loi morale, fondement naturel de l'ordre social, il s'ensuit que pour rétablir l'ordre dans la société bouleversée, rien n'est plus nécessaire que de remettre en honneur les principes religieux* ».

Pie X, disait encore, le 27 avril 1910, à M. Louis Durand :

Vous voulez très justement que les procédés d'action sociale, vraiment capables de réaliser un grand bien par le maniement des intérêts économiques et la formation des élites, s'écartent résolument du pernicieux principe de la neutralité religieuse et revêtent un caractère catholique plein de précision et de netteté dans une union disciplinée.

En effet, c'est en vain qu'on prétendrait restaurer la société et améliorer réellement le sort des peuples en évitant de mettre *à la base de l'action sociale* les principes catholiques.

Enfin, dans la *Lettre* du 25 août 1910 contre le *Sillon*, Sa Sainteté Pie X, affirme catégoriquement :

... Que l'Eglise, *qui n'a jamais trahi le bonheur du peuple par des alliances compromettantes*, n'a pas à se dégager du passé, et qu'il lui suffit de reprendre, avec le concours des vrais ouvriers de la restauration sociale, les organismes brisés par la Révolution, et *de les adapter dans le même esprit chrétien qui les a inspirés, au nouveau milieu créé par l'évolution matérielle de la société contemporaine*, car les vrais amis du peuple ne sont ni révolutionnaires ni novateurs, ni traditionalistes.

On ne saurait être plus explicite et plus clair contre la « neutralité », contre le caractère « non confessionnel » des œuvres sociales chrétiennes.

De quel droit donc, M. Julien de Narfon se pose-t-il en anti-pape, pour dogmatiser et enseigner à l'encontre de Sa Sainteté Pie X et de Sa Sainteté Léon XIII ?

Mais, M. de Narfon a, lui aussi, sa mission, qui est d'instruire les catholiques sur les vieux principes et les intérêts de l'Eglise. De qui la tient-il ? C'est un point qu'il n'est pas facile d'éclaircir, et sur lequel il serait difficile de porter un jugement.

Cet hiver, a paru, dans le *Matin*, une série d'articles sur les questions religieuses signés « Un catholique », rédigés dans un sens si favorable aux vues du gouvernement qu'on n'aurait pas hésité à croire que ce « catholique » était subventionné par lui. Mais, si ce « catholique », comme on l'affirme de bonne source, n'est autre que le chroniqueur religieux du *Figaro*, cette supposition est à écarter; et il resterait simplement que M. de Narfon, apôtre du catholicisme libéral dans le grand journal mondain, est en même temps celui de la religion gouvernementale dans l'organe du Bloc, comme il s'était fait celui du modernisme dans le *Journal de Genève*.

Je ne connais qu'un autre homme ayant la faculté de se dédoubler comme M. de Narfon, et trouvant avec le même succès des tribunes aussi diverses pour son apostolat.

C'est M. l'abbé Naudet. Lui, du moins, on connaît les patronages sous lesquels il l'exerce. Il n'a pas une mission, il en a plusieurs; et sa supériorité sur M. de Narfon, est de pouvoir parler, ici, à titre de prêtre exerçant son ministère, et, là, comme conférencier ou écrivain indépendant.

En cette seconde qualité, M. Naudet, sans rappeler à nos lecteurs ses cours à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales, a fait une série de conférences en Allemagne, les vacances dernières, sous le patronage de l'entreprise judéo-internationale qui a pour organe *Les Documents du progrès*. Il alla pérorer grâce à elle, à Dusseldorf, à Vienne, à Salzbourg, à Munich, à Hacdelberg, à Calsruhe. Son thème était la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France. Et il a eu ensuite, « l'amabilité de réunir les pensées principales de son exposé en quelques pages » pour l'agréement et l'édification des lecteurs de cette revue.

Il s'agissait de porter la bonne parole à l'étranger sur cette question et de lui faire connaître le véritable état des choses. Autant qu'on en peut juger par cet exposé qui, vraisemblablement, n'est qu'un pâle résumé des conférences, M. Naudet n'a pas parlé très différemment de son confrère Narfon, qui traite actuellement le même sujet avec sa perfidie coutumière dans la *Grande Revue*.

Au surplus, M. Naudet avait déjà exposé ces vues, en 1908, dans

les mêmes *Documents du progrès,* dont il est le collaborateur régulier. Il est donc inutile d'y insister.

Mais ce qui est admirable, c'est de voir le même prêtre, précédemment frappé avec rigueur par un décret du Saint-Office pour ses audaces modernistes; aujourd'hui libre, trop libre conférencier à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales sur l'histoire de l'Eglise; collaborateur d'une revue judéo-maçonnique, où l'on voit à côté de lui, un F.·. Buisson, un Thalamas, un Hoensbroeck, jésuite apostat, etc...; monter dans la chaire catholique et parler au nom de l'Eglise. M. Naudet prêchait l'an dernier, à Paris, le carême dans une paroisse, le mois de Marie dans une autre. Cette année, il donnait le carême dans deux églises. Si le conférencier et l'écrivain savent s'affranchir du respect que le prêtre doit à son caractère et de l'étroite union à l'Eglise qui est son premier devoir, est-il à présumer que le prédicateur dépouille complètement le personnage de l'écrivain et du conférencier?

Nous avons seulement voulu constater une fois de plus, la propagande active que des catholiques, soi disant tels, comme M. de Narfon, et même certains prêtres poursuivent infatigablement au profit du plus dangereux libéralisme.

PROSÉLYTISME JUDÉO-SPIRITE

On nous a plusieurs fois demandé de donner une suite aux études sur les *Infiltrations maçonniques* dont un récent congrès de l' « Alliance spiritualiste » nous avait fourni l'occasion. Le défaut de temps et l'abondance des actualités concernant le libéralisme catholique, principal objet de cette revue, ne nous en ont pas laissé la liberté.

La propagande que nous dénoncions ne s'est point ralentie. On en trouvera un nouveau spécimen dans l'affiche suivante, qui s'étalait, il y a quelques jours, sur les murs de Lausanne.

Il est superflu de faire remarquer au lecteur l'audacieux travestissement, et même la falsification imprudente, des textes sacrés.

LE NOUVEAU CHRISTIANISME

L'ancien christianisme, c'est le sacrifice.

Le nouveau christianisme, c'est le bonheur.

(En ce temps-là je vous reverrai et plus rien ne vous ôtera votre joie. — JESUS).

L'ancien christianisme dit : Charité.

Le nouveau christianisme dit: Fraternité!

(Vous êtes tous frères. — JESUS)

L'ancien christianisme fait résider toute autorité dans le chef de l'Eglise ou dans le Pasteur.

Le nouveau christianisme fait résider toute autorité dans la conscience.

(Eprouvez tout et retenez ce qui est bon. — Saint JEAN).

L'ancien christianisme, c'est le culte.

Le nouveau christianisme, c'est l'acte.

(Ce ne sont pas ceux qui disent: Seigneur! Seigneur! qui entreront dans le royaume des cieux, mais ceux qui font la volonté de mon Père! — JESUS).

L'ancien christianisme s'adresse à Dieu invisible.

Le nouveau christianisme s'adresse à Dieu visible dans l'homme.

(Toutes les fois que vous l'aurez fait à l'un de ces plus petits, c'est à MOI que vous l'aurez fait. — JESUS).

L'ancien christianisme dit : IL FAUT ». Il exige. Il commande. Il pose les conditions du salut.

Le nouveau christianisme n'exige rien. Il n'impose pas la vérité, il la propose. Il dit à l'homme : « Hors de l'amour, point de bonheur. »

(Celui qui aime les autres a accompli la loi. — Saint PAUL).

L'ancien christianisme offre l'enfer éternel à l'homme qui ne croit pas.

Le nouveau christianisme lui apporte ces paroles du Christ:

« *Dieu est bon pour les ingrats même et pour les méchants. Et moi quand j'aurai quitté la terre j'attirerai tout à moi.* »

Les sciences psychiques — en progrès constants — feront bientôt comprendre à tous comment le fluide d'un seul homme peut arriver à influencer le fluide de tous les hommes, tel le grain de blé qui peut donner une immense moisson en 20 siècles.

Albin VALABRÈGUE,
Président de l'*Union spiritualiste* et du Groupe des Nouveaux Chrétiens.

Les adhésions au nouveau christianisme sont gratuites

Les dons volontaires sont consacrés à la propagande

Écrire à M. ALBIN VALABRÈGUE, poste restante, OUCHY-LAUSANNE

RÉPONSE BRÈVE

Nos lecteurs ont vu précédemment la mise au point des critiques soulevées contre nous dans une nouvelle revue par certain émule des abbés Lugan et Pierre. Elle revient à la charge avec acharnement et nous consacre cette fois un fascicule presque entier. Peine perdue! Ces gens-là, c'était visible dès la première heure, voudraient une polémique pour attirer sur eux l'attention que tout le monde leur refuse, et ils essaient de me piquer au jeu par la prolixité de leurs attaques et l'abondance de leurs injures. Je ne ferai pas leur jeu.

Ils peuvent donc, puisque leur caisse est riche, continuer tranquillement leurs envois aux quatre mille curés-doyens, et même, si le cœur leur en dit, les étendre à tous les desservants et vicaires. Je ne répondrai point.

Mais cette campagne doit intriguer le public. S'il savait qui la mène, il ne lui en faudrait probablement pas davantage. Il serait pleinement édifié, si on lui apprenait que l'auteur de ces basses violences, soigneusement caché sous un pseudonyme ou derrière le Comité de rédaction, a dû précédemment se séparer de l'*Action française* dans des conditions plutôt pénibles.

E. B.

ERRATA

N° du 1er mai 1911, page 88, lignes 19 et 21, lire : La société moderne répond catégoriquement : *oui*. — Les catholiques purs répondent hautement : *non*.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE (Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 8.706

UNE NOUVELLE « HISTOIRE ANCIENNE DE L'ÉGLISE »

I. — PROLÉGOMÈNES

M. Hyrvoix de Landosle a publié, dans le numéro du 1er avril, une savante étude qui pourra servir d'introduction à cette modeste critique.

Notre dessein est de faire l'analyse un peu détaillée du premier volume de Mgr Duchesne, d'en montrer les lacunes et d'en signaler les dangers.

***

Si l'auteur a une philosophie, il est certainement disciple de Descartes : son *Histoire* est une application très réussie du *Doute méthodique*. Avant d'écrire, Mgr Duchesne s'est défait entièrement de sa théologie qui, d'ailleurs, ne devait pas former un bagage bien embarrassant. Etre impartial, faire besogne d'érudit, il n'ambitionne pas d'autre compliment. Et il est juste de dire que son érudition est immense : il semble que pas un seul document de la littérature chrétienne primitive n'ait échappé à ses recherches.

Cela suffisait-il pour faire une œuvre véridique? Nous ne le pensons pas.

« L'histoire de l'Eglise est tellement imprégnée du dogmatisme chrétien que, si l'on n'en tient pas compte, il est aussi impossible de raconter cette histoire que de la comprendre. Les premières pages, par le livre des Actes et par les épîtres des apôtres, appartiennent directement aux monuments révélés; la suite nous montre une succession de faits et de doctrines qu'on ne peut apprécier qu'au flambeau de la révélation. Fût-elle d'une exactitude minutieuse, quant aux faits matériels, l'histoire de l'Eglise, racontée par un historien qui n'est pas en tout disciple de la foi, n'est point un récit pleinement vrai. Jusqu'à son dernier jour la marche de l'Eglise est surnaturelle; pour juger les hommes qu'elle a produits, les applications de sa divine constitution, le rôle des institutions qu'elle a créées, ses mouvements de progrès et de retard, les vertus et les désordres qui se sont produits dans son sein, il faut être éclairé de la lumière dont elle est la source unique. La vie de l'Eglise est un fait divin qui s'accomplit sur la terre avec le concours de l'homme, et le catholique a seul la clef de ce mystère. Vouloir humaniser cette histoire, c'est donc perdre son temps; et faire des systèmes pour l'expliquer, comme on en fait sur les

origines et les annales des peuples anciens ou modernes est aussi inutile que téméraire » (1).

***

Et il ne suffit même pas de reconnaître avec Bossuet que « Dieu a fait un ouvrage au milieu de nous qui, détaché de toute autre cause et ne tenant qu'à lui seul, remplit tous les temps et tous les lieux et porte par toute la terre, avec l'impression de sa main, le caractère de son autorité » (2).

L'Eglise, en effet, est divine non seulement dans son origine, non seulement dans son développement, mais encore dans son essence. Le Christ est le chef de ce vaste corps qu'il illumine par sa parole, nourrit de sa chair, compénètre et transfigure par sa grâce. Du centre où il s'est installé, il agit, il rayonne, il préside aux fonctions vitales de la hiérarchie entière. Si, pour écrire les pages qui racontent cette action surnaturelle, il n'est pas absolument nécessaire à l'historien de s'être assimilé les idées de Bossuet (3), de Dom Gréa (4) ou du P. Aubry (5), du moins est-il indispensable qu'il ne les ignore pas tout à fait. Autrement, il ne verra dans l'institution dont il raconte les vicissitudes qu'un mécanisme tournant parfois à vide; il ne fera qu'un mauvais pastiche, faussant les perspectives, détruisant par l'exagération des détails la grandiose harmonie de l'ensemble; le lien des événements lui échappera et, si d'aventure, cet historien a de la verve, du sel gaulois et qu'il ne sache pas résister à la démangeaison de placer un bon mot, nous le verrons prendre un malin plaisir à mettre en relief le côté comique d'un incident, allumer sa torche pour nous faire explorer les sous-sols, ouvrir d'une main téméraire les issues par lesquelles s'échappe le relent des cuisines.

Loin d'admettre que les bases du christianisme soient affermies par des travaux semblables, nous nous souviendrons que la foi est un don de Dieu, et nous refuserons de croire qu'il lui plaise de se servir, pour attirer les âmes, d'un procédé irrespectueux pour son Eglise.

Cela nous apparaîtra bien mieux dans la suite. En attendant, écoutons les réflexions d'un critique du *Siècle* :

« L'historien Duchesne a suivi pas à pas les progrès pénibles de la primitive Eglise. L'organisation sociale des premiers chrétiens était rudimentaire; leur épiscopat existait à peine à l'état d'embryon. L'auteur a esquissé très finement la psychologie des précurseurs qui, faibles et impuissants, ont tressé de leurs mains maladroites le berceau

1. Dom Guéranger, *Essais sur le naturalisme, etc.*, § 12, p. 194-195.
2. *Oraison funèbre de la princesse palatine.*
3. *Sermon sur l'Unité de l'Église. — Discours sur l'Histoire universelle.*
4. *De l'Église et de sa divine constitution.*
5. Tomes IV et VII.

fragile de l'Eglise et de l'Etat romains. Longtemps le dogme fut incertain et vacillant; longtemps et malgré d'innombrables conciles, les schismes se multiplièrent à l'infini.

» Récompensés par le hasard de circonstances exceptionnelles non moins que par leur persévérance, les chrétiens parvinrent à conquérir un pouvoir suffisant pour que l'empereur Constantin, politique avisé autant que mystique superstitieux, ait cru nécessaire de s'assurer leur appui...

» A vrai dire, entre le Christianisme devenu national et le Christianisme primitif, il n'y avait guère de commun que le nom... Pour absorber une société tout imprégnée de paganisme, la religion nouvelle s'adapte étroitement à cette société ancienne...

» L'établissement de la papauté est très postérieur à la vie de Jésus. Les hommes qui ont fondé les différentes Eglises étaient de petites gens qui, pour la plupart, n'avaient jamais connu le Christ et qui tous attendaient, pleins d'espérance, la fin très prochaine du monde terrestre » (1).

***

Il serait injuste de mettre à l'actif de Mgr Duchesne tout ce que nos ennemis se plaisent à lui imputer. Toutefois, après avoir lu son livre, c'est bien un peu une impression comme celle-là qui demeure. Les caractères ou les traces d'une action providentielle et surnaturelle ne s'y découvrent, ni dans la préparation du christianisme, ni dans son institution, ni dans la manière dont il est propagé.

Comment serait-il permis à l'historien de l'Eglise de passer sous silence la vie de Jésus-Christ et de n'accorder aux prophéties qui l'annoncent, lui et son œuvre, que cette mention banale :

« Au moment de la dernière catastrophe (590), cette vie religieuse (des Juifs), progressivement épurée sous l'influence de prophètes inspirés, avait pour centre le sanctuaire national de Jérusalem »? (2).

« Les livres prophétiques donnaient le témoignage de l'attente du peuple de Dieu; on y trouvait tous les traits du Messie et de son royaume; ils justifiaient l'abandon des sacrifices et autres rites mosaïques » (3).

« Comme Messie juif, il avait une histoire en arrière; il avait été prédestiné par Dieu, pressenti, annoncé, décrit par les prophètes » (4).

Pascal avait raison d'accorder une valeur exceptionnelle à l'argument prophétique « La plus grande des preuves de Jésus-Christ, dit-il, sont les prophéties. C'est aussi ce à quoi Dieu a le plus pourvu, car l'événement qui les a remplies est un miracle subsistant depuis la naissance

1. *Feuilleton du 3 février 1911.*
2. Page 3.
3. Page 40.
4. Page 42.

de l'Eglise jusques à la fin » (1). Quoi donc! Pendant seize cents ans Dieu aura suscité des prophètes, pour raconter par avance la vie du fondateur de l'Eglise et signaler les caractères de son royaume; pendant quatre cents ans, ensuite, il aura dispersé leurs prophéties dans tous les lieux de l'univers; un peuple qui survit à toutes les catastrophes sera chargé jusqu'au dernier jour d'en garantir l'authenticité; et l'historien de l'Eglise pourrait ne pas faire meilleur état de cette préparation grandiose, qui a conduit l'humanité tout entière à accepter le fait messianique! Si l'historien n'est pas de plein droit un apologiste, du moins ne doit-il pas commettre l'imprudence de séparer un édifice de ses fondations. Car, ce n'est pas poser de vraies fondations que d'écrire :

« Le plus ardent disciple de saint Paul, pourvu qu'il demeurât fidèle à la pensée essentielle de son maître, ne pouvait avoir l'idée de présenter le christianisme comme une religion tout à fait nouvelle. Moïse pouvait être atténué, Abraham subsistait et avec lui, toute une série de faits, de personnes, de croyances, d'institutions, qui rattachaient l'Evangile à l'histoire la plus ancienne, à l'origine même du monde, à Dieu son créateur.

» Ce long passé était représenté sous les yeux du nouveau disciple par une nation religieuse, très vivante en son centre palestinien et dans ses colonies du monde hellénisé. Il était représenté en outre par une littérature sacrée, dont les dernières productions étaient des livres contemporains » (2).

« Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ces rapports passagers, il est sûr que le christianisme a ses racines dans la tradition juive, que les premières crises de son histoire sont comparables à celle qui sépare un enfant de sa mère, que l'histoire juive a toujours été considérée par lui comme la préface de la sienne, comme sa préhistoire, que les livres sacrés d'Israël sont aussi ses livres sacrés à lui, et même qu'il fut un temps où il n'en connut pas d'autres.

» Ainsi l'agrégation au christianisme doit être et était réellement conçue comme une incorporation à un Israël élargi, mais au fond identique à lui-même » (3).

« Ainsi la tradition juive, l'Ancien Testament, a été adoptée dans son ensemble par le christianisme. De ce fait résultait pour les fidèles un avantage important. La Bible leur donnait une histoire, et quelle histoire! Avec elle on remontait bien au delà des traditions grecques... On remontait jusqu'à l'origine même des choses. On voyait le monde sortir de la main créatrice du Dieu suprême, le mal introduit par l'abus de la liberté; on assistait à la première propagation de la race humaine, à la fondation de ses premiers établissements » (4).

« Ce n'est pas seulement sur le passé que la tradition d'Israël offrait des ressources à la pensée chrétienne; elle l'orientait aussi vers l'avenir, vers la région des espérances » (5).

Encore aurait-il fallu établir, au moins d'une façon sommaire, la

1. Edition Brunschvicg (1909), nº 706.
2. Page 36, 37.
3. Page 37.
4. Page 39-40.
5. Pag 41.

valeur de cette préhistoire et faire toucher du doigt la solidité des bases sur lesquelles le christianisme a été posé. Quelle religion païenne n'a pas eu ses fastes héroïques et sa légendaire cosmogonie?

Ainsi, dès le début, l'œuvre de Mgr Duchesne est manquée.

Du moins, aurait-il pu choisir comme point de départ le fait de la Pentecôte. Conçoit-on qu'il ait passé totalement sous silence un événement aussi capital et qu'il n'ait pas signalé le discours de saint Pierre, témoignage si important en faveur des événements qu'il rapporte et du droit d'évangélisation qu'il revendique!

« Le salut vient des Juifs », disait Jésus à la Samaritaine. Ce mot caractérise l'aspect extérieur de la propagande évangélique » (1).

Tel est l'exorde de l'historien. C'est aussi pauvre que peu compréhensible.

Et il expose les circonstances au milieu desquelles cette propagande va se faire :

« Le christianisme n'a pas trouvé la place vide. Il lui a fallu extirper des âmes qui s'ouvraient à lui, non seulement l'attachement particulier à tel ou tel culte, mais encore une certaine sympathie pour tous les paganismes qui s'étaient peu à peu croisés ou superposés dans la dévotion vulgaire.

» De ce qui vient d'être dit on peut conclure que la propagation du christianisme a trouvé dans la situation de l'empire romain à la fois des facilités et des obstacles. Parmi les facilités (2) il faut mettre au premier rang la paix universelle, l'uniformité de langue et d'idées, la rapidité et la sûreté des communications. La philosophie, par les coups qu'elle avait portés aux vieilles légendes et par son impuissance à créer quelque chose qui les pût remplacer, peut aussi être considérée comme un utile auxiliaire : les Pères de l'Eglise parlent du paganisme comme Lucien. Enfin les religions orientales, en donnant un aliment quelconque au sentiment religieux, l'ont empêché de mourir, lui ont permis d'attendre la renaissance évangélique. Mais à côté des facilités, que d'obstacles! L'empire romain deviendra bientôt persécuteur; à plusieurs reprises, il entreprendra une lutte à mort contre le christianisme. L'esprit raisonneur de la philosophie grecque s'emparera des éléments doctrinaux de l'enseignement chrétien; il en fera sortir cent hérésies diverses. Quant aux cultes populaires, s'ils conservaient d'une certaine façon le sentiment religieux, ce n'est pas d'eux qu'on pouvait attendre un secours quelconque contre ces passions égoïstes et honteuses qui forment toujours, dans les nations comme dans les individus le plus difficile obstacle à l'œuvre du salut » (3).

Mgr Duchesne a repris en partie la thèse d'Albert de Broglie, contre laquelle Dom Guéranger a protesté si vigoureusement.

***

1. Chap. II, page 11.

2. M. Harnack, dans son livre : *La mission et la propagation du christianisme dans les trois premiers siècles*, exagère à plaisir ces facilités. M. Rivière (Bloud, 1907) les a énumérées avec beaucoup de complaisance.

3. Pages 9 et 10.

C'est là, il faut en convenir, une erreur assez répandue. Beaucoup d'auteurs affirment, en effet, que « le christianisme apparut en ce point du développement humain où déjà la conscience morale s'était révélée dans sa signification profonde... Les théories socratiques, merveilleusement commentées par Platon et Aristote, servirent de base à des idées qui, souvent contredites, se répandirent néanmoins au temps du Christ dans la société cultivée de Rome : opinions plus pures sur Dieu, sur l'homme, son besoin de salut, le sentiment de sa dépendance à l'égard d'un être plus haut, ses rapports avec ses semblables, sa destinée après la vie présente » (1).

Même au point de vue purement spéculatif, cette thèse prêterait à la discussion. Mais, en pratique, le fait se présente sous un aspect tout différent. L'histoire nous montre les intellectuels du paganisme en opposition formelle avec l'Evangile. Sa manière de s'imposer par voie d'autorité, comme une révélation d'en haut, heurtait par trop ces esprits superbes. La croix leur apparaissait comme une folie, c'est saint Paul qui nous l'affirme (2). Et ce qui rendait cette folie d'une acceptation encore plus difficile, c'est qu'elle était annoncée par des gens de rien, appartenant à une race méprisée, et qu'elle avait la prétention de s'imposer à la fois aux lettrés et à la plèbe. « Quelle religion ! s'écriait Celse ; ce sont des cardeurs de laine, des cordonniers et des foulons, les plus ignorants et les plus rustiques des hommes, qui l'annoncent, et c'est parmi des femmes et des enfants qu'ils cherchent des prosélytes » (3).

N'oublions pas que « l'orgueil a été de tout temps et restera pour jamais la grande tentation de la science » (4).

Sur le point dont je parle, Cicéron s'accordait avec Platon ; Varron était de l'avis de Plotin, qui excluait les artisans de la possession de la vérité. « Ce n'est point par des leçons philosophiques qu'on peut amener à la piété les femmes et le simple peuple ; il faut y suppléer par la superstition avec son attirail de fables et de contes merveilleux » (5).

Saint Paul déclare que la sagesse des philosophes et la foi sont irréductibles : elles s'excluent ; l'une confond et détruit l'autre : « Le Christ m'a envoyé prêcher l'évangile sans sagesse de parole, afin de ne pas rendre vaine la croix du Christ... C'est pourquoi il est écrit : Je perdrai la sagesse des sages et j'annulerai l'intelligence des savants... Dieu n'a-t-il pas convaincu la sagesse du monde de folie ? Le monde, en effet, n'ayant pas su, par sa propre sagesse, connaître Dieu en la

1. Kraus, *Histoire de l'Eglise*, Introd. § 8.
2. I Cor., I.
3. Origène, *Contra Cels.*, l. III, 17.
4. Mgr Freppel.
5. Strabon. *Geogr.*, l. I, c. 2.

divine sagesse de ses œuvres, il a plu à Dieu de sauver par la folie de la prédication ceux qui croient... Les Grecs veulent de la sagesse. Pour nous, nous prêchons le Christ crucifié qui est... une folie pour les païens... C'est pourquoi on trouve parmi nous peu de sages selon la chair, peu de puissants et peu de nobles; mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde pour confondre les sages; il a choisi les faibles selon le monde pour confondre les forts; il a pris ce qu'il y avait de plus vil et de plus méprisable selon le monde, et même ce qui n'était rien, pour détruire ce qui est, afin que nul homme ne se glorifie devant lui » (1).

C'est donc se mettre insuffisamment d'accord avec l'Esprit Saint que de venir affirmer que la philosophie fut pour le christianisme « un utile auxiliaire ».

Faut-il insister encore? Ne sait-on pas que Celse et Porphyre, à eux seuls, firent plus de mal au christianisme qu'une demi-douzaine de Césars persécuteurs? Ce n'est assurément ni chez les Epicuriens ni chez les Cyniques que l'Evangile pouvait faire des recrues. Restaient les Stoïciens. Mais rien n'égalait le mépris qu'ils professaient pour « cette multitudo sans philosophie, ces âmes communes et vulgaires qui formaient la grande majorité du genre humain » (2).

Pline le Jeune, le bourreau des chrétiens de Bithynie, et Marc-Aurèle, l'auteur de la quatrième persécution, n'étaient-ils pas Stoïciens?

***

Mgr Duchesne veut bien reconnaître que les cultes populaires ne pouvaient pas être d'un grand secours à l'Evangile. Et toutefois, « en donnant un aliment quelconque au sentiment religieux, ils l'ont empêché de mourir et lui ont permis d'attendre la renaissance évangélique. »

Eh bien! Même ainsi réduite, cette facilité ne saurait être concédée. Les fausses croyances, si elles furent un aliment pour le sentiment religieux, l'avaient altéré, au point de le transformer en obstacle. Les religions étrangères s'étaient écoulées comme naturellement dans le moule du vieux polythéisme romain; mais ce moule, l'évangile le mettait en pièces. Les formes brillantes et les complaisances morales du paganisme s'adaptaient sans difficulté aux besoins inférieurs de la nature humaine si profondément déchue; il pénétrait, d'ailleurs, tous les détails de la vie individuelle, familiale et nationale; il était de longue date enraciné dans les cœurs et dans les mœurs. Or, le christianisme était absolument le contrepied de tout cela. Aux divinités de l'Olympe ou du Panthéon il substituait un homme, un juif, deux fois condamné à un supplice infamant par ses compatriotes et par un

1. I Cor., I.
2. Epictète, *Enchiridion*, 29, etc.

tribunal de l'Empire. Cet homme — extravagance intolérable — il fallait l'adorer comme le Dieu unique, à la fois visible et invisible, éternel et pourtant né dans le temps et mis à mort! « La première idée qui s'offrait au vulgaire, c'est que de pareilles gens étaient sans Dieu. « Ils n'ont qu'un Dieu qui n'en est pas un », disait Adrien. De là, le reproche d'athéisme si souvent répété par les païens et qui, dans leur bouche, nous paraît fort singulier, mais qui s'explique par l'idée grossière qu'ils se faisaient de la divinité. Comme ils ne la concevaient pas autrement que multiple et accessible aux sens, le Dieu unique et invisible des chrétiens leur paraissait la négation même de la divinité, et l'adoration en esprit et en vérité que prêchait l'Evangile, un pur athéisme. « Montrez-nous vos dieux », tel est le cri qui s'élevait de toutes parts... C'est ainsi que cette grande doctrine de l'unité de Dieu, vue à travers le prisme d'une imagination païenne paraissait toute différente d'elle-même et devenait, pour un œil malade, la négation formelle de la divinité ou l'athéisme » (1).

Passe encore si le nouveau culte n'avait fait que se juxtaposer aux anciens, mais il les excluait en les déclarant abominables. Précisément, des fléaux terribles fondaient sur l'Empire de toutes parts, et on sait à quel point cette coïncidence, exploitée, soit par les prêtres des idoles, soit par les innombrables artisans et commerçants qui vivaient de l'autel, déchaîna les rigueurs des pouvoirs publics et les fureurs de la multitude contre des hommes, représentés comme les ennemis de la patrie, et les provocateurs des vengeances divines (2).

La pratique des hautes vertus exigées par le christianisme constituait une difficulté plus insurmontable encore pour des êtres enlizés dans une immoralité effrénée.

Il n'est pas jusqu'à la charité pratiquée par les « frères » qui ne servît de prétexte à des accusations infâmes. La Cène à laquelle ils participaient était couramment appelée un festin de Thyeste et un souper d'anthropomorphages. Tacite (3) et Pline (4) ne se sont pas gênés pour nommer la religion chrétienne une superstition exécrable : *excitiabilis superstitio... Superstitio prava.*

***

Mgr Duchesne signale l'uniformité d'idées. On vient de voir ce qu'il faut en penser. Restent l'uniformité de langage et la centralisation impériale. Oui : on peut accorder qu'elles contribuèrent à frayer la voie à l'Evangile. Encore conviendrait-il de rechercher à quel degré ce fait, annoncé par les prophètes, se rattache à l'ordre surnaturel.

1. Mgr Freppel, Les apologistes chrétiens du IIe siècle; 3e leçon.
2. Origène, *Contra Celsum;* Minutius Felix, *Octavius*, 8, 9; Tertullien, Apologétique, 7, 8, 40.
3. *Annal.*, XV.
4. *Ad Trajanum.*

Cette centralisation puissante devint, d'ailleurs, très vite une effrayante menace contre le christianisme naissant, puisqu'elle plaçait dans une seule main l'autorité qui pouvait s'employer contre lui, et c'est précisément ce qui advint (1).

Du reste, ces facilités ne peuvent plus être invoquées lorsqu'il s'agit de la conversion des Barbares. « Si au lieu d'être une œuvre originale, le christianisme avait été le résultat des tendances de l'ancienne société et le fruit tardif du vieux monde, aurait-il été adapté à la création de ce monde nouveau? Aurait-il ainsi conquis les vainqueurs et les conquérants de l'ancien monde? » (2).

C'est donc très réellement dans un milieu hérissé d'obstacles que s'est faite la diffusion de la « bonne Nouvelle ».

Cette propagation tout à fait incompréhensible de l'Evangile jusqu'aux confins de l'univers dans un si court intervalle (3) est un argument trop précieux pour qu'on puisse permettre à un historien d'en infirmer la valeur. Tous les apologistes anciens l'opposent à leurs adversaires comme une preuve sans réplique. On connaît la réflexion de saint Augustin :

« Si l'on croit que le monde s'est converti sans miracles, le seul fait de cette conversion serait à mes yeux le plus grand de tous les miracles » (4). Ainsi raisonne saint Thomas : « Cette conversion, dit-il, est plus étonnante que tous les prodiges... Elle est la preuve certaine qui corrobore tous les miracles passés » (5).

Ce point est important; on me pardonnera d'y avoir insisté.

Mais rejoignons Mgr Duchesne.

***

« Comment et en quelles circonstances commença, dans ce monde religieux de Palestine, le mouvement qui devait aboutir à la fondation de l'Eglise? Tous les renseignements s'accordent à nous indiquer, comme point de départ, un groupe de personnes qui vivaient à Jérusalem dans les dernières années de l'empereur Tibère (30-37). Ces premiers fidèles se réclamaient du nom et

1. Cf. Dom Guéranger, II, p. 145, Paris 1910.

2. Abbé de Broglie : Problèmes et conclusions de l'Histoire des religions, p. 359.

3. Sans vouloir prendre à la lettre les textes communément empruntés à saint Clément Romain (Ia, 6), à saint Ignace (*ad Romanos*, III) à Hermas (*Similitud.* VIII et IX, à saint Irénée (*Adv. Haereses* I, x, 2), à Polycrate d'Ephèse, (Eusèbe, H. E., V. xxiv, 7), à saint Clément d'Alexandrie (*Stromat.* VI), à Tertullien, (Apologét., XXXVII), ou même à Pline le Jeune (*Ad Trajanum*) et à Tacite (*Annal.* XV, 44), les conclusions qu'on peut tirer du seul livre de M. Harnack déjà cité permettent d'affirmer qu'au commencement du IVe siècle, il existait environ 1800 sièges épiscopaux répartis entre toutes les contrées du monde connu et que le triomphe de l'Eglise était un fait accompli. Au fond, l'édit de Milan, publié en 313 par Constantin et Licinius ne faisait guère que légaliser une possession de fait.

4. *De Civitate Dei*, XXII, 5. Cf. Le Dante, *Paradis*, XXIV, XXXIII, XXXVII.

5. *Contra Gentiles*, l. I, c. 6 : « Quibus animos... Haec autem... ».

de la doctrine de Jésus de Nazareth, récemment supplicié par ordre du procurateur Pilate, à l'instigation des autorités juives. Bon nombre d'entre eux l'avaient connu vivant; tous savaient qu'il était mort crucifié; tous aussi croyaient qu'il était ressuscité, encore qu'une partie seulement d'entre eux eussent joui de sa présence après sa résurrection. Ils le considéraient comme le Messie promis et attendu, l'envoyé, le Fils de Dieu, qui devait rétablir en ce monde le règne de la justice et donner au bien une revanche éclatante sur le mal. Il avait promis de fonder un royaume, le royaume de Dieu dont les méchants seraient exclus et dont l'accès était assuré à tous ceux qui s'attacheraient à lui. Son supplice, il est vrai, avait retardé l'accomplissement de sa promesse; mais celle-ci ne tarderait pas à se réaliser. On en avait le gage assuré dans le triomphe remporté sur la mort par la résurrection du Maître. Celui-ci était présentement assis à la droite de Dieu son Père, d'où il allait venir manifester sa gloire et fonder son royaume.

» En l'attendant, ses fidèles s'occupaient à répandre la bonne nouvelle, l'évangile, et à former ainsi le personnel des élus. Ils vivaient en union spirituelle : une même foi, une même attente les tenaient serrés les uns contre les autres. Leurs chefs étaient douze hommes qui, les années précédentes, avaient vécu dans l'entourage intime de Jésus, avaient reçu de lui les enseignements qu'ils distribuaient en son nom et se trouvaient en situation d'attester ses miracles. Cette intimité avec le Maître ne les avait pas empêchés de l'abandonner au moment critique, et ce n'est pas sans résistance qu'ils avaient admis sa résurrection. Maintenant leur conviction était au-dessus de toute contradiction et de toute épreuve. On ne tarda pas à le constater » (1).

Laissons provisoirement de côté « le mouvement qui devait aboutir à la fondation de l'Eglise ! » J'y reviendrai. En attendant, j'observe que tout est subjectif dans la vie du Christ ainsi racontée : quel départ convient-il d'y faire entre l'imaginatif et le réel ? Voilà ce que l'historien ne se charge pas de nous dire.

« Tous *savaient* qu'il était mort crucifié; tous aussi *croyaient* qu'il était ressuscité. »

Pourquoi des termes différents pour désigner deux certitudes de même ordre ? Le sens de la vue qui avait renseigné les témoins du supplice n'avait-il pas renseigné aussi les témoins de la résurrection ? *Quia iis qui* viderant *eum resurrexisse non crediderunt* (2). *Recumbentibus illis undecim* apparuit (3). Apparuit *Simoni* (4).

Le lecteur rationaliste ne sera-t-il pas tenté de dire que ceux qui croient sont plutôt sujets à l'illusion que ceux qui savent ?

Toutefois, Mgr Duchesne reconnaît que chez les apôtres cette conviction était au-dessus de toute contradiction. C'est une bien faible garantie. La conviction ne se rencontre-t-elle pas chez les hallucinés ? Et voilà les assises de la Foi catholique !

Et puis, quelle synthèse de la prédication du Sauveur : « Il avait promis de fonder un royaume, le royaume de Dieu, dont les mé-

1. Pages 13 et 14.
2. *Marc*, XVI, 14.
3. *Ibid.*
4. *Luc*, XXIV, 34.

chants seraient exclus et dont l'accès était assuré à tous ceux qui s'attacheraient à lui! »

Ce qu'il y a de piquant, c'est que l'Evangile dit précisément le contraire. Nous y voyons, en effet, le royaume de Dieu comparé à un champ où le froment croît avec l'ivraie, à un filet qui ramène de bons et de mauvais poissons du fond de la mer.

Et alors se pose cette question : qui donc se trompe, du groupe des premiers fidèles ou de l'Evangile? Si c'est l'Evangile, voilà tout le christianisme en ruines; si ce sont les témoins auriculaires, quelle foi peut-on ajouter à l'Evangile, dont la véracité dépend évidemment de la leur?

D'une façon comme de l'autre, le résultat est le même et le scepticisme s'impose.

(A suivre). Chanoine MARCHAND.

LES CATHOLIQUES ET LA LIBERTÉ
à propos de
Montalembert, Falloux et Fonsegrive

M. de Narfon, que son métier de chroniqueur oblige à ne pas manquer les à-propos, fait un rapprochement assez naturel entre le centenaire de M. de Falloux et celui de Montalembert (Le *Figaro*, 13 mai). L'à-propos se rencontre-t-il aussi heureux dans les réflexions qu'il y mêle : c'est une autre affaire. Elles feront celui des éclaircissements que je voudrais offrir en passant au lecteur, par la citation de quelques documents de l'époque illustrée par ces grands chrétiens. Ils sont relatifs à une question souvent obscurcie, qui touche au fond du libéralisme catholique, et dont l'intérêt est aussi vif aujourd'hui qu'il y a un demi-siècle : de quelle manière les catholiques peuvent-ils, sans contradiction avec leur doctrine et sans détriment pour elle, invoquer en leur faveur le principe des libertés modernes et se poser en défenseurs de ces libertés sur le terrain des faits?

Ayant en vue l'exercice de ce droit dans le présent comme dans le passé, et comparant l'attitude de nos champions aux deux époques, nous tomberons par une chute naturelle, mais combien sensible! de Montalembert, de M. de Falloux ou de Louis Veuillot à M. Fonsegrive et à son article : « Monopole ou liberté », dans la *Démocratie* de M. Marc Sangnier (15 mai).

Notre chroniqueur nous narre que, sur la très heureuse initiative d'un groupe de catholiques angevins, initiative à laquelle ont adhéré une vingtaine d'archevêques ou d'évêques, on célèbre ces jours-ci, discrètement, dans l'intimité de plus de cinq cents établissements d'enseignement libre, le centenaire de M. de Falloux.

Nous n'aurons pas le mauvais goût de contester les honneurs rendus à l'homme d'Etat chrétien, dont le brillant talent, la souplesse et la persévérance ont doté notre pays de cette loi sur la liberté d'enseignement à laquelle son nom demeure très légitimement attaché. Elle eut des avantages immenses, malgré des lacunes qui, volontairement admises par les catholiques de la Commission, eurent peut-être, on le verra plus loin, l'inconvénient d'un vice véritable, dissimulé mais radical, dont elle devait mourir. La discrétion convenait donc, en effet, aux cérémonies religieuses d'aujourd'hui qui ont un peu l'air d'une absoute récitée sur elle.

L'unanimité entre les catholiques à rendre justice à ces illustres défenseurs de leur cause serait plus complète, si ceux qui montrent le plus de zèle à glorifier leur mémoire, ne cherchaient dans ces manifestations l'occasion d'exalter les tendances libérales qui gâtèrent leur œuvre et un prétexte à en tirer des applications actuelles. Nous voyons se reproduire exactement au sujet du centenaire de M. de Falloux ce qui se produisit pour celui de Montalembert.

M de Narfon et d'autres ne manquent point de rappeler l'opposition, aveugle selon eux, que le groupe de Louis Veuillot, appuyé par nombre d'évêques, fit au projet de loi Falloux. Les souvenirs viennent abondants sous la plume diserte du chroniqueur du *Figaro*. A l'autorité de tel prélat il oppose l'avis de tel autre. Qu'il soit cependant permis de faire observer à un écrivain moins familiarisé, semble-t-il, avec l'épiscopat de 1850, qu'avec celui d'aujourd'hui, que Mgr *Doney*, évêque de Montauban, dont il écrit correctement le nom, n'est pas devenu le cardinal *Donnet*, archevêque de Bordeaux : ce sont deux personnages différents.

Nous connaissons ces exagérations, que les intransigeants de nos jours n'ont fait que transporter sur d'autres terrains, et auxquelles l'opinion publique reste heureusement indifférente. Mais, en 1849, le talent de l'illustre polémiste les rendait singulièrement dangereuses. « Je suis très porté à croire, — écrivait à Montalembert Mgr Doney, évêque de Montauban, le futur cardinal-archevêque de Bordeaux, — que si la loi est rejetée ou amendée contre nous, nous n'y aurons pas nui ». (18 février 1850).

En fait, il y avait bien une quinzaine d'évêques qui lui étaient résolument hostiles. « Un jour, raconte le P. Lecanuet, Montalembert n'y tint plus; dans une réunion des catholiques de la commission parlementaire, il jeta sur la table un paquet de lettres épiscopales qu'on venait de lui remettre : « Ne devons-nous pas, s'écria-t-il, abandonner cette loi, réprouvée par de si hautes autorités? » En parlant ainsi, déclare un témoin (M. de Melun),

sa voix était pleine de larmes. Mais ce cri de douleur à peine échappé, Montalembert s'était ressaisi déjà. Deux hommes le soutinrent jusqu'au bout dans cette crise : le P. de Ravignan et l'intrépide évêque d'Orléans ».

Quelle leçon et quel encouragement pour les hommes dont les vues les plus justes et les intentions les plus droites sont si souvent méconnues par ceux-là mêmes dont ils servent le mieux, quoique contre eux parfois, semble-t-il, les intérêts !

Avant de ramener cette opposition de Louis Veuillot à son vrai point, ne privons pas le lecteur des réflexions suggérées à M. de Narfon par une lettre de Mgr Chapon, évêque de Nice, annonçant que lui-même célébrerait une messe pour M. de Falloux dans la chapelle d'un de ses collèges. Le chroniqueur cite et commente ainsi une partie de cette lettre.

« Je fais tous mes vœux pour que votre généreuse initiative ait tout le » succès qu'elle mérite. Nous serions ingrats si nous laissions passer le cen- » tenaire de nos grands défenseurs, d'un Montalembert, d'un Falloux, sans » saluer et glorifier leur mémoire; nous commettrions une faute, même au » sens politique, car rien ne discrédite les grandes causes comme l'ingrati- » tude envers ceux qui les ont le plus vaillamment et le plus efficacement » servies. Cette faute s'aggraverait encore des circonstances que nous tra- » versons, et l'heure serait mal choisie pour oublier celui qui attacha son » nom à la conquête de la liberté d'enseignement, à la défense du Saint-Siège » et de son indépendance ».

Il est impossible, continue M. de Narfon, de ne pas voir dans ces lignes une critique voilée de ce qui s'est fait ou plutôt de ce qui ne s'est pas fait à l'époque récente où les catholiques auraient dû célébrer le centenaire du grand chrétien et du grand orateur auquel nous sommes redevables aussi de cette liberté d'enseignement que l'on cherche aujourd'hui à nous arracher : le comte de Montalembert.

On a bien tort de dire que ceux qui ne font rien ne risquent pas de se tromper. Il y a des péchés d'omission, et qui engagent plus gravement que bien d'autres la responsabilité de ceux qui les commettent par ingratitude ou par manque de courage.

Il n'a pas dépendu de celui que ses amis se plaisaient, récemment encore, à appeler « *l'unique évêque* », pour bien marquer qu'il possédait à un haut degré ce courage qui n'a jamais été plus qu'à l'époque où nous sommes nécessaire à l'épiscopat, il n'a pas dépendu de Mgr Chapon, dis-je, que le centenaire de Montalembert fût célébré et qu'il eût tout l'éclat que lui devait assurer la reconnaissance de l'Eglise. On ne s'étonnera donc pas qu'il ait été des premiers et des plus ardents à applaudir au centenaire de M. de Falloux, et qu'il ait voulu rappeler à cette occasion celui qu'on a omis, l'année dernière, de célébrer.

Ce ne sera rien enlever au prestige de Mgr Chapon, admiré par plusieurs comme le fidèle disciple de Mgr Dupanloup, de regretter que M. de Narfon ait trop facilement supposé connus du lecteur les actes de ce grand courage, qui assignent à l'évêque de Nice ce rang hors pair. La « critique voilée » dont il parle ici serait-elle de ce

genre, ou M. de Narfon a-t-il seulement voulu faire une allusion discrète à ce mémoire contre le Décret sur l'âge de la première communion, de caractère strictement privé, que lui-même, par une de ces indiscrétions scandaleuses dont il est coutumier, jeta dans le public? Peut-être encore, pensait-il à la préface que Mgr Chapon a récemment écrite pour le second volume d'un ouvrage du P. Lecanuet. Mais le reste nous échappe sans doute. Toujours est-il que c'est pousser bien loin la flatterie à l'égard d'un prélat modeste, et réléguer tous les autres dans un rang trop bas, de saluer Mgr Chapon, non pas même comme un évêque unique, mais comme « l'unique évêque » sachant donner l'exemple de cette sorte de courage « qui n'a jamais été plus qu'à l'époque où nous sommes nécessaire à l'épiscopat ». On peut croire que l'évêque de Nice aura trouvé que c'était lui porter l'encensoir trop près du visage. M. de Narfon ne dit pas davantage quels sont les amis qui décernent à l'évêque de Nice ce titre glorieux. Mais le chroniqueur du *Figaro*, le « Catholique » du « Matin » le correspondant du *Journal de Genève* s'inscrit au premier rang : ce n'est pas, je le crains, de quoi rendre à Mgr Chapon le parfum de cet encens plus pur et plus délectable.

Puisqu'on ramène ici le souvenir de Montalembert, il y aura quelque intérêt à faire le rapprochement entre les causes qui firent échouer la célébration de son centenaire et la manifestation religieuse organisée à Rome, quand on y apprit sa mort. Louis Veuillot se trouvait alors dans la Ville Eternelle. Je ne résiste pas à citer d'abord les lignes éloquentes, si émues, si dignes et si mesurées, qu'il ajoutait en post-scriptum, à son article du 13 mars 1870 :

P. S. — On a appris hier soir la mort de M. de Montalembert. Avec quelle douleur, avec quelle stupeur! Je ne sais s'il est un évêque, un prêtre dans Rome, qui n'ait célébré ce matin le saint sacrifice pour ce grand serviteur de l'Eglise, tombé dans un moment d'ombre funeste (1). Taisons-nous. C'est la plus cruelle situation où son inimitié ait pu nous réduire, de n'avoir point la consolation de le louer comme il l'a tant mérité. Mais cette nécessité ne nous défend, ni le respect, ni le bon souvenir, ni la prière, ni l'espoir; et nous lui rendrons témoignage un jour comme il nous le rend à présent.

Le 17 mars, il narrait :

Un incident assez grave a eu lieu aujourd'hui. Je vous dirai ce que j'en sais pour le moment.

Dès avant-hier, il avait été question d'un service solennel pour le repos de l'âme de M. de Montalembert, et l'on ajoutait que Monseigneur l'évêque d'Orléans y prendrait la parole.

1. Peu de jours avant, la *Gazette de France* avait publié sa lettre tristement fameuse.

Hier, dans la journée, le billet suivant fut distribué dans Rome, et tous les évêques le reçurent.

« Un service pour le repos de l'âme de feu M. le comte Charles de Montalembert, décédé à Paris le 13 mars 1870, dans la cinquante-neuvième année de son âge, muni des sacrements de notre Mère la Sainte Eglise, sera célébré dans l'église des RR. PP. Franciscains de Santa-Maria in Ara cœli, le jeudi 17 mars, à dix heures du matin ».

J'appris en même temps qu'il n'y aurait point de discours.

Le service avait en outre été annoncé par M. l'abbé Bougaud, vicaire-général d'Orléans, qui prêche la station du carême à Saint-Louis des Français. Après avoir parlé comme il convenait de l'illustre défunt et du deuil de toutes les âmes chrétiennes, le prédicateur avait terminé par ces mots : A l'Ara cœli, *c'est-à-dire au Capitole!*

Ce matin, en arrivant à l'Ara cœli, j'appris que le service avait été contremandé dès la veille, au moment même où le prédicateur de Saint-Louis l'annonçait. Plusieurs personnes se retiraient, d'autres, restées dans l'église, s'interrogeaient sur ce contre-ordre dont on ignorait la cause. Il y avait là un certain nombre d'évêques, parmi lesquels je reconnus Mgr l'archevêque nommé de Lyon, Mgr l'évêque de Sura, Mgr l'évêque de Luçon, Mgr l'évêque de Perpignan, Mgr l'évêque de Cahors, Mgr l'évêque d'Oran, plusieurs évêques allemands, etc.

J'y vis aussi l'évêque d'Aix, l'un des évêques du Brésil, le Révérend Père général des Jésuites et quelques autres religieux.

Je ne sais rien de plus pour le moment, du moins rien de certain. On dit que le service a été contremandé par Mgr de Mérode. On dit aussi que l'ordre est venu de son Em. le cardinal-vicaire, parce que certaines formalités nécessaires avaient été omises; on dit enfin que l'ordre est venu directement de S. S. qui veut honorer de grands services rendus, mais qui n'a pas voulu qu'un acte de piété parût dégénérer en manifestation approbative d'une doctrine erronée. Je crois opportun de vous donner ces détails parce que nous avons affaire à des plumes et à des langues qui vont vite et qui se gênent trop peu dans l'occasion sur les choses qui ne leur plaisent point.

Le lendemain, 18 mars, Louis Veuillot ajoutait :

On lit dans le Journal de Rome du 18 mars :

« Sa Sainteté, en souvenir des anciens services rendus au Saint-Siège par le comte de Montalembert, qui vient de mourir, a ordonné qu'un service fût célébré pour le repos de son âme, dans la vénérable église Santa-Maria in Transpontina.

» La pieuse cérémonie expiatoire a eu lieu ce matin à dix heures, et Sa Sainteté y a assisté de la loge grillée. La messe de Requiem a été dite par l'Ill. et Rév. M. Alberani, évêque d'Ascoli, qui a fait l'absoute.

Le Saint-Père a fait les frais de la pieuse cérémonie; il s'y est rendu sans avis préalable ».

Après l'incident d'hier à l'Ara cœli, l'intention du Saint-Père n'a pas besoin d'explication. Les anciens services sont reconnus, l'admiration et l'affection qu'ils ont méritées se déclarent; le reste est digne d'oubli.

Je reviens à l'opposition faite par Louis Veuillot au projet de loi Falloux, alors si hautement blâmée et si sévèrement jugée depuis par de nombreux catholiques, comme l'intempestive et chimérique

réclamation d'un monopole de l'enseignement en faveur de l'Eglise. Répondant à ces critiques renouvelées, il y a quelques jours, par la *Libre Parole* et l'*Echo de Paris*, M. Eugène Tavernier, dans l'*Univers* du 14 mai, remettait très justement les choses au point. Son article mérite d'être largement cité.

Nous avons le devoir de réclamer contre cette assertion; car elle représente juste le contraire de la réalité.

Non, Louis Veuillot et les évêques, les prêtres et les laïques qui approuvaient son opposition et ses critiques, ne demandaient pas que l'Eglise obtînt aucun monopole d'enseignement. Ce qu'ils reprochaient au projet de loi, *c'était précisément de consacrer, en le modifiant, le monopole dont bénéficiait l'Université.* Ils déploraient qu'on abandonnât l'ancien programme, lequel comportait l'entière liberté.

Il reste là-dessus une longue série d'articles écrits par Louis Veuillot au milieu de la lutte et qu'Eugène Veuillot a souvent cités dans l'admirable ouvrage où il raconte la vie de son frère.

Citons-les à notre tour.

Dès que le projet de loi parut, Louis Veuillot annonça qu'il le combattrait, et pour les raisons suivantes :

« (29 juin 1849)... Qu'avons-nous demandé, toujours et unanimement? La liberté! Que nous offre le projet? Une faible part du monopole!

» Le projet organise et fortifie le monopole; il n'institue pas la liberté.

» ... L'Université gouverne les établissements libres, autorise les livres et les méthodes, confère les grades.

» ... Dans la vaste enceinte du monopole, on trace un petit enclos dominé de toutes parts. On y place des sentinelles universitaires, une douane à l'entrée pour les livres, une douane à la sortie pour les examens, on y envoie des inspecteurs et on nous dit : Plantez là un drapeau; c'est le terrain libre.

» ... Sans doute il est urgent d'en finir, mais avec le monopole et non avec la liberté. Il est urgent de vaincre, il n'est pas urgent de transiger.

» Nous n'avons, pour nous, jamais combattu en vue d'une transaction future, c'est-à-dire en vue d'obtenir moins que nous demandions. Nous ne reconnaissons pas que nous avons jamais rien réclamé au delà du juste et au delà du nécessaire, rien au delà des droits de l'Eglise et de la famille, rien au delà du droit de la conscience chrétienne, rien au delà du droit pressant de la société. Nous avons demandé la liberté, rien de plus; nous demandons la liberté, rien de moins ».

« (27 octobre 1849). Nous avons combattu pour la séparation (d'avec l'Université), non pour l'alliance; pour la liberté, non pour un faux et dangereux allégement de servitude. Nous n'avons pas douté un instant que la pleine liberté ne fût désirable; nous ne doutons pas encore aujourd'hui qu'elle ne soit possible et seule possible.

» (13 janvier 1850). Nous entendions par liberté d'enseignement, non pas une part quelconque faite à l'Eglise dans le monopole universitaire, mais la destruction du monopole... Nous ne faisions pas de la politique; nous n'étions pas des gens d'opposition qui n'attaquent les abus que pour mériter l'honneur de les conserver et de les aggraver à leur tour. Nous étions des gens convaincus de ce que nous disions, dévoués à ce que nous voulions; convaincus que le monopole universitaire a fait à la France des maux incalculables; convaincus que la liberté d'enseignement seule peut réparer

ces maux: dévoués à combattre le monopole sous tous les régimes, en dépit de toutes les forces qu'il pourrait acquérir et de tous les déguisements qu'il pourrait prendre.

» Quelques-uns de nous ne pensent plus ainsi. Nous ne croyons pas qu'ils haïssent moins le monopole, mais ils n'aiment plus autant la liberté, ou ils ont cessé de comprendre la liberté comme ils l'avaient, avec nous, toujours comprise, de la vouloir comme ils l'avaient toujours voulue. Assurément, leur bonne foi est à l'abri de tout soupçon : ils veulent faire le bien, ils veulent éviter le mal; mais nous croyons qu'ils n'éviteront pas le mal et qu'ils ne feront pas le bien.

» Le monopole sortira de leur loi restauré, rajeuni, consacré; ils auront considérablement amoindri et diminué, sinon la force des principes qu'ils abandonnent et qui sont éternels, du moins le nombre de voix et de volonté qui s'étaient rattachées à ces principes et qui avaient juré de les faire triompher...

» Point d'alliance avec l'Université, point de surveillance de l'Université; arrière ses livres, ses inspecteurs, ses examens, ses certificats, ses diplômes ».

Nous n'examinons pas en ce moment jusqu'à quel point étaient fondées les raisons qui dictaient l'attitude de Louis Veuillot. Ce serait assurément un travail très utile d'étudier les divers motifs pour lesquels la conquête réalisée il y a cinquante ans, au prix de tant d'efforts, se trouve à présent détruite presque tout entière et menacée avec fureur dans ses derniers débris. *Il est évident que la désastreuse situation imposée aujourd'hui à l'enseignement libre s'accorde avec la prévision attristée exprimée autrefois par Louis Veuillot.* Sans y insister, nous notons le fait, qui mériterait bien une analyse complète.

Ces dernières lignes font mettre le doigt sur le vice de la loi de 1850 et en signalent justement les conséquences. Le principe reconnu a pu comporter une application mitigée, adoucie, sous un gouvernement qui ne méconnaissait pas complètement les droits et l'action bienfaisante de l'Eglise : un gouvernement sectaire n'a pas besoin, pour faire ce dont nous sommes aujourd'hui victimes, d'en chercher un autre que celui auquel les catholiques ont cru opportun de se rallier, alors qu'ils en pouvaient probablement triompher.

M. Georges Hoog, lieutenant de M. Marc Sangnier, qui revient sur la loi de 1850, après M. Fonsegrive, dans la *Démocratie* du 16 mai, s'applique naturellement à venger M. de Falloux de l'opposition « injurieuse » qui lui fut faite, et il utilise assez largement l'article de M. de Narfon. Mais l'apologie qu'il présente réussit admirablement, sans qu'il s'en doute, à mettre en évidence l'erreur de son héros. Il ne faudrait pas la pousser bien loin en ce sens pour justifier ceux qui le critiquaient.

M de Falloux — et voilà ce que beaucoup de ses adversaires catholiques lui reprochèrent — conçut sa loi, non comme un théoricien qui raisonne dans l'absolu, mais comme un homme de gouvernement qui doit tenir compte des contingences et qui, sans jamais perdre de vue la vérité intégrale, la *thèse* — suivant l'expression théologique — est bien contraint pratiquement d'évoluer dans l'*hypothèse*. « L'Eglise n'est point une secte..., écri-

vait-il. Quand on veut la servir, à son exemple et selon ses vues, on s'applique à lui faire prendre dans l'éducation et le gouvernement de toutes les âmes, *la part qui se concilie*, dans l'intérêt même de la foi, *avec le respect des consciences*, le *droit public et l'état général de la nation* ». Dès lors ne voulut-il pas que le vote de sa loi pût être interprété comme « le triomphe exclusif de son parti et de sa personne ». Il voulut, au contraire, qu'elle apparût comme *émanant véritablement de la volonté nationale elle-même*, en appelant à collaborer « des représentants de tous les partis sincères, à une œuvre collective dans laquelle chacun eût son propre ouvrage, sa propre solidarité à protéger ».

C'est exactement de cette manière, en effet, qu'au *Sillon*, on se flatte de « ne jamais perdre de vue la vérité *intégrale*, la thèse ». Qu'eût-ce été si M. de Falloux n'avait pas eu les yeux obstinément fixés sur elle?

On conviendra cependant, sans prétendre dirimer une question fort complexe comme celle qui se discutait alors, qu'un simple regard net aurait pu suffire pour faire comprendre qu'elle ne pouvait se réduire à « la part qui se concilie avec le droit public et l'état général de la nation », lequel, dans la circonstance, n'était qu'un mot vide de sens, et qu'avant d'émaner « de la volonté nationale », le droit à la liberté d'enseignement devait être fondé avant tout sur celui de la conscience et de Dieu. Partir de tels principes, c'était d'avance consacrer le monopole, alors que la « volonté nationale » eût peut-être consenti à l'abolir. Quant à voir dans cette abolition le triomphe *exclusif* d'un parti, c'est un sophisme peu digne d'un esprit éclairé et sincère. On dirait plus justement que la rejeter consacrait aussi le triomphe exclusif d'un autre parti. Les adversaires de M. de Falloux ne réclamaient nullement le monopole de l'enseignement en faveur de l'Eglise, mais le vrai « respect des consciences », qu'on le voit ici invoquer contre la liberté des catholiques.

***

M. Tavernier demandait au début de son article : « En sera-t-il de l'attitude prise par Louis Veuillot entre juin 1849 et mars 1850 (à propos de la loi sur l'enseignement secondaire) comme de la formule qu'on lui prêta au sujet de sa ligne de conduite en général : « Quand nous sommes dans l'opposition... Quand nous sommes au pouvoir... »?

On connaît la fameuse formule prêtée à l'illustre polémiste : « *Je vous demande la liberté au nom de vos principes et je vous la refuse au nom des miens.* L'excellente revue de M. l'abbé Coubé, *L'Idéal* (mars 1911), en a fait pleine justice.

Il en est de cette phrase comme de celle que l'on attribue au P. Loriquet et dont le P. Loriquet est absolument innocent. Louis Veuillot n'a jamais écrit la susdite déclaration. Il a protesté plusieurs fois contre cette paternité dont il n'était point coupable. Il s'en est expli-

qué en 1876 dans une lettre à Jules Ferry. Eugène Veuillot prenant plus tard la défense de son frère écrivait : *M. Jules Ferry en a menti !* Et l'illustre ministre, ne pouvant faire la preuve du contraire, empocha modestement le compliment.

Naguère, M. Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique, a réédité le mensonge de son prédécesseur. Il méritait qu'on lui adressât l'apostrophe d'Eugène Veuillot. Plus poliment, M. Ch. Benoist s'est contenté de lui crier de son banc : « Je vous défie de citer la page où Veuillot a écrit ce mot. »

Et, en effet, le célèbre polémiste publiait, à la date du 8 juin 1876, un article sur cette phrase qu'on lui reprochait avec aigreur.

Il y a deux choses dans cet article : le fait et le principe. Le fait est tout simplement nié : jamais Veuillot n'a écrit le mot qu'on lui attribue. Le principe en est discuté éloquemment, spirituellement, non à fond toutefois. Ce n'en était pas le lieu. Citons ces deux passages.

Voici celui qui concerne le fait :

Pour le cas où M. Ferry voudrait renouveler la fête, je l'avertis que cette parole « profonde » n'est pas de moi; elle appartient à M. de Montalembert, lequel a laissé croire qu'il me l'imputait malgré son invraisemblance. Montalembert devenu libéral ne méprisait pas autant qu'il l'aurait dû tous les mauvais petits procédés oratoires. Un jour, étant de mauvaise humeur, il lui plut de résumer ainsi les sentiments qu'il lui plaisait de nous attribuer. Je crois pourtant que la tournure était moins lourde et je soupçonne M. Ferry d'y avoir touché. Quoi qu'il en soit, les catholiques libéraux trouvèrent que c'était tout à fait cela. Ils firent circuler le portrait en le déclarant authentique.

J'ai écrit quarante ans, et il ne restera peut-être de moi que cette parole que je n'ai pas prononcée et qui me paraît médiocrement française; j'en serais fâché si j'étais de ceux qui aspirent à l'Académie; mais je sais m'accommoder des aventures que notre temps ménage à mon espèce, et je pense que je finirai par mourir tout de même quoique chargé d'une phrase de Montalembert plombée par M. Jules Ferry.

C'est donc Montalembert qui, dans un moment de vivacité, a résumé dans un mot lapidaire la doctrine qu'il reprochait au fougueux champion catholique : et il se trouve que ce résumé est infidèle.

Quant au principe lui-même, Veuillot n'a fait que l'effleurer, n'ayant pas, d'ailleurs, à le traiter en théologien. Mais ce qu'il en a dit est juste et intéressant :

Tout le monde — du moins tous les honnêtes gens — réclament avec les libéraux la liberté de tout le monde, qui est d'aller, de venir et de parler comme tout le monde; et tout le monde aussi condamne et refuse avec les catholiques la liberté de mentir, de voler et d'assassiner tout le monde. C'est vieux et admis comme le bon sens.

Plus bas, loin de s'excuser, il accuse. C'était dans la nature de cet incomparable soldat de toujours prendre l'offensive. Et le voilà qui

s'échauffe et monte jusqu'à la grande éloquence en revendiquant contre les libéraux la gloire d'être l'enfant de la liberté.

J'observe... que je n'ai pas demandé la liberté aux libéraux *au nom de leur principe*. Je l'ai demandée et je la demande, parce que c'est mon droit. Et ce droit, je ne le tiens pas d'eux, mais de mon baptême, qui m'a fait digne et capable de la liberté. En renonçant à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, c'est par là, non autrement, que je suis devenu libre, c'est par là que la société est baptisée et qu'elle a donné à mes pères et me doit cette liberté dont je ne veux user ni contre le prochain, ni contre moi-même. Ceux qui n'ont pas reçu ce même baptême et pris les mêmes engagements, ou qui ne s'en souviennent que pour les renier, ne sont plus dignes de la liberté, ne sont pas libres et *cesseront de le paraître* bientôt. *Apostats* du baptême, ils le sont nécessairement *de la liberté;* je l'ai toujours dit. Non seulement je ne m'appuie pas sur leur principe, mais je dis qu'*ils ne l'ont pas,* qu'ils n'y croient pas, qu'il n'y peuvent pas croire, qu'ils sont même dans l'impossibilité d'en comprendre la pratique. La démonstration court les rues, la tribune en est témoin, et le premier article de leur *Syllabus* est : Point de liberté...

Tout ce que nous avons de liberté, nous l'avons conquis sous la République, mais alors c'était la république sans républicains. A présent, nous avons la république avec les républicains, et la liberté s'en va par violence ou escroquerie. Quel était notre unique argument contre la république des républicains? Elle tuera la liberté, elle tuera la religion, elle tuera la propriété, elle essaiera de tuer même le baptême. Commence-t-on à voir clair?

A ces explications intéressantes, joignons-en une autre, tirée des premières pages des *Odeurs de Paris.* Le grand polémiste catholique répond aux observations peu libérales d'un écrivain officiel, M. Prévost-Paradol, qui s'étonnait de l'entendre se plaindre, après la suppression de l'*Univers* qu'on lui ôtât la liberté d'écrire. Il va au fond de la question, en montrant qu'entre le libéral et le catholique, elle gît dans une conception différente de la liberté. Il aurait pu s'approprier quelques années d'avance, par une application retournée et d'un autre ordre, la réplique des communards à Mgr Darboy qu'ils allaient fusiller : votre liberté n'est pas la nôtre.

M. Paradol m'oblige de lui confesser l'affreuse vérité. Je ne crois pas avoir péché autant qu'il le pense, mais je ne pense pas être converti autant qu'il le croit. Nous nous sommes jadis assez combattus. Je revendiquais pour la *vérité* des droits qu'il appelait des privilèges et qu'il combattait de toute sa force; je contestais que l'*erreur* dût avoir des privilèges qu'il appelait et qu'il appelle encore des droits. Si nous nous retrouvions en présence, le même dissentiment, pour ne pas dire la même séparation, existerait entre nous; il n'y aurait de changé que l'accent de la polémique, un peu chaud peut-être des deux parts. Seulement il commettrait une injustice dont je ne me rends pas coupable envers lui, s'il me prenait pour un ennemi de la liberté; et s'il me contestait l'usage de la liberté, il ferait à son principe un outrage que je ne fais pas au mien, ni quand j'invoque, ni quand je conteste un certain usage de la liberté.

Je connais, moi, une *vérité* et une *erreur*, et je n'admets aucune espèce de parité entre cette vérité et cette erreur. Ceux qui ne connaissent ni vérité, ni

erreur ou qui établissent sur le même pied et dans le même droit la vérité et l'erreur, doivent en conscience et quoi qu'il leur en coûte, livrer l'erreur à la libre discussion de la vérité. Dès qu'ils s'y refusent, que nous reprochent-ils? Ils sont intolérants comme il nous accusent de l'être, mais intolérants avec hypocrisie, sans cesser de proclamer leur prétendue tolérance, intolérants pour mettre à couvert leurs opinions, lorsque nous ne le sommes que par respect pour nos dogmes.

Cela dit, je crois que les libéraux séparés verraient plus juste, s'ils pouvaient comprendre quelle est, entre nous, la cause de la séparation.

Cette cause, au fond, n'est pas l'amour ou l'aversion de la liberté, mais une conception différente de la liberté!

... Je me sens parfaitement en état de montrer à n'importe quel libéral, sans excepter M. Prévost-Paradol, que je n'ai pas moins que lui aimé la liberté, que je n'ai pas moins sincèrement, pas moins ardemment, moins obstinément cessé de la servir; et que l'*Univers* n'a pas été supprimé pour avoir méconnu la liberté. Seulement, nous ne voulons donner à la liberté, ni les mêmes droits, ni les mêmes règles et les mêmes devoirs, ni, peut-être, le même but. Pour nous, catholiques, la liberté ne peut être qu'un moyen de rentrer ou de rester dans l'ordre et dans la paix. Et l'ordre et la paix sont avant tout le respect de la loi de Dieu.

On le voit, quoiqu'il ne traitât pas la question en théologien, comme on l'a dit, Louis Veuillot, toujours inspiré par le sens catholique le plus pur, ne la plaçait pas moins avec sûreté sur son vrai terrain. Le principe posé, il reste à montrer comment il en faisait l'application. La page que nous prenons pour exemple, écrite de Rome, à l'époque du Concile (13 mars 1870) résout admirablement le problème que nous posions en commençant. Elle est un modèle bien digne d'être proposé à ces catholiques d'aujourd'hui, si nombreux et d'une si verbeuse faconde, qui, depuis quinze ans, se fatiguent et fatiguent surtout nos oreilles de leurs déclamations sur le droit et le devoir d'accepter le terrain des libertés modernes. Elle leur apprendra comment s'emparer des armes qu'elles nous offrent, sans les retourner contre eux-mêmes, comme ils le font, et sans changer l'instrument de conquête en un acte d'abdication. On y trouvera confirmé par ce puissant et vivant exemple ce que nous écrivions récemment sur l'attitude que commande aux catholiques l'article de leur foi en la royauté sociale de Jésus-Christ. Quand, à l'imitation de Louis Veuillot, ils comprendront que leur devoir, en acceptant l'état présent, est de proclamer devant la France et devant la faction qui la gouverne, qu'il est, bien plus encore qu'il y a cinquante ans, anarchique, barbare et antisocial, leurs palabres nous seront moins nuisibles; peut-être aussi l'obligation d'y ajouter cette clause restrictive refroidira-t-elle leur enthousiasme.

Le lecteur appliquera de lui-même aux libertés modernes en général, ce que Louis Veuillot dit de la liberté des cultes, et à l'état actuel de séparation entre l'Eglise et l'Etat ce qu'il écrivait à une époque où les esprits les plus éclairés sur la valeur et les conséquences des principes entrevoyaient seuls la situation qui devait en résulter un jour.

Après le premier moment de désarroi causé dans le monde politique par la décision que prit Pie IX de ne pas admettre au Concile les représentants de Gouvernements désormais sécularisés; après les divers efforts conseillés à ceux-ci ou tentés pour agir néanmoins sur l'auguste assemblée, on venait de lancer l'idée d'une ambassade spéciale auprès du Pape. Ce projet était l'œuvre de M. Daru, alors ministre des affaires étrangères en France. Voici comment Louis Veuillot y répond :

J'achève ma lettre commencée d'avant-hier. Je parlais de la liberté des cultes, et j'invitais M. Daru à considérer ce fait accompli, qu'il semble méconnaître et même ignorer.

S'il daigne m'entendre, je ne dis pas du tout que la liberté des cultes soit un bien. Il le dirait peut-être, lui qui nous la refuse; nous ne le disons point, nous qui l'acceptons. Je dis qu'elle est un fait. Nous vivons et nous devons raisonner sur ce fait. Nous pouvons désirer qu'il change, nous pouvons travailler en divers sens à l'améliorer, suivant les idées différentes que nous nous faisons du progrès; nous ne pouvons de part et d'autre ni le méconnaître, ni demander, ni souffrir qu'on le supprime violemment. La conception catholique de cette même liberté, la nôtre du moins, c'est la conservation pour chaque culte de sa liberté particulière, pour tous, la protection du droit commun.

Chaque culte s'exerce, se gouverne, s'affirme, se développe et combat pacifiquement suivant sa nature; il ne lui est interdit que de blesser l'ordre public par des agressions matérielles ou par des doctrines d'immoralité. Quant à nous, acceptant provisoirement ce principe de décadence sociale, qui n'est autre chose que la négation de la vérité absolue, nous comptons en faire un moyen de conquête pour la vérité qu'il permet de contredire. Nous entreprenons de revenir par la persuasion, par la science et par les œuvres au bienfait et à la perfection de l'unité promise au monde : *unus pastor, unum ovile.*

Ce dessein peut irriter ceux qui poursuivent un but tout contraire. Ils ont le droit de le combattre, d'être plus persuasifs, plus savants, de faire des œuvres plus puissantes et plus salutaires que les nôtres. C'est en quoi consiste la liberté. Hors de là, on ne discute plus, on tyrannise; on ne combat plus, on égorge.

Nous acceptons très sincèrement l'état présent, non comme bon, car en réalité il est anarchique, mais comme moins mauvais que l'état antérieur, état d'unité fictive et de servitude réelle, le plus opposé de tous au rétablissement et au progrès de la véritable unité, qui sera seule la véritable liberté et la véritable civilisation.

Là où l'Eglise n'est pas reine, nous l'aimons mieux simplement citoyenne que principale employée ou favorite. Nous n'aurions pas de grandes objections contre la formule *l'Eglise libre dans l'Etat libre*, si cette formule, d'ailleurs peu nette, se proposait comme moyen de transition, au lieu de s'imposer à titre de dogme et pour toujours. En effet, si l'Eglise doit être à jamais dans l'Etat, c'est-à-dire dans quelque chose de plus grand qu'elle et partant de supérieur à elle, il n'y a là aucune sûreté pour sa dignité, ni pour sa liberté, et le peuple chrétien consent dès lors à une abdication qui ressemble de fort près à l'apostasie.

Nous prétendons n'avoir pas reçu la couronne du baptême pour renoncer à porter la couronne temporelle et tout au contraire, nous voulons la couronne temporelle pour étendre la couronne du baptême, la couronne de la

liberté à tout le genre humain. Il convient donc que l'Eglise règne et que l'Etat soit chrétien. Nous n'avons pas le droit de renoncer à cet idéal, l'humanité ne sortira de l'esclavage que quand cet idéal sera réalisé. Quelle serait donc la liberté qui nous défendrait d'aspirer à divulguer le Christ, à renverser les idoles, à donner Dieu à toute âme et toute âme à Dieu? et comment accepterions-nous l'ignominie de ne plus jamais voir la croix au front des sociétés? S'il est une nation à qui l'on puisse demander cette bassesse, nous crierons que ce n'est pas la France. Nous le crierons aux empereurs, aux ministres, au peuple et à la populace. Nous le crierons jusqu'à ce qu'on nous ait cloués et percés sur la croix; et la croix arrosée de sang sera replantée et grandira, son ombre réveillera du tombeau cette vieille France qui fit régner la croix.

Non, non, nous ne sommes pas morts et nous ne renions pas le Christ. Nous sommes conquis, c'est vrai; nous sommes conquis par le juif, par l'hérétique, par l'athée, par le trafiquant, par l'homme de bureau et par l'homme d'affaires, mais nous n'avons pas dit et nous ne dirons pas que nous n'aurons jamais d'autre roi que César. Le sang de la foule française est encore le sang qui fournit des soldats et des prêtres; nous n'avons pas dit que nous laisserions toujours nos autels et nos lois et notre France dans la main de l'étranger, et que Dieu ne ferait plus rien en ce monde par le bras de ses Français.

Mais cet avenir est loin peut-être; revenons au présent qui ne nous permet pas encore de si belles entreprises. La servitude gallicane nous avait assoupis et comme empoisonnés, l'esclavage révolutionnaire nous avait brisés. Par la grâce de Dieu nous avons pu à peu près vomir le poison gallican, briser à peu près les entraves révolutionnaires et nous trouver à peu près libre. Il a fallu d'une certaine manière nous y forcer. L'ennemi l'a voulu plus que nous-mêmes. Il ne nous apportait pas la liberté des cultes pour nous délivrer, mais pour nous dissoudre. Nous ne devinâmes que son dessein, nous n'entendîmes que ses blasphèmes, nos répugnances protestèrent contre ses dons impies. Il fallut les subir. L'expérience tourna des deux côtés autrement qu'on ne l'attendait. Nous tenons à la liberté des cultes aujourd'hui plus que ceux qui nous l'ont imposée. Elle est en soi barbare et anti-sociale, elle amène le bruit et l'insulte auprès du sanctuaire, elle menace d'y prolonger l'indigence, mais nous ne craignons plus qu'elle y fasse la solitude et surtout qu'elle en expulse César, avantage qu'on ne saurait payer trop cher. C'est ce qui explique à M. Daru pourquoi il ne se trouve pas en pratique aussi partisan de la liberté des cultes que peut-être il s'en flattait. Ayant inopinément acheté un chapeau à plumes blanches et étant devenu César par la vertu de ce chapeau, M. Daru veut du même coup devenir pontife. Vieille manie de César! Mais la liberté des cultes veut que César guérisse enfin de cette manie. César doit renoncer à se mêler du Concile.

Pour les gouvernements, le Concile n'est autre chose qu'un acte et une pratique de la liberté des cultes. Ce qui se dit, ce qui se propose, ce qui se décrète dans le concile, ne regarde pas l'Etat. De même que l'Etat se trouve sans droit pour imposer à personne l'observation d'un décret dogmatique, il est absolument sans droit pour participer à la confection du décret, sans droit pour empêcher l'Eglise de le porter, sans droit pour empêcher le fidèle de le recevoir. A cet égard toute injonction, tout obstacle, toute ingérence de sa part n'est que tyrannie, violation de la loi religieuse et de la loi civile. Il est incompétent, il est intrus, il est sacrilège. Sa partie officielle qu'il a lui-même fixée est à la porte de l'Eglise, qu'on me pardonne la comparaison, comme à la porte du théâtre pour le maintien de l'ordre maté-

riel. S'il veut entrer au théâtre il achète son siège. S'il veut entrer dans l'Eglise, qu'il fasse ce qu'il faut, qu'il se signe, qu'il se découvre, qu'il s'agenouille et récite le *Credo*.

Voilà le rôle de l'Etat. Il y est venu par une longue suite de mauvais conseils, d'injures, de trahisons, d'apostasies. Il a voulu n'être plus catholique, n'être plus chrétien. C'est fait depuis longtemps, cela est fait pour longtemps. Cette séparation dont on affecte ridiculement de nous menacer, elle est accomplie. Parce que l'Eglise en combat le principe anti-social et barbare, croit-on que le fait nous reste ignoré?

Nous le reconnaissons et nous avons appris à ne plus tant le craindre. Nous le combattons suivant l'esprit de l'Eglise à cause des ruines qu'il accumulera dans le monde, non plus par terreur des maux qu'il peut désormais produire chez nous. Si l'Eglise continue de repousser quelques conséquences extrêmes de la séparation, c'est par miséricorde, pour ne point léser le principe d'une union nécessaire et que tôt ou tard le besoin de l'humanité rétablira. Ils lui coûtent plus qu'ils ne lui profitent, ces restes de liens qu'on menace de lui ôter. Lorsqu'elle en sera dégagée, comme elle a lieu de le prévoir, elle ne les pleurera point.

Elle sait qui traversa la mer Rouge et qui restera au fond. Au delà des déserts, elle sait qu'il y a la terre féconde.

Elle sera patiente; elle prolongera son séjour dans cette Egypte arrogante qui veut tout à la fois profiter de son travail et lui refuser la liberté. Mais qu'on ne se trompe pas à sa patience. En restant dans l'Egypte, l'Eglise entend garder ses lois. Pharaon ne gouvernera pas le sanctuaire, n'y entrera pas. Ce Pharaon sans sceptre, sans sacre et sans baptême, qui se targue de ne point aller à la messe et qui demande à siéger au Concile, qui se targue de ne point savoir le *Credo* et qui prétend mettre son alliage et son poinçon aux articles de foi.

C'est fini, il y faut renoncer et courir l'aventure de la liberté. Il faut discuter, il faut rompre ce rempart de cœurs vivants, décidés à maintenir Pierre dans son empire, qui est l'empire du Christ. Que César se tienne à son bureau de perception, qu'il reçoive nos taxes et qu'il garde pour lui son incrédulité, sa sagesse et ses idoles. Si nous voulons les adorer, il nous ouvrira la porte; il ne se permettra pas de nous les offrir, encore moins de nous les imposer.

***

De Louis Veuillot nous tombons en George Fonsegrive et dans la mentalité qui est encore maintenant celle des catholiques ralliés et démocrates dont il fut, du temps du Pape Léon XIII, un des plus infatigables et des plus écoutés porte-parole. En passant tout d'un coup à son article d'il y a quelques jours, l'hiatus, si profond entre les idées, se réduit à une simple apparence au point de vue chronologique, car nous nous retrouvons en présence d'un état d'esprit qui ne date pas d'hier:

C'est la persistance de cet état d'esprit qui doit attirer l'attention. Le fait particulier qu'il s'agit de présenter n'en mériterait pas une très grande par lui-même; mais on reconnaîtra sous la plume de M. Fonsegrive la même doctrine qui tombe encore des lèvres de certains orateurs catholiques sociaux, comme M. l'abbé Thellier de Ponche-

ville, et qui, se propageant plus encore par mille moyens d'influence inégalement saisissables, continue d'abuser un grand nombre de gens réputés les mieux pensants.

Je dis bien : la doctrine, car, c'en est réellement une qui est sous ces mélopées énervantes. Elle a un nom, qu'il peut ne pas lui être agréable d'entendre prononcer, parce que ce nom devrait suffire désormais à en faire justice, la doctrine du *Sillon*. Marc Sangnier, dans ses beaux temps, disait plus vrai qu'on n'aurait pu le croire, quand il écrivait : tous ceux qui partagent nos sentiments et adoptent nos méthodes font partie du *Sillon*. L' « âme commune » est bien plus vaste que le corps proprement dit. L'article de M. Fonsegrive est une manifestation nouvelle et caractéristique de sa vitalité. Il est à sa place dans la *Démocratie*.

Le Fonsegrive d'aujourd'hui est bien le même que celui d'il y a quinze ans. On peut dire de lui et d'un trop grand nombre d'autres, que, malgré les avertissements les plus clairs, ils n'ont rien appris ni rien oublié ou abandonné. Je ne parle point ici de modernisme doctrinal, mais social. On retrouve M. Fonsegrive, même en cette circonstance, avec la méthode pontifiante de l'auteur du *Journal d'un évêque* et d'ouvrages analogues, qui excelle à placer ses propres discours dans la bouche de personnages divers autant que complaisants. Que d'enseignements sereins M. Fonsegrive nous a placés de la sorte! Ce qu'il y a de plus déplaisant est de le voir les recommencer aujourd'hui.

Nous sommes dans un salon où l'on cause entre catholiques du monopole de l'enseignement. Habile metteur en scène, il fait d'abord débiter par quelques comparses les banalités obligatoires. Cependant il abrège, mais non sans insinuer, avec son art habituel, que les catholiques doivent adopter le terrain de leurs adversaires.

On découvrait une fois de plus la misérable équivoque dissimulée sous le mot d'anticléricalisme. Si le cléricalisme a pu jadis exister, si le prêtre a pu parfois se servir de son pouvoir spirituel pour dominer de façon abusive le temporel, où se trouve maintenant le prêtre oppresseur? De quelle puissance légale l'Eglise dispose-t-elle?... Sous couleur de vouloir atteindre une domination qui n'existe plus, si même elle a jamais existé, on s'efforce de détruire la force qui subsiste encore et qui lutte, comme c'est son droit. Ils oublient que c'est précisément la lutte des forces qui constitue ce que l'on appelle la liberté. Les libres-penseurs, au nom de la liberté, veulent empêcher l'Eglise de se servir de ses forces propres. Ils la provoquent à un combat où ils commencent par vouloir lui lier les mains. C'est en cela que consistent précisément l'injustice et l'oppression. Non pas anticléricalisme, mais cléricalisme au rebours.

Quelques-uns protestèrent contre cette conception de la liberté. Ils proclamaient absurdes les luttes civiles érigées en droit. Ils soutenaient que le « libéralisme » n'avait pas cessé d'être une erreur et même un péché. Leur parole avait peu d'échos, *car d'autres faisaient observer que ce n'était pas là une question à régler entre catholiques et que ceux qui ne croient pas à l'Eglise,*

s'ils entrent en société avec nous ou si nous voulons rester en société avec eux, ne sauraient être tenus à observer les lois de l'Eglise.

Pour exprimer sa pensée avec franchise, il aurait fallu dire que l'Etat ne connaissant pas l'Eglise, n'a point à se préoccuper, non pas « d'observer ses lois », ce qui est une objection sophistique, mais de respecter ses droits et sa liberté. Mais les gens qui parlent pour le compte de M. Fonsegrive sont experts dans ce genre de détours.

Il est temps de préparer la place au sage qui possède les solutions exactes

Mais l'indignation, la colère même dominaient. Des avocats parlaient d'entreprendre une campagne de conférences, des dames disaient qu'il fallait opposer la force à la force, défendre les armes à la main les écoles menacées organiser par tout le pays la grève scolaire. — Il faut reconnaître que si tout le monde les approuvait, *personne n'avait l'air de croire à la durée de l'efficacité de ces résistances.*

Le moment était propice. C'est alors que M. Fonsegrive, habilement déguisé, mais reconnaissable, sous les traits d'un « vieux médecin qui avait écouté sans mot dire et qui semblait considérer d'un œil lointain toute cette agitation des consciences, des esprits et aussi des corps, car les voix s'étaient élevées et les gestes inclinaient à la violence, prit à ce moment la parole sur un ton très faible et très mesuré qui imposa le silence et qui força l'attention. »

Je ne veux pas distraire l'auditeur en lui demandant si ce début ne le transporte pas dans le salon du *Selva d'Il Santo.*

Soyons tout attention pour le docteur.

Il disait : Pas plus que vous tous, je ne sais ce qui adviendra. Ce que je sais bien, c'est que vous n'empêcherez rien, et que tout ce qui se fera se fera en dépit, ou en dehors, ou sans tenir compte de toutes vos résistances et de toutes vos oppositions. Vos conférences, vos articles de journaux, vos manifestations ne produiront aucun résultat, sauf peut-être des résultats tout contraires à ceux que vous espérez. Comme toujours vos adversaires prendront prétexte de vos agitations extérieures, de quelques gestes exagérés, de quelques paroles imprudentes pour se dire menacés. En vérité, les agités et les violents font leur jeu.

Docteur, je ne me trompais pas, vous êtes cousin de Fogazzaro. Mais poursuivez.

Ce n'est pas en vous qu'est la résistance, la seule qu'ils redoutent et qu'ils considèrent, elle est dans ceux qui se taisent, dans l'âme silencieuse des mères qui tremblent pour la chasteté de leurs filles, des pères qui craignent pour la virilité, pour la santé morale de leurs fils, des frères qui savent quels furent pour leur jeunesse tous les bienfaits de la foi et qui ne veulent pas que leurs frères plus jeunes soient privés de ces bienfaits.

Ce sont des forces obscures et qui je l'espère, finiront par se découvrir incompressibles, que mesurent les ennemis du catholicisme. Ils iront aussi loin qu'ils se jugeront capables de les comprimer, ils tâteront, ils hésiteront,

tournant avec précaution la vis du pressoir, ils s'arrêteront dès qu'ils sentiront que quelque chose dont ils se méfient empêche la vis de tourner. Les cris, les batailles extérieures ne leur font aucune impression. Ils sont vos maîtres et le savent bien.

Mais ils sentent devant eux autre chose dont ils ont peur, ce quelque chose d'infiniment fort qui fit jadis les martyrs, cette énergie mystérieuse qui oppose une barrière invincible à toutes les forces brutales. C'est à alimenter ces forces secrètes, à raviver ces énergies latentes qu'il faut travailler. Raffermissez les âmes, éclairez les esprits. Faites des chrétiens, renforcez le christianisme dans les cœurs. Cultivez une à une les volontés. Travail caché, labeur que les hommes ne voient pas, seul labeur fécond. Seul labeur qui puisse arrêter l'adversaire ou le faire reculer. Labeur de prêtre, labeur d'apôtre, non d'avocat ni de politicien; labeur du sanctuaire, labeur du foyer et non du forum. Ce qui influe sur le vote d'un parlementaire ce n'est ni une conférence, ni un article de journal, c'est la simple parole d'un électeur isolé qui aura dit très doucement et très fermement : « Non, monsieur le député, ne faites pas ça ! »

Et enfin s'ils le font, comme je crois qu'ils veulent le faire, tout par là sera-t-il perdu? Non. D'abord les enfants catholiques versés par masses dans les écoles feront, quoi qu'on en dise et quoi qu'on en pense, changer en quelque chose l'enseignement.

Puis le monopole ramènera infailliblement la liberté.

Des murmures se firent entendre. Le docteur reprit :

— Bien plus, c'est la seule voie pour que s'établisse à la fin la liberté véritable.

De tous côtés vinrent des protestations :

— Docteur, c'est trop fort ! Voilà que maintenant le monopole serait nécessaire !

— Vous osez vanter le monopole.

— Je ne vante rien du tout. Je constate, j'examine les probabilités, les liaisons qui produisent les événements, et je dis :

Vous n'avez qu'un semblant de liberté. Vous n'obtiendrez jamais ce qui vous manque par des procédés qui paraîtraient à tous un recul, un retour à la loi Falloux ou même plus loin, mais ce que vous ne pourriez attendre de l'état actuel des choses, l'établissement du monopole vous permet de l'espérer

Car si vos adversaires commettent la faute d'établir le monopole, il arrivera à peu près infailliblement que les Amicales ou les Syndicats des membres de l'enseignement aspireront à se gouverner eux-mêmes. L'Université tend à s'émanciper de l'Etat. Ce qui la retient encore, c'est la concurrence. Une fois délivrée de la concurrence rien n'arrêtera plus ses revendications. Elle voudra être indépendante, autonome, maîtresse de l'éducation. On peut escompter pour un temps plus ou moins prochain le « désétablissement » de l'Université.

Mais il ne s'écoulera pas beaucoup de temps sans que le monopole de l'Université désétablie, de l'Université indépendante de l'Etat, devienne insupportable à l'Etat lui-même. L'Etat, jaloux de toutes les forces, voudra s'opposer à cette force.

C'est à ce moment que les revendications libérales auront chance de se faire entendre, que l'on pourra établir des lois vraiment équitables. L'Etat ne refusera plus alors de subventionner les écoles libres, il aura intérêt à cette concurrence qui ne s'exerçant plus contre lui, s'exercera au contraire en sa faveur. Et l'éducation chrétienne pourra de nouveau être don-

née intégralement. Toute cette évolution ne demandera pas plus d'un siècle.

— Oui, dit une dame, mais dans cent ans y aura-t-il encore des chrétiens ?

Un prêtre reprit :

— Il y aura toujours des chrétiens.

George FONSEGRIVE.

Ce n'est décidément qu'un pastiche.

Mais les sillonnistes, abonnés de la *Démocratie*, en bâilleront à force de l'admirer; et je connais beaucoup d'excellents chrétiens qui décerneraient au maître Fonsegrive la palme de la vraie sagesse, du sens catholique purifié.

Pour moi, je renonce à expliquer davantage mon avis. Il me suffit d'avoir suggéré au lecteur la comparaison, si facile à saisir, d'un état d'esprit avec un autre. Elle permettra une fois de plus à ceux qui réfléchissent un peu, de mesurer la profondeur de notre décadence, en voyant quel abîme sépare nos oracles d'autrefois et ceux qu'on nous a habitués à considérer comme tels aujourd'hui (1).

Emm. BARBIER.

A PROPOS D'UN LIVRE DE M. JACQUES ZEILLER

professeur à l'Université catholique de Fribourg (Suisse).

L'idée de l'Etat dans saint Thomas d'Aquin : tel est le titre d'un travail très intéressant publié, il n'y a pas longtemps, par M. Jacques Zeiller. L'exposition historique m'a paru exacte et d'un homme au courant de la *littérature* du sujet; l'interprétation des doctrines politiques du grand docteur, manque de précision, de fermeté, et me semble donner à entendre que saint Thomas aurait quelque faible pour la *démocratie;* enfin, les conclusions de tout l'opuscule nous obligent à formuler les réserves les plus nettes.

En ce qui touche la conception gouvernementale du docteur angélique, M. Zeiller la formule dans une phrase qui demanderait plus d'une explication : « L'idéal démocratique et l'idéal théocratique s'unis-

1. La *Démocratie* qui, en signe de parfaite soumission à la sentence de S. S. Pie X contre les doctrines du *Sillon,* annonce chaque jour, sous le couvert de sa propre librairie, les ouvrages de M. Marc Sangnier qui les contiennent, fait également une réclame régulière à ceux de M. Fonsegrive où s'étalent ses théories voisines du modernisme : *Le journal d'un Evêque, Catholicisme et démocratie, Le catholicisme et la vie de l'esprit, Regards en arrière, etc...*

sont dans sa pensée. » Qu'est-ce que cet idéal *démocratique?* Et qu'est-ce que cet idéal *théocratique?* Saint Thomas affirme que peuples et souverains relèvent de la loi de Dieu interprétée par l'Eglise; il n'y a rien là de proprement *théocratique* — et il tient que la souveraineté est réglée, commandée par les exigences du bien public — ce qui n'a rien de *démocratique.* Quant à tirer des enseignements du grand docteur, une théorie du pouvoir ayant à sa base le *contrat* et ouvrant ainsi la porte, au moins dans une certaine mesure, à la souveraineté populaire, c'est une entreprise à laquelle se vouent nombre de démocrates-chrétiens et que M. Zeiller ne décourage pas. — Je connais les textes allégués, mais une connaissance un peu approfondie de la théologie du saint docteur suffit à leur donner leur sens naturel. Ainsi dit-on : dans le traité de Lois, saint Thomas s'exprime ainsi : « Ordonner ce qui importe au bien commun, est un droit qui appartient à la multitude entière ou à celui qui représente la multitude. » — « Ordinare autem aliquid in bonum commune est vel totius multitudinis, vel *alicujus gerentis vices multitudinis.* » Donc conclut-on, le prince est le vicaire de la multitude, donc il est déterminé par le consentement de la multitude. C'est aller bien vite en besogne. Saint Thomas parle ici non pas simplement de la loi civile, mais de la loi dans toute son étendue, qui comprend aussi la loi divine, la loi ecclésiastique. L'interprétation que nous combattons conduirait à admettre que, d'après saint Thomas, Dieu est le vicaire de ses créatures, ce qui est insensé, et que le Pape est le vicaire des chrétiens, ce qui est hérétique. Il faut donc donner un autre sens aux mots : *vices gerere.* On peut représenter une société en deux manières, ou parce que l'on tient d'elle son autorité, ou parce que la société s'abrège, se personnifie, et trouve sa plus haute représentation dans celui qui est son chef, soit naturellement, comme le père dans la famille, soit en vertu de l'institution divine, comme le Pape dans l'Eglise. Cette explication n'est pas inventée pour les besoins de la cause : on peut la lire dans le cardinal Cajetan, le plus illustre commentateur de l'illustre docteur.

Parlant de la coutume, saint Thomas se fait cette question : « Porter des lois appartient aux personnes publiques. Or, la coutume s'appuie sur les actes des personnes privées, donc la coutume ne peut avoir force de loi. » Et il répond : « La multitude au sein de laquelle est introduite la coutume peut avoir un double caractère. S'il s'agit d'une multitude libre, qui puisse faire sa loi, le consentement de toute la multitude l'emporte sur l'autorité du prince, qui n'a puissance de légiférer, que comme représentant de la multitude. Mais si la multitude n'a pas la libre puissance de faire sa loi, ou d'écarter la loi édictée par une puissance supérieure, cependant la coutume prédominante dans cette multitude acquiert force de loi, en vertu de la tolérance de ceux auxquels il appartient d'imposer la loi à la multitude. » — « Multitudo in qua consuetudo introducitur duplicis conditionis esse potest. Si enim sit

libera multitudo, *qua possit sibi legem facere, plus est consensus totius multitudinis... quam auctoritas principis* qui non habet potestatem condendi legem nisi in quantum gerit personam multitudinis... *Si vero multitudo non habeat liberam potestatem* condendi sibi legem, etc. » (S. Th., 1a 2ae, q. 97, a. 3).

De quel droit généralise-t-on et applique-t-on sans distinction à toutes les sociétés un régime qui, d'après saint Thomas lui-même, ne s'applique qu'à une forme particulière de communauté, à la *libera multitudo ?*

Enfin, on objecte un dernier texte. Saint Thomas dit quelque part que « *Dominium et prælatio introducta sunt jure humano :* La domination et le pouvoir sont de droit humain. » Par le *jus humanum,* l'on veut entendre un pacte et une convention. Tout d'abord ne sait-on pas que la *prælatio,* le pouvoir, en eux-mêmes, viennent de la nature, et non d'un contrat? Ensuite, il est manifeste, d'après le contexte, que le *jus humanum,* dont il est question, vient *ex naturali ratione,* et est simplement opposé au *jus divinum quod est ex gratia.* (S. Th., 2a 2ae, q. 10, a. 10). Il n'y a là rien qui se rapproche du contrat cher à l'opinion que nous combattons. Et c'est tout. En vérité, que Dieu nous garde des commentateurs irréfléchis du plus réfléchi des docteurs. Disons que saint Thomas n'a fait qu'effleurer une question qui n'était pas agitée de son temps, mais n'essayons pas, en jouant sur les textes, de l'attirer à un système préconçu. L'on pourrait aussi bien, en s'appuyant sur quelques lignes de son commentaire sur la politique d'Aristote, en faire un partisan de la théorie patriarcale du pouvoir. Nous nous bornerons à dire que saint Thomas se contente de constater un fait, à savoir que le régime monarchique a découlé naturellement du gouvernement du plus ancien dans la famille ou dans la commune : « *Sic ergo patet, quod regimen regis super civitatem vel gentem processit a regimine antiquiori in domo vel vico.* » (In. I, Pold., lect. I.)

Mais ce qui doit surtout attirer notre attention, ce sont les conclusions par lesquelles M. Zeiller termine son œuvre.

Tour à tour, il exalte et il rabaisse l'œuvre politique de saint Thomas. Après avoir constaté que la « politique thomiste » a depuis une centaine d'années connu une période de « reconquête », il ajoute : « A l'envisager sous d'autres aspects, on ne pourra qu'enregistrer un *déchet définitif.* D'abord, en tant que monument de science politique, la théorie de saint Thomas d'Aquin paraît, malgré tout, vieillie, lorsqu'on la compare aux théories modernes plus savantes et plus achevées... Qui voudrait soutenir que les passages très intéressants, mais un peu vagues de saint Thomas sur le gouvernement mixte ont la *valeur scientifique de l'exposé lumineux de Montesquieu sur la séparation du pouvoir ?* » — M. Zeiller en est donc là, de prendre au sérieux et de tenir pour *scientifique* l'exposé *lumineux* (?) de Montesquieu sur la sé-

paration des pouvoirs! Il aurait bien fait de se rappeler le mot si juste de Bonald sur l'*Esprit des lois*, le plus profond de *tous les ouvrages superficiels*. Au fond, esprit léger, sans gravité, Montesquieu construisit des théories en l'air définitivement jugées par l'histoire; l'expérience décisive de la Révolution française lui manqua. Après la débauche de malsaine métaphysique sociale qui donna le vertige à la génération du XVIII[e] siècle, cet événement se produisit à son heure. « Il était temps que l'Europe fît un cours pratique de gouvernement populaire. » M. Zeiller, aurait pu, ce me semble, faire meilleur profit de ce cours pratique... Montesquieu s'était inspiré de l'Angleterre. Mais, observe Bonald, la Constitution britannique « avait été le produit des événements »; « la nôtre fut une imitation *a priori* » de cette œuvre du temps « dont quelques écrivains avaient fait après coup la théorie, comme on a fait des poétiques sur des poèmes. » Et la préface que les législateurs de '89 ont mise à leur Constitution préconçue n'est qu'assemblage de matières « indéterminées placées çà et là, comme dans Virgile, les ombres vaines et les songes légers à l'entrée des enfers. »

Ce gouvernement constitutionnel à la Montesquieu, que M. Zeiller admire, est singulièrement démodé, et à juste raison, car s'il y a une vérite de sens commun, contraire à la théorie de l'*Esprit des lois*, c'est que le gouvernement n'est possible qu'à la condition que les pouvoirs soient unis et concentrés. Montesquieu lui-même est obligé de le supposer implicitement, en disant que dans le gouvernement constitutionnel, les trois pouvoirs sont *forcés d'aller de concert*. Et, en effet, que deviendrait une société sans *harmonie*, sans *unité?* Et comment peut-il y avoir unité, si les pouvoirs divers ne se concentrent pas? Ainsi, il faut que les éléments distincts se combinent et se réunissent dans une certaine unité, si l'on ne veut pas que la société se dissolve. Si nous devions admettre avec Montesquieu que « tout serait perdu si le même corps exerçait les trois pouvoirs », nous devrions admettre qu'il n'y a plus de liberté sur la terre, car il est impossible que celui qui en définitive gouverne souverainement, ne soit, ni *un* individu, ni *un* corps moral; le gouvernement pourra appartenir à plusieurs individus ou à plusieurs corps, mais en dernière analyse, il faut toujours que la multitude se réduise à l'unité, il faut qu'il y ait *un seul corps* de gouvernants.

Autre chose est la *division* du pouvoir, autre chose est la *limitation* du pouvoir; le pouvoir doit être *un*, ou il n'est plus; mais il peut, et doit être *limité éthiquement*, *juridiquement*, *organiquement*. Si M. Zeiller voulait bien entendre cette distinction si simple, s'il en suivait l'exemple historiquement dans les institutions du moyen âge, s'il méditait la belle lettre du grand Donoso Cortès à M. Albert de Broglie, s'il lisait sur ce sujet, les pages de Taparelli, de l'illustre professeur de Salamanque, M. Gil y Roblès, du docte jésuite Meyer, il effa-

cerait bien vite, cette phrase, qui, j'ose le dire, a quelque chose d'enfantin : « Faut-il rappeler qu'on divise aujourd'hui les gouvernements en gouvernements absolus, qui n'existent à peu près nulle part, puisque la Chine elle-même va, croit-on, recevoir une constitution et un gouvernement constitutionnel? » M. Zeiller me paraît confondre gouvernement *absolu* et gouvernement *arbitraire*. Il oublie ces profondes parole de de Bonald : « Le pouvoir absolu est un pouvoir indépendant des hommes sur lesquels il s'exerce; le pouvoir *arbitraire* est un pouvoir indépendant des lois en vertu desquelles il s'exerce. Tout pouvoir est nécessairement indépendant des sujets qui sont soumis à son action; car s'il était dépendant des sujets, l'ordre des êtres serait renversé : les sujets seraient le pouvoir, et le pouvoir le sujet. Pouvoir et dépendance s'excluent mutuellement, comme rond et carré. — Mais le pouvoir s'exerce en vertu de certaines lois qui constituent le mode de son existence et déterminent sa nature; et quand il manque à ses propres lois, il attente à sa propre existence, il se *dénature* et tombe dans l'*arbitraire*. »

Quant aux gouvernements *constitutionnels*, à la moderne l'expérience qu'un enfant peut constater, montre, que basée sur l'inanité démocratique de la souveraineté populaire, ils aboutissent fatalement, par le *parlementarisme*, au pire *arbitraire*. Saint Thomas n'est pas entré dans ces détails, mais avec son magnifique bon sens, il a été très bien compris que si l'autorité devait être tempérée par la *limite*, elle devait rester *une*, et s'essayer à en faire un partisan de nos misérables gouvernements constitutionnels, c'est prouver que l'on n'a qu'une idée très superficielle de sa doctrine politique simple et profonde.

Venons à quelque chose de plus grave.

Lisons : « S'il est incontestable que saint Thomas a affirmé l'indépendance mutuelle des deux pouvoirs... chacun dans son domaine, sa doctrine implique cependant une indiscutable suprématie de l'Eglise sur les Etats, du Pape sur les rois, car les Etats tels qu'il les conçoit sont chrétiens officiellement et les souverains qui les personnifient relèvent ainsi du Pape, non seulement comme simples fidèles, mais comme représentants de ces membres de la Chrétienté qui sont les Etats. Saint Thomas personnellement a peu insisté sur ce point ; mais la tendance des écrivains qui procèdent de lui en se rattachant au même courant de pensées est de mettre l'accent sur l'idée de la suprématie plutôt que sur celle de l'indépendance de l'Etat, qui peut coexister avec elle, si l'on sait les interpréter.

« A l'heure actuelle, au contraire, c'est l'Eglise qui, dans des documents officiels, souligne l'indépendance des deux pouvoirs. Qu'on lise l'Encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII : « Chacun d'eux est déterminé et tracé en conformité de sa nature et de son but... Il y aura donc une sphère circonscrite dans laquelle chacun exercera son action

jure proprio... Chacun pour sa part est souverain, *utraque est in suo genere maxima*... » A coup sûr, l'Eglise souhaiterait que tous les gouvernements fussent chrétiens et elle se reconnaît le droit et le devoir de protester contre les atteintes à la foi et à la morale commises par ceux qui ne le sont pas ou qui le sont mal. Elle leur redira à l'occasion, par le moyen d'avertissements à ses fidèles, que les lois injustes n'obligent pas. D'un mot, elle n'a pas renoncé et elle ne renoncera jamais à exercer un contrôle dans les questions politiques ou sociales qui intéressent la foi et les mœurs chrétiennes. Mais elle ne fait plus du conformisme moral et religieux une question préalable à la possession du pouvoir, du non-conformisme un motif de perte du pouvoir. La souveraineté s'est trop déplacée pour qu'une telle exigence reste possible; c'est le peuple qui toujours davantage est désormais le souverain effectif, et non plus seulement le souverain théorique de la souveraineté; comment le contraindre collectivement à un conformisme qu'il rejetterait? Comment paralyser pour dompter sa résistance, l'exercice de sa souveraineté? Et quant aux chefs d'Etat qui ne sont plus que ses délégués, comment l'Eglise exercerait-elle sur eux une juridiction suprême capable d'entraîner jusqu'à leur déchéance, si c'est au peuple seul qu'il appartient de les élever au pouvoir ou de les en exclure? Des interventions aussi ouvertes et aussi impérieuses que celles des papes du moyen-âge n'auraient plus la même efficacité aujourd'hui, parce qu'elles n'ont plus la même raison d'être; alors la Papauté était comme la plus haute et la plus distincte représentation de l'opinion publique, qu'elle concentrait pour ainsi dire en elle; l'opinion est plus diffuse à présent, par cela même moins impérative, et les armes que les Papes avaient autrefois à leur service sont maintenant émoussées ou sembleraient odieuses si elles pouvaient encore blesser. »

J'ai cité longuement. Pour démêler cet *embrouillamini* de théologie et d'histoire, il faudrait patience et longueur de temps. En tenant compte du temps et des circonstances, du droit et des conditions d'exercice du droit, des principes et de la complexité des faits, il est facile, sans rien lâcher de ce qui doit être fermement gardé, de tout remettre au point. M. Zeiller croit-il vraiment que l'Encyclique *Immortale* soit pour donner raison à son interprétation *latitudinariste* des conduites de l'Eglise? Pense-t-il que la souveraineté du peuple donne droit à une exemption de la juridiction de l'Eglise, et que la suprême intervention pontificale doive s'incliner devant ce fait du droit *nouveau* érigée en dogme politique? Notre auteur gagnerait beaucoup à se pénétrer des enseignements contenus dans les immortelles *Instructions synodales* du grand cardinal Pie, particulièrement dans la troisième. Au fond, M. Zeiller fait assez bon marché du régime politique chrétien. Le programme social de saint Thomas est à tout le moins intempestif, inopportun, chimérique. « Mais, répond l'illustre cardinal, est-

il donc vrai qu'un remède doive être rejeté par cela seul qu'il semble répugner à celui qui en a besoin? Est-il vrai que la science exacte des principes n'est qu'inutile et embarrassante lorsque les circonstances n'en permettent pas l'application entière? Est-il vrai, enfin, que le régime chrétien ne puisse rencontrer dans les nouvelles générations qu'une opposition irréconciliable? Toutes ces questions tranchées avec tant de hauteur, ne nous semblent point encore jugées en dernier ressort.

« Que les sociétés modernes soient placées dans des conditions anormales, personne n'en disconviendra. Les peuples, leurs gouvernements surtout, depuis bientôt un siècle, sont atteints du mal caduc. Evidemment ces crises périodiques révèlent quelque vice interne, quelque lésion organique, quelque désordre analogue à la rupture d'un vaisseau essentiel dans le corps humain... C'est la société publique qui a péché et qui périt par l'ulcère d'un naturalisme injurieux à Dieu; c'est à la société qu'il est urgent et nécessaire, quoi qu'on dise, de présenter le remède. »

Ce naturalisme politique, dont M. Zeiller paraît prendre facilement son parti, et en vertu duquel l'élément civil et social ne relève que de l'ordre humain et n'a aucune relation juridique de dépendance envers l'ordre surnaturel, ne peut être accepté par un chrétien qui sait ce qu'est la société, ce que sont Jésus-Christ et l'Eglise.

Mais continuons : « La Papauté, dit M. Zeiller, est donc redevenue une *autorité purement spirituelle*, et d'autant plus respectable, sinon plus respectée. Nul ne discutera sérieusement la grandeur de son *influence sur l'opinion publique* contemporaine, qu'elle peut même réussir à *diriger*, mais qu'elle ne saurait plus représenter et régenter *souverainement*, en la brusquant et en la violentant au besoin, fût-ce pour le plus grand bien de l'humanité. De moins en moins, on doit l'affirmer, quand même trop d'apparences passagères y contrediraient, l'ambition de l'Eglise sera de « régner », comme une puissance « qui traite avec d'autres puissances et revendique à leur égard ses droits imprescriptibles » ou non. « Par son action qui est essentiellement une action de bonté et de sacrifice, c'est à une efficacité spirituelle qu'elle vise. » Et ce n'est par conséquent que « comme une *bonté* qu'elle doit régner. » Ses membres comme ses chefs sont en train d'en prendre assez conscience pour qu'il nous soit loisible de croire que la période des revendications *juridiques* est, dans l'Eglise, proche de son terme; celle des revendications armées est close. »

Halte-là! le souci de la plus élémentaire orthodoxie religieuse me met ce cri sur les lèvres. M. Zeiller se couvre du patronage de Testis et du P. Laberthonnière dont il cite les textes; je ne connais pas ces nouveaux Pères et j'en récuse l'autorité. Non, il n'est pas vrai que l'Eglise soit comme un simple *condensateur* de l'opinion publique. Ce n'est pas à l'opinion publique à lui dicter la loi de ses actions; c'est à Elle à l'imposer au monde. Non, il n'est pas vrai que l'Eglise ne

soit plus une *puissance*, qui revendique ses droits... et que ce n'est que comme *bonté* qu'elle doit régner. L'Eglise reste ce que Jésus-Christ l'a faite; c'est un *regnum*, une société spirituelle et surnaturelle en elle-même, mais vivant dans le temps; parfaite, indépendante, suprême, dotée de tous les attributs qui conviennent à une société de la sorte. Elle a puissance législative, juridique, exécutive; elle exerce juridiction; c'est l'A. B. C. du traité de l'Eglise, et il est vraiment douloureux de penser qu'un homme de la valeur de M. Zeiller paraisse l'ignorer. Non, il n'est pas loisible de croire que la période des revendications juridiques, est, dans l'Eglise, proche de son terme. Les actes des derniers Pontifes Pie IX, Léon XIII, Pie X, donnent à cette assertion trop osée le démenti le plus catégorique.

En résumé : le travail de M. Zeiller, intéressant au point de vue historique, ne donne de la politique de saint Thomas qu'une notion vague, indéterminée, et il est trop dépourvu d'une pleine et saine affirmation doctrinale, telle qu'on aurait été en droit de l'attendre d'un professeur de la docte et catholique université de Fribourg. Je dis ceci, avec tristesse, mais avec la conscience de ne dire que la vérité; ceux qui me connaissent savent bien que je ne suis pas l'homme des outrances de doctrine; mais il est impossible d'accepter une notion amoindrie et quelque peu déformée de l'Eglise.

G. DE PASCAL.

RÉPONSE A LA « CHRONIQUE SOCIALE » (1)

VII

Notre réponse s'est arrêtée à l'endroit où M. l'abbé Thellier de Poncheville, pensant avoir découvert un excellent argument *ad hominem*, reproche aux directeurs de l'*Action française* leur « désobéissance » du mois de novembre dernier à des instructions de leur prince, qui leur avaient paru juguler leur initiative. Et il faut voir avec quelle véhémence ce prêtre, qui fait si bon marché d'un « pouvoir fort », s'indigne des résistances que ce pouvoir a rencontrées chez ses propres partisans. Jamais libéral ne mit plus complètement à nu cette âme autoritaire que tout libéral cache en soi. Lisez :

Jusque dans leurs rangs s'étalent parfois les exemples déconcertants d'insubordination. Le parti du pouvoir fort n'échappe pas à la faiblesse des dissensions intestines ni au scandale des désobéissances publiques. Mettant en

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, du 15 mai 1911, pp. 170-182.

déroute les grands principes plus faciles à prêcher à autrui qu'à pratiquer pour soi-même, les querelles éclatent autour de celui qui devrait être le centre infaillible de l'unité. Le chef qu'on proclamait tout-puissant contre l'indiscipline révolutionnaire voit ses partisans les plus irréductibles refuser sa consigne impérieusement donnée, et la bagarre de ses troupes en conflit s'exaspère par l'intervention même de l'arbitre royal dont on vantait la situation indiscutée au-dessus de toutes les divisions !

A la date (15 avril) où furent imprimées ces lignes, d'un absolutisme comique ou d'une malice perfide, il nous eût suffi de répondre en disant que, ni M. l'abbé Thellier de Poncheville, ni nous, n'étions juges d'un conflit comme celui qu'il lui plaisait, fort indiscrètement, d'invoquer. Mais, depuis, deux faits sont intervenus qui facilitent singulièrement notre réponse, et qui feront sûrement regretter à notre contradicteur cette incursion dans un domaine aussi réservé.

Le premier fait, c'est la petite campagne menée par tous les libéraux conscients ou inconscients en faveur d'une célébration, le 11 mai 1911, du centenaire de la naissance de M. de Falloux. Derrière les regrets plus ou moins amers qu'on exprimait touchant l'indifférence rencontrée pour cette date du 11 mai, l'observateur attentif ne devinait-il pas le souci de glorifier la longue « désobéissance » d'un catholique et d'un légitimiste, qui fut, pendant les trois quarts de sa vie, « indiscipliné » vis-à-vis de son prince autant que vis-à-vis du Pape? Eh! nous accordons que la loi du 15 mars 1850 fut, dans ses résultats plus encore que dans son texte, préférable à la pratique antérieure du monopole universitaire; de même, nous rendons hommage aux efforts réalisés par M. de Falloux pour garantir au Pape la réalité de son principat civil, encore bien que l'école libérale ne pût se défendre de complaisances pour l'émancipation italienne. Une chose demeure, c'est que l'opposition au *Syllabus* de Pie IX, puis à la restauration monarchique quand elle fut possible en la personne du comte de Chambord, n'eut pas d'instigateur plus fougueux, d'artisan plus tenace, de fauteur plus intrigant que le châtelain du Bourg-d'Iré. En sorte que nous éprouvions une impression, non certes de colère, mais bien plutôt de douce gaîté, à voir dans le même temps, un représentant attardé de cette école chapitrer l'*Action française* à propos de sa « désobéissance » occasionnelle à certaines instructions de son prince. Ignore-t-il donc, M. l'abbé Thellier de Poncheville, que Falloux, et Montalembert, et Berryer, et Dupanloup, et Cochin, et Foisset, et Lavedan, et combien d'autres érigèrent en dogme, tant au point de vue politique qu'au point de vue religieux. la priorité de leurs préférences personnelles sur les « consignes » les plus « impérieusement données »? Et, s'il n'ignore pas cela, que vient faire la mercuriale citée plus haut? La division entre royalistes, apparemment créée par le bruyant éclat de l'*Action française*, aussi bien que la division entre catholiques, éloquemment prolongée par M. l'abbé Thellier de Poncheville, sont-ce là choses nouvelles

dans l'histoire des uns et des autres ? Et la dissidence partielle de l'*Action française* n'a-t-elle pas, sur celle de Falloux et des siens, cette supériorité, que le loyalisme de l'*Action française* s'est affirmé superbement dans l'épreuve, tandis que ce dont Falloux fut précisément avare, c'est de loyalisme : si M. l'abbé Thellier de Poncheville en doute, qu'il consulte là-dessus les écrits d'Eugène Veuillot, le père de son ami, François Veuillot.

Mais le second fait dont nous avons promis de parler nous fournit, contre M. l'abbé Thellier de Poncheville, une réponse bien plus victorieuse encore : tandis, en effet, que ce prêtre, que son activité « catholique-sociale » devrait absorber assez pour qu'il se désintéressât des querelles possibles entre royalistes, se donnait le mandat de vitupérer d'une voix étrangement enflée, les directeurs de l'*Action française* pour leur dissentiment circonstantiel avec leur prince, c'est celui-ci qui, dans une lettre d'une magnanimité souveraine, déclarait qu'il « oublie tout, sauf les services rendus », applaudissait aux « efforts et aux élans généreux de tous ceux qui se sacrifient » pour sa cause, et se declarait de nouveau leur « affectionné ». En vérité, nous craignons d'abuser de l'avantage que cet émouvant épilogue nous donne sur M. l'abbé Thellier de Poncheville, et nous jugerions cruel d'insister sur l'aide précieuse que les événements les plus récents apportent spontanément à notre polémique. Se peut-il, après cela, qu'un prêtre, professionnellement et surnaturellement habilité à absoudre, puisse se montrer, pour les adversaires qu'il s'est assignés sans motif, moins miséricordieux que le prince qui a reconnu en eux, de fortes têtes sans doute, mais de bien bons cœurs ?.

Faut-il tout dire ? L'incident qui se clôt de la sorte, et dont l'inconvénient majeur fut peut-être de fournir aux amis de M. l'abbé Thellier de Poncheville un prétexte à se gausser, aura du moins servi à provoquer la publication d'une phrase qui demeurera, et qui, en autorisant bien des espoirs de relèvement, ruine de fond en comble la thèse de M. l'abbé Thellier de Poncheville : au cours de la querelle qui s'achève, le prince a écrit : « Quand je commande, j'entends être obéi ! » Isolez bien cette phrase des contingences épisodiques, et retenez-la pour l'avenir : elle marque tout le progrès que la conception de l'autorité a réalisé en ces dernières années, sous l'influence du courant reconstructeur dont se réclame l'*Action française ;* et quand la « désobéissance » de celle-ci n'aurait eu que cette conséquence, de faire tomber pareille phrase de la plume de l'arrière-petit-fils de Louis-Philippe, on aurait sujet de reprendre pour cette désobéissance l'expression liturgique : *felix culpa.*

Et il apparaît bien que ceux qui persistent dans « l'attente d'un pouvoir fort » ne seront pas déçus, car, en cette déclaration, il faut lire un congé irrévocable signifié au parlementarisme comme à tout autre mode de libéralisme politique. Ceux-là seulement qui, avec M. l'abbé

Thellier de Poncheville, ne se privent pas de confondre ce qui doit être distingué, feindront de voir, dans l'auteur de ce langage, le « centre infaillible de l'unité » : toujours à propos de la crise aujourd'hui fermée. Charles Maurras a nettement expliqué en quoi la soumission à l'arbitre royal diffère de l'obéissance au Docteur suprême de la foi. Et n'est-ce pas au judicieux mentor de l'*Action française* que nous devons demander le sentiment du groupe en ces matières, plutôt qu'à des commentateurs distraits ou, comme on le voit trop, passionnés?

VIII

Voici venir, après cet imprudent hors-d'œuvre, l'agression sournoise dirigée contre la *Critique du Libéralisme.* Elle est cependant précédée encore d'une longue discussion sur laquelle nous passerons vite, en n'en relevant que les traits les plus excessifs. M. l'abbé Thellier de Poncheville se plaint d'un « péril de compromission religieuse qu'il serait loyal de faire cesser. ». Voici où gît ce prétendu péril :

A l'appui de cette campagne politique, quelques-uns revendiquent en effet le patronage discret, jusqu'à en être muet, des sympathies de l'Eglise, qu'ils affirment attentive à leur cause, intéressée à leur triomphe.

Tout de suite, mettons le holà devant cette allégation parfaitement inexacte. On peut défier M. l'abbé Thellier de Poncheville de désigner un seul écrivain, un seul orateur, un seul ligueur de l'*Action française* qui ait revendiqué jamais ce « patronage ». Nombre de prêtres suivent, avec une sympathie qu'ils ne croient pas devoir cacher, un mouvement qui s'en montre aussi digne; plus d'un évêque lui sourit paternellement; l'Eglise, comme telle, n'en a rien dit, et l'*Action française* n'a jamais commis l'indiscrétion de la prier d'en dire quoi que ce soit.

C'est même un des traits par lesquels elle se distingue de tant d'autres groupes qui, à l'époque périmée du ralliement, ne prenaient aucune initiative sans marquer expressément qu'ils agissaient d'accord avec le Pape. Cet irrévérencieux travers prenait à certains jours l'aspect d'une sorte de simonie : n'allait-on pas jusqu'à solliciter des souscriptions, réquisitionner des subventions, ou encore ruiner des journalistes « réfractaires » en instituant, pour ainsi dire, des « guichets de désabonnement » à leurs journaux, tout cela au nom des « directions pontificales »?

Pareil reproche est inapplicable à l'*Action française,* Dieu merci! Sa position, au regard de l'Eglise, est, dirions-nous, celle de la Russie vis-à-vis de la France, avant toute conclusion de l'alliance : on observait que leurs intérêts respectifs ne se contrariaient sur aucun point. L'*Action française* estime cette position suffisante; catholiques, nous ne saurions, à notre tour, exiger d'elle davantage; mais, de grâce,

n'insinuons pas qu'elle ambitionne secrètement davantage : la bonne foi nous le défend.

Pour essayer cependant de justifier cette insinuation, M. l'abbé Thellier de Poncheville allègue que « le mot d'autorité sonne bien aux oreilles » de l'Eglise, et qu'on se flatte, « en l'invoquant comme elle », d'« obtenir ses faveurs ». Eh! non, personne ne commet cette bassesse, et seul l'esprit inquiet de M. l'abbé Thellier de Poncheville transforme un pur parallélisme en une collusion formelle ou seulement espérée. Traitant néanmoins ce mythe comme une réalité, il demande :

> En quoi l'accroissement de la puissance du chef, dans les choses de la cité, peut-il tourner à son profit (au profit de l'Eglise)? La main dictatoriale qui contraint les volontés par la force n'a aucune vertu propre pour former les âmes à la soumission religieuse, laquelle est d'un autre ordre. Ce n'est pas en se courbant sous le joug d'un homme que les catholiques apprennent à s'agenouiller sous la loi de Dieu... L'établissement d'une domination politique sur un peuple, ne l'achemine pas plus à reconnaître la tutelle de l'Eglise, que de lui inculquer le respect de la tradition nationale n'est de soi, lui enseigner la docilité à la tradition religieuse...

Qui n'admirerait ce jeu de prestidigitation verbale? C'est un mélange outré de vérités et d'erreurs qui finit par troubler l'entendement. En énonçant les premières, l'auteur enfonce des portes ouvertes; en y mêlant les secondes, il fait un mal dont semble s'amuser sa verve capticuse. Oui, l'accroissement de l'autorité publique peut, *servatis servandis*, tourner au profit de l'Eglise : mais, ni l'*Action française*, ni nous, n'attendons ce bienfait de l'application du « crois ou meurs », ou du *compelle intrare* exercé par le bras séculier, moins encore de la maxime protestante *cujus regio ejus religio*. Tout ce qu'elle prétend, tout ce que nous prétendons, c'est que, déchaînant l'Eglise des liens qui présentement la ligottent, on la laisse libre d'exercer par les moyens qui lui sont propres la mission de conservation et d'apostolat qui est sienne.

M. l'abbé Thellier de Poncheville, en vérité, calomnie l'*Action française* et se moque de ses lecteurs en lui prêtant cette sotte idée de dire que tout « pouvoir fort » est de soi bienfaisant, surtout dans l'ordre religieux. Mais, contre le péril d'un roi oppresseur de l'Eglise, n'a-t-on pas deux recours, l'un dans les institutions, l'autre dans les hommes? La première de ces garanties s'aperçoit dans l'intérêt même du souverain, plus pressant mille fois et plus immédiatement senti dans l'ordre monarchique que dans l'aboulie démocratique; la seconde réside dans l'opinion catholique elle-même : M. l'abbé Thellier de Poncheville compte-t-il pour rien la trace que laissera dans les esprits le sentiment présent de la masse catholique opprimée? lui-même ou ses confrères, ou leurs successeurs, manqueront-ils pour défendre l'Eglise contre n'importe quel retour de persécution ou de tracasserie gallicane et régalienne? l'*Action française*, à son tour, en disciplinant aujourd'hui tant de jeunes gens

pour les campagnes d'indépendance religieuse, ne dresse-t-elle pas les défenseurs futurs de la même cause contre d'éventuels retours de l'irréligion ? Il cite « Montalembert, Lacordaire, Veuillot, qui furent des hommes libres, des citoyens impatients de toute oppression », et qui « furent aussi des catholiques soumis jusqu'au sacrifice, dévoués et passionnés jusqu'au don de la vie à la Mère aimée de leurs âmes » : à merveille ! et les catholiques les plus militants furent toujours, en effet, les citoyens les plus fiers devant l'autorité temporelle ; mais il ferait beau voir M. l'abbé Thellier de Poncheville dire aux « camelots du roi » qu'ils sont des hommes moins « libres » que ceux qu'il cite, et des citoyens moins « impatients de toute oppression » : quel plaisir éprouve donc ce prêtre à représenter les amis de l'*Action française* comme des esclaves, avides de servitude et assoiffés de prostration ? lui qui, croyons-nous, fréquente les « milieux sociaux », vit-il quelque part le type avili qu'il nous forge ?

Vainement croit-il nous révéler des notions nouvelles en rappelant que « des situations se présentent où il faut commencer par briser la servitude d'un César ou la fidélité aux souvenirs des aïeux pour ranger un pays sous l'obédience du Catholicisme » : nous ne l'oublions pas, mais s'agit-il, pour nous, en France, à cette heure, de disserter spéculativement sur des hypothèses passées ou lointaines, ou de remplir le devoir qu'impose, *présentement, notre* situation ? Il ne s'agit ni des « sujets du tsar », ni du « nationalisme anglais », ni du « traditionnalisme allemand » : il s'agit des catholiques français, opprimés au nom d'un système démocratique, et à qui l'*Action française* propose la libération par voie monarchique.

Eh ! sans doute, il y eut de mauvais rois (au moins hors de France, car la France a connu quelques rois imparfaits plutôt que de mauvais rois) : mais cela ne prouve rien contre la valeur propre de l'institution monarchique, et contre sa convenance spéciale à la France. De même, il y a de mauvais prêtres, et de piètres diseurs : cela diminue-t-il le mérite sacerdotal et le don oratoire de M. l'abbé Thellier de Poncheville ? De même encore il y a des conférenciers sociologues pitoyables, comme le fut et le demeure Marc Sangnier ; mais il y en a de plus prudents et de plus avisés, tel M. l'abbé Thellier de Poncheville, à qui ses liens avec les *Semaines sociales* n'ont pas assez nui pour qu'on lui refusât l'honneur de définir le « catholicisme social » devant l'*Association catholique de la Jeunesse française*, lors du Congrès qu'elle vient de tenir à Paris, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, les 19, 20 et 21 mai (1) ; de cette diversité de sociologues

1. Dans le discours qu'il a prononcé le 19 mai à la salle Wagram, M. l'abbé Thellier de Poncheville a, si nous en croyons la *Libre Parole*, déclaré que « l'A. C. J. F., parce qu'elle était profondément fidèle à la doctrine catholique, était profondément sociale » : c'est là, semble-t-il, une concession appréciable à notre sentiment, qui fut toujours qu'on ne pouvait même pas concevoir un « catholicisme antisocial », et donc que « catholique social » était un pléonasme, presque une tautologie.

et de conférenciers, faut-il conclure à la proscription de toute conférence consacrée aux questions sociales?

Mais nous avons bien mieux que tous les arguments qui précèdent pour confondre sur ce point M. l'abbé Thellier de Poncheville, et nous ne saurions trop remercier l'éminent théologien qui, depuis notre premier article, a bien voulu, avec une serviabilité pleine d'à-propos, nous fournir cette arme, en nous rappelant un texte décisif. Le collaborateur de la *Chronique sociale de France* estime, on l'a vu plus haut, que « ce n'est pas en se courbant sous le joug d'un homme que les catholiques apprennent à s'agenouiller sous la loi de Dieu » : nous en sommes fort marris pour lui, mais c'est Pie X, c'est-à-dire une autorité qu'il invoque trop souvent pour la pouvoir ici récuser, c'est Pie X qui va lui répondre. Dans le consistoire du 18 décembre 1907, quand il créa cardinaux Mgr Luçon, archevêque de Reims, et Mgr Andrieu, alors évêque de Marseille, Pie X prononça une allocution dont M. l'abbé Thellier de Poncheville retrouvera le texte complet dans le *Canoniste contemporain* (février 1908, page 88), et qui contient cette phrase mémorable :

Tous les catholiques de France doivent regarder avec affection Reims et Marseille, car, si Marseille reçut le premier germe de la foi que lui apportait la parole venue du Golgotha, encore toute chaude du sang de Jésus-Christ, Reims vit proclamer solennellement le règne du Christ sur toute la France par le roi Clovis, qui, ne prêchant que par son exemple, amena les peuples qui le suivaient à répéter en sa présence d'une seule et même voix : « Nous renonçons aux dieux mortels, et nous sommes prêts à adorer le Dieu immortel prêché par Remy! » C'était une preuve de plus que les peuples sont tels que le veulent leurs gouvernements.

Nous n'oublions pas qu'il a plu à Mgr Duchesne de contester, après tant d'autres choses, l'authenticité du souvenir que Pie X rappelle ici à l'honneur de Marseille, et qu'il n'a pas déplu à ce même historien, si parfaitement désintéressé en matière religieuse, d'accepter, en récompense de son hypercriticisme, le fauteuil que l'Académie française refusait à Mgr de Cabrières et à Mgr Baudrillart. Mais le souvenir pathétiquement rappelé par Pie X à la gloire de Reims est au-dessus de toute discussion, et M. l'abbé Thellier de Poncheville ne peut refuser d'en faire état : qu'il daigne donc convenir, non plus à notre prière, mais à celle de Pie X, que « les peuples sont tels que le veulent leurs gouvernements ». Qu'il veuille bien même retenir que le fait de Reims en est, non pas la preuve unique, mais, Pie X l'affirme, « une preuve de plus »; qu'il cesse de craindre pour la foi et pour la sécurité doctrinale des catholiques qui, déplorant l'effort du gouvernement républicain pour la déchristianisation du peuple français, aspirent au succès de l'*Action française;* qu'il cesse de redouter l'instauration d'un gouvernement qui, « ne prêchant que par son exemple », amènera ce même peuple à demeurer ou à redevenir catholique. Et, pour tout dire, qu'il fasse personnellement appel à la voix de son propre sang, pour faire

de nouveau confiance au sacre de Reims, à l'intercession de la bienheureuse Jeanne d'Arc, et au sang de saint Louis.

Du coup, nous n'éprouverons plus la surprise, nous allions écrire le scandale, de lire, sous la plume de M. l'abbé Thellier de Poncheville, des lignes comme celles-ci :

L'œuvre est immense, accablante, c'est vrai, mais les coups de sabre n'y feraient guère : c'est plus haut qu'il faut chercher l'intervention de la force nécessaire. Dans notre impatience à en finir brusquement, perce le découragement de l'ouvrier évangélique en face de la besogne trop rude à accomplir, et peut-être le désir secret d'en être allégé par la venue de l'homme fort qui s'en chargerait pour nous, remettant soudain tout en place. Mais c'est chimère. Car l'action officielle a peu d'efficace pour évangéliser et sanctifier, encore qu'elle y doive concourir. Seul l'apostolat âme par âme, le dévouement cœur à cœur, gagne un peuple à la foi de l'Evangile...

Il suffit de rapprocher ces lignes de la citation de Pie X faite ci-dessus pour vérifier que là où M. l'abbé Thellier de Poncheville dit : « c'est chimère », le Pape dit : c'est réalisable, c'est légitime, c'est même louable. L'apostolat global, initialement symbolisé par la pêche miraculeuse, est aussi béni par l'Eglise, aussi approuvé par Pie X, que l'apostolat « âme par âme, cœur à cœur » auquel M. l'abbé Thellier de Poncheville voudrait limiter l'effort catholique. Et le premier offre sur le second cet avantage peu négligeable, qu'il brise ou du moins qu'il paralyse la malfaisance ennemie. C'est surtout en France que s'applique la vérité de fait si bien exprimée par le poète latin :

Regis ad exemplar totus componitur orbis ;

or, cette efficacité de l'exemple, dont l'athéisme et la franc-maçonnerie bénéficient aujourd'hui, tournerait immédiatement au profit des idées contraires, du jour où l'*Action française* aurait atteint son but; et combien en serait facilité ensuite l'apostolat « âme par âme, cœur à cœur », lequel n'aurait pas cessé d'être indispensable! Au contraire, dans les conditions présentes, cet apostolat risque trop souvent d'être stérile, par cette raison, aussi vérifiable en fait que prévue en droit, que la propagande de l'erreur et du mal est plus promptement efficace que celle de la vérité et du bien, même quand toutes deux jouissent d'une liberté strictement égale, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas aujourd'hui. Si M. l'abbé Thellier de Poncheville a le souci du salut des âmes (et comment oserions-nous en douter?), peut-il rester indifférent à la perte de tant d'hommes, de tant d'enfants surtout, que son apostolat n'atteint pas, cependant qu'il s'épuise à sauver « âme par âme, cœur à cœur » les *rari nantes* que sa main peut joindre? A moins donc d'admettre que la vérité et l'erreur ont autant de chances de succès l'une que l'autre quand elles ne sont favorisées ni l'une ni l'autre, ce qui est une « nuée » libérale et une sottise affligeante, M. l'abbé Thellier

de Poncheville ne doit plus faire fi du précieux appoint de l'exemplarité, que l'*Action française* se réserve, par des moyens dont il est sage de lui laisser le choix, de mettre à la disposition de toutes les causes justes et saines.

Et surtout, M. Thellier de Poncheville doit abandonner l'illusion que nous trouvons dans cette phrase : « Pourquoi donc (l'Eglise) redouterait-elle le voisinage de régimes politiques où serait restreinte l'autorité et accrue la liberté? » A coup sûr, l'Eglise, fondée sur la distinction du spirituel d'avec le temporel, est l'ennemie de tout absolutisme, car, au fond de tout absolutisme, gît la confusion du spirituel et du temporel; mais le « régime politique » dont l'*Action française* a juré la perte, n'est-il pas le pire des absolutismes, étant doublé d'hypocrisie? Loin de « restreindre l'autorité », il la fortifie pour le mal autant qu'il l'affaiblit pour le bien; et s'il achalande « la liberté » théorique, en la réduisant d'ailleurs à l'exercice du droit parlementaire, il jugule avec volupté toutes « les libertés » véritables, religieuses, familiales, scolaires, professionnelles, provinciales et municipales; enfin, dans le temps même où il déclare « séparer » le spirituel et le temporel assez pour les spoliations décrétées par sa cupidité, il les confond rageusement en intervenant d'office dans une foule de questions où il a sujet de persécuter l'Eglise : priorité du mariage civil, prédications et écrits pastoraux, presbytères, chaises et bancs d'églises, pavoisements, enseignement catéchistique, etc., etc. Dans ces conditions, comment ne pas bénir l'*Action française*, dont l'initiative, si elle réussit, aura pour effet, en quelque sorte automatique, d'affranchir l'Eglise du « voisinage » de ce « régime »-là?

Car ce que les catholiques tant soit peu conscients chérissent avant tout dans l'Eglise, c'est l'effort séculaire qu'elle a réalisé pour assurer ce que l'Ecriture appelle si bien la « liberté des enfants de Dieu », et M. l'abbé Thellier de Poncheville ne dit rien de trop quand il détaille ainsi cet effort :

> Elle a combattu les dominations qui n'étaient pas légitimes, elle a adouci les sujétions qui n'étaient pas indispensables, elle a vu progressivement s'affaiblir, sous son influence éducatrice, les dépendances d'homme à homme, de peuple à souverain qui n'étaient pas immuables. N'a-t-elle pas, de sa doctrine et de ses mains, affranchi l'esclave, proclamé par sa législation matrimoniale, malgré le droit romain et les légistes français, la liberté du fils à l'encontre des prétentions paternelles, limité l'omnipotence de l'Etat à l'égard de ses sujets, coopéré à l'émancipation des communes lorsqu'elles se soustrayèrent (?) à la tutelle seigneuriale, dénoncé le « joug servile » qui pesait sur la masse des travailleurs?

Eh! mais, ce rôle libérateur, comment l'Eglise hésiterait-elle à le reprendre et à le poursuivre du jour où la liberté lui serait à elle-même rendue? Et donc,comment dénierions-nous à l'*Action française* le droit de lui rendre cette liberté, alors que ses chefs nous la promettent avec

autant de précision que d'indiscutable loyauté? M. l'abbé Thellier de Poncheville dit, il est vrai, que l'Eglise n'a pas « besoin, pour assurer son pouvoir, de cette complicité d'autorités humaines absolues comme la sienne » : c'est là beaucoup de désinvolture, et nous pouvons respectueusement le défier d'indiquer un moyen vraiment efficace d'atteindre ce but, sans cette « complicité » dont il parle fort improprement. Le Fils de Dieu, qui n'aime rien tant au monde que la liberté de son Eglise, suivant le mot de saint Anselme, ne dédaigne pas à ce point la collaboration de l'homme, et l'épître de saint Jacques, qu'on lit le quatrième dimanche après Pâques, nous Le montre acceptant « que nous soyons en quelque manière le principe de l'œuvre qu'il entend faire », *ut simus initium aliquod creaturæ ejus.*

IX

Tout le passage qui, dans l'article de M. l'abbé Thellier de Poncheville, contient l'agression dirigée contre la *Critique du Libéralisme* et contre son directeur, veut être cité. Le voici :

Prétendre qu'il y a harmonie constitutive entre le catholicisme et telle forme de gouvernement qui se rapproche davantage du sien, c'est laisser entendre qu'il éclate une opposition fatale là où sont réalisées des formes contraires. C'est entretenir le sophisme tant de fois dénoncé par Léon XIII et Pie X quand ils protestaient contre ces prétendues alliances obligatoires en enseignant l'indifférence parfaite de l'Eglise à l'égard de divers régimes et la liberté absolue par elle laissée aux nations de les choisir selon leurs préférences. C'est vulgariser une erreur d'origine et de portée anticléricale : *comment cette infiltration maçonnique a-t-elle échappé à l'habituelle sagacité des docteurs en cette matière?*

Car ils en font presque un cas de conscience théologique, une question d'orthodoxie. Se recommander pour leur dessein politique d'une sorte de convenance religieuse, ce serait encore trop peu : pourquoi n'invoquerait-on pas de pleines exigences doctrinales? Et quelques habiles formules s'efforcent de déduire du péché originel que la République n'est ni légitime, ni viable; elles taxent incurablement de libéralisme et de modernisme toute organisation démocratique, déchiffrent dans le *Syllabus* la condamnation du suffrage universel et comme conclusion logique au *Credo* proposent de crier : Vive le Roi! Il ne leur resterait plus qu'à imposer le coup de force au nom de l'Evangile d'amour.

Tant que ces outrances demeurent dans la solitude morte de quelques fabricants de paradoxes, ou dans *la pénombre des revues sans lecteurs*, elles ne sont qu'inoffensive gageure. Mais une propagande envahissante commence à les jeter dans la foule où renaissent, à leur rencontre, ces confusions et ces défiances que la parole des Papes a vainement voulu dissiper. En dépit de leurs protestations les plus formelles, ces thèses refont à l'Eglise une apparente solidarité avec un régime donné, lequel se trouve, en fait, et à tort si l'on veut, repoussé par la masse du pays.

Il n'y a plus là simple association volontaire d'efforts entre catholiques et athées partisans d'une même réforme, mais affirmation d'une communauté nécessaire de sympathies et d'idées entre leur œuvre et le catholicisme.

Par ce rapprochement sophistique et cette identification illégitime s'entretiennent des malaises, s'exaspèrent dans tout un peuple des préjugés, grâce auxquels se prépare peut-être une fois de plus la consommation de mesures sectaires qu'un habile plaidoyer maçonnique imposera encore comme sauvegardes devenues indispensables contre ces menées politico-religieuses. La grande œuvre de concentration que l'Eglise poursuit au-dedans d'elle-même, ayant indûment servi d'appui à une réaction à l'extérieur sera facilement suspectée d'hostilité aux institutions modernes. Et parce que les hommes auront voulu la profaner à d'autres desseins, l'affermissement salutaire de l'autorité pontificale sur les âmes sera dénoncé comme une menace d'absolutisme pour les peuples.

Il appartenait peut-être à M. l'abbé Thellier de Poncheville de s'y prendre de façon plus directe pour atteindre notre Revue, qui jamais, pour discuter ses dires à lui-même, n'eut recours à aucun biais, et qui du reste est bien connue pour la haute franchise de ses polémiques. A préférer l'oblique procédé que nous venons de placer sous les yeux du lecteur, le collaborateur de la *Chronique sociale de France* se juge lui-même et fait tort à celle-ci, tout en confessant l'inquiétude que lui cause l'approbation donnée par notre Revue aux initiatives salutaires de l'*Action française*. Mais nous ne lui permettrons pas de dénaturer le caractère de cette approbation, et, point par point, nous allons essayer de montrer que c'est pourtant là le résultat de la discussion à laquelle s'est livré un prêtre qui pourrait trouver un meilleur emploi de sa spécieuse dialectique.

Y a-t-il « harmonie constitutive entre le catholicisme et » la monarchie? si nous l'avions dit, nous n'aurions fait que constater l'évidence, mais l'avons-nous dit? Est-ce « laisser entendre qu'il éclate une opposition fatale » ailleurs? Pas nécessairement; et, pour notre part, nous n'avions jamais dénoncé d'« opposition fatale » entre l'Eglise et la République en soi : nous avons, par contre, assidûment mis en relief et déploré l'opposition historique et patente entre la République française et l'Eglise.

Léon XIII a-t-il enseigné « l'indifférence parfaite de l'Eglise à l'égard des divers régimes? » Deux documents répondent : l'un est une lettre au cardinal Guibert, du mois d'octobre 1880, qui dit que le Saint-Siège « ne veut ni ne peut vouloir contester le droit politique, quel que soit celui auquel il appartient » *(lædere vero jura imperii, cujuscumque tandem ea sint, nec vult, nec velle potest)*; l'autre est l'Encyclique aux évêques de France, *Au milieu des sollicitudes*, du 16 février 1892, qui conseille, ou prescrit, aux catholiques de France de s'unir dans l'acceptation du régime constitutionnel en vigueur : ni l'un ni l'autre de ces documents ne ressemblent à un enseignement d'« indifférence », puisque le premier sauvegarde le principe des légitimités même détrônées, et que le second recommande l'adhésion expresse au gouvernement de fait. Pie X, à son tour, a-t-il enseigné « l'indifférence parfaite de l'Eglise à l'égard des divers régimes? » Certes, il a re-

commandé aux catholiques de France de s'unir dans une action avant tout religieuse et politiquement inconditionnelle, mais ce serait cacher l'un des traits les plus saillants de son pontificat, que d'oublier la véhémence avec laquelle ce ferme Pontife, s'adressant aux cinquante mille pèlerins français venus à Rome pour la béatification de Jeanne d'Arc, le 19 avril 1909, a déclaré qu'il « n'est pas digne de vénération et d'amour, ce gouvernement qui blesse les droits de la vérité ». Nous n'apercevons guère, ici encore, une « indifférence » bien « parfaite », et même, si nous rapprochons cette dernière réprobation de la politique républicaine et l'éloge de la fondation de la monarchie française par Clovis, que nous citions plus haut, nous découvrons aisément tout le contraire.

Admettons cependant que les deux Papes aient protesté contre « ces prétendues alliances obligatoires » entre l'Eglise et la monarchie : quand donc M. l'abbé Thellier de Poncheville nous a-t-il vus « entretenir ce sophisme? » Nous avons pu constater entre l'un et l'autre des affinités, enregistrer l'absence d'antinomie, rappeler le fait historique d'une alliance qui dura des siècles, jamais nous n'avons parlé d'« alliance obligatoire ». Ce disant, en effet, nous aurions commis immanquablement la faute de « vulgariser une erreur » qui, M. l'abbé de Poncheville l'assure, est « d'origine et de portée anticléricales ». De fait, la presse rouge ne manque pas une occasion de représenter les actes du clergé comme inspirés par une arrière-pensée monarchique, et, inversement, les actes des « réactionnaires » comme dictés par l'Eglise : que, de la part de cette presse, ce soit là une tactique maçonnique, nous ne le nions pas; mais qu'y a-t-il de commun entre cette tactique et les « infiltrations maçonniques » revélées et dénoncées dans les savants articles, devenus un important volume, de notre Directeur? Ces « infiltrations » sévissaient « dans l'Eglise »; la tactique de la presse rouge reste confinée dans la presse rouge. Alors quoi? et que reste-t-il de ce rapprochement indû, sinon un misérable jeu d'esprit combiné pour l'unique plaisir de railler « l'habituelle sagacité des docteurs en cette matière », lisez : du R. P. Fontaine, auteur des *Infiltrations protestantes*, et de M. l'abbé Emmanuel Barbier, auteur des *Infiltrations maçonniques dans l'Eglise*. Encore M. l'abbé Thellier de Poncheville est-il bien imprudent en descendant à ce persiflage puéril : car, si sa « sagacité », à lui, est supérieure à celle qu'il ne craint pas de mettre en cause, nous aimerions le voir déjouer la tactique qu'il transforme en « infiltration »; nous aimerions le voir réfuter le journal rouge qui, invoquant le nom qu'il porte, et la particule de ce nom, et le passé notoirement monarchique de ce nom, brandirait ce nom comme un nouveau témoignage de l'« alliance obligatoire » de l'Eglise et de la monarchie, en dépit des professions de foi républicaines de son dernier porteur; force lui serait de laisser la tactique suivre son cours, et le « sophisme » garder droit de cité. Mais l'échec qu'éprouverait en ceci

sa « sagacité habituelle » ou extraordinaire lui prouverait du moins combien il s'est mépris et combien il trompe ses lecteurs en mettant au compte de la *Critique du Libéralisme,* ou seulement de l'*Action française,* un « sophisme » dont elles sont l'une et l'autre innocentes.

Jamais, en effet, jamais nous n'avons fait de cette « prétendue alliance obligatoire » un « cas de conscience théologique », une « question d'orthodoxie »; jamais nous n'avons invoqué en sa faveur de « pleines exigences doctrinales »; jamais nous n'avons déduit « du péché originel que la République n'est ni légitime, ni viable ». Ce que nous avons pu dire, ce que nous pensons, ce qui est d'ailleurs la sentence du bon sens, c'est que l'électeur politique n'est pas infaillible, que son verdict peut être influencé plus puissamment vers le mal que vers le bien, que ce verdict n'est pas sans appel, que son vote ne peut rien contre les lois supérieures qui dominent les sociétés, qu'en un mot il n'est pas souverain. De même, ce n'est pas « incurablement » que nous avons taxé de « libéralisme » et de « modernisme » toute « organisation démocratique » : nous avons simplement prévu et appelé, puis nous avons lu avec admiration, enfin nous avons retenu avec fidélité ce que Pie X, dans les Encycliques *Pascendi* et sur le *Sillon,* enseiseignait, après et d'après Léon XIII, sur le rôle purement occasionnel et médiat du peuple dans la désignation des gouvernants, sans que cette désignation fasse de lui la source du pouvoir, laquelle demeure en Dieu. Pareillement, nous n'avons guère eu de peine à « déchiffrer dans le *Syllabus* la condamnation », non pas du « suffrage universel » (car on peut concevoir un « suffrage », et le concevoir même « universel »), mais bien de la souveraineté populaire, car ce document irrévocable condamne explicitement cette proposition : *Auctoritas non aliud est quam summa virium et numeri potestas;* et nous ne supposons pas M. l'abbé Thellier de Poncheville assez obnubilé pour penser que l'autorité puisse se confondre avec la somme des forces matérielles ou avec la puissance du nombre. Et enfin, si nous gardons un fidèle et amer souvenir du temps fort peu ancien où des amis très chers de M. l'abbé Thellier de Poncheville ajoutaient aux douze articles du Symbole la croyance au dogme républicain, nous n'avons jamais choppé dans le travers de proposer le cri de « Vive le Roi! » comme « conclusion logique au *Credo* »; simplement nous considérons que ceux-là sont des royalistes avisés qui lisent dans le quatrième commandement de Dieu, *Honora patrem tuum et matrem tuam,* le principe initial du respect dû à toute autorité légitime, attendu que, pour les peuples plus encore que pour les individus, ce respect est le gage d'une longue vie, *et diu vives.* S'ensuit-il que le « coup de force » doive s'opérer « au nom de l'Evangile d'amour »? Ce qui est sûr, c'est que le « coup de force », fût-il exécuté avec des lanières renouvelées de celles dont l'Evangile nous dit qu'un jour le Fils de Dieu s'en servit hardiment, constituerait un « acte de charité » éminente et une « œuvre pie » autre-

ment édifiante que les hypocrites insinuations de M. l'abbé Thellier de Poncheville.

Fort heureusement, les dites insinuations, tant qu'elles demeurent dans la *Chronique sociale de France*, autant dire « dans la pénombre de revues sans lecteurs », ne sont qu'« inoffensive gageure ». Le malheur veut que nous ayons reçu, depuis notre premier article, la circulaire suivante, qu'ont sans doute reçue, comme nous, tous les publicistes catholiques :

ARCHEVÊCHE DE PARIS.

Paris, le 15 Mai 1911.

Monsieur,

Sous les auspices de la Commission diocésaine de la Presse de Paris, une Retraite fermée, spécialement destinée aux journalistes, sera prêchée les vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 juillet prochain, par M. l'abbé Thellier de Poncheville, à la villa Béthanie, maison diocésaine de retraites, à Monsoult (Seine-et-Oise).

J'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à cette retraite. Outre le bienfait spirituel, ces trois jours passés, en compagnie de collègues qui partagent les mêmes sentiments, et dans un magnifique cadre de verdure, vous procureront, je l'espère, bien des joies et des satisfactions. Je vous serai obligé de vouloir bien m'adresser le plus tôt possible votre billet d'adhésion.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations

H. COUGET,
Sous-Directeur des Œuvres diocésaines.

P. S. — La cotisation pour le logement et la nourriture sera de trois francs par jour.

Montsoult se trouve sur la ligne du Nord à 25 kilomètres de Paris. La villa Béthanie est située au milieu d'un beau parc, à 1.500 mètres de la gare, 23, Rue de Pontoise.

Nous savons le plus grand gré à M. l'abbé H. Couget de nous avoir fait l'honneur de nous adresser cette convocation. Mais lui-même comprendra qu'après l'article de M. l'abbé Thellier de Poncheville dans la *Chronique sociale de France*, nous ne puissions prendre part aux exercices d'une retraite prêchée par cet ecclésiastique. Nous craindrions de trouver dans la villa Béthanie la « solitude morte de quelques fabricants de paradoxes »; nous redouterions d'y oublier « l'Evangile d'amour » au point de nous livrer à quelque éclat fâcheux en entendant le prédicateur nous détourner de notre fidélité envers l'auteur des *Infiltrations maçonniques* ou nous pousser à préférer l'acceptation niaise de l'anarchie à « l'attente d'un pouvoir fort »; nous risquerions surtout de dire trop nettement son fait au prêtre qui, dans les lignes citées plus haut, n'a pas craint de fournir aux sectaires un argument pour de nouvelles persécutions.

Que M. l'abbé Thellier de Poncheville prêche des retraites, c'est bien;

mais qu'il opère des mouvements de retraite de ce genre, c'est mal, car cela s'appelle trahison. Eh quoi! il accuse, sans preuve, la *Critique du Libéralisme* d'établir une « identification » entre le catholicisme et le programme de l'*Action française*, et de refaire « à l'Eglise une apparente solidarité avec un régime repoussé par la masse (?) du pays », et il fait pressentir que nous préparons « peut-être » ainsi « la consommation de mesures sectaires qu'un habile plaidoyer maçonnique imposera encore comme sauvegardes devenues indispensables contre ces menées politico-religieuses ». A force de voir des « habiles » partout, M. l'abbé Thellier de Poncheville pousse décidément trop loin son habileté propre : les persécuteurs n'avaient cependant pas besoin qu'il se fît leur fourrier; ils sont assez clairvoyants pour démêler que l'arme qu'il leur fournit, c'est lui-même qui la forge, et d'un métal trop faible pour qu'ils en puissent tirer parti; si quelque ministre aux abois commettait la maladresse de s'en servir, peut-être l'abbé Lemire applaudirait-il, mais sûrement la gauche elle-même, édifiée qu'elle est désormais sur la valeur de l'*Action française*, protesterait pour dire qu'on caricature sa méthode. La perfidie dont fait preuve ici M. l'abbé Thellier de Poncheville n'en est pas moins flagrante, et ce n'est pas pour nous induire à l'aller ouïr en la villa Béthanie.

Nous y répugnons d'autant plus que les dernières lignes de la longue citation qu'on a lue plus haut lui donnent la figure d'un « modernisant » retors, mais authentique. Relisez ces regrets papelards sur le péril que l'*Action française* ferait courir à « la grande œuvre de concentration que l'Eglise poursuit au-dedans d'elle-même » : vous y verrez le soin cauteleux dont s'enveloppe une critique indirecte de l'œuvre pontificale pour acheminer une lâche dénonciation aux dépens des catholiques favorables à l'*Action française*. Car enfin, dire au Pape que son œuvre sert « indûment d'appui à une réaction à l'extérieur », c'est l'inviter à sévir contre ceux à qui cette « réaction » ne déplaît pas; mais cela permet en même temps de faire sous-entendre que ceux-là n'ont pas tout à fait tort qui, comme les modernistes et les modernisants, tiennent « l'affermissement de l'autorité pontificale » pour « une menace d'absolutisme ». Si bien que c'est finalement M. l'abbé Thellier de Poncheville qui commet l'irrévérence qu'il impute à autrui, puisqu'il se sert des faits et gestes de l'*Action française* comme d'un sauf-conduit pour introduire en son discours une critique discrète des actes de Pie X.

Après tout ce que nous venons d'écrire, nous demandons s'il subsiste l'ombre d'une justification pour le procédé par lequel M. l'abbé Thellier de Poncheville s'en est pris si sournoisement à notre Directeur. Nous n'oublions pas que le collaborateur de la *Chronique sociale*, ayant déjà trouvé dans la *Critique du Libéralisme* de nécessaires redressements de ses dires trop souvent hasardeux, avait sujet de nourrir à l'endroit de notre Revue quelque ressentiment. Sur ce point, cependant,

de nos sentiments à l'égard de l'*Action française*, M. l'abbé Emmanuel Barbier lui avait nettement déclaré :

Comme les erreurs de M. l'abbé Thellier de Poncheville découlent nécessairement de sa passion démocratique, il ne conçoit pas qu'on puisse le combattre sans agir sous l'impulsion d'une autre passion politique. Cependant, quand nous louons le journal de l'*Action française* d'être le plus fidèle et le plus courageux écho des directions du Saint-Siège en ce qui concerne la défense des intérêts de l'Eglise, nous ne couvrons pas plus sa politique, ni la philosophie personnelle de M. Maurras, que M. Thellier de Poncheville ne souscrit aux impiétés des représentants du régime cher à son cœur, ni à la politique de M. Briand (1).

Il eût été sage, à M. l'abbé Thellier de Poncheville, d'accepter, une fois pour toutes, cette réplique, et de s'épargner de nouvelles contestations. Il a préféré revenir à la charge, et s'est appliqué à confondre une approbation avec une affiliation. Il est, d'ailleurs, déjà connu pour sa subtilité, et nos lecteurs n'ont pas oublié la relation si vivante que M. Paul Devigne fit ici même (2) de sa participation à la *Semaine sociale* de Rouen, en 1910. C'est l'*Univers* qui lui fit alors ce compliment caractéristique : « M. l'abbé Thellier de Poncheville... use peut-être d'un vocabulaire très apte à créer les équivoques. » Il les créa si nombreuses en cette circonstance, que la très blocarde *Dépêche de Rouen* le couvrit de fleurs. Mais c'est un jeu toujours dangereux. L'exemple de l'abbé Lemire devrait pourtant lui profiter : il verrait, à cette lumière, qu'à vouloir obstinément courtiser l'ennemi, l'on finit par être abandonné de ses chefs hiérarchiques. Il est vrai que l'abbé Lemire lui inspire tout autre sentiment que de la défiance, et que, dans une lettre qui fut publiée, bien qu'elle ne fût point destinée à l'être, il s'exprima, sur le compte de l'excentrique prêtre-député, en termes fort louangeurs (3). Et, sans doute, toutes ces particularités pourraient nous laisser personnellement indifférent : mais quand M. l'abbé Thellier de Poncheville prétend mettre, au nom de « leur foi », les catholiques en garde contre l'entreprise, les doctrines et les méthodes de l'*Action française*, et qu'ensuite on nous convoque à venir écouter ses prédications, même « dans un magnifique cadre de verdure », c'est plus que notre droit d'élever, contre les témérités d'un prêtre qu'anime une passion d'ordre finalement politique, les protestations d'un laïc qui défend sa foi jusqu'en ses délicatesses.

C'est même pour prouver notre résolution d'aller en ceci jusqu'au bout de notre droit, que nous demandons au lecteur la permission de renvoyer à quinzaine un dernier lot de remarques, après lesquelles nous en aurons fini avec l'article de la *Chronique sociale de France*.

(A suivre.) Paul TAILLIEZ.

1. La *Critique du Libéralisme*, 15 janvier 1911, p. 555.
2. La *Critique du Libéralisme*, 15 septembre et 1er octobre 1910, pp. 709-734.
3. La *Critique du Libéralisme*, 15 juin 1910, p. 287.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LETTRE DE FRIBOURG

On n'a pas oublié la correspondance de Fribourg que nous avons publiée le 1er février, suivie, le 1er avril, d'une loyale explication de son auteur. Ne voulant pas consentir à l'abus que l'on fait de celle-ci dans certains milieux où l'on affecte d'y voir le désaveu de critiques trop bien fondées, le même correspondant nous adresse aujourd'hui de nouvelles explications.

Monsieur le Directeur,

Voulez-vous me permettre d'exercer une seconde fois à la « Critique du Libéralisme » la fonction inattendue et imméritée de « Correspondant de Fribourg ». J'userai de la permission pour revenir sur ma première lettre. Car, après en avoir déjà excusé la langue abrégée et incorrecte, il importe, peut-être, que j'essaye d'en légitimer le sens. S'il est vrai, comme on peut le supposer à bien des indices, que Fribourg soit une place-forte du modernisme — ou, du moins, s'il est vrai, comme j'en demeure persuadé, que des restes mal étouffés de modernisme, de libéralisme, de sillonnisme y trouvent une hospitalité facile dont ils profitent pour se reformer, se concentrer et se munir, — il serait fâcheux que mes excuses, trop largement interprétées ou présentées comme une rétractation, vinssent affaiblir le moins du monde la vivacité de l'attaque que vous devez mener contre toute position hostile ou dangereuse. J'entends ne pas donner les mains à la conjuration de silence et d'étouffement à laquelle vous êtes en butte.

Ici une distinction préalable s'impose. Je ne suis ni théologien, ni philosophe de profession. J'use du droit que l'on reconnaissait autrefois à l'honnête homme de donner à sa conversation une certaine publicité lorsque les circonstances l'y entraînaient ou son bon plaisir. Je ne me fais pas imprimer aujourd'hui pour mon bon plaisir.

Les attributs de mes jugements ne portent jamais par eux-mêmes une accusation d'hérésie ou un anathème. Je me sers analogiquement d'une foule de prédicats expressifs. Lorsque je dis, par exemple, de la revue *Demain* qu'elle était protestante ou que le Pasteur Sabatier est protestant, je n'emploie pas dans ces deux énoncés le mot protestant univoquement. Ne siégeant dans aucun tribunal, n'occupant aucune chaire, m'inspirant seulement de l'esprit de finesse, je n'ai pas à considérer avant de parler, si la définition du Protestantisme convient tout entière, à plein, géométriquement, à la revue *Demain*, comme elle convient au Pasteur Sabatier. Il suffit pour que je puisse distribuer légitimement ce terme comme je le fais, que le premier sujet ait eu communes avec le second quelques notes essentielles, quelque propriété saillante, quelque tendance ou quelque habitude significative.

J'ajoute que les tendances sont pour moi des réalités... incomplètes comme tout mouvement. Je les nomme par la fin où elles se dirigent ou par la puissance naturelle et les habitudes qu'elles supposent.

Je reviens maintenant au sujet de ma première lettre : il peut se ramener à trois points.

Elle affirme l'existence à Fribourg d'une faction à tendances protestantes, modernistes, libérales, sillonnistes.

Elle s'étonne de l'indulgence surprenante que l'autorité théologique accorde à cette faction.

Elle cherche enfin quelques raisons de cette indulgence; j'ai indiqué ces raisons dans le galop brutal de ma lettre; je ne les expliquerai pas maintenant parce qu'une analyse de ce genre demande un peu plus d'application que je ne puis en donner à ma correspondance d'aujourd'hui, qui sera purement descriptive.

Il serait oiseux d'insister sur le premier point à savoir sur l'existence d'une faction moderniste à Fribourg : il faudrait être aveugle pour le mettre en doute.

M. Jean Brunhes le premier représente la France — d'ailleurs à juste titre — parmi les Universitaires fribourgeois. Mais il représente aussi le *Sillon;* l'esprit du *Sillon;* de sorte que les étudiants étrangers confondent parfois la France catholique avec le *Sillon;* ils l'imaginent agitée, déraisonnable, infidèle à sa tradition, poursuivant des chimères.

Tandis que l'inlassable activité publique de M. Brunhes déborde ses fonctions géographiques, sa charge officieuse de consul, et va jusqu'à présider d'invraisemblables congrès de cuisinières au fumet exotique et savoureux, Mme Brunhes ne se borne pas à balayer devant sa porte; elle suffit à de multiples missions extérieures et nous l'avons vue naguère collaborer à la revue *Demain*.

Si nulle affinité commune n'était venue se joindre à leur mérite professionnel pour réunir ici les autres professeurs français de la Faculté des lettres et de celle des sciences, comment expliquerait-on la combinaison si définie, si homogène et si caractérisée qu'ils forment (1)?

N'a-t-on pas vu plusieurs d'entre eux escorter M. Loisy jusqu'à sa dernière étape aux frontières de l'orthodoxie? et ne sait-on pas qu'ils tentèrent d'attirer M. E. Le Roy dans leur groupe?? Pourquoi, si ce n'est parce qu'ils participent à une même nature moderniste, toutes les publications de ces professeurs — dans la revue de Fribourg et ailleurs — donneraient-elles toujours une même note; soit qu'il s'agisse de rabaisser en Bossuet ce qu'il a d'excellent, de défendre le pauvre Jean-Jacques contre les bousculades auxquelles il est en butte de toutes parts, de présenter au public le récent ouvrage du père Lecanuet en chantant à nouveau la *Marseillaise??*

Au mois de janvier 1911, la revue de Fribourg publiait une apologie de Mgr Duchesne; au jugement de M. Jacques Zeiller, professeur d'histoire ancienne, la critique du récent historien de l'Eglise serait « constructive ». Et je conviens volontiers que l'auteur de l'article a su tirer le meilleur parti possible de l'âme de vérité qui est au fond de son sujet. Il reste vrai cependant que la manière de Mgr Duchesne n'édifie guère; M. Hyrvoix de Landosle en a donné ici les raisons.

1. *Faculté des Sciences :* Brunhes; Girardin; abbé Breuiel. — *Lettres :* de Labriolle; Masson; Zeiller.

La statue que l'on élèvera sans doute un jour au nouvel académicien ecclésiastique ne saurait être mieux placée que dans ce fidèle quartier français de Fribourg, où il règne après Mgr Lacroix.

Presque en même temps que cette apologie, M. Zeiller, sentant le besoin de relever et de vivifier la politique un peu désuète de saint Thomas par quelques grains de sels Laberthonnière, faisait paraître chez Alcan un essai sur l'idée de l'Etat. Avec un art très désinvolte il attirait les regards des quatre points cardinaux sur son œuvre d'empoisonnement. La *Revue thomiste*, les *Annales de Philosophie chrétienne*, et d'autres, en servirent ensemble les primeurs. Et cela n'aurait pas grande importance en soi, car il est peu probable que l'Essai de M. Zeiller devienne jamais un manuel classique faisant autorité dans l'Eglise, ni que celle-ci éprouve de longtemps l'envi de changer une doctrine qu'elle a jugée assez savante — n'explique-t-elle pas en effet les choses par leurs causes dernières et leurs premiers principes? — pour la rendre définitive. Après elle les savants modernes ne trouvent qu'à glaner ou à gâter. Et il faut espérer que les habiles et les politiques de l'avenir s'en contenteront et interrogeront les coutumes et les traditions nationales plutôt que l'*Esprit des lois* pour en parfaire les détails et l'appliquer au concert. L'approbation que M. Zeiller a reçue pour ce travail n'est sans doute qu'un encouragement à continuer ses études sur saint Thomas.

Le Rév. Père Mandonnet sait que plus on demeure avec le grand docteur de son Ordre et plus il satisfait seul et par lui-même aux exigences des difficiles. Il est donc naturel, qu'au prix d'un peu d'imprudence il ait cherché à retenir M. Zeiller et à l'empêcher de retourner à la Sorbonne moderne. Toutefois comment ne craindrait-on pas que tant de bienveillance ne soit trompée en lisant certains passages énigmatiques de cet *Essai* où tout semble ordonné et composé pour le mot final « d'archaïsme » qui le conclut. Ce mot n'est-il pas la raison d'être de cette œuvre si propre à satisfaire les camarades du boulevard Raspail?

Dans tous les cas il est bien certain que d'autres que M. Zeiller auraient conclu une étude de ce genre par le terme exactement contraire à celui auquel elle aboutit. Le R. Père Mandonnet les aurait-il aussi encouragés et patronnés?

Rien de moins archaïque. Rien de plus moderne, au sens honnête du mot, rien de plus possible et réalisable demain qu'un nouveau règne de saint Louis. Je me le représente très bien, quoiqu'il n'ait jamais connu la savante distinction de Montesquieu entre le législatif et l'exécutif et probablement à cause de cette ignorance, rendant la justice aux vignerons sous un chêne de Champagne avec plus de succès que le régime parlementaire qui se tire mal de cette affaire comme de toutes celles où il s'agit de réaliser le bien commun. Qui sait si le progrès ne va pas dans le sens de l'Idéal politique de saint Thomas et si les leçons de l'histoire et l'observation ne condamnent pas déjà définitivement l'idéal démocratique mixte que voudrait y substituer M. Zeiller?

Mais cette œuvre caractéristique est curieuse et instructive à plusieurs points de vue : Elle dévoile une tactique nouvelle : Chassés des positions avancées du modernisme, ses tenants reculeront jusqu'au libéralisme, d'où si on ne les déloge sans pitié ils reviendront naturellement à l'anarchie.

Si le Libéralisme peut être défini comme un système qui consiste à préférer, pour la sauvegarde de l'Eglise, le droit commun au droit canonique et historique fondé sur la nature des choses et la hiérarchie des fins, la tendance de M. Zeiller est incontestablement libérale. Nous l'avons connu naguère moderniste à la revue *Demain* dont il était un des amis les plus chauds et où il se proposait de participer au procès retentissant que l'on y menait contre les études scolastiques. Nous le retrouvons aujourd'hui libéral dans l'Idée de l'Etat. Au fond il n'a pas changé de propos.

Je viens d'insister sur cet essai et sur son « imprimatur » parce que ces deux choses me paraissent très significatives de l'état d'esprit qui domine en ce moment à Fribourg.

Mais les professeurs français ne sont pas seuls ici à poursuivre des réformes utopiques ou à céder à la manie critique; car à qui ferait-on croire que M. Cousin (1), le père du *Sillon*, s'est exclusivement consacré à l'architecture où il excelle pendant ses séjours prolongés à Fribourg? ou que M. Chollat faisait abstraction de sa qualité de fondateur de *Demain* lorsqu'il présidait ici la « Réunion française d'études »? Réunion où presque toutes les études répondaient exactement aux préoccupations et aux désirs de M. Chollat. Réunion à peu près sans minorité opposante et qui était cependant le seul cercle français de Fribourg.

J'ai affirmé l'existence ici d'un parti, j'ai signalé le morceau de l'Université qu'il occupe et comment il s'étend au delà. Parti homogène, actif et dangereux. Homogène parce que des intellectuels le composent qui ordonnent leurs actes d'après des principes réfléchis, ne se rallient pas par autorité, ne font pas les bonnes œuvres du *Sillon* sans en avoir l'esprit.

Parti actif, puisqu'on s'y rassemblait hier sans crainte et qu'aujourd'hui encore on y écrit, on y parle, on y manifeste.

Parti dangereux, car sa doctrine accorde beaucoup au pragmatisme, honore peu l'intellectualisme de saint Thomas, s'inspire de Blondel, de Le Roy, de Bergson, et que, sur cette philosophie négative, s'élève nécessairement une théologie sans fondement. Sa politique libérale, individualiste, ouverte à l'influence de la révolution française est grosse d'anarchie. Or, j'appelle faction tout parti homogène actif et dangereux... et celui-ci faction moderniste et libérale par l'espèce de danger qu'il présente.

Je me garderai de reprocher aux chefs de cette faction de s'être ralliés à la République, mais je constate qu'ils mettent à rechercher

1. Je regrette beaucoup d'avoir à parler ici de M. Cousin, pour lequel j'éprouve beaucoup d'estime et de sympathie et qui, je le crois, n'est pour rien dans le mauvais esprit du *Sillon*.

les grâces de ses fonctionnaires une ferveur dévote et empressée qui ne leur attirera certainement pas les suffrages des gens de goût. Ce manque de tenue est propre au *Sillon;* il en résulte que notre faction joint à ses autres qualités celle d'être sillonniste. Elle ne possède sans doute que des morceaux de chacun de ces attributs, mais ce sont de gros et substantiels morceaux qui légitiment mes analogies et sur lesquels elles posent leurs fondements.

Et si l'on réfléchit maintenant à ce fait que Fribourg est une position avancée de notre culture où les Slaves et les Alsaciens en particulier viennent volontiers s'approvisionner, on regrettera d'autant plus vivement que nos représentants et nos exportateurs fassent passer avec la claire langue française des idées obscures et malsaines qui fermenteront chez nos amis. Il y aurait urgence à cribler de très près les principes et les habitudes intellectuelles que nous apportons ici, à en vérifier l'origine et la qualité. Ce serait un devoir pour nous non seulement de mettre en garde l'acquéreur de belles lettres contre les oripeaux romantiques qui d'abord l'attirent à notre étalage, mais surtout de prévenir l'apprenti philosophe que, malgré son étiquette de Sorbonne, la philosophie de Bergson n'est pas de chez nous. Notre langue n'a d'affinité que pour le syllogisme, elle lui va bien et devient grimaçante dès qu'on la force à habiller des systèmes d'où la raison et l'intelligence sont bannis.

De ce qu'un groupe si entreprenant et si audacieux se rencontre ici, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il y soit prépondérant, et que son influence réussisse à colorer la physionomie intellectuelle et morale de toute une ville. Partout ailleurs qu'à Fribourg, on trouve le modernisme, mais aussi des hérédités traditionnelles, des centres vivants de pensée contraire, une autorité enfin qui s'opposent à son essor, le refoulent et le condamnent, avec la fermeté sans quoi il s'échappe et ressuscite. Fribourg semblait même naturellement armé pour devenir une place-forte de l'Inquisition antimoderniste; car, avant la création de son Université, on y trouvait déjà un centre intellectuel et un foyer de vie catholique. Ses grands collèges, ses couvents, ses vieilles archives, les privilèges vénérables de ses chapitres si intimement liés à sa vie communale, la retraite naturelle qu'il offrait après leurs aventures lointaines aux officiers, aux diplomates, aux explorateurs qui y avaient vu le jour, l'attrait enfin exercé par Mgr Mermillod avaient étendu au loin sa renommée dès longtemps hospitalière au monde et à la pensée catholique; mais à un monde et à une pensée fiers et respectueux de tout leur passé. Or, voici un petit fait, sans grande importance d'ailleurs, mais qui montre combien la clientèle d'ici a changé d'allure et qu'il faut lui plaire par de nouveaux moyens.

Le journal officiel du canton de Fribourg, *La Liberté*, rendait compte, dans son numéro du 4 avril 1911, des essais de rétablissement de l'Ordre des Johannistes qui se font en ce moment en Hollande; elle terminait son article par ces mots : « C'est le premier pas vers l'organisation d'une noblesse catholique en Hollande. Le besoin ne s'en faisait peut-être pas impérieusement sentir. Mais la restauration

du passé est toujours intéressante, outre que cela fait plaisir à quelques-uns et ne nuit à personne. Nous aimons les vieilles fenêtres gothiques pourvu qu'elles ne gênent pas nos échappées vers l'avenir. »

Peu de jours après le billet de Junius de l' « Echo de Paris » portait : « Une fierté provinciale renaît dans toutes les parties du corps national. C'est comme un réveil universel de la tradition... Il apparaît même dans les soubresauts du socialisme. On étonnerait sans doute les syndiqués de la C. G. T. si on leur disait qu'ils ne font en défendant leurs droits que retrouver à tâtons les titres perdus de la vieille noblesse professionnelle... Mouvement syndical ou régionaliste, revendications provinciales ou corporatives sont les manifestations d'une réaction spontanée contre les artificielles conventions de l'individualisme révolutionnaire... Nous entrons dans cette phase nouvelle de notre histoire nationale. »

Au contact de ces deux textes si différents de ton, ma pensée s'est tout naturellement portée, non sans émotion, vers ces vieux maîtres de l'Association catholique, qui se plaisaient naguère à profiter de l'hospitalité fribourgeoise. On se souvient qu'ils ont planté leur premier jalon de route dans les murs de l'antique cité. Junius constate que ceux qui refusèrent alors de quitter l'appui des vieilles fenêtres gothiques voyaient plus loin dans l'avenir que les modernisants de tout acabit qui pataugent à l'envi dans les nuées d'un marécage bourbeux et médiocre derrière une tradition rabaissée et démantelée. *La Liberté* devrait se garder des fenêtres américaines quoiqu'elles conviennent peut-être aux nouveaux hôtes de son pays. Pour plaire aux prétendus « Fils de l'Esprit », va-t-elle abandonner l'héritage de son fondateur et laisser ternir la marque du Louis Veuillot Suisse?

Cependant rien ne céderait ici de l'ancienne intransigeance doctrinale et de l'ancien respect filial pour l'Eglise, si la Faculté de théologie résistait comme elle le doit. Mais il est naturel que tout fléchisse alentour lorsqu'elle-même semble mollir.

Comme je me propose de revenir sur les causes de son indulgence, je me bornerai ici à rappeler quelques faits qui en montrent l'excès.

La « Réunion française d'Etudes », dont j'ai parlé plus haut, que présidait et représentait M. Chollat, comptait parmi ses membres tous les professeurs laïcs français de l'Université et quelques-uns des professeurs de théologie. L'influence de cette réunion, vrai foyer de modernisme, a été assez forte pour entraîner l'Université à prendre part officiellement, ou à peu près, à deux réceptions solennelles et mémorables. La première eut lieu en 1904, en l'honneur de M. le pasteur Paul Sabatier, la seconde en 1905, en l'honneur de Mgr Lacroix alors évêque de Tarentaise. Il faut noter qu'il n'y eut pas de contre-partie à ces fêtes. Le barde Botrel fut seul appelé à défendre la Tradition dans une apothéose aussi pompeuse. Un peu plus tard l'abbé Murri, croyant à son tour qu'il pouvait compter sur un accueil enthousiaste offrit sa visite — d'aucuns disent qu'il aurait été appelé, puis laissé à la porte — mais M. Chollat était parti; la « Réunion française » moins

énergiquement dirigée dans les voies nouvelles, jugea prudent de s'abstenir. Ce ne fut pas sans regrets.

M. Paul Sabatier a terminé par Fribourg la liste de ses visites aux catholiques après avoir joué chez eux successivement un double personnage. Nous avons pu d'abord admirer en lui, il y a quelque 20 ans, le pieux romantique qui semblait vouloir consacrer sa lyre à saint François d'Assise, à un saint François sans doute très déraciné et modernisé... mais enfin nous savions que M. Sabatier était protestant; il ne fallait pas trop exiger de lui; plusieurs des nôtres espéraient alors sinon la conversion de cette âme humainement inguérissable, du moins que ses effusions mystiques resteraient toujours voisines et cordiales. Puis, tandis qu'il gardait ses entrées chez nous, ses aspirations devinrent peu à peu académiques et politiques; au souffle de M. Loisy ses racines protestantes, un instant endormies, s'étaient réveillées, il se souvint qu'il était lui aussi historien et critique. Il fonda alors cette prétentieuse société d'Etudes franciscaines qui n'avait plus de Franciscain que le nom. En même temps il se mit à prêcher un ralliement sans mesure et prétendit faire passer les catholiques sous des fourches caudines par trop surbaissées. M. Sabatier avait depuis longtemps quitté son premier rôle lorsqu'il vint à Fribourg; l'Université fit sa profonde révérence au savant critique, après quoi celui-ci retourna définitivement chez les protestants.

Que dire de Mgr Lacroix que déjà l'on ne devine? L'évêque de Tarentaise se sentait ici chez lui. De notoriété publique il venait y encourager — et en quels termes! on s'en souviendra longtemps — la cabale moderniste; il aurait voulu organiser à son profit des visites pastorales et nous réserver la meilleure part d'un zèle apostolique unique et inédit.

Je ne reviendrai pas non plus sur l'histoire de la Revue *Demain*. Elle constitue la plus lourde de mes preuves. Ceux qui ont pu la suivre se sont étonnés autant que moi qu'un sujet si intéressant pour une clinique d'inquisiteurs ait toujours échappé à leur scalpel, quoique logeant en leur maison.

Ces fêtes et ces événements qui vont à peu près de l'année 1903 à 1908, marquent la période glorieuse du modernisme à Fribourg. Il ne s'agissait point alors de le poursuivre, il agissait en maître de la place et se faisait presque persécuteur, du moins par le mépris qu'il prodiguait aux pauvres d'esprit qui se contentaient des réponses classiques et s'effrayaient des prétentions de M. Le Roy.

Parmi les Rév. Pères Dominicains plusieurs remarquaient alors toutes ces imprudences, s'en irritaient et battaient en retraite, avouant leur impuissance. D'autres semblaient ne se douter de rien ou n'accorder aucune importance à la tempête d'idées subversives qui les enveloppait. Les uns et les autres se renfermant dans les devoirs professionnels de leur charge faisaient leurs cours le mieux du monde; mais, comme en général les sujets de ces cours devaient les mettre en opposition constante avec le libertinage intellectuel qu'on laissait s'afficher dans la marge de l'Université, celui-ci, plus à la mode, atti-

rait à lui l'attention et le vide matériel ou moral se faisait autour des chaires dominicaines. Car il y a parfois un vide moral autour des chaires les plus fréquentées, lorsqu'on y recueille surtout le détail et les concessions, tandis que la pensée maîtresse du professeur tombe à plat.

Et cependant on ne saurait douter de l'efficacité qu'aurait eu alors un effort collectif et ordonné de la Faculté de Théologie contre le parti moderniste. Mais tandis qu'on cambriolait ici l'Eglise, le chien vigilant et clairvoyant dormait.

Et tout cela sans doute est passé. Mais les savants sont toujours responsables de leur passé, puisque savoir c'est prévoir. Ce passé d'ailleurs se continue. C'est ce qui me reste à montrer.

Depuis les approches de l'année 1907, l'audace de la faction frappée par les avertissements de l'autorité et par les progrès d'un parti adverse décidé à ne plus se laisser prendre à l'apparence de perfection qui enveloppe la médiocrité réelle du modernisme, se changeait en bouderie agressive.

Nous vivons encore dans cette seconde période. Car il semble que si le passé était bien condamné et mort, on aurait dû racheter et tâcher de faire oublier certaines incartades par un temps de prudente retraite, de résolutions contraires, et donner à ces résolutions au moins un commencement d'exécution. Or, il n'en fut pas ainsi. Constatons d'abord que c'était mal commencer une vie nouvelle que de laisser M. Brunhes arriver en 1909 au Rectorat de l'Université catholique, en pleine crise du *Sillon*, alors que la défaite du modernisme était à peine assurée et que d'ailleurs aucune coutume ne désignait encore le professeur de géographie aux suffrages de ses collègues. Que si en briguant cette dignité, celui-ci voulait obtenir une sorte de certificat de bonne conduite — dont il semble bien qu'il ait de lui-même ressenti le besoin — il fallait certes le lui donner, mais en exigeant des gages. Or, il ne semble pas qu'il en ait fourni beaucoup.

La séance qui inaugure chaque année scolaire se prépare ici comme une grande première où l'on passe en revue tous les événements caractéristiques de l'année. L'autorité descendante y passe la consigne à l'autorité montante. Celles de ces séances qui s'échelonnent autour de nous ont eu ou auront — si Dieu prête vie à l'Université — une importance spéciale en raison du tournant intellectuel que nous franchissons. Il semble donc que l'autorité universitaire devrait préparer ces séances avec autant de tact que de prudence. La sagesse de la Faculté de Théologie devrait s'imposer alors avec force. Comment se fait-il donc que dans la dernière de ces séances, 1909-1910, où l'audition des trémolos ne nous a pas été épargnée, on n'ait entendu aucune allusion vibrante aux événements graves et retentissants qui touchent la vie intellectuelle des catholiques, assurent leurs principes, leur méthode et leur orientation?

Je sais bien que le nouveau recteur, le R. P. Zapletal, a fait allusion à ces choses essentielles dans la substance même de son discours. Mais il en a parlé d'une façon à la fois trop abstraite et trop spéciale :

trop abstraite parce que le caractère de la réunion exige que l'on y fasse une place aux mouvements du cœur... trop spéciale parce que l'Exégèse n'est qu'un point d'application des principes généraux qu'il fallait rappeler dans une assemblée générale (1).

Pas un mot n'a été prononcé au sujet du serment antimoderniste; aucune mention des distinctions significatives envoyées à Fribourg par le Vatican.

A la sortie, plusieurs se demandaient s'ils venaient d'assister à une séance de protestation, ou si l'on prétendait ici effrayer Rome pour la forcer à changer d'attitude. Comment la Faculté de Théologie n'a-t-elle pas songé à faire applaudir, dans un endroit où l'on applaudit si copieusement, le Docteur universel de l'Eglise qui occupe actuellement la chaire de Saint Pierre? Comment les Dominicains ont-ils laissé M. Brunhes faire à ce point la salle et commander seul la claque??

Dans une page des Libres-Penseurs, Louis Veuillot, après avoir raconté les fredaines de je ne sais quelle femme de lettres, s'écriè : « Où était donc son mari et que faisait-il de sa canne? »

A mon tour je demande : « Où était donc la Faculté de Théologie?? »

Certes, nous savons tous ici que l'Université est un bâtiment d'ordre composite très difficile à classer. Les autres sciences sont-elles les serves de la Théologie ou ses égales? A quelque Faculté qu'il appartienne, le recteur s'orne d'une chaîne pontificale; celle-ci est-elle un ornement et un symbole ou seulement un ornement — ou tantôt l'un tantôt l'autre? Il paraît que ce sont là des questions sur lesquelles il vaut mieux ne pas insister.

Mais pour grave que soit ce vice de construction, il n'en reste pas moins vrai qu'en fait la Faculté de Théologie est assez honorée et assez prépondérante pour se faire écouter sans peine de la majorité des professeurs dans des matières si voisines et si importantes.

Hormis la forme par trop déshabillée de ma première correspondance... forme pour laquelle j'ai déjà présenté mes excuses, il faut encore que je démente une affirmation que j'ai laissé passer sans la contrôler. C'est celle qui a pour sujet le gouvernement de Fribourg. Outre que ce serait une incorrection impardonnable de ma part de publier quoi que ce soit sur un gouvernement que j'estime et auquel je dois une précieuse hospitalité... il est encore vrai que je ne m'étais assuré en aucune manière de ce que j'ai affirmé de lui. Je me suis fait l'écho d'une boutade que l'on entend souvent répéter à Fribourg. Mais ce qui n'avait pas grande importance dans la privauté d'une conversation à deux peut en prendre dès que le public entend.

Je suis très fâché qu'il ait pu en être ainsi. J'entends pouvoir juger

1. Je sais que mes adversaires cherchent à se dissimuler derrière le R. P. Zapletal et à faire porter mes coups sur lui. Je les préviens que je compte les déloger de là et les poursuivre longtemps sans toucher autrement au R. P. Zapletal, que pour lui reprocher son indulgence à leur égard. Je laisserai à d'autres mieux informés le soin de discuter des questions essentielles avec le recteur de l'Université.

D'ailleurs, si la *Critique du Libéralisme* me le permet, je tâcherai de mieux définir chez elle ma pensée sur les R. P. Dominicains. C'est à propos d'eux surtout que ma première correspondance a besoin d'être complétée.

très librement les actes de l'Université qui est une œuvre de doctrine et à laquelle mon pays collabore officiellement. Mais je m'en tiendrai là désormais et tâcherai de n'oublier ni ce que je dois à mes hôtes ni ce que je dois à la vérité.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'hommage de mon très respectueux dévouement.

SYLVIO DE MAULÉON.

Fribourg, le 15 avril 1911.

LA POLITIQUE ULTRA-LIBÉRALE DE LA « CROIX DU CANTAL »

Sa Sainteté Léon XIII, dans l'Encyclique *Sapientiæ christianæ* du 10 janvier 1890, fait un devoir aux catholiques de « défendre les droits de l'Eglise, *par des votes consciencieux* pour des hommes d'une probité reconnue et *capables de bien mériter du nom chrétien;* car, ajoute-t-il, AUCUNE CAUSE NE PEUT EXISTER QUI PERMETTE D'ACCORDER SES PRÉFÉRENCES A DES CITOYENS HOSTILES A LA RELIGION. — « Aucune cause » est un mot très précis et plus de vingt évêques français. commentant l'année dernière les ordres de Léon XIII, ont dit catégoriquement qu'on ne pouvait pas voter pour un « ennemi de la religion », même pour en écarter un de plus hostile.

Eh bien! voici M. Fesq, « *citoyen hostile à la religion* », s'il en fut, qui se présentait à Aurillac, après y avoir supprimé les processions, laïcisé à outrance, sévi odieusement lors des inventaires et établi un collège de filles dont la directrice donnait naguère des scandales flétris en plein conseil municipal. Sa circulaire, d'ailleurs, sa profession de foi nous éclairera sur ses vrais sentiments.

AUX ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC

Mes Chers Concitoyens,

Depuis vingt-six ans que je suis dans la vie publique, depuis vingt et un ans que j'ai le très grand honneur d'être maire de la Ville d'Aurillac, j'ai conscience d'avoir toujours affirmé, en toutes circonstances, ma foi républicaine et *mon esprit laïque.*

Promoteur de la laïcisation des écoles communales en 1884, j'ai travaillé sans défaillance à établir solidement l'*œuvre essentielle de la République*, l'œuvre de l'instruction du peuple, et j'ai pu doter la Ville d'Aurillac d'écoles dont elle *a le droit d'être fière* (1). D'autre part, tout pénétré de sentiments de fraternelle solidarité et d'humaine justice, j'ai accueilli avec joie et appliqué dès la première heure, dans la plus large mesure, les lois bienfaisantes de l'Assistance aux Vieillards, aux Infirmes et aux Incurables...

La Liberté de l'Enseignement doit être maintenue *sous le contrôle effectif et l'inspection de l'Etat*, en ce qui touche le respect de la Constitution et l'obéissance aux lois, la *neutralité* et l'égalité des grades et des diplômes dans l'Enseignement public et dans l'Enseignement privé.

Les retraites ouvrières et paysannes votées en fin de législature, ont l'approbation de tous les républicains.

1. Oui, même de son collège de filles installé dans un couvent de Clarisses?

Inutile de faire remarquer que la « liberté contrôlée par l'Etat » et les lois Doumergue n'est plus la liberté et que M. Fesq voit, comme Briand, dans « la neutralité et le laïcisme », l'essence de la République. Il continue quand même :

Chers électeurs,

On vous a dit, on vous dira encore que je ne suis pas républicain, que je suis prisonnier de la Réaction.

Tout *mon passé proteste hautement contre cette calomnie*, et mon passé est garant de l'avenir.

Je fais appel à tous les Républicains de bonne foi et de bonne volonté, indépendants, ennemis de toute servitude, soucieux d'avoir une République tolérante, généreuse et hospitalière, où tous les citoyens puissent à l'aise jouir de tous leurs droits, obtenir non pas des faveurs, mais l'impartiale justice.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Docteur FESQ,
Maire d'Aurillac, Conseiller général
Candidat radical-socialiste.

Ce n'est pas nous qui le faisons s'appeler ainsi.

Mais « l'esprit laïque », les « laïcisations », le titre de « radical-socialiste », n'empêchaient point M. l'abbé Lissorgues d'écrire dans la *Croix du Cantal ;*

Les catholiques, cependant, feront *leur devoir*. Ils porteront leurs votes au candidat qui offrira les meilleures garanties d'intelligence et de probité. Il est certain qu'ils accorderont leurs suffrages à M. Bory et à M. Fonteilles. Il est probable qu'*ils préféreront M. Fesq à M. Rigal.* Il leur suffira, en effet, de savoir que M. Fesq *est partisan de la représentation proportionnelle.*

Ainsi donc, le Pape déclare catégoriquement qu'on ne peut pour « *aucune cause* accorder ses préférences à des citoyens hostiles à la religion », et un abbé, un prêtre fait comme un « devoir » aux catholiques d'Aurillac de « préférer » à un radical-socialiste un autre radical-socialiste, plus laïcisateur que lui et qui s'en vante, à la barbe des catholiques. N'est-ce pas se moquer du catholicisme et du Pape que de voter pour un « citoyen hostile à la religion », et qui s'en glorifie, sous prétexte qu'il est « partisan de la représentation proportionnelle? »

Voici, d'ailleurs, ce que M. Lissorgues ajoutait dans le même article, antérieur aux élections de 1910 :

Les francs-maçons assurent que M. Fesq est le candidat de la *Croix*. (Se trompaient-ils beaucoup après ce qu'on vient de lire?) Ils ont tort de tenir ce langage, car M. Fesq sera élu, selon toute vraisemblance, et nous pourrons dire *alors que son succès est le nôtre*. Cependant, nous tenons à dire, non pas aux francs-maçons dont l'opinion ne nous inquiète pas, mais aux catholiques qui veulent bien nous lire et nous suivre, qu'il n'en est rien. M. Fesq est radical. S'il est élu, il votera avec les radicaux, et nous n'aurons *pas trop à nous réjouir de son succès.*

Mais enfin « nous aurons à nous en réjouir ». La preuve, c'est que, le 15 mai 1910, M. Lissorgues s'en réjouissait en tête de la *Croix du Cantal, Pour préparer le Congrès de Laroquebrou :*

Nous sortons à peine des luttes électorales. Le combat fut chaud. Les libéraux ont mené la lutte avec entrain. Ils ont fait preuve de beaucoup de discipline. Ceci constitue une nouveauté. *Il faut surtout admirer les catholiques d'Aurillac qui se sont groupés sur M. Fesq bien qu'il ne fût pas des leurs.*

Voilà donc déclarés « admirables » les catholiques d'Aurillac pour un vote que Sa Sainteté Léon XIII condamnait à l'avance comme n'étant permis pour « aucune cause ! »

Et le prêtre qui soutient cette politique anticatholique parlait naguère de son « attachement au Pape et de son absolue soumission à ses directions infaillibles (1) ! »

***

Mais voici qui est mieux. En contradiction avec le Pape, la *Croix du Cantal,* ou plutôt M. l'abbé Lissorgues, est en contradiction avec lui-même.

Le 17 avril 1910, la *Croix du Cantal* écrivait dans *Ce que nous voulons :*

Nous réclamons, enfin, de nos candidats une administration plus démocratique des affaires de la France. Pour cela, on réduira d'abord le salaire des députés à son chiffre primitif. *Neuf mille francs sont un traitement suffisant.*

Il y a encore affiché sur les murs de l'arrondissement d'Aurillac : « A bas les 6.000 en plus ! » et c'étaient les amis de M. Fesq et de la *Croix* qui avaient apposé cette affiche avec les mots : *Vu par le candidat Fesq !*

Or, à la date du 5 février 1911, M. Lissorgues, « un petit démocrate », écrivait dans la même *Croix du Cantal :*

Quelques députés, le 26 janvier, ont proposé à la Chambre de revenir aux 9.000 francs d'autrefois. Les gens malicieux disent qu'ils faisaient cette proposition avec la mort dans l'âme. Nous ne vivons pas en un âge où les héros

1. Entre temps, la *Croix du Cantal* publiait et admirait comme ayant « infiniment d'art la spirituelle causerie » de M. Armand Delmas, où on lisait le persiflage suivant du miracle, à propos des eaux de Vic-sur-Cère petite ville en fête : « Pour plaire, *Vic ferait des miracles !* Il en a fait du reste et un de bien gros. Je l'ai lu hier dans un vieux livre. Je vais vous le conter : Il y avait une fois une reine qui s'appelait, ce n'est pas un conte, c'est de l'histoire, qui s'appelait Anne d'Autriche. La pauvre reine, après son mariage, avait bien préparé un berceau, des bavolets, des ruches, des dentelles, mais elle n'avait rien à y mettre dedans. Et elle pleurait, se consumait de chagrin, ruinant le trésor en cierges. Or, son médecin, un fameux médecin, le Dr Purgon sans doute, ou son père, lui ordonna de boire douze bouteilles d'une eau à la vertu mystérieuse, qui coulait bien loin de la cour, à Vic, en Carladez. L'ordonnance fut scrupuleusement remplie, expédiée et absorbée. Que croyez-vous qu'il arriva ?... Il arriva Louis XIV ».

foisonnent. Or, il faut presque de l'héroïsme pour amputer ses revenus d'une aussi jolie somme.

Les partisans des 9.000 n'ont pas eu cependant de malchance. On ne les a point écoutés. A la vérité ils n'étaient pas friands d'être entendus. Mais leurs électeurs seront contents.

Vous êtes avides de savoir ce qu'ont fait, en cette discussion gênante, les députés de Haute-Auvergne? MM. Brun et Baduel ont réclamé les 15.000. Que voulez-vous? Ces deux messieurs aiment la bonne chère et la vie opulente. Cela ne va point sans argent.

M. Fesq a, lui aussi, voté les 15.000. (Il aime donc, comme MM. Brun et Baduel, la bonne chère et la vie opulente!) Quelques-uns ont fait mine d'en être surpris. *Est-ce que le député d'Aurillac a jamais dit qu'il blâmait les 6.000 en plus ? Il estime qu'il ne faut pas moins de 15.000 francs par an à un* député, pour vivre honorablement. Mais, comme il est partisan de ne pas aggraver les charges sous lesquelles le contribuable gémit, il est d'avis que l'on diminue le nombre des députés. Toutefois, comme il eût été sage de diminuer les députés, avant d'augmenter leur salaire!

Ainsi, avant les élections de 1910, 9.000 francs sont un traitement suffisant pour un député. « A bas les 6.000 en plus! » dit la *Croix du Cantal.*

Mais en févier 1911, — dès le moment que l'ami Fesq déclare qu'il faut au moins 15.000 francs par an pour un député — Vivent les 15.000! On en réduira le nombre... plus tard, quand M. Fesq ne sera plus là. (N'est-ce pas vraiment un comble de contradiction?)

M. Lissorgues oublie de se relire. Mais bast!

Où sont les neiges d'antan?

Et puis, M. Lissorgues, le 9 avril 1911, avait « aperçu dans une abondante lumière, et parmi les coussins (du wagon des riches), ce *brave M. Fesq* qui s'en retournait vers Paris en grillant des cigarettes. »

L'attachement au Pape, peut se démentir chez M. l'abbé Lissorgues, mais non pas son « attachement » à ce « brave M. Fesq », radical-socialiste, quinze mille, impénitent et laïcisateur à outrance.

La *Dépêche* de Toulouse, qui a meilleure mémoire que M. Lissorgues, ne se prive pas du plaisir de mettre en relief les contradictions de M. Fesq :

L'élu de M. de Parieu, dit-elle, s'évertue au jeu des savantes combinaisons (1).

Candidat de protestation contre l'augmentation de l'indemnité parlementaire il s'empresse, au lendemain de son élection, de voter le maintien des 15.000 francs.

Candidat anti-combiste, il donne sa voix aux amis de M. Combes, dès qu'ils sont appelés à former un ministère.

Candidat violemment hostile aux lois de défense de l'école laïque, le voilà qui nous fait assavoir aujourd'hui qu'il suivra le ministère Monis dans son œuvre de laïcité.

---

1. M. de Parieu est le commanditaire de la *Liberté du Cantal,* qui, comme la *Croix du Cantal,* faisait campagne pour M. Fesq en 1910.

Cela a paru si fort que la *Liberté du Cantal*, qui avait chanté « victoire » au lendemain de l'élection de M. Fesq, se voit réduite à écrire, le 4 avril 1911, dans un article intitulé : « Les Poires » :

Je dois à la vérité, je me dois à moi-même de dire que ces divers candidats, par des paroles de paix, des discours et des programmes menteurs proclamant la liberté, la justice pour tous les citoyens, sans oublier les nonnes et les curés, nous ensorcelèrent... tout simplement. Pendant les élections dernières, on *vit des dévots fraterniser avec des francs-maçons notoires* et crier à perdre haleine : Vive Boniface! ou vive Machin! C'était touchant, sans doute, mais n'était-ce point grotesque aussi? Ah! tout de même ce qu'on est naïf, ce qu'on est gogo, quand on s'en mêle, dans le camp catholique!...

Maintenant, voyez ce qui se passe à la Chambre. Tous ces gaillards, nos élus, votent contre les curés, contre les religieuses, contre la liberté des pères de famille, contre l'Eglise et contre nous.

Résultat : jamais nous n'avons eu une Chambre si médiocre et si sectaire.

Puissions-nous profiter de cette dure leçon et, à l'avenir, ne plus jouer le rôle ridicule de « poires » éternelles!

Un autre jour, la *Liberté* disait :

« Pauvre M. Fesq, que va-t-il devenir? Personne n'en veut plus ».

Pardon! M. Lissorgues en veut encore.

La *Croix du Cantal*, tenace dans ses illusions libérales ou son attachement au « brave M. Fesq », se garde bien d'avouer qu'elle a eu tort de le faire soutenir par presque tous les curés de l'arrondissement d'Aurillac; et, le 23 avril dernier, elle écrivait, sous le titre : *La situation de M. Fesq :*

La *Dépêche* essaie de mettre en évidence la situation politique de M. Fesq. Au dire du journal toulousain, cette situation est embarrassée. « Quelle têtête vont faire les dissidents radicaux, si M. Fesq sacrifie leur cause à celle des cléricaux! Pour contenter ses électeurs, il faudrait que M. le député pût voter à la fois pour et contre les lois de laïcité. Mais comme ce double vote n'est pas possible, je ne vois pas brillante la situation politique de M. Fesq ».

La *Dépêche* complique à plaisir une situation qu'il n'est pas, à notre avis, si difficile que ça de débrouiller. M. Fesq a groupé sur son nom, aux élections dernières, tous les ennemis du sectarisme maçonnique; des socialistes, des radicaux, des républicains de gauche, des libéraux ont voté pour lui par haine de l'intolérance combiste. Ces partisans, d'opinions si diverses, sont des amis de la liberté.

M. Fesq avait un programme qui n'était pas clérical, certes, et nous l'avons assez dit. Mais enfin, en matière d'enseignement, il montrait quelque libéralisme, et son mérite, en cela, n'était pas plus grand que celui du socialiste Tourtoulou.

Que M. Fesq fasse son devoir, qu'il tienne ses promesses, qu'il suive son programme! Il n'y a pour lui de salut politique que là. Déjà, le député d'Aurillac *a commis quelques bévues. Il est temps pour lui de se reprendre.*

Voilà donc M. Fesq encore à « temps pour se reprendre, et garder les bonnes grâces de la *Croix* et de M. l'abbé Lissorgues, malgré « quelques *bévues* ».

C'est de ce nom qu'un prêtre appelle l'invalidation de M. Monprofit et les votes constants de M. Fesq pour un Briand, faisant de la « défense de l'école laïque », c'est-à-dire de l'anticléricalisme, « le critérium de sa majorité » républicaine; d'un Briand se faisant voter un ordre du jour pour « *assurer l'application des lois de laïcité de 1901 et 1904* ». après s'être vanté d'avoir fermé 1843 établissements congréganistes, 974 écoles et intenté des procès à 1400 religieux proscrits et spoliés.

« Bévues » encore les votes de M. Fesq pour Monis, « *cette buse* », comme l'appellent couramment les radicaux eux-mêmes, surtout quand il fait si bien les affaires du socialisme anarchiste et veut obliger les les Compagnies de chemins de fer à reprendre les cheminots révoqués ou plutôt démissionnaires.

« Bévue », pour un prêtre le vote de M. Fesq, le Samedi-saint, en faveur de l'Italie « célébrant le cinquantenaire de son unité et de sa libération ». Libération « du joug le plus lourd qu'un peuple ait jamais subi, le joug de la Papauté », venait de dire M. Augagneur.

Que fait donc M. Lissorgues, qui se pique d'être d'accord avec les « directions du Pape », que fait-il de l'ordre formel du Pape de ne soutenir jamais, pour « aucune cause » un « citoyen scandaleusement hostile à la religion » et au Pape, comme M. Fesq?

Th. Delmont.

LE COIN DU DIABLE

Le *Bulletin de la Semaine*, que la revue des prêtres apostats appelle « notre excellent confrère », désigne sous le nom de *coin des massacres* la partie de ses colonnes où il cite les critiques qui démolissent les fétiches libéraux. Je ne sais par quelle surprise il y fit place au *Testament de Fogazzaro* publié ici par M. l'abbé Lecigne. Un remords facile à comprendre lui en a pris. Après avoir donné toute la première partie, il tourne court dans le numéro suivant, et remplace la seconde par un simple ouf! de délivrance, après avoir compté le nombre des caractères d'imprimerie qu'il a fallu employer pour cette pauvre besogne. Chassez le naturel, il revient au galop. Le *Bulletin de la Semaine* a, comme M. de Narfon, tous les à-propos. Sa raillerie venait juste à l'heure où le dernier roman de son illustre ami, *Leila*, si justement analysé par l'éminent doyen de la Faculté catholique des Lettres de Lille, allait être mis à l'index. Celui-ci aura donc moins perdu son temps pour la bonne cause que les avocats de Fogazzaro et de tant d'autres confrères modernistes ou modernisants.

Par analogie, nous nommons coin du diable, ces dernières pages où l'on trouvera deux lettres de gens qui servent de leur mieux la cause du mal. Les *Infiltrations maçonniques* paraissent avoir gêné beaucoup les occultistes prétendus chrétiens, les théosophes et kabbalistes, les entrepreneurs de nouvelles synthèses religieuses. On essaie

de susciter de divers côtés des rectifications sur des points de détail. Pour entrer dans ce mouvement, M. Mélinge, si tristement connu désormais sous le nom de Docteur Alta, y va aujourd'hui de la sienne. J'aurai pu attendre pour l'insérer, qu'il la présentât sous une forme convenable. Mais, quoi qu'il fasse, son ironie est trop grimaçante pour exciter autre chose qu'un dédain accompagné de commisération profonde. Elle m'attriste, mais me gêne peu, et, d'autre part, ne voulant rien changer à sa lettre, on m'excusera de le laisser profaner une appellation qu'un catholique réserve au Vicaire de Jésus-Christ.

Paris, 14, quai d'Orléans,
15 mai 1911.

Très saint-père (1),

Un de vos admirateurs — vous en avez, paraît-il, — m'assure que vous m'attribuez maintenant, dans votre illustre Revue, d'être, non pas seulement un franc-maçon authentique, mais d'être le fantaisiste inépuisable qui signe ses spirituels articles du nom d' « Eleuthère », nom très moderniste évidemment, puisqu'il remonte au temps des martyrs.

Cela prouve tout simplement que vous ne me connaissez pas — ce qui est pour nous deux un tout petit malheur; — mais que vous ne connaissez pas non plus Eleuthère; et ceci est beaucoup plus fâcheux pour vous, parce que ce diable d'homme est effroyablement renseigné sur quantité de choses et quantité de gens : il possède même — étant fort bien en cour de Rome — des détails très curieux sur la condamnation de votre brochure intitulée, je crois, « Un cas de conscience ».

Moi, pauvre naïf, je ne sais rien, absolument rien : sauf que les faits sont ce qu'ils sont, non pas ce que vous voulez qu'ils soient, très saint-père · et si je suis « Alta » par mon titre de Rose-Croix catholique, comme je suis « Calixte » par mon nom de baptême; je ne suis pas « Eleuthère » ni auteur de quoi que ce soit signé de ce nom qui a l'honneur de vous déplaire.

J'espère que vous rectifierez votre erreur en insérant cette lettre dans votre plus prochain numéro; et sans rancune je vous adresse, très imaginatif chroniqueur, les souhaits chrétiens de votre très humble serviteur en Jésus-Christ,

Alta-Calixte MÉLINGE ptre.

C'est postérieurement à la publication des *Infiltrations maçonniques*, dans une réponse à M. Joseph Serre (1er janvier 1911, page 441), que j'ai publié de courts extraits d'Eleuthère. Je n'opposerai rien à la rectification de M. Mélinge. La parfaite similitude d'idées et de style entre Eleuthère et lui, que d'autres avaient constatée comme moi, m'aurait induit en erreur. Mais, ceci accordé, voilà donc tout ce que M. Mélinge trouve à relever pour se défendre! Et l'homme qui a signé tant d'impiétés revendique encore sa qualité de prêtre!

1. M. Mélinge qui, comme plusieurs autres, adresse sa lettre à M. le chanoine Barbier, apprendra avec compassion que je ne possède même pas cette dignité. Je suis encore moins le chanoine Barbier qu'il n'est le Comte Mélinge.

Il a raison. Prêtre, il en conservera le caractère auguste pour l'éternité. Que Dieu daigne lui faire à temps miséricorde!

Passons à l'autre.

M. A. Jounet insiste pour obtenir l'insertion d'une nouvelle lettre. Ce pontife de l'occultisme prétendu chrétien, qui se décerne en même temps le titre de chef incontesté des catholiques modernistes français, qui adressait à S. S. Pie X des sommations et donnait pour épigraphe à sa brochure contre l'Encyclique *Pascendi* : « Le vrai prime le Pape », veut absolument nous obliger à reconnaître qu'il est bon catholique. Il n'aurait pour cela qu'un moyen, qui nous dispenserait avantageusement du reste, ce serait de déclarer en deux lignes : je reconnais sans arrière-pensée l'autorité de l'Eglise et du Pape en matière de foi; je crois fermement tout ce qu'ils enseignent, tel qu'ils le proposent. Et, s'il ne le veut pas, que nous demande-t-il? M. Jounet, qui passe pour un homme d'esprit, devrait comprendre que certaines mystifications manquent de goût.

75, rue Mozart, Paris (XVIe), 23 mars 1911.

Monsieur l'abbé,

De votre plein gré et sans démarches légales de ma part, vous avez publié ma lettre : Je vous remercie du procédé. Mais vous ne serez point surpris si vos nouvelles critiques accompagnées du rappel de vos attaques d'août 1910, m'obligent à compter encore sur votre équité pour l'insertion de la suivante réponse :

Nec... novitas vitanda est, cum non sit profana, a dit saint Thomas d'Aquin. Il n'est donc pas indispensable de se servir des formules les plus coutumières, pourvu qu'on respecte la vérité divine. Je parle d'une « Société sublime qui coexiste avec l'indivisible Absolu ». Or, qu'il y ait en Dieu, société *(consortium)* existant réellement, c'est ce que les Théologiens orthodoxes soutiennent, contre l'hérésie de Sabellius. Et que l'unité parfaite de Dieu, l'indivisible Absolu existe, aussi, réellement, c'est ce que les mêmes théologiens orthodoxes soutiennent, contre l'hérésie d'Arius.

Mais si, dans le même Dieu, existent et réel Absolu indivisible et réelle Société, comment pourrez-vous nier qu'en Dieu la société coexiste avec l'indivisible Absolu?

Vous me demanderez de préciser le mode de cette coexistence. Mais je l'ai fait en disant formellement qu'il s'agit du *Dieu des chrétiens*. Il ne peut donc y avoir coexistence au sens de pure juxtaposition, mais il y a existence de la Trinité dans l'Unité, et de l'Unité dans la Trinité. Et c'est ce que déclare le Symbole de Saint Athanase.

A l'égard de la formule : *Trinitatis Uno*, je vous rappellerai Saint Augustin : « Cette Trinité de Personnes, écrit-il, ne forme qu'un seul Dieu qui est unique et qui est à lui-même son Unité. Mais, alors, déduirai-je, on peut énoncer en d'autres termes, avec un sens identique : « La Trinité des Personnes forme une Unité qui est Dieu » ou, encore : « Dieu est l'Unité que forme la Trinité des Personnes » ou, enfin : « Dieu est l'Unité de la Trinité ».

L'inscription latine et concise : *Trinitatis Uno* fait ressortir énergiquement l'Unité divine.

Car il ne faut pas oublier qu'en Dieu, comme le marque très justement le P. Lodiel (voyez : *Nos Raisons de croire*), l'Unité se trouve « dans la nature divine qui est quelque chose d'absolu, la Trinité dans les Personnes qui sont quelque chose de relatif ».

Il y a une question et une réponse qui dominent toute Religion.

Le Christianisme est-il monothéiste ou polythéiste? Voilà la question.

Et voici la réponse : Le Christianisme est monothéiste.

Il faut donc maintenir le monothéisme non seulement dans la doctrine théorique, mais dans le sentiment religieux et la foi positive.

Néanmoins cette Unité absolue n'est pas vide, pauvre ni morte et n'empêche pas la réalité des Personnes qui ne s'avèrent nullement, comme le prétendait Sabellius, de simples opérations. Dieu est tellement un (Saint Bernard disait : « unissime »), que les Personnes réelles palpitent, sans la diviser ni l'altérer, en son Unité consciente et toute-puissante, son Moi infini.

Et n'est-ce pas rendre à ce Dieu incomparable, un hommage bien légitime que d'accepter d'avance, par la foi essentielle, la vérité telle que Dieu la connaît?

Vous en voulez à cette définition. Vous méconnaissez qu'elle ne porte que sur la foi essentielle. J'admets, assurément, que le catholicisme ajoute à une telle définition. Mais je prouve qu'il ne peut s'en passer, ni la rejeter.

Raisonnons un peu : Si vous rejetez cette définition, si vous osez dire : Je repousse, d'avance, la vérité telle que Dieu la connaît, comment pourrez-vous, ensuite, accepter le moindre Dogme catholique? Et que resterait-il du catholicisme sans la vérité et sans Dieu?

Concernant d'autres sujets, vos critiques ne s'attestent pas moins injustifiées.

Dans mon discours sur le Christianisme ésotérique, j'ai protesté contre le genre de piété qui s'attache, en le Christ, trop confusément à l'homme et ne distingue pas assez l'homme du Dieu. Mais, à moins d'embrasser l'hérésie d'Eutychès, pouvez-vous avoir une autre opinion? J'ai rappelé que, d'après Saint Thomas d'Aquin, il n'est pas permis de dire que Jésus en tant qu'homme est Dieu. Avancerez-vous que c'est permis?

Quant au Féminin en Dieu, il est très évident que Dieu ne peut avoir donné aux créatures aucune véritable qualité dont il ne possède lui-même la perfection suréminente. Si donc, en l'âme féminine, vivent des tendresses de mère ou des délicatesses de vierges que l'on observe moins tendres et moins délicates dans la psychologie masculine, il est impossible de nier que ces qualités existent en Dieu, à l'état de perfection suréminente. Et, de plus on peut les *attribuer*, de préférence, au Saint-Esprit, de même qu'on lui attribue l'amour et la sagesse au Verbe. Cela ne signifie point qu'amour et sagesse, qualités morales féminines et qualités morales viriles, ne demeurent pas la propriété indivise des Personnes et n'appartiennent pas à la nature divine.

Pour ce qui regarde le salut final de tous, si vous connaissiez mieux mes travaux, vous verriez mieux que l'aspect de loi des grands Mystères chrétiens se concilie avec la Souveraineté de la grâce.

En lisant *Dieu vainqueur de l'Enfer*, vous constateriez que j'espère un salut de tous certain et non pas fatal. Je soutiens que l'attrait de Dieu est trop sublime pour que les âmes, bien que restant libres, y résistent toujours.

L'œuvre à laquelle je travaille c'est la synthèse. Et, en Religion, la synthèse ne sera achevée que le jour où une même vérité illuminera à la fois les libres-penseurs lucides et l'Eglise officielle.

J'ai une confiance absolue dans la puissance de la vérité. « Ce n'est pas moi qui ai proclamé : La Vérité vous délivrera ».

Recevez, Monsieur l'abbé, mes sentiments chrétiens,

Albert JOUNET.

P. S. Il y a une faute d'impression dans l'insertion du 15 février. Page 825, ligne 1, il faut : « Mais *au* Dieu vivant ».

Une réplique serait superflue. Le lecteur n'a qu'à se reporter aux *Infiltrations maçonniques*, à l'article : « Un pontife de l'occultisme chrétien. » Néanmoins, donnons la parole à un ami de M. Jounet, le docteur Alta lui-même, pour exposer la notion de la foi catholique qui leur est commune. Nous serons simultanément édifiés une fois de plus sur l'un et l'autre de ces nouveaux chrétiens. Cela n'apporte rien de nouveau à ce qu'on connaît déjà, mais l'occasion est bonne à mettre à profit, pour faire constater par une confirmation nouvelle l'affinité des modernistes avec les occultistes, les théosophes, avec tous ces régénérateurs du christianisme. On va voir que la valeur pragmatique des dogmes et leur évolution, telles que certaine école catholique nous les enseigne, est une théorie commune entre eux et qui, découlant logiquement de la manière dont MM. Jounet et Mélinge savent « dégager la foi dans son essence et dans sa force », les fait se rencontrer tous dans cette même négation radicale.

Le Docteur Alta présente aux lecteurs de l'*Initiation* (avril 1901) : Le « *Jésus-Christ d'après l'Evangile* », de M. A. Jounet, composé en réponse à l'*Ultimum organum* de cet autre illuminé qui se cachait sous le nom de Strada (1). Jounet et Alta s'élevant contre l'absolutisme de Strada, c'est Diogène foulant aux pieds l'orgueil d'Alexandre avec une autre sorte d'orgueil dissimulée, mais, ici surtout, non moins sensible.

Alta débute par un pompeux éloge de l'*archéométrie* du marquis de Saint-Yves d'Alveydre, grand-maître en Kabbale (2).

Mais, l'œuvre que je veux signaler actuellement aux lecteurs de l'*Initiation* n'est point un hiéroglyphe, c'est un livre; ce n'est pas un théorème prestigieux de synthèse concentrée, ce sont quatre cents pages de méticuleuse analyse. L'occultisme néanmoins n'est pas un étranger pour l'auteur : *Esotérisme et Socialisme* l'avaient démontré, et on le sent à travers les précisions littérales où sa conscience ici s'obstine, Albert Jounet est un sectateur de l'esprit sous la lettre; c'est la sève, c'est la vie, c'est l'occulte réalité qu'il cherche et qu'il embrasse sous les écorces. Mais il lui fallait donner à son acte de foi cette préparation d'alchimie scrupuleusement réaliste pour démêler et recomposer, molécule à molécule dans un creuset positiviste, les éléments du Christ historique qu'avait décomposés, défigurés, en les additionnant de poison subjectif, le réaliste de génie actuellement perturbé qui a nom Strada.

De tout homme qui est vraiment un esprit ou une âme, non pas seulement une animalité persistante, le développement à travers les années est un cours logique, sinueux en apparence seulement; dont le principe contient déjà le terme, et fatalement y aboutit, sauf intervention de l'au-delà redressant, à

1. Sur ces ouvrages, voir n° du 1er août 1910, page 430.
2. N° du 15 août 1910, p. 537.

l'appel de l'humilité, le penser et le vouloir, d'où dérive le faire. Indubitable donc était le diagnostic à qui sait lire dans l'invisible : la première révélation philosophique de Strada, *Essai d'un ultimatum organum*, témoigne d'un *moi* à ce point dominateur et infaillible, que toute autre infaillibilité, toute autre domination intellectuelle que la sienne, lui devient infailliblement oppressive et injuste.

Mais arrivons tout de suite à la question de la foi.

Alta, présentant la thèse de M. Jounet, explique comment, selon leur commune manière de voir, ils concilient, bien plus heureusement que l'Eglise, la foi du chrétien avec l'impartialité et l'indépendance du critique.

— « La vraie foi, répondrais-je avec Jounet, n'est point un parti pris; la vraie foi n'est point un système. *Elle est simplement l'acceptation à l'avance, sous le voile du mystère, de la vérité infinie, et l'effort continu vers une perfection morale qui nous puisse mériter la connaître, un jour.* Or, cette acceptation ni cet effort ne sauraient opprimer en rien *la liberté de la recherche indépendante* ».

— Tout le monde ne sait-il pas, objectera-t-on encore, qu'il n'y a pire oppression que l'opposition théologique?

— Un excellent chrétien peut être de cet avis.

Oui, sans aucun doute, les théologiens s'oublient trop eux-mêmes lorsqu'ils parlent, avec tant de désintéressement, de l'orgueil scientifique.

Toute science, certes, est orgueilleuse si elle propose ses théories comme des certitudes : car l'histoire de la science n'est que l'histoire de la conception, de la naissance et de la mort des certitudes contradictoires qui se sont succédé dans l'enseignement scientifique, et éliminées les unes les autres, jusqu'à la certitude d'aujourd'hui qu'éliminera à son tour celle de demain. Mais enfin toutes les sciences, hormis la théologie, ayant pour objet le fini, pourraient encore s'imaginer qu'elles en verront la fin; croire même, sans contradiction, qu'elles l'ont parcouru tout entier. Tandis que la Théologie, si je suis bien renseigné, n'a-t-elle pas pour objet l'Infini? Or, de par son nom même, qu'est-ce que l'infini? Ce que nulle borne ne saurait arrêter, ni aucunes lignes contenir. Et les théologiens humblement, sans ombre d'orgueil, ni d'outrecuidance, nous ordonnent de croire leurs conceptions, leur enseignement, leurs définitions de l'infini sont définitives.

Une définition définitive de l'infini!

C'est-à-dire quelque chose de deux fois fini — définition, définitive — qui prétend modeler exactement l'infini. Voilà vraiment une humilité, spéciale, et une ingénuité, digne d'admiration.

Mais la vraie foi n'a rien à faire avec cette oppression ou cette servitude; la science indéfiniment peut se corriger, peut se contredire, sans contredire ni changer aucunement la Foi.

Car les formules de foi ne formulent pas des idées mais des faits : ce qui est absolument différent est immutablement scientifique.

Premier fait formulé par la Foi : « Dieu est Dieu »; en d'autres termes : « l'Infini est l'Infini ». Et ce que la Foi me demande de croire, ce n'est pas la formule : c'est le fait, le fait tel qu'il est en lui-même, non pas dans mon esprit ni dans l'esprit de qui que ce soit.

Et c'est pourquoi la foi est une certitude, de même que la vision.

Je vois un arbre : je suis certain, par le fait même, de ne pas me tromper en croyant à son existence, si peu certain ou si peu renseigné que je sois sur la composition chimique et sur l'organisation physiologique de cet arbre. Ainsi de Dieu : dans la lumière surnaturelle de la Foi complétant la clarté naturelle de la Raison, je vois que Dieu est, c'est-à-dire que l'Eternel, l'Infini est l'Etre nécessaire : si incapable que je sois d'analyser Dieu, même si certain que je sois de ne l'analyser jamais exactement, je suis certain que Dieu est, que Dieu est Dieu.

Ainsi des autres formules de foi.

« Dieu est Trinité » : encore un fait que la tradition m'enseigne, le tenant de Jésus-Christ, qui le tenait de Dieu. Et c'est exclusivement ce fait qui est l'objet de ma foi. *L'analyse de ce fait, l'explication de ce dogme, n'est plus dogme, mais théologie; n'est plus foi, mais science.* Et si je sais ce que *théologie* veut dire, si je comprends ce qu'est vraiment la science, surtout la science de l'infini, *je me garderai bien de croire exacte une explication quelconque, une conception, une formule quelconques de ce qu'est la Trinité;* puisque la Trinité, c'est l'Infini, et que toute conception, toute explication humaine est finie; puisque toute formule est une borne, que la science indéfiniment doit reculer, que l'intelligence indéfiniment doit dépasser, certaine de rester toujours fausse, toujours inexacte, en deçà de ce vrai qui n'a pas de bornes.

Le caractère de la science théologique, plus encore que toute autre science, c'est donc, non pas de s'arrêter à un système *et de s'immobiliser dans une explication;* mais, au contraire, de ne s'immobiliser nulle part; *donc de détruire aujourd'hui la ligne qui marquait hier, sive scientia destruetur* comme dit saint Paul; et de recommencer à nouveau demain, *et de se corriger et de progresser* toujours, puisque l'Infini qui est son champ d'études.

Les vrais docteurs savent cela, et ce n'est pas un Thomas d'Aquin qui prétendra borner à ses conceptions, la conception de Dieu, à sa dogmatique la science du dogme. Le malheur est que les vrais docteurs sont vraiment rares, et que la science ne se donne pas administrativement comme une fonction. Quant à Albert Jounet, je ne sache point qu'il soit évêque, pas même grand vicaire : il est néanmoins plus docte en théologie que nos Thomas d'Aquin officiels. Aussi, son jugement restera-t-il vraiment libre, vraiment éclairé. « Mon Dieu, proclame-t-il, ce que j'accepte sous le voile des mystères catholiques, c'est la vérité que vous possédez. J'accepte les dogmes dans le sens où vous les comprenez, où vous les acceptez vous-même, *à titre d'éléments du mystère général qui représente la vérité divine et infinie* ». Peut-être un pur scientiste trouvera que c'est ici de l'humilité, non pas de la science. Outre que la science vraie est toujours humble, sentant que son objet la dépasse, c'est ici en tous cas, une humilité qui relève et une soumission qui grandit : nulle science n'est plus libre que cette croyance : *nulle philosophie, plus indépendante que cette théologie.*

« L'ère d'effleurer les surfaces est passée, dit-il encore. Le temps est venu où l'on creusera jusqu'à l'intime, et où, des profondeurs ouvertes, sortiront les absolus qu'elles contiennent. *Il faut dégager la foi dans son essence et dans sa force* ».

Dans son essence et dans sa force, la foi ne gêne en rien la science ni ne peut être gênée par elle; l'ignorance seule gêne la science; surtout l'ignorance qui s'ignore : et la foi ce n'est pas l'ignorance, c'est la science; science par procureur, je n'en disconviens pas; science infaillible et totale néanmoins, puisque l'unique procureur à qui elle s'en rapporte, c'est l'omniscient, c'est Dieu.

Donc, pas même à Strada, malgré tout le respect que peut m'inspirer ce grand esprit trop épris de lui-même. Envers Strada, comme envers saint Thomas d'Aquin ou Bossuet ou qui que ce soit, tout croyant sachant ce qu'est la foi garde son indépendance. Il la garde, oserais-je dire, *même en face des évangiles : car l'objet de la foi chrétienne, c'est le Christianisme; pas autre chose!* et le Christianisme, aux jours les plus parfaits de son histoire, au temps de Jésus-Christ, existait sans les évangiles; après Jésus-Christ, Pierre et Paul croyaient, faisaient des croyants, et les évangiles n'existaient pas encore.

Par conséquent, vous pouviez, mon cher Jounet, sans renier en rien votre foi, lire avec indépendance, en libre et impartial critique, les quatre évangiles. Et je vous en rends témoignage avec une indépendance non moins grande, c'est ce que vous avez fait; votre livre, comme votre sincérité, ne laissent là-dessus aucun doute.

L'erreur de Strada sur le Christianisme est exactement la même que celle des théologiens : « Quel est au vrai, dit-il, le but du Christianisme? Rallier les formes par l'unité d'une idée absolue ». Et théologien lui-même par ce vice des théologiens, il prétend substituer à un absolutisme un autre absolutisme : « L'unité par la certitude, continue-t-il, c'est là qu'est l'avenir du monde ».

Pas du monde terrestre, trop reclus philosophe : car la certitude suppose non seulement la lumière objective du vrai, mais subjectivement le sens du vrai, et le sens du vrai, comme celui du beau, manque totalement à l'immense majorité des mortels: ce qu'on est convenu d'appeler l'esprit humain est en général trop peu esprit — souvenez-vous du transformisme. — pour ne pas rester réfractaire à la science plus encore qu'à la foi : *la certitude échouera comme la croyance.*

L'amour seul est tout-puissant: parce que la basse humanité a du moins le sens du bien qu'on lui fait. Et c'est par là que le Christianisme, quand il reparaîtra lui-même, deviendra tout-puissant : car le Dieu du Christianisme est amour et amour de l'Humanité : *Deus charitas est.* — Dieu est amour, dit saint Jean. *Apparuit benignitas et humanitas Salvatoris nostri Dei,* dit saint Paul. « Ce qui est apparu en Jésus-Christ, c'est l'amour de Dieu sauvant l'Humanité ».

A l'encontre du Bouddhisme, qui est esprit et mort, le Christianisme est esprit et vie, non seulement esprit : *Verba mea spiritus et vita sunt.*

Le Christianisme est l'arbre de vie du jardin d'Eden, transplanté par le divin Jardinier dans notre misérable chair de péché : *Et verbum caro factum est.* Or, tout arbre, ici-bas, avant de produire à l'air libre, dans la pure clarté solaire, ses bourgeons de printemps, d'où surgiront fleurs et fruits d'été, doit se résigner à plonger ses racines dans la boue terrestre et le fumier animal. Vainqueur du fumier, il le boit avant de le transformer. Ainsi, puisque c'est la loi du sol, ainsi doit faire le Christianisme : vainqueur du Césarisme, il a bu le Cesarisme, et le Catholicisme romain a pris quelque chose en son organisation de l'absolutisme romain : vainqueur de la barbarie, il s'est assimilé la barbarie; et l'Inquisition, par exemple, est un apport extérieur, dont la sève intérieure chrétienne totalement innocente s'est purgée enfin et dont les vrais chrétiens rougissent. Ainsi, dans sa saison d'hiver, qui n'est point encore à son terme, le Christianisme successivement s'assimilant l'aristocratie, la royauté, la bourgeoisie, bientôt la démocratie, portera d'abord la tare de tous ces éléments, de tous ces égoïsmes successifs. Mais quand luira le troisième jour, de la grande Pâques universelle, quand brillera le troisième millénaire après les deux millénaires passés dans son sépulcre, le Christianisme,

comme le Christ, soulevant et rejetant la pierre qui l'écrase, apparaîtra, rayonnant, dans sa pure lumière, dans sa beauté, dans sa charité miséricordieuse : ce sera « la bonté, ce sera l'humanité » prêchée par l'apôtre Paul, qui ressuscitera, victorieuse ; et les quarante jours commenceront du Christ ressuscité, les quatre cents siècles du règne divin de l'Amour tout-puissant.

ALTA.

ERRATUM. — Numéro du 15 mai 1911, page 161, 31me ligne : au lieu de *substance*, lire : *subsistance*.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE (Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 3.768

LE CENTENAIRE DU
COMTE DE FALLOUX

Certaines apothéoses sont imprudentes. Le Comte de Falloux dormait profondément dans sa mémoire cauteleuse : à quoi bon le réveiller? Il était devant Dieu depuis longtemps : à quoi bon le ramener devant les hommes et nous permettre de réviser ses titres à cette glorification un peu théâtrale?... L'an dernier, en dépit de certaines velléités bruyantes, le centenaire de Montalembert passa à demi inaperçu. Les appels furent vains que l'on jeta aux échos de la petite chapelle libérale. Il est écrit que certaines gens n'auront jamais le sens de la mesure : ils font trop ou trop peu; ils sont avares ou ils sont prodigues. Hier, leur prudence était presque de l'ingratitude; aujourd'hui les grands éclats sont une maladresse. A choisir entre les deux, il eût été préférable d'évoquer l'image d'un grand lutteur, qui eût sans doute ses illusions et ses erreurs, mais dont la vaillance et le désintéressement sont autrement admirables que les petites habiletés et la figure fuyante du Comte de Falloux.

Que fut-il en somme et que fit-il, cet homme dont on vient de dire le nom devant la jeunesse catholique de France? On a prié pour le repos de son âme : avait-il droit à autre chose, à cet hommage qui monte vers lui et qui l'enfle jusqu'aux proportions d'un grand serviteur de l'Eglise?... Je ne le crois point et l'on sera peut-être de mon avis quand j'aurai donné mes raisons.

I

Le portrait est difficile à esquisser. Je me souviens d'avoir vu, au temps de ma jeunesse, une pantomime de théâtre forain où des agents de police essaient d'arrêter un brigand qui leur échappe sans cesse; ils croient le tenir et il s'esquive en leur laissant entre les mains une collection de vestons et toute une série de gilets. La comparaison manque sans doute de cette élégance révérencieuse qui fut si chère au comte de Falloux, mais elle rend bien l'impression qu'il donne à ceux qui voudraient le fixer en une attitude essentielle. Il bouge sans cesse, il se transforme; on n'a jamais de lui qu'un aspect transitoire. — Suivons-le plutôt à la trace des palinodies et dans l'inextricable lacis de ses métamorphoses contradictoires.

Il est royaliste de naissance et de tradition. Il a écrit : « Le rêve de ma jeunesse a été de mourir pour mon roi à l'ombre d'un buisson vendéen ». Mais les buissons vendéens sont des buissons ar-

dents et il prend soin de laisser entre eux et lui une distance respectueuse. En 1832, la duchesse de Berry surgit tout à coup dans le Bocage, lançant à ses fidèles le cri qui doit les rassembler. A. de Falloux a vingt et un ans. Hier, au lycée Bourbon, il jetait son encrier à la tête des camarades qui riaient de sa piété. Il a rêvé de mourir pour son roi... et le roi est là. Mais le comte de Falloux n'y est plus. Une simple ligne des *Mémoires d'un royaliste* coupe court à nos angoisses sur son compte : « Je me trouvai à l'écart, — écrit-il, — contre mon attente et contre mon gré ». Il est bien bon d'ajouter les derniers mots; nous sommes sûrs qu'il a souffert de cet éloignement imprévu et qu'à défaut de tout son sang il a versé toutes ses larmes pour la cause de son roi.

Il voyage On le rencontre tour à tour à Prague, chez le comte de Chambord, et en Angleterre, chez M. de Persigny, le conseiller de Louis Bonaparte. Il a un mot charmant sur le comte de Chambord : « C'est un diamant qui n'est pas monté », et il recueille avec complaisance une promesse que lui a faite Persigny : « Le jour où vous serez ministre du prince Louis, je vous donnerai votre portefeuille. » Il a donné sa parole au premier, de l'argent au second; demain il donnera des gages à la Révolution. Louis Veuillot, qui a vu clair dans l'obscur de cette âme, en résume les détours en une phrase compliquée : « La fleur de lis lui servit de recommandation pour s'introduire chez l'aigle et de passe-port pour aller au coq; la croix ne lui nuisit point auprès de M. Thiers; et, ce qui montre combien l'homme est fort, ni l'aigle, ni le coq, ni M. Thiers ne lui nuisirent beaucoup auprès de la fleur de lis et de la croix ». Toute la carrière politique de M. de Falloux va se dérouler en de perpétuelles allées et venues à travers ce labyrinthe où de moins habiles que lui se seraient à coup sûr égarés.

En 1846, il est député légitimiste de Segré. C'est un pur entre les plus purs. Il a publié une *Vie de Louis XVI* où il ne transige pas avec la Révolution, où il affiche, comme disait un flagorneur, « ce radicalisme du devoir et de l'honnêteté qui le distingue (1) ». Il rejette en bloc tout le libéralisme anarchique de 1789. Le *Serment du Jeu de Paume* lui suggère ce jugement qui parut sévère à Berryer lui-même : « L'assemblée se déclare inviolable. A partir de ce jour, c'en est fait des améliorations progressives. La Royauté vient d'ouvrir ses mains généreuses : la Révolution rejette la paix et Mirabeau montre le poing. Les députés décrètent à la fois leur omnipotence et leur inviolabilité, déchirent leurs mandats et plantent fièrement l'étendard de leur usurpation. Cette usurpation, transmise de main en main, d'assemblée en assemblée, comme le talisman de la Révolution, ne s'arrêtera plus

1. E. de Mirecourt. *Falloux*, p. 27.

que par l'épuisement de ses propres excès (1) ». Enfin en voilà un qui pense juste et qui parle franc !

Et la Révolution de 1848 éclate. Elle surprend Falloux qui n'a pas eu le temps de préparer son évolution. Il en est réduit à un coup de théâtre qui n'est pas dans sa vraie manière et qui manque même de cette distinction étudiée dont il s'est rarement départi. Les insurgés sont donc victorieux; la République est proclamée. A l'instant même, Falloux se précipite sur son encrier et écrit une longue lettre enthousiaste à ses électeurs de Maine-et-Loire. Je ne sais pas de document plus triste que celui-là, plus accablant pour une mémoire. Louis-Philippe s'est à peine défendu, et Falloux dit du peuple de Paris que « sa bravoure a été quelque chose d'héroïque ». Les insurgés ont pillé les Tuileries, le Palais-Royal, le palais de l'Etat-major. ils ont brûlé vifs quelques soldats qui se défendaient dans un poste; M. de Falloux sait tout cela et il écrit cependant de cette canaille triomphante : « Ses instincts ont été d'une générosité, d'une délicatesse qui dépasse celle de beaucoup de corps politiques qui ont dominé la France depuis soixante ans. On peut dire que les combattants, dans la double ivresse du danger et du triomphe, ont donné tous les exemples sur lesquels n'ont plus qu'à se régler aujourd'hui les hommes de sang froid. Ils ont donné à leur victoire un caractère sacré. Unissons-nous à eux, pour que rien désormais ne le dénature ou ne l'égare ». Et son enthousiasme est tel que pour une fois le plus habile des mortels en commet des sottises; il annonce aux paysans de l'Anjou « que l'Europe va prendre feu d'un bout à l'autre à la nouvelle des événements de Paris », que « le mouvement actuel, d'ici à six mois, enveloppera soixante-dix millions d'hommes ». Non seulement, il oublie le bon sens, mais même sa qualité de catholique; il commet dans les réunions publiques des mots qui sont de véritables agressions contre le pape de la veille, il regrette l'encyclique *Mirari vos* et ne se console point que Grégoire XVI ait condamné, dans les livres de Lamennais, « plusieurs des franchises les plus chères des temps modernes. » Le comte de Quatrebarbes s'efforce en vain de modérer ce lyrisme torrentueux : « Je payerai pour nous deux ! » répond Falloux, et il jette sans compter à la foule stupéfaite de cette lourde monnaie de billon démocratique qui sonne très fort, mais qui n'a cours qu'aux heures de banqueroute.

Le souvenir de ses excès l'embarrassera jusqu'à la dernière heure. Il eût bien voulu pouvoir effacer cette triste page de l'histoire de sa vie. En ses *Mémoires*, il ruse autour de l'épisode; il plaide l'entraînement général et la quasi-impossibilité où il se trouva de résister au courant. Il a beau faire, la tâche demeure. M. le comte de Falloux a manqué là de cette mesure et de cette dignité qui devaient lui

1. *Vie de Louis XVI*, p. 151, 152, (Sagmer et Bray, éditeurs).

tenir lieu de caractère. Il a mérité que l'évêque d'Angers, Mgr Angebault, le désavouât dans une lettre à son clergé, et que le préfet lui-même de Maine-et-Loire, dans son rapport au Gouvernement, esquissât de lui ce portrait en deux lignes : « La foi manque à cette âme énervée par l'habileté. Il n'y a aucune grande passion qui l'inspire. C'est l'abbé Maury en paletot (1) ».

Il est élu, le dernier de sa liste. Il arrive à l'Assemblée nationale. Il a dit, dans son fameux discours au Palais des Marchands, à Angers : « Si jamais le Roi revenait, il ne serait que le Président de la République »; il a promis de « mourir pour le pavillon sous lequel flotte le vaisseau de la France. » Il faut tenir parole maintenant. Il n'y arrive qu'à moitié : tant de serments prononcés dépassaient sa faculté de vouloir et de tenir. Ses collègues de l'Assemblée ne savent sous quelle étiquette le cataloguer. Il entre dans le ministère Odilon Barrot et je dirai tout à l'heure quel y fut son rôle. Ce qu'il importe de marquer dès maintenant, c'est l'impuissance de Falloux à se fixer, à prendre une attitude qu'il gardera. Il flotte, il hésite, se contredit, se déplace; ce n'est pas lui qui change, c'est le vent. Ce républicain d'hier ne l'est que pour un jour; il ne lui en coûte qu'une pirouette élégante pour retourner à droite. Un jour, Léo de Laborde développe à la tribune une proposition relative au comte de Chambord. Falloux se dresse : « De quel droit faites-vous cette proposition? » — « Et vous, de quel droit m'interrogez-vous? » — « Je parle au nom du roi! » — répond Falloux. Le 14 juillet 1851, on discute à l'Assemblée la révision de la Constitution. Falloux inaugure le débat en demandant, non pas une révision partielle, mais la révision totale pour arriver à la monarchie : « La France, — dit-il, — est assez malade pour avoir besoin d'être sauvée; elle est assez forte pour retrouver son énergie ». Et, se tournant vers la droite, il ajoute en terminant : « Hâtez-vous et unissez-vous! » Il cumule d'ailleurs toutes les convictions contradictoires. A la veille du 2 décembre, il envoie le baron de Heckeren chez le président avec mission de lui exposer un projet de coup d'Etat parlementaire. Bonaparte sourit au messager : « Revenez demain soir, nous causerons de cela (2) ». Le lendemain soir, tout était accompli; Falloux était en prison au Mont-Valérien. Il y resta trois jours. Même en prison, il ne pouvait faire autre chose que passer.

Il n'eût pas été un irréconciliable. On répandit autour de lui ce joli mot : « Je fais mon possible pour paraître résigné; au fond, je suis très satisfait! » L'avait-il dit? On ne sait trop. En tous cas, quelques jours après, la presse publiait une lettre de lui où il protestait

1. Archives nationales, *Série* F. C. III.

2. Granier de Cassagnac, *Histoire de la Chute de Louis-Philippe, de la République et du rétablissement de l'Empire*. T. II, p. 388, 389.

contre le coup d'Etat, contre la ruine de toute *liberté*, de toute *vérité* et de toute *moralité*. Montalembert n'y peut tenir, cette fois, et il se permet de demander à M. le Comte « où en étaient la liberté, la vérité et la moralité, le 25 février 1848, au lendemain d'une révolution qui vous avait chassé de votre siège législatif, et à laquelle vous avez adhéré avec encore plus d'empressement et de sympathie que je n'en ai témoigné jusqu'à présent à Louis-Napoléon ». Falloux empoche la leçon, et, silencieusement, il se retire dans ses domaines de l'Anjou. Personne, sans doute, en dehors de lui, ne songea à évoquer le souvenir de Cincinnatus se réfugiant derrière la charrue.

Il n'en sortira plus. C'est de là qu'il va désormais intriguer, comploter, diriger et diviser. Sa voix se fait rare, sa main se prodigue. On la rencontre partout où il y a des fils à brouiller, un écheveau à enchevêtrer, un obstacle à mettre sur la route de Pie IX ou du comte de Chambord. Une petite phrase de ses *Mémoires* est infiniment savoureuse; elle peint l'homme et caractérise son attitude politique et religieuse : « Je commençai dès lors, — écrit-il, et il parle de 1852, — à connaître une jouissance qui n'est pas sans saveur : celle de demeurer fermement royaliste, en pleine disgrâce du roi. J'y ajoutai bientôt une seconde jouissance de même nature : celle de rester fidèlement catholique en pleine défaveur du Pape. » Autrement dit : il fut royaliste contre le Roi, catholique contre le pape. Seul M. de Falloux pouvait trouver exquise cette double jouissance.

Il serait trop long de raconter ici, même à grands traits, cette longue fête que se paya le dilettante de l'opposition. Il lutte contre L. Veuillot, et la stratégie est toujours la même : il dénigre, il accuse dans l'ombre, il calomnie au besoin. Autrefois, J. Favre lui disait dans les couloirs du Parlement : « On prétend que je suis le plus perfide de l'Assemblée, mais à vous le pompon! » Falloux tient à garder ce « pompon » et il s'en pare avec coquetterie. Un matin, — en 1856, — il se présente chez Mgr de Ségur; il veut à toute fin le détacher de l'*Univers*. Il accumule des calomnies atroces contre L. Veuillot; il l'accuse d'être à la fois le stipendié des Tuileries et le subventionné de Frohsdorff. — « Tenez! j'ai la preuve, la voici! » — « Eh! — riposte le prélat avec son sourire narquois, — je suis aveugle! » — « Alors, écoutez! » — Et Falloux lui lit je ne sais quel factum. Mgr de Ségur n'en peut croire ses oreilles. — « Laissez-moi votre papier, — dit-il, — je le lirai avec mon secrétaire. » — « Impossible, — répond Falloux, — je ne puis me séparer de cette pièce. » — On fixe au moins un rendez-vous pour une seconde lecture en commun : le jour venu, Falloux se fait excuser. Il avait sans doute perdu le document. Quand Mgr de Ségur contait l'anecdote, il en riait aux larmes... Et l'on en mettrait cinquante à la file, de la même nuance et de la même probité. « Défiez-vous de la sirène! » disait Mgr de Bonnechose; cette sirène aimait à opérer dans les profondeurs ténébreuses.

Il contrecarre la politique du Comte de Chambord dont il a capté la confiance. Le prince qui disait : « Ma personne n'est rien, mon principe est tout! » ne pouvait être l'homme de M. de Falloux. Il disait en substance à ses amis : « Soyez candidats malgré le Roi, et si vous êtes élus, prêtez serment de fidélité à l'empereur; cela n'engage à rien! » En 1856, il est le chef des « cocardiers » contre les fidèles du drapeau blanc. Il polémique contre les royalistes, les noie dans un flot d'équivoques et parfois d'insultes, ne voit en eux que des « borgnes » ou des « aveugles ». Quand il essaie d'une fusion, il aboutit à une division; quand il se charge d'unir, il s'empresse de disperser. Et il faut lire, dans les *Mémoires d'un royaliste,* l'étrange portrait que ce Jacobite fait de son roi : il le transforme en une sorte d'illuminé qui semble « prendre son point d'appui dans une vision surnaturelle »; il le traite de « rétrograde » d'« inflexible », il l'accuse d'« oublier ces engagements » et il leur plaque sur la figure « une cécité morale absolue ». Autrefois, il avait admiré le diamant sans la monture; maintenant, il maculait et effritait le diamant.

Il est un des chefs du catholicisme libéral. Il ratifie la fameuse formule : l'Eglise libre dans l'Etat libre; il collabore à tous les manifestes de son école. En octobre 1869, il est de ce petit conciliabule d'Orléans où « des gens trop pleins d'eux-mêmes », selon l'expression de Mgr Pie, tracent avec une précision d'arpenteurs-géomètres les droits réciproques de l'Eglise et de la société moderne. La *Gazette d'Augsbourg* répète un mot prononcé par lui : « Il est temps que l'Eglise fasse sa révolution de 1789 ». Pie IX, à l'ouverture de l'Exposition pontificale (février 1870) relève l'injonction et la stigmatise : « C'est un blasphème! » Falloux retire la malheureuse parole et la nie; Pie IX se contente de répondre : « Si le mot n'est pas de M. Falloux, ce n'est pas lui qui est condamné ». M. de Castellane, dans ses *Mémoires*, fait allusion à l'incident; il écrit : « S'il ne l'a pas dite (cette phrase) l'on peut affirmer qu'il l'a pensée (1) ». Et le marquis de Castellane est l'ami, l'apologiste de M. de Falloux.

Il est la providence de Bourg-d'Iré. Il est bon, pieux, charitable. Ses métayers chantent la louange de son cœur large et de sa main tendue. Au lendemain de sa mort, le panégyrique éclate sur toutes les lèvres et le futur évêque de Nice, M. l'abbé Chapon, écrit un article qui est édifiant comme une légende du bréviaire. Je me permets d'ajouter à ces témoignages un document qui jette une claire lumière sur le rôle joué par M. de Falloux, à une certaine époque, parmi les campagnes de l'Anjou : « Dans ce pays du Craonnais, — écrit un prêtre, — il avait pendant le Concile monté la tête à une foule de pauvres gens, à un tel point qu'on pouvait craindre une révolte formelle. J'allai prêcher dans une paroisse la première communion des enfants. Un grand ami de Falloux, mon ancien camarade de collège, vint me chercher

1. *Nouvelle Revue*, 1er mai 1888.

à la gare voisine : « N'allez pas nous prêcher le Pape! dit-il aussitôt. Je vous connais, vous êtes de l'*Univers;* je vous jure que si vous nous dites un mot du Pape dans vos sermons, je prends la parole et je vous arrête. » Je le calmai un peu, en lui promettant de prêcher Notre-Seigneur Jésus-Christ, et non point son vicaire, puisqu'il s'agissait de la première communion des enfants ». Ce curé appartenait évidemment à la même école que son châtelain; il connaissait, lui aussi, « cette jouissance qui n'est pas sans saveur », celle de rester fidèlement catholique, mais sans le pape, et même contre lui (1).

II

Le nom de M. de Falloux demeure rattaché aux deux grandes questions qui dominent les luttes catholiques au XIX[e] siècle : la question romaine et celle de la liberté d'enseignement. Ses amis disent de lui : il a rendu Rome au Souverain Pontife et il nous a donné l'enseignement libre. Ses ennemis ripostent que c'est lui faire trop d'honneur et que toute sa gloire n'est qu'une légende créée par le parti libéral. La vérité est entre ces deux extrêmes : M. de Falloux a joué son rôle, ici et là; mais ni en 1849 ni en 1850 il n'a été le vrai représentant des idées et des principes catholiques. Il me sera facile de le démontrer.

« C'est M. de Falloux, incontestablement lui, — écrit M. Buffet, — qui eut l'initiative de l'expédition de Rome ». (2) M. Buffet exagère singulièrement. Si vous lisez les *Mémoires d'un royaliste*, vous êtes convaincu que ni Cavaignac ni Louis-Napoléon n'avaient eu la moindre pensée de l'expédition romaine. M. de Falloux ne se trompe pas pour le premier; il commet sur le second une erreur volontaire. « Le Président de la République, — écrit-il, — avait été élevé dans les idées les plus antipathiques à la souveraineté temporelle des Papes. Son frère et lui, dès leur jeunesse, avaient payé par une agression à main armée l'hospitalité que, depuis 1815, la famille impériale avait reçue de la générosité des Souverains Pontifes. Le prince de Canino, président de l'Assemblée romaine, affectait en toute rencontre la plus révoltante attitude. Le Président n'allait pas aussi loin; mais il n'allait pas non plus jusqu'aux sentiments d'une réparation formelle et dévouée ». Et tout le chapitre n'est qu'un exposé insinuant duquel il ressort jusqu'à l'évidence que Louis-Napoléon était hostile au maintien du pouvoir temporel. Or, dès le 2 décembre 1848, le prince écrivait à l'*Univers* qu'il était « décidé à appuyer toutes les mesures pro-

1. Cité par E. Veuillot. *Le Comte de Falloux et ses Mémoires*, p. 353. (Paris, Palmé, 1888).

2. *Annales religieuses d'Orléans*. Article de M. l'abbé Chapon, (janvier 1886).

pres à garantir efficacement la liberté et l'autorité du Souverain Pontife. » Le 7 décembre, il écrivait au Nonce apostolique : « Monseigneur, je ne veux pas laisser accréditer auprès de vous les bruits qui tendent à me rendre complice de la conduite que tient à Rome le prince de Canino. Depuis longtemps je n'ai aucune espèce de relation avec le fils aîné de Lucien Bonaparte, et je déplore de toute mon âme qu'il n'ait point senti que le maintien de la souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Eglise était intimement lié à l'éclat du catholicisme, comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie ». Après cela, il faut avouer que M. de Falloux a la mémoire courte et qu'en entrant au ministère, il n'eut pas grand effort à déployer pour amener le Président à sa politique d'intervention.

L'action de M. de Falloux dut se produire surtout dans les conseils. Montalembert insiste sur ce rôle discret dans une lettre à Mgr de Bonnechose. Il parle, le 16 avril 1849, de « M. de Falloux qui, depuis trois mois, lutte au sein du Conseil, avec une persévérance et une énergie admirables, en faveur de l'intervention à Rome. » Il ajoute : « Il vient enfin de triompher, après les discussions les plus pénibles et les plus prolongées » (1). Tout cela se passe dans la salle du Conseil; à la tribune, M. de Falloux ne se risque presque pas. Il ne parle ni le 8 mars, ni le 18 avril; le 7 août, il défend avec éloquence la cause de l'expédition; le 9 août, il prend la parole de nouveau et commet quelques impairs : il reproche aux républicains de n'avoir pas soutenu Charles Albert « l'épée de l'Italie » et de ne pas avoir saisi cette épée pour en faire « l'instrument de la délivrance » des Italiens. M. de Falloux ne fut peut-être naïf qu'une fois en sa vie; c'est le jour où il fit au Piémont un crédit de bonne foi.

Rome est prise, le Pape est ramené sur son trône. C'est alors qu'éclate la *Lettre à Edgar Ney*, une lettre hautaine et déplacée qui reprochait à la Cour romaine de vouloir donner « comme base à la rentrée du Pape la proscription et la tyrannie ». Le Président posait à Pie IX toute une série d'injonctions : « Je résume ainsi le rétablissement du Pouvoir temporel : *Amnistie générale, sécularisation de l'administration, code de Napoléon et gouvernement libéral* ». Les révolutionnaires poussèrent un cri de joie; les catholiques furent atterrés. L'*Univers* ne put se retenir de songer immédiatement à M. de Falloux : « Nous devons croire, — disait-il, — que tous les ministres n'ont pas été consultés. Il y a parmi eux un catholique qui ne peut accepter aucune part de responsabilité, aucune complicité directe ou indirecte dans un acte de cette nature ». Hélas! l'*Univers* se trompait. M. de Tocqueville avait lu la lettre à M. de Falloux et si celui ci n'approuva pas expressément cette façon d'ultimatum au Souverain Pontife, il ne crut pas qu'il convînt de le désavouer (2). Il essaya de biaiser

1. *Vie de Mgr Bonnechose* par Mgr Besson, T. I, p. 465.

2. P. de la Gorce. *Histoire de la Seconde République française.* T. II, p. 225.

comme toujours. Ses collègues ayant publié dans la *Patrie* une note qui se terminait par cette phrase : « M. de Falloux a donné à cette lettre la plus entière approbation »; il tâcha d'adoucir l'effet désastreux de cette complicité, il fit répondre dans le *Moniteur* que la communication de la lettre du Président avait été simplement officieuse et qu'il n'aurait pu en approuver les termes. En somme il avouait, et les *Mémoires d'un royaliste* répètent l'aveu. Il avait consenti à cela, lui! Sous prétexte qu'il fallait ménager les susceptibilités de Louis Bonaparte, il avait approuvé « au moins par son silence » cet acte qui était une injure à l'Eglise et une concession à ses pires ennemis. Tout le libéralisme est là dedans : la *Lettre à Edg. Ney* formule les paradoxes essentiels et l'attitude de M. de Falloux caractérise la politique pratique du catholicisme libéral. La manie du « moderne », des principes sacrifiés, des sonorités verbales, et puis des trahisons honteuses, des promiscuités et des complicités, un pied dans tous les camps, des sourires à l'ennemi et des coups de griffe au maître et père de la maison..., la méthode n'a point changé depuis soixante ans.

L'Eglise maternelle ferma les yeux sur les maladresses commises; elle se souvint seulement des intentions initiales et du geste libérateur. Le 13 novembre 1849, Pie IX loua dans un Bref « l'homme admirable par sa piété et son noble dévoûment à notre sainte religion (1) ». L'heure n'était pas venue de faire le départ du bien et du mal dans le rôle de M. de Falloux. L'histoire est moins indulgente et elle a le devoir de dire que ce rôle ne fut ni tout à fait d'un galant homme, ni complètement d'un catholique.

III

M. de Falloux fut et demeure un homme heureux. Il a une manière de porter sa gloire qui pique l'admiration : il est modeste, il a des rougeurs au front, il refuse presque les lauriers conquis et les couronnes offertes. Il écrit dans ses Mémoires, à propos de la loi de 1850 : « On me fait tantôt un crime, tantôt un honneur de la loi de 1850. En réalité, je n'ai droit ni au reproche ni à l'éloge au delà d'une très modeste mesure. Mon seul mérite a été d'avoir su m'effacer à propos et de bonne foi ». Il serait sans doute un peu fâché que nous le prissions au mot et que l'image se prolongeât jusqu'à lui du baromètre qui marque le temps, sans le faire en réalité. La comparaison serait d'ailleurs injuste : la loi de 1850 est l'œuvre de Falloux, comme le canal de Suez est l'œuvre de Lesseps. Il ne l'a point rédigée, il ne l'a point défendue à la tribune, il n'était plus ministre quand elle fut votée. Elle est de lui néanmoins; elle garde son nom et ce n'est pas

1. *Bref de Pie IX à Montalembert*, 13 novembre 1849. *Discours*, T. III, p. 294.

un larcin fait à la gloire d'un autre. Il me semble même qu'il ne s'est révélé nulle part plus complètement que dans cette œuvre et qu'elle porte sa signature la plus authentique.

Au moment où M. de Falloux entre dans le ministère Odilon Barrot, la campagne pour la liberté touche à sa fin. Elle fut ardente depuis 1842 et il n'y a brillé que par son absence. Montalembert à la tribune, Mgr Parisis par ses brochures, L. Veuillot dans l'*Univers* n'ont cessé de réclamer une loi dont le principe était inscrit dans la Charte. Ils en appellent à l'opinion publique; ils entretiennent dans le pays une sorte d'agitation permanente qui jure de ne s'apaiser que dans la victoire du droit. M. de Falloux ne paraît point sur le champ de bataille; il pourrait rééditer ici son excuse de 1832 : « Je me trouvai à l'écart contre mon attente et contre mon gré ». Le fait est qu'il n'est pas du parti catholique. Il regarde le champ, assis sur la barrière,... et cette barrière n'a rien de commun avec la barre fixe.

En 1848, il semble que la bataille est à peu près gagnée. La Révolution a achevé la preuve de ce que l'on voulait démontrer. Un trouble profond tourmente les esprits. Les plus sereins sont épouvantés par les décombres qui jonchent le sol et par la violence des passions qui demeurent dans les âmes. V. Cousin rencontre de Rémusat et lui crie avec un geste de théâtre : « Courons nous jeter dans les bras des évêques; eux seuls peuvent nous sauver aujourd'hui! » Tout le monde comprend que l'Université est en partie responsable de l'universel désordre et la vision rouge commence d'effarer ceux qui n'avaient eu jusqu'alors que la hantise des hommes noirs. Thiers écrit, le 2 mai 1848 : « Quant à la liberté d'enseignement, je suis changé! Je le suis non par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social... L'Université est tombée aux mains des phalanstériens... Je porte ma haine et ma chaleur de résistance là où est aujourd'hui l'ennemi. Cet ennemi, c'est la démagogie et je ne lui livrerai pas le dernier débris de l'ordre social, c'est-à-dire l'établissement catholique. » On en a assez des instituteurs qui ne sont plus que des « anticurés », des écoles normales qui sont des « clubs silencieux ». On sent que la partie est plus qu'à demi-gagnée et que le drapeau sera bientôt planté sur ce qu'on appelle dans la presse « la Bastille universitaire ».

Louis-Napoléon est porté à la Présidence par 5.434, 236 suffrages. Dans sa proclamation « à ses concitoyens », il s'est engagé à protéger la religion, la famille, la propriété; il a dit : « La protection de la religion entraîne comme conséquence la liberté d'enseignement (1) ». Il est élu, il forme son ministère et M. de Falloux reçoit le portefeuille de l'Instruction publique. Ce choix indiquait que le Président voulait tenir sa parole.

Quel était alors le programme des catholiques? Il me paraît bien formulé dans une lettre du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon :

1. P. de La Gorce. *Op. cit.*, T. I, p. 471.

« Nous ne demandons pas la destruction de l'Université. Nous ne voulons pas que le clergé ait seul le droit d'enseigner; nous ne voulons pas de monopole pour personne. Nous demandons la liberté telle qu'elle existe en Belgique; nous la demandons pour tout le monde ». Un acte collectif de tous les évêques de la province de Lyon ajoute : « Nous réclamons la vraie liberté d'enseignement, c'est-à-dire la faculté accordée à tous d'avoir, sous la surveillance de l'Etat, des écoles absolument indépendantes des écoles de l'Université ».

On veut donc une loi de liberté; en face des chaires de pestilence, les catholiques veulent élever des chaires de vérité. Ils réclament le droit d'enseigner, sous le contrôle de l'Etat sans doute, mais librement toutefois, et sans être soumis à toutes les servitudes qui entraveraient leur action. C'est une affaire de dignité et c'est une question de salut public.

M. de Falloux prend le pouvoir. Tous les regards se tournent vers lui. Il y eut une minute solennelle dans la vie de cet homme, la minute où il fut le symbole et le mandataire des espérances communes, des droits promis, de ce grand rêve qui depuis à peu près vingt ans soutenait l'effort des catholiques de France.

Le 4 janvier 1849, il institue deux commissions chargées de préparer un projet de loi sur l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Et tout de suite il est facile de voir que la pensée de M. de Falloux n'est plus celle qui animait les esprits et les cœurs. On allait vers la liberté; il ne donnera que la tolérance, une loi de transaction, une façon de compromis politique entre l'Eglise et l'Université. Il forme sa commission et il a soin d'en écarter ceux qui n'entrent pas dans ses combinaisons : il y installe toute la prélature universitaire et pas un évêque, pas même Mgr Parisis, qui, ayant été à la peine, avait bien le droit d'être à l'honneur; il appelle Montalembert, l'abbé Sibour, de Riancey, Cochin, mais il a soin d'écarter Louis Veuillot. Il écrit dans ses *Mémoires* : « J'aimai mieux l'exposer à la tentation de critiquer des choses faites sans lui que de l'armer du droit d'empêcher de les faire ». C'est une de ces petites phrases à la Falloux desquelles on disait en 1850 qu'elles « contiennent toujours quelques molécules de vitriol et d'acide prussique. » La vérité est plus simple; M. de Falloux veut une commission qui soit à l'avance gagnée à ses petites combinaisons. Veuillot serait un gêneur autour de la table; il affirmerait des principes et ces principes sont regardés comme dangereux par le libéralisme, il évoquerait le souvenir des vieilles batailles et l'heure a sonné du grand baiser Lamourette. On écarte L. Veuillot et les catholiques sont floués!

Les travaux de la commission durèrent des mois et des mois. Quand le projet, après un renvoi devant le Conseil d'Etat, fut présenté devant le Parlement, le comte de Falloux n'était plus ministre. Fatigué, malade, il avait démissionné; il se remettait lentement sous le ciel

de Nice de tant de labeurs et de tant de... sacrifices. M. de Parieu avait recueilli le portefeuille et amendé la loi. Heureusement pour elle! La loi Falloux, dans son texte primitif, refusait aux Jésuites le droit d'enseigner : M. de Parieu ne voulut pas de cet ostracisme. Thiers avait dit : « Le jour de la discussion, je me cacherai sous mon banc! » Il eut plus de courage; il réclama pour tout le monde la liberté commune et il emporta le vote de la Chambre. On aurait peut-être dû, la semaine dernière, ne pas oublier ce menu détail et accorder un souvenir à Thiers et à de Parieu dans les fêtes votives pour le centenaire.

La loi Falloux fut impopulaire avant de voir le jour. Durant toute la discussion, elle n'obtint de l'épiscopat qu'une neutralité à demi-inquiète. Les abbés de Cazalès, Combalot, Rohrbacher la combattirent avec acharnement. Le comte de Quatrebarbes, l'ancien compagnon de luttes de M. de Falloux dans le Maine-et-Loire, proposa même au conseil général un vœu désapprouvant le projet. Mgr Parisis s'abstint dans le vote final : « J'ai craint, — dit-il, — que mon vote ne parût un blâme indirect d'une partie de mes vénérables collègues ». Et Montalembert, toujours noble et généreux, sentant que la faveur des catholiques se retirait de lui, s'écriait du haut de la tribune : « J'offre à l'Eglise mon impopularité comme un dernier hommage ».

La fin de la bataille ressembla à ces soirs de combat indécis où les deux armées en présence chantent l'une et l'autre le *Te Deum*. M. de Falloux avait préparé l'étrange dénoûment, cette espèce de mariage, assez mal assorti, où l'Université n'abandonnait qu'un minimum de ses privilèges, où l'Eglise se résignait à une tutelle ombrageuse. Thiers avait le droit de dire aux universitaires un peu aigris : « Le projet laisse à l'Université la juridiction, la collation des grades, l'inspection, le gouvernement tout entier de l'enseignement ». Il n'exagérait pas. Et c'est pourquoi, dès le 28 juin 1849, L. Veuillot se plaignait avec amertume des clauses du traité : « Qu'avons-nous demandé toujours et unanimement? — écrivait-il. — La liberté! Que nous offre le projet? Une faible part du monopole! Le projet organise et fortifie le monopole; il n'institue pas la liberté. ...L'Université gouverne les établissements libres, autorise les livres et les méthodes, confère les grades. Dans la vaste enceinte du monopole, on trace un petit enclos dominé de toutes parts. On y place des sentinelles universitaires, une douane à l'entrée pour les livres, une douane à l'entrée pour les examens; on y envoie des inspecteurs et on nous dit : Plantez là un drapeau : c'est le terrain libre ».

Il était déçu, lui aussi. Après tant d'efforts, il avait espéré le brisement de la chaîne; M. de Falloux se contentait de l'allonger. Au lieu d'un grand cri de liberté, la France catholique n'eut qu'un faible soupir de soulagement.

Mgr Dupanloup a écrit, dans l'avant-propos de sa *Défense de la liberté de l'Eglise* : « Ce n'était pas tout ce que nous pouvions désirer,

tout ce que nous avions demandé; c'était tout ce que les temps permettaient ». Le catholique libéral n'est qu'un homme de désirs; il soupire et il aspire. Et puis, et surtout, il connaît son temps. C'est sa grande science; souvent, c'est sa seule science. Il fait son deuil de tout le reste. Etait-il vraiment possible d'obtenir autre chose de l'Assemblée législative? Les limites du possible sont toujours difficiles à fixer. Chacun les étend ou les rétrécit d'après ses principes et sa force de sa volonté. Il est certain que M. de Falloux ne les a pas exagérées; il fut modeste en ses prétentions, plus modeste à lui seul que ne l'eût été toute l'armée des catholiques. Il n'était pas l'aigle qui emporte les dépouilles; là-bas, sous les oliviers de Nice, il dut se comparer à la colombe, porteuse du rameau pacifique. Il dut se dire que, grâce à lui, l'arc-en-ciel brillait et que le déluge de 1848 ne recommencerait plus. L'histoire des soixante années dernières est là pour nous prouver que, pour sauver la société, et réparer les ruines sociales, il faut autre chose que les blanches colombes du libéralisme et que le rameau de paix n'est un symbole sauveur que s'il vient vraiment et directement de l'arche divine.

***

On m'accusera peut-être d'ingratitude. On dira que j'oublie le mot de Léon XIII : « Celui-là est un bon, un grand serviteur de l'Eglise ». On se trompera. Je ne suis pas un ingrat et les paroles de tous les papes me sont également sacrées. Léon XIII a serré sur son cœur, en une audience solennelle, le vieillard qui venait à lui. Si M. de Falloux a lu toutes les encycliques du grand pape, il a pu se dire que le Docteur est beaucoup moins indulgent que le Père universel.

Montalembert disait une fois à un jeune homme qu'il accompagnait jusqu'à la porte de M. de Falloux : « Prenez garde! Vous allez l'aimer plus que moi! ». L'appréhension nous semble aujourd'hui inutile. M. de Falloux n'est pas un homme aimable. On se défend mal contre Montalembert : il est franc, généreux, loyal; il se trompe parfois, il ne trompe jamais. C'est un beau chevalier qui commet des fautes, si vous voulez, mais sans calcul et de prime-saut. L'autre au contraire est l'ami des courbes et des détours; il me fait songer à ce poisson, dont parle saint François de Sales, qui trouble l'eau où il veut pêcher. Il lui faut une atmosphère d'ombre. Il ne lutte pas, il intrigue; il ne livre point de batailles, il n'échafaude que des complots. Il est souple, habile, roué. Il n'est hostile à personne, excepté à ceux que j'aime; il n'a de soupçon contre personne, excepté — c'est son ami de Castellane qui l'écrit, — contre « le Pape et les princes auxquels il se déclarait soumis ». Castellane nous le représente sous une grande image, au lendemain du Concile du Vatican : « Malgré son désespoir, il garda le silence Tel un général d'armée vaincu qui, au soir de la défaite, au lieu

d'insulter son vainqueur, ne songe qu'à lui porter de nouveaux coups. » J'ai beau faire : ce « grand serviteur de l'Eglise » m'inquiète presque autant que les plus farouches ennemis.

Et son œuvre lui ressemble. La loi de 1850 ne porte pas que son nom; elle a son effigie, sa figure indécise, son froid sourire, son caractère flottant. On a dit que les catholiques « n'en reverront assurément jamais de pareille en France (1) ». Je l'espère bien. Si quelque jour on restaure et on répare chez nous, Dieu voudra sans doute qu'on répare un peu plus et qu'on restaure un peu mieux.

C. Lecigne.
doyen de la Faculté catholique
des Lettres de Lille.

LA « CONJURATION SCOLAIRE »

Vous croyez peut-être qu'il s'agit du laïcisme impie et sectaire qu'imposent à quatre millions et demi de jeunes Français les « lois scélérates » de 1881, de 1882 et de 1886 sur l'enseignement primaire, et à cent mille lycéens et collégiens, à trente-cinq mille lycéennes et collégiennes. l'interprétation abusive de la loi de 1808 créatrice de l'Université d'Etat et de la loi Camille Sée, en 1880, sur les collèges et lycées de filles? Pas du tout.

Il s'agit, comme le vaillant catholique qu'est M. Maurice Talmeyr l'établissait dans une conférence donnée, le 3 avril 1911, à la *Société d'études historiques et littéraires* de Lyon, il s'agit de l'enseignement primaire et secondaire de nos établissements libres et chrétiens, si peu chrétiens, hélas! que, dans un grand nombre d'entre eux, on met et on laisse entre les mains des élèves des livres faits par des universitaires ou imprégnés d'un tel esprit universitaire qu'au lieu de donner le sens catholique, ils sont un vrai péril qui menace la foi catholique elle-même.

N'est-ce pas une douloureuse surprise pour d'excellents chrétiens, qui se saignent à blanc afin de soutenir leurs écoles libres, de voir ces écoles inconsidérément ouvertes à des manuels de lecture, de grammaire, d'histoire, qui sont à peu près semblables à ceux des écoles laïques, c'est-à-dire « très peu vraiment bons, un grand nombre douteux, quelques-uns mauvais et même très mauvais? »

Quelque angoissante que paraisse une telle situation, il faut la signaler aux protecteurs et directeurs d'écoles libres qu'abuse un étrange libéralisme; car, « c'est charité de crier au loup, quand il est entre les brebis, quelque part qu'il soit, » disait admirablement saint François de Sales.

---

1. Anatole Leroy-Beaulieu, *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1884.

Cette « charité » est celle de Monsieur T. F., qui, depuis le mois d'octobre 1910, mène une vaillante campagne, dans la *Revue catholique des Institutions du Droit*, contre les manuels employés dans les écoles libres, primaires et secondaires : la série de ses articles, *l'Enseignement chrétien et les livres classiques*, contient des révélations navrantes, mais nécessaires, indispensables, pour faire ouvrir les yeux à qui de droit.

D'autre part, la « conjuration scolaire » dénoncée par M. Talmeyr dans le *Gaulois*, *l'Univers*, et à Lyon, à propos du cours d'Histoire de M. Malet, qu'ont défendu des prêtres contre M. Talmeyr et M. Roger Duguet, de *l'Univers*, a singulièrement impressionné tous ceux qui ont à cœur de faire instruire l'enfance et la jeunesse catholiques dans des écoles catholiques d'esprit encore plus que de nom.

Il ne suffit point pour cela qu'elles enseignent le Catéchisme à leurs élèves : il faut qu'elles les imprègnent par tous les pores de l'esprit chrétien, ainsi que le faisaient jadis toutes les écoles primaires et secondaires de France.

« On ne cantonne pas la religion dans un coin de l'âme, disait Mgr Freppel à la Chambre des Députés le 21 décembre 1880, en protestant contre la laïcité de l'enseignement primaire; on ne cantonne pas la religion dans un coin de l'âme; elle n'est rien, ou, comme disait Bossuet, elle est le tout de l'homme. » Elle doit le devenir à l'école et par l'école, continuation naturelle et prolongement obligatoire d'un foyer chrétien, d'une famille catholique, où l'enfant a « pour premier prie-Dieu les genoux de sa mère », lui enseignant à joindre les mains, à ployer les genoux, à bégayer une prière, inconsciente encore, mais fraîche et pure comme son cœur.

Nos adversaires eux-mêmes ont cette idée précise de l'école, où tout doit tendre à former de bonne heure la conscience morale et religieuse des enfants. Lisez cette conclusion fort intéressante d'une étude publiée par l'anticlérical M. Dufrenne, inspecteur primaire, dans l'anticléricale *Grande Revue*, 10 février 1911, sur la question : « La neutralité scolaire est-elle possible ? » :

Personne ne niera que la constante préoccupation d'éveiller la conscience, de former le sens moral, n'ait donné à nos livres de lecture, à nos manuels d'histoire, enfin à la plupart des leçons de l'école, une tendance moralisante. Si l'on en doutait, qu'on lise cette page maîtresse de l'un de ceux qui eurent, à l'époque de l'organisation de l'enseignement primaire, le plus d'influence sur les instituteurs : « Il y a, dit M. Janet, dont la pensée et les termes sont repris par M. Compayré (1), *un premier mode d'instruction morale qui se mêle à l'enseignement tout entier... On apprendra à lire aux enfants dans de bons livres qui contiendront de petites leçons de morale*; on leur fera écrire comme modèles des maximes et des sentences qui resteront dans leur mémoire; on peut leur faire des dictées empruntées aux récits des moralistes... Même l'arithmétique peut être une école de morale; car de la règle d'intérêt, par exemple,

1. *Cours de Pédagogie*, p. 355.

on peut tirer cette conséquence pratique : c'est qu'il ne faut point faire de dettes, et que, si l'on en fait, il faut les payer! »

« Cela est au point que les enfants eux-mêmes finissent par en acquérir la douce manie. Quand ils se présentent au certificat d'études, ils l'ont tous. Aucun d'eux n'est capable de traiter un sujet objectivement. Donnez-leur à faire une simple narration sur le passage d'une automobile. Pas un n'omettra de conclure, au hasard de ses souvenirs, qu'il faut obéir à ses parents, ou défendre sa patrie, ou rendre le bien pour le mal. Et voilà sûrement de bons observateurs...

» Excluant de l'école l'enseignement religieux, dit M. Compayré, l'Etat se sentit « engagé d'honneur à remplacer ce qu'il supprimait ».

C'est alors que, pour remplacer la religion, pour raffermir la vertu, maintenir les consciences, étayer la famille, la société et la patrie, on mit de la morale dans tout, on fit de la morale à propos de tout. Les leçons de lecture, de calcul, de français, les entretiens sur les choses devinrent des prétextes à moraliser. Du haut de sa chaire, le maître d'école se fit l'avocat de la justice immanente. Les héros de l'histoire, les êtres de la nature et jusqu'aux personnages de la fiction comparurent à la barre de l'instituteur. Il louangea, critiqua, encensa, morigéna, condamna. Ses arrêts furent décisifs, tranchants, sans appel.

Nos instituteurs et nos institutrices catholiques, qui n'ont pas à redouter les railleries de M. Dufrenne, doivent donc profiter, eux aussi, de toutes les parties de leur enseignement, lecture, calcul, français, histoire, pour inculquer à leurs élèves les idées et les sentiments religieux dont ils auront à vivre plus tard. Manquer à ce devoir essentiel, ce serait, pour nos maîtres et maîtresses libres, une trahison envers les pères et mères de famille catholiques, qui ne choisissent les écoles catholiques pour leurs garçons et leurs filles qu'afin de leur faire donner une « formation catholique ». Or, est-ce que cette trahison plus ou moins consciente, mais réelle, n'est pas commise par les maîtres et les maîtresses libres qui emploient des ouvrages d'un laïcisme scandaleux?

I

Voici d'abord les *abécédaires*, qu'on appelait jadis « la Croix », parce que le signe de notre rédemption y rayonnait aux yeux de l'enfant et que le *Notre Père*, le *Je vous salue*, le *Je crois en Dieu* y venaient après les lettres de l'alphabet, comme la première lecture, la première leçon de mémoire à graver dans les jeunes esprits.

Eh bien, il y a, dans nos écoles libres et chrétiennes, tels de ces abécédaires, qui, sous le prétexte de méthodes nouvelles pour apprendre à lire aux enfants, ont été si bien laïcisés, si bien expurgés de toute idée religieuse, que « vous y chercherez en vain le nom de Dieu, soit à la lettre D, soit à la lettre I, soit à la lettre E, soit à la lettre U, soit à la diphtongue IEU; vous ne le trouverez pas; c'est le mot *paria* », le mot proscrit pour des catholiques comme pour de purs laïcisants. En échange, vous trouverez dans ces syllabaires des appels

aux petites passions, à la gourmandise surtout : « Partout, disait M. Talmeyr, quelqu'un boit, ou quelqu'un mange, ou quelqu'un boit et mange, ou fait claquer sa langue de ce qu'il boit et mange »; on s'expose à une indigestion pour avoir trop bu ou mangé de confiture, et va trouver le pharmacien, le médecin, pour des excès dans le boire et le manger. Sont-ce là des propos moralisants et religieux pour un enfant baptisé, chrétien, à qui l'on devrait apprendre à dire aujourd'hui comme autrefois : « Dieu est bon; l'âme est immortelle. — Si vous êtes pieux et sages, obéissants et travailleurs, Dieu vous récompensera. — Il punira même en ce monde l'enfant paresseux, désobéissant, gourmand et menteur. — Le baptême nous fait chrétiens. — Dieu seul sera notre soutien. — Evite le péché, seul mal de l'âme. — Je vous salue, ô Marie, ma Mère, etc. »

Ces exemples sont tirés d'un excellent manuel, *Nouveau syllabaire par une réunion de professeurs*, entendez les anciens Frères des Ecoles chrétiennes. Les *Nouveaux principes de lecture* de l'Ecole libre, publiés par un éditeur catholique, sont déjà moins religieux. Mais enfin, pourquoi ne pas mettre de tels manuels entre les mains de nos enfants plutôt que des *Méthodes de lecture*, des *Citolégies*, des *Syllabaires*, des *Méthodes simultanées de lecture et d'écriture*, « adoptées par la Ville de Paris pour ses écoles » et dont les auteurs suspects sont des instituteurs publics, des professeurs d'Ecole normale, des inspecteurs primaires, des membres du Conseil supérieur de l'instruction publique? Par de tels livres, nos maîtres chrétiens gagnent peut-être les bonnes grâces d'un inspecteur qui visite leurs classes et les félicite de se tenir au courant des « nouvelles méthodes pédagogiques »; mais ils font pénétrer dans leur école l'esprit laïque, qui frise le matérialisme, quand il n'est pas antichrétien, antifrançais.

Voyez ces gravures de *Syllabaires* représentant une barbe postiche, un squelette, les organes internes du corps humain, des enfants à l'arrêt devant un mets appétissant avec cette légende : « J'aurai ce beau gâteau »; une « veuve » et un convoi funèbre sans prêtre, mais avec un chien et l'histoire d'un de ces pauvres animaux se laissant mourir de faim sur la tombe de son maître (1).

Lisez ces phrases suggestives : « Le *roi* se montra impitoyable... Cette dame *juive* est bonne », parce qu'elle est juive sans doute (?). — L'ivrogne ruine sa santé. — « L'activité mène à la fortune », qui semble ainsi le tout de l'homme. — « Aide-toi, *chacun* t'aidera », proverbe aussi faux sous cette forme qu'étrangement laïcisé et dénaturé. — « Ménagez la chèvre et le chou », ce qui est la formule de la morale utilitaire et opportuniste.

Voulez-vous connaître l'histoire d'un petit garçon « bien sage? » Il s'habille tout seul, se lave avec soin, souhaite le bonjour à papa,

1. D'après M. T. F., *Revue des Institutions et du Droit*, nov. 1910.

à maman; mais le bon Dieu n'existe pas pour lui; pas un mot de prière.

Un ancien instituteur primaire fait dire par le vieux Marc à l'enfant : « Fais le bien, fuis le mal. — Le temps fuit, la mort vient. — Mais quand on a fait le bien en sa vie,... la mort n'est... que le soir d'un beau jour. » Et l'immortalité? La vie future? Le vieux Marc n'y pense pas.

Un député, inspecteur honoraire, ancien membre du Conseil supérieur de l'instruction publique — trois raisons de ne pas prendre son « livre de lecture » dans nos écoles chrétiennes — donne vingt-six noms propres pour l'étude des majuscules : Barra, Carnot, Galilée, Hugo, Necker, etc. Il offre quatre portraits d'illustrations françaises : Carnot, Jacquard, Lacépède, Bernard Palissy. Avouez qu'il y a d'autres noms et illustrations à choisir. Au bas de la page, on lit : « Parler de Carnot et des *grands hommes contemporains.* — Dire ce qu'étaient Barra, Viala. » Encore Barra, un gamin exalté, et Viala jouant comme lui du tambour au cri de : « Vive la République! » N'est-ce pas se moquer de la France et de ses grands hommes que de mettre parmi eux des jacobins de 13 ans?

Ce député-inspecteur, féru de Barra et de Viala, ne l'est pas autant de la syntaxe française, et il ose écrire : « On admirera toujours l'*héroïne* et *patriotique* Jeanne d'Arc. »

M. T. F. n'a rencontré nulle part les noms de Dieu, de Jésus et de Marie, dans ces abécédaires laïques, absolument indignes d'être adoptés par nos écoles chrétiennes.

***

Et que dire des « cahiers-méthodes » d'écriture, dont les sentences, autrefois si religieuses, si édifiantes pour les jeunes âmes, n'ont plus maintenant rien de moral? Certains évêques ont eu raison d'interdire dans leurs écoles libres « l'usage de la méthode d'écriture Godchaux et Renaud » : leurs collègues ne devraient-ils pas en faire autant dans tous les diocèses?

Quel est celui de nous qui, s'occupant de l'enseignement primaire chrétien, n'a pas été choqué parfois de voir entre les mains des enfants des écoles libres des cahiers à couvertures illustrées et imprimées, dont « les illustrations et les notices qui les accompagnent sont un agent actif de propagande », — non pas pour les idées chrétiennes, histoire de l'Eglise et de ses saints, si belle et si édifiante, — mais pour les idées du jour, les héros et les grands hommes du calendrier républicain, qui ne fut jamais celui du christianisme? C'est un abus que de favoriser dans nos écoles l'écoulement de tels cahiers illustrés : ils ne peuvent donner à nos enfants que des idées inutiles ou fausses; quand elles ne sont pas malsaines et même irréligieuses, elles sont

au moins areligieuses et par là même à proscrire dans des écoles chrétiennes.

II

A mesure que l'enfant grandit, grandit aussi le danger pour sa jeune foi catholique, avec les textes mis sous les yeux dans les livres de « lecture courante » dont se servent tant de maîtres et de maîtresses libres.

La *Revue des Institutions et du droit* constate « avec un douloureux étonnement » la présence, dans les écoles catholiques, de livres frappés de condamnations épiscopales, antérieures à la *Lettre* collective du 14 septembre 1909. Sans doute, ces condamnations n'obligeaient, en conscience, que les diocésains respectifs des prélats « qui avaient interdit tel et tel livre de lecture »; mais pareille interdiction ne devait-elle pas ouvrir les yeux à des éducateurs chrétiens?

Il y en a parmi eux qui avaient et qui ont conservé — j'ai le devoir pénible de le dire — l'*Histoire de France* de Gauthier et Deschamps, l'un des quatorze manuels condamnés par l'épiscopat français en 1909.

Pour ne parler ici que des livres de « lecture courante », comment garder dans des écoles chrétiennes le *Tour de France*, de Bruno? Il n'était pas, sous sa première forme, « si religieux » que le pensaient certains maîtres et maîtresses chrétiens pour deux demandes du *Pater* récitées par les deux héros du récit; sous sa forme récente, corrigée dans un but purement commercial, afin d'être agréé par les maîtres les plus anticléricaux, l'auteur a supprimé les noms de Dieu, de Notre-Dame de la Garde, à Marseille, de Notre-Dame de Fourvière, à Lyon, de Bossuet et de saint Bernard en Bourgogne, de Fénelon et de saint Vincent de Paul, en Gascogne, la croix dans une ferme, et remplacé la cathédrale de Reims par la carte de la Champagne, le vieil Hôtel-Dieu de Paris par l'Ecole de médecine, ainsi que l'établissait M. Fénelon Gibon dans un excellent article du *Correspondant*, 25 mai 1908, l'*Enseignement catholique et les livres scolaires*. Certains évêques ont condamné le *Tour de France*, sans distinguer la première et la seconde édition, et ils ont eu raison; car, même dans la première, Jeanne d'Arc était laïcisée : « Elle CRUT entendre une voix s'élever... D'autres voix continuèrent à lui ordonner de partir. » Cette « *croyance* » substituée à la réalité des apparitions de saint Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite, qui ne sont pas même nommés, fait de Jeanne d'Arc une sorte d' « hallucinée », comme c'est la mode dans les *Histoires de France* de Calvet, de Devinat, de Gauthier et Deschamps, de Guyot et Mane, de Primaire, etc., condamnées par la *Lettre* collective de l'Episcopat.

Voici un livre qui, composé par une femme pour les petites filles,

en vue de la lecture expliquée et de la récitation, enseigne crûment jusque dans nos écoles catholiques la morale utilitaire. Des enfants « très sages » font à Dieu cette prière : « Mon Dieu, *pour être heureux*, tu m'as mis sur la terre; » non, dit le Catéchisme, c'est pour le connaître, l'aimer, le servir et, par ce moyen, mériter le bonheur éternel, que Dieu nous a créés et mis au monde. — « Le menteur est détesté de tout le monde; on *gagne toujours* à dire la vérité. »

> Il faut, usant de prévoyance,
> Savoir aussi dans son enfance
> Cultiver son esprit, son cœur,
> Faire croître dans l'un l'arbre de la science,
> Dans l'autre, les vertus qui *donnent le bonheur.*

Pas toujours en ce monde; mais elles n'en sont pas moins estimables. Jeanne d'Arc est mise par cet auteur féminin sur le même pied que Jeanne Hachette : « La femme, elle aussi, est capable d'*héroïques dévouements :* Beauvais a érigé une statue à Jeanne Hachette et Orléans en a élevé une à sa libératrice Jeanne d'Arc. » (*Revue des Institutions et du Droit*, novembre 1910, pp. 442-43).

Parmi les *Recueils de lecture et de récitation* qu'acceptent trop volontiers nos établissements libres, il en est de composés par des agrégés de l'Université, des directeurs de grandes écoles parisiennes, qui « remplacent Dieu par la nature », avec des pièces sur « le lever du soleil dans la forêt », sur « une nuit à la belle étoile » (J.-J. Rousseau), sur « le nid », le « rouge-gorge », ou mieux encore « nos devoirs envers les animaux ». — Béruria, femme juive du deuxième siècle avant Jésus-Christ, « célèbre par ses vertus et ses connaissances talmudiques », est proposée comme modèle à des baptisés, à côté du « pieux pasteur Oberlin » et de l'anglican qu'inspire une « forte foi ». — La « solidarité » remplace la charité chrétienne, attaquée sournoisement à propos des garde-malades inintelligentes, auxquelles on substitue, dans les hôpitaux, des infirmières « de plus en plus dociles et éclairées » : demandez-en plutôt des nouvelles aux malades de Saint-Etienne et de Paris, qu'elles laissent souffrir et mourir, pendant qu'elles-mêmes s'amusent, Dieu sait avec qui et comment! — « Si l'intolérance est le fléau de la vie sociale, la pire de toutes les intolérances est l'intolérance religieuse. Consultez vos souvenirs historiques; rappelez-vous toutes les iniquités, toutes les violences dont elle a été la cause : la croisade des Albigeois, l'établissement de l'Inquisition, les Dragonnades, la révocation de l'Edit de Nantes, etc. » Ainsi, les enfants apprennent que les catholiques seuls ont été « intolérants, iniques, violents », et qu'il n'y a eu d'intolérance, d'iniquités, de violences, ni du côté des Musulmans fanatiques, ni du côté des Albigeois anarchistes, ni du côté des protestants, à la charge desquels l'histoire relève en France 15 ou 16 Saint-Barthélemy plus sanglantes que celle

du 24 août 1572 (1), ni du côté des Jacobins, des révolutionnaires, qui ont fait en dix ans, de 1789 à 1799, deux millions de victimes en France!

Sur 467 maximes de morale relevées par M. T. F., dans cette série d'ouvrages *Lecture et récitation*, une seule est tirée de l'Evangile, qui n'est pas nommé : « Rendez à César ce qui est à César »; et il y a deux perles que voici : « Voulez-vous savoir si un peuple *est civilisé?* Demandez s'il dépense beaucoup de savon (!!!). — Quiconque ne fait rien ne vaut rien : un âne qui travaille est *une majesté à côté de l'homme fainéant.* »

Jeanne d'Arc, invoquée à propos de l'amour de la patrie, apparaît, d'après Joseph Fabre, comme « *ayant cru* entendre *des voix du ciel* ». Toujours, cette « croyance » suspecte.

Il n'y a d'enthousiasme que pour la Révolution « héroïque », pour

...la grande République
qui
Nous inspira une âme antique;

pour la *Marseillaise*, aux accents de laquelle s'ouvre « l'horizon lumineux de gloire » et le cœur se gonfle de colère; pour Lazare Hoche, Joseph Barra, Agricol Viala (encore et toujours!), ces deux héros de 13 ans morts victimes de leur dévouement à la République (!!). »

***

Ces livres universitaires de « lecture et récitation » ne sont pas,

1. Les voici bien comptées dans un ordre géographique plutôt que chronologique :

Saint-Barthélemy de Nîmes ou Michelade, en septembre-octobre 1567 et en 1569;

Saint-Barthélemy d'Orthez, en août 1569, où Montgomery fit 3.080 victimes;

Saint-Barthélemy de Pau, où le même scélérat fit éventrer des religieux, vider des sacs d'avoine dans leurs entrailles et manger les chevaux dans ces auges frissonnantes;

Saint-Barthélemy de Navarreux;

Saint-Barthélemy de Lescar;

Saint-Barthélemy de Saint-Sever, où 200 prêtres furent massacrés;

Saint-Barthélemy de Morlaas, où l'on arracha les yeux à un dominicain pour le forcer à les manger;

Saint-Barthélemy de Bazas, où l'on bourrait de poudre des femmes catholiques et où l'on riait en faisant éclater ces canons vivants;

Saint-Barthélemy de Chasseneuil;

Saint-Barthélemy d'Angoulême;

Saint-Barthélemy de Sully;

Saint-Barthélemy de Pithiviers où Coligny faisait scier vivants les catholiques et attacher des prêtres à la gueule des canons, dont les boulets les mettaient en pièces;

Saint-Barthélemy de Lyon et de Montbrison, avec le terrible baron des Adrets;

Saint-Barthélemy de Coutances;

Saint-Barthélemy de Bayeux, où les Huguenots jouaient aux quilles avec la tête des prêtres enterrés vivants jusqu'au cou.

du moins, édités chez des libraires catholiques; mais voilà, dans la collection fort complète d'ouvrages classiques publiés par un éditeur catholique, un *Cours élémentaire de lecture,* qui, sur 45 lectures, n'en renferme qu'une seule ayant un caractère religieux, et où l'on peut lire ces stupéfiantes affirmations :

« *L'instruction obligatoire a été une des meilleures lois qu'on ait faites depuis une trentaine d'années. On en constate les heureux effets chez nos soldats, parmi lesquels on compte infinement moins d'illettrés* ».

Or, en 1907, M. Briand lui-même avouait que le nombre des illettrés, qui n'était que de 14 % en 1882, au moment du vote de « l'instruction obligatoire », avait passé depuis lors à 30 % et plus. Quant aux soldats, la statistique officielle du ministère de la guerre établissait, en 1910, que, sur 315.000 soldats du contingent de 1909, il y en avait 9.599 qui ne savaient ni lire ni écrire, 3.611 qui savaient lire seulement, 16.975 dont on n'avait pu vérifier l'instruction; au total plus de 30.000 illettrés, 100 par mille!

« *Alors,* continue notre auteur, *c'est une bonne chose que l'instruction soit répandue et qu'il y ait peu d'ignorants ? — C'est une excellente chose. Plus l'homme cherche à développer son intelligence, plus il élève son niveau moral.*

Erreur profonde : instruire les hommes, ce n'est pas les moraliser. Sur 100 condamnés, il y a 23 illettrés seulement. D'autre part, les campagnes, moins instruites que les villes, donnent 8 accusés par 100.000 habitants, et les villes 16, juste le double. Rabelais lui-même disait : « Science sans conscience est une grande misère. » Il importe donc beaucoup plus de former le cœur et la volonté que de « développer l'intelligence ».

Que diriez-vous d'un catholique signalant en ces termes à des enfants catholiques l'odieuse désaffectation de la Basilique Sainte-Geneviève :

Pendant un siècle et demi, elle garda sa destination première; mais depuis une vingtaine d'années, *elle a perdu son caractère religieux* et sert maintenant, sous le nom de Panthéon, de mausolée aux *hommes célèbres* qui ont illustré la France.

Pas un mot de blâme pour les scandaleuses apothéoses d'un Victor Hugo, d'un Berthelot, d'un Emile Zola, pornographe et cacographe!

Notre auteur vante encore sans restriction la loi de 1884 sur les syndicats et lui fait honneur d'une « conception de l'apprentissage *qui* développe le sentiment de la solidarité professionnelle ». — Or, c'est depuis que fleurit l'organisation syndicaliste que sévit « la crise de l'apprentissage »; et jamais, avant les syndicats révolutionnaires qui se sont formés parmi nous, on n'avait connu « la chasse aux renards » (aux ouvriers qui travaillent), la chaussette à clous et la machine à

bosseler : singuliers « développements de la solidarité professionnelle ! »

N'est-il pas navrant d'avoir à relever de pareilles billevesées dans un livre catholique, répandu à profusion par une librairie catholique dans des écoles catholiques ?

III

La « laïcisation de la laïque », à l'ordre du jour depuis quelque dix ans, a eu son contre-coup dans nos écoles chrétiennes : elles ont gardé comme classiques certaines Grammaires — telles celles de Larive et Fleury — qui ont remplacé les exemples religieux, qu'elles donnaient autrefois, par des banalités déconcertantes, que signalait M. Fénelon Gibon dans l'article du *Correspondant* déjà cité. En voici des échantillons :

Dieu est grand.	*Paris est grand.*
Dieu est miséricordieux.	*Cette plaine est fertile.*
L'homme s'agite, Dieu le mène.	*L'éclair brille, le tonnerre gronde.*
Celui qui met un frein à la fureur des flots.	*Il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.*
La fête de Pâques.	*La fête nationale.*
Les passagers d'un vaisseau près de périr lèvent les mains et les yeux vers le ciel.	*Si le sang circule mal chez les malades, ils ont les mains et les pieds enflés.*
Si tu enfreins les commandements de Dieu, tu n'atteindras pas le but pour lequel tu es sur la terre.	*Si tu enfreins les lois de la nature quant à l'hygiène, tu ne le feras jamais impunément.*

La *nature* substituée à *Dieu,* voilà la littérature laïque. Les écoles libres ne se devraient-elles pas à elles-mêmes de ne jamais s'en faire les propagatrices, en fermant leur porte à la Grammaire et au Dictionnaire (1) de Larive et Fleury, qui ont écarté de leurs livres le nom

1. Le *Dictionnaire,* il faut le dire, est moins laïcisé que la Grammaire. Mais on y voit des assertions comme celle-ci :

« La *Réformation,* dite plus souvent la *Réforme,* a eu pour occasion la corruption des mœurs dans le haut clergé à la fin du XV[e] siècle et au début du XVI[e] ». Et la révolte de Luther contre l'Eglise, contre le Pape, contre le dogme et la discipline, qu'en fait-on ?

Voici des procédés tendancieux, destinés à égarer les enfants sur la valeur des hommes :

Luther a dix lignes, Bossuet cinq.

Hoche a 20 lignes, Kléber 13, Carnot 10, et Desaix 5.

« Napoléon se nomma empereur », comme s'il n'y avait pas eu de plébiscite en 1804 !

« Napoléon III déclara la guerre à la Prusse », alors que c'est Bismarck qui a été le véritable auteur de cette déclaration par une insulte à la France.

Le style Louis XIII, le style Louis XIV, le style Louis XV, le style Louis XVI, tiennent une colonne et quatre pages de gravures, alors que tous les rois de France du nom de Louis, depuis Louis le Débonnaire jusqu'à Louis-Philippe, n'ont pas deux colonnes.

de Dieu, par un intérêt mercantile, par une lâche complaisance pour les laïcisateurs officiels ?

La même remarque s'impose à propos de la *Grammaire* d'Augé, dont deux manuels ont été interdits par certains prélats dans les écoles libres de leurs diocèses.

***

On sait que M. Claude Augé est l'éditeur du *Petit Larousse illustré,* qui est le dictionnaire classique de la plupart de nos écoles libres, honneur qu'il mérite si peu : il faudrait l'interdire absolument pour ne pas fausser les idées religieuses des enfants catholiques.

« *Jésus,* dit ce Dictionnaire, c'est-à-dire le Sauveur, *le fils de Dieu d'après les Evangiles,* et le Messie prédit par les prophètes, mort sur la croix en l'an 34 de l'ère chrétienne. » — D'où il suit que Jésus n'est ni réellement Dieu, ni Fils de Dieu, ni ressuscité d'entre les morts, ce qui est la preuve la plus éclatante de sa divinité.

Rien de divin non plus dans le christianisme, dont le *Petit Larousse illustré* nous dit :

> Ses doctrines se développèrent rapidement : 1° parce qu'elles répondaient au besoin d'espérance des déshérités; 2° parce qu'elles avaient un caractère universel, à la différence des religions de l'antiquité qui étaient toutes locales; 3° parce que la morale du paganisme n'avait pu arrêter la corruption du monde entier

Ainsi, pas un mot des miracles de Notre-Seigneur et des apôtres; pas un mot des martyrs et de leur héroïsme pendant trois siècles, où il a été « une semence de chrétiens ».

En revanche, au mot miracle on lit : « L'Ecriture *attribue* à Jésus-Christ de nombreux miracles. » — Ils sont *attribués,* plutôt que réels et vrais.

« Bossuet, nous dit encore Larousse, dans son ouvrage sur les *Variations des Eglises protestantes,* se montra grand historien, sinon *toujours juste* (!!). »

« Il défend le droit divin des rois », dont il ne parle nulle part.

« *La Saint-Barthélemy*... Ce drame, la page la plus triste du fanatisme religieux, continua pendant plusieurs jours. Une foule d'hommes, de femmes et d'enfants furent égorgés. La France presque tout entière fut ensanglantée par le fanatisme religieux. A Paris, le massacre, dont le signal fut donné par les cloches de Saint-Germain-l'Auxerrois, fut horrible... Les malheureux désignés comme victimes... furent surpris un à un, désarmés, abattus comme des moutons... »

Qu'est-ce que le « fanatisme religieux » peut avoir affaire dans un acte politique, commandé et exécuté par Catherine de Médicis et Charles IX, d'après l'auteur lui-même quelques lignes plus haut ? Les

enfants ne peuvent concevoir que de l'horreur pour l'Eglise catholique, après la lecture d'un article si odieux sur la Saint-Barthélemy; celle-ci ne fut que la représaille de tant de Saint-Barthélemy protestantes, qu'une autre aurait suivies, si elle n'avait pas été prévenue, le 24 août 1572.

Voyez maintenant à quoi se réduit, d'après Larousse-Augé, la différence entre catholiques et protestants :

Les églises protestantes diffèrent du catholicisme sur trois points principaux: 1° elles placent le critérium de la foi, non dans la tradition interprétée et définie par les conciles et par les papes, mais dans l'Ecriture consultée et interprétée par la raison individuelle; 2° elles admettent dans toute sa rigueur le dogme du péché originel et de la prédestination; 3° elles suppriment le célibat ecclésiastique, fractionnant l'autorité dans le corps des pasteurs, et laissent une part considérable aux fidèles dans le gouvernement de l'Eglise. »

D'abord, les catholiques croient au « dogme du péché originel et de la prédestination », et ce n'est pas là une différence entre eux et les protestants orthodoxes. En second lieu, le point de départ de toutes les erreurs de Luther, c'est sa théorie de la justification par la foi sans les œuvres. Ensuite, il a rejeté tous les sacrements, sauf le baptême et le mariage, proscrit la Confirmation, la Pénitence, l'Eucharistie, l'Ordre, l'Extrême-Onction, nié la liberté morale, le Purgatoire, la communion des saints, le culte de la Sainte Vierge et des Saints. Enfin, il s'est violemment séparé de l'Eglise et du Pape, dont il a outragé l'autorité divine. Tout cela est autrement important que les prétendues « différences » signalées par Larousse entre le catholicisme et le protestantisme. Comment de jeunes intelligences ne seraient-elles pas trompées, lorsque, à la fin de l'article *Christianisme*, elles voient qu' « enfin, au XVIe siècle, Luther donna le signal de la Réforme, en ne reconnaissant que la seule autorité de la Bible? » Il semble, d'après ce texte, que la vérité est dans la Réforme et dans la Bible seule.

« Pascal,... dit le *Petit Larousse*, un jour, au pont de Neuilly, fut victime d'un accident, à la suite duquel il aurait eu, *dit-on*, des *hallucinations* qui lui faisaient souvent apercevoir un abîme ouvert près de lui pour l'engloutir. Cet accident *tourna son esprit* vers la religion. » — Ce *dit-on* est superbe : il couvre les calomnies stupides de Voltaire, de Condorcet et des Encyclopédistes contre Pascal. — L'accident de Neuilly, inconnu au XVIIe siècle, est encore une invention du XVIIIe siècle, ainsi que l'établit M. V. Giraud. — Pascal « halluciné » est une folie, comme cet accident qui « tourna son esprit vers la religion » en 1653, alors que Pascal, religieux toute sa vie, était janséniste depuis 1646. Il y a là toute une série de mensonges effrontés.

Et Galilée, victime de « l'animadversion des scolastiques, et de Rome,... abjurant à genoux sa prétendue hérésie...? » Etienne Dolet, brûlé comme hérétique,... martyr de ses opinions hardies, alors qu'il a

été l'assassin d'un peintre pour un motif immonde, et condamné pour révolte, sédition et blasphème. — Et Giordano Bruno, « brûlé à Rome pour s'être *converti* au calvinisme (?) », tandis qu'il peut donner la main à Dolet? Et « Vanini brûlé à Toulouse comme *criminel d'athéisme* » : ce qui est aussi faux qu'incorrect. Et La Barre, et Calas, et Sirven, et autres victimes du fanatisme?

« L'Inquisition » avait « pour trait principal de sa procédure... le secret le plus absolu de l'information judiciaire » : calomnie monstrueuse, démentie par la publicité des procès de l'Inquisition, où toutes les formes de la justice étaient admirablement gardées.

Voyez la « Franc-Maçonnerie..., où il ne reste plus de l'ancienne association (de maçons-constructeurs) que l'esprit de fraternité » (!!)

La Déclaration des droits de l'homme « est... la base nécessaire de toutes les institutions humaines... » (!!)

On pourrait multiplier les exemples et montrer comment la partie historique du *Petit Larousse illustré* est un « nid de vipères » et fausse complètement les idées historiques et religieuses des enfants, aux mains desquels il faut arracher un tel poison.

***

Aux Dictionnaires et aux Grammaires s'ajoutent les *Exercices* de grammaire, avec des « morceaux choisis » et des sujets de compositions. — Or, que penser d'auteurs catholiques qui citent « de nombreuses pages d'Anatole France, de Pierre Loti, de Michelet, de Flaubert ou d'Alfred Rambaud, dont l'*Histoire de la civilisation* est si hostile à l'Eglise? — De plus, les sujets de compositions françaises donnés par ces auteurs catholiques sont presque tous empruntés aux recueils de textes officiels, et n'ont aucun caractère religieux. Dans une revue qui s'intitule chrétienne, l'auteur des excellents articles sur l'*Enseignement chrétien et les livres classiques* a relevé, sur 21 numéros pris au hasard, 63 sujets de composition, dont cinq seulement rappelaient une idée religieuse. Les 58 autres étaient : « L'âne, Notre vache, Un mauvais élève, Le gaz d'éclairage, Caractères généraux de la fleur, Concours agricole, Utilité des écoles, Les villes sous le régime féodal, etc.

Et que dire d'un prêtre, « dont les ouvrages sont très suivis dans l'enseignement libre, tant secondaire que primaire », et qui, sur 84 auteurs cités, dans ses *Exercices français*, trouve bon de donner aux enfants du Voltaire, du Rousseau, du Condorcet, de l'About, du Taine, du Reclus anarchiste, du Reynaud socialiste, du Michelet haineux, du Quinet sectaire, du Flammarion athée, et rien, absolument rien de Corneille, de Pascal, de Bossuet, de Bourdaloue, de Lacordaire, de Montalembert, de Louis Veuillot? Il fait adresser des conseils à une jeune fille par l'impie Condorcet et par l'adultère Mme Roland, pres-

que aussi mauvaise mère que mauvaise épouse. N'est-ce pas scandaleux ?

***

Le *Cours de dictées* « le plus répandu dans nos écoles libres (1) » est celui de Larive et Fleury, dont j'ai constaté plus haut la lâcheté laïcisatrice. Ne faudrait-il pas les en punir et n'acheter jamais plus des livres, où, du reste, ces auteurs apprennent que « la loi, c'est la patrie elle-même ; qu'attenter à la loi, c'est frapper la patrie au cœur » ? Ils parlent ainsi de la Bienheureuse Jeanne d'Arc :

Jeanne d'Arc, pauvre bergère de Lorraine, avait beaucoup de chagrin de voir les Anglais maîtres de la France. Elle alla trouver le roi Charles VII, qui lui donna une armée. Elle empêcha les ennemis de prendre Orléans ; puis, elle remporta sur eux plusieurs victoires. Mais elle tomba au pouvoir des Anglais qui la firent brûler vive.

Et voilà réduit à néant le miracle national le plus merveilleux que jamais la Providence ait fait pour un peuple. Après une pareille dictée, les enfants doivent se demander avec stupéfaction : « Pourquoi donc tant fêter Jeanne d'Arc ? »

Mais Larive et Fleury ne sont pas catholiques ; comment donc apprécier une « revue catholique » donnant pour dictée le passage suivant :

Le miracle d'une vierge guerrière sauvant la France, abandonnée par ses défenseurs naturels, *ne serait plus possible maintenant.* Aucune voix mystérieuse n'ordonnera sans doute à nos jeunes paysannes de quitter leur famille, de monter à cheval et de courir sus aux ennemis. Sous une autre forme cependant, l'avenir peut exiger des sacrifices presque aussi douloureux. Rappelez-leur l'année terrible, etc.

Des maîtres chrétiens, sous le beau prétexte de préparer plus directement leurs élèves au certificat d'études primaires, au brevet élémentaire, passés devant les maîtres de l'Etat, acceptent, les yeux fermés, des Recueils suspects, quand ils ne sont pas mauvais : *Cent dictées du certificat d'études primaires ; La dictée à l'examen du certificat d'études primaires ; Cent dictées du brevet élémentaire ; La dictée à l'examen du brevet élémentaire ; Cent dictées sur l'histoire de France, etc.*

Alors que notre littérature du XVII[e] siècle est, d'après le poète, un « beau vase athénien plein des fleurs du Calvaire », ces Recueils offrent à l'enfant catholique des pages signées Paul-Louis Courier, Quinet, Michelet, Renan, Edmond About, Cunisset-Carnot, Steeg, Wagner (pasteurs protestants), Berthelot et même... Eugène Pelletan, en attendant sans doute le fils, Camille Pelletan. De pareils textes faussent toutes les idées des enfants catholiques sur les questions religieuses

1. *Revue des Institutions et du Droit*, janvier 1911, p. 53.

et philosophiques, morales et historiques, littéraires et scientifiques. Ils apprennent, par exemple, dans une dictée pour le certificat d'études primaires supérieures, que

Le peuple (avant 1789), ne possédait aucun droit; la royauté n'avait pas de limites, et la France était livrée à la confusion de l'arbitraire ministériel, des régimes particuliers et des privilèges de corps. A cet ordre, la Révolution en a substitué un plus approprié à nos temps. Elle a remplacé le privilège par l'égalité... Lorsqu'une réforme est devenue nécessaire, ...heureux les hommes, s'ils savaient s'entendre, *si les uns cédaient ce qu'ils ont de trop*, si les autres se *contentaient de ce qui leur manque* : les révolutions se feraient à l'amiable.

Voilà une invite au partage « à l'amiable » des biens des riches, qui n'a aucune chance en sa faveur et dont il fallait écarter à tout prix l'idée chimérique et malsaine de l'imagination d'enfants catholiques, pour lesquels la propriété individuelle est inviolable et sacrée.

La *Revue des Institutions et du Droit*, après avoir cité une « parabole » arrangée en vers, ou plutôt défigurée par une revue catholique, — car le mot divin « aimez-vous les uns les autres » s'y ramène à ceci :

Pour recevoir de Dieu, conclurent les apôtres,
Donnons nous donc aux autres,

alors que c'est Dieu que les apôtres devaient donner d'abord à leurs fidèles, — prononce ce jugement sévère, mais juste, auquel il faut s'associer pleinement :

« Toutes nos revues pédagogiques (chrétiennes) font preuve du plus lâche et du plus plat libéralisme. Les auteurs officiels, même les plus sectaires, y sont mentionnés avec éloges; on renvoie le lecteur à leurs ouvrages, sans s'apercevoir qu'à ce régime-là, avec un peu de logique et de bon sens, toute publication catholique perd sa raison d'être. Le lecteur, se jugeant toujours assez éclairé pour départager la vérité et l'erreur, recourra directement aux sources qu'on lui indique. » (1)

Quand donc nos auteurs et nos maîtres chrétiens sauront-ils dire avec le poète :

J'irai boire l'eau vierge aux sources des grands fleuves?

1. Pourquoi nos maîtres et maîtresses d'écoles libres ne prendraient-ils pas, au lieu de revues universitaires, mauvaises, ou du moins neutres, *l'Ecole, Revue d'enseignement primaire et primaire supérieur*, qui se publie sous la direction de M. l'abbé Audollent, directeur de l'enseignement libre dans le diocèse de Paris? Ses deux parties, — l'une générale et mensuelle, qui consiste en articles concernant l'enseignement chrétien et en « directions » pour ses professeurs; l'autre hebdomadaire et technique, avec des matériaux pour toutes les classes, — peuvent suffire à tous les besoins pédagogiques et n'ont rien à envier aux recueils similaires de l'Université d'État.

Et cette « eau vierge », ces « sources des grands fleuves », ce ne sont pas les ouvrages des libres penseurs plus ou moins sectaires : ce sont, avec l'Evangile, les livres immortels de nos grands classiques chrétiens du XVII[e] siècle.

IV

Les recueils de *Morceaux choisis* nous introduisent dans l'enseignement primaire supérieur et dans la plupart des externats et pensionnats chrétiens de jeunes gens et de jeunes filles.

Pourquoi ces établissements libres ne prennent-ils pas tous des recueils excellents, comme ceux du si regretté abbé Ragon, professeur à l'Institut catholique de Paris, *Prosateurs et poètes français :* Cours élémentaire; Cours moyen; Cours supérieur (Paris, Poussielgue, 15, rue Cassette); ou comme le *Recueil de Morceaux choisis*, à l'usage des classes de troisième, deuxième, rhétorique et première moderne, des brevets élémentaire et supérieur, et des classes supérieures de jeunes filles, par les abbés Bailleux, ancien secrétaire aux Facultés catholiques d'Angers, Martin, docteur ès lettres, ancien professeur aux mêmes Facultés, et Hubineau, professeur de rhétorique au Collège Saint-Stanislas de Nantes (Paris, Bricon, 90, rue de Rennes)?

La *Revue des Institutions et du Droit* ne doit pas connaître ces recueils, puisqu'elle ne recommande que celui du P. Procès, jésuite, *Modèles français,* édités en Belgique. Mais elle a bien raison dans son « douloureux étonnement » au sujet d'un recueil, collationné par un prêtre, qui célèbre le principe de la tolérance chez Michel de l'Hôpital, l'éloquence passionnée des *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné et l'austérité républicaine des Troglodytes, que « l'absence d'un chef, dit Montesquieu, oblige, malgré eux, à pratiquer la vertu » (!)

Il importe souverainement de ne pas habituer les enfants à admirer sans réserve des génies malfaisants comme Victor Hugo, Alfred de Vigny, le blasphémateur de la Providence, dont tant d'œuvres sont haineuses et funestes, et Michelet, dont l'histoire, « débordant de diffamations et de calomnies fantaisistes, tourne à l'hallucination délirante », dit M. Lanson lui-même. Il faut mettre en garde les jeunes esprits contre Chateaubriand, qui, par la mélancolie fatale de son *René*, a été le père du « mal du siècle »; contre Lamartine, dont les *Méditations* et les *Harmonies* ne doivent pas faire oublier ces deux dangereuses erreurs, *Jocelyn* et la *Chute d'un ange*, sans parler du roman qui s'intitule : *Histoire des Girondins*. — Or, combien de *Morceaux choisis* employés dans nos écoles catholiques, primaires et secondaires, où l'on ne trouve pas une notice impartiale et sérieuse, prévenant les jeunes intelligences contre la lecture complète d'œuvres en prose et en vers dont on leur fait admirer des passages, sans les restrictions

nécessaires qu'exigent sur le reste la foi et les mœurs! Il y a là un grave danger pour les enfants; et les maîtres de nos écoles libres ne sauraient être assez prudents dans le choix des Recueils de prose et de vers à donner aux garçons et aux filles, de manière à ne pas éveiller chez eux une curiosité malsaine, tôt ou tard fatale à leur esprit et à leur cœur.

***

En dehors des *Morceaux choisis*, dont la plupart forment un cours de littérature plus ou moins complet, il y a les *Histoires de la Littérature française* et les *Etudes critiques* sur les auteurs portés aux divers programmes du brevet supérieur et du baccalauréat.

Parmi ces *Etudes*, celles de Merlet étaient excellentes; elles ont été gâtées par M. Lintilhac, qui y a ajouté de détestables pages sur J.-J. Rousseau et d'autres auteurs. — Levrault est aussi suspect et à éviter pour les auteurs du baccalauréat comme du brevet supérieur.

Ne faut-il pas regretter que, dans quelques établissements libres, on mette entre les mains d'élèves catholiques l'*Histoire de la Littérature française* de M. Lanson? Elle est d'un esprit détestable pour le moyen âge, où « le dogme, dit-elle, limitait l'essor des esprits, et fermait de tous côtés l'horizon », tandis que « l'idée théologique de la vérité révélée condamnait la philosophie même à l'idolâtrie du texte perpétuellement commenté et développé » (p. 217); pour la Renaissance, où « tous les germes furent, non pas, comme on le croit trop souvent, étouffés, mais excités, épanouis par l'humanisme » (même l'esprit chrétien?); pour Pascal, exalté à tort à propos des *Provinciales*, rendu à peu près inintelligible dans ses *Pensées*; pour Voltaire, « sans lequel Renan était impossible : il a fallu nier avec colère avant de pouvoir nier avec sympathie » (p. 761); pour Rousseau, glorifié outre mesure; pour Chateaubriand, dont le *Génie du christianisme* est ridiculisé; pour tant d'auteurs du XIX[e] siècle, exaltés ou dépréciés outre mesure, selon leurs idées religieuses ou irréligieuses, plutôt que selon leur vrai mérite?

J'ai eu le vif regret de voir entre les mains d'élèves d'établissements libres la *Littérature française* de M. Lintilhac, « l'Alcide auvergnat, agile et trapu », comme l'appelle M. Faguet. Son premier volume serait assez inoffensif, sans quelques « gaffes » sur le XVI[e] siècle; mais le second volume, injuste pour les grands chrétiens du XVII[e] siècle, est un dithyrambe en l'honneur du XVIII[e] siècle, le siècle « des idées-forces des philosophes » (p. 302), tolérance et liberté de penser, morale universelle et indépendante de toute religion, liberté individuelle, égalité devant la loi, extinction du paupérisme, foi dans le progrès, la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine. Le XIX[e] siècle littéraire, pour M. Lintilhac, est presque tout entier dans le théâ-

tre, et Louis Veuillot, Mgr Dupanloup, Montalembert, le duc de Broglie historien n'existent pas plus que Frédéric Ozanam.

Le danger d'une telle histoire littéraire est à peine plus sensible que celui d'un autre ouvrage suivi dans certains collèges libres, hélas! la *Littérature française par les textes*, de M. Canat. — Il y a là une trentaine de pages à peine sur les lettres au moyen âge, poésie épique, lyrique, satirique et dramatique, prose historique et romanesque : c'est aussi insuffisant qu'injuste pour une époque si féconde dans sa variété pittoresque, où la langue française devenait pendant tout un siècle, le XIIIe, la langue universelle de l'Europe lettrée, et où les héros de nos *Chansons de gestes* et de nos Romans bretons conquéraient une popularité mondiale. — Au XVIe siècle, la règle de l'abbaye de Thélème : « Fais ce que tu voudras », est présentée comme acceptable, parce que « Rabelais a trop confiance dans la bonté de l'instinct pour s'imaginer qu'il peut mener à des excès... L'instinct est un principe de moralité,... un principe de sociabilité,... un principe de vie artistique et scientifique » (!!) (p. 54). — Le même naturalisme respire dans l'étude sur Montaigne, son épicurisme, sa défiance de la métaphysique, son enseignement moral, sa tolérance, sa fermeté devant la mort. — Les *Provinciales* de Pascal sont louées pour la « noblesse de leur idéal moral, la condamnation de la casuistique, la loyauté dans la polémique (?) ». — Voltaire « a eu de très vilains côtés; et, tout compte fait, l'homme n'était pas très sympathique. Mais *son œuvre est grande* » (p. 412). Grande, une œuvre qui, d'après M. Faguet, n'est « qu'un chaos d'idées claires », ou, d'après M. Lanson lui-même, que « l'irrespect », « le mépris de l'autorité », et la destruction systématique de toutes les croyances qui sont l'honneur et la vie des peuples comme des individus! — Jean-Jacques Rousseau, dit M. Canat, « dans la *Nouvelle Héloïse*, restaure la famille sur le principe de l'amour réciproque » (Qui s'en serait douté, à voir Julie commencer par aimer follement Saint-Preux et finir par le préférer encore à M. de Volmar, son mari?), et, dans le *Contrat social*, il entreprend de restaurer la société sur le principe de l'égalité (Dites plutôt qu'il la démolit de fond en comble, comme l'application de ses théories ne l'a que trop montré de 1789 à 1793!) — Victor Hugo et Vigny sont exaltés presque sans restriction. — « Michelet a jeté (sur l'histoire) toute l'ardeur de sa sensibilité, toutes les merveilles de son imagination. C'est un des plus beaux génies du XIXe siècle » (p. 578). C'est à peine si M. Canat trouve « quelques étroitesses » dans une *Histoire de France* aussi fausse que passionnément antireligieuse. — Renan, grand historien, grand philosophe, grand poète, « très épris de métaphysique idéaliste, a répandu dans maint ouvrage ses idées sur l'univers et l'avenir de l'humanité. Il est un des écrivains les plus séduisants de notre littérature » : oui, mais aussi l'un des plus dangereux, des plus corrupteurs par son dilettantisme si souple et la morale si perverse

de ses contes et dialogues, que M. Canat ne flétrit pas plus que la *Vie de Jésus*.

Ce qu'il y a d'étrange, ce n'est pas que des universitaires pensent ainsi : c'est que des maîtres chrétiens exposent leurs élèves à perdre la foi dans de telles *Histoires de la Littérature française;* c'est surtout qu' « *Une réunion de professeurs* », catholiques et prêtres pour la plupart, aient composé pour nos établissements libres une *Histoire de la Littérature française*, « rapsodie informe de jugements empruntés aux auteurs les plus... divers, depuis Louis Veuillot, »jusqu'au juif Albert Cahen et Compayré, « en passant par les universitaires Demogeot et Lebaigue, par Alexandre Dumas et Frédéric Godefroy, Cousin et Silvestre de Sacy, etc., etc. » — Le XVIII[e] siècle et ses œuvres sont appréciés avec une indulgence coupable chez des ecclésiastiques : ils se font ainsi les complices des Michelet, des Lanson et autres, qui veulent voir notre « grand siècle » — non pas dans le XVII[e], — mais dans le XVIII[e], prétendent au moins que ce dernier doit être plus classique que son prédécesseur, dont les idées ne sont plus en harmonie avec les nôtres (1) au XX[e] siècle.

Ainsi, l'*Esprit des lois*, de Montesquieu, est admiré sans restriction par nos professeurs comme un « résumé prodigieux des lois, coutumes et divers usages de la terre, l'un des plus grands efforts de l'intelligence humaine » (??): c'est oublier que la définition des lois (2), la division des gouvernements (3) que donne Montesquieu ont été et justement critiquées, comme le plan même de l'*Esprit des lois* et le rationalisme qui l'anime, sans parler de tant d'immoralités inutiles dont l'auteur a émaillé quelques-uns des livres de son ouvrage.

Voltaire est présenté comme incarnant « le matérialisme et la haine de la religion (dans) ces mille pamphlets écrits au jour le jour contre ce qu'il appelle « l'Infâme », c'est-à-dire le christianisme, *seule consolation des petits et des pauvres, qui sentent s'adoucir leurs maux, quand ils regardent le ciel.* » — Sans doute, le christianisme a cet avantage; mais il en a beaucoup d'autres dans la divinité de son auteur, de sa doctrine et de ses sacrements.

Peut-on apprendre à des enfants catholiques que « l'esprit voltairien, composé d'ignorance et de sarcasme, est aujourd'hui à peu près disparu, » alors qu'il n'y a qu'à lire telle séance de la Chambre ou tel journal pour voir s'étaler « l'ignorance et le sarcasme » contre Dieu et la religion?

---

1. C'est là la thèse soutenue par M. Lanson au Congrès de Liège et contre laquelle les catholiques ne sauraient trop protester.

2. « Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses » : elles ne sont que les résultats de ces rapports, pas toujours nécessaires.

3. La *monarchie*, la *république* et le *despotisme* ne sont pas les trois formes essentielles de gouvernement, quoi qu'en dise Montesquieu. Le *despotisme* n'est qu'un abus, et la *république* peut être aristocratique, démocratique, monarchique même.

N'est-ce pas un étrange libéralisme que d'écrire : « Voltaire a défendu *avec raison, au nom de l'humanité,* la cause retentissante de Calas, Sirven, La Barre, Lally-Tollendal ? » — D'abord, Brunetière ne croit pas à l'innocence de Calas, de Sirven, et personne ne défend La Barre des accusations portées contre lui. — Et puis, « il n'y a de grandes actions que celles qui sont l'effet d'un grand dessein, » disait La Rochefoucauld : or, Brunetière ajoute que c'est moins la réhabilitation de l'innocent que le fanatisme des juges que poursuivit Voltaire. « L'erreur des juges de Toulouse leur était personnelle, et Voltaire se fût soucié médiocrement des Calas et des Sirven, s'il n'avait pas discerné d'abord le moyen de s'armer de leur condamnation contre tout ce qu'il détestait », « l'Infâme » et « les idiots qui aiment le prêtre. »

L'*Encyclopédie* est bien qualifiée par nos auteurs ecclésiastiques de « puissante machine de guerre dirigée surtout contre l'Eglise »; mais elle « avait deux mérites : elle offrait au public un tableau complet des connaissances humaines (?)...; elle faisait de plus une part considérable aux arts mécaniques, qu'elle essayait... de tirer de l'avilissement où le *préjugé les avait tenus si longtemps.* Ceux qui attaquèrent l'œuvre eurent le tort de ne pas en distinguer les parties remarquables et de la condamner sans restriction. » — Ainsi, l'Eglise « eut tort » de condamner « une puissante machine de guerre dirigée surtout contre elle ? » Le Parlement « eut tort », en 1752 et 1757, d'arrêter l'*Encyclopédie* « à cause du tort irréparable qui résulte d'un tel ouvrage pour les mœurs et la religion ? » Mais les philosophes eux-mêmes ont appelé l'*Encyclopédie* « un chef-d'œuvre avorté, un monstre sans proportion, un Evangile selon Satan, une Babel impie et vite écroulée. » On croit rêver en lisant sous des plumes ecclésiastiques que, dix-huit siècles après la vie d'un Dieu maniant la scie et le rabot dans l'atelier de Nazareth, il fallait « tirer les arts mécaniques de l'avilissement où le préjugé les avait tenus si longtemps. »

Il y aurait bien d'autres jugements à relever dans l'œuvre de cette « réunion de professeurs », qui peut faire beaucoup de mal à de jeunes intelligences et fausser irrémédiablement leurs idées sur d'autres auteurs que ceux du XVIIIe siècle, Descartes, par exemple, et Joseph de Maistre (1).

Pourquoi faut-il que nous ayons à déplorer la même complaisance fatale pour le XVIIIe siècle dans un livre récent, qui a, d'ailleurs, de fort belles qualités et d'excellentes parties : *Recueil de Compositions littéraires. Cent développements de sujets donnés aux examens du baccalauréat de 1902 à 1910 ?* — Pages 212-215, Diderot fait l'éloge sans aucune restriction de « la vie irréprochable » (?) de Montesquieu, des *Lettres persanes,* qui « révèlent un esprit mûr et philosophique », —

1. Voir la *Revue des Institutions et du Droit,* janvier 1911.

antireligieux surtout; — de l'*Esprit des lois*, « une œuvre sans précédent », — après la *République* et les *Lois* de Platon, la *Politique* d'Aristote, la *République* et les *Lois* de Cicéron, la *République* de Jean Bodin d'Angers (?). — L'auteur parle de « l'aristocratie » comme d'une forme de gouvernement classée par Montesquieu; ce qui est une erreur. — J.-J. Rousseau est présenté (p. 217-218), comme ayant légué aux romantiques « le sentiment religieux, sa croyance à l'Etre suprême, à l'immortalité de l'âme et à la Providence. » Notez que (p. 232) Chateaubriand est glorifié pour avoir « restauré la cathédrale gothique », c'est-à-dire le véritable sentiment religieux et catholique, qui n'a rien à démêler avec le déisme vague de Rousseau et de la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, dont l'auteur condamne la prière, car « la mendicité n'est belle ni envers les hommes, ni envers Dieu. » — Page 230, on lit avec stupéfaction que « le XVIII[e] siècle a plus de lumière que le XVII[e] (!) », alors qu'il a fait tous ses efforts pour éteindre les lumières de la foi, les plus vives de toutes, et que, d'après M. Faguet, il « n'est ni chrétien ni français ». — Page 230 encore, Voltaire apparaît comme ayant « étendu l'observation psychologique », lui qui n'a jamais su ce que c'était que la psychologie et « l'observation psychologique! » — Voulez-vous être édifié sur l'*Histoire de France* de Michelet, dont un professeur de Sorbonne disait naguère « qu'elle est en loques », et que M. Lanson lui-même qualifie « d'hallucination délirante? » Notre auteur ecclésiastique nous dit (p. 320) : « Michelet fait de son histoire un vaste drame dont Jacques Bonhomme est le héros. » Page 322 : « La France entière fait entendre sa grande voix dans l'œuvre de Michelet. Ne voyons-nous pas dans « la Prise de la Bastille » la foule grouillant autour de la sombre forteresse, les défenseurs indécis et troublés? N'entendons-nous pas un prisonnier, devenu fou, demander comment se porte Louis XV? » Tout cela est archifaux, comme l'a démontré Taine, qui établit, que la Bastille ne fut pas « prise, mais qu'elle se rendit », et que le 14 juillet n'est qu'une orgie de massacre et de sang. — Voici un dernier devoir : « Visite au champ de bataille de Waterloo. *Vos impressions.* » C'est un rhétoricien qui doit dire les émotions qu'éveille en lui ce champ de bataille, où il a dû apprendre que se déploya tant d'héroïsme malheureux. Pas du tout : notre auteur fait parler, au lieu du rhétoricien, « un vieux grognard qui exalte Napoléon » et nomme à peine Waterloo; puis « une mère dénigre Napoléon, ce Bonaparte (1) et ses tueries » en termes que n'emploierait ni un Allemand ni un Anglais en fureur.

Et c'est avec de telles idées, avec de tels sentiments qu'on a la prétention de former l'esprit et le cœur de jeunes catholiques!

Qu'on n'allègue pas la prétendue nécessité d'habituer les candidats au baccalauréat à la mentalité du jury universitaire qui délivre les di-

1. Il était bien « Napoléon » en 1815, et cela de

plômes. — Car d'abord, l'enseignement libre et chrétien n'existe que pour combattre, dans ses livres surtout, cette mentalité si souvent irréligieuse et révolutionnaire. — Et puis, savez-vous ce que pensent les examinateurs des candidats de nos établissements libres parlant comme les universitaires et affectant des idées anticléricales ? Ils en pensent ce qu'en pensait un libre-penseur notoire, disant à un jeune catholique qui avait cru devoir flatter son examinateur et lui répondre en anticlérical : « Vous êtes refusé, Monsieur, pour m'avoir dit le contraire de ce que vous devez penser. »

V

Ce sont les manuels d'Histoire employés dans nos écoles libres, primaires et secondaires, qui laissent beaucoup plus à désirer que les Cours de Littérature, les Morceaux choisis, les Cours de Dictées, les Dictionnaires, les Grammaires et les Abécédaires.

Léon XIII, dans le *Bref* du 18 août 1883 sur *les Etudes historiques*, condamnait « les manuels parsemés de mensonges, propres à produire le dégoût pour la vénérable antiquité et le mépris imprudent pour les choses et les personnes les plus saintes » : « Il faut, ajoutait-il, pour l'usage des écoles, *des manuels qui laissent la vérité sauve, écartent tout danger des jeunes gens*, honorent et étendent l'art de l'historien. De telle sorte qu'après avoir rédigé des œuvres plus amples, conformes aux documents jugés les plus certains, il ne reste plus qu'à extraire de ces ouvrages les points sommaires exposés avec clarté et brièveté, *tâche facile*, à vrai dire, *mais* qui ne sera *pas de médiocre utilité, très digne. par conséquent, d'occuper le labeur de nobles esprits.* »

Hélas ! on ne semble tenir aucun compte de ces paroles, si graves dans ce qu'elles condamnent comme dans ce qu'elles réclament.

M. Talmeyr pouvait dire à Lyon en toute vérité que, soit dans les textes isolés, soit dans les manuels qui lui sont consacrés, l'histoire enseignée aux catholiques témoigne d'une « profonde déviation du sens catholique. »

Déjà, en 1908, M. Fénelon Gibon écrivait dans le *Correspondant :* « Au cours de notre examen, qui a porté sur les périodes de l'histoire dignes d'être jugées en dehors de tout parti pris, nous avons rencontré, dans les livres des écoles officielles et dans les nôtres, des appréciations sensiblement analogues à ce point que, si nous avions détaché les feuillets pour les mélanger, nous eussions été bien embarrassés de retrouver à laquelle de ces deux caétgories d'écoles tels et tels avaient appartenu. »

Cette constatation désolante s'explique, disent les libéraux, par ce fait que le Gouvernement républicain a mis à l'*Index*, — même pour les écoles et les collèges libres, — 21 ouvrages excellents, tels que les

Histoires de l'Eglise et les *Histoires de France* des abbés Vandepitte. Melin, Gagnol, Courval, Dubois; et comme « la crainte est le commencement de la sagesse », les auteurs de manuels historiques, ombrageux et défiants, évitent les affirmations catégoriques et tranchantes qui attireraient sur leurs livres les foudres gouvernementales.

Eh bien, c'est là une raison pour être prudent, pour ne pas faire de la politique agressive et militante contre la République, dans des manuels où elle serait, d'ailleurs, déplacée. Mais ce n'est pas du tout un motif pour « diminuer la vérité » catholique intégrale et pour entonner des dithyrambes en l'honneur de la République, du « gouvernement de malheur » (1) que subit la France.

Or, n'est-ce pas cette coupable « diminution de la vérité » et cet éloge dithyrambique de la République athée et persécutrice que nous offrent un trop grand nombre d'*Histoires* classiques dans nos écoles libres ?

Voyez l'*Année enfantine de l'Histoire de France :* Jeanne d'Arc y est complètement laïcisée, dépouillée de toute auréole surnaturelle et miraculeuse; M. Talmeyr pouvait lire à ses auditeurs stupéfaits la page qui termine ce petit livre, un éloge enthousiaste des merveilles accomplies sous notre Gouvernement, dont on laisse ignorer aux enfants les lois spoliatrices et persécutrices contre les Religieux et les Religieuses, et les lois attentatoires aux droits de Dieu et de son Eglise, loi du divorce, loi de Séparation et d'apostasie nationale, loi de dévolution des biens des fabriques et des menses épiscopales.

Dans tel autre Cours élémentaire d'*Histoire de France,* sainte Geneviève n'est pas même nommée, et la vocation de la France, Fille aînée de l'Eglise de Dieu, est complètement passée sous silence.

Un Cours très répandu parmi nos élèves d'écoles libres rationalise Jeanne d'Arc, dont on enseigne aux enfants « qu'elle faisait des actions qui *semblaient miraculeuses:* » autant vaut cet inspecteur de l'Etat disant à un instituteur public désireux de donner à ses frais aux enfants de sa classe une histoire de Jeanne d'Arc comme livre de prix : « Pas de Jeanne d'Arc à l'école ! »

Dans la même *Histoire* catholique, ou soi-disant telle, Luther et Calvin sont « *des moines ayant réformé* l'Eglise » : (Calvin ne fut jamais « moine » et il n'a fait, avec Luther, que « déformer » le dogme et la discipline de l'Eglise). La Révolution est présentée comme une heureuse émancipation des « servitudes d'Ancien Régime », et la République troisième de nom comme « un régime essentiellement glorieux et réparateur » (!!)

La *Revue des Institutions et du Droit,* avril 1911, nous parle d'un auteur, « un chanoine, s'il vous plaît, qui expose sans commentaire aucun le changement du calendrier (catholique en calendrier républicain et athée). Ce chanoine, il est vrai, confie le soin d'éditer son

1. Le mot est de Mgr Ricard, archevêque d'Auch.

Histoire de France (Cours moyen) à une grande maison de librairie connue par l'esprit antireligieux de ses publications » (Page 339, note).

Un auteur catholique, mis à l'*Index* par l'Etat, apprend aux lecteurs de la nouvelle édition de son *Histoire* à trouver très belle la devise : « *liberté, égalité, fraternité;*... elle exprime le véritable esprit de l'Evangile (?), qui l'a infusé depuis longtemps dans les cœurs. » — Il manque à cet auteur d'avoir lu Brunetière, qui lui aurait montré dans la devise républicaine « la laïcisation » de principes que l'Evangile explique en Dieu et avec Dieu, proscrit par la République.

Comment tel auteur royaliste, à voir la manière dont il raconte la guerre de Vendée, peut-il dire de la *Déclaration des Droits de l'homme :* « Pris en soi, ces principes étaient excellents? » — Non, certes; Pie VI les a déclarés « contraires à la religion et à la raison : *jura religioni et rationi adversantia.* » L'Encyclique *Mirari vos,* 1832, l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus,* 1864, en ont condamné les principaux.

Et pourtant, tel autre historien catholique, très suivi dans les écoles libres, dit des réformes sociales de la Constituante : « Elles sont résumées dans les dix-sept articles de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen... *C'était le résumé le plus heureux des droits naturels de l'homme, déjà défendus par les philosophes du XVIII*e *siècle.* » — Et les erreurs grossières de cette Déclaration : « Les hommes naissent et demeurent libres et *égaux* en droit (1)... La souveraineté *réside esssentiellement dans la nation* (2). La loi est *l'expression de la volonté générale* » (3), qu'en fait-on, comme des droits de Dieu, antérieurs et supérieurs aux droits de l'homme, dont ils sont la base nécessaire?

Le même historien « s'étonne que les Constituants, qui avaient proclamé le respect de la propriété, aient accepté la mise à la disposition de la nation des biens du clergé. » Mais voici leur excuse: « C'est qu'une grande partie des Constituants considéraient le clergé, non comme *le propriétaire,* mais comme *le dépositaire* des biens des pauvres, des vieillards, des enfants, des orphelins. Maintenant, disaient-ils, que l'Etat allait adopter ces faibles ou ces malheureux et les assister, *il devait logiquement* reprendre le dépôt longtemps confié au clergé. » — D'abord, ce ne fut pas là, du tout, la raison donnée par Talleyrand et Mirabeau pour s'emparer des biens de l'Eglise; ils n'alléguèrent que le besoin de l'Etat, et un besoin ne constitue jamais un droit. — De plus, le clergé était si bien *propriétaire* de ses biens, destinés au culte et à l'instruction du peuple, autant et plus qu'au secours des « pauvres, des vieillards », que la plupart des Français ne voulurent pas les acheter à l'Etat et aux communes, qui n'en

1. L'inégalité est la loi de notre nature, pour les droits, comme pour les qualités physiques, intellectuelles et morales.

2. « Toute souveraineté vient de Dieu », dit saint Paul.

3. « La volonté générale », si elle n'est pas conforme à la justice, ne saurait faire loi.

étaient point les légitimes détenteurs. De là, les assignats et les quatre ou cinq banqueroutes de la première République.

Que penser de la science théologique et canonique de ce professeur d'institution libre qui écrit, à propos de la Constitution civile du clergé :

Le premier article de la Constitution civile du clergé relatif aux *circonscriptions ecclésiastiques* ne pouvait pas soulever de débats bien passionnants.

Pardon : le Pape, — et non pas la Constituante, — pouvait seul modifier les circonscriptions diocésaines, sur lesquelles il a seul juridiction.

« Le second, qui traitait des *nominations,* déclarait que tous les évêques seraient *élus* à l'avenir, comme les députés, les juges et les directeurs de département, par les assemblées du second degré et les curés par les assemblées primaires. Il ne s'écartait pas trop non plus *du droit* ni des traditions de l'Eglise, *qui considère l'élection comme le seul moyen de pourvoir aux évêchés.* »

Erreur profonde, à laquelle Dom Guéranger répondait à l'avance dans ses *Mélanges de liturgie, d'histoire et de théologie* (I, ch. 2 et 3) : « Dans l'antiquité, les peuples furent parfois appelés à prendre part à l'élection. Deux motifs portèrent l'Eglise à autoriser cet usage : 1° la nécessité d'obtenir, par le suffrage des fidèles, la preuve authentique des qualités de l'élu qui doit, suivant saint Paul, être *irrépréhensible;* 2° l'ancienne maxime : *Nullus invitis detur episcopus,* d'après laquelle on jugeait convenable de ne point imposer aux peuples un pasteur qu'ils n'eussent point agréé. Or, en tout cela, on ne voit pas le moindre vestige d'un *droit réel du peuple sur l'élection.* Aussi l'Eglise, pour éviter les brigues et le tumulte, a-t-elle aboli dans la suite l'exercice de ce mode de suffrage. Les protestants et les auteurs de la Constitution civile du clergé en ont seuls rêvé le rétablissement. »

Le *sacre* de nos rois est représenté, par un historien catholique, qui mentionne la chanson de Béranger, *Sacre de Charles le Simple,* à propos de Charles X, comme un moyen d'empêcher tout choix de souverain « en dehors des *oints du Seigneur* » (!), et par un autre comme un acte « religieux et *libéral* tout à la fois, propre à concilier le respect des prérogatives attribuées au monarque et le respect de la justice due au sujet » (??).

Le « Libéralisme » de nos historiens soi-disant catholiques, les amène à glorifier « la tolérance » comme la plus haute des vertus modernes, inconnue, hélas! de nos aïeux (1). Tolérants, « les Kalifes »,

1. La tolérance pratique est une nécessité, mais non pas une vertu, ni un principe; comme le dit Pie X dans la *Lettre sur le Sillon:* « Si Jésus a été bon pour les égarés et les pécheurs; il n'a pas respecté leurs convictions erronées, quelque sincères qu'elles apparussent ».

tout en interdisant les manifestations extérieures du culte chrétien (?). Tolérant, Coligny, le massacreur de prêtres, le traître; dont on nous affirme « qu'il ne voulait plus qu'une politique nationale » — après avoir livré le Havre et la Normandie à l'Angleterre par l'infâme traité d'Hampton-Court, 20 septembre 1562. » Tolérant, le « magnanime Michel de l'Hôpital. » Tolérant, Frédéric si ardent à « écraser l'Infâme ». Tolérante « Catherine II qui envoyait en Pologne 50.000 hommes pour rétablir la tolérance, c'est-à-dire étouffer le catholicisme! Telle est la « tolérance » de nos auteurs que l'un d'eux écrit cette énormité :

« Le Koran « recommande la charité sous toutes les formes (même celle qui consiste à égorger le Giaour, le chien de chrétien!), et « il accepte la polygamie, mais *relève la situation et la dignité de la femme* et interdit au musulman, sauf, toutefois au prophète, d'en épouser plus de *quatre* (1).

« L'Inquisition, dit un de nos Manuels où se reconnaîtraient Aulard et Payot, introduisit dans les procès des procédés nouveaux, tous défavorables à l'accusé : torture, absence d'avocat, procédure secrète. » — Or, M. Guiraud établit, *Histoire partiale, Histoire vraie*, pp. 290-300, que « la torture, alors d'un usage général, ne fut presque pas employée par l'Inquisition — il n'y a que trois cas certains; — que les « accusés obtenaient pour leur défense, non seulement un avocat, mais encore un procureur »; que ces défenseurs « devaient être des hommes d'une probité éprouvée, fidèles observateurs de la légalité, experts dans l'un et l'autre droit »; qu'enfin les accusés pouvaient « frapper d'appel au pape tout acte de procédure, toute démarche des juges qui aurait prêté à la critique. »

Le chanoine X... passe sous silence le sacrilège attentat d'Agnani contre Boniface VIII.

Un autre auteur catholique ne dit rien de la mort admirable de saint Louis et de ses touchantes exhortations à son fils. D'après ce même auteur, le seul résultat des Croisades « fut le développement considérable du commerce méditerranéen »; d'après un autre, « la tolérance « entre musulmans et chrétiens (?) ».

Que penser du Chanoine X..., disant que Marat était « d'une mâle éloquence, lorsqu'il faisait vibrer le patriotisme à la tribune » — ce qui ne lui arriva jamais; — que « Michelet, n'a eu qu'un tort : celui de juger le moyen-âge avec l'esprit d'un Français de la Révolution? — Et les temps modernes, de Louis XI à Louis XVI, et la Révolution, et le XIXe siècle, comment les a-t-il « jugés », ou plutôt calomniés, dénaturés », horriblement caricaturés?

L'illustration des Histoires catholiques met sous les yeux des enfants des écoles libres les mêmes hommes, les mêmes scènes historiques que l'illustration des Histoires universitaires : le traître Etienne Marcel, tous les révolutionnaires, Mirabeau, Danton, Robespierre, Marat, jusqu'à l'infâme cordonnier Simon; les serfs à la corvée, com-

me dans Devinat et Gauthier et Deschamps, le massacre de la Saint-Barthélemy, qui figure dans une Histoire écrite par un Bénédictin. *La Revue des Institutions et du droit*, mai 1911, p. 450, constate que « l'illustration qui orne l'ouvrage du Chanoine X est en grande partie identique à l'illustration du « cours moyen » de certain éminent universitaire, publié à la même librairie et d'après les mêmes clichés (!!)

On serait infini, si l'on voulait relever toutes les erreurs de ces historiens catholiques sur les origines de l'Eglise en France, sur la féodalité, le moyen âge, l'Inquisition, l'enseignement public avant 1789. Il faut les renvoyer tous, comme les primaires condamnés par nos évêques, au livre aussi savant qu'utile de M. Jean Guiraud, professeur d'Histoire à l'Université de Besançon, directeur de la *Revue des questions historiques : Histoire partiale, Histoire vraie.* Ils y apprendront l'histoire véritable de saint Martin, de sainte Geneviève et de Clovis, de l'Eglise sous les Mérovingiens, de la prétendue Terreur de l'an mille, de l'Inquisition, de l'Instruction au moyen âge, de la soi-disant misère du peuple au moyen âge, où les salaires étaient aussi élevés que de nos jours, et où l'on consommait beaucoup plus de viande qu'à notre époque.

Il faudrait aussi renvoyer nos auteurs catholiques à Mgr Freppel et à Taine, pour les corriger de leurs complaisances infinies à l'égard de la Révolution, « satanique » et sanglante, et de la République actuelle, qu'on encense au nom de je ne sais quelle démocratie de mauvais aloi, oublieuse de tous les droits de Dieu et de l'Eglise.

Comprend-on que « deux auteurs de manuels catholiques — deux religieux — n'aient rien trouvé de plus à propos que de donner, comme lecture sur la mort de Louis XVI, un récit d'Edgard Quinet? Chez d'autres, écrit encore M. T. F., nous rencontrons des extraits de Michelet, Guizot, G. Hanotaux, Rambaud. »

M. Talmeyr disait avec raison :

« Tel auteur catholique assigne comme but à la démocratie de rendre la supériorité accessible à tous (comme si les termes *tous* et *supériorité* ne s'excluaient pas l'un l'autre), et, dans sa rage de flagornerie démocratique, ose bien écrire en parlant de la religion catholique : « Le but de la religion, mettre la vie divine à la portée de tous, cet » idéal est-il en harmonie avec l'idéal de l'époque actuelle? Oui, car » il est supérieurement démocratique. » Et M. Talmeyr d'exécuter magistralement de telles erreurs : « L'Eglise a nommément et expressé» ment toujours condamné la démocratie qui veut se substituer à la » religion : elle en est la caricature et la parodie; car elle offre à l'hom» me, dès ce monde, le bonheur que la religion lui promet dans l'au» tre, et, au Dieu qui s'est fait homme, elle substitue l'homme qui s'est » fait Dieu. »

***

Que si les auteurs d'Histoires catholiques, prêtres, chanoines, religieux, professeurs libres, laissent tant à désirer dans le récit du passé et du présent et prennent pour guide unique, comme tel ecclésiastique licencié en histoire, l'*Histoire générale* publiée sous la direction de M. Lavisse et où la foi et la vérité catholique et française reçoivent de si cruelles atteintes, que sera-ce des historiens universitaires, que l'on introduit dans nos établissements libres, créés pour d'autres maîtres et pour un autre enseignement?

Il y a des maisons chrétiennes où l'on suit en rhétorique Ammand et Coutant — je l'ai dit ici même en novembre 1910 et il serait fastidieux d'y revenir.

Il y en a d'autres où Désiré et Blanchet (1) sont à la mode, même Wast et Jallifier, même Seignobos ou Grégoire pour l'*Histoire contemporaine* en troisième et en philosophie.

On a trop parlé d'un *Cours d'Histoire* fait par un professeur agrégé du lycée Louis le Grand, M. Malet, « catholique très convaincu, très pratiquant (2) », pour qu'il faille établir à nouveau combien ce Cours est dangereux entre les mains d'élèves d'établissements libres, à cause de l'insuffisance de l'*Histoire ancienne* sur la divinité du Christianisme et sa diffusion miraculeuse; à cause aussi du dénigrement systématique des Papes, depuis saint Grégoire le Grand, qui mériterait plutôt, d'après ce qu'en dit M. Malet, d'être appelé Grégoire le Riche, jusqu'à Gerbert (Silvestre II) et saint Grégoire VII; à cause des accusations de cruauté formulées par l'histoire contre des Albigeois et que M. Malet attribue à des seigneurs catholiques; à cause de la loi du 15 mars 1850, qu'il qualifie de « loi de réaction » (3); à cause enfin, de tant d'autres preuves d'un libéralisme d'autant plus fâcheux qu'il a été patronné par des prêtres professeurs d'établissements libres contre un laïque comme M. Talmeyr.

Son Eminence le cardinal Coullié, archevêque de Lyon et de Vienne, a écrit à tous ses supérieurs de Collèges libres pour les prier de retirer Malet des mains des élèves, au cas où ils l'auraient.

Plût à Dieu que ce bel acte de vigilance pastorale et d'intelligente fermeté fût imité partout! Nos enfants catholiques seraient préservés ainsi d'une foule d'erreurs historiques et religieuses, qu'on est étonné de leur voir soutenir avec autant d'opiniâtreté que les élèves de l'Université d'Etat, imbus des « faux dogmes de 1789. »

M. Talmeyr avait raison d'écrire dans le *Gaulois* du 29 avril 1911 :

Oui, depuis plus de cent ans, et dans les familles et les milieux les plus

1. Un père de famille a dû faire retirer cette *Histoire* d'un établissement libre d'une grande ville.

2. C'est ce qu'un prêtre a écrit.

3. Voir le texte cité par moi-même, *Critique du libéralisme*, 15 mars 1911, p. 159.

étroitement attachés à toutes nos vieilles traditions, presque tous les Français ont reçu une formation intellectuelle diamétralement contraire à leur formation morale et religieuse. A partir du jour où, selon le terme consacré, ils commençaient leur « instruction », celle-ci ruinait toujours plus ou moins leur éducation. A côté de la seconde, toujours traditionaliste et religieuse, se donnait invariablement l'autre, toujours rationaliste et révolutionnaire. En raison d'une certaine mode scientifique, historique et philosophique, créée et conservée avec un art consommé, dix générations, et les plus foncièrement Françaises et Chrétiennes, ont ainsi respiré cette contradiction, se la sont transmise, et les conséquences nous en empoisonnent actuellement. Le nombre des braves gens qui pensent mal sans s'en douter, tout en ayant au fond de bons sentiments, est incalculable!

Pour remédier à ce désastreux état de choses, l'Institut Catholique de Paris se trouvait tout particulièrement désigné (1). Dispenser une science et des connaissances dont la tendance secrète ne soit pas toujours de miner les croyances les plus nécessaires et de déformer insensiblement tout bon sens et toute vérité, dans le but de troubler et de saper toute société légitime et régulière; réagir résolument, après une expérience payée cher, contre tout ce que certains enseignements, longtemps réputés inoffensifs ou bons, avaient en réalité de mortellement hypocrite et faux; donner en un mot à la jeunesse Française une formation intellectuelle conforme à sa tradition, un esprit qui ne soit pas fatalement ennemi de son âme et de sa race: là est évidemment aujourd'hui l'indiscutable mission de tout enseignement vraiment sain et vraiment français, et rien ne pouvait y répondre plus complètement que le cours actuel de M. Gustave Gautherot sur l'histoire de la Révolution. Un tel cours marque véritablement une date, et peut-être même une grande date.

Mais à une condition, c'est que les professeurs de l'enseignements libre profiteront des vérités qu'établit M. Gautherot sur « l'effroyable fléau que fut purement et simplement la Révolution française »,

... résultat d'une imprudente et énorme conjuration, mais d'une conjuration pure, parfaitement factice, parfaitement ténébreuse, et surtout parfaitement anti-française et dévastatrice.

Que n'a-t-on pas raconté, et que n'est-on pas convenu de croire, au sujet des Cahiers de 89? Vœux unanimes de la France! Solennelle et historique consultation nationale!

Veux et consultation, en réalité, tournèrent, comme l'établit irréfutablement M. Gautherot, à une comédie cynique, où, sous le prétexte de doléances toutes spéciales qui demandaient, en effet, à se produire en beaucoup d'endroits, le réseau serré des sociétés séditieuses fit frauduleusement passer partout certaines formules maçonniques clichées d'avance, fabriquées comme dans des moules, grossièrement identiques aux quatre points cardinaux, et auxquelles le corps électoral n'avait pas pensé une seconde! Une fois élue, et adroitement composée de secrets affiliés à ces mêmes sociétés, l'Assemblée, où les électeurs avaient simplement voulu déléguer des mandataires réguliers chargés de vœux normaux, devenait, en un tour de main, une assemblée politique et révolutionnaire, à laquelle la presque unanimité de la France n'avait pas un instant songé davantage!

---

1. Mgr Baudrillart, l'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris, publie ou fait publier sous sa direction et ses auspices une série de Manuels d'*Histoire* qui seront à l'abri de tout reproche et remplaceront avec avantage ceux que nous avons dû critiquer.

Que ne nous a-t-on pas de même enseigné à tous, et que ne continue-t-on pas généralement à nous enseigner, sur la série des troubles de 89, comme sur l'Assemblée Constituante, sous laquelle ils se produisirent? Troubles affreux, concède-t-on, et même sauvages, mais grands mouvements populaires, symptômes de bouillonnements profonds et de revendications impérieuses! Assemblée assurément critiquable que la Constituante, mais grande et noble assemblée quand même, image éloquente d'une nation en enfantement, et qui devait fonder une France nouvelle!

Erreur absolue, répond hardiment M. Gautherot, en le prouvant toujours. Tous ces troubles sanglants n'étaient que de gigantesques coups montés destinés à faire sinistrement illusion, et l'Assemblée Constituante, en dépit de l'indigne concert de louanges mensongères systématiquement entonnées en son honneur, n'a fait que détruire, détruire encore, détruire toujours, et détruire criminellement tout ce qui était la France!...

De tous nos libéralismes, le plus fatal aura été le libéralisme historique, parce qu'il est la base de tous les autres. Il est le fondement même de cette mauvaise formation intellectuelle qui nous tue. Les désordres les plus inouïs, les troubles les plus menaçants, les angoisses les plus poignantes, secouent et oppressent en ce moment même le pays. Plus on va, plus tout se liquéfie, et plus tout se liquéfie, plus on s'accommode de la liquéfaction. Plus les choses nous hurlent aux oreilles de penser au salut, et plus nous sommes sourds, ou plus nous faisons les sourds! C'est que chacun, au fond, sait fort bien qu'il n'y a absolument rien à faire avec le contradictoire et impuissant état d'esprit où nous a mis, depuis cent ans, l'enseignement même qu'on nous a donné, et la façon dont on nous l'a donné.

Conservez-vous toujours en vous une lueur, un souffle, une goutte de Quatre-vingt-Neuf? Laissez toute espérance! Vous ne pouviez rien contre ce qui est déjà venu, comme vous ne pourrez rien contre ce qui viendra encore. Car tout ce qui est venu comme tout ce qui vient sort de votre façon même de penser, et votre façon de penser vient elle-même, avant tout, de la fausse et mortelle histoire qu'on vous a toujours enseignée!

Cette « histoire mortelle », c'est celle des « faux dogmes » de quatre-vingt-neuf, comme les appelle M. Le Play.

« On ne dénoncera jamais assez l'espèce de débilité mentale ou de paresse intellectuelle qui nous fait recevoir comme paroles d'évangile les soi-disant philosophiques niaiseries que nous débite depuis un siècle l'hypocrisie maçonnique. *On ne nous mettra jamais assez en garde contre cette adoration, cette divinisation, cette idolâtrie, ce fétichisme de « la Démocratie », avec un grand D, qui prétend faire d'elle une sorte de magie,* grâce à laquelle le monde et l'homme seront subitement transfigurés. On ne se méfiera jamais assez, on ne nous apprendra jamais assez à nous méfier de ce qu'il y avait de spécifiquement anarchique dans la *Déclaration des Droits,* que nous donnions pour charte au régime moderne. »

Est-ce un réactionnaire qui parle ainsi? Non, certes; c'est un excellent républicain, M. Charles Benoist, dans la *Revue des Deux Mondes,* 15 octobre 1907.

Comment les « faux dogmes » de 1789 ont-ils pu acquérir chez nous droit de cité? C'est qu'une formation catholique sérieuse nous manque.

Cette formation, pourtant, le besoin s'en ferait sentir plus impérieux que jamais, pour combattre les influences délétères de l'air même que nous respirons. Aux catholiques de l'assurer pour les générations nouvelles, en déjouant, par une vigilance éclairée, la « conjuration scolaire » ourdie contre l'âme de leurs enfants.

Mgr Delmont,
Docteur ès lettres.

UNE MODERNE « HISTOIRE ANCIENNE DE L'ÉGLISE » (1)

II. — LES COMMENCEMENTS DE L'ÉGLISE. — LA HIÉRARCHIE

Le livre de M. Loisy : « L'Evangile et l'Eglise » peut être ramené à ces idées fondamentales :

1° Jésus n'a jamais eu la pensée de fonder une société invisible devant subsister à perpétuité;

2° Il n'a pas davantage réglé par avance la constitution de l'Eglise comme celle d'un gouvernement visible devant traverser les siècles;

3° Une société visible de disciples s'était formée autour de lui; Jésus l'avait organisée d'une façon visible en vue d'un royaume. Quel royaume? Il ne l'a jamais défini d'une façon explicite. Mais, dans sa pensée, la fin du monde devait précéder l'établissement de ce royaume qui ne serait autre qu'un certain avènement de Dieu sur la terre. C'est lui, Jésus, qui aurait eu commission de l'organiser. Comme préparation il indiquait le dépouillement effectif de tout, une suprême indifférence à l'égard des intérêts humains. A quoi bon tout cela, puisque le royaume de Dieu qui apportera le bonheur est sur le point de se réaliser?

4° Le royaume de Dieu ne venant pas et les chrétiens sentant le besoin de se grouper, la petite société, dont Jésus avait esquissé les linéaments, a duré en se transformant; le royaume prédit n'est pas venu; à sa place on a eu l'Eglise (2).

Je crains que les lecteurs de Mgr Duchesne n'aient quelque tentation d'abonder dans ce sens.

On a vu que, d'après lui, les premiers chrétiens s'attendaient réellement à voir leur Maître revenir pour fonder un royaume : ils étaient persuadés que son supplice n'avait fait que retarder l'accomplissement

1. Voir le numéro du 1er juin.
2. Cf. F. Jubaru : *M. Loisy et la Critique des évangiles.*

de sa promesse; celle-ci ne tarderait pas à se réaliser;... ils étaient sûrs de le revoir bientôt (1).

Et un peu plus loin (2) : « Une telle espérance, avec le *groupement dont elle était la raison d'être* », ne devait pas laisser le sacerdoce juif indifférent... »

On ne peut nier que bon nombre de chrétiens n'aient un peu trop confondu la double perspective ouverte par Notre-Seigneur, à la fois sur la ruine de Jérusalem et sur le cataclysme final. Saint Paul, n'ayant pas de révélation précise à ce sujet, se tient d'abord dans des généralités : ses recommandations aux Thessaloniciens (3) ne visent qu'à stimuler leur vigilance relativement à la venue soudaine du « jour du Seigneur », expression qui peut s'entendre tout aussi bien de la mort que du jugement dernier. Rien n'autorise à penser que saint Paul ait réellement enseigné ou consacré une erreur.

Mais où Mgr Duchesne a-t-il vu que les fidèles « étaient persuadés que le supplice du Sauveur n'avait fait que retarder l'accomplissement de sa promesse de revenir bientôt? » Cela donnerait à entendre que cet événement n'avait été ni prévu d'avance ni prédit par le Maître et que les premiers chrétiens n'avaient aucune idée de la façon dont s'était accomplie la Rédemption.

***

« Le mouvement populaire reprenait sous une autre forme. Les adhérents se multipliaient chaque jour; *une société s'organisait pour les encadrer*. Ils avaient leurs chefs, et c'étaient précisément les amis que Jésus avait recrutés en Galilée dès la première heure... Dans les premiers jours, *le besoin de vivre ensemble* fut si intense que l'on alla jusqu'à la communauté des biens. De là des développements administratifs » (4). « La propagande contrariée à Jérusalem se répandit ailleurs, *moins, semble-t-il, en vertu d'un plan préconçu que sous l'action des circonstances* (5)... Comme le peuple de Dieu semblait peu disposé, dans son ensemble, à se ranger parmi les fidèles de Jésus, *il se produisit chez ceux-ci une certaine tendance à élargir les bases de la communauté* » (6). « Ceux qui admirent une certaine participation des gentils aux bienfaits de l'Evangile, tout en maintenant une certaine inégalité, furent vite entraînés plus loin; et cela, *moins par l'influence spéciale de saint Paul que par le développement général de la situation* ».

1. Pages 14, 15.
2. Alinéa suivant.
3. I Thess., IV, V et II Th. II. On aurait tort de conclure des renseignements donnés par saint Paul sur le jour du jugement final qu'il considérait cet événement comme prochain.
4. P. 17.
5. P. 18.
6. P. 38.

On voit que l'historien exagère outre mesure les loisirs de l'Esprit-Saint. Comment un lecteur instruit, mais ni théologien ni exégète, n'aurait-il pas l'idée, en lisant ces lignes, d'une Eglise qui naît et se forme tout doucement, au hasard, au petit bonheur, au gré de circonstances favorables, allant, en définitive, comme elle peut? A l'origine, un groupement se fondant sur le faux espoir de la parousie prochaine, commandé par le besoin de se sentir les coudes en face de l'ennemi.

Mgr Duchesne a-t-il lu l'évangile?

Jésus, dès le commencement de sa vie publique, nous y apparaît, esquissant les caractères du royaume qu'il venait fonder. Royaume tout d'abord spirituel. Il n'est pas de ce monde (1); on y adorera le Père en esprit et en vérité (2); on y fera sa volonté (3); on y réalisera l'idéal d'une perfection plus haute que celle des scribes et des pharisiens (4) perfection, d'ailleurs prédite par les prophètes. Ce royaume est au-dedans de nous (5); il est une vie (6) et suppose une régénération dont l'Esprit-Saint est l'auteur (7); il s'affirme par la défaite de Satan (8); on n'y est admis qu'au prix d'une conversion sincère (9); pour y être reçu, et s'y maintenir, il faut être résolu aux plus dures privations et aux plus grands sacrifices (10). Satan, qui a détourné de l'entrée reviendra à la charge (11). Ce n'est même pas tout d'être admis : il en est qui, infidèles à leur vocation, se feront expulser (12); d'autres demeureront, mais sans être meilleurs, car si la sainteté est proposée à tous, beaucoup ne se soucieront pas de la pratiquer et, ainsi, l'ivraie demeurera mêlée au froment jusqu'au temps de la moisson (13).

Ce royaume, en second lieu, aura une physionomie extérieure ou sociale. Ce deuxième aspect, si fréquemment annoncé avant la Passion, se réalise après la résurrection. « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie... » (14). « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez *donc*, faites disciples tous les peuples... » (15). « Pierre m'aimes-tu plus que ceux-ci?... Pais mes agneaux, pais mes brebis » (16).

N'y a-t-il pas là, en même temps qu'une forme nouvelle de vie, clairement indiquée, un cadre tracé, une institution ferme et fixée? Et n'est-ce pas ainsi que le « royaume » se révèle dans les écrits primitifs distincts des évangiles?

---

1. Jo., XVIII, 36. — 2. Jo., IV, 21-23. — 3. Mt., VI, 10. — 4. Mt.; V.

5. Ἐντος ὑμῶν, (L. XVII, 21). par opposition à μεσος ὑμῶν, (Jo., I, 26). *Intra vos... Medius vestrum stetit.*

6. Jo., X, 10. — 7. Mc., X, 14, 15; Jo., III, 5. — 8. Mt., XII, 28; Mc., I, 21; Jo., XII, 31. — 9. Mt., XVIII, 3; Mc., I, 15. — 10. Mt., XI, 12; XIX, 12-24; Mc., X, 25; L. IX, 52; XVI, 16; XVIII, 25. — 11. Mt., XII, 44; Mc., IV, 15; L., XI, 25; XXII, 31. — 12. Mt., XXII, 13. — 13. Mt., XIII, 25-29. — 14. Jo., XX, 21. — 15. Mt., XXVIII, 18. — 16. Jo., XXI, 16-17.

Toutefois un élément fait défaut : la vie promise ne circule pas encore dans le merveilleux organisme que le Christ vient de créer. Mais voici la Pentecôte : l'Esprit d'En-Haut, Seigneur et vivifiant, vient féconder l'Eglise : il lui confère, avec les dons sanctificateurs, l'assistance qui la rend infaillible et cette force divine qui, triomphant de tous les obstacles, donnera une confirmation éclatante à l'engagement pris par le Christ, de demeurer avec son Eglise tous les jours jusqu'à la consommation des siècles : « *Accipietis* VIRTUTEM *supervenientis Spiritus Sancti in vos* » (1).

Voilà, n'en déplaise à Mgr Duchesne, « ce qui a permis à l'Eglise de vivre sous des lois persécutrices, de triompher de l'indifférence, du dédain et de la calomnie » (2), et non pas cette force intérieure, vague et mal définie, « révélée et rayonnant dans la vertu, dans la charité, dans l'ardente foi des chrétiens de l'âge héroïque » (3).

Ce naturalisme persistant de l'historien le porte à écarter l'action divine là même où le livre inspiré la signale :

« L'admission du centurion Corneille et de son groupe souleva chez les fidèles de Jérusalem des objections assez vives, pour que l'apôtre Pierre se sentît obligé de les écarter; il ne le fit qu'*en se couvrant d'une intervention divine* » (4).

Ainsi présentée, la vision du chef des apôtres (5) ne semble-t-elle pas être une supercherie commandée par les circonstances?

***

C'est précisément à propos de l'attitude à prendre relativement à ces convertis du paganisme qu'un conflit éclate à Antioche.

« On se décida à le porter devant les apôtres et les « anciens » de Jérusalem. Une députation partit d'Antioche pour la ville sainte. Paul et Barnabé en firent partie. Ils eurent d'abord à lutter, et cela se conçoit, dans un tel milieu contre une opposition très décidée. Cependant les autorités, surtout Pierre, Jean et Jacques « frère du Seigneur » se rangèrent à leur avis et le firent prévaloir. On partit, *semble-t-il*, de cette idée que, de même qu'il y avait un peu partout des prosélytes à côté des juifs proprement dits, de même aussi les églises chrétiennes pouvaient comporter deux classes de fidèles » (6).

C'est encore humaniser cet épisode à plaisir. Tout autre, en effet, est le récit des *Actes*. Pierre rappelle que Dieu l'a choisi pour évangéliser les païens et que le Saint-Esprit leur a été donné comme aux convertis du Judaïsme; aucune différence n'a été faite entre eux, leurs cœurs à tous ayant été purifiés par la foi. Il ajoute : « Pourquoi donc tentez-vous Dieu maintenant, en imposant aux disciples un joug que ni nos frères ni nous n'avons pu porter? Mais c'est par la grâce

1 Act., I, 8. — 2. P. 213. — 3. *Ibid.* — 4. P. 19. — 5. *Act.*, C, 9-16. — 6. P. 24.

du Seigneur Jésus-Christ que nous croyons être sauvés, de la même manière qu'eux. » Enfin, on décida d'envoyer à la communauté chrétienne d'Antioche une lettre où se lisent ces mots : « IL A SEMBLÉ BON AU SAINT-ESPRIT et à nous de ne vous imposer aucun fardeau au delà de ce qui est indispensable » (1). Ainsi un motif de pure politique est tout simplement substitué par Mgr Duchesne aux raisons si hautes invoquées par l'apôtre et à l'inspiration du Saint-Esprit dont il réclame le bénéfice !

Poursuivons :

« Manger avec des païens, des incirconcis, répugnait extrêmement aux israélites de vieille roche. Ceci était très grave dans la circonstance, car le principal acte religieux de la communauté chrétienne, c'était précisément un repas en commun. Du moment où les fidèles du lieu ne pouvaient pas manger ensemble, c'en était fait de la communion, de l'unité » (2).

Il y a là une double inexactitude. D'abord, le principal acte religieux de la communauté chrétienne était l'Eucharistie à laquelle tout le monde prenait part et non le repas auquel il est fait allusion. Et puis, sans contester l'utilité qu'il y avait de ne pas scinder l'unité de l'Eglise naissante, il suffit d'ouvrir saint Paul pour constater que tout autres furent les considérations qui lui dictèrent sa conduite.

Ce qu'il blâme, à propos de cet incident, c'est qu'on « ne marche pas droit selon la vérité de l'Evangile » et que l'homme serait justifié par les œuvres de la Loi et non par la foi en Jésus-Christ; ce qui lui arrache ce cri : « Si la justice s'obtient par la Loi, c'est donc en vain que le Christ est mort » (3).

Mais voyons ce que Mgr Duchesne pense de la hiérarchie.

***

Au début — on se le rappelle — un cadre assez flottant; puis ce cadre se renforce, et l'on voit apparaître des personnages qui ne sont pas encore des diacres, mais seulement leurs *prototypes* (4). Il est manifeste que, pour notre historien, les décisions dogmatiques du Concile de Trente n'ont aucune valeur; elles s'effacent devant les droits du critique. Le saint concile, en effet, déclare que, dans l'Eglise « la hiérarchie *divinement instituée* comprend les évêques, les prêtres et les ministres » (5).

Par ministres, il faut, tout au moins, entendre les diacres. Sans introduire la théologie dans l'histoire, on pourrait, ce semble, tenir compte des documents authentiques : « On présenta (les élus) aux apôtres, et ceux-ci, après avoir prié, leur imposèrent les mains » (6).

1. *Act.*, XV. — 2. P. 25. — 3. Galat., II. — 4. P. 17. — 5. Sess. XXIII, c. 6. — 6. *Act.*, VI, 6.

Ne s'agit-il pas là d'une ordination en règle, plutôt que de l'éclosion de *prototypes?*

Mais les apôtres eux-mêmes, comment nous sont-ils présentés?

Un simple coup d'œil jeté sur les évangiles suffit pour constater chez Notre-Seigneur la volonté de fonder une société fermée : bercail dont il sera la porte (1), maison qu'il bâtira sur le roc (2). Parmi les disciples il fait une sélection : les Douze sont enlevés à leurs occupations; ils deviendront des pêcheurs d'hommes (3); ils seront le sel de la terre et la lumière du monde (4); ils feront l'office de témoins (5); parmi eux, il y aura un plus grand et un plus petit, un premier et un dernier (6); leurs attributions se trouvent nettement définies : ils baptiseront (7), remettront les péchés (8) et consacreront l'eucharistie (9); ils détiendront le magistère de l'enseignement (10) et exerceront une autorité souveraine sur les consciences (11).

Cela, c'est de l'histoire. Or, voici le récit de Mgr Duchesne :

« Leurs chefs (des fidèles) étaient douze hommes qui, les années précédentes, avaient vécu dans l'entourage intime de Jésus, avaient reçu de lui des enseignements qu'ils distribuaient en son nom et se trouvaient en situation d'attester ses miracles » (12).

En cela où se trouve la transmission de l'autorité : « Comme mon Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie... Tout ce que vous lierez sera lié (13)... Celui qui vous écoute m'écoute et quiconque vous méprise me méprise? » (14).

Mgr Duchesne renverra, sans doute, à la page 90 de son livre, où se lisent ces lignes :

« Que par les apôtres *qui l'avaient instituée,* cette hiérarchie remontât aux origines mêmes de l'Eglise et tirât ses pouvoirs de ceux à qui Jésus-Christ avait confié son œuvre, c'est ce qui n'est pas moins clair. »

Mais cela est très loin de nous donner satisfaction, puisque *ce sont les apôtres qui auraient institué la hiérarchie!* « Jésus leur a confié son œuvre. » Très bien. Resterait à préciser s'il faut entendre cette œuvre dans le sens loysiste et de quelle nature fut le dépôt confié.

N'avons-nous pas de très sérieuses raisons de craindre qu'une telle façon de présenter les faits n'ébranle ou ne ruine la foi dans l'âme du lecteur?

***

Nous ne sommes pas au bout de nos surprises. Il s'agit des origines de l'épiscopat.

1. Jo., X, 16. — 2. Mt., XVI, 18. — 3. Mt., IV, 19; Mc., I, 17. — 4. Mt., V, 13. — 5. Mt., X, 18; XXIV, 14. — 6. Mt., XX, 26; XXIII, II; Mc., IX, 34. — 7. Mt., XXVIII, 17. — 8. Jo., XX, 22. — 9. L., XXII, 19. — 10. Mc., XVI, 15; Mt., XXVIII, 20. — 11. Mt., XVIII, 18. — 12. P. 14. — 13. Mt., XVIII, 18. — 14. L., X, 16.

« Cependant le personnel hiérarchique existait déjà; on le désignait même par les termes qui sont demeurés en usage. Dans l'intitulé de sa lettre aux Philippiens, écrite vers 63, saint Paul s'adresse « aux saints du Christ qui sont à Philippes, avec les évêques et les diacres. » Quelques années auparavant, en se rendant à Jérusalem, il avait convoqué les « prêtres » d'Ephèse et leur avait recommandé la jeune église où le Saint-Esprit les avait constitués « évêques ». Ici apparaît déjà l'indistinction des prêtres et des évêques et le gouvernement collégial de l'Eglise. Comme celle de Philippes, l'église d'Ephèse est dirigée par un groupe de personnages qui sont à la fois prêtres et évêques » (1). « Qu'elles (les communautés) eussent un évêque à leur tête ou qu'elles en eussent plusieurs, l'épiscopat recueillait la succession apostolique (2)... L'épiscopat collégial, par lequel on a sûrement commencé en plus d'un endroit, ne pouvait être considéré comme une institution définitive; il dut se transformer de très bonne heure (3)... Le *progrès naturel des choses allait à une concentration de l'autorité entre les mains d'un seul;* ce changement, si changement il y eut, *était de ceux qui se font tout seuls, insensiblement, sans révolution.* Le président du conseil épiscopal avait, à Rome, à Alexandrie, à Antioche et bien ailleurs, assez de relief au milieu de ses collègues pour que son souvenir se soit conservé isolément et facilement » (4). L'église de Dieu qui habite Rome « *pouvait avoir hérité collégialement de l'autorité supérieure de ses fondateurs apostoliques ; cette autorité se concentrait dans le corps de ses prêtres évêques;* l'un d'entre eux l'incarnait plus spécialement et l'administrait. Entre ce président et l'évêque unique des siècles suivants *il n'y a pas de diversité spécifique* » (5).

En dépit de certains correctifs, destinés, sans doute, à ne pas effaroucher les intransigeants, la thèse de Mgr Duchesne est à rejeter tout entière et nous n'hésitons pas à déclarer que les deux dernières phrases sentent fortement l'hérésie. Que deviendrait, dans cette hypothèse, la primauté attribuée de droit divin à un seul? Quoi! C'est un collège qui hérite des prérogatives du premier chef de l'Eglise! Est-il besoin de développer toutes les conséquences d'une affirmation pareille? L'Eglise n'est donc pas nécessairement une monarchie! Et dire que l'auteur ne voit aucune distinction spécifique entre un président exerçant l'autorité collectivement avec un conseil et le pontife romain, roi par la volonté du Christ, monarque dont aucune restriction ni réserve ne vient limiter l'autorité : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise... Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel » (6)... « Pais mes agneaux; pais mes brebis » (7).

---

1. P. 88. — 2. P. 90. — 3. P. 93. — 4. C'est la plus gratuite des suppositions. — 5. P. 94-95. — 6. Mt., XVI, 18. — 7. Jo., XXI.

« Le progrès naturel des choses allait à une concentration de l'autorité entre les mains d'un seul! » On reconnaît bien là le théoricien qui passe sa vie à dépouiller des archives et à bâtir des systèmes : le sens des réalités pratiques lui échappe. Si cette thèse était vraie, on verrait constamment les Républiques se transformer « insensiblement, sans révolution » en monarchies. A qui fera-t-on croire que les coévêques du président d'un collège épiscopal se fussent laissés éliminer « par un de ces changements qui se font tout seuls? » Il y aurait eu, pour le moins, çà et là, quelques résistances; or, l'histoire n'en a pas conservé la moindre trace (1).

***

Mgr Duchesne admet que l'évolution hiérarchique était terminée partout à l'époque de saint Ignace d'Antioche, quarante ans, à peu près, après la mort de saint Paul (2); « il faut même reconnaître, dit-il, que, dès ce temps-là, l'épiscopat unitaire n'était pas une institution nouvelle. » Oui, mais cette institution, bien qu'elle ne fût pas nouvelle, n'avait pas toujours ni partout existé : pour Mgr Duchesne, évêques et prêtres étaient pris indifféremment les uns pour les autres; leurs attributions se confondaient et l'on voyait une même Eglise gouvernée par plusieurs évêques (3). Or, c'est contre cette thèse que nous protestons.

Il est question en divers passages des *Actes* et des Epîtres d'un collège d'*Anciens*. Le terme n'était pas nouveau : le grec le rend par πρεσβυτέροι ; l'hébreu, par *Zekenim*. Avant d'être appliqué aux collaborateurs des apôtres, il désignait deux catégories de personnes : 1° les membres du Sanhédrin, tribunal suprême qui, au retour de la captivité, fut investi d'un pouvoir de gouvernement et d'une autorité religieuse et judiciaire; 2° les assesseurs du chef de la synagogue, pourvus de pouvoirs disciplinaires.

Ce terme de πρεσβυτέροι s'entend donc de dignitaires, dépositaires de pouvoirs qu'ils ne peuvent exercer que sous la direction d'un chef.

Ἐπισκόπος a un sens tout différent; « il est grec de forme et de signification; littéralement, il veut dire *surveillant* et s'appliquait chez les Grecs à des magistrats ou officiers d'un rang supérieur. Les traducteurs alexandrins et les auteurs originaux qui ont écrit en grec l'ont appliqué à des personnages dont la charge leur paraissait répondre à celle que remplissaient les *épiscopos* grecs ou offrir quel-

1. A la page 91 on lit : « Nulle part il n'y a trace d'une protestation contre un changement brusque et comme révolutionnaire, qui aurait fait passer la direction des communautés du régime collectif au régime monarchique ». Comment concilier ce passage avec l'existence d'un « épiscopat collégial par lequel on aurait sûrement commencé en plus d'un endroit »? Explique qui pourra cette contradiction.

2. P. 90-91. — 3. Lire de la page 87 à la page 95.

que analogie avec elles » (1). On le trouve dans la version des *Septante* pour désigner : 1° des chefs militaires (2); 2° des dignitaires de la hiérarchie sacrée : Eléazar, fils d'Aaron, est appelé l'*épiscopos* des lévites et Badiel reçoit le nom d'*épiscopos* des prêtres (3); 3° la Providence de Dieu et sa visite (4). Dans les *Actes*, l'apostolat de Judas est nommée ἐπισκόπη. A première vue, il y a donc dans cette deuxième expression une signification plus haute que la première. Mais il convient d'étudier ce point plus à fond.

Deux faits doivent être concédés : saint Pierre, saint Paul et saint Clément romain se servent du terme de πρεσβυτέροι pour qualifier même les dignitaires du premier rang et ils appliquent parfois aux simples prêtres ce qui s'entend des évêques, mais seulement sous le rapport des qualités ou vertus exigées d'eux et des fonctions qui leur sont communes. Il ressort de tous les textes : 1° que c'est aux ἐπισκόποι seuls qu'il appartient de régir l'Eglise et de paître le troupeau : 2° que jamais le nom d'ἐπισκόπος n'est donné aux simples prêtres. D'aucun de ces textes on ne saurait inférer l'existence d'un épiscopat plural.

En un pareil sujet, les traditions les plus antiques ont bien leur valeur. Or, saint Jean Chrysostome (IVe siècle), parlant de l'ordre donné à Tite d'établir des *presbytres* dans les différentes villes de la Crète, fait observer que cela s'entend d'un seul évêque préposé à chaque ville pour prendre soin des âmes » (5). Au commencement de ce même siècle (a. 325) le Concile de Nicée déclare que jamais il ne saurait y avoir deux évêques dans une même ville (6). Au milieu du IIIe siècle, saint Cyprien écrit : « Quelqu'un s'imaginera-t-il qu'il puisse y avoir en un même lieu plusieurs évêques et plusieurs troupeaux, lorsque le Sauveur a dit : Un seul pasteur et un seul troupeau ? » (7). Et saint Ignace d'Antioche, *un contemporain des apôtres*, est encore plus affirmatif : « Un seul corps du Christ, un seul calice, un seul autel; de même, un seul évêque avec ses prêtres et ses diacres » (8).

L'antiquité chrétienne ne s'est jamais arrêtée à l'idée d'un épiscopat qui ne serait pas ou qui n'eût pas été, dès le début, monarchique.

L'argument tiré des listes épiscopales corrobore ces données traditionnelles. « Hégésippe, dit Mgr Duchesne, qui fit un long voyage d'église en église, recueillit en plusieurs endroits des listes épiscopales, ou les établit lui-même, d'après les souvenirs ou les documents indigènes » (9). Toujours et partout, aussi loin que ces lis-

1. Cf. Palis, l'*Evêque dans les livres du Nouveau Testament*.

2. Jud., IX, 28; IV Reg., XI, 15. — 3. Num., IV, 16; II Esd., XI, 14. — 4. Job, X, 12; Sap., II, 20. — 5. Ad Tit., Hom. 2, n. 1. — 6. Can., 8. — 7. *Lib. de Unitate Ecclesiae*. — 8. Ad Philad., n° 4. — 9. p. 92.

tes remontent, c'est-à-dire jusqu'aux apôtres, se retrouve l'épiscopat unitaire.

***

Mgr Duchesne reconnaît encore que « la mère-église de Jérusalem avait été pourvue, dès le séparation des apôtres, d'un gouvernement unitaire (1).

Or, d'après les *Actes* (2), saint Jacques, le premier évêque de cette ville, était assisté d'un conseil de πρεσβυτέροι, preuve manifeste que ce conseil ne s'opposait pas à l'existence de l'épiscopat, tel que nous le concevons aujourd'hui.

N'est-il pas remarquable aussi que, dans ses épîtres pastorales, saint Paul qui parle des diacres au pluriel, quand il énumère les garanties qu'ils doivent présenter, met le mot ἐπισκόπος au singulier, lorsqu'il détaille les qualités exigées de l'évêque (3)? Il omet les prêtres, dit saint Jean Chrysostome, parce que les vertus requises de l'évêque doivent également se trouver chez les prêtres. Ceux-ci ne diffèrent de l'évêque que par le pouvoir d'ordonner et de gouverner que l'évêque seul possède (4).

Reste la preuve tirée de l'Apocalypse. Nous prétendons que c'est à tort que Mgr Duchesne l'écarte.

« Si l'on était plus au clair sur les « anges » des églises d'Asie dont il est question au commencement de l'Apocalypse, il serait peut-être permis d'affirmer que cette dénomination symbolique vise les évêques de ces églises. Et il n'y aurait pas lieu de s'en étonner, car entre l'Apocalypse et les lettres d'Ignace il y a à peine vingt ans. Ce sens, toutefois, n'est pas certain » (5).

Ce sens, au contraire, a été certain pour toute la Tradition, si l'on en excepte saint Grégoire de Nazianze (6) et Origène (7). En fait, il n'y a que quatre hypothèses possibles. Ces ἄγγελοι désignent, ou bien les esprits célestes, ou bien les messagers des Eglises, ou bien ces Eglises elles-mêmes, ou, enfin, leurs évêques.

La première supposition est absurde : Notre-Seigneur n'avait aucun besoin d'intermédiaire pour signifier aux anges ses volontés.

La seconde ne se soutient pas davantage. Si les messagers sont présents, pourquoi leur écrire?? Si déjà ils sont de retour dans leurs villes respectives, leur mission a pris fin.

Il est à peine nécessaire de réfuter la troisième. Dans deux passages (8), les anges, désignés par les étoiles, sont nettement distingués des églises figurées par les candélabres.

Tout oblige, au contraire, à se ranger à la quatrième : l'élimina-

1. P. 90. — 2. *Act.*, XV. — 3. I Tim., III; Tit., I. — 4. In I Tim., hom. XI, n. 1. — 5. P. 91. — 6. Orat. XXXII. — 7. En particulier *In Luc*;., hom. XXIII. — 8. I, 20 et II, 1.

tion des autres, l'expression « *Ego Joannes frater vester* » (1) dont se sert l'apôtre en écrivant, la menace faite à l'ange de l'Eglise d'Ephèse de lui ôter son candélabre, c'est-à-dire son Eglise (2), la vigilance recommande à celui de Sardes (3).

Franchement, des considérations aussi fortes ne devraient-elles pas l'emporter sur des objections tirées de la simple obscurité de quelques textes ? Certaines conclusions, pourtant très fermes de l'histoire, n'ont pas toujours un fondement plus solide.

Mais ces objections elles-mêmes (4), nous ne sommes peut-être pas sans moyen de les résoudre.

***

1° De l'omission du mot « prêtres » dans l'Epître aux Philippiens (5) et dans la *Ia Clementis* (6), on n'est pas en droit du tout de conclure à l'identité des prêtres et des évêques, comme si les premiers étaient passés sous silence, parce qu'ils seraient compris sous le nom générique d'ἐπισκόποις.

La solution de cette première difficulté se trouve dans un texte tout à fait remarquable de saint Epiphane (7), mieux à même de connaître l'histoire des temps apostoliques qu'un érudit du XIXe siècle. Là, dit-il, où le besoin s'en faisait sentir et où l'on trouvait des hommes dignes de l'épiscopat, des évêques étaient établis ; lorsqu'il n'y avait pas de fidèles capables d'être élevés à la prêtrise, on se contentait du seul évêque pour un même lieu (8). (Mais si l'évêque n'avait pas de collège sacerdotal, du moins n'était-il jamais privé de diacres), car, ajoute saint Epiphane, « il ne convient pas que l'évêque soit sans diacre. »

Il est donc très possible qu'il ne se soit trouvé aucun prêtre à Philippes, lorsque Paul écrivait son épître.

2° Mais, du moins, insiste-t-on, y avait-il dans la communauté plusieurs évêques, puisque le mot est au pluriel.

Cette déduction n'est nullement rigoureuse. Nous voyons par les *Actes* (9) que saint Paul, après avoir fondé la communauté de Philippes, traversa Amphipolis, la capitale du pays, Apollonie, Thessalonique et Bérée. Pourquoi n'y aurait-il pas eu de chrétientés à Amphipolis et à Bérée, comme il y en avait à Thessalonique et à Philippes ? De là, plusieurs évêques dans une région fort peu étendue.

On remarquera le texte grec, tel que nous l'avons cité : « Aux saints

1. I, 9. — 2. II, 5. — 3. III, 2. — 4. Voir Mgr Duchesne, p. 88.

5. *Πασι τοῖς ἁγίοις ἐν Χριστῷ* 'Ιησου, *τοις οὖσιν εν φιλιπποις, σὺν ἐπισκόποις καὶ διακόνοις.* (I Phil. I), — 6. (Apostoli) per regiones et urbes... constituerunt... episcopos et diaconos illorum, qui credituri erant (n° 42). — 7. Nommé évêque de Salamine en 367. — 8. *ἐπι τῳ κατα τοπον μονῳ ἐπισκόπῳ (Haer.*, LXXV, n. 5). — 9 *Act.*, XVII, 1-14.

qui sont à Philippes et en même temps aux évêques et aux diacres.» Rien n'indique que ces évêques fussent tous à Philippes. Le commissionnaire aura été chargé de préciser les destinataires. Peu après, saint Paul mit cette précision dans la lettre même : « Lorsque cette lettre aura été lue chez vous (Colossiens), faites qu'on la lise dans l'Eglise de Laodicée et que vous lisiez à votre tour celle qui vous arrivera de Laodicée (1). On sait que l'Epître aux Ephésiens est également une Epître circulaire.

3° Mgr Duchesne s'appuie ensuite sur le chapitre XX des *Actes*.

Paul « avait convoqué les « prêtres » d'Ephèse et leur avait recommandé la jeune église, où le Saint-Esprit les avait constitués « évêques ». Ici apparaît déjà l'indistinction des prêtres et des évêques et le gouvernement collégial de l'Eglise » (2).

C'est forcer un peu le rapprochement. Mgr Duchesne ne peut ignorer que saint Irénée qui, par son maître saint Polycarpe, était presque contemporain de cet épisode, nous apprend que l'apôtre avait convoqué, avec les πρεσβυτέροι d'Ephèse, les chefs de toutes les Eglises voisines, c'est-à-dire leurs évêques (3). Ce texte si précis est confirmé en quelque sorte par le discours de saint Paul lui-même : « Je sais que vous ne verrez plus mon visage, *vous tous parmi lesquels* J'AI PASSÉ *en prêchant le royaume de Dieu*... Durant trois années, je n'ai cessé nuit et jour d'exhorter avec larmes chacun de vous. »

4° Ainsi s'évanouit encore l'objection tirée du chapitre V de la *Ia Petri :*

« Je conjure donc les prêtres qui sont parmi vous, moi, prêtre comme eux,... paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié, veillant sur lui (4), non en dominateurs des Eglises (5), mais en étant les modèles du troupeau. Et quand le Prince des pasteurs paraîtra, vous recevrez la couronne de gloire qui ne se flétrit jamais. »

Le mot prêtre, ici encore, a un sens générique; mais, dans la seconde partie de son exhortation, l'apôtre s'adresse aux seuls évêques. N'oublions pas, en effet, que, d'après sa suscription, l'Epître est adressée à toutes les Eglises des provinces du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie et de la Bithynie (6).

Rien donc, mais rien absolument, n'autorise Mgr Duchesne à prétendre « qu'en maint endroit on a commencé par un épiscopat plural et que l'épiscopat unitaire constitue un stade postérieur de la hiérarchie (7). »

***

A la fin de son chapitre sur l'épiscopat, Mgr Duchesne écrit encore (8) :

1. Coloss., IV, 16. — 2. P. 88. — 3. *Adv. Haeres.*, III, XIV, 2. — 4. Ἐπισκοποῦντες. — 5. Τῶν κλήρων ; le sens est un peu obscur, mais cela n'a aucune importance. — 6. I, 1. — 7. Voir les extraits cités. — 8. P. 94.

« D'après certains souvenirs un peu confus que nous a transmis la tradition, ils (les collèges épiscopaux) auraient conservé assez longtemps le pouvoir d'ordination, caractéristique actuelle de la dignité épiscopale. Les prêtres d'Alexandrie pourvoyaient au remplacement de leur évêque défunt, non seulement en élisant, mais en consacrant son successeur » (1).

Comme référence il cite le Dictionnaire d'archéologie chrétienne de Dom Cabrol (I, 1204). Or, voici la conclusion de l'article visé : « En somme, il nous semble qu'on fera bien de ne pas s'engager trop à fond et à la légère sur les textes de saint Jérôme et des autres... Cette tradition fut-elle mise en cours par les Ariens au sujet d'Athanase ou bien a-t-elle un fondement plus sérieux dans les faits, c'est ce qu'on ne saurait affirmer avec certitude. Les textes de Clément et d'Origène, aussi bien que leur silence inclineraient à penser le contraire » (*Ibid.*, 1210).

Les preuves sur lesquelles repose le fait signalé sont, en effet, de très médiocre valeur; autant dire qu'elles n'existent pas :

1° Sévère, évêque d'Antioche (V° siècle) écrit : « Il était d'usage, autrefois, que l'évêque d'Alexandrie fût établi par des prêtres. » Lorsque Sévère traçait ces lignes, il y avait au moins deux siècles que cet usage — si jamais il a existé — avait disparu. A quelle source le narrateur a-t-il puisé son renseignement? Il est impossible de le savoir.

2° Le moine Poëmen ne proteste pas contre les dires de quelques visiteurs accusant le patriarche d'Alexandrie d'avoir été consacré par des prêtres.

Cet excellent moine avait, sans doute, de très bonnes raisons pour se taire. C'est là, du reste, un argument négatif dont on ne saurait tirer grand'chose.

3° Eutychès, patriarche melchite d'Alexandrie (X° siècle), déclare : « Il est d'usage dans la ville d'Alexandrie qu'à la mort du patriarche, les prêtres élisent l'un d'entre eux, auquel ils imposent les mains, qu'ils bénissent et consacrent patriarche. Cette coutume a duré jusqu'en 318. »

Un témoin du X° siècle cité à l'appui d'une coutume antérieure à 318 est évidemment une source de tout premier ordre. Mais ce témoin est contredit par un de ses contemporains nommé Sévère beaucoup plus estimé que lui.

4° Origène (2) se contente d'indiquer les différents modes de nomination ou de désignation des évêques. La suite implique que l'évêque, après la désignation faite par le clergé, était ordonné par l'imposition des mains.

---

1. P. 94.
2. *In Numer.*, Homil., XXII, 4.

M. Ch. Gore nie qu'il y eût une différence entre Alexandrie et les autres Eglises sous le rapport des consécrations épiscopales (1).

5° Dans sa lettre (146e) à Evangelus, saint Jérôme écrit : « Les prêtres, depuis les jours de Marc, ont coutume de donner le nom d'évêque à l'un d'eux choisi dans leur nombre et placé au plus haut rang. » Or, un autre passage de sa lettre indique très clairement qu'il est question ici d'élection et non de consécration : « Que fait l'évêque de plus que le prêtre, si ce n'est de conférer l'ordination ? »

Lorsqu'il s'agit d'une tradition opposée aux conclusions de la critique moderne, Mgr Duchesne a coutume de se montrer plus exigeant. Puisqu'il en était à consulter les dictionnaires, voici ce qu'il eût trouvé dans le Dictionnaire Apologétique (2) publié sous la direction du Père d'Alès :

« La tradition ecclésiastique est unanime à enseigner que, seuls, les évêques ont la plénitude de l'Ordre nécessaire pour créer des prêtres et des diacres... Il n'y a aucune raison de croire que les *episcopi-presbyteri* (simples prêtres) des écrits apostoliques aient jamais ordonné d'autres pasteurs ou des diacres par l'imposition des mains. »

On peut opposer à cette thèse, il est vrai, le texte de saint Paul si fréquemment cité : « *Noli negligere gratiam quæ in te est, quæ data est tibi per prophetiam cum impositione* manuum presbyterii » (3). Mais ce texte s'explique par cet autre : « *Admonete ut ressuscites gratiam Dei quæ est in te per impositionem* manuum mearum » (4). Aujourd'hui, encore, l'évêque seul consacre les prêtres, bien que le collège sacerdotal tout entier l'assiste en imposant les mains (5).

(A suivre). Chanoine J. MARCHAND.

RÉPONSE A LA « CHRONIQUE SOCIALE » (6)

X

Si nous mettons une insistance particulière en cette défense, d'ailleurs tout objective, des initiatives de l'*Action française*, c'est que les puissances du libéralisme, avec un ensemble manifeste, concen-

1. Voir Sanders : *Etudes sur saint Jérôme*, p. 332, suiv.
2. Fasc. VI, p. 1759.
3. I Tim., IV, 14.
4. II Tim., IV, 14.
5. Voir un excellent article paru dans l'*Unità Cattolica* de Florence, n° du 22 avril 1911.
6. Voir la *Critique du Libéralisme*, du 15 mai 1911, pp. 170-182, et du 1er juin 1911, pp. 235-250.

trent présentement contre elle leurs plus énergiques et leurs plus perfides efforts. Il y a là pour nous un avertissement qui ne doit pas être négligé. Une force, à la fois doctrinale et active, qui suscite contre elle un pareil faisceau d'animosités, se trouve désignée du coup à la sympathie de ceux qui, de toujours, se défièrent du langage et des écrits des adversaires qu'elle rencontre.

Quant à M. l'abbé Thellier de Poncheville, en même temps qu'il fait sa partie dans ce concert, il n'oublie pas d'y moduler un solo où revient son *leit-motiv* de « catholicisme social. » S'il se défie, dans la proportion que nous avons vue, du « pouvoir fort » en « l'attente » duquel trop de catholiques s'attardent à son gré, ce n'est pas seulement à cause des « désenchantements » qui « assombrissent » la « perspective » des « lendemains naïvement espérés », c'est aussi parce que, tout autant que l'action du pouvoir, « l'organisation sociale, elle aussi, conditionne la vie religieuse d'une nation » :

La moralité des citoyens dépend, en dehors des causes d'ordre surnaturel, de leur régime économique autant, sinon plus, que de leur régime politique. Un Etat qui serait catholique dans ses manifestations officielles, mais païen dans sa loi du travail et dans son mode de propriété, rendrait presque impossible des mœurs honnêtes. Au contraire, dans un ordre social pleinement chrétien, le mal que tente de faire un gouvernement sectaire se trouve circonscrit, l'essor du bien favorisé.

Nous souscrivons sans peine à toutes ces vérités, encore que nous nous demandions si, pour enfoncer des portes ouvertes, il était bien nécessaire d'aller chercher un trousseau de fausses clefs. Car c'est procéder de la sorte que de donner à entendre qu'à l'*Action française*, on poursuit autre chose que la réalisation d'un « ordre social pleinement chrétien »; par quoi le « mal » sera « circonscrit », le « bien favorisé », la « loi du travail » soustraite, aussi bien que le « mode de propriété », aux déformations de l' « Etat païen ».

On comprendrait ces inquiétudes de M. l'abbé Thellier de Poncheville, si l'*Action française* professait l'insouciance de l'école de Manchester, et le « laissez-faire, laissez-passer » des économistes libéraux, pour qui la production et la circulation des richesses sont des phénomènes indépendants de la morale, et dont le libre jeu suffit à réparer de lui-même les maux qu'il peut lui échoir d'engendrer. Mais le collaborateur de la *Chronique sociale* ne sait-il pas que c'est tout le contraire, et que, nulle part plus qu'à l'*Action française*, on ne répudie le libéralisme économique? Il y est honni au même titre que le libéralisme religieux, que le libéralisme politique, que le romantisme littéraire, que le modernisme sous toutes ses formes. Et tout de même que M. l'abbé Thellier de Poncheville est l'apôtre quinteux du « catholicisme social », l'*Action française* préconise allégrement une « monarchie sociale », qui concrétiserait adéquatement les meil-

leures aspirations des catholiques sociaux. Même, l'*Action française* est, à ce point de vue, d'autant mieux assurée d'atteindre son but, que son prince a fait siennes toutes les vues que le comte de Chambord, il y a plus de quarante ans, avait exposées avec une clairvoyance quasiment prophétique sur la « corporation libre et chrétienne », et sur la nécessité d' « opposer au privilège industriel le contrepoids de la défense commune » des artisans.

M. l'abbé Thellier de Poncheville fait donc une dépense d'encre superflue, quand il énumère, pour les proposer à notre sollicitude, toutes les « causes de déchristianisation » qu'il aperçoit dans l'organisation ouvrière d'aujourd'hui, telles que « le travail du dimanche pour beaucoup d'ouvriers », le « travail de nuit pour les petits verriers », « la désorganisation de la famille par les exigences d'une industrie mal ordonnée », « l'exploitation des travailleuses à domicile par la libre concurrence », « l'absence de logements populaires convenables », « les veillées tardives », etc. Et c'est fort abusivement qu'il croit triompher de nous quand il conclut :

C'est donc se leurrer que de *tout attendre* d'un changement de dispositions dans le pouvoir: pour rechristianiser la France, un autre labeur s'impose, et s'imposerait même sous un autre régime, plus long, plus profond, plus fécond: l'organisation d'une société qui facilite à chacun l'accomplissement de son devoir.

L'objurgation, encore une fois, serait pertinente si les catholiques auxquels l'auteur s'adresse commettaient l'imprudence de « tout attendre d'un changement » pareil à celui que l'*Action française* entreprend d'opérer. Mais c'est, ni plus ni moins, défigurer leurs pensées. Celles-ci se résument dans le conseil de l'Ecriture : *hæc oportuit facere et illa non omittere.* Oui, et plus que personne, ils tiennent pour nécessaire la régénération chrétienne de la société, et ils y travaillent, autant et mieux, dirions-nous, que tous autres; mais ils ont aussi la sagesse de réclamer, pour protéger cette régénération, pour en conjurer la précarité, pour en prémunir la fragilité, la précieuse et vraiment irremplaçable tutelle d'un gouvernement lui-même chrétien.

Encore qu'il soit de mode, dans le jeune clergé d'aujourd'hui, d'ignorer tout ce qui s'est passé sous Pie IX, et ainsi de perdre délibérément le bienfait des leçons que comporte cette histoire pourtant récente, M. l'abbé Thellier de Poncheville n'a-t-il jamais entendu parler de la fondation des Universités catholiques? L'histoire de celle de Lille devrait lui être familière. Cette création fut une merveille de générosité et de foi. A la différence de ses quatre sœurs de Paris, de Lyon, de Toulouse et d'Angers, l'Université catholique de Lille présentait, dès le jour où Pie IX lui adressa sa bulle d'institution canonique (1), le cycle complet de l'enseignement universitaire, avec

1. Cette bulle, reçue en grande solennité dans l'église Saint-Maurice de

ses cinq Facultés, théologie, droit, lettres, sciences et médecine. Et cette « Faculté catholique de médecine », unique en France, était même dotée, sinon d'un hôpital entier, du moins de toute une aile d'un hôpital nouvellement fondé à Lille, l'hôpital Sainte-Eugénie. Jamais l'initiative privée, aidée du concours d'une municipalité alors bienveillante, n'avait atteint d'aussi beaux résultats. Et pourtant, les deux hommes qui avaient le plus largement contribué à procurer ces résultats, à savoir M. Philibert Vrau pour l'ensemble de l'Université, et son beau-frère M. Camille Feron-Vrau spécialement pour la Faculté de médecine, durent faire appel à toutes les ressources de leur vertu exceptionnellement discrète, pour dissimuler le légitime dépit qu'ils éprouvèrent en voyant que l'Assemblée nationale, qui avait su donner la liberté de l'enseignement supérieur, n'avait ni su, ni pu, ni (disons-le) voulu assurer à une telle législation l'indispensable abri d'un pouvoir capable de la maintenir, de l'appliquer loyalement, et d'en garantir le libre essor. L'hôpital lui-même, dont son seul nom atteste l'origine impériale, faillit vingt fois être retiré aux professeurs et aux étudiants de la Faculté catholique de médecine. Si bien que, quand aujourd'hui M. Paul Feron-Vrau, un autre ami de M. l'abbé Thellier de Poncheville, incline à faire bon marché d'un pouvoir tutélaire, c'est aux œuvres si généreusement fondées par son oncle et son père qu'il inflige implicitement le préjudice de les vouer à la précarité et à la ruine.

Et M. l'abbé Thellier de Poncheville lui-même accorde qu' « un bon gouvernement aiderait sans doute » à l'œuvre de rechristianisation; mais, nous en sommes vraiment peinés pour lui, c'est pour ajouter incontinent cette méchante réserve :

> Parmi ceux qui le réclament ou le soutiendraient, combien n'ont nul souci de ce travail social, s'y montrent opposés, ou, s'en déclarant aujourd'hui partisans, y répugneraient le jour venu, ne l'ayant admis que comme un moyen d'arriver, comptant peut-être sur ce « bon gouvernement » pour enrayer ces réformes dont leurs intérêts personnels et leurs privilèges de classe se croiraient lésés !

Nous avions, nous l'avouerons, la candeur de croire une plume sacerdotale incapable de pousser à ce degré la coupable pratique des « jugements téméraires ». Non ! en vérité, un prêtre ne devrait pas écrire de telles choses. Et, si nous n'opposons que des raisons à ces hypothèses diffamatoires, il faut que nous contenions notre très réelle indignation Il y a, s'il y tient, des hommes peu soucieux du « travail social » parmi ceux que vise M. l'abbé Thellier de Poncheville (et qui, puisqu'il parle de « classe », appartiennent à la sienne plus

---

Lille, eut pour lecteur, du haut de la chaire, M. l'abbé Frédéric Fuzet, alors secrétaire-général de cette Université, aujourd'hui archevêque de Rouen, à qui M. l'abbé Thellier de Poncheville, si bien accueilli par Sa Grandeur lors de la *Semaine sociale* de 1910, pourra demander la confirmation de ces détails.

qu'à la nôtre) : mais à quoi tient cette indifférence? à deux causes probables.

La première est que, trop souvent, le « travail social » est l'œuvre d'agités fort dangereux, de « novateurs », de « révolutionnaires », plus que de « traditionalistes », suivant la classification que Pie X a établie dans son Encyclique sur le *Sillon;* croit-on, par exemple, que, quand M. l'abbé Gayraud vint, dans la seconde circonscription de Brest, clamer : « guerre aux châteaux, paix aux chaumières ! », c'était pour disposer les autorités terriennes de Bretagne en faveur du « travail », plus antisocial en définitive que « social », que cette propagande intéressée prétendait achalander?

La seconde cause de la tiédeur possible de certains aristocrates au regard de l'action catholique sociale est que, depuis cent vingt ans, l'Eglise n'est pas libre, en France, d'enseigner pareillement aux riches et aux pauvres la réciprocité du dévouement chrétien; pendant le Concordat, et à raison des articles organiques et du décret de 1809 sur les fabriques et sur le tarif des oblations, l'Eglise était placée dans une dépendance telle que les curés de campagne étaient le plus souvent les tributaires et les obligés des châtelains; et quand fut dénoncé le Concordat, ces mêmes curés, loin de mettre à profit la liberté apparemment recouvrée pour faire entendre le langage du devoir aux riches avec une indépendance égale à celle dont ils usent quand ils parlent aux pauvres, se sont heurtés à deux obstacles : d'une part, la précarité pire de leur condition nouvelle, qui les laissait pauvres et quêteurs; de l'autre, la faveur qui accueillait les déclamations clérico-démocratiques, et qui eut tôt fait d'inspirer aux royalistes des châteaux une animadversion après tout légitime contre les « abbés démocrates ».

Mais, cette concession faite, et M. l'abbé Thellier de Poncheville reconnaîtra, nous l'espérons, que nous l'avons étendue autant que nous l'avons justifiée, nous ne saurions trop protester contre le bas calcul qu'il prête aux royalistes « opposés » au « travail social », ou ne l'acceptant aujourd'hui que « comme un moyen d'arriver », ou attendant du « bon gouvernement » qu'il « enraie les réformes » qui lèseraient « leurs intérêts personnels et leurs privilèges de classe ». S'il connaît de ces royalistes-là, grand bien lui fasse ! Ce serait le cas de les aller trouver, pour les convertir « âme par âme, cœur à cœur », au sein des « cadres de verdure » de leurs villas; mais, ce qui est sûr, c'est qu'à l'*Action française*, on ne se chauffe pas de ce bois : les déclarations qu'elle a faites au cours même de la crise que M. l'abbé Thellier de Poncheville a évoquée en son article, attestent qu'elle a, des « intérêts personnels » et des « privilèges de classe », un médiocre souci.

Aussi bien, c'est sur la vertu propre de l'Eglise elle-même que nous invitons M. l'abbé Thellier de Poncheville à compter pour fléchir les

résistances qu'une saine action sociale pourrait rencontrer « le jour venu » chez ceux dont il parle aussi cavalièrement. Vienne en effet le jour où l'Eglise sera délivrée des chaînes qui entravent son apostolat en France, doute-t-il de son empressement à prêcher à toutes les classes les devoirs qui respectivement leur incombent? Doute-t-il, d'autre part, de ce bienfait de l'exemple dont nous avons déjà parlé? Les plus courtisans, s'il en reste, croiront faire leur cour en secondant les vues sociales qui, l'*Action française* y engage sa foi, prévaudront alors dans les conseils de son prince; leurs « intérêts personnels » se trouveront même singulièrement avantagés, s'ils emploient leurs capitaux à doter les corporations ouvrières, à constituer leur patrimoine corporatif, à gager les retraites de vieillesse, à faciliter enfin l'accession des prolétaires à la propriété. Ceux même qui n'auront pas toujours été « sincères » deviendront, du coup, « persévérants ».

XI

Mais voilà! C'est tout de suite que M. l'abbé Thellier de Poncheville les voudrait voir à l'œuvre. A quoi bon, pense-t-il, attendre, de la « collaboration de l'Etat idéal », un « élément de succès de plus », puisque cet élément « ne fait pas aujourd'hui complètement défaut »? Est-ce sans rire qu'il écrit ces choses? Où a-t-il vu que l'Etat, dans sa forme présente, donne à l'action sociale catholique une coopération quelconque? Toutes les interventions qu'il exerce en matière économique et ouvrière vont bien plutôt à l'encontre de cette action : outre qu'il ne s'y résout que contraint et forcé, il n'y procède qu'avec la précaution de tout ramener à sa politique électorale, et il n'aboutit qu'à fortifier son socialisme centralisateur, avec lequel l'action sociale catholique n'a vraiment rien à voir. L'échec retentissant qu'en ce moment même il éprouve à propos des retraites ouvrières vient précisément de ce que, dans leur organisation, il a fait litière des suggestions des sociologues catholiques, qui préconisaient, depuis la proposition déposée par Mgr Freppel en 1887, la libre initiative des groupements régionaux et professionnels. Quant à la loi sur le repos hebdomadaire, elle ne collabore guère à l'œuvre religieuse : le repos « du dimanche » en a été expressément écarté. Hors de là, nous n'apercevons que les coquetteries que l'ex-président Loubet et les préfets de la République font à l'abbé Lemire, quand ils le rencontrent dans les congrès d'hygiène et d'économie sociale : mais, de grâce, qu'on ne se figure pas la France rechristianisée par le fait de ces collusions, puériles de la part des uns, et déshonorantes pour l'autre!

Sans prendre garde à tout cela, M. l'abbé Thellier de Poncheville persiste à réclamer pour ses entreprises sociales le concours des catholiques qu'il détourne des voies de l'*Action française :* « la restauration politique rêvée, dit-il, est lointaine, aléatoire, d'une efficacité

douteuse : la restauration sociale toute proche à accomplir et d'un rendement certain. » Laissons de côté l'illusion prodigieuse qui croit la restauration sociale plus proche que la politique ou possible sans elle, puisque nous avons déjà réglé ce compte, mais notons ce « rendement certain », qui vaut son pesant d'or; en suivant la glose qui explique ces deux mots, nous découvrirons un horizon que nous étions fort éloignés de supposer. La restauration sociale que M. l'abbé Thellier de Poncheville nous presse de préférer à la restauration politique est donc d'un « rendement certain », parce qu'elle « fait entrer les catholiques en harmonie avec les plus pressantes aspirations » du pays, et parce qu'elle « nous conquiert des sympathies qui sont une protection assurée contre les manœuvres sectaires ». Développez ces formules, et vous verrez apparaître, tout simplement, une marque de confiance donnée à la... popularité électorale! Nous pensions, vous pensiez, tout le monde pensait que le zèle de M. l'abbé Thellier de Poncheville et de ses pareils était celui de « la maison de Dieu », et que le *Misereor super turbas* était dans leur bouche un cri de pitié sincère : eh bien! tout le monde se trompait, car il s'agissait de se « mettre en harmonie avec les aspirations du pays » et de « conquérir des sympathies qui sont une protection assurée ». A un pareil avatar, M. l'abbé Thellier de Poncheville souffrira que nous préférions le beau dédain de l'*Action française* pour toute la politique électorale, et sa résolution de travailler très efficacement pour le peuple sans se préoccuper une seconde de cajoler ce peuple et de capter ses « sympathies » par des artifices variés.

Toutefois, nous ne faisons pas difficulté de convenir que M. l'abbé Thellier de Poncheville, en cette nouvelle posture, est bien plus sortable, par exemple, que l'abbé Lemire, déjà député : son éloquence est autrement svelte et sa terminologie autrement agile. Lisez plutôt : « Elle (la restauration sociale) nous dote d'institutions et de lois dont l'action, soustraite aux dispositions variables d'un homme, est une sauvegarde des droits et une défense des faiblesses contre le retour offensif toujours possible d'une tyrannie d'Etat. » Et comment ne pas admirer la solide confiance de M. l'abbé Thellier de Poncheville, qui paraît vraiment croire que sa République nous soustrait aux « dispositions variables » des hommes (alors qu'elle est fondée sur leur assidue révocabilité), qu'elle nous préserve de la « tyrannie d'Etat » (alors qu'elle l'organise effroyablement), qu'elle « sauvegarde les droits » (alors qu'elle les nivelle et les foule aux pieds), qu'elle assure la « défense des faiblesses » (alors qu'elle les écrase)? Il n'est pas jusqu'aux « lois », pour lesquelles M. l'abbé Thellier de Poncheville marque une révérence presque comique, vu ceux qui les font, vu la façon dont ils les font, vu la façon dont ensuite on les galvaude. Nous ne lui citerons que la plus respectée de toutes les lois républicaines : la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse; qu'il demande à M.

Paul Feron-Vrau si « l'action des lois est une sauvegarde » dans un pays où, par deux fois, la propriété du journal la *Croix* a été ravie à ses légitimes détenteurs.

Malgré tout, rien ne serait plus facile que de prouver à M. l'abbé Thellier de Poncheville que les catholiques les plus dévoués à l'*Action française* n'ont jamais pensé que, pour remplir leur devoir social de catholiques, ils devaient attendre les « facilités agrandies de demain ». Bien avant que lui-même fût appelé à enseigner (?) le catholicisme social au Congrès de l'*Association catholique de la Jeunesse française*, les royalistes figuraient dans l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers; ils contribuaient activement à la fondation d'une foule de syndicats agricoles; ils étaient à la tête de toutes les entreprises vraiment efficaces de propagande et de bienfaisance sociale ou économique. Peut-être ne les concevaient-ils pas toujours comme M. l'abbé Thellier de Poncheville, mais n'est-ce pas un défaut de notre race, que, par excès de sagacité, elle se plie malaisément à une rigoureuse discipline?

Une rigoureuse discipline, disons-nous : mais, s'il faut qu'il y en ait une, est-ce bien dans le sens où nous rencontrons M. l'abbé Thellier de Poncheville qu'elle doit s'exercer? Il fut un temps, probablement regretté de lui, où, pour dissimuler les dissidences, c'est autour de la République qu'on préconisait le ralliement. Et certes, comme l'autorité pontificale elle-même pesait alors dans la balance, il était difficile de demeurer à l'écart. Ce temps n'est plus, et il n'est pas au pouvoir de M. l'abbé Thellier de Poncheville de le faire revivre. Ne tente-t-il pas pourtant de le faire par voie indirecte, en nous présentant désormais sa République sous les espèces de l'action « sociale » coordonnée avec une « collaboration de l'Etat? » Et serait-ce ce ralliement timide et vieillot qu'il nous propose d'embrasser, quand il nous détourne de l'*Action française?*

Oui, c'est bien ainsi, pensons-nous, qu'il faut interpréter le dessein qu'a poursuivi M. l'abbé Thellier de Poncheville en donnant son article à la *Chronique sociale de France.* Et après en avoir acquis la certitude, nous sommes bien à l'aise pour lui dire que l'heure est passée, que le ralliement tend à se faire ailleurs, que c'est marquer une dissidence désormais que de s'entêter dans un constitutionnalisme désuet, et que les précautions oratoires qu'il doit prendre lui-même prouvent assez qu'il s'en rend compte. Retournant alors la supplication qu'il nous adresse, nous serions, dans l'intérêt de la discipline, portés à le presser de rejoindre les contingents catholiques qui accourent à l'appel de l'*Action française.*

Que si, en cherchant à le pousser dans cette voie, nous risquions de nous heurter à une fin de non-recevoir, nous aurions la preuve que notre contradicteur tient bien plus à la conception née de son sens propre qu'à la victoire de l'armée catholique elle-même. C'est que

la guerre à « l'individualisme » ne préserve pas ceux qui la mènent de ce travers commun à tant de gens, d'ailleurs bien intentionnés, et qu'il convient d'appeler le « personnalisme », afin d'éviter le vilain mot d'égoïsme. Vraisemblablement, M. l'abbé Thellier de Poncheville se croit encore au temps où, chaque matin, naissait une nouvelle Ligue, qui n'était souvent qu'un schisme d'une autre Ligue, toute semblable ou peu s'en fallait. Il va de soi cependant qu'il n'y a vraiment de Ligue que si tous ceux qui poursuivent le même but en font partie. La multiplication des Ligues décrète leur anéantissement. M. l'abbé Thellier de Poncheville, encore qu'il pare la sienne des mots « catholique » et « social », dont il ne saurait revendiquer le monopole, et dont la compréhension excède singulièrement son volume réel et même son volume possible, crée pareillement une petite chapelle dans le temps même où il enfle la voix comme s'il prêchait une croisade. Ceux qui l'écouteraient, s'il s'en trouvait, seraient bernés. Ceux qui, sans vouloir l'écouter, seront exposés à l'entendre, auront beau jeu pour lui répondre, en démêlant dans ses dires certaines réminiscences du ralliement républicain : « Il est trop tard, on vous a déjà donné. » Car ils s'en sont trop mal trouvés pour être tentés de recommencer.

C'est par des voies plus directes, et vers un but plus franc, qu'on s'oriente désormais, et la masse qui prend ces directions plus saines comprend deux sortes d'esprits : d'une part, ceux qui, catholiques, traditionnalistes et contre-révolutionnaires de toujours, ont nettement retrouvé dans l'*Action française* l'accent qui les avait toujours émus; d'autre part, ceux qui, plus accessibles aux vérités de fait qu'aux maximes de droit, reçoivent de la même *Action française* cet enseignement, singulièrement prenant, que les faits sont partout et toujours les vérificateurs, les « témoins », les pièces justificatives des théories justes. Et cette méthode, par quoi le réalisme le plus immédiat rejoint la plus transcendante métaphysique, apparaît comme nouvelle à ceux-ci, comme rajeunie à ceux-là. Ce qui est sûr, c'est qu'elle conquiert les uns et les autres, qu'elle les entraîne, qu'elle les subjugue. En sorte que, devant cette irrésistible poussée, la bouderie de M. l'abbé Thellier de Poncheville se recroqueville assez péniblement : si nous n'hésitions devant un néologisme qui a la résonance d'un jeu de mots, nous dirions que son verbe ne peut guère enrégimenter désormais que les *bande-à-partistes*. Or, à ce recrutement, nous voyons bien ce que peut gagner l'amour-propre, mais nous voyons surtout ce que perd l'union si nécessaire des catholiques français.

Le dirons-nous? Alors que M. l'abbé Thellier de Poncheville ose dénoncer, dans l'adhésion d'un si grand nombre de catholiques à l'*Action française*, « une défaillance du sens social et presque du sens religieux lui-même », nous inclinerions à démêler, dans les scrupules qu'il voudrait éveiller chez eux, la manifestation de ce qu'on pourrait appeler le « jansénisme politique ». Eh! quoi? les hommes les

mieux intentionnés du monde, cautionnés par une gerbe de sacrifices méritoires, éprouvés par de multiples manifestations d'un zèle aussi désintéressé que généreux, apportent à la France une chance de salut, qui s'avère aussi prudemment calculée que hardiment saisie, et nous la rejetterions ? Et pourquoi ? Pour toutes ces misérables raisons, pour tous ces faux prétextes qui, à plusieurs reprises, en 1849 à Paris, en 1871 à Bordeaux, en 1878 à Versailles, en 1899 à Paris, ont déjà empêché le salut entrevu et presque capté : en chacune de ces circonstances, en effet, il semblait qu'on trouvât que, pour mériter ce salut, nous n'étions pas assez parfaits ! Joseph de Maistre dit bien que les peuples n'ont que les gouvernements qu'ils méritent; mais c'est dérision de s'emparer préventivement d'un jugement que l'histoire seule doit porter *a posteriori*. Or, il n'est pas de faux-fuyants et d'échappatoires que n'imagine la casuistique abstentionniste pour détourner les Français des résolutions viriles que l'occasion leur offre. Et tout de même que messieurs de Port-Royal éloignèrent leurs contemporains de la pratique des sacrements, il semble, *servatis servandis*, que certains esprits chagrins s'évertuent à suggérer à la France la crainte de sa délivrance. Qui sait ? A l'époque de Jeanne d'Arc déjà, la cour de Charles VII et le tribunal de Poitiers devaient compter de ces jansénistes avant Jansénius...

XII

Mais il faut finir. Glanant donc encore, de-ci de-là, quelques mauvaises herbes que nous avons négligées dans l'élagage que nous a paru mériter le champ que nous livrait M. l'abbé Thellier de Poncheville, nous les écarterons rapidement.

A propos des monarchies où le « pouvoir fort » n'est cependant pas favorable à l'Eglise, notre contradicteur cite « des rois » qui « se font l'instrument de la Franc-Maçonnerie dans sa lutte contre la Papauté », puis « des empereurs » qui « offrent à leurs sujets catholiques la protection discrète de leur haute puissance pour les soustraire à ce qu'ils disent être un empiétement de la Cour romaine » : pour être juste et complet, il eût fallu retenir que la politique maçonnique de la Maison de Savoie n'a été possible que parce que la France elle-même était révolutionnée; il eût fallu avouer que l'*Action française* loue son prince d'avoir promis d'opérer la séparation de la franc-maçonnerie et de l'Etat, il eût fallu aussi tenir pour moins intéressé l'hommage fort sincère que Guillaume II rend assidûment à la Papauté; il eût fallu enfin ne pas oublier que la part légitime d'indépendance que revendiqua le Centre du Reichstag en 1887 figure dans les éléments de cette « liberté politique des catholiques » revendiquée ces jours derniers par M. de Narfon au profit de l'abbé Lemire, si cher à M. l'abbé Thellier de Poncheville.

Persécuté pour persécuté, le collaborateur de la *Chronique sociale* aime mieux l'être par une république que par une monarchie : savez-vous pourquoi? Lisez : « du moins, quand il (le pouvoir) n'est pas trop puissant, les persécutés ont-ils l'avantage de ne pas lui appartenir tout entier. » Le bon billet! Demandez aux religieux proscrits, aux prêtres dépouillés, aux fonctionnaires espionnés, aux pères de famille dessaisis de leurs droits scolaires, ce que pèse à leurs yeux cet avantage! Puis demandez aux catholiques anglais si, libres ou gênés encore à certains titres, ils voient s'accroître ou se restreindre l'indépendance dont ils sont si fiers au regard de la couronne!

« Ce recours impatient à la puissance du monarque », répète encore M. l'abbé Thellier de Poncheville, « semble trahir l'affaiblissement de foi religieuse » : et il s'indigne à la pensée que, « pour rentrer sur cette terre de France, le Christ devrait se mettre aujourd'hui sous le patronage d'un sabre, à la remorque d'un aventurier, dans les fourgons des prétendants »! Fallait-il ramasser, dans la presse rouge, tant de grossiers brocards, pour étayer un pur sophisme? Le souvenir des leçons de saint Thomas sur le composé humain devrait pourtant suffire à montrer à M. l'abbé Thellier de Poncheville qu'il est malaisé de sauver les âmes si l'on ne sauve en même temps les corps. Puis, est-ce douter de la grâce de Dieu, pour protéger une vertu défaillante, que de lui donner des tuteurs même temporels? Aussi bien, en novembre 1878, le comte de Chambord écrivit à M. de Mun : « Retournez vers ces populations de l'Ouest, et, pour tout dire en un mot, répétez-leur sans cesse qu'il faut, pour que la France soit sauvée, que Dieu y rentre en maître, pour que j'y puisse régner en roi. » En 1881, à Vannes, M. de Mun défendit ce programme géminé; dix ans plus tard, il en dissocia les deux termes; le malheur a voulu que la France allât de mal en pis depuis le jour où, ne s'inquiétant plus d'y voir régner le roi, M. de Mun se contenta de souhaiter « que Dieu y rentre en maître. » Tant il est vrai que les appuis humains ne sont pas de si chétive importance, même dans l'ordre surnaturel.

Ailleurs, M. l'abbé Thellier de Poncheville, s'obstinant à pressentir, après une restauration monarchique, de nouveaux jours fâcheux pour l'Eglise, écrit :

> ... Les amitiés de la première heure se sont plus d'une fois muées en hostilité. Des protections intéressées sont devenues par la suite des oppressions. En échange des avantages consentis par l'Etat, des complaisances ont été exigées de l'Eglise, et notre histoire nous en a donné de tels exemples que nous nous félicitons aujourd'hui de n'avoir plus d'attaches officielles pour n'avoir plus d'entraves légales. Croit-on qu'un nouveau Constantin, même décidé par principe, ou par tactique, à ménager les catholiques, n'aurait pas encore la tentation de leur faire payer les libertés qu'il aurait rendues au prix de servitudes à son égard?

Il est pénible pour un laïc d'avoir à présenter à un prêtre des remontrances de cet ordre. Mais, d'une part, M. l'abbé Thellier de Ponche-

ville n'étant pas « mon curé », je ne risque pas de m'exposer au sort de « Garo »; puis, quand je songe que l'avènement de Constantin fut appelé par onze millions de martyrs, je crois être précédé par une assez glorieuse cohorte si je cherche à sauver la réputation de ce privilégié du *Labarum*. J'aimerais donc savoir si je m'abuse quand je tiens pour enseignée par l'Eglise (et tout récemment par Pie IX, par Léon XIII et par Pie X) la thèse de l'union de l'Eglise et de l'Etat, de préférence à la séparation. Sans doute, l'Eglise a le souci de sa « distinction » d'avec l'Etat, comme elle a horreur de sa « confusion » avec lui; mais elle a pareillement le désir de l' « union » autant que le regret de la « séparation ».

Et ces préférences, très expressément définies, ne souffrent d'exception nulle part : remarquons simplement que, dans les Etats de l'Eglise, il pouvait y avoir une apparence de confusion, en ce sens que les fonctions civiles comme les charges ecclésiastiques étaient attribuées à des ecclésiastiques; encore le Pape avait-il soin de ne jamais cumuler les deux emplois dans les mêmes mains : c'est ainsi que Mgr Pecci fut légat à Pérouse avant d'y revenir comme archevêque.

N'insistons pas, et constatons simplement, pour l'honneur de la vérité, que vingt documents pontificaux proclament que l'alliance, entre l'Eglise et l'Etat, est le régime souhaitable, normal, quelque satisfaction qu'éprouve M. l'abbé Thellier de Poncheville à « n'avoir plus d'attaches officielles ». Encore s'il disait tout à fait vrai! Mais précisément son goût persistant pour le ralliement républicain donne à penser que, s'il se réjouit du divorce de l'Eglise elle-même, il ne serait pas l'ennemi de certaines tractations avec les hommes du régime qui le consomma...

Une dernière citation :

Au lieu de se sentir stimulées au travail, les volontés paresseuses, encore mal affermies dans leurs desseins d'action, trouveraient une excuse dans ce bon gouvernement, trop vite venu, pour se dispenser de leur propre tâche encore inachevée. Sous la façade trompeuse d'un pays pacifié et christianisé d'extérieur, un ralentissement de l'activité apostolique se ferait sans doute sentir, dont les suites seraient fatales. La crise religieuse, prématurément dénouée, se rouvrirait quelque jour. Elle travaille notre France depuis plusieurs siècles : elle demande le labeur de plusieurs générations pour se résoudre par un retour de fond vers Dieu.

Si on devait le prendre au pied de la lettre, la conclusion de ce plaidoyer serait que l'état présent, si manifestement détestable, vaut mieux qu'un changement gros d'incertitudes. Après cela, n'est-il pas vrai? il n'y a plus qu'à crier : « Vive la République! » en se confiant au « labeur de plusieurs générations » pour opérer un « retour profond vers Dieu, » — à moins que l'effort de la génération actuelle ne suffise à nous montrer le « grand soir »... Mais, comme je

comprends ceux que tant de patience lasserait, et qui, par amour pour Dieu, crieraient avec l'*Action française :* « Vive le roi! »

Paul TAILLIEZ.

MARC SANGNIER : « SES IDÉES ET SON PROGRAMME DÉMOCRATIQUES »

Comme suite au discours du Manège Saint-Paul où M. Marc Sangnier avait lancé un retentissant appel pour la formation d'un « parti nouveau ». l'ancien chef du Sillon a institué, à la Salle de Géographie, une série de quatre conférences où il a exposé plus en détail ses idées et son programme démocratiques. Avant d'aborder l'examen de ces conférences, remarquons en effet qu'elles complètent le discours dont nous avons eu occasion de parler ici, et qu'il n'est pas sans intérêt, dès lors, de revenir sur quelques particularités de cette manifestation oratoire. Aussi bien trouverons-nous tout profit à nous familiariser à l'avance avec les idées démocratiques de M. Sangnier, telles qu'elles sont apparues au cours du débat contradictoire dont nous avons déjà parlé ici, et qui accusent une égale méconnaissance de la vérité historique et doctrinale. Nous n'y insisterons pas longtemps, d'ailleurs, afin de ne pas allonger démesurément cet article.

M. Paul Hyacinthe-Loyson, au cours de sa contradiction, émet cette assertion qui n'est pas pour nous surprendre de sa part : à savoir que la Révolution a détruit la monarchie, et que les suites de la Révolution ont détruit l'Eglise. A quoi, M. Sangnier répond que si l'Eglise était intimement unie, dans le sentiment de nos aïeux, à la monarchie, elle a été, au cours des siècles, également unie à toutes les forces de civilisation et à tous les régimes politiques qu'elle a traversés en les spiritualisant. Rien à reprendre dans cette réponse. Mais il ajoute, s'adressant toujours à M. Loyson : « Vous dites que la Révolution a détruit l'idée chrétienne, l'idée religieuse. Non, la Révolution, *au contraire,* a marqué, en quelque sorte, tout d'abord, une sorte d'explosion d'*idéalisme chrétien et fraternel.* »

Il faut que M. Sangnier n'ait jamais lu un livre sérieux sur l'origine de la Révolution et le but qu'elle poursuivait, pour émettre une énormité de ce genre. Mais, c'est une nécessité de situation pour tout bon démocrate de rattacher ses origines au mouvement révolutionnaire et de ne plus y voir ce qu'il fut en réalité : une insurrection contre Dieu, et la substitution des droits de l'homme aux droits de Dieu. Plus loin M. Sangnier trouve l'occasion de commettre, dans l'ordre doctrinal, une

erreur aussi grossière, et qui, naturellement a soulevé les applaudissements de l'Assemblée. « Nous croyons, dit-il, à une rémunération éternelle, mais Dieu veut que, sur la terre, *chaque citoyen soit chargé* de faire régner plus de justice et plus de fraternité en ce monde. »

Il est à peine besoin de faire remarquer quelle interprétation fantaisiste et démocratique M. Sangnier donne du *mandavit cuique de proximo suo*, et cela pour les besoins de sa cause. S'il est vrai que Dieu a confié à chaque homme le soin de son frère, et le souci de son âme, il est absurde de prétendre que chaque citoyen en général ait été investi de la mission de faire régner, dans les affaires d'ici-bas, plus de justice et de fraternité. Chaque homme doit la justice et la charité à son prochain, mais il n'appartient pas à chaque citoyen de faire régner l'une et l'autre, attendu qu'il y a une autorité supérieure, qui tient ses pouvoirs de Dieu, et à laquelle incombe la charge d'assurer à la Société les bienfaits de la justice et de la fraternité. C'est comme une hantise, chez tous les démocrates, de voir dans chaque citoyen un détenteur d'une portion, si infime soit-elle, de la puissance publique. C'est la grande erreur du libéralisme de considérer la souveraineté comme la somme des concessions supposées faites par chacun des sujets. L'autorité naît de l'essence de la société et de la volonté de Dieu, principe de toute obligation. Quant aux concessions, elles servent à déterminer la personne (monarque ou pouvoir collectif) à laquelle les hommes préfèrent se soumettre, en vertu de la nécessité naturelle d'une autorité. Et ils se soumettent alors, selon l'étendue, non seulement du droit qu'ils concèdent eux-mêmes, mais encore de celui que Dieu confère en plus à la personne ainsi choisie. De là l'axiome : *omnis potestas a Deo*. L'élection d'un supérieur ne crée pas l'autorité : dans la réalité elle est seulement un moyen d'appliquer à une personne déterminée l'autorité qui est en soi une œuvre divine. Le supérieur est immédiatement constitué de Dieu, après avoir été humainement élu ou déterminé d'une autre manière. Pas de souveraineté propre au peuple : tout au plus, dans certains cas, peut-il choisir ceux auxquels Dieu la confère, selon cette parole de l'Ecriture : *Per me reges regnant et legum conditores justa decernunt.*

Il n'était pas inutile de rappeler la doctrine de l'Eglise, en présence d'une fausse démocratie qui veut faire de chaque citoyen un petit souverain.

Ailleurs, M. Sangnier rentrant dans le sujet du débat, c'est-à-dire l'alliance avec les libres-penseurs pour la constitution d'un « parti nouveau », vient d'énumérer toutes les questions politiques et sociales sur lesquelles l'accord est possible et il conclut : « il semble, au contraire, que nous aurions là le programme d'un parti politique et social qui aurait ceci de particulier et d'excellent qu'il n'inclurait en lui aucune propagande proprement *religieuse ou irréligieuse.* Nous aurions donc un parti qui s'occuperait de politique et d'économie sociale

et pas d'autre chose ». Il est difficile, je crois, d'être plus libéral, et de se mettre plus en opposition avec les encycliques de Léon XIII et de Pie X, que de dénier à l'Eglise le droit de contrôle dans le domaine politique, social ou économique. C'est restreindre et dénaturer sa mission qui est de tout renouveler et instaurer dans le Christ. C'est donc une doctrine absolument fausse que celle qui consiste à dire : que les questions politiques sociales et économiques étant choses temporelles ne regardent pas l'Eglise. Si, en théorie, il est des questions d'ordre politique, économique ou social qui semblent étrangères à son domaine, dans la pratique, elles se traduisent par des actes bons ou mauvais, utiles ou dangereux, dont elle reste juge. La politique areligieuse que rêve M. Sangnier, et autour de laquelle il veut faire la concentration de toutes les forces républicaines, à quelque confession qu'elles appartiennent, si elle peut se concevoir en théorie, se trouve, dans les faits, aux prises avec l'autorité de l'Eglise. Et ses contradicteurs ont raison contre lui, et font, en cela, preuve de plus de bon sens, quand ils lui objectent la nécessité, entre les membres du « parti nouveau » « d'une conception commune des problèmes religieux, tout au moins dans leurs rapports théoriques avec l'activité sociale et politique. » Dans la réponse à cette objection, M. Sangnier ira jusqu'à dire : « il est bien certain qu'il n'est pas un catholique intelligent qui viendrait, aujourd'hui, dans l'état où nous sommes de division philosophique et religieuse, réclamer, par exemple, que le catholicisme soit une religion d'Etat... »

Sans nous attarder à réfuter longuement cette grave erreur empruntée aux légistes et aux étatistes de toutes les époques, il nous suffit de noter, en passant, que la théorie de l'indifférentisme religieux, en matière politique, rejoint celle des partisans de l'Etat athée. M. Sangnier qui fait volontiers profession d'être un fils soumis de l'Eglise, ferait bien de ne pas émettre des doctrines qui contredisent son enseignement, autrement nous serions forcé de conclure que, chez lui, le catholique se dédouble, suivant les circonstances. Nous nous en doutions bien un peu, mais nous venons d'en avoir une nouvelle preuve. Plus loin, M. Sangnier estime qu'il serait possible de se mettre d'accord, actuellement, sur une attitude politique en préparant, petit à petit, les esprits à « une tolérance pratique plus grande et à un respect plus grand de la sincérité et de la conscience de ceux qui ne pensent pas comme nous sur les questions religieuses et philosophiques ». Ainsi l'ancien chef du Sillon non seulement dépose les armes devant l'erreur, mais il conseille à son égard une attitude plus conciliante et plus respectueuse. Le libéralisme nous a habitués, de longue date, à ce genre de capitulations, celle que propose M. Sangnier n'est pas pour nous surprendre. C'est bien ici le cas de rappeler ce passage de la lettre magistrale de Pie X sur le Sillon, où la tolérance pour l'erreur est formellement condamnée. « Or, la doctrine catholique nous

enseigne que le premier devoir de la charité n'est pas dans la tolérance des convictions erronées, quelque sincères qu'elles soient, ni dans l'indifférence théorique ou pratique pour l'erreur ou le vice où nous voyons plongés nos pères, mais dans le zèle pour leur amélioration intellectuelle et morale, non moins que pour leur bien-être matériel ». Mais il y a plus encore. M. Sangnier va jusqu'à s'autoriser de la lettre même du Pape sur le Sillon, pour reprendre toute sa liberté en matière politique : « Il est bien évident, dit-il, que nous sommes convaincus, surtout depuis la lettre du Pape aux Evêques de France au sujet du *Sillon*, que si le Pape peut et doit nous donner des directions religieuses, il entend nous laisser libres de notre propagande politique et économique. Cette lettre même reconnaît implicitement que, lorsqu'il s'agit de la politique ou de ce que le Pape appelle l'« économie pure », nous avons notre liberté complète et absolue, et, plus que jamais, nous sommes convaincu que cette liberté est donc bien nôtre. » M. Sangnier, nous le savons, est très habile, pour faire tourner à son profit les documents mêmes qui le condamnent. Toute la question est de savoir si en reprenant sa liberté politique, M. Sangnier a renoncé aux idées qui l'ont fait condamner. Ce que nous avons déjà dit n'est pas pour nous le faire croire. Au surplus, n'est-il pas évident que dans l'essai d'un « parti nouveau, calqué sur le projet d'un plus grand Sillon, qui se croit couvert parce qu'il arbore le pavillon politique, encourt les mêmes censures pontificales et pour les mêmes raisons. Ce changement d'étiquette laisse, quand même, subsister le blâme qui atteint les mêmes erreurs. « Il fut un temps dit le document pontifical, où le Sillon comme tel, était formellement catholique. En fait de force morale, il n'en connaissait qu'une, la force catholique, et il allait proclamant que la *démocratie serait catholique ou qu'elle ne serait pas*. Un moment vint où il se ravisa. Il laissa à chacun sa religion ou sa philosophie. Il cessa lui-même de se qualifier catholique, et à la formule : « La démocratie sera catholique », il substitua cette autre : « La démocratie ne sera pas anticatholique » pas plus d'ailleurs qu'antijuive ou antiboudhiste. Ce fut l'époque *du plus grand Sillon*. On appela à la construction de la cité future tous les ouvriers de toutes les religions et de toutes les sectes. On ne leur demanda que d'embrasser le même idéal social, de respecter toutes les croyances et d'apporter un certain appoint de forces morales. » Appelons maintenant « parti nouveau » ce qui s'appelait « le plus grand Sillon » et nous verrons, comme on l'a déjà observé ici, que le seul changement consiste à substituer une œuvre politique à une œuvre sociale. Mais cette nouvelle tactique ne met pas M. Sangnier à couvert des censures pontificales, quoiqu'il se croie toute liberté en matière politique, si, par ailleurs, dans ce nouveau domaine qui confine, à tant de questions, il retombe dans ses anciens errements. C'est ce que nous avons à examiner dans les conférences de l'ancien chef du *Sillon*, ayant pour titre : « Nos idées et notre programme démocratique. »

Il n'était pas inutile, en tout cas, de revenir un pas en arrière; ce coup d'œil rétrospectif, si rapide qu'il soit, sur l'inconstance et l'élasticité des principes de M. Sangnier, comme sur ses erreurs doctrinales, servira à nous mettre mieux en garde contre ses nouvelles tentatives sur le terrain politique, où il se croit plus à l'aise et plus en sûreté.

M. Sangnier a consacré quatre conférences à l'exposé de ses idées et de son programme démocratiques. Dans la première qui a pour sujet « La France contemporaine et la démocratie : le parti nouveau », M. Sangnier nous dira sa façon à lui de concevoir la république démocratique. Une allusion aux épreuves, par lesquelles il a passé, pouvait donner à croire que l'ancien chef du Sillon y a trouvé l'occasion de s'amender; mais nous ne garderons pas longtemps cette illusion. M. Sangnier, après avoir évoqué le souvenir de conférences analogues qu'il fit, il y a quelques années, nous apprend que, depuis ce temps, il a beaucoup appris, d'autant que la Providence ne lui a pas ménagé les épreuves. Mais, ajoute-t-il, suivant la manière dont elles sont acceptées, loin de déprimer le courage, elles justifient l'esprit et trempent la volonté. De ces épreuves, nous sommes convaincus que nous pouvons tirer un utile et fécond parti. Nous n'en serons pas appauvris, mais enrichis. Auojurd'hui nos idées se sont précisées, nos méthodes se sont affermies. Chaque fois que l'on est amené à réfléchir, dit-il encore, à contrôler sa propre pensée, à la redresser, à l'épurer, à relever ce qui a pu paraître incomplet dans ce que l'on a professé, on constate, non une déperdition d'énergie, mais un accroissement de forces. Notre conclusion sera donc que nous avons acquis quelque chose de nouveau.

Cette confession aussi vague qu'incomplète, que M. Sangnier a jugé sans doute très habile, ne nous dit pas s'il a rompu avec ses vieux errements sur le terrain démocratique et social. Nous aurions cependant été très heureux d'être fixé sur ce point capital. A défaut d'un aveu que nous attendrons toujours en vain, l'exposé de ses idées et de son programme démocratique nous livrera le fond de sa pensée, et nous verrons que si la tactique a changé, la mentalité est restée la même. Laissant de côté tout ce qui n'a pour nous qu'un intérêt très secondaire, et qui n'est que bavardage de conférencier, nous nous attacherons seulement aux idées principales.

M. Sangnier commence par nous dire qu'il va sans doute nous causer une déception, car ce n'est pas un programme définitif de la République démocratique qu'il apporte, étant incapable de le donner. Un tel programme n'a rien de parfait et de fini, car à mesure que la société se développe et se perfectionne, il est lui-même capable de progrès. Impossible donc de limiter les termes de son développement. Il évolue comme la civilisation. M. Sangnier se gardera d'ailleurs de toute systématisation, et s'inspirera des méthodes scientifiques. Le savant ne limite

pas ses études qu'il laisse toujours ouvertes. Le conférencier ne nous apporte pas un programme définitif qui ne peut *plus* être *revisé*. Mais faisant le départ entre ce qui est acquis et ce qui reste soumis à l'étude et aux investigations, son intention est d'apporter, non pas tant des solutions toutes prêtes que des points de vue qui permettront de travailler en commun et de découvrir les solutions.

Voilà un début qui n'est pas fait pour nous donner une haute idée de la fermeté et de la fixité des principes gouvernementaux de M. Sangnier. Comment! Jamais le programme de la République démocratique ne sera définitif, puisqu'il est, comme les progrès de la civilisation, soumis à l'évolution! Mais c'est du modernisme tout pur. Si les principes sur lesquels repose une société, quelle que soit d'ailleurs sa constitution politique, n'ont rien de fixe et sont soumis à de perpétuels changements, à quel moment de la durée, à quel stade de l'évolution aurons-nous la société rêvée par M. Sangnier? Autant dire que c'est d'un rêve qu'il vient nous entretenir. Cela me rappelle M. Le Roy, ne pouvant donner une définition de la vérité, estimant que la vérité n'est jamais faite, mais toujours à faire. La République démocratique de M. Sangnier est dans ce goût-là. Ce n'est, d'ailleurs, pas nous qui nous en plaindrons. M. Sangnier n'a-t-il au contraire entendu parler que des réformes toujours possibles et qui peuvent entrer dans le cadre de son programme, alors c'est donc d'une ébauche de république démocratique qu'il s'agit. De quelque côté que l'on se tourne, avec M. Sangnier, on a le choix entre la pauvreté de la doctrine ou le vague des idées, comme nous aurons occasion de le voir, au cours de ce rapide examen.

En définitive, et pour ne pas nous embarrasser dans des détails inutiles, M. Sangnier, dans cette première conférence, se pose cette question : Quelle est vis-à-vis de la République démocratique l'attitude de la France contemporaine? La France veut-elle la République, veut-elle la démocratie? Et tout d'abord il constate que ce qu'on entend en France, et particulièrement dans les milieux officiels, par République démocratique n'est pas la même chose que ce qu'entendent lui et ses amis. Ils ont une autre conception de la démocratie. La remarque, paraît-il, a une grande importance, et il tient à bien distinguer sa *conception propre*, pour faire cesser toute équivoque. Dans certains milieux conservateurs on lui reproche d'être républicain et démocrate, à la façon des hommes du bloc, et parmi les républicains du bloc, on s'est imaginé de faire croire qu'il leur demandait la permission d'être comme eux, après qu'ils lui auraient pardonné son catholicisme. Il y a donc là une situation trouble qu'il importe à M. Sangnier d'éclaircir en précisant ce qui, dans sa conception républicaine, lui est commun avec ceux qui gouvernent la France, et ce qui le sépare nettement d'eux. Or, dit-il, ce qui nous sépare ce n'est pas seulement le sentiment catholique, c'est une conception différente du

rôle de la République démocratique. Pour les Républicains officiels la République est encore et toujours un *parti*. Il n'est question, chez eux, que du *parti républicain*. Ils représentent, non la France, non la République, mais le parti républicain. Et si l'on consulte la mentalité des électeurs de ce genre de républicains, pour eux la République est une sorte d'*opposition* à ceux qui représentent une puissance sociale, une révolte contre les forces capitalistes qui pèsent trop lourdement sur eux. Impossible donc de ne pas constater, dans le fait républicain, cette idée : La République est un parti au pouvoir. — Eh bien! s'écrie l'ancien chef du Sillon, notre conception est différente. La République doit mettre en valeur toutes les forces de la nation. — Pas d'ostracisme. Il n'est pas jusqu'à la richesse matérielle qui ne fasse partie du patrimoine national. Ceux qui la détiennent doivent être les instruments de la prospérité du pays. Si l'on n'en tient pas compte, il en résulte un appauvrissement général. Combien cela est plus vrai des forces morales! Il n'y a pas de république forte si elle n'est *enracinée* dans la tradition (!!) La République officielle a eu à cœur de se constituer contre le catholicisme. Or, gouverner la France en dehors et contre l'idéal catholique, c'est appauvrir sa vitalité. Et qu'est-il arrivé? Le triomphe du parti républicain n'a pas amené un accroissement de forces. Les statistiques sont sur ce point éloquentes. D'un côté, triomphe du parti républicain, de l'autre décroissance de la prospérité nationale. Et cependant le parti républicain a triomphé, il progresse avec le double programme d'irréligion, sous couvert de laïcité, et de réformes démocratiques, tandis que les forces d'opposition sont en décomposition. Le pays n'a pas hésité, il s'est porté du côté du parti républicain.

Mais M. Sangnier convient que l'idée republicaine traverse une crise, en raison même du triomphe du parti républicain. Il constate une désaffection croissante de la République, dont il signale les symptômes dans les milieux syndicalistes et jusque dans le malin plaisir que le public prend aux niches que l'*Action française* fait à la République.

On s'aperçoit que la République n'a pas donné ce qu'elle promettait. Sa grande erreur a été d'éliminer les forces conservatrices qui constituent les éléments indispensables à sa vie. Après 40 ans d'existence, la République a une situation anormale; elle est encore discutée. L'idée républicaine ne domine pas toutes nos luttes, comme l'idée monarchique en Angleterre. A côté de la crise républicaine, il y a la crise nationale. A quoi cela tient-il? A ce qu'il n'y a pas d'unanimité morale, et qu'un état de guerre permanent divise les Français en deux camps. Et M. Sangnier de conclure que c'est la notion même de République démocratique, telle que la comprennent les républicains au pouvoir, qui est cause de l'état où se trouve le pays. C'est pourquoi à cette notion il veut en substituer une contre la sienne, qui est celle d'une république démocratique, résultant d'une unani-

mité morale, et qui serait plutôt ce que Platon appelait Aristocratie, c'est-à-dire pouvoir des meilleurs, gouvernement de l'élite. Et cette élite gouvernerait non par la tyrannie, mais en gagnant l'adhésion du peuple. M. Sangnier prend soin de nous dire dans quel sens s'exercerait ce gouvernement: il remettrait à chacun la direction de ce qu'il serait capable de diriger, et s'efforcerait d'élever chacun politiquement et socialement, offrant à tous des facilités d'ascension. C'est, dit-il, ce que nous indiquions, il y a quelques années, par cette formule qui, peut-être, avait le défaut de n'être pas assez claire : « La République est l'organisation sociale qui tient à porter au maximum la conscience et la responsabilité de chacun. » Et comme exemple, il cite celui de l'idéal de la colonisation démocratique, qui serait non pas seulement d'accroître les richesses de la colonie, mais de s'occuper davantage de la valeur humaine de ses habitants, d'élever les indigènes à une vie plus consciente, à une plus libre collaboration à la vie de la métropole, de favoriser en un mot leur élévation. M. François Veuillot, dit le conférencier, avec qui je soutenais une controverse à ce sujet, me demandait de fixer la limite d'ascension. A quoi je réponds : Il est impossible de fixer cette limite, et non seulement on ne peut la fixer, mais on doit travailler à accroître la capacité économique et politique de chacun.

Ce point de vue, qui est nôtre, dit-il, en terminant n'est satisfait aucun parti. D'où nécessité de faire un parti nouveau. Mais nous ne croyons pas que ce parti va se créer tout d'un coup. Seront seuls pour y travailler ceux qui seront dégoûtés des partis anciens. D'où encore nécessité de la formation d'un milieu nouveau. On verra quels sont ceux qui désirent la réconciliation ou ceux qui veulent rester fidèles à l'esprit de secte. Quant au parti nouveau il ne doute pas comment il se formera et si jamais il existera comme tel. Il aura eu du moins ce résultat : d'une part de mettre au pied du mur les hommes qui parlent volontiers d'union, de concorde, d'apaisement, mais qui, pressés de passer aux actes, retirent la main qu'ils n'avaient tendue qu'oratoirement; d'autre part, de concrétiser des aspirations vagues encore, et de donner un nom à ces réalités morales et intellectuelles bien vivantes, de désigner un effort, une poussée de vie. Il n'est pas impossible, ajoute-t-il, que la dissociation des vieux partis se fasse assez vite, pour que grâce à la R. F., le parti nouveau se constitue réellement.

Bref, M. Sangnier veut que la République démocratique soit ainsi faite, qu'elle se confonde avec l'intérêt de la France, et que les bons Français puissent se réunir dans la République pour en accroître la puissance.

Le lecteur nous pardonnera la longueur de cet exposé, mais la nécessité de la critique nous faisait un devoir de donner l'aspect général de cette première conférence où il n'est que trop facile de relever les contradictions, les utopies et les erreurs sociales.

M. Sangnier veut former un parti nouveau pour fonder la République démocratique comme il la conçoit et comme il vient d'en donner l'idée générale. Dans ce parti nouveau il prétend faire entrer toutes les forces vives de la nation, de façon que la République démocratique soit l'image de la France réconciliée dans un embrassement général. L'idée qui veut être généreuse est tout simplement contradictoire, en même temps qu'elle accuse un changement de tactique de la part de l'ancien chef du Sillon. Il n'était d'abord question, dans le discours du Manège Saint-Paul, que d'un appel à toutes les bonnes volontés convergentes, sans distinction de religion ou d'opinion philosophique, sur le terrain exclusivement politique, pour travailler en commun à la réalisation de l'idéal républicain. L'accueil plutôt froid que cet appel a reçu de la part de ceux qui virent dans la religion un obstacle à la formation du parti nouveau, à donné sans doute à réfléchir à l'ancien chef du Sillon. Autrement, comment expliquer qu'il vienne aujourd'hui nous offrir le programme d'une République démocratique où il prétend faire entrer toutes les forces conservatrices de la nation. Bien plus, M. Sangnier se réclame de la tradition. « Il n'y a pas, dit-il, de République forte, si elle n'est *enracinée* dans la tradition. » Vous vous demandez sans doute comment, la 1re République ayant détruit la tradition, la République de M. Sangnier peut s'y trouver enracinée, et quel parti surtout elle peut tirer d'une tradition qui le contredit sur tous les points. C'est là un mystère que je ne cherche pas à éclaircir. Les palinodies successives auxquelles M. Sangnier nous a habitués, expliquent seules cette nouvelle conception d'une République démocratique appuyée, d'une part, sur la tradition et sur les forces conservatrices, et, de l'autre, ouverte à tous les éléments hétérodoxes, juifs, protestants, libres-penseurs, etc. Ce n'est plus un parti nouveau que nous offre M. Sangnier, c'est une salade. N'insistons pas plus longtemps sur le peu de sérieux de cette conception.

M. Sangnier décide ensuite que le fait républicain n'est plus discuté en France. Sur quoi se fonde-t-il, pour émettre pareille affirmation? sur le résultat des élections? Il ne prouve rien, en faveur du régime existant. Les statistiques électorales sincères, non pas les statistiques officielles, toujours tronquées, prouvent au contraire que la majorité des électeurs n'est pas représentée à la Chambre. D'où l'on pouvait plutôt conclure que la République a contre elle plus de la moitié du pays. Ce qui est le contraire de la thèse soutenue par le conférencier.

Enfin, M. Sangnier attribue la prétendue victoire de la République à l'attitude équivoque et sans sincérité de toutes les forces d'opposition, et exécute, en quelques mots, le Boulangisme, la Patrie Française, l'Action libérale populaire, et l'Action française. Il s'en prend en particulier à Jules Lemaître devenu le plus ferme soutien des néo-monarchistes, après avoir signé des affiches retentissantes où s'étalait sa

profession de foi républicaine. Que voulez-vous, dit-il, que pensent les ouvriers qui ont cru à Jules Lemaître, à Coppée, à Syveton?

Nous avons à peine besoin de faire remarquer tout ce qu'il y a d'inconvenant, d'injuste et d'odieux à faire tomber l'échec d'une généreuse et patriotique tentative sur des hommes animés des plus pures intentions, et qui se sont jetés dans la mêlée, avec le seul souci d'arracher la France à des mains indignes et scélérates. M. Sangnier aurait dû se souvenir que l'un de ces trois vaillants champions de la cause nationale, est mort victime de la franc-maçonnerie pour avoir souffleté ses vils agissements sur la face de l'un de ses plus sinistres adeptes.

L'ancien chef du Sillon aurait bien mieux fait de se demander ce que peuvent penser de lui ceux qui ont été témoins de ses évolutions successives. Le temps est loin où M. Sangnier disait : « La démocratie sera catholique ou elle ne sera pas. » Aujourd'hui, comme au temps du plus grand Sillon on dit : « La démocratie ne sera pas anticatholique. »

On est toujours mal venu quand on a pratiqué des doctrines successives, de reprocher aux autres leurs anciennes opinions. L'ancien chef du Sillon aurait bien fait de s'en souvenir, d'autant que l'échec de l'opposition se retourne contre lui, attendu qu'il est uniquement dû au parti de l'école ultra libérale à laquelle il appartient. Et si l'opposition fait encore aujourd'hui à la Chambre si triste figure, c'est qu'elle ne compte guère que des libéraux. Après cela M. Sangnier est bien mal qualifié pour plaisanter l'*Action libérale populaire*. Qu'il laisse ce soin à ceux qui n'ont aucune accointance avec cette ligue et qui fortement établis sur le terrain des principes, peuvent, à bon droit, en critiquer la doctrine et la tactique.

Quant à l'*Action française*, il la représente plutôt comme une curiosité, parce qu'elle fait des *niches* à la République. Au total, M. Sangnier estime que l'opposition n'a fait qu'une œuvre négative, parce que ceux qui combattent sous son drapeau manquent de sincérité. Il était difficile d'être plus malheureux dans ses critiques, tout au moins en ce qui concerne l'*Action française*. Si l'opposition compte des hommes sincères, vaillants, allant droit au but, sans réticences comme sans compromission, c'est bien dans les rangs de l'*Action française* qu'on les rencontre. D'autres, au contraire, lui reprochent ses excès de sincérité. En tout cas, on est toujours maladroit, quand on est aussi peu assuré sur la doctrine, en matière religieuse, politique et sociale, et qu'on essaie de toutes les routes pour arriver au but de reprocher aux autres leur insincérité, et à l'opposition en général de multiplier les équivoques. L'équivoque, il nous semble, est plutôt dans cette nouvelle tactique qui consiste à transporter sur le terrain politique, des erreurs sociales que l'on n'a jamais formellement désavouées et que l'on veut encore ressusciter, sous prétexte que la politique est un ter-

rain neutre où l'on peut reprendre toute sa liberté. Toute la question est de savoir si tout en se confiant dans la politique ou « l'économie pure », comme le Pape Pie X, dans sa lettre sur le Sillon, en reconnaît le droit à tout membre du Sillon, M. Sangnier, dans son essai d'une République démocratique, ne retombe pas dans les vieux errements qui lui ont attiré les censures de l'Eglise. Il y a là une équivoque qu'il importe de dissiper. Or, quelque habileté qu'y mette M. Sangnier pour donner le change, il est incontestable que la constitution du « parti nouveau » avec lequel on prétend fonder une République démocratique, implique nécessairement l'exclusion de l'autorité de l'Eglise dans les affaires temporelles. Cette thèse qui est celle du libéralisme, est formellement condamnée par le *Syllabus* et par les Encycliques de Léon XIII et de Pie X qui établissent nettement le droit que possède Jésus-Christ, et avec lui l'Eglise qui le représente, d'exercer sa divine autorité sur les sociétés. En se reportant au numéro de la *Critique du libéralisme* du 15 mai dernier, on verra cette thèse remarquablement développée sous le titre : Un article de foi oublié par les catholiques libéraux. Elle se résume en cette doctrine : « C'est un dogme de foi que Jésus-Christ possède une autorité souveraine sur les sociétés civiles, aussi bien que sur les individus dont elles sont composées; et, par conséquent, les sociétés, dans leur action collective, aussi bien que les individus, dans leur conduite privée, sont tenus à se soumettre à Jésus-Christ et d'observer ses lois. » Or, oui ou non, est-ce sur le terrain non confessionnel ou areligieux qu'est lancé l'appel à tous les éléments hétérodoxes conviés à entrer dans le « parti nouveau » pour fonder la République démocratique? Ou M. Sangnier ne sait pas ce qu'il dit ou ce qu'il veut, ou nous sommes forcés de conclure que sa thèse est celle-là-même que soutiennent ceux qui ne veulent pas de la royauté sociale de Jésus-Christ ou de l'Eglise qui le représente. Est-ce une revanche contre l'Eglise que cette exclusion qu'il prononce contre elle sur le terrain politique où il prétend n'avoir plus de comptes à lui rendre?

En vain, dans sa seconde conférence où il expose le programme politique et social de la République démocratique, qui comporte, d'une part, des réformes législatives, d'autre part, une action sociale, croit-il triompher en concluant que le programme ne contient pas un mot auquel ne puissent souscrire tous les républicains démocrates, même non croyants? Pourquoi donc sur ces bases ne constituerait-on pas un parti nouveau? Auparavant il avait énuméré toute une série de réformes dans le détail desquelles il serait trop long d'entrer à sa suite. Dans les réformes constitutionnelles et législatives, il est question de la constitution, de la représentation nationale, du référendum, du statut des fonctionnaires, de l'armée, du code du travail. Dans le programme de l'action sociale il s'était plus particulièrement attaché au mouvement

syndicaliste et coopératif. Bien que M. Sangnier s'en soit tenu, sur ces diverses questions, à des indications générales, à des idées directrices, il n'est pas malaisé de voir que les réformes qu'il propose s'inspirent du désir d'émanciper l'individu, au triple point de vue politique, économique et social. C'est ce qu'exprime cette formule : « La République démocratique est l'organisation sociale qui tend à porter au maximum la conscience et la responsabilité civiques de chacun. » Ceux qui ont lu la lettre de Pie X sur le sillon, se souviennent que cette utopie y a été condamnée comme « faussant les notions essentielles et fondamentales qui règlent les rapports sociaux dans toute société humaine. » En insistant, il nous serait facile de relever d'autres erreurs sociales déjà censurées par le document pontifical. Mais les limites qui nous sont imposées ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur ce point. Ce qu'il est surtout intéressant de noter c'est cette préoccupation, dans la constitution du « parti nouveau », d'éliminer toute question religieuse qui pourrait compromettre l'entente, et, par conséquent de fonder une République démocratique entièrement soustraite à l'autorité de l'Eglise, avec laquelle elle ne devrait avoir aucun rapport. Cette prétention de la part d'un catholique qui ne manque jamais l'occasion de faire de tapageuses démonstrations de soumissions à l'Eglise, serait déjà contradictoire, puisqu'elle écarte la royauté sociale de Jésus-Christ en prononçant la séparation du pouvoir civil d'avec l'Eglise. Mais elle devient, de plus, absurde puisque, d'une part, il se réclame, comme nous l'avons vu, de toutes les forces consumatrices et de la tradition pour réaliser sa République démocratique et que, d'autre part, il fait appel à tous les partis dissidents, à tous les hommes, quelle que soit leur religion, ou sans religion, pour constituer le parti nouveau. En vain M. Sangnier objecterait-il que, sur le terrain des réalités politiques, la diversité des croyances importe peu. Même subterfuge avait été employé, on se le rappelle, pour la constitution du « plus grand Sillon. » Seulement, à cette époque, il s'agissait d'un idéal social à réaliser. Aujourd'hui l'idéal a changé de nom, c'est l'idéal républicain démocratique. Au fond c'est la même tentative, sous un autre nom. Or, qu'on relise les admirables pages du document pontifical sur cette funeste utopie et on pourra les appliquer à l'effort désespéré, de nouveau tenté par l'ancien chef du Sillon, pour replacer sa mauvaise marchandise sous une autre étiquette.

D'où nous sommes forcés de conclure que les épreuves dont M. Sangnier aime plus à parler qu'à profiter, n'ont servi qu'à le rendre plus habile et plus fuyant encore.

Mais l'ancien chef du Sillon, dans sa troisième conférence, va tenter une justification de ses visées politico-démocratiques, en montrant que la question religieuse n'est pas un obstacle à l'entente projetée. Et comment cela? Ah! c'est très simple! en excluant la question reli-

gieuse du domaine politique. C'est la conclusion qui ressort de la thèse émise par lui.

En vain se plaît-il, au début, de rappeler la leçon que la Providence a bien voulu lui envoyer, et de nous apprendre que certaines de ces épreuves dont Dieu l'a frappé ont précisé sa route et éclairé sa voie. Ce que nous avons dit déjà nous permet d'être sceptique à cet égard. On sait que M. Sangnier est très habile à traiter les questions gênantes par les à-cotés. Sa tactique ne changera pas. Sa conférence ne sera qu'une diversion. Elle se divise en ces deux points : 1° la façon dont l'Eglise a été jugée par les républicains du gouvernement; 2° ce qu'est la démocratie aux yeux de l'Eglise.

Nous laisserons de côté le premier point qui ne se rattache qu'indirectement au sujet, tout en lui sachant gré du réquisitoire contre les républicains officiels pour lesquels il y a antagonisme radicale, irréductible, philosophique entre l'Eglise et ce qu'ils appellent la République démocratique.

Bien plus, pour eux la République est comme une œuvre d'émancipation religieuse. Donc l'idée irréligieuse est dans le concept républicain. Rien de mieux, en conséquence, que de stigmatiser l'œuvre sectaire où il se plaît à voir l'influence de la franc-maçonnerie qui se propose de déchristianiser le pays. Mais pourquoi quand il arrive à M. Sangnier de dire de bonnes choses, s'empresse-t-il de les gâter par une sortie malheureuse? Ce qu'on reproche aux francs-maçons, dit-il, c'est de vouloir substituer une religion à une autre, mais il est *ridicule pour des catholiques* de se moquer du symbolisme des francs-maçons, quand on se sert de chapes, d'ornements, de chasubles, etc...

Est-ce que par hasard, M. Sangnier voudrait établir un parallèle entre l'admirable symbolisme de la liturgie catholique et l'odieuse parodie, la grotesque singerie des rites maçonniques? Puisque M. Sangnier ne connaît rien de la liturgie sacrée, au moins conviendrait-il qu'il ne fasse pas de ces rapprochements si déplacés et si offensants pour la piété chrétienne.

Dans le second point, M. Sangnier examine ce que la démocratie est aux yeux de l'Eglise, mais non pas, ajoute-t-il, aux yeux de certains catholiques, d'une certaine coterie catholique qui s'arroge le droit de parler au nom de l'Eglise. Qu'est-ce que l'Eglise pense de la démocratie? Quelle attitude est la sienne en face de la démocratie? Donc deux choses à distinguer : 1° l'enseignement de l'Eglise; 2° la politique de l'Eglise.

Le but principal de l'Eglise est un but spirituel. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a une notion de la société que l'Eglise maintient, défend comme base de l'édifice surnaturel. Les notions sociales de l'Eglise, continue-t-il, sont d'ordre général. Rien donc dans son enseignement qui ne puisse s'appliquer à toutes les formes politiques, économiques, sociales. L'enseignement de l'Eglise se complète de la façon suivante : l'Eglise s'accommode de tous les régimes. Toujours

elle s'est désintéressée de ce qui se passe du côté du régime politique.

Mais à côté de la thèse il y a l'hypothèse. En présence d'une organisation qui ne correspond pas à l'idéal rêvé par l'Eglise, il fallait trouver un *modus vivendi.*

Ce qui nous amène à la politique de l'Eglise. Lorsqu'il s'agit de politique, l'Eglise, dans l'ensemble, reste fidèle à son enseignement mais se caractérise par un désir extrême de conciliation. L'Eglise a fait des concessions à la Révolution, bien qu'intransigeante sur la doctrine; elle en a fait au Directoire, elle en a fait à la troisième République, dans le ralliement où l'on voit, à côté de l'enseignement de l'Eglise, une politique qui peut varier. Léon XIII avait confiance que l'on pouvait arriver à une sorte d'entente avec la République. Ceci l'amène à parler de la lettre du cardinal Rampolla à M. Auguste Roussel, directeur de la *Vérité,* où au nom de Léon XIII, le secrétaire d'Etat se plaint de la politique de la *Vérité* qui était éloignée de la sienne, lui conseillant des ménagements, de la discrétion, etc.

Cependant il ne faudrait pas croire que la liberté civique des catholiques soit un leurre. Le Pape ne donne que des conseils en politique. Et M. Sangnier de citer l'exemple de l'Allemagne où le centre catholique, par la voix de son chef, refusa de s'incliner devant les volontés du Pape. Mgr Delamaire considère la liberté des citoyens en matière politique comme chose indiscutable. Le Pape Pie X, lui-même, écrivant au cardinal Fischer, résumait dans des termes que nous n'aurions pas osé atteindre, dit encore M. Sangnier, que la liberté politique est illimitée.

Et quelle sera la conclusion? C'est que la République démocratique ayant besoin de forces morales, ne doit pas répudier ceux qui les lui apportent, d'où qu'ils viennent, croyants ou incroyants.

Telle est, dans ses grandes lignes, cette conférence où M. Sangnier prétend établir que, l'Eglise étant un régime de liberté politique, et s'accommodant de toutes les formes de gouvernement, la question religieuse ne peut être un obstacle à la formation du parti nouveau sur un programme politique, économique et social.

M. Sangnier veut évidemment nous jeter de la poudre aux yeux Il importe donc de le ramener à la question, et c'est par là que nous terminerons sur cette conférence.

De quoi s'agit-il en effet? De la constitution d'un « parti nouveau » composé d'éléments hétérodoxes qu'aucun lien religieux ne rattacherait entre eux, puisque la condition de leur entente est l'élimination de la question religieuse. Et dans quel but ce parti nouveau? pour fonder la République démocratique telle que la conçoit M. Sangnier. Or, par sa constitution même, par les conditions de l'accord, voilà une République démocratique décidée à s'affranchir de l'autorité de l'Eglise. Qu'était-il besoin alors de nous prouver que l'Eglise peut s'accommoder de tous les gouvernements puisqu'on n'en tient

pas compte et qu'on la relègue dans son domaine, sans lui permettre d'en franchir le seuil, sous peine de voir le « parti nouveau » se désagréger et se dissoudre? Or, — faut-il toujours le rappeler, à l'encontre de la thèse libérale, — s'il est vrai que les deux sociétés civile et religieuse sont distinctes et indépendantes dans l'exercice de leurs fonctions respectives, s'il est vrai que chacune est une souveraineté ayant une existence propre et indépendante l'une de l'autre, il n'en est pas moins vrai que chaque homme est soumis à l'une et l'autre sous des rapports différents. Si donc il y avait opposition entre leurs lois et les exigences de leurs fins diverses, l'autorité et la fin de la société la plus excellente de l'Eglise, devraient l'emporter. D'où il suit que l'autorité religieuse peut corriger les lois civiles qui nuiraient au salut des âmes ou qui blesseraient les droits de particuliers.

La quatrième et dernière conférence de M. Sangnier nous réservait une surprise. Avec lui il faut toujours s'attendre à du nouveau, et plus ses idées évoluent, plus aussi la situation se complique et s'embrouille. On finit par n'y plus rien comprendre. Ou plutôt, je me trompe, on comprend fort bien que l'ancien chef du Sillon trouve son cas des plus embarrassants, et qu'il cherche, par des explications entortillées, contradictoires et sans franchise, à sauver la face. C'est à une tentative de ce genre qu'il recourt aujourd'hui. Il n'est que trop facile d'en montrer le caractère contradictoire.

Jusqu'ici M. Sangnier nous avait parlé, avec des larmes dans la voix, des épreuves qui lui étaient venues de Rome et qui ont, paraît-il éclairé sa marche et précisé ses méthodes, sans nous dire, toutefois, en quoi elles avaient modifié sa doctrine démocratique, toujours aussi suspecte pour nous parce que jamais désavouée.

Mais voilà qu'il s'agit d'autre chose aujourd'hui. Il n'est plus question d'épreuves. Il semble même que le Pape ait, par son jugement de condamnation, devancé les désirs et les intentions de M. Sangnier qui, du fait de la dissolution du Sillon, se trouve, dans une situation excellente, meilleure que jamais.

Le document pontifical dont M. Sangnier se réjouit aujourd'hui, autant qu'il s'en était plaint autrefois, au point de laisser entendre que ses intentions y avaient été méconnues et ses idées mal interprétées, le document pontifical est exalté comme ayant mis fin à une équivoque très préjudiciable à la cause démocratico-républicaine à laquelle l'ancien chef du Sillon consacre maintenant tous ses efforts. La situation, dans l'intervalle d'une semaine, se trouve ainsi complètement changée. Pourquoi? Parce que M. Sangnier en juge ainsi. Et voilà l'explication qu'il en donne, en parlant de l'évolution du Sillon. « Le Sillon est né comme un mouvement *confessionnel.* Pour y entrer, le mot de passe n'était pas : es-tu républicain », ni : « es-tu démocrate? » mais « es-tu catholique? » Et M. Sangnier rap-

pelle ici les beaux jours du Sillon, qui lui ont valu la bienveillance de deux Papes et de tant d'Evêques. Mais les fondateurs du Sillon ont grandi; devenus des hommes, ils ont désiré exercer leur activité sur le terrain même que l'Eglise laisse libre à ses enfants. Et le *Sillon* a évolué avec eux; il est devenu un mouvement mixte, puis a voulu être tout à fait un mouvement politique et social. De cette évolution, relativement rapide, observe M. Sangnier, une équivoque ne pouvait pas ne pas naître. — *Tout ceci textuel, d'après la Démocratie.*

Mais le plus drôle de l'affaire, c'est que M. Sangnier qui s'est toujours complu à entretenir l'équivoque, se trouve aujourd'hui avoir voulu la faire cesser en devançant le Jugement du Pape, et en s'exécutant lui-même. Voici en effet ce qu'on lit dans le compte-rendu de la conférence, publié par la *Démocratie.* « Trois mois avant la lettre du Pape, (le 16 mai 1910), Marc Sangnier proposait à nos amis dans un Congrès la dissolution du *Sillon,* remplacé par deux groupements distincts, l'un d'éducation et confessionnel, l'autre d'action sociale, et placé sur le terrain civique. »

M. Sangnier qui, après coup, veut se donner le beau rôle, s'enferre de plus en plus, en tentant de misérables explications où il aggrave encore son cas. La dissolution du *Sillon,* proposée par lui-même? Allons donc! C'est trop se moquer des gens et de la vérité. M. Sangnier voudrait aujourd'hui nous faire prendre pour un projet de dissolution réelle cette organisation nouvelle qui cachait simplement un misérable subterfuge, destiné, comme le fit observer dès lors le directeur de cette revue, à prévenir l'effet d'une condamnation qu'on savait imminente. Le jour où elle paraîtrait, on y répondrait avec un sourire : le *Sillon?* Il est déjà dispersé. Toutefois, M. Sangnier veut bien reconnaître que l'équivoque subsistait toujours : « Mais les décisions explicites du 16 mai 1910 risquaient de demeurer sans effet pratique, tant les liens anciens (entre les deux groupements du *Sillon*) étaient forts, et peut-être à l'heure actuelle, les équivoques d'autrefois subsisteraient-elles encore, si la lettre du Pape n'était venue les briser. »

Comme on le voit, ce qui avait été jusqu'ici un sujet de lamentations pour M. Sangnier, devient une cause de joie : « Ainsi, dit-il, par la disparition des groupes anciens du *Sillon,* notre situation devenait plus claire aux yeux de tous, et aussi plus claire et plus simple en fait. » De qui donc M. Sangnier se plaignait-il, puisqu'il avoue aujourd'hui que le Pape en dispersant le *Sillon,* a rendu un grand service à son ancien chef, en lui rendant toute sa liberté (il le croit du moins) sur le terrain politique et démocratique. Il reconnaît aussi que le document pontifical l'a éclairé sur certains points faibles de sa doctrine démocratique : « Développer un programme qui insistait toujours sur le devoir *de liberté,* jamais sur le devoir *d'obéis-*

sance et d'ordre, devenait — nous en avons constaté nous-mêmes certains fâcheux effets — une prédication au moins dangereuse. — Efforçons-nous donc de rendre utiles pour nous les leçons religieuses contenues dans la lettre du Pape et remercions la Providence qui a bien voulu nous placer sur un terrain et dans une situation tels que notre action peut s'épanouir plus librement et d'une manière bienfaisante. »

M. Sangnier s'en tire à bon compte s'il se croit ainsi quitte à l'égard des censures pontificales qui ne visaient pas le seul point qu'il met en évidence, mais tout l'ensemble de sa doctrine démocratique. Il se trompe étrangement s'il croit, par cette concession faite au blâme qui atteignait toute son œuvre, recouvrer toute sa liberté et son indépendance vis-à-vis du Chef de l'Eglise, en se plaçant désormais sur le terrain républicain et démocratique. Nous l'avons déjà dit, M. Sangnier ne veut plus que l'Eglise se mêle de ses affaires, et il lui signifie poliment et obliquement son congé.

Et maintenant, comment s'exercera son action politique? M. Sangnier nous dit qu'un mot résume et concrétise ses projets à cet égard : *le parti nouveau.* Mais l'idée et le nom même du parti nouveau sont-ils si récents, se demande l'ancien chef du *Sillon?* Nullement. Lui-même rappelle aujourd'hui, ce que, le 17 février 1907, il y a donc plus de quatre ans, il écrivait dans *l'Eveil démocratique,* au lendemain du Congrès national d'Orléans : « Oui, vraiment, il y a place pour un parti nouveau, non pas coalition d'éléments disparates et simplement juxtaposés, mais union vivante et féconde de tous ceux qui non seulement poursuivent ensemble un même but immédiat, mais ont vraiment un tempérament semblable, des aspirations pareilles, un sens identique des nécessités de l'heure présente. » Notre directeur avait donc bien raison de dire, il y a quelques semaines, que le « parti nouveau » était simplement la reprise du « plus grand Sillon ».

C'est le même rêve que caresse toujours M. Sangnier. Mais les éléments disparates, hétérodoxes auxquels il fait appel pour former ce parti nouveau le mettent aujourd'hui comme autrefois en contradiction avec lui-même. Quelle union vivante et féconde peut-il attendre de cet amalgame formé par la réunion de catholiques, de protestants, de juifs, de libres-penseurs? Au surplus se doute-t-il bien de l'échec lamentable auquel sont voués ses projets, derniers espoirs d'un homme qui sent tous les terrains s'effondrer sous ses pas. Dans une de ses conférences il nous a dit que ce parti nouveau pourrait bien n'être jamais qu'un mythe. Il eût été bien plus juste de dire : une mystification.

Et maintenant, pour finir, recueillons, au milieu de toutes les explications embarrassées et fuyantes qui caractérisent cette dernière con-

férence, une contradiction flagrante dont M. Sangnier ne paraît pas s'être douté.

Parlant de l'évolution du *Sillon*, son ancien chef s'exprime ainsi : « Le *Sillon* est né comme un mouvement *vraiment confessionnel* ». On demandait seulement aux futurs collaborateurs, pour leur ouvrir la porte du cénacle : « Es-tu catholique. »

Or, dans la Séance de discussion qui suivit cette dernière conférence, M. Sangnier fut appelé à préciser ce qu'il avait dit précédemment de la confessionnalité de l'ancien *Sillon*. « N'avons-nous pas répété maintes fois jadis », observe un contradicteur : « Le *Sillon* n'est pas un mouvement confessionnel ? nous trompions-nous alors ? » A quoi l'ancien chef du *Sillon* répond : « La revue fondée par Paul Renaudin et qui devint par suite l'organe du mouvement et lui donna son nom, *ne se plaçait pas sur le terrain confessionnel.* On avait même remarqué que le premier appel adressé alors aux jeunes gens de bonne volonté *ne comportait pas d'affirmations spécifiquement chrétiennes.*

Insister serait cruel. *Ab uno disce omnes.*

Stanislas de HOLLAND.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

SEMAINE RELIGIEUSE ET KERMESSE

Le puritanisme est partout détestable. Mais est-ce tomber dans son excès, de trouver excessives et regrettables certaines concessions à l'esprit mondain de la part des œuvres catholiques, plus encore, quand ces concessions sont couvertes et sanctionnées par des *Semaines religieuses* qui joignent toujours à leur rôle officiel de l'évêché dans certaines parties, celui d'organe officieux pour le reste ?

C'est à propos d'annonces et de comptes rendus dans la *Semaine religieuse* du diocèse d'Agen que cette réflexion nous est suggérée. Tout le monde convient qu'il ne faut pas se montrer méticuleux à l'excès sur les moyens d'attraction employés dans les fêtes et ventes de charité pour procurer aux œuvres catholiques les ressources dont elles ont besoin. Elles prennent facilement aujourd'hui un air de mondanité qui leur convient peu, et dont le moindre inconvénient est de faire trouver bons à leur profit des usages, des plaisirs, que le sain esprit catholique déconseille partout ailleurs. Admettons cependant que, par condescendance pour les mœurs générales aujourd'hui si abaissées, une certaine tolérance de ces usages et plaisirs mondains soit excusable, sinon vraiment légitime. A tout le moins, est-ce une raison de laisser cette partie des programmes dans l'ombre discrète

qui lui convient, de laisser faire sans approuver. Mais si les *Semaines religieuses* elles-mêmes embouchent la trompette pour allécher le public par l'annonce de ces mondanités; si elles en étalent ensuite le compte rendu, avec des éloges pour les acteurs et les actrices professionnels, sous couleur de leur « dévouement aux œuvres catholiques », et se mettent à les célébrer à peu près comme le ferait un journal du boulevard; si elles vont jusqu'à exalter imprudemment la moralité d'un auteur comme Jean Richepin, fût-ce pour une œuvre supportable, qui ne voit combien elles oublient leur propre rôle et quel fâcheux exemple de laxisme elles donnent!

Il y avait donc, à Agen, « vente-kermesse et fêtes de charité, au profit du Comité diocésain d'Action et d'Œuvres catholiques et de l'Ecole Félix-Aunac ». Ces fêtes avaient lieu dans l'enceinte de cette Ecole, qui est un collège catholique du diocèse. Par conséquent, leur double objet et le lieu où elles se devaient dérouler commandaient particulièrement la réserve dont nous parlions.

La *Semaine religieuse* du 6 mai 1911, terminait sa réclame par ces lignes :

Quant à la soirée théâtrale que nous avons précédemment annoncée, elle ne manquera pas d'attirer en foule les spectateurs, quand on saura que d'excellents artistes de Toulouse, dont plusieurs lauréats du Conservatoire et professeurs de déclamation, viendront interpréter devant nous deux pièces célèbres: *le Flibustier*, comédie en trois actes de Richepin, et l'*Anglais tel qu'on le parle*, vaudeville de Tristan Bernard. Ces artistes toulousains, *dont le dévouement à nos œuvres catholiques est connu* et dont le succès a déjà sur bien des scènes couronné le mérite, trouveront à Agen, comme partout où ils sont passés, un nombreux public heureux de les entendre et de les applaudir. La soirée théâtrale qu'ils nous promettent — vraie soirée de gala — sera un splendide couronnement à nos deux journées de fêtes.

Le 13 mai, nouvelle annonce, que suivait un filet sur le centenaire du comte de Falloux dont je cite en passant ce fragment :

Sur la demande de Monseigneur, qui avait reçu une lettre en ce sens, une messe a été célébrée au Petit Séminaire, qui, depuis la Séparation, vit de la loi de 1850 à laquelle il doit son existence légale. Matîres et élèves de Saint-Caprais, mis au courant, ont aussi tenu à faire monter vers le ciel une prière reconnaissante. Présente au Collège pour la première Communion, Sa Grandeur s'est plu à évoquer cette physionomie et à bénir cette mémoire.

Puisse, en nos temps où le fracas est grand et où violent semble devenir le choc des procédés que suscite la question scolaire, puisse, le centenaire *de ce grand catholique*, préciser une fois de plus l'exemple de ce qu'il y a à faire pour aboutir sans retard à des victoires analogues aux siennes!

Voici l'annonce :

Soirée théatrale, avec le concours de madame Bocabeille, professeur de déclamation, membre du jury au Conservatoire de Toulouse; de Mlle Gardenal, premier prix de tragédie et de comédie, et de plusieurs artistes amateurs: MM. Marennes, Marcial, Jorel, etc...

1° *Le Flibustier*, comédie en trois actes et en vers, de Jean Richepin;
2° *L'Anglais tel qu'on le parle*, vaudeville de Tristan Bernard;
3° Intermèdes musicaux.

Le 20 mai, la *Semaine religieuse* donne le programme complet des fêtes, dont nous extrayons cette partie.

A 8 heures 1/2 du soir
— SOIRÉE DRAMATIQUE —
avec le concours de

M. MARCIAL Grand premier rôle	M. VARENNES Jeune premier rôle	M. JOREL Rôles de composition

Mlle GARDENAL 1er Prix de Tragédie et de Comédie du Conservatoire de Toulouse Forte jeune Première	Mme BOCABEILLE Professeur de Déclamation, membre du Jury au Conservatoire de Toulouse Mère noble

PROGRAMME DE LA SOIRÉE

ORCHESTRE.

I. ROSALIE, comédie en un acte de M. Max Maurey.

M. Max Varennes jouera le rôle de M. Bol

Rosalie. . . . . . Mme Bocabeille | Mme Bol . . . . Mlle Gardenal

QUÊTE.

ORCHESTRE.

II. LE FLIBUSTIER, comédie en trois actes et en vers de Jean Richepin, de l'Académie Française

M. Marcial, jouera le rôle de Legoëz

Jacquemin. . . . M. Max Varennes | Pierre. . . . . M. Jorel
Mlle Gardenal jouera le rôle de Janik | Mme Bocabeille . . . . Marie-Anne

Enfin, le 27 mai, c'est le compte rendu détaillé, tout fleuri, où rien n'est oublié, ni personne : les vendeuses, le buffet, les décorations, les exercices divers. Tous les compliments souhaitables, il y en a trois pages, dans lesquelles, au risque de passer pour un censeur importun et aigri, j'aurais préféré ne pas lire ceci :

La partie dramatique l'avait été (confiée) à quelques-uns de ces artistes toulousains que réunit M. Armand Praviel, et que nous avait conduits un de ses jeunes amis, M. du P. de G. Ils ont joué une comédie « Rosalie » et un drame « le Flibustier » de Jean Richepin. Cette dernière pièce, admirablement versifiée, *est d'une valeur morale supérieure encore à sa valeur littéraire. L'inspiration en est très elevée. les sentiments qu'elle éveille très nobles et très beaux.* L'une et l'autre ont été interprétées avec un art absolument supérieur. Nous ne croyons pas que, sur nos scènes privées, nous ayons eu jamais la fortune d'applaudir une aussi remarquable interprétation. Il y avait là une observation psychologique très fouillée, un sentiment de la nuance absolument exquis, une souplesse, un naturel, une vérité, réellement prenants et touchants. Vraiment MM. Marcial, Varennes et Jorel, *Mesdames Bocabeille et Gardenal* sont d'admirables artistes.

Il nous reste à remercier toutes les bonnes volontés, toutes les générosités, toutes les activités, qui nous ont prêté leur concours et leur dévouement. *C'est l'honneur et la force de nos œuvres catholiques que de les susciter et d'y pouvoir voir compter.* On n'imagine guère, quand on ne s'en occupe pas de près, ce que demande de collaborations vaillantes et persévérantes l'organisation et le succès d'une entreprise comme celle-là. Nous les avons rencontrées, parce qu'il y en a qu'on rencontre toujours. *Elles sont d'un bel exemple et d'un grand réconfort.*

Elles font oublier la maussaderie des portes qui se ferment, des singulières mentalités qui ne font même pas l'honneur à des invitations polies de leur répondre, et cela par apathie, égoïsme peut-être, inintelligence des besoins impérieux de l'heure présente. Les mécomptes sont sans doute la rançon des joies que l'on trouve ailleurs. Mais les généreuses collaborations que l'on rencontre en sont la revanche. Elles consolent; elles soutiennent, elles encouragent. Nous les remercions du fond du cœur. Nous leur disons : « A une autre fois », parce que la Charité catholique est une perpétuelle moissonneuse, à laquelle il faut sa moisson annuelle. Les fêtes ayant bien réussi, les œuvres qui comptaient là-dessus s'en réjouissent. C'est pour Dieu qu'on a travaillé; c'est à Dieu qu'on a donné. Il se chargera de la rémunération.

Rien ne nous paraît de trop dans ces réflexions d'un correspondant agenais :

« Où donc s'arrêtera l'œuvre de déformation qu'est en train d'accomplir le libéralisme dans la mentalité catholique? Nul ne saurait le dire, car chaque jour on a la tristesse de constater que ses ravages s'accusent par de nouveaux et lamentables progrès. Tout récemment, dans un remarquable article, M. de Holland signalait ici même le fléau du libéralisme féminin. Que de pages non moins tristes devront s'ajouter à celles-là! Mais le pire chagrin ne vient-il pas de ce que, à cette déformation du sens catholique sous l'action du libéralisme, coopèrent parfois des auxiliaires tout à fait inattendus?

» Voilà, par exemple, une *Semaine religieuse* qui, à propos d'une vente-kermesse organisée par son directeur, dignitaire ecclésiastique, offre au public — un public catholique! — un programme très alléchant, mais en vérité fort étrange. La fête a pour but de procurer des fonds aux œuvres catholiques, c'est entendu, mais l'étrangeté du programme n'en demeure pas moins. On y voit annoncée une soirée dramatique, donnée avec le concours d'artistes de métier, des professionnels de la scène bien authentiques. En preuve, voyez-les qualifiés en pur style du théâtre : celui-ci est un « *jeune premier rôle* », celle-là une « *forte jeune première* » (le dictionnaire m'apprend qu'on désigne ainsi les rôles d'amoureux), cette autre est une « *mère noble* ». C'est complet. Ce sera comme un théâtre, quoi! Enfin, comme couronnement, les acteurs précités donneront une comédie de... Jean Richepin, de l'Académie française, oui, j'ai bien lu, de Richepin, l'auteur des *Blasphèmes*.

» Voyez-vous où l'on en est venu avec le courant des idées modernes! Nos organisateurs ne paraissent pas avoir soupçonné qu'un pareil nom, quelle que fût l'innocuité de la pièce, ne devait pas paraître sur un programme de fête catholique, qu'il froissait doulou-

reusement les âmes qui ont conservé le sens catholique dans son intégrité, qu'il était suivant l'expression reçue en théologie « *piarum aurium offensivum.* » Que ne se sont-ils donc souvenus que, vis-à-vis de pareils écrivains, l'Eglise, pour inspirer à ses enfants la haine de leurs œuvres, n'hésite pas à les proscrire toutes en bloc « *in odium auctoris !* »

» Et que dire de cette introduction dans un milieu catholique, d'un personnel de théâtre, présenté avec le jargon du lieu? Comme nous sommes loin de l'esprit et de la pratique de l'Eglise! Y a-t-il rien qui leur soit plus opposé? Allez, après cela, éloigner nos fidèles, du théâtre! Il est vrai qu'à l'heure présente on y songe de moins en moins. Nos moralistes libéraux ont à cet égard une casuistique nouvelle. « Eloigner les fidèles du théâtre! cela était bon jadis. Mais » aujourd'hui, on n'y doit plus songer. Y songeât-on, on travaillerait » en vain. Le courant qui pousse au théâtre, au plaisir, est trop » fort. » A leur avis, semble-t-il, il y a mieux à faire: entrer soi-même dans le courant; baptiser le théâtre, comme d'autres, hier, baptisèrent la révolution. Que dis-je? le baptiser? en faire le coopérateur de nos œuvres catholiques en lui demandant d'alimenter nos caisses.

» Pauvre et vain raisonnement! A quoi bon, je vous prie, des œuvres catholiques, si, sous prétexte de les faire vivre, vous commencez par tuer l'esprit chrétien dans les âmes. Car l'esprit chrétien, ne l'oublions pas, est essentiellement dans la haine et la fuite du monde, de ses plaisirs, de ses vanités, de ses pompes. Notre-Seigneur et, après lui, les apôtres s'en sont assez clairement expliqués. « Soit, me dit-on, mais prenez garde! Avec vos étroitesses de vues vous courez risque de tout perdre. La conquête des âmes contemporaines est au prix d'une grande largeur d'esprit. Ou renoncez à l'espoir du succès pour votre apostolat, ou laissez ce rigorisme d'un autre âge qui menace de vous accabler sous un qualificatif dont vous ne vous relèverez pas : « Petit esprit! »

» Se laisse émouvoir qui voudra par ces arguments fort à la mode. Pour nous, traditionalistes résolus, tenons-nous-en au saint Evangile, à sa morale, à ses principes, authentiquement transmis par l'Eglise et ses docteurs. »

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC A LIMOGES

On s'est abstenu de pavoiser cette année à Limoges, pour la fête de Jeanne d'Arc.

Les catholiques du diocèse se demandaient depuis plusieurs semaines ce que ferait Limoges pour célébrer notre héroïne nationale, placée par S. S. Pie X sur les autels. Les esprits clairvoyants annonçaient qu'on ne ferait rien, parce que les démocrates chrétiens de la région, à la tête desquels, comme on sait, est M. *le chanoine* Desgranges, directeur de la *Semaine religieuse,* étaient contraires à toute manifestation, évidemment par crainte que l'hommage rendu à la res-

tauration de la royauté, ne rejaillît malencontreusement sur celle-ci.

Enfin, le 19 mai, parut dans la *Semaine religieuse*, la note curieuse que voici :

> Fête de la Bienheureuse Jeanne d'Arc. — Le dimanche, 28 mai, on célébrera, dans toutes les paroisses du diocèse, ainsi que dans toutes les églises de France, la Fête de la Bienheureuse Jeanne d'Arc. Nous demandons instamment *à nos chers diocésains* d'honorer de leur mieux, ce jour-là, cette glorieuse protectrice de notre Patrie, ***surtout en témoignant leur piété et leur ferveur par l'assistance aux offices en cette solennité.*** Nous leur demandons aussi, avec Mgr l'évêque d'Orléans, de diriger leurs prières d'une manière spéciale en vue de la prochaine canonisation de la Bienheureuse qui nous ramènera les magnifiques et unanimes démonstrations extérieures d'il y a deux ans. ***En attendant, pour cette année, il nous paraît sage de ne pas solliciter positivement de nos chers diocésains, tout en leur laissant pleine latitude, ces particulières manifestations.***

Ce qui frappe dans cette note non officielle, ce n'est pas principalement d'entendre le directeur de la *Semaine religieuse* parler comme il est réservé à l'évêque de le faire, en appelant les catholiques « nos chers diocésains ». Ils sont ceux de l'évêque, mais non de M. Desgranges. C'est le tour peu franc de cette communication : on leur laisse pleine latitude, mais en leur conseillant de n'en point user, du haut de cette tribune d'où les paroles tombent avec quelque autorité; et on les engage à célébrer dignement cette fête nationale... par des actes strictement privés.

Les détails qui suivent nous viennent de source très sûre.

Comme on laissait pleine latitude, beaucoup résolurent d'illuminer. Mais beaucoup, qui prétendaient avoir l'oreille de l'évêché, soutenaient qu'il ne fallait rien faire.

Le mercredi soir, 24, la comtesse du Authier alla aux bureaux de l'Evêché, et demanda à M. Lartisien, vicaire-général, ce que signifiait la note de la *Semaine:* il lui fut répondu que l'on était libre d'agir à sa guise... mais que l'Evêché se réservait pour la Canonisation.

Là-dessus, comme le R. P. Eyraud prêchait le mois de Marie à Saint-Michel, il exhorta vivement les fidèles, le jour de l'Ascension, aux Vêpres, à pavoiser en l'honneur de Jeanne d'Arc. Ces paroles furent aussitôt rapportées à l'Evêché qui ne cacha point son mécontentement... si bien que, le lendemain, vendredi, M. le Curé de Saint-Michel, étant allé voir M. Lartisien, en reçut des reproches. On aurait dû comprendre que la pensée et le désir de Monseigneur étaient que l'on s'abstînt. Aussi M. le Curé de Saint-Michel, qui avait commandé un beau pavoisement, ne put seulement pas mettre un drapeau; et le prédicateur fut, lui aussi, contraint de se taire. Il ne dit plus rien sur cette question.

Il n'y a qu'une voix dans Limoges pour dire que les démocrates (style Desgranges) sont la cause de tous ces ennuis. Ils sont sans cesse dans les bureaux de l'Evêché et y font la pluie et le beau temps. Mais beaucoup de catholiques sont tout simplement indignés.

On réserve toutes ses forces pour la canonisation!... Et Limoges n'a pas illuminé, parce que l'Evêché avait défendu de le faire. Or, tout le monde avoue que, sans cette défense, on aurait eu un pavoisement et des illuminations splendides.

Il y a de petits incidents qui ont une portée significative.

Puisque nous parlons de *Semaines religieuses,* voici ce qu'on lit sur celle de Limoges, dans le *Salut national,* organe de cette région (4 juin 1911), sous le titre : *Où l'on voit qu'un abbé démocrate aurait mieux fait de se taire:*

Sous ce titre « *l'Affaire d'Abbadie* », M. le chanoine Desgranges publie dans un de ses journaux, le *Petit Démocrate,* un article méchant, et sot, avec une pointe d'hypocrisie.

On sait que ce célèbre abbé n'aime pas les élites sociales de la puissance ou de la fortune; sa profession de démocrate, même chrétien, ne le lui permet pas. Il est bien par là fortement en contradiction avec les enseignements de Léon XIII, mais la « sagesse de son action sociale » n'est pas compromise pour si peu. On le croyait assagi depuis qu'il a fait sa poussée dans les honneurs ecclésiastiques, c'était une erreur; il est toujours Jean Desgranges.

Quel besoin avait-il de parler à ses lecteurs populaires de cette affaire? C'était le besoin de leur dire que ce malheureux était gentilhomme et royaliste... c'est là toute la raison de l'article.

Sa profession de démocrate lui a fait trouver ce trait; il l'a ramassé prestement et l'a lancé, *telum imbelle.* Voici pourquoi nous disons que l'article est méchant.

M. Desgranges ajoute que M. d'Abbadie « était à la tête des œuvres catholiques de son département ». Mais M. Desgranges est lui aussi très occupé d'œuvres catholiques et sociales; c'est donc un collaborateur tombé et malheureux que le fougueux abbé démocrate accable sans pitié et sans nécessité : publier les tristes défaillances de ses amis, lorsque rien n'y oblige, ne semblera pas un acte de haute sagacité. Voici pourquoi j'ai dit que l'article est sot.

Cet étourdi vient encore réveiller l'histoire de l'abbé Delarue qui n'a rien à faire en cette occurrence. Quelle nécessité le pressait donc d'évoquer l'aventure malheureuse de son confrère dans le sacerdoce, ignorée ou oubliée de ses lecteurs? M. Desgranges n'a pas besoin, pour nous convaincre de sa vertu, de se faire le redresseur de tous les boiteux de la chrétienté. En vérité, nous ne pensons pas que l'on puisse étaler plus de maladresse; voilà pourquoi nous disons que cet article est sot.

M. le chanoine feint de déplorer la grande publicité donnée à ce scandale par la presse à gros tirages; et aussitôt, avec une comique résignation il s'empresse d'ajouter la publicité de son journal populaire. « Puisque la Presse a commis l'infamie de dévoiler ainsi les secrets de deux familles et de procéder à une confession publique, parlons à notre tour » c'est-à-dire, continuons « l'infamie », dévoilons un peu plus les secrets des deux familles. Pensera-t-on que ces secrets familiaux touchent beaucoup le cœur du chanoine? Il fait le plaisantin; voilà pourquoi nous disons que cet article n'est pas dépourvu d'une pointe d'hypocrisie.

Et, tout cela pour faire savoir aux lecteurs de son *Petit Démocrate,* qu'un gentilhomme royaliste avait déserté le domicile conjugal.

RIEUBLANC.

LE RÉVEIL DU SILLON

Nos lecteurs se souviennent d'une information récente que nous avons donnée sous ce titre, en publiant le programme d'un groupe d'action démocratique qui vient de se reformer à Toulouse. Voici une autre circulaire, émanant du même centre, qui confirme ce que nous avons déjà dit et apporte des précisions intéressantes.

Toulouse, 24 mai 1911.

Mon cher camarade,

Toulouse organise, pour le 11 juin, un grand Congrès régional de propagande pour la *Démocratie, avec le concours de Marc Sangnier.* Vous trouverez ci-contre le programme de ces journées. Nous n'insistons pas sur l'importance de ce Congrès.

Notre journal se présente sous un aspect très intéressant; *les difficultés de la première heure ont disparues* (sic), puisqu'il fait ses frais. Le moment est venu de le propager avec méthode : *par lui nos idées pénétreront plus facilement.*

Le but principal de ce Congrès est d'organiser notre propagande. *Marc Sangnier, dans une réunion publique et contradictoire, précisera le nouveau terrain sur lequel nous sommes placés.*

Nous comptons sur votre adhésion que vous nous ferez parvenir le plus tôt possible.

Nous vous prions de faire une intense propagande autour de vous.

SAMEDI 10 JUIN A 8 H. 30 DU SOIR.

Rapport de M. Caupert, avocat à Béziers.
Allocution de *Marc Sangnier.*

DIMANCHE 11 JUIN A 10 HEURES.

Rapport de M. Pujet : la vente à Toulouse.
Rapport des correspondants régionaux.

A Midi : Banquet démocratique.

2 heures : Concours de camelots.

4 HEURES : GRANDE RÉUNION
publique et contradictoire.
(Halle aux grains.).

Prix du banquet : 3 francs.

Carte congressiste : 0 fr. 50. — Réunion : 0 fr. 25.

Répondre immédiatement à A. Callebat, 6, rue des Jumeaux..

Permanence du Congrès : 39, rue de la Dalbade.

En même temps, M. Sangnier multiplie réunions et grands discours à Lyon, à Rouen, etc...

Il n'y a pas à s'y méprendre, en dépit de ses explications alambiquées, c'est bien le réveil du *Sillon*, un réveil très actif. L'enseigne a été enlevée, mais la marchandise est la même.

Un seul trait pour le prouver encore. Il est emprunté au compte rendu du discours de M. Sangnier à Roi dans sa quatrième conférence, à Paris (*la Démocratie*, 30 mai).

Catholique, s'agit-il de faire acte de catholique ou de défenseur des nécessaires libertés religieuses, j'accomplirai cet acte avec tous les catholiques — royalistes ou républicains, peu m'importe. Républicain, c'est avec les républicains que je travaillerai à organiser la République et la Démocratie.

Ce contre quoi nous nous élevons donc avec force, c'est contre cette solidarité que l'on voudrait établir, dans certains milieux de droite et de gauche, entre la République et l'anticléricalisme.

. . . .

Les hommes qui se groupent autour de notre journal, veulent travailler avec tous sur le terrain où nous pouvons nous rencontrer, avec tous les catholiques, quels qu'ils soient, pour la défense des libertés religieuses, avec tous les républicains pour le progrès de l'idée républicaine qui ne se réalisera qu'en tuant le sectarisme, en ouvrant à la République toutes les énergies morales de la nation. (Vifs applaudissements).

MODERNISME LITTÉRAIRE : M. L'ABBÉ C. LOOTEN

Sous ce titre, la *Correspondance de Rome*, du 21 mai, signale certains faits que le lecteur pourra rapprocher de la « Lettre de Fribourg ». L'Université catholique de Lille compte parmi ses professeurs un groupe compact d'hommes éminents qui l'honorent, la placent peut être au premier rang de nos Instituts catholiques par le talent et l'entier dévouement qu'ils consacrent à suivre tous les enseignements du Saint-Siège. Mais il est fâcheux et bien regrettable que nos principaux centres d'enseignement supérieur ne soient pas expurgés de toute influence contraire.

Voilà l'article de la feuille romaine.

La lettre du Pape contre le modernisme littéraire dénonçait parmi les formes de cette propagande pernicieuse « soit le roman, soit la nouvelle, soit les essais de critique ». — M. C. Looten opte pour cette dernière espèce.

Ainsi il aime à vulgariser en France l'œuvre de ces femmes anglaises qui, par le roman, firent du modernisme et du « christianisme libre » avant la lettre, coopérant à préparer le milieu aux modernistes et aux libres-croyants d'aujourd'hui.

Voici par exemple son essai critique sur Mrs Humphry Ward et son tout récent article sur les sœurs Brontë.

L'essai sur Mrs Humphry Ward, de M. C. Looten, a paru dans le *Correspondant* du 10 mars 1910. Ce sont là 30 pages d'un panégyrique à jet continu, de cet auteur dont l'esprit profondément anti-chrétien et surtout anti-catholique, méritait au moins beaucoup de graves réserves.

Au contraire, le panégyriste ne tarit pas dans les éloges; il présente tout sous le jour le plus favorable, et parle des fameuses doctrines religieuses de Mrs Humphry Ward presque toujours avec une... neutralité bienveillante qui vraiment déconcerte.

« Une œuvre qui s'impose à l'attention, non seulement à cause de

ses qualités purement littéraires, mais parce qu'il y passe un grand souffle de probité et « de bonne foy », et que si parfois *(sic?)* on ne partage pas son avis, l'on est toujours forcé de rendre hommage à la sincérité de ses convictions » (pp. 961-2).

« L'œuvre virile de Mrs Ward... (son) indépendante franchise » (p. 962).

Après avoir fait un exposé très sympathique du roman si profondément anti-chrétien de Mrs Ward, *Robert Elsmere,* M. C. Looten se contente de dire : « Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette conception de la religion chrétienne qui pourrait bien convenir à Renan ou à Auguste Sabatier, mais qui répugne d'une façon absolue à tous ceux qui continuent *(sic)* de croire que Jésus est Dieu et que sa doctrine est surnaturelle... L'émotion (produite par le roman) fut d'autant plus vive que le ton du roman était plus calme, plus modéré, plus respectueux de l'institution auguste que l'auteur prétendait moins détruire que réformer (!) », (p. 967).

Et il conclut : « (Mrs Ward) étrangère à toute confession religieuse, mais restée chrétienne par sa foi en un grand idéal moral dont elle proclame partout la nécessité; sensible à la beauté du monde physique, mais sans verser dans le panthéisme *(grand merci!)*; telle nous paraît-elle *à travers toute son œuvre* qui est façonnée à son image, remarquable par sa belle tenue faite de dignité, de mesure, de sagesse, de pondération (1)... A raison de ces rares qualités on lui pardonne ses défauts : son manque de profondeur, ses longueurs, sa facilité trop grande, l'habitude d'être auteur à notre gré » (p. 990). — Et ses blasphèmes contre le Christ Dieu et l'Eglise, sa « haine » — avouée par M. C. Looten — contre le catholicisme?... quantités négligeables !

Le mot de la fin : « Ses romans sont plus qu'une œuvre de littérature pure; ils sont une école de virilité et d'énergie » (p. 990).

Assez, n'est-ce pas ?

L'article de M. C. Looten sur les sœurs Brontë vient de paraître dans « *La Démocratie* » de M. Marc Sangnier, du 15 cour., sous forme de recension d'une étude de M. l'abbé Dimnet. — Même emballement pour les trois sœurs dont le christianisme consistait, pour Anne dans un mysticisme très vague et très nature, — pour Emily dans « un panthéisme stoïque », — pour Charlotte dans « un anglicanisme austère et puritain ».

Ici, aussi, M. Looten élabore un panégyrique qui se garde bien de dire un mot au moins de regret, vis-à-vis, non seulement de trois corps morts jeunes, mais de trois âmes fermées à la vérité religieuse, même pour une, à toute foi religieuse, chose dont leur œuvre ne pouvait pas ne pas se ressentir.

A propos de leur mort. — « A peine se sont-elles révélées au

1. A noter que la haine de Mrs Ward contre le catholicisme est telle, que M. C. Looten est obligé lui-même d'en dire un mot : « C'est une façon nouvelle de pousser le vieux cri de haine : no popery ! » (p. 970).

monde, que deux d'entre elles disparaissent dans l'*éternelle nuit,* fauchées dans leur fleur par l'homicide tuberculose ».

L'éternelle nuit?... C'est le Grand-Tout, le Grand-Rien, le Karma, le Nirvana, tout ce que vous voulez, moins que l'au delà de la foi chrétienne.

A quelle religion appartient-il donc, ce M. C. Looten?

M. l'abbé C. Looten est prêtre catholique du diocèse de Cambrai *et professeur à l'Université Catholique de Lille.*

(Corr. de Rome).

M. l'abbe Looten a demandé l'insertion de la lettre suivante à l'*Univers* qui avait reproduit cette critique.

Monsieur,

Dans l'*Univers* de jeudi 25 mai 1911, vous avez jugé opportun de reproduire une note du *Bulletin de la Correspondance de Rome,* daté du 21 mai dernier, où je suis accusé de « modernisme littéraire ».

Je proteste avec la dernière énergie contre cette accusation, à laquelle j'oppose le démenti le plus formel.

Depuis trente-deux ans que j'enseigne, j'ai toujours été et je suis encore le fils docile et respectueux de l'Eglise.

Je me suis fait un devoir dans le passé et dans le présent, comme il sied à un prêtre et à un professeur du haut enseignement catholique, d'obéir simplement aux directions pontificales.

De grand cœur et sans arrière-pensée j'ai souscrit au mois de novembre dernier la formule du serment prescrite par Sa Sainteté Pie X...

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations.

C. LOOTEN,
chanoine honoraire de Cambrai,
professeur à l'Université catholique de Lille.

La *Correspondance de Rome* réplique avec raison que cette protestation la laisse froide. En effet, cette profession générale de sentiments et de principes n'est ni une réponse ni un démenti à des critiques tout objectives sur sa manière d'expliquer et d'apprécier une littérature anticatholique et même antichrétienne.

Personne ne met en doute la sincérité des sentiments dont M. l'abbé Looten s'honore dans cette lettre. Ce qu'il a écrit n'en reste pas moins. Et même, plus l'auteur proteste de son fidèle attachement à l'Eglise, plus est surprenante cette faiblesse de la part d'un homme qui se pique de représenter dignement le haut enseignement catholique. La qualification de « modernisme littéraire » dont M. Looten paraît s'offenser est précisément justifiée par le contraste entre cette profession de foi et cette conduite. C'est la caractéristique du modernisme si bien mise en relief par S. S. Pie X. D'ailleurs, on n'apprécie pas les intentions, on juge le fait. Il est superflu d'ajouter que, dans l'espèce, la *Correspondance de Rome,* en parlant de « modernisme », emploie le mot uniquement pour désigner une tendance d'esprit, et non pas une formelle erreur doctrinale. Quand elle ajoute que M. Looten, par sa lettre, se montre « parfait moderniste », elle ne lui impute pas da-

vantage l'hérésie, mais elle veut dire qu'il imite trop fidèlement la tactique des modernistes, qui est de prétendre couvrir leurs écarts par de sonores déclarations de loyalisme religieux, sans s'expliquer sur les faits ni les reconnaître.

LE CENTRE ALLEMAND ET LA « TENDANCE DE COLOGNE »

Voici, de source sûre, une note qui confirme par des faits récents, ce que nous avons plus d'une fois écrit sur l'évolution du Centre allemand.

Lors de la seconde délibération du Reichstag allemand pour fixer la constitution de l'Alsace-Lorraine, les conservateurs, (protestants) avaient proposé l'article suivant : « Pour les écoles primaires publiques, les relations (Verhaeltnisse) confessionnelles servent de bases. » C'est le principe de l'école confessionnelle qui se trouvait ainsi garanti par la Constitution et mis hors d'atteinte des partis et des lois.

Eh bien! la majorité du Centre s'est unie aux libéraux et aux socialistes pour voter contre!

Pour le moment, l'école primaire en Alsace-Lorraine est confessionnelle; mais le nouveau Landtag alsacien-lorrain qui se formera en vertu de la nouvelle Constitution aura tout de suite une majorité libérale et démocrate. Cette majorité se fera un devoir d'attaquer l'école confessionnelle selon le mot d'ordre de la secte cosmopolite et le Centre aura contribué à désarmer l'école confessionnelle de l'égide de la Constitution.

M. Groeber, un des chefs du Centre, motiva ce vote si regrettable par la considération que la question scolaire n'est pas de la compétence du Reichstag impérial, mais du Landtag alsacien-lorrain. Etrange scrupule! équivoque étrange! En effet, il ne s'agissait pas de faire une LOI, ce qui est de la compétence du Landtag local, mais une Constitution, ce qui appartient au Reichstag de l'empire.

Le pire, c'est que le Centre, si étrangement scrupuleux sur ce point, s'est départi tout de suite de sa réserve en votant, M. Groeber en tête, la proposition du gouvernement et des libéraux qui impose comme langue scolaire l'allemand aux écoles publiques et privées en Alsace-Lorraine, autorisant seulement le gouverneur à accorder des dispenses.

Les membres du Centre n'ont donc plus eu de scrupules sur la compétence en matière scolaire, et ils votent une loi de combat qui pourra provoquer en Alsace-Lorraine les scènes pénibles et révoltantes qui se sont passées il y a peu d'années en Posnanie où les instituteurs et les gendarmes imposèrent à coups de cravache, d'amendes et de prison la langue allemande aux élèves polonais.

A noter que parmi les députés du Centre qui votèrent selon le gouvernement, on a vu les Spahn, les Groeber, les Schaedler et autres chefs connus de la « Tendance » de Cologne et de Munchen-Gladbach, pendant que parmi ceux de la minorité du Centre (une

vingtaine environ) qui votèrent contre, on voyait le comte von Oppersdorff, le docteur Fleischer et autres de la « Tendance » de Berlin, tendance ouvertement catholique et confessionnelle.

Dernièrement, on notait qu'au Congrès catholique des Œuvres sociales à Paris on avait entendu le baron Savigny, représentant de la « Tendance » de Berlin, pendant que celle de Cologne et de Munchen-Gladbach brillait par son absence. Les chefs catholiques de Munchen-Gladbach répondirent que l'Allemagne est protestante pour les deux tiers et que, par conséquent, on ne pouvait pas participer à un congrès confessionnel.

Après cela, il serait difficile de contester que les préoccupations de Rome soient justifiées.

SPÉCIMEN D'ACTION SOCIALE SILLONNISTE

Il circulait ces derniers temps à Bordeaux une petite feuille volante bien révélatrice de l'esprit que le *Sillon* apporte dans ses œuvres et propage par leur moyen. C'est un appel adressé en faveur d'un dispensaire gratuit, fondé par des dames sillonnistes et resté sous leur coupe depuis la lettre du Saint-Père sur le *Sillon.*

Un *Dispensaire gratuit du soir* est une œuvre éminemment utile. Il n'y aurait qu'à y applaudir si elle ne devenait, comme toute œuvre, entre les mains sillonnistes, le véhicule d'un état d'esprit dont on peut juger par la lecture de la feuille en question.

En voici le texte, nous en soulignons les mots ou les passages caractéristiques.

DISPENSAIRE GRATUIT DU SOIR
25, RUE VIDEAU, 25 (près la place des Capucins)

Voilà deux ans que le Dispensaire a été créé et, pour la seconde fois, nous venons faire appel à la générosité du public en faveur de notre œuvre.

Cette œuvre, certains en approuvaient le principe, mais en jugeaient l'exécution téméraire Dieu merci, les pessimistes en ont été pour leurs craintes et notre but a été atteint autant et même plus qu'on n'était en droit de l'espérer, étant données notre inexpérience et la modicité de nos ressources.

Ce but, comme on le sait, est double : permettre aux travailleurs médiocrement rétribués ou chargés de famille de venir, le soir, c'est-à-dire après avoir assuré leur pain et celui de leurs enfants, recevoir gratuitement conseils et soins fraternels. Et, *par ailleurs, donner aux ouvrières — qui ont bien le droit elles aussi de se dévouer — la possibilité de jouer le sublime rôle d'imfirmières volontaires qui était jusqu'ici fatalement l'apanage de celles qui ont renoncé au monde. ou de celles à qui leur fortune crée des loisirs.*

Aujourd'hui, grâce au zèle de nos infirmières, de nos étudiants et de nos docteurs, Messieurs Paulouch, Cléjat et Faugère, le Dispensaire du Soir est définitivement organisé, les malades y viennent chaque jour plus nombreux, plus confiants, et nous voyons avec joie s'accroître les résultats matériels et moraux de notre œuvre.

A tous nos amis, connus ou inconnus, nous demandons à nouveau de nous aider, etc.

Et à tous, nous adressons d'avance un chaleureux merci, les assurant que nous ne faillirons point à la tâche que nous nous sommes donnée et à laquelle nous sommes plus décidés que jamais à sacrifier le meilleur de nous-mêmes.

Et, sur les billets de tombola, on lit encore cette note :

Le Dispensaire du Soir a été créé dans un double but : permettre aux indigents de recevoir gratuitement conseils et soins en dehors de leurs heures de travail, leur éviter ainsi toute perte de salaire. En second lieu donner la possibilité aux ouvrières retenues le jour par leurs occupations, de remplir le rôle d'infirmières jusqu'ici accessible aux seules jeunes filles de la bourgeoisie.

Le but qui différencie cette œuvre des dispensaires vulgaires et qui fait, nous le savons, son attrait dans le monde sillonniste, est donc le suivant :

« Donner aux ouvrières — qui ont bien le droit elles aussi de se dévouer — la possibilité de jouer le sublime rôle d'infirmières volontaires qui était jusqu'ici fatalement l'apanage de celles qui ont renoncé au monde, ou de celles à qui leur fortune crée des loisirs. »

Pas un mot ici qui n'ait son venin.

Dans la grande joute de flatterie dont tout souverain est le centre, il faut surenchérir pour obtenir ses faveurs. C'est à quoi s'entend le *Sillon* auprès du peuple-roi. Ce serait se moquer des classes ouvrières que de réclamer pour elles le droit de se dévouer, si ce n'était surtout une flagornerie et de la plus basse espèce. Pour s'en faire bien venir, le *Sillon* invente pour elles des droits inédits. Il appelle donc *droit* le dévouement qui est un *devoir*, devoir de charité, (mais il ne faut parler au peuple ni de devoir, ni de charité) et tâcher de leur persuader qu'elles en sont frustrées.

Les occasions de se dévouer manquent donc au peuple? Quelle dérision! Ce prétendu droit, mais il l'accable! L'ignorer, ou feindre de l'ignorer, c'est tout ignorer du peuple, de sa vie, et des vertus qu'il peut et sait d'ailleurs y déployer. Bien pis : c'est l'écarter de ces vertus.

Si le droit de se dévouer a été enlevé à quelqu'un, c'est à celles qui ont renoncé au monde pour l'exercice exclusif de la charité, aux Congrégations. Celles-là pourraient se plaindre. Mais la feuille en question, loin de réclamer en leur faveur, n'en parle que pour prononcer le mot « apanage ». Nouvelle flatterie particulièrement révoltante de la part de catholiques si pleins de prétentions à l'esprit évangélique. Ils ne craignent pas d'apporter ici un renfort à l'esprit anticlérical.

Mais où s'arrêterait la flatterie démocratique? Flatterie, l'absurde travestissement du devoir en droit, pour le faire miroiter davantage; flatterie encore la préoccupation apprise au peuple de singer la classe bourgeoise, flatterie toujours et partout.

Ces procédés, loin d'élever le peuple, l'abaissent, l'aigrissent et

le corrompent. Par leur moyen, on n'améliore pas sa condition; on l'en fait sortir (ce qui n'est pas la même chose), on la lui fait prendre en dégoût et en mépris. On fausse tout en lui, sentiment de justice, idée du devoir et jusqu'à sa bonne volonté. On lui inculque l'idée que, sans le dispensaire sillonniste, il serait dans l'impossibilité de distribuer dévouement et soins « fraternels », et on attise la haine des riches abaissés et jalousés jusque dans leurs bonnes œuvres : (« loisirs », « apanage »).

Rien de plus propre à l'écarter de ses devoirs vrais et immédiats, auxquels sont ainsi substituées des occupations de riche — suprême flatterie — impossible à exercer à qui n'a que le nécessaire, à plus forte raison à qui ne l'a pas.

Car si la fortune créée les loisirs et la possibilité de « jouer le rôle sublime d'infirmières », apanage des classes bourgeoises, comment les ouvrières en jouiraient-elles? Elles ne le pourraient qu'en désertant leur place au foyer et la tâche de dévouement qui s'offre à elle dans le cercle de famille ou de voisinage.

Tâche fort humble, il est vrai, sans ostentation, ni mise en scène, n'ayant rien d'un rôle à jouer, puisqu'elle est imposée par les conditions mêmes de la dure vie du peuple. Mais si elle ne vaut pas à ceux ou à celles qui s'en acquittent simplement et consciencieusement, l'attendrissement, l'amitié, le tutoiement des dames du *Sillon*, elle n'en est pas moins méritoire. Elle exige des vertus que le *Sillon* qui les méconnaît (ne les soupçonnant peut-être même pas), tend singulièrement à faire disparaître.

De sorte que le *Sillon* est aussi injuste envers le peuple, les ouvriers et les pauvres, qu'envers les bourgeois, les patrons et les riches : en dénaturant leurs rapports mutuels et leurs attributions respectives, il les exaspère et les démoralise autant les uns que les autres par un trompe-l'œil perpétuel qui substitue partout le faux au vrai, l'artificiel à la réalité.

Le malheur est que de bonnes âmes s'y laissent prendre. Les dames, riches ou pauvres, qui ont signé cette feuille-réclame, assurent un peu théâtralement qu'elles *donnent* et continueront à donner à leur dispensaire le meilleur d'elles-mêmes. Elles se trompent : fort heureusement elles valent mieux que leur œuvre. Elles ne se rendent pas compte qu'elles poussent à la haine des classes et au mépris du devoir certain, abandonné pour la revendication d'un droit factice, sous prétexte d'humanitarisme, de pacifisme et de christianisme.

Aux personnes qui ne comprendraient pas cette contradiction, et nieraient qu'une œuvre de guerre pût être accomplie avec le désir et sous les apparences de la paix, il faut rappeler la remarque faite, il y a longtemps déjà, par Edgar Quinet, croyons-nous : la guerre entre nations n'est repoussée que pour mieux permettre la guerre des classes. Observation que la réalité corrobore tous les jours et que les socialistes les plus révolutionnaires se sont chargés de nous prouver. Le *Sillon*, avec une séduction plus subtile, n'a pas échappé à la règle.

LE PRÊTRE ET LES MANUELS SCOLAIRES

Nos lecteurs n'ont pas oublié la thèse présentée dans notre numéro du 1er avril 1911, par M. l'abbé Musy, sur l'obligation qui incombe aux confesseurs de ne pas fermer les yeux sur l'emploi des manuels scolaires condamnés, mais d'avertir les enfants eux-mêmes qu'ils ont le devoir impérieux de ne pas exposer leur foi.

Cette thèse vient de recevoir la sanction officielle du Saint-Siège. L'importance de sa réponse n'échappera à personne.

Nous félicitons notre collaborateur de l'avoir provoquée et sommes heureux de constater une fois de plus l'accord de nos principes avec ceux de l'Eglise.

Les doutes suivants ont été proposés au Saint-Siège par l'archevêché de Besançon :

1° Y a-t-il pour les prêtres ayant charge d'âmes obligation grave d'enseigner aux enfants, le plus tôt possible et par des avis répétés, qu'il est défendu par l'Eglise de lire et de garder certains livres, et que l'usage de ces livres expose leur foi à un grand danger?

2° Les enfants ainsi instruits sont-ils tenus *sub gravi* d'obéir à l'Eglise, même dans le cas où il leur faudrait pour cela refuser obéissance à leurs parents et à leurs maîtres? Doit-on les regarder comme non coupables et les laisser dans la bonne foi s'ils obéissent à leurs parents plutôt qu'à l'Eglise?

3° Les parents ou les maîtres qui laissent aux mains des enfants des livres condamnés doivent-ils être excusés en raison de quelque grave inconvénient, comme seraient, par exemple, la privation d'une école chrétienne au lieu de leur domicile, la crainte de voir leurs enfants chassés de l'école publique, la menace de l'amende ou de la prison, et autres inconvénients du même genre?

4° Les parents et les maîtres qui, malgré les prohibitions de l'Eglise, exigent avec obstination que les enfants se servent des livres condamnés, doivent-ils être regardés comme des pécheurs publics; et s'ils meurent dans l'impénitence (1), peut-on cependant leur accorder la sépulture ecclésiastique?

S. Em. le cardinal Merry del Val a répondu :

Du Vatican, le 15 mai 1911.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Il m'est très agréable de faire savoir à Votre Grandeur qu'après avoir examiné, sur votre recommandation, les demandes faites par le prêtre Louis Musy, le 6 février dernier, ainsi que les doutes proposés par lui au sujet de l'usage des manuels scolaires condamnés par les évêques de France, le Très Saint-Père a ordonné qu'il lui soit fait les réponses suivantes :

1. L'importance dont il s'agit ici doit s'entendre du défaut de repentir au sujet de l'emploi des manuels condamnés (note du traducteur).

1° *Affirmativement;* mais il faut en même temps apprendre aux enfants que l'usage des manuels condamnés peut, dans certaines circonstances, être permis en vertu d'une dispense accordée par l'Ordinaire du lieu, à la condition, toutefois, que les enfants eux-mêmes mettent un soin persévérant à se prémunir contre tout danger de perversion, en employant les moyens qui leur seront opportunément prescrits.

2° La solution est impliquée dans la réponse précédente.

3° Les parents et les maîtres sont excusés par les raisons proposées, pourvu que, dans chaque cas, ils soumettent l'affaire au jugement de l'Ordinaire, qu'ils satisfassent au devoir très grave d'employer les précautions qu'a indiquées ou qu'indiquera l'Ordinaire, pour prémunir les enfants contre les dangers de perversion, et que le scandale soit écarté par les moyens les plus opportuns.

4° Il faut examiner les cas particuliers, et, pour chaque cas, c'est à l'Ordinaire qu'il appartient de donner la solution.

Ces réponses, que j'ai le devoir de transmettre à Votre Grandeur, je vous prie de les communiquer au prêtre intéressé.

Heureux de cette occasion, avec les sentiments d'estime qui vous sont dus, je me déclare,

De Votre Grandeur,
Le très dévoué,

R. Card. MERRY DEL VAL.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE (Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 3.796

LES ORIGINES RATIONALISTES DU DÉMOCRATISME CHRÉTIEN

I. — L'IDÉE MÈRE DU DÉMOCRATISME CHRÉTIEN

Que de gens s'imaginent qu'une idée illustre n'est que le produit spontané d'une intelligence? J'entendais, il y a peu de temps, un prêtre démocrate s'étonner que M. Ariès ait cherché ailleurs que chez Marc Sangnier les origines du Sillon. « Le Sillon, disait-il, est le Sillon, je ne comprends pas qu'on l'apparente à d'autres systèmes. » Ce prêtre démocrate ne réfléchissait pas, car il faut bien peu réfléchir pour se convaincre qu'une idée qui remue l'opinion a toujours des racines dans un passé plus ou moins lointain. C'est d'ailleurs tellement dans l'ordre des choses qu'une idée influente soit peu à peu amenée à son point de maturité avant d'exercer une action directe! Dans ce sens, il n'y a pas de révolution dans l'histoire des idées. C'est ainsi qu'il faut, de fil en aiguille, remonter jusqu'à la Réforme pour tenir les idées mères de la Révolution française.

Le prêtre démocrate dont je parle, faisait d'ailleurs un fort mauvais compliment au Sillon, car il n'est rien de plus laid qu'une idée sans généalogie; et quand cette idée a des prétentions d'influence sociale, elle n'est plus, selon un vigoureux mot de Ch. Maurras, qu' « un sauvageon sans race. »

Si le hideux compromis que cache le mot de « Démocratie chrétienne » n'a pas pour lui d'autre qualité, on ne peut pas lui refuser celle d'avoir été une idée forte, je veux dire par là, qu'elle a préoccupé plusieurs générations de catholiques. Elle a donc ses archives, archives qui ne manquent nullement d'intérêt; elle a sa généalogie, et si nous la voyons se dégager de son cocon aux environs de 1890 seulement, un examen minutieux de sa formation doit nous la montrer à l'état de larve. Plus nous remonterons vers sa période embryonnaire et mieux nous la jugerons à la lumière de sa simplicité.

I

J'ai longuement comparé entre eux les principaux documents du

Démocratisme chrétien. J'ai cherché quelle était l'idée foncière qui le résumait et j'ai dû reconnaître qu'il fallait tout ramener à l'idée de progrès.

Idée de progrès, voilà qui ne dit pas grand'chose et qui paraît certes bien inoffensif. Depuis Lamennais jusqu'à M. Sangnier, en passant par Gratry et par toute l'école moderniste, je suis pourtant obligé, si je veux résumer tous nos modernes théoriciens de constater qu'ils fraternisent tous dans l'idée de progrès. L'on est bien forcé de faire attention à ce mot qui revient à chaque instant sous la plume des démocrates chrétiens et l'on se dit qu'après tout le mal n'est pas grand à cela. Ainsi conclut la raison superficielle; mais à l'examen la chose prend plus d'importance. Pourquoi donc ces démocrates chrétiens s'attardent-ils tant sur cette idée de progrès, si celle-ci n'est dans leur système, si système il y a, qu'un détail sans portée ?

A la réflexion je me souvenais d'une parole de Brunetière : « On serait en droit, si on le voulait, d'ordonner toute l'histoire littéraire du XVIII[e] siècle, par rapport à cette idée de « progrès » dont les horizons, encore étroits, dans les dialogues de Perrault, s'agrandissent insensiblement, pour finir par s'étendre comme en perspectives illimitées dans le rêve de Condorcet; et nous verrons bientôt, qu'en effet, c'est à peine si deux ou trois autres idées, pendant cent ans, ont partagé avec elle, sans la contrarier d'ailleurs, ou plutôt en l'aidant, le gouvernement des esprits. » (1)

En résumé, selon Brunetière, tout le rationalisme est là dans cette idée de Progrès. Il se trouve d'autre part, et selon toute apparence, que tout le démocratisme chrétien est aussi lui-même dans cette idée de *progrès*. Est-ce une simple coïncidence, je le demande, ou faut-il voir là un phénomène de dépendance, une filiation entre le rationalisme et la Démocratie chrétienne? Tenons-nous là un point de contact entre deux célèbres écoles (2). C'est ce qu'il faut demander à la critique d'éclaircir.

1. Brunetière, Etudes critiques sur l'Hist. de la Litt., cinquième série, p. 183. Hachette et Cie, 1896.

2. De nos jours, on parle moins de *progrès*, et plus souvent d'*évolution*. L'idée est la même, sous une formule rajeunie, fondée sur l'analogie supposée entre l'ordre moral, social, religieux, et l'ordre du monde physique, en vertu d'une hypothèse scientifique, de moins en moins vérifiée, qui, appliquée à celui-ci, donnait, pensait-on, ses lois de formation. Cet autre théorie d'*évolution* est pour le fond identique, sous un nom différent, à celle du *progrès indéfini*. Soit dit pour marquer le rapport du présent avec le passé que nous étudions, et l'intérêt actuel de ces recherches sur l'origine du démocratisme chrétien.

Cette idée de progrès est en effet le carrefour où sont venus se rencontrer tous les novateurs de quelque acabit qu'ils soient, elle résume toute l'histoire du rationalisme et du jacobinisme au XIX[e] siècle et pour faire intervenir le jugement de M. Vacherot: « Cousin esquisse en passant à grands traits une théorie du progrès qu'il éclaire et démontre par une rapide excursion dans l'histoire universelle. Après lui, ou à côté, des esprits ingénieux ou puis-

Que l'idée du Progrès ait été la cheville ouvrière du rationalisme, quiconque connaît tant soit peu la période littéraire qui s'étend du *Discours sur la méthode* jusqu'à l'*Esquisse d'une histoire des progrès de l'Esprit humain* de Condorcet, n'oserait en douter.

Brunetière voit les premiers linéaments de l'*Idée de progrès* dans la querelle des Anciens et des Modernes, mais il me semble qu'il faut faire attention à Descartes.

Les théologiens, on le sait, surveillaient de très près autrefois les opinions scientifiques, et sous prétexte de ne pas ruiner le dogme de la création on considérait l'univers comme étant sorti, tel qu'il est aujourd'hui, des mains du créateur. Descartes à l'encontre de cette opinion hasarde une petite remarque. « ... Toutefois je ne voulais pas inférer de toutes ces choses que ce monde ait été créé en la façon que je proposais : car il est bien plus vraisemblable que dès le commencement Dieu l'a rendu tel qu'il devait être. Mais il est certain, et c'est une opinion communément reçue entre les théologiens, que l'action par laquelle maintenant il le conserve est toute la même que celle par laquelle il l'a créé; de façon que, encore qu'il ne lui aurait point donné au commencement d'autre forme que celle du chaos, pourvu qu'ayant établi les lois de la nature il lui prêtât son concours pour agir ainsi qu'elle a de coutume, on peut croire, sans faire tort au miracle de la création, que, par cela seul, toutes les choses *qui sont purement matérielles* auraient pu *avec le temps* s'y rendre telles que nous les voyons à présent; et leur nature est bien plus aisée à concevoir lorsqu'on *les voit naître peu à peu* en cette sorte que lorsqu'on ne les considère que toutes faites (1). »

L'on voit d'ici l'importance d'une pareille nouveauté. Descartes est encore plein de déférence pour l'opinion théologique que le moyen âge avait léguée en matière scientifique au XVII[e] siècle, mais avec lui l'esprit public commence à soupçonner de nouveaux horizons et il confondra bientôt, dans une même défiance, l'opinion de l'Eglise sur la nature physique comme ses principes sur l'ordre moral et social. De là naîtra le fameux conflit entre *la Science et la Foi*. La loi d'évolution découverte dans l'ordre physique, on engagera une querelle à mort contre l'Eglise qui semblait, par ses empiétements, fermer la porte au progrès des sciences, et l'esprit humain, enhardi par son œuvre, revendiquera une indépendance absolue sur toute chose. Ainsi commence ce que l'on a nommé le rationalisme, c'est-à-dire, le culte de la puissance de la Raison, la religion de l'autonomie individuelle.

Suivez maintenant les développements de cette idée de progrès qui

---

sants, Saint-Simon, Comte, Leroux, Lamennais, Reynaud appofondissent la même thèse, chacun avec la méthode qui lui est propre... Les historiens, après les philosophes, la reprennent. Les poètes eux-mêmes et les savants s'en inspirent. Georges Sand en fait la philosophie de ses plus sérieux romans ».

1. Discours de la Méthode, 5e partie.

fait bien le fond du rationalisme, vous la verrez se préciser, de Bayle à Fontenelle, jusqu'à l'encyclopédie. Celle-ci jugera le catholicisme comme un système vieilli et assignera à l'humanité *un but plus élevé.* Le catholicisme avait placé le bonheur dans une autre vie, le rationalisme convie l'humanité à un bonheur terrestre et lui enseigne qu'avant de bâtir la cité nouvelle, il s'agit d'abord de détruire tout, absolument tout ce que le catholicisme avait construit.

« Le colosse, écrit Condorcet à Turgot, est à demi détruit, mais il faut essayer de l'écraser, parce qu'il est nécessaire de mettre *quelque chose* à sa place (1) ».

On espère, en effet, dans un avenir régénérateur : « Il arrivera donc ce moment où le soleil n'éclairera plus sur la terre que des hommes libres, ne reconnaissant d'autre maître que leur raison (2) ». Et Condorcet nous dira, dans un ouvrage qui est demeuré célèbre, ses raisons scientifiques de croire au « progrès indéfini », car c'est là son Dieu:

« Ce tableau est historique, dit-il, puisque assujetti à de perpétuelles variations, il se forme par l'observation successive des sociétés humaines aux différentes époques qu'elles ont parcourues. Il doit présenter l'ordre des changements, exposer l'influence qu'exerce chaque instant sur celui qui le remplacera, et montrer ainsi les modifications qu'à reçues l'espèce humaine en *se renouvelant sans cesse* au milieu de l'immensité des siècles, la marche qu'elle a suivie, les pas qu'elle a faits vers la vérité ou le bonheur. Ces observations sur ce que l'homme a été, sur ce qu'il est aujourd'hui, conduiront ensuite aux moyens d'activer et d'accélérer les nouveaux progrès que sa nature lui permet d'espérer encore.

« Tel est le but de l'ouvrage que j'ai entrepris, et dont le résultat sera de montrer, par le raisonnement et par les faits, qu'il n'a été marqué *aucun terme* au perfectionnement des facultés humaines; que la perfectibilité de l'homme est réellement indéfinie; que les progrès de cette perfectibilité, *désormais indépendante de toute puissance* qui voudrait les arrêter, n'ont d'autre terme que la durée du globe où la nature nous a jetés. » (3)

Ainsi s'achève le XVIIIe siècle, l'homme est déifié, l'humanité va vers *un but indéfiniment meilleur.* Tel est le grand dogme de la Révolution. L'on comprend dès lors ce que fut la Révolution française, une foi dans l'avenir, où l'Etat deviendrait l'agent du progrès. Du même coup l'Etat cessait d'être un système de gestion des affaires du pays, il devenait le dépositaire des destinées de l'humanité. Et chose étrange et châtiment inhérent à l'erreur, ce système nouveau qui prétend redresser enfin la dignité humaine, la porter à une altitude que le christianisme

1. Correspondance de Condorcet et de Turgot, 12 novembre 1774.

2. Condorcet, Esquisse sur l'histoire des progrès de l'esprit humain, p. 255, édit. de 1829.

3. Ibidem, p. 8.

n'avait, soit-disant, pu atteindre, ce régime moderne qui détacha la société de sa dépendance surnaturelle, qui voulut faire de tous les hommes des dieux, et qui débuta par une solennelle déclaration « des Droits de l'homme » n'a, en réalité, abouti qu'à ruiner le bien être et l'équilibre social, en divisant, en isolant. Ce prétendu progrès, par sa centralisation, *nous ramène* à l'Etat antique. Ainsi voilà le châtiment : « Qui veut faire l'ange, fait la bête ». En tuant l'autorité, l'homme a tué ses fameux « Droits », « ses libertés ». Mais il n'en est pas moins vrai que l'*idée de progrès* constitue la clef de voûte de ce nouvel état de choses, la substance du Rationalisme. C'est elle qui donne un sens précis à toutes les doctrines révolutionnaires et elle n'est elle-même qu'une monstrueuse doctrine d'orgueil.

Eh bien ! c'est cette doctrine d'orgueil qui anime toute l'histoire de la Démocratie chrétienne.

II

L'on dira que la Démocratie chrétienne (1) est une opinion politique et que l'on ne voit pas clairement comment elle serait solidaire du rêve de Condorcet. Mais croit-on que l'idée foncière de *la Démocratie* soit indépendante de l'idée de progrès ? Il faut avoir bien peu creusé la question pour ne point apercevoir le lien très intime qui les relie. Qu'est-ce que la Démocratie ? C'est tout simplement le peuple ayant atteint *un degré tel* de civilisation qu'il puisse se passer de maître, de monarque ou de chefs et devenant lui-même le roi; chaque citoyen en démocratie étant supposé roi. Le démocrate pur et simple absolument comme le démocrate chrétien part de ce principe qu'un ordre nouveau s'impose à l'humanité depuis 89.

J'ai d'ailleurs à ma portée un moyen plus rapide de vous faire toucher du doigt la similitude de vue qui unit la Démocratie chrétienne avec le rêve rationaliste du progrès.

Voici d'abord ce qu'attend Condorcet du progrès indéfini : « Le perfectionnement des lois, des institutions publiques, dit-il, suite des progrès de ces sciences, n'a-t-il point pour effet de rapprocher, *d'identifier* l'intérêt commun de *chaque* homme avec l'intérêt commun de *tous ?* » (2)

Prenons-y garde, nous avons là la formule du rêve démocratique. Qui ne voit du reste, dans ce texte, percer l'ambition rationaliste de réaliser, à l'encontre du christianisme, le plus bel âge d'or qu'ait connu la société ! J'ose affirmer, malgré cela, que le Sillon n'a pas visé moins haut que Condorcet et ceci le plus béatement du monde. Ici l'on remplace les termes de *progrès*, perfectibilité indéfinie, par

1. Le mot est pris ici dans l'acception de démocratisme chrétien, et non au sens restreint d'action sociale chrétienne accepté par le Pape Léon XIII.

2. Condorcet, *Op. cit.*, p. 275. Edition de 1829.

ceux de *maximum de conscience et de responsabilité civique*, mots que je ne trouve nulle part mieux expliqués que dans un article de la *Démocratie* du 20 août 1910 (l'article est de Marc Sangnier). Je vois là exposé le problème de la Démocratie telle que la comprend le Sillon, et je me demande en quoi Marc Sangnier conçoit différemment « la Démocratie » que Condorcet.

Le lecteur voudra bien comparer ces deux textes et se rapporter, s'il le peut, au contexte, car je n'invente ni ne supprime rien.

Texte de Condorcet :

Le perfectionnement des lois, des institutions publiques, suite des progrès de ces sciences, n'a-t-il point pour effet de rapprocher, *d'identifier* l'intérêt commun de *chaque* homme avec l'intérêt commun *de tous ? (Esquisse des progrès de l'esprit humain*, p. 275. Edition 1819).

Texte de Marc Sangnier :

Ce que l'intérêt *particulier* pousse si âprement les hommes à accomplir, il faut que le sens de l'*intérêt général* soit capable de le leur inspirer. Voilà *tout le problème* de la Démocratie.(1)

(Démocratie du 20 août 1910, art. de M. Sangnier intitulé : l'*Etat est-il capable ?)*

Marc Sangnier ne nous sert que la conclusion d'un raisonnement dont Condorcet n'a aucune raison de nous escamoter les prémisses.

On le voit, pour le démocrate chrétien comme pour le rationaliste, la Démocratie, c'est l'état social parvenu à ce degré de perfection où les intérêts des particuliers, intérêts individuels, se confondront avec l'intérêt de tous, intérêt général; de telle sorte que l'individu ne puisse pas s'occuper de ses intérêts particuliers, sans s'inquiéter en même temps de l'intérêt général. Comme le dit Marc Sangnier : « tout le problème de la démocratie » est là.

Voyez-vous donc inscrite au frontispice du démocratisme chrétien *l'idée de progrès*, car s'il ne s'agit pas ici de la croyance à la perfectibilité des facultés humaines, à l'éclosion d'un ordre de choses inconnu encore des siècles chrétiens qui précédèrent la Révolution, de quoi donc s'agit-il? Et par quelle nouvelle supercherie pourrait-on ergoter encore?

Cette doctrine qui ne tend à rien moins qu'à déifier l'homme (oh! d'une façon voilée, cela!), qui nie implicitement l'égoïsme humain, la voilà donc dans le sanctuaire.

Et quand on a constaté, documents en mains, quelle parenté rattache la démocratie chrétienne aux utopies de 1789, le mot de Pie X ne surprend plus : « Le souffle de la Révolution est passé par là. » Nous

1. Problème nouveau, entend Marc Sangnier, problème engendré, nous dit il de mille façons dans son œuvre, par « l'évolution morale, les transformations sociales », lesquelles « nécessitent l'organisation démocratique ». Donc nouveaux besoins de l'âme humaine, nouvel état social corrélatif, lequel état est la démocratie dont Marc Sangnier donne ci-dessus la formule, conformément à l'utopie progressiste.

examinerons minutieusement par quelles fuites. Les faits seuls peuvent imposer silence à l'ignorance systématique et la clarté seule est capable de créer quelque embarras à qui raisonne dans la pénombre des équivoques mensongères.

II. — LES SOURCES DE LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

« Quelle que soit l'illusion qui entraîne vers la Révolution, peu importe à la secte, pourvu que la Révolution arrive. »

Ainsi parlait, dès 1798, Barruel, l'historien du Jacobinisme. Et lorsqu'on songe, en effet, que la Révolution française fut un vaste complot maçonnique pour ruiner l'ordre social inspiré par le catholicisme et pour le remplacer par les négations rationalistes, l'on comprend qu'il n'y a là, dans ce phénomène de la Révolution française et son cortège de fausses et pernicieuses doctrines, qu'une manœuvre infernale qui veut aboutir par tous les moyens, l'hypocrisie surtout.

L'illusion! n'est-ce pas en alléguant de faux prétextes que le jacobinisme a réussi dans les masses? Une doctrine qui ne se réclame que de sentiments d'apparence nobles, a toujours des chances de succès, surtout en France.

Mais il aurait manqué un puissant auxiliaire au jacobinisme, si celui-ci n'avait pas essayé de gagner aux utopies de 1789, l'opinion catholique. Il y avait là quelque chose à tenter et, il faut l'avouer, la réussite demandait du temps, mais au fond elle était facile. La Révolution avait suffisamment *parodié le christianisme* pour qu'on tentât de la présenter elle-même comme une conséquence de celui-ci. Là était l'illusion à propager et « quelle que soit l'illusion qui entraîne vers la Révolution, peu importe à la secte, pourvu que la Révolution arrive. » Elle n'a que trop réussi et l'instrument qui l'a le mieux servie c'est encore : l'idée de Progrès.

I

L'on a coutume quand on fouille dans les archives du démocratisme chrétien ou plutôt du libéralisme (car la démocratie chrétienne n'a point encore été analysée dans ses origines), l'on a coutume de s'arrêter à l'école de Lamennais. Lamennais touche lui-même, il est vrai, à la génération qui eut pour maîtres les encyclopédistes et Rousseau, et nous savons que son oncle, qui fit son éducation, lui laissait la libre disposition de sa bibliothèque où les ouvrages de Jean-Jacques attiraient l'attention du jeune élève (1).

Les premières lectures de Lamennais expliqueraient déjà suffisamment son attrait pour les doctrines de 89, mais il m'a semblé qu'il

1. Cf. Lamennais par Boutard.

fallait ici faire une place à une école qui précéda celle de l'*Avenir* et joua jusque vers 1880 un rôle des plus importants. Il s'agit des débuts du Saint-Simonisme et, on le verra par la suite, j'ai de sérieuses raisons de m'en préoccuper.

Comment n'être pas frappé par le spectacle de cette secte qui tenta pour la première fois *d'amalgamer* le christianisme (et quel christianisme!) avec la Révolution? Comment rester indifférent à son égard, quand, d'une part, Lamennais, selon toute apparence, a puisé là son amour de la Démocratie, sa foi dans le *progrès* et que d'autre part Buchez, le fameux Buchez, le maire de 48, ce créateur du « socialisme évangélique », exercera une influence si directe sur Gratry. Par là nous touchons aux sources mêmes du Sillon et de la philosophie moderniste.

Mais Buchez, il faut s'en souvenir, est un disciple de Saint-Simon. Il faut d'autant moins négliger le Saint-Simonisme dans la généalogie de la Démocratie chrétienne, que celui-ci, soit par les Saints-Simoniens, soit par l'influence de Buchez, a non seulement semé ses idées de 1825 à 1848, mais que nous le voyons revenir sur l'eau aux environs de 1870.

La dernière édition des œuvres de l'école Saint-Simonienne est de 1857, et elle ne fut achevée qu'en 1877 par Laurent de l'Ardèche. Quant à Buchez, ses ouvrages étaient toujours à la mode vers 1860 et l'on publia, même en 1863, un ouvrage posthume: « Traité de politique et de science sociale. » (Edit. par Ott.).

Cette édition est précédée d'une biographie de Buchez et je trouve précisément quelque part dans cette biographie un aveu qui nous met tout à fait sur la piste des origines de la démocratie chrétienne, que Buchez contribua à former. Lorsque le biographe de Buchez recherche d'où lui venait son idée fondamentale du progrès, il conclut : « ELLE LUI VENAIT EN DROITE LIGNE DE TURGOT, DE CONDORCET, DE SAINT-SIMON. Buchez lui-même nous en a retracé l'histoire dans son *Introduction à la Science de l'Histoire* » (1). Nous ne faisons donc pas fausse route et Saint-Simon se présente à nous comme le dépositaire de la moelle même de la doctrine révolutionnaire, de l'idée de Progrès N'était ce point qui le rattache à la Révolution française, c'est dans la galerie de la contre-Révolution qu'il faudrait ranger Saint-Simon.

Saint-Simon, en effet, médiocre écrivain, philosophe très discutable, n'a pas moins exercé une action considérable sur le dix-neuvième siècle, et, chose extrêmement curieuse et importante, l'on peut faire partir de lui deux courants tellement divergents qu'ils finiront par se contrarier l'un l'autre, et que, selon toutes les probabilités, leur lutte va bientôt s'achever sous nos yeux par la victoire anti-Révolutionnaire. Dans l'histoire des idées, ce n'est du reste pas un phénomène rare

1. Deuxième édition, tome I, p. 82 et seq.

que celui auquel nous faisons allusion. Ainsi de Descartes est partie certainement la période critique du rationalisme, mais Descartes est aussi, après Bacon, le père de la science expérimentale qui, dans ses conséquences dernières, engendre sous nos yeux la critique de l'idéologie révolutionnaire et rend aux Français le sens classique, la notion des réalités. C'est qu'il est impossible aux hommes de mesurer la portée exacte de leurs idées et que notre esprit est caduc au point de voir quelquefois la cohésion, là où règne souvent l'incohérence la plus flagrante (1). Pauvres facultés humaines *indéfiniment perfectibles!*

Saint-Simon n'était donc pas un utopiste sur toute la ligne; en histoire, par exemple, il eut quelques vues très justes.

C'est de lui que date la division en « périodes organiques » et « périodes critiques »; son disciple, Auguste Comte, en tirera toute sa physique sociale où l'on peut glaner d'excellentes choses, par exemple son opinion sur le rôle révolutionnaire du protestantisme.

Saint-Simon eut aussi comme disciple l'historien Augustin Thierry, auquel nous devons d'avoir le premier signalé la vigueur de l'organisation communale du moyen âge. Saint-Simon avait du reste fort bien compris le moyen âge et il écrivait : « Luther, en ébranlant dans les esprits ce vieux respect qui faisait la force du clergé, désorganisa l'Europe. » On peut même dire que tout le système Saint-Simonien est sorti de cette admiration pour l'unité européenne du moyen âge. Saint-Simon, en effet, admire tellement cette vaste organisation chrétienne qu'il songe à la reconstruire. Voyez à ce sujet son chapitre *de la Réorganisation de la société européenne ou de la nécessité de rassembler les peuples de l'Europe* (2). Cette admiration pour le moyen âge, qui est déjà un retour sur le Voltairianisme et qui marquera toute la littérature de la première moitié du dix-neuvième siècle, a son origine, il me semble bien, dans Saint-Simon. Les anticléricaux comme Michelet ne dérogeront même pas à ce culte de l'âge chrétien par excellence, et l'extravagant romantisme le confessera bruyamment.

Quoi qu'il en soit, je n'hésite pas, pour ma part, à rattacher tout le système Saint-Simonien, non pas tel que l'élément mystique des disciples l'a travesti, mais tel que je le trouve dans Saint-Simon, je n'hésite pas à rattacher tout ce système à ce respect, à cette admiration du moyen âge. Si l'on n'admet pas cela, Saint-Simon est absolument incompréhensible et ses idées apparaissent comme les divagations d'un fou. Or, je le répète, son œuvre est celle d'un systématique, et, l'on

1. Ce phénomène est du reste plus particulier à notre époque d'anarchie intellectuelle et il faut rendre hommage à Ch. Maurras dont le génie propre est, si l'on peut ainsi s'exprimer, le génie ordonnateur, de rééduquer l'intelligence française que l'influence protestante avait détournée de l'unité des consciences en lui administrant son dissolvant, le libre examen.

2. Œuvres de Saint Simon et d'Enfantin.

est bien obligé, à l'étude, de convenir qu'il a exercé une influence considérable. Nous allons exclusivement rattacher à lui le démocratisme chrétien, ce qui n'empêche pas qu'on pourrait tout aussi légitimement — et nous le démontrerons en passant — faire remonter jusqu'à lui, l'idée foncière du Modernisme, comme du reste c'est encore à lui qu'il faut en venir, en dernier ressort, pour posséder à fond l'histoire du positivisme, du socialisme, du pacifisme, de l'internationalisme et même un peu des sociétés secrètes.

— C'est un utopiste!

— Evidemment, mais si l'on veut bien considérer qu'il a su dégager du rationalisme quelques-unes de ses conséquences lointaines, l'on ne s'étonnera plus de sa prodigieuse influence qui demeure toujours celle de 1789. Mais la nature des choses inflige souvent de cruels retours, et dans les idées rationalistes elles-mêmes, il y en avait quelques-unes à double tranchant. Ainsi le socialisme de Saint-Simon est né de sa mentalité de démocrate. Il veut le bien-être de la classe la plus nombreuse, et dans ce but il parle d'association. Que sortira-t-il de ceci? Mais tout simplement, quand l'âge des nuées sera passé, un mouvement syndicaliste, c'est-à-dire, si l'on va au fond des choses, une réaction contre l'individualisme révolutionnaire, et une réaction commandée par d'impérieux besoins que la Révolution a méconnus et systématiquement négligés (1). Il est, en effet, fatal que tôt ou tard, la nature violentée reprenne ses infaillibles droits!

De même, c'est au nom de la science expérimentale que la Révolution avait détruit tout ce qui précédait sa formation, mais attendez: Saint-Simon, quoique imbu lui-même des doctrines révolutionnaires, écrira : « La philosophie du siècle dernier a été révolutionnaire; celle du XIX[e] siècle *doit être organisatrice* » et il a vu juste, car le positivisme qui débuta par une pensée antireligieuse et antisociale, le matérialisme, finira par reconnaître que la science expérimentale doit rester sur le terrain expérimental et que si le domaine métaphysique échappe à l'investigation et ne peut se réduire en formules mathématiques, le savant n'a nullement le droit, s'il demeure dans son domaine, de le nier. Bien mieux, le positivisme constituera la science sociale et fera comprendre enfin la place qui revient à la religion catholique dans la civilisation moderne; l'on verra des hommes comme Taine, Barrès, Maurras, Lemaître défendre eux-mêmes, tout en gardant leur position de traditionalistes, c'est-à-dire, en demeurant sur le terrain purement expérimental, défendre eux-mêmes la religion catholique (je dis catholique et non pas chrétienne) contre l'assaut du vandalisme

1. Problème toujours pendant et qui tend de plus en plus à se résoudre dans le sens des principes d'Action Française, qui ne sont autres du reste que ceux de M. le Marquis de la Tour du Pin, c'est-à-dire, en définitive le programme des catholiques sociaux issu des directions de Léon XIII. Les ouvriers n'ont pas le choix, ou le prolétariat, ou la corporation, mais le vice du premier état est flagrant, et le second moyen ne s'accommode pas du régime parlementaire.

jacobin, parce que se plaçant sur le terrain des faits, ils ont vu quels étroits rapports il existe entre l'ordre social et le triomphe des principes catholiques.

« La méthode des Sciences d'observation, dit encore Saint-Simon, doit être appliquée à la politique; le raisonnement et l'expérience sont les éléments de cette méthode. »

On ne peut pas nier que ce soit là une autre idée extrêmement féconde, et, on doit le dire, antidémocratique. Reconnaître que la politique est une affaire de science expérimentale, c'est reconnaître en même temps qu'elle est quelque chose de complexe et partant de délicat, quelque chose enfin qui demande le doigté d'un spécialiste et de spécialistes, c'est alors reconnaître implicitement que la politique ne saurait, sans grand danger pour les nations, être livrée aux caprices et à l'ignorance de la masse, c'est condamner les gouvernements d'opinion.

Cette parole a porté ses fruits et elle n'a vraiment été mise en pleine valeur que bien plus tard et d'abord par Taine : « Taine, dit M. Charles Picard, a fait comprendre qu'il faut appliquer à la politique les méthodes des sciences expérimentales. Il a imposé cette idée que l'avenir d'un peuple est inscrit dans l'histoire même de son passé. C'est là que l'éducation d'un homme d'Etat doit se faire et non dans le mépris des traditions, dans l'étude abstraite de constitutions chimériques... Son but était d'avertir les théoriciens, de leur faire craindre les conséquences des principes abstraits, d'orienter le goût public vers une *étude spécialisée* des sciences politiques. » Nous savons que la leçon de Taine a été comprise, car une école s'impose aujourd'hui à notre attention, celle de Maurras, l'école de « *l'empirisme organisateur* ». Et vous le voyez, celle-ci ne saurait être assimilée à un vulgaire parti entre tant d'autres, elle a des racines fort lointaines, et en tant que telle, et, du point de vue où nous sommes placés, l'avenir lui appartient.

II

Saint-Simon a donc pu arrêter l'attention des positifs, mais que cela ne vous fasse pas oublier qu'il a aussi, et à plus forte raison, capté celle des utopistes dont les plus dangereux sont toujours les mieux intentionnés et les plus convaincus.

D'abord les quelques idées fortes à conséquence antidémocratique sont absolument noyées dans l'œuvre de Saint-Simon et la plupart du temps, l'on en trouve la contradiction la plus formelle dans tel ou tel autre passage. Je puis en fournir quelques exemples.

Je viens de citer une page plus haut, un texte où Saint-Simon, faisant de la politique une science expérimentale, semble dire qu'elle est une spécialité et non l'apanage de tous. Il dira cependant, ailleurs :

« Nous croyons que la politique, autrefois la *propriété des cabinets,* appartient maintenant *aux nations;* qu'aujourd'hui les nations agissent » (1). Evidemment ce dernier avis contredit le premier.

Autre exemple :

Saint-Simon sent le besoin de protéger l'intérêt général de la nation contre les caprices de l'opinion et il écrira partant de ce point de vue : « La première disposition nécessaire (en matière d'organisation politique) est d'établir deux pouvoirs distincts et tellement constitués que l'un soit porté à considérer les choses, du point de vue de *l'intérêt général* de la nation et l'autre du point de vue de *l'intérêt particulier* des individus qui en font partie. » Très juste, mais c'est soustraire les questions d'intérêt général à la masse pour ne lui laisser que l'administration des affaires locales, c'est donc en dernière analyse admettre qu'il faut un gouvernant qui règne pendant que le pays s'administre, c'est encore là, si l'on va au fond des choses, rompre avec le parlementarisme, ce qui n'empêchera pas Saint-Simon d'écrire tout un chapitre sur l'excellence du parlementarisme : « *De la meilleure forme de gouvernement; démonstration que la forme parlementaire est la meilleure.* » (2) Sur ce point, du reste, l'on ne peut pas trop lui en vouloir, car l'on a jusqu'à nos jours confondu — comme le remarquait, du reste, le Comte de Chambord (3) — le gouvernement représentatif avec le gouvernement parlementaire et Saint-Simon a partagé cette erreur avec ses contemporains : « La constitution représentative — dans laquelle la nation fatiguée se repose aujourd'hui (écrit-il sous la Restauration) — semble être le terme de tous ses vœux et doit l'être puisque cette forme de gouvernement est la meilleure. » (4)

Nous pourrions indéfiniment prolonger ces parallèles, si cela ne nuisait pas à la netteté de notre but, mais ce bref aperçu suffit, je pense, à prouver au lecteur que si les quelques idées saines et fécondes que l'on rencontre dans Saint-Simon avaient besoin d'un disciple comme A. Comte pour être développées et donner, à *longue échéance* (5), tout leur rendement, il n'en est pas moins vrai que Saint-Simon lui-même n'en avait pas mesuré toute la portée; de là cette décevante incohérence. Et cela vous expliquera que l'influence *immédiate* de ce penseur en politique, fût avant tout révolutionnaire. S'il échappe au rationalisme par quelques points essentiels, dont il n'a pas poursuivi les conséquences, il est bien le disciple du XVIIIe siè-

1. Œuvres de Saint Simon. L'Industrie, tome 1er, p. 1, (1872).
2. Œuvres, tome 1er.
3. Lettre sur la Décentralisation.
4. Œuvres, tome 1er, p. 298.
5. Quand je parle des idées d'Auguste Comte, je fais allusion à sa critique de l'individualisme révolutionnaire. Nos adversaires démocrates auraient vite fait de me ranger parmi les admirateurs du positivisme *in extenso*, alors que je n'admire que la méthode, laquelle a fini par tuer le rationalisme. J'oppose positivisme, c'est-à-dire méthode expérimentale, à idéologie révolutionnaire.

cle, par l'ensemble de son œuvre, et ce qui le maintient dans cette ornière c'est l'*idée de progrès.* Nous la retrouvons, en effet, dans Saint-Simon telle que nous l'avons laissée chez Condorcet.

Dans l'édition de 1877 « *Exposition de la doctrine Saint-Simonienne* » par les disciples, je trouve au commentaire du *Nouveau Christianisme* (p. 98), une note qui nous renseigne à merveille sur ce dernier point : « Grâce aux travaux *de quelques hommes supérieurs du XVIII*e *siècle,* la croyance à *la perfectibilité indéfinie* de l'espèce humaine est aujourd'hui généralement répandue, et l'on ne tardera pas, nous en sommes certains, lorsque le premier sourire de dédain sera effacé, à traiter Saint-Simon *de plagiaire :* ce sera une preuve qu'il n'aura pas été compris, mais qu'il sera bien près de l'être. » (1)

Saint-Simon, en effet, fit de l'idée de progrès le point central de toute son œuvre.

III

Mais en quoi, dira-t-on, consiste donc l'illégitimité, la fausseté de cette croyance au progrès? En quoi va-t-elle à l'encontre de l'enseignement ou de l'esprit catholique?

Nous y reviendrons avec plus de minutie, mais remarquons d'abord que tous ceux qui parlèrent du progrès ne partagèrent pas l'illusion de Condorcet sur la perfectibilité indéfinie de la société, mais chez tous nous trouvons cette croyance, que la Révolution a semé dans la société le ferment d'un ordre de choses meilleur, de là l'attachement à ses principes. Quant aux démocrates chrétiens, si loin qu'on remonte dans leurs annales, on les voit soutenir que la Révolution est une phase du progrès social engendré par l'esprit chrétien; ils admettent que cette nouvelle phase doit pousser l'humanité vers une organisation plus égalitaire et que la résultante en politique de cette poussée de l'esprit chrétien, doit être l'organisation républicaine. La république démocratique n'a pas été pour eux un gouvernement mais une religion. Si l'on ne comprend pas ainsi le démocratisme chrétien, l'on n'a pas l'explication de cet amour aveugle que certains catholiques professent à l'égard du gouvernement républicain qui n'a pourtant vécu en France que pour opprimer le catholicisme.

L'on voit le point de jointure entre l'*idée de progrès* et la *Démocratie chrétienne.*

L'*idée de progrès* ce fut au XVIIIe siècle, le rationalisme affirmant

1. P. 135. (Deuxième séance. Loi du développement de l'Humanité). Les disciples de Saint-Simon disaient : « Aujourd'hui tout porte à admettre que par la cessation des guerres, par l'établissement d'un régime qui mettra un terme aux crises violentes, *aucune rétrogradation,* même partielle, n'aura lieu désormais. Il y aura *continuité dans le progrès* pour l'espèce humaine tout entière, car les peuples s'enseigneront et se soutiendront les uns les autres ».

que les bases de l'organisation sociale étaient *à renouveler* en vue d'un esprit nouveau, en tout en antagonisme avec l'esprit catholique. Il faut être aveugle pour ne point voir que le rêve encyclopédique et dont le régime moderne est, en grande partie, la réalisation, est le contre-pied même de l'enseignement catholique, en matière sociale. Nous n'avons du reste qu'à étudier l'œuvre scolaire de la troisième République pour nous convaincre que les fidèles représentants de l'esprit de la Révolution n'ont pas d'autre pensée que d'étouffer dans la nation l'esprit catholique et que l'organisation démocratique est l'instrument qu'ils ont choisi.

Devant cette évidence, pourtant, il y a des hommes qui, fermant les yeux sur les réalités, s'obstinent à confondre christianisme et Révolution dans une identité fictive. Oh! je sais bien que ce « rapprochement blasphématoire » leur a été interdit, ils se réfugient alors sur le terrain purement politique, mais cela ne nous empêche pas de voir les dessous du démocratisme chrétien. Si l'on n'espère pas en un progrès réalisé par *la Révolution*, si l'on ne continue pas à envisager la révolution comme un produit du christianisme, pourquoi cette aveugle foi dans la *Démocratie*, qui est, je le veux bien, une forme de gouvernement (et par là échappe, il est vrai, à la sanction de l'Eglise), mais qui est aussi — il ne faut pas l'oublier — l'épanouissement de principes sociaux allant absolument à l'encontre du dogme catholique?

Que si l'on croit que la clarté de ces conséquences est obstruée par la distance des principes d'où elles découlent, l'on se trompe. Soit, en mettant sa foi dans le gouvernement de la République démocratique, l'on se place sur un terrain inexpugnable, très loin du dogme; mais si l'Eglise n'intervient plus à cette distance des principes révolutionnaires, notre jugement à nous peut examiner les raisons cachées du démocratisme chrétien et les censurer au nom de la raison et de la logique aussi sacrées dans leur ordre que le dogme, car celui qui promulga le dogme fixa aussi les lois des choses morales et sociales. En défendant le dogme l'on défend la société, en défendant les principes les plus élémentaires de la société l'on défend encore la société et l'on satisfait à la volonté du Dieu qui voulut imposer un ordre à sa création.

Marc Sangnier (1) peut bien protester de sa nouvelle position purement politique; cela peut suffire et doit suffire pour lui éviter toute nouvelle réprobation de Rome s'il sait mesurer ses paroles, mais cela ne peut pas suffire pour nous masquer les principes d'où il tire sa conclusion républicaine et démocratique (j'insiste sur démocratique car tout est là); ses belles paroles ne nous empêcheront pas d'aller à la racine de ses systèmes. On est toujours désolé d'avoir à prendre à parti telle ou telle personnalité, mais quiconque fait de l'enseignement

1. Je choisis Marc Sangnier de préférence parce qu'il a poussé à fond les principes du démocratisme chrétien.

public s'expose par le fait même à la critique publique: « Scimus et hanc veniam petimusque damusque vicissim. »

Marc Sangnier et nos démocrates chrétiens n'auraient aucune raison d'être démocrates s'ils n'étaient pas des disciples de la Révolution et plus précisément du *progrès* et s'ils ne se rattachaient par là au rationalisme. Voilà ce qui les aveugle, voilà ce qui les empêche de voir ce que tout Français voit aujourd'hui: l'échec des faux principes de 1789 et la mort lente de la France sous la pression de ce fardeau qui l'étouffe depuis cent vingt ans.

Qu'ils n'essayent pas de nier les origines de leurs idées. J'ai cité dans le précédent chapitre l'opinion identique de Condorcet et de Marc Sangnier (j'ai pris les deux bouts de la chaîne) sur l'organisation politique que réclame le nouvel ordre social inauguré en 1789; j'ai montré que la cheville qui reliait ces deux conceptions *identiques*, c'était l'idée rationaliste de progrès. Eh bien! c'est chose aussi facile d'établir un parallèle entre Saint-Simon et Marc Sangnier.

Marc Sangnier croit fortement au progrès indéfini : « Qu'y a-t-il d'étonnant — écrit-il — à ce que les peuples marchent vers la Démocratie un peu comme les hommes vers la sainteté parfaite sans jamais pouvoir l'atteindre? » (1). « Nous avons toujours affirmé que la Démocratie parfaite était plutôt le terme d'une *évolution indéfinie* qu'un moment *accessible* de l'histoire. » Et nous avons vu que tout le problème de la Démocratie (de *la démocratie parfaite*, par conséquent, dont il parle ici), consistait en ce terme où l'intérêt particulier des citoyens se confondra avec l'intérêt de tous. Condorcet pensait de même et voici l'avis de Saint-Simon à ce sujet : « A mesure que la civilisation simplifie les intérêts sociaux (remarquez qu'au contraire elle les complique), elle les étend sur un plus grand nombre d'hommes, elle agrandit les sociétés. Le jour où tout le genre humain sera convaincu que *le seul but de l'union sociale*, que le seul objet *des hommes rassemblés* est le plus grand bonheur de *chacun en particulier*, ce jour-là il n'y aura plus qu'une *nation;* cette nation *ce sera tout le genre humain.* » (2).

L'on dégage sans peine la même préoccupation qui hante le cerveau de Saint-Simon comme de Condorcet son maître et de Marc Sangnier son arrière-petit-disciple. Tous les trois pensent que le terme du *progrès* est cette *unanimité morale* qui engendrera la fusion des intérêts particuliers avec l'intérêt de tous, pensée utopique s'il en est une et dont un J.-J. Rousseau lui-même sut se préserver. Un tel rêve conduit nécessairement à l'utopie internationaliste. Elle est plus qu'évidente chez Saint-Simon, mais Marc Sangnier n'a jamais émis une pareille conclusion! Détrompez-vous, l'idée de progrès a produit son effet logi-

1. Le plus grand *Sillon*, p. 30.
2. Œuvres, L'Industrie, p. 25.

que chez Marc Sangnier. Affirmant ce grand dogme du progrès celui-ci écrivait à Maurras, lors de sa polémique avec l'éminent penseur : « Je crois que les *transformations sociales et l'évolution morale* que seul, du reste, le christianisme a pu rendre possibles et qui sont commencées depuis bien longtemps déjà, nécessitent l'élaboration d'une organisation démocratique. Et cela en sociologie comme en politique... J'ai, quant à moi, la naïveté de croire que tout l'effort de l'humanité aidée et soutenue par les forces *internes du Christianisme,* doit justement consister à dégager les peuples des tyrannies charnelles pour les élever, petit à petit, jusqu'aux franchises de l'Esprit. » Et quelles seront ces franchises de l'Esprit? Où nous conduira *le progrès,* dans le domaine politique? Il nous mènera à *l'abolition des territoires,* à l'internationalisme et nous sommes cette fois-ci de vrais disciples de Saint-Simon. En effet, Marc Sangnier écrivait dans la même lettre à Maurras, cet esprit retardataire (!) qui a l'impudence de ne pas croire au progrès indéfini comme M. Sangnier (1) : « Vous supposez que la société demeurera toujours ce qu'elle a été au moment où elle postulait, en quelque sorte, la monarchie comme régime politique, *ce qu'elle n'a du reste pas tout à fait cessé d'être;* vous considérez comme éternels *le patriotisme territorial,* la diplomatie, etc. » Et, la preuve que nous n'étendons pas arbitrairement le sens de ces paroles, qu'il n'y a pas moyen de voir autre chose là-dedans qu'une pensée sœur de celle de Saint-Simon, disons tout de suite que Maurras ne laissa pas passer cet aboutissant logique de l'utopie démocratique de Marc Sangnier. Celui-ci partait du principe *progrès indéfini,* il était naturel qu'il aboutît à une idée fausse et à une *idée pure.* Aussi Maurras lui dira: « C'est au nom d'un état social qui n'existe pas « tout à fait » encore, même dans les *rêves* de beaucoup de républicains et de beaucoup de jacobins qui sont demeurés patriotes, c'est au nom d'un état social dont bien peu, malgré tout, osent concevoir *jusqu'au bout* l'image, c'est au nom de *ce simple rêve* que Marc Sangnier défend le *principe initiateur et directeur* de toute son action. » Et lui demandant compte de son imprudente, et il faut le dire, ignoble idée, Maurras lui disait : « C'est donc gratuitement que nous introduisons dans la formule des nécessités de l'heure présente et prochaine, la nécessité d'une diplomatie, d'un Etat, d'un patriotisme « territorial »!... Constatons-le tout de suite, Sangnier a donc pris rang parmi ceux pour qui l'idée de la « *patrie territoriale* » est « *une* » simple « *idole* »... Eh bien! voilà pris sur le vif, chez Marc Sangnier, un état d'esprit net : l'état d'esprit dreyfusien. » Maurras terminait ainsi tout son article : « Marc Sangnier a fait son dilemme. Voici le

1. Maurras écrivait dans ce sens, dans un passage de sa polémique avec M. Sangnier : « Dire, une fois qu'on a reconnu une situation défavorable à la théorie qu'on soutient : *cela changera,* c'est ne rien dire. *Il n'est d'ailleurs point du tout sûr que tout soit sujet à changer* ».

mien : ou Marc Sangnier cessera de développer cette extravagance; ou, je le prédis sans le demander, comme un astronome impuissant, mais clairvoyant, prédit le passage d'un astre, ou, dis-je, le clergé français, l'Eglise de France, le corps de nos prêtres et de nos évêques sauront lui infliger le plus éclatant désaveu. Les prêtres français ne se désintéresseront point de la France. Ceux qui fondèrent et défendirent nos villes ne se sont jamais désintéressés de notre Etat! Ils ne l'abandonneront point. On peut leur confier, contre Sangnier, la garde de la terre de la patrie. »

L'on sait que M. Sangnier faisait du christianisme *la cause efficiente* de ces merveilleuses transformations et à ce sujet Maurras lui objectait encore : « S'il y a *de nouveaux bienfaits* à attendre du catholicisme, ce ne sont pas des bienfaits *proprement nouveaux* et dont il soit impossible d'avoir idée » (1).

Ceci se discutait en 1905; cinq ans se sont écoulés et les événements ont justifié, point par point, les prévisions de Maurras; il a été rappelé à Marc Sangnier que « la cité chrétienne n'était plus à inventer ni la civilisation à bâtir sur les nuées » et que les vrais « amis du peuple » n'étaient pas les « novateurs, mais les traditionalistes. » Le rêve *du progrès indéfini*, prolongé du rationalisme par le démocratisme chrétien, est tombé des nues: Une voix autorisée vient de détourner les regards des catholiques de *l'Avenir*, de *l'Ere nouvelle*, de *la cité future idéale;* (2) elle leur a rappelé que les règles de l'Avenir se trouvent inscrites dans les résultats du passé et qu'il fallait laisser là le rêve de « *l'évolution indéfinie* » : « Eh quoi! disait Pie X, on inspire à votre jeunesse catholique la défiance envers l'Eglise, leur mère; on leur apprend que, depuis dix-neuf siècles, elle n'a pas encore réussi dans le monde à constituer la société sur ses vrais bases, qu'elle n'a pas compris les notions sociales de l'autorité, de la liberté de la dignité humaine; que les grands évêques et les grands monarques qui ont créé et si glorieusement gouverné la France n'ont pas su donner à leur peuple, ni la vraie justice, ni le vrai bonheur, parce qu'ils n'avaient pas l'idéal du Sillon. *Le souffle de la Révolution a passé par là*... Qu'ils soient persuadés que la question sociale et la science sociale ne sont *pas nées d'hier;* que de tout temps l'Eglise et l'Etat, heureusement concertés, ont suscité dans ce but des organisations fécondes; que l'Eglise, qui n'a jamais trahi le bonheur du peuple par des alliances compromettantes, n'a pas *à se dégager du passé*, etc. »

Le dogme révolutionnaire du *progrès indéfini* ne reçut jamais un aussi grand coup de massue et, il faut le dire, jamais encyclique n'at-

1. Le Dilemme de Marc Sangnier. (Librairie Nationale), p. 104 et seq.

2. C'est sous ces trois termes que les docteurs du démocratisme chrétien (Lamennais, Maret, Gratry, Sangnier) désignaient l'âge d'or démocratique.

taqua *le démocratisme chrétien* au cœur même, comme le fait celle qui condamna le Sillon (1).

(A suivre).

J. HUGUES.

A PROPOS DES NOCES D'ARGENT DE L'A. C. J. F.

L'Association Catholique de la Jeunesse Française a célébré récemment, en grande pompe, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Il rappelait des souvenirs heureux, de nobles exemples qui promettaient une action féconde. Tous les amis de la bonne cause eussent aimé à s'unir à leur célébration sans y mêler des réserves. Mais deux incidents se rattachant à cette solennité nous obligent à renouveler celles que nous avions déjà exprimées plus d'une fois et à constater qu'elles conservent encore aujourd'hui leur poids. Pour tout dire, mais en limitant l'assimilation entre les deux groupements à ce rapport d'évolution, il en est des beaux temps de la Jeunesse catholique comme des beaux temps du Sillon.

Voici d'abord, toute nue, la relation des deux faits. Le commentaire viendra plus loin.

Peu de jours avant le congrès, les délégués de l'association, accompagnés de l'aumônier général, étaient aux pieds du Pape. La *Vie Nouvelle* (7 mai) a donné un compte rendu de cette audience, où on lit ce passage :

NOUS AVONS BIEN DES ADVERSAIRES QUI NOUS ATTAQUENT, ajoute le P. Tournade ; MAIS NOUS NE VOULONS PAS NOUS ÉGARER DANS DES POLÉMIQUES. — « *C'est cela! Dites bien à droite et à gauche que Nous sommes content, très content » de votre travail, qui est le principal à l'heure actuelle, et de la ligne suivie par » votre Association, qui ne laisse rien à reprendre. Vous avez Notre confiance » entière, cela doit vous suffire !* »

---

1. Quiconque possède à fond l'histoire du libéralisme en France depuis Pie VI jusqu'à nos jours, sait, à n'en point douter, que ses différents assauts et les réactions du pouvoir catholique qui leur correspondent, que tout cela gravite autour de l'*idée de progrès*, de l'évolutionisme social. Tous les amateurs de la Révolution ont voulu pousser l'Eglise dans des voies nouvelles. Ils croyaient que l'Eglise se cramponnait à un ordre de choses irrémédiablement fini et que la civilisation demandait de sa part l'abandon de telle ou telle de ses traditions. Ils tremblaient pour l'avenir, ils doutaient des directions pontificales, ou les dénaturaient au profit de la Révolution. Pleins de défiance pour Rome et de méfiance pour tout ce qui se réclamait de la tradition, ils applaudissaient à toutes les nouveautés.

L'incident qui se passa dans le congrès est ainsi relaté par la *Libre Parole* (20 mai) :

A cet instant, un jeune homme demande comment il se fait que l'Association ait exclu un certain nombre de membres à cause de leurs opinions royalistes, puisqu'elle déclare ne pas se préoccuper de la politique. M. Gerlier répond à cette question qui, manifestement, provoque un étonnement général parmi les congressistes. L'A. C. J. F., déclare son président, *n'a jamais exclu qui que ce soit pour ses opinions politiques :* elle compte dans ses rangs des royalistes et des républicains; elle demande seulement aux uns comme aux autres *de ne pas engager et compromettre par une action politique militante* l'A. C. J. F. et sa propagande religieuse et sociale. Tout jeune homme qui accepte cette discipline est admis dans l'Association quelles que soient ses opinions politiques. Cette déclaration, qui ne fait que résumer la ligne de conduite invariable de l'A. C. J. F. est accueillie par une ovation significative et prolongée.

Ces faits et ce qu'ils couvrent nous ramènent donc aux critiques dont l'A. C. J. F. a été plus d'une fois l'objet de notre part. Ce n'est pas sans un sincère regret que nous y revenons, et l'on nous permettra de répéter, tout d'abord, ce que nous écrivions en abordant pour la première fois ce chapitre pénible : « Certes, il n'est pas un bon catholique qui n'applaudisse au zèle de cette association, à son dévouement à l'Eglise et au Saint-Siège, à ses aspirations généreuses, et qui ne serait disposé à fonder sur elle de grandes espérances si elle s'en tenait fidèlement à la ligne de conduite que le Saint-Père lui a tracée en lui accordant une très spéciale approbation » (Ces derniers mots visaient la lettre que S. S. Pie X lui avait adressée à l'occasion du congrès de Bordeaux, en 1907).

Mais plus une association aspire aux faveurs de l'Eglise et à l'honneur de représenter son action, plus est regrettable et blâmable le recours à des équivoques peu loyales dans sa conduite, à des habiletés sans franchise pour en masquer les errements. C'est là le reproche que nous faisions à l'A. C. J. F. Ce qui se passe aujourd'hui démontre qu'elle le mérite encore. Cette insistance est nécessaire. Rien n'est plus préjudiciable à la cause catholique, à son bon renom, que ces abus s'autorisant de ses principes. Il ne faut pas se lasser de le redire, tant que certains groupements persisteront dans l'emploi de procédés obliques, qui répugnent même à l'honnêteté naturelle, leur action continuera de concourir à cette déformation de la mentalité catholique et française qui a été l'œuvre néfaste de la politique de ralliement; elle sera, en dépit des apparences, stérile et nuisible. Les œuvres fécondes se font à la lumière et en recherchent la clarté. En ce lundi de la Pentecôte où j'écris ces pages, la liturgie sacrée nous remet sous les yeux ces paroles de Jésus-Christ : « Quiconque agit mal fuit la lumière et ne vient pas à elle, de peur qu'on le convainque de ses œuvres. Mais celui qui agit selon la vérité recherche

la lumière afin que ses œuvres soient manifestées, parce qu'elles sont faites en Dieu. » On peut en faire l'application dérivée à la conduite des catholiques dont nous parlons, et aussi celle du commentaire de saint Augustin que l'office divin du même jour y ajoute : Puisque vous vous êtes écarté de la voie droite, reconnaissez d'abord votre erreur. Quand vous commencerez à regretter ce que vous avez fait, l'œuvre salutaire naîtra avec la confession de vos torts. L'aveu de cette erreur sera le point de départ de la bonne œuvre. *Cum autem cœperit tibi displicere quod fecisti, inde incipiunt opera bona, quia accusas mala opera tua. Initium bonorum operum, confessio est operum malorum.*

L'A. C. J. F. se dérobe à cet aveu.

Notre tâche est de montrer qu'il était nécessaire et que cependant on le refuse.

Vers la fin de 1908, M. Jean Lerolle, président général de l'A. C. J. F., ayant été reçu par le Saint-Père, avec les délégués de l'association, racontait les impressions de ce voyage dans la *Vie Nouvelle* (8 novembre), sous ce titre : *Après Rome!* Il écrivait : « Il me suffira de dire à nos amis — et ils me comprendront — que nous n'avons rien à changer, rien à regretter ou à rétracter, ni dans notre action religieuse, ni dans notre action sociale, ni dans notre attitude dans la vie publique. Pas une critique n'a été formulée. » L'année précédente, il avait déjà écrit dans les *Annales* de la Jeunesse catholique (1er juin 1907) : « A Bordeaux, je vous disais : « Nous sommes dans la bonne voie, continuons notre route sans nous laisser divertir par rien ni par personne ». Plus je vais, plus je me persuade que nous devons nous tenir fermement dans la voie que nous nous sommes tracée... ».

Nous avons été accueillis par le Saint-Père avec bonté et faveur, sans recevoir de reproches : donc, tout ce que nous faisons est approuvé. C'est l'argument dont vingt autres ont tant abusé. Le Pape multiplie les enseignements publics. Il doit se croire compris et obéi par les bons catholiques. Leurs défaillances peuvent lui échapper. Même quand il ne les ignore point, le Père commun des fidèles les tait souvent, pour remplir son rôle de consolateur compatissant, quand on vient déposer à ses pieds un sincère hommage d'amour et de fidélité. Il bénit le zèle, les bons services; il encourage, il s'attache les cœurs. Sa parole a déjà pourvu au reste autant qu'elle le pouvait, elle y pourvoiera encore.

Mais le genre de justification qu'invoquait en ces termes le président de l'A. C. J. F., tous ceux qui méritaient les mêmes critiques qu'elle, pouvaient également y recourir, et l'on sait qu'ils ne se sont pas privés de le faire. M. Piou l'a fait, M. Feron-Vrau l'a fait, M. F. Veuillot l'a fait. Quelque temps après le discours de S. S. Pie X pour la béatification de Jeanne d'Arc, M. Piou, retour de Rome,

lançait à Lyon un discours retentissant, pour affirmer que sa politique avait toujours la faveur du Saint-Siège. A peu près à la même époque, le directeur de l'*Univers*, même après plus d'un voyage au Vatican, déclarait conserver toute sa faveur à l'*Action Libérale*. La *Croix* leur faisait complaisamment écho, et l'on répandait à profusion la brochure écrite par l'un de ses principaux rédacteurs, pour démontrer que « rien n'est changé ». Cependant ces partisans à outrance de la politique du ralliement, inspiratrice du concessionnisme universel, ont dû déchanter et renoncer à se couvrir de la faveur pontificale.

Par ses actes continus et ses déclarations récentes, l'A. C. J. F., qui avait eu le tort de s'engager dans leur sillon, laisse voir que, pour son compte, aujourd'hui comme en 1908, elle n'a « rien à changer, rien à regretter ou à rétracter ». Eh bien! montrons, à l'encontre, appuyés sur des preuves irréfragables, qu'il y avait un changement de conduite nécessaire, une attitude fausse et regrettable dont la loyauté, d'une part, et, de l'autre, la conformité sincère aux directions du Saint-Siège, exigeaient, sinon le désaveu formel et la publique rétractation, du moins l'explication franche et des garanties loyalement données contre le retour de ces fautes.

Oui, c'était indispensable, parce que l'A. C. J. F. ayant dévié de sa voie et de son but, elle ne pouvait revenir qu'en se résignant généreusement à offrir ces explications et ces garanties.

L'A. C. J. F. a dévié de sa voie et de son but en s'inféodant publiquement, solennellement, avec tout l'éclat qu'elle a pu, à l'*Action Libérale Populaire* et à son chef M. Piou. C'est une page d'histoire qui n'a point encore été rappelée, du moins avec le détail nécessaire. Cependant de ce fait a procédé toute la suite. Il faut s'y reporter pour la comprendre. Ce coup de surprise, car c'en était un, eut lieu au congrès général de Châlons, en mai 1903. Il est à peine besoin de remarquer que, si l'A. C. J. F. avait des points de contact naturels avec l'*Action Libérale* comme avec tous les groupements formés pour la défense des libertés religieuses, le but de ces deux associations était cependant complètement distinct : l'une, œuvre de formation catholique, strictement circonscrite au terrain catholique; l'autre, poursuivant un but principalement politique, sur le terrain libéral. Dès lors, en s'unissant bruyamment à celle-ci, l'A. C. J. F. introduisait dans son propre sein un principe, un esprit, différents des siens, dont les conséquences ne pouvaient manquer de se faire sentir.

Ce coup malheureux, auquel la masse de l'association était loin de s'attendre, avait été préparé par le président général de l'A. C. J. F., qui était alors M. Henri Bazire, aujourd'hui rédacteur en chef de la *Libre Parole*, et par l'un ou l'autre de ses conseillers, aspirant comme lui aux mandats politiques vers lesquels ils allaient ainsi se frayer

la voie. Il fut concerté entre eux et le comte Albert de Mun, le premier promoteur de l'A. C. J. F., devenu le lieutenant le plus zélé du président de l'*Action Libérale,* et à qui incombe pour une grande part la responsabilité de cette fâcheuse orientation. Et tel était si bien le but que, comme je l'ai rappelé ailleurs, M. de Mun, par une amusante distraction, rappelant plus tard cette réunion fameuse et le rôle qui lui y était réservé, le désignait sous le nom de congrès de l'*Action Libérale.*

M. Piou, dont ce n'était point la place, avait été invité, on ne devinait pas pourquoi, à présider le banquet et la réunion solennelle de clôture. J'y assistais. M. de Mun devait prononcer un grand discours. Le célèbre orateur manqua, pour une cause que j'ignore, mais on n'y perdit que le charme et l'éclat de sa parole, car le président de l'A. C. J. F. était venu nanti d'une lettre de lui, ayant le caractère et plus que la longueur ordinaire d'un manifeste, dont lecture fut donnée en séance, et suivie de l'exécution de la *Marseillaise* par la fanfare.

C'est ce document, d'une gravité, d'une autorité et d'une portée exceptionnelles, dont il importe de reproduire ici les principaux passages, afin de ne laisser place à aucun doute sur la voie dans laquelle on engageait l'A. C. J. F. La *Croix* du 12 mai 1903 l'a reproduit *in extenso.*

L'orateur évoque d'abord en quelques mots le souvenir des origines de l'association, fondée en 1886, sous son inspiration, dans un étroit accord de principes et d'idées avec l'œuvre des Cercles catholiques. Il passe aussitôt à l'époque du ralliement et à l'éloge renforcé de la politique qu'elle inaugurait officiellement. Ce lui est l'occasion de brûler publiquement l'idole du parti catholique auquel il avait juré de consacrer ses forces jusqu'au dernier souffle, et il arrive ainsi à son sujet :

Mais, quand les idées sont mûres, les hommes paraissent. Celui que nous attendions est venu : au dernier jour de ce Congrès, vous l'acclamerez une fois de plus, et je voudrais être là pour le saluer le premier, en votre nom. Il a, par la fondation de l'*Action libérale populaire,* donné *le chef nécessaire et la large plate-forme indispensable au succès*: nous pouvons nous placer derrière lui sans cesser d'être, comme hier, catholiques avant tout. Déjà, d'ailleurs, et depuis longtemps, nous nous étions rapprochés de M. Piou, non seulement par la communauté de la foi, mais par les assauts violents des mêmes passions politiques Comme les nôtres, ses premiers efforts se brisèrent contre leurs aveugles résistances.

L'union, si impatiemment attendue, en fut retardée d'autant. Dans les deuils présents, y songez-vous quelquefois? Si, lorsqu'au bruit des paroles de Léon XIII se levait le premier souffle de « l'esprit nouveau », lorsque, malgré des polémiques ardentes, et pour premier fruit du ralliement conseillé, commençait à se faire sentir la lente, mais progressive accalmie du ministère Méline, si, alors, avant que la criminelle exploitation de l'affaire Dreyfus eût bouleversé ce malheureux pays, notre parti avait été prêt, comme il l'est aujour-

d'hui, s'il avait pu jeter dans la lutte électorale de 1898 toute sa force organisée, n'aurions-nous pas réussi à grossir le nombre des élus libéraux, suffisamment pour empêcher la formation de la majorité socialiste?

Avant de porter le coup décisif, M. de Mun entretient agréablement le congrès du danger des illusions, il parle des libertés nécessaires, des attentats qui se préparent, du devoir des catholiques en présence de ces éventualités. Ce devoir il le résume dans la formule de la résistance légale, mais entendue dans le sens de cette bonne résistance bourgeoise, qui, pour l'*Action Libérale,* représente le maximum de l'énergie permise, et, adroitement, mais avec un bonheur douteux, il profite de l'occasion pour joindre à sa profession de foi sur ce point l'apologie de son intervention pour désarmer et faire rentrer chez eux ses électeurs bretons prêts à donner du sang pour la défense de leurs écoles et des religieuses qui les dirigeaient :

Et d'abord, là aussi, il faut s'entendre : Qu'est-ce que la résistance légale? C'est celle qui s'exerce sans violence, mais par tous les moyens en notre pouvoir, protestations publiques, conférences, articles de journaux, revendications judiciaires, inlassable propagande, œuvres enfin d'organisation et d'action : voilà la résistance légale; or, c'est dans ma conviction la seule efficace, la seule pratique, la seule redoutable et j'ajoute qu'elle l'est extrêmement. (Oh! combien nous l'avons vu!)

Et maintenant, il est temps de faire entendre l'appel retentissant :

Mais la sagesse et la fermeté sont les vertus des forts, et, pour être forts, il faut être organisés.

Est-ce donc que je vais vous demander, vous proposer des organisations nouvelles, en vue des graves conjonctures qui s'apprêtent?

Assurément non. L'organisation existe : c'est l'*Action libérale populaire* : elle est déjà très forte, très puissante : en un an, elle a couvert la France de ses adhérents et de ses Comités. Elle offre aux Catholiques, par son programme, par le nom de son chef, *toutes les garanties.*

C'est dans ses cadres, c'est sur son terrain qu'ils peuvent le plus promptement, le plus facilement s'unir pour la défense de leur cause. N'allons pas, au moment où le combat, engagé aux avant-postes, s'étend sur toute la ligne, nous disloquer, rompre notre ordre de bataille, et, sous prétexte de l'améliorer par des formations nouvelles, nous offrir une fois de plus par petits paquets aux coups de l'ennemi.

Ce serait d'ailleurs, une dangereuse et fausse conception des nécessités de la lutte que de prétendre borner l'*Action libérale populaire* à la seule préparation électorale. Outre qu'elle s'est fondée avec des vues beaucoup plus larges, elle risquerait, à n'avoir pas d'autre but, de le manquer lui-même Les élections qui sont, il est vrai, le moyen pratique de changer la politique du pays, ne peuvent être qu'une résultante d'efforts quotidiens.

C'est en défendant la liberté religieuse, journellement et pratiquement, en résistant, sans relâche, à la tyrannie ministérielle, que se fera la véritable organisation électorale. Séparer les deux actions, c'est vouer chacune d'elles à l'impuissance

On a coutume de nous citer souvent l'exemple du Centre catholique allemand et de sa lutte illustre contre le Kulturkampf. Malgré la très grande différence des

situations, et bien que la comparaison entre nous et nos voisins pèche par beaucoup de points, je l'accepte cependant et je la livre volontiers à vos réflexions

Trois raisons principales me paraissent avoir fait la force des catholiques d'Allemagne.

Ce fut d'abord l'union, établie entre eux pour la cause commune, sans que la diversité des origines et des tempéraments nationaux, la rivalité des influences, les souvenirs même, si récents, de la guerre de 1866, tant de causes de discorde enfin qui, à tout prendre, valaient bien les nôtres, missent obstacle à la forte cohésion d'un parti constitutionnel. Ce fut, ensuite, et par une conséquence naturelle, la discipline, acceptée par tous, pratiquée avec ensemble et fidélité envers les chefs qu'ils s'étaient donnés, et dont, chaque année, l'autorité grandissante s'affirmait dans ces Congrès annuels, que Windhorst appelait les grandes manœuvres d'automne. Ce fut enfin le souci de la question ouvrière et l'intelligence des besoins populaires.

Il suffit aux catholiques français de le vouloir sincèrement pour remplir les deux premières conditions. L'*Action libérale populaire* leur en offre le moyen. Elle leur permet aussi, par son nom même et par son programme, de satisfaire à la troisième...

La *Croix* termine son compte rendu par ces lignes :

M. Piou prend ensuite la parole...

Il dit son amitié profonde pour M. de Mun, le donne comme exemple à la jeunesse; puis il adjure celle-ci *de ne pas méconnaître son temps* et d'accepter *notre régime démocratique* avec le suffrage universel, mais de chercher par l'action dans les milieux populaires, par des conférences, par des journaux, par des groupements à dissiper ces préjugés et à faire triompher *la fraternité.*

Rien n'a donc manqué à cette manifestation décisive.

Or, qu'est-ce qu'elle avait à voir avec une association comme celle de la Jeunesse catholique dont les statuts fondamentaux, cent fois réédités par elle, et dans lesquels, aujourd'hui encore, elle se flatte de trouver une réponse péremptoire à toutes les critiques, à tous les faits qu'on lui oppose, *excluent toute participation à l'action politique?* L'équivoque, la contradiction patente, elle est là. De ce jour, l'A. C. J. F. y est demeurée enfermée. Même aujourd'hui, le courage ou la volonté sincère, peut-être l'un et l'autre, lui manquent pour s'en affranchir.

Poussée dans cette voie, l'A. C. J. F. devait fatalement suivre les sentiers tortueux par lesquels l'*Action Libérale* et la politique de ralliement cheminaient, et s'embusquer avec elles dans le maquis du *terrain constitutionnel,* pour se livrer comme elles, et à leur profit, à la déprédation des consciences et de la liberté de ceux sur qui elle pouvait mettre la main. Professant encore plus haut que l'*Action Libérale* l'entier respect des convictions individuelles et la liberté des opinions politiques parmi ses adhérents, elle l'a exactement observé comme M. Piou qui allait jusqu'à faire intervenir le Vatican, lors

des élections de 1906, pour contraindre la Ligue des Femmes Françaises à déposer entre ses mains ses fonds électoraux, de peur qu'ils ne servissent à des candidats catholiques monarchistes. Cette belle et hautaine profession de foi d'indifférence à l'égard de toute action politique, poussée parfois, nos lecteurs s'en souviennent, jusqu'à celle de l'erreur qui s'appelle l'indifférentisme en cette matière, était chaque jour désavouée par l'exclusion jalouse de quiconque n'offrait pas la garantie d'un pur loyalisme constitutionnel. La franche acceptation de « notre régime démocratique » donnée comme mot d'ordre par le président de l'*Action Libérale* devint celui de l'A. C. J. F.

Si l'on joint à cela les entraînements de l'imprévoyante et téméraire concurrence faite au Sillon sur ce terrain, de peur d'être débordé par lui, et dont j'ai relaté l'histoire comme celle d'une véritable « *surenchère démocratique* » (1), on aura une idée exacte de cette déviation.

Inutile de rappeler ici ces multiples faits. Cette revue les a déjà fait connaître, appuyés sur des documents incontestables (2). Aussi bien, l'incident brièvement rapporté par la *Libre Parole* va nous permettre d'étayer nos appréciations sur un ordre de preuves qui laissent encore moins de place aux subterfuges, les déclarations authentiques et officielles de l'A. C. J. F. C'est ici que nous allons retrouver la contradiction permanente.

L'auteur de cet incident est M. Henri Magnard, de Fourchambault (Nièvre). Il en a fait une relation écrite, contrôlée par plusieurs assistants, que j'ai entre les mains et dont il m'autorise à faire usage en donnant son nom. Voilà qui est agir ouvertement.

J'ai écouté debout la réponse du président général, M. Gerlier, sans pouvoir l'écrire et je pourrais même dire à peine l'écouter; on me parlait en même temps de tous les côtés, et si je suis absolument sûr de l'expression qu'il a employée, et qui a été changée dans la *Libre Parole*, je n'en pourrais dire autant de chaque mot en particulier.

Cette réponse d'ailleurs m'a été passée avec une ou deux variantes par plusieurs jeunes gens qui l'avaient notée, par exemple l'un avait écrit : « On leur demande », l'autre : « nous leur demandons », mais tous avaient retenu la même expression « *actes et paroles* » et non « *politique militante* », comme l'ont écrit les journaux.

Et malheureusement la *Vie Nouvelle* n'en parle pas, M. Gerlier chez qui j'avais déposé une carte, le priant de m'envoyer le texte de cette réponse ne l'a pas fait.

Mais j'arrive à la séance :

M. Souriac, dans son rapport sur la tradition sociale de l'A. C. J. F. fit applaudir par toute l'assistance les directions politiques de Léon XIII et

1. Numéro du 15 avril, page 6.

2. Numéros des 15 mai 1909, page 132; 1er juin 1909, page 174; 1er octobre 1909, p. 552; 15 décembre 1909, page 243; 1er février 1910, p. 244; 15 octobre 1910, page 58; 1er mars 1911, page 731; 15 mars 1911, page 813.

ensuite une allusion au terrain constitutionnel. La discussion ouverte, personne n'intervenant, je demandai la parole : « M. Souriac vient de nous dire que l'A. C. J. F. *ne s'occupait pas de politique et ne voulait pas s'en occuper;* je désirerais savoir comment il se fait que, comptant des royalistes parmi ses fondateurs, la Jeunesse Catholique ait exclu des royalistes de ses rangs. »

M. Gerlier répondit aussitôt : « *Il est faux que la J. C. ait jamais éloigné un membre pour ses opinions politiques*, il y en a qui sont connus pour leurs opinions royalistes, de même qu'il y en a qui ont des opinions contraires. On leur demande seulement, aux uns comme aux autres, *de ne pas engager et compromettre par leurs actes et leurs paroles*, l'Association et sa propagande religieuse et sociale ».

Ce sont là les paroles de M. Gerlier, telles que je les ai entendues, telles qu'elles m'ont été données par plusieurs jeunes gens qui les avaient notées, à quelques très légères variantes près.

Et sans plus attendre, M. Gerlier donna la parole à M. Eblé. Celui-ci commença son rapport tandis que l'on applaudissait encore le président de la J. C. (tout en grognant à mon adresse).

Je voulus parler, m'expliquer. Mgr Baudrillart, M. Gerlier, me firent signe de me taire, et l'un des commissaires de la J. C. vint m'inviter à me rasseoir. Comme mes voisins discutaient à voix basse, il me pria de continuer la discussion dehors, je sortis accompagné de quelques prêtres et de quelques jeunes gens. Dans le vestibule la discussion reprit.

A ce moment, un prêtre sortit de la salle, demandant à ce que je rentre, et déclarant vouloir réclamer au Comité, car, dit il, « la discussion doit être libre, elle ne l'est pas ». Et comme on faisait remarquer que ma question était en dehors du sujet, un autre prêtre protesta, disant que dans ce cas on aurait dû faire taire M. Souriac.

A ceux sortis avec moi, quoiqu'on vînt nous prier d'aller discuter dans la rue, ensuite de ne pas créer des attroupements à la porte de la salle, je déclarai n'avoir nullement dit, comme ils me le reprochaient, que l'A. C. J. F. excluait tous les royalistes, mais seulement des royalistes, que leurs sections n'avaient en effet, pas la même ligne de conduite, et que j'avais eu l'intention de faire préciser cette ligne de conduite à M. Gerlier.

Je partis ensuite très content, ainsi que les royalistes présents, d'avoir fait déclarer à M. Gerlier que l'A. C. J. F. acceptait les royalistes *à condition qu'ils ne compromettent pas l'Association*, ce qui, à leur avis et au mien, semblait indiquer que l'action politique en dehors de celle-ci était libre. Ce fut aussi l'avis de plusieurs jeunes gens que je rencontrai à la salle Wagram, à la séance de clôture.

Le lendemain, je fus très surpris de voir dans la *Libre Parole*, puis, le soir, dans l'*Univers* et la *Croix*, les paroles de M. Gerlier changées : « *actes et paroles* », remplacées par « *politique militante* ».

L'*Univers* ajoutait d'ailleurs : « Mais il semble que la question ne soit pas traitée encore avec toute la précision nécessaire pour fixer sur un point délicat l'opinion des catholiques non-constitutionnels. Il y aura lieu, sans doute, d'y revenir », semblant regretter ainsi l'étouffement de toute discussion.

Je demandai alors à M. Gerlier de m'expliquer la différence entre le compte-rendu de la *Libre Parole* (que je croyais à tort presque officiel) et ses propres paroles. Après avoir consulté le journal, il me répondit que si la différence existait en effet, elle était sans importance, les deux expressions ayant la même signification. Et comme je lui demandais, soit de la rectifier, soit de préciser en séance publique leur ligne de conduite, il me déclara ne pas vouloir le faire, et sa volonté bien arrêtée de ne pas me donner la parole l'après-midi, et si je l'essayais, de ne pas me laisser parler.

Je le priai de bien vouloir me dire pourquoi on ne pouvait en même temps être royaliste militant et *simple* membre de l'A. C. J. F. « A cause, me répondit-il, des confusions et des ennuis que cela amènerait à l'A. C. J. F. que l'on pourrait accuser d'être elle-même royaliste ».

« On ne peut donc être de l'A. C. J. F. et de l'A. Fr.? » M. Gerlier protesta, disant avoir beaucoup de membres de l'A. F. dans l'association, mais que ceux-ci étaient seulement inscrits à l'A. F. *pour y donner leur nom* (ce fut son expression), mais ne s'en occupaient aucunement; s'ils voulaient le faire, *fût-ce même très peu,* ils devraient donner leur démission de l'A. C. J. F. ou ils ne pourraient être même comme simples membres (les mots que je souligne sont textuels).

Et comme j'insistais, lui demandant de répéter cela en réance publique, M. Gerlier me déclara que le nom de l'A. F. ne serait pas prononcé dans leurs réunions.

Quant au reste de la conversation, à part un fait que je signale plus loin, je ne noterai que la parole d'un jeune homme, venu ainsi que quelques autres se joindre à nous, qui me déclara qu'à son avis personnel *un catholique* ne pouvait être de l'A. F., ce jeune homme me parut être de leur Comité.

Le lundi matin je me rendis au siège du Comité, rue d'Assas, espérant avoir là, mais en vain, le texte exact de la réponse faite par M. Gerlier à mon intervention; pendant que je discutais là avec quelques jeunes gens, arriva M. de Roquefeuil (1) à qui l'on me présenta, comme celui qui voulait faire entrer la politique dans l'Association.

Très aimablement M. de Roquefeuil me déclara accepter les royalistes, à condition qu'ils le soient seulement *dans leur for intérieur* (ce fut son expression). « Comprenez donc, me dit-il, ce sont des jeunes gens qui se dévouent à leur devoir catholique et social, et rien qu'à cela; ils ne peuvent donc en même temps faire de la politique. Par le seul fait d'être inscrits à l'Association, ils y renoncent, et le terrain est assez vaste pour qu'ils s'en contentent ».

J'arrive maintenant au fait que j'avais réservé tout à l'heure. Au cours de ma conversation avec M. Gerlier, celui-ci, après être allé quelques instants dans la salle, revint à moi et me dit : « Je n'ai pas voulu le faire hier, mais j'aurais pu vous répondre que, dans l'audience qu'il eut à Rome, le Père Tournade a dit au Saint Père : « *Très Saint Père, de droite et de gauche on attaque notre ligne de conduite,* on essaye de nous entraîner dans la politique, et pour cela d'entrer dans nos rangs. Mais nous ne *voulons pas accepter ceux qui risquent de compromettre l'Association.* (Dans cette question j'ai souligné les termes employés par M. Gerlier, le reste j'en certifie le sens exact, mais je ne puis affirmer qu'il employa les expressions mêmes que je souligne).

Et le Saint Père a répondu : « C'est cela, dites à droite et à gauche, etc... » D'ailleurs le récit de l'audience a paru dans la *Vie Nouvelle* d'il y a quinze jours.

Eh bien, cette réponse a bien paru, mais la question a été changée, au lieu de celle que m'a dite M. Gerlier, vous pouvez lire dans la *Vie Nouvelle* : « *Nous avons bien des adversaires qui nous attaquent,* ajoute le P. Tournade, *mais nous ne voulons pas nous égarer dans des polémiques* ». Suit la réponse du Saint-Père, exacte, j'espère!

Lorsque M Gerlier eut fini de parler je lui dis : Vous avez dit au Saint-Père: « Nous ne voulons pas accepter ceux qui risquent de compromettre l'association »; vous n'avez pas parlé d'interdire toute action politique; il y a là une grosse équivoque.

---

1. Qui fut le premier président général de l'A. C. J. F.

M. Gerlier m'affirma ne pas voir où il pouvait y avoir équivoque et retourna dans la salle.

Moi-même je me retirai, après avoir discuté quelques instants avec d'autres jeunes gens et aussi avec l'un des fondateurs de la Jeunesse catholique, dont j'ignore le nom

Tel est exactement le récit de ce qui s'est passé.

On voit que tout ceci complique l'imbroglio, au lieu de l'éclaircir. Le président de l'A. C. J. F. se devait à lui-même, autant qu'à son auditoire, de donner les explications nécessaires. Il n'a fait qu'épaissir les malentendus. Même en admettant la version la plus favorable pour lui, son moindre tort est d'être en contradiction manifeste, je ne dis pas seulement avec la conduite de l'association, comme en témoignent les faits nombreux précédemment relatés dans cette revue, mais, qui plus est, avec les déclarations de principe, authentiques et officielles, de l'A. C. J. F. Comment peut-on se maintenir dans une position aussi fausse et aussi peu digne?

Le rapport de la *Libre Parole*, dirigée par un ancien président de l'association, est conforme à celui des auditeurs sur un premier point. M. Gerlier a protesté : il est faux que l'A. C. J. F. ait jamais refusé d'admettre des membres à cause de leurs opinions politiques. Or, ce ne sont pas les faits seuls qui donnent à cette assertion un démenti brutal, c'est l'exclusion de principe plusieurs fois prononcée par l'A. C. J. F. Et voilà sur quoi on juge les explications inutiles!

Dans une entrevue avec le marquis de Gontant-Biron au sujet de certaines exclusions de fait, M. Jean Lerolle, alors président général, répondait :

Nous voulons *le loyalisme constitutionnel;* nous n'obligeons personne à crier : « Vive la République! » mais tous ceux qui entrent dans notre Association doivent l'accepter. Sans être affiliée à l'*Action Libérale,* l'A. C. J. F. *a les mêmes principes; elle accepte le ralliement,* et il faut bien se persuader que notre Association n'est pas opposée au Régime. Bazire, à Albi le 29 mai 1905, disait : « Nous ne réclamons que notre place dans la République. » (La *Voix du Peuple,* Auch, 10 janvier 1907).

Cette réponse ne faisait que reproduire des affirmations souvent entendues. Cependant M. Jean Lerolle, préoccupé de l'émotion causée par sa divulgation, chercha bien inutilement à l'atténuer par une lettre publique à l'*Autorité.* Il ne fit que l'aggraver en se référant à une publication de l'A. C. J. F., le tract n° 7, qu'il appelait : « Le commentaire officiel de ses statuts ». Or, voici ce qu'il contient :

L'A. C. J. F. n'est ni une Association politique, ni une Association électorale. Elle n'est au service ni à la remorque d'aucun parti.

Cependant comme elle s'est fondée, non pas dans un milieu idéal et abstrait, mais dans un pays déterminé, la France, dans un temps déterminé, le XX[e] siècle, dans un état social déterminé, *la démocratie,* sous un régime politique déter-

miné, *le régime républicain*, c'est *dans ces conditions de fait* que l'A. C. J. F. entend exercer son action religieuse et sociale, *la dégageant ainsi de toute préoccupation politique*. Libre à chacun des membres de l'A. C. J. F. de garder sa pleine liberté d'appréciation sur ces conditions de fait. Mais si, cessant de considérer l'action religieuse et sociale comme *le seul but* de ses efforts, quelqu'un d'entre eux venait à penser qu'il doit utiliser la force morale ou traditionnelle du catholicisme comme un moyen propre à réaliser tel ou tel régime politique différent du régime établi, *celui-là suivrait une méthode inconciliable avec celle de l'A.C. J. F., et se mettrait lui-même en demeure de choisir, d'adopter l'une et de renoncer à l'autre.*

Il est évident pour quiconque sait réfléchir : 1° qu'une acceptation aussi absolue des conditions de fait implique l'*indifférentisme politique* qui est une erreur du libéralisme; 2° que, contrairement aux principes qui doivent régir les œuvres d'action sociale catholique, elle implique *une attitude politique déterminée;* 3° et qu'elle a pour conséquence, comme la dernière phrase le dit explicitement, d'interdire à tous les membres d'adopter une autre attitude *même à titre privé et personnel.*

Cela ne se trouve pas moins clairement dans un article de la *Vie nouvelle,* par M. Louis Dubois, président de l'Association en Bretagne :

... L'A. C. J. F. n'est pas un parti politique, elle n'a pas de programme politique et n'exige de ses membres aucune profession de foi politique (1).

Or nous ne sommes plus au moyen âge, pas même sous la monarchie ou sous l'empire, nous sommes au XXe siècle, en pleine démocratie et sous la République : Voilà le fait...

La République est un fait (2), et nous ne demandons à personne de la considérer autrement, tout en laissant à chacun la liberté d'en penser ce qu'il veut. Mais précisément parce que la République est un fait, nous la reconnaissons comme telle et plaçons notre action sur le terrain constitutionnel.

Ce n'est pas nous qui en avons décidé ainsi, nous n'avons fait que suivre les enseignements de la Papauté En faisant le ralliement, Léon XIII n'avait eu d'autre pensée que de libérer nettement l'intérêt religieux de la mainmise des partis (3), et, quoi qu'en disent certains, Pie X conserve sur ce point la même attitude que son prédécesseur; il suffit pour s'en convaincre de lire son *Motu proprio* et ses Encycliques (4).

C'est là, d'ailleurs, non une nouveauté, mais *l'enseignement traditionnel de l'Eglise, qui nous ordonne de ne pas nous préoccuper du régime établi (! !) (5).*

---

1. Non, elle se contente de leur interdire de professer une autre opinion politique que l'opinion républicaine.

2. La république est un fait, le régime de la Terreur était un fait; le choléra, quand il règne, est un fait aussi. Est il possible que des catholiques ne sentent pas qu'un tel langage est une totale abdication de cette conscience civique à la formation de laquelle ils consacrent uniquement leurs efforts!

3. Même du parti démocratique? En ce cas, Léon XIII y a bien mal réussi.

4. Vraiment! Voilà une assertion rarement audacieuse.

5. La *Vie nouvelle,* 11 août 1907.

Un autre membre marquant de l'A. C. J. F., M. Jacques Duval, écrivait dans une brochure intitulée : *La Jeunesse catholique. Idées et doctrines* (p. 54) :

On nous dit : je peux faire partie d'un groupe royaliste ou républicain, à titre personnel, privé, sans engager en cela l'Association dont je fais partie. *Je réponds : non*, car si un membre consacre quelques heures, ou quelques jours à l'un et l'autre mouvement, il y a auprès du public une équivoque constante d'autant plus dangereuse que si, au lieu d'être un ou deux membres dans cette situation, la majorité d'un groupe se rallie à un groupement politique, il sera impossible de ne pas voir dans le groupe de Jeunesse Catholique un mouvement politique. Cette ligne de conduite pratique est motivée par ce principe général : la question actuelle à résoudre, la grande œuvre à réaliser, c'est rétablir l'ordre social chrétien, et cela, c'est du moins la conviction de l'A. C. J. F., ne se fera que par une action catholique et sociale ; la question politique est secondaire.

Enfin une raison supérieure milite en faveur de l'opinion que nous émettons ici : oui ou non, sommes-nous convaincus que l'œuvre essentielle, capitale est, non pas de changer l'étiquette gouvernementale, mais de transformer la mentalité de la nation, de lui redonner une pensée chrétienne et morale, de réaliser un ordre chrétien dans la société ? Si nous pensons qu'il importe de remplacer le bonnet phrygien par la couronne, qu'on aille à la politique ; si au contraire on estime qu'il faut changer les cœurs et les esprits en faisant rentrer l'idée catholique et sociale, qu'on reste chez nous. *Et je ne vois pas pourquoi à titre individuel on aurait une conviction qu'à titre de l'A. C. J. F. on ne partagerait plus (! !).*

Le même écrivait (juillet 1907) dans la revue qu'il dirige, en réponse à quelques observations d'un membre fondateur de l'A. C. J. F. sur cet esprit d'exclusivisme :

Je regettre d'avoir à contredire un de nos anciens, mais je crois que sur certains points M. de Calan est dans l'erreur. Il n'est pas exact d'affirmer que l'Association « servirait uniquement à développer notre vie catholique. »

Il serait plus conforme à la vérité de dire que l'A. C. J. F. cherche à développer d'abord notre vie religieuse, mais à côté je trouve dès l'origine de l'A. C. J. F. une préoccupation sociale, « garder et coordonner les forces vives de la Jeunesse catholique en vue de restaurer l'ordre social chrétien. »

Je suis heureux, d'autre part, qu'on ait si bien saisi ma pensée quand j'affirme qu'il y a *incompatibilité absolue entre le fait de professer certaines doctrines politiques ou économiques et le fait d'être membres* de *l'A. C. J. F.* C'EST LA CONVICTION PROFONDE DE L'A. C. J. F., QU'UN MEMBRE DE L'ASSOCIATION NE PEUT PAS FAIRE PARTIE D'UN GROUPEMENT POLITIQUE QUELCONQUE — ACTION FRANÇAISE OU AUTRE — car ces groupes ne poursuivent pas le même but que la J. C.

M. Jacques Duval parlait avec d'autant plus d'assurance, qu'il eut la satisfaction d'obtenir l'entière approbation de M. Jean Lerolle, président de l'Association.

Celui-ci intervient au débat par une lettre publique dont M. Duval fait suivre sa réponse, dans la *Jeune Bretagne* du 1er août 1907.

Elle débute ainsi :

J'ai lu avec le plus vif intérêt vos articles de la *Jeune Bretagne*, et je tiens à vous en féliciter. Ils sont tout à fait « dans la ligne ». Rarement on a mieux marqué le sens de notre action.

Je renvoie le lecteur aux articles cités plus haut, pour s'édifier sur la manière dont les chefs même de l'A. C. J. F. s'embarrassaient de leurs principes, quand il s'agissait de faire une politique démocratique et républicaine. Ils y verront, par exemple, que, quand l'abbé Garnier chercha, en 1906, à grouper autour de son journal, le *Peuple français*, organe d'un républicanisme quasi-ministériel, toutes les sommités du parti démocrate chrétien, M. Jean Lerolle, président général, M. Zamanski, vice-président, M. G. Piot, membre du Comité général, sans parler de M. Bazire, président d'honneur, trouvèrent naturel de prendre place parmi ses rédacteurs à côté des abbés Naudet, Dabry, Lemire, Klein, Laberthonnière, de MM. Paul Bureau, Fonsegrive, Marc Sangnier et tout l'état-major du Sillon. Et lorsque cette brillante combinaison eut conduit le journal à un nouvel avatar, lorsque le propriétaire de la *Croix* l'eût acheté pour le mettre entre les mains de M. Bazire et de ses amis, la *Vie nouvelle*, dans ce même numéro du 8 novembre 1908, où M. Jean Lerolle déclarait que l'A. C. J. F. n'avait rien à changer, à regretter ou à rétracter, lançait, pour le bien prouver, un chaleureux appel à tous ses comités en faveur du nouveau *Peuple français*. Déjà, un peu avant, elle disait : « Nos amis peuvent compter sur lui en toute circonstance, *qu'ils se préparent donc dès maintenant à le soutenir, à l'informer, à le répandre*. C'est le vœu cordial de la *Vie nouvelle*. »

On le présentait comme rédigé par d'*anciens* membres de l'A. C. J. F. Ce n'était que la moitié de la vérité. A côté de ces anciens figuraient, dans le comité, M. Jean Lerolle, président; M. J. Zamanski, vice-président; MM. Gellé, Lecoin, Piot, du Comité général, tous alors en fonctions. Le *Peuple français* devenait ni plus ni moins un journal de l'A. C. J. F. Les rédacteurs formulaient leur programme en trois points : nous sommes catholiques; nous sommes *républicains*, nous sommes sociaux. Une double circulaire, en sens très différent, était envoyée, d'une part, à tous les comités de l'Association, leur promettant un journal « fièrement et intégralement catholique »; d'autre part, à tous les comités de l'*Action Libérale*, où l'on disait : Le *Peuple français*, SUIVANT LA LIGNE POLITIQUE DE L'ACTION LIBÉRALE, défendra, DANS LA RÉPUBLIQUE, les libertés si odieusement violées, et s'attaquera vigoureusement aux sectaires qui nous oppriment..... L'ACTION LIBÉRALE POPULAIRE PEUT COMPTER SUR LUI POUR SA DÉFENSE ET POUR SA PROPAGANDE, etc...

Mais, après tout, et sauf la correction du procédé, c'était parfaitement logique, car, si les groupements d'opposition « ne poursuivent pas le même but que l'A. C. J. F. », ne savons-nous pas que, depuis 1903, l'A. C. J. F. poursuit le même but que l'*Action Libérale*?

D'où vient cependant la concession faite aujourd'hui par le président de l'A. C. J. F. en affirmant qu'elle admet les adhérents aux groupes d'opposition? Je puis le dire sans crainte d'être démenti. C'est que les événements la débordent, mais c'est aussi que l'Association a reçu du Vatican le conseil de renoncer à son exclusivisme. Par suite de cet avis, il fut décidé dans une réunion de directeurs et d'aumôniers, il y a quelque douze mois, que l'A. C. J. F. serait désormais ouverte aux membres de ces groupes, en évitant seulement de les faire entrer dans les comités directeurs. Mais, le vieil esprit persistant, — on sait combien il est tenace, — l'A. C. J. F., en vertu de ses errements antérieurs, ne tolère l'adhésion à ces groupements que purement nominale et fictive, une adhésion « dans le for intérieur » comme on consentait à l'admettre il y a quinze ans, et elle persiste à refuser aux siens toute participation réelle à l'action politique. C'est toujours le ralliement obligatoire. Il n'y a rien de changé.

Qu'on ne nous reproche pas d'y insister, car on prolonge ainsi les effets désastreux de cette politique de ralliement qui a, plus que toute autre cause, poussé les catholiques à la recherche immodérée de la conciliation, à l'affaiblissement des caractères, à des compromis d'où les principes les plus fondamentaux sortirent chancelants, à l'abaissement des consciences, à l'effacement de cette ligne de démarcation entre le bien et le mal qui est le signe le plus effrayant de notre décadence.

Il est humiliant pour le bon sens français, et peu honorable pour ceux qui se jouent ainsi de lui, d'avoir encore à constater l'obstination de cet aveuglement qui fait refuser toute distinction entre la collectivité et ses membres, qui tient pour imputables à l'Association les gestes individuels accomplis sur un terrain, dans un ordre, qu'elle-même déclare lui être étranger. Faudra-t-il, si l'on entend un de ces jeunes gens tousser, plaindre la Jeunesse catholique d'avoir pris un rhume? Sans doute, il y a, surtout quand il s'agit des groupements religieux, un juste souci de la réputation et des intérêts du corps, qui impose à ses membres, en vertu de cette relation et à mesure qu'elle est plus étroite, une certaine mesure dans leurs manifestations indépendantes. Encore n'en faut-il pas exagérer le devoir jusqu'à étouffer toute liberté. Mais, ici, c'est le principe même de cette liberté qu'on dénie, ou dont on rejette toute application en professant le reconnaître : si les adhérents prennent part à une action politique, on dira que c'est l'association.

Ce que j'écrivais en 1908 est à répéter :

« Il va de soi que les associations formées pour l'*action sociale* et *religieuse*, comme la *Jeunesse catholique*, doivent exclure de leur programme l'*action politique*. Mais est-ce à dire, comme on le prétend

et comme on l'exige, que, même hors de l'association, les membres doivent renoncer à la liberté de leurs opinions et de leur action politique, sous le prétexte qu'ils compromettraient l'association? Il en résulterait que ceux qui s'occupent d'action sociale et religieuse doivent s'interdire la politique. Ce serait priver la défense politique de son meilleur appoint, et tomber dans le séparatisme libéral. Tel est cependant le principe qui prévaut dans la *Jeunesse catholique*. Je sais bien que cette interdiction n'existe pas pour ceux qui font de la politique *constitutionnelle*, mais c'est une contradiction de plus.

» Il va de soi également que *la politique de parti* doit être exclue des associations formées pour la défense de nos libertés religieuses sur le terrain *civique*, telles que l'*Action Libérale* et la *Ligue patriotique des Françaises*. Sur ce terrain où s'établit l'union entre citoyens catholiques pour la lutte religieuse, c'est un devoir impérieux de faire *abstraction* de toute préférence politique et de subordonner ces préférences aux intérêts de la cause catholique. Mais, d'abord, c'est donc une raison pour que les chefs s'abstiennent de lier leurs membres par des protestations multipliées de loyalisme constitutionnel. Ensuite, en dehors des questions qui font l'objet de l'accord nécessaire pour la défense religieuse, il y en a mille autres n'ayant avec celle-ci qu'un rapport *indirect* et relevant de la pure politique. Pourquoi ne veut-on pas reconnaître franchement aux catholiques leur liberté d'opinion et d'action sur cet autre terrain? Et pourquoi cherche-t-on à exclure ceux qui ne veulent pas y renoncer? C'est toujours parce qu'on considère le loyalisme constitutionnel comme obligatoire.

« Or, c'est là une source profonde de divisions et d'impuissance. »

Calcule-t-on les conséquences du principe contraire? Elles sont insensées. S'il est vrai que, pour se dévouer à l'action catholique et sociale dans l'A. C. J. F., les jeunes gens doivent s'abstenir de toute participation effective à la *Ligue de résistance* ou à l'*Action française* et s'interdire toute action politique, parce qu'il y a incompatibilité et que ce serait y engager l'Association, la rendre responsable de tous leurs faits et gestes, la logique la plus irrésistible ne montre-t-elle pas que la même règle devrait s'appliquer, pour les mêmes motifs, à l'Œuvre des Cercles catholiques, aux Comités diocésains et paroissiaux, aux Associations de pères de famille, en un mot à tous les groupements d'action catholique sociale et que ceux-ci devraient être également considérés comme responsables de la conduite personnelle de leurs membres? D'où cette conclusion, rigoureuse autant qu'absurde, qu'en thèse universelle, l'action politique est incompatible avec l'action catholique sociale. Et comme tous les catholiques sont appelés à celle-ci autant qu'il leur est possible, il faudra donc dire qu'ils doivent tous s'écarter de la politique. Il n'était pas besoin de pousser jusqu'à ces déductions pour faire sentir que ce beau principe de conduite, affirmé

au nom de la doctrine et des directions de l'Eglise, confine manifestement à l'erreur du libéralisme condamné par elle, qui pose une cloison étanche entre la politique et la religion, dans la conduite comme en théorie.

Dès lors, que vient-on en appeler à ce qu'on nomme des approbations formelles du Pape? Nous savions bien qu'on n'y manquerait pas. C'est un procédé commode, impressionnant toujours les simples, auquel nous sommes habitués. Mais le Pape n'approuve ni l'absurdité ni l'erreur, et pas davantage, on peut le croire, l'abus qu'on fait de son auguste autorité pour les couvrir.

Nous voyons d'ailleurs ici avec quel scrupule de loyauté on en use.

Telle qu'elle est présentée dans la *Vie nouvelle*, la sanction absolue donnée par le Saint-Père à la conduite de l'A. C. J. F. serait venue comme une réponse aux critiques dont elle a été l'objet. Et nous ne faisons point difficulté de reconnaître, qu'en ce cas, nous aurions à en prendre notre part. Or, il résulte des explications de M. Gerlier qu'il n'en fut rien. Le Pape répondait à tout autre chose. Si l'on voulait mettre en doute la relation de M. Magnard, il suffirait au lecteur de se reporter au texte de la *Vie nouvelle*. En le relisant avec attention, il s'apercevra facilement que les paroles prêtées au P. Tournade et la réponse du Saint-Père ne sont pas liées; tandis que celle-ci concorde exactement avec la version de M. Gerlier, toute différente dans sa teneur et d'ailleurs énonçant un danger illusoire, invoqué pour les besoins de la cause : On cherche à entraîner l'association dans la politique, etc.

Mais c'est ainsi qu'on a l'habitude dans ces milieux de couper court à tout par l'argument d'autorité et de faire intervenir arbitrairement, faussement, le chef même de l'Eglise, pour se dispenser de justifications impossibles. Foin des polémiques! Ah! vous vous permettez des critiques. Eh bien, nous nous en débarrasserons en vous versant de notre propre main une douche pontificale. Malheureusement le jet ne porte pas.

Les paroles qu'on attribue au Saint-Père dans cette circonstance sont-elles plus exactes que celles mises dans la bouche du P. Tournade? Je veux bien le croire. Si on l'admet, elles sanctionneraient évidemment, non pas les faits dont le détail n'est pas connu de lui, mais les programmes impeccables qu'on lui soumet, lesquels, on en a vu d'autres exemples, sont ou ne sont pas d'accord avec la conduite. N'est-ce pas ainsi que d'autres associations ou Ligues ont obtenu des approbations parfois retentissantes, dont elles faisaient le même abus, jusqu'au jour où la justesse des critiques qu'on leur adressait est devenue évidente?

Au surplus, ce n'est pas dans la relation d'audiences privées et dans

des récits dont l'intérêt personnel de ceux qui nous les apportent diminue nécessairement le poids, que nous avons à chercher le jugement authentique du Saint-Père, surtout quand il en donne l'expression publique.

Or, peu de jours après le voyage des délégués de l'A. C. J. F. à Rome, S. S. Pie X adressait une lettre officielle, autographe, à son président, à l'occasion du congrès qui s'annonçait. Les journaux catholiques l'ont reproduite. Qu'on y cherche cette approbation sans réserve, absolue, de « la ligne de conduite suivie par l'A. C. J. F., qui ne laisse rien à reprendre ». Elle n'y est pas. Des bénédictions, des éloges, des encouragements très précieux et fort honorables; rien de plus. Il est facile d'observer, qu'autant le Saint-Père honore les sentiments généreux, les louables intentions, autant il met de réserve dans le jugement de fait. On pourrait même voir dans ses paroles quelque avis discret.

La Lettre pontificale loue « la piété filiale », « les fruits excellents », elle exprime l'espoir que « la sage initiative de l'A. C. J. F. s'attestera dans l'avenir par une bonne volonté non moins généreuse ». Elle approuve le but du congrès qui est « d'approfondir et de célébrer les directions doctrinales majeures, au moyen desquelles le Siège apostolique a pris soin de donner un idéal et une règle aux œuvres sociales catholiques. »

Si tous vos Associés embrassent ces doctrines d'une âme vaillante, on ne saurait aucunement douter qu'elles ne produisent en eux un zèle ardent, ***d'autant plus fécond qu'il s'éloignera davantage des doctrines sociales que nous avons ailleurs (et de nouveau récemment) réprouvées.***

Devant ce zèle, s'ouvrira assurément une voie plus libre, ***si, comme vous en faites profession***, vous vous abstenez de prendre une part active aux luttes des partis politiques. De telles luttes, en effet, ne font que trop obstacle à cette union si désirée des âmes, sans laquelle on ne peut rien espérer qui vaille des groupements catholiques pour les utilités poursuivies (1).

Ces deux passages appellent une double observation.

La première, relative à l'abstention de la politique, est que les hommes qui s'obstineraient à nous dire que rien n'a changé depuis dix ou vingt ans du côté du Saint-Siège, ou qui se comporteraient comme s'il en était ainsi, nous laisseraient donc convaincus qu'ils n'ont pas lu ou voulu comprendre la pensée pontificale, si clairement exprimée comme ici à bien des reprises, surtout depuis les grandes fêtes

1. Il est clair que le Pape ne réprouve pas l'action politique elle-même, mais vise uniquement la conduite propre aux groupements catholiques qui doivent écarter l'immixtion de ces luttes dans leur sein, parce qu'elles sont étrangères et préjudiciables aux utilités spéciales qu'ils poursuivent. Mais je ne garantis pas que le même faux esprit ne cherchera pas à conclure de ces paroles que « l'Eglise nous commande de ne pas nous occuper du régime établi » et condamne chez les catholiques toute action qui n'est pas strictement religieuse et sociale.

de la béatification de Jeanne d'Arc. Que reste-t-il de la politique obligatoire du ralliement? Et cet avis ne touche-t-il pas en premier lieu ceux qui, par des procédés plus ou moins francs, l'imposent encore dans les groupements catholiques?

Sur le point des doctrines sociales, nous cédons la parole au *Nouvelliste de Lyon* (23 mai 1911). Il conclut d'abord contre le Sillon :

L'accord, à coup sûr, est proclamé nécessaire sur les questions religieuses et philosophiques, en dépit des affirmations contraires qui ont continué à venir du côté des sillonnistes. C'est une chimère, dirait le Pape, c'est plus qu'une chimère, c'est une faute que de vouloir se consacrer aux réformes sociales en s'unissant à des hommes qui, libres-penseurs et incroyants, mais pourtant nos alliés ou nos « camarades », voudraient nous empêcher de donner à nos groupements un caractère avant tout confessionnel, c'est-à-dire tout ensemble religieux et catholique.

Il n'y a donc plus à équivoquer, ni à concevoir une « âme catholique » qui puisse se trouver en dehors de l'Eglise et de la soumission au Saint-Siège, une âme catholique qu'il faille imaginer distincte de l'Eglise elle-même, laquelle est immuablement attachée à ses vieux dogmes, à ses vieilles traditions et à son éternelle conception des devoirs sociaux. Si l'on attendait une condamnation nouvelle des formules du Sillon, il ne semble pas que l'on puisse réclamer quelque chose de plus net que ce qui est ici.

Mais voici maintenant pour l'A. C. J. F. :

Ce n'est pas cependant que certains hommes qui avaient donné des gages à certaines des idées actuellement répudiées, n'aient pas figuré hier encore au congrès de la Jeunesse catholique. M. Raoul Jay, qui en était un des personnages marquants, a pris une place en vue à côté des socialistes chrétiens.

M. de Mun, aussi, y coudoyait le colonel Keller; il présidait même vendredi soir, à la salle Wagram, la réunion solennelle, et il y prononçait un discours qui a été fêté comme sa rentrée sur la scène et comme le réveil d'une éloquence que sa maladie avait tenue muette pendant de longues années.

Bien loin de nous étonner d'entendre à nouveau cette parole et dans cette enceinte-là, nous ne pouvons que nous en réjouir. M. de Mun a pu être entraîné souvent et longtemps par les générosités de son cœur et par une insuffisante appréciation des situations économiques, ainsi qu'il lui arrivait tout récemment encore dans cette question des cheminots grévistes, où son attitude peu réfléchie n'était point exempte d'hostilité contre le capital et les Compagnies. Au moins n'a-t-il jamais dévié ni faibli dans son attachement à la cause religieuse, qu'il retrouvait ici une manière de servir avec un nouvel éclat.

Le congrès de l'Association catholique de la Jeunesse française faisait naître ainsi une excellente occasion de cimenter l'union sur le terrain catholique. C'était bien servir, croyons-nous, la grande pensée dont le Pape est l'interprète ou dont il est pour mieux dire le docteur toujours écouté.

Mais il y a dans sa lettre un mot que l'on fera bien de méditer : « Votre zèle sera d'autant plus fécond qu'il s'éloignera davantage des doctrines sociales réprouvées », autrement dit, des doctrines du Sillon. Pour qui sait avec quel soin sont pesés tous les mots des documents pontificaux et avec quelle admirable discrétion des avertissements y sont donnés, est ce que cet encouragement ou cette promesse ne laisseraient pas deviner dans l'esprit de Pie X un soupçon ou un regret que ces doctrines réprouvées se fussent infiltrées parfois jusque dans l'Association catholique de la Jeunesse française?

Pour avoir droit à l'approbation formelle, inconditionnée, il reste donc à l'A. C. J. F. de vérifier les conditions énoncées. Question de fait qui ne se résout pas à son avantage. Et c'est pourquoi, malheureusement, le champ reste ouvert à la critique. La nôtre n'est pas celle d'un « adversaire », mais d'un ami.

Emm. BARBIER.

P. S. — Les *Annales* de la Jeunesse catholique (16 avril 1911) consacrent une demi-page de réclame aux publications du *Petit Démocrate*, dirigé par MM. les abbés Desgranges et de Lestang. Plusieurs de celles dont on y voit les titres appartiennent à l'époque où ces prêtres défendaient avec fougue les doctrines des démocrates chrétiens, et en particulier du Sillon.

Il sera permis de signaler à l'A. C. J. F. cette distraction fâcheuse.

La brochure de M. de Lestang : « *Modernisme, Science et Démocratie* » (1908) contient mainte assertion indéfendable, même pour l'époque où elle a été écrite. Il y soutient que l'Encyclique *Pascendi* « n'a aucun rapport avec la démocratie ». Il plaide plus que les circonstances atténuantes pour les démocrates et dit, en particulier, d'un des plus aventureux : « Quant au bon abbé Lemire, on sait qu'il a presque le monopole des haines de la réaction, mais la haine, si violente qu'elle soit, devrait encore comporter un minimum de loyauté. Personne au monde n'a pu trouver dans les discours ou les écrits du député d'Hazebrouck la moindre trace de modernisme. Ni en philosophie, ni en théologie, ni en exégèse on n'a eu à lui reprocher la plus légère erreur... » Dans un autre passage on lit ces lignes sur lesquelles tombent directement les condamnations contenues dans la Lettre de S. S. Pie X sur le Sillon : « Ces catholiques (les démocrates chrétiens) trouvent en effet dans l'Evangile un idéal de justice qui les dispose à prendre parti contre toutes les oppressions, ils y puisent des sentiments de fraternité et un respect de la dignité humaine qui les préparent à accueillir avec sympathie tout ce qui tend à développer la valeur de l'homme en agrandissant la sphère de ses initiatives. »

« *Les vraies idées du Sillon* », par M. l'abbé Desgranges, sont une apologie enthousiaste de cette école et de son chef, un essai de justification de tous leurs écarts.

Que les auteurs prônent encore aujourd'hui cette marchandise de contrebande, comme la *Démocratie* annonce quotidiennement les anciennes œuvres de Marc Sangnier, c'est déjà bien surprenant de leur part; mais que l'A. C. J. F. leur prête sa publicité, cela l'est encore davantage.

E. B.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE PROCÈS VERDESI

L'extrême abondance des matières (qui nous a fait porter à cent pages, au lieu de quarante, le numéro du 15 juin) a empêché notre revue de revenir plus tôt sur le procès intenté devant les tribunaux de Rome au prêtre apostat Gustave Verdesi par le Père Bricarelli, de la Compagnie de Jésus, faussement accusé d'avoir scandaleusement violé le secret du sacrement de pénitence.

L'objet de ce procès était donc d'une gravité tout à fait exceptionnelle. En outre, les circonstances qui l'ont amené et celles qui ont marqué les débats étaient bien faites pour exciter le plus vif intérêt. L'honneur de l'Eglise s'y trouvait engagé et s'y devait défendre dans des conditions qu'on était fondé à considérer comme fort désavantageuses. Mais les poursuites intentées devant la justice italienne par le P. Bricarelli, pour obtenir réparation d'une dénonciation calomnieuse lancée et reproduite à grand fracas, ont eu ce résultat très imprévu pour les auteurs de cette machination abominable, de changer les rôles, et de faire de son procès le leur. L'accusé a été dignement vengé par les juges, et les imposteurs ont été honteusement confondus. Les tribunaux ont infligé à Verdesi dix mois de réclusion et 833 francs d'amende. Ils l'ont en outre condamné aux frais du procès et à des dommages-intérêts dont le chiffre devra être fixé par une autre juridiction.

L'apostat calomniateur n'est pas le seul vaincu. Le parti moderniste a été lui-même atteint rudement. Il avait cru pouvoir utiliser un scandale pour ameuter l'opinion publique contre l'intransigeance romaine, en faisant croire que tout suspect de modernisme était à la merci d'une chasse sans pitié et de basses dénonciations. Mais leurs propres armes se sont retournées contre eux, tandis que, d'autre part, le procès a fait éclater au grand jour la prudence et la patience du Saint-Siège à l'égard de ces malheureux.

L'importance de cette affaire et les révélations qu'elle a provoquées ne peuvent pas être laissées dans l'ombre. Sans entrer ici dans les détails des débats, nous devons consigner ici les faits les plus intéressants et les accompagner de quelques réflexions. La tâche nous est aujourd'hui rendue facile par les compte rendus de la *Correspondance de Rome*, de l'*Univers* et de l'*Action française*.

LA CAUSE DU PROCÈS

Un beau jour, un journaliste moderniste (1) et correspondant d'un journal franc-maçon, publia une soi-disant révélation sur le cas d'un

1. M. Quadrotta, qui *fait* dans le *Secolo* de Milan la « chronique vaticane », est informé que Verdesi se trouve chez les méthodistes. Le pasteur Nitti, directeur de l'Institut méthodiste qui a reçu Verdesi comme élève, met Quadrotta en rapport avec Verdesi. Celui-ci lui raconte son histoire. On sait le reste.

prêtre qui déclarait avoir quitté l'Eglise romaine et être passé aux méthodistes à la suite des remords et du dégoût que lui avait causés une histoire de violation de confession, dont il avait été victime de la part de son confesseur, le père jésuite Bricarelli. Au dire du prêtre rebelle, celui-ci avait été en relation avec un clan d'amis modernistes ecclésiastiques et son confesseur lui aurait imposé, sous peine de péché grave et de refus d'absolution, de dénoncer les idées, les propos et les noms de ses amis. Dom Verdesi avait obéi, écrit une dénonciation à la suite de laquelle plusieurs modernistes avaient été punis. Mais au bout de deux ans, en proie aux remords, il s'était révolté contre l'acte qu'on lui avait imposé. De là, le scandale, amorcé par le journaliste, confirmé personnellement par dom Verdesi, appuyé dans les coulisses par la franc-maçonnerie, le protestantisme et le modernisme.

On peut juger de l'effet produit dans la presse anticléricale. La secte qui avait essayé de donner l'assaut à la moralité du clergé et à l'école chrétienne populaire en soulevant l'affaire de Varazze contre les Salésiens et qui avait été vaincue par devant la justice italienne, crut le moment venu de donner l'assaut à la moralité de la confession. Les méthodistes qui ont voué à l'Eglise catholique une haine implacable et qui ont déjà à leur actif les incidents Fairbanks et Roosevelt, virent une nouvelle occasion de faire grand bruit. Quant aux modernistes, ils pensèrent à se poser en pauvres victimes traquées par l'intolérance romaine qui ne craignait pas de recourir à de basses manœuvres et à des dénonciations plus ou moins perfides, plus ou moins sincères.

Outre la question de fond sur le fait de la diffamation, ce procès a offert bien des côtés curieux, comme par exemple la question de la compétence du tribunal et celle des cardinaux jouissant des privilèges des princes de sang, autorisés à ne répondre que par rogation à domicile.

Le fait capital est que le tribunal se soit déclaré compétent pour juger la diffamation. S'il en eût été autrement, on devine les conséquences. Le P. Bricarelli restait malgré tout sous le coup de ce scandale diffamatoire qui portait atteinte au secret de la confession, et les quatre Etats confédérés avaient beau jeu pour colporter la calomnie. Il est également important de noter que, tandis qu'en France une magistrature asservie se rabaisse jusqu'à déclarer que le Pape n'est pas un souverain, les tribunaux de cette Italie qui est la première intéressée, reconnaissent aux cardinaux les privilèges des princes du sang. »

LA MACHINATION

Elle a été ourdie par les méthodistes établis à Rome.

Le public n'a point oublié l'affaire Roosevelt. Que de braves gens bien intentionnés n'ont pas voulu comprendre alors l'attitude du Vatican! On se rappelle les faits. La présence de M. Roosevelt était annoncée à une conférence, dans la soi-disant église de la *Via di 20 Settembre*, lors de son passage. La Secrétairerie d'Etat avertit l'ex-président qu'il

ne saurait être reçu par le Pape, s'il acceptait de se rendre là. Il prétendit, par dignité, ne pouvoir prendre d'engagement à cet égard et n'eut pas son audience. Il s'abstint du reste également de paraître chez les Méthodistes.

Là-dessus, grand ramage dans la presse libérale. Quoi! comment pouvait-on pousser l'intransigeance jusqu'à interdire l'entrée d'un temple protestant à un homme politique protestant, fût-il l'hôte de la cité des Papes? Malgré toutes les explications fournies par le Saint-Siège, ce comble d'exigence scandalisa maintes pauvres têtes.

Or, le prétendu temple méthodiste de la *Via di 20 Settembre* n'est pas même un temple : c'est une salle pour meetings anticléricaux, une véritable officine de trahison, où s'élaborent et se cultivent avec une application particulière les apostasies sacerdotales. Quelque chose qui rappelle, chez nous, l'*Exode* et sa cuisine. Comment le Souverain Pontife aurait-il souffert de laisser mettre en balance sa tiare sacrée et ce comptoir pour transfuges?

L'affaire Verdesi doit ouvrir enfin les yeux, là-dessus, aux plus obstinés aveugles. Sans doute le Saint-Siège, supérieurement renseigné, a beau multiplier chaque jour les avertissements : il se trouve toujours de soi-disant habiles pour contester ou douter; mais quand de pareils scandales éclatent, il faut bien se rendre bon gré mal gré aux faits et aux documents. Or, à l'heure même où Roosevelt se défendait de refuser l'invitation des Méthodistes, ceux-ci négociaient déjà la défroque de Verdesi.

C'est aujourd'hui une chose avouée, acquise et probante. Le malheureux disait encore la messe, tout en fréquentant les courtiers de ce marchandage (1). Son frère, effrayé des symptômes du prochain éclat, avertit Mgr Faberi, premier secrétaire au vicariat, et leur ami. Celui-ci manda le coupable, lui reprocha ces fréquentations. Et Verdesi ne sut rien répondre, sinon : « Mon frère est un bavard... Du reste, il y a plus d'un an que je vois les Méthodistes. Ils ont du bon. » Voulait-on que le Pape, en l'honneur de Roosevelt, feignît d'ignorer de pareils trafics ou de n'en être pas indigné?

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que la trahison de Verdesi n'eut pas d'origines plus lointaines que la signature du dernier marché et le versement des trente deniers. D'une source très autorisée, voici quelques détails encore inédits qui éclaireront tout à fait la religion de nos lecteurs. On y saisit au surplus, sur le vif, l'un des aspects les plus odieux de la tactique inaugurée de nos jours contre la Sainte Eglise.

Verdesi n'était encore que tout jeune novice à San Paolo. Il ac-

1. L'institut où se trouve Verdesi est une sorte de séminaire, une « Ecole théologique » où les méthodistes tiennent les jeunes prêtres apostats *ad experimentum* pendant trois ans. Ces mots sont du signor Quadrotta.

Verdesi et ses amis ont expliqué que, sur la recommandation de cet institut, la Société méthodiste américaine consent aux apostats un prêt de plusieurs milliers de francs. Si, au bout de trois ans de cette espèce de noviciat, l'individu ne reste pas au service de la secte, il devra restituer le prêt.

compagnait ses confrères à la promenade. Tout à coup, au détour d'une rue, le jeune homme disparaît. On l'appelle, on le cherche, il demeure introuvable. On doit rentrer sans lui. Les supérieurs s'inquiètent et délibèrent. Mais, vers le soir, Verdesi rentre très excité. Il s'excuse, il demande pardon en termes incohérents : « Il a cédé à une impulsion soudaine. Depuis quelque temps, il est tourmenté de scrupules. Sa foi chancelait. Il a couru chez un pasteur protestant, il lui a parlé. Mais cette fièvre est tombée. Il revient à son cher couvent : il lui reste attaché pour toujours. » Les supérieurs ne voulurent point approfondir cette escapade et se contentèrent de lui appliquer les plus douces répressions de la règle. Ces âmes saintes sont sans méfiance.

Cependant, en réfléchissant aux circonstances de ce fait aujourd'hui avéré, qui ne serait frappé de certains détails ? S'échappe-t-on ainsi et court-on si vite au but sans savoir où le trouver ? Sait-on par intuition où loge un de ces excellents Révérends ? — Verdesi était travaillé par eux dès cette époque, il avait leur adresse, sa fugue était calculée, et, s'il ne donne pas suite à son projet, c'est précisément sur l'injonction ou le conseil de ces gens-là. Il n'est resté plus longtemps parmi nous que pour trahir, selon leur désir, avec plus d'éclat. Voilà l'évidence qui s'impose.

Et l'on assure, dans les milieux les mieux avertis, qu'en effet le pasteur lui aurait dit alors : « Vous êtes trop jeune. Nous ne voudrions pas paraître profiter de votre inexpérience. Rentrez dans votre couvent, devenez prêtre, et continuez de réfléchir. Nous vous y aiderons. Et si votre conviction se fortifie, nous vous accueillerons volontiers plus tard. »

Ces messieurs n'avaient que faire du frère lai, il leur fallait l'abjuration d'un prêtre.

Sous prétexte d'un scrupule de délicatesse, ils maintenaient au cœur de la place ennemie un complice et un ferment de discorde.

Et, pour qui a suivi avec attention ce triste procès, les manœuvres publiquement mises à nu des Méthodistes, les mensonges, les parjures, la trahison payée du malheureux Verdesi, il n'est plus de doute possible. Son apostasie intérieure date de là ; c'est depuis ce temps-là qu'entré en relation avec l'agence, il est payé par elle, mené par elle, préparé par elle à faire éclater le scandale d'hier.

La tactique est de fomenter la trahison, chez nous, parmi nous, à demeure.

Dès les premiers jours des débats, la figure morale du prêtre renégat a indisposé le public qui a eu la sensation d'avoir été berné et de se trouver devant un coup monté. J'emprunte à l'avocat général la description de la physionomie du calomniateur :

« Il a été dans les écoles techniques laïques pour passer de là chez les moines. Fatigué des moines, il est allé au séminaire. Puis il a planté là le séminaire pour la famille. De la famille, il a fait retour au séminaire... Il parvient à devenir le secrétaire d'un cardinal, qu'il quitta pour devenir quelque temps après celui d'un Monseigneur. Le service auprès du cardinal était trop fatigant ; le Monseigneur habitait trop loin ; M. Verdesi change encore. Il devient vice-recteur d'une

église, puis chapelain d'un couvent de Sœurs; il pousse une pointe vers le modernisme et essaie un peu des Jésuites...

» Il est plein de scrupules et chacun de ses mouvements est une gaffe. Il a des scrupules et il dénonce M. Morra (1). Il a de nouveaux scrupules et il dénonce MM. Bonaiuti et Cie; un autre flot de scrupules, et, pour réparer les dommages causés aux amis, il rend publique une dénonciation qui était secrète depuis deux ans; encore des scrupules, il accuse le P. Bricarelli. »

Ce portrait est celui d'un brouillon et d'un imposteur. C'est ce que le public avait deviné avant les éloquentes précisions de l'avocat général.

Ce qui déroute enfin les esprits simples et ce qui, au contraire, devrait à la fin les éclairer, c'est de voir que ce bouillon de culture protestant semble cependant s'être développé surtout dans un milieu moderniste. Ils se refusent à admettre cette étroite alliance, si souvent dénoncée, entre les sectes en apparence les plus hostiles, contre le nom catholique.

Cependant les événements parlent assez haut. Que voudraient de plus ces sourds volontaires?

L'action protestante, nous l'avons assez montrée dans ce qui précède. Les débats ont fait apparaître l'existence des conciliabules modernistes et comment ils excellent à malaxer, à mettre au point, pour les pires déchéances, les âmes encore hésitantes. La dénonciation signée de Verdesi est là, pour répondre aux derniers doutes, aux suprêmes et impuissants démentis. Quant à la Maçonnerie, son rôle, qui est de se cacher dans l'élaboration de ces coups perfides, éclate dès que l'affaire devient publique. Verdesi a eu pour défenseurs, dans ce procès, les plus fameux avocats italiens et une nuée de sous-ordres. Qui a payé toutes ces langues dorées? Les 2.000 francs des Méthodistes sont déjà loin. Verdesi est sans ressources. Ces nouveaux auxiliaires n'ont pas coutume de briller par le désintéressement; ils n'en auraient pas en tout cas déployé en pure perte un tel luxe. Mais ils sont les hommes de la Maçonnerie; ils ont accompli son mot d'ordre et gagné leurs gages.

Barzilaï, le premier avocat de l'Italie pour les affaires criminelles, député et homme politique influent, a mis sa réelle éloquence au service de cette pauvre cause. Le professeur Scaduto, qui passe également pour le premier des avocats romains au civil, a employé toute sa science et sa subtilité juridique à sauver le coupable. Or, ils sont tous deux maçons et dignitaires de la Maçonnerie. Athano, Mazzolani

1. A Mgr Benigni il dénonce qu'un abbé Morra qui pourrait entrer au service du Saint-Siège a dit à Bonaiuti : « Si j'entre au service de Mgr Benigni, tu sauras tout. » Lui-même passa quelque temps dans les bureaux du prélat. On a cherché à exploiter le fait contre celui-ci. Mgr Benigni a paru comme témoin. Dans sa déposition, il explique, comment, sur la recommandation du vicariat, il employa Verdesi durant trois mois, de fin 1909 au commencement de 1910, pour mettre en ordre les coupures de journaux. Il montre par des faits notoires que des mesures avaient été prises contre les principaux prêtres modernistes dénoncés par Verdesi dès 1906, 1907.

et les autres sont ses chargés d'affaires officiels. Est-il rien de plus clair?

Et quand donc les catholiques comprendront-ils que l'assaut international donné à leur Eglise leur est livré à la fois par toutes les sectes unies, entretenant chez nous les mêmes intelligences, en dépit de la diversité des clameurs et des bannières!

LA MODÉRATION ET LA PATIENCE DU SAINT-SIÈGE

Que fait cependant le Saint-Siège, au bruit de ces révélations publiques? Quelle est l'attitude du Vatican, chaque jour accusé d'intransigeance brutale, de sévérités inouïes, de l'établissement d'un véritable régime d'inquisition? Le Vatican garde son éternelle réserve et ses miséricordieux tempéraments. Il attend.

Depuis des années, le Pape avait entre les mains la dénonciation de Verdesi, ainsi qu'une multitude de documents du même genre. Cinq prêtres étaient mis en cause. Ils étaient déjà suspects par ailleurs, frappés pour d'autres motifs. Cependant aucune autre mesure n'est prise à leur égard. Ils continuent de dire la messe. La dénonciation n'est pas même regardée comme une pièce judiciaire, encore moins comme une pièce à conviction. C'est un simple renseignement. Officiellement on l'ignore.

Cependant le scandale éclate. La divulgation est publique. Les coupables tournent vers le Vatican des regards atterrés. Mais ils nient. Le Saint-Office retient à nouveau son bras. Ces modernistes avérés, convaincus de toutes les perfidies et capables de tous les mensonges pour mieux surprendre la Sainte Eglise, — cette Mère si bonne continue de les supporter. Ils disent la messe...

Toutefois, l'indignation est générale. Même parmi les prélats et les cardinaux les plus portés aux ménagements et à la mansuétude, la consternation et l'horreur hâtent en secret l'heure de la colère de Dieu.

Oui, Rome, en dépit des cris furieux de la haine et des impatiences des combattants, est aussi patiente que clairvoyante. Mais lorsque monte et s'étale au grand jour le flot sacrilège, il lui faudra bien élever enfin une digue et chasser les traîtres hors des remparts...

Cette fois l'honneur du sacrement et celui de l'Eglise étaient en cause. Impossible de les laisser sacrifier. Le religieux calomnié a été autorisé, encouragé à se défendre.

LA DÉPOSITION DU P. BRICARELLI

Voici comment le P. Bricarelli a exposé les faits. Son récit n'a pas été contesté par Verdesi.

« J'ai connu Gustave Verdesi plusieurs années avant qu'il fût prê-

tre (1). A sa première messe, le 26 mai 1907, il m'invita à l'assister. Quand il eut quitté le Séminaire romain, il vint me trouver de temps en temps pour se confesser, quelquefois simplement pour me rendre visite. C'était en juin et juillet de cette même année 1907. Au mois d'août je quittai Rome, pour n'y revenir qu'à la mi-septembre. Je le revis rarement, il habitait loin de chez moi, et était occupé aux petits travaux de son ministère. Il me dit un jour qu'il serait plus commode pour lui de se confesser ailleurs. Naturellement je ne fis aucune observation. Tout en étant bons amis, je cessai ainsi d'être son confesseur vers la fin de 1907. En 1908, je le revis une fois en janvier, puis ce fut pendant six mois.

» Dans les derniers jours de juillet, il vint une fois me faire visite. Assis à mon bureau, en conversation amicale, il me dit qu'il était préoccupé parce qu'il avait pris part à ces réunions de prêtres modernistes, notoires dans le milieu ecclésiastique de Rome, qui se tenaient chez le prêtre Ernest Bonaiuti; il ajouta les noms des principaux.

» Il ne savait ce qu'il devait faire. D'un côté il avait l'air sincèrement repenti, même profondément dégoûté de ce qu'il avait entendu. D'un autre côté, il comprenait le devoir que lui imposait la loi divine et ecclésiastique de dénoncer aux supérieurs ce qu'il avait appris et il restait perplexe à l'idée de faire tort à des amis.

» Il me demandait conseil. Je savais depuis le temps de son séminaire, lors de l'affaire publique d'un de ses professeurs, Bonaiuti, ses sympathies pour les modernistes. Je ne lui cachai donc pas ma satisfaction de le voir revenu à de meilleurs sentiments, je le fortifiai dans son propos de faire la dénonciation à laquelle il se sentait obligé, et quant au mode, je me réservai d'y penser et de lui donner une réponse.

» Deux semaines environ après cette conversation, le jour de saint Laurent, 10 août 1908, je voyais le Pape en audience privée pour d'autres affaires. Je saisis cette occasion pour demander à Sa Sainteté un conseil sur un cas de conscience qui m'avait été soumis en dehors de toute confession par un prêtre, que je ne nommai pas. Le Saint-Père, relevant le devoir de tout bon prêtre de dénoncer les faits et circonstances compromettant l'intégrité de la foi, me répondit simplement que je devais en son nom ordonner au prêtre de mettre par écrit ce qu'il m'avait rapporté, sans y apposer son propre nom; puis qu'il me consignât cet écrit; et moi, je le ferais parvenir sous double enveloppe directement entre les mains du Saint-Père. Il m'imposa à moi et à ce prêtre le secret du Saint-Office, et il me congédia.

1. On sentira ce qu'il y a de répugnant, de cynique et d'odieux dans le personnage, en apprenant que le P. Bricarelli, qu'il a tenté de couvrir de boue, n'était pas seulement, en effet, son confesseur d'un jour, une relation de passage; c'était son véritable protecteur et bienfaiteur. Le P. Bricarelli prêchait la retraite au monastère de San Paolo fuori i muri, lorsqu'il rencontra pour la première fois Verdesi alors novice. Celui-ci s'ouvrit aussitôt d'une ardente vocation d'apôtre, qui le faisait étouffer entre les quatre murs d'un couvent. Le bienveillant jésuite s'entremit donc pour le faire sortir de là, lui obtint la dispense des vœux simples et assura en 1904 son admission au séminaire. Jusqu'au bout, il a aidé le malheureux apostat de ses conseils, de son influence. Et voilà de quelle monnaie ont été payés ses services!

» Le jour même de cette audience, dans l'après-midi, je partis de Rome pour Pioppi, et je ne revis plus Verdesi qu'après les vacances, en octobre.

» Dès le 4 septembre 1908, par lettre, j'avais communiqué à Verdesi l'ordre du Saint-Père; à mon retour je lui confirmai ces instructions, et conscient de son devoir, sans hésitation aucune, il écrivit de sa main la dénonciation et me l'apporta. Je lui proposai de moi-même et à sa pleine satisfaction de recopier de ma main tout cet écrit afin que l'écriture ne révélât point l'auteur. C'est ce que je fis, sans recopier la signature, bien entendu, et sous pli fermé, je fis parvenir l'écrit directement au Saint-Père. Je n'en ai plus rien su.

» Dans les rares occasions où je revis ensuite Verdesi, il se montra toujours très gentil; le 4 novembre, quelques jours après cette affaire, il venait me souhaiter la Saint-Charles. Une autre fois, il me dit en souriant que par bonheur aucun de ses amis n'avait eu vent de sa dénonciation. Puis ses visites cessèrent tout à fait. »

Après cette déposition, les avocats de Verdesi, MM. Fabrizi, Mastrogiovanni, etc., posent quelques questions insidieuses auxquelles le P. Bricarelli répond avec une grande netteté. L'avocat Fabrizi va jusqu'à lui demander : « Après l'Encyclique *Pascendi*, Verdesi s'est-il confessé du péché de modernisme? » Le P. Bricarelli répond : « J'entends ne pas répondre à cette question, même si Verdesi m'en donnait la permission. »

LES CARDINAUX TÉMOINS

Ici se place un incident de haute gravité qui amena le tribunal italien a reconnaître au Pape le rang de souverain temporel et fit intervenir le témoignage du Saint-Père lui-même. Sa Sainteté a jugé qu'Elle le devait donner pour l'honneur de la vérité, du sacrement et de l'Eglise.

Les avocats du P. Bricarelli et ceux de Verdesi ont cité comme témoins deux cardinaux : LL. EE. Respighi et Martinelli.

Les défenseurs de Verdesi ont émis la prétention et soutenu la thèse que les cardinaux étaient des citoyens comme les autres, qu'ils n'avaient droit à aucun traitement de faveur, qu'ils devaient donc comparaître de leur personne comme tous les témoins à la barre du tribunal pour y subir les contradictions de la discussion orale.

Les avocats du P. Bricarelli démontrèrent au contraire que, conformément aux lois et règlements et à la jurisprudence constante, les cardinaux sont et doivent être traités en Italie comme les « grands officiers de l'Etat » et jouir des droits et privilèges afférents à ce titre.

« Les promoteurs des institutions nouvelles qui régissent l'Italie, observa notamment M. l'avocat Capello, ont tous été d'accord pour proclamer qu'après la chute du pouvoir temporel, la nouvelle Italie devait, pour des raisons de haute politique, reconnaître et honorer le Pontife romain comme un vrai souverain, et par voie de conséquence, reconnaître et honorer les cardinaux comme de véritables princes. »

C'est pour cette thèse que se prononça nettement à son tour le ministère public, et, après deux heures de délibération, le tribunal rendit un arrêt consacrant une fois de plus cette jurisprudence.

Il vaut la peine de reproduire les passages essentiels de cette ordonnonce :

Le Tribunal,

Sur l'incident soulevé par la défense de l'imputé, observe :

Qu'en vertu des articles 723 et 724 du Code de procédure pénale, ne peuvent en principe être cités devant les autorités judiciaires les princes royaux et les grands officiers de l'Etat;

Qu'aucune disposition de loi n'établissant les règles pour définir quels sont les grands officiers de l'Etat, il faut donc uniquement avoir égard au décret du 19 avril 1868 réglant l'ordre des préséances entre les diverses charges de la Cour et dans les fonctions publiques;

Que ledit décret à l'article 6 établit quels sont les grands officiers de l'Etat, en s'en rapportant uniquement aux quatre premières catégories de dignitaires énumérés dans l'article premier et que ceux-ci ne remplissent pas tous des fonctions publiques...

Que l'article 2 de ce décret des préséances établit que les cardinaux précèdent les chevaliers de l'Ordre suprême de l'Annonciade; en sorte que s'il ne les met pas sur le même rang que les princes royaux, il les place certainement au-dessus des grands officiers de l'Etat...

Que par suite le fondement juridique et social des articles 723 et 724 du Code de P. P. étant de fixer un traitement spécial en faveur de personnes qui, en raison de la dignité de leur charge méritent des marques particulières d'honneur et de respect, il n'est pas à penser que la loi ait voulu concéder ce privilège à deux catégories de personnes et en exclure une autre catégorie qui, étant entre les deux autres de par le décret des préséances, mérite plus d'égard que la seconde;...

... Rejette l'incident et ordonne que les témoins cardinaux Respighi et Martinelli seront entendus dans les formes fixées par l'article 725 C. P. P.

Les avocats de Verdesi avaient demandé subsidiairement que si les cardinaux étaient interrogés à domicile, ils le fussent en présence des deux parties.

C'est cette prétention exorbitante que rejetait le tribunal dans la seconde partie de son arrêt, attendu, disait-il, « que cette intervention des parties répugnerait aussi bien à l'esprit qu'à la lettre de la loi, puisque la raison de l'interrogatoire à domicile est un privilège en faveur de la personne, et que ce privilège se convertirait en une tracasserie pénible, si les parties pouvaient transporter en son domicile, par leur intervention, la publicité, les disputes et la rumeur des débats. »

Quand le président eut lu cet arrêt, les avocats du P. Bricarelli, puis ceux de Verdesi, donnèrent lecture des questions qu'ils demandaient au juge instructeur de poser aux cardinaux témoins.

L'une de ces questions concernait l'authenticité d'une lettre écrite par S. E. le cardinal Respighi au nom du Pape au P. Bricarelli, et que ses avocats ont produite au tribunal.

Voici cette lettre :

Rome, 9 mai 1911, du Vicariat.

Révérend Père,

Les accusations calomnieuses qui ont été lancées contre vous à l'occasion d'un triste fait dont a tant parlé récemment la chronique des journaux, ont profondément affligé le Saint-Père. Il en mesure la gravité non seulement au point de vue de l'honneur d'un prêtre frappé et offensé dans l'exercice de la plus sacrée des fonctions de son sublime ministère, celle de confesser, mais aussi et encore plus en raison du scandale très grave que ces accusations peuvent produire parmi les fidèles.

Il est d'ailleurs manifeste que si l'accusateur a été un malheureux prêtre qui a cherché à légitimer par la calomnie son apostasie et son ingratitude envers l'Eglise qui, avec une affection toute maternelle l'a nourri et élevé, son accusation tend à frapper, plus encore que la personne d'un modeste religieux, l'institution qu'il représente par son caractère sacerdotal : l'Eglise catholique.

Sa Sainteté désire faire parvenir par mon intermédiaire à Votre Paternité qui a été jugée digne de souffrir ces injures pour le nom du Christ, l'expression de sa paternelle bienveillance, afin de vous encourager et de vous consoler dans le Seigneur.

Soyez d'ailleurs assuré que le Saint-Père est bien persuadé de votre innocence.

S'il manquait d'autres preuves, la calomnie est évidente par le défaut même des circonstances au moyen desquelles l'accusateur Verdesi a cru leur donner une apparence de vérité.

En effet, l'auguste Pontife se rappelle bien, et dans sa bonté, il a daigné me déclarer que quand vous lui avez rapporté, dans le seul but d'obtenir un conseil autorisé, les faits que vous avait racontés Verdesi, jamais vous n'avez donné son nom; de plus, vous lui avez déclaré expressément que vous aviez appris ces faits hors de la confession, dans un simple colloque que vous aviez eu avec un prêtre de vos amis. De ce que vous avez fait ce rapport au Pape et de ce que vous avez ensuite déclaré à Verdesi lui-même l'obligation de faire à l'autorité compétente une dénonciation formelle des faits rapportés, il n'y a aucun motif de faire un reproche à Votre Paternité, car vous avez ainsi rempli louablement votre strict devoir de prêtre, obéissant aux prescriptions de l'Eglise.

Le Saint-Père a daigné relever une autre circonstance, c'est que les faits que lui rapportait Votre Paternité en août 1908, lui étaient déjà bien connus par autre source.

La dénonciation anonyme faite par Verdesi ne pouvait donc pas influer sur les mesures qui furent ensuite prises par le Saint-Siège contre ces prêtres que Verdesi accusait de modernisme.

Telles sont les choses que, par charge reçue du Saint-Père, j'avais le devoir de communiquer à Votre Paternité, avec sa bénédiction apostolique pour que dans la tribulation présente elles vous soient un sujet de réconfort.

Vous souhaitant tout bien dans le Seigneur, je me professe, mon Révérend Père, Votre dévoué et affectionné en Jésus-Christ.

Pierre RESPIGHI,
Cardinal vicaire.

Les deux cardinaux Respighi et Martinelli ont été interrogés en leur

palais par le juge instructeur. Leurs réponses dûment revêtues de leurs signatures furent versées aux débats.

LA DÉNONCIATION DE VERDESI

A la fin de la première audience, la partie civile avait produit un document de haute gravité qui fit l'effet d'une bombe : la dénonciation de Verdesi contre les prêtres modernistes, qui lui aurait été extorquée en violation du secret sacramentel. Celui-ci reconnut sa propre écriture, en pâlissant, et il exprima seulement son étonnement de voir ce document, que le P. Bricarelli lui aurait, dit-il, promis de détruire.

Interrogé sur ce point, le P. Bricarelli a répondu : « Jamais je n'ai fait cette promesse ni songé à la faire. J'ai toujours compris que je devais conserver ce document pour ma garantie, pour qu'on ne pût croire un jour que la dénonciation envoyée au Pape venait de moi, et non de Verdesi. Je l'ai conservé soigneusement et secrètement dans mes papiers d'où je l'ai retiré ces jours-ci. »

Voici traduite intégralement et telle quelle, cette dénonciation de Verdesi :

« Il existe à Rome un groupe de prêtres qui, ne croyant plus aux dogmes religieux imposés par le Christianisme, suivent, au point de vue intellectuel, un mélange d'agnosticisme, de rationalisme, de pragmatisme niant par suite même l'existence de Dieu, n'admettant comme religion qu'un perfectionnement moral, naturel de l'individu ; au point de vue pratique, ils ont une conduite au moins en apparence morale.

» Ils ne reconnaissent plus intérieurement l'autorité religieuse ; ils se croient dégagés de l'obligation de quelques-uns des devoirs propres à leur état, comme la récitation de l'office divin.

» Ces prêtres avaient l'habitude de se réunir tous les vendredis dans l'après-midi, chez le professeur Bonaiuti, directeur de la revue *Nova et Vetera*, où il écrivit sous le pseudonyme (je ne sais s'il le fait encore présentement) de P. Vinci.

» Ce que j'ai su, et en assistant à quelques-unes de ces réunions et en parlant avec ces prêtres, et par d'autres sources bonnes et sûres, qui sont au courant de tout cela, le voici :

» A ces réunions de caractère plutôt amical j'ai vu (printemps de 1908) le prêtre Mario Rossi, le prêtre Turchi, le prêtre Piastrelli, ex-élève du Séminaire dirigé par Fracassini, à Pérouse, et alors résidant au Collège Léonien ; une fois un prêtre schismatique, ruthène je crois, de passage à Rome ; une autre fois un prêtre étranger dont je ne me rappelle plus le nom, le prêtre Ottorino Coppa.

» Le prêtre Bonaiuti me dit qu'il n'admettait pas la personnalité de Dieu.

» J'ai entendu à ces réunions nier l'infaillibilité du Pape, la divinité de Jésus-Christ. Je n'ai jamais entendu parler contre les mœurs, mais au contraire réprouver certains scandales sacerdotaux.

» J'ai su le nom d'autres écrivains de *Nova et Vetera :* D. Mario Rossi, vicaire à la Madonne dei Monti, sous le pseudonyme de P. Nelli; le prêtre Pioli, ancien vice-directeur de la Propagande, sous le pseudonyme de D. Aschenrödel.

» J'ai su d'un de ces prêtres que Bonaiuti, peut-être avec la coopération de Turchi, avait écrit les « Lettres d'un prêtre moderniste. »

» J'ai su que Turchi et Coppa n'ont jamais écrit dans le *Nova et Vetera*. Coppa, en outre, bien qu'intérieurement, alors tout au moins, il partageât plus ou moins les principes des autres, ne prenait pas grande part à leurs discussions, n'allait pas toujours à leurs réunions; actuellement il les fréquente très peu, il n'a jamais rien écrit nulle part sur ces sujets.

» J'ai entendu dire que Turchi préparait un roman qu'il publierait sous un pseudonyme.

» J'ai su que Bonaiuti a écrit aussi des articles sous divers pseudonymes dans le *Rinuovamento*. J'ai su que habilement, Bonaiuti lui-même, pour rester caché, combat quelquefois dans ses articles du *Nova et Vetera* et des « Lettres d'un prêtre moderniste » le Bonaiuti de la « Revue des sciences théologiques. »

» J'ai entendu que dans une réunion à laquelle assistait aussi Sabatier, le prêtre Mario Rossi, plus névropathe que méchant, alla jusqu'à dire : « Ce bouffon de Christ », [*nous demandons pardon à nos lecteurs de reproduire matériellement ce blasphème*], expression qui déplut à Sabatier et qui dégoûta aussi les autres.

» J'ai su que Bonaiuti, dans un voyage, alla trouver Loisy.

» Bonaiuti et d'autres sont décidés à rester dans l'Eglise tant que cela leur sera possible, puis à la première condamnation personnelle, ils jetteront le masque.

» Le prêtre Coppa me disait que la méthode de propagande moderniste est de s'adapter aux divers états de conscience, c'est-à-dire de détruire les préjugés religieux dans les âmes les plus accessibles au renouvellement intérieur.

» J'ai su que le professeur Bonaiuti appelé par Mgr Faberi pour dire s'il était oui ou non l'auteur de certains articles du *Nova et Vetera* protesta en jurant de ne pas l'être. — Rome, octobre 1908. »

Voilà comment l'engin destructeur a fait explosion entre les mains de ceux qui le maniaient.

LE SILENCE DE LA PRESSE

Le procès Bricarelli-Verdesi gênait terriblement la triple alliance anti-romaine des francs-maçons, des protestants, des modernistes. Donc, leur presse — qui eût fait un bluff énorme si le procès avait tourné mal pour les romains et papistes — a reçu et donné le mot d'ordre du silence. La plupart des organes de la presse libérale sont venus au secours en parlant du procès le moins possible et surtout d'une façon anodine.

Ainsi l'indifférence du public catholique hors de l'Italie, est — une fois de plus — l'effet et non pas la cause d'un complot de presse où se retrouve toute la gamme des anti-romains, depuis le franc-maçon avéré jusqu'au libéral complice des modernistes.

Il valait la peine de le constater, car, de ce point de vue, le procès Verdesi a été une pierre de touche. Les bons catholiques auraient bien tort s'ils ne s'intéressaient à ces constatations pratiques.

Quel tapage auraient mené nos adversaires, si la sentence, au lieu d'atteindre l'un des leurs, avait frappé des catholiques. Quels appels de téléphone! quels télégrammes, quels articles, dans toutes les feuilles anticléricales italiennes, pieusement recueillis par tous les journaux du Bloc en France de la *Lanterne* au *Matin!* Ah! c'est que nos ennemis ont le sens de leurs intérêts communs, de la cause qui les lie. Mais les catholiques, au contraire, en dépit de l'universalité de leur Eglise, ne voient rien nulle part au delà des frontières de leur pays.

MGR BONOMELLI ET FOGAZZARO

On sait que Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, est un prélat très libéral. Les catholiques libéraux français, avec l'admirable entente de la réclame et l'esprit de solidarité qui sont une grande force du parti, ont tout fait pour le poser comme une lumière de notre temps. L'un ou l'autre volume de ses discours ont été traduits en notre langue et prônés, on ne sait comment cela s'est fait, à peu près par tout le monde.

Le *Bulletin de la Semaine* (14 juin) nous apporte la relation d'une interview de ce prélat accordée à un rédacteur d'une feuille italienne, la *Perseveranza.*

Ayant recueilli le bruit que la publication d'un volume du prélat avait été soudainement suspendue, un rédacteur de cette feuille s'est rendu chez l'auteur et il en a rapporté des déclarations, que la presse italienne a reproduites et commentées longuement. Nous les donnons ici *in extenso.*

Mgr Bonomelli commença par affirmer, sans difficulté à son visiteur qu'effectivement un volume de lui, qui était prêt à être lancé par son éditeur, n'a pas vu la lumière. C'était, — raconta-t-il — trois portraits de trois Italiens, de trois laïcs, qui surent unir, pendant leur vie, l'amour pour l'Italie à l'amour pour leur religion... Ce fut Mgr Bonomelli lui-même qui donna, à la dernière minute, l'ordre de suspendre la publication...

Par quelle raison? Voici...

— Vous savez, dit Mgr Bonomelli avec son doux sourire, que ce sont souvent les circonstances qui donnent la couleur et le ton aux discours ainsi qu'aux écrits. Quelque temps avant la publication de mon livre, la Congrégation de l'Index proclama la condamnation de *Leila.* Cette circonstance, malgré mon intention de montrer un Fogazzaro entièrement obéissant à l'Eglise, au-

rait donné l'occasion aux personnes malveillantes de m'attaquer et encore plus d'attaquer la mémoire de l'écrivain. Il fallait absolument éviter tout cela : c'est pourquoi j'ai renvoyé à une époque plus favorable la publication du livre.

— Comment Fogazzaro reçut-il la condamnation du *Saint*? Est-il vrai ainsi que certaine presse soi-disant catholique l'affirme, quue sa soumission n'a pas été tout à fait complète?

— Non. Elle a été entière et complète telle que l'Eglise l'exige. Mais il y a beaucoup de préjugés et d'opinions erronées au sujet de la Congrégation: et il est bon de les combattre et de les rectifier. C'est ce que je tâche de faire dans mon écrit sur Fogazzaro.

Ici quelques explications sur la valeur des décisions des Congrégations romaines et le degré de soumission qui leur est dû.

Le *Saint* a donc été mis à l'Index. Qu'est-ce que l'auteur a fait? Je peux faire à ce propos une déclaration non inutile. Cet homme, à la conscience pure et intègre comme celle d'un vrai catholique, avant la publication du *Saint*, m'a manifesté sa crainte d'être dénoncé et condamné. Naturellement je lui ai répondu qu'il était fils de l'Eglise et qu'il devrait faire sa soumission. N'en doutez pas, me dit-il, je ferai mon devoir.

Quand la condamnation est venue, il a fait tout ce qu'il avait promis, ce qui lui a coûté moralement et matériellement. Invité à donner à Paris une conférence, il y est allé. L'attente était énorme : tout Paris intellectuel s'y était donné rendez-vous : les libres-penseurs y coudoyaient des catholiques de toutes les nuances. « Ils attendaient, me disait-il avec la candeur d'un enfant, quelques déclarations relatives au *Saint* : j'ai fait, au contraire, ma profession de foi catholique ouverte, sans réticences, et je sais que la plus grande partie du public a été désillusionnée et peu convaincue. Ensuite, je suis allé à Genève pour une autre conférence et là aussi le concours était très grand et l'auditoire composé, en grande partie, de libres-penseurs protestants et de plusieurs pasteurs. Je n'ai pas hésité à me proclamer catholique, apostolique, romain. Je n'ai fait qu'obéir à ma conscience et accomplir ce que je croyais être mon devoir. Il paraît que tout cela ne suffisait pas, pour certains de mes censeurs ». Fogazzaro prononça ces mots avec un accent d'étonnement mêlé à de la douleur, mais accompagné de son inaltérable doux sourire. Je ne pourrais dire ce que j'ai ressenti dans mon cœur. Je le regardais en silence, avec admiration et émotion; je me sentais en présence d'un chrétien catholique d'une grande vertu, d'une vertu presque héroïque.

Et cependant, même après sa mort, la campagne de la part de certaine presse ne cesse pas contre lui.

— Il est vrai Mais ces censeurs ont tort : ils devraient respecter un peu plus le tombeau de l'écrivain, le deuil de sa famille et de sa ville natale, et le cri de douleur de toute l'Italie pleurant la mort d'un de ses grands hommes.

Si la *Perseveranza* n'a pas trahi la pensée et les expressions de Mgr Bonomelli (et l'on ne dit pas qu'elle ait été démentie), on est obligé de reconnaître que ces déclarations font plus d'honneur à ses sentiments d'amitié pour Fogazzaro et à l'incurable optimisme de l'évêque de Crémone qu'à sa juste appréciation des faits et à sa fermeté doctrinale. Pour tout dire, on est douloureusement surpris de trouver sur les lèvres d'un évêque cette entière apologie d'un homme que ses écrits et sa conduite ont placé au premier rang des modernistes, et

dont le testament laisse planer le plus grand doute sur sa soumission d'esprit.

Mgr Bonomelli n'a donc pas vu d'obstacle à la publication d'*Il Santo*. On eût préféré l'ignorer.

Il faut espérer du moins, pour le salut de son ami, que le consolateur de ses derniers moments a reçu de lui des signes d'une rétractation plus « entière » et plus « complète » que celle dont ses œuvres et sa conduite ont donné des preuves après sa mise à l'index. C'est un secret que nous devons respecter.

Mais, en donnant à la conférence que Fogazzaro vint faire à Paris, au mois de janvier 1907, le caractère d'une « profession de foi catholique, ouverte, sans réticences », Mgr Bonomelli montre et nous suppose une « candeur » au moins égale à celle qu'il admirait avec tant d'émotion dans son ami. Ce fut un bruyant manifeste moderniste, ni plus ni moins. On peut inviter l'évêque de Crémone à en relire le texte dans *Demain* ou le *Bulletin de la Semaine.*

Des libéraux laïques, n'ayant rien de commun avec la hiérarchie ecclésiastique, pourraient être à moitié excusables de couvrir l'erreur du manteau de leur amitié, et nous sommes habitués à les entendre invoquer le respect des morts pour obtenir qu'on les laisse exercer une influence d'outre-tombe, mais est-ce le rôle d'un évêque? En entendant un représentant de l'Eglise exalter « la conscience pure et intègre » de Fogazzaro et le proposer comme un chrétien catholique d'une rare vertu, « d'une vertu presque héroïque » les catholiques qui, sans violer le tombeau de l'écrivain, le deuil de sa famille, ni insulter au cri de douleur de l'Italie, jugent son œuvre comme elle le mérite, ne font qu'opposer un effort nécessaire, mais rendu insuffisant par de tels exemples, à la glorification d'un écrivain néfaste. Ils suppléent, comme ils peuvent, à la tâche que d'autres, plus qualifiés, auraient le devoir de remplir.

Espérons, pour l'Italie catholique, qu'elle saura mieux choisir ses grands hommes.

L'ÉGLISE ET L'ETAT EN ITALIE

C'est la continuation de la même interview.

Mgr Bonomelli fait à la *Perseveranza* des révélations calculées dont il faut lui laisser la responsabilité, et dont le but est de placer sous l'autorité du Pape Léon XIII les théories chères au prélat libéral.

La conversation prit à ce moment un pli tout à fait différent.

— Est-il vrai que, sous le Pontificat de Léon XIII, vous avez pris avec d'autres prélats, maintenant disparus, une part active à l'œuvre de conciliation entre l'Etat et l'Eglise?

— Je peux dire ceci, répondit Mgr Bonomelli, éludant la demande : Léon XIII avait d'abord un programme de conciliation pour lequel il a travaillé et il a fait travailler. La conciliation qui était désirée par le roi Humbert I[er] et par quelques hommes politiques très en vue, n'a pas réussi par la faute... de la France. La France fit savoir à Léon XIII que si le Saint-Siège faisait la conci-

liation avec l'Italie, elle rappellerait son ambassadeur auprès du Vatican. C'est de cette époque que date la seconde période de la politique de Léon XIII envers l'Italie.

— On soupçonnait déjà quelque chose de pareil, mais ce que vous venez de déclarer a tout le caractère d'une révélation. C'est un rayon de lumière sur un point mal connu de l'histoire contemporaine. Mais dites, Monseigneur : n'est-ce pas à cette époque qu'il y a eu toute une floraison de livres et de brochures sur la nécessité d'une conciliation entre l'Eglise et l'Etat?

— Justement Je ne parle pas d'un article signé par moi, publié dans la « Rassegna Nazionale » qui fut condamné et dont j'ai fait la plus complète rétractation Je vous citerai plutôt un fait significatif. Un jour, Léon XIII a fait appeler Mgr Scalabrini, évêque de Plaisance, et après quelques explications, il l'a chargé d'écrire un livre contre... *les Intransigeants*.

— Vous dites?...

— Contre les *Intransigeants*. Et le Pape ne se borna pas à ceci; mais il donna à Mgr Scalabrini le sommaire qu'il devait illustrer et développer. Ce sommaire, je l'ai eu moi aussi entre les mains, Mgr Scalabrini, après avoir accepté la charge, vint me demander ma collaboration. Je ne pouvais pas beaucoup promettre à cause de mes occupations. Sur ces entrefaites, Mgr Scalabrini s'étant mis au travail, s'aperçut de l'extrême délicatesse avec laquelle il fallait traiter certaines questions. Puisque c'est le Pape qui avait ordonné ce travail, c'était à lui de résoudre certains doutes. Et Mgr Scalabrini avec cette finesse qui le distinguait, commença à échanger une longue correspondance avec le Pape, de sorte que quand le livre a été fini, il s'est aperçu que celui ci avait été écrit plutôt par Léon XIII que par lui.

Eh bien, qui pourrait le croire? Le livre sur la couverture duquel figurait le nom « Un prélat » était à peine publié, que l'*Osservatore cattolico* de Milan commença une guerre atroce contre le livre et son auteur anonyme, dont on essayait de deviner, à tâtons, le nom. Mgr Scalabrini fatigué de cette guerre atroce, demanda au Pape la permission de parler. Mais le Pape le réconforta et le persuada de rester tranquille; et Mgr Scalabrini, ne manqua pas à son devoir. Cette histoire, qui ne craint pas de démentis, montre qu'il y a dans l'Eglise deux éléments, le divin et l'humain. Si le premier ne mourra jamais, d'après la parole indéfectible du Christ, l'autre a toutes les caducités et les imperfections de la nature humaine.

Un autre des « portraits » que Mgr Bonomelli se préparait à publier et qui est resté inédit traçait la vie et les idées d'un des hommes politiques les plus éminents d'Italie, le sénateur Tancredi Canonico, président de la Cour de Cassation, président du Sénat et ministre de la Justice à deux reprises. Il y a deux ans qu'il est mort.

Le sénateur Tancredi Canonico a eu avec moi, dit Mgr Bonomelli, de longues conversations que j'ai recueillies pour les publier un jour, car elles ont une grande valeur pour nous hommes d'Eglise: en effet, M. Canonico était un homme de grand talent, d'une vaste culture et d'une élévation très grande d'esprit : il avait une foi catholique très vive et une rare piété : il connaissait profondément la société vraie et réelle, la laïque ainsi que l'ecclésiastique; il était arrivé au degré suprême de la Cour de Cassation et du Sénat.

On était en 1907, à l'époque de la fameuse campagne anticléricale. Je lui ai demandé ce que le clergé devait faire pour se défendre contre cette avalanche de calomnies, d'erreurs, de scandales et de perversions intellectuelles et morales. Il m'a répondu : « D'abord, le clergé ne doit pas regarder en ar-

rière, mais devant lui : croire au retour du passé tel qu'il a été, c'est une illusion impardonnable et c'est perdre inévitablement l'avenir. La tempête des nouveaux temps a emporté tout un vieux monde avec ses privilèges et ses abus; le clergé ne doit plus y penser, et encore moins l'invoquer : c'est un monde perdu pour toujours... Tant que le clergé n'aura pas déclaré clairement qu'il accepte le nouvel ordre de choses, qu'il veut et qu'il aime la patrie indépendante et une, et qu'il rentre sans réticences dans le grand courant national, il est vain d'espérer une paix vraie et durable et la fin de cet anticléricalisme, qui déshonore le pays et fait tant de mal.

Vous dites: Il y a des droits sacrés, comment peut-on les oublier? Vous m'enseignez que la grande route parcourue par l'Eglise à travers les siècles est semée des droits incontestables de l'Eglise, *mais qui sont périmés et entièrement oubliés aujourd'hui*, des droits bien entendus, non pas des principes dogmatiques ou moraux, mais des principes de discipline, d'intérêts matériels, etc. Je le sais bien, il faudra beaucoup de temps pour fermer tant de blessures et oublier le passé : mais nos neveux et nos petits-neveux jouiront des avantages de la solution.

Et le sénateur Canonico, après avoir dit que le clergé doit éviter la peste de la politique, les partis, les intrigues électorales, et s'efforcer de christianiser les masses, encore à moitié païennes dans quelques provinces afin que celles-ci rendent chrétiens les électeurs, qui nommeront alors les législateurs chrétiens concluait : « La société actuelle avec toutes ses richesses, avec tout son progrès matériel et intellectuel qu'il faut reconnaître, est religieusement et moralement malade et si l'on n'y apporte pas un remède salutaire, prompt et efficace, la maladie religieuse et morale détruira aussi le progrès intellectuel et moral C'est au clergé que revient la tâche de soigner et guérir cette société à force de charité. »

Toute la lyre libérale!...

Il n'y a donc pas à regretter que la publication projetée par Mgr Bonomelli ait été suspendue. On peut même croire qu'elle le sera longtemps, s'il attend qu'elle soit approuvée. Et toutefois, peut-être n'aurait-il pas beaucoup plus de peine à obtenir l'*imprimatur* du R. P. Lepidi, s'il en avait besoin, que n'en a eu Mgr Duchesne, pour la traduction italienne de son « Histoire ancienne de l'Eglise. »

A cet exposé des vues de Mgr Bonomelli, et sans le nommer, *l'Unità cattolicà* du 17 juin à répondu par un article intitulé : « A propos d'une certaine interview; la vraie réalité des choses. » Nous en donnons la traduction exacte. On le lira avec d'autant plus d'intérêt que ce journal est bien connu pour refléter la pensée du Vatican, et l'on verra si c'est la France qui doit être rendue responsable de l'échec de la conciliation. Il est donc bien probable qu'on a là une indication exacte des dispositions du Saint-Siège, relativement à la grave question que l'évêque de Crémone a ramenée et présentée sous un jour si douteux.

Avant de faire une réponse documentée à cette question, nous voulons donner un court memento historique des diverses tentatives de réconciliation entre l'Eglise et l'Etat.

La première proposition de conciliation fut faite à Pie IX par Napoléon III avec la lettre du 31 décembre 1859, pour tenter un moyen d'accord avec Victor-

Emmanuel II. Il lui fut répondu par la lettre du 6 février 1860. Tant à Napoléon III qu'à Victor-Emmanuel, Pie IX répliqua par le célèbre *Non possumus.*

Une autre fois, sous le pontificat de Léon XIII, furent reprises les tentatives de réconciliation entre l'Eglise et l'Etat en Italie. Mais ces propositions s'évanouirent vite, parce qu'il y a dans la politique italienne un maître puissant et secret qui ne veut pas la paix avec le Pape, mais la guerre toujours. Et ce maître, qui tient sous ses verrous de fer l'Italie et le gouvernement, c'est la Franc-Maçonnerie.

Ces jours derniers, quelques journaux libéraux, parmi lesquels la *Perseveranza,* ont publié des interviews qui sont contraires à la réalité des choses. Les arguments habituels et préférés de la réconciliation entre l'Eglise et l'Etat y ont été présentés sous l'aspect libéral et avec un intérêt politique purement utilitaire, sans même accentuer qu'il y a une puissance qui ne la veut absolument pas et s'efforce de perpétuer le désaccord. Ce que ces journaux libéraux n'ont pas dit, nous le dirons en suivant des documents que nous possédons et qui ne craignent aucun démenti.

La Maçonnerie qui eut la principale part dans la préparation et l'accomplissement des faits, qui a créé la dissension, s'efforce de la perpétuer et de l'aggraver encore. Chaque fois que, d'une part ou d'une autre, on cherche à traiter de la conciliation, ou bien elle suggère des propositions inadmissibles, ou bien elle les combat entièrement par sa continuelle intrusion dans les affaires publiques de l'Italie. A ce sujet, il est opportun de rappeler quelques-uns des faits que fournit la « Revue de la Maçonnerie italienne ». (1)

Entre les dix années 1883-1893, fut prise en considération, même avec sérénité, et examinée la conciliation entre l'Eglise et l'Etat.

A peine la Maçonnerie eut connaissance de ce fait intéressant, qu'elle en combattit la bonne initiative (2). Le grand-maître de la Maçonnerie, qui était alors Adrien Lemmi, déclara, le 15 septembre 1883, que la secte dirigée par lui voulait lutter, disputer pied à pied, le terrain à la réaction envahissante (3), et une circulaire du 15 novembre 1883 fut encore plus explicite (4). En 1904, non seulement le grand-maître' Lemmi intriguait encore contre la politique de conciliation, mais il faisait des démarches pressantes auprès du gouvernement du Roi d'Italie. Augustin Depretis, également maçon du 33e degré était alors président du Conseil. Lemmi profita aussitôt de la position qu'occupait Depratis et lui rappela le devoir de ne pas démentir sa qualité de maçon, déterminée par le « Constitution générale de la Maçonnerie en Italie », qui prescrit aux adeptes de ne pas négliger le programme maçonnique même s'ils sont investis de fonctions publiques (5).

Comme, ainsi que nous l'avons dit, empêcher toute tentative de réconciliation entre l'Etat et l'Eglise est chose fort importante dans le programme de la Maçonnerie, Lemmi prit soin d'adresser au Frère 33e, Depretis, la lettre suivante (6):

Au Président du Conseil du roi d'Italie,

Au nom des francs-maçons italiens, je demande au Gouvernement, qu'au sujet de

---

1. « Rivista della Massoneria italiana », 1882, pag. 41 — 1884, pag. 103. — 1886, pag. 133. — 1893, pag. 84.

2. « Rivista della Massoneria », 1883, pagino 88.

3. Op. cit., 1883, pag. 294.

4. Op. cit., 1883, pag. 293.

5. V. articolo 23 delle « Costituzioni generali della Massoneria italiana », rifermate poi nel, 1900.

6. « Rivista della Massoneria », 1885-86, pagina 375.

graves indices de conspiration cléricale contre la patrie dénoncée par presque toute la presse, il soit fait sans hésitation pleine lumière et entière justice.

Et déclare que les loges maçonniques ne cesseront pas d'entretenir vivante et très vigilante la conscience publique contre les machinations du Vatican.

Rome, 17 février 1886. *Le Grand-Maître.*
Adrien Lemmi.

Les attaques continuelles des journaux les plus libéraux et des amis de la Maçonnerie furent l'œuvre des Loges.

Après les assauts donnés par la presse, vinrent les congrès populaires et les manifestations anticléricales les plus significatives (1). Depuis ce temps, la Maçonnerie s'est toujours fait honneur de mettre ses œuvres d'accord avec ses dires :

Entre le Quirinal et le Vatican, toute conciliation est impossible : en général il est insensé d'en parler. Ou le Pape veut faire le prêtre, et il n'a aucun besoin de se réconcilier avec l'État italien ; ou il veut faire le roi et il ne peut se réconcilier avec le pouvoir civil. La division entre l'Italie et la Papauté est si profonde, que cette conciliation de la part des défenseurs d'un Gouvernement italien serait une trahison. Un Gouvernement qui discuterait la question romaine — qui pour l'Italie est close — s'exposerait à tous les soupçons. (2)

L'activité de la Maçonnerie italienne contre la réconciliation entre l'Etat et l'Eglise fut reprise le 25 janvier 1889 par le Maçon 33e, Giovanni Bovio, qui, entre beaucoup d'autres choses, disait encore ceci : « Je note que le Gouvernement a l'obligation de résister au Pape. Le Pape avait des prises jusqu'au Quirinal. Les guelfes, les confesseurs, les cardinaux, les évêques, avaient leur influence dans les conseils de la couronne » (3).

Le grand-maître Lemmi, dans son discours prononcé à Bologne, le 27 juin 1892, disait encore : « La Révolution, à Rome, pousse la monarchie : Le Quirinal et le Vatican sont aux prises. La lutte entre le Prince et le Pontife, entre l'Etat et l'Eglise, doit se résoudre par le jugement de la raison et la volonté du peuple italien ».

Ces paroles du grand-maître confirment que la dissension entre l'Eglise et l'Etat a été créée par la révolution: seule, elle a intérêt à la perpétuer.

Nous avons noté ces choses, non pour nous opposer à toute bonne initiative de conciliation entre l'Etat et l'Eglise, mais pour dire à certains catholiques que leurs idées — dont plusieurs leur sont communes avec les libéraux — sont confuses, très obscures, et tendent presque à faire croire à de l'obstination de la part du Chef de l'Eglise. S'il y a un Italien qui soit vraiment ami de l'Italie, c'est le Pape : de nombreux faits de notre histoire le prouvent. La paix et l'ordre en Italie demandent que tous les catholiques soient d'accord avec le Pape et guidés par lui. Les choses que nous avons brièvement exposées et appuyées sur des documents nous donnent pleinement le droit de conclure que l'ennemi qui empêche un événement glorieux d'apporter à l'Italie le bonheur, c'est la Maçonnerie. Elle continue à vouloir que les faits accomplis représentent le triomphe de la force sur le droit et sanctionnent le principe immoral de la reconnaissance de la victoire de la révolution sur le principe d'autorité. Si nous admettons ces idées concrètes de la Maçonnerie avec les formes constitutionnelles du Gouvernement italien, pliables et souples au gré de l'humeur

1. « Rivista della Massoneria », 1885, p. 375.
2. « Rivista cit. », 1886, p. 359.
3. « Rivista cit. », 1889, p. 83.

des partis, nous nous trouverons dans une difficulté encore plus grande, que les conciliateurs, avec leurs discours mielleux et couleur de roses, ne sont pas capables de résoudre.

Garisenda.

Sous la même rubrique, l'*Unità cattolica* ajoute, le 19 juin, dans un nouvel article :

Nous insistons pour dire que le Souverain Pontife, avec l'amour d'un Père et aussi d'un Italien, a toujours déploré la dissension entre l'Eglise et l'Etat. Nous nous souvenons parfaitement que Léon XIII, plus d'une fois, a fait connaître son désir d'en venir à un sérieux et salutaire arrangement. Dans l'allocution consistoriale du 23 mai 1887, il disait :

« Nous avons attesté notre propension à étendre l'œuvre de pacification, de même qu'aux autres nations, spécialement à l'Italie qui Nous est chère et strictement unie à tant de titres. »

Le 15 juin 1887, dans une magnifique Lettre-Programme à son Secrétaire d'Etat, le cardinal Mariano Rampolla, il éclaircit admirablement sa pensée sur cette délicate et importante question. Pie X a les mêmes sentiments affectueux et généreux.

Les désirs du Souverain Pontife n'ont malheureusement pas été écoutés. même, comme nous l'avons prouvé, ils ont été contrecarrés et combattus avec tout l'art de la secte.

Le vaillant journal répond alors à deux objections. Il est impossible, dit-on, de trouver un arrangement entre l'Eglise et l'Etat, tant que le Pape prétendra revendiquer des droits sur l'Italie. Mais pourquoi prendre le change? Quand le Pape revendique ses droits sacrés, il ne parle pas en simple prétendant; il réclame des choses justes, qu'on a voulu piétiner et supprimer par la violence. Tout le monde comprend que, par cette violence, outre les droits légitimes du Pape, la liberté et l'indépendance lui sont ravies. On ajoute : La liberté et l'indépendance du Pape sont assurées par la loi des garanties. L'*Unità* rappelle ici les violations flagrantes, constantes, de cette loi et cite un long extrait de la Lettre de Léon XIII mentionnée plus haut, où ce Pape exposait ce que doit être l'indépendance nécessaire au Chef de l'Eglise et rappelait les attentats commis contre elle. C'est de là que l'*Unità* tire sa conclusion visant l'évêque de Crémone et autres imprudents amateurs de conciliation :

Les interviews et les commérages plus ou moins véridiques que, de temps en temps, des libéraux offrent en pâture au public, ne peuvent certainement s'accorder avec cet exposé de doctrine. Les dilettantes de conciliations, ou humiliantes, ou impossibles, cherchent des moyens qui, en réalité, sont des tentations inutiles, et qui, d'une manière ou d'une autre, mettent toujours le Souverain Pontife dans une condition de véritable dépendance et le placent même *sub hostili dominatione.*

Tant que le libéralisme et son cousin-germain le cléricalisme libéral prétendront que le Pape reconnaisse les faits accomplis par la violence et la violation de droits sacrés; tant qu'ils prétendront que le Pape s'incline devant la Maçonnerie spoliatrice de sa liberté et de son indépendance; tant qu'ils chercheront à placer l'une et l'autre sous l'éphémère et vaine protection d'une

loi variable et insuffisante, il leur sera inutile de hasarder des idylles fleuries, oripeaux chargés de couleur et amusements d'enfants.

Aux songes fantastiques de la politique et de la diplomatie libérale nous n'avons qu'à opposer la parole claire, autorisée, persuasive du Pape, qui, quand il revendique ses droits, ne lutte pas pour un tel petit terrain ou telle ville déterminés, mais réclame et élève justement la voix pour une fin bien plus haute et bien plus noble. Les Papes, dans le passé et dans le présent, se sont exposés aux luttes, aux douleurs, aux persécutions pour la défense de ce qui est indispensable à leur auguste ministère, parce que la condition du Pape spolié est bien différente de celle d'une autre autorité. Cette grave difficulté, les Papes l'ont toujours comprise pratiquement et les catholiques du monde entier l'ont comprise; ce que les Papes et les catholiques ont saisi, on ne veut pas s'en rendre compte, au lieu d'entrer dans les trafics de la politique et de la diplomatie.

Les attaches de l'*Unità cattolica* avec Rome nous ont paru donner à ces articles une portée qui dépasse l'intérêt d'un incident particulier. Mais notre rôle se borne à les citer sans commentaire.

LE DRAPEAU PONTIFICAL

L'outrageant et absurde arrêt de la Cour de Cassation, condamnant l'exhibition du drapeau pontifical dans le pavoisement pour la fête de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, vient de recevoir une noble et fière réponse épiscopale.

Le 17 juin, a comparu de ce chef, devant le tribunal de simple police, Mgr Béguinot, évêque de Nîmes. Le vénéré prélat s'est présenté en personne, accompagné de ses vicaires généraux, d'un grand nombre de prêtres et de fidèles, et a lu la déclaration suivante :

Monsieur le juge de paix,

Je dois atteindre dans quelques jours ma 75e année et, après avoir consacré 51 ans de cette longue vie au service des âmes, je suis cité à comparaître pour la première fois devant la Justice, sous l'inculpation : « d'avoir arboré le drapeau du Saint-Père » sur la maison hospitalière qui m'a accueilli le jour de mon expulsion de l'Evêché.

Le fait qui m'est imputé est exact. J'ai, en effet, arboré l'étendard pontifical le jour de la Fête de Jeanne d'Arc et je demande à m'expliquer sur cette exhibition qualifiée de délit et qui, à ma grande surprise et à l'étonnement général, m'amène à cette barre.

A Nîmes, le dimanche 28 mai, on célébrait, comme partout en France, la fête liturgique de Jeanne d'Arc et la lettre suivante de l'Evêque en fixait le programme en dehors de toute préoccupation politique et sur le terrain exclusivement religieux, puisque la lettre s'adressait à tous les catholiques sans exception aucune.

(Suit la lettre épiscopale publiée avant la fête du 28 mai).

Tel était le programme de la Fête religieuse de Jeanne d'Arc, programme de paix, d'union fraternelle des âmes, sur les bases inébranlables de la religion, du patriotisme et de la liberté religieuse.

Or, il appartenait sûrement à l'Evêque qui prescrivait la fête, comme chef religieux du diocèse, et qui fixait tous les détails de la solen-

nité religieuse, de prendre toutes les initiatives propres à en assurer le bon succès, lequel fut très émouvant, en dépit des entraves suscitées à la dernière heure.

J'ordonnai donc aux décorateurs de pavoiser largement ma modeste demeure de faisceaux, de drapeaux et d'oriflammes. Chaque faisceau se composait du drapeau national, de la bannière traditionnelle de Jeanne d'Arc et de l'étendard du Saint-Père.

Pour nous, Catholiques, en effet, le Pape est revêtu d'une double puissance, l'une d'ordre temporel, l'autre d'ordre spirituel transcendante, prééminente à la première et contre laquelle toutes les puissances de la terre ne prévaudront pas.

Le Pape fut investi d'une souveraineté temporelle, par la volonté très ferme et très sage des rois et des peuples et dans cette institution de salutaire croyance, la France joua, durant 1500 ans, le premier rôle. Son épée vaillante et invaincue établit et soutint cette grande histoire contemporaine.

Jadis, tout le monde avait compris, avec une intelligence parfaite du droit et de la pratique des choses de la vie, que celui qui en vertu de l'institution divine du Christ lui-même devait juger, enseigner, reprendre et diriger les peuples chrétiens du monde entier, celui-là ne pouvait et ne devait être le sujet de personne dans l'ordre temporel.

Or ces motifs d'ordre supérieur demeurent dans toute leur force, rien n'est venu les détruire ou les frapper de déchéance.

Le Pape est toujours souverain si restreint que soit son domaine, il est reconnu comme tel par les nations même hérétiques ou infidèles et, à ce titre, son drapeau est arboré partout près du drapeau de tous les peuples et, par un accord respectueux des puissances, il occupe le premier rang, comme le nonce du Saint-Siège préside partout le corps diplomatique. Peut-on demander à un Evêque de renfermer honteusement un tel drapeau autour duquel flottent tant de gloires dans le passé, tant d'éminents services rendus à la civilisation de tous les peuples? Non, cela ne se peut pas et pour ma part je n'ai eu garde d'accepter cette compromission. Toutefois, le Pape n'est pas seulement en possession de la souveraineté temporelle, gage de sa liberté et de son indépendance; il est, avant tout, par-dessus tout, investi de la puissance spirituelle sur les âmes, par le Christ, auteur et consommateur de notre foi.

En ordonnant ce pavoisement, j'entendais affirmer publiquement mon loyalisme vis-à-vis de la patrie, mon ardente admiration pour la vierge libératrice et aussi ma filiale obéissance au Souverain Pontife, dont la majesté offensée s'impose à notre vénération dans la mesure où croissent les dédains de ceux qui l'outragent.

Pour la troisième fois, nous allions célébrer la fête religieuse, avec le même programme, des décorations identiques, sans pouvoir présumer que personne pût songer à dresser procès-verbal, à l'occasion de ces fêtes pacifiques, qui ne faisaient de mal à personne et qui donnaient une vraie joie à tout notre excellent peuple.

Toutefois, lorsque les décorations pour la fête religieuse étaient déjà installées ou en train de s'installer, survint un avis de la part

de la police, qui informait les catholiques d'une manière privée que, contrairement à ce qui s'était fait dans le passé, on devait, par ordre spécial, descendre et faire disparaître le drapeau pontifical.

Descendre ainsi, sans honneur, comme emblème séditieux et proscrit, le drapeau du Pape, c'était plus qu'une inconvenance, cela s'acheminait à l'outrage. Quoi donc! lorsque ce drapeau flotte dans toutes les capitales et qu'il n'y a que cinq ans, il était arboré à Paris, en face de l'Elysée, 35 ans après la dépossession violente opérée en 1870, dépossession dont on fait état contre le Saint-Père, amener ainsi son drapeau m'eût semblé la plus indigne des faiblesses vis-à-vis de la plus juste des autorités. Je me suis donc nettement refusé à enlever l'étendard papal et voilà pourquoi je suis traduit en justice.

Aussi, je ne pénètre pas, sans une virile fierté, dans ce prétoire, tenant à la main l'étendard du saint Pontife, escorté de mon clergé et des meilleurs parmi mes diocésains fidèles, afin de répondre de ce délit assez nouveau, d'avoir refusé d'enlever le drapeau du Pape, quand cet enlèvement avait toute la physionomie d'un manque public de respect envers le Chef vénéré de l'Eglise.

Non! une main d'évêque n'est pas faite pour semblable besogne! Bénir, pardonner, encourager, consoler, aussi longtemps; aussi fréquemment qu'on voudra, mais descendre le drapeau du Pape, cela jamais!!

Dans mon inexpérience des procédures judiciaires, je laisse à l'éminent avocat, qui prendra ma défense, le soin de débrouiller le chaos des circulaires et ordonnances, que l'on croyait périmées et qui tout à coup ressuscitent et nous sont appliquées ici avec rigueur, sans doute pour attrister davantage notre vie religieuse déjà si contredite. Mon éminent défenseur apportera à ce labeur toutes les ressources de son intelligence, toute sa science du droit et tous les élans de son excellent cœur.

Quant à moi la dignité offensée du Saint-Père demeure présente à mon égard et je concentre sur elle toutes les protestations de ma foi, qui n'a pas consenti, même de loin, à rien sacrifier de ce qui tient à l'honneur de cette majesté couronnée d'épines.

Pour nous, Catholiques du monde entier, le Pape est, en effet, le souverain spirituel de toutes les âmes chrétiennes, il est le pasteur universel du bercail; par lui le Christ agit, parle, enseigne, reprend et guide tout le troupeau. Cette puissance spirituelle venant de Dieu est inaliénable, incessible et immortelle comme Dieu lui-même, d'où elle procède. Aussi, envisagé comme symbole de la double puissance temporelle et spirituelle du Pape, le drapeau pontifical renferme-t-il dans ses plis la plus nécessaire de nos libertés, la sainte liberté des âmes et l'assurance pour chacun de nous de ne point nous égarer, en marchant sous ce pavillon glorieux. Dès lors, ce drapeau avait bien sa place, dans nos solennités exclusivement religieuses comme la fête de Jeanne d'Arc, fête de l'union pacifique des cœurs français; dans l'amour de la religion et de la patrie. Et qui pouvait soupçonner les susceptibilités irritées, qui tout à coup se sont éveillées?

Pour ma part, en plaçant le drapeau du Pape près du drapeau de la France, quel crime ai-je commis pour être traduit en justice? Est-ce donc mal faire que de se montrer serviteur loyal de l'Eglise et de la Patrie? Je ne parviens pas à le comprendre. Non, nous ne refusons pas de rendre à César ce qui appartient à César, mais serait-ce une forfaiture que de demander à César pleine et entière liberté « de rendre à Dieu ce qui est à Dieu »?

Catholiques avec le Pape, nous sommes cela, il faut le redire sans cesse, afin que personne n'en ignore et nous demeurerons tels, parce que c'est notre volonté basée sur notre droit légal qui nous garantit la liberté de conscience. La vieille Angleterre, d'une seule voix entonne son cri de guerre très fier: « Dieu et mon droit! » lorsqu'un citoyen de la libre Albion demande justice et il l'obtient. La bannière étoilée protège tous les citoyens de l'Union américaine, qui se réclament de sa devise si jeune et si accueillante: « Dieu et la liberté! »

Quant à nous, Catholiques de France, invoquerions-nous en vain ces mots magiques: « Dieu et Patrie », qui depuis Jeanne d'Arc inspirèrent tant d'héroïques sacrifices par amour de l'Eglise et de la France?

Je me refuse à discuter cette hypothèse. J'espère au contraire que ma défense trouvera un écho sympathique dans votre conscience, Monsieur le juge, en tout cas, par cette déclaration nécessaire, j'ai libéré la mienne.

LA DÉMOCRATIE ET « LA DÉMOCRATIE »

La *Démocratie*, journal de M. Sangnier, avait publié le compte rendu suivant d'une conférence faite à Belfort par M. Paul Bureau, professeur à l'Institut catholique de Paris, et cité d'elle par la *Croix* qui y ajoutait, non sans raison, « les plus expresses réserves de principes imposées par l'Encyclique sur le Sillon. »

Belfort, 11 juin. — Samedi soir, 10 juin, à 8 h. ½, la Ligue nationale de la moralité publique, donnait, au théâtre municipal, une conférence de M. Paul Bureau, sur « *l'idéal moral et la démocratie* ». Nombreuse assistance de tous les milieux. Le président de la section de Belfort, M. Land'heur, inspecteur des enfants assistés, avait à ses côtés, M. l'abbé Meyer, vicaire à Saint-Christophe, M. le parteur Ebersoll, et le rabbin Wolf. M. Bureau démontre le fait démocratique existant d'une façon incontestable et l'impossibilité de revenir en arrière. Il démontre que de là découle l'obligation, pour chaque citoyen réellement imprégné de l'esprit démocratique, de savoir faire la différence entre l'intérêt particulier et l'intérêt général, et de savoir lui-même, et par sa propre volonté, faire passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier, d'acquérir ainsi un sens social. C'est ce qui manque à notre société contemporaine imprégnée complètement d'égoïsme jouisseur. De là, déliquescence des institutions et des règles morales. Chacun ne cherche que son bien-être et le plus de jouissance possible, sans s'occuper de ses devoirs envers la société. On a préconisé trois moyens pour remédier à cet état de chose, l'instruction, la richesse, la science. M. Bureau les étudie tous trois et en montre l'inanité. On n'y arrivera que par *l'idéal moral*, en cultivant dans chacun cet idéal qui, dès lors, établit l'égalité en-

tre tous, et qui résidera non pas chez le plus riche, ni chez le plus instruit, ni chez le plus beau, mais chez celui qui l'aura cultivé et élevé au plus haut degré.

L'assemblée, très impressionnée par le raisonnement serré, logique, de M. Bureau et par sa parole ardente et convaincue, se retira persuadée de la nécessité de se livrer à l'apostolat de cet *idéal moral* qui nous est si nécessaire. Il est à remarquer que, contrairement à ce qu'on a pu voir ailleurs, aucun personnage officiel, préfet ou général-gouverneur, ne s'était fait représenter.

Mais, en reproduisant le titre de cette conférence, la *Croix* l'avait ainsi libellé : L'idéal moral et « La Démocratie ». Le journal de M. Sangnier a estimé que ces guillemets le compromettaient et a prié la *Croix* de les supprimer, pour ne relier l'idéal moral proposé par M. Bureau qu'à une conception générale de la démocratie.

Ayant obtenu cette satisfaction, il exprime la sienne en ces termes :

La Croix d'hier soir a rectifié l'erreur typographique qu'elle avait commise dans son numéro de la veille et que nous avons signalée dans *La Démocratie*. Par la même occasion, *elle nous dégage*, comme nous le lui demandions, *de cette polémique*. Nous sommes heureux de lui donner acte de sa rectification dont nous la remercions.

Que voilà bien du Sangnier! De quelle polémique se trouve-t-il dégagé? Est-ce du fait d'avoir complaisamment donné ce compte rendu d'une conférence où sont exprimées ses théories les plus connues et les plus chères? Pour un peu, on l'attribuerait à la *Croix*.

Quant à M. Paul Bureau, véritable victime de cette « polémique », c'est évidemment à lui que s'adressent en premier lieu les réserves formulées, et il est fâcheux de voir qu'elles se relient trop directement à celles que les écrits et l'action de ce professeur d'Institut catholique nous ont obligés plusieurs fois de formuler antérieurement. Et, pour le présent, si l'on s'en rapporte au compte rendu de la *Démocratie*, bien innocente d'ailleurs en tout cela, il est pénible d'avoir à constater que cette conférence réédite une théorie formellement réprouvée par S. S. Pie X dans sa lettre sur le *Sillon*.

Nous avons parlé des manifestations oratoires que l'ancien chef du Sillon prodigue en ce moment.

La *Démocratie* du 14 juin, racontant celle de Toulouse, que nous avions annoncée, dit :

Nous avons noté *la présence de professeurs de l'Université et de l'Institut catholique, beaucoup de prêtres*, des militants syndicalistes, des dames en très grand nombre : auditoire en majorité très sympathique et qui, à plusieurs reprises, soutint Marc Sangnier de ses chaleureux applaudissements.

Nous savons également, de source sûre, qu'à la récente conférence faite à Lyon par M. Sangnier, se remarquaient « trente ou quarante abbés qui l'applaudissaient à tout rompre. »

Le fait vaut la peine d'être signalé, quoiqu'il ne soit pas rare. On se demande ce que pèsent les recommandations pontificales.

Il y a telle paroisse de la banlieue parisienne où l'on voyait affichée, dans le tambour de l'église, le dimanche 11 juin, une conférence publique et contradictoire de M. Marc Sangnier sur « Les catholiques et l'action sociale », qui devait se donner dans la ville; et le prédicateur, avant son prône, engagea les fidèles à s'y rendre nombreux. La *Démocratie* nous a appris que la réunion était organisée pour « les œuvres paroissiales de La Garenne-Colombes, » et que M. Sangnier avait été invité par le curé à la présider.

Ceux-là, seuls, qui ont envie de se laisser tromper, trouveront plausible, à raison du sujet annoncé, l'appui ainsi donné à M. Marc Sangnier et prendront le change sur le but qu'il poursuit avec sa rouerie habituelle. Ceux qui n'ont pas envie d'être dupés une fois de plus le démêleront aisément. La situation est exactement celle-ci : d'une part, l'ancien chef du Sillon reprend sous le nom, qui n'est même pas nouveau, de « parti nouveau », son organisation judéo-maçonnico-protestante, si formellement réprouvée par le Pape, en substituant simplement, par une équivoque grossière et purement verbale, l'enseigne « Politique » à celle qui portait « Civilisation nouvelle ». De l'autre, et simultanément, il cherche à se refaire une virginité catholique, en rentrant, malgré une autre défense non moins formelle, dans son apostolat moral et religieux, par des conférences comme celle sur le « Catholicisme et l'Action sociale » ou celle de Lyon sur « le vrai terrain de la réconciliation nationale » (1); ou celle qu'il a donnée le 15 juin à Paris sur « l'Ecole devant l'Eglise et l'Etat » avec de hauts patronages catholiques, avec l'adhésion de l'Action Libérale et du président de l'A. C. J. F.

Je ne veux parler de scandale de la part de ceux qui l'aident à faire son jeu. Mais le Saint-Père est bien mal compris.

Sans aborder la question aussi nettement que nous le faisons ici, M. F. Veuillot, dans l'*Univers*, a justement relevé ces « deux faces de l'attitude » de M. Sangnier et observé, qu'au lieu de venir traiter la question de l'Ecole devant un auditoire catholique, il eût plus courageusement fait de la porter devant le Congrès de jeunesse républicaine.

Huit jours auparavant, M. Marc Sangnier avait passé quatre séances à travailler « pour la République », en compagnie de libres-penseurs et de pro-

1. Inutile d'observer que ce terrain est toujours le terrain « démocratique », « l'idéal démocratique », « l'idéal moral de la démocratie ». M. Sangnier a débuté en professant avec éloquence sa soumission au Pape, alors que le « terrain » même sur lequel il s'obstine à porter la question est formellement déconseillé par le Saint-Père, et qu'il y est inévitablement ramené à renouveler ses erreurs condamnées. Il s'agit toujours de dégager cet « élément moral », distinct et séparé de l'élément religieux, où l'on se flatte de trouver un principe et une force pour la démocratie. Malgré la réprobation du Saint-Père, l'orateur répète dans cette conférence, aux applaudissements des ecclésiastiques présents, que la Révolution française, à son origine, était « chrétienne et idéaliste ».

testants sectaires. Il avait voulu donner ce témoignage à ses amis politiques avant d'apporter son concours à ses coreligionnaires catholiques. Or, durant ces quatre séances, il ne fit aucune allusion à cette question scolaire, en faveur de laquelle il devait, huit jours plus tard, déployer tant de généreuse ardeur. Il nous semble pourtant que c'était bien le cas d'en parler. C'était l'occasion d'expliquer à ces anticléricaux, disposés à l'entendre et à frayer avec lui, ce que les catholiques reprochent à l'Etat libre-penseur et ce qu'ils lui demandent. C'était le moment de les interroger sur leurs pensées réelles et sur leurs intentions. Mais non! Ce sujet primordial a été soigneusement tenu à l'écart. Il s'agissait de politique, il n'était pas question de religion.

M. Sangnier, de feindre la surprise et presque l'indigation. « Qui donc retarde l'union des catholiques? » C'est le titre de sa réponse. Je n'y veux relever qu'une de ces stupéfiantes contradictions auxquelles cet homme si habile est fatalement condamné et qui lui arrachent l'aveu du double jeu qu'il mène.

Comment aurait-on pu nous reprocher de rentrer dans le genre d'action concertée entre catholiques, protestants et libres-penseurs en vue d'un relèvement moral?

En quoi, maintenant, ce *Congrès républicain de la Jeunesse* effarouche-t-il M. François Veuillot? En ceci : que je m'y suis rencontré avec des libres-penseurs et que nous n'avons discuté ensemble que des questions exclusivement politiques.

C'est vraiment à n'y plus rien comprendre. *Si nous avions tâché de nous mettre d'accord au point de vue philosophique et moral avec des libres-penseurs, si nous avions essayé d'élaborer avec eux, sur ce terrain, un programme d'action commune, aussitôt on nous aurait accusé de reprendre d'anciens errements condamnés et l'on nous aurait dit que nous ne pouvions nous rencontrer ainsi avec des incroyants que dans un but nettement précisé et tout à fait en dehors des spéculations d'ordre religieux.*

Or, voici justement qu'il s'agit de simples réunions d'études sur l'*Organisation politique et administrative* de la France. De jeunes républicains de toutes nuances, depuis les plébiscitaires et les nationalistes jusqu'aux radicaux et aux socialistes, en passant par les progressistes, s'y rencontrent. Les séances se passent dans l'ordre le plus parfait. Aucune incursion n'est faite sur un terrain étranger à l'ordre du jour fixé à l'avance. Il semble donc bien que, cette fois du moins, nulle équivoque, nulle interprétation malveillante ne soient possibles... Or, M. François Veuillot réalise ce véritable prodige de trouver encore le moyen de me critiquer. Ce qu'il nous reproche cette fois, *ce n'est plus de nous être mêlé à des non-catholiques pour une action sociale qui, par son côté moral et, par cela même, religieux, pourrait paraître devoir rentrer sous la direction de l'Eglise,* c'est, au contraire, d'avoir choisi un sujet de politique pure et de nous y être maintenu.

De cela, le Congrès de jeunesse républicaine était donc bien innocent. Eh bien! passez, je ne dis pas à l'article du lendemain, mais à la colonne suivante du même article :

M. François Veuillot n'a qu'un droit, c'est celui de constater que cette

question de l'organisation politique et administrative de la République ne l'intéresse pas. Après tout, nous nous en consolerons.

Le directeur de l'*Univers* ne peut même pas regretter que nous ayons, comme à dessein et par une sorte de lâcheté intellectuelle, écarté les questions brûlantes, puisque l'appel même des organisateurs du Congrès indique que les jeunes républicains *entendent se préoccuper de la question sociale, de la question religieuse et de la question patriotique*, et que, s'il y a, par la suite, de nouvelles réunions, *ce sont ces sujets-là qu'il importera d'aborder alors.*

Et cela n'a pas empêché, cela n'empêchera pas M. Sangnier affirmant ici que le Congrès se proposait de traiter entre catholiques, juifs, protestants et libres-penseurs, la question *sociale* et *religieuse*, de protester qu'il n'en est rien et qu'il observe fidèlement les prescriptions pontificales.

Le *Télégramme* de Toulouse, dirigé, comme on sait, par un ancien président régional de l'A. C. J. F., et à la fondation duquel l'autorité ecclésiastique s'efforça d'intéresser le clergé, rend compte de ces palabres avec enthousiasme.

Parlant du congrès de jeunesse laïque, à Paris, et du banquet qui le clôtura, il dit :

Le même besoin d'idéal, la même inquiétude, la même certitude que de nouvelles questions se posent autour de la République et que les « vieux cadres » ont fait leur temps, avaient réuni MM. P.-H. Loyson, directeur des *Droits de l'Homme*, Marc Sangnier, directeur de la *Démocratie*, Antonelli et Henri Hertz, de la *Démocratie Sociale*, Billecard, ancien président de la « Fédération républicaine des étudiants », Guérin, vice-président de la « Fédération des jeunesses républicaines patriotes », Vannoz, directeur des *Annales de la Jeunesse Laïque*, Gaffroy, ancien président de la « Ligue des étudiants nationalistes », le pasteur Edouard Soulier, l'abbé Pacheu, etc...

Nous aurions évité d'accoler le nom de M. l'abbé Pacheu à celui du pasteur Soulier et de quelques autres, mais puisqu'il s'y trouve, voici, d'après *La Démocratie* du 10 juin, le toast prononcé par lui.

« Pressé par les convives de dire quelques mots, M. l'abbé Pacheu se lève... »

En France, dit-il, lorsque nous discutons dans les Chambres ou dans le pays, nous éprouvons le besoin d'appuyer nos arguments, pour les rendre plus frappants, par des coups de triques. C'est un grand malheur que j'ai toujours déploré. Non pas que j'aie eu à subir des violences. Lacordaire disait que sa robe blanche était une liberté; je pourrais dire, si je ne craignais d'être trop tragique, que ma robe noire est une liberté en deuil. Et j'espère que la République que vous êtes en train de fonder, me permettra, à un de vos prochains Congrès, de mettre un petit ruban plus joyeux à ma robe noire que vous avez accueillie avec une telle sympathie cordiale; ce sera une république libre et fraternelle où pourra se manifester la joie unanime d'un peuple vraiment libre. *(Appl.)*

Si M. Hyacinthe Loyson veut me le permettre, je lui dirai que j'ai été très agréablement surpris de l'entendre citer saint Ignace de Loyola. *(On rit.)* En effet, le premier mot des Exercices de saint Ignace de Loyola, qui vivait

à un siècle où l'unanimité intellectuelle et religieuse était rompue, est précisément celui que M. Loyson a rappelé : Ayez bien soin, disait-il, de prendre dans le bon sens la proposition de votre adversaire; c'est le seul moyen de discuter.

Et M. l'abbé Pacheu conclut : « Appliquons le principe que vous avez énoncé et que j'ai reconnu comme un principe qui nous est familier. N'est-ce pas lui, d'ailleurs, qui a inspiré ce Congrès?.... »

Qu'allait-il faire dans cette galère?

NOUVELLE CAMPAGNE DES THÉOSOPHES

Mme Annie Besant, présidente générale de la Société Théosophique, a quitté l'Amérique pour faire une grande tournée de conférences en Europe. Les lecteurs des *Infiltrations maçonniques* connaissent l'édifiante biographie de la grande continuatrice de Mme Blavatzki et les doctrines de la secte (1).

Le *Théosophe* du 1er juin nous informait que Mme Besant faisait alors des conférences « journellement presque, et souvent deux fois dans la même journée, dans tous les comtés d'Angleterre ». Il indique plusieurs des sujets : « Les changements physiques imminents ». — « La naissance d'une religion mondiale ». — « La venue d'un instructeur du monde ». — « Problèmes sociologiques : Sacrifice ou Révolution ». — « Problèmes religieux : Dogmatisme ou Mysticisme. »

Aujourd'hui Mme Annie Besant exerce son apostolat en France. Elle était ces jours derniers à Paris. Elle y a donné le 15 juin une grande conférence publique, que devaient suivre d'autres réunions réservées aux initiés.

La Sorbonne, qui ferme jalousement ses portes à tout annonciateur de la vérité catholique, les a ouvertes toutes grandes à la prêtresse des théosophes. La presse lui a fait une large publicité.

Le sujet annoncé était « *Le message de Giordano Bruno au monde actuel.* » Il est bon de savoir que Mme Besant se donne pour la réincarnation de ce héros. Comment n'avoir pas confiance dans le sérieux et la valeur de son message?

Au revers des cartes d'entrée, j'ai lu :

Objets de la Société Théosophique.

1° Former le centre d'une Fraternité nouvelle dans l'humanité, sans distinction de race, de credo, de sexe ou de couleur.

2° Encourager l'étude comparée des religions, de la philosophie et des sciences.

3° Etudier les lois inexpliquées de la nature et les pouvoirs latents dans l'homme.

Mme Annie Besant a fait salle comble.

Son discours n'aurait rien appris à nos lecteurs; c'est pourquoi

1. No du 1er septembre 1910, page 547.

nous nous bornons à signaler cette triste campagne. Elle est une preuve nouvelle de l'utilité de nos études.

***

Lu dans la *Liberté* du 10 juin, à propos de la mort de M. Rouvier.

M. Rouvier avait épousé, en 1875, Mme Noémie Cadiot, qui était un sculpteur et un peintre de talent en même temps qu'un écrivain connu, sous le pseudonyme de Claude Vignon.

Mme Claude Vignon était plus âgée que son mari ; elle avait connu M. Rouvier dans les couloirs de la Chambre, où, pendant dix ans, elle fit la chronique parlementaire de l'*Indépendance Belge*. Mme Claude Vignon était veuve en première noces de l'ex-abbé Constant, plus connu sous le nom d'Eliphas Lévi, qui s'intitulait : magicien, professeur de hautes sciences.

Son deuxième mari avait un esprit plus pratique...

LE BON ABBÉ LEMIRE

M. Lemire député de gauche et aumônier du Bloc, continue à édifier à la Chambre ses amis déclarés et à embarrasser ses amis cachés.

Parlant, ces jours-ci, contre la R. P., il a fait une diversion contre les catholiques.

Nous citons l'*Officiel.*

M. LEMIRE... Et parce qu'un autre parti serait plus idéaliste, parce qu'il s'adresserait à la conscience au lieu de s'adresser à l'intérêt, serait-il moins dangereux ? Si on faisait appel à ma conscience, pour constituer un parti auquel vous, Monsieur Jaurès, dans la commission du suffrage universel, avez donné plusieurs fois le nom tentateur, et mauvais, à mon avis, de *« parti catholique »*, est-ce que vous avez imaginé que moi, *prêtre*, je me regarderais comme obligé d'entrer dans ce cadre factice que vous avez décoré d'une étiquette qui est un appel à ma conscience, appel que je repousse de toute mon énergie, *parce que je ne veux pas qu'on confonde la religion et la politique ?* (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche).

M. Charles DANIELOU. — Ceux qui vous applaudissent passent leur temps à traiter les modérés, les libéraux et les membres de la droite, de cléricaux, parce qu'ils sont des catholiques *(Bruit).*

M. LEMIRE. — M. Danielou lui-même me rend cette justice que lui infliger l'épithète de clérical, à lui qui est au centre, ou à droite — cela m'est égal *(On rit)* — mais qui est catholique, c'est aller trop loin. Je n'admets pas que l'on inflige l'épithète de « clérical » à un monarchiste, à un impérialiste, à un conservateur quelconque, pas plus qu'à un libéral du centre.

Je le reconnais, il y a bien plus de catholiques de ce côté-là (la droite) *que du vôtre... Et encore, je n'en sais rien...* (Rires et applaudissements à gauche.)

En tous cas, ceux de nos collègues, à quelque parti qu'ils appartiennent, et, — je le reconnais, *il y en a dans tous les partis* — qui ont le souci de cette vieille religion chrétienne... *(Rumeurs sur divers bancs à gauche et au centre.)* Oui, messieurs... qui a pénétré la France d'un idéal tel

que les socialistes, *en cueillant les fruits d'or de leur doctrine*, oublient que c'est l'Evangile qui les a portés...

M. MILLE. — Il faudrait tout de même vous mettre d'accord avec vos coreligionnaires.

A droite. — L'extrême-gauche n'applaudit plus.

M. LEMIRE. — Le catholicisme n'est pas un parti. L'esprit chrétien n'est pas le monopole d'un groupe. En tout cas, si de pareils qualificatifs ont pu être adoptés dans d'autres pays, je m'incline devant un fait local. Mais je me refuse à l'imiter.

J'ai trop confiance dans le sens droit et éclairé et *dans la libre conscience* de la France pour ne pas penser qu'elle écartera à jamais *cette confusion de deux ordres distincts.*

Si cette confusion était créée pour le bénéfice d'un parti catholique, *les restes* de christianisme qu'il y a dans nos campagnes seraient gravement compromis. J'aime trop ma religion pour ne pas le redouter.

M. GROUSSAU. — Comment! des restes du christianisme? Dans le pays que je représente, ce ne sont pas des restes de christianisme. Je proteste hautement *(Applaudissements à droite.)*

M. LEMIRE. — M. Groussau m'interrompt et me dit : « Dans un grand nombre de nos communes, ce ne sont pas des restes de christianisme qui subsistent, c'est un christianisme vivant. »

M. GROUSSAU. — Mais oui, monsieur l'abbé.

M. LEMIRE. — Je le sais, mais si j'ai employé cette expression, c'est précisément pour faire allusion à ces coins de France dans lesquels on prétend que notre catholicisme est perdu. Je dis qu'il y reste encore vivant dans les mœurs et que, si on veut faire un parti catholique, on démolira cette dernière survivance.

M. Charles BENOIST. — C'est mon avis.

M. LEMIRE. — *Le parti catholique serait une tyrannie pour nous, croyants.* Tous les partis, si vous leur donnez une représentation légale, deviendront un danger semblable pour leurs adeptes.

Je ne vous excepte pas, messieurs les socialistes. A l'heure actuelle, vous avez une situation très belle dans le pays. Vous avez lancé l'idée de la proportionnelle en la présentant comme l'expression de la justice. Vous avez à votre service une organisation de combat, qui plaît et est acceptée.

Mais, messieurs, aussi longtemps qu'on ne fait que livrer des batailles et qu'attaquer, toute organisation est bonne.

Ce qui fait la force des socialistes, c'est que, de Marseille à Lille, quand ils vont à la bataille électorale ils y vont avec un drapeau et une idée.

Parfaitement, messieurs, je ne vous dénie aucun de vos avantages.

Ce qui fait encore la force des socialistes, c'est que partout où ils vont planter leur drapeau, ils recrutent immédiatement tous ceux qui ont au cœur l'envie de quelque chose de mieux, la haine d'une supériorité ou la souffrance d'un abus.

Mais quand ce parti sera unifié par le vote, au lieu de l'être par la volonté de ses membres, ne deviendra-t-il pas un joug? Et ce joug des masses prolétariennes ne sera-t-il pas pesant comme d'autres?

C'est donc parce que je redoute le joug des partis pour la liberté de l'élu, que je ne veux pas du scrutin des partis.

Et c'est devant le Bloc que M. Lemire a trouvé heureux de faire cette diversion. Il a pensé qu'il avait bien le droit, comme député, de proférer les inepties dont rougirait un élève de séminaire.

SEMAINE RELIGIEUSE ET KERMESSE *(suite)*

Notre dernier numéro a relaté la multiple réclame faite par la Semaine religieuse d'Agen à certaine représentation théâtrale au profit des œuvres catholiques. Aux appréciations qu'elle nous a suggérées étaient jointes celles d'un correspondant agenais. Ces critiques ont vivement déplu au directeur de la dite Semaine religieuse. Il a voulu nous le faire sentir. Malgré sa prétention de conserver à sa lettre le caractère d'une admonestation secrète, nous n'hésitons pas à l'insérer. Il aura ainsi la satisfaction de nous avoir confondu publiquement dans la mesure de ses moyens. Elle ne contient rien qui ne prétende se rapporter à ce que nous avons écrit. Puis donc que cela appelait une réponse, celle-ci ne doit avoir aucune raison de se cacher. Pour nous, qu'elle ne gêne point, nous n'entendons pas nous prêter à ce jeu innocent qui, en faisant au contradicteur une obligation du secret, permet de dire autour de soi qu'il a reçu une leçon dont il ne se vantera pas. Et si les « duretés », qu'à défaut de toute bonne raison ou justification, M. le vicaire général Lespinasse tire d'un arsenal bien connu, paraissent à nos lecteurs choquantes et malavisées, ils comprendront qu'il ne nous convienne pas de les accepter, non plus que ces violences sans dignité, ni, surtout, d'y laisser joindre des imputations fausses. Tout ici peut et doit se passer au grand jour.

Voici cette lettre:

Agen, le 19 juin 1911.

Monsieur l'Abbé,

Un de nos jeunes prêtres, âme honnête, droite et foncièrement sacerdotale, m'a signalé avec émotion votre article du 15 juin : « Semaine religieuse et Kermesse ». — « Il contient, me disait-il, contre la cérémonie de Saint-Caprais, contre la mémoire de M. de Falloux, contre la dernière Vente-Kermesse et la *Semaine Catholique*, contre Mgr l'Evêque et contre vous, des attaques très perfides et très venimeuses. On y cite une correspondance agenaise, pleine de fiel. C'est *très canaille.* » — (Oh! L'âme honnête!)

Je me suis procuré votre numéro du 15 juin. Je l'ai lu, je l'ai mis sous les yeux de Mgr l'Evêque. Nous en sommes profondément écœurés.

C'est sous mon patronage, Monsieur l'Abbé, que s'est organisée la Vente-Kermesse. Je couvre de mon autorité mes collaborateurs. Le « dignitaire » visé par votre correspondant, c'est moi. Le directeur de la *Semaine Catholique*, c'est moi. L'auteur de l'article incriminé, c'est moi. C'est Mgr l'Evêque qui a fait célébrer dans son collège diocésain de Saint-Caprais une Messe pour M de Falloux.

Nous n'avons pas à nous justifier devant vous, n'étant pas vos justiciables. Mais nous avons le droit de vous demander compte du triste travail de dénigrement que vous venez accomplir chez nous. Votre correspondant agenais mêlant habilement les mensonges aux vérités, présentant celles-ci sous des aspects perfides, censurant ses supérieurs avec aigreur et venin, a commis une mauvaise action. Nous avons le droit de vous demander compte de votre imprudente complicité.

Je conçois que vous discutiez les idées générales. Celles que vous paraissez

soutenir ont été les miennes depuis toujours. Je conçois des articles comme celui de M. Lecigne dont j'honore le caractère et le talent, encore que cette fois, à mon avis, il passe la mesure et blesse la justice. Mais enfin, en histoire, on a la liberté de ses jugements. Les morts et leurs œuvres appartiennent à la discussion.

Mais nous, sur des incidents locaux dont le caractère et la portée vous échappent, à quel titre vous permettez-vous de nous juger et de nous condamner en public, devant nos subordonnés, parmi lesquels il peut y avoir des jaloux et des aigris?

Vous ne m'avez pas même adressé le numéro de votre Revue où vous me diffamez : c'est de la déloyauté. — Vous n'avez pas reculé devant le souvenir des polémiques où vous avez heurté jadis, dans le *Bien du Peuple*, Mgr l'évêque d'Agen, vous semblez poursuivre une vieille rancune et une vieille vengeance. — Vous instituez autour de nous une sorte de police occulte; c'est l'abominable système de la délation et des fiches. — Vous prêtez votre Revue comme un abri à un mauvais soldat, pour qu'il y goûte la triste joie de tirer sur ses chefs; c'est la prime à la trahison. — Et tout cela se répand autour de nous! Et le résultat c'est de déconcerter les uns, d'aviver la mauvaise joie des autres, de fomenter la discorde et l'indiscipline, de saper l'autorité. C'est de la vilaine besogne, Monsieur l'Abbé.

Je vous dis des choses dures : j'en conviens. Félicitez-vous que je ne vous les dise pas en public, et dans ma *Semaine Catholique* que vous avez vilipendée. Mais je ne suis pas de ceux qui donnent aux catholiques cette douleur, aux adversaires cette satisfaction, à tous ce scandale de nos querelles anémiantes. Je garderai le silence. Je ne vous oblige pas à publier cette lettre. Je vous l'interdis même, ne voulant pas de polémiques. Le travail odieux du venimeux termite se continuera par vous, autour de moi, contre moi : je m'y résignerai. Que Dieu vous pardonne, comme je vous pardonne, Monsieur l'abbé. C'est la prière et le vœu de ma fraternelle charité.

J. Lespinasse, V. G.

Constatons, tout d'abord, que cette lettre ne dément, ne rectifie, ne justifie rien de ce qui a fait l'objet de nos critiques ou de celles de notre correspondant.

Mais elle contient des accusations outrageusement fausses.

Il est faux — je m'excuse d'employer le seul terme exact, mais ici tout autre serait trop faible — il est absolument faux que nos critiques aient contenu aucune attaque contre Mgr l'Evêque d'Agen. S'il y a ici quelque chose de « perfide et de venimeux » ce n'est pas sous notre plume.

Serait-ce la citation relative au service pour le centenaire de M. de Falloux où l'on voit ces attaques? Elle est empruntée à la Semaine religieuse elle-même, sans un seul mot de commentaire. S'il y avait inconvénient à attirer l'attention sur le fait, pourquoi en a-t-elle parlé?

Il est faux, absolument faux, — le lecteur peut encore en juger — que ce que j'ai écrit contienne l'allusion, même la plus lointaine, « aux polémiques où j'aurais « heurté jadis dans le « *Bien du Peuple* » « Monseigneur l'évêque d'Agen »; et il est d'ailleurs également faux que le prélat ait été mêlé par moi à cette polémique, quoique M. l'abbé Olgivolski, directeur du *Bien du Peuple,* à qui j'en avais pour ses attaques contre moi, ait tout fait pour substituer son évêque à sa

personne discutable, en intitulant avec fracas ses réponses : « M. l'abbé Barbier contre l'évêque d'Agen. »

M. l'abbé Lespinasse renouvelle ici la même tactique. Je lui en laisse la responsabilité. C'est lui qui, comme son confrère, compromet une haute autorité qu'il aurait dû prendre soin de ne point faire intervenir.

C'est lui qui ramène sur le tapis cette polémique antérieure à la fondation de cette revue; en quoi il est peut-être mal avisé. Je suis tout prêt, pour ma part, à étaler de nouveau les pièces du débat. C'est une page qui aurait encore son actualité pour l'histoire de l'esprit moderniste. Et je crois que ceux qui me contredirent alors hésiteraient à le faire aujourd'hui.

Quant à sa personne, j'ignorais qu'il fût directeur de la « Semaine religieuse » et ne me suis point enquis du nom, qui ne fait rien à la chose, si ce n'est pour le « jeune premier rôle », la « forte jeune première » et la « mère noble », qui trouveront plus savoureux les compliments venant de M. le Vicaire Général en personne.

Il couvre de son autorité ses collaborateurs. En l'espèce, il importe peu, puisqu'il est lui-même l'auteur. Mais, si l'on veut nous dire que tout ce qui paraît dans une Semaine religieuse doit être pris comme ayant la sanction de l'autorité ecclésiastique, nous nous permettons de penser que ce serait faux en droit, et, en fait, compromettant pour elle

Et que viennent faire ici la « police occulte », « la délation et les fiches », quand il s'agit tout simplement de ce qui est imprimé dans la « Semaine religieuse? » M. Lespinasse vide sans utilité l'arsenal.

Reste le fait d'avoir « vilipendé » la Semaine religieuse d'Agen. Je ne me sens point coupable d'un forfait si atroce. Mais, enfin, je me suis permis une critique; un correspondant local a exprimé les siennes. Cela est vrai. Je ne crois pas que les morts seuls et leurs œuvres appartiennent à la discussion. Si M. Lespinasse avait le temps de lire notre numéro du 1er juillet 1910, qui forme une brochure sur les droits de la critique catholique, il y trouverait, j'ose m'en flatter, la justification de la « complicité » dont il me demande compte. Ce n'est pas seulement en histoire, ni seulement dans la discussion des idées générales, que la critique a la liberté de ses jugements. De cette liberté, qui s'exerce non moins sur les faits actuels, elle use à ses risques et périls. Elle y puise le droit d'émettre ses appréciations pour éclairer l'opinion catholique, en ayant soin de les baser sur des faits exacts, comme dans le cas présent, mais elle laisse ensuite à ceux qui ont l'autorité en main le rôle qui consiste à « juger » et à « condamner ». Il est arrivé plus d'une fois, dans l'histoire, et aussi dans le présent, que le jugement et la condamnation, quand l'Eglise les a estimés opportuns, confirmaient exactement les dires de cette malheureuse critique, « vilipendée » par d'excellents catholiques, laïcs ou prêtres.

Inutile d'insister sur le reste et de répondre aux aménités par lesquelles se traduit la « fraternelle charité » de son auteur. J'en ai

assez dit pour faire sentir, sinon à M. l'abbé Lespinasse, du moins à tout lecteur impartial, qui aurait le droit en cette affaire de se dire « écœuré ».

E. B.

AGITATION LIBÉRALE

On lisait ces jours-ci dans la correspondance habituellement bien informée que M. Oscar Havard rédige pour la presse conservatrice :

Un de mes amis me communique d'intéressantes nouvelles de Rome. Il paraît que le parti libéral se remue de nouveau et se groupe autour de Rampolla. Un certain nombre de membres du Sacré-Collège ne cacheraient pas l'espoir qu'ils ont d'assister à un prochain revirement de la politique pontificale. On conseillerait à Pie X de faire des avances à la République et de remettre en honneur les pratiques diplomatiques de Léon XIII. L'intransigeance serait tenue pour une grave imprudence et une rare maladresse; il serait question d'obtenir du pape une démonstration favorable au régime.

Sur quoi reposent exactement ces bruits? Nous ne saurions le dire avec certitude. Ce qui n'est pas douteux, c'est que l'agitation libérale ne se donne pas de répit. Elle travaille sourdement, mais avec persévérance et ténacité. Le but est toujours le même : arriver à peser sur l'esprit du Saint-Père, l'amener à compter avec les tendances libérales qu'on s'efforce de lui représenter comme irrésistibles, obtenir de lui quelque signe de faveur pour la politique libérale et le décider à entrer en conciliation avec notre gouvernement sectaire.

Nos informations personnelles nous permettent cependant d'ajouter un fait précis à celles de M. Havard. Partant on ne sait d'où, ou plutôt on le devine trop bien, arrivent fréquemment de France à Rome et au Vatican, depuis quelques mois, des bruits de désaffection croissante des catholiques et du clergé français à l'égard de S. S. Pie X. Misérable et menteuse intrigue! Ces hommes ne craignent pas de spéculer sur les angoisses intimes du Père commun des fidèles, ils travaillent à les exciter, dans l'espoir d'ébranler sa fermeté invincible et d'influencer ses déterminations dans les choix épiscopaux, dans les directions données aux catholiques.

Ils trompent le Pape et son entourage. En dépit de toutes les menées libérales, en dépit des progrès considérables, effrayants sous certains aspects, que le libéralisme a accomplis en France depuis un certain nombre d'années à la faveur des circonstances, l'esprit catholique français est et demande un esprit *romain*. Ce magnifique résultat de l'admirable gouvernement de Pie IX secondé par les grands hommes d'Eglise que notre pays possédait alors, montre ce qu'opère l'intrépide affirmation de la vérité catholique dans un peuple prédestiné par la Providence à en être le plus fidèle instrument parmi les nations. Et ce résultat est un grand enseignement. Le véritable esprit de gouvernement ne varie pas avec les pays. Il consiste partout à s'appuyer sur ses amis, plus qu'à ne pas mécontenter les timides et les adversaires. La magnanime fermeté de Pie X a renouvelé l'exemple

de Pie IX. Alors que rien ne semblait plus pouvoir endiguer le flot de plus en plus tumultueux de ce libéralisme qui, après avoir triomphé en politique, envahissait le sanctuaire de la foi et celui de l'Eglise, égarant les consciences après les avoir abaissées à tout genre de concessions, l'éclat de la parole pontificale les a ramenées comme sans effort à la saine notion de la constitution de l'Eglise, à la pureté de sa doctrine, au sentiment de leurs droits et de leurs devoirs. Car sa parole est acceptée avec une soumission entière, avec une enthousiaste et croissante reconnaissance par la masse, la grande masse des catholiques français. Voilà la vérité.

Il y a des oppositions et des résistances, on ne dira pas que nous sommes de ceux qui les dissimulent. Elles sont un danger. Mais cette opposition et ces résistances, bien loin d'exprimer une disposition générale, trahissent seulement l'effort d'une coterie. Chez un assez bon nombre, d'ailleurs, elles portent sur des points relativement secondaires, tels que la politique et la direction de l'action sociale, et sont pour ainsi dire inconscientes, venant d'hommes qui entendent sincèrement ne pas manquer de fidélité à l'Eglise et à son Chef. On peut même affirmer que, sur ces divers points, comme sur d'autres plus importants, tels, par exemple, que la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, le ralliement se serait fait plus unanime et plus empressé autour du Saint-Siège, si la bruyante agitation libérale ne lui avait fait juger meilleur de ne prononcer l'oracle définitif qu'après de longs ménagements destinés à y préparer peu à peu l'opinion, dût-elle s'énerver de l'attente et faire croire à des hésitations qui rendaient l'erreur plausible.

Le Pape connaît l'heure de Dieu. Il a montré plus d'une fois que rien ne saurait l'arrêter quand elle sonne. L'expérience a appris, elle apprendra peut-être encore aux libéraux qu'il est difficile de la faire rétrograder.

***

La correspondance Havard poursuit en mentionnant un autre bruit.

Autre chose Vous n'ignorez pas que d'autres démarches ont été faites dans le but d'obtenir le chapeau en faveur d'un prélat qui occupe un siège éminent entre tous. En principe, il avait été convenu que la pourpre cardinalice serait accordée à ce prélat enclin, dit-on, aux tractations — tractations honorables d'ailleurs — avec le pouvoir civil. Mais un ajournement avait paru nécessaire. Aujourd'hui, les délais de rigueur semblent à la veille d'expirer. Le chapeau sera donc prochainement conféré. Faudra-t-il voir dans ces faits le prodrome d'une orientation nouvelle? Plusieurs le disent. Mais il est sage d'attendre. Je me demande comment une politique « concordataire » pourrait se concilier avec les tendances d'un cabinet où figure le citoyen Steeg.

Nous n'avons, cela va sans dire, aucune appréciation à émettre sur un tel sujet, si ce n'est pour faire une réserve sur les tendances prêtées à Mgr l'archevêque de Paris et sur le rapport de cette information avec la précédente. Mais, puisque la question est remise

sur le tapis, il ne sera pas sans intérêt de rappeler à titre de document un article de M. de Narfon dans le *Figaro* (11 janvier 1909). Il avait pour titre : « Le chapeau de Mgr Amette ».

On ne sait pas encore à quelle date le Pape tiendra un consistoire ni à quels archevêques ou évêques il y donnera le chapeau. Toutefois les vides nombreux que la mort a faits récemment dans le Sacré-Collège permettent de penser que le Souverain Pontife ne tardera plus beaucoup à créer des cardinaux.

Plusieurs de nos confrères, qui en jugeaient sans doute d'après le désir à peu près unanime de l'épiscopat français, ayant cru pouvoir annoncer que Mgr Amette, archevêque de Paris, et Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, seraient certainement compris dans les prochaines créations cardinalices, le Vatican s'est empressé de déclarer que rien n'était décidé à cet égard. Aussi bien les intentions de Rome en cette matière sont-elles naturellement subordonnées à de changeantes opportunités.

Or, puisqu'il s'agit d'opportunité, on peut du moins faire remarquer à quel point les circonstances actuelles commandent en quelque sorte l'élévation à la pourpre romaine de l'archevêque de Paris. Je suis en mesure d'affirmer que le cardinal Lecot, à la veille d'accomplir ce voyage *ad limina* d'où il devait revenir dans un cercueil, avait le dessein de s'en expliquer respectueusement, mais instamment, avec le Saint-Père et que ce fut même là l'une des principales raisons de son départ pour Rome, ainsi qu'il le donna à entendre assez clairement à plusieurs personnes de son intimité pendant le dernier et très bref séjour qu'il fit à Paris.

Donc le cardinal Lecot se proposait d'exposer au Pape qu'en régime de séparation il semble convenable que l'archevêque de Paris *soit d'une certaine manière le chef de l'Eglise de France*, ou si l'on veut l'intermédiaire autorisé, officiel, entre le Saint-Siège et les autres membres de l'épiscopat. Lorsque le Pape a des instructions à donner aux évêques de France, — et cela arrive fréquemment — c'est à l'archevêque de Paris qu'il les envoie généralement, et en tout cas normalement, avec mission de les communiquer aux titulaires des divers diocèses. Cette mission même, en tant qu'elle est fondée sur la situation politique de la capitale, *implique chez celui qui en est régulièrement investi une sorte de primatie sur ses collègues;* et surtout elle réclame que nul d'entre eux ne lui soit hiérarchiquement supérieur. D'autres archevêques ou de simples évêques étant cardinaux et l'archevêque de Paris ne l'étant pas, il en résulte une situation fausse pour celui-ci et pour ceux-là.

Cette situation devient fort gênante quand l'archevêque de Paris assiste avec quelqu'un d'entre eux à une cérémonie religieuse, puisqu'il se trouve obligé de lui céder le pas, comme il est arrivé en dernier lieu aux funérailles de Bordeaux. Elle serait encore moins tolérable si le Pape daignait permettre à l'épiscopat français de se réunir en assemblée plénière, car l'archevêque de Paris y occuperait donc une place, conforme sans doute à son rang dans la hiérarchie, mais néanmoins fort inégale à sa qualité, à sa dignité réelle.

Voilà les considérations que le cardinal Lecot se proposait de faire valoir au Souverain-Pontife, indépendamment des mérites personnels, universellement reconnus, de Mgr Amette, et de l'importance historique du siège de Saint-Denis. A-t-il réalisé ce dessein? Je le pense. A-t-il réussi à convaincre Pie X? Je l'ignore.

Le cardinal Lecot, qui parlait volontiers, était en effet parti pour Rome en déclarant qu'il en rapporterait le chapeau de Mgr Amette. Ce ne fut pas dit-on, la seule déception qui l'y attendait. On peut

penser que le Saint-Siège n'apprécia pas « l'opportunité » des motifs qu'il s'était chargé de faire valoir. Et il est à croire qu'ils n'entreront guère davantage dans la détermination qui réaliserait prochainement le vœu qu'il présentait.

LES EXCLUSIONS DE L'A. C. J. F.

Encore un témoignage que je n'ai point été chercher, qui m'est envoyé spontanément, mais qui arrive à point, il faut l'avouer, après l'article qu'on a lu plus haut. La lettre qui l'apporte tout à la dernière heure est datée du 27 juin. Elle vient du diocèse de Sens et est relative au cas d'un jeune homme nommé M. Martinet, exclu du patronage catholique d'Auxerre.

L'honorable correspondant de qui elle émane me pardonnera certainement de le nommer. C'est M. le comte Canchy, l'un des plus dévoués et des plus généreux soutiens de la cause catholique dans ce diocèse.

Sa lettre rend compte d'une démarche faite par lui près des directeurs du patronage au sujet de cette mesure, et voici comment il en rapporte le résultat.

J'ai été reçu en compagnie du jeune homme exclu pour politique par le directeur du patronage et par l'archiprêtre de la cathédrale, agissant comme son supérieur hiérarchique. (Le directeur du patronage est vicaire de la cathédrale d'Auxerre).

Le résultat de l'entrevue a été définitif. Je n'ai pas eu à faire de distinctions de temps ni de lieux, ni de spécifications de personnes. L'archiprêtre m'a dit ceci :

> M. Martinet n'a pas été exclu, il s'est mis dans le cas de l'être conformément à nos règlements. Cette exclusion n'a rien de personnel, au contraire. Nous aimons et estimons M. Martinet. Mais les règlements de l'Association Catholique de la Jeunesse Française dont nous faisons partie, règlements, à nous communiqués par M. Hardy, président de l'Association dans l'Yonne, *interdissent aux membres de faire de la politique quelle qu'elle soit, même exclusivement en dehors du patronage sous peine d'exclusion.* M. Martinet n'en a fait qu'en dehors du patronage, mais cela engage toute la Jeunesse catholique, et nous ne pouvons le supporter. Du reste, nous nous en référons à la Semaine religieuse du diocèse et à la lettre du Pape à M. Gerlier. Nous sommes en communion d'idées avec notre archevêque et Rome.

Que veut-on de plus complet et de plus décisif?

AVIS

Nos abonnés doivent trouver, encarté dans le présent fascicule, l'index alphabétique du tome V.

Le Gérant : G. Stoffel

IMP. DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE. — 8.875

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE (Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

UNE NOUVELLE « HISTOIRE ANCIENNE DE L'EGLISE » (1)

III. — LES APÔTRES — SAINT PIERRE A ROME LES CROYANCES ET LA VIE CHRÉTIENNE. — LE CULTE

Le portrait que Mgr Duchesne trace des apôtres n'est pas précisément très flatté.

« Restés entre eux, les vieux conservateurs n'avaient pu que renforcer leurs tendances. Ils avaient pour chef Jacques, « frère du Seigneur », qui déjà, du temps des apôtres, jouissait d'une grande considération et gouvernait avec eux l'église locale. C'était un homme d'une sainteté reconnue, d'une piété profonde, mais très attaché aux coutumes juives et *peu disposé à transiger sur leur caractère obligatoire.* Dans son entourage, les hardiesses de Paul avaient été subies plutôt qu'acceptées. C'était de là qu'étaient sorties les inspirations qui divisèrent momentanément la chrétienté d'Antioche et *mirent Pierre et Paul aux prises.* De là aussi partirent divers émissaires qui, suivant les traces de Paul en Asie-Mineure et en Grèce, entreprirent de ramener au judaïsme strict les païens ou prosélytes convertis par lui, de leur imposer la circoncision et pour en arriver là, de déconsidérer personnellement l'apôtre des gentils » (2).

Voilà donc un apôtre présenté comme intransigeant sur le caractère obligatoire de ces coutumes juives, dont saint Paul proclame l'inutilité. Et Mgr Duchesne a tout l'air de rendre saint Jacques responsable des entraves apportées par les judaïsants au ministère du Docteur des Gentils.

Or, les *Actes*, qui signalent le fanatisme des « vieux conservateurs » juifs, ne disent nulle part que saint Jacques les ait approuvés. Tout au contraire, dans le discours qu'il prononce au Concile de Jérusalem, il ne réserve de la Loi ancienne que certains points dont l'abandon prématuré aurait pu malédifier; mais la circoncision est formellement abrogée : « Frères, Simon a raconté comment Dieu, tout d'abord, a pris soin de tirer du milieu des Gentils un peuple qui portât son nom... C'est pourquoi je suis d'avis qu'il ne faut pas inquiéter ceux d'entre les Gentils qui se convertissent à Dieu. Qu'on leur écrive seulement qu'ils ont à s'abstenir des souillures des idoles, de l'impureté, des viandes étouffées et du sang » (3).

Lorsque saint Paul revint de sa troisième mission, « il se rendit chez Jacques et tous les Anciens s'y réunirent. Après les avoir em-

1. Voir les numéros du 1er et 15 juin 1911.

2. Pp. 28, 29. — 3. *Act.*, XV, 14, 19.

brassés, il raconta en détail tout ce que Dieu avait fait parmi les Gentils par son ministère. Ce qu'ayant entendu, ils glorifièrent Dieu » (1). Puis, ils lui dirent : « Tu vois, frère, combien de milliers de Juifs ont cru et tous sont zélés pour la loi. Or, ils ont entendu dire de toi que tu enseignes *aux Juifs* de ne pas circoncire leurs enfants et de ne pas se conformer aux coutumes... *Quant aux Gentils qui ont cru,* nous leur avons écrit, après avoir décidé qu'*ils n'ont rien de pareil à observer,* sauf qu'ils doivent s'abstenir des viandes offertes aux idoles, du sang des animaux étouffés et de l'impureté » (2). Par où l'on voit que Mgr Duchesne a une manière de traduire les *Actes des Apôtres* qui n'en est que le travestissement.

***

Il continue :

« Pour dissiper ces bruits il n'y avait qu'une chose à faire, c'était de prouver par une démonstration éclatante, qu'il (saint Paul) avait été calomnié et qu'il était toujours un fidèle observateur de la Loi.

» Paul, qui avait pour principe de se faire tout à tous, accepta cette solution. Il se joignit à quatre fidèles qui avaient fait le vœu des nazirs, se fit raser la tête, se soumit en leur compagnie aux purifications rituelles et commença avec eux, dans l'enceinte du Temple, une série d'exercices spéciaux... »

Ceux des derviches tourneurs, peut-être?

« Leur durée était de sept jours; ils se terminaient par un sacrifice. L'auteur de l'épître aux Romains, après avoir, d'un ton si décidé, pris congé de la Loi, la sentait de nouveau peser sur ses épaules rebelles » (3).

C'est parler avec une désinvolture de mauvais goût de celui que le Sauveur appelait un « Vase d'élection », de l'apôtre ravi en extase au troisième ciel et disant de lui-même : « Ce n'est plus moi qui vis; c'est le Christ qui vit en moi... Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jésus-Christ. »

La scène, qui tourne au comique sous la plume malicieuse de l'écrivain, n'a pas du tout ce caractère dans le texte inspiré. Les Anciens, après avoir glorifié Dieu avec l'apôtre de ses succès, lui demandent de faire, pour le bien de la paix, un grand acte d'humilité et de charité. Ces pratiques, dont ils reconnaissent avec lui l'inutilité, qu'il veuille bien s'y soumettre pour éviter un scandale. Sans hésiter il accepte. En quoi il demeure fidèle aux maximes énoncées dans cette Epître aux Romains que Mgr Duchesne lui oppose. « Jugez, y disait-il, qu'il ne faut rien faire qui soit pour votre frère une pierre d'achoppement ou une occasion de chute. Je sais que rien n'est impur en soi; néanmoins, si quelqu'un estime qu'une chose est impure; elle l'est pour lui. Or,

1. *Act.*, XXI, 18, 20. — 2. *Ib.*, 20, 25. — 3. Pp. 33. 34.

si pour un aliment tu contristes ton frère, tu ne marches plus selon la charité... Recherchons donc ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle. Garde-toi, pour un aliment, de détruire l'œuvre de Dieu (1)... Nous devons, nous qui sommes forts, supporter les faiblesses de ceux qui ne le sont pas... Que chacun de nous cherche à complaire au prochain pour le bien, afin de l'édifier » (2). Dans sa première Epître aux Corinthiens, il avait professé la même doctrine: « Libre à l'égard de tous, je me fais le serviteur de tous pour gagner plus de personnes. *J'ai vécu à la juive parmi les juifs, pour gagner les juifs ; avec ceux qui sont sous la Loi, je me suis soumis à la Loi, quoique je n'y fusse plus assujetti* » (3).

Saint Paul reste donc, en cette circonstance, admirablement conséquent avec ses principes et avec son passé. N'est-ce pas obscurcir indignement son auréole, que de nous le présenter comme un docteur qui détruit ce qu'il enseigne, ou comme une sorte d'opportuniste qui, pour se tirer d'un mauvais pas, accepte de se prêter à une ridicule comédie?

***

Saint Pierre joue un rôle bien effacé dans l'œuvre de Mgr Duchesne. Alors que les premiers chapitres des *Actes* mettent sa personnalité et même sa primauté en un si vigoureux relief, l'auteur le tient, d'une façon un peu trop systématique, dans cette ombre discrète où l'Evangile a laissé saint Joseph.

Quand ce pauvre Pierre émerge du récit, ce n'est généralement pas à son avantage :

« Son exemple entraîna beaucoup de défections: Barnabé lui-même se sépara du compagnon de ses travaux apostoliques. Mais Paul ne s'abandonna pas. Il résista en face au grand chef des fidèles et lui reprocha, en termes assez durs, l'inconséquence de son attitude.

» On ne saurait dire quelle fut l'issue immédiate et locale de ce conflit. Une chose est certaine, c'est que les idées de Paul finirent par prévaloir dans l'organisation des sociétés chrétiennes » (4).

Cela, en soi, est exact; mais, comme l'historien n'a pas eu soin de nous montrer saint Pierre ralliant à « ses idées à lui » l'assemblée des Apôtres et des Anciens, divisée sur la question de principe (5), n'est-il pas à craindre que ces mots : « les idées de saint Paul finirent par prévaloir » ne prêtent à une fâcheuse équivoque?

Le séjour du chef des Apôtres dans la capitale de l'Empire est péremptoirement prouvé; toutefois, on ne sait pas trop à quel titre saint Pierre s'est trouvé là.

« Le fait d'avoir été les derniers disciples immédiats de saint Pierre constitua pour les Romains une prérogative importante (6)... La suc-

1. Rom., XIV. — 2. *Ib.* XV. — 3. I Cor., IX.
4. Page 25. — 5. Act., XV. — 6. P. 65.

cession des évêques de Rome... se rattache aux apôtres Pierre et Paul... A Rome, elle était si bien connue qu'elle servait à dater les événements (1)... L'Eglise de Rome pouvait avoir hérité collégialement de l'autorité supérieure de ses fondateurs apostoliques » (2)...

Dans tout cela, rien n'indique que saint Pierre ait été véritablement et dans la rigueur des termes, évêque de Rome : il aurait été l'apôtre des Romains, comme il le fut des chrétiens du Pont et de la Bithynie (3); s'il a été le fondateur de leur Eglise, il partage cette gloire avec saint Paul, ce qui, présenté sans explication, est de nature à dérouter le lecteur catholique.

On me répondra que la page 61 met les choses au point :

« Dès le IIIe siècle, on voit les papes argumenter de leur qualité de successeurs de saint Pierre; nulle part, ce titre ne leur est contesté. Pour toute la chrétienté, aussitôt que l'attention est éveillée sur les souvenirs apostoliques et sur les droits qui s'y rattachent, l'Eglise de Rome est l'Eglise de saint Pierre. »

Mais il saute aux yeux qu'il y a dans l'argumentation de ces papes une prétention incompatible avec le fait d'une autorité transmise à tout un collège par les deux co-fondateurs de l'Eglise Romaine. Si l'attention de la chrétienté ne s'éveilla sur ce point que deux siècles après l'événement, quel crédit mérite-t-elle?

Du reste, cette concession déjà insuffisante, Mgr Duchesne la démolira de ses propres mains dans son deuxième volume :

« S'il y avait eu, dans l'Eglise du *IVe siècle,* une autorité centrale, reconnue et agissante, elle aurait offert un moyen de solution. *Mais il n'en était pas ainsi*... Se mettre du côté où est l'Eglise romaine? Il eût fallu pour cela qu'il y eût à ce sujet une tradition, une habitude; que l'on fût accoutumé à voir l'Eglise romaine intervenir en ces affaires. En fait, il y avait assez longtemps qu'on n'entendait plus parler d'elle en Orient... Il n'y avait pas là un pouvoir directeur, une expression efficace de l'unité chrétienne. *La papauté, telle que l'Occident la connut plus tard, était encore à naître* » (4).

A la page 545 de ce même tome second, le pape Anastase et Simplicien, évêque de Milan, sont appelés les « deux primats italiens ».

***

Tout cela coule de la même source, je veux dire de la position prise par Mgr Duchesne relativement à la venue de saint Pierre à Rome. Je confesse humblement que, sur ce point, j'ai commencé par être de l'avis de l'auteur; j'ai cru que la tradition des « années de Pierre » était mal fondée et ce sont les conséquences d'ordre théologique du problème qui m'ont ouvert les yeux. J'ai donc repris la thèse pour

1. Page 92. — 2. Page 95. — 3. Ia *Petri,* I.
4. II, p. 660-1.

l'étudier plus à fond. On reconnaîtra qu'elle a son importance. Cet examen, que je ramènerai à ses lignes essentielles, aura pour avantage de montrer que l'éminent historien ne tient pas à tirer des documents qu'il compulse des conclusions qui réjouiraient l'orthodoxie.

La tradition qui fait arriver saint Pierre une première fois dans la Ville Eternelle entre 39 et 42, repose, comme on le sait, sur deux documents écrits du IV[e] siècle : d'une part, pour l'Orient, la *Chronique* et l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe; de l'autre, pour l'Occident, le catalogue libérien.

M. Harnack (1) suppose que la source où a puisé Eusèbe est la *Chronographie* de Jules l'Africain (2). De fait, Eusèbe la cite plusieurs fois (3) et il en loue l'exactitude (4). Or, cette Chronographie, rédigée apparemment peu après l'année 221, assigne comme durée de l'épiscopat romain de saint Pierre l'intervalle entre 39 et 64, soit 25 ans.

Quant au catalogue dressé par ordre du pape Libère, il n'est qu'une reproduction revue et augmentée du χρονικῶν d'Hippolyte, composé vers 235 (5) et qui renferme les mêmes données concernant l'épiscopat du prince des apôtres.

Voilà, on ne saurait le nier, une tradition fort respectable : elle remonte au début du troisième siècle et on la rencontre à la fois en Orient et à Rome, deux milieux éminemment conservateurs.

Sûrement, Jules l'Africain et Hippolyte ont appuyé leurs indications sur des documents parfaitement connus; ils ont eu à leur disposition une liste de pontifes romains *contenant la date de leur épiscopat,* puisque leur liste à eux la rapporte. Précisément, l'existence de cette liste se déduit de différents passages de Tertullien et de saint Irénée, comme aussi de textes fort anciens, conservés par Eusèbe et saint Epiphane (6). Par eux nous remontons jusqu'au pontificat de saint Anicet (155-166).

Sans doute, saint Irénée (7), Hégésippe (8) et l'anonyme très ancien cité par saint Epiphane (9) ne donnent pas de dates, dans leur nomenclature des pontificats; mais le but qu'ils se proposaient ne l'exigeait nullement et ce serait aller contre toutes les règles d'une saine critique, de conclure de leur silence sur ce point à l'inexistence d'une liste chronologique.

1. Chronologie, t. II, p. 91.

2. Né vers 170. Sa chronographie s'arrête à l'année 221.

3 Dans sa *Chronique*, sa *Préparation* et sa *Démonstration évangélique* et surtout son *Histoire ecclésiastique*, I, VI, 7.

4. H. E., VI, 31.

5. Cf. Flamion: *Les anciennes listes épiscopales*, dans la Revue d'Histoire ecclésiastique de Louvain, 1900, p. 657.

6. Lire ces passages dans Flamion, pp. 663 à 665.

7. *Adv. Haer.*, III, 3. — 8. Dans Eusèbe, H. E., IV, XXII, 3. — 9. *Haer.*, XXVII, 6.

Sans doute encore, saint Irénée donne comme fondateurs de l'Eglise Romaine saint Pierre conjointement avec saint Paul. L'objection perd de son importance, si l'on considère que c'est précisément à partir de saint Irénée que saint Pierre sera sans cesse cité tout seul et que prévaudra dans tout l'Univers l'idée que Rome est le siège de Pierre, la chaire sacrée du haut de laquelle il a donné son enseignement infaillible : « Ad Petri cathedram atque ad Ecclesiam principalem, unde unitas sacerdotalis exorta est » (1).

Mais, à y regarder de près, le texte de saint Irénée, loin d'être une objection, favorise le sentiment traditionnel.

Saint Paul, en 58, fait l'éloge de l'Eglise de Rome; les chapitres I, XV et XVI nous montrent cette communauté affermie dans la foi, sainte et florissante. Elle était donc fondée. Pierre et Paul, en venant dans la Ville éternelle, le premier en 62 et le second en 64, y arrivaient trop tard pour mériter le titre de fondateurs; ainsi l'expression de saint Irénée ne serait pas exacte. Elle l'est, au contraire, dans notre hypothèse, car, en ce cas, le prestige exercé par la haute personnalité de saint Paul, son apostolat à Rome et son martyre suffisent pour qu'il soit associé à saint Pierre dans la gloire de cette fondation (2).

C'est ainsi encore qu'il convient d'interpréter ces mots du vieux document inséré dans la liste de saint Epiphane : « καὶ ἐπίσκοποι », à moins qu'ils ne soient une interpolation, comme plusieurs l'ont pensé (3). Saint Pierre est l'ἐπίσκοπος titulaire, saint Paul est l'évèque coadjuteur.

***

M. de Rossi, de son côté, a retiré de ses études archéologiques la conviction que les deux fêtes du 18 janvier et du 22 février commémorent la double venue de saint Pierre dans la capitale de l'Empire (4).

Ne serait-il pas permis, enfin, de trouver une confirmation de ce sentiment dans l'Epître aux Romains elle-même? « J'ai mis mon honneur à prêcher l'Evangile là où le Christ n'avait pas encore été nommé,

1. S. Cyprien, *Epist ad Cornelium*, LV, c. 14, écrite en 250.

2. « Il faut, dit Bossuet, que la commission extraordinaire de Paul expire avec lui à Rome et que, réunie à jamais, pour ainsi parler, à la chaire suprême de saint Pierre à laquelle elle était subordonnée, elle élève l'Eglise Romaine au comble de l'autorité et de la gloire... Quelque grand que soit saint Paul en science, en dons spirituels, en charité, en courage; encore qu'il ait travaillé plus que les autres apôtres et qu'il paraisse étonné lui-même de ses grandes révélations et de l'excès de ses lumières, il faut que la parole de J.-C. prévale: Rome ne sera pas la chaire de saint Paul, mais la chaire de saint Pierre. ». — (Sermon sur l'*Unité de l'Eglise*).

3. Ἐν Ῥώμῃ γαρ γεγόνασι πρῶτοι Πέτρος καὶ Παῦλος οἱ ἀπόστολοι αὔτοι καὶ ἐπίσκοποι. (*Haer.* XXVII, 6). M. Flamion observe que le premier titre donné à saint Pierre et à saint Paul paraît exclure le second.

4. *Bollettino* de mai juin 1867.

afin de ne pas bâtir *sur le fondement qu'un autre aurait posé... C'est ce qui m'a souvent empêché d'aller chez vous...* Ayant depuis nombre d'années le désir d'aller vers vous, j'espère vous voir en passant » (1). La raison pour laquelle saint Paul a différé sa visite aux Romains est la crainte de paraître bâtir sur le fondement d'un autre. Eh bien! ce fondement, c'est aux apôtres seuls qu'il appartenait de le poser : « Selon la grâce qui m'a été donnée, *j'ai,* comme un sage architecte, *posé le fondement* » (2). « Vous êtes édifiés *sur le fondement des apôtres...,* dont Jésus-Christ lui-même est la pierre angulaire » (3).

Il ne semble pas vraisemblable que saint Paul se fût servi de cette expression si Rome, à l'heure où il parlait, n'avait pas été évangélisée par un apôtre, et comment douter que cet apôtre ne fût saint Pierre ?

Le scrupule qui l'a empêché pendant longtemps de faire une visite ardemment désirée, n'aurait eu aucune raison d'être, si la communauté chrétienne de Rome avait été fondée par de simples disciples.

Comme saint Paul écrivait cela en 58, rien n'empêche d'entendre les « longues années » dont il parle des seize années écoulées depuis l'an 42, date communément assignée au premier voyage de saint Pierre dans la Ville éternelle. C'était l'année de la dispersion des apôtres. Parlant de l'exode de Pierre, qui suivit sa délivrance, saint Luc se sert de cette expression mystérieuse : « *Et egressus abiit in alium locum* » (4). Un grand nombre d'exégètes entendent cet « autre lieu » de Rome, se fondant sur Eusèbe et sur saint Jérôme affirmant que Pierre vint à Rome dans les premières années du règne de Claude, et M. Harnack déclare que « cette antique tradition repose sur un terrain solide et que rien n'empêche de la tenir pour historique » (5). Mgr Duchesne a-t-il donc des raisons de se montrer plus difficile que le coryphée des hypercritiques d'Outre-Rhin ?

***

Essayons de nous rendre compte de ce qu'était la foi des chrétiens de la première génération.

« Qu'il vînt à la communauté des rangs du judaïsme pur ou du sein du paganisme, l'adepte de la prédication chrétienne y arrivait par un acte de foi en Jésus-Christ. Il croyait que Jésus était le Mes-

1. Rom., XV, 20-24.
2. I Cor., III, 10.
3. Eph. II, 20.
4. *Act.*, XII, 17.
5. Chronologie, I, p. 244 : *Die alte Ueberlieferung fusst auf gutem Grunde, und nichts hindert sie für historisch zu halten.* Notons encore que M. Harnack avance la date de la composition de la *1a Petri* jusqu'à l'année 52 ou 53; or cette épître fut écrite à Rome.

sie attendu d'Israël, qu'il était mort et ressuscité, suivant ce qui était marqué d'avance dans les saintes Ecritures des juifs (1)...

» Ils étaient chrétiens par Jésus-Christ, parce qu'un homme appelé Jésus, qu'ils n'avaient pas vu pour la plupart, les avait appelés à lui. Cet homme était mort, il était ressuscité; assis maintenant à la droite de Dieu, il allait bientôt reparaître tout glorieux et livrer au mal une bataille décisive. Qu'était-il? Quelle était l'origine de ce rôle de chef religieux, de représentant efficace de Dieu, de juge de l'humanité entière... Un de ses titres les plus élevés était celui de Fils de Dieu. Mais, sur ce point essentiel, il ne pouvait être question de s'en tenir à la tradition juive. Elle est manifestement dépassée par les affirmations de saint Paul, de saint Jean, de l'auteur de l'épître aux Hébreux. Et ces affirmations elles-mêmes ne sont que l'épanouissement de la croyance commune, encore indigente en formules, mais profonde et résistante. Jésus, bien qu'il appartienne par sa réalité d'homme, à la catégorie des créatures visibles, tient aussi, par le fond de son être, à la divinité. Comment, c'est ce qui s'éclaircira peu à peu. Mais l'essentiel de cette croyance est dans les âmes chrétiennes dès la première génération. Le Nouveau Testament la révèle, depuis ses plus anciens livres jusqu'aux plus récents » (2)...

« Admettre que Jésus-Christ et l'Esprit-Saint sont Dieu, c'était admettre qu'ils participent à l'essence même de Dieu unique, qu'ils lui sont respectivement identiques, sans cependant être dépourvus de certaines spécialités. Ceci, c'est la Trinité chrétienne, non sans doute à l'état de formulation qu'elle atteindra plus tard et que l'on opposera à des hérésies passagères, mais à l'état où elle pénètre la conscience commune des chrétiens et réclame l'adhésion de leur foi. Le commun des chrétiens, au premier siècle, au temps même des apôtres en est, sur ceci, à peu près exactement au même point que le commun des chrétiens d'à présent. Les théologiens en savent, ou du moins en disent, notablement plus long. Mais il s'agit ici de religion et non d'école (3).

» Quand on avait fini de disserter sur les obligations légales et sur les rapports entre le vieil Israël et la jeune Eglise, la personne du fondateur faisait, de son côté, travailler les esprits. Dans quelles conditions avait-il préexisté à son apparition en ce monde? Comment le classer dans le personnel céleste?... Sur ces points et sur bien d'autres il pouvait y avoir lieu à des explications, qui venaient s'ajouter, se superposer au fond premier de l'évangélisation (4)...

» Le progrès dans la foi objective est le progrès de la conception du Christ. On peut remarquer que les expressions employées dans ces épîtres (5) ne visent pas les rapports entre le Christ et son Père céleste

1. Page 36. — 2. Page 42.

3. Page 43. — 4. Page 67. — 5. Aux Colossiens et aux Ephésiens.

Le mot de Verbe n'est pas prononcé. Paul n'en a pas besoin, car il ne se préoccupe que des rapports du Christ et des créatures. On prétend l'abaisser au rang des anges; il le relève au-dessus de toute créature, et ce n'est pas seulement la première place qu'il lui donne; il fait de lui la raison d'être, la fin, l'auteur même de la création » (1).

Tout cela tourne un peu à l'imbroglio. Résumons ces extraits : Jésus est le Messie attendu. Ressuscité, il est assis à la droite de Dieu d'où il doit bientôt revenir pour livrer au mal une bataille décisive. Qu'était-il, au juste? Un de ses titres les plus élevés était celui de Fils de Dieu. Cela se tire des affirmations de saint Paul, de saint Jean et de l'auteur de l'Epître aux Hébreux, mais ces affirmations ne sont que l'épanouissement de la croyance commune.

Jésus tient à la divinité. Comment? C'est ce qui s'éclaircira peu à peu. Il participe à l'essence du Dieu unique, en même temps que l'Esprit-Saint; toutefois, ils se différencient par *certaines spécialités.*

Cependant, la curiosité des disciples s'éveille : comment classer le Christ parmi le personnel céleste? Saint Paul répond à cette demande; grâce à lui, la foi objective se développe.

***

Que Jésus soit le Fils de Dieu, voilà donc qui se tire des affirmations de saint Paul; seulement, ces affirmations ne sont que *l'épanouissement de la croyance commune.*

Mais si la prédication apostolique s'adapte ainsi à la croyance commune, évidemment ce n'est pas elle qui l'a produite et, alors, d'où est venue cette croyance?

En outre, saint Paul n'a pas vécu avec Jésus-Christ, saint Jean n'est pour Mgr Duchesne que l'auteur problématique du quatrième évangile; à ses yeux, encore, le rédacteur de l'Epître aux Hébreux est un anonyme : si donc la foi primitive n'a d'autres garants que des hommes qui ne sont pas des témoins, le lecteur ne pourra-t-il pas trouver que cette foi en la divinité de Jésus-Christ manque décidément d'assises?

Jésus n'a-t-il pas dit aux apôtres : « Vous serez mes témoins? » Et lorsqu'il s'agit de remplacer Judas, saint Pierre ne tient-il pas ce langage : « Il faut que parmi les hommes qui nous ont accompagnés tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu parmi nous... il y en ait un qui devienne avec nous témoin de sa résurrection? »

Or, le témoignage de ces hommes s'est produit, et c'est sur lui que la croyance chrétienne a reposé dès la première heure. Ce témoignage, les synoptiques le rapportent : saint Matthieu, un témoin oculaire, saint Marc, interprète du prince des apôtres, saint Luc qui, d'après

1. Page 73.

son aveu, a recherché soigneusement avant d'écrire, la catéchèse primitive, telle que les apôtres l'avaient enseignée.

Et quel homme de bonne foi contestera qu'il y ait vraiment dans les synoptiques l'affirmation nette et précise de la divinité du Sauveur ?

On y voit Jésus se placer au-dessus des plus illustres personnages de l'Ancienne Loi; les anges le servent et ce sont ses anges à lui; il se met de pair avec le législateur du Sinaï et modifie ses préceptes; il guérit, fait des miracles en son propre nom et soumet toute la nature à ceux qui croiront en lui.

Il pardonne les péchés et donne le pouvoir de les remettre; il demeurera avec son Eglise jusqu'à la fin des siècles et il reviendra dans les derniers temps, dans un appareil de gloire divine pour juger les vivants et les morts; il enverra l'Esprit-Saint qui procède du Père et il veut que tous les hommes soient baptisés au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, qu'il met ainsi sur la même ligne. Il se proclame expressément le Fils de Dieu et, manifestement, il prend ce titre dans son sens littéral. Jamais il ne se met au rang de ses apôtres, sous le rapport des relations avec la Divinité : « Votre Père... Votre Père céleste », sont des expressions opposées à ces autres : « Mon Père t'a révélé cela.... C'est ainsi que mon Père vous traitera... Toutes choses m'ont été livrées par mon Père. Nul ne connaît le Fils sinon le Père, et le Père, sinon le Fils et ceux à qui il plaît au Fils de le révéler. » Le maître de la vigne envoie des serviteurs, puis son propre fils, son héritier. Or, ce maître, c'est Dieu; les serviteurs, ce sont les prophètes, le fils, c'est Jésus.

D'ailleurs, il permet qu'on l'appelle le Fils du Très-Haut et qu'on l'adore; s'il est condamné à mort, c'est précisément parce qu'il a osé se prévaloir de cet honneur, ce qui, aux yeux de ses juges, est un blasphème intolérable, digne de la peine capitale (1).

N'est-ce pas, enfin, dès le lendemain de la Pentecôte, que saint Pierre affirme la divinité de Jésus : « Vous avez fait mourir l'*Auteur de la vie*... C'est à vous, premièrement, que *Dieu ayant suscité son Fils*, l'a envoyé pour vous bénir » (2). Plus tard, l'apôtre pourra sembler plus clair, mais sans rien ajouter d'important à ce qu'il avait dit d'abord : « Béni soit Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ... qui est assis à la droite de Dieu, ayant les anges sous ses pieds. A lui gloire et empire dans les siècles des siècles » (3).

Il est donc faux de dire que la façon dont le Sauveur appartient « au personnel céleste » — pour me servir du langage irrévérencieux de Mgr Duchesne — ne s'est éclaircie que peu à peu.

Quant aux « certaines spécialités » qui différencient les personnes

1. Synopt., *passim*. — 2. *Act.*, III. — 3. *1a Petri*, I, III et IV.

de la Très Sainte Trinité, on aurait pu s'attendre de la part d'un prêtre à un peu plus de décence.

Pourquoi insérer dans le *Credo* primitif l'article visant la venue du Christ quittant le ciel « pour livrer une bataille décisive? » Faudra-t-il donc donner à cette interprétation fautive d'une parole mystérieuse la même valeur qu'au dogme de la divinité du Sauveur?

Ni les synoptiques ni saint Paul n'attachent à ce point l'importance que Mgr Duchesne persiste à lui attribuer.

***

Et la vie chrétienne?

« Séparés du paganisme, les fidèles devaient vivre entre eux... On se mariait entre chrétiens... La virginité absolue était louée et même recommandée, *vu l'imminence du dernier jour,* mais nullement imposée » (1).

L'historien, ici, fait violence aux textes. La virginité a été louée et recommandée par Notre-Seigneur pour elle-même et non à cause de l'imminence du dernier jour. *Le Vae praegnantibus et nutrientibus in illis diebus* du chapitre XXIV de saint Matthieu n'a rien à faire avec le conseil donné au chapitre XIX. Le Sauveur venait de défendre le divorce et ses auditeurs lui avaient répliqué : « S'il en est ainsi, mieux vaut ne pas se marier. » Il répond : « Tous ne comprennent pas cette parole, mais ceux qui en ont reçu la grâce, *car* il en est qui ont renoncé aux plaisirs de la chair en vue du Royaume de Dieu. Que celui qui peut comprendre comprenne. » Il s'agit donc là d'une vocation spéciale, d'un don qui n'est pas fait à tous!

Et c'est dans ce même sens que l'Eglise a toujours entendu l'exhortation de saint Paul aux fidèles de Corinthe (2). L'interprétation de saint Jérôme (3) n'a pas été acceptée. Très généralement, les tribulations et les pressantes nécessités dont parle l'apôtre, ont été prises pour les sollicitudes et les peines inséparables du mariage. Le *tempus breve est* est expliqué par le *præterit figura hujus mundi* qui suit. « La vie est courte, le monde passe, à quoi bon s'attacher à d'éphémères plaisirs, mélangés, du reste, de si grandes amertumes?

Encore un fleuron qui tomberait du diadème de la sainte Eglise, si on laissait agir l'imprudent démolisseur.

« La vie religieuse ressemblait beaucoup à celle des synagogues... Les éléments spécifiquement chrétiens de ce culte primitif étaient l'Eucharistie et les charismes, effusions extraordinaires de l'Esprit-Saint. L'Eucharistie (mémorial sensible et mystérieux du Maître invisible) (4) se célébrait le soir, à la suite d'un repas frugal (agape)

1. Pages 46, 47. — 2. I Cor., VII. — 3. *Adv. Helvid.*, n. 21 et *ep. XXII ad Eustoch* — 4. Page 17.

que l'on prenait en commun. On reproduisait ainsi la Cène du Seigneur au soir de sa passion (1)...

» Même dans la célébration de l'Eucharistie des abus se produisirent de bonne heure. On fut obligé de simplifier le plus possible le repas qui en était comme le premier acte; plus tard on le sépara de la liturgie et enfin on le supprima plus ou moins complètement » (2).

Cela donne très exactement l'impression de la Cène protestante. Il eût été facile à Mgr Duchesne, en lisant jusqu'au bout le chapitre XI de la Ire aux Corinthiens (3) de donner à ses lecteurs une idée plus vraie de la célébration de ce grand mystère.

Passons aux charismes.

« Ces phénomènes surnaturels étaient bien propres à frapper les esprits et à entretenir l'enthousiasme des premières chrétientés. Cependant l'abus n'était pas loin de l'usage; l'usage lui-même pouvait avoir ses inconvénients s'il n'était réglé avec sagesse. L'Eglise de Corinthe n'a encore que quatre ans et déjà saint Paul est obligé d'intervenir pour discipliner l'inspiration de ses fidèles (4)... Les visions, les prophéties, les guérisons miraculeuses n'étaient sans doute pas destinées à disparaître tout à fait; mais comme elles n'étaient guère compatibles avec la régularité du service liturgique, elles cessèrent bientôt de s'y produire (5).

L'une de ces manifestations nous est proposée, dirait-on, sous forme d'un amusant rébus :

« Ni le glossolale lui-même, ni les assistants ne comprennent ce qu'il dit; la communication ne peut s'établir entre eux, ou plutôt entre les assistants et l'Esprit-Saint, que par l'intermédiaire d'un interprète inspiré. Cependant, en dehors de toute interprétation, on peut déjà saisir, dans les sons étranges que profère le glossolale, l'accent de la prière, de la louange, de la reconnaissance » (6).

Lorsque, quatre pages plus loin, l'historien aura donné à ces phénomènes le nom d' « exercices d'inspiration »; lorsque, page 85, il aura insisté à nouveau sur la « peine qu'eut saint Paul à régler l'inspiration de ses Corinthiens », nous croirons assister à une sorte de séance de spiritisme avec ses *mediums*, ou encore aux scènes qui se déroulaient dans l'enceinte du cimetière de Saint-Médard au temps du diacre Pâris.

La régularité du service liturgique s'accommodait évidemment fort mal de ces « exercices »; aussi bien les chefs des communautés chrétiennes jugèrent-ils à propos de modérer l'activité devenue exubérante de l'Esprit-Saint :

De par le Roy
Défense à Dieu,
De faire miracle en ce lieu.

---

1. Page 47. — 2. P. 48, 49.
3. I *Cor.*, XI, 27-30. — 4. P. 48. — 5. P. 49. — 6. P. 48.

Quelle idée plus vraie et plus haute M. Fouard (1) ne nous donne-t-il pas de ces merveilleux charismes, qui excitaient l'admiration des infidèles et provoquaient d'innombrables conversions !

Non, ce n'est pas l'inspiration elle-même que saint Paul a prétendu régler; il a déterminé le contrôle auquel il fallait soumettre ceux qui se disaient inspirés et il a fixé l'ordre à observer dans les réunions, lorsque les charismes se produiraient.

***

La Très Sainte Vierge demeura étrangère au culte primitif, paraît-il, car l'historien de l'Eglise a trouvé le moyen de la passer complètement sous silence. Cependant les paroles du Christ expirant appartiennent à l'histoire, et cette histoire signale également la présence de Marie au Cénacle, les jours qui suivirent l'Ascension. La littérature chrétienne du premier âge n'est pas sans nous offrir quelques vestiges de la gloire de l'auguste Mère de Dieu. Saint Ignace d'Antioche a écrit : « Un est notre médecin, fait et non fait, chair et esprit, Dieu dans l'homme et vraie vie dans la mort, de Marie et de Dieu » (2). Le grand évêque de Lyon, saint Irénée, a chanté, lui aussi, les louanges de Marie : « Celui-là même qui est né de Dieu le Père et non pas d'un autre, est né de la Vierge et les Ecritures témoignent de l'une et de l'autre naissance. Fils de Dieu, Notre-Seigneur, il est à la fois et le Verbe du Père et le Fils de l'homme » (3). Sur le seuil du IIIe siècle, voici Tertullien : « Ce que la Vierge a conçu, elle l'a enfanté... Et celui qui est né d'elle dans la chair est Dieu même » (4).

N'était-ce pas le cas, après s'être demandé ce qu'il en était des origines célestes du Christ, de marquer ce que saint Matthieu et saint Luc rapportent de sa naissance temporelle? De cette dernière Mgr Duchesne ne dit rien. S'il parle de Noël, ce sera pour signaler la relation qui existe entre cette fête et la principale solennité du Mazdéisme.

« Quand l'attention se portait sur certains éléments de sa théologie, sur sa morale, ses rites, sa doctrine des fins dernières, la religion de Mithra offrait avec le christianisme des ressemblances singulières. Les chrétiens les apercevaient. Médiateur entre le monde et la divinité suprême, créateur et, en un certain sens, rédempteur de l'humanité, fauteur de tout bien moral, adversaire militant des puissances mauvaises, Mithra n'est pas sans offrir quelques analogies avec le Logos créateur et ami des hommes. Pour les sectateurs de Mithra, comme pour les disciples du Christ, l'âme est immortelle et le corps doit ressusciter. Etroitement unis par un lien religieux, les mithriastes entrent dans leur confrérie par un rite baptismal; d'autres cérémonies ressemblent beaucoup à la confirmation et à la communion. D'un

---

1. Saint Paul, I, ch. 8. — 2. *Ad Ephes.*, n. 7. — 3. *Adv. Haeres.*, III, XIX, 2. — 4. *Cont. Prax.*, c. 27.

côté comme de l'autre on observe le dimanche jour du Soleil. Le 25 décembre, *natale Solis invicti,* était jour de fête pour les mithriastes; il le devint pour les chrétiens. Mithra avait des ascètes, de l'un et de l'autre sexe, tout comme l'Eglise chrétienne » (1).

La conclusion ne s'impose-t-elle pas d'elle-même? Plus d'un lecteur l'aura tirée déjà.

Je ne sais jusqu'à quel point une Histoire ancienne de l'Eglise comportait une description du Mazdéisme en six pages et demie. Cette part me paraît exagérée, et l'historien met à faire ressortir des similitudes, au fond très banales, une complaisance qu'il est loin d'avoir pour les souvenirs chrétiens des Catacombes, à peu près complètement négligés.

« Ils reprochent à votre histoire qu'elle leur cache Dieu. L'action des hommes, en effet, y apparaît seule... Vous ne gravissez pas le Thabor, où la Transfiguration s'établit; vous attendez à la descente de la montagne, ceux dont le visage est redevenu humain. »

Ces paroles sont de M. Etienne Lamy; on ne saurait parler plus juste (2).

(A suivre). Chanoine J. MARCHAND.

LES ORIGINES RATIONALISTES DU DÉMOCRATISME CHRÉTIEN (3)

II. — LES SOURCES DE LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE *(suite)*

IV

Un point nous est actuellement acquis : nous avons la certitude que la Démocratie chrétienne avait établi ses positions sur un *principe essentiellement rationaliste* et du reste condamné par l'Eglise. Nous savons comment s'est faite la soudure entre la Révolution et le démocratisme chrétien. Il nous reste à examiner par quelle déformation tacite ou expresse (peu importe) du catholicisme, on a pu faire le jeu des visées révolutionnaires, par quelle formule hypocrite on a lancé les forces catholiques contre le génie catholique et français de notre patrie.

---

1. Page 545.

2. Cf. Les articles très documentés signés : *Il Critico* de l'*Unita cattolica* (18-26 avril 1911).

3. Voir le numéro du 1er juillet 1911.

Selon une méthode qui nous est chère, nous prendrons la démocratie chrétienne « ab ovo ». C'est alors que le « Nouveau christianisme » de Saint-Simon s'impose à notre attention comme la première charte de cette école, car c'est dans cet ouvrage que le christianisme est mis pour la première fois au service du progrès indéfini de Condorcet, ce qui n'était du reste nullement dans les prévisions de ce dernier. Rappelons-nous qu'au moment où Saint-Simon écrit, les temps ne sont plus, tout à fait, à la négation absolue du surnaturel. On ne peut pas arracher du cœur de l'homme ce besoin de rattacher son être passager à un ordre de choses qui demeure. L'homme sent au plus profond de lui-même son propre néant, et toutes les puissances les plus secrètes de son âme l'orientent vers un au delà en vue duquel il se voit obligé, sous peine de déchéance, de donner un sens supérieur à sa vie. Les hommes ne peuvent pas se passer de la religion et comme le disait récemment M. Barrès dans un admirable discours « *pour nos églises* » : « Quand vous parviendriez à donner à tous les enfants du village le sentiment le plus juste de ce que sont les méthodes scientifiques, quand vous auriez pénétré de rationalisme tous les esprits, vous n'auriez pas donné satisfaction à toutes les aspirations de l'homme. »

Pénétrer les esprits de rationalisme, telle fut cependant l'ambition et le crime de la Révolution; mais cependant l'instinct religieux inassouvi, ne tarda pas à pousser quelques rejetons sauvages, l'un d'eux fut vivace et s'appela le saint-simonisme (1).

Je n'ai pas à faire ici l'histoire de celui-ci au point de vue religieux, mais qui ne sait à quel débordement de charlatanisme se livrèrent les sectateurs de cette hideuse parodie du christianisme. L'histoire du saint-simonisme confirme à merveille cette autre parole de M. Barrès à la Chambre : « Le terrain perdu par le christianisme, ce n'est pas la culture rationaliste qui le gagne, mais le paganisme dans ses formes les plus basses : c'est la magie, la sorcellerie, les aberrations théosophiques, le charlatanisme des spirites. »

Le dix-neuvième siècle s'ouvrait et avec lui le vieux catholicisme banni par les encyclopédistes reprenait péniblement sa place dans la nation, mais déchu de son rôle social; ses principes n'inspiraient plus désormais les institutions sociales françaises; la philosophie révolutionnaire prétendait le remplacer dans ce rôle doctrinal.

Cependant les hommes de 1820, ces contemporains de la Révolution, réveillés par Chateaubriand, commençaient à s'apercevoir qu'il

1. Notons dès maintenant à l'endroit du saint-simonisme ce jugement de Drumont dans sa magistrale « France Juive » : « L'Ecole Saint-Simonienne qui se recruta en grande partie parmi les Juifs, fut un essai du Juif pour sortir de sa prison, qui n'était plus qu'un ghetto moral, pour devenir ce qu'Henri Heine appelait *un Juif libéré*. Sans se rallier au christianisme le Juif tournait la difficulté en fondant une religion nouvelle », tome premier, p. 346, 29me édition.

fallait, dans la cité moderne, faire une place au sentiment religieux. Joseph de Maistre ramenait l'attention vers le catholicisme méconnu et méprisé, Mme de Staël, traduisant les rêveries de Lessing sur « *l'éducation du genre humain* » où miroite toujours le « *progrès indéfini* », écrivait : « Peut-être sommes-nous à la veille d'un développement du christianisme, qui rassemblera dans un même foyer tous les rayons épars. » Tous les rayons épars, cela désignait ce besoin religieux qui, jeté en dehors de la voie catholique, ne pouvait parvenir à se canaliser.

Mais la France ne renonçait pas à son idole : *l'esprit de la Révolution;* et l'antagonisme qui existait entre celui-ci et *l'esprit catholique*, n'échappant alors à personne, le catholicisme était sacrifié pour la Révolution et de gaieté de cœur.

Un homme parut alors qui conçut le téméraire projet de sauvegarder la Révolution tout en satisfaisant le besoin religieux de la société et je dis que cet homme fut le père de la démocratie chrétienne. Saint-Simon est en effet cela, et les écarts des démocrates chrétiens ne peuvent que corroborer nos conclusions.

N'est-ce pas Marc Sangnier qui écrivait textuellement ceci? « Il serait dangereux, dans une fièvre de réaction contre la désorganisation sociale issue des théories de Rousseau et de la crise de 89, de méconnaître ce qu'il y a eu malgré tout de véritablement chrétien dans le tempérament des révolutionnaires et jusque dans *la Déclaration des droits de l'homme.* »

Eh bien! pour juger ainsi la Révolution, il faut tout d'abord dénaturer le christianisme, il faut le concevoir comme le concevait Saint-Simon. Ce que ne comprendront jamais nos démocrates chrétiens, c'est qu'il n'est rien de plus antichrétien que de prétendre réaliser une ère *de fraternité*, plus ample que ne le fut n'importe quelle période de l'histoire du christianisme, et ceci non pas avec l'aide de la religion chrétienne *intégrale*, entièrement catholique, mais en rejetant tout, absolument tout l'enseignement catholique, pour ne conserver que le but auquel il vise lui-même, c'est-à-dire répandre la charité parmi les hommes. Et c'est faire encore trop d'honneur à cette monstrueuse hypocrisie qu'on nomme le *Philanthropisme.*

Voilà la grande méprise du démocratisme chrétien : la confusion entre le *Christianisme* et le *Philanthropisme.* Le *Philanthropisme* n'a rien de chrétien, il est faux, étrangement faux de le croire. Le *Philanthropisme*, c'est un effort de la *raison humaine* pour détrôner la religion catholique, c'est un geste orgueilleux de la société moderne se déclarant libre de toute entrave, de toute autorité et prétendant réaliser l'ordre et le bien social sans le secours d'une religion qui enseigne à l'humanité ses *devoirs* avant toute autre chose.

Il est tellement facile de se convaincre de la différence essentielle

qui sépare la *charité chrétienne* de sa caricature, la *fraternité républicaine !*

Si le chrétien déclare tous les hommes ses frères, c'est après avoir reconnu un *maître souverain* qui a d'ailleurs aimé les hommes jusqu'à descendre parmi eux pour leur enseigner un code de devoirs infaillible. Et la foi chrétienne engendre comme acte fondamental, un acte d'humilité, le chrétien reconnaît un maître, entend lui obéir, et pour lui, l'autorité de l'Eglise c'est l'autorité de Dieu. Or, le *maître* lui imposa comme premier commandement l'amour du prochain. Mais il entend bien, par là, aller à l'encontre d'un vice social; l'égoïsme. Il n'y a pas de charité, de fraternité pour le chrétien sans don de soi, sans sacrifice. C'est à ce respect, à cet amour d'autrui qu'on doit « reconnaître » les disciples; ils seront donc *une exception.*

La société doit en effet au christianisme cette vertu de la charité. C'est une fleur proprement chrétienne. Le paganisme ne l'a point connue, car enfin si toute la doctrine est là en effet « dans l'amour de Dieu et du prochain » et si la réalisation de cet idéal doit être le fruit de la rédemption, il est certain que tout le dogme catholique, toute l'organisation intérieure de l'Eglise romaine, toute la morale chrétienne et l'administration des sacrements, constituent un ensemble indivisible de moyens, sans lesquels le christianisme serait un vain nom. La doctrine chrétienne est un tout, il n'y a pas à fractionner, ou du moins fractionner ici, c'est mutiler, c'est détruire. Non ! sans la vie chrétienne *intégrale,* la charité n'existe pas et si jamais la vie chrétienne disparaissait totalement, la même absence engendrerait les mêmes fléaux qu'au temps du paganisme, quand les derniers vestiges des mœurs chrétiennes auraient disparu.

Dès lors, parler de charité sans l'acceptation de l'Eglise romaine, c'est une folie ou mieux encore une hypocrisie. Autant vaudrait confondre la philanthropie des Rotschild avec la charité d'un saint Vincent de Paul.

Du reste, le gouvernement de la Terreur qu'engendra la philanthropie du XVIII[e] siècle, nous fournit, par ses actes sauvages, un critérium infaillible de la valeur sociale du philanthropisme. Il faut ici se rappeler la belle page de Taine : « Quand on s'est donné ce spectacle, écrit-il, et de près, on peut évaluer l'apport du christianisme dans nos sociétés modernes, ce qu'il y introduit de pudeur, de douceur et d'humanité, ce qu'il y maintient d'honnêteté, de bonne foi et de justice. Ni la raison philosophique, ni la culture artistique et littéraire, ni même l'honneur féodal, militaire et chevaleresque, aucun code, aucune administration ne peut le suppléer dans ce service. Il n'y a que lui pour nous retenir sur notre pente natale. »

En effet, il n'y a que le christianisme, et *le christianisme inté-*

gral, qui puisse maintenir en équilibre l'instinct social, empêcher l'homme d'exploiter l'homme. Mais que nous veut donc le *philanthropisme?* Il prétend faire mieux que le christianisme, il prétend inaugurer une ère paradisestre sur la terre, cependant qu'il emprunte le langage du christianisme et ne parle que de fraternité.

Or, tandis que la charité chrétienne découle d'un premier acte de soumission, d'un acte d'humilité, le philanthropisme n'est que la première conséquence purement idéologique d'un principe de révolte. Cela ressort clairement du *Contrat social* de Rousseau. C'est parce que les hommes sont *autonomes*, c'est parce qu'ils refusent de voir une autorité suprême au-dessus d'eux, qu'ils sont *égaux* et c'est précisément parce qu'ils sont égaux qu'ils sont *frères*. De là la fameuse trilogie républicaine : Liberté, égalité, fraternité. Mais qui ne voit le point vicieux de cet immonde mensonge? De ce que l'on enseigne aux hommes la fraternité comme conséquence logique de leur autonomie, de leur liberté, il ne s'ensuit nullement qu'ils sont frères, qu'ils se comporteront en frères, mais que tout lien hiérarchique, toute différenciation est abolie, que l'homme devient étranger à l'homme. Et du reste le premier fruit de cette doctrine sera de déchaîner les passions humaines. L'homme se croit autonome, mais dès lors, nul code moral, nulle crainte assez efficace ne vient contrebalancer ses bas instincts. Si, chez un grand nombre, ces instincts ne descendent pas au delà d'un certain niveau moyen, chez beaucoup d'autres ils prennent des proportions brutales; laissons s'écouler quelques générations et nous retombons dans la barbarie.

Et remarquez que les païens n'étaient pas des athées et que la croyance aux divinités maintenait un minimum d'ordre moral, témoin dans la cité antique le culte des ancêtres qui soutenait la famille. Le philosophisme nous vaudra-t-il ce minimum d'ordre? Que devient alors l'égalité dans cet état primitif où règne la force brutale, et que devient enfin la fraternité dans cet état de décadence où l'homme foule à chaque instant sous ses pieds les droits de son semblable.

Non! il n'est pas permis de confondre l'humanitarisme révolutionnaire avec la doctrine chrétienne de la charité et l'on ne peut pas admirer avec Marc Sangnier « ce qu'il y a eu de véritablement chrétien dans le tempérament des révolutionnaires », sans faire un désastreux contre-sens. Tous les points de la doctrine catholique se corroborent entre eux; impossible de la fractionner sans l'annihiler (1).

1. C'est dans ce sens que Ch. Maurras dénonçait dans un de ses ouvrages « l'hypocrisie théistique » des Voltaire et des Rousseau; un ignoble pamphlet dirigé contre l'*Action française* et répandu à profusion par les démocrates chrétiens, a tenté, en dénaturant la pensée de Maurras et contre l'évidence du contexte, de rétorquer le texte pour pouvoir étaler à l'aide de ce mensonge, une profession d'athéisme. Si quelqu'un doit rester dans la coulisse, quand il s'agit de signaler des erreurs de doctrine (à plus forte raison quand il faut calomnier pour le faire) c'est bien sans contredit nos démocrates chrétiens, dont la tactique fut toujours de se montrer accueillants pour toutes les hardiesses de doctrines.

Voilà ce qu'il faut comprendre une fois pour toutes. A plus forte raison, quand une philosophie établit ses positions sur un principe aussi essentiel que la charité chrétienne et qu'elle prétend réaliser les résultats sociaux du christianisme, tout en rejetant ses dogmes constitutifs. Ce fut le rêve de la Révolution et l'erreur du démocratisme de le méconnaître ou en tout cas de l'excuser.

V

Je suis sûr que les démocrates chrétiens se rient de ces considérations. Qu'ont-ils à se reprocher? ils sont, sur le terrain religieux, des catholiques.

D'accord, mais en répandant les principes de la Révolution, en les présentant comme des produits du christianisme, ne travaillent-ils pas pour le *philosophisme révolutionnaire?* Grave question indépendante de leur bonne volonté. Cela vaut la peine qu'on y réfléchisse, car on peut par erreur faire le mal en toute sûreté de conscience et c'est réellement pécher contre la société que d'aider à la consolidation d'un état de choses ruineux pour la religion et pour la patrie. Pour être logiques avec eux-mêmes il leur faudrait concevoir le christianisme comme le concevait Saint-Simon. Ce qui était explicite chez Saint-Simon, est implicite chez eux, voilà tout. Nous allons du reste en fournir les preuves.

Examinons le « nouveau christianisme ». (Dialogues entre un conservateur et un novateur).

« Cet écrit, dit Saint-Simon, s'adresse à tous ceux qui, classés, soit comme catholiques, soit comme protestants luthériens ou protestants réformés ou anglicans, soit même comme israélites, regardent la religion comme ayant *pour objet essentiel la morale;* à tous les hommes qui, admettant la plus grande liberté de culte et de dogme, sont loin cependant de regarder la morale avec des yeux d'indifférence, et qui sentent le besoin *continuel* de l'épurer, de la *perfectionner* et d'étendre son empire sur toutes les classes de la société, en lui conservant un caractère religieux; à tous les hommes enfin qui ont saisi ce qu'il y a de vraiment sublime, de divin, dans le premier christianisme » (1).

Pour qui sait lire, il y a, dans ce texte, la source du modernisme. Qu'étaient les modernistes? Des disciples de la Révolution, des convaincus du progrès indéfini et des chrétiens qui tremblaient pour la foi devant les progrès des sciences. Ils choisirent un terrain neutre pour ne pas effaroucher l'adversaire, ils concédèrent. Et que concédèrent-ils? Tout ce qui avait une apparence de fixité, d'*immobilité;*

1. Le Nouveau Christianisme de Saint-Simon est un tout petit volume; aussi je n'indiquerai pas les pages. Cf. bibliothèque nationale, Ld, 190.

avant tout, pour eux, il s'agissait d'innover, de créer de toutes pièces; voilà pourquoi ils réduisaient volontiers la religion à la seule morale. Ce n'est que grâce à cette réduction que l'on peut essayer de confondre le christianisme et la Révolution. C'est par elle que l'on peut tenter un pacte interconfessionnel.

L'idée interconfessionnelle de Saint-Simon a si bien germé et produit ses fruits, que nous avons assisté à deux tentatives de ce genre chez nos démocrates chrétiens. Une première fois, lors de la préparation du fameux congrès des religions que marqua la défection de l'abbé Charbonnel; une seconde fois chez les sillonistes, par la création du *Plus grand Sillon*, condamné par Pie X.

Un autre signe d'infiltration rationaliste, une nouvelle preuve que le clergé devenu démocrate, a réalisé les conseils de Saint-Simon, c'est qu'il a presque abandonné l'étude approfondie du dogme. C'est un phénomène constaté par ceux qui ont étudié la crise des sciences ecclésiastiques comme Mgr Baudrillart et même par de simples observateurs comme M. E. Faguet qui écrivait dans ce sens : « Le clergé lui-même, beaucoup plus attaché à ses traditions que tout ordre de l'Etat, *se démocratise aussi*, en ce sens que, professeur de dogme et professeur de mystères, *il n'enseigne plus que la morale*. Il veut par là se rapprocher des humbles et, en s'en rapprochant, avoir prise sur eux... Seulement, en négligeant le dogme et l'interprétation des mystères, il cesse d'être un corps savant; et, d'autre part, *il s'assimile et s'égale au premier philosophe venu* qui enseigne la morale, qui l'explique, qui l'illustre d'exemples même sacrés, tout aussi bien qu'un prêtre peut faire; et il amène le peuple à se dire : « Qu'ai-je besoin des prêtres, puisque les professeurs de morale me suffisent » (1). Cette façon dont M. Faguet envisage le résultat de la démocratie dans le clergé ne manque ni de vérité ni de piquant, il a mis le doigt sur la plaie.

Mais que penser quand on se rend compte, en approfondissant la question, que nous devons cette décadence de l'enseignement dogmatique à une concession au rationalisme. Saint-Simon a laissé son empreinte chez nos démocrates chrétiens, on ne peut s'y méprendre quand on connaît son avis sur ces matières : « La théologie, dit-il, ne saurait avoir une grande importance pour un clergé vraiment chrétien, qui doit ne considérer le culte et le dogme que comme des accessoires religieux, ne présenter *que la morale* comme véritable doctrine religieuse. »

Immédiatement après, et toujours dans le même ordre d'idées, se trouve expliqué le secret motif de cette haine que les révolutionnaires ont vouée aux jésuites et qui est la plus belle apologie que l'on puisse faire de l'illustre compagnie : « La nouvelle Compagnie de

1. E. Faguet, Le culte de l'incompétence, p. 168.

Jésus, dit Saint-Simon, est infiniment plus méprisable que l'ancienne puisqu'*elle tend à rétablir la prépondérance du culte et du dogme sur la morale,* prépondérance qui avait été *anéantie par la Révolution* (1); tandis que les premiers jésuites s'efforçaient seulement de prolonger l'existence des abus, qui s'étaient introduits dans l'Eglise *à cet égard.* Les anciens jésuites ont défendu un ordre de choses qui existait, les nouveaux entrent en insurrection contre le nouvel ordre de choses plus moral que l'ancien qui tend à s'établir. »

Ainsi, selon Saint-Simon, la Révolution tendait à détruire le dogme en faveur de la seule morale, elle était donc essentiellement anticatholique, elle était protestante; tout ceci le prouve une fois de plus.

Il se dégage non moins nettement de ces textes, que si l'on veut rattacher la Révolution au christianisme, il faut totalement dénaturer celui-ci et c'est ce que fit Saint-Simon. Selon lui, « le clergé romain a été orthodoxe jusqu'à l'avènement de Léon X. » Depuis lors, le christianisme a dégénéré et c'est son christianisme à lui, Saint-Simon, qui doit désormais aider la Révolution dans l'accomplissement de ses destinées, c'est grâce à ce *christianisme nouveau* que les peuples verront le sort de l'humanité s'améliorer à l'infini.

Or, voici comment Saint-Simon entend le christianisme :

« Le Conservateur. — Croyez-vous que la religion chrétienne ait » une origine divine?

» Le Novateur. — Oui, je le crois.

» Le C. — Si la religion chrétienne est d'origine divine, elle n'est » point susceptible de *perfectionnement;* cependant vous excitez par

---

1. Le seul fait que les révolutionnaires se sont toujours acharnés contre les jésuites devrait éveiller la défiance du clergé. Sur ce point encore les prêtres démocrates sont tombés dans le piège, ils ont fait chorus avec les révolutionnaires, ils ont positivement détesté les jésuites parce que ces derniers ne partagèrent jamais leur fureur d'innovation. Barruel dans son histoire du jacobinisme, nous donne les preuves absolues que Choiseul en chassant les jésuites au XVIIIe siècle remplissait un mandat des sociétés secrètes. Le mot d'ordre fut d'armer le parlement janséniste contre les jésuites pour les chasser du royaume. Les évêques consultés par Louis XV, au nombre de soixante rédigèrent une doléance au roi pour empêcher ce décret. « Les jésuites, dit Barruel, étaient un corps de vingt mille religieux répandus dans tous les pays catholiques; *ils étaient spécialement dévoués à l'éducation de la jeunesse.* Ils se livraient aussi à la direction des consciences, à la prédication; par un vœu spécial, ils s'engagaient à faire la fonction de Missionnaires partout où les papes les enverraient prêcher l'Evangile. Formés avec soin à l'étude des lettres, ils avaient produit un grand nombre d'auteurs et surtout de théologiens appliqués à combattre les diverses erreurs qui s'élevaient contre l'Eglise. Dans ces derniers temps, en France surtout ils avaient pour ennemis les *Jansénistes* et les soi-disant philosophes. *Leur zèle pour l'Eglise catholique* était si connu et si actif, que le roi de Prusse les appelait (154me lettre à Voltaire 1767) *les gardes du corps du Pape.* Ainsi, à plus de cent cinquante ans de distance du roi de Prusse et de Voltaire, les démocrates chrétiens vivent encore de leur programme, tant il est vrai què, de quelque côté qu'on les prenne, c'est toujours avec le rationalisme qu'on les trouve en coquetterie.

» vos écrits les artistes, les industriels et les savants à *perfectionner* » cette religion; vous entrez donc en contradiction avec vous-même, » puisque votre opinion et votre croyance se trouvent en opposi- » tion.

» Le N. — ... Il faut distinguer ce que Dieu a dit personnellement, » de ce que le clergé a dit en son nom... Ce que Dieu a dit *n'est* » *certainement pas perfectible,* mais ce que le clergé a dit au nom » de Dieu compose une science susceptible de perfectionnement de » même que toutes les autres sciences humaines. La théorie de la » théologie a besoin d'être renouvelée à certaines époques, de même » que celle de la physique, de la chimie...

» Le C. — Quelle est la partie de la religion que vous croyez di- » vine? Quelle est celle que vous considérez comme étant humaine?

» Le N. — Dieu a dit : *Les hommes doivent se conduire en frères* » *à l'égard les uns des autres;* ce principe sublime renferme *tout ce* » *qu'il y a de divin* dans la religion chrétienne. »

Voilà dans quelle mesure « le tempérament des révolutionnaires » avait quelque chose « d'essentiellement chrétien » pour parler comme M. Sangnier. L'on voit d'ici la confusion naissante entre *le philanthropisme* et le christianisme.

Mais quel lien unissait cette bizarre conception du christianisme avec le rêve démocratique de la Révolution? Il n'y a qu'à poursuivre. « Or, d'après ce principe, que Dieu a donné aux hommes » pour règle de leur conduite, continue Saint-Simon, ils doivent *or-* » *ganiser leur société* de la manière qui puisse être la plus avanta- » geuse au plus grand nombre; ils doivent se proposer comme but » dans tous leurs travaux, dans toutes leurs actions, d'améliorer le » plus promptement et le plus complètement possible l'existence mo- » rale et physique *de la classe la plus nombreuse.* Je dis qu'en cela » seulement consiste la partie divine de la religion chrétienne. »

Ces textes éclairent d'une singulière façon toute l'histoire de la démocratie chrétienne et celle du Sillon en particulier. Saint-Simon résume d'ailleurs à merveille cette tendance (partagée par tous les catholiques amateurs des principes de 89), qui consiste à tenter de faire du christianisme l'agent du « progrès indéfini », car c'est encore cette idée de progrès qui pousse Saint-Simon dans ces énormes sophismes : « Je prouverai encore, dit-il, que l'adoption du nouveau christianisme accélérera *les progrès de la civilisation* infiniment plus qu'ils ne pourraient l'être par toute autre mesure générale. »

VI

Il faut avouer qu'à lui seul, Saint-Simon, aurait compromis la réussite de la démocratie chrétienne, car les catholiques devaient accor-

der peu de crédit à un christianisme ainsi dénaturé, mais l'idée fondamentale de Saint-Simon demeurera. Quelques écrivains, dont nous nous occuperons, s'ingénieront à mettre en relief ce qu'il y avait soi-disant de foncièrement chrétien dans l'idée révolutionnaire et ils s'évertueront à démontrer que cet idéal nouveau, l'idéal démocratique, qui désormais emportera les générations vers un nouvel ordre social, ne se réalisera que moyennant le concours du christianisme. La logique a voulu cependant que le dogme catholique fût plus ou moins mal traité, plus ou moins assoupli, pour se plier aux exigences du dogme démocratique.

Malgré tout, l'influence de Saint-Simon sur l'école catholique qui voulut acclimater la Révolution en France, demeure incontestable, il y a similitude de programme entre les deux écoles et du reste l'une se rattache directement à l'autre par voie généalogique. C'est ce que nous démontrerons à l'occasion.

J'arrête là ces considérations et je ne veux pas transcrire ici toutes les inepties qu'écrivit Saint-Simon sur le catholicisme, qu'il me suffise de faire remarquer encore le passage suivant, mais à lui seul il achèvera de nous convaincre de l'influence du saint-simonisme sur la démocratie chrétienne : « Le clergé catholique, de même que tous les autres clergés, a donc pour mission, concluait Saint-Simon, d'exciter l'ardeur de tous les membres de la société vers les travaux d'une utilité générale. (C'est un programme que Saint-Simon fixait).

» Ainsi tous les clergés doivent user de tous leurs talents pour prouver dans leurs sermons et dans leurs entretiens familiers, aux laïques de leur croyance que l'amélioration de l'existence de *la dernière classe* entraîne nécessairement l'accroissement du bien-être réel et positif des classes supérieures, car Dieu regarde tous les hommes, même les riches, comme ses enfants. Ainsi les clergés doivent, dans l'enseignement qu'ils donnent aux enfants, dans les prédications qu'ils font aux fidèles, dans les prières qu'ils adressent au ciel, de même que dans toutes les parties de leurs cultes et de leurs dogmes, fixer l'attention de leurs auditeurs sur ce fait important, que l'immense majorité de la population pourrait jouir d'une existence morale et physique beaucoup plus satisfaisante que celle dont elle a joui jusqu'à ce jour ; et que les riches, en accroissant le bonheur des pauvres, amélioreraient leur propre existence. » Conclusion : le clergé doit être un ouvrier de la démocratie.

C'est à la faveur de cette méprise, de ce misérable emprunt au catholicisme que la démocratie s'implanta dans le sanctuaire et s'y acclimata. Les catholiques ne comprirent pas que la démocratie était tout un système d'institutions destiné à ruiner les ressources de notre patrie, ils ne virent en elle par une aberration inexplicable qu'un élan vers plus de justice. Ils ne surent pas démasquer l'hypocrisie. C'est ce qui explique l'étrange façon dont les démocrates chrétiens envi-

sagent de nos jours le problème politique; l'esprit chimérique de l'époque romantique est demeuré chez eux tout à fait inaltéré. Au lieu de se placer au point de vue national, ils s'obstinent en face des problèmes agités de nos jours, à fixer leurs regards sur on ne sait quel rêve de démocratie parfaite. Esprits d'un autre âge, ils demeurent étrangers à tous les problèmes de l'heure présente et aux méthodes positives. Au nom du progrès, ces messieurs sont en retard d'un demi-siècle sur leurs contemporains.

Pour ma part, je n'en suis nullement étonné, car je connais à quelles influences est dû ce phénomène de persistance. Un des derniers disciples de Saint-Simon, Laurent de l'Ardèche, écrivait en 1877, au moment où la démocratie chrétienne allait s'épanouir enfin.

« Ces bienfaits de *l'esprit de progrès, qui améliore incessamment le sort de la race humaine*, ne doivent pas être bornés au choix des régimes politiques, à la préférence à donner à la forme gouvernementale. Si l'heure de la République sonne aujourd'hui d'une manière éclatante, c'est que ce régime, en tant que gouvernement du pays par le pays, se prête mieux que la monarchie à l'application immédiate et graduelle des améliorations sociales évidemment urgentes et pacifiquement réalisables; c'est que cette aptitude souveraine à faire du bon socialisme, *indéniable à la République*, fait de sa souveraineté incontestable, non pas un *péril social*, comme le répétait sans cesse les échos de la réaction, mais au contraire une sauvegarde contre ce péril, dont elle peut seule prévenir les explosions ou faire cesser les ravages.

» Oui, il est manifeste que la nation française, républicainement constituée, est plus puissante que sous aucune monarchie contre le péril social, précisément parce que cette constitution implique une sollicitude plus grande des pouvoirs publics pour le bien-être social de *la classe la plus nombreuse* et la plus pauvre. Mais il est incontestable aussi que les alarmistes les plus éminents du parti *rétrograde*, pour justifier le cri d'effroi dont ils saluent sans relâche *le règne naissant des principes démocratiques*, croient justifier leur terreur plus ou moins affectée pour l'avènement gouvernemental de ces principes, en les déclarant *inconciliables* avec le sentiment universel qui a servi jusqu'ici de fondement et de sanction aux sociétés humaines, *le sentiment religieux*. Hier encore un des champions les plus fermes et les plus fervents de la suprématie universelle et irrévocable de la papauté, telle qu'elle fut proclamée au moyen âge et que le *Syllabus* l'a maintenue; hier encore, un éloquent député n'opposait-il pas aux adversaires de l'ultramontanisme comme dernier et irréfutable argument qu'ils n'avaient rien à mettre à la place du catholicisme?... S'il est vrai que la foi soit éteinte, comme le dit de Maistre, il faut reconnaître aussi, avec lui, que le genre humain ne peut rester en cet état et que tout vrai philosophe doit opter entre ces deux hypo-

thèses, ou que le christianisme sera *rajeuni* d'une manière extraordinaire, ou qu'il va se produire une religion nouvelle. Nous avons déjà expliqué dans nos précédentes publications, comment la religion nouvelle dont parle de. Maistre ne pourrait être que la continuation du christianisme *approprié graduellement aux aspirations, aux exigences, aux lumières et aux nécessités des sociétés humaines dans leur marche ascendante.* Il n'y a, en effet, que le christianisme épuré de toutes les idolâtries mythologiques ou bibliques; de tous les vestiges de l'anthropomorphisme païen ou juif, qui puisse *réconcilier la science avec la foi,* selon le désir et la prévision du dernier défenseur du catholicisme (c'est Gratry qui est visé ici)... *Ce n'est que par la réalisation pacifique et progressive* des préceptes du *nouveau christianisme* que s'accomplira, *au profit du régime républicain,* la réalisation, indispensable pour l'humanité, de *la réconciliation de la science et de la foi* » (1).

Je n'insiste pas davantage, nous trouvons dans ce texte d'un rationaliste tout le programme du démocratisme chrétien. Il nous révèle en même temps le lien qui unit la démocratie chrétienne au modernisme. Tout cela est fondé sur l'*idée du progrès indéfini* (2). Les démocrates chrétiens et les modernismes crurent fortement à cette marche vers un avenir idéal, et tous leurs efforts devaient consister à pousser l'Eglise dans des voies nouvelles sur le terrain social et sur le terrain scientifique; ils rougissaient de leur dogme et de son immutabilité, ils reniaient la tradition sous quelque forme qu'elle se présentât.

Ainsi les efforts de la franc-maçonnerie ont pleinement donné leurs fruits, le christianisme a servi aux ennemis de l'Eglise pour faire accepter les principes antichrétiens et antifrançais de la Révolution française.

Saint-Simon, en mêlant le christianisme à la Révolution, sema la mauvaise graine et nous verrons à quel point elle infesta le champ catholique.

(A suivre.)

J. HUGUES.

---

1. Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin, Préface.

2. Tout démocrate n'est pas moderniste, mais son état d'esprit le dispose en sa faveur; en revanche tout moderniste est infailliblement démocrate et ceci est très significatif. Le démocrate est novateur sur le terrain social, le moderniste dans tous les domaines. Le démocrate c'est le moderniste à mi-chemin de ses principes, le moderniste c'est le démocrate intégral, c'est-à-dire un protestant. A cette limite, toutes les nuances de rationalisme se confondent, Luther vaut Rousseau, Rousseau vaut Kant, Kant vaut Loisy, Loisy vaut Laberthonnière, c'est le caprice individuel seul, qui fixe la nuance quand les barrières catholiques sont rompues.

LA MÉSAVENTURE D'UN DÉNICHEUR D'HÉRÉSIES

Le dénicheur en question est celui qui signe ces pages; sa mésaventure, celle que M. l'abbé Lespinasse, vicaire général d'Agen, lui rappelait de très haut dans sa lettre foudroyante d'il y a quinze jours. Le coupable veut la narrer, en signe de pénitence. D'ailleurs, cet épisode, inconnu à la plupart des abonnés de cette Revue, puisqu'il est antérieur à sa création, mérite d'y avoir sa place. Il ajoutera une page vivante à la collection de documents que nous y formons pour l'histoire du mouvement des idées à notre époque. Voici le temps des vacances, il parle à l'évocation des souvenirs. On verra que celui-ci n'a pas perdu son intérêt pour qui cherche à comprendre comment s'est déformée progressivement notre vieille « mentalité » catholique.

Le sujet de cette polémique avec le *Bien du Peuple* où j'aurais « heurté Mgr l'Evêque d'Agen », fut un article de ce journal sur la disparition de la *Quinzaine*, dirigée par M. G. Fonsegrive. Il faut le citer d'abord, pour mettre le lecteur en mesure d'apprécier les faits. Je me permets même de le recommander à son attention.

En plein printemps, quand tout pousse et fleurit et qu'aux arbres les feuilles verdoient, voici des feuilles qui tombent. Qui donc a tué cet arbre qui paraissait pourtant vigoureux?

M. Fonsegrive nous l'explique sans acrimonie, mais non sans tristesse, dans son article intitulé : Epilogue...

Il fait un long examen de conscience. Il rappelle le but qu'il s'était proposé, les méthodes qu'il a suivies, les résultats partiels qu'il a obtenus et l'insuccès final trop évident. Et de cet insuccès il rend responsable la mentalité de certains catholiques, d'une intransigeance farouche, grands dénicheurs d'hérésies, qui flairent l'erreur là où il n'y a place que pour des opinions libres et qui condamnent sans pitié comme sans appel les écrivains absolument sincères, qui cherchent loyalement la vérité, mais qui ont le tort, jugé impardonnable, de penser autrement que leurs contradicteurs et d'aller au vrai par des sentiers détournés qui ne sont pas les grands chemins battus où passe la foule.

S'il y a parmi nous des esprits (et c'est l'immense majorité) largement ouverts à toute idée généreuse, et qui, sachant démêler quelques parcelles de vérité dans tous les systèmes, les recueillent avec reconnaissance et en font leur profit, parce que, selon le mot de Mgr Spalding, toute vérité est orthodoxe, il ne faut pas craindre de l'avouer, il y a aussi, parmi les catholiques, des esprits chagrins, défiants, toujours prêts à s'effaroucher, qui prennent devant toute tentative hardie une attitude soupçonneuse et renfrognée. Ils boudent la République, la critique scientifique, l'esprit moderne. Pour eux comme pour Joseph de Maistre, la Révolution a été uniquement satanique. Ils n'admettront jamais qu'elle réalisa des progrès incontestables, et que certains articles de la Déclaration des Droits de l'homme, bien entendus, sont des transcriptions en langue politique

des maximes évangéliques. Le cardinal Mathieu ne faisait pas difficulté de l'avouer, cependant, sous la coupole de l'Académie.

Mais pour ces esprits rectilignes dont se plaint Fonsegrive, toute nouveauté est suspecte, haïssable, damnable, Ces catholiques sont dogmatiques en religion. En quoi ils ont évidemment raison, car, sans cela, ils ne seraient plus catholiques. Mais ils ont tort de transporter partout cet esprit dogmatique. Ils professent des dogmes politiques, des dogmes économiques, des dogmes sociaux, voire même des dogmes littéraires. La philosophie et la science leur apparaissent comme un catalogue de formules dogmatiques. C'est ce qu'ils appellent avoir des principes

Si vous ne pensez pas exactement comme eux, vous êtes hérétiques, et en plus excommuniés. Inutile de discuter avec eux : ils remplacent la discussion par l'anathème.

M. Fonsegrive a raison de s'en plaindre. « Si, parmi les catholiques, l'on s'était donné, pour se comprendre, la moitié du mal qu'on s'est donné pour se dénigrer, pour arriver à faire porter quelques rares condamnations, on eût progressé dans la lumière, on n'aurait pas rendu la position difficile pour l'autorité, intenable pour la liberté, et l'union n'aurait pas été troublée. »

Cependant, comme l'entente s'impose, on ne demanderait pas mieux, dit-on, que de faire trêve à des dissensions qui nous tuent; on veut l'union, mais « l'union ne peut se faire que dans la vérité ». — Eh bien! nous avons le magistère vivant de l'Eglise. Ne vous substituez pas à l'Eglise. Attendez qu'elle parle. Mais tant que la question restera douteuse, n'incriminez pas la bonne foi de l'écrivain consciencieux qui apporte un raisonnement solide et des informations sérieuses.

Quel besoin avons-nous de classer les travailleurs, et quelle aberration de distinguer une droite et une gauche catholiques, des catholiques progressistes et des catholiques traditionnels, des conservateurs et des radicaux? De grâce, ne tombons pas dans cette manie byzantine d'introduire des partis dans la grande famille catholique.

A quoi riment ces classifications? Est-ce que, dans la politique actuelle, les progressistes d'hier ne sont pas les conservateurs d'aujourd'hui?

Est-ce que les avancés d'il y a quinze ans ne sont pas aujourd'hui les retardataires? En peu d'années, ce que nous appelons des hardiesses sera peut-être devenu des lieux communs.

Or, cet article sortait de la plume d'un professeur du grand séminaire d'Agen, M. l'abbé Paul Marguerit, sous le pseudonyme de Paul Deschamps.

***

Avant de dire à quoi il donna suite, on me permettra de rappeler très brièvement quel fut le rôle de la *Quinzaine* et de M. Fonsegrive. La cause débattue sera ainsi plus présente au lecteur. Le rédacteur du *Bien du Peuple* le devait connaître, car l'ignorance rendrait encore plus inexplicable son intervention résolue, et plus significative la parfaite rencontre d'esprit entre l'avocat et son client.

Pour commencer par le fait le plus récent en date, et peut-être le plus grave, c'est la *Quinzaine* qui avait publié le très retentissant et scandaleux article de M. E. Le Roy : *Qu'est-ce qu'un dogme?* sur lequel allaient tomber les condamnations de l'Encyclique *Pascendi*, pa-

rue quelques semaines avant le débat que nous avons à exposer, et dont le cardinal Perraud devançait la sentence en écrivant : « On se demande avec stupéfaction comment la *Quinzaine*, qui a la prétention d'être une revue catholique, peut endosser la responsabilité d'une explication prétendue philosophique et scientifique de la religion qui équivaut à sa destruction totale. » Mais, pour notre professeur, ce n'était là sans doute qu'une de ces hardiesses apparentes, destinées à devenir, en peu d'années, des lieux communs.

Autres futurs lieux communs, les doctrines de M. Loisy exposées dans ses fameux « petits livres ». M. Fonsegrive fut le premier qui se risqua à faire, dans la *Quinzaine*, cette apologie de « l'Evangile et l'Eglise », qui a l'air d'une gageure :

Les ouvrages exégétiques de M. Loisy échappent d'ordinaire au cadre de ces simples notes, et ils méritent d'être discutés par le détail. Mais celui-ci, s'il est assis sur des substructions documentaires importantes et solides, vise aussi le grand public.

Ce n'est en effet rien moins que la critique des conférences déjà fameuses de Harnack sur l'*Essence du Christianisme* faite du point de vue catholique par un esprit très ouvert, à la fois avisé et très hardi. Tous ceux qui s'intéressent aux problèmes religieux liront ces fortes pages, où l'on peut regretter quelques formes d'expression qui appartiennent au langage spécial de l'auteur et seront, je le crains, comprises par le public en un sens qui dépasse la pensée de M. Loisy, *mais où l'on trouvera les plus solides raisons en faveur de l'Eglise catholique, de son autorité, de sa hiérarchie, de ses sacrements, de son culte et même de ses dévotions qui peuvent paraître les moins intelligibles aux spectateurs du dehors.*

Fort de cette conviction, M. Fonsegrive, un an après, au moment où se discutait la condamnation de M. Loisy, « essayait » de dire la parole « de paix, de liberté et de docilité qu'on était en droit d'attendre de la *Quinzaine* ». Et voici, dignes d'être prises pour exemple par ses admirateurs, un échantillon des paroles amènes que ce pacificateur prononçait sur ceux qui faisaient le procès du prêtre en perdition et de ses amis :

Semblables à ces oiseaux qui viennent voler autour des maisons où la mort va se poser, ils crient déjà de plaisir dans l'attente du cadavre. Oiseaux noirs, oiseaux immondes, nous n'aurons jamais assez de mépris pour leur ingrate nature, assez de pitié pour leur misère, assez de tristesse pour leur aveuglement (1).

Une autre fois (2), M. Fonsegrive racontait dans la *Quinzaine* une visite que lui fit un élève du grand séminaire de Saint-Sulpice, chargé par ses supérieurs du cours de catéchisme de persévérance aux jeunes gens. On l'envoyait consulter le docte professeur de l'Université, sur la difficulté de faire admettre la preuve de l'existence de Dieu à plusieurs de ces jeunes gens formés par la philosophie univer-

1. 16 décembre 1903.
2. 1er janvier 1897.

sitaire. La consultation de celui-ci concluait simplement à ruiner la démonstration catholique :

Monsieur l'abbé, la question est grave et ne saurait guère être ainsi résolue au pied levé. Ces jeunes gens sont les fils de la pensée contemporaine : ils ont contre la métaphysique objective et démonstrative tous les préjugés accumulés à la fois par les disciples de Comte et les disciples de Kant. Ils ont subi probablement surtout l'influence de ces derniers. Ils ne croient plus à la portée objective des principes, à la valeur scientifique des démonstrations basées, par exemple, sur le principe de causalité. Comment voulez-vous, dès lors, qu'ils pensent que l'existence de Dieu puisse être l'objet d'une démonstration ?

— Mais comment peut-on leur parler, et sur quel principe avec eux peut-on s'appuyer ?

— Il me semble que, puisqu'ils ont avec vous une foi commune, c'est de cette foi qu'il convient d'abord de partir, et *au lieu de prétendre les conduire à la foi par la raison, peut-être vaudrait-il mieux leur faire, à l'aide de la foi, retrouver les assises de la raison.*

Et M. Fonsegrive ajoutait avec complaisance que les directeurs du séminaire de Saint-Sulpice, émerveillés de la solution, l'invitèrent, peu après, à faire, devant leurs élèves de théologie et de philosophie réunis, une conférence sur les conditions nouvelles de l'apologétique.

Il la reproduisit dans *Le catholicisme et la vie de l'esprit,* où la même négation est posée plus crûment et où l'auteur, sans s'en apercevoir, mettait la définition du Concile du Vatican en contradiction avec les thèses les plus élémentaires de la théologie et de la foi.

Les principes communs *autrefois* étaient le principe de causalité, la portée métaphysique de la raison, le respect des faits historiques. La critique philosophique d'une part, la critique historique de l'autre *ont détruit ce terrain commun;* l'incrédulité a reculé au delà de la foi, elle s'en est prise à la raison elle-même, à la raison métaphysique et spéculative...

D'un côté, il n'y a pas d'apologiste qui ne redise de quelque façon avec Racine le fils :

La raison dans les vers conduit l'homme à la foi,

de l'autre il y a entre la *raison raisonnante et la foi un fossé* que la théologie constate et que *rien ne peut combler.* D'un côté, c'est la nature et la force invincible du raisonnement; de l'autre, c'est le surnaturel et souverain attrait de la grâce, si les deux ordres ne peuvent se pénétrer, que devient l'apologétique ? et s'ils se pénètrent, s'ils se continuent insensiblement l'un l'autre, que devient leur distinction et l'on peut dire que devient le christianisme ? Voilà d'abord ce qu'il faut bien voir, ce que je crains bien que tous n'aperçoivent pas, ce que M. Blondel a eu pour sa part le mérite de voir à merveille et d'exposer mieux encore (1).

1. Dans sa défense contre le jugement de Mgr Turinaz, M. Fonsegrive expliqua son assertion sur le fossé entre la raison raisonnante et la foi, en disant qu'il avait seulement voulu affirmer la nécessité de la grâce pour faire un acte de foi. Il lui fut répliqué que c'était une contradiction de plus; et, en effet, s'il ne tient qu'à cela, il n'y a donc pas de fossé infranchissable, et, qui plus est, la grâce n'étant refusée à personne, tout le monde pourrait le franchir. Mais après tout c'est peut-être le catéchisme qui manque le plus aux maîtres du nouveau clergé.

Ainsi donc il est possible que M. Blondel n'ait pas entièrement réussi dans sa tentative; mais il ne lui reste pas moins l'honneur et le singulier mérite d'avoir critiqué à fond les assurances exagérées d'une apologétique qui, traditionnelle ou non, mais réellement existante, se prétend scientifique et *ne peut l'être sans contredire les thèses les plus élémentaires de la théologie et de la foi.*

Ajoutons que, deux ans plus tard, le même M. Fonsegrive était appelé de nouveau à faire une conférence devant le même auditoire, au séminaire d'Issy, sur la lettre *Testem benevolentiæ* qui condamnait l'américanisme. Le compte rendu que la *Quinzaine* en publia ne manqua pas de faire observer que le « sens catholique » de sa rédaction « a recueilli l'unanime et chaleureux témoignage du premier auditoire ecclésiastique du monde. »

Or, l'exposé porté devant un tel auditoire par ce professeur laïc de théologie, fourmille d'erreurs sur l'acte de Dieu opérant dans les âmes, sur les vertus actives et passives, les vertus naturelles et surnaturelles (1).

M. Fonsegrive avait naturellement patronné l'américanisme, comme la plupart des erreurs nouvelles. Lorsque celle-ci eut été condamnée par Léon XIII, il en fit dans la *Quinzaine* du 1er avril un commentaire des plus audacieux, rappelant la fameuse défense des jansénistes, et prévenant celle des modernistes, après l'Encyclique *Pascendi,* dont le sens fort clair était celui-ci : l'américanisme n'existe que dans l'imagination de ceux qui l'ont attaqué et la sentence du Pape, quoi qu'il en ait dit, porte sur une erreur dont personne n'est coupable. J'en extrais seulement ces lignes sur la signification des fins « sociales » qui déterminent de tels actes.

Ou le Pape a condamné une opinion non professée; ou les tenants de ces opinions ont menti en la désavouant. C'est bien ainsi que l'opposition doit se présenter devant une logique qui ne sait pas arriver jusqu'à la *signification sociale des choses, qui ne voit dans le Magistère que le correcteur ou le dénonciateur d'une erreur individuelle, qui ne va pas jusqu'au docteur infaillible dont l'enseignement* A SURTOUT DES FINS SOCIALES, ET QUI VISE BIEN MOINS A CORRIGER OU A RÉPRIMER L'OPINION MÊME ERRONÉE D'UN AUTEUR PARTICULIER, *qu'à empêcher de se répandre la contagion de l'erreur. Dès lors,* PEU IMPORTE QUE L'ERREUR SE TROUVE EXPRESSÉMENT PROFESSÉE DANS TEL OU TEL LIVRE OU DANS TEL OU TEL AUTEUR : ALORS MÊME QUE L'AUTEUR AURAIT ENTENDU CES EXPRESSIONS DANS UN SENS TOUT AUTRE QUE CELUI QUE L'OPINION LEUR A DONNÉ, alors même que l'opinion aurait interprété son texte tout de travers, *il a sans doute raison de dire et de soutenir qu'il n'a jamais pensé ainsi qu'on le fait penser ;* il n'en est pas moins vrai que l'opinion erronée existe, qu'elle est née de lui, à son occasion, et que l'autorité a raison de la condamner.

Mgr Turinaz, indigné d'une telle apologie, porta condamnation contre M. Fonsegrive par un acte épiscopal.

---

1. M. l'abbé Maignen les relève en détail. *Nouveau catholicisme et nouveau clergé,* 1re partie, chap. VI.

Le docte et vigilant prélat, ému de ces manifestations scandaleuses, crut devoir un peu plus tard signaler hautement l'immixtion des laïques dans les affaires de la foi et de l'Eglise. Il le fit par une brochure retentissante : « Les périls de la foi et de la discipline de l'Eglise en France », dont les professeurs de grand séminaire n'ont pas dû ignorer l'existence. Une bonne place y était faite à M. Fonsegrive, réformateur de l'une et de l'autre.

Ce serait ici le lieu de résumer à l'appui, si l'espace nous le permettait, le plan hardi de rénovation religieuse contenu dans le *Journal d'un évêque*. Laissant de côté cent autres traits de la réforme religieuse, il suffira de rappeler ce type méprisable de candidat épiscopal que nos lecteurs connaissent (1) et que l'auteur prétend avoir conçu « tel que les Encycliques l'ont fortement dessiné ».

Pour nous en tenir au modernisme doctrinal, rappelons encore la réponse de M. Fonsegrive à l'enquête du Dr Rifaux sur *Les Conditions de retour au catholicisme*, où se retrouvent tous les principes du système : séparation de la science et de la foi, de la science et de la conscience, coexistence dans la même âme de l'incrédulité du savant et de la croyance du catholique. Celle qu'il fit à une enquête analogue du *Mercure de France*, dégage en outre une conception et une définition naturalistes de la religion, avec une vague tendance au panthéisme et à la religion humanitaire, puis, en termes discrets et sous l'appellation ingénieuse de division du travail, le séparatisme anticatholique déjà esquissé plus haut, allant cette fois jusqu'à la rupture entre la religion et l'Etat.

Ces deux documents précédèrent de quelques mois la polémique qui nous occupe. Au moment même où elle éclata, s'en produisit un autre qui aurait pu à lui seul éclairer notre professeur. Ce fut le commentaire de l'Encyclique *Pascendi* que M. Fonsegrive fit dans le *Temps* peu de jours après son apparition. Ne voulant pas nous y arrêter ici davantage, et pour permettre au lecteur de juger, pour conserver à l'histoire des pièces aussi instructives, nous insérons dans les « Informations et Documents » les trois dernières que nous venons de rappeler.

***

Venons à l'aventure du polémiste.

Au mois de septembre 1907, j'appris que le *Bien du Peuple* d'Agen avait reproduit, en y joignant quelques observations malignes, une critique malveillante de l'*Ami du Clergé* sur mon ouvrage *Le progrès du libéralisme catholique en France sous le Pape Léon XIII*. A cette époque, il n'avait pas encore succombé sous les poursuites d'un zèle plus ardent à sauver la politique de concessions que soucieux

1. Numéro du 1er janvier 1911, page 422.

de s'opposer à l'envahissement des erreurs nouvelles. L'auteur se défendait selon son droit. Je demandai donc au journal agenais l'insertion de ma réponse à cette revue. Et, comme je connaissais déjà son panégyrique de M. Fonsegrive, j'ajoutai, par un procédé de bonne guerre :

— Il ne me serait pas difficile de prouver que « le Bien public de l'Agenais » a, lui aussi, de bonnes raisons pour ne pas trouver de son goût un ouvrage où est démontrée la relation de la politique de Léon XIII et de l'abus qu'on a fait de ses directions avec le progrès du Libéralisme sous ces trois formes : la politique soumissionniste, la fausse démocratie chrétienne et le modernisme.

Pour m'en tenir à ce dernier aspect de la question, le plus actuel, je me contente de cueillir dans votre numéro du 5 avril 1907 les lignes suivantes dont la saveur se goûte encore mieux après l'Encyclique qui vient de paraître.

Elles sont extraites d'un long éloge de M. Fonsegrive, à l'occasion de la disparition de sa revue qui a été un des principaux foyers des erreurs condamnées par Pie X.

Et le fait que le pseudonyme de François Deschamps sous lequel de telles paroles passent dans votre journal cache la personnalité d'un professeur du grand séminaire d'Agen, n'est pas pour diminuer la signification et l'intérêt de ce trait.

On conviendra qu'il était typique, à l'heure même où l'Encyclique *Pascendi* venait de paraître.

Les directeurs de l'*Autorité* acceptèrent de publier cette défense. Elle parut sous la rubrique « Réponse à un journal libéral et moderniste ». Je reconnais que la seconde épithète était dure, quoique justifiée. Elle visait moins le journal que le rédacteur. Son article méritait d'être ainsi qualifié, et, au surplus, qu'avait à faire le *Bien du Peuple*, organe populaire, d'entrer dans ces questions qui sont plutôt matières pour les revues! N'était-ce aussi un fait significatif?

Son directeur, M. l'abbé Olgiwolski, m'écrivit un mot pour m'avertir que la retraite ecclésiastique l'obligeait à différer l'insertion. Il terminait en disant : « Mgr du Vauroux est le directeur du journal dont je suis le rédacteur en chef. »

Sorti des saints exercices, M. Olgiwolski prit sa plume, et, sous la rubrique « Réponse à une diffamation », ajouta à la mienne ce qu'on va lire (1er octobre 1907) :

Et maintenant, quelques commentaires.

Après M. Dimier, voici M. Barbier. Qu'est-ce donc M. Barbier? C'est un prêtre dont les révoltes prudentes ne s'attaquent qu'aux papes défunts. C'est un écrivain politique dont la plume n'épargne personne, ni « L'Action libérale », ni le « Sillon », ni Léon XIII. C'est un rédacteur habituel de l'*Autorité*, et quelques-uns vont même jusqu'à prétendre qu'il aiguise sur l'autel de sa messe quotidienne, en vue de duels héroïques, l'épée de MM. de Cassagnac. C'est enfin un ex-jésuite qui, lassé peut-être d'obéir *perinde ac cadaver*, préfère commander à tout le monde et fulmine contre quiconque ne pense pas à son gré des excommunications majeures. *Perinde ac cadaver*. Cet homme a le cadavre récalcitrant.

Mais aussi ne serait-ce point trop lui demander que de lire au jour le jour notre petite feuille départementale et de répondre du tac au tac à nos méprisables critiques? M. Barbier est, on le sait, très occupé : l'éducation de deux enfants, Guy et Paul, la révision des œuvres de Léon XIII et de M. Piou, etc., etc., tout cela absorbe son temps à tel point qu'il lui faut, dans chaque diocèse, un agent d'affaires ou un policier.

Mais les policiers de M. Barbier ont des lacunes. Ils sont parfois paresseux et rechignent à la besogne. Ceux du Lot-et-Garonne — leur masque est à peu près levé — ne valent décidément rien, et, si j'étais M. Barbier, je les casserais aux gages. Il est vrai qu'il y aurait peut-être trop de difficultés à les remplacer. Même parmi les valets on en trouve peu qui aient une telle mentalité de délateurs. C'est égal, M. Barbier ne leur donnerait-il comme salaire que d'amicales correspondances et l'hommage de ses « méchants » bouquins, il est volé. Est-il possible en effet qu'un article du 2 juillet ne soit connu de M. Barbier que le 20 septembre? Est-il possible que le « Bien du Peuple » devienne, dans le bureau des fiches, le « Bien public »? Est-il possible enfin que ce malheureux « Paul » Deschamps soit torturé au point de perdre sa personnalité et de s'appeler « François »? En matière de confusion, M. Barbier, je ne connais guère d'aussi hardi que vous que M. Dimier. Dans une des réponses dont il m'a inondé il prenait « L'Aurore » pour « La France du Sud-Ouest ». Donnez-vous la main droite, chers Messieurs. Au moins, pendant ce temps, vous n'écrirez pas.

Je ne reviendrai pas sur les démêlés de M. Barbier avec l' « Ami du Clergé ». Au point de vue de l'orthodoxie et du vrai catholicisme, entre eux deux la question est depuis longtemps tranchée. L' « Ami du Clergé » est une revue sérieuse, sage, que certains accuseraient plutôt d'être un peu lente à accepter les idées nouvelles. Elle aime les traditions doctrinales ou, si vous préférez, les doctrines traditionnelles et, quoi qu'en dise M. Barbier, n'a jamais eu de complaisances pour les progressistes téméraires ou excessifs. Elle est ouvertement patronnée par de nombreux Evêques et possède, parmi le clergé studieux, une incontestable autorité d'enseignement et de direction. Et M. Barbier? Oh! lui est un théologien dont la mauvaise humeur aveugle et brutale lui causa naguère quelques mésaventures. Quand il publia les « erreurs du Sillon », « Rome et l'Action libérale », un petit imprimatur eût bien fait son affaire. Il frappa en effet éperdument à plusieurs portes épiscopales. Hélas! aucune porte ne s'ouvrit. Aucun évêque ne voulut donner de la tête dans les panneaux théologiques de M. Barbier, et les volumes de M. Barbier, trouvés « méchants » par tout le monde, durent paraître devant le public tout nus, tout penauds, tout honteux.

Que les Encycliques de Léon XIII aient paru sans « l'imprimatur » de M. Barbier, cela se conçoit. Elles contenaient tant de « vues fausses »! Mais que des évêques aient refusé d'estampiller vos Encycliques à vous, M. Barbier! c'est un malheur du temps. Faudra-t-il donc verser une larme sur l'apostasie des évêques et écrire comme M. Jules Delahaye le faisait le 1er septembre 1907 dans votre journal « L'Autorité » : « Papes, évêques, prêtres, fidèles se sont divisés, puis se sont abandonnés; c'est qu'ils ont perdu, *en perdant la foi, ou paraissant l'avoir perdue, l'estime et la confiance des catholiques eux-mêmes.* — (Citation certainement infidèle.)

Il est vrai que « L'Autorité » n'est pas un journal « libéral et moderniste ». Ça nous est réservé! Tartufe, prends donc ton mouchoir!

Mais j'ai hâte d'arriver au Bien Public (?) et à notre ami François (?). Il résulte simplement que « François » aurait écrit 10 lignes que ne plaisent pas à M. Barbier. C'est quelque chose, 10 lignes, et il y a de quoi faire pendre

un homme puisque deux lignes suffiraient. Mais enfin ce n'est pas deux gros et méchants volumes de 1100 pages!

« François » déclarait n'avoir lu de la Quinzaine que le premier et le dernier numéro. Ne la connaissant pas, il n'a donc pas voulu la justifier. Son sujet était bien autre, puisque toute sa pensée n'était que le développement de la formule bien connue qu'il donnait comme conclusion de tout l'article : « Dans les choses nécessaires, Unité; dans les choses douteuses, Liberté; en tout, Charité »

Si M. Barbier n'a pas voulu comprendre, qu'y pouvons nous?

Si, expliqué par M. Barbier en dehors du contexte et contrairement au contexte, le passage incriminé contenait des vues fausses, l'auteur (François) le regretterait assurément, mais cependant ne serait pas très ému, car M. Barbier a trouvé des « vues fausses » dans Léon XIII lui-même. Puisque le Pape des grandes Encycliques est sujet à l'erreur, *a fortiori* un simple mortel. « François » n'est pas pour cela suspect de modernisme. Il passa sa vie — tous ses élèves le savent bien — à la combattre.

D'ailleurs qui n'est pas moderniste au sens de M. Barbier? Personne et pas même Mgr Sagot du Vauroux, évêque d'Agen, nommé et sacré par Sa Sainteté Pie X. Voici en effet ce qu'il écrivait dans une *Instruction patorale*, le 25 juillet 1907, c'est-à-dire après « les erreurs de François » :

« Le lendemain de notre Sacre, l'initiative d'un certain nombre de prêtres et de fidèles, particulièrement zélés, créait à Tonneins une feuille quotidienne dont le but et l'esprit devaient être et sont restés parfaitement conformes aux principes que nous exposions tout à l'heure. Pour ces motifs, le « Bien du Peuple » de l'Agennais a toutes nos prédilections. »

Si le Bien du Peuple a été moderniste en suivant fidèlement *les directions de Mgr du Vauroux*, c'est donc que Mgr du Vauroux est lui-même entaché de modernisme. Votre diffamation, M. Barbier, porte donc plus haut que moi. Je ne puis pas la détourner de son but. Il y a quelque temps, vous vous efforciez, dans une lettre ouverte à l'Evêque de Nancy, d'attirer ses foudres sur quelques-uns de ses collègues de l'Episcopat : Mgr Gibier, Mgr Touchet et le vénéré cardinal de Paris lui-même, coupable d'avoir accordé à l'ouvrage d'un prêtre — qui porte d'ailleurs votre nom — Dieu lui pardonne! — un imprimatur que vous jalousez. Mettrez-vous donc aujourd'hui Mgr du Vauroux sur vos listes de proscription?

J'ai fini, je pourrais dire à M. Barbier combien il m'est pénible de polémiquer avec un prêtre et d'avoir à défendre contre lui une feuille quotidienne dont toute la politique consiste à vivre dans le rayonnement de Rome. Cela ne le toucherait guère, lui qui est allé jusqu'au fond d'une tombe glorieuse éclabousser de ses critiques impertinentes la robe blanche et la mémoire d'un grand Pape.

A. J. OLGIWOLSKI.

P.-S. — Le jour où j'ai reçu l'épître de M. Barbier, c'est-à-dire *avant qu'elle ait pu être insérée dans le Bien du Peuple*, M. Barbier la publiait dans l'*Autorité* et l'envoyait à grands renforts d'exemplaires à mon Evêque et à plusieurs prêtres de mon diocèse.

C'est plus que de l'indélicatesse. C'est de la déloyauté. — A. J. O.

Pour toute réponse à ce dévergondage, j'envoyai au *Bien du Peuple* les quelques lignes qu'on va lire en tête d'un nouvel article de lui (8 octobre 1907) paru avec ce titre en gros caractères : « *M. Barbier contre Mgr l'Evêque d'Agen.* » M. l'abbé Olgiwolski y citant la lettre

qu'il avait adressée à l'*Autorité* et la réplique que j'y donnai dans ce journal. il n'y a qu'à le laisser parler seul.

Nous avons reçu de M. l'abbé Emmanuel Barbier la tartine de fiel que voici :

Le 6 octobre 1907.

Monsieur le Gérant,

M. l'abbé Olgiwolski répond aux citations de son journal que j'apportais, (sic) par des injures qu'aucun laïc, sauf ceux qui en font métier, n'aurait osé proférer contre un prêtre.

La conception que j'ai du respect dû au caractère sacerdotal m'interdisant cette sorte de langage, je me borne à vous demander, conformément à la loi, de publier ce mot à la place où a paru l'article de M. Olgiwolski.

Je veux espérer pour lui que, loin de voir là une défaite, il n'y trouvera qu'un très modeste exemple.

L'abbé Emmanuel BARBIER.

M. Barbier serait-il donc inconscient? Il nous accuse de « libéralisme et de modernisme » condamnés par l'Eglise, dans le *Bien du Peuple* et dans l'*Autorité* : il jette sur nous, à pelletées, des critiques et des anathèmes qu il abrite derrière le lâche anonymat de tel ou tel qui, à Agen, est préposé par lui au service de la délation et il s'étonne que, nous sentant ainsi poignardés dans le dos, et odieusement attaqués dans la sincérité même de notre catholicisme, nous osions nous défendre ! Il va même jusqu'à prétendre nous donner une leçon hautaine du « respect dû au caractère sacerdotal. » Est-ce que je ne rêve pas, M. Barbier? Est-ce bien vous qui, de sang-froid et dans une révolte intime de votre conscience, avez écrit cela, vous contre qui nous défendions hier la mémoire d'un Pape, vous contre qui nous devons défendre aujourd'hui l'orthodoxie d'un évêque !

Je m'explique (1).

Le 30 septembre, j'ai adressé à l'*Autorité* la lettre suivante :

Tonneins, le 30 septembre 1907.

Monsieur le directeur,

L'*Autorité* dans son numéro du 24 septembre, a publié une longue lettre de M. l'abbé Emmanuel Barbier. Cette lettre. avait pour but de démontrer que le *Bien du Peuple de l'Agenais* est entaché de « libéralisme et de modernisme. » L'accusation est grave. Le devoir s'impose à moi d'y répondre et je ne saurais mieux faire que de reproduire, à l'intention de vos lecteurs, les lignes suivantes, de Mgr Sagot du Vauroux, évêque d'Agen. Elles sont extraites d'une *Instruction pastorale* toute récente et ont, par le fait même, un caractère absolument officiel.

« Le lendemain de Notre sacre, l'initiative d'un certain nombre de prêtres et » de fidèles particulièrement zélés, créait à Tonneins une feuille quotidienne » dont le but et l'esprit devaient être et sont restés parfaitement conformes aux » principes que nous exposions tout à l'heure. Pour ces motifs, le *Bien du* » *Peuple de l'Agenais* a toutes nos prédilections. Depuis notre arrivée dans le » diocèse. Nous n'avons cessé de lui témoigner Nos sentiments de bienveillance, » d'encourager ses rédacteurs et ses bienfaiteurs, de promouvoir partout sa dif» fusion. Nous avons réglé, il y a un an, les fonctions spéciales de l'administra-

1. On va voir que l'explication consiste à passer sous silence l'article auquel répondait la « tartine de fiel » et à donner grossièrement le change.

» teur et des rédacteurs. Ceux-ci recommandables et par leur talent et par leur
» zèle, s'inspirent fidèlement de Nos directions. »

C'est donc directement et personnellement à Mgr l'évêque d'Agen que M. Barbier s'est attaqué. Je n'éprouve d'autre sentiment que celui d'un profond regret.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mon respect.

L'abbé A.-J. OLGIWOLSKI,
rédacteur en chef du *Bien du Peuple*.

Il n'y avait point là, je pense, de ces « injures » qui offensent si cruellement le doux cœur de M. Barbier. Il y avait seulement une mise au point nécessaire.

M. Barbier m'a répondu et, pour ne point m'exposer à dénaturer sa pensée, je veux le citer textuellement :

« Ma lettre avait pour but très légitime de montrer que le *Bien du Peuple*,
» renchérissant sur les aigres récriminations de l'*Ami du Clergé* contre mon der-
» nier ouvrage, consacré à dévoiler les progrès du libéralisme et les tendances
» modernistes, était lui-même quelque peu sujet à caution.

» M. l'abbé Olgiwolski croit m'embarrasser, en substituant, à une question
» de fait, une question de personne.

» Le moyen ne manquerait pas d'une certaine habileté à défaut de loyauté
» en matière de polémique, s'il n'avait pour seule conséquence de compromettre
» une autorité qui ne doit pas être compromise, et de venir échouer devant la
» vérité qui ne saurait, quoi qu'on fasse, perdre ses droits.

» Je veux même insister sur l'exemple que je citais; il mérite d'être rapporté
» plus complètement.

» C'est une élégie sur la disparition de la *Quinzaine*, et un panégyrique de
» M. Fonsegrive, son directeur, conférencier naguère très honoré dans les grands
» séminaires, lequel vient d'écrire, dans le *Temps*, un mauvais et perfide article
» contre la récente Encyclique.

» Le *Bien du Peuple* avait dit, dans son numéro du 5 avril 1907, et notez
» que c'est un professeur du grand séminaire d'Agen qui tient la plume: »
(Ici une longue citation de Paul Deschamps) (1).

On le voit, M. Barbier revient obstinément à son dada et son dada, c'est l'*excellent* article publié par le *Bien du Peuple*, sous la signature de Paul Deschamps? C'était un professeur de grand séminaire. Comment M. Barbier le sait-il? Je gage qu'il n'aura pas la loyauté de le dire. Il serait obligé de découvrir ses sbires et cela sans doute serait « substituer à une question de fait une question de personne. » M. Barbier est trop honnête, n'est-il pas vrai? pour en venir à de telles franchises!

Mais où donc, M. Barbier, avez-vous trouvé que, par des machinations sournoises et des « habiletés » perfides, j'ai fait dégénérer en une mesquine question de personne le débat qui s'est livré entre nous et qui, en toute hypothèse, doit rester purement doctrinal? Si vos vieilles et violentes polémiques contre « le Sillon », l'« Action libérale », Léon XIII, etc... tout le monde, vous avaient laissé assez de loisir pour lire de bonne foi un manuel élémentaire de théologie, vous sauriez que l'évêque est dans son diocèse le juge de la doctrine. C'est pourquoi, aussitôt que fut publiée — il y a quelques mois déjà — — la lettre ouverte à Mgr Turinaz dans laquelle vous demandiez à l'évêque de Nancy de condamner un ouvrage formellement approuvé par Mgr Gibier, Mgr Touchet et le vénéré cardinal-archevêque de Paris, dans laquelle aussi vous offriez en holocauste, sur l'autel de votre infaillible orthodoxie, un extrait de

1. Que le *Bien du Peuple* se garde bien de reproduire.

l'article de Paul Deschamps, j'ai voulu en avoir le cœur net et j'ai demandé à mon évêque de se prononcer souverainement.

Mgr du Vauroux s'est prononcé en toute connaissance de cause. Ceux qui l'ont vu de près savent bien qu'il ne recule pas devant les responsabilités et que l'énergie de son caractère égale la haute sagesse de ses jugements. Et pour bien montrer à tous, adversaires ou amis du *Bien du Peuple*, qu'il allait parler, officiellement, en fonction d'évêque, en pasteur et docteur de son diocèse, il a voulu consigner sa pensée, non point dans une lettre privée, mais dans une « Instruction pastorale. »

Vous-même, M. Barbier, n'avez pu méconnaître la haute portée d'un tel document, puisque vous écrivez : « C'est à cela que M. l'abbé Olgiwolski répond, en invoquant une approbation publique de son évêque, absolue et sans réserve. »

Dès ce moment la question était tranchée. Un prêtre, quel qu'il fût, ayant une conception exacte « du respect dû au caractère épiscopal », aurait reconnu que l'approbation publique, absolue et sans réserve de Mgr du Vauroux, valait bien un de ces « imprimatur » que M. Barbier a si souvent quémandés en vain à la porte des évêchés et même à la porte de bronze du Vatican.

Mais M. Barbier — plus réellement moderniste que ceux qu'il attaque — n'a point de ces pudeurs théologiques et il veut à tout prix me donner « le modeste exemple » (oh! combien!) du sans-gêne avec lequel un homme comme lui peut traiter l'Episcopat.

Je voudrais pouvoir encadrer la citation qu'il me reste à faire et dans laquelle M. Barbier, oubliant sans doute qu'il est prêtre, se permet de blâmer Mgr du Vauroux et de lui tracer son devoir.

« Je ne crains pas d'affirmer et de maintenir, non seulement qu'aucun evêque ne » saurait approuver ce langage mais qu'après les prescriptions de l'Encyclique, il » n'en est aucun qui se croirait obligé d'écarter de son séminaire le professeur qui » l'aurait tenu, si celui-ci ne venait sérieusement à résipiscence » (1).

Et cette impertinence se termine par le salut de Tartufe : « *C'est en le répétant que j'affirme hautement mon très profond et absolu respect pour Mgr du Vauroux.* » On retrouve bien là le style des fiches maçonniques et la mentalité des délateurs. Pourquoi donc n'est-ce pas signé : Vadécard?

M. Barbier écrira que ce sont là des injures. Libre à lui! Nous le prévenons une fois pour toutes que nous ne permettrons jamais à lui et à ses pareils — inquisiteurs sans mandat — de suspecter l'intégrité absolue de notre foi. Nous avons salué avec une joie reconnaissante et émue l'Encyclique de Pie X sur le « modernisme » parce que nous sommes convaincus qu'elle affranchit la pensée

---

1. L'Encyclique *Pascendi* porte :
On devra avoir ces prescriptions, et celles de Notre Prédécesseur et les Nôtres, sous les yeux, chaque fois que l'on traitera du choix des directeurs et des professeurs pour les Séminaires et les Universités catholiques. — Qui d'une manière ou d'une autre se montre imbu de modernisme, sera exclu, sans merci, de la charge de directeur ou de professeur; l'occupant déjà, il en sera retiré; de même, *qui favorise le modernisme, soit en vantant les modernistes ou en excusant leur conduite coupable*, soit en critiquant la scolastique, les Saints Pères, le magistère de l'Eglise, soit en refusant obéissance à l'autorité ecclésiastique, quel qu'en soit le dépositaire; de même, qui, en histoire, en archéologie, en exégèse biblique, trahit l'amour de la nouveauté, de même enfin, qui néglige les sciences sacrées ou paraît leur préférer les profanes. — Dans toute cette question des études, Vénérables Frères, vous n'apporterez jamais trop de vigilance ni de constance, surtout dans le choix des professeurs : car, d'ordinaire, c'est sur le modèle des maîtres que se forment les élèves. Forts de la conscience de votre devoir, agissez en tout ceci prudemment, mais fortement.

catholique Nous voulons être les serviteurs ardents, passionnés, de « cette vérité qui ne saurait, quoi qu'on fasse, perdre ses droits », et c'est pourquoi nous défendrons toujours, énergiquement et sans aucune pitié, l'autorité du Pape et des évêques contre l'irrespect, la diffamation et les « méchants volumes » des politiciens.

A.-J. OLGIWOLSKI.

Et voilà.

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

TROIS CONSULTATIONS DE M. FONSEGRIVE.

On trouvera ici les trois documents dont il a été question plus haut.

I

La première est la réponse de M. Fonsegrive à l'enquête du Dr Rifaux sur *Les conditions du retour au catholicisme*. Le système de M. E. Le Roy sur le dogme et celui de M. Loisy ou des autres modernistes sur l'indépendance de la critique s'en déduiraient logiquement.

La crise intellectuelle que traverse le catholicisme n'est ni une crise d'épuisement, ni une crise d'adaptation; elle est plutôt une crise d'*inadaptation.*

Le catholicisme est une religion, il est la religion. Il contient la doctrine de la vie surnaturelle, de la vie préparatoire à la déification. Comme tel, aucune crise intellectuelle d'ordre naturel ne peut l'atteindre. Il n'est ni avec la science, ni contre la science; il est en dehors et au-dessus.

Ceux d'entre les savants qui s'imaginent qu'ils peuvent atteindre le catholicisme ne se font pas une idée exacte du dogme. Ils pensent pouvoir le contredire rationnellement. Mais le dogme est situé dans un plan différent de celui de la raison et ne peut, par conséquent, pas être atteint.

D'autre part, le dogme ne peut, pour des raisons symétriques, être ni établi, ni prouvé par des raisonnements logiques. La démonstration de la divinité de Jésus-Christ ne découle logiquement et nécessairement d'aucun syllogisme. La raison peut préparer la foi. Pour croire, il faut autre chose : une grâce de Dieu, une bonne volonté humaine.

Mais, dans les âges qui ont précédé le nôtre, le catholicisme a été lié par ses propagateurs et ses défenseurs à tout un ensemble de pensées, de propositions, de théories qui ont paru, qui paraissent encore à beaucoup faire corps avec le dogme. Or, ces pensées, ces propositions, ces théories sont devenues caduques. La science d'autrefois n'est plus science. Il a dû sembler dès lors que la ruine des systèmes rationnels attachés à l'exposition du catholicisme était la ruine même de la religion. De là les anathèmes jetés par beaucoup de théologiens contre la science, de là la déclaration de décès du catholicisme au nom de la même science.

Mais l'inadaptation présente ne peut pas durer. De plus en plus, les catholiques acquièrent la conviction que la science est une chose, que la religion en est une autre. Il suffit, pour que la religion reste vénérée auprès de la science vivante, que l'on opère une simple division du travail; que le théologien spécule sur le surnaturel d'après les données de la révélation et les enseignements de l'Eglise, que le savant raisonne sur le naturel d'après les données de l'expérience.

Même dans les questions mixtes telles que l'authenticité des livres saints ou leur intégrité, ou l'histoire de Jésus-Christ, la méthode scientifique doit se conduire d'après de tout autres principes que la méthode théologique. Et il est possible que les deux méthodes aboutissent de façon également légitime à des résultats assez différents. Les purs savants s'en tiendront aux conclusions scientifiques, les théologiens aux théologiques.

Ceux qui voudront coordonner ces deux sortes de résultats et rester intelligents tout en demeurant catholiques, devront remarquer que, dans ces matières, les conclusions dites scientifiques ne sont jamais que conjecturales, probables, peut-être très probables, jamais tout à fait certaines et nécessaires. Au contraire, les conclusions théologiques bien déduites sont nécessaires à la vie catholique. Ils se décideront donc pour la vérité de celles-ci contre celles-là, parce que les nécessités de la pratique doivent toujours l'emporter sur les probabilités théoriques. Et cet acte de foi ne saurait les empêcher de reconnaître la valeur des conclusions qu'ils repoussent quand on ne les considère que du point de vue de science.

Ainsi donc, la crise intellectuelle qui préoccupe tous les esprits, ne se dénouera pas par un ajustement nouveau de la science à la théologie, mais, au contraire, par une division attentive du travail, une distinction des pouvoirs, une séparation des fonctions.

Veuillez agréer, cher docteur, avec mes excuses pour ces notations trop brèves, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

II

La seconde pièce est la réponse à l'enquête du *Mercure de France* (1907).

La *religion* me paraît être un système de croyances et de pratiques qui ont pour but d'établir la communion universelle des esprits, la multiplication de la joie individuelle par la joie de tous (!!!).

Toute idée qui tend à ce but est une idée religieuse.

Tout sentiment qui nous pousse à l'harmonie, à la joie universelle, est un sentiment religieux.

Ainsi. vos *socialistes*, épris de justice, vos *anarchistes* qui veulent supprimer les lois pour avoir la paix, ont des idées, des sentiments religieux (!!!)

Cependant ils n'aboutissent point à la religion.

La *religion*, en effet, est proprement *transcendante*. Elle aspire à la communion entre les hommes, au développemment plénier de la vie, mais, en même temps qu'elle prend pleine conscience de ses hautes ambitions, elle se rend très nettement compte que l'homme est impuissant à les réaliser. Car l'homme n'aspire à rien de moins qu'à se faire dieu. Il sent qu'il ne le peut pas. Il fait alors appel à une puissance surhumaine. Il demande à Dieu sa grâce pour monter vers lui, pour réaliser en Lui et par Lui la communion universelle.

Les trois éléments essentiels de la religion sont donc : l'*aspiration de l'humanité à la divinisation,* l'existence de Dieu, la grâce de Dieu.

Le christianisme, étant la seule religion positive qui ait très nettement compris ces trois éléments du problème religieux, est par là même la vraie religion.

C'est pour cela qu'il n'y a pas, qu'il ne peut pas y avoir dissolution du christianisme.

Il y a *dissolution* de toutes les formes religieuses qui sont inadéquates aux données essentielles du problème religieux, par exemple, dans le *christianisme,* les diverses formes du protestantisme qui tendent à éliminer la transcendance divine, le surnaturel et la grâce.

Il n'y a pas dissolution du catholicisme, on y voit au contraire s'opérer une concentration.

Il n'y a pas non plus *évolution* au sens propre du mot, il y a cependant *vie et progrès,* mais, sans mutation d'une forme, en une forme spécifiquement différente. Tous les phénomènes auxquels nous assistons : *laïcisation progressive de l'Etat, péremption de certaines coutumes intellectuelles, disparition même de certaines formes disciplinaires, tout cela n'est que le résultat des lois de la division du travail.* De plus en plus, la religion prend conscience et possession de son domaine propre qui n'est ni le forum, ni l'école, ni la science profane, mais la communion spirituelle de l'homme avec Dieu et, par Dieu, avec ses frères dans le temps et par delà le temps.

Tout ce que nous voyons et qui paraît hostile à la religion nous y ramène au contraire, et tout l'effort de l'anticléricalisme tournera, par l'épuration, par le renouvellement de vie épuisé dans l'effort, au bénéfice du catholicisme.

III

On me permettra d'extraire de mon ouvrage *Les démocrates chrétiens et le modernisme* l'article que M. Fonsegrive publia dans le *Temps* quand parut l'Encyclique *Pascendi.*

M. Fonsegrive a écrit, dans *le Temps* du 28 septembre 1907, un article sur l'encyclique *Pascendi dominici gregis,* où il commente et juge ce grave document avec l'autorité que peut s'attribuer un porte-parole autorisé du modernisme. C'est une contre-encyclique au petit pied, morceau détestable, doucereux et venimeux, où la protestation et la résistance percent à travers les éloges pompeux. Des organes, même catholiques, l'ont apprécié avec beaucoup trop d'indulgence, faute, peut-être, d'y reconnaître le dualisme et le séparatisme qui sont le fond des idées de M. Fonsegrive.

Ce qu'il y a de plus condamnable dans cet article, ce n'est pas l'audace, déjà grande, d'insinuer, sinon de prétendre, que les propositions réprouvées par le pape ne se trouvent pas dans les écrits des modernistes. M. Fonsegrive avait déjà employé, pour sauver l'Américanisme après la sentence papale, ce moyen renouvelé des jansénistes. Il lui semble encore bon ici :

Il est peu probable que les auteurs visés par cette partie de l'encyclique

reconnaissent dans cette exposition toute leur doctrine. Si l'on avait, en effet, voulu dériver des mêmes principes des doctrines aussi différentes, par exemple, que celles de M. Le Roy et de M. Laberthonnière, de M. Blondel et de M. Loisy, qui se sont vivement critiqués les uns les autres, il est clair qu'on ne l'aurait pu qu'à la condition de défigurer leur pensée.

Mais tel n'a pas été, on l'a déjà remarqué le dessein pontifical. *Pie X n'a pas eu souci d'écrire un chapitre d'histoire de la philosophie.* Les auteurs visés ne sont d'ailleurs nommés nulle part et ils auraient mauvaise grâce à se plaindre. Aucun d'eux n'a professé intégralement ces doctrines condamnées. *Aussi bien ce n'est pas tant d'eux que le pape s'est inquiété que de l'état d'esprit amené par leurs écrits ; et c'est bien moins leurs pensées intimes qui le préoccupent* que l'atmosphère intellectuelle que leurs livres ont répandue parmi les fidèles et le clergé. *Il se peut qu'un historien de la philosophie purement objectif et critique ne pût retrouver cet ensemble de théories que l'encyclique désigne sous le nom de « modernisme » et où elle voit la « synthèse de toutes les hérésies » ni dans la lettre de Tyrrell, ni dans les Essais de philosophie religieuse de Laberthonnière, ni dans Dogme et critique de Le Roy, non plus que dans Il Santo de Fogazzaro ;* cependant le « modernisme » n'est pas un fantôme, et l'encyclique, en lui donnant les contours précis qui permettent de le reconnaître, ne l'a point créé. Et les auteurs s'en trouvent bien être, *plus ou moins involontairement,* les auteurs.

Et plus loin :

Parmi celles qui sont très nettement condamnées, il n'en est aucune qui, avant l'encyclique même, ne fût suspecte aux vrais catholiques. *Et plusieurs des auteurs auxquels elles sont empruntées les eussent condamnées d'eux-mêmes, s'ils leur avaient attribué le sens que leur trouve l'encyclique.* Ainsi que le pape l'explique, il ne veut pas juger des intentions des auteurs, *ni par suite, du sens peut-être acceptable dans lequel ils entendent leurs écrits.*

Et encore :

Il suffirait peut-être de faire subir aux formules désapprouvées quelques corrections, ou d'y introduire quelques éclaircissements, pour qu'elles devinssent irréprochables, à propos du décret *Lamentabili.*

Avant d'aller plus loin, rapprochez ce langage de celui du protestant Paul Sabatier, dans un article sur *la Crise religieuse (le Siècle,* 23 septembre 1907).

MM. Loisy, Le Roy et d'autres sont donc visés par le *Syllabus ;* on peut dire qu'ils ne sont pas atteints. Ce qui est atteint, c'est l'interprétation de leur pensée donnée par le P. Pie de Langogne ou le cardinal Vivès. Nul doute que certaines gens ne s'écrient que l'interprétation est parfaitement adéquate : ils ajouteront même naïvement que beaucoup de choses qu'ils n'avaient pas comprises dans les textes originaux leur ont été révélées par le décret du S. Office, que celui-ci exprime la pensée de MM. Loisy, Le Roy et des autres, mieux que ceux-ci n'avaient su le faire. Ces sortes d'aveuglement se constatent, on ne peut chercher à les guérir.

De ces soixante-cinq propositions, il y en a qui n'ont jamais été soutenues par personne. Il y en a même qui ne constituent pas des erreurs,

mais des stupidités. Il était inutile de les condamner et de se lamenter sur elles. Il suffisait d'en sourire. La S. Congrégation s'est ainsi trompée sur l'ensemble même de l'enseignement moderniste, sur son orientation, sur son esprit; elle n'a pas vu que ces philosophes, ces exégètes et ces historiens n'ont jamais songé à se poser en docteurs proclamant des résultats définitifs et qu'ils n'ont pas un instant cessé d'être modestes ouvriers qui ont parfaitement conscience de ce que leur œuvre présente de provisoire et de relatif (1).

Revenons à M. Fonsegrive. Pour lui le modernisme existe bien. en réalité, mais comme exista l'américanisme, dans le cerveau de ceux qui ne comprennent pas les nouvelles doctrines :

Car si un historien de la philosophie ne saurait rencontrer nulle part le modernisme, un historien des idées n'aurait pas de peine à le découvrir. A vrai dire, depuis quelque temps, il s'insinuait partout. Il s'établissait des façons équivoques de parler, des professeurs imprudents et mal outillés lançaient parmi les élèves des idées parfois mal comprises et mal digérées, les jeunes gens interprétaient dans la langue ordinaire des séminaires, des formules empruntées à un tout autre langage, la confusion s'établissait et nous assistions à des phénomènes rapides de dissolution.

Il était devenu nécessaire d'aviser. ***Aucun de ceux qui connaissent l'état d'esprit des séminaires des étudiants ecclésiastiques, surtout en Italie et en France, ne peut dénier à l'encyclique son caractère d'opportunité.***

Ce qu'il y a de plus grave, ce n'est pas non plus, l'insolent reproche, mal déguisé, sous des termes calculés et perfides, que M. Fonsegrive fait au pape de réserver sa sévérité pour les catholiques et de sacrifier la masse du monde intellectuel :

Pie X ne s'inquiète que de la manière dont ces écrits sont et doivent

1. Je cite encore, sans les prendre aucunement à mon compte, quelques autres lignes de cet article qui viennent à notre thèse générale, la *Revue du Clergé* ayant toujours eu une sympathie très manifeste pour les démocrates chrétiens :

« Il y a deux ans, voulant prouver à l'*Autorité* qu'elle serait appelée de proche en proche à proclamer une sorte d'état de siège intellectuel et pratiquement à interdire au clergé l'encre d'imprimerie, je lui signalai un très beau travail de l'abbé Dimnet intitulé : *La Pensée catholique dans l'Angleterre contemporaine;* je montrai que la guerre aux idées nouvelles est un non-sens, puisqu'elles ont pénétré partout et que les prétentions du conservatisme ne sont autre chose que celles d'une minorité, dangereuse par son entêtement incurable, puissante par ses ressources matérielles et son alliance avec des intérêts politiques et sociaux, mais vouée à devenir à brève échéance une simple secte. Le travail de M. Dimnet, complètement pénétré de modernisme, avait paru chapitre par chapitre, dans la *Revue du Clergé français* où il avait eu un grand succès, ce qui prouve combien la moyenne de nos prêtres est déjà en harmonie avec les idées nouvelles.

» Dans son numéro du 1er août, la *Revue du Clergé français*, par exemple, a publié le fameux *Syllabus*, sans que, dans le numéro suivant, on aperçoive aucun changement, aucun effort pour se mettre en harmonie avec ses indications les plus évidentes. Il n'y a là aucune mauvaise volonté. Il y a simplement la preuve que si la Sacrée Congrégation ignore les travailleurs catholiques, ceux-ci la respectent profondément, mais ne l'ignorent pas moins. »

être communément entendus, du sens qu'ils ont pour ceux qui les lisent, *car la fonction de sa charge est de préserver le gros du troupeau.*

Et cependant ces laïques existent, *c'est même pour eux que l'Eglise est faite,* et les bergers n'ont de raison d'être que dans la conduite et le salut du troupeau...

Pie X, en condamnant le modernisme, n'a fait que continuer sa politique religieuse. Il veut avant tout épurer, concentrer le catholicisme, et par cette concentration en renouveler toutes les énergies vitales. C'est à la hiérarchie cléricale qu'incombe cette mission. *Taceat mulier in Ecclesia,* disait-on jadis; *Taceat laïcus,* prononce Pie X. Il veut qu'on s'écarte du monde ennemi ou pernicieux; que les fidèles s'enferment dans la cité sainte, loin des vents empestés du siècle; qu'ils se suffisent à eux-mêmes, semblables à des assiégés dans une ville investie, qu'ils conservent pure la flamme sacrée jusqu'à ce que, l'atmosphère extérieure s'étant assainie, ils puissent de nouveau montrer sa lumière et la propager. Et quant à vouloir des sorties ou à essayer de détruire l'ennemi, il semble que Pie X soit d'un avis opposé. Que l'ennemi ou l'étranger se gouverne comme il l'entend, l'Eglise n'a charge que de ses enfants. C'est à eux qu'elle doit surtout sa sollicitude, c'est à eux qu'elle adresse ses enseignements, à eux qu'elle réserve ses ordres et, s'il y a lieu, sa sévérité.

Plus audacieuse, ou peut-être seulement plus inconsciente, mais, à coup sûr, plus condamnable encore que les critiques précédentes, est l'aberration du moderniste qui le fait appliquer dans l'interprétation même de l'Encyclique ce dualisme, ce séparatisme que celle-ci réprouve comme la base de toutes ces erreurs.

De même que, aux yeux du même homme, une même chose peut être vérité de foi pour le croyant et inconnaissable pour le savant, de même l'Encyclique est admirable pour le catholique, mais sans aucune signification ni valeur pour le philosophe. Ecoutez d'abord le catholique; il parle un beau langage :

Que les philosophes ne protestent pas : cette synthèse qui n'a été faite nulle part existait latente dans toutes les âmes séduites, plus ou moins consciente dans toutes les intelligences séductrices. Le pape ne l'a pas créée, il l'a mise à nu; et la preuve qu'elle correspond à une réalité, c'est qu'elle réunit, qu'elle relie en effet de façon logique et claire les diverses positions adoptées par les auteurs, aussi bien dans la dogmatique qu'en exégèse, en histoire ou dans l'apologétique, et qu'elle explique à la fois la correspondance et la diversité de toutes les attitudes. Il y a sans doute çà et là quelque raccourci *et même quelque déformation, mais le but du document pontifical est bien moins d'attester la vérité de cette synthèse que de montrer grâce à elle, le danger de certaines propositions.*

Rien n'étant plus opposé au catholicisme que toutes ces conséquences, et ces conséquences dérivant très clairement de la doctrine centrale par où se trouvent reliées les unes aux autres les formules diverses des principaux modernistes, il s'ensuit que le modernisme doit inspirer au croyant fidèle la plus salutaire horreur.

Mais voici maintenant le philosophe :

Depuis la publication de l'Encyclique, on n'a guère pris en face d'elle que

trois attitudes : celle de la fidélité admirative, celle de l'hostilité sectaire, celle de l'indifférence dogmatique.

Parmi les autres attitudes qui restent possibles, il y a celle des catholiques, plus nombreux qu'on ne le pense, qui, très respectueux de la parole du pape et de son autorité, décidés à se soumettre à ce qu'il enseigne, à ce qu'il commande, se rendent cependant un compte très net que si les auteurs modernistes ont été répréhensibles, cependant tout chez eux ne paraissait pas condamnable; que si, parmi leurs formules, plusieurs répugnaient au sens catholique, plusieurs autres, bien entendu, ne paraissaient pas altérer la substance de la foi et semblaient ouvrir, au contraire, d'engageantes et grandioses perspectives; *et enfin et surtout le problème qu'ils ont tenté de résoudre demeure posé.*

Et, plus loin :

Les modernistes sont condamnés. Le pape déclare avec son autorité incontestable et inconstatée que les modernistes n'ont pas trouvé la solution du problème. *Mais le problème subsiste.* Et l'Encyclique ne le résout pas, ou plutôt ne le résout qu'en partie, en déclarant fausses les solutions proposées.

En conséquence, l'Encyclique, règle de la foi, s'impose au clergé qui a besoin d'une direction pratique pour son rôle actif; mais les laïcs, les intellectuels revendiquant le droit de repousser, dans la recherche scientifique de la vérité, la seule philosophie qui s'accorderait avec la foi, conserveront la liberté de poursuivre la solution du problème selon leur méthode :

Les hommes de cabinet, habitués au maniement des idées, peuvent trouver qu'il n'y a rien de meilleur que la fermentation intellectuelle; quiconque sait quelle clarté, quelle précision idéale est nécessaire à la vie active sera d'un avis tout opposé. *Les futurs prêtres ne sont pas des intellectuels, des théoriciens ; ce sont avant tout des hommes d'action qui doivent agir sur les âmes.*

C'est pour cela qu'il était urgent de préciser les contours de la doctrine fuyante dons les aspects multiples et vagues exerçaient sur les esprits leur puissante séduction.

Les séminaristes ne sont pas des champs d'essai où s'élaborent, par de longs tâtonnements, les idées nouvelles. *Les prêtres sont des praticiens qui ont besoin pour agir d'idées arrêtées et nettes.* Le monde moderne, depuis Descartes, est en travail d'une certaine philosophie. La notion de science, *la notion même de vérité, sont soumises à révision* et il ne semble pas que l'on soit près de tomber d'accord.

Mais le prêtre a besoin d'une définition, sinon de la science, tout au moins de la vérité. Il la prendra donc dans une philosophie arrêtée et constituée stable et solide...

Ces *laïques vivent dans un monde tout imprégné d'idées qui leur est bien difficile de répudier, hors desquelles leur intelligence ne peut plus vivre et ne se reconnaît plus.* Ils ne sont pas tous ignorants de la philosophie scolastique, et plus d'un parmi eux a lu saint Thomas. Quant ils lisent ces vénérables auteurs, ils les admirent sans doute, mais ils s'y sentent tout dépaysés. Les problèmes qui étaient agités avec le plus de passion dans ces livres ne nous intéressent plus ou ils ne se posent plus de même manière. Nos pas,

sous ces voûtes admirables, n'éveillent que les échos du silence, comme dans un sanctuaire que les foules ont déserté. Et, chose étrange, tandis que *tout ce qui est d'ordre philosophique nous y paraît périmé*, n'offre plus à nos esprits qu'un sens archéologique, *tout ce est qui d'ordre religieux et théologique nous satisfait, au contraire, et nous y retrouvons la patrie de nos consciences, la lumière de nos âmes.*

En attendant que soit constituée la définition moderne de la vérité, et qu'autour d'elle soient organisées les principales articulations d'une philosophie communément acceptée, en attendant que, de part et d'autre, on reconnaisse la continuité des doctrines et, par suite, leur accord foncier, *le monde intellectuel non catholique demeurera imperméable à la pensée catholique et il y aura quelque réciprocité.* Et qu'est-ce qui peut résulter de cette séparation? Sans doute une concentration, une épuration du sentiment religieux. La théologie deviendra de plus en plus purement théologique, les discussions n'auront plus guère lieu qu'entre gens imbus de la même philosophie, par conséquent elles seront courtes, sans âpreté comme sans danger. Les questions oiseuses, qui ne peuvent satisfaire que la curiosité ou l'orgueil, ne seront pas soulevées. D'autre part, on ne pourra guère discuter avec les gens du dehors puisqu'on ne parle pas la même langue, qu'on n'adopte pas les mêmes méthodes, qu'on ne part pas des mêmes principes.

Les hommes qui n'ont pas la foi peuvent croire que, par cette tactique, le catholicisme sera bientôt condamné à mourir d'inanition; le catholique doit croire que c'est par là, au contraire, par ce travail intérieur, que se renouvelleront les énergies religieuses, et *que la théologie enfin, ainsi que toutes les sciences sacrées, retrouvera une nouvelle vigueur.* Dans les temps d'orage, le troupeau vient se serrer sous la houlette de son berger. Au milieu d'une atmosphère infectée, on se ménage des retraites approvisionnées d'air pur. Il semble que cet air ne puisse se renouveler; c'est qu'on ne tient pas compte des vents mystérieux qui soufflent du ciel. L'assistance surnaturelle de l'esprit de Dieu alimente la vie intérieure de l'Eglise et rend suffisantes ses ressources intérieures. Et ainsi, *l'Eglise travaillant sur elle-même, le monde élaborant au dehors sa philosophie, les temps viendront où, la philosophie du monde à la fin constituée, des relations intellectuelles entre le monde et l'Eglise pourront de nouveau s'organiser et s'établir. Le geste que vient de faire Pie X est la rupture des relations diplomatiques entre l'Eglise et le Siècle.* Chaque fois que des négociations s'étaient amorcées et quelque peu poursuivies, l'Eglise avait condamné les négociateurs : Pie IX condamna le libéralisme, Léon XIII l'américanisme; Pie X, aujourd'hui, en condamnant le modernisme, condamne le principe même de toute négociation. *Il blâme jusqu'aux utilisations des philosophies du siècle,* et atteint ainsi presque nommément toute l'œuvre religieuse de Brunetière. Les pourparlers sont rompus et chacun reste sur ses positions.

Conclusion et bouquet : Les interdictions portées par Pie X vont attirer l'attention du clergé sur les idées nouvelles et leur gagner sa sympathie, — M. Fonsegrive nous l'explique en un beau paragraphe; — quant aux modernistes, leur situation est très simple et très belle, *ils attendront que l'Eglise vienne à eux!*

Le travail des auteurs modernistes n'aura donc pas été vain. Ils voulaient servir l'Eglise, ils l'auront servie. Sans l'intervention de l'acte pontifical, ils n'auraient pu que la desservir. *Et c'est cet acte pontifical même qui se-*

ra le véhicule le plus efficace, non pas de leurs solutions, puisqu'elles sont réprouvées, mais de leurs tendances et du succès de leurs pures intentions.

Ils ne se poseront pas en victimes. Ils souffriront noblement et en silence. Ils s'inclineront avec respect devant la main qui les frappe. Ils ne fomenteront ni sédition ni révolte. Ils ne se concerteront pas pour essayer une résistance quelconque, comme le disait le *Giornale d'Italia*, comme l'annonçait aussi le correspondant romain du *Temps*. Leur position vis-à-vis de l'autorité a quelque chose de paradoxal, bien fait pour surprendre et même pour scandaliser les simples. D'un côté, ils ne peuvent que se soumettre puisqu'ils proclament plus haut que bien d'autres les droits de l'autorité; *mais d'un autre côté ils trouvent dans leurs doctrines de quoi espérer dans l'avenir une modification des idées de l'autorité, puisque, selon eux, tout est sans cesse en voie de variation. Ainsi leurs principes sont si plastiques qu'ils ne les mettent un instant en état d'infériorité que pour leur faire aussitôt retrouver leurs avantages.*

Voilà avec quel bonheur un catholique éminent, guide de l'élite de notre jeunesse, et spécialement de la jeunesse cléricale, « éprouvant le besoin de se recueillir, de se demander quelle est la portée, quelles peuvent être les conséquences de l'acte pontifical », a pu se flatter qu'on ne trouverait dans son étude « *rien qui puisse attrister l'âme du plus modeste croyant !* ».

Il y avait mieux à faire que d'envisager, au point de vue moderniste, les conséquences de l'Encyclique, c'était de s'y soumettre en catholique, c'est-à-dire de cœur et de jugement.

Mgr DELASSUS DÉFÉRÉ AU SAINT-OFFICE.

Pour une belle gageure, celle-là est une belle gageure.

On lisait dans la *Semaine religieuse de Cambrai* du 24 juin :

« Appel au Saint-Office. — Nos lecteurs apprendront sans doute avec un vif intérêt que nous avons reçu de M. l'abbé Bataille, curé-doyen de Notre-Dame à Roubaix, cet avis officieux :

» Monseigneur. — J'ai l'honneur de vous informer, avant tout autre (1), que j'ai résolu de déférer au Conseil de vigilance d'abord, puis, s'il y a lieu, au Saint-Office, la thèse générale de votre livre : *Vérités sociales et Erreurs démocratiques*.

» Cette thèse, telle qu'elle est exprimée, notamment dans le chapitre II, non seulement ne repose sur aucun argument théologique, mais elle a été plusieurs fois condamnée par l'Eglise, notamment dans la proposition 55 de Baïus.

» Daignez, etc... »

Il y a trente-six ans que Mgr Delassus dirige et rédige la *Semaine religieuse de Cambrai* dont il a su faire un répertoire unique d'explications liturgiques et ascétiques, d'exposition doctrinale, d'infor-

1. L'auteur a attendu le lendemain de l'envoi de sa lettre pour en parler à tout venant.

mations et de critique religieuses. Plusieurs brefs très élogieux du Pape et les distinctions pontificales qui lui ont valu les dignités de prélat de la Maison de Sa Sainteté, puis, tout récemment, de protonotaire apostolique, disent assez haut l'estime du Saint-Siège pour ses longs et précieux services. Assurément ces témoignages très particulièrement honorables ne lui reconnaissent ni ne lui confèrent aucun privilège d'impeccabilité. Cependant, comme ils lui ont été décernés à l'occasion de ses ouvrages dont tout le fond est tiré de sa *Semaine religieuse*, ils constituent pour lui, jusqu'à sentence contraire, la plus haute présomption de parfaite orthodoxie.

Mais Mgr Delassus, au cours de cette longue carrière, s'est toujours montré le champion intrépide autant que vigilant et averti de la pure orthodoxie; il a combattu successivement toutes les formes d'erreurs plus ou moins déguisées qui, depuis une vingtaine d'années, ont produit chez nous une si lamentable déviation du sens catholique; et, comme le démocratisme chrétien en était le plus commun véhicule, c'est contre lui qu'il a eu à soutenir les luttes les plus vives. On sait avec quelle audace, quelle témérité, quelle violence souvent, le parti des démocrates chrétiens a défendu ses erreurs, et quels procédés lui ont servi contre ceux qui les dénoncèrent. Quelle histoire à écrire!

L'appel au Saint-Office formé par M. l'abbé Bataille est un essai de revanche. A ce titre, il doit intéresser particulièrement nos lecteurs. Nous donnons ici les explications que Mgr Delassus a jugées utiles et suffisantes pour le moment. Les premières se rapportent à l'objet même de cet appel. Celles qui suivent en expliquent la genèse (1). Nous lui laissons désormais la parole.

Cette lettre appelle plusieurs observations.

La première, nous la réservons pour plus tard, s'il y a lieu.

La seconde porte sur ces mots : « J'ai l'honneur de vous informer avant tout autre. » Il y a bien trois ans que les démocrates chrétiens se transmettent l'un à l'autre cette bonne nouvelle que leurs docteurs, courbés sur mes livres, les trempent de leurs sueurs dans le labeur auquel ils se livrent pour en détacher des phrases ou des lambeaux de phrase, à charpenter les uns sur les autres, pour édifier un monument ayant un aspect d'hérésie. Le château de cartes s'écroulait à toute tentative de le dresser; quand une inspiration soudaine fournit à M. l'abbé Bataille une base qu'il jugea inébranlable : la 55e proposition de Baïus.

A un autre point de vue : « Avant tout autre » voudrait-il dire que l'on se propose de faire savoir *Urbi* et *Orbi* que les livres de Mgr Delassus, quoique revêtus de l'*imprimatur* de l'autorité diocésaine et loués par le Saint-Siège et par nombre d'évêques, sont légitimement suspects, puisqu'ils sont déférés au Saint-Office?

La troisième observation se rapporte au fond des choses. Les premières lignes du second chapitre du livre *Vérités sociales et Erreurs démocratiques*, ont invoqué la lettre ci-dessus comme étant la source du venin répandu dans tout l'ouvrage, sont celles-ci :

« Dans une lettre qu'il écrivit à Christophe de Beaumont, archevêque de

1. Semaine religieuse de Cambrai, 24 juin et 1er juillet 1911.

Paris, J.-J. Rousseau dit : « LE PRINCIPE FONDAMENTAL DE TOUTE MORALE, » sur lequel j'ai raisonné dans tous mes écrits..., est que l'homme est un être » naturellement bon, aimant la justice et l'ordre ; qu'il n'y a point de perver- » sité originelle dans le cœur humain, et que les premiers mouvements de la » nature sont toujours droits. »

» C'est là, avons-nous dit, l'erreur radicale, l'erreur-mère de tous les faux dogmes révolutionnaires, celle à laquelle il faut s'attaquer premièrement, celle qu'il faut anéantir, si l'on veut clore l'ère de la Révolution.

» M. Le Play le savait, les observations qu'il avait faites chez tous les peuples l'en avaient profondément convaincu ; aussi, dans tous ses ouvrages, s'attache-t-il avec ténacité, peut-on dire, à fixer le regard de ses lecteurs sur les faits qui démontrent l'existence, en nous, du vice originel. »

Nos lecteurs doivent être aussi curieux que nous de voir si le « Conseil de vigilance », et ensuite le « Saint-Office », décréteront que l'homme de nos jours est un être essentiellement bon, qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain, que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits, que le principe fondamental de toute morale repose sur ces faits, et enfin que le *contrat social* est bien l'évangile des temps nouveaux, destiné à ouvrir une ère inconnue jusqu'ici de salut pour les peuples : l'âge d'or de la démocratie chrétienne.

Quatrième observation. La lettre ci-dessus et l'état d'esprit qu'indique la tentative qu'elle annonce ne viennent que trop confirmer ce que nous avons dit au chapitre IX de ce même livre : *Vérités sociales et Erreurs démocratiques :*

« L'école de la démocratie chrétienne, aussi bien que la démocratie sociale, voit se dresser devant elle le dogme de la déchéance originelle.

» Par suite de la chute primitive, la société humaine, avons-nous dit, ne peut subsister que par l'autorité qui réprime le mal et éduque la jeunesse, et par les encouragements et la consécration que la propriété et la hiérarchie donnent au mérite.

» La démocratie socialiste repousse l'autorité, renverse la hiérarchie et anéantit la propriété. Elle prétend que l'homme, bon par nature, n'a pas besoin de la tutelle de l'autorité, et que l'égalité en droits et en jouissances, pour tous les hommes, s'impose, puisqu'ils sont tous également bons, également méritants.

» Dire que la démocratie chrétienne n'admet point, elle non plus, les suites en nous tous de la faute d'Adam, serait assurément trop dire. Cependant, l'un de ses principaux initiateurs est allé jusque-là. (Suivent des paroles du P. Hecker.)

» L'historien du P. Hecker, le P. Helliot, a dit aussi dans la biographie de son héros : « La nature humaine est bonne et tous les hommes sont frères ; » telle était, selon le docteur Brownson, la thèse du Christ. »

» La thèse du Christ est un peu différente. Sans doute, tous les hommes sont frères en Adam ; tous les chrétiens sont frères en Jésus-Christ. Mais ce qui prouve que le divin Sauveur ne tenait point pour bonne la nature humaine dans son état actuel, c'est qu'il est venu pour la régénérer par son sang. Il a accompli cet acte d'infinie miséricorde.

» Mais ce qu'il faut bien remarquer, et ce que les démocrates chrétiens perdent de vue, c'est que Jésus-Christ a accompli cette rédemption de telle sorte que, si l'expiation du Calvaire renferme des mérites suffisants et surabondants pour relever tout le genre humain, elle a cependant laissé les hommes sous la loi de la chute, et chacun de nous dans les sentiers du mal. A nous de nous en tirer avec le secours de la grâce rédemptrice.

» Nos démocrates chrétiens n'affirment point, comme le P. Hecker et le Dr Brownson, la bonté native de l'homme. Interrogés, ils reconnaîtraient que nous sommes tous déchus en Adam. Mais leurs thèses démocratiques sur

la liberté, l'égalité et la souveraineté qu'ils attribuent au peuple, ne peuvent se soutenir que dans cette hypothèse : que tous les hommes sont uniformément séparés, que tous sont au même niveau moral et doivent être traités de même façon : ce qui est contraire à la doctrine, à l'histoire et aux possibilités de tout gouvernement, aussi bien celui de la famille que celui de l'Etat. »

Ce chapitre se termine par le discours que le cardinal Sarto, aujourd'hui S. S. Pie X, adressa dans la ville de Padoue, en 1896, à l'*Union catholique pour les études sociales*.

En voici le passage important :

« *Admettre Jésus-Christ, c'est affirmer la chute originelle.* Et, de fait, Jésus-Christ est venu en ce monde pour la réparer.

» Or, d'où viennent les erreurs dites socialisme, communisme, toutes ces utopies de l'émancipation de la chair, de la réhabilitation de la nature, de l'égalité des conditions, du partage des biens, de la souveraineté de la raison? Toutes ces monstruosités n'admettent pas la chute de l'homme et sa dégradation originelle. »

Il faut avoir lu ce qui précède — et tout le livre — avec des lunettes fortement teintées de modernisme social, pour y voir un développement de la 55e des propositions de Baïus condamnées par la bulle *Ex omnibus afflictionibus* du 1er octobre 1567 et ainsi conçue : *Deus non potuisset ab initio talem creare hominem qualis nunc nascitur.* Il ne s'y trouve pas une ligne qui dise, ou même qui demande ce que Dieu a pu faire ou ne pas faire; le livre est tout entier à montrer ce qui est, ce qu'est aujourd'hui la nature humaine dans son état de déchéance et ce que cet état exige dans la société, contrairement aux rêves de la démocratie chrétienne.

Aussi avons-nous la confiance que le Saint-Office, si on met la menace ci-dessus à exécution, trouvera étonnante la démarche de M. l'abbé Bataille. Si cette confiance enveloppe une présomption téméraire, nous la répudions d'avance et nous embrassons avec amour le jugement de la sainte Eglise en cela comme en toute chose.

J'ai reçu de M. l'abbé Bataille une seconde lettre. Elle marque les différents aspects sous lesquels il se propose de présenter « la thèse qu'il défère à l'autorité de l'Eglise, seul juge de la foi ». Il me demande de la publier. Je ne le ferai point, je ne puis le faire. Je ne pourrais mettre sous les yeux de mes lecteurs ses dénonciations sans y répondre. Ne point répliquer serait consentir à créer des préjugés dans leur esprit. Me prêter à cette controverse au moment où la cause est portée devant les juges (1), ce serait vouloir instruire le

1. Une troisième lettre m'arrive : « J'ai l'honneur de vous informer que le premier document officiel de la cause engagée devant le Saint Office est entre les mains de S. G. Mgr Monnier, évêque de Lydda, en qualité d'official de l'officialité diocésaine *(sic)*.

Dans sa première lettre, M. Bataille disait : « J'ai résolu de déférer au Conseil de vigilance ». Le Conseil de vigilance n'est point un tribunal. C'est la première observation que je devais lui faire et que « je réservais pour plus tard s'il y a lieu ». On aura sans doute averti M. Bataille qu'il se trompait de porte.

Aujourd'hui il dit : « Le premier document officiel de la cause *engagée devant le Saint-Office* est entre les mains de S. G. Mgr Monnier, en sa qualité d'Official de l'Officialité diocésaine de Cambrai ». Il n'est pas d'usage d'engager à la fois le même procès devant deux tribunaux, l'un de juridiction inférieure, l'autre de juridiction supérieure. La coutume est d'attendre que la sentence soit prononcée par le premier pour faire appel au second.

Quand on se lance en de telles voies, la sagesse demande que, tout d'abord, on examine et on voie bien où on pose le pied.

procès devant le public en même temps que devant les tribunaux compétents. Qui ne voit l'inconvenance et les suites possibles d'un tel procédé? « Commencer une discussion, dit le Sage par excellence, c'est ouvrir une digue. » (Prov. XVIII, 14.)

Rien ne presse. Quand la sentence sera prononcée, si jamais il y en a une, la *Semaine religieuse* la publiera. Clergé et fidèles peuvent attendre en paix : ils seront édifiés sans avoir été passionnés.

Ces lettres me rajeunissent de dix ans.

Les 9 et 19 janvier 1901, M. l'abbé Bataille m'écrivit : « La campagne diffamatoire que vous avez entreprise contre la *Démocratie chrétienne* n'a que trop duré. J'ai l'honneur de vous avertir que, si elle continue, je m'adresserai aux tribunaux ecclésiastiques compétents. Je démontrerai facilement que, depuis plusieurs années, la *Semaine religieuse*, lorsqu'il s'est agi de la *Démocratie chrétienne*, a altéré les faits, falsifié les textes, calomnié les hommes et dénaturé les doctrines. »

Comme je ne répondis rien à cet essai d'intimidation, je reçus dix jours après cette autre lettre : « J'ai l'honneur de vous avertir que, conformément à ma lettre du 9 courant, je suis décidé à déférer la *Semaine religieuse* aux tribunaux ecclésiastiques compétents. » (1)

Je ne répondis pas davantage à cette nouvelle lettre dont je ne fis nulle mention dans la *Semaine* ni à qui que ce soit.

La dénonciation fut cependant portée à Rome et appuyée, inutile de dire par qui. Les tribunaux ecclésiastiques ne s'en occupèrent nullement. Mais le 20 septembre de cette même année, S. Em. le Cardinal Rampolla écrivit à ce sujet, à Mgr Sonnois, une lettre qui surprit bien Sa Grandeur, car je n'avais pas cru utile de l'informer des menaces qui m'étaient faites. Mgr l'Archevêque répondit de façon à donner à la conscience du Cardinal Secrétaire d'Etat toute satisfaction. Deux mois et demi après, le 19 décembre, Mgr Rinaldo Angeli m'écrivit du Vatican que Léon XIII me donnait, « avec effusion de cœur, la bénédiction apostolique ».

Les démocrates chrétiens, non seulement de France, mais de Belgique et d'Italie, qui avaient été informés et qui étaient aux écoutes, ne voyant rien venir, ne cessèrent pendant trois mois de me faire, sous l'impulsion de l'ex-prélat Bœglin, sommation de publier la lettre du Cardinal. Je ne pouvais la publier, je ne l'ai jamais ni lue, ni entendue lire, ni même vue (2).

---

1. « Altéré les faits, calomnié les hommes ». L'abbé Toiton, qui plus tard fut convaincu, par les tribunaux, d'avoir reçu de l'argent de M. Clémenceau pour fonder un journal ayant mission d'engager le clergé dans les « cultuelles », venait de faire dans la *Démocratie chrétienne* le compte rendu du 4e congrès démocratique de Lille. J'avais dit dans la *Semaine* : « Défiez-vous de cet homme, il est le correspondant de plusieurs journaux protestants ».

Pour ce qui est des doctrines, un communiqué de l'archevêché se terminait par ces mots : « Mgr l'Archevêque est loin de désavouer la doctrine toujours sûre de M. le chanoine Delassus ». Et Mgr de Lydda m'écrivait : « Vous n'avez cessé d'être, au point de vue de la doctrine, une sentinelle toujours vigilante et sûre. Il n'est pas une seule des nouveautés dogmatiques sur laquelle vous n'ayez appelé l'attention de vos lecteurs. La où ceux qui vous ont si obstinément attaqué n'ont voulu voir que des questions de personne, il n'y a en effet que des questions très graves de doctrine et des procédés qui ne sont pas sans péril pour la foi. Vous êtes, par vos études théologiques et sociales, auxquelles vous vous livrez depuis trente ans, le prêtre le mieux préparé pour cet important ministère ».

2. Ce fut M. l'abbé Garnier qui commença le charivari. Dans son journal, *Le Peuple français*, il écrivit : « Tout récemment le Souverain Pon-

Cependant la *Semaine religieuse* continua son chemin; elle vit toujours, et la *Démocratie chrétienne*, quelque temps plus tard, dut s'éclipser sur un ordre venu de Rome.

En rappelant ces faits, je n'ai d'autre intention que de rassurer quelques amis de la *Semaine religieuse* qui se sont montrés peinés et presque inquiets (1).

Pour les laïques qui ne savent point que les luttes de doctrine peuvent exister en dehors de tout sentiment personnel, je dois ajouter que dans toutes mes entrevues avec M. Bataille, je lui ai témoigné tous les égards, je lui ai donné toutes les marques d'estime qu'il mérite, et je dois dire que lui aussi s'est toujours comporté de même à mon égard.

Je puis ajouter que depuis bien des années, je ne passe aucun jour sans adresser au Ciel cette double invocation : « Cœur Sacré de Jésus, répandez vos meilleures bénédictions sur mes adversaires. Cœur immaculé de Marie, répandez vos meilleures bénédictions sur mes adversaires. » Je ne doute pas que la piété de M. l'abbé Bataille ne lui ait inspiré quelque chose de semblable.

Si j'ai cru devoir publier la lettre reçue la semaine dernière, je n'ai obéi qu'à un sentiment de pure défense doctrinale. L'existence de cette lettre avait été divulguée et de ce fait résultait une prévention contre des livres qui ont été jugés, par les personnes les plus compétentes, devoir faire quelque bien.

C'est aussi parce que le parti de la démocratie chrétienne, ou, comme on dit aujourd'hui, du modernisme social, accablé par les Actes de S. S. Pie X, semble vouloir maintenant relever la tête. Il ne faut pas qu'il puisse recommencer la funeste agitation d'autrefois.

LE « PÉRIL RELIGIEUX » EN ALLEMAGNE

DOCUMENTÉ PAR CEUX QUI LE NIENT

Une circulaire secrète contre l'ouvrage du Père Weiss

Tel est le titre d'une divulgation d'intérêt capital faite par la *Correspondance de Rome* du 4 juillet.

Il s'agit d'une circulaire secrète pour étouffer le recueil que le R. P.

---

tife adressa une lettre à Mgr l'Archevêque de Cambrai, se plaignant de la polémique détestable, funeste, de la *Semaine religieuse* de son diocèse. Cette lettre n'a pas été publiée. M. le chanoine Delassus va sans doute la rendre publique, pour que ses lecteurs sachent à quoi s'en tenir. Il le leur doit bien, après les avoir si longtemps égarés et trompés. (*Sem. relig.*, 18 janvier 1902).

J'envoyai à M. Garnier une rectification. Il me demanda un versement préalable de CINQ CENT CINQUANTE FRANCS pour la publier. Je donnai dans la *Semaine* le fac-simile de cette belle exigence. (Voir année 1902, p. 47). *Le Journal de Roubaix* suivit, puis d'autres de divers pays.

1. Ceux qui partageraient ces inquiétudes n'ont qu'à se reporter à la page 108 de la *Semaine religieuse* de l'année dernière. Ils y retrouveront cette note :

« Avant la publication de ce livre : *Vérités sociales et Erreurs démocratiques*, les bonnes feuilles en avaient été soumises à un consulteur du Saint-Office. Dans la lettre qu'il m'adressa en réponse à cette communication, il est dit : « Je lus et puis je relus cette étude, et je dois vous en remercier *amplissimis verbis*. Vous m'avez appris bien des choses que j'ignorais, précisé des idées qui étaient un peu vagues dans ma tête et lumineusement confirmé celles que j'avais déjà ».

Albert-Marie Weiss, O. P., vient de former en deux volumes des articles écrits par lui depuis quelques années sur la situation religieuse en Allemagne (1). Il avait déjà publié sous ce titre : *Le Péril religieux,* un volume de haut intérêt où est étudiée la crise du catholicisme en général. Le présent ouvrage constitue une œuvre fortement documentée contre le modernisme, surtout allemand.

Elle avait été condamnée avant son apparition par « l'Etat-major » du modernisme allemand. On employa tous les moyens pour en empêcher la publication. L'effort ayant échoué, on se mit en devoir de la tuer. Le but d'étouffement n'est pas clairement avoué dans cette circulaire, il n'en est pas moins visiblement l'objet.

C'est un beau pendant aux fameux documents de la Ligue de Münster, qu'on a lus en tête des *Infiltrations maçonniques.* Celui-ci n'émane pas identiquement de la même source; cela prouve que le dit état major a des ressources variées. Cette circulaire a été envoyée aux nombreux centres reliés avec lui.

Elle est tombée aussitôt aux mains du directeur de la *Correspondance de Rome,* comme y étaient venus les papiers de la Ligue contre l'Index. Il s'empresse avec raison de la divulguer (1). Quel thème magnifique il offre à nouveau, sans paraître s'en soucier, à ces bonnes âmes catholiques que soulève d'indignation l'abominable système de la police occulte, de la délation et des fiches, et qui traitent de Vadécard, en bon français, de traître, quiconque a l'audace de dénoncer l'erreur, de révéler comment elle se propage ou s'insinue, sans en avoir reçu le « mandat ! »

On va lire cette pièce. Les notes qui l'accompagnent sont de la *Correspondance de Rome.*

C'est un morceau très suggestif, d'autant qu'on y retrouve une méthode et un genre d'arguments bien connus ailleurs qu'en Allemagne.

La première chose reprochée au P. Weiss, c'est sa méthode de citations. On sait que les démocrates, les modernistes et modernisants de toute espèce se plaignent toujours de se voir faire des procès sans ombre de preuves. On porte contre eux mille jugements arbitraires, on avance cent choses dont on néglige de fournir le moindre argument. Mais un auteur consciencieux prend-il la précaution de ne marcher qu'avec pièces à l'appui, appuyant chacun de ses dires de citations parfois étendues, de textes d'un sens clair et complet, nos gens ne se déconcertent pas; ils crient que ce sont des extraits triés sous une inspiration tendancieuse et font un crime à l'écrivain d'avoir

1. « Questions vitales et de conscience du temps présent » (en allemand), 2 vol. Fribourg-en-B., Herder. Il est à souhaiter qu'on nous donne promptement une bonne traduction française de cet ouvrage.

La Correspondance de Rome dit à ce sujet : « Du reste, nous ne publions pas — tant il s'en faut — tous les documents « secrets » que nos correspondants nous envoient de différents pays : des raisons d'ordre supérieur nous engagent à ne pas le faire. Et — ceci soit dit en passant — si les quelques catholiques de bonne foi qui nous trouvent parfois trop pessimistes et trop durs, connaissaient ces dossiers-là, nous pensons qu'ils seraient grandement édifiés... ou scandalisés de notre prudence et de nos euphémismes ».

omis le reste. Bref, à les en croire, il serait impossible de dégager la pensée de leurs écrits sans les citer entièrement. Il faut que, de toute manière, la critique soit bâillonnée. Mais la critique arrache sans peine le bâillon, et continue de se faire entendre. Cela se voit en Allemagne et ailleurs.

Une chose très digne de remarque, c'est de voir sur quel point porte l'attaque. Le P. Weiss a traité largement la question du modernisme religieux autant que du modernisme social. Or, c'est la critique de celui-ci dont s'irrite surtout, exclusivement, la défense. Tant il est vrai qu'en Allemagne, comme en France, le libéralisme politique et social fraye la voie à toutes les formes du libéralisme religieux et en sert les desseins. A en juger par l'analyse tracée dans la circulaire, le P. Weiss a mis le doigt sur le point sensible, en insistant sur les conséquences du mouvement interconfessionnel en Allemagne et sur les conséquences de l'évolution du Centre. Son ouvrage apporterait une puissante confirmation à ce qui a été dit à plusieurs reprises dans notre revue à ce sujet. Et il y aura pour nos lecteurs plus d'un rapprochement facile à saisir entre certains courants français et allemands. Ils en trouveront un autre dans le procédé commode qui consiste au delà comme en deçà du Rhin, à outrer, à généraliser, à étendre à tous les catholiques la critique qui n'atteint que certaines personnes, certains groupements, afin de convaincre son auteur d'exagération, d'injustice, et de tourner contre lui l'opinion des gens honnêtes.

Bien curieuse aussi, et suggestive de rapprochements analogues, la dernière partie qui expose les suites fâcheuses d'une telle publication, les effets qu'il faut prévenir, et l'appel aux évêques allemands pour obtenir d'eux, sous couleur d'encouragement nécessaire aux catholiques démoralisés par le P. Weiss, à la veille des élections, comme ils l'étaient en France, au moment de celles de 1906 par ma critique de l'*Action libérale,* un acte qui mettrait le Saint-Père dans l'embarras s'il était disposé à accorder à l'ouvrage du P. Weiss un témoignage laudatif.

La *Liberté de Fribourg* lui a consacré une excellente étude, sous la plume de M. Decurtins. En Allemagne, la *Kœlnische-Volkszeitung,* dirigée par M. Bachem, représentant ce qu'on appelle les directions de « Cologne » mène contre lui une campagne ardente, tandis que le reste de la presse garde un silence absolu.

Voici la circulaire. Elle porte pour titre : *Avertissement sur l'Œuvre. « Questions vitales et de conscience », par le P. Weiss.*

La nouvelle œuvre du P. A.-M. Weiss contient des attaques très graves contre les catholiques allemands, elle est capable de produire une grande confusion; et cela précisément dans un moment où, à cause des élections imminentes, l'unité et la sûreté sont doublement nécessaires. Les journaux et les revues catholiques ne peuvent pas se refuser à parler de ce livre; et il est à prévoir que celui-ci donnera occasion à une grande diversité d'opinions.

La malheureuse méthode des citations, déjà employée par le P. Weiss d'une manière peu heureuse, a conduit, dans l'ouvrage présent, à des résultats singulièrement déplorables. Il ne voit pas que les côtés obscurs; et dans tous les livres et dans tous les articles possibles, il cherche les passages qui favorisent son point de vue pessimiste.

De cette sorte il a dessiné un tel tableau de l'état de choses catholiques en Allemagne, qu'il ne peut ne pas avoir des conséquences tout à fait fatales auprès de ceux qui ne sont pas au courant, surtout dans les sphères dirigeantes de l'étranger.

Ses attaques visent en première ligne les organisations politiques et sociales des catholiques allemands, dont il dit que le mal fondamental c'est la soi-disant base chrétienne (1). — Cette base chrétienne est montrée par lui en convergence directe avec les idées de M. Harnack à propos de ce christianisme intérieur « sans Eglise et sans autorité ».

Touchant la conception chrétienne du monde (2), il affirme qu'elle fait abstraction de tout dogme et qu'elle se réduit à quelques principes moraux (I, 67, 152). Par conséquent il affirme que le Centre et les syndicats chrétiens sont des organisations complètement émancipées de l'Eglise. Sans tenir aucun compte de la distinction entre les sociétés ouvrières catholiques et les syndicats chrétiens, il caractérise toute l'action sociale des catholiques allemands, comme si elle était entièrement fondée sur une base dogmatique.

Aux hommes politiques il reproche, d'un côté, d'interpréter les principes de la vie chrétienne, voire la vérité de la foi catholique, selon les exigences de la politique : « le succès politique et la vie nationale sont le critérium par lequel on doit décider quels éléments du christianisme on doit encore faire valoir et appliquer dans la vie publique, et quels il ne faut pas employer ». De l'autre côté, il dit que dans ces derniers temps le Centre s'était abstenu de soutenir les intérêts catholiques et ceux de l'Eglise. Pour le prouver il se sert d'une phrase de M. Jules Bachem (3), qu'il a complètement mal comprise et détachée du contexte.

Il s'adonne à de telles exagérations, qu'il lui arrive de dire que le nouvel évangile de l' « esprit politique » consiste en ceci : que la « vie apostolique » mène aujourd'hui à la guinguette et seulement par cela à l'église, où l'on passe à la hâte et pour peu de temps (4). Il cite aussi l'étrange règle pastorale : avec un verre de bière on obtenait davantage qu'avec un Ave Maria (I, 47).

Dans un autre passage le P. Weiss observe que ces hommes politiques catholiques exploitent pour leurs fins une chose bonne aussi bien qu'une chose mauvaise ou équivoque. Ceux qui lisent ce qu'il écrit sur la politique et sur les hommes politiques, en reçoivent l'impression que le Centre est absolument corrompu et qu'il trahit tout à fait les intérêts catholiques; qu'il n'est plus permis de prononcer en public le mot catholique. — « Il semble qu'on ne connaît pas

1. *Christliche Basis*, c'est-à-dire une base abstraite de christianisme, consistant en ce qu'il y a de commun entre catholiques et protestants; un interconfessionnalisme chrétien. — (Note de la C. d. R.).

2. *Christliche Weltanschauung*, voir la note précéd. (Note de la C. d. R.).

3. M. Julius Bachem, directeur du grand journal de Cologne, *Koelnische Volkzeitung*, et en général de ce qu'on appelle en Allemagne la « direction de Cologne », Koelner Richtung (Note de la C. d. R.).

4. Evidemment le P. Weiss fait allusion à ces abbés démocrates et autres « populaires » — d'un peu partout — qui croient ou disent croire de populariser l'Eglise en fréquentant les cabarets, les brasseries, etc. — En France, M. Lemire a, ces jours-ci, des polémiques intéressantes à propos de son apostolat démo-chrétien à travers les cabarets d'Hazebrouck. En France, en Italie, on a connu plusieurs de ces abbés qui interprétaient... bien étrangement le « sortons de la sacristie ». Ce mot dont le sens juste est « ne nous renfermons pas dans la sacristie », signifie pour eux : « sortons-en... pour y rentrer le moins possible ». Tout cela est très connu; le P. Weiss n'a dû que le constater. (Note de la C. d. R.).

de mal plus grand que de voir quelqu'un se proclamer, aujourd'hui, publiquement catholique et régler sa vie et son action selon les principes catholiques ». (I, 58).

En outre il affirme que les catholiques laïques veulent s'émanciper totalement de la direction de l'Eglise, et exclure le clergé de toutes les branches de la vie publique. Pour le prouver, le P. Weiss ne sait apporter d'autre preuve que l'article insensé de M. Spahn (1) publié dans le *Hochland* (2), article, généralement réprouvé et que certainement M. Martin Spahn déplore lui-même, aujourd'hui.

Contre les laïques catholiques (3) le P. Weiss soulève une longue série d'accusations qu'il synthétise dans le mot : laïcisation de la vie publique. Leur devise, c'est le monde et toujours le monde. Le salut ils ne l'attendent que de la politique et de la science. On préférerait défendre tout à fait au clergé de s'occuper de la presse et de la littérature. On veut exclure les prêtres et les religieux de l'instruction et de l'éducation.

Finalement il dit que les laïques catholiques ont renoncé complètement à s'intéresser, dans la vie publique, à la question religieuse. — De ces exagérations il se dispense d'apporter des preuves.

Mais le P. Weiss a le courage d'aller encore plus en avant, en affirmant qu'on a jeté par-dessus bord les doctrines fondamentales et spécifiques du christianisme; et que ce qui est resté sous ce nom, est tellement vide, qu'il équivaut à l'abandon du christianisme dans le vrai sens du mot. Depuis lors, nous combattons pour un christianisme « dans lequel le Fondateur ne peut plus reconnaître sa fondation ». Pour le prouver, il recourt de nouveau au dit article de M. Martin Spahn et au protestant Förster (« Autorität und Freiheit »)(4).

Dans plusieurs passages le P. Weiss insinue que les dirigeants, surtout politiques, sont contraires aux Ordres religieux; et que, au premier incident désagréable, il les sacrifieraient. Il dit beaucoup de choses à propos du clergé séculier; ordinairement il ne fait qu'exagérer et généraliser.

Les études dans les Facultés et dans les Séminaires sont dépeintes sous des couleurs si sombres, qu'on pourrait croire que nos théologiens ne lisent pas la Ste-Ecriture, n'étudient pas la dogmatique, et qu'on suit le principe : « le plus nécessaire de la (théologie) morale, pour le confessionnal; les lignes générales de la (théologie) pastorale, en supposant que celle-ci soit un acheminement pour se présenter dans le monde; et voilà bien assez de théologie » (I, 38).

1. M. Martin Spahn catholique, prof. à Strasbourg, écrivain anti-romain très connu, nommé récemment député et admis comme membre du Centre. Nous en avons parlé plusieurs fois. (Note de la C. de R.).

2. *Hochland*, la revue allemande bien connue, un des centres du modernisme littéraire et non littéraire. En effet, outre les articles inoubliables de M. Martin Spahn (qui a rétracté surtout... ses rétractations) on doit signaler une série d'articles sur le Sillon par M. H. Platz parue dans *Hochland* depuis avril dernier : ces articles contiennent une critique perfide contre la censure pontificale du Sillon. (Note de la C. d. R.).

3. L' « état-major » exagère, évidemment. Le P. Weiss ne parle que de *certains* laïques catholiques très connus par tout le monde et surtout par l' « état-major ». Or, il ne serait pas sérieux de nier que des laïques catholiques — dont plusieurs sont très en vue — parlent ou agissent de la sorte, en Almagne et ailleurs. (Note de la C. d. R.).

4. M. le Dr Förster, prof. à Zurich, auteur du livre cité, est très estimé dans les milieux catholiques modernisants d'Allemagne. Par exemple, l'année passée, il fut invité, par la Ligue de Münster (Kulturgesellschaft) à faire une conférence à Münster : malgré l'opposition du clergé local, la conférence du propagandiste eut lieu. Donc ce n'est pas hors de propos de citer le prof. Förster. (Note de la C. de R.).

Le P. Weiss reproche même à nos évêques de ne pas avoir accompli leur devoir, n'ayant pas réparé tout cela à temps.

On pourrait citer plus de cent longs passages du livre, qui contiennent des exagérations et des excès semblables à ceux que nous venons de citer. Il se sert même des choses qu'on lui a rapportées de vive voix, dont la plupart ne sont que des on-dit, comme cette histoire du journalsite catholique qui, le jour de Pentecôte, resta couché jusqu'à midi, en disant qu'il avait travaillé assez toute la semaine en faveur de la cause catholique, pour se dispenser d'aller à la messe : fait que le P. Weiss tient comme typique (1). — En général, il est peu bienveillant pour la presse catholique (2).

Donc le livre foisonne de grandes injustices, et il est écrit avec une âpreté qui offense. Il ne peut pas être très utile pour la cause catholique; au contraire, il pourra apporter un grand dommage.

Pendant plusieurs années, certains milieux employeront ce livre comme une mine pour leur campagne; et, à l'étranger, il ne pourra ne pas confirmer les opinions défavorables à l'Allemagne (3). Le dicton « Germania docet » perdra alors toute sa valeur.

Surtout il est à craindre qu'à Rome un tel livre soit considéré comme une exposition objective de notre situation; et il n'est pas difficile de deviner quelles en seront les conséquences. Les Français, déjà si influents à Rome (4), se réjouiront si en Allemagne on perçoit une forte senteur d'hérésie.

Et une fois qu'à Rome se formera une opinion défavorable, surtout dans les sphères des prélats subalternes (5), on ne réussira pas à la faire cesser de si tôt.

Que si, en outre, un Bref du Saint-Père au P. Weiss venait donner à son livre une empreinte officielle — ce qui est à craindre — la situation sera doublement grave, car, à cause de la vénération pour le Saint-Père, on ne pourra plus se défendre (6). C'est pour cela que la publication d'un tel livre est un grand malheur.

Une certaine lassitude s'est répandue parmi les catholiques instruits, à cause de ces écrits pessimistes et pleins de critiques injustes et chicanières, provenant

---

1. Nous en connaissons de pires, et très établis. (Note de la C. d. R.).

2. Pour une certaine presse catholique naturellement. Du reste celle-ci se paie largement sur le P. Weiss. (Note de la C. d. R.).

3. Pourquoi? Tous les étrangers sérieux et honnêtes estiment la grande nation qu'est l'Allemagne pour ses qualités de premier ordre; plus spécialement tous les catholiques pensent de même pour l'Allemagne catholique, — nous les premiers. Le livre du P. Weiss dénonce le péril religieux de son pays? tant mieux, car on pourra y remédier plus facilement. Et, du reste, quel est le grand pays — même catholique — qui ne souffre pas aujourd'hui du même péril religieux? Donc le livre du P. Weiss ne peut aucunement nuire aux vrais intérêts matériels et moraux de l'Allemagne; il n'est funeste qu'aux intérêts d'un faux catholicisme opportuniste et modernisant qui est le même partout. (Note de la C. de R.).

4. Dédié à la presse blocarde... et autre de France, qui gémit sur l'influence allemande dans le Vatican de Pie X. (Note de la C. de R.).

5. *In den untergeordneten Praelatenkreisen*. — Noter l'insinuation : les « prélats subalternes » se forment une opinion; le Pape fait le Bref... (Note de la C. de R.).

6. Pas si sûr que cela! La lettre du Saint Père à M. Decurtins pour son étude sur le modernisme littéraire n'a été qu'une nouvelle occasion pour attaquer avec plus de violence l'homme et ses constatations documentées. (Note de la C. de R.).

du même camp catholique; et en de nombreux individus l'élan pour la cause catholique s'est affaibli (1). Il est à craindre que de telles exagérations et de telles injustices n'accroissent pas cette lassitude, et que de nombreuses forces bonnes se retirent de l'œuvre de défense de la cause catholique dans la vie publique.

S'il n'y avait encore beaucoup de confiance dans nos évêques, les choses seraient bien empirées. Il est toujours plus nécessaire qu'un rayon de lumière vienne; une chaude parole d'encouragement dans ces temps de lutte contre les nombreux adversaires, serait tout à fait indiquée. Précisément à la veille des élections du Reichstag, ces faits défavorables (de lassitude, etc.) sont déplorables; et on ne peut que désirer ardemment que les catholiques allemands reçoivent sous peu un encouragement qui les renforce et les relève (2).

La *Correspondance de Rome* ajoute ces réflexions :

Nous n'insisterons pas sur ce factum; il parle assez de lui-même.

Mais nous nous faisons un devoir d'appeler l'attention des gens honnêtes sur certaines « ficelles » employées par le si peu scrupuleux « état-major ».

La première est la ficelle du chauvisinsme national, chatouillé par le « Germania docet » et irrité par le fantôme d'une influence française à Rome contre l'Allemagne, — deux choses qui n'ont rien à voir avec le livre du Père Weiss et dont la seconde est tout à fait fausse. Le livre du P. Weiss est une bonne œuvre religieuse et patriotique : quand il y a réellement un péril religieux dans un pays, c'est un devoir non seulement religieux, mais aussi patriotique, d'appeler sur lui l'attention active des intéressés, en particulier (dans notre cas) de toute la masse catholique de l'Allemagne, précisément afin d'empêcher que les « états-majors » fassent le bloc du silence pour leur compte.

L'autre est la ficelle du fantôme romain, de la menace obscure que des « présubalternes » (jolie charade!) vont s'en mêler, vont mettre la main sur les pauvres Allemands qui... que... lisez les pages les plus émouvantes de *Jesse und Maria*, des *Sendlinge von Voghera*, etc. etc. pour voir ce que deviennent les pauvres Allemands aux mains des implacables émissaires de Rome!

Fantôme de l'influence française, fantôme de la « prélature » romaine... c'est avec de tels effets de lanterne magique qu'on tâche de tromper Michel, de ne pas lui faire voir la vérité vraie, de l'éloigner de Rome en l'habituant à la distinction hypocrite: le Saint-Père, ah! oui, nous nous inclinons devant le Souverain Pontife, mais la Curie... la Prélature... les Brefs arrachés au Pape... et puis l'influence française...

En même temps les modernistes français et leurs alliés disent : le Souverain Pontife, ah! oui, nous vénérons le Pape, mais la Prélature..., la Curie..., les condamnations arrachées au Saint-Père... et puis l'influence italo-allemande...

Encore une fois, — plus cela change, plus c'est la même chose.

Maintenant, les catholiques sincères et zélés sont avertis; leur conscience leur montre le devoir; ils l'accompliront courageusement. *(Corr. de Rome.)*

---

1. Soyons exacts. En Allemagne comme ailleurs, des politiciens et des écrivains modernistes ou modernisants, n'ont plus autant d'audace, du moment que les vrais catholiques ont démasqué et stigmatisé leurs exploits. (Note de la C. de R.).

2. Conclusion pratique : au Vatican on est tout prêt à faire faire au Pape un Bref pour louer cette œuvre détestable du P. Weiss; mais les évêques veillent: c'est d'eux que doit partir un rayon vivificateur pour les pauvres « catholiques allemands » si maltraités par le P. Weiss et par... le reste. Cette tentative mal dissimulée de mettre le Saint-Siège d'un côté et l'Episcopat de l'autre, qualifie assez les auteurs de la circulaire et leur milieu. (Note de la C. de R.).

UN BREVET ECCLÉSIASTIQUE D'HONNÊTE NEUTRALITÉ SCOLAIRE

La vraie, la bonne, la pure, l'honnête neutralité, cette neutralité inoffensive dont Jules Ferry, la belle âme! voulait doter l'enseignement scolaire en France pour réaliser la véritable unité nationale, elle existe, elle prospère, et, ce qui est le comble, elle obtient de l'autorité ecclésiastique un certificat d'honnêteté.

Cette attestation, j'ai hâte de le dire, ne lui est pas décernée sous la forme positive que je viens d'indiquer, mais sous une forme indirecte, implicitement négative des torts qu'on lui impute. Mais, au fond et pour tout le monde, cela reviendra au même.

C'est ce qui ressortira des pièces confidentielles que nous publions. Celles-ci nous sont communiquées par un évêque, qui « croit s'acquitter d'un devoir » en nous mettant à même de les divulguer. Si les évêques eux-mêmes participent à la police occulte, à l'abominable système de la délation et des fiches, grands dieux! où allons-nous?

Les courtes réflexions dont nous faisons suivre ces textes se bornent à peu près à traduire celles de notre bienveillant et vénérable correspondant, dans la lettre dont il accompagne son envoi.

Il s'agit des critiques dont les *Annales politiques et littéraires,* dirigées par M. et Mme Adolphe Brisson ont été l'objet depuis quelque temps dans *Romans-Revue.*

Les *Annales* constituent, sous forme d'enseignement oral et de publication périodique des leçons, un cours d'instruction fort intéressant, très compréhensif, qui attire, à Paris, un grand nombre de jeunes filles même appartenant à des familles très catholiques, et dont le rayonnement par toute la France s'accroît avec le succès de ses publications. Elle-même s'intitule : *Université des Annales.* Un prêtre du diocèse de Cambrai, M. l'abbé Bethléem, avait fait paraître, il y a quelques années, une excellente critique du roman contemporain, et même de romans plus anciens, au point de vue littéraire, moral et religieux, sous le titre : *Romans à lire et romans à proscrire.* C'est un guide fort utile. L'idée se développa, le cadre s'élargit. Il naquit une revue, sous le titre indiqué, joignant à la continuation de l'œuvre première, la même étude de principes appliquée aux périodiques et à la presse. Elle mérite toute l'attention des catholiques.

Les directeurs des *Annales,* estimant avoir à se plaindre de la rigueur et des injustices de ses critiques, ont pris le parti habile et hardi de solliciter une révision ecclésiastique. Ayant obtenu un suffrage favorable, ils se sont empressés de le faire connaître confidentiellement à tous les évêques. Mais on peut croire qu'eux-mêmes ne le tiendront pas longtemps secret et ne se feront pas faute d'en tirer avantage contre leurs adversaires. La trahison de leur confidence ne doit donc faire, à leur sens, que les servir.

Paris, le 30 juin 1911.

Monseigneur,

Depuis quelques mois, une campagne assez violente a été menée contre l'œuvre des *Annales* et de l'*Université des Annales* par une publication qui s'appelle : *Romans-Revue.* On nous accusait d'attaquer perfidement la Religion, de désagréger la foi dans les âmes, de faire fi de la morale, etc... Le directeur de cette feuille qui nous connaît bien mal et nous juge avec parti pris, a même composé à notre sujet plusieurs notes conçues en termes vraiment injustes qu'il a fait paraître dans certaines semaines religieuses.

Nous avons conscience de ne pas mériter ces reproches et après avoir pris l'avis de personnes sages et expérimentées, nous voulons vous faire juge de ce débat.

Vous ne connaissez peut-être les *Annales* que par ces attaques. Nous vous offrons le moyen d'apprécier notre bonne foi, notre délicatesse dans les questions de conscience et de religion, notre souci scrupuleux de la morale. Nous vous ferons donc désormais le service régulier et gracieux de nos publications. Vous constaterez que, si les *Annales* s'adressent à des jeunes filles d'éducation et de milieux bien différents, rien, absolument rien, ne peut tant soit peu y blesser ou même y froisser la plus fervente catholique.

Nous ne sommes pas neutres, dans le sens condamnable que l'Eglise peut attacher à ce mot. Nous ne pratiquons pas une neutralité hostile ou même dédaigneuse de Dieu et de la Religion.

Notre but n'est sans doute pas un but directement religieux. Nous nous occupons exclusivement de matières littéraires, scientifiques, artistiques. Nous n'avons pas la prétention de remplacer les leçons de la famille, les enseignements des catéchismes de persévérance, ni même de nous en occuper. Nous laissons ce soin à de plus compétents que nous. Mais on sent parfaitement, dans notre revue, notre respect profond des chose saintes, notre désir d'une orthodoxie rigoureusement exacte lorsque nous y faisons allusion, notre esprit plein de bienveillance pour le clergé, dans lequel nous comptons des abonnés et des amis.

Nous avons un grand nombre de conférenciers qui sont connus comme des catholiques. Nous citerons : MM. Maurice Barrès, Jules Lemaître, le Marquis de Ségur, Vallery-Radot, Henri Welschinger, Ernest Daudet, Baron de Maricourt, l'abbé Moreux, Mme G. Goyau, etc. Les autres, pleins de déférence, uniquement préoccupés de la matière qu'ils traitent et où ils font autorité, s'efforcent de ne jamais dire une parole qui puisse être mal comprise ou interprétée; et nous y veillons nous-mêmes avec le plus grand soin. Nous avons ouvert dans nos colonnes des souscriptions en faveur d'églises pauvres, nous avons publié des pages de Mgr de Cabrières, Mgr Baudrillart, du comte d'Haussonville, des romans inédits de M. René Bazin. Nous avons la fierté et la joie de pouvoir dire qu'au contact de la doctrine morale des *Annales*, certaines jeunes filles nous ont écrit qu'elles se sentaient devenir meilleures...

Dans ces conditions est-il juste de nous critiquer avec tant d'âpreté et est-ce là pratiquer les sentiments de charité que recommande le Christ? Nous ne demandons pas que l'on fasse de la réclame en notre faveur. Nous comprenons que certains préfèrent d'autres revues exclusivement religieuses qui correspondent mieux à leur conception et à leurs besoins.

Mais nous avons le droit d'exiger qu'on nous respecte, qu'on ne dénature pas nos intentions, qu'on ne cherche pas à nuire par des moyens illégitimes, à une œuvre irréprochable.

Nous pouvons même ajouter *confidentiellement* que, pris de scrupules et désireux de nous éclairer, nous avons demandé, avec l'assentiment de Mgr

l'archevêque de Paris, à M. l'abbé Lesêtre, curé de Saint-Etienne-du-Mont, d'accepter la mission de lire attentivement nos publications et de nous signaler les lacunes qui auraient pu échapper à notre attention sur ce sujet.

Nous sommes donc sûrs, Monseigneur, que vous apprécierez nos efforts, notre bonne volonté et qu'après avoir vu de près notre œuvre, vous voudrez nous encourager dans cette voie et fermer désormais votre Semaine Religieuse à des polémiques si regrettables, injustes et blessantes. Ce sera pour nous une vraie consolation et un précieux stimulant.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de nos sentiments respectueux.

Mad. Brisson. (Yvonne Sarcey).

Adolphe BRISSON, Directeur des *Annales*.

Suit l'attestation accordée par M. l'abbé Lesêtre :

Chargé par Mgr l'Archevêque de Paris, sur la demande de M. A. Brisson, de parcourir les *Annales* et les *Conférences*, je me suis acquitté de ce soin depuis le 1er janvier 1911.

Je dois reconnaître qu'à part une ou deux observations de détail, je n'ai eu à formuler aucune critique sérieuse sur ce qui a été publié depuis cette époque.

Je ne puis donc que rendre hommage à la parfaite loyauté du directeur de ces publications, à son souci de ne rien laisser dire ou écrire qui puisse froisser les jeunes filles même les plus chrétiennes, à la conviction et à la fermeté avec lesquelles il poursuit l'immoralité dans la littérature, le théâtre et les arts, enfin à son respect sympathique et sincère pour la religion catholique et ses enseignements.

H. LESÊTRE,
Curé de Saint-Etienne-du-Mont,
29 juin 1911.

Avant tout, nous n'entendons aucunement entrer dans le différend entre les *Annales* et *Romans-Revue*. Si *Romans-Revue* a dirigé contre les *Annales* des attaques peu justifiées, c'est affaire à régler entre ces deux publications. Mais la sentence qu'on vient de lire, couronnant l'initiative singulière prise par celles-ci auprès de l'autorité ecclésiastique, ne laisse pas de paraître singulière.

Elle peut servir d'excuse à l'inconscience dont témoigne la démarche près de l'épiscopat.

Les *Annales* reconnaissent qu'elles sont neutres au point de vue religieux, non pas, il est vrai dans le sens que pourrait condamner l'Eglise. Mais quelle est donc cette neutralité que l'Eglise ne peut pas condamner? Espère-t-on que les évêques vont renier leur lettre collective et mettre de côté les sentences de l'Eglise contre le principe de la neutralité, même honnête, si tant est que la neutralité religieuse puisse jamais usurper ce nom? La neutralité hostile, que les *Annales* déclarent ne pas pratiquer, c'est la guerre à la religion, et non la neutralité. C'est bien la neutralité dans laquelle cette *Université* professe se tenir que l'Eglise réprouve et condamne. Les prétextes, les faux arguments dont elle se colore ici sont les mêmes que ceux employés par les auteurs de la loi scélérate; l'enseignement public doit éviter de se substituer aux leçons de la famille, aux catéchismes de persévérance, il n'a même pas à s'occuper de ce qui en fait l'objet. Cela n'empêche pas l'enseignement ainsi compris de se présenter à l'Eglise comme une œuvre « irréprochable ». On aimerait

bien à savoir jusqu'où va sa « rigoureuse orthodoxie » quand il fait allusion aux choses saintes.

Quant à l'intervention tutélaire de M. Lesêtre, elle est un comble. D'après les termes mêmes du certificat de parfaite loyauté qu'il donne aux *Annales,* M. le Curé de Saint-Etienne-du-Mont parle d'office comme conseil autorisé donné au journal sur la demande de son directeur. Il est donc qualifié pour porter une appréciation; or, cette appréciation de censeur attitré paraît n'avoir souci que de la tenue morale du journal. De la doctrine et de la neutralité des *Annales,* M. Lesêtre n'en dit rien, et il affirme que les jeunes filles même les plus chrétiennes peuvent les lire.

D'autres ont la faiblesse de croire que les jeunes filles élevées selon les leçons de la morale chrétienne perdent beaucoup, même au point de vue de la délicatesse de conscience, quand elles font leur lecture habituelle d'un journal qui se contente, en fait de religion, de n'avoir pas une neutralité hostile. M. Lesêtre est membre du conseil de vigilance pour le diocèse de Paris : pour ce motif le Directeur des *Annales* s'appuiera plus volontiers sur sa décision. Mais faut-il rappeler que le même M. Lesêtre, très compétent en Ecriture Sainte, n'est pas cependant un interprète sûr? De même, dans le jugement porté sur les *Annales,* le libéralisme paraît l'avoir entraîné bien loin.

Nous entendons bien que les *Annales,* n'embrassant point d'une manière didactique le programme complet de l'enseignement, et ayant seulement pour objet une certaine culture supérieure de la jeune fille, ne sauraient être entièrement assimilées aux établissements scolaires, et, par conséquent, n'assument pas au même titre qu'eux le devoir de former les âmes. Il en résulte que leur neutralité ne tombe pas aussi directement sous le coup des condamnations, surtout si elle parvient à être vraiment respectueuse de la morale et de la religion. Elle peut, à cause de cela, être l'objet d'une tolérance plus large.

Néanmoins, tout enseignement tend nécessairement à donner une formation. Les *Annales* ne s'en défendent pas. Elles sont même amenées à se donner, dans leur programme, le titre d'*école,* comme celui d'*Université.* Elles poursuivent un but d'éducation, affirment le caractère moral de leurs leçons, organisées pour cultiver le cœur et l'esprit des jeunes filles.

L'Université des Annales s'est fait un devoir de composer un Programme digne des hautes récompenses qui lui ont été accordées, digne, surtout, de la confiance charmante, de l'amitié que lui témoignent chaque année, plus profondément, les jeunes filles. L'« Université des Annales » est vraiment leur Maison; elles y peuvent goûter en confiance les belles leçons littéraires *et morales* qu'on y donne, certaines de n'être jamais blessées, ni dans leurs convictions, ni dans leur jeunesse...; elles y viennent apprendre leur futur métier de maîtresse de maison, et cultiver *leur esprit* autant que *leur cœur.* (Programme de 1911.)

Les voilà donc replacées sous la loi qui préside à tout enseignement. Où est alors cette neutralité que l'Eglise ne peut pas condamner?

Le programme pour 1911 comprend diverses séries de leçons sur

le théâtre ancien, l'histoire, la littérature, les auteurs contemporains. On constate que sur un ensemble de 90 conférences, les directeurs n'en ont pas confié moins de seize à M. Jean Richepin. Il est permis de garder un doute sur la valeur éducative des leçons d'un tel auteur, et sur l'avantage qu'elles peuvent offrir pour la culture de l'esprit et du cœur des jeunes filles. Que de beautés morales il était apte à faire ressortir en pérorant sur « l'amour conjugal » à propos du théâtre d'Euripide, ou en faisant une leçon sur ses propres œuvres ! On peut en dire autant de M. d'Annunzio, invité à présenter aussi les siennes, et de M. Marcel Prévost, avec ses « portraits de femmes et de jeunes filles », ou de Mme Daniel Lesueur traitant d'Eugène Sue et du roman populaire.

L'année précédente, 1910, M. J. Richepin tient également le record du nombre de leçons. Il y aurait peut-être plus d'une remarque intéressante sur la série de celles qui sont groupées sous la rubrique : « *Morale et Pédagogie : La jeune fille.* » Je me borne à relever les deux dernières. « *A quoi rêvent les jeunes filles* »; sujet traité par M. E. Berr. Mais le clou de l'année, le comble de la bonne neutralité et la garantie « d'orthodoxie » dans « les allusions » aux choses saintes, c'est Mme Jane Dieulafoy, affranchie, je crois, comme G. Sand, du préjugé qui empêche les femmes de s'habiller en hommes, clôturant par une conférence sur *sainte Thérèse d'Avila !*

Le seul fait de la familiarité d'esprit établie entre de tels maîtres et les jeunes filles, de la sympathie, peut-être de l'admiration conquise par eux dans ces leçons de forme peut-être séduisante, n'est-il pas un danger pour la plupart d'entre elles ?

Tolérer pourrait être sagesse aux yeux d'un bon nombre. Mais n'est-ce pas trop de laisser invoquer un jugement positif porté par délégation ecclésiastique, qui, omettant la question de neutralité, prononce que les leçons des *Annales* ne contiennent rien que des jeunes filles chrétiennes ne puissent entendre ?

L'AFFAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

Les correspondances de M. de Monléon ont provoqué deux essais de défense, sous la forme de lettres écrites par M. Jean Brunhes, exerçant les fonctions de Pro-Recteur de l'Université, et de M. Paul Sabatier.

Celle du premier enseigne éloquemment que, quand on n'a rien à répondre à de justes critiques, le meilleur et le plus adroit serait de ne rien dire. Heureusement pour le renom de l'Université, c'est seulement de sa propre personne, et non du corps qu'il a présentement l'honneur de présider, que se préoccupe l'auteur de cette lettre. C'est M. Jean Brunhes, ce n'est pas le Recteur, qui l'écrit. Le lecteur tâchera d'oublier celui-ci, pour n'attribuer qu'à l'autre la fausseté d'esprit et de raisonnements dont sa lettre donne la preuve.

N'ayant jamais personnellement encouru de censures officielles, M. J. Brunhes estime que la critique n'a aucune prise ni aucun droit sur ses œuvres. A ce trait, on reconnaît aussitôt l'école.

On sait aussi que le système de défense le plus commode à celle-ci consiste à remplacer par des personnalités la discussion des faits, trop gênante pour elle. C'est toute l'habileté de M. Brunhes. Quel goût il y déploie, au lecteur d'en juger. Les reproches qu'il adresse à M. de Monléon ne pouvaient s'exprimer avec une sérieuse bonne foi après les explications que celui-ci a données précédemment. Quant au trait qui me vise, il est bien émoussé, et je me plais à croire que l'illustre professeur de géographie possède, dans sa partie, un esprit autrement inventif et un talent plus sérieux de découvertes.

E. B.

Voici sa lettre :

Fribourg, le 3 juillet 1911.

Monsieur le Directeur,

Vous avez publié, ce me semble, à mon sujet et à diverses reprises, assez d'affirmations ou insinuations inexactes pour que je n'aie même pas à prendre la peine de revendiquer le droit légal à l'insertion de ma brève lettre.

Il est une personnalité à la Vadécard qui tantôt est anonyme et tantôt se découvre et signe ses diatribes agressives d'un délicieux nom de pastorale, Sylvio de Monleon. Elle ne tient, que je sache, de la hiérarchie légitimement constituée, ni mandat de délation, ni mission de surveillance, ni autorité quelconque. Au reste, grâces lui soient rendues : plus elle écrit, mieux elle est jugée.

Sa mauvaise humeur est si naturelle :

Tandis que nous travaillons, les rentiers grognent...

Le tribunal de l'Inquisition privée de M. de Monléon me charge donc de tous les péchés d'Israël; que ce partisan de l'autorité se tranquillise et qu'il apaise les impressions, en vérité « subjectivistes » et les scrupules « très relativistes » qui ont amené son « sens propre » à se faire le censeur inattendu de tous : aucun de nos actes, et je dis même aucun de mes mots écrits ou parlés n'a jamais été ni désavoué ni blâmé par aucune des autorités desquelles je dépends. Je n'ai même jamais reçu ni de près, ni de loin un de ces amicaux avertissements qui pourraient être avant-coureurs de quelque mécontentement. J'en suis fâché pour M. de Monléon, mais la vérité doit encore garder le pas sur son insigne clairvoyance.

Laissons cet aimable homme poursuivre ces dénonciations qui me grandissent bien au-dessus de mon mérite.

Il est un seul point sur lequel je me permets de lui dire : halte-là! nous sommes, lui et nous, des Français vivant par-delà les frontières. Il est des règles de courtoisie internationale qui doivent être respectées à tout prix, même à l'égard de ceux qui ne nous ont jamais témoigné que de la sympathie. Quand M. de Monléon attaque le gouvernement qui incarne d'une manière si éclatante les opinions et les aspirations du pays dont il est venu librement chercher et dont il a reçu la plus accueillante hospitalité, il accomplit une action qui est loin d'appartenir à la tradition chevaleresque française. Et quand il se prend à ressentir quelque honte de l'avoir directement détracté, il continue pourtant à le détracter dans ses œuvres et dans ses entreprises. Sans avoir l'excuse d'aucune responsabilité ni d'aucune compétence, il méconnaît grièvement les lois de l'hospitalité.

Quant à M. Emm. Barbier, on doit reconnaître en tout cas que c'est une personnalité d'une tout autre valeur, et que c'est un travailleur. Mais lorsque je me vois pris à partie dans votre feuille sous cette signature d'Emm. Barbier, j'aime à me rappeler que cet ex-jésuite doit principalement sa réputation, — si honorable aux yeux de certains — au gros ouvrage en deux volumes dont le sujet est : « Le libéralisme de Léon XIII »; je me rappelle aussi que cet ouvrage retentissant a été mis à l'Index sous le pontificat du pape actuellement régnant.

De temps en temps, M. Emmanuel Barbier me fait donc l'honneur de me traiter presque à l'instar de Léon XIII, — avec quelques injures en moins.

Cela n'est pas pour me déplaire.

Veuillez agréer, etc. Jean BRUNHES.

M. de Monléon se borne à cette réplique :

Fribourg, le 7 juillet 1911.

Monsieur le Directeur,

Ma correspondance du 1er juin racontait des faits significatifs. D'après la nature de ces faits j'ai jugé leurs auteurs avec des attributs définis et qui me paraissaient leur convenir.

Si cet exposé a pris dans l'opinion des intéressés la mesure d'un réquisitoire, ni mon nom, qui vaut celui de M. Brunhes, ni mon manque de titres que j'ai d'ailleurs souligné, n'y peuvent rien changer et les savants le doivent discuter en se soumettant aux faits.

Et si ce réquisitoire a eu l'inconvénient de placer M. Brunhes dans un jour ridicule c'est sans doute qu'il le méritait, car je ne l'ai point injurié.

Après cela, et surtout après avoir constaté la vanité de l'effort considérable qu'il a depuis tenté contre moi et qui aboutit enfin à une lettre tardive et mesquine signée de lui seul, il est naturel que M. Brunhes s'emporte; mais il a tort d'être vulgaire.

Pour de bonnes raisons et quoi qu'il m'en coûte, je ne relèverai pas autrement sa grossièreté.

Ses banquiers apprendront avec quelque surprise que le labeur du professeur de Géographie alimente seul la maison Jean Brunhes et ceux qui le connaissent conviendront du moins de la maladresse ordinaire de cet arriviste agité qui se pare aujourd'hui lourdement du nom de travailleur.

Un homme d'esprit, très au courant des affaires Fribourgeoises me disait naguère, en parlant de la faction dont M. Brunhes est le chef : « Il y a encore des places à Monaco ».

Si l'illustre géographe se décidait à porter là son activité et à y gagner proprement sa vie, il rendrait à l'Université de Fribourg un service auquel j'aurai peut-être collaboré.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'hommage de mon respectueux dévouement.

S. DE MONLÉON.

Passons à M. Paul Sabatier.

La Maisonnette, par Saint-Sauveur de Montagut, (Ardèche), 19 juin 1911.

Monsieur le Directeur.

Aujourd'hui seulement j'ai pu parcourir le no du 1er juin de la « Critique du Libéralisme ». Voudriez-vous me permettre de vous dire combien j'ai été surpris en voyant le caractère que M. de Monléon attribue à ma visite de 1904 à Fribourg?

J'y allai pour exposer devant un auditoire d'élite mes vues sur certains documents franciscains. Il s'agissait en particulier de la *Legenda Trium Sociorum* que je crois authentique, contrairement à l'avis du R. P. Van Octroy, S. J. Sur ce point spécial le seul dont j'aie parlé à Fribourg, j'étais plus conservateur que l'illustre Jésuite. Il me parut que ma thèse réunissait à peu près tous les suffrages; mais, pas un seul instant, on n'a pu songer à donner à cet aimable accueil une portée dépassant la question très précise sur laquelle roulait l'entretien.

M. de Monléon ajoute que j'ai terminé par Fribourg la liste de mes vi-

sites aux catholiques. Qu'il me permette de le détromper et de lui dire, que jusqu'à ma fin j'espère bien continuer ces visites. J'y trouve trop de joie et de réconfort pour les interrompre.

Il y a quelques semaines, le 1er juin, je gravissais l'escalier du Vatican qui est en face de celui des appartements de Sa Sainteté, pour aller assister à la soutenance de thèse de doctorat du R. P. Buzy.

Je fus émerveillé de l'ampleur, de la simplicité, de la cordialité, de la liberté de la discussion qui fut très chaude par moments.

La courtoisie avec laquelle je fus accueilli à cette solennité — d'ailleurs publique — où j'étais le seul laïc, va-t-elle donc être interprétée comme dénotant de la part du cardinal Rampolla des complaisances pour les erreurs de votre serviteur?

Puis-je espérer, Monsieur le Directeur, que vous aurez la bonté de mettre ces lignes sous les yeux de vos lecteurs et d'agréer l'expression de mes plus distingués compliments?

Paul SABATIER.

Voici la réponse que M. de Monléon nous adresse :

Monsieur le Directeur,

Je vois deux choses dans la lettre de M. Paul Sabatier. 1° Il conclut du sujet, et, s'il veut, de la forme de sa conférence, à la signification que devait prendre sa présence à Fribourg : ma conférence était « conservatrice ». comment ma présence pouvait-elle avoir une action révolutionnaire? — 2° Il indique une retouche à faire à l'esquisse que j'ai tracée de lui.

Sur le premier point, je me bornerai à observer que l'argument, d'apparence si rigoureuse dans sa brièveté, cache un vaste sophisme, en supposant que le caractère de l'accueil fait à un conférencier se doit uniquement déduire du sujet et du ton de son discours. Une conférence n'est pas nécessairement le tout ni l'essentiel d'une visite : celle-ci peut tirer d'ailleurs sa portée ; on voit communément des apôtres, des missionnaires, des ministres, des députés, des souverains agrémenter les tournées les plus fructueuses par les discours les plus insignifiants.

Les intentions, la nature, le passé, les principes, le caractère représentatif, les fonctions du visiteur, les tendances et les aspirations des visités : voilà quelques-unes des causes qui ont pu contribuer à donner à l'accueil fait à l'historien moderne de saint François, une portée dépassant de beaucoup celle de son discours.

A force de fréquenter le Poverello, M. Sabatier est devenu un peintre incomparable de l'innocence et de la candeur; peut-être s'oublie-t-il parfois inconsciemment à user de son talent pour se maquiller quelque peu lui-même lorsqu'il va en visite. Quoi qu'il en soit, je laisserai volontiers de côté la première des causes énumérées plus haut et ne suspecterai en rien des intentions que notre visiteur précise : « J'allai à Fribourg, dit-il, pour exposer devant un auditoire d'élite mes vues sur certains documents franciscains ». Certes on peut faire un tel pèlerinage à Fribourg sans négliger de visiter Genève; et à côté des documents en question on peut avoir dans ses bagages, par exemple, de nombreux exemplaires d'une brochure récente sur la « séparation et l'Eglise de France », aussi pauvre de valeur critique que cruelle pour une grande partie des auditeurs d'élite.

Avec la meilleure volonté du monde, M. Sabatier, ce disciple de Renan qui répète si parfaitement son maître, ne pouvait venir incognito dans le cercle avisé de Fribourg. Il a dit lui-même « sur ce point spécial (authenti-

cité de la légende) dit que j'étais plus conservateur que l'illustre Jésuite ». Mais, de fait, hormis les bibelots qui le charment et qu'il caresse d'une main délicate, M. Sabatier détruit plus qu'il ne sauve. Infatigable apôtre de ce réformisme protestant qui a tant d'affinité avec le modernisme catholique, pouvait-il se dégager de son passé, du caractère représentatif acquis et arriver à Fribourg sans que l'attrait s'exerçât aussitôt, entre la faction moderniste dont j'ai signalé l'existence, et lui? — Je n'insisterai pas autrement, car ceci m'amène à la dernière des causes : la plus importante pour moi, puisque c'est elle surtout que j'avais en vue lorsque j'écrivais ma correspondance. — Mon contradicteur ne contestera pas que les organisateurs, les impresarios, sont parfois mieux renseignés sur l'état d'esprit des milieux où ils préparent un succès que l'artiste consciencieux qui passe absorbé dans son sujet. Or, avant la venue de M. Sabatier, j'ai pu suivre de près les phases fort animées de la chaude réclame que M. Chollat lançait et soutenait en sa faveur. Cette réclame vint se heurter à une résistance ferme mais calme des T. R. P. Franciscains... un remous assez vif s'ensuivit; les intéressés, les invités prenaient parti; et je puis certifier au conférencier que l'ensemble formé alors par les organisateurs, les opposants et les intéressés se préoccupait peu de l'authenticité de la « Legenda » et beaucoup de la portée que pouvait avoir par ailleurs sa visite. Aussitôt après la réception j'ai recueilli sur elle d'innombrables avis : aucun ne répétait quelqu'écho de la conférence (1).

Je termine donc ma réplique à l'argument en affirmant à nouveau ce que nie la conclusion de M. Sabatier.

Ainsi la première parade prise contre mon attaque réussit à couvrir le thème d'une conférence que je ne visais pas. Et l'intervention du ministre réformé en faveur de la faction moderniste de Fribourg risque fort de n'être qu'un geste à la Goiran.

Je viens maintenant à la seconde partie de la réponse. J'avoue qu'elle m'embarrasse un peu plus que la première, mais cet embarras sera de nul profit pour ses protégés et d'un mince avantage pour M. Sabatier.

Malgré ce que j'en ai dit, le fameux critique des documents Franciscains continue ses visites aux catholiques; il va au Vatican et à son approche le colonel Repond n'a point mobilisé la Garde suisse... Cependant M. Sabatier reste définitivement à l'extrême gauche du protestantisme; il ne conteste aucune des autres notes par lesquelles je l'ai rapidement défini. Il connaît certainement la page de l'Essai sur les données immédiates de la conscience où M. Bergson parle des mouvements faciles qui se préparent les uns les autres... des attitudes à venir qui sont indiquées et comme préformées dans les attitudes présentes. « Si les mouvements saccadés manquent de grâce, c'est parce que chacun d'eux se suffit à lui-même et n'annonce pas ceux qui vont le suivre ». Les mouvements qui ramènent aujourd'hui chez nous M. le pasteur Sabatier sont saccadés et illogiques. Je ne les avais pas prévus.

Qu'il veuille bien croire cependant que le rôle très modeste de bedeau volontaire que la « Critique du Libéralisme » m'a accordé, ne me permet pas de lui interdire l'entrée de l'Eglise. Je puis l'inviter parfois à s'y tenir tranquille, à ne pas apporter de trouble dans l'assistance, à ne pas s'approcher de certains groupes complices, comme il le fit à Fribourg. Là s'arrête mon rôle. L'auteur de la réponse ajoute qu'il « trouve à ses visites trop de réconfort et de joie pour les interrompre ». La réciproque était

1. Il demeure bien entendu que plusieurs des auditeurs de la conférence se sont intéressés simplement au sujet traité et que la thèse seule avait leurs suffrages.

peut-être vraie autrefois, elle ne l'est plus. Il fut un temps où les milieux catholiques les moins ouverts au modernisme accueillaient avec bonheur M. Sabatier. Pourquoi n'en va-t-il plus de même aujourd'hui?

La réponse est très simple et je m'étonne que notre visiteur semble l'appeler dans sa lettre.

Son propre changement et le réveil de ses racines protestantes sont une première cause du refroidissement de nos rapports. Mais cette raison est au fond bien faible, car dès la première heure, un grand nombre de catholiques dans tous les milieux qu'il fréquentait avaient analysé l'âme humainement inguérissable de l'auteur de la vie de saint François, leur accueil cependant restait empressé. Mais il est une autre raison capitale de la défaveur actuelle de M. Sabatier, et la voici : Le désordre et l'appauvrissement causés par le fléau moderniste ont changé la situation aisée ou le concile du Vatican avait élevé les catholiques, pour les réduire à une existence difficile peu propre à l'exercice d'une large hospitalité.

Lorsque le pasteur pèlerin visitait naguère les monastères, les églises, les cercles catholiques, il parlait une langue qui le faisait aussitôt reconnaître comme étranger, il conservait son statut personnel nettement séparé. mais depuis la confusion des langues et l'indifférence au maintien des frontières — ces deux autres conséquences anarchiques du modernisme — la présence constante chez nous d'un habitant comme M. Sabatier peut devenir gênante et dangereuse. Elle ne l'est pas à Rome; elle le devient à Fribourg, ville-frontière, au moment où les modernistes travaillent à déclasser ses remparts.

L'esprit très moderne de M. Sabatier a toujours projeté dans sa conception fantaisiste de l'œuvre Franciscaine une note individualiste et subjective, une part empruntée à Rousseau — note essentielle aux yeux de l'auteur. — Or, une telle manière de voir paraissait évidemment impuissante aux catholiques avant la pénétration du modernisme. Mais en se mêlant au courant de même origine qu'elle est venue malheureusement renforcer, cette conception de l'esprit Franciscain a envahi beaucoup d'intelligences. Un très grand nombre de ceux qui ont préparé à Fribourg le succès de M. Sabatier n'aspiraient plus à l'idéal Franciscain qu'à travers l'idée protestante.

Il est, à mon sens, deux moyens de rester avec l'historien de saint François dans les termes affectueux adoptés jadis. Le premier consiste à ne s'entendre pas du tout avec lui sur les principes religieux et politiques, le second serait de nous entendre tout à fait. M. Sabatier a rencontré à Fribourg une faction avec laquelle il s'entendait à la fois trop et trop peu. La chaude amitié de jadis risquait fort de se changer là en une familiarité de mauvais aloi. Et comme il existe aujourd'hui sur l'ensemble du territoire de l'Eglise une foule de centres où s'agitent des factions plus ou moins semblables à celles de Fribourg, M. Sabatier devrait les éviter avec soin si vraiment ses intentions sont aussi pures qu'il le prétend et s'il entend n'exercer chez nous aucun apostolat réformiste. Par contre, qu'elle aille au Vatican et approche le plus souvent possible des Eminentissimes cardinaux Rampolla, Vivès, des universités romaines, etc. Cette inconséquence de sa part, du moins, ne sera pas dangereuse pour nous et je ne la lui reprocherai certes pas. Précisément parce qu'il ne peut rencontrer à Rome aucune complaisance pour ses erreurs et que toute tentative de les répandre serait vaine, les deux visites que M. Sabatier compare n'ont en réalité rien de commun. La politesse qui est de tradition chez les hauts dignitaires de l'Eglise s'est exercée naturellement vis-à-vis d'un visiteur de marque qui pénétrait dans une salle ouverte du Vatican.

Les égards que lui réservait ici la « Réunion Française d'Etudes » étaient **d'une tout autre nature.**

Je termine en rappelant à M. Paul Sabatier que j'aurais pu à la rigueur opposer à sa réponse une fin de non-recevoir. Mes attaques ne le visaient que très indirectement et doivent lui être au fond assez indifférentes. Je ne m'attendais pas à ce qu'un adversaire du dehors et si éloigné vînt relever le gant. Mais, je lui ai déjà fait remarquer, son intervention est une bonne fortune pour la cause que je défends. Ceux d'entre les membres de la faction moderniste de Fribourg, qui ne sont pas encore intièrement paralysés par l'abus des concessions et l'effacement des principes, la jugeront malencontreuse.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mon très respectueux dévouement,

Fribourg, le 29 juin 1911.

S. de MONLÉON.

LE « PATRON DES JOURNALISTES »

C'est un fait d'histoire que Léon XIII a donné pour patron aux journalistes catholiques saint François de Sales, évêque de Genève et docteur de l'Eglise. Encore serait-il sage de ne point s'armer de cette désignation pour la tourner contre certains de ces journalistes, tout aussi fondés que d'autres à invoquer ce patronage glorieux et fortifiant.

Or, à la veille du transfert des tombeaux vénérés de saint François de Sales, et de sainte Jeanne de Chantal, sa fille spirituelle, au nouveau monastère de la Visitation d'Annecy, transfert qui aura lieu le 2 août, la *Croix* de Paris, la *Croix du Nord*, et sans doute nombre de *Croix* provinciales ont publié un article de Cyr, daté du 30 juin, où l'auteur s'est donné ce tort, moins véniel assurément qu'il se le figure.

Rien n'est crispant, en effet, comme le procédé à la faveur duquel on exalte la charité d'un pieux personnage pour pécher délibérément contre la charité tout ensemble et contre la justice, en s'attaquant à l'improviste à des publicistes réputés arbitrairement moins charitables que le modèle qu'on prétend glorifier.

Tel est pourtant le procédé mis en œuvre dans l'article dont nous parlons. Saint François de Sales y est appelé « l'aimable saint »; on y célèbre sa « parole suave », sa « manière conciliante », sa « mystique souriante et humaine »; on le loue d'avoir « fleuri le Thabor »; on le trouve « exquisement courtois. »

Et il n'est personne qui ne souscrive à ce juste hommage. Mais, *in caudà venenum,* tout ce panégyrique aboutit à rappeler que « l'admirable polémiste, intraitable avec les adversaires, a horreur des polémiques entre catholiques ». Nous y voilà ! Et l'on cite cette « charmante page », assurément charmante du reste :

Je hais par inclination naturelle et, je pense, par inspiration céleste, toutes les contentions et disputes qui se font entre catholiques, et dont la fin est inutile; encore plus celles dont les effets ne peuvent être que dissensions et différends, surtout en ce temps plein d'esprits disposés aux controverses, aux censures et à la ruine de la charité... En cet âge où nous avons tant d'ennemis

au dehors, nous ne devons rien émouvoir au dedans du corps de l'Eglise. La pauvre mère poule, qui, comme ses petits poussins, nous tient dessous ses ailes, a bien assez de peine à nous défendre du milan, sans que nous nous entrebecquetions les uns les autres et que nous lui donnions des entorses.

« Charmante leçon », insiste Cyr, « charmante leçon qui est celle d'un saint. » A merveille! mais autant elle est salutaire dans la pensée de son auteur, autant elle serait funeste si elle aboutissait à censurer les apologistes contre lesquels les lecteurs de la *Croix* de Paris et des *Croix* provinciales ne manqueront pas de la tourner, en se persuadant qu'ils servent ainsi la thèse de Cyr.

De fait, rien n'est plus juste que de réprouver les polémiques « dont la fin est inutile », et encore plus celles qui n'auraient d'autre effet que de créer « des dissensions ». Mais la première conclusion que les lecteurs de Cyr, faute d'une glose indispensable, seront induits à tirer de cette citation, sera une réprobation globale pour tous les écrits inspirés par le souci de la vérité religieuse, politique ou sociale, tous les écrits dirigés notamment contre le libéralisme et le modernisme.

Que la *Croix* s'obstine à tenir ces écrits pour superflus, ou pour incommodants au regard de sa propagande propre, laquelle se limiterait volontiers à l'apologie banale de tous les traits édifiants de l'ordre religieux, c'est là une disposition d'esprit que peut expliquer l'infirmité intellectuelle, ou encore le besoin d'enrégimenter parmi ses lecteurs le plus grand nombre probable d'âmes confiantes mais bornées. Reste à savoir de quel droit Cyr prétend imposer cette conduite à autrui, ce qu'il fait quand il ajoute à sa jolie citation de saint François de Sales : « Journalistes catholiques, mes frères, allons à l'école de notre grand patron »...

Aussi bien, la *Croix* elle-même, sous l'empire de nécessités qui lui étaient imposées du dehors, a bien dû finir par accueillir en ses colonnes des discussions doctrinales, qui sont devenues, bon gré mal gré, des « polémiques entre catholiques ». Quand, en effet, Pie X, dont la douceur est bien le reflet de celle de saint François de Sales, eut dirigé l'attention des catholiques vers les périls que font courir à leur foi le modernisme et le sillonisme, la *Croix, volens nolens*, a dû finalement faire écho à l'Encyclique *Pascendi* puis à l'Encyclique sur le *Sillon*.

Même nous avons souvenir d'un ecclésiastique de la *Croix*, qui, pris d'un zèle d'autant plus méritoire qu'il était nouveau, a cru découvrir toutes les erreurs que plusieurs autres polémistes avaient signalées cinq ans avant lui dans les idées du *Sillon* et les propos de Marc Sangnier.

Sans doute, cette excursion dans un domaine totalement fermé jusque-là aux lecteurs de la *Croix*, s'imposait irrésistiblement, étant donné que la *Vérité française* avait disparu, et qu'il pouvait exister plus d'un lecteur avide de cette nourriture. Sans doute aussi, la *Croix*, en portant ses quatre pages à six pour satisfaire à cette exigence de l'actualité, avait la précaution d'insérer cette rubrique nouvelle dans ses deux pages médianes, lesquelles pouvaient s'isoler des quatre

autres, et n'étaient servies qu'à une catégorie seulement de lecteurs qui les avaient expressément réclamées. Sans doute enfin, il eût été trop hardi de persister à faire état d'un dévouement sans réserve au Saint-Siège, tout en négligeant de propager ses enseignements.

Mais encore, n'était-ce pas là, de la part de la *Croix*, inaugurer des « polémiques entre catholiques », et cesser de s'occuper uniquement des « ennemis du dehors ? » En se résolvant à l'inévitable, la *Croix* n'eut certainement pas tort, mais alors que vient faire l'homélie charitaine de Cyr ? Car, il n'y a pas à dire, Marc Sangnier se prétend catholique, les modernistes se déclarent pareillement fidèles à l'Eglise, et dès lors il n'y a pas moyen de les reprendre sans s'exposer à des « polémiques entre catholiques ». Conséquemment, Cyr met les « journalistes catholiques », ses « frères », en garde contre un travers que la *Croix* elle-même a dû finalement se donner.

La vérité est que ce n'est pas un travers : c'est, tout au contraire, le droit chemin. Car, c'est précisément saint François de Sales, si nous ne nous trompons, qui dit, en propres termes, ou en termes équivalents à ceux-là : « C'est charité de crier au loup, quand il court entre les brebis. »

L'article de Cyr n'a d'ailleurs pas d'autre intérêt que celui qu'offrait sa malice finale. La légèreté de jugement dont il procède pour le surplus apparaît dans cette phrase négligemment jetée en son milieu :

Le patron des croisés de la plume serait saint Paul, s'il avait vécu dans les temps modernes, on l'a dit et répété à satiété.

Puisqu'il y avait déjà « satiété », peut-être Cyr eût-il sagement fait de s'abstenir de cette insipide redite. Le nom de Mgr de Ketteler qui, le premier, imagine « saint Paul journaliste », n'est pas une suffisante caution pour cette puérilité, somme toute irrévérencieuse. Et déjà notre Revue indiqua les raisons qui défendent de confondre la besogne de nos braves « journalistes » avec les écrits inspirés du docteur de l'ordre surnaturel, de l'apôtre des nations, du sublime commentateur des *arcana Dei*.

Paul TAILLIEZ.

« RÉPONSE A LA CHRONIQUE SOCIALE »

Pour répondre au désir manifesté par de nombreux amis, les articles publiés sous cette rubrique par notre collaborateur M. Paul Tailliez viennent d'être réunis en brochure de propagande avec ce titre : **Les catholiques et l'Action française; Réponse à la Chronique sociale.**

Prix : **0,30**; *franco* : **0,40**.

S'adresser à la Maison Desclée, 41, rue du Metz, à Lille, ou à M. l'abbé Boileau, à Mont-Notre-Dame (Aisne).

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue ***sont priées d'adresser directement leur demande à l'***Administration (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à Lille (Nord), ***et non pas à la*** Direction ***dont le siège est à Paris.***

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLEE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 8.939.

LES ORIGINES RATIONALISTES DU DÉMOCRATISME CHRÉTIEN (1)

III. — LA PREMIÈRE ÉCOLE DE DÉMOCRATISME CHRÉTIEN

I

« Le Dieu qui a formé les hommes pour la société, ne leur a pas donné le code de ces *prétendus droits d'égalité et de liberté*, principes de désordre et d'anarchie. Le Dieu qui ne soutient la société que par la sagesse des lois, n'a pas livré à l'inexpérience et au caprice de la multitude le soin de les dicter et celui de les sanctionner. Le Dieu qui ne nous montre l'empire et le maintien des lois, que dans la subordination des citoyens aux magistrats, aux souverains, n'a pas fait autant de magistrats, de souverains que de citoyens. *Le Dieu qui a lié les classes de la société par la diversité des besoins* et qui fournit à ces besoins par la diversité des talents, des professions, des arts, n'a pas donné à l'artisan et au berger le droit du Prince chargé de présider à la chose publique. A ces vérités *simples et naturelles*, rendez ce jour de l'évidence que les sophistes de la rébellion sont venus obscurcir, et le danger des révolutions disparaîtra. Prenez, pour éclairer ce peuple, tous les soins qu'ont pris les jacobins pour l'aveugler. RENDEZ-LUI SES PRINCIPES ; RENDEZ-LES-LUI DANS TOUTE LEUR PURETÉ. POINT DE COMPOSITION AVEC L'ERREUR. » (2)

Il disait vrai ce prêtre, qui, sous le règne même de la guillotine, dénonçait les sourdes et infernales machinations des sectes maçonniques. Il comprenait ce qu'était la Révolution et toutes les belles protestations humanitaires de l'Encyclopédie ne le trompaient pas sur la laideur de cette philosophie rationaliste à laquelle nous devons toutes les ruines du régime moderne. Le remède à cet état de choses lamentable, il le signalait dès le début de son ouvrage sur le jacobinisme : Rendez au peuple ses principes, « rendez-les-lui dans toute leur pureté. *Point de composition avec l'erreur.* »

La pire des catastrophes il l'entrevoyait en effet; s'il distinguait les principes de la religion des principes de la Révolution et s'il nous mettait en garde contre l'erreur, c'est qu'il prévoyait la possibilité d'une confusion entre la Révolution et le catholicisme. Ainsi en pleine Révolution, un prêtre a consacré son temps à démontrer, documents à l'appui, qu'il n'y avait rien de commun entre 89 et l'Eglise catholique et qu'au contraire tout l'effort de la Révolution, l'unique

1. Voir les numéros des 1er et 15 juillet 1911.
2. Barruel, Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme, préface, 1798.

but des hommes qui la firent, fut précisément d'anéantir le catholicisme lui-même :

« Appuyés sur les faits et munis des preuves qu'on trouvera développées dans ces mémoires, dit-il, nous dirons et nous démontrerons ce qu'il importe aux peuples et aux chefs des peuples de ne pas ignorer; nous dirons : Dans cette Révolution française, tout jusqu'à ses forfaits les plus épouvantables, *tout a été prévu, médité, combiné, résolu, statué* (1) : tout a été l'effet de la plus profonde scélératesse, puisque tout a été préparé, amené par des hommes qui avaient seuls le fil des conspirations longtemps ourdies dans les sociétés secrètes, et qui ont su choisir et hâter les moments propices aux complots. Dans ces événements du jour, s'il existe quelques circonstances qui semblent moins l'effet des conspirations, il n'en était pas moins une cause et des agents secrets qui appelaient ces événements, qui savaient profiter de ces circonstances ou bien les faire naître, et qui les dirigeaient toutes vers l'objet principal... En dévoilant l'objet et l'étendue de ces complots, j'aurai à dissiper une erreur plus dangereuse encore. Dans une illusion funeste, il est des hommes qui ne font pas difficulté de convenir que cette Révolution française a été méditée; mais ils ne craignent pas d'ajouter que dans l'intention de ses premiers auteurs elle ne devait tendre qu'*au bonheur et à la régénération des Empires :* que si de grands malheurs sont venus se mêler à leurs projets, c'est qu'ils ont trouvé de grands obstacles; *c'est qu'on ne régénère pas un grand peuple sans de grandes secousses;* mais qu'enfin les tempêtes ne sont pas éternelles; que les flots s'apaiseront et que le calme renaîtra; qu'alors les nations étonnées d'avoir pu redouter la Révolution française, n'auront qu'à l'imiter, *en s'en tenant à ses principes.*

» *Cette erreur est surtout celle que les coryphées des Jacobins s'efforcent le plus d'accréditer*... A cet espoir fallacieux; à toutes ces prétendues intentions, j'opposerai les intentions de la secte révolutionnaire, ses vrais projets, et ses conspirations pour les réaliser. Je dirai, parce qu'il faut bien enfin le dire, parce que toutes les preuves en sont acquises : la Révolution française a été ce qu'elle devait être dans l'esprit de la secte. Tout le mal qu'elle a fait, elle devait le faire, *tous ses forfaits et toutes ses atrocités ne sont qu'une suite nécessaire de ses principes et de ses systèmes.* Je dirai plus encore : bien loin de préparer dans le lointain un avenir heureux, la Révolution française n'est encore *qu'un essai* des forces de la secte; ses conspirations s'étendent sur *l'univers entier* (2). Dût-il en coûter partout les mêmes

1. Toutes les études récentes ont abouti aux mêmes conclusions. C'est ce qui ressort des études du P. Deschamp et de MM. Claudio Jannet, Gustave Bord, Drumont, Copin-Albancelli.

2. L'avenir n'a que trop confirmé les prévisions de Barruel. Léon XIII, dans une encyclique dont le titre seul révèle la haute portée « Humanum genus », disait au monde catholique: « Il importe souverainement de faire remarquer combien les événements donnèrent raison à la sagesse de nos

crimes, elle les commettra; elle sera également féroce : il est dans ses projets de l'être partout où le progrès de ses erreurs lui promettra le même succès. »

II

Trente-deux ans se sont écoulés, une nouvelle génération s'est levée. Née sous l'empire des principes révolutionnaires qu'elle respire dans l'air ambiant, elle a déjà oublié ces sévères et judicieuses leçons.

En 1831 un prêtre, Lamennais, a réuni autour de lui un petit cénacle et le voilà inaugurant une première tentative de rapprochement entre le Catholicisme et la Révolution. C'était au même moment d'ailleurs que le saint-simonisme s'établissait.

Si l'on en juge par la nombreuse correspondance que Lamennais reçoit du jeune clergé, l'on peut déjà constater le phénomène d'infiltration rationaliste qui s'est opéré dans la masse catholique. Une lettre du Père Ventura à Lamennais peut nous aider à mesurer la profondeur de la fissure que ces trente-deux ans ont suffi à laisser se former : « Je suis fâché, dit le théologien, le 9 février 1831, de voir *que l'Avenir connaisse si peu la Révolution*, que de bonne foi, il se flatte que par la nouvelle charte (1), la religion sera affranchie.

prédécesseurs. Leurs prévoyantes et paternelles sollicitudes n'eurent pas partout, ni toujours *le succès désirable :* ce qu'il faut attribuer soit à la *dissimulation* et à l'*astuce* des hommes engagés dans cette secte pernicieuse, soit à l'*imprudente légèreté* de ceux qui auraient eu cependant l'intérêt le plus direct à la surveiller attentivement. Il en résulte que dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des francs-maçons a fait d'incroyables progrès ».

On ne lira pas sans intérêt le passage suivant d'un récent article de Copin-Albancelli : « Il y a dix-neuf ans bientôt, j'écrivais dans mon premier ouvrage sur la Franc-Maçonnerie que cette congrégation secrète était représentée à la Chambre par cent cinquante députés; et j'ajoutais que si l'on n'y prenait pas garde, un temps viendrait où elle en aurait le double et serait par conséquent *la maîtresse du pays*. Naturellement, tout le monde se mit à me rire au nez et les gens qui se considéraient comme les plus intelligents furent ceux qui crurent devoir rire le plus fort. Les événements se sont trop bien chargés de réaliser mes pronostics pour que je puisse trouver, dans le désarroi général, le moindre plaisir aux justifications qu'ils m'ont apportées ». (L'Œuvre du 9 mars 1911).

1. On ne s'imagine pas quelle importance on attacha à cette charte de 1830 : « La politique (dans le système philosophique de Victor Cousin) dit M. Paul Janet, devenait le critérium de la morale; les principes de 89 étaient l'*aliquid inconcussum* sur lequel on fondait la philosophie. — Notre scepticisme politique (!!!) s'accommoderait mal aujourd'hui de ce genre de démonstration. Mais combien *la Charte*, ce monument si incomplet et si fragile de liberté politique, *n'avait-elle pas enflammé les âmes par la conception d'un idéal nouveau*, pour que cette conception devînt la mesure à laquelle on comparait l'idéal moral? Dans ce temps-là, les esprits éclairés et cultivés aimaient la société dans laquelle ils étaient nés, et ils y croyaient; ils n'en étaient pas encore venus *à se servir de l'érudition et de la critique* pour vanter *les beautés de l'ancien régime* et dénoncer les *illusions* des libertés modernes. Ils croyaient avoir une tâche à remplir, réaliser la pensée de 1789; et ce but leur paraissait tellement grand que pour eux, la morale elle-même s'y subordonnait et devait s'y accommoder ». Paul Janet, *Cousin et son œuvre*, (1833), p. 95.

Comment donc, après tout ce que vous avez écrit vous-même sur la Révolution, vous pouvez vous *faire illusion* sur son esprit, ses projets, au point de croire qu'elle n'aura bouleversé la France que pour rendre la liberté à la religion qu'elle veut anéantir! Non, Messieurs, on vous dépouillera, mais on continuera à vous opprimer. Voyez ce qu'on a fait et c'est d'après cela que vous jugez de ce qu'on fera. Le parti de la résistance ne peut pas tenir, le parti du progrès doit l'emporter, dites-vous. Or, vous verrez alors que le progrès de la liberté pour les autres sera pour vous celui de la servitude. *C'est que le principe de la Révolution est essentiellement anticatholique* et que toute révolution dans ce siècle sera et doit être toujours au préjudice de la religion et au plus grand profit de l'impiété.

» ... Je sais que parmi ceux qu'en France on appelle libéraux, il y a des hommes de cœur, des hommes de foi, des hommes de bien, qui désirent sincèrement la liberté, l'ordre, l'empire des lois, le bien du pays et qui au moins ne songent pas à entraver la liberté de la religion catholique. *Avec ces gens-là une alliance est possible, est à désirer* et je ne puis qu'applaudir au zèle de l'Avenir. *Mais avec la Révolution proprement dite, toute alliance, toute trêve seulement est impossible.* Elle ne peut pas même tolérer la religion *sans se détruire elle-même*, car *son principe constitutif* est la haine de la religion. Jugez donc par là combien il est choquant, il est absurde, de voir des catholiques *qui en parlent le langage*, qui en partagent les *vœux politiques*, et qui, avec une joie féroce, applaudissent à la chute des trônes et aux malheurs des rois. — Au nom de la religion dont vous défendez la liberté, désavouez, je vous en conjure, *des principes qu'elle abhorre* et qui ont fait ce que vous voyez. Réclamez vos droits, mais respectez les droits des autres. Combattez l'arbitraire constitutionnel, mais ne prêchez pas le désordre, combattez le despotisme, mais *n'invoquez pas à votre secours la Révolution, Non tali auxilio nec defensoribus istis tempus eget...* »

Le P. Ventura parlait le langage du bon sens, mais le journal de Lamennais riposte avec une virulence assez commune du reste à tous les défenseurs du démocratisme chrétien. Lamennais rappelle avec impertinence à son illustre contradicteur qu'il vit trop loin de la scène pour donner un juste avis sur les affaires politiques de la France (1), comme s'il ne s'agissait point là d'une pure question de doc-

1. Toutes les fois que Rome officiellement ou officieusement a désapprouvé les hardiesses des démocrates chrétiens, on n'a pas manqué dans le camp des novateurs de mettre en avant le même argument. On en jugera par le curieux passage d'un ouvrage de l'Abbé Frémont : « La grande erreur politique des catholiques français ». (Ouvrage gonflé de mots et plus nuisible qu'utile à la cause qu'il veut défendre) : « Il serait cependant facile d'observer que la connaissance exacte de ce qui se passe dans un pays n'a pas autant de chances d'exister, à cinq cents lieues du théâtre des événements, que sur ce théâtre même, et qu'il est étrange de se croire mieux

trine. Telle idée porte, en effet, en elle-même, telle force, telle orientation et le temps et le lieu ne peuvent agir pour ou contre elle que par le milieu où ils la situent, ce qui se réduit encore à une lutte d'idées.

Mais où je prends Lamennais en flagrant délit de rationalisme, c'est lorsqu'il laisse échapper (dans sa réponse au P. Ventura — 12 février 1831 — L'Avenir) les paroles suivantes sur lesquelles j'attire l'attention du lecteur et qui, à elles seules, suffisent pour peser à son juste poids le fonds des erreurs de l'école mennaisienne. « ... Là où vous voyez, mon Révérend Père, *un nouveau triomphe du mal*, nous voyons, nous, le *commencement d'une magnifique régénération, l'*AURORE DU JOUR *où s'accomplira cette solennelle promesse: « et erit unum ovile et unus pastor.* »

Nous y voilà donc de nouveau dans le rêve rationaliste des Condorcet et des Saint-Simon. Et suivons, je vous en prie, la marche ascendante vers le démocratisme chrétien définitivement constitué.

Chez Condorcet, c'est le rêve du grand jour qui brillera sur l'humanité quand la superstition religieuse sera absolument anéantie.

Chez Saint-Simon, c'est le rêve du grand jour qui brillera sur l'humanité quand, à l'aide du christianisme dégagé du dogme et réduit à la fraternité républicaine, l'Europe ne formera plus qu'un seul peuple.

Chez Lamennais, c'est le rêve du grand jour qui brillera sur l'humanité quand le catholicisme suffisamment « libéralisé » (ce sont ses propres termes), suffisamment réconcilié avec les principes de la Révolution, réalisera lui-même ces principes.

III

Le rêve de Condorcet, de Saint-Simon, de Lamennais, divergent sur le détail, est, en son fond, identique. Progrès indéfini! Progrès indéfini! Progrès indéfini!

Seulement les champions de la Révolution se sont aperçus au pre-

renseigné, en Italie qu'en France, sur *les mouvements variés* que subit, chez nous, l'*opinion publique* ». Cette finale est fort instructive; l'auteur, en bon républicain, en excellent fils de la race, ne supporte pas qu'on froisse l'*opinion publique*, même quand celle-ci *varie dans ses mouvements*. Cela est bien d'un démocrate; la politique, pour ses pareils, ne doit pas s'attacher à un principe stable; elle a pour mission d'osciller avec l'opinion. Mais il y a mieux que cela, il faudrait que le pape, se rendant aux vœux des démocrates chrétiens, observât l'opinion publique même en matière dogmatique. Ainsi Pie X aurait dû consulter l'opinion française sur le cas des modernistes Naudet et Dabry, qui donnèrent le scandale de prêcher le socialisme en pleine chaire catholique : « Le peuple français se demande pourquoi, dit M. Frémont, sont frappés de discrédit, les uns après les autres, tous les catholiques de France qui ont accepté le programme de Léon XIII et qui se sont déclarés républicains. Il est évident qu'on ne les aime pas puisqu'on les déconsidère : pas un seul grand journal, sincèrement républicain catholique, (entendez : hypocritement révolutionnaire), n'a encore pu vivre. L'abbé Garnier, l'abbé Naudet, l'abbé Dabry et vingt autres peuvent l'attester... », *op. cit.*, p. 63 et seq. Quel esprit faux!

mier assaut contre le catholicisme que la vieille citadelle était solidement murée dans le roc. Donc, changement de tactique, la première troupe dit carrément ce qu'elle veut : anéantir la religion pour rajeunir la société, la conduire à l'âge d'or démocratique. La seconde troupe s'apercevant que le corps catholique a survécu à l'émiettement des organismes d'ancien régime, qu'il demeure seul une oligarchie résistante sur les décombres de l'individualisme moderne, a pensé, expérience faite, qu'on ne viendrait à bout de ce grand corps qu'en le désagrégeant.

La force du catholicisme, c'est son unité, unité de doctrine, unité hiérarchique; l'unité rompue, pensent nos jacobins, l'Eglise est vaincue. Voilà le point vulnérable.

Mais aurait-on raison du catholicisme en lui opposant la Révolution telle qu'elle est en son essence? Non! il faut user de ruse, il faut mêler la vérité à l'erreur, pour que l'erreur pénètre avec la connivence de la vérité là où seule elle serait répudiée. L'Echec de la *Constitution civile* exigeait ce détour.

L'essai de Saint-Simon, quoique trop franchement grossier, a réussi tout de même à créer le rapprochement entre les deux mots Christianisme et Révolution. Le mot est lancé, fraternité chrétienne, fraternité démocratique, c'est tout un et le clergé finit par se laisser imposer ce principe qui n'a l'air de rien, mais qui, une fois admis, développe tout de même le réseau de ses conséquences, dont le point terminus est la déformation pleine et entière de la doctrine catholique. Les modernistes nous l'ont bien montré.

« Là où vous voyez, mon Révérend Père, un nouveau triomphe du mal, nous voyons, nous, le commencement d'une magnifique régénération, l'aurore du jour où s'accomplira cette solennelle promesse: « Et erit unum ovile et unus pastor » (1), disait donc Lamennais.

Pour qui sait lire cela signifie textuellement que la Révolution n'est pas, comme le disait le Père Ventura : « essentiellement anticatholique », elle est, pour Lamennais, exactement le contraire puisque par elle s'accompliront les destinées chrétiennes de l'humanité. C'est ce que Lamennais exprime en empruntant un texte de l'Evangile. C'est comme s'il disait : Jésus-Christ a posé comme but à la société la fraternité universelle et la démocratie nous achemine vers ce but. Il demeure bien entendu que cette fraternité n'exprime pas seulement des rapports moraux, mais *un ordre social nouveau* ayant sa source dans la Révolution française et c'est pour cela que Lamennais dans

1. Je note en passant cette tendance vraiment protestante des démocrates chrétiens à interpréter d'une façon tout à fait fantaisiste les textes de l'Evangile. Ainsi celui qu'emploie ici Lamennais s'applique rigoureusement à la conversion du monde entier au catholicisme et nullement au rêve internationaliste des Condorcet, Saint-Simon, Lamennais, Gratry et Sangnier. Buchez tombe souvent dans ce défaut et le P. Gratry en a fait un véritable abus.

la même lettre parle de ce que « le catholicisme a gagné depuis la dernière Révolution. »

Ainsi, dès 1831, un demi-siècle après l'assaut encyclopédique contre l'Eglise, la partie est gagnée par le clan révolutionnaire sur le terrain politique, lequel se confond sous un certain angle avec le terrain social.

Mais le terrain politique n'est pas le terrain proprement catholique; pourquoi donc nous en inquiéter (1)?

Il est vraiment admirable de voir combien les jacobins ont réussi, jusque dans les plus petits détails, à tourner l'opinion catholique contre l'intérêt du catholicisme et partant de notre nation. Je signalais précédemment cette haine des jésuites qu'ils ont inculquée au clergé séculier; notons ici ce mot d'ordre parti des loges et béatement accepté par les catholiques : « pas de politique ». Mais croyez-vous que la philosophie rationaliste se soit passée de la politique pour détrôner l'esprit catholique? Non, car ses coryphées savent bien que tenir le pouvoir est pour eux la seule garantie de leur succès. Le journal de Lamennais lui-même disait dans un article du 23 avril 1831, sur les sociétés secrètes en Italie : « C'est surtout chez les peuples parmi lesquels la religion s'identifie avec le système social que les sociétés secrètes veulent la renverser. » Pour eux tout est là et c'est dans cette vue que désespérant de gagner à leur cause l'opinion catholique, ils ont tout tenté pour obtenir, par des moyens détournés, que le clergé qui dirige cette opinion partageât leurs vœux politiques. Je rappellerai volontiers ce texte que M. Nel Ariès donnait en note dans son ouvrage sur le Sillon, et qui mérite d'être cité à tout propos, tant il est de nature à faire réfléchir les bons prêtres qui se sont égarés par mégarde dans les marécages de ce jacobisme bâtard que représente à merveille le démocratisme chrétien. Ce sont les propres paroles d'un franc-maçon, le sénateur M. Maguette, publiées dans le journal belge « Le Ralliement », dans un article intitulé : « Démocratie chrétienne ».

« Il est un moyen, écrit-il, qui opérera bien plus rapidement l'infiltration des idées modernes : c'est le développement de la démocratie chrétienne. La démocratie chrétienne est le coin qui élargira l'ouverture par où *nos idées* (!!!) pénétreront dans le bloc dense des masses rurales et catholiques... Ils sèment, mais c'est *pour nous* que sera la plus large part de la récolte.

» Laissons-les donc semer!

« ***Ménageons la démocratie chrétienne et favorisons-la*** ».

Les jacobins, d'ailleurs, ont toujours fondé leurs espoirs sur la naïveté et le simplicisme de la grande majorité des Français. C'est

1. « Avant 1789, l'Etat était chrétien et même exclusivement catholique. La loi était donc chrétienne et catholique ». Paul Janet, Cousin et son œuvre, (1883), p. 270.

ce que constatait récemment dans une belle préface d'un de ses ouvrages (1), l'ancien ministre M. de Marcère : « Tout se découvre à la longue, dit-il. La conspiration qui s'attaque à la civilisation chrétienne et en particulier à la nation française, cette conspiration demeurée si longtemps secrète, a pris dans ces derniers temps son vrai nom et sa vraie figure. C'est la franc-maçonnerie. Edouard Drumont l'a dénoncée comme étant l'arme et l'instrument de la juiverie, l'ennemie de la chrétienté. Copin-Albancelli s'est fait l'apôtre de cette doctrine qui a fait la lumière sur les événements du passé et sur les périls d'un avenir peut-être prochain. Mais il n'est pas inutile sans doute *de montrer de quels procédés l'ennemi s'est servi pour accomplir cette sorte de miracle :* la transformation en quelques années, c'est-à-dire subitement, d'une nation vieille de quatorze siècles en un autre peuple si dissemblable de celui d'hier, qu'on dirait une race nouvelle substituée subitement à une autre race avec laquelle elle n'a presque plus de traits communs.

» *Le procédé employé fut simple* autant que merveilleux dans ses effets. Il consistait à rendre le peuple lui-même (et que penser du clergé? ajoutons-nous) le complice et l'opérateur de sa propre transformation. La nation française, formée par la fusion de tant de races diverses, comme serait un résidu de métaux précieux fondus dans un creuset, est surtout idéaliste. En offrant à *son imagination,* surchauffée par des agitations entretenues habilement dans le pays entier, la formule : Liberté, Egalité, Fraternité, on suscitait dans les esprits *les idées les plus propres à enflammer des âmes naïves* et passionnées pour des nouveautés qui leur apparurent comme un Eldorado moderne. En même temps que cette formule flattait la vanité qui est proprement *le mal français,* elle satisfaisait l'idéal de cette nation, éprise de liberté, et naturellement bonne et généreuse. On l'affolait à ce point de lui fermer les yeux sur les atrocités commises, qu'on lui présentait comme des fatalités attachées *à tous les progrès de l'humanité* » (2).

1. M. de Marcère, Histoire de la troisième république, (Plon et Cie, 1910), préface XI.

2. Présenter les atrocités commises au nom de la Révolution comme des « nécessités » inévitablement liées au progrès des sociétés, tel est bien la seule façon par laquelle les démocrates escamotent la difficulté qu'on leur propose. Marc Sangnier nous dira, par exemple (Le plus grand Sillon, p. 31) : « Il est certain que la Démocratie ne pourra jamais se développer sur un territoire que lentement, étape par étape et comme par une série d'approximations successives. Ajoutons même, pour rester dans la vérité historique et psychologique, qu'elle ne pourra *jamais* être enfantée (remarquez ce *jamais* qui marque une liaison scientifique, nécessaire, entre la démocratie et son résultat primordial, les troubles sociaux), sans crise, violence, action et réaction excessives, déchirements parfois sanglants ». Tous les démocrates, de quelque nuance qu'ils soient, s'accordent sur cette connexion entre l'apparition de la Démocratie et les révolutions. Lisons ce morceau de M. Ernest Lavisse : (Discours de M. E. Lavisse à l'Académie,

Que dire à ce sujet quand il s'agit des démocrates chrétiens ? Ils se sont mépris, ils ont consacré des vies entières et de précieuses ressources à cette cause anticatholique et antifrançaise qu'est le démocratisme sans supposer qu'ils étaient les inconscients complices de la franc-maçonnerie.

En tout cas il faut reconnaître qu'on leur prépara la voie et c'est jusqu'à Lamennais qu'il faut remonter pour saisir la première phase du succès du jacobinisme dans le clergé. L'*Avenir* fut, en effet, la première école de démocratisme chrétien.

IV

C'est ici qu'il importe d'être attentif. Par quelle voie la Révolution a-t-elle pénétré dans l'opinion catholique ?

Je l'ai déjà dit et je le maintiens, c'est à mon avis, par l'intermédiaire du dogme foncier du rationalisme : *le progrès indéfini*. Il n'y a pas à hésiter, si nous n'en tenions pas compte, nous n'aurions sur le rôle de l'école de Lamennais que des vues *fragmentaires et disparates*, de vue d'ensemble, aucune. Or, il me semble qu'on ne fait rien de solide en critique si l'on ne se rattache pas à une idée centrale ; d'autant plus que, pour le cas présent, ce n'est pas un jeu d'idéologue que d'étudier le démocratisme chrétien par rapport à l'idée de progrès, mais que celle-ci est très visiblement le nœud même de toutes les questions qu'agitèrent, non pas seulement les démocrates chrétiens — car ceci ne serait pour nous d'aucun intérêt — mais aussi les démocrates révolutionnaires et les libéraux de tout acabit.

Avez-vous remarqué dans la lettre du P. Ventura à Lamennais, la phrase suivante ? « Comment donc, après tout ce que vous avez écrit vous-même sur la Révolution, pouvez-vous vous faire illusion sur son esprit, sur ses projets, etc. » Visiblement le P. Ventura accuse Lamennais de contradiction avec lui-même. Il y aurait donc eu deux

---

décembre 1909). « Tandis que l'idéal d'une monarchie est clair, et que les idées et les intérêts d'une classe dirigeante trouvent satisfaction par quelques lignes écrites sur une charte, une démocratie commence par être *un tumulte énorme* d'instincts, de factions et d'idées. *Elle ne sait pas ni ne peut savoir au juste ce qu'elle veut* (c'est sur ces précisions admirables qu'elle établit son action toujours *progressive*) et personne n'est en état de proposer à ses obscures volontés le plan de la cité future. Gênée, irritée par les institutions, lois et coutumes, elle s'attaque à tous les étais de la cité présente ; et tout s'ébranle et semble pencher vers la ruine ». Peut-on plus clairement nous dire que la démocratie et la doctrine du progrès indéfini sont un vaste tissu de mensonges ? Les monarchies qui nous environnent pour n'être pas travaillées comme notre patrie par le ferment des innovations, n'en font pas moins meilleure figure que nous au point de vue de la prospérité nationale, et pendant que nous courons à nos belles chimères tous les ressorts de l'état se détraquent, car les affaires publiques ne se passent pas de vues nettes et systématiques.

Lamennais, même avant l'apostasie! Un Lamennais qui aurait jugé, dans ses premiers écrits, la Révolution à sa juste valeur; un autre Lamennais qui aurait, par la suite, justifié et exalté ce qu'il avait d'abord incriminé et ravalé.

C'est absolument exact. Lamennais a sévèrement jugé la Révolution et ses principes avant de les adopter et d'abandonner finalement pour eux l'Eglise catholique dont il était le prêtre.

En 1829, dix-huit mois avant la fondation de l'Avenir. Lamennais publiait un ouvrage intitulé : « *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise.* » On l'a appelé « l'acte de naissance du catholicisme libéral. » C'était en effet la première fois que les catholiques distinguaient *la thèse de l'hypothèse.* Il s'y trouvait au moins affirmé que dans la vraie société chrétienne les hommes étaient unis par des liens spirituels; que la soumission du peuple au prince avait pour condition celle du prince à Dieu et que « *ce régime demeure l'idéal de tout catholique* ». L'on sait, qu'aujourd'hui, l'idéal de nos démocrates est ailleurs. Mais l'important est précisément de constater que Lamennais a glissé comme tous les libéraux de « l'hypothèse à la thèse » (1). C'était fatal; et voilà d'ailleurs pourquoi nous avons à noter deux attitudes différentes de Lamennais en présence des dogmes naturalistes de la Révolution française.

Je ne m'attarderai pas à détailler l'ouvrage de Lamennais que je viens de citer; au surplus cela nous est parfaitement inutile; mais j'attirerai l'attention sur le seul titre de l'ouvrage, car les titres d'ouvrage sont souvent fort éloquents; quand ils sont mal choisis, il faut y suppléer par de longues préfaces.

« *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise* », écrit Lamennais sur la couverture de son ouvrage en 1829, celui-là même auquel le P. Ventura fait allusion quand il dit « après tout ce que vous avez écrit vous-même sur la Révolution. »

Il est certain que Lamennais s'inquiétait des progrès de la Révolution et non moins certain encore que l'on ne s'inquiète pas d'une cause bienfaisante quand on est prêtre catholique et un prêtre particulièrement passionné de questions sociales. Visiblement, pour Lamennais, la Révolution est une machine de guerre dirigée contre le catholicisme, et il recherche précisément par quel moyen le catholicisme pourra résister à l'assaut.

Du reste, dans un autre de ses ouvrages : « *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* », il opposait nettement les principes essentiels de la Démocratie avec la doctrine catholique, « parce que, disait-il (ch. premier), une autorité suprême et invariable dans l'ordre religieux, est incompatible avec une au-

1. Voir sur cette question le chapitre de M. l'abbé Emmanuel Barbier: « Le devoir politique des catholiques français. De l'hypothèse à la thèse ».

torité qui varie sans cesse dans l'ordre politique. Ce sont deux principes qui se combattent sans relâche dans l'Etat, un principe d'unité et de stabilité, un principe de division et de changement perpétuel. » Et autant la démocratie lui paraissait « incompatible » à ce moment-là, avec l'esprit du catholicisme, autant il reconnaissait volontiers au gouvernement monarchique ses affinités, sa conformité avec les principes d'ordre catholique. Il disait, ailleurs (1) : « Née du christianisme, identifiée avec lui, la royauté n'a de force que celle qu'il lui prête; mais cette force, pendant qu'il règne, est toute-puissante; aussi est-ce toujours le christianisme qu'on attaque d'abord, lorsqu'on a résolu de la renverser. Ses destinées sont liées aux siennes et le moment où elle tente de les séparer est le moment où commence sa chute. »

Dans l'ouvrage que je cite plus haut (ch. X) ne jugeait-il pas les doctrines de la Révolution en ces termes? « Ce en quoi elle se trompe stupidement, c'est de penser qu'elle établira d'autres gouvernements à la place de ceux qu'elle aura renversés et qu'avec des doctrines TOUTES DESTRUCTIVES, elle créera *quelque chose de stable, un ordre social nouveau.* Son unique création sera *l'anarchie,* et le fruit de ses œuvres des pleurs et du sang. »

Le 30 novembre 1827 Lamennais écrivait à Berryer : « C'est le catholicisme que la Révolution veut détruire, uniquement lui; *il n'y a pas d'autre question dans le monde.* »

Enfin, dans « *Les Progrès de la Révolution* », il disait quelque part (ch. IX) : « Ne voit-on pas que la guerre qu'on voudrait éviter aujourd'hui sera demain inévitable; *que nulle concession ne saurait satisfaire le parti antichrétien.* »

Pourquoi faut-il qu'il ait oublié cette dernière et profonde vérité? De l'attaque directe il passa, en effet, au régime des concessions; c'est alors qu'il fut pris dans l'engrenage d'où le catholique qu'il était en sortit broyé. Pour arrêter ces progrès de la Révolution qui l'effraient, il n'a rien trouvé de mieux que cette formule : « catholiciser la Révolution », et pour cela, « libéraliser le catholicisme », c'est-à-dire concilier deux contradictoires.

Ainsi la Révolution avec son code est intangible, s'il y a quelque chose à rogner, c'est dans la doctrine catholique qu'on le fera. Tel est le mot d'ordre diplomatique de toute l'ambassade libérale et le mot d'ordre vient de Lamennais, qui traduisait du reste un nouvel état d'esprit : « libéraliser le catholicisme ».

Mais libéraliser le catholicisme, cela suppose que le catholicisme a quelque enseignement à recevoir de la Révolution, qu'il a des progrès à faire et que l'impulsion doit lui venir des doctrines mêmes qui n'ont été formulées que pour le dissoudre lui-même et du propre avis de Lamennais. Quel langage! et quelle belle logique!

1. Cf. Lamennais par Boutard, p. 208 et seq.

Je n'insiste pas; je veux simplement montrer où en était arrivé Lamennais après deux ans d'intimité avec les principes de 1789.

En 1829, Lamennais constatait que l'ennemi du catholicisme, la Révolution, faisait des pas de géant. En 1831 la Révolution ne lui apparaît plus comme l'hydre dévastateur. Le monstre qui l'avait effrayé n'est plus pour lui qu'un petit caniche très doux avec lequel il prend ses ébats.

Qu'avait-il besoin, en effet, de s'effaroucher de la Révolution, celle-ci n'est-elle pas animée d'un esprit incontestablement chrétien (1)? Et ce grand mouvement dont les catholiques s'effraient pour des raisons purement politiques, qu'est-ce autre chose qu'une phase *du progrès* que le christianisme a imposé au monde social? C'est la pensée du Lamennais de 1831.

Ouvrons un vieux recueil de son journal l'*Avenir*, au 28 juin 1831, nous y trouverons une série d'articles intitulés : « *De l'avenir de la société* », et nous pourrons surprendre Lamennais en coquetterie avec le grand dogme révolutionnaire du « *progrès indéfini* ». Parlant de la Révolution il nous dit en propres termes : « Ce mouvement lui-même, auquel tous les peuples de la chrétienté participent plus ou moins *et participeront sans cesse davantage*, n'a pour origine aucune cause *sur lesquelles l'homme ait pouvoir*. Il vient de plus haut, *il part de Dieu*, QUI A VOULU QUE LA SOCIÉTÉ AVANÇAT PERPÉTUELLEMENT VERS UN TERME QU'ELLE NE PEUT ATTEINDRE SUR LA TERRE, MAIS DONT ELLE

1. Quelle erreur indéracinable que celle-là. C'est là le point où il faut frapper, tant que l'on confondra la Révolution avec le christianisme, tant qu'on fera des réserves sur le mot de Révolution l'on n'aura rien fait contre le démocratisme chrétien; sur la même souche repousseront les même rejetons sauvages. Et c'est cela que des journaux comme la *Démocratie* propagent. Un excellent prêtre de mes amis dont j'ai entrepris de dissiper les nuées et qui lit très fidèlement tout ce qui sort de l'officine libérale et surtout de celle du boulevard Raspail, m'écrivait tout dernièrement : « Quant à la Révolution, je voudrais qu'on n'en fît pas un masque hideux pour affubler toutes les idées de notre temps et les condamner en bloc. A côté des utopies et des erreurs doctrinales formelles (mais lesquelles? c'est à ce carrefour que je vous attends), *il y a des vérités et de nobles aspirations transposées de l'Evangile* ». La pensée de ce prêtre est évidente; nous en connaissons désormais l'arrière-fond, mais après tout, je serai indulgent pour le mot *transposé* qui me paraît fort bien choisi. *Transposées!* Oui, comme un arbre d'un autre climat et qui sécherait sur pied. Il y a des aspirations qu'on ne *transpose* pas et *la charité* chrétienne est de ce nombre; si vous voulez qu'elle lève, laissez-lui son milieu naturel, maintenez-la dans sa flore. — Un prêtre peut-il sans blasphème sérieusement le contester? De même le rêve de *la liberté* tel que l'a conçu la Révolution est une chimère et une duperie, il y a *des libertés*, il n'y a pas *de liberté*. Or pour qu'il y ait des *liberté* il faut qu'il existe des *groupements sociaux*. C'est précisément ce que la Révolution a détruit, et ils savaient où ils allaient, ceux qui opéraient en vandales; il nous conduisaient à l'Etat païen. La proclamation *de la liberté* a été un prétexte hypocrite pour nous ôter *nos libertés*. Du reste c'est Lamennais lui-même qui fera sur ce point, dans nos prochains articles, la critique du libéralisme. Les démocrates chrétiens s'inclineront, il faut l'espérer, devant une pareille autorité et si chère à l'école.

DOIT S'APPROCHER TOUJOURS... Il a son principe indestructible dans la loi première et fondamentale, en vertu de laquelle l'humanité tend à se dégager des lois de l'enfance, à mesure que l'intelligence *affranchie* par le christianisme, croissant et se développant, les peuples atteignent pour ainsi dire l'âge d'homme. » Or, qu'est-ce qui caractérise l'âge d'homme, sinon l'indépendance à l'égard des tuteurs naturels? Eh bien! de même l'âge d'homme pour les peuples sera celui de l'autonomie. C'est en propres termes ce que nous dira Lamennais dans son article du 2 juillet suivant : « On a montré que les peuples passent comme les individus, par deux états, l'un de minorité, l'autre de majorité et que les peuples du moyen âge qui étaient, sous les rapports *intellectuel, moral* et *politique* dans l'enfance, durent être dès lors, d'*après les lois qui président au développement de la société,* soumis à un régime d'éducation, sous la paternité royale, *dirigée elle-même par l'Eglise;* RÉGIME QUI DOIT CESSER, lorsqu'ils sont arrivés à l'âge de majorité. »

Voilà le thème fondamental du démocratisme chrétien, de Lamennais jusqu'à Marc Sangnier; l'on ne donnera pas d'autre base aux doctrines de l'école, c'est le principe premier de l'école « moderne », principe que des encycliques ont vigoureusement condamné.

Mais enfin, ces « *lois qui président au développement des sociétés* », depuis quand les soupçonnait-on en 1831?? Est-ce Lamennais qui les a découvertes? C'est alors qu'il nous faut, coûte que coûte, prendre Lamennais la main dans le sac des doctrines encyclopédiques. Je crois l'avoir suffisamment démontré précédemment : la prétendue loi du *progrès indéfini* sur laquelle reposent le libéralisme doctrinal, le démocratisme chrétien et jusqu'au modernisme (car tout cela en son principe est identique), cette prétendue loi du progrès, ce ne sont pas les démocrates chrétiens qui l'ont imaginée, elle leur a été fournie par Condorcet à la suite des Bayle, Fontenelle, Voltaire et Turgot, et directement transmise par Saint-Simon.

V

— Si cependant cette loi du progrès indéfini était vraiment une loi scientifique, quel grief pouvez-vous faire à Lamennais de l'avoir adoptée! Car enfin c'est une chose bien imprudente pour des catholiques que de demeurer en retard sur leur siècle; c'est le plus sûr moyen d'écarter de la religion catholique les esprits de génie et les hommes d'élite qui raisonnent leurs opinions. Comprenez donc cet intéressant point de vue auquel se sont placés démocrates et modernistes, rangez-vous donc du côté de la science et ne confondez plus vérité et routine. (Nous connaissons cet attrape-nigauds).

— Je sais qu'il est encore à notre époque des partisans du progrès

indéfini; seulement, savez-vous où l'on les trouve? Chez les révolutionnaires et chez les démocrates chrétiens; pas ailleurs. Ainsi l'on peut lire dans un petit opuscule publié par MM. Delpech et Lamy (1910) : « *Quarante ans de République* », ce passage digne de l'époque de Condorcet : « Nous n'avons qu'à persévérer dans cette voie en maintenant la porte ouverte *au progrès indéfini.* » Si vous lisez d'autre part la polémique que Marc Sangnier engagea en 1904 avec Ch. Maurras (publiée sous ce titre: *Le Dilemme de M. Sangnier*), vous pourrez aisément constater, pour peu que vous alliez au fond des choses, que toute la discussion engagée autour de la troisième lettre gravite autour de *l'idée de progrès.*

En somme, si le progrès indéfini n'était pas une ânerie, si les sociétés, comme on l'affirmait en son nom, évoluaient sans cesse *sur de nouvelles bases,* si les phénomènes sociaux ne présentaient aucune stabilité, il serait impossible de fixer des lois et il faudrait renoncer à parler de *sciences sociales et politiques.* Il faudrait, et à plus forte raison (ceci dit pour nos démocrates), renoncer aux principes révolutionnaires qui sont, en un sens, quelque chose de fixe et la prétention d'imposer un mode d'être à une société perpétuellement *en voie de métamorphose,* selon la théorie qui leur sert de base. La société ne serait alors qu'une dérogation à l'ordre universel, un contre-sens de la nature, car partout sous le contingent, sous le variable, il y a des lois d'une fixité imperturbable. C'est pourtant ce contre-sens de la nature que les sophistes entendirent réaliser : « Aucune génération n'a le droit de lier la génération suivante. » Ainsi parlait Rousseau en se conformant à l'utopie du progrès indéfini.

Qu'il se produise dans la société des changements profonds d'une époque à l'autre, c'est certain, mais qu'on y prenne garde, sous ces changements, il y a toujours un élément immuable. Il importe de dégager cet immuable, car tout phénomène éternellement permanent constitue une loi que la science ne peut pas mépriser sans se destituer. C'est de ce domaine que relève *la loi d'hérédité* qui est absolument liée à tout phénomène de vitalité nationale, or, c'est ce que la démocratie nie et détruit; mais on ne viole pas impunément une loi naturelle et fondamentale de la société, et c'est pourquoi la démocratie n'est qu'une maladie sociale qui conduit un peuple à sa mort. Et puis il est facile d'établir toute une organisation politique sur un principe *a priori,* « le progrès indéfini », mais la nature des choses se moque des théories quand celles-ci ne la reflètent pas. C'est très joli de partir en campagne vers la fraternité démocratique et l'union des peuples. Que Condorcet proclame pour un avenir plus ou moins lointain une ère de lumière qui unira les peuples entre eux; que Saint-Simon, pris de regret sur la République européenne du moyen-âge, essaye par son christianisme, tout à fait à lui, de reconstruire cette fédération à l'aide de la fraternité républicaine; que Lamennais en-

trevoie « *l'aurore* » d'un beau jour où se réalisera, politiquement parlant, cette parole de l'Evangile: « Et erit unum ovile et unus pastor »; que Marc Sangnier qui « a la naïveté de croire que les peuples s'élèveront petit à petit jusqu'aux franchises de l'Esprit », ne considère pas « comme éternels le patriotisme territorial, la diplomatie, la conception même de l'Etat tels que *la monarchie* les ont fixés, non pour *toujours,* mais pour *un temps* », tout cela c'est de la fantaisie d'idéologues. Si nos démocrates théoriciens avaient pris la peine de regarder le monde, ils n'auraient pas posé en axiome fondamental un principe aussi faux que celui « du progrès indéfini », ils n'auraient pas fondé toutes leurs doctrines sur un prétendu changement d'orientation dans la conduite des peuples. L'hypothèse du *progrès indéfini* se heurte à des lois certaines qui le contredisent nettement. Parler de science en son nom, c'est dévoiler une ignorance profonde et inexcusable en l'année 1911. Dans cet ordre d'idées, Maurras disait à Marc Sangnier: « Le monde est, depuis la fin du XVIe siècle, sous le régime des nationalités rivales; depuis la Révolution qui a détruit « l'Europe » comme la Réforme avait détruit la « chrétienté », cette rivalité est devenue plus aiguë qu'à aucun autre instant de l'histoire du monde. Toute vue d'avenir doit en tenir compte; le régime des nationalités ne décline pas. Sans doute un fait nouveau qui serait ou d'ordre international, ou d'ordre économique, ou d'ordre religieux, pourrait se produire demain. Mais lequel? Nous n'en savons rien. Dès lors sur quoi peut-on se fonder pour dire que ce fait avancera les affaires de la démocratie, quand, tout aussi bien, il pourra les retarder ou les anéantir et qu'il le pourra même mieux, c'est-à-dire plus avantageusement pour le monde et plus facilement, toutes les autres forces travaillant dans le même sens? L'école posait en principe : *ignoti nulla cupido.* Mais si l'on ne peut pas désirer l'*inconnu,* encore moins peut-on raisonner de lui ou former des actes de foi en lui. Les véritables théologiens rient des spencériens stupides qui veulent identifier la notion de l'Inconnaissable et la notion de Dieu. Ainsi les vrais sociologues riront-ils de ces charlatans ou de ces rhéteurs qui croient échapper à l'étreinte des lois connues en invoquant, *en un certain sens qu'ils déterminent,* l'influence ou l'action d'un phénomène qui leur est absolument inconnu. Dire, une fois qu'on a reconnu une situation défavorable à la théorie qu'on soutient contre l'évidence, dire : *cela changera,* c'est ne rien dire. Il n'est d'ailleurs point du tout sûr que *tout soit sujet à changer.* Ce qui n'a point changé dans l'histoire du monde, c'est notre axiome fondamental que *les sociétés sont gouvernées — quand elles le sont — sur une base héréditaire.* A tout élément d'ordre et de prospérité correspond toujours un élément d'hérédité politique... L'AURORE *que Marc Sangnier pronostique à tout bout de champ, l'orientation imprévue,* LES TEMPS NOUVEAUX *dont il se réclame, ne peuvent rien nous apporter qui soit contraire à cette loi éternelle de l'hérédité.*

Et rien n'indique même que ce qui doit changer change en un sens défavorable aux calculs les plus étroitement « réactionnaires », traditionnels et nationalistes : les changements modernes s'opèrent dans le sens le plus opposé à ceux que Sangnier souhaite et que ses calculs inexacts lui ont fait escompter. — Ce n'est pas à la paix, c'est à la guerre, ce n'est pas au cosmopolitisme, c'est au retranchement national, ce n'est pas à la démocratie universelle, c'est à des aristocraties farouchement rivales que va le monde, et cette évolution, sensible il y a dix ans, est devenue aujourd'hui l'évidence pure. Nos prévisions d'il y a dix ans sont vérifiées » (1).

Ne voyez-vous pas la haute portée de cette argumentation ? Maurras vise au bon endroit, il oppose à la thèse idéologique du *progrès indéfini*, une leçon irréfutable de politique expérimentale. Et s'il insiste sur ce fait que « le régime des nationalités ne décline pas », c'est qu'à sa forte doctrine nationaliste on n'a rien pu opposer de sérieux et que pour la détruire on a été obligé d'en attaquer le point de départ « le nationalisme ». Comme vous le pensez bien, ce point de départ était sérieusement fondé (il l'était du reste sur des études très documentées sur les diverses questions actuelles de politique extérieure) et les arguments que Maurras vient de nous donner sont autrement décisifs que les nuées qu'on lui opposait.

Si maintenant nous regardons au fond des doctrines d'où l'on tirait ces lubies, qu'y trouvons-nous ? Toujours *le progrès indéfini*. Mais ses partisans ne pouvant plus de nos jours afficher leurs doctrines simplistes, ont tenté de les enluminer. Qu'est-ce que la philosophie de M. Bergson (un juif) dont s'inspirèrent les modernistes et au nom de laquelle on a combattu l'Action française, sinon une ingénieuse et nouvelle façon de présenter le dogme suranné du *progrès indéfini ?* Sans doute, dit le bergsonisme, on pourrait déduire du passé des enseignements pour le présent, si les situations historiques pouvaient être identiques par certains côtés ; mais chaque moment de l'histoire est quelque chose d'*unique*, de *nouveau*, il n'y a pas en histoire *deux situations sociales identiques*.

C'est comme si l'on soutenait que la médecine ne peut pas formuler de lois générales étant donné la diversité des tempéraments.

La science expérimentale appliquée enfin à la politique permettait déjà la reconstitution d'un ensemble de principes naturels contraires aux utopies républicaines et démocratiques ; l'érudition détruisait une à une les niaiseries historiques sur l'ancien régime. Le jacobinisme sent l'intelligence lui échapper ; aussi le dogme du *progrès indéfini* est aussitôt remis en jeu. En invoquant l'inconnu on est toujours sûr de se réserver une échappatoire. Au nom du progrès, quoique d'une

1. Ceci s'écrivait en 1905 (Dilemme de M. Sangnier, p. 108, etc.), et il faut lire *Kiel et Tanger* de Maurras pour voir à quel point l'orientation qu'il signale s'est accentuée depuis, dans le sens qu'il déterminait dans *le Dilemme*.

façon cachée, cela, on insinue qu'il n'y a pas de *loi fixe* à invoquer en politique et en sociologie, il n'y a que des phénomènes essentiellement variables. Mais alors, ô charlatans! agissez selon vos dires; vous niez la possibilité de la science sociale, n'en parlez donc plus, ou si vous tenez à vous en occuper encore et si les situations historiques sont à ce point différenciées, raison de plus pour envisager le problème tel qu'il se présente et ne point invoquer au secours de pures théories un ordre de choses hypothétiques, que votre principe d'évolution, tel que vous le concevez, vous interdit de fixer.

Et Marc Sangnier, partant du même point de départ, s'est rencontré avec les contradicteurs bergsoniens de l'Action française. Démasquons-le encore une fois dans son *internationalisme* de *progressiste :* « En bien! Camarades, vous voyez que la conception de la Patrie a beaucoup changé (disait-il en 1905 dans un discours sur l'idée de patrie et l'armée), s'est grandement modifiée au cours des siècles, et je me demande pourquoi vous voudriez que la Patrie *cessât d'évoluer* aujourd'hui, pourquoi vous voudriez lui imposer de garder toujours la forme qu'elle a prise, lorsque les rois et les princes ont constitué les patries territoriales qui se divisent aujourd'hui les territoires de l'Europe et même du monde. Je dis que cette considération est abusive, je ne conçois pas qu'on puisse la soutenir logiquement, et je ne vois pas pourquoi vous voudriez écarter volontairement *une évolution que l'histoire vous montre comme incessante* (???). (Pour de l'audace, c'en est une! La même plume qui, quelques lignes plus bas, constatera l'identité de la conception de notre patriotisme depuis les débuts de la monarchie, parle ici d'évolution incessante).

Il n'est pas étonnant que les néo-monarchistes, eux, se plaisent à développer la thèse du nationalisme intégral; cela est non seulement de bonne guerre, mais, ce qui vaut mieux, cela est de bonne logique. En effet, s'il est vrai que les PATRIES TERRITORIALES, TELLES QUE NOUS LES CONCEVONS AUJOURD'HUI (il n'y a donc pas eu d'évolution!), ont été construites et élaborées grâce à ce puissant instrument d'identification de l'intérêt général et de l'intérêt particulier dans la personne du roi qu'est la monarchie, et si, par ailleurs, nous nous attachons avec une sorte de religion et d'idolâtrie à cette conception de la patrie territoriale, nous pourrons toujours formellement déduire, et c'est là le travail de Maurras, qu'un nationaliste intégral doit nécessairement être monarchiste. Rien de plus évident (1). Puisque nous prenons la conception de la Patrie telle que les rois l'ont faite, il faut recourir nécessairement aux rois qui l'ont conçue, qui l'ont réalisée, et qui, dites-vous, pourraient seuls la réaliser encore. *(Très bien! très bien! sur quelques bancs)*. Je trouve que cette argumentation n'est pas sans valeur, mais ce qui me paraît avoir beaucoup moins de valeur, c'est la pétition de principes que

1. Marc Sangnier voit-il les conséquences de cet aveu?

j'y découvre; car je ne vois pas comment il a pu vous échapper que le patriotisme, à l'heure actuelle, subit une crise profonde, redoutable, — crise qui ne provient pas simplement de ce que des hommes à l'esprit lâche et au courage amolli n'ont plus la force d'aimer la Patrie, — nous reparlerons d'eux dans un instant, — crise qui provient aussi de ce que, véritablement, *les conditions de l'existence contemporaine ne sont plus les mêmes qu'autrefois.* (Crise suscitée surtout par la presse juive et enjuivée soudoyée par l'étranger en vue de notre affaiblissement. Le fait est certain).

C'est très simple et d'une commodité extrême pour mettre à couvert son ignorance et son parti pris.

Mais qui donc avec Marc Sangnier se réclamait, contre le nationalisme intégral du *progrès indéfini* accommodé par Bergson? N'est-ce pas le juif Henri Hertz dont les articles dans la *Démocratie sociale* ont été réunis en brochure et qui n'ergote tant que pour prouver que *la Tradition* ne s'oppose pas à la démocratie, parce que le *passé* ne peut pas servir de mesure au présent? « La tradition, dit-il, s'est créée par tâtonnements; elle résulte de milliers d'essais. Le simple rappel que ces essais se sont arrêtés à tel point, pour aller ensuite vers tel autre point et en engendrer encore, suffit à détruire les considérations de ceux qui entendent tirer d'un *passé si varié,* aux contradictions perpétuelles, *une ligne de conduite absolue* » (1). Tout cela cache fort mal l'idée inavouée, mais subjacente, *du progrès indéfini.*

Cette loi du *progrès indéfini* était fort belle et bien forgée par les ennemis de la société, pour les besoins du plan infernal des sociétés secrètes.

M. H. Hertz rappelle que la tradition s'est créée par tâtonnements, et il n'admet pas qu'on répudie *la tradition démocratique.* Il n'oublie qu'une chose, c'est que la naissance de la démocratie, en France, ç'a été une rupture avec la tradition, un oubli des conditions vitales de notre patrie, car, au lieu de procéder par *tâtonnements,* la Révolution a procédé par *amputations,* ce qui crée une sensible différence. Elle a supprimé le principe d'hérédité dans le gouvernement et a renforcé la centralisation, alors qu'il fallait, selon les besoins de l'époque, *décentraliser* davantage et consolider le *pouvoir royal* d'autant plus nécessaire qu'on aurait laissé plus d'autonomie aux provinces. Le problème est exactement le même; car que demandons-nous? la paix intellectuelle

1. La vérité et l'erreur sont ici entrelacées avec un art consommé. La tradition représente pour nous un ensemble de conditions vitales pour notre patrie. Ces conditions se résument en quelques notions positives indissolublement liées à la vie et à la prospérité de notre nation. Quatorze cents ans d'expérience nous permettent de les formuler empiriquement. Là et là seulement se trouve *cette ligne de conduite absolue.* Elle est *absolue* parce qu'elle est fixe, elle n'est pas pour cela arbitraire. La tradition n'englobe nullement toute l'histoire, mais seulement ce qui dans l'histoire a concouru à la vitalité nationale. C'est pourquoi il faut en exclure tout ce qui a poussé sur la souche des faux dogmes de 1789.

et la prospérité matérielle. Les faits quotidiens de notre vie politique et sociale nous prouvent continuellement que pour guérir les maux qui nous affaiblissent, il faudrait à notre pays un organe d'Etat plus fort, délivré du voisinage des sangsues du parlement et de l'administration, et en même temps que dans l'ordre administratif les provinces feraient représenter les véritables intérêts de leurs habitants. La démocratie a donc brisé avec la *Tradition française*, et ce n'est qu'une impudence de parler de tradition en son nom; elle ne s'accommode que d'une chose: le *progrès indéfini*. Oui, la tradition est quelque chose d'essentiellement vivant, mais c'est précisément pour cela qu'elle suppose un point d'appui ferme, tandis que l'évolution entendue au sens démocratique supposerait une désagrégation perpétuelle de la société, c'est-à-dire une décomposition qui exclut l'idée même de vie, à plus forte raison de vitalité.

C'est en vain qu'on essaie de dissimuler le grand dogme du progrès sous un fatras d'enluminures, il perce à chaque instant sous les thèses révolutionnaires, et toutes les théories ne nous en cacheront plus la bêtise.

C'est qu'en effet le dessein des démocrates, je parle des vrais démocrates (les catholiques ne peuvent pas l'être, à moins de dénaturer le catholicisme ou la démocratie, ce n'est alors de leur part qu'un abus des mots *catholique* ou *démocrate*), les desseins des démocrates, dis-je, n'ont pas varié, ils travaillent à édifier le programme laïque tout comme leurs ancêtres de 1789.

A ce moment-là, une horde barbare avait conçu le projet de changer du tout au tout ces institutions trop vivaces et qui ne pouvaient servir les funestes vues des agitateurs; la horde barbare ne trouva rien de mieux que d'obscurcir les principes les plus élémentaires de l'ordre. Là commence cette transformation de notre langue si claire en une confusion de mots vagues et à l'abri desquels la horde distribua ses poisons (1). Et le mot qui servit le mieux ses intentions, ce fut encore celui de *progrès*.

1. Dom Besse, dans son *Eglise et Monarchie*, dit en visant les tendances libérales : « D'incessantes équivoques en jaillissent qui troublent les esprits et les empêchent de discerner dans leur réalité toute simple les vérités et les faits. Certaines vérités et certains faits surtout leur échappent. On dirait que leurs intelligences en ont horreur ou peur. Elles les fuient, pour se cacher derrière des mots qu'ils ont pris soin de vider de leur sens propre. Tout se brouille devant eux. L'anarchie de leur langage déconcerte ceux qui les lisent ou les écoutent. Ils ne voient pas, ils ne parlent pas comme le reste des hommes. Quand on s'adresse à eux, les sons et les images produisent des effets inattendus. C'est un état d'esprit dont il faut tenir compte, sous peine de perdre son temps et son travail dans des confusions fâcheuses ». Buchez dit, tome 17, Histoire parlementaire, préface : « Nous commencerons par la définition des mots... L'abus du langage a été poussé jusqu'à sa dernière limite... Sous l'influence de l'école, qui, depuis une quinzaine d'années, manie, ou plutôt gâte notre langue nationale, le français a perdu sa netteté et sa précision, et plus tard, certainement, si cette école devait durer, il perdrait jusqu'à la qualité pro-

N'oublions jamais que c'est par la magie de ce mot qu'eut lieu le carnage de nos traditions nationales. Lorsqu'on combat *la Tradition*, c'est toujours au nom du *Progrès*.

Les nouveaux vandales eurent, du reste, l'astuce d'associer au *Progrès* la *Science*. Or, il se trouva des catholiques qui redoutèrent pour le dogme et pour l'influence de l'Eglise dans les temps modernes, cet éveil de la science. L'*immutabilité* de l'Eglise effrayait les disciples du *Progrès*.

VI

Lamennais fut le premier chef de la troupe des trembleurs. Armé de la loi du progrès, il démontrait en 1829 qu'il fallait « renouveler la théologie ». Nous avons vu, de nos propres yeux, qu'il a été amplement écouté et compris.

Ce que nous retiendrons de toutes ces considérations, après toutes les preuves que j'en ai données, dans le précédent et le présent article, c'est que par l'idée de *progrès indéfini* s'est produite l'infiltration rationaliste qu'un examen même superficiel de la littérature du modernisme et du démocratisme chrétien laisse soupçonner à l'esprit impartial.

En somme, les disciples de Lamennais pouvaient dire comme Bazard, le fondateur de la religion saint-simonienne (1) : « Nous sommes tout à la fois les héritiers du catholicisme et les continuateurs de la Révolution; nous voulons achever de détruire ce qui reste du trône (et il ajoutait de l'autel — ceci sera pour quelques modernistes impénitents), et, sur ces débris, reconstruire la société et l'autorité. »

L'influence du saint-simonisme sur Lamennais ne fait pour moi aucun doute, divers indices me l'ont révélée.

A l'époque de Lamennais, quelle école professait *la loi du progrès*, sinon celle de Saint-Simon? « Le genre humain, dit un historien du saint-simonisme (2) résumant l'enseignement de l'école, est un être collectif qui se développe dans la suite des générations; ce développement est soumis à une loi, *celle du progrès, qu'on peut appeler la loi physiologique de l'espèce humaine. Saint-Simon l'a découverte* (?), comme on découvre toutes les lois, par une inspiration de génie... le fait le plus saillant que nous montre l'histoire, c'est le progrès continuel du principe d'association; des associations de plus en plus larges se sont formées : la famille, la cité, la nation, la chrétienté; *donc nous marchons vers une association plus vaste encore, celle de l'humanité entière* ».

pre aux langues les moins parfaites, celle de posséder des mots pour affirmer et pour nier ».

1. La Revue, 1855, I, p. 270.

2. G. Weill, *L'Ecole Saint-Simonienne*, Alcan, 1896, p. 27.

On admirera la légitimité de cette conclusion, mais sans perdre de vue qu'elle est mot pour mot celle des démocrates chrétiens de Lamennais à Sangnier en passant par la *cité idéale* de Gratry.

Signe d'infiltration aussi l'ultramontanisme de Lamennais. En effet, comment, sans une idée systématique à l'appui, expliquer ce phénomène chez le plus indépendant des prêtres de 1830? Rappelons-nous, tout de suite, que Saint-Simon avait mis à la mode ce retour au moyen-âge et que c'est là et pas ailleurs que Lamennais a puisé son ultramontanisme. Hanté par le rêve internationaliste de Saint-Simon, il ne s'en tint pas comme lui à regretter le système européen sur lequel dominait la papauté; il pensa que cet ordre de choses renaîtrait. Divers articles de l'*Avenir* en font foi et toute la lutte que soutint ce journal pour l'Irlande, la Pologne et la Belgique ne relève pas d'une autre pensée.

Enfin, les saints-simoniens reconnaissaient en Lamennais *un collaborateur*. Nous en avons la preuve dans ces quelques lignes de l'un des fondateurs du saint-simonisme, le juif Eugène Rodrigues, qui écrivait dans la préface de sa traduction de l'*Education du genre humain*, de Lessing, textuellement ceci: « Au commencement de cette année, M. l'abbé de Lamennais, dans son ouvrage : « *Les progrès de la Révolution contre l'Eglise* », sollicite une nouvelle impulsion pour la théologie catholique. Ainsi diverses communautés chrétiennes, gallicanes comme ultramontaines, se réunissent pour demander *un nouveau christianisme*. » Lamennais attirait déjà l'attention des *novateurs* avant la fondation de l'*Avenir*. C'est que sur le terrain politique, comme sur le terrain religieux, il était le fervent disciple de l'*idée de progrès* qui commençait alors à faire fortune (1).

(À suivre).

J. HUGUES.

---

1. On ne saurait s'imaginer la quantité d'ouvrages et d'articles de Revue qui traitèrent du *progrès* au XIXe siècle. — J'ai lu à la bibliothèque nationale une thèse soutenue en 1890 devant la faculté de théologie protestante de Montauban, (c'est de l'école protestante qu'est partie l'idée de *Progrès* du reste); l'auteur Maury choisissait comme thèse : « Essai sur les origines de l'idée de Progrès » : « La question du progrès a été une des préoccupations du XIXe siècle, dit-il, soit que cette impulsion, venue d'en haut, se soit transmise à toutes les parties du corps social, soit que, par une simple coïncidence, le progrès devienne une des idoles du forum dont parle Bacon ».

UNE NOUVELLE « HISTOIRE ANCIENNE DE L'ÉGLISE » (1)

IV. — AUTHENTICITÉ, VÉRACITÉ, CANONICITÉ ET INSPIRATION DES LIVRES SAINTS. — ÉPILOGUE

Citons d'abord Mgr Duchesne :

Les vieux docteurs d'Asie, dont Papias et Irénée nous ont conservé les propos sont les derniers représentants de la tradition orale. C'est évidemment sur celle-ci que l'on avait vécu d'abord, alors que le Nouveau Testament n'était pas encore formé, que les évangiles, en particulier, ou n'étaient pas écrits, ou ne jouissaient que d'une notoriété limitée. Une telle situation n'était pas sans danger, car on sait avec quelle facilité s'altèrent les traditions quand l'écriture n'est pas venue les préciser. Le dépôt confié à la mémoire des gens est exposé à souffrir de leur imagination et aussi des entraînements de leur éloquence. On racontait autour de Papias que le Seigneur avait vécu jusqu'à la vieillesse, que Judas, au lieu de se pendre, comme il est dit dans l'Evangile, avait vu son corps enfler dans de telles proportions qu'il ne pouvait plus passer dans les rues carrossables, etc., etc. (2)... Il était temps que l'on acceptât les évangiles écrits et que l'*on s'en tînt à leurs récits.* Sur la rédaction et la première apparition de ces textes vénérables ainsi que sur l'accueil qui leur fut fait d'abord, nous ne sommes que très imparfaitement renseignés. En dehors du fait général, à savoir que les évangiles ont été donnés à l'Eglise par les apôtres ou leurs disciples immédiats, les résultats auxquels parvient la critique la plus informée, la plus pénétrante, la plus hardie même, ont toujours *quelque chose de vague et de conjectural, qui ne comporte qu'un assentiment défiant et provisoire.* Dans la question qui nous occupe, le plus ancien témoignage extrinsèque dont on puisse faire état est un propos de Jean l'Ancien, rapporté par Papias, sur les évangiles de Marc et de Matthieu... En remontant au delà des entretiens de Jean l'Ancien, *nous entrons dans la région des conjectures.*

La prédication chrétienne ne se conçoit pas sans un exposé quelconque de la vie du fondateur. Dès les premiers jours, les apôtres *ont dû* raconter leur maître, le rappeler à ceux qui l'avaient connu, l'apprendre à ceux qui ne l'avaient jamais vu. De cet évangile oral, nécessairement divers, ont dû dériver de bonne heure des relations diverses, elles aussi, et incomplètes, qui, se combinant entre elles et se transmettant par des intermédiaires plus ou moins nombreux, *ont abouti aux trois textes que nous appelons Synoptiques* et à quelques autres que l'Eglise n'a pas adoptés mais qui sont aussi très anciens...

Il est possible que nos évangiles synoptiques aient été, tout à l'origine, d'usage local, comme ceux des Hébreux et des Egyptiens. Mais les noms dont ils se réclamaient étaient de nature à les recommander partout... Une fois rassemblés, les textes évangéliques donnèrent lieu à des confrontations. *Ecrits avec un souci très relatif de l'exactitude dans le détail* et de la précision chronologique, inspirés immédiatement par des préoccupations qui n'étaient pas toujours identiques, ils offraient des diversités sur lesquelles l'attention ne pouvait manquer

1. Voir les numéros du 1er et 15 juin et 15 juillet 1911.

2. Toute la page 144 est consacrée à l'énumération de ces sottises.

de s'arrêter. De là des tentatives pour les compléter *ou les corriger les uns par les autres* ou même pour fondre leurs récits en une sorte d'harmonie narrative. Les manuscrits qui nous sont parvenus et aussi les citations des anciens auteurs gardent trace de ces combinaisons, dont quelques-unes remontent à une très haute antiquité. D'autres, sans être attestés de cette façon, s'imposent par leur vraisemblance. Ici, cependant, il est dangereux d'être précis. Le mieux est de ne pas sonder des ténèbres où les yeux s'usent sans résultat bien appréciable...

En dehors de ces compositions dans lesquelles l'Eglise reconnut l'inspiration divine et qu'elle jugea dignes de prendre place parmi ses écritures canoniques, d'autres productions encore nous témoignent des sentiments de nos ancêtres dans la foi (1).

Voilà tout ce que l'érudition si avertie de Mgr Duchesne trouve à nous dire sur l'authenticité et la véracité de nos évangiles.

Il y a manière d'écrire l'histoire et, quand on a l'amour de l'Eglise, on choisit celle qui, tout en respectant la vérité historique, est la plus favorable à ses intérêts.

Quelle autorité peuvent revendiquer nos évangiles, après cette page alambiquée, où livres canoniques et apocryphes sont placés au même niveau, où les écrits inspirés se corrigent les uns par les autres, parce qu'ils n'ont pas le souci de l'exactitude dans les détails!

Les apôtres *ont dû* raconter leur maître.

Il est surprenant que Mgr Duchesne ait recours à une hypothèse, lorsque les *Actes des Apôtres* nous donnent le texte même des discours adressés au peuple par le chef du collège apostolique.

Ces relations de la prédication primitive, en se combinant et en se transmettant par des intermédiaires, ont abouti aux synoptiques.

Laissons l'inspiration divine, assez mal sauvegardée dans une *combinazzione* qui paraît faite au hasard.

La critique textuelle ne justifie pas du tout cette manière de voir. Chacun des évangiles se révèle comme une composition homogène. accusant un travail personnel — très considérable, très informé dans le troisième; dirigé par une intention se manifestant dans chaque détail ou du moins à chaque page, dans les deux premiers.

Il était temps que l'on acceptât les évangiles *et que l'on s'en tînt à ces récits.*

Voilà toute la Tradition révélée, supprimée d'un trait de plume.

Franchement, un peu de théologie ne nuirait pas à messieurs les historiens. Mais venons-en à des considérations d'ordre plus général.

***

1. P. 143 et suiv.

Mgr Duchesne se désintéresse, semble-t-il, de la question d'authenticité.

Les évangiles ont été donnés à l'Eglise par les apôtres, ou leurs disciples immédiats.

C'est traiter au pied levé une question de haute conséquence, puisque c'est elle qui a surtout guidé l'Eglise dans la fixation du canon, c'est-à-dire de la liste des livres inspirés du Nouveau Testament.

Tout d'abord, il est manifeste que, « seuls des contemporains ont pu prendre, d'un milieu à ce point compliqué et délicat, une idée si nette et si fidèle. Il faut avoir vu pour ainsi décrire. Nos écrivains ont, par conséquent, vécu au sein de la société palestinienne. Mais cette société a cela de particulier, d'unique peut-être dans l'histoire de la civilisation, qu'en pleine activité et en plein jour, à une date précise, elle disparaît, emportée dans une indescriptible tourmente. L'orage passé, rien n'est debout, rien n'est en place. Le Temple renversé, la ville en ruines, le sanhédrin détruit, les factions exterminées, le sacerdoce aboli, le peuple banni, c'est la fin d'un monde. Où donc un écrivain né après l'orage, aurait-il pu prendre les traits si caractéristiques de nos récits sacrés ? Qui aurait remis sous ses yeux le spectacle d'institutions et de monuments disparus sans retour ? Les auteurs de l'évangile vivaient donc en Palestine avant l'an 70, et nos récits, à ne tenir compte que des spectacles dont ils gardent l'image, étaient fixés sous leur forme actuelle, moins de quarante ans après la mort du Sauveur » (1).

Voilà une page qui réconforte. Mgr Duchesne ne saurait en contester l'exactitude : elle est admise aujourd'hui par M. Harnack lui-même, qui fixe la rédaction des *Actes* autour de l'an 60 et celle des trois synoptiques à une date antérieure (2).

Prétextera-t-il que ce n'est pas son fait de s'attarder à des considérations de cet ordre ? Mais alors pourquoi détaille-t-il avec une complaisance évidente les inepties qui se débitaient autour de Papias ? Est-ce pour discréditer d'avance le seul témoignage sur lequel il fait reposer l'authenticité des deux premiers synoptiques ?

Pourquoi passer sous silence, à cet endroit, le fragment de Muratori et saint Irénée surtout, témoin de la croyance de l'Asie et de Rome ? Ne sont-ce pas là, en faveur de l'authenticité des synoptiques, des arguments de premier ordre ?

Au delà de Jean l'Ancien nous entrons dans la région des conjectures.

1. Gondal.

2. Surtout dans *Lukas der Arzt* et *Die Apostelgeschichte*.
N'est-ce pas un très curieux spectacle de voir les protestants rationalistes ramener nos critiques catholiques aux vieilles thèses des Pères de l'Eglise, si prestement abandonnées dans l'espoir de frayer aux adversaires le chemin du retour ? Ainsi se dévoile de plus en plus le vice de cette tactique déplorable.

Est-ce bien vrai? La critique, si sévère qu'on la suppose, a-t-elle le droit de méconnaître ce prologue si précis des *Actes des Apôtres* : « J'ai fait un premier récit sur tout ce que Jésus a fait et enseigné depuis le commencement jusqu'au jour où, après avoir donné ses ordres par le Saint-Esprit aux apôtres qu'il avait choisis, il leur fut ravi? »

Nombre de ressemblances verbales entre ce premier récit et les *Actes* d'une part et les Epîtres de saint Paul, de l'autre; beaucoup d'expressions techniques n'obligent-elles pas à voir dans l'auteur de ces deux ouvrages Luc, le médecin, le compagnon de l'apôtre des Gentils? Il y a là, en faveur de l'authenticité du troisième évangile, quelque chose d'un peu plus sérieux qu'une simple conjecture.

***

Jusqu'à quel point les récits de l'Evangile sont-ils véridiques? Mgr Duchesne nous parle de leurs divergences, de leurs inexactitudes, des tentatives faites pour les corriger.

Voilà qui est grave. Les divergences qu'on peut signaler ne sont pas irréductibles; on eût aimé à trouver dans un appendice la liste des inexactitudes avec le nom des correcteurs.

La grande erreur de Mgr Duchesne est de traiter nos évangiles comme un texte mort, découvert par hasard au fond de quelque carton d'archives, isolé, par conséquent, de tout contexte vivant, n'ayant entraîné aucune conséquence pratique, n'ayant eu aucune répercussion contre ceux qui l'avaient accepté et qui s'étaient donné la mission de le propager.

Or, le fait concret, le voici :

A peine l'Evangile est-il publié, que les pouvoirs publics s'émeuvent et qu'ils prennent les mesures les plus rigoureuses pour en arrêter la diffusion. Bientôt tous ceux qui l'acceptent peuvent s'attendre aux plus effrayants supplices et à la mort. Quiconque s'y rallie brise avec son passé, avec les traditions de sa race et se sépare violemment des parents et des alliés demeurés fidèles aux vieux souvenirs.

Ajoutons qu'il s'agit d'un livre, sollicitant l'adhésion de l'intelligence aux mystères les plus déconcertants et imposant à la volonté des sacrifices extrêmement pénibles.

Ce livre, enfin, relate des merveilles et, en premier lieu, la résurrection de celui qui en est le héros. Ces prodiges, on l'avouera, étaient facilement vérifiables. Comment admettre que des enquêtes n'aient pas eu lieu?

Eh bien! Ces merveilles ont été acceptées; ces mystères ont été crus; ces persécutions, joyeusement subies; ces sacrifices douloureux, réalisés. Voilà ce que l'historien catholique devait présenter en un

saisissant tableau, sans négliger de culbuter au passage les vaines théories échafaudées pour mettre sur le compte de la deuxième génération l'agrandissement de la physionomie du Christ.

A quoi eût rimé cette déification posthume? Sur quoi eût-il été possible de l'appuyer?

Voilà un homme livré par la trahison d'un de ses disciples aux chefs religieux qui incarnent aux yeux de tous l'autorité divine; la multitude fanatisée réclame sa mort en lui préférant un malfaiteur insigne; il subit le supplice infamant de la croix et meurt, comme écrasé sous les sarcasmes de ses adversaires l'adjurant de descendre du gibet, pour donner une preuve authentique de sa divinité. Cette preuve, il la refuse, mais il en avait annoncé une autre, en promettant de ressusciter le troisième jour.

Franchement, s'il ne ressuscite pas, sa cause est à jamais perdue et la rédaction des Evangiles ne s'explique d'aucune manière.

Cette preuve, tangible et vivante de la véracité de nos livres saints, Mgr Duchesne n'a pas jugé à propos de la présenter. Sa spécialité est plutôt d'éplucher des textes.

***

Sans parler des traces que l'on a cru pouvoir relever dans l'Apocalypse et dans l'épître aux Hébreux, le dernier chapitre du quatrième évangile contient une allusion fort claire au supplice de l'apôtre. *Quel que soit celui qui a tenu ici la plume*, il est sûr qu'il vivait au temps de Trajan ou *bien peu après* (1).

Saint Justin séjourna longtemps à Ephèse, vers 135, une quarantaine d'années environ après la date que l'on assigne communément à l'Apocalypse.

Si la tradition dont il est le plus ancien représentant est acceptée, le séjour de saint Jean en Asie ne fait plus de doute; *mais il resterait encore à savoir si l'Évangile peut lui être attribué, et c'est ce que peu de critiques, dans l'état présent du débat, semblent disposés à faire.* » (2)

Il semble donc qu'entre les interprétations possibles de ces divers silences (de saint Ignace, de saint Polycarpe, de Papias et de l'Apocalypse) on en puisse trouver qui ne contredisent pas une tradition très anciennement acceptée (l'attribution du 4e évangile à saint Jean). Dès lors, le mieux est encore de s'en tenir à celle-ci, sans dissimuler pourtant qu'*il y en a de plus documentées* (3).

Sans hésitation aucune, je rejette la thèse de notre historien. La réponse faite par la Commission biblique le 29 mai 1907 à quelques doutes proposés, est formelle sur ce point. L'opinion qui nie l'authenticité du dernier Evangile non seulement n'est pas plus documentée que l'autre, mais elle ne l'est pas du tout.

M. Harnack (4) admet l'identité d'auteur de tous les écrits appelés

1. Page 62. Trajan mourut en 117.
2. Page 137.
3. Page 139
4. Chronologie, I, p. 675.

johanniques, et ce sentiment a tellement gagné de terrain en ces dernières années qu'on peut le tenir pour prouvé (1). Or, saint Jean a signé l'Apocalypse; donc il est également l'auteur de l'Evangile qui porte son nom.

Deux des critiques protestants les plus considérés, Zahn (2) et Resch (3), attribuent expressément le quatrième Evangile à saint Jean.

Les caractères intrinsèques du livre, à eux seuls, en seraient une preuve suffisante. Tout ce que l'auteur raconte révèle un témoin intimement mêlé aux événements qu'il relate; les moindres détails — mœurs, usages, traditions, solennités, descriptions géographiques — sont d'une exactitude surprenante; on sent vibrer l'âme du disciple bien-aimé dans des « souvenirs d'une prodigieuse fraîcheur. »

Aucune trace d'apports successifs : « Tous les essais tentés pour tracer une ligne de démarcation nette et visible, soit entre des couches plus anciennes et des couches plus récentes, soit entre des éléments authentiques et historiques et des matériaux surajoutés et légendaires, se briseront toujours contre l'unité solide et compacte de l'ouvrage, soit qu'on en considère le style, soit qu'on en étudie le contenu » (4).

L'indépendance dont l'auteur fait preuve à l'égard des synoptiques suppose qu'il les a connus car, non seulement il ne les heurte pas, mais son récit s'intercale sans effort dans les leurs, ce qui n'était possible qu'à un témoin immédiat. Cette indépendance s'explique, d'ailleurs, par la différence de but et de milieu. « Si l'auteur s'est pour ainsi dire appliqué à ne pas copier les synoptiques, c'est apparemment qu'il se croit autorisé à exposer l'histoire évangélique, tout en complétant l'œuvre de ses devanciers. Cette méthode, dangereuse et pénible pour un témoin médiat, ne sent nullement l'effort et l'affectation. La narration est d'un charme et d'un naturel incomparables; elle est émaillée de détails dont la vérité historique saute aux yeux. Ici « tout est d'un jet, disons-nous avec M. Resch. tout sort donc d'une » unique et puissante source, tout vient de la plénitude d'un esprit » qui gouverne les éléments dont il dispose avec une liberté entière, » et l'on sent à chaque instant qu'il pouvait nous donner infiniment » plus qu'il ne nous a donné » (5).

Du reste, saint Jean s'est fait connaître à l'avant-dernier chapitre de son œuvre. Il est vrai que l'on conteste l'authenticité de ce chapitre XXIe. Les difficultés soulevées ont paru insignifiantes aux rationalistes cités plus haut; elles ne méritent pas d'arrêter le critique qui juge sans parti pris.

---

1. Voir Camerlynck : *De 4i evangelii auctore*; Louvain, 1899.
2. *Einleitung*, II.
3. *Paralleltexte zu Johannes.*
4. Holtzmann, *Einleitung in das N.-T.*
5. Camerlynck, *La question johannine.*

Saint Jean paraît avoir ajouté ce chapitre final pour démentir la fausse interprétation donnée par les chrétiens à une parole du Sauveur. S'il ajoute :

« C'est ce même disciple qui a écrit ces choses », c'est que le bruit de sa mort avait couru. Ce bruit, Papias l'avait enregistré : de là peut-être le dédoublement qu'il fait de la personne de Jean dans le fragment cité par Eusèbe (1). « Jean le presbytre » de Papias doit être le même personnage que l'écrivain qui prend ce nom dans les écrits johanniques. Il ne paraissait pas possible à l'évêque d'Hiérapolis d'identifier cet auteur avec Jean l'Apôtre, emmené à Rome sous Domitien, puis relégué dans l'île de Pathmos et qu'il croyait mort; c'est pourquoi il les distingue.

***

Mais comment Mgr Duchesne n'accorde-t-il pas plus de valeur au témoignage de saint Irénée, écrivain au-dessus de tout soupçon et dont les moyens d'information sont d'une sûreté parfaite? Disciple de saint Polycarpe, qui le fut lui-même de saint Jean, l'évêque de Lyon était incapable de se tromper, en attribuant à cet apôtre la composition du dernier Evangile.

Le « Jean le presbytre », qu'on veut substituer au fils de Zébédée, est un mythe, dont l'existence ne repose que sur l'opinion très flottante d'Eusèbe, les dires très sujets à caution de Denys d'Alexandrie et un texte tellement ambigu de Papias qu'on le voit interprété en sens contraire par les premiers historiens.

Polycrate, évêque d'Ephèse (125-190) (2), et saint Justin, qui séjourna dans cette ville vers 135, ne connaissent que saint Jean l'Apôtre qui gouverna l'Eglise d'Ephèse et y mourut.

Il y a donc toutes les raisons du monde de s'en tenir à cette conclusion d'un auteur qui a étudié consciencieusement ce sujet : « L'hypothèse de la substitution de Jean l'Apôtre à Jean le presbytre se heurte à des difficultés telles qu'on doit renoncer à vouloir y trouver la solution de la question johannine. De plus, l'existence même de Jean le presbytre s'appuie sur un fondement historique si précaire et si suspect, et d'autre part, l'opinion traditionnelle qui fait de Jean l'Apôtre le patriarche d'Ephèse et l'auteur des écrits johanniques, est *si bien motivée par de nombreux témoignages locaux, et pour ainsi dire contemporains, tous concordants*, QUE CETTE DERNIÈRE SEULE EST CAPABLE DE FORMER UNE CONVICTION SOLIDEMENT ÉTABLIE.» (3)

1. Voici ce passage : « Et si parfois aussi (c'est Papias qui parle), l'un de ceux qui ont accompagné les anciens arrivait chez moi, je m'informais des dires des anciens : Qu'avait dit André ou Pierre ou Philippe... ou *Jean* ou tel autre des disciples du Seigneur; puis de ce que disent Aristion et ...*Jean le presbytre*, disciples du Seigneur... »

2. Eusèbe, H. E., V, 24.

3. Camerlynck, *Revue d'Hist. ecclés.*, Louvain, 1910.

***

Plus graves sont les erreurs professées par Mgr Duchesne, à propos de la canonicité et de l'inspiration de nos livres saints. Parlons d'abord de la canonicité.

Le mot canon signifie, en grec, type, mesure, règle, point de repère, modèle et *collection* de modèles, d'où le sens dérivé de *liste* des livres inspirés ou sacrés.

Cette liste n'a été complète qu'à la fin du deuxième siècle; à ce moment-là, saint Irénée, Tertullien et saint Clément d'Alexandrie en signalent l'existence.

L'élaboration d'un tel catalogue ne pouvait se faire qu'à la suite de la compénétration parfaite et générale de la littérature sacrée en usage dans toutes les Eglises particulières.

La règle suivie dès la première heure pour l'admission d'un écrit aux honneurs de la lecture publique fut de s'assurer s'il émanait des apôtres ou du moins, s'il était approuvé par eux.

« A l'origine, les premiers chrétiens n'eurent pas d'autres livres saints que ceux de l'Ancien Testament, mais bientôt ils eurent leurs propres livres sacrés. Saint Pierre et les apôtres répétaient les enseignements du Seigneur qu'ils avaient entendus, et la parole du Seigneur fut tenue pour inspirée, comme l'avait été Jésus lui-même. Jésus était pour les premiers fidèles l'autorité suprême... Les paroles de Jésus furent placées au même rang que les livres de l'Ancien Testament, ainsi que l'atteste saint Pierre, dans sa seconde épître, quand il avertit ses lecteurs de se souvenir des paroles prononcées par les saints prophètes et du commandement du Seigneur et Sauveur donné par les apôtres (1). Hégésippe (2) atteste aussi cette croyance : « Dans » chaque succession, dit-il, et dans chaque ville on a ce qui est prêché » par la loi, les prophètes et le Seigneur. »

» Ces paroles du Seigneur, répétées par les apôtres, furent, à une date que nous ne pouvons préciser, consignées dans des écrits, puis furent réunies, ainsi que les récits de la vie de Jésus, pour former nos Evangiles. On comprend que ces Evangiles participèrent à l'autorité des paroles du Seigneur et devinrent pour les chrétiens, comme celles-ci, la parole de Dieu. Saint Ignace d'Antioche écrit aux Philadelphiens (V) qu'il se réfugie dans l'Evangile comme dans la chair de Jésus et dans les apôtres comme dans le *presbyterium* de l'Eglise. Aux Smyrniens (VII), il recommande de s'attacher, d'être attentifs aux prophètes et spécialement à l'Evangile. L'Evangile devenait donc le livre de la Nouvelle Alliance, la nouvelle loi de Notre-Seigneur Jésus-Christ (*Ib.*, II). Remarquons que les Epîtres sont placées à côté de l'Evangile. La pseudo-épître de Clément (XIV, 2) appelle en té-

1. *IIa Petri*, III, 2.
2. Eusèbe, H. E., IV, XX, 3.

moignage les livres des prophètes et des apôtres; enfin, saint Justin déclare à Tryphon (119) que la voix de Dieu nous a été parlée par les apôtres du Christ...

» ... Bientôt les écrits apostoliques furent connus dans toutes les communautés chrétiennes de l'empire. Ils furent acceptés avec respect comme émanant d'hommes qui avaient reçu l'Esprit divin et lus dans les réunions des Eglises. On comprend que bientôt on attribua aux Evangiles, reproduisant les paroles du Seigneur et aux écrits apostoliques émanant d'hommes possédant l'esprit de Dieu, la même autorité qu'aux livres de l'Ancien Testament et qu'on les traita de la même façon.

» En effet, dans les réunions chrétiennes, outre les livres de l'Ancien Testament, on lisait les Evangiles et les lettres des apôtres. Saint Justin affirme nettement cette pratique de l'Eglise : Au commencement du service public, dit-il, on lisait les mémoires des apôtres (qu'un peu plus haut il appelle Evangiles) et les écrits des prophètes (I Apol., 67, 2). Et cela dut se faire dès l'origine, car les premiers chrétiens ne purent avoir connaissance des Evangiles et des Epîtres apostoliques que par la lecture publique... De cette pratique il résulta qu'on tint ces écrits comme inspirés de Dieu, qu'on les collectionna et qu'enfin on en dressa des listes qui, officiellement approuvées, furent plus tard le canon du Nouveau Testament » (1).

***

Voilà les conclusions d'une érudition loyale et bien informée. Tout autre est le son rendu par l'ouvrage de Mgr Duchesne. Dans des pages très embrouillées et d'une lecture fatigante, livres canoniques et écrits apocryphes sont mis sur le même plan; ils ont contribué les uns et les autres à former la foi des premiers fidèles; tous nous sont présentés comme émanant d'une inspiration identique; les apocryphes, généralement remplis d'extravagances et parfois d'inconvenances, servent même à nous renseigner d'une façon très exacte sur ce que l'intelligence des premiers fidèles était capable d'admettre ou de rejeter.

D'autres évangiles que les canoniques ont été rédigés pour les chrétiens de ces temps reculés et se sont fait accepter, au moins en certains cercles. *On est fondé à s'en servir quand on veut définir ce qu'il était possible ou impossible de proposer à ce public* ». (2)

Après avoir cité la Διδαχή, la lettre de Barnabé, la Prédication, l'Apocalypse et l'Evangile de Pierre, Mgr Duchesne ajoute :

1. E. Jacquier. *Le Nouveau Testament dans l'Eglise chrétienne.* I. Notions préliminaires, § 4.

2. Page 141, note.

Les livres décrits jusqu'ici ont tous été considérés au moins en certaines églises, comme des livres sacrés; ils furent admis aux honneurs de la lecture publique dans les assemblées chrétiennes... Un autre écrit romain, le Pasteur d'Hermas, parvint, lui aussi, aux honneurs de la lecture publique dans beaucoup d'églises. Celui-là se donnait clairement comme inspiré. Il n'est pas jusqu'au roman de saint Paul *(Acta Pauli)*, composé assez tard, dans le II[e] siècle, qui n'ait été rangé çà et là parmi les livres sacrés ». (1)

Quelles qu'aient été leur publicité et leur autorité, tous ces livres ont ceci de commun qu'ils ont été écrits pour l'Eglise, et qu'elle y a reconnu l'inspiration dont elle procède elle-même. Ce sont des livres ésotériques, des livres d'intérieur, propres à affermir la foi et à entretenir le sentiment chrétien. Il n'est pas étonnant que, *leur caractère étant le même*, on ne se soit pas préoccupé tout d'abord d'établir entre eux des démarcations précises d'où sortiront plus tard les divers canons du Nouveau Testament, et enfin le canon actuellement reçu dans l'ensemble de la chrétienté (2).

Avant de passer plus loin, arrêtons-nous un moment à Hermas.

A la page 234, Mgr Duchesne résume ainsi l'enseignement trinitaire de ce Père :

En somme, la Trinité d'Hermas paraît se composer de Dieu le Père, d'une seconde personne divine (Fils de Dieu, Saint-Esprit), enfin du Sauveur, promu à la divinité en récompense de ses mérites... On est étonné... d'entendre le prophète romain divaguer à ce point sur la théologie.

Ce qui serait plus étonnant encore, c'est qu'une hérésie pareille eût été enseignée publiquement sous le couvert de l'Eglise.

Mgr Freppel (3) montre qu'il est possible et même facile de donner aux passages amphibologiques du « Pasteur » un sens tout à fait orthodoxe. S'il est vrai que Tertullien et saint Irénée ont considéré le « Pasteur » comme inspiré (ce qui confirme l'interprétation de Mgr Freppel), Origène, dans le même temps, observe que quelques-uns le rejettent et le Fragment de Muratori dit très nettement : « C'est pourquoi il faut le lire, oui; mais on ne peut lui donner place dans l'Eglise, ni parmi les prophètes ni parmi les apôtres. » Or, ce fragment est de très peu postérieur au livre d'Hermas (4).

***

Mgr Duchesne écrit encore :

Que les livres des hérétiques ne fussent pas admis à la lecture dans les assemblées chrétiennes, cela allait de soi. Mais entre ces productions réprouvées et les saintes Ecritures, il y avait une marge considérable, où se rangeaient des compositions moins nettement définies, les unes d'inspiration correcte, mais d'authenticité douteuse ou de faible autorité, les autres où l'on pouvait relever

1. Page 151.
2. P. 152.
3. Les Pères apostoliques, p. 318.
4. Voir Rauschen, *Eléments de patrologie* et Bahin, *Les témoins de Jésus et leurs témoins* et Mgr Duchesne lui-même, page 508.

des tendances inquiétantes, encore que peu accentuées. Ici et là, *grâce à la simplicité des gens, des livres singuliers ou même suspects étaient tolérés, même dans les réunions de culte.* Ailleurs, on en bornait l'usage à la lecture privée. La curiosité du petit monde chrétien faisait trop aisément accueil à des évangiles non officiels et surtout à de pieux romans qu'on lui présentait comme l'histoire des apôtres. De ces romans, le plus ancien paraît être celui qui s'intitule « Actes de saint Paul ». On est heureux de savoir que l'Eglise ne se reconnut pas dans cette histoire hardie et dans cette morale exagérée (1).

Il faut avouer que l'Eglise l'a échappé belle. Se figure-t-on ce que fût devenue son infaillibilité, si elle avait eu l'imprudence d'estampiller de pareilles sottises? Voilà donc la foi de Mgr Duchesne pleinement réconfortée.

Ecoutons-le encore :

Sous le nom de saint Jean parut, après sa mort, le quatrième de nos évangiles canoniques et aussi la première des épîtres johanniques. Ces écrits venaient un peu tard, et la forme qu'y prenait le récit évangélique ressemblait peu à celle à laquelle on était accoutumé déjà. Aussi ne passèrent-ils pas sans quelque opposition. Mais la même inspiration qui avait porté l'Eglise à accepter sous bénéfice d'inventaire, l'Ancien Testament tout entier, y compris quelques appendices d'assez fraîche date, la décida à recevoir aussi l'évangile de saint Jean et à lui faire place à côté des textes déjà reçus. Le renfort doctrinal qu'elle tira de la « théologie johannique » lui fut une compensation pour les difficultés d'exégèse, alors en somme assez légères, auxquelles elle s'exposait en l'acceptant (2).

Mgr Duchesne a, plus que personne, le talent d'embrouiller les choses les plus simples. C'est habituellement le moyen qu'on emploie pour pêcher en eau trouble.

Je crois que l'Eglise a eu, pour accepter le quatrième Evangile, des raisons tout autres que le calcul d'équilibre que notre historien lui prête. Qu'entend-il par ces appendices de fraîche date insérés dans l'Ancien Testament? Et qu'est-ce que cette inspiration à laquelle obéit l'Eglise dans la récognition des livres sacrés? L'inspiration — divine, celle-là — se trouve dans ces livres eux-mêmes et l'Eglise, en l'y découvrant, est tout simplement assistée par le Saint-Esprit.

***

Mais il est un autre point sur lequel il est nécessaire d'insister. C'est chose vraiment intolérable d'entendre un historien nous dire que les stupidités dont s'émaillent les apocryphes représentent la mentalité de l'*Ecclesia discens* primitive et de laisser croire que la lecture de pareils écrits ait été dans les communautés chrétiennes d'un usage un peu étendu.

M. Jacquier vient de publier le premier volume de son *Nouveau*

1. P. 509, 511.
2. P. 264.

Testament dans l'Eglise chrétienne; il y étudie avec sa compétence accoutumée cette question difficile de la formation du canon de nos livres sacrés. Je vais lui laisser le soin de ramener les affirmations de Mgr Duchesne à leur juste valeur.

1° *Evangile selon les Hébreux.* — On ne voit pas qu'en dehors de ces hérétiques (les Nazaréens et les Ebionites) cet évangile se soit beaucoup répandu, ni qu'on lui ait attribué, chez les écrivains orthodoxes, une autorité égale à celle des évangiles canoniques.

2° *Evangile selon les Egyptiens.* — Même dans son pays d'origine, ce récit fabuleux n'a jamais joui d'une autorité égale à celle des évangiles canoniques : « Que cet évangile ait été celui des judéo-chrétiens égyptiens, nous l'admettons, mais les chrétiens orthodoxes lisaient les évangiles canoniques. Cela ressort très nettement du texte de saint Clément d'Alexandrie. »

3° *Evangile de Pierre.* « Constatons que cet évangile qui, dans ses parties principales, s'appuie sur les évangiles canoniques, a été peu répandu, puisque nous n'en relevons l'usage que dans une petite communauté chrétienne des environs d'Antioche, et qu'il était si peu connu, que l'évêque d'Antioche ne l'avait jamais eu entre les mains. Eusèbe d'ailleurs déclare que l'évangile qu'on attribue à Pierre n'a absolument pas été transmis parmi les écrits catholiques. Ailleurs, il le range parmi les écrits des hérétiques. Saint Jérôme... fait la même constatation ».

4° *La Prédication, les Actes et l'Apocalypse de Pierre.* — Nous ne voyons nulle part que ces trois écrits attribués à saint Pierre aient été lus dans les assemblées chrétiennes ou regardés par qui que ce soit, sauf peut-être par des hérétiques, comme Ecritures divines. Malgré les citations qui en ont été faites, ils n'ont pas été mis en parallèle avec les livres du Nouveau Testament. Eusèbe déclare nettement qu'ils ne nous ont pas été transmis parmi les écrits catholiques et qu'aucun écrivain ecclésiastique, ancien ou contemporain, ne s'est servi de témoignages extraits de ceux-ci.

On voit que, s'il y a beaucoup à prendre dans l' « Histoire ancienne de l'Eglise », il y a lieu aussi de ne recevoir certaines assertions que sous bénéfice d'inventaire.

***

Par la canonicité nous arrivons à l'inspiration. De douloureuses surprises vont nous être ménagées :

Il fallut bien en venir à reconnaître... que le fondement est Jésus et non le législateur du Sinaï, que c'est la Foi qui sauve et non l'observation de la Loi...

Que la pensée personnelle de l'apôtre ait été plus loin, c'est ce qui n'est pas douteux. *Mais il ne paraît pas avoir été suivi dans certaines de ses théories,* par exemple sur l'efficacité « tentatrice » de la Loi. *On resta un peu en deçà de sa pensée* (1).

Saint Paul lui-même, il faut le répéter, est sans doute incomplètement représenté par certains de ses propos; on aura une impression plus exacte de son attitude ordinaire en considérant *ce que l'Eglise a retenu de lui qu'en s'attachant exclusivement* à ce qu'elle en a ou laissé tomber ou interprété dans son sens à elle (2).

1. Page 38.
2. Page 39.

Un peu plus haut, les lettres aux Thessaloniciens sont traitées de « correspondance idyllique. » Aux Galates, saint Paul adresse

... Une lettre enflammée, où son indignation pour la stupidité de ses disciples se heurte, dans un conflit animé, à la tendresse paternelle qu'il leur a conservée. Paul n'était pas d'un caractère endurant; les judaïsants sont fort malmenés dans la lettre aux Galates.

Les idées qu'il y exprime assez tumultueusement, à cause des circonstances, se retrouvent dans les développements calmes de l'épître aux Romains (1).

Plus loin (2), il écrit :

Si on met à part les *Pastorales* qui, *telles au moins que nous les avons*, sont de date un peu postérieure.

Il serait intéressant de savoir si ce remaniement est le fait de l'Esprit-Saint.

Quant à ce qui est possible ou impossible en fait d'histoire évangélique, il est bon de rappeler que les évangiles synoptiques ont aussi leurs divergences, qui ne sont pas toujours aisées à réduire. Il *nous est, du reste, très difficile de tracer a priori les règles d'un genre aussi spécial*. Il est sûr que, *pour le public de ces premiers temps, la concordance des récits et l'exactitude du détail n'avaient pas la même importance que pour nous* » (3).

Nous comprenons aisément qu'il soit difficile à Mgr Duchesne de tracer la voie à l'Esprit-Saint. Quant au peu d'importance que les premiers chrétiens attachaient à l'exactitude des faits évangéliques, Mgr Duchesne, malgré toute son érudition serait, sans doute, incapable de le démontrer.

Voici qui est encore mieux :

L'Ecriture Sainte comportait toujours une interprétation. De cette interprétation les procédés pouvaient varier d'un milieu à l'autre et aussi d'un livre à l'autre; au fond, toutes les exégèses s'accordaient *à donner aux textes sacrés le sens susceptible d'une application présente, que ce sens fût ou non indentique à celui qui en avait été déduit lors de l'apparition de chacun d'eux*. Tous ces livres sont divins; les choses qu'ils nous disent sont l'enseignement même de Dieu (4).

Comment l'auteur concilie-t-il la divinité de ces livres avec l'éclectisme dont l'Eglise aurait usé relativement aux idées de saint Paul? C'est ce que je ne me charge pas d'expliquer. Il faut évidemment croire que l'enseignement de Dieu est sujet à caution. Et puis, qu'est-ce que ces interprétations, d'un même texte, variant selon le temps et les circonstances et se contredisant au besoin?

1. Pages 30 et 31.
2. Page 134.
3. Page 141.
4. Page 41.

***

Il est clair que Mgr Duchesne n'a pas la moindre idée de l'inspiration. Les Actes du Concile du Vatican lui eussent ouvert l'intelligence, s'il avait eu le loisir de les consulter : « L'Eglise, disent ces Actes, tient ces livres pour saints et canoniques parce que, écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, ils ont Dieu pour auteur ». Et comme, d'après le Concile de Trente et l'encyclique *Providentissimus Deus*, l'inspiration s'étend à toutes les parties de ces livres, il est absolument impossible que l'erreur s'y rencontre, ou que l'Eglise puisse se reconnaître le droit d'y changer ou d'en laisser tomber quoi que ce soit.

Dieu est donc l'auteur des Evangiles et des Epîtres, ainsi que de toutes leurs parties, non seulement dogmatiques ou morales, mais simplement historiques; toutefois, il n'en est pas l'auteur unique. Il y a ici une superposition d'agents : l'un principal et premier moteur; le second, dépendant si bien de l'autre, qu'il n'écrira rien en dehors de l'inspiration qui lui sera communiquée.

Cette inspiration s'exercera tout d'abord sur la volonté de l'hagiographe pour la déterminer infailliblement à écrire. Dans l'intelligence, elle ne sera révélation proprement dite, que s'il s'agit de mystères ou de faits inconnus; hors ce cas, elle sera une communication de lumières surnaturelles, afin que l'écrivain inspiré perçoive mieux les attaches de la vérité déjà connue avec d'autres vérités, son opportunité ou son intérêt par rapport au but poursuivi et voulu par Dieu. Ces clartés mettront en relief certains détails, attireront l'attention du rédacteur sur telle ou telle leçon qu'il s'agit de faire ressortir, sur la portée d'un événement; elles le dirigeront dans le choix des documents écrits et connus ou des traditions orales; elles iraient même jusqu'à suggérer l'expression qui traduirait le mieux la pensée divine; tout au moins, y aurait-il sur ce dernier point une assistance spéciale.

L'hagiographe ne sera donc pas tout à fait une corde vibrante; il éprouvera les sentiments qu'il exprime; il ne sera pas dispensé d'un effort personnel. Dieu aura pu façonner ou préparer de longue main son instrument en vue de la mission à laquelle il le destinait; rien n'empêche qu'il ne le saisisse dans un moment d'émotion, se servant de cette émotion même pour lui faire rendre avec plus de sonorité et de vigueur le son qu'il a décidé de produire.

Voilà ce que Mgr Duchesne eût trouvé dans la théologie — science régulatrice trop dédaignée par l'histoire, depuis que l'abbé Loisy et consorts ont revendiqué pour le critique une indépendance de jugement sans contrôle.

***

Si maintenant, nous quittons le terrain strictement doctrinal, nous serons obligés de convenir que le fond de l'ouvrage c'est l'histoire des aberrations, des dissensions, des scandales au sein de l'Eglise. Celle-ci est complète, presque minutieuse. Les Pères apostoliques, les grands apologistes du IIe et du IIIe siècle fournissent pour cela de précieux documents. Mais ils sont en même temps des témoins de la foi. La véritable histoire est dans ces ouvrages dont Mgr Duchesne reconnaît l'authenticité. Or, sur ce point il est aussi *muet* que disert sur l'autre. En ayant sous la main le cours d'éloquence sacrée de Mgr Freppel, le lecteur trouverait aisément, pour chacun des Pères, ce que Mgr Duchesne aurait dû lui emprunter comme témoignage de la foi (et de la discipline) de l'Eglise, en regard des systèmes dont il décrit avec complaisance le pullulement. Mais, il est vrai qu'écrivant l'*histoire* de l'Eglise, il ne s'occupe pas de *théologie*.

Même procédé pour l'histoire des persécutions. Il reste que les chrétiens apostasièrent en masse, qu'ils furent le moins possible persécutés en haine de la religion, etc., etc.

Je viens de parcourir les trois premiers volumes du *Cours d'éloquence sacrée* et je ne saurais dire à quel point la foi se raffermit au contact de ces pages si lumineuses et si fortes. Je ne crois pas l'illustre évêque d'Angers moins bien documenté sur l'histoire des premiers siècles que l'académicien qui, dans son discours de réception, le traitait avec la scandaleuse désinvolture que l'on sait, désinvolture si opportunément relevée, du reste.

Son travail est tout aussi consciencieux, aussi informé et, en restant dans les strictes limites du vrai, quelle autre idée ne nous donne-t-il pas des mœurs dans la primitive Eglise !

Pour nous retracer ces mœurs, Mgr Duchesne cite avec une complaisance visible le « Pasteur ».

Les fidèles, et l'auteur tout le premier, sont loin d'être ce qu'ils devraient être, ce qu'ils ont promis d'être. En suivant Hermas... nous pouvons nous faire une idée de la vie intérieure de l'Eglise romaine (*en note:* et même de l'Eglise en général) dans la première moitié du second siècle...

L'apostasie était déjà un scandale assez commun. Il y avait des degrés dans ce crime. Quelques-uns se bornaient à l'apostasie simple. D'autres ajoutaient le blasphème au reniement : ils n'avaient pas honte de maudire publiquement leur Dieu et leurs frères dans la foi. Il s'en trouvait même qui allaient jusqu'à trahir les autres et à les dénoncer. En revanche, l'Eglise comptait avec orgueil de nombreux martyrs. Tous n'étaient pas égaux en mérite. Plusieurs avaient tremblé devant les supplices et hésité dans leur confession, bien qu'au dernier moment, ils eussent écouté la voix de leur conscience et versé leur sang pour la foi...

L'ensemble de la communauté chrétienne menait une vie suffisamment régulière. Cependant, bien des imperfections et même des vices appelaient correction... La foi en souffrait, on finissait par ne plus être chrétien que de nom. Encore le souvenir du baptême se dissolvait-il peu à peu dans le commerce avec les profanes; la moindre tentation emportait ces convictions affaiblies, et l'on arrivait à les renier pour des motifs assez légers. On changeait de religion,

en dehors de toute persécution, par simple attrait pour les ingénieux systèmes de philosophie...

Même dans les rangs des fidèles plus affermis, il se produisait des défaillances morales fort attristantes. La chair était faible... Le clergé lui-même n'était pas à l'abri de tout reproche. On voyait des diacres trahir les intérêts temporels dont ils avaient le soin (1).

***

On me dira sans doute : « Mais enfin, si le tableau est exact, que veut-on y faire? » C'est précisément cette exactitude que je conteste. Il faut se défier beaucoup du procédé de généralisation. A Hermas on peut opposer les apologistes contemporains, Athénagore, en particulier, qui conclut ainsi un travail présenté à Marc-Aurèle vers 177 : « Je viens de détruire les accusations portées contre nous, en montrant la piété, la douceur et la tempérance qui distinguent les chrétiens. » Hermas n'est pas un historien, mais un prédicateur qui, poussant à la réforme, doit fatalement exagérer.

Mgr Duchesne finit par en convenir :

Le livre d'Hermas est un vaste examen de conscience de l'Eglise romaine. Il ne faut pas trop s'étonner d'y trouver tant de révélations affligeantes : la nature de l'ouvrage veut que le mal y tienne plus de place que le bien, *que l'exception soit plus souvent signalée que la règle.* Malgré cette circonstance défavorable. il est aisé de voir qu'aux yeux d'Hermas le nombre des chrétiens édifiants surpassait celui des pécheurs de toute catégorie... En somme, l'impression qui résulte de ce tableau, c'est que l'Eglise, en ces temps très anciens, n'était pas exclusivement composée de saints, mais qu'elle en contenait un grand nombre, qu'ils y étaient même en majorité (2).

Pourquoi livrer au public des renseignements qu'on s'efforce ensuite de retirer de la circulation?

L'impression fâcheuse demeure et les ennemis de l'Eglise, négligeant la rectification, retiendront l'aveu. Le trait, enfoncé à plaisir n'est repris qu'à moitié.

Nous avons vu le même procédé employé pour citer les racontars mêlés à la catéchèse apostolique. Ce procédé, Mgr Duchesne le reprendra encore à propos des martyrs.

Sous Marc-Aurèle, les chrétiens lyonnais furent soumis à des supplices d'une cruauté inouïe. Malgré des défaillances peu nombreuses — une dizaine — et, d'ailleurs presque aussitôt réparées, l'Eglise de saint Pothin donna en cette circonstance le spectacle d'un héroïsme vraiment magnifique.

L'historien le rapporte; mais, aussitôt, voici le coup de griffe :

Ce qui fut particulièrement grave, c'est que les esclaves païens n'hésitèrent pas à attester la réalité des infanticides et des scènes de débauche (3).

1. Pages 226 et suiv.
2. Page 229, 230.
3. Page 255.

Le souci de l'impartialité doit-il vraiment aller jusque-là ? Je ne sais ce que penserait un honnête homme si son ami, pour renseigner un tiers, se croyait tenu de signaler les bruits *évidemment calomnieux* dont des *gens disqualifiés* se font les propagateurs.

***

Nous terminerons là notre travail. Si l'éloge y a tenu si peu de place, c'est que cet éloge a été copieusement prodigué dans des revues très savantes, très catholiques, par des hommes justement réputés comme les champions de l'orthodoxie.

On y a présenté Mgr Duchesne comme « *une gloire qui rayonne sur l'Église de France et que cette Église revendiquera toujours pour sienne.* » Et cela parce que, « après avoir scruté dans leurs profondeurs les premiers siècles chrétiens, il vient d'en condenser l'histoire en trois volumes alertes et lucides *qui resteront parmi les plus durables monuments de la science ecclésiastique*... Quelques calembours d'une exposition çà et là trop naturaliste et inégale aux grands sujets, ne paraissent pas des raisons suffisantes de lui dénier le respect — voire l'admiration — auxquels donnent droit les trophées d'une activité virile et féconde... Justesse du coup d'œil, aptitude à démêler dans l'amas des matériaux le trait révélateur, à faire jaillir l'étincelle, érudition point du tout livresque, aisance du penseur non submergé sous un océan de fiches mais dominant le sujet avec sérénité, exposition vive et nette, il fallait tout cela pour donner des premiers siècles chrétiens une image à la fois si compréhensive et si personnelle... Insistons sur une qualité morale d'ordre assez élevé et assez rare pour mériter nos hommages : ce respect de la vérité scientifique dont on pourrait citer bien peu d'exemples aussi achevés... Une si exacte tempérance dans l'affirmative, un culte si loyal de la vérité honorent grandement une intelligence et un caractère... Dieu lui conserve cette flamme pour l'avenir des bonnes études, pour l'honneur de son Eglise ! Et puisse-t-il appliquer encore la même puissance de discernement à beaucoup de problèmes obscurs, dont la solution arrivera parmi nous avec le parfum authentique des vieux âges, le sens de la vieille foi. »

Les réserves faites par l'auteur nous ont paru insuffisantes à équilibrer ces compliments vraiment excessifs, et à prévenir les illusions dangereuses qu'ils peuvent favoriser. Il serait regrettable que les catholiques demeurassent sous le charme d'une appréciation aussi flatteuse. L'utilité de remettre les choses au point nous a déterminé à entreprendre ce travail. Pour le conduire, il n'était pas du tout nécessaire d'avoir fait de très profondes études ; il suffisait de connaître les sources et de posséder les principes fondamentaux de la théologie.

Chanoine MARCHAND.

LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE ET LIBÉRALISME TOUT COURT

Le 24 juin dernier avait lieu, à l'Institut catholique de Toulouse, une importante réunion publique sur la question de la loi des retraites ouvrières. Divers groupements toulousains l'avaient organisée, parmi lesquels nous citons l'Association catholique de la Jeunesse française, le Comité de l'Œuvre des Cercles catholiques, l'Union sociale du Midi, etc. La présidence en avait été réservée à Mgr Breton, recteur de l'Institut catholique, et elle lui fut effectivement donnée, puisque les socialistes eurent le bon goût de ne pas paraître et de ne pas troubler le programme tel que les catholiques sociaux l'avaient conçu.

Nous en emprunterons le compte rendu à des journaux éminemment sympathiques, le *Télégramme* et l'*Express du Midi*, sympathie qui écarte tout soupçon de prévention ou de partialité contre les organisateurs de la réunion.

Ceux-ci partaient de l'idée que la loi sur les retraites ouvrières, « a à sa base (ce sont les termes de l'*Express du Midi* annonçant la réunion dans son numéro du 22 juin) un principe de justice revendiqué par des catholiques comme M. de Mun et M. de Gailhard-Bancel, bien avant que nos socialistes et surtout nos radicaux actuels l'aient même aperçu. »

Tout beau, dirons-nous. Que les catholiques sociaux ne se vantent point de ce qu'ils n'ont pas fait, et moins encore de ce qu'ils auraient eu tort de faire. La première proposition de loi sur les retraites ouvrières date de 1884 et est due à Nadaud : quant à l'idée elle-même, c'est chez Condorcet qu'elle apparaît pour la première fois. En 1793, Condorcet, le grand fauteur de l'idée rationaliste d'un progrès indéfini dont l'homme et sa raison sont des agents suffisamment puissants à la condition du moins qu'ils s'émancipent de toute croyance religieuse et de toute foi en l'au-delà, se terrait dans sa cachette de la rue Servandoni, pour dérober sa tête à la guillotine. C'est là que, écrivant en pleine Terreur son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, il y demandait qu'un de ces grands établissements fondés sur « l'application du calcul aux probabilités de la vie et aux placements d'argent », fût « formé au nom de la puissance sociale pour devenir un de ses plus grands bienfaits » (1). Voilà donc bien un parrainage qui ne mérite guère d'être trouvé catholique !

A Toulouse, le premier orateur, M. Duguet, avocat à la Cour d'appel, a entrepris de prouver entre autres choses, que les radicaux ne

1. *Op. cit.*, 10e et dernière époque, édition de 1822, pp. 271-275.

doivent pas essayer cette fois-ci de « faire le coup » aux catholiques comme pour les précédentes lois sociales, en prétendant que ces lois se sont toutes faites en dehors d'eux.

M. Pigasse, après lui, a confirmé, au nom des catholiques, que « la loi est nôtre et proclame un principe de justice sociale ». Evidemment il y a le danger que l'Etat fasse un mauvais emploi des fonds : mais après tout, « si les ouvriers sont ruinés, les rentiers le seront avec eux », et ce sera une fiche de consolation.

M. Gache, qui appartient au groupe du Sillon, a continué le développement de la même thèse, que M. Bellet a terminée par un argument assez inattendu.

« Aujourd'hui, a dit celui-ci, le vieillard devient facilement une bouche de trop; demain, avec la retraite, il apportera au foyer son franc par jour, qui lui rendra, avec sa place naturelle, l'affection et le respect sans contrainte des siens. »

Ici, il est vrai, sont venues les contradictions : M. Nahon, d'abord, puis M. Durrieu.

M. Nahon, excellent catholique, fort avantageusement connu, a été vertement rabroué comme un « libéral ». C'est l'épithète que M. Duguet notamment lui a jetée à la tête, et tous les organisateurs de la réunion ont fait chorus avec lui. M. Nahon a eu beau protester qu'il n'en était pas un, il a été proprement excommunié comme tel. Après quoi un radical de bonne trempe, M. Abadie, est monté à la tribune pour féliciter son parti de l'adhésion que des orateurs catholiques venaient d'apporter à l'œuvre du Parlement, avec l'espoir que désormais catholiques et radicaux marcheraient la main dans la main pour faire aboutir certaines réformes sociales dont celle-là.

Mais le plus curieux de l'aventure, c'est bien l'accueil fait à M. Nahon, puis à son ami M. Durrieu.

On les traite de libéraux. Eh bien! qui est-ce qui fait ici le libéral et en quoi? Pas de doute, ces organisateurs de la réunion faisaient de la politique libérale; leurs liens officiels avec l'Action libérale et avec le toujours vivant Sillon, ne laissent aucun doute à cet égard. Ce sont eux cependant qui sont les antilibéraux en économie, et eux cependant qui sont les étatistes en matière sociale. Par contre, leurs adversaires catholiques, eux, sont très crûment antilibéraux en religion, en philosophie, en politique aussi; seulement ils sont non moins résolument antiétatistes en économie.

Tout cela demande une explication, cherchée peut-être d'un peu plus loin.

Le libéralisme est condamné, soit. Allons, si vous le voulez, de l'Encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI en 1832, à propos de Lamennais, jusqu'à la lettre de Pie X sur le Sillon; nous aurons bien cette idée générale qu'il y a une certaine liberté et un certain libéralisme avec lesquels l'Eglise ne peut pas s'entendre. On peut même trouver que

nous autres, Français, nous avons été bien téméraires et bien imprudents en abritant sous ce mot de libéralisme la défense de nos libertés imprescriptibles ou plutôt de nos droits inaliénables de chrétiens; et de fait, partout ailleurs qu'en France, les libéraux ont alliance ouverte avec les ennemis de l'Eglise, tandis qu'en France au contraire ils défendent toujours celle-ci, quoique parfois à leur manière.

Mais laissons là cette ambiguïté voulue de notre dictionnaire politique et demandons-nous de plus près quels sont ce libéralisme et cette liberté condamnés.

La question ainsi posée, une chose frappe d'abord : tous ces textes que l'on invoque visent des opinions du domaine religieux ou philosophique, et pas un ne se réfère à des opinions de quelque autre domaine. Ainsi l'erreur philosophique — comme serait l'équivalence de tous les cultes ou le droit d'enseigner le vice — est nettement réprouvée : rien au contraire ne vise l'erreur économique ou l'erreur scientifique, celles-là du moins qui n'ont aucun contact avec des propositions philosophiques ou religieuses. L'Etat, par exemple, peut se désintéresser si les chaires de ses Facultés enseignent les bienfaits de la protection ou bien ceux du libre-échange; se désintéresser également si des professeurs de chimie tiennent pour l'existence du néon, de l'argon, etc., ou bien au contraire pour leur inexistence. Parfaitement oui : et nous estimons qu'en ces points-là l'erreur a autant de droit que la vérité, en ce sens qu'elle n'engage aucunement la conscience. Du reste, pour qu'il en fût autrement, il faudrait que l'Eglise eût défini d'abord ce qui est vérité dans ces ordres-là, avant d'exiger qu'on le professât comme elle l'eût défini. Elle ne l'a point fait cependant.

Voilà donc un premier point qui nous semble bien établi : la condamnation du libéralisme n'a rien à voir dans les matières qui manifestement ne touchent ni de près ni de loin à aucune vérité d'ordre philosophique et par conséquent d'ordre religieux par quelque bout.

Et l'organisation de la société? me demanderez-vous maintenant. Serait-ce une vérité d'ordre religieux, que l'Etat doive l'entreprendre et y présider? Serait-ce une vérité d'ordre religieux, qu'il doive effectuer la distribution des biens, attribuer et déplacer la propriété d'après ses lois à lui, fixer enfin la manière dont chacun peut jouir de la sienne, en cultivant par exemple du blé plutôt que de la vigne, ou de la vigne plutôt que du blé? J'avoue ne connaître aucune solution dans ces sens-là. Tout au contraire les enseignements tout récents encore de Léon XIII et de Pie X sur l'institution naturelle de la propriété et sur l'antériorité de la famille à l'Etat, me donnent volontiers à penser le contraire. L'Etat a une mission générale de justice et de police; il interviendra contre les abus pour les réprimer toujours et même pour les prévenir quand des mesures préventives ne risqueront pas d'être plus nuisibles qu'utiles; mais cela dit ou cela fait, il n'aura

à organiser ni la famille, ni la propriété, ni la société elle-même. Il punira par exemple les parents coupables de mauvais traitements envers leurs enfants et il ira jusqu'à leur retirer la puissance paternelle; mais cela ne signifie point que ce soit lui qui d'abord l'ait instituée et conférée. Voilà l'Etat gendarme, comme aurait dit Bastiat.

Ici c'est le bien de l'utilité générale qui doit inspirer l'Etat; mais savoir comment cette utilité générale sera le mieux procurée, n'est bien que de science humaine.

En matière de commerce international par exemple, sera-ce par la liberté ou bien au contraire par les contraintes douanières? On discute, et l'on discute comme en choses nécessairement contingentes; on discute comme on plaiderait pour les submersibles ou bien pour les sous-marins, pour les dirigeables ou bien pour les aéroplanes; mais on discute, à notre sens, sans qu'aucune opinion religieuse ou philosophique soit en cause. Ajoutons même une remarque assez utile : c'est que la question ne paraît plus aujourd'hui susceptible d'une réponse absolue et invariable dans un sens ou dans l'autre, depuis que la théorie mieux approfondie de la valeur internationale et les spéculations nouvelles sur l'état statique et l'état dynamique ont ouvert des aperçus nouveaux et suggéré des solutions beaucoup moins simplistes que celles de List ou de Cobden.

Bref, il y a, selon nous, une économie politique libérale parfaitement orthodoxe, parce qu'elle se meut dans un cercle où religion et philosophie se refusent à lui tracer aucune route, pas plus qu'elles n'en tracent à la chimie ou à la physique. Mais vienne une question pratique où la morale ait à dire son mot : c'est à la morale seulement que je demanderai mon chemin, ce qui ne veut point dire pourtant que la morale ait à le dire dans toutes les questions pratiques. Rien de plus pratique, par exemple, que la question d'une législation sur l'émission des billets de banque : et est-il cependant un moraliste qui veuille au nom de la morale se prononcer sur le privilège de la Banque d'Angleterre avec *currency principle*, ou sur celui de la Banque de France sous le rapport de la circulation à l'encaisse, ou sur celui des 6.000 banques nationales des Etats-Unis, ou bien enfin sur celui — à peine disparu maintenant — des anciennes banques concordataires de la Suisse? Evidemment l'économiste professera là-dessus telle ou telle opinion : mais je suis bien sûr que le moraliste n'en professera aucune, tout aussi bien qu'en sa qualité de moraliste il n'en comprendra pas seulement une seule.

Or, la question des retraites ouvrières, si elle relève bien par un certain côté de l'idée qu'on se fait du rôle de l'Etat, relève aussi beaucoup de considérations économiques proprement dites. Que coûtera le fonctionnement du système? D'où viendra l'argent, en ce qui concerne les 180 millions — et bientôt sans doute les 400 — demandés par l'Etat? Quelles seront les conséquences économiques au point de

vue de la concurrence internationale, alors que la crainte de ces conséquences avait suffi, en 1900, pour empêcher la Belgique d'édicter l'obligation et d'exiger des contributions des patrons? Quelles seront enfin les conséquences morales, soit sur les ouvriers pour affaiblir en eux le ressort de l'épargne, soit sur les familles pour relever celles-ci des devoirs de la piété filiale? Certes, voilà assez de problèmes à envisager; et notre avis, c'est que leur souci a pesé sur nos législateurs infiniment moins que ne pesait sur eux le souci des popularités démocratiques à conquérir. Combien de députés et de conférenciers, en effet, se sont faits ou se font étatistes — ennemis par conséquent des libertés individuelles — pour pouvoir capter quelques sympathies ou quelques suffrages! Eh bien! voilà ce qui est du libéralisme et du pire : aduler le peuple libre et souverain, en lui persuadant qu'il a toutes les lumières, toutes les sagesses et tous les droits, mais, de devoirs, pas le moindre et pas un seul. Cela vous sent le *Sillon* d'une lieue.

A Toulouse, dans le discours de M. Pigasse, il y a eu aussi une perle que je me reprocherais de ne pas cueillir. « L'Etat, a-t-il dit, doit verser, parce que l'ouvrier ne travaille pas seulement pour la prospérité d'une industrie privée, mais dans un but social dont chaque citoyen profite. »

C'est la vieille thèse du « travail fonction sociale ». Je la croyais pourtant morte, évanouie à la lueur de la première discussion sérieuse et logique.

Voyons, que voulez-vous dire? Parlez-vous de l'intention de l'ouvrier ou bien du résultat?

De l'intention, je n'y crois guère : l'ouvrier a conscience et volonté de travailler pour lui, pour les siens, pour ses besoins ou pour ses plaisirs, toujours, mais pour la société, jamais. Ne lui prêtons donc pas un sentiment que personne ne lui demande d'avoir. Naturellement c'est pour sa subsistance qu'il travaille et celle des personnes aux besoins desquelles il pourvoit; surnaturellement — dans les cas où il aurait de ces vues-là — c'est pour son devoir et son salut. Mais convenons que le souci du bien-être économique de la société lui importe peu, sans que nous nous sentions le courage de lui en faire un reproche.

Quant au résultat, c'est tout différent, et ici vous ne prouvez rien, parce que si vous prouviez quelque chose, vous prouveriez beaucoup trop.

Dieu, en effet, a fait ainsi l'homme et la société, les liens qui nous unissent les uns aux autres sont tels, nos actions et nos inactions se se compénètrent de telle sorte que pas un de nous ne peut rien faire qui ne se répercute économiquement sur tous les hommes qui nous entourent. Que dis-je? Nous bénéficions ou nous souffrons de tout

ce que les générations antérieures ont fait avant nous sans nous prévoir, et nos actes actuels ou bien nos abstentions vont aussi prolonger leur influence pendant de longs siècles sur les générations qui doivent naître après nous. Avez-vous jamais médité l'apologue du menuisier de Bastiat? Avez-vous jamais pensé à ce brave homme qui, en passant sa journée à raboter des planches et en ne pensant qu'à gagner sa vie et celle de sa famille, payait cependant sans le savoir sa dette envers les milliers d'individus qui, dans une longue série de siècles écoulés, avaient inventé le fer, façonné la charrue, découvert l'Amérique et les Indes, construit des navires, défriché des terres, cultivé du coton et de l'indigo, et ainsi fourni à cet humble travailleur ce pantalon de cotonnade bleue qu'il enfilait chaque matin au saut du lit, ou bien le morceau de pain qu'il mangeait? Chacun n'avait pourtant travaillé que pour soi; n'importe, chacun avait servi tout le monde et payait tout le monde.

Bastiat en déduisait que l'intérêt personnel, sainement refréné dans ses abus par la morale de la conscience et du devoir à laquelle aide aussi l'action réglementaire ou pénale des pouvoirs publics, est le moteur providentiel de l'activité économique et que nous en avons une raison de plus de bénir la mystérieuse sagesse du Créateur.

Depuis Bastiat, on a inventé le mot du « travail fonction sociale », et l'on a cru y trouver toute une base sur laquelle on pût réédifier la société et surtout la socialiser. Seulement, si l'expression, ici, est juste et si elle est féconde, ce n'est pas ici seulement et c'est partout. Je mange : est-ce que manger n'est pas aussi une fonction sociale, puisque par la nourriture que je prends, je nécessite et je rémunère le travail? Je bâtis une maison, non de mes mains, mais par mes capitaux que j'y consacre : fonction sociale aussi, puisque la société, par là, aura des logements de plus pour abriter ses membres. Je vais plus loin, si vous voulez bien me le permettre. Je me marie et je procrée : eh bien! vous m'obligez ici encore à dire que ma vie conjugale elle-même est une fonction sociale que je remplis, puisque de son accomplissement dépend le nombre plus ou moins élevé des membres que la société et l'Etat vont renfermer dans leur sein!

Alors, si c'était parce que le travail est une fonction sociale que l'Etat s'y devait intéresser et y devait présider, je trouve que cet Etat a les mêmes titres pour commander à ma table, à mon vêtement, à ma consommation, à l'emploi de mes capitaux et même aux actes les plus sacrés de ma vie domestique. L'Etat sera tout; en tout il sera un maître, pour ne pas dire une idole. Le mot existe — la statolâtrie — et la chose aussi, à mesure que l'individu perd en liberté tout ce que l'Etat gagne en puissance et en adorations.

Alors vous allez bon gré mal gré au socialisme, l'Etat attirant de plus en plus à lui, sous forme d'impôts, les résultats du travail individuel pour les reverser et les répartir ensuite entre les citoyens. Le

fisc va être l'instrument de la servitude économique, qui pèsera toujours plus lourdement sur les producteurs de toute catégorie; mais ne doutons point que par l'apostasie officielle et par l'omnipotence de la franc-maçonnerie cette servitude économique ira s'accompagnant et se complétant d'une servitude morale et philosophique.

Humainement, on ne voit pas comment la « liberté des enfants de Dieu » serait compatible avec le collectivisme qui est dans l'air et que le socialisme d'Etat est en voie de préparer.

Or, contre des formules de paganisme ou d'hérésie, c'est par des formules de vérité que l'on se défend, mais non pas par des concessions d'opportunistes, ni par des complaisances de candidats en quête de suffrages. Concessions et complaisances, voilà le libéralisme que l'Eglise a condamné et que nous ne voulons pas; M. Nahon, mieux que personne, pouvait en renvoyer le reproche à ceux qui le lui faisaient.

J. Rambaud.
Professeur d'Economie politique à la Faculté catholique de Droit de Lyon.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

« DEUX SITUATIONS »

Sous ce titre, le P. Déodat-Marie a écrit dans la revue *Duns Scot* (25 juin) un article que le *Bulletin de la Semaine* ne pouvait manquer d'insérer. Nous le reproduisons d'après lui.

L'auteur amorce habilement son sujet :

> Nous avons en scolastique moyenageuse quelques bons axiomes qui ne sont pas si bêtes. Nous disons très candidement qu'une présentation de thèse, quand elle est bien faite, vaut souvent mieux que toutes les discussions. Bien présenter, c'est toujours amonceler de la lumière, et discuter, c'est trop souvent fabriquer de la nuit. Aujourd'hui donc, mes chers lecteurs, vous me pardonnerez si je ne discute point.

Il nous excusera de nous approprier son entrée en matière. Ayant surtout pour but de faire connaître de quel esprit sont le P. Adéodat et sa revue, nous en trouvons la présentation si bien faite dans son article, qu'une discussion sera superflue. Tout au plus, prendrons-nous la liberté d'y joindre de courtes observations, d'où il pourrait bien résulter que sa manière, à lui, de présenter une thèse, au lieu d'amonceler de la lumière, fabrique une nuée épaisse. Et, sur ce point, on verra que trois mots de discussion ont parfois leur utilité.

Les deux situations que le P. Déodat examine sont une certaine attitude du Saint-Siège à l'égard du pouvoir usurpateur de Rome impliquée, selon lui, dans le procès Bricarelli-Verdesi et celle des catho-

liques français à l'égard de leur gouvernement, pour conclure de ce qu'est l'une à ce que doit être l'autre. Le défaut de cette adroite présentation est double. Elle fausse les faits et les conclusions dans la première partie, elle assimile entre elles deux situations très différentes. Voilà ce qu'on peut appeler une présentation de thèse bien faite! Après cela, en effet, on a gain de cause sans coup férir. Quand nous aurons dissipé cette nuée, il ne restera que l'expression des idées de l'auteur, assez claire, elle, pour qu'il suffise de le laisser parler. Ecoutons-le :

Il vient, à Rome, de se plaider un retentissant procès. Le P. Bricarelli et l'ex-abbé Verdesi sont allés devant les tribunaux civils romains. Si vous me dites que c'est chose banale, je vous répondrai que rien n'est banal ici. D'abord, la cause était ecclésiastique. L'ex-abbé Verdesi n'avait-il pas accusé le P. Bricarelli, son ancien confesseur, d'avoir trahi le secret de la confession? Et pourquoi? Pour dénoncer au Saint-Office quatre prêtres romains modernistes. Notez que le P. Bricarelli, diffamé par un ex-abbé qui ne reconnaissait plus la juridiction de l'Eglise, pouvait faire un beau tapage et le mettre au défi de l'attaquer, lui, Bricarelli, devant les tribunaux civils. Quiconque, en effet, trahit un secret professionnel, est justiciable devant les tribunaux. Mais non; c'est le jésuite Bricarelli qui prend son ex-abbé au collet et l'amène tout honteux devant les tribunaux du roi. Si la cause a été jugée dans le nouveau palais de justice qui insulte au Château Saint-Ange et au Vatican, ce n'a pas été, dans les journées du cinquantenaire de l'unité italienne, la protestation la plus efficace et la plus solennelle contre la présence du gouvernement royal dans la cité pontificale. Et c'est de cela seulement que je veux parler.

Puis-je rappeler un fait? Il y eut, ces années dernières, un conflit à Florence ou à Milan. Et l'avocat Méda, catholique très en vue et directeur d'un journal catholique, voulut traduire ses diffamateurs, clercs, devant les tribunaux du roi à Florence ou à Milan. Il y eut contre M. Méda tout un concert de récriminations. Il reconnaissait donc le nouveau royaume d'Italie, et c'était faire injure à la papauté. Aujourd'hui, c'est le jésuite Bricarelli qui en appelle, à Rome même, devant les tribunaux du roi. Et son Ordre y consent. Et la Curie pontificale s'y prête. En effet, les cardinaux appelés en témoignage se retranchent derrière la loi des garanties, laquelle consacre la destruction du pouvoir politique des Papes. Les cardinaux, comme cette fameuse loi l'édicte, veulent être traités en princes du sang, donc être interrogés chez eux et refusent de comparaître à la barre du tribunal. De plus, le Souverain Pontife adresse au cardinal-vicaire une lettre qui sera lue à l'audience. Voilà bien des choses qui disent quelque chose. Est-ce la reconnaissance formelle, et précise, et définitive de l'état actuel? A Dieu ne plaise que je pousse les déductions jusque-là! Non. (1).

L'on trouvera que le fait de « Rome au roi » n'est pas sans intéresser grandement l'indépendance du pouvoir ecclésiastique papal! Or, cette indépendance regarde l'Eglise tout entière. Il n'y a pas de nation catholique, ou comprenant des catholiques, qui ne soit intéressée à l'indépendance spirituelle du Pape. S'il arrivait jamais qu'un Pape italianissime voulût favoriser son pays au détriment de son indépendance religieuse, les plus grands malheurs suivraient cette concession fatale. Le Pape et la Curie savent tout cela. Et l'on ne dira pas que la Papauté n'estime point à son juste prix la maxime fondamentale du christianisme : « Jésus-Christ n'aime rien tant que la liberté de son Eglise ». Il blasphémerait la Papauté celui qui tenterait d'insinuer qu'elle réclame partout la route libre, partout sauf en Italie et à Rome, sauf à son point

1. Mais, pourtant, jusqu'où?

de centre où la demi-servitude ne lui paraît pas trop pesante. Mais, rivé qu'il est à sa volonté solennelle et toujours affirmée d'être libre à Rome, le Saint-Siège fait preuve d'une longanimité, d'une prudence qui ne se dément point. Cette prudence est évidente. Des agités, l'abbé Duguet et je ne sais plus qui, avaient commencé dans l'*Univers* et hors de l'*Univers* une campagne retentissante contre l'établissement de la monarchie savoyarde à Rome. Les fêtes du centenaire étaient une occasion tentante pour nos tambourinaires. Qu'a fait la prudence du Saint-Siège? Elle a confidentiellement intimé l'ordre aux évêques de France de ne laisser faire aucune agitation sur ce sujet brûlant. La prudence du Saint Siège est-elle, dites-moi, assez évidente? L'on ne dira pas davantage que sa force est en défaut devant l'installation de la royauté italienne dans la ville éternelle. Mais de quelle note qualifier ce mélange de force et de prudence? J'attends la note. Est-ce de l'intransigeance? Est-ce du libéralisme? Est-ce une simple combinazione politique à la Machiavel? J'attends la note. Pour moi, c'est bonnement une conduite sage, telle que l'équilibre des vertus de force et de prudence, de force dans l'affirmation des principes, de prudence dans la conduite, peut l'établir.

La différence des cas Méda et Bricarelli est présentée d'une manière complètement inexacte. Le directeur de l'*Unione*, M. Méda, excellent catholique, estimant avoir à se plaindre de ses diffamateurs « CLERCS » devait se conformer au droit canonique, en les déférant aux Tribunaux ecclésiastiques. L'appel à la justice civile eût été rendu encore plus blâmable par la condition présente de l'Eglise en Italie. Le P. Bricarelli, lui, ne pouvait avoir aucun recours canonique contre un apostat et contre la presse antireligieuse qui exploitait son scandale. Le Saint-Siège a estimé que l'honneur de l'Eglise et celui du sacrement de pénitence ne pouvaient être sacrifiés, et, dans un cas d'une gravité aussi extrême, a jugé nécessaire de les défendre. Il n'y a pas d'assimilation possible entre l'intérêt d'une personnalité, même éminente, comme celle de M. Méda, et celui de la cause que le P. Bricarelli représentait.

En outre, sur quoi se fonde-t-on pour affirmer que l'appel à la justice civile implique la reconnaissance formelle du pouvoir qui l'exerce, et insinuer que la conduite suivie par le Saint-Siège dans cette affaire consacre une acceptation définitive de l'état actuel? Est-ce que le recours des évêques aux tribunaux français contre les spoliateurs et les persécuteurs du clergé impliquerait la reconnaissance de la légitimité de la République? Le recours, au droit commun, si hautement préconisé par les amis du P. Adéodat, sera-t-il donc interdit à quiconque proteste contre les faits accomplis? Le reste est une conséquence de la poursuite intentée. D'ailleurs, les cardinaux n'ont point invoqué personnellement la loi des garanties, comme ils auraient pu le faire. Mais, devant le tribunal italien, la forme de leur témoignage ne se pouvait discuter par leurs avocats qu'en s'appuyant sur elle. C'est au contraire la comparution des cardinaux qui eût constitué la reconnaissance de l'abolition du pouvoir pontifical. Mais cette interprétation purement fantaisiste était nécessaire au P. Adéodat pour triompher par la simple présentation de sa thèse.

Il n'a plus maintenant qu'à conclure. Laissons-le faire à l'aise, après avoir seulement observé que le rapprochement est tout aussi faux

entre la résistance politique et religieuse des citoyens catholiques français au gouvernement antinational qui détruit chez eux la patrie comme la religion, et la réserve que le Saint-Père aurait cru prudent de conseiller aux évêques français, à l'égard de la monarchie italienne. Ce sont deux terrains fort différents, et, au surplus, au lieu de déduire d'un cas spécial une règle générale de conduite, on ne devrait pas tenir pour non-avenu le magnifique exemple de protestation et de résistance que le Saint-Siège a donné depuis trente ans.

En face de la lutte papale en Italie, mettez notre lutte française. Deux buts étaient à poursuivre. La réconciliation du Gouvernement français avec la Papauté. Si elle n'exigeait pas un Concordat nouveau, du moins elle réclamait une représentation diplomatique. Et l'autre but encore plus important n'était rien moins que la reconquête des masses françaises et des élites par le Catholicisme. Cette double action, délicate et à long terme, devait être conduite avec prudence et avec force, comme la revendication romaine.

A moins que l'exemple papal ne soit un mauvais exemple. Or, comment notre lutte française a-t-elle été menée ? L'on sait trop que l'Episcopat de France n'a rien conduit du tout. Son humilité s'est inclinée devant de simples sergents (1). Quels étaient ces chefs ? Longtemps ils ont pu commander les mouvements généraux, régenter l'épiscopat, et faire croire à leur mission. Divers indices prouveraient que leur règne est au déclin.

Un livre du P. Laberthonnière, *Positivisme et catholicisme,* dénonce l'alliance des Ex-Religieux avec les doctrinaires de l'*Action française*, MM. Maurras, Vaugeois, etc. Et, il se trouve que ces messieurs les abbés Barbier, Besse, Delfour, Fontaine, Gaudeau, de Pascal (p. 130) qui jouent le rôle d'inquisiteurs acharnés contre le modernisme (ce qui est bien tant que les méthodes restent probes), ne trouvent pas que le contact intellectuel avec le positivisme athée de Maurras ait rien de salissant (2). Nous rendrons compte, dans le détail, des positions de ces messieurs vis-à-vis de l'athéisme des docteurs du droit divin des rois.

D'autre part, (ici le titre d'une revue que nous ne voulons pas nommer) qui en est à son cinquième numéro, nous révèle maintes choses édifiantes sur le rôle doctrinal et social de l'alliance Fontaine-Maurras, Gaudeau-Veaugeois,

1. C'est trop oublier que les évêques se sont inclinés devant leur général, et que celui-ci a déterminé les conditions préalables de toute réconciliation.

2. Ceci est une distraction inexcusable sous la plume du P. Déodat ou une lourde traîtrise. Non seulement chez le P. Fontaine, chez les abbés Gaudeau, Delfour et Barbier, qui se tiennent en dehors de l'*Action Française*, mais aussi bien chez Dom Besse et l'abbé de Pascal, qui en sont membres actifs, on ne peut dire, sans énoncer une contre-vérité palpable, qu'il y ait « *contact intellectuel avec le positivisme athée* de Maurras », que tous et chacun n'ont cessé de déplorer publiquement. Si l'on n'admet pas l'ignorance épaisse qui aurait dû commander le silence, il n'y a pas d'autre qualification convenant à cela que celle de calomnie. Nous verrons avec intérêt le P. Déodat « rendre compte, dans le détail, de leur position vis-à-vis de l'athéisme » de Maurras ou autres; et quand il aura constaté, bon gré mal gré, qu'elle ne diffère pas de la sienne, que tout est limité à un accord pratique, abstraction faite des convictions religieuses personnelles, tel que celui qui a été, qui est encore prôné au nom de l'Eglise par les partisans du ralliement avec les partisans d'une République censée honnête, nous espérons montrer sans trop de peine lequel des deux contacts a été « salissant ».

de Pascal-Bujo, Besse-Lasserre, etc. Nous nous édifierons dans l'analyse de la X...

Enfin, et c'est ici que d'assez jolies choses nous sont présentées, la lutte journalistique nous montre M. François Veuillot fonçant avec ardeur contre M. Marc Sangnier, parce que le directeur de la *Démocratie* soutient, l'audacieux, les mêmes thèses républicaines que défendait jadis M. Eugène Veuillot dans l'ancien *Univers*.

De plus, et dans le même ordre d'idées, nous voyons quelques Mgrs royalistes se venger du ralliement de Léon XIII sur M. l'abbé Lemire qui, dans sa naïveté limpide, croit encore au ralliement. Mgr d'Haranguier de Quincerot, doyen du chapitre de Bourges, s'est arraché ces temps-ci à son rôle de grand pénitencier. S'il lui plaît de verser encore l'absolution sur les détenteurs des biens de l'ancien clergé de France, il ne pardonne pas à son ancien archevêque d'avoir fait chanoine un député démocrate. Jugez avec quelle ardeur un autre Mgr royaliste, du Nord s'est jeté sur le député-chanoine! Quand Mgr Delassus se mêle de polémique, l'histoire de ses batailles avec M. Eugène Veuillot nous dit assez qu'il n'a pas de rivaux dans la courtoisie, l'honnêteté, la probité. Contre M. l'abbé Lemire vous jugez s'il fait une maigre dépense de ses hautes vertus!

Nous n'avons pas à prendre aujourd'hui la défense, soit de M. l'abbé Lemire, soit de M. Marc Sangnier, ou de la X..., ou de M. Veuillot; mais il nous convient de remarquer que nous sommes loin, de ce côté-ci des Alpes, de la manière prudente et forte du Saint-Siège.

Toutes réserves faites sur les hommes et sur les doctrines, il nous plaît de constater que les prétendus champions du catholicisme, nos inquisiteurs amis de l'*Action Française*, font tout ce qu'ils peuvent pour enlizer le navire de l'Eglise dans les sables, j'allais dire dans les boues de leur politique.

C'est ici que nous croyons la discussion superflue, même pour mesurer l'étendue et la profondeur du marécage dans lequel patauge depuis si longtemps la politique chère au P. Déodat. Son propre langage suffit à la présentation que nous voulions faire.

E. B.

« AURES HABENT ET NON AUDIENT »

Ce que le psalmiste avait dit des simulacres de la divinité, œuvres de la main des hommes, a été plus d'une fois appliqué aux adorateurs eux-mêmes des faux dieux, empêchés par l'aveuglement de la superstition d'ouvrir leur intelligence à la lumière du christianisme : *aures habent et non audient*. La même application pourrait être faite aujourd'hui à maints enfants de l'Eglise, qui, après avoir longtemps prodigué leur encens à l'idole démocratique, demeurent encore rivés à son culte. Chez la plupart, d'ailleurs, ce n'est nullement obstination volontaire, mais infirmité et impuissance d'esprit résultant d'une erreur invétérée. Ils ont des yeux, et ils ne voient pas que l'idole du démocratisme évangélique a été mise en pièces par les récents actes du Saint-Siège; ils ont des oreilles, et ils n'entendent, ils ne comprennent pas ses enseignements; ils ont une bouche et ils parlent, mais c'est pour exalter encore leur fausse divinité.

Aux exemples que nous avons déjà cités va s'en ajouter un autre, fourni par *La Liberté* de Fribourg (1er juin 1911). Il est d'autant plus frappant, que ce journal, après avoir été durant une longue pé-

riode agent très actif du mouvement des démocrates chrétiens, fait depuis quelque temps de sérieux et méritoires efforts pour bien servir les directions du Saint-Siège. Nous avons récemment signalé les courageux articles consacrés dans ses colonnes à l'ouvrage du R. P. Weiss par M. Decurtins, qui donne vaillamment l'exemple de cette conversion. Si l'on veut n'attribuer l'insertion du mauvais morceau dont nous allons parler qu'à une distraction des directeurs, nous l'admettrons volontiers, mais on avouera qu'elle est bien forte.

Loin de nous un parti pris quelconque contre cette feuille ou contre Fribourg. Nous accomplissons simplement et avec indépendance notre tâche de critique, celle que nous avons spontanément embrassée en fondant cette revue, pour obliger ceux qui préféraient l'ignorer et se plaisaient même à le nier aveuglément, à constater que le libéralisme coule à pleins bords. Parmi ceux-là, il y en a beaucoup qui lui savent le plus mauvais gré de son initiative, qui la qualifient volontiers de traîtresse, et enveloppent dans le même reproche de trahison les amis qui facilitent son œuvre par leurs communications. D'autres appréciateurs y voient quelque chose de plus noble. Laissons dire et suivons notre voie. Pour éviter aux gens de Fribourg une amertume de plus contre l'auteur des correspondances qui nous sont venues de là, mais au risque de leur en causer une nouvelle, j'ajouterai que l'article en question nous a été signalé par un autre.

Je ne chercherai pas à découvrir quel écrivain désigne la signature L. A. W. La critique sera tout objective.

Le titre de son article : *Le Sauveur attendu par la France,* dit à lui seul qu'il a emprunté son inspiration aux pages de M. l'abbé Thellier de Poncheville dans la *Chronique sociale.* C'en est, en effet, un petit pastiche, moins l'art très nuancé et le tour très fuyant du modèle. Ici la forme ne déguise plus l'inanité de la thèse, l'éloquence tourne au gongorisme, et son trémoussement n'arrive pas à faire illusion sur l'erreur qui se montre toute nue.

Il est toujours délicat à un étranger d'adresser une leçon directe aux catholiques des autres pays. La feuille fribourgeoise ne doit pas manquer d'occupation chez elle. Mais si elle veut s'occuper de nos affaires, il faudrait avoir à dire autre chose que des bourdes.

Laissons passer le début.

Il y a quelques jours, les cloches de France sonnaient à toute volée les alleluias joyeux. Elles célébraient l'Ascension. Et leurs vibrations allaient émouvoir le cœur même de ceux qui doutent (Vous parlez !) et qui n'accordent plus à la foi des ancêtres qu'une adhésion atavique, instinctive, que la sympathie respectueuse que mérite l'idée sublime du Christ Sauveur, surnageant, invaincue, après vingt siècles où se sont engloutis tant de héros, d'empires et de systèmes philosophiques.

Le penseur ne peut que s'incliner avec une admiration étonnée devant cette imperturbable sérénité de l'Eglise qui chantait hier le même hymne d'apothéose qui a clos le drame sanglant du Calvaire.

Elle chantait, les yeux fixés en haut, sur la Croix triomphante, oubliant, ou n'y pensant que pour pardonner, les os de ses persécuteurs, les squelettes de leurs systèmes, qui blanchissent sur la route des vingt siècles qu'elle vient de parcourir.

Elle chantait, même au milieu de ses larmes, avec la certitude absolue et calme du triomphe final, malgré le flot du scepticisme qui monte, malgré l'orage épouvantable qui fond sur elle.

Ici cela devient plus sérieux :

Et les cloches répétaient sa voix; elles acclamaient CET HOMME AU-DESSUS DE L'HUMANITÉ, CE SAUVEUR DONT L'APPARITION SUR LA TERRE A ÉTÉ LE SIGNAL DE LA PLUS ÉTONNANTE RÉVOLUTION D'IDÉES ET DE MŒURS QUI SE SOIT JAMAIS VUE, RÉVOLUTION QUI, EN ANNONÇANT L'ÉGALITÉ DE TOUS LES HOMMES, EN LES INVITANT A PARTAGER LE PAIN DE LA FRATERNITÉ, A REDONNÉ A TOUS LES HOMMES LE SENTIMENT DE LEUR DIGNITÉ, A FAIT S'ÉCROULER LES ANTIQUES DESPOTISMES ET A FAIT NAITRE CES CONSTITUTIONS DE GOUVERNEMENTS QUI, DANS LEUR ENSEMBLE, N'ÉTAIENT QUE LES ÉTAPES DES PEUPLES, EN MARCHE VERS LA DÉMOCRATIE.

Ainsi, Jésus-Christ serait venu sur la terre pour mettre les peuples en marche vers la démocratie! L'égalité chrétienne, fruit de l'adoption divine, appelait la constitution des gouvernements dont les formes devaient nous acheminer vers ce bienheureux état politique! C'est à le faire naître que tend le sentiment de notre dignité d'enfants de Dieu et c'est lui qui réalise la fraternité évangélique! C'est cela que chantent nos cloches!

Voilà du pur Lamennais. On n'a qu'à se reporter plus haut à l'article de M. J. Hugues. Mais comment ces faux dogmes du démocratisme chrétien peuvent-ils être encore formulés aussi crûment aujourd'hui dans un journal catholique après la Lettre de S. S. Pie X sur le *Sillon? Aures habent et non audient.*

Prêtons maintenant l'oreille à la leçon que cet apôtre fribourgeois de la démocratie se sent pressé d'adresser aux catholiques de France.

L'Eglise chantait!... Et l'on comprend qu'elle s'accorde ces sublimes fantaisies, puisque, pour ses fidèles, elle a les promesses de l'éternelle durée. Mais l'on songe de suite à cette autre société, qui a, elle aussi, ses fidèles et ses ennemis, et qui, sans avoir les mêmes promesses, subit des assauts formidables et persévérants : je veux parler de la France.

Vous connaissez ses maux! Ils sont incalculables! Et, devant leur nombre et leur étendue, des foules de Français, découragés, jettent leurs armes, si toutefois ils ont eu la velléité d'en saisir, et se mettent à soupirer des lamentations aussi impuissantes que puériles! Ils n'ont plus qu'un cri : Il nous faut un homme.

Où est le sauveur de la France? Où est le *vir* extraordinaire qui, dans l'émiettement infini de l'armée de l'ordre, dans l'incertitude des directions, jettera les premiers linéaments de l'union libératrice?

Hélas! les Français attendent un chef de peuples qui délivrera leur patrie et l'Europe du cauchemar sanglant qui pèse sur le sommeil des nations; qui, assez fort pour établir et assurer la paix, déchargera les peuples de l'écrasant fardeau du militarisme.

Ils attendent ce qu'ils n'ont pas le droit d'espérer : un phénomène analogue à celui qu'opéra Jeanne d'Arc, l'héroïne du XVe siècle, en des temps plus malheureux encore que les nôtres!

C'est une bourde, ou plutôt c'est une série de bourdes, et de mauvais goût.

Vous avez tort de renchérir à l'aveugle sur M. Thellier de Poncheville. Lui ne parlait que des catholiques ou des membres de l'*Action Française*, qui, d'ailleurs, sont justement les moins veules et les moins badauds de nos compatriotes. Vous ne prenez pas garde que vous insultez et calomniez les catholiques français. Il y a chez eux des indifférents et des découragés, comme il y en a partout. Leur tort a peut-être plus d'excuse qu'ailleurs. Mais Fribourg n'est pas si loin de notre pays qu'on y soit en droit d'ignorer le magnifique effort déployé par « des foules de Français » pour restaurer la tradition religieuse et nationale, pour réorganiser nos forces religieuses et reconstituer une France catholique, sous le feu même d'une persécution acharnée.

Quant au « phénomène » dont vous parlez, vous auriez dit quelque chose de juste, encore que d'inutile et de mal venu de la part d'un étranger, en nous avertissant que nous n'y avons pas droit et ne le méritons point. Mais le droit de l'espérer! Est-ce qu'on n'a pas toujours le droit d'espérer de Dieu ce qui est le pur effet de sa miséricorde et de sa prédilection? Est-ce que la France du XVe siècle y avait plus droit que celle d'aujourd'hui? Et pourtant on le vit alors, ce « phénomène ». A quel titre prétendriez-vous enlever aux catholiques de France cet espoir, si tant est qu'ils le nourrissent?

Mais si je vous entends bien, c'est qu'en effet l'intervention divine serait subordonnée à un rigoureux « aide-toi et le ciel t'aidera », c'est-à-dire que cette intervention ne saurait se produire que quand elle n'aura plus rien de providentiel. Voilà une conception tout à fait digne d'un démocrate. Elle rejoint celle exposée par M. Hugues. Laissez-nous la liberté d'en avoir une autre, quel que soit l'avenir.

Voyons si j'exagère :

A ces Français, qui excusent trop souvent par cet espoir, leur apathie invétérée, qui comptent sur un sauveur problématique pour sortir d'une situation que leur paresse ou leur égoïsme a faite ou prolonge, nous répondrons que le sauveur est là, qu'il est au milieu d'eux, et que c'est... chacun d'eux.

Oui, vous tous Français qui vous répandez en jérémiades sur la patrie agonisante, croyants et patriotes, sachez que vous serez, si vous le voulez, les sauveurs. Songez, avec la fixité du regard qui veut observer à fond, songez:

Ici la description grandiloquente en trois alinéas des fléaux déchaînés par la persécution. Sur quoi il serait facile d'observer : nous le savons bien, parbleu! mais vous oubliez que les vrais complices de ces attentats, ce sont justement vos amis les démocrates de toute nuance, qui, par leur faux sentimentalisme, leurs furieuses coquetteries avec nos adversaires, leurs déclamations contre les « ennemis de l'intérieur » et contre leur intransigeance, par leurs serviles avances au parti anticlérical qu'aucun mépris ne lassait, ont partout semé la vile résignation sous couleur de prudence et prêché le désarmement en

chantant des airs criards de conquête. « C'est à vous, s'il vous plaît, » devriez-vous leur dire, « que ce discours s'adresse. »

Et celui par lequel *La Liberté* termine paraît bien appartenir au répertoire de la même fanfare :

Quand vous aurez sondé enfin, avec l'effroi précurseur du réveil des courages, l'abîme de honte, de désorganisation, de ruines financières, commerciales et morales où la France risque de s'ensevelir, ce jour-là, vous pousserez le rugissement de l'indignation enfin débordante et agissante : « Au travail, en avant, tous ! ».

Au nord et au midi, du Finistère aux Vosges, les Français oublieront leurs vétilles personnelles. Tomberont alors les vieilles étiquettes, bandelettes néfastes qui comprimaient les énergies momifiées ; et, après une étreinte cordiale *sous le regard de la liberté*, toutes les mains travailleront d'enthousiasme au grand œuvre de l'organisation rédemptrice.

Les rédempteurs ne s'improvisent pas. Aide-toi, le Ciel t'aidera ! Mais, à ce moment, comme une semence se lève d'un sol fertile et préparé, surgira naturellement l'homme prédestiné, s'il en doit venir un, ou l'élan général qui balayera la tourbe maçonnique et socialiste pour confier la France à des mains vraiment nationales. Oui, mais alors seulement, incarné dans un homme, ou synthétisé dans un mouvement collectif, le sauveur *aura sa raison d'être*, et trouvera prêtes à être utilisées, les énergies d'où sortira le salut de la patrie française.

L. A. W.

« Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites ! » Mais, quand je vous avertissais que c'est une bourde ! Justement, alors, ce « phénomène », que nous n'avons pas le droit d'espérer, n'aura plus « SA RAISON D'ÊTRE », celle d'un « phénomène » providentiel, ni même une « raison d'être » humaine, car, lorsque nous aurons réalisé nous-mêmes l'organisation rédemptrice, le Sauveur n'aura plus rien à sauver, mais seulement à conserver et à maintenir. Et ce n'est pas le regard louche de la liberté dont le feu serait capable d'éveiller ces énergies et d'en provoquer, d'en maintenir la coordination ; c'est le regard de la foi, le regard de Dieu, celui de l'Eglise et de son Chef, dont il faut invoquer tout haut le patronage et suivre franchement la direction.

Dans tout cela qu'y a-t-il ? des bourdes, accompagnées d'erreurs surprenantes sous la plume de L. A. W.

E. B.

« ACTION LIBÉRALE » ET « UNIONS DIOCÉSAINES »

Sous ce titre : « Une précision », *La Correspondance de Rome* du 2 juillet relève et commente le passage suivant, extrait du Bulletin de l'*Action Libérale Populaire :*

« Si, comme nous l'avons dit maintes fois, elle (l'*Action Libérale*) » n'est pas seulement électorale, elle n'en est pas moins politique et » électorale, *et c'est en cela notamment qu'elle se distingue des Unions* » *diocésaines.* »

Le commentaire est celui-ci :

« Evidemment cette affirmation n'est pas exacte. Il y a des Unions

» diocésaines qui s'interdisent toute intervention sur le terrain électoral; mais cette abstention est si peu essentielle aux Unions, que » celles qui se proposent de ne pas la pratiquer, sont plus nombreuses » que les autres.

» La distinction essentielle qui différencie les Unions diocésaines » de l'*Action Libérale Populaire,* c'est que les Unions ne sont pas » un parti politique. »

Rien de plus juste. Mais il nous semble qu'on peut préciser encore davantage.

C'est d'autant plus opportun que le pioutisme a horreur de la précision; il la fuit comme le hibou fuit la lumière du jour. Il n'a vécu que d'équivoques, et l'on voit qu'il s'en enveloppe encore avec soin.

Ce n'est pas l'action politique et électorale qui distingue l'*Action Libérale* des Unions diocésaines. Ainsi qu'on vient de le noter, nombre de celles-ci se sont fondées pour régler cette action. Elles entrent au contraire dans l'action politique, en tant que liée à la défense religieuse nécessaire, en quoi elles se séparent en effet de l'*Action Libérale* pour laquelle cette défense s'organise sur les bases d'un parti politique, la profession de foi républicaine. Mais ce n'est pas encore là la différence vraiment spécifique, celle qu'on n'a pas le courage d'avouer, et sur laquelle la présente note cherche justement à donner le change. Ce qui différencie le plus « notamment » ce double genre d'organisation, c'est que les Unions diocésaines se placent ouvertement sur le terrain religieux, tandis que l'*Action Libérale* le fuit comme s'il allait la faire s'effondrer. Elle ne se trompe d'ailleurs pas, et c'est pourquoi elle n'ose pas changer son programme hybride de droit commun dans la liberté.

A son aise! Mais voilà aussi pourquoi il ne faut pas permettre qu'elle se passe un masque.

L'ÉCOLE LAIQUE, L'ÉCOLE NEUTRE, L'ÉCOLE CONFESSIONNELLE

Sous ce titre, les *Etudes* du 5 juillet contiennent un excellent article de M. Macabiau, où sont parfaitement démontrés le crime de l'école *laïque,* le droit des catholiques français à l'école *confessionnelle,* et envisagée l'hypothèse de l'école vraiment *neutre.*

L'école *laïque* est sans contestation l'école sans Dieu, l'école athée. Son crime est de nier l'existence de Dieu, auteur et maître de la vie, universellement reconnu par le genre humain civilisé, dont la notion n'est pas seulement fondamentale dans la vie humaine, mais encore absolument nécessaire à l'homme pour vivre en être moral et social, car, si Dieu n'existe pas, il ne peut y avoir d'obligation, ni privée, ni sociale.

Ecoutons-le maintenant sur les deux autres formes.

L'ÉCOLE CONFESSIONNELLE

En fait d'école, l'école laïque est l'extrême mal; l'école confessionnelle (1)

1. « Pour être confessionnelle, l'école doit réunir une double condition : 1° On doit y donner l'enseignement religieux, tel qu'il est approuvé par

(ou plutôt l'école catholique) est l'extrême bien, il ne peut pas y en avoir de meilleure.

L'école laïque nie, positivement ou pratiquement, l'existence de Dieu et, conséquemment, tout ce qui s'ensuit. L'école confessionnelle, en général, professe, en premier lieu, l'existence de Dieu avec toutes ses conséquences; mais, de plus, elle ajoute des dogmes et des préceptes qui ne sont pas contenus dans la loi naturelle et dans les simples données de la raison, qu'ils complètent en les perfectionnant.

Il existe en France trois confessions ou religions, la religion catholique, la religion protestante, qui se subdivise en multiples fractions hétérogènes, et la religion juive. Les protestants sont environ au nombre de 600.000, les juifs au nombre de 80.000, sur trente-huit millions d'habitants; le reste est, au moins nominalement, catholique. Parmi les catholiques, un nombre considérable est passé dans le rang des apostats: ils sont athées ou areligieux. On se tromperait cependant si l'on croyait que tous ceux qui vivent éloignés de l'Eglise sont des libres-penseurs. Beaucoup ont abandonné les pratiques religieuses, mais ils voient de bon œil que leur femme et leurs enfants soient des catholiques pratiquants. Si l'on excepte quelques grandes villes et quelques centres miniers ou industriels, on peut dire que l'immense majorité des familles est catholique par un ou plusieurs de ses membres, sans opposition de ceux qui ne le sont pas.

D'où il est permis de conclure que l'école primaire, en France (nous nous limitons à celle-là), peut et doit être catholique.

Je ne parle pas des écoles libres. Il est évident que tous les parents doivent avoir la possibilité de faire élever leurs enfants dans leur religion et de les confier à des maîtres de leur choix. Il est donc absolument nécessaire qu'ils aient à leur disposition, au moins, des écoles confessionnelles libres. Et certes, si les catholiques étaient au pouvoir, ils se garderaient bien de fermer une seule école juive ou protestante. Mais il s'agit ici des écoles officielles.

L'Etat, dans ses écoles officielles, doit répondre aux légitimes désirs, sinon de toutes les familles, au moins, du plus grand nombre. Aujourd'hui, les idées sont perverties, les mots changent de signification : l'école officielle est la chose de l'Etat; elle n'existe que pour l'Etat. C'est complètement faux. L'école publique doit exister pour la nation, ou, du moins, pour la grande majorité des familles; elle doit être officielle, en ce sens seulement que l'Etat en prend l'initiative et qu'il se charge de lui fournir des maîtres et des subsides (1).

On dira, peut-être, que l'Etat ne doit favoriser aucune confession, au

---

les autorités compétentes de la confession à laquelle appartiennent les enfants; 2° une atmosphère religieuse doit régner à l'école. Pour que l'école ait ces deux caractères, il ne suffit pas que l'instituteur se borne à ne pas attaquer de front (ni sournoisement) les dogmes religieux, ou que son enseignement ne soit pas implicitement en opposition avec ceux-ci; il faut en outre qu'il y soit réellement et positivement conforme, ce qui n'est possible que si le maître donne à la religion la place qui lui revient dans ses nombreux points de contact avec la science, car, dans ces cas, le silence équivaut à une dénégation, et, fort souvent, il est impossible de dissocier l'enseignement scientifique et l'instruction religieuse ». (L. Schaetzen, *Ligue scolaire catholique belge*, 15 octobre 1910, p. 65). Le maître d'école catholique ne doit pas seulement savoir, sur les matières qu'il traite, ce qui, directement ou indirectement, est conforme ou difforme à l'enseignement de l'Eglise; il doit avoir *l'esprit catholique* et même *l'esprit apostolique*.

1. Cette proposition paraît bien obscure. L'auteur ne peut pas vouloir dire que le régime scolaire doit être entre les mains de l'Etat.

détriment de l'autre, qu'il ne peut pas se prononcer sur leur valeur respective. Mais cette raison, si hautement prônée en faveur de l'école neutre, n'est qu'un sophisme. Il n'est pas question de dirimer un différend doctrinal : il s'agit uniquement de faire droit à la grande majorité des parents. « L'instruction primaire est une dette de l'Etat vis-à-vis de ceux qui ne sont pas à même d'en payer les frais »; vis-à-vis des parents catholiques, cette dette ne peut être payée que par l'instruction catholique.

Si l'on refusait d'admettre que la grande majorité des familles, en France, est catholique, je pourrais, d'abord, en appeler aux recensements officiels, qui témoignent de ce fait. Ceux-là même qui passent pour n'avoir aucune religion se font inscrire comme catholiques. Mais voici une preuve plus décisive. Placez dans toutes les communes de France une école de frères, ou une ecole notoirement catholique, à côté d'une école laïque, donnez aux uns et aux autres les mêmes subsides, laissez aux parents toute liberté de choisir sans pression d'aucune sorte : si l'école laïque comprend un plus grand, ou même un égal nombre d'élèves, que l'école catholique, j'avouerai que l'école officielle peut n'être pas ou ne doit pas être catholique. Voilà une épreuve bien simple. Si vous êtes persuadé que la majorité des familles ne tient guère à l'enseignement catholique, vous ne courez aucun risque et la démonstration sera péremptoire. Je suis bien sûr que vous n'accepterez pas; mais vous ne pouvez nier que là où existe une école libre, en face d'une école laïque, la grande majorité des enfants fréquente la première et déserte la seconde. Et cependant, l'école catholique est dénuée de ressources et de soutien, tandis que l'école laïque a toutes les faveurs de l'Etat. N'est-ce pas une preuve manifeste que les parents, en immense majorité, optent pour l'école catholique? Si donc l'école officielle doit répondre aux vœux du plus grand nombre, elle doit être catholique.

C'est là, il est vrai, un argument d'appréciation qu'on peut toujours éluder, même sans motif : en voici un autre, tiré de la nature même des choses.

La religion catholique n'est pas une simple philosophie : elle repose sur toute une série de faits indéniables. Aussi n'est-ce pas une religion qu'il est permis d'embrasser ou de déserter suivant son bon plaisir. Sans vouloir établir ici que c'est la religion unique et nécessaire, il faut remarquer qu'on y entre par un acte qui oblige toute la vie. Les parents peuvent ne pas baptiser leurs enfants, mais, par le seul fait qu'ils les présentent au baptême, ils s'engagent à les élever ou à les faire élever selon toutes les exigences du baptême. Une fois baptisés, les enfants doivent, au réveil de leur raison, croire ce que l'Eglise catholique enseigne au nom de Dieu, faire ce qu'elle prescrit. Comment pourraient-ils le croire ou le faire, s'ils ne le connaissent pas?

Le baptême est donc l'engagement solennel, pris par les parents, de faire donner l'instruction catholique à leurs enfants. On pourrait objecter tout à l'heure que, sur trente-sept millions de catholiques français, il est est beaucoup d'indifférents : soit! mais il n'en est pas moins vrai qu'en faisant, ou en laissant baptiser leurs enfants, ils se sont engagés à les faire élever catholiquement. Peu importent leurs convictions personnelles : ils ont posé un acte, qui, de sa nature, engage eux-mêmes et leurs enfants; il s'agit de savoir s'il leur est loisible de manquer à la parole donnée et à l'engagement pris pour leurs enfants (1).

Tout enfant baptisé a droit à l'instruction catholique.

1. On a beaucoup reproché à M. Jaurès d'avoir autorisé la première communion de sa fille; on l'accusait d'inconséquence. Pas du tout. Par le seul fait qu'il avait autorisé le baptême de son enfant, il avait implicitement autorisé la première communion. Il n'a été que logique et fidèle à son engagement.

Et ici il faut résoudre une nouvelle objection : elle est spécieuse, mais, loin d'infirmer notre raisonnement, elle ne fait que le fortifier.

On accorde — à grand'peine — que l'instruction religieuse soit donnée aux enfants catholiques, en dehors du local et des heures de classe, par les ministres du culte, si les parents le réclament, mais, en classe, jamais.

D'abord, les parents n'ont pas à réclamer l'instruction religieuse pour leurs enfants; ils ne peuvent pas s'y opposer, puisque, comme nous venons de le dire, ils se sont engagés à la leur faire donner.

Mais — et c'est le point qu'il faut mettre ici en lumière — l'éducation, ou, si l'on veut, l'instruction catholique ne consiste pas uniquement dans quelques leçons de catéchisme. Si la religion catholique n'était qu'une simple philosophie, il suffirait d'en prendre quelques leçons, n'importe quand et n'importe où, sauf à oublier le lendemain ce qu'on a appris la veille; mais la religion catholique est essentiellement une vie. Tous les jours, à toute heure, dans tout ce qu'il voit et entend, doit se former la mentalité catholique du baptisé. Il ne lui suffit pas de ne rien apprendre contre le dogme et la morale de l'Eglise (ce qui est le propre de l'école neutre); il doit respirer une atmosphère catholique. Ce n'est pas assez que le maître d'école soit catholique dans toutes les parties de son programme : à lui incombe le devoir d'enseigner explicitement la doctrine chrétienne. Le catéchisme, pour des élèves catholiques, fait partie intégrante de la classe. De l'autorité, du prestige de l'instituteur doit leur venir cet enseignement.

Les maîtres du jour, avec les journalistes qui les servent et en sont servis, se refusent à admettre aucune de ces idées. Mais, s'ils ont la force, ils n'ont pas la raison. Un fait s'impose, qu'ils ne peuvent nier : dans presque toutes les écoles de campagne, la totalité des enfants est baptisée, dans les villes, à part un très petit nombre, la proportion des baptisés est, au moins, de 80 p. 100. De ce fait, éclatant à tous les yeux, il résulte que les enfants doivent être élevés suivant les exigences du baptême, c'est-à-dire suivant toutes les prescriptions de l'Eglise catholique. Les parents eux-mêmes, après avoir consenti le baptême, ne peuvent pas s'opposer à cette éducation, qui en est la nécessaire conséquence. Or, l'éducation catholique est moralement impossible, si l'école n'est pas foncièrement catholique. Nous devons conclure, si nous sommes logiques et de bonne foi, que toutes les écoles primaires de France doivent être catholiques. Ce qui n'empêche qu'on n'en puisse ouvrir pour le petit nombre de juifs et de protestants... jamais pour les athées.

En toute sincérité, je ne crois pas qu'on puisse rien objecter contre ce raisonnement. Mais il s'en dégage une autre conséquence, tout aussi nécessaire. Si les élèves de toutes les écoles primaires de France sont en immense majorité catholiques, ils doivent être soumis à la haute direction et à la surveillance des évêques. Aux évêques appartient le droit de contrôler tout l'enseignement qui se donne et tous les livres mis entre les mains des élèves. Les parents — de qui seuls relèvent les enfants — ne pouvaient pas présenter leur fils au baptême, sans le mettre, *ipso facto*, sous la juridiction de l'évêque. Cela ressort nécessairement de la nature même du baptême. Le baptême et la juridiction épiscopale sont absolument inséparables: tout baptisé qui se soustrait à la juridiction de l'évêque est un déserteur, un apostat.

Je comprends que des incrédules, bien que la plupart baptisés, dénient toute valeur au baptême; ils ne peuvent pourtant pas nier que, parmi les catholiques, telle est la portée de cet acte et que, par suite, en consentant le baptême catholique, les parents consentent à mettre leur fils sous la juridiction de l'évêque. Une fois passé ce quasi-contrat qui, de sa nature, est irrescindible, les parents ne peuvent le retirer. Bien moins le peuvent-ils ceux qui n'ont aucun droit sur les enfants. Du fait de son baptême, tout baptisé doit être soumis à

l'évêque — évidemment, en seule matière religieuse et morale — jusqu'à son dernier soupir, sans que jamais personne au monde puisse le soustraire à cette autorité paternelle. L'intervention des évêques dans la question des écoles primaires (on pourrait en dire autant des écoles secondaires et supérieures) n'est donc pas une usurpation, une affaire de parti politique : c'est le plus strict de leurs devoirs, quoique seuls ils aient à juger du moment et du mode de le remplir.

Nos persécuteurs se plaisent à redire que les catholiques ont toute liberté de pratiquer leur religion. Mais ils ne prennent pas garde que la liberté nécessaire pour tous les baptisés, c'est celle de recevoir une éducation catholique. S'il fallait choisir entre l'éducation non catholique et le fermeture de tous les édifices religieux, il ne saurait y avoir un instant d'hésitation. L'école catholique est pour tous les baptisés la première et la plus indispensable des libertés. Il est manifeste, en effet, que si les enfants baptisés ne connaissent pas leur religion, il leur sera impossible de conformer leur vue à ses croyances et à ses préceptes. Nous ne le voyons que trop. D'une part, le baptême les oblige à vivre en catholiques, d'autre part, ils sont mis dans l'impossibilité pratique de connaître leurs devoirs de catholiques. Si l'école sans Dieu prévaut c'est forcément à brève échéance, la mort du catholicisme en France. Ce dernier point est admis par tout le monde (insuffisamment par certains catholiques); et c'est justement où tendent toutes les lois liberticides de l'école confessionnelle. Mieux vaudrait le culte dans les granges et les souterrains.

Quant au catéchisme, qui se fait deux ou trois fois par semaine, je le répète, ce n'est pas assez pour une éducation catholique, surtout lorsque l'école vient contrarier ou contredire cet enseignement. Exilée de l'école, la doctrine chrétienne n'apparaît plus que comme une connaissance accessoire indigne de retenir l'attention et dont on peut commodément se passer. L'enfant baptisé ne doit pas être éclairé par une lumière intermittente, fugitive, blafarde; mais par une vive lumière continue; — et cette lumière ne doit pas seulement éclairer son intelligence, elle doit réchauffer son cœur, enflammer et fortifier son vouloir. La religion est le soleil de sa vie.

Il y a droit, un droit absolu et transcendant. Nous n'avons parlé que de son devoir d'être catholique; mais son droit l'emporte, de quelque manière, sur son devoir. Par le baptême, Dieu confère à tout baptisé le droit à la béatitude éternelle; lui confère, en même temps, le droit à tous les moyens nécessaires pour y parvenir. Bien que le service de Dieu soit un devoir essentiel et inhérent à toute créature, cependant, ce devoir n'a pour objectif réel et pour terme final que les joies ineffables de l'éternité.

Or un catholique ne peut servir Dieu, comme Dieu le demande, s'il ne pratique pas sa religion. Il a donc autant droit à recevoir une éducation catholique, qu'il a droit, par son baptême, au paradis. Et c'est ce droit primordial, le plus élevé qu'on puisse concevoir, que l'école laïque foule aux pieds, en privant le baptisé de Dieu et de l'instruction catholique. Non, les parents eux-mêmes ne peuvent rien contre ce droit; au contraire, c'est le premier qu'ils doivent défendre, serait-ce contre l'Etat tout-puissant, et le dernier qu'ils puissent sacrifier, ou plutôt, celui que, pour rien au monde, ils ne peuvent sacrifier. Rien de plus légitime que les Associations des pères de famille pour défendre ce droit intangible de leurs enfants. Si elles méritaient un reproche, ce serait de ne pas embrasser la France entière et de ne pas solliciter avec énergie la création d'écoles officielles primaires purement catholiques.

Hélas! combien d'hommes ont perdu la foi et l'espérance du bonheur éternel, à cause du mépris qu'on fit, aux jours de leur enfance, de ce droit supérieur! Ils seront éternellement malheureux, mais ils le devront à ces laïcisateurs barbares, qui leur enlevèrent la vie de l'âme. Personne n'est damné par sa

faute; mais on peut être mis dans de si mauvaises conditions, que le salut devient extrêmement difficile. On peut juger par là de la responsabilité encourue par les auteurs de ce crime.

Concluons que l'école primaire, en France, doit être catholique. Rien ne sert de dire que l'Etat n'a pas de doctrine (il devrait être catholique, ne serait-ce que pour représenter dignement la majorité de la nation). En admettant pour un instant cette position, je dirais que justement parce qu'il n'a pas de doctrine, il est tenu de protéger la doctrine du plus grand nombre. Tant que le baptême catholique sera toléré, tant que 80 p. 100 des enfants seront baptisés, l'Etat devra fournir aux parents et aux enfants des maîtres catholiques. Bien plus devra-t-il autoriser toutes les écoles catholiques et privées.

A cette conclusion, on ne peut opposer qu'une double fin de non-recevoir : la première : bien que l'Etat professe n'avoir aucune doctrine, il en a une qui consiste à affirmer que la religion catholique (il ne s'occupe pas des autres) est fausse et digne de toute la vindicte des lois; la seconde : enfants, parents, école, tout doit être sacrifié aux vues et aux intérêts de l'Etat. Sur ce double fondement repose l'école laïque. — On disait autrefois l'école neutre. C'était bon pour les débuts de la guerre religieuse : on craignait d'éloigner les familles; aujourd'hui, après avoir fermé quatorze mille écoles catholiques, et à la veille peut-être de décréter le monopole *laïque*, on n'a plus de ménagements à garder : (1). « Il n'y a plus d'école neutre; l'école neutre est impossible ».

Voyons ce qu'il en faut penser.

(La suite, relative à l'école neutre, dans notre prochain numéro.)

HARO SUR « LA CORRESPONDANCE DE ROME »

La presse anticléricale s'efforce de faire du bruit autour d'une information fantaisiste lancée par la *Kœlnische Volkzeistung* contre *La Correspondance de Rome;* et nos organes catholiques libéraux, heureux, eux aussi, de saisir une occasion de représailles diffamatoires, font écho avec empressement à la feuille allemande.

Il n'y a pas de couleuvre si énorme que cette presse catholique *démo-libérale,* comme la vaillante *Correspondance* la qualifie exactement, ne soit prête en pareil cas à avaler avec délices, mais le présent morceau paraîtra de digestion plus difficile aux catholiques qui n'ont

---

1. Dans la séance du 16 février, le ministre de l'Instruction publique avait dénoncé Mgr l'évêque de Bayonne comme ayant condamné l'enseignement neutre (laïque). La réponse ne s'est pas fait attendre, (*La Croix,* 23 février); elle est sans réplique. Mgr Gieure cite les coryphées du *laïcisme,* qui condamnent bien plus fort que lui l'école neutre : MM. Aulard, Lafferre, Viviani, Buisson. Qu'il suffise de reproduire ici deux ou trois citations :

M. Aulard. — La neutralité est une blague, un trompe l'œil, un mot vide de sens.

M. Lafferre. — Si la neutralité était admise vis-à-vis de la théocratie et de la République, elle serait une trahison envers la pensée laïque et la démocratie.

M. Viviani. — La neutralité fut toujours un mensonge (entre des milliers d'autres)... On poursuit cette chimère, pour rassurer quelques timidités, dont la coalition eût fait obstacle à la loi.

M. Buisson. — Un pays qui rêverait de tels maîtres (neutres) mériterait, pour sa honte, de les avoir.

Il faut lire toute la lettre de Mgr Gieure.

pas cet appétit effréné et furieux. Il ne s'agit pas moins, en l'espèce, que d'un désaveu formel infligé à Mgr Benigni par le cardinal Merry del Val. C'est sous cette forme alléchante que tous annoncent la nouvelle. Quelle jubilation partout! Il faut si peu de chose pour faire le bonheur des malheureux! La déception n'en est pas moins cruelle quand ils s'aperçoivent que c'était un leurre.

C'est cependant charité de les en avertir. Acquittons-nous de ce devoir.

Voici l'information qui a couru aussitôt de tous côtés.

Le protonotaire apostolique, Mgr Ehses, en remettant hier le second volume sur les actes du Concile de Trente au pape et au sous-secrétaire d'Etat, raconta à ce dernier les incidents récents entre la presse allemande et la *Correspondance romaine*. Le cardinal Merry del Val l'a autorisé à faire la déclaration suivante :

« La *Correspondance romaine* n'a aucun caractère officiel ou officieux. C'est simplement une publication privée agissant sous sa propre responsabilité. Le Vatican prend ses décisions sans se laisser influencer par les indications de la presse, grâce à un contact continu avec les évêques, sans se soucier des exagérations et des généralisations de l'un ou l'autre parti. Les bruits venant de France, spécialement doivent plutôt être considérés au point de vue de l'antagonisme national, et on ne doit pas les prendre au tragique. La confiance du Vatican envers les évêques et les catholiques allemands n'est en rien ébranlée, et de même il n'existe aucune raison d'une nouvelle campagne contre les syndicalistes chrétiens professionnels. Rien ne s'est produit qui puisse donner motif au Saint-Père de changer son opinion, clairement exprimée diverses fois au cardinal de Cologne, et spécialement lors de son voyage à Rome. »

Admettons cette information pour exacte : que contient-elle de particulier concernant *La Correspondance de Rome?* Absolument rien. Le cardinal Merry del Val n'aurait fait que répéter ce que la feuille romaine a pris soin de dire vingt fois elle-même : elle n'a aucun caractère officiel ni officieux. Où voit-on là l'ombre d'un démenti ou d'un désaveu? C'est simplement la confirmation de ce qui a toujours été affirmé.

Mais la véracité de cette relation est infiniment suspecte, et, pour mieux dire, absolument invraisemblable. Ce canard a des battements d'aile trop bruyants et crie comme un oison qui se sent le couteau dans la gorge. Affirmons sans crainte que le cardinal secrétaire d'Etat n'a nullement autorisé Mgr Ehses à faire cette déclaration en son nom. Quand le gouvernement pontifical veut faire savoir quelque chose, ce n'est pas en usant de pareils biais. Le procédé qu'on lui prête ici est contraire à tous les antécédents.

A qui peut-on faire croire que son premier ministre ait choisi ce moyen et qu'il ait voulu discréditer indirectement, par le langage qu'on lui attribue et qu'il aurait chargé Mgr Ehses de faire entendre, un fonctionnaire de son administration, maintenu par lui à la secrétairerie d'Etat même après sa sortie de charge régulière, par une faveur spéciale qui est une preuve de haute et intime confiance?

Le Vatican ne demande pas ses décisions à *La Correspondance de Rome*, personne n'en toute, mais cela ne dit point qu'il ne se sert pas

d'elle pour éclairer les catholiques sur ces directions, les soutenir et les défendre. Le jour où il désapprouverait *La Correspondance de Rome*, Mgr Benigni serait invité à ne plus s'en occuper : tant que ce fonctionnaire du Vatican continuera de l'inspirer, au vu et au su du Saint-Père et du cardinal secrétaire d'Etat, tout ce qu'on dira pour en infirmer le crédit prouvera seulement que ses adversaires sont animés d'un esprit d'opposition aux vues pontificales.

On fait dire au cardinal que « les bruits venant de la France spécialement doivent être plutôt considérés au point de vue de l'antagonisme national ». Et le secrétaire d'Etat du Saint-Siège aurait aussi chargé Mgr Ehses de répéter cela? Le diplomate qui parle ainsi réside à Cologne. C'est clair.

Quant à la pensée du Saint-Siège sur l'opportunité des syndicats chrétiens, sur la faveur à leur accorder, elle a été en effet clairement exprimée diverses fois, mais dans une note qu'on aurait peine à reconnaître ici.

Les *Débats*, le *Matin*, et leurs cousins par alliance, nos journaux catholiques libéraux, perdent donc leur peine.

Mais une feuille qui récolte ici ce qu'elle mérite, c'est la *Libre Parole* (façon Bazire et Denais). Le *Matin* du 19 juillet, qui intitule en gros caractères son article : « La Correspondance de Rome dévavouée par le Vatican », ne croit pas pouvoir mieux faire que d'aller rechercher et de reproduire intégralement, s'il vous plaît, l'odieux article de ce journal contre Mgr Benigni, que nous avons inséré et qualifié il y a plusieurs mois. Deux colonnes d'injures.

L'article de la *Libre Parole* a trouvé sa vraie place dans le *Matin*.

LES CHRÉTIENS SOCIAUX EN AUTRICHE

Le *Nouvelliste de Lyon* donne sur ce sujet un article d'intérêt général qui mérite d'être cité.

On sait que les élections du mois dernier en Autriche ont été un désastre pour les chrétiens-sociaux. A Vienne, notamment, sur vingt mandats qu'ils détenaient au Reichsrath, ils en ont perdu dix-sept, dont neuf ont passé aux socialistes, sept aux libéraux, c'est-à-dire au parti franc-maçon bourgeois, et un aux indépendants. M. Gessmann, qui avait succédé, comme chef du groupe, au docteur Lueger, longtemps maire de Vienne, a été battu dans la Basse-Autriche. Bref, c'est une déconfiture complète, et elle est d'autant plus remarquable que l'Autriche était le pays où le parti chrétien-social s'était constitué, où il avait élaboré ses formules et dessiné son programme, d'où il s'était répandu au dehors et notamment en France, le pays enfin où il avait été un moment en passe de conquérir le pouvoir.

Quelles sont les causes de cette évolution?

A coup sûr les chrétiens-sociaux avaient affaire à forte partie. En Autriche, toute la grande presse sans exception est aux mains des juifs; les catholiques n'ont à eux que des journaux de petites villes,

hebdomadaires ou bihebdomadaires, influents sans doute dans leurs milieux, mais forcément étrangers à l'orientation de la grande politique et à la formation de l'opinion dans le monde des intellectuels.

En France, cette déroute a été appréciée de deux façons très sensiblement différentes, d'une part par la *Vie nouvelle*, organe, croyons-nous, de l'Association catholique de la Jeunesse française (1), de l'autre par l'*Univers*.

La *Vie nouvelle* reconnaît d'abord que ce groupe des chrétiens-sociaux d'Autriche était quelque chose de fort hétérogène. C'était un mélange d'idées chrétiennes et d'idées sociales, tel donnant davantage au catholicisme et tel autre au socialisme. « Le parti social-chrétien, disait-elle, se compose de groupes bigarrés. Il est ce qu'eût été le ralliement de Léon XIII en France. »

Avec cela, dirons-nous, on a des coalitions momentanées, mais ces coalitions ne survivent guère aux circonstances ou aux hommes. C'est bien ce qui est arrivé à Vienne : Lueger mort n'a pas eu de successeur qui imposât comme lui la cohésion; puis un nommé Vergani, froissé dans ses ambitions ou ses intérêts, a emmené plus à gauche l'aile gauche strictement antisémite.

La *Vie nouvelle* joint une autre explication, plus suggestive peut-être. « *Les chefs*, dit-elle, *ont commis la faute impardonnable de paraître cléricaliser la politique.* » Nous touchons donc au vif de la question : il s'agit de savoir qui l'emportera, des préoccupations religieuses ou des préoccupations sociales. Comme la chose se présentait en Autriche, la question était ou bien de baptiser le socialisme, ou bien de socialiser la religion, quoique, à notre avis, l'un des deux ne vaille pas mieux que l'autre.

Le correspondant de l'*Univers* — « éminente personnalité catholique fort au courant du mouvement international » — juge la tactique des chrétiens-sociaux d'Autriche dans un sens diamétralement différent.

Il accuse d'abord la conjuration libérale internationale et son action par la grande presse de tous les pays, y compris la presse de Vienne, qui marche la main dans la main avec celle de Paris, Berlin, Bruxelles, Rome et Madrid. Soit, mais continuons.

Après, le correspondant en question accuse « l'affaiblissement de la foi, qui est général, puis surtout le fléchissement des principes chez ceux-là mêmes qui se posent en militants.

» La politique, dit-il, est une grande corruptrice, et les partis qui se constituent pour la défense de nos principes religieux et sociaux, n'échappent pas à certaines infiltrations désagrégatrices.

» Alors qu'au début de leur action leur attitude était franche et nette, ils en arrivent à atténuer peu à peu leurs principes, à voiler leur drapeau, à cacher leurs traits primitifs sous le masque blafard d'un certain libéralisme; et tout cela déconcerte et éloigne les catholiques sincères et enthousiastes; tout cela énerve la masse des popu-

1. La *Vie Nouvelle* est l'organe officiel de l'A. C. J. F. Son appréciation est suggestive. (N. D. L. R.)

lations et la jette dans les bras d'un libéralisme plus accentué : car les foules sont simplistes, elles vont aux couleurs voyantes largement étalées.

» Si tout ce que nous venons de dire se vérifie au point de vue religieux, il en est de même au point de vue social. Tant de groupes catholiques qui avaient pour but primitif la restauration du règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son intégrité et par lui l'avènement de la justice et de la paix parmi les classes, en sont arrivés insensiblement à être plus sociaux que chrétiens, préparant sans s'en douter une partie de leurs adhérents à passer avec armes et bagages au camp socialiste, où ils trouveront moins de réticences et plus d'énergie.

» Le parti chrétien-social autrichien est une victime de ces lentes déformations et de ces atténuations de fait, qui portent une atteinte profonde à la vitalité des principes moteurs d'un parti catholique...

» La plus grande crainte du parti chrétien-social autrichien était toujours d'être taxé de clérical. Un mot échappé à un des députés ecclésiastiques qu'il envoyait à la Chambre, caractérise bien cette mentalité : « Notre parti n'est pas clérical, disait-il; entre le cléricalisme » et le libéralisme, il existe une opinion intermédiaire, et c'est l'opi- » nion chrétienne-sociale. » A cette déclaration malencontreuse quelqu'un répondit finement : « Il n'y a que le jour et la nuit : ce qui » s'insinue entre les deux, c'est le crépuscule. » Un autre député, prêtre aussi, ayant été, comme ses collègues, traité de clérical, protesta contre cette épithète, jugée injurieuse par lui.

» Voilà de petits faits qui expliquent la confusion des esprits, la déroute et la défection. »

Tout cela est écrit pour l'Autriche, mais pourrait l'être tout aussi bien pour la France. Je croyais entendre parler de l'abbé Lemire.

Nous connaissons bien, nous autres en France, ces tactiques d'effacement, tout aussi bien que ces complaisances pour les idées socialistes. Sous le faux prétexte que les socialistes ont pris de nous leur programme, nous avons des gens qui travaillent sans rire à leur prendre le leur pour de bon. Faisons-nous petits comme chrétiens, semblent-ils dire, pour nous faire grands et très grands comme sociaux et sociologues. Et le résultat? demanderez-vous. Eh bien! c'est le même qu'en Autriche, à cela près que les chrétiens-sociaux de là-bas ont perdu le pouvoir après l'avoir eu, tandis que nous ne l'avons jamais eu qu'en des espérances de plus en plus différées et lointaines.

L'Allemagne elle-même n'échappe pas à ces dissentiments. Là-bas, il est vrai, le conflit porte sur une autre question, plus pratique et moins théorique. Les syndicats ouvriers doivent-ils être, oui ou non, confessionnels, c'est-à-dire catholiques? C'est nécessaire, dit-on à Berlin; c'est inutile, répond-on à Cologne. De là deux grands courants opposés, celui des syndicats « catholiques » qui prévalent dans les diocèses de Breslau et de Trèves, et celui des syndicats simplement chrétiens, dont le centre est à Cologne et qui ont malheureusement

pour eux nombre de prêtres insuffisamment dominés par leur caractère sacerdotal.

Entre les deux groupes règne malheureusement une division véritable, qui de la part des syndicats chrétiens va jusqu'à l'hostilité contre les syndicats catholiques. Autant le Sillon contre les syndicats jaunes.

On le voit, ce n'est pas en France seulement que les problèmes sont posés. Mais ce qui vient de se passer en Autriche et ce lamentable effondrement des catholiques-sociaux peuvent bien nous servir de leçon ou tout au moins d'avertissement. On ne lutte pas contre le socialisme en lui empruntant des idées ou des formules; et l'on défend mal l'Eglise en en rougissant.

SEMAINE RELIGIEUSE ET KERMESSE *(suite)*

Le *Nord-Patriote*, dirigé par M. Robert Havard de La Montagne, ayant cité une partie de nos critiques adressées à la « Semaine religieuse d'Agen », a reçu de M. le chanoine Lespinasse une longue lettre de rectification. Nous l'insérons spontanément, par loyauté, nous l'insérons même tout entière, quoique l'apologie personnelle de l'auteur n'ait rien à voir dans une discussion qui fut tout objective et où son nom était même complètement ignoré.

Voici cette lettre :

ÉVÊCHÉ D'AGEN, Agen, le 13 Juillet 1911.

Monsieur le Directeur du *Nord Patriote*.

J'ai reçu votre numéro du 8 juillet. Si c'est vous qui me l'avez adressé, je vous en félicite. Vous avez fait acte de loyauté puisque vous m'attaquiez.

Il faut donc que je me défende. Ces plaidoyers *pro domo*, devant ces tribunaux de la presse et de l'opinion dont je récuse la compétence, me répugnent *a priori*. Pour m'y décider, il ne faut pas moins que l'obligation que m'en fait mon très distingué et très aimé Evêque, soucieux de mon honneur qu'il estime un peu le sien.

I. Je commence par la question Barbier. Vous dites : « Les nombreux » archevêques qui ont donné leur approbation aux admirables efforts de » M. l'abbé Emmanuel Barbier seront un peu surpris d'apprendre qu'ils » ont encouragé « une vilaine besogne », une œuvre très canaille ».

J'ai l'honneur, comme on aurait dit au XVII[e] siècle, de vous opposer sur ce premier point un formel démenti. Je n'ai rien dit, absolument rien dit de semblable. J'ai même dit le *contraire*, puisque dans la lettre à laquelle vous faites allusion et sur laquelle je reviendrai tout à l'heurre, j'ai dit à M. l'abbé Barbier dont je ne connaissais pas jusqu'alors la Revue : « Les idées que vous me paraissez soutenir *ont été les miennes depuis toujours* ».

Ma querelle avec M. Barbier part d'un tout autre point de vue. Ce que je reproche à M. Barbier, ce n'est point son œuvre doctrinale. Je lui ai reproché d'avoir prêté sa Revue, sans enquête et sans contrôle, à une correspondance agenaise diffamatoire pour tous mes collaborateurs et auxiliaires dans des fêtes de charité organisées sous ma direction. Il y avait là

des prêtres, des femmes du monde, de vaillants jeunes gens que j'ai voulu faire respecter.

Pour ne toucher que le point principal, j'ai reproché à M. Barbier d'avoir imprimé, sur la foi de son correspondant, qu'il y avait eu dans nos fêtes une soirée dramatique « donnée avec le concours d'artistes de métier, de professionnels de la scène bien authentiques ». Or ceci c'est de la diffamation. Le jeune prêtre, mon collaborateur chargé de cette partie des fêtes, s'est adressé à la *Société de Saint-Genest*, de Toulouse, formée et dirigée par M. Armand Praviel, catholique militant, publiciste distingué, en vue des seuls patronages et œuvres catholiques. Ces jeunes gens nous ont été conduits par notre compatriote Jacques du Puy de Goyne. Les rôles de femmes étaient tenus par des professeurs, non des professionnelles. — S'il y a eu dans leur façon de concevoir et de dresser leur programme des détails désagréables à de farouches susceptibilités, il fallait nous les faire observer amicalement. Entre prêtres, ce sont les procédés qu'on se doit. Nous aurions transmis l'observation nous-mêmes à ces jeunes gens. — Mais je n'ai pu supporter qu'on traitât une société de jeunes catholiques, du meilleur monde, comme des cabotins; qu'on nous accusât nous-mêmes d'avoir appelé des cabotins, de vouloir « baptiser le théâtre », d'être des « moralistes libéraux », d'accomplir « une œuvre de déformation dans la mentalité catholique », etc. En vérité ce sont là des énormités auxquelles d'honorables ecclésiastiques ne devraient pas être exposés de la part d'une Revue catholique.

Il y a plus. J'ai reproché tout cela vivement à M. Barbier. Mais où? Dans une lettre destinée à la publicité? Pas le moins du monde. Je le lui ai reproché dans une lettre privée, *que je lui interdisais même de publier*. Or, pensant sans doute qu'à raison du ton elle pouvait me nuire, il l'a publiée quand même. Approuvez-vous donc l'indélicatesse, puisque vous y puisez vos arguments? Entre gens du monde, Monsieur, vous le savez bien, ce procédé susciterait une « affaire d'honneur ». Est-ce parce qu'entre prêtres on n'a pas à redouter « d'affaires d'honneur » qu'on est dispensé d'agir selon l'honneur?

II. Voilà pour la question Barbier, qui est un peu vôtre d'ailleurs. Maintenant je viens plus directement à vous. Oh! c'est sans animosité! A mon âge on est un peu blasé. — Donc, vous avez déformé pour vos lecteurs, ma querelle avec M. Barbier. C'est déjà grave. Mais vous m'en servez bien d'autres! Vous dites que mes « opinions et tendances sont bien connues par la campagne que je fis jadis en faveur de la *Liberté du Sud-Ouest* ».

J'ai l'honneur de vous opposer un second démenti. Je n'ai pas à juger la *Liberté du Sud-Ouest* : des évêques, d'éminents catholiques la soutiennent : j'aurais mauvaise grâce à l'improuver. Mais les faits sont les faits. En fait, je lui suis étranger. Je ne la reçois pas. Comme vicaire général, et dans mon ministère extérieur, je me tiens sur le terrain exclusivement religieux, en dehors et au-dessus des partis politiques. Comme homme privé, j'ai mes idées et mes fidélités. Loin de combattre le *Nouvelliste de Bordeaux*, je le reçois et le lis tous les jours : son correspondant agenais est mon ami personnel. Je reçois et lis l'*Avenir de Lot-et-Garonne* depuis sa fondation, et même avant, car je collaborais au *Journal d'Agen* qui fut son père, (en un temps où vous n'étiez peut-être pas encore né), avec mon excellent ami Jules Ribès. Je reçois la *Croix*, l'*Univers*, les *Etudes*, la *Revue thomiste*, la *Nouvelle Revue théologique*, etc... Mais en vérité, que l'Inquisition moderne me permette d'arrêter là l'étalage de mon orthodoxie!

Vous me qualifiez de « libéral ». Troisième démenti. Mais au lieu de m'indigner, j'aime mieux vous fournir d'autres titres que j'ai, et que vous

ignorez, à cette flétrissure! Ma plume me valut, en 1884, une suppression de traitement. Successivement je fus refusé en 1887, et en 1890, par le Gouvernement pour des cures de canton. Je passai à frottement dur, en 1893, (après des pourparlers de six mois), par l'effort personnel de Mgr Cœuret-Varin, qui réussit encore, en 1899, à me faire nommer vicaire général. Mais, dès 1903, j'étais redevenu suspect, car M. Dumay, de hargneuse mémoire, s'opposait à ce que je fusse agréé pour un carême à Rome, « parce que j'étais le principal instigateur de la campagne menée » contre les Institutions républicaines en Lot-et-Garonne, aux élections de » 1902 ».

Libéral! voilà ce que vous, ni M. Barbier, ne ferez admettre aisément dans les nombreux diocèses de France où j'ai prêché des retraites ecclésiastiques, à Saint-Flour, à Cahors, à Montauban, à Toulouse, à Pamiers, à Tulle, à Bourges, à Angers, à Autun, à Saint-Brieuc, à Beauvais, à Amiens. On sait avec quels accents émus j'y ai parlé du Pape et de l'Eglise, avec quelle vigueur j'y ai flétri le modernisme, même avant la lettre! Libéral! voilà ce que vous ne ferez pas admettre à votre éminent et vaillant archevêque, Mgr Delamaire, dont j'ai l'honneur d'être connu depuis qu'il était notre voisin, à Périgueux.

Allons, Monsieur, concluons que vous et M. Barbier avez commis une erreur toujours déplorable sur un champ de bataille; vous avez tiré sur un ami. Affirmez hautement les idées : combattez vaillamment pour elles. Mais laissez aux Evêques et à leurs Conseils de vigilance officiellement établis le soin de censurer les personnes, s'il y a lieu. Le rôle d'accusateur public, en ce temps surtout où la note de libéralisme suffit à tuer moralement son homme, est téméraire à assumer, périlleux à tenir. A s'en rapporter aux délations d'individualités sans mandat, on risque de servir d'instrument à la passion et à l'injustice. Ce n'est pas ce que vous voulez, j'en suis sûr.

Réparez donc, en publiant ma lettre, le préjudice que vous m'avez porté et agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

LESPINASSE.
Vicaire général.

Et maintenant quelques explications pour éclaircir, mais non pour envenimer la question.

M. Lespinasse s'indigne de ce que j'ai publié sa lettre. Sans discuter, mais aussi sans abandonner le point de droit, je me bornerai à rappeler la raison que je donnais. Je n'entends pas, disais-je, me prêter au jeu qui consiste à exiger le silence d'un correspondant, en se réservant la liberté de dire autour de soi qu'il a reçu une leçon dont il ne se vantera pas. Ce n'était pas sans motif. Avant d'agir comme je l'ai fait, j'ai eu entre les mains la preuve, signée de M. Lespinasse, qu'il s'affranchissait du silence auquel il prétendait m'astreindre. Pour un fait de ce genre venu à ma connaissance, il peut y en avoir vingt autres que j'ignore. On jugera où est l'indélicatesse capable d'amener entre gens du monde une affaire d'honneur.

Cette lettre, tout lecteur l'a pu voir, ne contenait nullement la rectification qu'il dit ici m'avoir adressée.

M. Lespinasse eût été, certes, mieux inspiré si, au lieu de se laisser aller à des violences injustifiables, il m'avait écrit simplement : vo-

tre bonne foi a été surprise; nos acteurs ne sont pas des professionnels, mais des artistes de bonne volonté. Je lui en aurais donné acte loyalement, en apportant l'excuse évidente de cette bonne foi, tirée en premier lieu du propre langage de sa « Semaine religieuse », car celle-ci a eu bien tort, en ce cas, d'affubler ces honorables amateurs de qualificatifs réservés aux gens de théâtre : « mère noble, forte jeune première, jeune premier », comme si elle-même avait été bien aise de donner le change et de les faire passer pour cabotins. J'aurais ajouté que, loin de m'en tenir à cette apparence pourtant très plausible j'avais écrit afin de m'informer si elle était conforme à la réalité et que j'ai été induit en erreur par une réponse affirmative.

Voilà ce que j'ai répondu dans le *Nord-Patriote*. Mais, vraiment, c'était aussi me montrer trop bonne âme.

D'abord, m'en étais-je pris à la troupe? Avais-je qualifié indistinctement ses membres de cabotins et taxé de libéralisme l'initiative de l'honorable M. Armand Praviel, organisateur de ces représentations, ainsi que ce très estimable auteur s'en plaint dans une lettre, suggérée sans doute, qu'il voudrait que j'insère? Pas le moins du monde. Je n'ai rien dit de tout cela. C'est déplacer entièrement la question. On voit ce que M. Lespinasse y gagnerait.

La critique ne s'adressait nullement à M. Praviel et à son œuvre, qui restent ici hors de cause, mais à la « Semaine religieuse». Et que disait-elle? Que ce n'est pas le rôle d'une « Semaine religieuse » de faire, même au profit des bonnes œuvres, une réclame à outrance en faveur de ces représentations théâtrales, surtout quand des artistes femmes viennent figurer sur la scène de collèges ecclésiastiques, ni d'exalter la moralité d'un auteur comme Jean Richepin, même à propos d'une œuvre inoffensive. Tout cela subsiste après la défense de M. Lespinasse.

Cela paraît encore plus déplacé, ajoutais-je, si l'on fait attention au concours de professionnels du théâtre, et je relevais l'étrange complaisance du rédacteur qui les couvrait de compliments.

Or, je constate, après ma rectification accordée dans le *Nord-Patriote*, sur la foi de M. Lespinasse, que le renseignement, ne lui en déplaise, était parfaitement exact. Voici, de la plume même de M. Armand Praviel, dans l'*Express du Midi* du 25 juillet 1911, le compte rendu détaillé d'une tragédie de M. Maurice Magre, l'*An Mille*, — représentée au théâtre du Ramier, à Toulouse, — pièce blasphématoire, comme le constate le courageux critique — où je lis que Mlle Gardenal (la forte jeune première de la « Semaine religieuse »), « soutint vaillamment l'honneur dramatique de Toulouse au milieu de tous ces artistes de la capitale ». C'est donc bien une actrice professionnelle qui a eu les honneurs répétés de la « Semaine religieuse d'Agen » et reçu nommément les compliments fleuris de M. le Vicaire général (1).

1. Il faut ajouter, informations prises, qu'elle a quitté le Conservatoire depuis trois ans.

On peut me qualifier d'énergumène tant qu'on voudra et chercher à susciter des indignations contre moi, je persiste à dire que c'est là du laxisme pratique, et je n'ai rien à retrancher de cet article qualifié, dans la lettre de M. Lespinasse, de très perfide, très venimeux et très canaille, avec l'enjolivure de la police occulte, de la délation et du vadécardisme. Je dirai seulement qu'en vérité, ce sont là des énormités auxquelles d'honorables ecclésiastiques, directeurs de revues catholiques, ne devraient pas être exposés de la part de respectables vicaires généraux.

En exprimant ces critiques, j'ignorais totalement que la « Semaine religieuse d'Agen » fût dirigée par M. Lespinasse et, par conséquent, je n'ai pu avoir la pensée de mettre en cause ses sentiments personnels. Mais j'avoue que j'aurais été heureux d'avoir à en juger autrement que par sa lettre.

E. B.

De son côté, le directeur du *Nord-Patriote* ajoute :

M. l'abbé Emmanuel Barbier, vient de répondre, avec sa netteté et sa loyauté ordinaires, aux reproches de M. l'abbé Lespinasse. Il nous reste à défendre le *Nord Patriote* contre les démentis que lui inflige M. le vicaire général d'Agen.

Nous avions écrit que les opinions et tendances de M. Lespinasse étaient bien connues par la campagne qu'il fit jadis en faveur de la *Liberté du Sud-Ouest*. M. l'abbé Lespinasse s'élève contre cette assertion. Il se déclare étranger à la *Liberté du Sud-Ouest*. Tel est le nœud du débat. Eh bien! que notre éminent contradicteur nous permette de lui opposer certain rapport lu, le jeudi 27 février 1908, au congrès diocésain d'Agen dans la salle des fêtes de l'école Félix-Aunac. Dans ce rapport, M. le vicaire général Lespinasse, après avoir signalé, comme figurant la bonne presse, la *Croix et l'Univers*, disait :

« C'est, plus près de nous, la *Croix de Lot-et-Garonne*, une des membreuses filles de la *Croix* de Paris, animée du même esprit que sa glorieuse mère, le *Bien du Peuple de l'Agenais*, dont la vie, après une première phase courte mais militante, se prépare à refleurir plus largement, transformée non pas éteinte, dans la *Liberté du Sud-Ouest.* »

A vrai dire, M. Lespinasse ajoutait immédiatement :

« Ce sont d'autres excellents journaux locaux et régionaux dont j'aperçois des représentants dans cette enceinte, qui, quoique ne se plaçant pas exclusivement sur le terrain catholique et poursuivant des visées politiques, défendent avec nous la Religion et l'Eglise, et auxquels nous tendons la main sur le champ de bataille, comme à des auxiliaires et à des compagnons d'armes.

Les journaux ainsi visés étaient entre autres, le *Nouvelliste de Bordeaux* et l'*Express du Midi*, de Toulouse. M. le vicaire général leur rendait hommage, mais il se bornait à les considérer comme des auxiliaires, comme des compagnons d'armes, alors qu'il plaçait dans une sorte de sphère supérieure la *Liberté du Sud-Ouest*, alors en formation, et destinée, à la suite d'incidents dont le récit n'aurait pas d'intérêt pour notre public du Nord, à concurrencer le *Nouvelliste de Bordeaux*.

Le directeur de l'*Express du Midi*, M. Julien de Lagonde, assistait à la séance où M. le vicaire général Lespinasse donna lecture de son rapport. M. de

Lagonde, dont nous avions l'honneur d'être l'ami et qu'une maladie cruelle a emporté prématurément l'hiver dernier, protesta vigoureusement contre les tendances de ce rapport: M. l'abbé Lespinasse ayant répliqué, M. de Lagonde écrivit (*Express du Midi*, 6 mars 1908 :

« Je vous remercie, Monsieur le Vicaire Général.

» Je vous remercie d'avoir tenu à confirmer avec la rigoureuse précision du document la complète et parfaite exactitude de l'article auquel vous répondez.

» J'avais dit qu'en attribuant à la presse catholique et conservatrice de la région un chiffre de tirage inférieur au moins des trois quarts à la réalité, vous avez commis une erreur doublement regrettable; car elle discréditait injustement, aux yeux du commerce méridional et de quiconque a besoin de publicité, notre puissance de propulsion; et secondement elle avait pour effet d'égarer le parti de la conservation religieuse et sociale sur la valeur réelle de ses armes offensives et défensives, de lui faire admettre, contrairement à la vérité, qu'il n'est ni protégé, ni soutenu, qu'il est frappé d'infirmité dans ses moyens et de résistance, que son bras est gourd, sa voix impopulaire et sans écho, son épée courte et sans tranchant.

» J'ajoutais que cette affirmation si prodigieusement inexacte était de nature à démoraliser des troupes dont il faut au contraire affermir le courage et retremper l'ardeur. Et je ne m'expliquais ce passage de votre rapport que par l'intervention de gens intéressés à vous fournir des chiffres faux, à vous tromper sur la somme de nos forces, de telle sorte que vous fussiez conduit à émettre explicitement ou implicitement, mais toujours en contradiction avec la matérialité des faits, cette conclusion: « Créons quelque chose, puisque de l'Océan aux Pyrénées ariégeoises, il n'y a qu'une pauvre petite clientèle de 45.000 lecteurs, c'est-à-dire rien. »

» C'était là, Monsieur le Vicaire Général le point capital de votre rapport. Je vois avec plaisir que, dans les extraits ci-dessus insérés, il n'en est plus question. Vous passez condamnation. Toute cette partie de ma discussion, de beaucoup la plus importante, reste donc intacte.

» J'avais signalé un fait très considérable, Monsieur le grand Vicaire. J'avais dit que vous patronnez officiellement un journal qui n'est pas encore né et qui n'a rendu, par conséquent, aucune espèce de services; j'avais dit qu'en le nommant, dans votre rapport, de préférence aux organes qui luttent depuis trente ans pour la bonne cause, vous commettiez une injustice criante à l'égard de ces derniers; j'avais dit que, aux termes de votre travail, « hors la *Croix*, l'*Univers*, une feuille défunte et un journal en expectative, il n'existe rien — ou si peu de chose, que cela ne vaut vraiment pas l'honneur d'être nommé.

» Or, encore une fois je vous remercie, Monsieur le Vicaire Général, je vous remercie de mettre sous les yeux de mes lecteurs la preuve éclatante de la fidélité de mon analyse. Qu'on cherche, dans nos extraits, si longuement louangeurs à l'égard de la *Croix* et de l'*Univers*, si tendrement affectueux pour le journal mort et pour le journal hypothétique, qu'on cherche le nom, le simple nom des organes qui, sur place, tous les jours, sans épuiser les ressources des catholiques, comme le journal mort, sans faire appel à leur bourse, comme le journal hypothétique, sans demander rien à quiconque et en donnant au contraire à tous, ont combattu, les ennemis de l'Eglise, ont maintenu compacts les rangs de ses défenseurs et recueilli les gens de cœur dans une forteresse qui ne s'est jamais rendue.

» On ne trouvera pas ces noms chez vous, Monsieur le Vicaire Général. Ils n'y sont pas. Ah! sans doute, vous consentez à reconnaître d'une manière, générale qu'il y a de-ci, de-là, dans la région, des journaux locaux et régionaux, — excellents d'ailleurs, quoique *poursuivant des visées politiques.*

» Et vous voulez bien leur accorder le titre — élogieux peut-être dans votre esprit, mais, permettez-moi de le dire, profondément blessant, à notre sens, d'AUXILIAIRES de la défense religieuse. Est-ce que, vraiment, vous avez cru, en nous assignant ce rôle inférieur; en nous représentant comme des corps de secours dans une lutte dont nous avons soutenu tout l'effort depuis la première heure; est-ce que vous avez cru nous rendre justice?

» Mais nous nous battions avant même que la *Croix* ne fût fondée. Mais nous couvrions les champs de bataille depuis toujours. Mais il y a trente-trois ans que, pour ma part, je poursuis, non pas des visées politiques, Monsieur le Vicaire Général, mais le triomphe de la vérité religieuse et le salut de mon pays par des moyens qui me semblent les plus appropriés à ce double objet. Et ces moyens ne sont peut être pas si déraisonnables, si fragiles, si mal choisis, car je vis, ce qui est la première qualité requise du soldat. Je vis, Monsieur le Vicaire Général, alors que vous êtes déjà mort cinq fois. Et vous lirez cet article dans l'*Avenir*, ma création, alors que, de toutes les vôtres, il ne subsiste pas même un corpuscule de débris!

» Et c'est nous les *auxiliaires!* C'est nous qu'il suffit de mentionner en bloc, comme des troupes de renfort! C'est nous à qui l'on se borne à délivrer un certificat anonyme de bons services, applicable à tous et à personne, tandis qu'on met nommément au tableau d'honneur des organes prématurément enterrés après une carrière onéreuse et stérile, ou bien soupçonnés de pouvoir naître un jour et d'apporter... Mais au fait pourrait-on savoir ce qu'ils seraient capables d'apporter?

» Des énergies nouvelles? Mais les énergies n'ont pas attendu votre mot d'ordre pour se dévouer et pour agir. Des troupes fraîches? Mais où donc, mon Dieu, où donc les intrépides athlètes dont rien, jusqu'à ce jour, n'a révélé le lieu de retraite et de concentration? Une doctrine plus solide? Mais oserais-je dire que si des divergences ont surgi parfois entre nous et certaines *Semaines catholiques*, certaines *Croix* locales, certaines plumes, même très haut placées dans la hiérarchie, la voix de Rome, fulminant des blâmes et des condamnations, est venue toujours nous donner raison? »

La citation est longue, mais elle prouve surabondamment que nous n'avions pas visé à la légère, M. le vicaire général Lespinasse en parlant de ses tendances politiques et de son goût pour la *Liberté du Sud-Ouest*.

Nos lecteurs savent que le *Nord Patriote* ne recherche pas les polémiques. Mais cette discussion est de nature à les éclairer sur les multiples assauts que depuis le ralliement, la presse catholique et monarchique a dû subir. M. Lespinasse ne saurait donc être étonné, lui qui a joué un rôle dans cette campagne, que nous le lui ayons discrètement rappelé. Nous aurions préféré ne pas insister. Sa lettre nous a contraint à revenir sur un passé douloureux. Faut-il ajouter que ces dissidences n'enlèvent rien au respect que nous professons pour la personne et le caractère de M. le vicaire général d'Agen?

Robert HAVARD DE LA MONTAGNE.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE (Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLEE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE.—[illegible]8.989.

AVIS.

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards d'expédition, on est prié d'adresser directement toute demande concernant l'envoi de numéros ou le service de la revue à la Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz a Lille *(Nord)*, **et non pas** à M. l'Abbé Barbier *à Paris*.

Le « CRITIQUE DU LIBÉRALISME » forme un recueil, très complet et unique en son genre, de documents et de discussions sur le libéralisme catholique contemporain et constituera les matériaux de son histoire. Les personnes qui voudraient en posséder la collection peuvent se procurer les cinq volumes déjà parus, brochés, avec un index détaillé, au prix de 7 fr. le volume (*franco* 7,60) en les demandant à la Maison Desclée, De Brouwer et Cie. **Il ne reste plus qu'une centaine d'exemplaires**

LA CULTURE CLASSIQUE ET LA DÉMOCRATIE

Notre vocabulaire est plein de bizarreries. Il donne à la langue latine un nom qui l'enveloppe de bandelettes comme une momie; il la déclare « langue morte ». Or, jamais le latin ne fut plus vivant qu'aujourd'hui. Autour de son cénotaphe, on discute et on dispute. Il a suffi qu'une petite revue évoquât son souvenir et montrât le vide qu'il laisse dans les intelligences françaises pour qu'ausitôt une véritable bataille se soit engagée. Des ligues se fondent, des pétitions se couvrent de signatures. L'Académie française, presque au complet, se mobilise pour la défense et la résurrection de ce mort récalcitrant. Le Sénat lui-même fait semblant de se passionner au débat et il consacre une de ses séances à la question de la culture classique, au risque d'endormir sur leur banc les neuf dixièmes de ses membres.

Le résultat immédiat de la lutte est facile à prévoir. Toutes ces démarches et pétitions viennent se heurter à la marmoréenne impassibilité de M. Steeg. Parlant l'autre jour au dîner de la Critique littéraire, le ministre n'a pu s'empêcher de faire une allusion à la querelle. Il s'est vanté naturellement de n'avoir jamais songé « à découronner notre éducation nationale »; puis, en une pirouette lyrique, il ajouta :

« Mais à quoi bon écraser de ces splendeurs qui n'est point fait pour les comprendre? A quoi bon rendre obligatoires des disciplines qui supposent une vocation innée, une intelligence préparée? Les etudes gréco-latines ne doivent pas être imposées à tous, mais à ceux qui ont vraiment le sens d'en répandre l'immortel parfum après en avoir cueilli la fleur. »

Et, ce disant, M. Steeg se rangeait parmi ceux qui portent gaiement le deuil de la culture latine et qui ne voient plus dans les humanités qu'un aimable délassement de lettrés aristocratiques. Donc il est inutile d'y songer : M. Steeg se lave deux fois les mains; il n'est coupable ni d'avoir enterré le latin ni de vouloir l'exhumer.

Mais qu'importent la rhétorique et les ironies d'un ministre? Il s'agit ici du patrimoine national; il s'agit de défendre la langue de France, la culture française et le génie français. Un tel débat ne se tranche point par des fuites élégantes ou de subtiles distinctions. Il faut une solution; si nous ne l'avons pas aujourd'hui, nous l'obtiendrons demain, et je ne crois pas me tromper en disant qu'elle sera conforme aux exigences et aux traditions de l'esprit français.

I

La réforme de 1902, en confondant ou à peu près l'enseignement moderne et l'enseignement primaire, a été néfaste pour la culture générale de l'intelligence nationale. Elle fut l'œuvre de quelques naïfs qui voulaient à toute fin donner à la jeunesse française une formation plus positive, plus immédiatement pratique, mieux adaptée aux conditions de la vie actuelle. Edmond Demolins venait de proclamer « la supériorité des Anglo-Saxons » et que cette supériorité était l'œuvre de l'école anglaise, des programmes anglais. Et la formule devint aussitôt une sorte de définition dogmatique. C'était faire preuve de chauvinisme grossier et de sentiments rétrogrades que d'oser mettre en doute les arguments et les conclusions de l'économiste libéral. Dans les salons, autour des tables plus ou moins académiques, au fumoir même, on discutait âprement; et, comme il est mal porté de s'obstiner en des archaïsmes condamnés, il était bien rare que la dernière objection des sceptiques ne s'évanouît point dans la fumée du dernier cigare. Ayant fait son tour de France, l'idée arriva enfin à la Chambre. Une enquête fut ordonnée; et, durant une année, assis devant un tapis vert du Palais Bourbon, M. Ribot accueillit les plaintes et les vœux. Ce fut une élégie et ce fut une satire. Tous les écrivains, tous les grands penseurs et ceux qui se contentent de passer pour tels, tous les professeurs à lunettes et les critiques à compas défilèrent l'un après l'autre devant le juge d'instruction. Et chacun déposa contre le latin, quelquefois avec des larmes, sans pitié

presque toujours et assez souvent sans raison. A certains mots du président, on sentait en lui l'homme qui a passé le détroit, comme César passait le Rubicon, et qui rapporta d'outre-Manche, les mots après lesquels on n'a plus rien à dire. M. Brouardel, doyen de la Faculté de médecine de Paris, était un peu gêné dans sa déposition. Il avait peur de porter préjudice aux professeurs établis dans leur chaire et habitués à leur programme. Alors, M. Ribot le rassura d'un geste et d'un mot qui eussent paru sublimes en Angleterre. Il dit simplement : « *Ils luttent pour la vie !* ». Le *struggle for life* domina le procès, et ce fut presque au nom de Darwin et de sa loi de la sélection naturelle que le latin, vieux tardigrade inutile et démodé, fut renvoyé au monde des fossiles.

D'ailleurs, en nous conviant à imiter les Anglo-Saxons, on oubliait de nous dire qu'ils ne suppriment pas toute culture classique, sous prétexte de mieux armer la jeunesse en vue des luttes pour la vie. M. J. Richepin le rappelait, ces jours-ci dans le *Figaro* : « Un pays comme l'Angleterre, qui sait coloniser, a donné aux études de langues anciennes un développement particulier. Il est notamment une institution dont les Anglais sont très fiers, puisqu'elle est chargée de préparer leur admirable corps d'administrateurs coloniaux, c'est le *Civil service*. Or, que demande-t-on à ces jeunes gens qui vont être chargés de l'organisation pratique d'un pays ? Aucune connaissance spéciale, professionnelle, mais simplement la preuve qu'ils sont intelligents et laborieux, et pour cela l'étude du latin, du grec, même du sanscrit ou de l'hébreu, ne leur paraît pas inutile » (1).

M. Alfred Croiset se permit de signaler ce fait, en 1899, à la bonne foi de M. Ribot. Si le débat eût été contradictoire, l'honorable président n'eût pas manqué de répondre que l'imitation n'exclut pas le droit de donner l'exemple et que nous devons à l'Angleterre le bon service d'achever son programme par l'introduction audacieuse du système de la table rase.

Et toutes les têtes, même les mieux faites, tournaient au vent. Il y eut des vertiges inexplicables. Le 14 mai 1894, alors qu'on en était à la première escarmouche, M. J. Lemaître avait écrit dans les *Débats* : « Si je sais le français, c'est en grande partie parce que je sais le latin ». Et quatre ans plus tard, entraîné par le flot des dénigreurs ignares ou injustes, il s'écriait en pleine Sorbonne : « J'ai appris pendant dix ans le grec et le latin, et je ne sais pas un mot de grec et de latin ; je ne dois rien au latin, pas même le talent d'écrire en français. » Il ajoutait « que l'enseignement des langues mortes, dans les conditions où il est donné, est complètement inutile aux neuf dixièmes des Français qui le reçoivent ». Et, au lieu d'en conclure à la réforme de l'enseignement dans le sens traditionnel, il criait *haro !* sur

1. *Le Figaro*, 5 juillet 1911.

le latin et sur la culture classique. Au risque de se condamner lui-même, il osait publier de ces verdicts par trop sommaires : « Il y aura toujours assez d'artistes, de journalistes, d'hommes de lettres. Ce sont des espèces qui n'ont pas besoin d'être encouragées ». Ceux qui connaissent bien M. J. Lemaître et qui se souvenaient d'une de ses confidences : « *Il y a toujours deux hommes en moi* », eurent le droit de sourire et ils en usèrent largement.

Un seul homme peut-être, en toute cette longue trahison, fut logique avec lui-même et ses idées essentielles. M. Jaurès voyait bien les magnifiques dépouilles que la bourgeoisie abandonnait entre les mains des révolutionnaires. Il assistait, narquois et passionné, à ce spectacle navrant du suicide par snobisme. Dès 1896, dans une discussion sur l'enseignement secondaire, il s'écriait à la tribune : « Je voterai pour l'enseignement moderne, parce que la suppression de la culture classique à laquelle, personnellement, je suis de tout mon cœur attaché, vous portera le coup le plus funeste ». Et il concluait en ces termes : « Lorsque, il y a cinquante ou soixante ans, sous Louis-Philippe, la bourgeoisie est arrivée au pouvoir, au gouvernement, aux affaires, elle avait compris alors que le prestige de la seule richesse ne lui suffisait pas, et elle essayait, en appelant à sa tête des hommes imprégnés de la culture antique, en la défendant partout, d'ajouter pour elle au prestige grossier de l'argent le prestige d'une noble culture. Vous faites de singuliers progrès dans la décadence, messieurs. Et vous paraissez croire aujourd'hui que, dépouillés de ce prestige de la culture antique, n'ayant plus que le prestige grossier de la richesse, vous pourrez vous défendre. Non, messieurs, vous vous désarmez, vous vous dépouillez, vous vous découronnez vous-mêmes, et voilà pourquoi nous votons avec vous ». L'hallali du chef socialiste ne fit même pas réfléchir la bourgeoisie républicaine; elle acheva, le cœur léger, de se dépouiller et de se découronner. La souveraine tristesse est que la couronne tombait du front de la France elle-même et que la réforme équivalait à une *diminutio capitis* pour notre nation. M. Jaurès se plaçait à son point de vue étroit de chef de parti; il n'y aurait que quelques mots à changer dans cette prophétie pour qu'elle soit quelque chose comme le glas de mort de l'esprit et du génie français.

II

Le clergé de France avait un très beau rôle à jouer dans cette crise. Ce rôle lui était indiqué par ses traditions historiques, imposé par sa vocation et ses fonctions. Mgr Dupanloup écrit dans son livre de la *Haute Education* : « L'étude de la langue latine est quelque chose de si important pour l'Eglise catholique qu'on peut dire que l'usage pratique de cette langue n'est rien moins que la sauvegarde et le

boulevard de ses plus chers intérêts » (1). Une minute de réflexion aurait suffi au clergé de France puur qu'il comprît bien le sens de cette parole. Evidemment notre rôle était de *maintenir* contre l'engouement général et dans l'universelle trahison. Les lèvres du prêtre ne prononcent pour ainsi dire que des syllabes latines. Et c'est bien le moins qu'on puisse exiger du prêtre qu'il ne soit point une façon de machine à formules, un phonographe inconscient de ce qu'il chante, un instrument qui dévide des sons jusqu'au bout de son ressort. L'Eglise veut qu'il comprenne le sens de son rituel, de son bréviaire, de toutes les invocations qu'il adresse au ciel. — Et d'ailleurs cette gloire devait tenter le prêtre de France de sauver une seconde fois la culture latine condamnée. Les ancêtres l'ont fait jadis; le même rôle lui est offert de nouveau, aux environs de 1895. La conscience de son passé doit lui donner la conscience du devoir actuel. Il est impossible qu'il se fasse le complice des démolisseurs, qu'il ne s'improvise point pour une heure ou deux l'incoercible gardien des traditions menacées.

Il y a vingt ans, le prêtre français parlait le latin, comme sa langue maternelle. Une des plus fières joies de ma vie fut d'entendre, au soir d'un examen de licence ès lettres, le président du jury dire à propos de la dissertation latine d'un jeune clerc : « Aujourd'hui, il n'y a plus que les abbés qui sachent composer en latin ». Hélas! le mot n'est plus vrai depuis quelques années. A nous aussi on a parlé de la « supériorité des Anglo-Saxons », du P. Hecker et des méthodes nouvelles d'apostolat. On a raillé devant nous le traditionalisme étroit de la culture sacerdotale, l'archaïsme de la formation ecclésiastique dans les séminaires français. On nous parla de Wyseman, de Manning, de Newmann, de Tyrrell... A la bonne heure! Tous ces grands docteurs américains ou anglais ne s'engonçaient point dans un vocabulaire lointain et périmé. Ils parlaient la langue de la « conscience moderne »; leur prédication n'était point, comme la nôtre, un farci macaronique de textes bibliques et de citations patrologiques. Ils connaissaient leur temps, ceux-là, et ils se faisaient comprendre des hommes de leur temps. — D'ailleurs une réforme totale s'imposait à la chaire française : prêcher le dogme et la morale, annoncer les vérités de l'Evangile et les devoirs du chrétien, il s'agissait bien de cela! « *Soyons sociaux!* » disaient les jeunes clercs. Ils s'en revenaient de la *Semaine sociale* à peu près comme les Apôtres durent sortir du Cénacle : ils étaient lyriques, enthousiastes, tendant vers le monde contemporain des bras de tendresse, prêts à parler toutes les langues, une seule exceptée peut-être : cette vieille langue romaine qui donne au prêtre un aspect hiératique et suranné. Nos arrière-neveux riront à nos dépens; telle scène les amusera dont leurs oncles vénérés furent les acteurs. Celle-ci, tenez : c'est à Marseille, à la clôture de la *Semaine sociale*. Un bateau rentre dans le port; le pont est couvert de jeunes

1. T. I[er], p. 132.

abbés qui ont ajouté une excursion sur la grande bleue à d'autres excursions dans le bleu des chimères. On revient maintenant. La brise est douce et parfumée. Les abbés sont enivrés des souffles du large; ils entonnent la *Marseillaise* et le bateau glisse sur les flots aux harmonies du pieux cantique. Soudain un coup de mistral imprévu décoiffe les plus lyriques; les chapeaux tombent à la mer, et, comme il fait nuit déjà et que les têtes sont suffisamment chaudes, on abandonne aux vagues nocturnes les couvre-chefs inutiles. Et les bourgeois attablés à la terrasse des cafés, sur la Canebière, voient défiler le monôme étrange :

— Té, mon bon, une procession!

Le lendemain, les chapeliers ecclésiastiques de Marseille firent d'excellentes affaires.

Le malheur est que le mistral moderniste et démocratique n'a pas lancé à la mer que des chapeaux de voyage; il emporta une tradition. La langue latine fut jetée par-dessus bord. Elle était inutile, encombrante, démodée. Les nouveaux Pères de l'Eglise s'appelaient Blondel, Le Roy, Loisy, Lemire, Dabry, Laberthonnière. Ils parlaient français, ces messieurs. Leur pensée était bien obscure, mais leur langage avait des limpidités d'eau claire. Et, quand une fois on a saisi les mots, c'est plus qu'il n'en faut pour être un grand maître de modernisme et de démocratie sociale. Après cela, on rentrait dans les séminaires..., et la séance continue. Les maîtres n'osent plus enseigner en latin; on ne les entendrait pas. Les jeunes lévites ont un manuel en langue vulgaire, une traduction de la Vulgate, et cela leur suffit. Quand, d'aventure, une phrase latine se risque dans les salles de cours, elle se pare d'une luxuriante floraison de solécismes et de barbarismes. « Un pas de plus, — écrit M. l'abbé Guilbert, directeur du Séminaire de l'Institut catholique de Paris, — un pas plus et il sera de bon ton d'ignorer le latin. Le pas a été franchi en certains lieux; et alors on sourit de ceux qui citent encore des textes latins dans leurs sermons, de ceux qui ont foi dans l'utilité des argumentations latines, de ceux qui consultent les sources latines des Pères et des théologiens... » (1). Et le courant est tellement violent que certains séminaristes en arrivent à souhaiter une liturgie en langue vulgaire. Je me souviens d'un jeune diacre que je rencontrais, l'an dernier à Sils-Maria, dans l'Engaddine. Assis au bord du lac, il lisait un article de l'*Ecclésiastical Review*, où le Dr Campbell, d'Halifax, bataillait contre la liturgie latine. Le diacre était conquis; il ne trouvait pas la moindre objection à opposer au paradoxe américain. Une seule considération l'inquiétait un tant soit peu : « Le français est si peu musical, — me disait-il, — qu'il sera difficile de chanter les offices en notre langue ». Et, poussant du pied vers le

---

1. *Revue pratique d'Apologétique*, (1er août 1909, p. 641-643).

lac un minuscule morceau de rocher, il ajoutait en souriant : « Le latin finira comme cela; il est dans le lac! »

Ce diacre est aujourd'hui légion. Au lieu de maintenir, il trahit, il abandonne. Il fait cause commune avec les démolisseurs. Le maximum de la conscience démocratique a émoussé chez lui le sens catholique et le sens français. Il marche à rebours de ses origines et des traditions qui devraient commander sa vie. Et le groupe dont il est se fait tellement dense que le cardinal Satolli écrivait, le 27 avril 1909, aux évêques de France : « Nous avons appris, non sans chagrin, que l'usage du latin, dans certains séminaires, est tellement tombé... qu'il y a lieu de craindre que l'ignorance de cette langue n'apparaisse jusque dans l'exercice des fonctions sacrées ». La manie du moderne est un formidable agent de destruction; elle a dévoyé le clergé de France, jusque dans les habitudes qui sont la gloire de son passé. Sous prétexte de l'adapter aux exigences nouvelles de son ministère, elle le déracine de son sol atavique. Bossuet disait : « Ce que j'ai appris de style, je le tiens des livres latins et un peu des grecs ». Le jeune clergé de France n'a plus besoin de maîtres, qu'ils soient grecs ou latins. Il est *modern' style*, et cela lui tient lieu de tous les ... styles.

III

Le fléau ne sévit pas que dans la tribu de Lévi. Il est vrai que les générations issues des néfastes programmes de 1902 ne font q'apparaître au soleil. Cependant la réforme commence de donner ses fruits et la cueillette des primeurs est navrante : une pleine corbeille où dominent la poire blette, le fruit vert et même... le fruit sec. M. J. Lemaître bat sa coulpe avec une touchante contrition; M. J. Richepin lui-même, le poète des gueux et de l'argot, s'effraie soudain que les gueux pullulent et que l'argot se généralise. Il n'y a que M. Ribot qui refuse d'ouvrir les yeux. Le 3 juillet, à la tribune du Sénat, il levait vers le ciel des bras immensément longs et il prononçait quelques phrases immensément tristes. Il se rassurait toutefois avec quelques-unes de ces vérités premières qui sont la consolation des pères navrés et deshonorés. Il disait : « Il est bon d'avoir le culte des lettres anciennes; il ne faut pas en avoir la superstition... La France est un pays latin, mais elle n'est pas un pays exclusivement latin..., *etc.*, *etc.* ». M. Ribot a deux raisons pour ne pas se repentir. La loi est son œuvre et il est toujours cruel d'avouer une faute, surtout si cette faute est un crime. Et puis M. Ribot a le respect de la volonté populaire, si sotte qu'elle soit. Il ne serait plus républicain sans cette vertu élémentaire. La sagesse et le droit ne sont à ses yeux qu'un total de voix. Or, la culture latine a contre elle les sentiments de la majorité, donc il ne peut être question de la restaurer. Si quelqu'un dit

qu'on peut discuter la majorité, qu'il soit anathème et... réactionnaire.

Et pourtant les faits sont là. Ils parlent, ils crient, ils étourdissent les oreilles. Le concert est à peu près unanime des hommes sincères; les uns et les autres, celui-ci avec une franchise brutale, celui-là en des atténuations rougissantes, constatent une diminution, une dégradation de l'esprit public. Les hommes sont moins hommes qui se sont spécialisés trop tôt et qu'on parqua tout de suite dans le cercle étroit des préoccupations utilitaires. En dehors de leur petit domaine fermé, ils sont lamentablement ignorants et inaptes à tout le reste. Leur esprit manque d'horizon et de netteté. M. Plésent, professeur à Louis-le-Grand, s'exprime ainsi : « Les élèves nourris de science, gavés de mathématiques, sont de plus en plus dépourvus des deux qualités principales du mathématicien : la logique et le raisonnement. Tous les professeurs de sciences vous le diront comme moi ». Pas de bon mathématicien, sans la culture latine. M. Guillain, président du Comité des Forges de France, ajoute : « Pas de bons ingénieurs sans le latin », et il constate que la plupart des jeunes recrus sont incapables « de présenter leurs idées en des rapports clairs et bien rédigés ». Le Conseil d'administration de l'Ecole polytechnique demande qu'on rétablisse les points d'avance pour les élèves ayant fait leur éducation classique, Un professeur de droit, M. Ambroise Colin, écrit ceci : « J'ai pu constater ce fait, assez surprenant au premier abord que les jeunes gens dépourvus d'études classiques se reconnaissent en général à l'infériorité de leur faculté de raisonnement ». Ils n'enchaînent plus les idées, ils ne discernent pas le général du particulier, l'argument de l'exemple; les opérations les plus élémentaires du métier juridique dépassent le niveau de leurs forces intellectuelles. C'est que les humanités ne sont pas seulement une science et une parure. Leur valeur éducative est au moins égale à leur valeur d'esthétique. Elles sont une excellente gymnastique de l'esprit, une façon de sport qui développe chez le jeune homme les forces d'analyse et de dialectique. Elles font de lui un être attentif, qui examine et qui raisonne. Les humanités sont une discipline, et, de la discipline, on pourrait dire comme de la piété, « qu'elle est utile à tout ». Plus que cela encore : elle est nécessaire. Il est nécessaire pour un jeune homme, quel que soit son métier, d'avoir le sens de l'ordre, de la méthode, de la règle, de l'éternelle logique. Il ne peut se passer de voir clair et de penser juste, du raisonnement rigoureux et de l'expression lucide, de ce secret de l'art enfin qui donne, non seulement le style de la langue, mais ce que Gœthe appelait « le style de la vie ». Et rien ne vaut peut-être, pour arriver à tout cela, le contact prolongé, la familiarité avec la littérature d'un peuple qui se distingue de tous les autres par la belle ordonnance des pensées, la clarté des expressions et la gravité permanente de son génie. Le Pape Léon XIII songeait à coup sûr au commerce avec ses ancêtres latins, quand il écrivait dans sa lettre du 8 dé-

cembre 1899 : « C'est le propre des belles-lettres... de développer dans l'âme des jeunes gens tous les germes de vie intellectuelle et morale, en même temps qu'elles contribuent à donner au jugement de la rectitude et de l'ampleur, et, au langage, de l'élégance et de la distinction ». La littérature latine est comme l'expression de la raison humaine; elle prend la vie au sérieux, elle subordonne le plaisir des vaines spéculations aux exigences de l'action. Elle est essentiellement morale, religieuse et politique; elle est l'œuvre d'hommes qui vivaient en société et qui ne supposaient pas que l'on pût vivre autrement. Joubert disait des Anciens qu'ils rendent « le goût plus pur, et le sens plus droit ». Le mot est vrai, surtout des Romains. Les Grecs sont des dilettantes et des artistes; les Romains sont des hommes et rien d'humain ne leur est étranger, ils sont des citoyens et rien de la cité ne leur est indifférent.

Voici d'ailleurs un fait et un document nouveaux qui font sauter aux yeux la mutilation que la réforme de 1902 inflige aux jeunes intelligences. Le mois dernier, plus de deux cents jeunes gens de l'Université de Paris, étudiants pour la licence ès lettres, étudiants en droit, élèves de mathématiques spéciales et de première supérieure, tous formés par les nouveaux programmes, adressaient leurs doléances à M. Steeg. Cette jeunesse se connaît et se juge; elle sent que quelque chose manque en elle et ce quelque chose elle le précise et le définit. Elle dit : « Aux discussions théoriques, nous apportons l'appoint de nos observations. N'ayant pas eu, grâce à la réforme de 1902, de professeur principal en aucune classe, nous avons été tiraillés entre toute sorte de professeurs et de méthodes. Et c'est notre premier point. *Autrefois le latin, centre des études secondaires, en assurait l'unité, et le français s'en trouvait bien ; comme ni latin ni français n'ont plus de prépondérance, nous constatons en nous, bacheliers d'hier, le manque des plus élementaires connaissances de littérature et de grammaire.* Et c'est notre second point ». Elle ajoute encore que les langues vivantes, les notions superficielles et fragmentaires des sciences physiques, chimiques et naturelles « ont chargé sa mémoire, rien de plus ». Ces adolescents se sentent « tiraillés », incomplets, autant dire informes. La mémoire leur pèse; leur jugement est léger. Ils sont moins hommes et, dans leur détresse, ils évoquent le souvenir d'autrefois, du temps où « le latin, centre des secondaires, en assurait l'unité ». Il faut que la misère soit bien profonde pour qu'elle s'avoue avec de telles plaintes par ces jeunes lèvres.

Ils sont moins hommes, ai-je dit, ceux qui ignorent la langue et la littérature latines; ils sont moins français surtout. Ah! si vous saviez comme ils parlent et comme ils écrivent nos arrivants du dernier bateau! J'attends leur premier roman, leur premier drame, leur premier poème; je n'ai encore, pour les juger, que leurs lettres, leurs discours de tribune et surtout leur dernière « composition française ».

Le vieux Laharpe affirmait jadis que « c'est dans Cicéron qu'il faut apprendre à parler français ». Il exagérait peut-être; il est bien certain en tous cas que c'est dans le dictionnaire latin qu'il faut commencer d'apprendre le vocabulaire de France. Notre langue est latine; elle est la divine fleur qui poussa sur les ruines romaines. Neuf sur dix des mots français héréditaires viennent de là, et « ces aînés de la langue en sont les gardiens », comme dit M. Lintilhac. Ce sont eux qui en recèlent le génie et l'ont maintenu intact, dans la barbarie des vieilles invasions comme dans le torrent contemporain des exotismes et de néologismes. Et c'est pourquoi ceux qui n'ont jamais ouvert le dictionnaire latin sont à peu près perdus dans le dictionnaire français. Ils ignorent le sens du mot, car ils n'en savent pas l'étymologie, la valeur originale, la propriété initiale. M. Crouzet, professeur au Collège Rollin, s'est amusé à collectionner les confusions de termes que commettent journellement les nourrissons de l'enseignement moderne. Ils écrivent : « Son *Imminence*, le cardinal de Richelieu... Il était *compatible* aux maux d'autrui... La famille doit nous *inculper* les bons sentiments... » Et d'autres formules qui dénotent chez eux une singulière tendance au massacre des vocables les plus simples. Pour ma part, j'ai tout un carnet plein de ces phrases et de ces expressions que les « modernistes » du langage lancent timidement dans la circulation. « La tragédie de Corneille est *imprégnée* d'un *souffle* héroïque... Il ne faut pas que les hommes *croupissent au fond de l'échelle sociale*... Le cœur de J. Racine est *empreint de tendresse* ». Ils parlent sans broncher de la *raffinerie* du style et de l'*emballage* vers l'idéal. Ils font dans le charabia et le galimatias; la syntaxe, l'orthographe sont traités par eux avec une familiarité qui déconcerte, et « la grammaire qui doit régenter jusqu'aux rois », au dire de l'antique Philaminte, n'est plus qu'une bonne petite servante aux souplesses et aux résignations héroïques. Le jour où ces néophytes entreront dans la littérature, je vous prédis qu'il y aura du nouveau en France. Sur ces jeunes lèvres, au bout de ces jeunes plumes, notre langue se transforme et se dissout. Dans cinquante ans, elle ne sera plus qu'un dialecte amorphe et polymorphe, une façon de nègre ou d'espéranto que les philologues auront toutes les peines du monde à rattacher par de vagues liens à l'idiome de J. Racine et de Bossuet.

IV

On s'insurge à la fin. Cette violente régression vers la barbarie impatiente les plus résignés. Il se fait, en ce moment, comme un branlebas général. La France se partage en deux camps : d'un côté, les satisfaits; de l'autre les mécontents. Et les uns et les autres font le plus beau tumulte du monde.

« Politique », crient les satisfaits. Et ils se bouchent les oreilles pour ne plus entendre. La révolte des esprits n'est qu'une insurrection de quelques mauvais esprits, de ces gens chagrins qui ont toujours une larme à verser et une plainte à exprimer. Et M. Steeg ne veut croire ni à la sincérité de ces larmes, ni à l'opportunité de ces plaintes : « Les réformes, — a-t-il dit, — ne servent jamais à rien. Quand on en fait une, on en réclame une autre. Il y a toujours des gens pour qui rien n'est parfait ». Et puis, M. Steeg est un mystique de la Démocratie, un de ces hommes qui ne permettent point qu'on doute de l'idole, qu'on touche à l'idole, qu'on ose discuter un de ses dogmes ou un de ses rites. Il a lu la pétition, et, prenant l'air inquiet d'un bedeau de temple huguenot qui n'est pas sûr du visiteur, il a demandé simplement : « D'où cela vient-il ? » Si vous croyez, par exemple que M. Steeg est un naïf et qu'il va laisser saboter la République sous prétexte de littérature, vous vous trompez bien. Il a donc poussé le cri d'alarme, et toutes les oies sacrées lui répondent en chœur sur les murailles du Capitole. M. Jean Richepin a beau protester de ses vertus civiques, de son loyalisme républicain, de son vieux passé anticlérical; on ne le croit plus. Et les *Droits de l'homme* lui répondent sans barguigner : « Parmi vos co-signataires, il y a des noms qui ne s'associeront jamais à une action sincère pour la culture française *pour et par le Peuple*, parce que ces noms sont étroitement liés aux partis dont le but est de renverser la République » (1). Et il n'y a rien à dire à cela. Il est bien évident que le latin menace la République et qu'il n'y aurait plus de place pour M. Steeg et la tribu criarde des volatiles capitolins en un pays où l'on aimerait Tacite et où l'on comprendrait Cicéron. Cependant on pourrait objecter à ces gens effarés que les grands ancêtres de 1789 étaient truffés de latin et que souvent, au peu d'esprit que ces bonshommes avaient, l'esprit des Anciens suppléait. On pourrait leur dire encore : « Regardez M. Lintilhac. Est-ce un pur, celui-là ? Il incarne, il symbolise la Démocratie, comme le Puy-de-Dôme ou le Plomb du Cantal résument d'Auvergne. Et cependant le *Conciones* lui sue par tous les pores; il est bourré de citations classiques qui lui échappent, comme le son ou l'étoupe d'une vieille poupée. Il criait, l'autre jour, au Sénat, un mot qui restera à coup sûr une des plus belles trouvailles de la critique moderne : « Virgile n'est que la lune d'Homère ! » Et M. Lintilhac n'est lui-même que le dernier-quartier de J. C. Scaliger, lequel monopolisait en son temps la période de Cicéron et la pensée d'Aristote. Vous voyez bien que les humanités n'engendrent pas fatalement la réaction et qu'on peut être à la fois un esprit cultivé et un démagogue inculte... »

Oui, on pourrait s'en tirer ainsi, avec des exemples et des arguments. Et pourtant je crois que les palmipèdes du Capitole ont raison, et,

1. *Les Droits de l'Homme*, 18 juin 1911.

dussé-je contrister le zèle innocent de M. Jean Richepin, j'affirme que la question de la culture latine est une question politique et que le devoir s'impose de la placer sur son véritable terrain.

Avez-vous remarqué d'abord d'où viennent les contradicteurs actuels de M. J. Richepin? Ils fondent un comité qui s'intitule *les Amis du français et de la Culture moderne;* ils lancent un manifeste et ce manifeste est signé de quelques noms qui sont aussi français que le mien est allemand : Basch, Andler, Hadamard, Lévy-Bruhl, Rosenthal, Weill... J'en passe et des plus symboliques. Chacun de ces noms mériterait une notice. Comme tout cela sonne bien français! et qu'il serait intéressant de tracer la courbe des chemins par lesquels tous ces amis de la « culture moderne » sont venus jusqu'à la frontière française!... Les âmes sont d'ailleurs aussi françaises que le nom est ... français. Charles Andler, alsacien d'origine et professeur en Sorbonne, est ce grand humanitaire qui, en 1908, conduisait ses étudiants à Berlin et qui rêve de « civilisation socialiste, internationale ». Il se souvient quelquefois de sa province natale, mais pour l'insulter; il estime que les menaces de Bismarck ont rendu l'Alsace « hypocrite, sceptique et cauteleuse; elles l'ont refoulée dans le cléricalisme ou dans le souci abrutissant et exclusif des intérêts matériels ». Ch. Andler est un patriote exquis!...

Quant à M. Steeg, il a pris le chemin des écoliers pour entrer au foyer français. Son père, Jules Steeg, était prussien de naissance. Il affirmait qu'il s'était fait naturaliser français en 1857, mais par malheur ses lettres de naturalisation avaient disparu dans l'incendie du siège de Strasbourg. Il est pasteur à Libourne en 1877. Depuis sept ans, il ne s'est pas le moins du monde ému de la disparition de l'acte adoptif. En 1877, le parti républicain arrive au pouvoir; l'avenir s'ouvre avec de riantes perspectives au huguenot jacobin. Alors, il déploie un zèle prodigieux pour établir, revendiquer, légaliser sa nationalité. Jules Steeg, père de M. Théodore Steeg, ministre de l'Instruction publique, est un beau spécimen de ces « Français sous condition » qui tout d'un coup adorent notre pays, mais sous réserve expresse qu'il sera le pays de la Révolution et du pêle-mêle démagogique. — Tels sont les adversaires nouveaux de la culture latine. Juifs fraîchement débarqués de Francfort ou de Hambourg, huguenots qui s'en viennent de Genève ou d'ailleurs, Français d'hier ou d'avant-hier pour qui notre langue et notre littérature ne furent qu'une acquisition livresque, barbares et métèques que nous apporta la dernière vague des invasions, ils se coalisent contre la vraie culture nationale. Ils souffrent qu'on les reconnaisse à la forme de leur phrase, à l'accent de leur parole, à ce baragouin qui sent la frontière et même le par delà de la frontière. Mme de Staël disait un jour de Napoléon qui l'exilait de France : « L'air de ce beau pays n'est pas pour lui l'air natal : peut-il comprendre la douleur d'en être sé-

paré? » Je dirais volontiers la même chose de M. Steeg et consorts : l'air latin n'est pas pour eux l'air natal, ils ne peuvent comprendre notre douleur d'en être séparés.

C'est au nom du principe démocratique que les jacobins se joignent aux métèques pour proscrire la culture latine. La Démocratie ne s'accommode point des privilèges et des distinctions; le monde qu'elle conçoit et qu'elle s'efforce de réaliser par le nivellement universel lui apparaît sous l'image d'un paysage plat, sans le moindre pli de terrain, quelque chose de bien tassé, d'admirablement uniforme, la brutale égalité dans l'unanime médiocrité. Les aïeux rasaient les clochers et même les cheminées parce qu'ils brisent la ligne de l'horizon républicain, ils coupaient les plus hautes têtes parce qu'elles sont une insulte à la géométrie démagogique. Les petits-fils ne coupent plus, ils se contentent d'aplatir. Le rouleau-compresseur remplace le couperet. Ils suppriment les élites et les classes. Plus d'aristocratie intellectuelle! La noblesse de l'esprit est condamnée, comme le fut l'autre. La culture latine confère à ceux qui la reçoivent une distinction supérieure, une élégance morale; elle les fait plus hommes, c'est-à-dire qu'elle les isole un peu du vulgaire et les exhausse dans la foule. Et c'est là son crime. Ecoutez plutôt M. Lanson à ses heures de franchise brutale : « Si, comme je le crois, — écrit-il, — nous marchons vers un recrutement de plus en plus démocratique, si le problème de la gratuité, qui est à l'ordre du jour et sera peut-être résolu demain, doit installer la démocratie même dans l'enseignement secondaire, c'est notre devoir de nous préoccuper de donner à notre clientèle... un programme et une direction qui lui soient appropriés ». Et la conclusion de M. Lanson veut « qu'on abaisse l'enseignement », qu'on « le rende plus modeste pour lui donner plus de prise ».

Il y a deux façons de réaliser l'égalité : ou bien on élève ceux qui sont en bas, ou bien on abaisse ceux qui sont en haut. M. Lanson choisit le second mode : il abaisse, il avilit. Il rejette toute éducation littéraire parce que celle-ci ne saurait convenir à « des enfants de condition humble qui sortent de familles où l'on n'a jamais lu que le journal et où on ne lira jamais que le journal ». Or, c'est pour ceux-ci, avant tout et surtout, que l'enseignement secondaire doit être désormais organisé. Le latin les dépasse, et, comme dit M. Steeg, « il ne faut point écraser de ces splendeurs qui n'est point fait pour les comprendre ». Alors sacrifions le latin; à la démocratie ombrageuse faisons l'hommage et l'holocauste de nos richesses intellectuelles. L'estomac du primaire est incapable de digérer la forte nourriture qu'on servait depuis des siècles à la table de France. Il n'y a qu'une solution : mettons tout le monde au régime du brouet noir. Ainsi nous serons tout à fait en démocratie, c'est-à-dire... en Béotie.

Et je vous prie de croire que je n'exagère point. Dès 1906, MM.

Lanson et Brunot proposaient une licence, et même une agrégation sans latin. Dans le *Censeur* du 8 décembre 1906, on pouvait lire une petite note ainsi conçue : « Un groupe de jeunes professeurs républicains et libres-penseurs, désireux de rendre l'Université moins « conservatrice », de l'adapter aux besoins d'une société *laïque* et *démocratique*, vont fonder une association qui comprendra tout à la fois des professionnels et des hommes politiques s'intéressant aux questions d'enseignement : ce sera la *Gauche universitaire*. Elle agira, elle luttera; elle s'apprêtera à soutenir les ministres de l'Instruction publique, réformateurs et *libres-penseurs*, — il y en a eu, il y en a, il y en aura, — contre les bureaux, les puissants bureaux de la rue de Grenelle qui, eux, demeurent immuablement *réactionnaires, classiques et cléricaux* ». Enfin, les vrais sentiments s'avouent sans artifice; les crétins de la démocratie universitaire ne prennent plus la peine de dissimuler leur âme aigre. Expulser le latin est une œuvre laïque, digne de tenter l'effort de la libre-pensée, de la Sorbonne anticléricale. Le latin est réactionnaire, la culture classique est réactionnaire; le groupe des « jeunes professeurs » a juré de l'exterminer. On ne fait point sa part au fléau démocratique : il faut qu'il fasse table rase de tout ce qui représente une distinction et de tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à une religion.

J'ajoute enfin que, pour le syndicat des destructeurs, la langue latine est comme un fil mystérieux qui relie notre présent à notre passé. « Si jamais le latin disparaissait de notre enseignement secondaire, — écrivait un jour F. Brunetière, — et que l'étude en fût reléguée dans nos Universités, c'est de toutes communications avec ses origines ou son passé que nous aurions coupé pour ainsi dire presque toute notre jeunesse » (1). Au contraire Cicéron et Tacite conduisent à Bossuet, Virgile à Racine, Térence à Molière. Supprimez la littérature de Rome, les œuvres du grand siècle, vous seront à peu près incompréhensibles. J'en eus, un jour, une preuve flagrante. Lorsque j'étais professeur de rhétorique, on fit débarquer dans ma classe, un beau matin, toute une escouade de l'enseignement moderne. J'étais chargé de les initier aux beautés de notre tragédie classique. Les grands garçons prirent place, ouvrirent de grands yeux, de grandes oreilles et d'immenses cahiers. Ils bâillaient souvent; ils avaient l'air anxieux et ahuri. Un jour, en descendant de chaire, j'avisai le plus intelligent et le moins distrait. Je venais de lire et de commenter les *Adieux* d'Iphigénie. « N'est-ce pas que c'est beau? » lui dis-je. Il eut un sourire honteux, à demi découragé; et tout bas, comme à confesse, il murmura : « Oui, ça doit être beau; mais je n'y comprends rien! » Ce jeune homme résume et symbolise toute une génération. Elle ne sait pas le latin; on ne l'a point acheminée pas à pas de nos origines

1. F. Brunetière, *Discours de Combat*, 1re série, p. 257.

vers notre apogée littéraire. Les mots, les formes, la langue, les images, les sentiments eux-mêmes lui échappent. Elle devine vaguement que « ça doit être beau »; mais elle ne comprend pas. Et c'est cela qui fait la joie du jacobin fanatique. Comprendre, c'est à peu près la moitie d'aimer. Comprendre J. Racine, La Fontaine, Molière, Bossuet, c'est aimer leur pensée, se rapprocher de leur idéal, communier à tous les souvenirs de gloire que ces noms évoquent et à l'histoire magnifique de notre passé. Voilà le péril. Je connais un abbé démocrate à qui le seul nom de Versailles donne des crises de nerfs. S'il vous plaît, n'éveillez point Louis XIV quand nous avons M. Fallières, Jean Racine quand nous avons Edm. Rostand... et R. Fauchois, pas même Bossuet puisque nous avons... M. l'abbé Desgranges! Les institutions politiques ne sont définitivement enterrées que le jour où se sont abolies dans la mémoire des hommes les splendeurs qu'elles créèrent et qu'elles encadrèrent. Ah! ce passé, il donne de terribles insomnies à M. Lanson, à M. Brunot et même à M. Steeg. Ils ne dormiront sur les deux oreilles que lorsque la pensée et la langue de nos pères seront pour nous des documents étrangers, la chose grisâtre et froide qui n'est plus qu'un délassement d'érudits et de lettrés. Quel repos ce serait pour eux si, au seuil de notre histoire moderne, tout d'un coup, ils arrivaient enfin à créer un hiatus, cet abîme profond qui ne laisserait plus de communications possibles entre les souvenirs d'hier et les forces d'aujourd'hui! Et, ce repos, ils le veulent à tout prix, ils travaillent à se le procurer. Il savent que le latin est la langue de nos origines, le support de nos traditions, et, pour ainsi dire, comme écrivait encore F. Brunetière, « le fondement de notre connaissance de nous-mêmes ». Ils savent que l'intelligence et l'amour des lettres latines peut conduire à l'intelligence et à l'amour de l'ordre romain .Le spectre de Ch. Maurras visite leurs banquets. Cet esprit puissant, libéré par la culture latine, de toutes les nuees du libéralisme anarchique, reprenant chaque matin son hymne clair à la discipline de Rome, à tous les principes essentiels sur quoi reposent les nations, pulvérisant les paradoxes, crevant les outres et groupant autour de lui tous ceux pour qui les sentimentalités déliquescentes ne sont pas une forme supérieure de la vérité, Ch. Maurras hante ces hommes comme un remords. Ils ont assez, et même un peu trop, d'un adversaire de cette taille; ils n'en viendraient pas à bout si, dans la lutte contre l'apostolat de ses idées, ils ne trouvaient des alliés imprévus parmi ceux qui ont pourtant la mission d'aller au vrai avec toute leur âme et de l'annoncer par toutes les voix. Du peu de latin qu'ils ont appris, une phrase leur demeure : *Sublatâ causâ, tollitur effectus*. Et, puisque de la culture latine peut naître et déchaîner de telles forces de réaction, ils se coalisent contre elle. « Sus au latin! » le cri de guerre est sur leurs lèvres un cri d'effroi. Entre leur camp et le nôtre, le dialogue qui s'échange est à peu

près celui-ci : — « Renoncer au latin, c'est nier nos origines ». — « Et après ? » — « Renoncer au latin, c'est murer dans le tombeau toutes nos grandes œuvres classiques ». — « Et après ? » — « Ainsi, cela ne nous fait rien ?... Vous élevez l'ignorance à la hauteur d'un devoir civique ?... Vous voulez faire de nos fils des cancres radieux, des espèces d'enfants trouvés qui ne sauront rien de leur famille, qui n'auront point d'ancêtres, qui n'auront rien à respecter et à aimer derrière eux ?... C'est bien cela que vous voulez ? » — « Parfaitement, monsieur ! Nous datons de 1789, nous autres... Nous datons de 1902... Notre berceau est là, notre patrie commence là. Nous n'en avons point d'autre ! » — « Alors, vive l'Espéranto ! » — « Pourquoi pas ?... Oui, vive l'Espéranto ! il n'a pas d'histoire, il est tout neuf, il n'évoque point de souvenirs... Vive l'Espéranto ! ».

***

Après cela, je ne puis m'empêcher d'admirer la douce bonne foi impénitente de M. J. Richepin. Il répondait, ces jours-ci, à ceux qui l'accusent de faire de la politique avec sa campagne pour la culture classique : « Je continue à répondre que non. Avec le comité d'honneur qui plane au-dessus de nous, composé de toute l'Académie française (moins quatre noms), et des trois quarts de l'Institut (peut-être plus au moment où j'écris ; car des noms nouveaux nous viennent encore tous les jours), avec nos comités de direction et d'action où sont représentées les opinions les plus diverses, avec l'unanimité de nos vœux ne tendant qu'à faire rétablir les humanités et à maintenir l'âme française dans son essence, et enfin, j'ose le proclamer et en être fier, avec l'indépendance de pensée qui fut sans doute l'unique vertu de ma vie, mais qui m'a valu la présidence de notre Ligue, avec tant de garanties au-dessus de nous, autour de moi et en moi, je défie bien qui que ce soit au monde de nous jeter dans la politique malgré nous » (1). Le défi ne peut en imposer à ceux qui ont la superstition des sonorités et des gestes héroïques. Je sais bien que Lucrèce ne fut pas précisément un clérical, ni Juvénal un royaliste ardent, et que Cicéron plaiderait peut-être aujourd'hui contre les Camelots du roi, ces jeunes Catilinas qui « abusent de la patience » des consuls. Et M. J. Richepin pourrait me broder sur ce thème facile des variations infiniment pittoresques qui se termineraient, comme une de ses chansons, par : « Ouvrez la porte au petiot ! », le cher petiot exilé, l'innocent qui s'appelle le latin. Mais à quoi bon se leurrer de mots et se farder d'inoffensives intentions ? Il n'en reste pas moins qu'il y a des antinomies irréductibles entre l'idéal démocratique et notre vieille éducation nationale, même rajeunie et rendue accessible à un plus grand nombre. « Ce que nous voulons si ardemment, si largement, — écrit

1. *Le Figaro*, 14 juin 1911.

encore M. J. Richepin, — c'est reconstituer une âme unique à la France, une âme en laquelle toutes les âmes de ce pays puissent communier et se fondre» (1). Cette «âme unique» n'est sans doute qu'un beau rêve, et il faut autre chose que le traitement commun des humanités pour panser et fermer toutes les blessures qu'une partie de la France a faites à l'autre. Et, d'ailleurs, cette « âme unique », amoureuse du passé, formée au culte fervent de ses gloires *littéraires*, s'évadant par tous les goûts acquis du matérialisme actuel, serait un danger permanent pour le régime démocratique. Elle postulerait autre chose; il y aurait en elle-même des « raisons séminales », comme disent les philosophes, d'une révolte et peut-être d'une révolution. Elle succomberait à des tentations qui sont souvent mortelles pour le despotisme abject du nombre : elle se souviendrait, elle comparerait; elle sentirait naître et grandir en elle-même le regret mélancolique « du temps où se faisait tout ce qu'a dit l'histoire », où le grand Français était autre chose qu'un baryton de tribune ou un maquignon heureux dans les foires électorales... Voyez-vous, cher M. Richepin, il y a plus de logique dans la résistance de vos adversaires que dans les manifestes que vous lancez. Ils se placent sur le terrain politique et vous le fuyez. Ils sont franchement dans le vrai, et vous vous mettez timidement sur un sol vague, sur un sable mouvant qui ne peut donner un solide point d'appui à votre élan.

Il faut se résigner au dilemme : ou bien renoncer à la culture latine, ou bien... Mais il est des mots qu'il est encore défendu d'écrire aujourd'hui. Je les retiens sur le bout de ma plume. On m'accuserait de mêler à l'apologie des humanités classiques l'apologie du « pouvoir fort », et cela pourrait donner un nouvel accès d'incontinence verbale aux délicates rosières de la Démocratie chrétienne.

C. Lecigne,
Doyen de la Faculté catholique des Lettres de Lille.

LES DEVOIRS ENVERS LE PRÊTRE

A la veille de la *Semaine sociale* de 1911, qui a choisi pour siège la ville de Saint-Etienne, les zélateurs de cette entreprise ont multiplié les travaux d'approche; ils ont notamment combiné, avec une habileté d'ailleurs réelle, la mise en œuvre d'ingénieux artifices de réclame et le placement immédiat de quelques dissertations originales, qui donnaient comme un avant-goût des « leçons » réservées pour la *Semaine* elle-même.

1. *Ibidem.*

Ainsi, au Congrès diocésain de Nice, M. A. Boissard, l'un des professeurs les plus réputés des *Semaines sociales*, était allé présenter une communication qui offrait ce double intérêt d'allécher indirectement et de convoquer expressément les auditeurs qu'il s'agissait de recruter pour la grande manifestation stéphanoise.

Cette communication, qui a eu les honneurs d'une reproduction dans la *Semaine religieuse* de Lyon, le 9 juin, avait pour titre : « Le devoir social du catholique laïque vis-à-vis du prêtre ». Et certes, on ressent dès l'abord une impression d'édification en voyant le souci que manifeste un professeur, et non des moindres, de traiter un sujet de cet ordre Mais la surprise naît bien vite à la lecture des développements étranges que l'auteur imagine autour de ce thème initialement onctueux. La surprise à son tour se mue en déception véritable, quand on aperçoit que le but poursuivi par l'auteur se réduisait à colporter une recommandation avantageuse en faveur des idées « catholiques-sociales », lesquelles sont peut-être toutes sociales, mais ne sont pas toutes rigoureusement catholiques, et aussi en faveur de certaines publications qui n'échappent pas non plus à ce même soupçon.

Il n'est pas sans intérêt, pensons-nous, d'examiner d'un peu près ces développements, puis de relever les procédés de publicité dont ils sont le prologue apparemment ingénu.

I

L'auteur commence par affirmer que « le catholique laïque, conscient de ses responsabilités et qui se préoccupe de remplir intégralement tous ses devoirs, a une activité sociale et charitable à exercer au regard du prêtre ». Et il ajoute aussitôt : « Cela paraît bizarre, au premier abord ». Eh! non, il n'y a rien là de « bizarre »! Le bon sens, et après lui le catéchisme, enseignent que l'homme a des devoirs vis-à-vis de son prochain, vis-à-vis de ses supérieurs tout d'abord, et comme, dans la hiérarchie religieuse, le prêtre figure à l'échelon immédiatement supérieur au laïc, les devoirs de celui-ci vis-à-vis de celui-là apparaissent comme la chose du monde la plus normale, et donc la moins « bizarre ». Il y a pourtant, ce n'est pas douteux, quelque chose de « bizarre » ici, mais c'est dans l'énoncé de M. Boissard : qu'est-il besoin, en effet, de recourir à toute cette amplification prétentieuse? Croit-on que les devoirs dont il s'agit seront mieux remplis parce qu'on aura fait croire au « catholique laïque » qu'en les remplissant, il exerce une « activité sociale et charitable », se montre « conscient de ses responsabilités », et « se préoccupe de remplir intégralement » sa tâche? Pour indiquer des devoirs immédiatement perceptibles et d'une simplicité obvie, pourquoi mettre à contribution cette terminologie de réunion publique?

La raison que donne M. Boissard de la bizarrerie qu'il craint qu'on n'aperçoive en sa thèse, est d'ailleurs plausible : « Quand il s'agit du prêtre, dit-il, on est plus accoutumé à le voir donner qu'à recevoir ». Observation assurément juste, et que nous goûtons d'autant plus qu'elle vient à l'encontre de l'orgueil démocratique, lequel n'aime pas qu'on lui dise qu'il reçoit plus couramment qu'il ne donne.

Mais venons au détail des devoirs que M. Boissard entend nous exposer. Le premier dont il parle est un devoir « de respectueuse compassion et d'affectueuse émotion » pour la « solitude morale » et l'« isolement intellectuel » des prêtres. Et nous ne nions, pour notre part, ni cette « solitude morale », ni cet « isolement intellectuel ». Nous inclinions cependant à penser que, contre l'une et l'autre, la préparation du séminaire et la vigilance épiscopale avaient pu prémunir assez les prêtres, pour qu'il y eût, de la part des catholiques laïques, une sorte d'indiscrétion, nous allions dire d'intrusion, à prendre l'initiative de leur offrir un concours quelconque à ce point de vue.

M. Boissard est d'un autre avis, et, pour justifier son sentiment, il nous fait, de la vie du curé de campagne, cette peinture où quelques coups de pinceau sont imprévus :

Quand le curé de campagne, même le plus actif et le plus zélé, a rempli toutes les fonctions de son ministère, — de son ministère conçu de la manière la plus apostolique et la plus large; — quand il a dit sa messe et son bréviaire, fait son catéchisme, préparé ou tenu sa réunion de patronage ou de cercle d'études; quand il a dirigé quelque répétition de chant, visité ses malades, confessé le petit groupe de ses pénitentes habituelles, songé à son sermon du prochain dimanche, pioché ou arrosé son jardin; combien de temps lui reste-t-il, surtout pendant les longues journées d'été où ses paroissiens sont au travail depuis le point du jour jusqu'au soleil couché, et à peu près inaccessibles à d'autres préoccupations que les préoccupations purement matérielles et professionnelles! Combien de temps lui reste-t-il non employé, désœuvré même, s'il ne veut pas pêcher à la ligne ou collectionner les coléoptères, et s'il n'a pas le goût de beaucoup lire ou les moyens de se procurer des lectures renouvelées! Combien de temps surtout lui reste-il pour sentir l'absence, à côté de lui, d'une sympathie à la fois discrète et fraternellement compatissante, disposée à accueillir affectueusement ses visites, à recevoir — sans les provoquer — les confidences de ses déceptions, de ses peines, ou de ses vaillants espoirs, à lui donner un bon avis, une parole de consolation ou un mot d'encouragement!

L'intention de ces lignes est d'une excellence non douteuse, encore que nous concevions mal les prêtres du diocèse de Nice écoutant, sans sourire, ce professeur qui leur dresse indirectement un règlement de vie. Et puis, est-il bien vrai que, pour un curé de campagne, le ministère, s'il veut l'entendre « de la manière la plus apostolique et la plus large », doive nécessairement comporter un « cercle d'études »? Cette mention ne figure-t-elle pas là pour achalander déjà les denrées ordinaires du marché des *Semaines sociales?* Puis encore, est-ce faire grand honneur aux prêtres dont M. Boissard décrit l'*habitus,* que de les

présumer aussi indifférents à la lecture qu'à la pêche à la ligne ou à la recherche des coléoptères? Nous savons bien que le sublime voisine comme par hasard avec le grotesque : faudra-t-il recourir à cette raison pour expliquer comment un professeur, ayant à parler de cette chose grave qu'est la vie du prêtre, n'a pu le faire sans chopper dans la trivialité? Ou mieux, n'est-ce pas le travers propre aux courtisans les plus discrets de la démocratie, de prendre trop aisément le genre vulgaire pour le genre familier?

II

C'est à cette même méprise qu'il faut sans nul doute attribuer aussi l'erreur de goût qu'a commise ensuite M. Boissard, quand, par les lignes qu'on va lire, il a présenté à des prêtres, dans un congrès diocésain, cette définition d'eux-mêmes, telle que la conçoit « l'indifférence méfiante » ou « le matérialisme gouailleur » d'un trop grand nombre de leurs paroissiens :

> Ce sont des paresseux, de bons vivants, qui sont payés pour avoir l'air de prier et pour gêner autrui dans la libre jouissance des menus plaisirs de la vie : pour empêcher les filles de danser, les hommes de boire, les femmes de déserter l'accomplissement de leurs devoirs d'épouses et de mères, les uns et les autres. les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux, de se tromper et de se voler à qui mieux mieux!

Au risque de passer pour pousser la délicatesse jusqu'à des limites démesurément susceptibles, nous tenons qu'on ne peut lire, *a fortiori* que les auditeurs de Nice n'ont pu entendre, des propos de cette allure sans éprouver un réel malaise. N'est-il donc pas possible, encore une fois, d'avertir le prêtre des préventions qui le guettent sans les libeller dans un langage presque poissard? La truculence de la citation ajoute-t-elle quelque chose à la réalité ou à l'évidence du fait qu'on dénonce? Ou suffit-il qu'un orateur de congrès professe des complaisances envers la démocratie, pour qu'aussitôt sa verve oratoire s'épanche en crudités d'un réalisme peut-être inconscient, peut-être voulu, mais aussi fâcheux dans un cas que dans l'autre? Un orateur simplement catholique se serait borné à constater que la médisance des chrétiens tièdes ou des dissidents ne se prive pas de dénoncer dans le prêtre un censeur incommodant pour la licence ambiante, et tout le monde eût compris, sans qu'il fût besoin de décrire cette licence elle-même, sans qu'il fût besoin surtout, parlant à des prêtres, de leur présenter des prêtres dans la posture de « paresseux », de « bons vivants », « payés pour avoir l'air »...

L'inélégance du procédé semble d'autant plus choquante qu'en définitive, c'est la propagande démocratique des trente dernières années

qui a notoirement mis à la mode cette définition outrageante et calomnieuse du curé de campagne. Sans doute, depuis que le monde est monde, les gardiens de la morale individuelle et domestique portent ombrage à quiconque veut s'affranchir de cette morale; mais quand vit-on un régime politique s'instaurer en un pays en surexcitant et en exploitant le ressentiment populaire que peut provoquer la vigilance de ces gardiens? c'est cependant le spectacle qui nous est donné depuis trente ans : gouvernants, fonctionnaires, députés, journalistes, tous ceux qui firent l'œuvre de la « démocratie » se constituèrent à qui mieux mieux les détracteurs passionnés de la mission moralisante, préservatrice ou correctrice, du prêtre au sein des populations. Un dilettante du semi-démocratisme, tel que M. Boissard, est-il, après cela, bien venu à se scandaliser des brocards par lesquels la presse démocratique a coutume de démonétiser le prêtre?

III

Le pis est qu'après avoir dépeint, sous les couleurs criardes qu'on vient de voir, l'idée que le peuple des campagnes se fait trop souvent du prêtre, M. Boissard nous montre comme suit l'idée que s'en fait le monde de la ville :

> Bien souvent, il (le prêtre) ne rencontre pas plus de sympathie véritable et de compréhension respectueuse de son ministère dans les milieux riches ou demi-riches, parmi lesquels il est appelé à l'exercer. Parfois, il sera reçu dans telle ou telle maison où la religion fait partie du programme de vie comme les sports et les relations mondaines; mais ce ne sera pas pour s'y voir attribuer la place d'honneur à laquelle son caractère lui donnerait droit, ni pour se voir témoigner la cordiale déférence à laquelle sa charité toujours en éveil et son dévouement lui ont acquis tous les titres; ce sera pour apporter, avec sa soutane, une note de respectabilité dans un ensemble dont on veut maintenir décente l'avant-scène, malgré le déshabillé des « à-côté » et les turpitudes des coulisses.
>
> « L'abbé » sera donc admis à faire un quatrième à une table de bridge, mais il sentira très bien qu'il est traité, là, avec bien moins de considération que l'avocat sans causes, ou le reporter du journal sans lecteurs, et à peine avec un peu plus de condescendance que le maître d'hôtel!

Volontiers nous gagerions que, des deux tableautins qu'on vient ainsi de placer sous nos yeux coup sur coup, le premier n'a été brossé que pour justifier l'exhibition du second, auquel on tenait bien davantage. Pour un professeur qui ne répugne pas à « flirter » avec la démocratie, le plaisir est mince de censurer la conception qu'elle se fait du prêtre; c'est, au contraire, un régal de choix que de décrire l'accueil que font au prêtre les « milieux riches ou demi-riches ». Quelle précieuse occasion, en effet, de flétrir la vanité, la frivolité, l'infatuation, la morgue, l'hypocrisie, voire la lubricité de ces « mi-

lieux »! Eh! sans doute, aucune des catégories sociales n'est à l'abri des faiblesses humaines, et il n'est pas de doctrine qui garantisse, en fait ni en droit, l'impeccabilité d'aucune d'elles. Mais comment ne pas déplorer la malignité systématique qui pousse les champions du catholicisme social, sous l'influence de leur démocratisme inavoué mais indéniable, à dénigrer les « milieux riches ou demi-riches »? Le zèle qu'ils affectent pour l'honneur du prêtre, le souci qu'ils prennent des égards qui lui sont dus, la juste primauté qu'ils feignent de lui souhaiter dans les réunions familiales et mondaines, tout cela semble bien ne figurer là que pour fournir le prétexte d'un dénigrement facile, par quoi se font jour les soupçons de l'envie et s'assouvissent les vengeances de l'ambition déçue... L'égalitarisme démocratique opère par voie de nivellement, et le nivellement à son tour ne se flatte d'abaisser qu'en présumant chez autrui la bassesse. De là ces insinuations arbitrairement généralisées, où l'on englobe sans crier gare les « milieux riches ou demi-riches », en les dépeignant comme la proie des plus viles passions, masquées sous les plus trompeuses apparences. Nous voyons bien ce que gagne, à ce vilain jeu, l'orgueil des autres classes qu'on flagorne, mais nous demandons le profit qu'y obtient le catholicisme même social, et nous n'apercevons nullement, en tout cas, comment la considération du prêtre y peut trouver son compte.

Le prêtre? S'il en est un qui ait jamais été traité de la façon humiliante que M. Boissard s'est complu à décrire, celui-là n'avait-il pas un moyen, deux moyens même, d'épargner à sa soutane l'avanie dont on parle? Le premier moyen, c'est d'opposer, à cet accueil méprisant, tant de dignité, de simplicité triomphante, de vraie grandeur, que la tactique malicieusement prêtée aux « milieux riches ou demi-riches » soit finalement déjouée; le second moyen, et celui-là est à la portée du moins expert, est de fuir purement et simplement d'aussi incivils « milieux ». Mieux vaut cent fois la solitude la plus délaissée que l'hypothèse même d'un dédain qui atteindrait à ce point, non la personne du prêtre, dont lui-même peut faire bon marché, mais son caractère, et l'Eglise sainte, et le Dieu qu'il représente.

Et puis, serrons de près, si vous le voulez bien, le problème qui se pose. M. Boissard veut que le prêtre, partout où il est reçu, le soit à son rang, qui est le premier; il veut encore que cet accueil soit sincère. Nous le voulons comme lui. Malheureusement, nous connaissons un prêtre qui notoirement accepte d'être accueilli d'autre sorte, et qui même met sa coquetterie à l'être d'autre sorte. Or, ce prêtre est un des phénix des *Semaines sociales*, chères à M. Boissard. C'est, pour le nommer, l'abbé Lemire. Voilà plusieurs années .que l'abbé Lemire, prêtre infiniment social sinon scrupuleusement catholique, se glorifie d'être reçu dans des « milieux » à coup sûr « riches », puisque ce sont les milieux gouvernementaux. Aucune promiscuité ne le déconcerte : blocards, juifs, francs-maçons, détenteurs de biens volés,

anciens présidents de République excommuniés pour signatures de complaisance mises au bas de lois sacrilèges et de décrets sectaires, saboteurs de l'Eglise en un mot, tels sont les gens auprès desquels il jouit de figurer. Y rencontre-t-il une « sympathie véritable »? peut-être le croit-il; en tout cas, il n'y trouve certainement pas de « compréhension respectueuse de son ministère », pour lequel ces gens-là n'ont que haine et que mépris. S'y voit-il « attribuer la place d'honneur »? allons donc! il n'y est admis que comme un paradoxal ornement, quelque chose (révérence gardée) comme le bouffon de la troupe ministérielle. S'y voit-il témoigner une « cordiale déférence »? les salamalecs qu'on lui prodigue sont l'indigne salaire des reniements qu'on lui impose, et qu'on s'empresse d'exploiter ensuite contre l'Eglise et contre l'ensemble des catholiques. Y apporte-t-il, « avec sa soutane, une note de respectabilité dans l'ensemble »? moins encore, car, même en sa présence, on ne prend nul souci de « maintenir décente l'avant-scène », pas plus qu'on ne dissimule « le déshabillé des à-côté » ou « les turpitudes des coulisses ». Croit-on, par ailleurs, qu'il eût fait régner la « respectabilité » dans le Kursaal d'Ostende, s'il avait fini par y donner la conférence pour laquelle il avait accepté de prendre date? Nous ignorons, au surplus, s'il est jamais « admis à faire un quatrième à une table de bridge », mais nous savons qu'il fut naïvement heureux de s'asseoir, cinquième ou pis que cinquième, à un banquet organisé par les radicaux et les francs-maçons des Flandres, où il fut « traité avec bien moins de considération » que tel « avocat sans causes » ou tel « reporter du journal sans lecteurs »: simplement il y joua, pour la politique sectaire, le rôle d'une « utilité », en échange duquel on lui témoigna « à peine un peu plus de condescendance » qu'au « maître d'hôtel »...

Il est fâcheux, on l'avouera, qu'aux doléances de M. Boissard sur la solitude mal compensée des prêtres de campagne, on soit ainsi tenté d'opposer la désinvolture avec laquelle le plus « catholique social » des prêtres français a réussi à s'évader de son isolement d'antan. Mais qui ne voit que cette désinvolture elle-même, avec l'extrême et un peu scandaleuse publicité qu'elle ne pouvait manquer de recevoir, a pu suggérer aux « milieux riches ou demi-riches » un certain scepticisme touchant les obligations dont ils sont tenus envers les prêtres? Pareillement, quand M. Boissard parle de « telle ou telle maison où la religion fait partie du programme de vie, comme les sports et les relations mondaines », comment oublier que, soit pour l'abbé Lemire, déjà nommé, soit pour Marc Sangnier, soit pour tant d'autres, la religion n'est qu'une « section », un « département » du cycle universel, sans aucune prérogative éminente, sans primauté d'aucune espèce, sans droit d' « informer » tout le reste au sens scolastique du mot? Les « milieux riches ou demi-riches » ne sont donc pas seuls à errer de de ce chef : il y a aussi les « milieux » démocratiques, avec lesquels

les « milieux » catholiques-sociaux entretiennent des rapports de si bon voisinage.

IV

Mais voici qu'après avoir déploré l'isolement des prêtres, et calomnié par voie d'hypothèse la façon dont certains « milieux » trompent l'ennui de cet isolement, M. Boissard propose une réforme qui met en cause, non plus la conduite des catholiques laïques, mais bien l'organisation même de l'Eglise :

Je ne voudrais pas diminuer en quoi que ce soit le mérite des religieux qui mènent, sous la règle austère de l'obéissance, une existence active ou contemplative. Et, cependant, quel réconfort ceux-ci ne trouvent-ils pas à vivre constamment ou à se retremper, à fréquents intervalles, dans la communauté avec d'autres hommes pénétrés de la même foi et enflammés des mêmes enthousiasmes?

Sans doute, la vie en communauté comporte un certain lot de sacrifices et de renoncements, et il est plus difficile de s'y faire pour ceux qui, pendant un certain nombre d'années, ont vécu d'une vie tout à fait indépendante; et c'est pour cela, probablement, que la vie commune n'est pas toujours appréciée à sa juste valeur dans les presbytères des villes et des bourgs où elle est pratiquée. Mais, en revanche, quels avantages elle présente! Elle seule permet de réaliser la division du travail, cette méthode si féconde de l'activité humaine. Elle seule permet l'utilisation rationnelle des aptitudes diverses, — physiques et morales, — de chacun.

Il m'a été donné de visiter et d'admirer, il y a quelque vingt ans, ces magnifiques paroisses d'Alsace où, — comme à Mulhouse, par exemple, — un Winterer ou un Cetty, aidé de sept, huit ou dix vicaires, pourvoyaient d'une manière parfaite aux services complexes d'une vie paroissiale intensive, chacun des auxiliaires du curé se trouvant spécialement appliqué au labeur pour lequel il semblait le plus particulièrement désigné par ses goûts personnels ou par sa préparation antérieure. Et j'avais espéré que, comme conséquence de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, on procéderait un peu partout, en France, à la constitution de circonscriptions religieuses nouvelles, au centre desquelles un groupement de trois ou quatre prêtres, vivant ensemble, assurerait collectivement le service de plusieurs anciennes paroisses.

Je connais tel diocèse où deux anciens directeurs de Grand Séminaire, désireux de reprendre du ministère actif, et un jeune collaborateur choisi par eux, ont obtenu de leur évêque d'être chargés du service de deux ou trois petites paroisses réunies en une seule circonscription religieuse; et, sur ce terrain d'expérience, ils ont opéré déjà de vraies merveilles.

Cependant, on n'est pas encore entré largement dans cette voie, parce que, sans doute, on a tenu à ménager les transitions et à respecter les droits acquis; et parce que l'on n'a pas voulu, dès le lendemain de la Séparation, paraître éloigner les prêtres de leurs ouailles; parce que, aussi et surtout, la résidence au siège des paroisses anciennes demeurait jusqu'ici nécessaire pour que les prêtres qui les desservaient pussent toucher les indemnités temporaires, dont la loi de Séparation avait prévu le versement, pendant quelques années.

S'engagera-t-on plus résolument à l'avenir, dans la voie de ces groupements

de plusieurs prêtres en un même centre interparoissial, qui supprimeraient l'isolement et sa déprimante tristesse? Ceci est affaire de Nos Seigneurs les Evêques, et nous n'avons, bien entendu, à aucun degré, l'intention de paraître leur donner un conseil, quel qu'il soit, même très respectueux, en cette matière.

Ce qu'il y a de meilleur en tout ce passage, c'est évidemment la précaution oratoire et la réserve diplomatique par quoi il se termine. Et, puisque M. Boissard craint tout le premier d'usurper en agitant des problèmes où sa compétence est trop aisément récusable, nous nous garderons à notre tour d'émettre un avis quelconque sur ce plan de remaniement des circonscriptions ecclésiastiques par la constitution de « centres interparoissiaux ». Seulement, nous sera-t-il défendu de signaler, dans le seul fait qu'un orateur laïque a ouvert un avis de cet ordre en un congrès diocésain, une nouvelle preuve de l'inquiétude qui n'a pas cessé de tourmenter les catholiques sociaux, comme autrefois les soumissionnistes, et qui les pousse, tantôt à rechercher inlassablement les bases d'un « statut légal » nouveau pour l'Eglise, tantôt à concevoir, pour l'organisation intérieure de l'Eglise séparée de l'Etat, des innovations variées, mais le plus souvent tapageuses?

Ces excellentes gens, à coup sûr, ne pèchent pas par un abus du principe : *quieta non movere;* même quand ils s'aperçoivent qu'ils s'égarent en d'inaccessibles sentiers, ils y posent carrément les deux pieds, comme le montre la citation que nous venons de faire; seulement, n'était-ce pas déjà trop qu'on eût donné en spectacle au Congrès diocésain de Nice cette téméraire incursion, qui devait évoquer le souvenir du congrès sacerdotal de Bourges? fallait-il encore que la *Semaine religieuse* de Lyon lui fît un sort?

Nous n'insisterons pas autrement sur ce hors-d'œuvre, malgré ses mystérieuses allures de ballon d'essai. Nous nous défendrons notamment d'indiquer que, là où l'Alsace nous montre des prêtres solides comme l'abbé Winterer ou sérieusement dévoués comme l'abbé Cetty, les marguilliers du catholicisme social auraient tôt fait de promouvoir, à la tête des « centres interparoissiaux », des ecclésiastiques plus agités qu'actifs, plus rhéteurs qu'apôtres, et, pour tout dire, des abbés démocrates.

Et puis, comment ne pas sourire de l'une des raisons auxquelles M. Boissard attribue l'échec de sa conception interparoissiale? Car enfin, si cette conception devait offrir des avantages souverains, l'argument des rares indemnités servies encore à certains prêtres militerait-il assez pour la faire rejeter par NN. SS. les évêques? N'est-ce pas paraître douter du désintéressement du clergé que de prendre en son lieu et place un tel souci de ses dernières et infimes créances? à moins que ce soit une façon d'étaler à son service un zèle finalement obséquieux; il est vrai que, du même coup, l'on fait preuve de civisme envers M. Grünebaum-Ballin, le juif maintenu à la direction des cul-

tes, puisque ce petit couplet aboutit à recommander la résidence aux ultimes bénéficiaires des reliefs du budget aboli; et cette réminiscence de gallicanisme, six ans après l'abrogation de la plupart des articles organiques, a du moins le charme de nous rajeunir.

Pour en finir avec ce paragraphe, que M. le professeur Boissard nous permette un redressement philologique : qu'appelle-t-il « une vie paroissiale intensive »? J'entends bien qu'il voudrait qu'on développât la vie paroissiale d'une manière « intensive », mais si « intensif » que pût être ce développement, il ne parviendrait jamais qu'à produire une vie paroissiale « intense ». Et ce n'est pas là, de notre part, une chicane dont il pourrait railler le pédantisme. Non! Si nous relevons ce trait (alors que nous avons, plus haut, laissé passer le mot « désœuvré », inopinément appliqué par M. Boissard, non pas au prêtre, mais au temps inoccupé), c'est que, par cette incorrection, le professeur des *Semaines sociales* imprime à son écrit sa marque de fabrique. Tous, en cette école, parlent avec une emphase comique qui les entraîne, en fin de compte, en des quiproquos lancinants pour le lecteur. Là où les braves gens et les catholiques orthodoxes, disent simplement : *agir*, ces messieurs des *Semaines sociales* disent : *exercer une activité sociale;* là où les premiers disent : *un homme qui sait ce qu'il veut*, les seconds disent : *un citoyen qui a acquis le maximum de conscience civique;* là où les premiers disent : *vie intense*, les seconds disent : *vie intensive*. Et le reste à l'avenant Le *bluff* des mots suit docilement ici l'extravagance des idées. Mais par quelle impertinence ose-t-on donner à ces fantaisies l'estampille de « catholicisme social »?

V

Nous arrivons aux conclusions de l'étude de M. Boissard :

> ... Il est de notre devoir indiscutable d'atténuer, dans toute la mesure du possible, les inconvénients et les souffrances qui résultent pour nos prêtres de la solitude dans laquelle ils sont confinés et de l'indifférence dont on les enveloppe.
>
> Ceci, nous le pouvons en donnant à nos prêtres le sentiment qu'il subsiste des foyers chrétiens où l'on s'intéressera à *toutes* leurs œuvres et où l'on est respectueusement attaché à leurs personnes; en les recevant chez nous avec la simplicité accueillante de vrais amis; *en les mettant à leur aise*, sans — d'ailleurs — laisser dégénérer cette simplicité de rapports en une familiarité qui ne se concilierait pas avec le respect dont nous les devons entourer d'autant plus qu'on le leur mesure plus parcimonieusement ailleurs.

Les deux soulignements qu'on vient de voir sont de l'auteur. Et ce n'est pas le second qui nous chiffonne le plus, bien que nous puissions être inquiets sur l'extension que des auditeurs trop zélés du professeur catholique-social seraient tentés de donner à cette consigne de mettre les prêtres « à leur aise » : n'en prendra-t-on pas sujet

pour griser les prêtres de rhétorique démocratique, au point de leur donner, suivant l'immortelle boutade de l'abbé Naudet, « l'ivresse du verbe »? Mais c'est le premier soulignement qu'il convient surtout de relever : quand, en effet, M. Boissard recommande qu'on « s'intéresse à *toutes* les œuvres » des prêtres, il est aisé de voir poindre cette entreprise de propagande spéciale que nous signalions en commençant. C'est sans doute la crainte de l'auteur que, parmi les œuvres des prêtres, les catholiques soutiennent seulement celles qui ont pour elles la consécration de l'autorité de l'Eglise et la sanction de la tradition, et qu'ils se désintéressent de celles qui ont un caractère de nouveauté ou, pour un motif ou pour un autre, un aspect téméraire. Le *toutes* spécifié par M. Boissard préparait donc habilement les auditeurs de Nice à écouter le boniment qui devait suivre. Lisez :

Nous pouvons aussi, et nous devons exercer vis-à-vis de nos prêtres *la charité intellectuelle*; chercher à les mettre au courant de ce qui se fait ailleurs; donner un aliment à leur curiosité du bien et à leur émulation apostolique.

Quel secours précieux n'apporterait-on pas à la disette intellectuelle de tel jeune prêtre sans ressources en lui offrant, moyennant 10 ou 20 francs par an, un abonnement à la *Revue pratique d'apologétique* ou à la *Revue du clergé français?* ou bien en lui faisant adresser ou en lui prêtant telle Revue d'action pratique, comme la *Chronique Sociale de France*, les publications périodiques de l'*Action populaire* de Reims, ou encore tel journal régional hebdomadaire de propagande religieuse et sociale, comme le *Social* de Lyon?

Quel bien encore, et quel bien intelligent nous pouvons faire à nos prêtres en leur procurant la possibilité d'aller prendre part à telle réunion ou à tel Congrès où ils trouveront à réchauffer leur zèle et leur enthousiasme! Combien, par exemple, il serait souvent facile, moyennant la modique somme de 30 francs, que doublerait le Secrétariat lyonnais, de procurer à tel jeune prêtre, avide d'apprendre et de se former à l'action, une bourse de *Semaine Sociale* et de lui permettre ainsi d'aller, pendant huit jours, accumuler réconfort religieux, documentation sociale abondante, saines jouissances artistiques, et bénéficier surtout de cette atmosphère de fraternité chrétienne incomparable, d'où il sortirait lesté, pour plus d'un an, de courage et de joyeux entrain au travail!

Voilà donc où il s'agissait d'en venir! Toute cette amplification, mi-édifiante, mi-provocante, sur le « devoir social du catholique laïque vis-à-vis du prêtre » n'avait d'autre but que de susciter des souscripteurs assez complaisants pour fonder des « bourses de *Semaine sociale* » et pour assurer ainsi des auditeurs à M. Boissard et à ses collègues!

Assurément, nous comprenons fort bien que, dès l'instant qu'on organise des *Semaines sociales*, on ait le souci de recruter pour elles un auditoire d'une certaine consistance. Mais encore n'est-ce pas disproportionner la cause et l'effet que de placer un appel aussi spécial sous les auspices d'une thèse de morale générale? La souscription à une bourse de *Semaine sociale* est une fantaisie plus ou moins

licite, suivant la vigilance de l'auditeur appelé à en bénéficier; mais n'est-ce pas grossir les choses que de parler à ce propos du « devoir social du catholique laïque vis-à-vis du prêtre »? Peut-être serait-il plus légitime d'invoquer le « devoir » du prêtre pour l'inviter à se défier de certaines des thèses que ces *Semaines* accréditent à la légère, à se défier surtout des commentaires dont ces thèses sont l'occasion dans les entretiens annexes, spécialement dans les allocutions du banquet de clôture. Il est, en vérité, pour « le prêtre avide d'apprendre et de se former à l'action », d'autres sources de « réconfort religieux » et de « saines jouissances artistiques », de « courage » et de « joyeux entrain au travail ». Et quant à la « documentation sociale », c'est se moquer du prêtre que de la lui proposer « abondante » : tout au contraire, ce dont le prêtre a besoin dans ce domaine, ce sont quelques conclusions simples, bien assises, bien motivées, point extravagantes, à la faveur desquelles la tradition chrétienne continue de pénétrer les méthodes nouvelles qu'a pu suggérer l'évolution économique du temps. Aussi bien, à quoi serviraient les professeurs, y compris ceux des *Semaines sociales*, s'ils ne se chargeaient pas de faire, dans l'abondante « documentation » dont ils s'entourent, le tri dont profiteront leurs auditeurs, y compris les prêtres, qui fréquentent les *Semaines sociales?* Mais, j'y songe, M. Boissard ne tient peut-être pas autrement à ce que les jeunes prêtres s'encombrent d'une « documentation sociale abondante » : seulement, comme il se proposait de vanter les charmes des *Semaines sociales*, pouvait-il oublier la « documentation », et ne sait-on pas que, pour un catholique « social », la vraie « documentation » doit être « sociale » et, de plus, « abondante »? Encore une fois, tout ce formulaire est, en quelque sorte, rituel.

A peine est-il, après cela, besoin de relever les autres « réclames » que M. Boissard a eu l'adresse d'introduire en son discours pour acheminer celle qui lui tenait le plus au cœur. Certes, c'est faire acte de « charité intellectuelle » que de faciliter à un prêtre la lecture d'une revue assez solide pour fortifier ses connaissances, assez loyale pour ne point égarer sa droiture, assez vivante pour tenir en éveil son goût pour les controverses religieuses nécessaires. Mais que valent, à ce point de vue, les publications dont M. Boissard a donné les noms? Sa liste, nous l'entendons bien, n'a rien de limitatif, et il n'a prétendu que citer des exemples. Même nous convenons qu'en la dressant, il a fait preuve d'un adroit éclectisme, qui sauve sa réputation d'impartialité. Mais ne risque-t-il pas de faire tort à la *Revue pratique d'apologétique*, à la *Revue du Clergé français*, et surtout aux publications de l'*Action populaire* de Reims, en les assimilant au *Social*, de Lyon, que nous ne connaissons pas, et à la *Chronique sociale de France*, que nous connaissons trop? M. Boissard ajoute fort sagement que tout cela « demande à être fait avec tact et discernement » : que n'en donnait-il l'exemple, en ayant le « tact » de « discer-

ner » entre : 1° les publications de l'*Action populaire* de Reims, généralement excellentes; 2° la *Revue d'apologétique* et la *Revue du clergé français*, où les insertions fâcheuses ne sont que l'exception; 3° la *Chronique sociale de France*, dont les tendances ont été dénoncées ici avec l'ampleur nécessaire?

VI

Après les devoirs positifs des catholiques vis-à-vis du prêtre, M. Boissard détaille, en terminant, leurs devoirs négatifs. Et ici nous serons presque entièrement de son avis. Nous le citons :

Si nous devons nous efforcer de donner à nos prêtres le sentiment qu'ils ne sont pas abandonnés, qu'ils peuvent trouver, à l'occasion, auprès de vrais amis, l'appui de respect et de sympathie dont ils pourraient avoir besoin, il faut nous garder soigneusement de paraître les absorber à notre usage personnel et les accaparer. Il importe essentiellement que le prêtre de paroisse ne paraisse inféodé à aucune famille, aussi honorable et religieuse soit-elle. Evitons donc scrupuleusement de faire de notre curé *notre chose*, de l'associer trop étroitement à nos manières de juger les gens et les faits locaux, et de lui faire partager nos amitiés et nos animosités personnelles.

Si, madame, vous avez, dans telle œuvre dont vous vous occupez avec le zèle ardent qui vous caractérise, quelque difficulté avec la bouillante et impérieuse Mme ***, ayez le courage de mêler le moins possible à cette querelle M. le curé, ou M. le vicaire qui bénéficie de votre confiance. Il est très désirable que M. le curé n'ait pas à prendre parti en cette affaire, aussi importante soit-elle; car M. le curé peut encore, par la suite, avoir besoin de Mme ***, et souvent une rancune de Mère de l'Eglise est plus tenace qu'un préjugé de mécréant.

Sauf la vulgarité de quelques expressions, tout ce petit morceau est fort juste, à une condition toutefois, c'est qu'on en observe l'esprit avec une égale loyauté dans tous les groupements. Non, il ne faut pas accaparer le prêtre; non, il ne faut pas l'engager en des querelles personnelles : mais ce scrupule s'impose, ne l'oublions pas, aux « catholiques sociaux » comme aux autres. Trop souvent, en effet, quand on parle d'un prêtre « inféodé » à une famille, on imagine que cette famille est titrée, qu'elle est traditionaliste, qu'enfin (abomination de la désolation!) elle est royaliste; mais la crainte de voir le prêtre « accaparé » par une telle famille, crainte toute naturelle chez M. Boissard, ne doit pas, nous l'espérons bien, lui fermer les yeux sur les dangers que peut présenter l'accaparement du même prêtre par une famille complaisante au démocratisme, car cette autre famille aura tôt fait de tourner la tête à ce prêtre et de l'induire en des maladresses diversement funestes, qui ne laisseraient après elles qu'aigreur, rancunes et déceptions amères.

Nous commenterons de même l'avis que M. Boissard, après avoir chapitré les dames, adresse aux messieurs :

Et nous, messieurs, gardons-nous plus scrupuleusement encore de compromettre notre curé dans nos démêlés de politique locale. Ayons l'abnégation de le tenir d'autant plus en dehors de ces démêlés que nous pouvons y être intéressés davantage

Le prêtre qui, comme citoyen, a le devoir de voter, a le devoir aussi de s'abstenir de toute autre activité électorale, au moins en matière de politique locale. Car avant d'être, au même titre que quiconque, citoyen de sa commune, le prêtre est le ministre de la miséricorde pour tous, dans la paroisse; il doit faire faire la première communion de tous les enfants : des enfants des rouges comme des enfants des blancs; il doit pouvoir avoir accès au chevet de tous les mourants, quelles qu'aient été leurs opinions ou leurs attaches de parti. Il doit, par conséquent, se maintenir au-dessus de toutes les rivalités locales de personnes. N'ayons jamais, Messieurs, sur la conscience d'avoir fait sortir notre curé de cette indispensable abstention.

Ici encore, s'il y a réciprocité dans la discrétion avec laquelle les divers groupements politiques ou sociaux se comporteront vis-à-vis du prêtre, tout ira bien. Mais cette discrétion s'impose, à notre sens, pour des raisons plus hautes que celles dont fait état M. Boissard. Ni le droit électoral du prêtre, ni l'universalité de son ministère, ne nous semblent uniquement en cause en cette affaire. La vérité est que le ministère sacerdotal est, par essence, exclusif de l'esprit de contention. A l'exemple de son divin Modèle, dont l'Ecriture dit que *facta est reconciliatio*, le prêtre apparaît comme le médiateur éminent de toutes les pacifications dont sa paroisse peut devenir le théâtre. Et pas n'est besoin de recourir à cette considération, triviale en sa forme autant que médiocre en son fond : « Il doit faire faire la première communion des enfants des rouges comme des enfants des blancs; il doit pouvoir avoir accès au chevet de tous les mourants ». Raison assurément exacte, avons-nous besoin de le dire? mais elle a tant servi, au temps du ralliement, pour cautionner une foule de capitulations, qu'elle nous met instinctivement en défiance. A cette époque, en effet, se privait-on d'imposer aux prêtres, au nom de cette même raison, un républicanisme obligatoire, lequel, d'ailleurs, faisait fort peu de cas des « enfants des blancs », sans réussir à christianiser efficacement les « enfants des rouges »? ce qui, par contre, n'empêchait pas les « réfractaires » d'aller fort allégrement demander, le cas échéant, l'absolution à des prêtres ralliés, quand ceux-ci avaient l'âme assez haute pour ne la point refuser. Au fond, cette raison terre à terre, si on la poussait à l'extrême, conduirait le prêtre à l'indifférentisme politique, qui demeure, pour le prêtre comme pour tous autres, une erreur.

Quant au droit électoral, sa valeur intrinsèque est si ridiculement mince, qu'autant vaudrait, ce nous semble, ne le point mentionner ici. Il est surtout étrange de le faire dans la forme qu'a imaginée M. Boissard, quand il dit que « le prêtre, comme citoyon, a le devoir de voter ». Ce doit être une coquille de la *Semaine religieuse* de

Lyon : car nous ne voyons guère où l'honorable professeur aurait pris ce « devoir », qu'aucune loi, à notre connaissance, n'impose. Certains catéchismes continrent un moment des chapitres sur le devoir électoral. Mais les ralliés, précurseurs des catholiques sociaux, firent déchirer ces chapitres, à la prière des ministres radicaux. En tout cas, même si les « citoyens » avaient le « devoir de voter », c'est encore de la part du prêtre que l'abstention se justifierait le mieux, précisément pour la raison qu'invoque M. Boissard, quand il juge que le prêtre doit s'abstenir de « prendre parti », au moins « en matière de politique locale ».

Aussi bien s'agit-il là des devoirs du prêtre, et non plus du sujet que s'était assigné M. Boissard, c'est-à-dire des devoirs des catholiques laïques vis-à-vis du prêtre. Et nous croyons avoir suffisamment montré comment, dans sa façon d'envisager ces devoirs-là, l'honorable professeur des *Semaines sociales* avait mêlé, à des vérités certaines, des étrangetés plus que discutables et d'inadmissibles déformations.

Paul TAILLIEZ.

LES ORIGINES RATIONALISTES DU DÉMOCRATISME CHRÉTIEN (1)

IV. — IDÉALISME ET RÉALISME DE LAMENNAIS

> « Certains catholiques, Lamennais et les siens, cherchent à rajeunir l'Eglise par une alliance avec la liberté; mais leur tentative est en contradiction avec le principe même du catholicisme : en affectant une indépendance sauvage, en coiffant le bonnet révolutionnaire, ils se font protestants. » G.Weil, L'Ecole Saint-Simonienne, p. 154.

Le plus grand grief que Taine ait fait aux actes politiques inspirés par la Révolution, c'est qu'ils ont été le fruit d'une pensée systématique.

La politique est l'art de diriger les affaires d'un pays; de la solution qu'on adopte dépend, non seulement, le bien-être des citoyens actuellement existants, mais encore l'avenir même d'une nation. Or, l'on ne traite pas des affaires, et des affaires d'une telle importance, à l'aide de quelques axiomes simples et tout abstraits comme ceux d'*égalité civile* et de *souveraineté populaire*. Ce fut pourtant le cas

1. Voir les numéros des 1er et 15 juillet, 1er août 1911.

permanent des assemblées révolutionnaires et le fond de toute l'histoire du parlementarisme en France.

L'on se rappellera cette page de Taine, entre tant d'autres : « Jusqu'ici on construisait ou l'on réparait une Constitution comme un navire. On procédait par tâtonnements ou sur le modèle des vaisseaux voisins; *on souhaitait avant tout que le bâtiment pût naviguer;* on subordonnait sa structure à son service; on le faisait tel ou tel *selon les matériaux* dont on disposait; on tâchait d'estimer leur rigidité, leur pesanteur et leur résistance. — Tout cela est arriéré; le siècle de la raison est venu, et l'Assemblée est trop éclairée pour se traîner dans la routine. Conformément aux habitudes du temps, elle opère *par déduction,* à la manière de Rousseau, d'après une notion abstraite du droit, de l'Etat et du Contrat social. De cette façon et par la seule vertu de la géométrie politique, on aura le navire idéal; puisqu'il est idéal, il est sûr qu'il naviguera, et bien mieux que tous les navires empiriques. — Sur ce principe ils légifèrent, et l'on devine ce que peuvent être leurs discussions. *Point de faits probants,* ni d'arguments précis; on n'imaginerait jamais que les gens qui parlent sont là pour *régler des affaires réelles.* De discours en discours, les enfilades d'abstractions creuses se prolongent et se renouvellent à l'infini, comme dans une conférence d'écoliers de rhétorique qui s'exercent, ou dans une société de vieux lettrés qui s'amusent ».

Ceci met pleinement en relief les notions d'*idéalisme et de réalisme.*

L'idéaliste en politique subordonne toutes les questions nationales, militaires, administratives, financières, commerciales, industrielles, économiques, coloniales, etc., etc., à un principe abstrait qu'il applique impitoyablement aux affaires qui se présentent dans leur immense complexité.

Le réaliste, s'il place avant tout le bien-être de la nation, entend bien sacrifier toutes les chimères idéologiques, aux multiples questions de tout ordre et dont la première et la plus importante, celle qui les englobe toutes est, sans contredit, celle du gouvernement du pays.

Quand donc nous parlons de la première école de démocratisme chrétien et de Lamennais, une question se pose tout naturellement : « Etant donné les principes sur lesquels Lamennais part en campagne, a-t-il parlé de la question politique en idéaliste ou en réaliste? A-t-il été jusqu'au bout fidèle à son point de départ? ou si l'on préfère, Lamennais n'échappe-t-il d'aucune façon aux conséquences de ses principes libéraux? » Il ne sert de rien de se le dissimuler, la question politique est la clef de voûte de la question sociale dans un pays et surtout en France à l'heure actuelle. Ne le nient plus que quelques attardés du ralliement qui n'ont jamais fait autre chose que de la propagande démocratique et qui s'en vont répétant aujourd'hui à tous les échos du désert où leur mentalité désuète les a laissées : pas de politique! pas de politique!

Comme si l'on pouvait vaincre le franc-maçon et le juif installés au pouvoir pour piller notre pays en toute sécurité, sans se placer sur le terrain qu'il ont eux-mêmes choisi.

Nous ne résoudrons pas la question par un oui, ni par un non. J'avoue, après avoir fouillé l'*Avenir* de fond en comble, qu'il y aurait à dévoiler un Lamennais peu connu encore de nos contemporains et je ne sais pas si tout compte fait, nous n'en viendrons pas, comme les libéraux *mais pour de tout autres raisons*, à déposer quelques gerbes de fleurs sur le tombeau de l'illustre école. En tout cas, je ne cacherai pas au lecteur une partie de la vérité, ce qui serait en critique la pire espèce de sophisme.

I

Lamennais, disions-nous, s'était laissé imposer par les rationalistes la prétendue loi du *progrès indéfini*. Jugeant la Révolution française et les principes qui l'avaient faite de ce point de vue du progrès, il admettait que la Révolution était une phase du progrès continuel que Dieu lui-même imprimait à la Société. Ce qui vient de Dieu est toujours légitime. C'est ainsi que pour Lamennais la cause de la Révolution devenait sacrée.

Tout naturellement Lamennais en venait à juger les bouleversements sociaux, qu'occasionnaient les nouveaux principes politiques, comme des phénomènes inéluctables: « Les sociétés, disait-il, sont conduites violemment et par une main invisible et toute-puissante dans l'arène des révolutions : ce n'est ni calcul, ni préméditation de leur part; elles y sont *précipitées*, sans qu'elles aient *autre chose à faire* que de se laisser aller » (1). Et quand les secousses révolutionnaires se font moins fréquentes en Europe, l'*Avenir* dit : « Le mouvement qui entraîne le monde *vers ses destinées nouvelles* s'est ralenti » (2).

C'est en considérant le mouvement révolutionnaire comme nécessaire et légitime puisqu'il est naturel, c'est en croyant qu'il arrive un moment où les peuples doivent se placer sur le terrain *neutre* du « *laisser faire et laisser passer* » en matière sociale, que Lamennais fut entraîné à développer ses différents points de doctrine libérale.

« Le libéralisme, a dit M. l'abbé E. Barbier (3), est, pratiquement, la tendance de l'homme à se soustraire à l'obligation morale de la loi divine. Au point de vue social qui nous occupe, il est la négation ou la prétérition des droits essentiels de Dieu sur la société, de la dignité surnaturelle et des droits de l'Eglise. La loi humaine n'a pas à s'occuper de la religion des citoyens. Que les individus se croient ou ne se croient pas liés envers Dieu, peu importe, l'autorité so-

1. L'Avenir, 17 oct. 1830.
2. L'Avenir, 9 nov. 1831.
3. Le devoir politique des catholiques français, p. 53.

ciale les laisse à leur conscience, elle leur demande seulement de ne gêner personne, et de ne pas troubler l'ordre public. Mais si l'individu, le citoyen sont libres, l'Etat ne doit pas l'être moins. *Il ne reconnaît donc pas de loi religieuse,* pas de dogme positif, pas de droit supérieur au sien. Comme il doit protection aux citoyens, membres de l'Eglise, il saura, s'il est équitable et prudent, se montrer conciliant avec l'Eglise catholique, non moins, mais pas plus qu'avec les autres confessions; et quels que soient son respect et sa bienveillance, ils procéderont toujours d'un principe purement humain, purement social » (1).

On ne peut, en si peu de mots, donner une notion aussi complète et aussi lumineuse de l'essence du libéralisme comme de ses applications à l'ordre politique. En somme, la tactique libérale consiste à faire abstraction du catholicisme. Sur le terrain social, le libéral catholique n'est plus qu'*un citoyen.*

Et cela me fait penser une fois de plus à la réussite de la secte maçonnique sur ce point-là encore. Je me rappelle cette phrase du jacobin Rabaut Saint-Etienne, mort du reste sur l'échafaud : « Les lumières, disait-il, dans les premières pages de son histoire de la Révolution, — édition de 1807 — en se communiquant bientôt aux dernières classes de *citoyens,* les affranchiront de la plus dangereuse de toutes les servitudes, *l'esclavage de la pensée.* Alors ou les prêtres seront *citoyens* (lisez *libres-penseurs*) ou l'on ne voudra plus de prêtres ».

Notre génération est tellement imprégnée des principes démocratiques, que nous jugeons les thèses libérales avec un parfait désintéressement de leur portée anticatholique. Il nous semble tout naturel qu'on nous parle de la *neutralité de l'Etat* en matière religieuse, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de la neutralité scolaire (toutes neutralités chimériques), de l'entière liberté de la presse. Que voulez-vous ! nous avons vécu dans un milieu tellement saturé d'erreurs et d'utopies, que l'on nous étonne profondément quand on nous montre le véritable enseignement de l'Eglise à ce sujet !

C'est ainsi que tout le monde a pu entendre ce lien commun sur Lamennais; « il était en avance sur son époque. De nos jours l'Eglise l'aurait laissé parfaitement tranquille ». C'est un raisonnement perfide, car les idées condamnées chez Lamennais n'ont cessé d'être dénoncées par les Souverains Pontifes jusqu'à nos jours

Dirai-je toute ma pensée? Un des dogmes essentiels du libéralisme, c'est sans contredit la liberté de penser et conséquemment la liberté

1. Cette doctrine antilibérale, qui est celle de l'Eglise, ne détruit pas la liberté des consciences. Il est bien certain que les individus demeurent libres de leurs convictions; mais, ce qui est tout différent, le droit d'enseigner des théories subversives de la Société est un droit contre la Société et le gouvernement d'un pays catholique doit à la société la protection sous ce rapport. Les Jacobins, sous couleur de libéralisme, ont rendu hommage à ce principe, ils ont voulu imposer des dogmes à la Société.

d'afficher sa pensée. Pour un libéral, il n'y a pas de monstruosité intellectuelle, il n'existe pas de dogme malsain à interdire en vue des désordres possibles dans l'ordre social. Or, ceci est tellement contre nature et le libéralisme est si faux de ce chef, que, si l'on y regarde de près, il n'est pas de pire intransigeants que les démocrates. Ceux-ci n'ont attaqué l'intransigeance de leurs adversaires que pour mieux établir leur dogmatisme. Les faits ne l'ont que trop montré et l'œuvre de la République en est un éclatant exemple. Je citerai cependant un petit fait qui, sur ce chapitre, en dit fort long.

J'ai parlé dans le précédent article des attaques du juif Henri Hertz dans la *Démocratie sociale* contre *l'Action Française.* L'auteur considérant bien entendu les principes démocratiques comme la sauvegarde de la société moderne, écrit sur le *nationalisme intégral* ce passage qui respire un air de tolérance libre-penseuse remarquable : « L'expérience exige, certes, que le parti pris demeure le droit quand un individu l'applique à *soi-même,* elle estime qu'il doit être *justifié* quand cet individu l'étend à son pays, car autant l'*homme est libre* dans le domaine de l'abstraction, autant le citoyen qui *collabore à l'opinion,* la conseille et rêve de la conduire, demeure tenu à un examen de conscience minutieux. Il ne s'agit plus alors de réaliser ou de perdre son existence passagère dont on ne doit compte à personne, mais de bien peser la *responsabilité formidable* que l'on assume en face de la collectivité et de tout ce que des générations successives ont mis dans la France » (1). Peut-on mieux montrer le néant de l'indifférence libérale? Et remarquez que l'auteur a raison au fond, mais il est en complète contradiction avec ses principes.

Il existait autrefois une autorité pour faire la démarcation (2) entre

1. La Démocratie Sociale contre l'Action française, p. 61.

2. C'est ici le cas de montrer comment la doctrine du Nationalisme intégral entend la liberté de penser : « Le catholicisme, religion traditionnelle de la France, dit Maurras, recouvrera tous les honneurs auxquels il a droit. Un gouvernement d'illettrés et de furieux pouvait seul le lui marchander... Mais il est évident que la liberté intellectuelle la plus complète régnera sur le sol français. Loin de troubler l'œuvre de recherche scientifique et philosophique, il faut que l'Etat en seconde et en facilite le cours, au moyen de libéralités et de dignités accordées à tous les hommes qui s'y seront distingués. D'ailleurs *sur le ferme terrain de l'organisation et de la direction des sociétés,* il ne peut y avoir conflit entre les esprits religieux et les esprits scientifiques. La politique catholique exclut l'idéologie révolutionnaire qui est en horreur aux positivistes; quant à la politique positiviste, ses affinités et sympathies avec le catholicisme sont évidentes. L'Etat aura seulement à pratiquer envers lui-même le devoir étroit, de ne point favoriser, ni subventionner, comme l'a fait l'inimitable République présente, *des théories qui ont pour fin prochaine ou pour objet immédiat le renversement de l'Etat :* l'anarchie politique et ses théoriciens seront donc surveillés, et s'il existe des confessions religieuses qui tendent à cette anarchie, elles seront soumises à cette surveillance, qui est de droit naturel. Il en serait de même pour les confessions qui tiendraient à desservir l'intérêt national au profit de l'Etranger ». Ch. Maurras, *Enquête sur la Monarchie,* p. 553-554.

les principes d'ordre et les principes de désordre, la Réforme en proclamant le libre examen a engendré le libéralisme et la Démocratie, et si nos libres-penseurs, voyant le libéralisme menacé et perdu (s'il s'en tient à ses *propres* armes), cherchent le moyen de sauver l'œuvre de 89, ils n'en auront qu'un : l'arbitraire et la violence. Tel est le résultat logique du libéralisme impuissant. « *Le laisser faire et laisser passer* » dans l'ordre intellectuel est donc une erreur et c'est sur cela que Lamennais va échafauder tout son système.

Je n'ai pas à insister sur un point de vue qui n'est pas le mien. Ce que j'en dis n'est que pour saisir Lamennais dans l'engrenage des idées révolutionnaires. A peine a-t-il admis que la Révolution était une phase du progrès amené par le christianisme, qu'il adopte la tendance foncière des sociologues révolutionnaires : *l'individualisme.*

II

Sous prétexte de liberté, la sociologie révolutionnaire néglige systématiquement le terrain *social et national* et se plaît, dans tout ordre de questions, à envisager les choses par rapport à l'individu.

Par une erreur grossière, la Révolution considère la société comme quelque chose d'irréel; l'individu seul reste debout devant elle. *Les droits de l'homme passent avant les droits de la société.*

Marc Sangnier a merveilleusement analysé cette utopie tout en la partageant : « Ce qui caractérise la Démocratie, ce qui la distingue, à n'en point douter, a-t-il dit, de la monarchie ou du césarisme, c'est qu'elle s'occupe tout particulièrement de développer la valeur morale de chaque citoyen. Elle respecte étrangement l'individu, elle s'efforce de mettre en pratique cette parole de Kant : *l'homme est une fin en soi*. Les monarchistes triompheront de ce qu'ils s'imagineront avoir démontré que leur solution *accroît la prospérité matérielle et la force des états;* ce que du reste nous n'accepterons pas aisément; mais, en tout cas, les royalistes seront bien contraints de reconnaître que les démocrates se soucient bien plus qu'eux du développement de *la valeur morale* individuelle de chaque citoyen : c'est même de là qu'ils partent pour nous accuser d'individualisme. Ce reproche d'ailleurs ne nous effraie nullement; au contraire, IL PEUT BIEN NOUS APPARAITRE COMME UN VÉRITABLE ÉLOGE, puisque nous autres chrétiens sommes fiers de discerner dans l'individu quelque chose qui dépasse et déborde de toutes parts les sociétés humaines, puisque celle-ci après avoir servi comme de support au développement des personnalités, seront un jour anéanties, tandis que l'âme est immortelle ». C'est alors que parlant de la *Déclaration des droits de l'homme*, Marc Sangnier, juge ainsi la Révolution : « Ce respect de l'individu, ce sens très aigu de la valeur infinie d'une seule âme humaine, cette affirmation que

l'homme a des droits que lui confère sa nature même et qui sont antérieurs à toutes les lois écrites : tout cela c'est du vrai, c'est du pur christianisme ».

Eh bien! non, Marc Sangnier, cela n'est ni du pur christianisme, ni de la pure Révolution, vous avez travesti l'un et l'autre.

Le christianisme catholique, le pur christianisme tout en reconnaissant à l'individu ses droits, a proclamé d'abord ses devoirs. Il y a déjà cette grande différence entre le christianisme et la Révolution. Certes la valeur morale des âmes est une notion essentiellement chrétienne et l'Eglise n'a pas attendu la Révolution pour l'imposer. Si vous connaissiez mieux l'ancien régime, vous vous fussiez convaincu que la Révolution n'avait rien apporté de nouveau, sous ce rapport, à la société. Mais, tout en enseignant le prix de l'individu, l'Eglise n'a jamais professé l'utopie individualiste qui est la vôtre. L'homme n'est pas fait pour vivre isolé, la société est fort bien l'état naturel de l'humanité et quand nous parlons de société, nous incluons la question de nationalité telle qu'elle existe et existera toujours (1). L'homme ne fait rien de grand, isolé, et les institutions politiques qui tiennent le plus de compte de la dignité humaine seront précisément celles qui s'inspireront de ce principe. Les institutions de l'ancienne France, si haut que l'on remonte jusqu'au moyen-âge, étaient entièrement basées sur ce principe chrétien, et qui est chrétien, précisément parce qu'il est de droit naturel.

Or, le premier acte de la Révolution a été de détruire tous les liens qui rattachaient les hommes entre eux, de les laisser dissociés, et partant sans force. Jugement devenu banal, et qu'il faut cependant rappeler, tant l'ignorance des libéraux est, à ce sujet, profonde. Et ce n'était pas un *résultat accidentel* que cet individualisme, c'était la *conséquence première* des principes de 89. De ce que les hommes sont libres, c'est-à-dire indépendants, il s'ensuit que toutes les autorités sont du même coup supprimées. Mais, sans *différenciation*, pas d'autorité.

Ainsi pour exalter l'individu, la Révolution donnait un coup mortel au principe d'association, à cette condition vitale des individus. De sorte que la Révolution, en proclamant les droits de l'individu et en les plaçant avant ceux de la société, portait la plus grave atteinte possible aux individus eux-mêmes, qui, selon l'ordre naturel, ne se développent pleinement, et ne font prévaloir leurs droits qu'à l'abri de la force que l'union leur procure.

Même si elle eût sincèrement voulu pour l'individu le bien-être qu'elle promettait par ses principes, la Révolution était fatalement vouée à

1. Ch. Maurras, nous l'avons vu précédemment, en discutant un autre point de vue, a démontré à Marc Sangnier qu'aucun fait n'annonçait le déclin du nationalisme des peuples.

l'échec, car ses dogmes fondamentaux n'avaient que la valeur d'ineptes utopies.

Commc motif de méfiance ce serait déjà suffisant.

Mais enfin si la Révolution, comme on le dit encore de nos jours, dans le clan des démocrates chrétiens, était tellement imprégnée d'esprit chrétien, comment ses résultats diffèrent-ils à ce point de ses principes, qu'au lieu, comme l'affirme Marc Sangnier « de respecter étrangement l'individu », elle n'inspire que des mesures d'abrutissement, d'abêtissement! Voyons, les mots ne sont que des mots, rien ne sert de distinguer et de subtiliser à l'infini, quand nous avons à notre portée des actes inspirés par les doctrines de 89. Si celles-ci sont vraiment saturées d'esprit chrétien, comme on veut bien le dire, quels que soient les hommes qui agissent, les bonnes causes doivent produire de bons effets. Or en fait, jetons un coup d'œil sur les actes politiques républicains, engendrés par ces doctrines, que voyons-nous? Un effort permanent et sectaire pour détruire chez les nouvelles générations l'influence de l'enseignement catholique qui seul développera « la valeur morale individuelle ». Il n'est pas d'exemple au monde que deux causes identiques produisent des effets diamétralement opposés.

J'estime qu'il faut avoir une fameuse dose de fausseté d'esprit pour oser proclamer de telles absurdités! car enfin ici nous sommes sur le terrain historique, et l'histoire est ce qu'elle est. C'est donc se moquer de ses lecteurs, que d'aller leur parler de « ce respect de l'individu, de ce sens très aigu de la valeur infinie d'une seule âme humaine », que professèrent soit-disant les révolutionnaires.

Quand donc les royalistes disent « société d'abord », ne traduisez donc pas, comme le sophiste M. Sangnier, que l'individu est négligeable, puisque c'est la connaissance même des conditions naturelles de l'homme qui leur fait poser ainsi le problème. C'est dans ce sens que M. René de Marans répondait à Marc Sangnier : « Un seul dilemme existe, mais entre ceux qui veulent faire reposer la société sur la vertu des citoyens et ceux qui au contraire veulent appuyer sur une organisation sociale la faiblesse des individus ».

Les démocrates occupés avant tout de « la valeur morale individuelle », voyez-vous cela?

J'opposerai volontiers à l'illuminisme de Marc Sangnier une forte page de Montalembert peu suspect, lui, dans le camp des novateurs : « Quel est *le résultat* des idées démocratiques? écrivait-il à Lacordaire, partout la ruine et la décroissance des idées et des institutions catholiques... Et maintenant que voyons-nous dans notre France renouvelée, reconstituée par la *démocratie?* quand nous examinons, non pas seulement la surface agitée de la sphère politique, mais les entrailles mêmes de la société, là où s'infiltre lentement le cours des idées régnantes et populaires? Voyons ces campagnes où,

avant 89, la noblesse, déchue de tout pouvoir politique, exerçait encore un ascendant immense... Tout le monde reconnaît qu'alors, dans les campagnes du moins, la foi était sincère et pratique et les mœurs en général pures. Aujourd'hui on peut, ce me semble, apprécier les fruits du système démocratique qui y règne depuis cinquante ans. Ces fruits, quels sont-ils? L'absence presque totale de la foi chez les hommes, un nombre infiniment petit de communions et de confessions, un immense mépris pour les prêtres, et les filles-mères aussi nombreuses et effrontées que si le fameux décret de la Convention en leur faveur avait encore force de loi; toutes les âmes, toutes les imaginations, toutes les facultés tendues vers un seul but, le gain, le gain sordide et ignoble. Rien ne parle plus à ces populations malheureuses ni de Dieu, ni d'une autre vie, ni du germe d'immortalité déposé en eux. La poésie a péri dans leurs âmes avec la foi qui l'avait enfantée; ils n'ont ni souvenirs, ni pensées, ni espérances quelconques au delà du lucre qui est leur seul Dieu et leur seule croyance. Si le ciel n'envoie un secours inespéré, rien ne pourra égaler dans quelques années la barbarie morale et intellectuelle de nos populations rurales... Maintenant, demandez au curé de chaque village à quoi il attribue cette immense décadence de la race française et chacun vous répondra : c'est au café où l'on reçoit, où on lit le *journal démocrate*... (un) excès d'orgueil joint à cet excès d'impiété, voilà ce qui *caractérise,* non seulement la tendance dominante en France, mais encore dans tous le pays où ce qu'on appelle *les idées françaises* ont pénétré... Et voilà ce que j'appelle l'ESPRIT INFERNAL DE LA DÉMOCRATIE MODERNE » (1).

Mais où Marc Sangnier pourrait prendre sa revanche c'est en démontrant que cet esprit de la démocratie moderne, de quelque épithète qu'on le dote, se confond avec celui de la Révolution que Montalembert ne répudiait pas. Tant est fertile en confusions l'anarchie intellectuelle qui accompagne toujours les principes de 89.

III

L'on se demande sur quelle donnée sont partis nos démocrates chrétiens pour tenir à ce point leurs yeux fermés sur des faits tangibles et de première évidence; car enfin, même si les yeux ne nous servaient de rien, la simple raison abstraite suffirait à dénoncer, dans l'idée d'égalité démocratique, un principe d'orgueil pour les humbles et il me semble bien que l'orgueil n'est tout de même pas quelque chose de « purement chrétien », qu'il est même la forme la plus vicieuse de l'égoïsme humain.

Je l'ai dit, le premier acte du chrétien est un acte d'humilité, le

1. Cf. Montalembert, par Lecanuet, p. 187, t. I.

premier acte du démocrate est un mouvement de révolte contre l'ordre social et le Créateur de l'ordre social. Comment donc et par quel côté les principes démocratiques ont-ils tenté nos docteurs? Comment en ont-ils déduit que la démocratie était avant tout née du respect de l'individu? C'est en me plaçant au centre même des préoccupations des démocrates chrétiens, que je rejoindrai tout naturellement Lamennais et nous serons renseignés, une fois pour toutes, sur ce que j'appellerai son « idéalisme ».

Un historien du Saint-Simonisme que j'ai déjà cité, M. G. Weill, nous disait, résumant une thèse Saint-Simonienne : « le fait le plus saillant que nous montre l'histoire, c'est le progrès continuel du principe d'association : des associations de plus en plus larges se sont formées, la famille, la cité, la nation, la chrétienté; *donc nous marchons vers une association plus vaste encore, celle de l'humanité entière* ».

Je ne sais pas si vous discernez ici l'internationalisme en germe, et le pacifisme aussi, mais, ce qui me frappe, c'est qu'au nom de *l'association*, Saint-Simon professe l'individualisme le plus effréné.

Déjà la Révolution a détruit les divers enclos qui enserraient les hommes et les groupaient selon leurs intérêts respectifs et leurs besoins identiques : « Nous proscrivons, fait dire Taine aux Jacobins, « l'esprit de localité » départemental et communal ». « En cela, l'Assemblée Constituante nous a frayé la voie, puisqu'elle a dissous les principaux groupes historiques ou naturels par lesquels des hommes se séparaient de la masse et faisaient bande à part, provinces, clergé, noblesse, parlements, ordres religieux et corps de métiers » (1).

Saint-Simon veut élargir encore le cercle des différences sociales, il abat les montagnes, comble les océans et les mers, méconnaît les divergences de race et finalement, au nom du principe d'association, détruit toute association et laisse en présence des Européens de toutes latitudes, des Chinois et des Peaux-Rouges, des Nègres et des Blancs confondus et se ralliant sur le terrain d'une abstraction, *la fraternité républicaine*.

Voyez-vous dès lors le produit soi-disant *chrétien* du philanthropisme hypocrite de la Révolution? C'est au nom du *respect de l'individu* que s'élève ce flot d'humanitarisme mensonger, qui caractérisa l'époque romantique et battit nos rivages jusqu'aux environs de 1890. C'est de là que naquirent ces théories néfastes qui eurent nom de *pacifisme*, de *patriotisme international*, d'*antipatriotisme*, d'*antimilitarisme*. Tout cela, si l'on vide le sens des mots, n'est qu'une conséquence du *principe individualiste* préconisé par 89; l'*Individu* avant la *société*. Voilà pourquoi, très logiquement, Marc Sangnier discuta l'*Idée de Patrie* et l'*Armée* et cela au moment même (en 1905) où une guerre avec l'Allemagne était en perspective.

1. Taine. Les origines de la F. C., t. VIII. Le programme jacobin, p. 131.

Que leur importent les faits à ces fanatiques de la Révolution! Pour eux tous les problèmes positifs, actuels et nationaux ne sont rien à côté de leur *idéal* et leur *idéal* néglige les besoins de la société concrète qu'ils ont là sous les yeux, pour rêver de je ne sais quelle *ère nouvelle* où les hommes de toute race se passeront de concurrence et se comporteront en véritables frères, cependant que la guerre civile bat son plein.

Il y a là une dangereuse erreur et d'une séduction inouïe pour qui, parmi les chrétiens, se laisse séduire par le mot de fraternité.

Il est vrai, en effet, que le christianisme prêche les mêmes devoirs d'*individu à individu* entre les hommes de tout climat, mais cela empêche-t-il que la condition naturelle des peuples soit de garantir leurs intérêts matériels et moraux par un faisceau d'organisations nationales? Que les rapports qu'ils ont entre eux soient pénétrés d'un esprit de justice chrétienne, rien de plus désirable! Mais n'est-ce pas une conséquence inévitable des mœurs chrétiennes, qu'aucun philanthropisme ne remplacera, et cela va-t-il à l'encontre du nationalisme des peuples?

Tant il est vrai, selon l'éternelle remarque de Taine, que la Révolution légiféra sur l'*homme abstrait*.

Eh bien! Lamennais et son école de l'Avenir tombèrent, *par certains* côtés, dans cette erreur. Il y a dans l'*Avenir* une forte empreinte de cet esprit humanitaire qui n'est qu'un contresens de l'esprit chrétien; de là ces ardentes campagnes en faveur des peuples étrangers qui se ralliaient aux principes de 89. Je signale en particulier aux curieux, les articles de Montalembert « sur la Révolution de Pologne » (1), et celui de Henri de Mérode « sur la Révolution de Belgique » (2).

Nous sommes trop familiers avec ces théories, pour ignorer désormais qu'elles se confondent toutes dans l'*idée de progrès*.

(A suivre). J. Hugues.

UNE FAUSSE JOIE DES CATHOLIQUES LIBÉRAUX

Le parti des catholiques libéraux, au delà et en deçà du Rhin, vient d'avoir une fausse joie : il a cru triompher de contradictions qui le gênent et y mettre un terme. Il y a quelque intérêt à revenir sur les incidents qui la lui ont donnée, pour constater qu'elle est sans cause sérieuse comme elle sera déçue dans son objet.

1. L'Avenir, 12 décembre 1830.
2. *Ibid.*, 13 décembre 1830.

La cause, ce seraient principalement les déclarations simultanées du Cardinal Merry del Val et de Mgr Frühwirtz, nonce à Munich, relatives à la *Correspondance de Rome*. On tira aussi parti d'une lettre récente du Saint-Siège au Général des Dominicains à propos de la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg, qui mettrait la *Critique du Libéralisme* dans une « posture » également fâcheuse.

Nous avons déjà parlé de la première. On sait que penser de ce prétendu désaveu et de sa fausse étiquette de déclaration autorisée. Il reste cependant que le cardinal Secrétaire d'Etat n'aurait pas cru devoir refuser aux solliciteurs ces paroles qu'ils ont prises pour une fiche de consolation. Mais, en même temps, une autre déclaration du Nonce de Bavière, dont on n'a pas de raison de contester le caractère autorisé, ajoutait un blâme positif à ce désaveu qui n'en est pas un. Un autre rédacteur de la presse libérale courroucée, appartenant à la rédaction du même journal qui sollicitait le Secrétaire d'Etat, la *Kœlnische Volkszeitung*, aurait obtenu de Mgr Frühwirtz licence de répéter que Son Excellence regrettait le *ton* des critiques dont la *Correspondance de Rome* avait accompagné le texte de la circulaire confidentielle contre l'ouvrage du P. Weiss, et qu'elle avait ajouté : « Je ne le regrette pas seulement, je le désapprouve ». On lira plus loin la lettre de S. S. Pie X au T. R. P. Cormier, et l'on verra qu'il n'y a rien à en tirer.

Il faut savoir reconnaître que, même réduites à leurs justes proportions, les deux déclarations précitées, surtout à raison de leur simultanéité, donnent au moins une apparence de satisfaction aux libéraux. On peut croire que les représentants du Saint-Siège ont cru opportun de calmer leurs susceptibilités et d'apaiser les esprits en la leur offrant.

Ce n'est pas la première fois que les plus vaillants et les plus dévoués défenseurs de l'Eglise, de ses doctrines et de ses directions, font à leurs dépens les frais de ces actes conciliateurs. Cela rentre aussi dans leur mission. On accepte le service de ces soldats d'avant-garde, on bénit et l'on encourage *in petto* leur zèle ; mais il est entendu qu'ils marchent à leurs risques et périls, sans jamais être en droit de compter sur un appui officiel, surtout quand il naît quelque difficulté. On se rappelle, qu'en France, dans les grandes luttes contre le libéralisme catholique, il y a cinquante ans, celui-ci obtint des succès de ce genre. C'est dans une circonstance analogue que Louis Veuillot, avec son grand esprit de foi, savait reconnaître la bénédiction de Dieu dans une épreuve de cette sorte. Seulement, ajoutait-il, avec cet humour que lui conservait toujours la conscience d'un dévouement pur : « ce sont des bénédictions qui entrent chez vous en brisant les vitres. »

Elles les ont brisées cette fois avec un éclat inaccoutumé, et c'est

sans doute de quoi les libéraux d'aujourd'hui jubilent. Quand ceux d'autrefois regimbaient et criaient trop fort sous l'aiguillon de l'illustre polémiste, le Saint-Siège enveloppait ses conseils dans la forme discrète d'un avertissement général, en évitant de désigner les personnes, d'autant qu'il y avait à prendre pour les uns comme pour les autres; il les formulait dans quelque document adressé à l'un ou l'autre membre de la haute hiérarchie, mais non par des déclarations accordées aux membres de la presse, surtout de la presse libérale, partie dans le procès, sans doute afin de ne pas paraître lui livrer ses partisans les plus utiles et les plus chers, et pour éviter d'ajouter par leur humiliation au triomphe apparent de leurs adversaires. C'est également ainsi que Léon XIII en usa plusieurs fois. Le Cardinal Merry del Val, nous l'avons dit, s'est bien gardé de se prêter au jeu des libéraux et n'a nullement autorisé la publication des paroles obtenues de lui et qui, d'ailleurs, n'avaient aucune portée particulière. Le Nonce de Bavière ne paraît pas avoir redouté le même écueil, en autorisant le correspondant du journal le plus acharné contre la *Correspondance de Rome* (1) à infliger de sa part à celle-ci un blâme atteignant visiblement, non pas un publiciste du commun, mais un membre de la Secrétairie d'Etat, lequel n'est pas son subordonné. Celui-ci a agi comme il fallait s'y attendre, en faisant déclarer aussitôt par sa feuille qu'elle ne se prétend pas impeccable et qu'elle s'inclinait avec respect devant ce blâme. Mais on comprend la joie des libéraux. Pourtant elle est vaine.

***

On devine aussi avec quelle passion ils devaient exploiter l'incident.

Le *Bulletin de la Semaine* aurait manqué à son rôle s'il avait négligé d'en colliger les témoignages. Nous n'avons, pour jouir des plus significatifs, qu'à consulter ses numéros des 19 et 26 juillet. Nous y voyons défiler la *Kœlnische Volkszeitung*, le *Beyerischer Courier*, les *Munehener Newverten*, les *Nouvelles de Constance*, le *Journal de Bruxelles*, entremêlés de quelques flèches que le *Bulletin* a tirées de son carquois, légères et barbelées. « Cette nouvelle agression des *pamphlétaires* ni officiels, ni officieux, dit-il après avoir reproduit le texte et les commentaires de la pièce divulguée, a suscité une émotion et une indignation compréhensibles. » Cette indignation, il trouve adroitement moyen de l'attribuer au Cardinal Secrétaire d'Etat lui-même, ce qui corse joliment l'effet. « Elle se traduit, dit-il, à travers

1. Il (le Nonce) a fait ces déclarations par l'organe de la *Koelnische Volkzeitung*, journal particulièrement visé, on le sait, par les accusations de la *Correspondance de Rome* et de ceux qui lui font écho. *(Bulletin de la Semaine)*.

l'information » de la *Kœlnische Volkszeitung* rapportant ses paroles. Après quoi, le *Bulletin* ajoute : « Peut-être un désaveu aussi formel ouvrira-t-il les yeux sur ces *néo-terroristes* qui vivent des complots qu'ils inventent et dont les menées s'acharnent méthodiquement à dissocier ou à discréditer, en tout pays, tout ce qui constitue une force organisée et vivante. » La vraie force organisée et vivante, ce serait donc le catholicisme libéral, représenté par le *Bulletin de la Semaine* et ses congénères. Pie IX en jugeait différemment lorsque, dans ses fameux brefs, il le dénoncait comme la grande cause de division entre catholiques et le principal obstacle au succès de leur action.

Les lignes suivantes du *Journal de Bruxelles* (22 juillet) sont un aveu intéressant de la campagne entreprise pour obtenir satisfaction et du résultat qu'on en espérait :

> Au lendemain des dernières attaques de la « Correspondance de Rome » et de l' « Univers » contre les catholiques allemands, la « Kölnische Volkzeitung », dénonçant ce que l'auteur des lignes ci-dessus appelle le « double jeu » de la « Correspondance de Rome » et de Mgr Benigni, terminait son article en déclarant : « *Il faut qu'à la fin cela finisse* ». *Elle disait cela sur le ton de quelqu'un qui est à peu près certain d'obtenir ce qu'il demande.* Sans doute à ce moment-là déjà, des représentants autorisés de l'Allemagne catholique tenaient-ils à Rome même un semblable langage; sans doute la « Kölnische Volkszeitung » le savait-elle et savait-elle aussi qu'en effet « cela devrait prendre une fin », comme dit le correspondant des « Munchener Neuerten Nachrichten », dès le moment où certaines personnalités mettraient « la main sur le nid et attireraient l'attention de Rome « sur ce qu'il y avait d'inadmissible dans le double jeu » qui se jouait à et par la « Correspondance de Rome ».

En réalité, qu'a-t-on obtenu ? C'est ici qu'apparaît l'inanité du triomphe. Le Secrétaire d'Etat et le Nonce ont confirmé que la *Correspondance de Rome* n'a aucun caractère officiel ni officieux. Le fait était déjà acquis, de longue date, par les propres déclarations de cet organe. Il reste aujourd'hui ce qu'il était hier, et tant qu'il sera ce qu'il est, c'est-à-dire tant que Mgr Benigni, membre de la Secrétairerie d'Etat, continuera de le diriger avec l'agrément du Pape et de son ministre, tout ce qu'on dira pour infirmer son autorité, pour faire croire à une disgrâce, aura juste la valeur d'une plaisanterie de mauvais goût et de mauvaise foi. Ainsi qu'il répond très justement, le jour où il cesserait de plaire et d'être jugé utile, il disparaîtrait. De ceci, la situation ne permet pas de douter. Mais c'est ce que les libéraux attendront peut-être longtemps de voir, et, d'ici là, ils s'apercevront que les gens qu'ils tuent conservent encore une rude vitalité.

Le Nonce de Bavière a blâmé le ton d'un article. Mais outre que ce blâme n'a, lui non plus, aucun caractère officiel, et quelle que soit la valeur de cette haute appréciation, le ton, ce n'est pas le fond. Le désaveu visant la forme laisse intacte la ligne de conduite et l'œuvre

poursuivie. On peut et l'on doit être assuré que tout représentant du Saint-Siège voit d'un œil très favorable la résistance à ce semi-modernisme qui, sous des affectations de soumission filiale, contrecarre sourdement les prescriptions, les directions de l'Eglise, et dont son Chef a plus d'une fois déploré hautement les effets pernicieux.

Cependant, c'est bien là le vrai motif du tolle libéral contre Mgr Benigni et son journal. On ne veut plus, s'il s'agit de l'Allemagne, qu'il soit permis de parler d'une évolution du Centre ni de tiraillements dans son sein. Il doit être admis, contre la vérité historique la plus claire, qu'il fut dès ses origines et dans sa période glorieuse, ce qu'il devient aujourd'hui, un groupement politique faisant abstraction dans son programme essentiel de la profession de foi chrétienne et de la fidélité de ses membres à l'Eglise. L'interconfessionalisme des œuvres économiques et sociales ne se réclamera plus seulement d'une tolérance proportionnée aux exigences de situations particulières. On ne veut plus que soient rappelés les principes de l'action catholique qui le doivent modérer, quoique le Saint-Siège fasse tout ce que lui permet la prudence pour empêcher qu'ils soient perdus de vue. S'il s'agit de la France, on y invoquera bien haut, malgré les différences capitales de situation, l'exemple présent de l'Allemagne, et c'est pourquoi on le soutient si chaudement. On ne veut plus que le soumissionnisme, sous ses formes multiples et fuyantes, puisse être librement critiqué. Il ne sera plus loisible de signaler maints appels à l'esprit nécessaire de liberté exigé par le nouvel état social, et dont on prétend faire un rempart à la cause religieuse, mais qui ruine en fait les bases même naturelles de toute société et qui conduit au monstrueux athéisme d'Etat.

Voilà avec quoi l'on veut en finir, dût périr un organe, plus accrédité et plus courageux que tout autre, qui joint à cette tâche contre le libéralisme et le semi-modernisme, celle de dévoiler aux yeux des catholiques de tous les pays la conjuration des modernistes apostats contre l'Eglise, et de leur faire constater celle dont les sectaires anticléricaux et francs-maçons s'efforcent de l'envelopper de toutes parts.

***

Les réflexions dont la « Kœlnische Volkszeitung » a fait suivre la déclaration de Mgr Frühwirtz, et qu'il n'aurait certainement eu garde d'approuver, quoiqu'elles s'autorisent de ses paroles, méritent d'être notées. « Ce n'est un secret pour personne qu'il existe une sorte d'entente internationale entre quelques personnalités, au fond de peu de signification, pour jeter, à toute occasion, bonne ou mauvaise, le trouble dans les rangs catholiques ». Ce serait exact, si l'on parlait des rangs des catholiques libéraux, et d'une action ayant pour but, non pas précisément d'y porter le trouble, mais de les empêcher de le se-

mer sur le chemin des plus fidèles enfants de l'Eglise; et s'il n'était question que d'un accord tout naturel, nullement spécial ou secret, résultant d'une communauté de principes. Mais ne fallait-il pas chercher à englober dans l'incident les antilibéraux de tout pays? La « Critique du Libéralisme », par exemple, qu'on croirait volontiers entrée dans cette entente, et qui marche en effet en si complet accord avec la « Correspondance de Rome, » n'a cependant jamais eu le moindre rapport direct avec elle.

« Ce n'est non plus un secret pour personne que le centre de ces agissements est une personnalité de la prélature romaine, qui utilise en ce sens de nombreuses relations à l'étranger, pour tisser toujours, avec une force de travail d'ailleurs étonnante, les fils de l'intrigue ». La « Correspondance de Rome » serait donc quelque chose comme une Ligue de Münster retournée, au service de l'antimodernismo et de l'antilibéralisme. Hé! Hé! Ce n'est pourtant pas elle qui pratique les organisations secrètes et les circulaires confidentielles (1). L'intrigue, elle la laisse à d'autres. Son défaut, au gré même de ses adversaires, serait au contraire de parler trop franchement.

Mais voici la conséquence qu'on ne soupçonnait pas. « La position des véritables modernistes s'est par là singulièrement fortifiée, le champ de la lutte s'éloignant d'eux. » Les bons apôtres! La lutte contre le semi-modernisme serait donc autant d'enlevé à celle contre les hérétiques. Occupez-vous de ceux-ci, et laissez-nous agir sans nous gêner, nous, libéraux et catholiques « raisonnables », dont l'œuvre ne leur saurait profiter. On dirait, pour un peu, que ce sont eux le vrai rempart de l'Eglise en face du modernisme. Oui, comme les démocrates chrétiens le sont en face du socialisme. Quittez ce souci. Les antilibéraux seront sur le chemin des modernistes, comme sur le vôtre qui rejoint le leur par les traverses.

Il est au moins un point sur lequel vous ne devriez pas avoir besoin d'être tranquillisés. « L'autorité épiscopale a, d'autre part, souffert elle-même de cette situation, surtout depuis que les évêques eux-mêmes ne sont plus à l'abri des suspicions que nous dénonçons ici. Cette méthode, qui diminue l'autorité des évêques et rétrécit l'efficacité de l'encyclique « Pascendi », a pris les proportions d'un véritable danger. La surveillance de l'erreur moderniste est d'après l'encyclique « Pascendi », confiée à l'épiscopat. La confiance traditionnelle des catholiques allemands dans leur épiscopat devrait suffire comme garantie à tous les surveillants de la Foi. La racine du mal est en ceci que des éléments tout à fait sans autorité à cet effet veulent exer-

1. Mgr Frühwirtz, dans sa déclaration, a nié que celle relative au P. Weiss eût ce caractère et donné pour raison qu'elle lui avait été adressée. La *Correspondance de Rome* répond qu'elle a été également envoyée à des personnages ecclésiastiques de Rome, mais choisis, et avec des rédactions diverses dosées suivant les destinataires.

cer un pouvoir de juge de plus en plus illimité dans les choses ecclésiastiques. On voit même des quotidiens de l'étranger s'ériger en une sorte de tribunal de la Foi devant lequel ils font comparaître prêtres et laïcs, et même des évêques. L'abus devient dès lors insupportable. Cela ne peut pas continuer, telle est certainement la pensée commune de tous les catholiques fidèles et raisonnables. » Les journalistes « sans mandat » n'ont aucune prétention « d'exercer un pouvoir de juge dans les choses ecclésiastiques ». Ils ne réclament et n'exercent qu'une liberté d'appréciation égale à la vôtre, en la soumettant au moins aussi sincèrement que vous à l'autorité véritable; le droit de ne pas trouver conforme aux directions et à l'esprit de l'Eglise ce que vous donnez hautement pour tel, et de le dire en les rappelant. « Nous devons, dites-vous, et pratiquons l'obéissance envers l'autorité ordinaire, instituée par Dieu, mais nous rejetons toute espèce de gouvernement à côté, non justifié, qui amoindrit la considération pour l'autorite véritable ». Mais vous-même, êtes-vous un gouvernement à côté, que vous puissiez user du même droit de direction? Car vous ne vous en faites pas faute davantage, et ce serait encore beaucoup plus abusif de prétendre exercer ce gouvernement sans contrepoids (1).

On a déjà remarqué que l'incident de la « Correspondance de Rome » se transforme en un procès général. Pour ne pas négliger certaines applications particulières, la « Kœlnische Volkzeitung » conclut que la déclaration de Mgr Frühwirtz enlève aussi tout caractère sérieux à l'agence d'informations de M. l'abbé Kauffmann, dont la « direction de Cologne » avait eu à se plaindre et à souffrir. Le « Journal de Bruxelles » (16 juillet) s'était empressé d'en tirer la même déduction. Ces gens-là ont un art merveilleux. Lorsque le cardinal Kopp, on s'en souvient, prit une mesure d'exclusion contre l'abbé Kauffmann, les journaux catholiques libéraux d'Allemagne, et ceux de France, comme la « Libre Parole », voulurent à toute force que la disgrâce atteignît Mgr Benigni, dont M. Kauffmann serait l'informateur et le correspondant attitré. La « Correspondance de Rome » déclara de la façon la plus formelle, et itérativement, que l'allégation était complètement fausse. Malgré cela, Mgr Benigni étant aujourd'hui sur la sellette, il faut que M. Kauffmann « écoppe » à son tour par ricochet. C'est d'une belle force.

Quant à Mgr Benigni lui-même, à les en croire, c'est tout bonnement un homme à la mer.

« Plusieurs journaux italiens, nous apprend le « Bulletin de la Semaine », annoncent qu'à la suite des incidents provoqués par la « Correspondance de Rome », son inspirateur plus ou moins masqué, Mgr Benigni, aurait obtenu un long congé pour un voyage à l'étranger.

1. On trouvera la réponse complète à cette fausse thèse des libéraux dans notre numéro du 1er juillet 1910, qui lui est entièrement consacré.

Cette faveur, après « l'avancement » qui lui avait été infligé il y a quelques mois, porte les journaux catholiques allemands à interpréter le déplacement du prélat comme une disgrâce.

» Le « Bayerischer Courier », un des principaux organes du Centre bavarois, déclare apprendre de bonne source — « non pas cependant de la nonciature de Munich », ajoute-t-il — que « la situation de Mgr Benigni est fort ébranlée et qu'il faut sérieusement compter sur une très prochaine modification de ses fonctions. »

Il vaut la peine d'être dégusté, ce morceau d'un des principaux organes du Centre bavarois. S'il faut juger d'après lui des dispositions actuelles du grand parti catholique organisé par Windthorst, on peut juger à quel point il est téméraire et faux de dire qu'il a évolué (1).

Mgr Benigni, protonotaire papal à la Daterie et l'esprit dirigeant de la « Correspondance de Rome », laquelle a provoqué tant de protestations parmi le Centre, *a entrepris un très long voyage à l'étranger. Cette fin — provisoire — de l'activité de Benigni étonnera beaucoup de monde,* tous ceux notamment qui, depuis son éloignement de la Secrétairerie d'Etat *jusqu'à l'actuelle mesure contre lui* et sa « Correspondance de Rome », ont laissé dire par lui et ses amis qu'il n'y avait rien de changé et que Benigni restait l'inspirateur de la politique vaticane et le collaborateur de Merry del Val. Les « Munchener Neuesten Nachrichten » ne sont pas de ces journaux qui se sont laissé aller à écouter ce que murmurait le chef du service de la presse [au Vatican]. Dans notre article : « Gloire et fin de Benigni » (publié dans notre n° 120 de cette année), nous établissions déjà qu'on ne pouvait donner qu'au dehors, l'illusion que l'éloignement de la Secrétairerie d'Etat n'était [pour Mgr Benigni] qu'une pure formalité. « La forme de la mesure — écrivions-nous alors — ne trompe personne, et moins que personne Benigni lui-même, qui en est très ému ». Cette émotion qui, naturellement, eût été sans raison si l'éloignement de la Secrétairerie d'Etat n'avait été que pour sauver les apparences, et, à côté de cette émotion, *le désir convulsif* de se poser, avant comme après, en homme important devant la presse, ont amené *la catastrophe actuelle.* Mgr Benigni voulait, par ses attaques contre les catholiques allemands dans la « Correspondance de Rome », montrer qu'il était bien resté tel que dans le passé et il voulut que l'on en tirât la conclusion que sa situation et son influence étaient inébranlées. Cela devait prendre une fin dès le moment où les personnalités informées sur la situation réelle mettaient la main sur le nid et attiraient l'attention de la Curie sur ce qu'il y avait d'inadmissible dans le double jeu qui se jouait.

Quel sérieux et quelle bonne foi! Mgr Benigni, on le sait et nous le rappelons plus bas, ayant achevé son temps de service régulier comme sous-secrétaire des affaires ecclésiastiques, a été maintenu à

1. « Les Nouvelles de Constance », un des organes du parti du Centre en Bade, d'après le « Bulletin de la Semaine », affirme sans rire que Mgr Benigni se sert de trois journaux libéraux italiens, le « Corriere della Sierra » de Milan, la « Stampa » de Turin, la « Tribuna de Rome », pour attaquer les catholiques et les évêques allemands. Elles affirment avoir entre les mains un document qui ne laisse pas de doute sur cette complicité. Que n'en écrasent-elles Mgr Benigni!

la Secrétairerie d'Etat, par une dérogation très significative aux coutumes. Voilà comment il l'a quittée et la mesure prise contre lui. Son voyage, son très long voyage à l'étranger, a consisté à prendre ses vacances, à l'époque où tout le monde fuit les chaleurs de Rome. Mais, pour prouver qu'il n'était pas relégué sur quelque nouveau rocher de Sainte-Hélène, il y est revenu et a adressé dans son journal, à la date du 29 juillet, cet article « aux amis de la « Correspondance de Rome », qui est aussi un peu pour ses ennemis, que nos journaux catholiques ont reproduit, et où il annonce aux uns et aux autres qu'il n'a pas disparu, qu'il est toujours là, qu'il continuera sa tâche. Et l'on peut compter sur sa vaillance, sur son dévouement désintéressé, pour la mener aussi utilement que par le passé.

Les libéraux en sont donc pour une fausse joie.

***

Puisque l'attention et l'intérêt des catholiques antilibéraux et libéraux ont été si vivement attirés sur son éminente personnalité, nos lecteurs nous sauront gré de les renseigner sur elle avec quelque détail.

Mgr Humbert Benigni est né à Pérouse, le 30 mars 1862, dans cet illustre archidiocèse de l'Ombrie illustré par le futur Léon XIII.

Qu'on nous fasse grâce du détail de ses précocités. Tout bon biographe ne manque jamais d'honorer par là son héros. C'est un lieu commun. Il est toutefois impossible de ne pas remarquer la rapide éclosion de cet esprit brillant et de sa vocation spéciale. A onze ans, Umberto entre au séminaire diocésain; à 18 ans, il en sort, déjà prêt pour les ministères les plus délicats. En 1880, son évêque, Mgr Foschi, l'attache d'abord comme secrétaire à son évêché, et il reste ensuite près de douze ans à faire tour à tour l'apprentissage des fonctions les plus diverses : l'administration, l'enseignement et l'apostolat. Une croissante faveur et un juste succès s'attachent à ses entreprises. Professeur d'histoire à la Faculté théologique, puis assistant ecclésiastique des Œuvres, c'est surtout dans ce dernier poste qu'il commence de donner toute sa mesure. Il fonde le Comité diocésain, avec une section de la Jeunesse catholique, le Cercle catholique, la Société catholique de secours mutuels. Il crée et dirige une feuille hebdomadaire, *Il Monitore Umbro*, et la Revue *La Rassegna sociale*.

La double marque de son caractère se dessine dès ces premières campagnes. C'est un initiateur et un organisateur. Aussi, se sent-il tout de suite et comme d'instinct publiciste. Il l'est et d'une large envergure; sa verve primesautière a ses sources profondes dans un labeur acharné, une vaste érudition et un étonnant coup d'œil. Le souci des plus grands problèmes sociaux l'entraîne aux applications directes et aux vues synthétiques les plus profondes, mais solides,

fondées sur la grande philosophie de l'histoire et des mœurs. Il marche, dès lors, au premier rang, sans s'égarer, dans cette voie, aussi bien qu'aujourd'hui dans les chemins nouveaux.

En 1893, il est nommé à Gênes rédacteur en chef du journal l'*Eco d'Italia,* devenu depuis *La Liguria.* Il se montre de plus en plus, dans cette milice, le soldat intransigeant de la politique pontificale. Le Vatican le distingue et le félicite.

En 1895, il est appelé à Rome pour ses études historiques. Il collabore au *Bessarione,* la savante revue romaine d'études orientales. Il publie son livre sur la Doctrine économique de l'Eglise avant Constantin et une étude très documentée sur la Législation et l'administration agricoles du gouvernement papal. Ce dernier travail était rédigé en allemand, car Mgr Benigni est un polyglote presque universel, et il s'agissait de répondre en l'occurrence aux fantaisies d'un historien allemand, accusant les Souverains Pontifes d'avoir négligé et même ruiné les intérêts ruraux des Etats de l'Eglise.

Léon XIII plaça Mgr Benigni à la Bibliothèque vaticane et le nomma successivement professeur d'histoire ecclésiastique au Séminaire romain et membre de la Sacrée Congrégation des Rites. En outre, en 1900, il fut nommé rédacteur pour la politique étrangère, puis directeur du journal romain, organe avéré de la Secrétairerie d'Etat, la très officieuse *Voce della Verita.* Et il y resta jusqu'en septembre 1903, c'est-à-dire pendant les trois dernières années de Léon XIII et les premiers mois du pontificat de Pie X.

En 1901, c'est lui qui commença dans cette vaillante feuille, avec le plein agrément du Saint-Siège, une vigoureuse et remarquable campagne contre les premières déviations de la « démocratie chrétienne ». Il n'avait jamais aimé le mot; il distingua vite les intolérables abus. L'abbé Murri commençait de donner scandale, et Mgr Benigni dénonça le « Murrisme ». Il s'en prenait en même temps aux pionniers du modernisme intellectuel, tels que l'abbé Minocchi. Ceux qui ont tenté de faire de Mgr Benigni un « libéral sous Léon XIII », qui ont parlé de sa défaveur auprès de l'ancien archevêque de Pérouse prévenu sous la tiare contre le passé de son sujet d'hier, en ont donc menti! Ils ont menti contre les faits, contre les tendances déjà évidentes du doctrinaire et du polémiste, contre le Vatican d'alors.

Léon XIII chérissait au contraire l'abbé Benigni; il appréciait et louait ses campagnes; il le recevait avec une bienveillance marquée. Le grand Pape, jusque sur son lit d'agonie, se faisait apporter et lire le journal de son fidèle champion. Les citations enfin seraient faciles qui démontreraient l'accord profond de cette obéissance active et avertie avec l'orientation générale, constante, sûre d'elle-même de cet esprit pénétrant et lumineux. Le premier il salua de son vrai nom l'aurore religieuse du nouveau pontificat.

Mais sa carrière allait l'engager dans une voie plus officielle encore.

A l'automne 1903, l'abbé Benigni rentre à la Bibliothèque vaticane, reprend son cours au Séminaire romain. Il est nommé, au même titre de professeur d'histoire ecclésiastique, aux écoles de la Propagande et au Séminaire du Vatican. En 1904, il devient *minutante* à la Propagande. En 1906, il est sous-secrétaire de la Sacrée Congrégation des affaires extraordinaires. La réforme pontificale de la Curie fait passer son service à la Secrétairerie d'Etat. Il y est nommé prélat de la maison du Pape.

Cependant ses connaissances professionnelles, le besoin vite ressenti d'un service de presse et d'information près de ce grand ministère exécutif du gouvernement de l'Eglise, son esprit de décision et de dévouement suggèrent bientôt à Mgr Benigni, — dans ce poste à l'abri, semblait-il, des orages, — une création personnelle et hardie. En dehors de ses attributions obligées, il fonde et soutient à lui seul l'organisation d'un nouveau bureau. Et il y déploie cette merveilleuse entente du journalisme, des hommes et de la politique contemporaine, qui en moins d'une année le mettent en vedette. Il est l'œil du Vatican ouvert sur tout ce qui s'imprime et se colporte de périodiques et de brochures dans le monde entier. Tout ce qui rampe dans l'ombre pour mordre au talon l'Eglise, mère du genre humain, tout ce qui complote dans les grands centres internationaux des conjurations antichrétiennes, apprend ainsi à redouter sa vigilance et sa clairvoyance. On en vient à personnaliser en lui les mille fantômes des mauvaises consciences inquiètes. Il a sa part des rancunes pour chaque coup de foudre qui éclate, pour chaque masque jeté bas, pour tout privilège de mauvais aloi ébranlé par les leçons de Rome. On veut voir partout sa main qu'il ne montre pas : et tout ce qui redoute le regard du Pape écume d'avoir fixé ses yeux. Exagération ridicule qui cependant témoigne du sentiment que chacun a bientôt de la haute et inflexible conscience, de la sûreté de main avec laquelle il comprend son rôle. Et son honneur est justement d'avoir donné à croire que ce bureau tout récent d'informations et de renseignements informait et renseignait en réalité, de façon à bien mériter de la cause, de la foi et du gouvernement spirituel.

Pie X au reste s'en porte garant, et quel autre témoignage prévaudra contre celui d'un tel maître, en faveur d'un serviteur travaillant à ses côtés ?

Il y a quelques mois déjà, le bruit d'une disgrâce était soudain répandu et de toutes parts, l'on feignit de croire rompue une carrière jusque-là si assurée. Il n'en était rien, et personne ne crut jamais à cette mésaventure. Ceux qui la souhaitent en étaient seulement réduits à se donner cette courte joie !

Tout secrétaire aux Affaires extraordinaires, après cinq ans de services, a droit à une promotion. Régulièrement, d'après les usages, Mgr Benigni devait être nommé à quelque lointaine délégation di-

plomatique. Mais le Pape justement voulait le garder; il voulait le maintenir à la tête d'une œuvre grandissant d'intérêt, dont lui seul était l'âme. Mais il ne fallait pas non plus que le bon ouvrier fût, en raison même de ses services, frustré de sa légitime récompense. Le Pape le promut protonotaire apostolique participant, la plus haute des dignités prélatrices de la cour pontificale. Le collège de ces protonotaires n'en doit compter que sept; par une exception digne de remarque, Mgr Benigni fut le huitième. On le déchargea de sa besogne de sous-secrétaire, assez fastidieuse et peu compatible avec sa nouvello dignité. Mais il restait à la Secrétairerie d'Etat. Il était con-confirmé dans son service personnel, directement aux ordres de S. E. le Cardinal Merry del Val.

Et, enfin, il n'est personne qui ne voie même aujourd'hui, qu'après tout, quoi qu'on ait dit, rien n'est changé, — si ce n'est au profit du valeureux prélat.

Aux rancunes déchaînées contre lui, il y a, c'est vrai, un prétexte quotidien. C'est la *Correspondance de Rome*. Non pas que Mgr Benigni en soit le directeur; elle a son rédacteur responsable, M. Giovanni Grandi, ses bureaux et sa vie propre. Mais enfin il est manifeste et très naturel qu'elle se renseigne auprès du service compétent, organisé officiellement à cet effet par la Secrétairerie d'Etat; et il faut croire qu'elle le fait bien, puisque jamais désaveu autorisé n'est venu infirmer la valeur même de ses mots d'ordre d'avant-garde.

Ceci d'ailleurs suffit à défendre cet organe de toutes les billevesées débitées chaque jour contre lui et contre le plus connu de ses présumés inspirateurs. Et nous n'entamerons pas ce débat. Laissant pour compte à nos adversaires, même catholiques, leurs frais d'indignation qui tombe à faux et de critiques faciles sur la vivacité d'un langage qui, en français, souffre des allures un peu abandonnées de la pittoresque et intarissable verve italienne, nous nous contenterons de dresser simplement en face des accusateurs notre témoignage contraire. La *Correspondance de Rome*, quelle que soit par ailleurs son autorité, a sauvé du chaos libéral toute une partie notable des intelligences françaises. Elle a droit, non seulement à notre respect, mais à notre gratitude pour son courage, sa droiture, la somme étonnante de labeur et de talent qui s'y dépense.

Il suffit.

On se rendrait encore mieux compte de l'extrême utilité et importance de ce service, en examinant rapidement ce que sont les principaux représentants de la presse française à Rome, autour du Vatican, et de ce solide noyau journalistique.

La grande presse dite d'information, comme le *Matin*, n'a pas même pris le soin d'établir une agence sérieuse de renseignements

dans ce grand centre retentissant de la politique internationale qu'est la Rome papale. On lui téléphone pêle-mêle des rognures de la *Stampa* ou même du *Messagero,* cuisinées dans les plus basses officines maçonniques de la Ville Eternelle. C'est bien assez bon pour sa clientèle, qui n'y regarde pas de si près.

L'*Univers* et la *Croix,* au contraire, ont des correspondants très assidus, mais tous deux spécialisés dans l'information proprement religieuse et restés à l'écart des grands courants de la nouvelle politique pontificale.

Celle-ci a des ennemis acharnés; et il faut compter au premier rang, M. Maurice Pernod, correspondant des *Débats,* qui a réuni précisément en volume ses factums hebdomadaires contre Pie X, ses directions et ses serviteurs. C'est un véritable pamphlet, assez lourd d'ailleurs. Si bien qu'on assiste à ce paradoxe en action que le correspondant du *Temps,* par exemple, M. Jean Carrère, malgré la nuance plus radicale de son journal, donne, sur les affaires de Rome une note perpétuellement plus modérée, généralement équitable et d'une information puisée davantage aux sources authentiques, que son injurieux confrère du vieil organe universitaire libéral.

M. Méreu, du *Figaro,* envoie peu de choses et mauvaises. La perfidie active de M. de Narfon suffit à la maison, et ce prétendu correspondant romain a d'autres besognes à mener de front là-bas!

L'*Echo de Paris,* très éclectique, a, lui, les deux notes. Un de ses correspondants, qui signe de l'initiale C., paraît attitré au Quirinal et à l'Ambassade de France; il n'y a pas lieu d'ajouter grande créance aux bruits religieux dont il lui échappe de se faire l'écho. Ce n'est pas sa partie. Son confrère, M. D., donne au contraire d'excellentes dépêches romaines, courtes, mais substantielles et justes. Je ne sais où en est la *Libre Parole.* Après diverses expériences, il semble qu'elle s'en tienne désormais à compiler les sources françaises les plus sûres. Quant à Aventino, de l'*Action française,* il faut convenir, en dehors de toute préoccupation politique, que son information est à la fois la plus abondante, la plus complète et la mieux inspirée. Les jaloux ou les ennemis s'en vengent en feignant de reconnaître, sous ce pseudonyme, Mgr Benigni lui-même.

Ami fidèle et accueillant pour tous ceux qui viennent à lui avec franchise, étincelant d'humour et de savoir, honoré de tous pour son écrasante activité, nul en vérité n'est à Rome moins mystérieux, plus informé des choses de France et plus sympathique à tout effort vraiment catholique que Mgr Benigni.

***

Un mot maintenant de la lettre adressée par S. S. Pie X au Général des Dominicains. En voici d'abord le texte :

Au Révédissime Père
Hyacinthe-Marie Cormier,
Maître général des Dominicains,
Rome.

Au Révérendissime Père

Je vous suis bien reconnaissant du rapport que vous m'avez remis après votre visite de la Faculté théologique de l'Université de Fribourg, dirigée par vos chers confrères les PP. Dominicains. Je ne puis en effet que me réjouir des nouvelles que vous m'avez données de leur enseignement, basé sur les principes tant philosophiques que théologiques de saint Thomas d'Aquin et conforme en tout aux règles établies par ce Siège Apostolique comme une digue contre l'invasion des erreurs modernes.

J'en ai la confiance : ces bons Pères, fidèles aux dispositions particulières prises par vous, continueront de marcher toujours plus courageux dans cette voie. Comptant sur leur bonté et sur leur zèle, je suis certain que, dans leurs cours comme dans le Convict, ils cultiveront chez leurs élèves, par une sage discipline, l'esprit ecclésiastique, combattu aujourd'hui par l'esprit du monde aussi fortement que le dogme catholique l'est par le naturalisme et le libéralisme.

De cette manière, ils mériteront de voir affluer, en grand nombre, à leurs leçons, des disciples d'élite, qui, de retour dans leurs diocèses, par la sainteté de leur vie et la pureté de leur doctrine, non seulement feront honneur à leurs maîtres, mais deviendront de vaillants défenseurs de la foi et seront l'édification du peuple chrétien.

Et, dans la certitude de ce résultat, j'accorde avec une particulière affection à Vous, Révérendissime Père, aux bien-aimés Pères Professeurs et à leurs chers élèves, la Bénédiction Apostolique.

Du Vatican, le 11 juillet 1911.

PIE X, PAPE.

On ne devait pas manquer de faire un rapprochement entre cet acte et les critiques récemment exprimées dans notre revue sur la dite Université. La « Croix » elle-même, si je l'ai bien lue, l'a insinué. Le « Bulletin de la Semaine », lui, l'a fait dans son style : « *Les attaques sournoises* auxquelles, comme tant d'autres vigoureuses œuvres catholiques, l'Université de Fribourg s'est vue en butte *de la part des professionnels de la suspicion,* donnent un prix tout particulier à la lettre que le Saint-Père vient d'adresser au Maître général des Dominicains. »

Le « Bulletin de la Semaine » qui s'y connaît si bien en fait de sournoiserie, aurait pu se rendre compte de la différence, de l'opposition qu'il y a entre ses procédés et les nôtres. Quelques brèves observations lui donneront, s'il est de bonne foi, le regret de constater que nos critiques ne doivent faire attacher aucun prix particulier à cette lettre, parce que la lettre n'a aucun rapport avec les critiques.

1° Cette lettre est restreinte à la Faculté théologique de Fribourg et de son enseignement. Or, notre correspondant n'a pas écrit une ligne qui mît cet enseignement en cause. Il a parlé de l'esprit libéral, sil-

lonniste et modernisant qui règne dans une partie de l'Université. La lettre du Pape ne s'occupe pas d'elle en général et ne contient pas un mot ayant l'apparence d'une réhabilitation sous le rapport indiqué. On y lit des avis qui sembleront plutôt supposer la possibilité de ces abus. Notre correspondant a signalé la faiblesse de la Faculté de théologie à résister aux agissements du parti libéral; il a constaté même que dans une séance solennelle de rentrée, le R. P. Zapletal, recteur sortant de fonction, n'avait pas cru devoir insister, autant qu'on s'y serait attendu, sur les graves actes doctrinaux du Saint-Siège. Mais ce sont là des faits de conduite très distincts de l'enseignement théologique, unique objet de cette lettre.

2° La lettre de Sa Sainteté n'exprime même pas un jugement personnel sur ce qui en fait l'objet. Le Pape accepte le rapport qui lui est présenté et en suppose l'exactitude.

3° Après cela, si l'on veut y voir l'équivalent d'une fiche de consolation, c'est une appréciation très libre. Mais supposons même que le Saint-Père ait adressé directement à l'Université de Fribourg, et non pas à une Faculté spéciale, un témoignage de sa haute satisfaction, faudrait-il en conclure qu'au jugement du Saint-Siège, on ne devrait pas douter que tout y fût correct et en parfait accord avec ses directions? Ce serait en exagérer étrangement et dangereusement la portée de ces marques de la bienveillance pontificale. Ce n'est pas une fois seulement, par exemple, si nous nous en souvenons bien, que l'Institut catholique de Paris en a été l'objet. Cela empêche-t-il qu'on ait pu justement signaler qu'il comptait des éléments douteux et des influences contraires aux directions, aux prescriptions du Saint-Siège? Il suffit de rappeler le nom et les œuvres de M. l'abbé Klein et de M. Paul Bureau. Cela empêche-t-il qu'il y ait, ou qu'il y ait eu parmi les étudiants de cet Institut un fort courant sillonniste et semi-moderniste; et cela donne-t-il tort à ceux qui ont cherché à l'endiguer?

Et pour nous en tenir à un seul fait appartenant au présent comme au passé de cet Institut, cela veut-il dire qu'on ne puisse signaler comme peu conforme aux prescriptions de l'Encyclique « Pascendi », sans parler d'autres considérations, qu'un fonctionnaire de l'Institut catholique soit en même temps secrétaire général de la rédaction d'une revue aussi *sournoisement* et aussi constamment hostile aux directions du Saint-Siège que le *Bulletin de la Semaine?* Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

HOMMAGE A S.S. LE PAPE PIE X

A l'occasion de l'anniversaire de l'élévation de S. S. Pie X au trône pontifical, l'*Osservatore Romano* (4 août) a publié, sous la plume

de son directeur, un émouvant article que nous reproduisons en faisant entièrement nôtre cet hommage d'une vénération, d'une admiration et d'une reconnaissance inexprimables.

Saluons aujourd'hui avec un affectueux respect et une filiale allégresse le huitième anniversaire de l'exaltation de Notre-Très Saint-Père Pie X sur la chaire de Pierre; saluons-le avec cet amour profond et spontané, avec cette même joie intense, qu'éprouva le monde catholique en le voyant arriver à cette chaire de vérité, où l'avaient élevé ses vertus sacerdotales, son zèle d'apôtre, sa soumission à la volonté divine, son humilité conquérante la plus efficace de tout faste et de toute grandeur, son abnégation et son esprit de renoncement, poussé jusqu'au sacrifice de soi-même, jusqu'au martyre.

C'est un sacrifice, précieux aux yeux de Dieu et des hommes, qu'il accomplissait en gravissant les degrés de ce trône auguste, vers lequel se tournent de toutes parts le regard et le cœur des fidèles, tandis que se déclarent contre lui des aversions de plus en plus atroces, les haines, les traits empoisonnés des fils de ténèbres. Ceux-ci, en effet, le calomnient parce qu'ils le craignent, ils redoublent contre lui d'assauts furieux parce qu'ils savent bien que, s'ils peuvent déchirer le cœur paternel de celui qui siège sur cette chaire, ils ne sauraient ébranler les bases granitiques sur lesquelles elle repose.

Et, en vérité, l'œuvre de la puissance des ténèbres, commencée contre l'Eglise de Jésus-Christ dès son berceau, s'est continuée à travers les siècles sous mille formes diverses. Dans une perpétuelle vicissitude, se sont succédé les luttes sanglantes et les combats d'idées et de paroles, les embûches de l'erreur et la violence des persécutions; mais cette œuvre satanique semble prendre de nos jours des proportions encore plus vastes; partout elle multiplie des plus dures épreuves pour l'Eglise, des amertumes et des douleurs sans fin pour le cœur de père de son vénéré et souverain Pasteur.

Chaque année ajoute à sa couronne, faite à l'image de celle de son divin Maître, une épine plus pénétrante; chaque année, la guerre satanique déclarée à l'Eglise s'étend, déborde, inonde quelque nouveau coin de terre ravage et déchire quelque portion nouvelle du mystique troupeau, trouble et révolutionne quelque partie du royaume pacifique de Jésus-Christ sur la terre.

Et le doux Pasteur, au spectacle attristant d'une telle malice, du haut de son trône, comme autrefois le divin Rédempteur du haut de la montagne, fixe son regard en pleurs sur l'univers. Il ne s'attriste pas, non, il ne pleure pas sur lui-même, sur les outrages dont il a été souvent l'objet, sur les angoisses qui l'assiègent, sur l'amère passion que lui apprête de jour en jour, d'heure en heure, la méchanceté des hommes. Il s'attriste et il pleure sur l'outrage qu'on prodigue en tant d'endroits à la sainte loi de Dieu, de son Eglise, de ses ministres, sur les embûches et les guet-apens partout dressés aux générations qui viennent; sur les redoutables épreuves et les âpres périls suspendus sur la tête de tant de ses fils indignement persécutés au seul titre de croyants. Il s'attriste et il pleure sur l'aveuglement des ennemis de la Religion et de l'Eglise, sur les forfaits qu'ils commettent et qu'ils ne cessent de méditer, sur les terribles responsabilités dont ils chargent leur conscience. Il pleure sur la nouvelle Jérusalem, sur la société d'à présent, qui s'en va rêvant d'un second déicide, reniant Dieu, l'arrachant du cœur des croyants, supprimant son image et son nom de toutes les formes, de toutes les manifestations de la vie sociale.

Dans cette plainte il n'entre ni effroi ni faiblesse; rien que la tendresse du Père, également attaché à ses fils innocents qui souffrent et aux fils pervers qui les font souffrir. Pour le réconfort des uns et le salut des autres, il offre au Seigneur ses propes amertumes, ses propres douleurs.

Et c'est pourquoi, Très Saint-Père, quoi qu'il nous en coûte en ce jour de fête, nous éprouvons le besoin de rappeler vos douleurs. Car elles sont votre véritable gloire, la céleste auréole qui orne d'une lumière divine la sublimité de votre sacrifice. Elles sont le témoignage de la crainte que votre vertu, votre sainteté inspirent à l'enfer et à ses fidèles ministres, au point qu'ils ressentent ce grand besoin de rendre plus féroce la guerre déclarée à l'Eglise gouvernée par Vous, aux doctrines dont vous êtes le Docteur, à la loi de Dieu dont vous êtes le vigilant gardien. Grâce à votre parole, parole de vérité, parole de sincérité et de simplicité évangélique, vous avez contraint l'erreur à jeter le masque, à se montrer telle qu'elle est, à vous combattre et à vous haïr en tant que vicaire du Christ. Jamais peut-être n'apparut plus visible le conflit, jamais peut-être comme à l'heure présente l'entreprise insidieuse des ennemis du nom chrétien ne s'insinua plus audacieuse et plus meurtrière jusqu'au cœur des peuples et des nations catholiques. Et c'est pourquoi jamais la mission confiée au Suprême Pasteur de l'Eglise n'apparut plus ardue et plus délicate qu'à l'heure présente, où les loups ravissants se sont glissés à la dérobée jusque dans le bercail. Jamais l'œuvre d'un Pontificat ne fut plus sainte ni plus glorieuse que celle qui vous est confiée.

Rappeler d'ailleurs les difficultés de cette haute mission, en montrer toutes les difficultés et tous les périls, c'est redire en même temps l'excellence de l'Homme qui lui a été préposé. Mais, pour en revenir à notre première pensée troublée par ces glorieux chagrins, nous, vos fils dévoués, nous éprouvons le besoin, Très Saint Père, de vous dire en ce jour, en notre nom et au nom de tous nos frères de l'univers catholique, que toutes vos peines, nous les ressentons au plus profond de notre cœur, que nous les partageons avec vous, que nous voulons, pour autant que nous le pourrons, vous en dédommager par notre dévouement et notre affection. Remplis de confiance en la divine providence, nous multiplierons nos prières afin que ces jours de deuil soient abrégés. Nous unissons de bon gré à votre holocauste le sacrifice de l'amertume que nous éprouvons à vous voir souffrir. Et puisse ainsi se renouvveler de nos jours, comme aux temps de l'apôtre Pierre, l'union des fils de l'Eglise n'ayant qu'un seul cœur et une seule âme avec leur Pasteur. — A.

LE JUGEMENT DE S.S. PIE X
SUR UNE CERTAINE PRESSE CATHOLIQUE

Les journaux milanais et l'*Osservatore Romano* publient un Bref très important adressé par le Saint-Père aux évêques de Lombardie, en réponse à l'adresse qu'ils avaient envoyée à l'occasion de leur récente conférence à Rho.

En voici la partie essentielle :

« Nous approuvons ce dessein; mais en même temps Nous vous
» exhortons de veiller attentivement pour que ceux dont la tâche
» est d'écrire dans ces sortes de publications, non seulement ne s'écar-
» tent jamais du magistère de l'Eglise dans la défense et la diffusion
» de la doctrine catholique, mais encore suivent avec un religieux

» scrupule toutes les directions du Saint-Siège. Il importe que chacun » de vous soit convaincu que certains journaux dont la tendance ha- » bituelle est de persuader aux catholiques de subir sans protester » les dommages infligés à la religion par ceux qui, en bouleversant » l'ordre public, ont ruiné la propriété et opprimé la liberté de l'Egli- » se; de ne pas se préoccuper des conditions iniques faites au Siège » apostolique, et de celles, plus dures encore, que lui préparent ses » ennemis; de n'avoir cure que de célébrer le génie et l'orthodoxie » de tels auteurs dont les écrits, examinés de près, se trouvent four- » miller d'inexactitudes et d'erreurs très funestes; enfin, sous l'ho- » norable couvert du nom de catholiques, de pénétrer plus facilement » dans toutes les maisons, de passer dans toutes les mains, d'être » lus par tous, y compris les ecclésiastiques, — que chacun de vous, » disons-Nous, soit convaincu que ces journaux produisent chez les » catholiques une perversion du jugement et de la discipline que ne » produiraient même pas les journaux ouvertement hostiles à l'Egli- » se. Quant aux Associations catholiques, que Nous souhaitons voir » se multiplier et prospérer dans chacun de vos diocèses, il importe » aussi de veiller très attentivement à ce qu'elles observent très fidè- » lement la discipline, et que chacun de leurs membres professe et » défende franchement sa foi au foyer et en public. »

Il ne manquera pas de gens, en France ou ailleurs, pour observer que ce document ne s'adresse qu'aux évêques de Lombardie. D'accord, ou plutôt non : les évêques de Lombardie, en sont destinataires, et la leçon s'applique directement à leurs subordonnés; mais s'il existe, dans d'autres régions ou d'autres pays, des journaux catholiques dont l'attitude soit celle qui est ici analysée avec pénétration — et qui ne croirait que le Pape étende au loin son regard? — sur ceux-là tombe aussi la sévérité de son jugement.

Selon la vieille formule : à bon entendeur, salut!

CHAUVINISME DÉMOCRATIQUE

Les démocrates chrétiens se montrent chauvins à leurs heures, mais c'est d'un chauvinisme retors qui sert de masque à autre chose. Quand ils disent vive la France! c'est pour vous amener par surprise à crier : vive la République! et presque : vive la Révolution! Ainsi font aussi les blocards. Au lieu d'avoir la note, exubérante sans doute et quelque peu tartarinesque, mais sincère et franche, du chauvinisme de bon aloi, celui de nos démocrates chrétiens rend un son faux et tourne inévitablement à la Marseillaise. Cet enthousiasme feint cache un mesquin et pitoyable calcul politique qui, pour mieux se dissimuler, mêle la foi au patriotisme, mais ne fait en définitive, quoi qu'il en soit des intentions, qu'outrager l'un et l'autre.

Abusif et blessant pour le pur sentiment national et religieux sur toute lèvre ou sous toute plume catholique, ce calcul l'est encore davantage quand il se découvre dans quelqu'un de ces grands organes de

la presse qui s'honorent le plus hautement de ne servir que la cause de Dieu et arborent à leur frontispice, comme une éloquente déclaration, l'image de notre divin Crucifié. Tel est le cas de *La Croix du Nord*, journal régional à grand tirage, dans son numéro du 25 juillet 1911, avec son article de tête intitulé : « *Dîner en France !...* »

Les Congrégations enseignantes proscrites de France par la République ont reformé en Belgique des centres d'éducation. Une nombreuse jeunesse va leur demander la formation catholique qu'elle ne peut plus recevoir dans sa patrie. C'est l'exil, ou, du moins, pour elle, le séjour forcé à l'étranger, avec le cortège d'impressions pesantes qu'il comporte même pour de jeunes âmes choyées par des instituteurs dévoués, et avec ses heures inévitables de nostalgies. Un de ces jeunes collégiens, dans une de ces heures, presse un correspondant qui habite près de la frontière, de venir lui faire passer son jour de sortie. L'aimable ami accourt, le promène, et le fait entrer dans un restaurant pour déjeuner. Le gamin, qui a son idée en tête, n'en a rien dit encore. Mais voilà qu'il fait la petite bouche sur tout ce qu'on lui offre, puis, soudain, s'écrie : allons déjeuner en France, c'est si près ! Il faut lui céder. On prend le train. C'est l'affaire d'une heure. Et, le soir, l'enfant rentre dans sa maison d'exil, radieux de son heureuse journée.

Il y a là matière à une émouvante fantaisie, sinon à un article de tête dans un journal. Mais voyons comment *La Croix du Nord* sait en tirer parti. J'ai résumé son récit. Voici la partie intéressante :

A dix ans ils sont irrésistibles. Je fis ce que vous auriez fait à ma place. Pestant à part moi contre mon compagnon capricieux qui me faisait manquer mon dîner, je m'embarquai trois quarts d'heure plus tard avec ce jeûneur obstiné dans le train de Baisieux.

L'entêtement du petit m'intriguait et à tout prix je voulais trouver se secret mobile qui le poussait à revoir la France.

Ah ! ce ne fut point long. Quand nous eûmes passé d'un moment la gare de Blandain, mon collégien qui depuis quelques minutes observait le paysage avec des yeux brillants, renifla soudain bruyamment le bon air de la campagne française qui par la portière nous arrivait dans la figure en chaudes bouffées.

Les premières maisons françaises émergèrent des moissons dorées; des drapeaux tricolores claquaient à leurs façades dans le soleil et dans la brise.

Alors le brave petit homme battit des mains et se rejetant dans le wagon, il m'enveloppa d'un regard que je reverrai toujours.

Maintenant je comprenais : Ce que j'avais pris pour un caprice, c'était un impérieux besoin pour ce gamin de revoir son pays. ***En ce jour de fête nationale***, son invincible instinct de bon petit Français lui avait commandé de revenir fouler pour quelques heures la terre natale, et saluer les trois couleurs de chez nous.

Oui; je comprenais. La souffrance de l'exil impie n'avait fait qu'approfondir au cœur de cet enfant l'amour de son pays ***et le jour du 14 Juillet une nostalgie l'avait pris de la douce France*** que rien ne peut arracher de l'âme énamourée de ses fils bien-nés.

Et de sentir affluer dans cette jeune poitrine, monter à ces joues roses

colorées soudain d'une émotion plus vive, chanter sur ces lèvres l'orgueil quand même d'être Français, d'appartenir à la nation la plus glorieuse du monde, je compris l'impuissance absolue de la franc-maçonnerie mauvaise à tuer l'idée de Patrie dans le cœur des petits catholiques qu'elle exile.

Le patriotisme et la Foi sont immortels; on peut les proscrire; on ne saurait les prescrire. On a voulu punir en ces enfants les croyances de leurs pères et le culte de leurs traditions. Fort bien; ils sentiront mieux à vingt ans tout le prix, ils seront plus fiers et plus épris de convictions pour lesquelles ils auront souffert.

... A manger du pain de France, à boire du vin de chez nous mon cher mioche, qui me faisait vivre une heure vibrante de patriotisme, avait retrouvé son bel appétit.

Le soir il rentra radieux dans sa pension et à la bonne religieuse qui lui demanda s'il ne regrettait point son après-midi, il répondit simplement : « Je l'ai passée dans mon Pays! »

Cette femme aussi était de chez nous. La joie de l'enfant aviva sa douleur inconsolable d'exilée. Les yeux remplis de larmes singulièrement brûlantes, à pleines lèvres de compatriote et de mère, elle embrassa les joues roses, comme pour respirer le parfum qu'y avait mis l'indicible caresse de la brise de France.

J. S.

Et, de peur qu'on ne saisît assez bien le sens de son article, le rédacteur avait commencé par dire :

Ce petit m'avait prié de l'aller voir dans la Pension, à quelques kilomètres de Tournai et, surtout, de choisir cette visite le jour de la fête nationale.

On ne peut donc se méprendre sur l'ὁ μυθος δηλοι. L'exaltation du patriotisme chez notre petit héros n'est ici qu'une feinte pour introduire subrepticement l'acceptation par les catholiques de la fête nationale de la République. L'apologue est pour nous apprendre que c'est l'anniversaire de la prise de la Bastille, ouverture sanglante et monstrueuse de la Révolution, mais devenue vraie fête nationale pour nos enfants catholiques, qui réveille en eux l'amour de la douce France et l'orgueil d'appartenir à la plus glorieuse nation du monde, élevée à cette hauteur depuis le jour où elle a brisé le joug des tyrans. L'amour de la France, c'est l'amour de la République et le patriotisme des petits Français élevés par nos religieux exilés est incarné pour eux dans le génie de la Bastille.

Il reste à se demander comment le petit Français, formé par ces leçons, conciliera le sentiment du vrai patriotisme et le véritable amour de sa foi religieuse avec les enseignements de la fête nationale où on lui apprend à les retremper. Le 14 juillet est la date symbolique imposée par la Franc-Maçonnerie pour célébrer son œuvre d'anarchie sociale et religieuse. Si c'est ce souvenir héroïque qui entretient ces grands sentiments au cœur du petit Français, je crains bien, qu'à en approfondir la source, il ne découvre peu à peu qu'ils ont besoin d'être transformés. Pour tout dire, s'il est un moyen de permettre à la Franc-Maçonnerie de parvenir à les déformer dans l'âme des

petits catholiques qu'elle exile, c'est celui que prend *La Croix du Nord*. Et, son calcul dévoilé, comme cet article soufflé paraît plat!

L'ÉCOLE LAIQUE, L'ÉCOLE CONFESSIONNELLE, L'ÉCOLE NEUTRE (1)

L'ECOLE NEUTRE

Que faut-il entendre par école *neutre?* Quel doit être son programme? Existe-t-elle? Est-elle possible? Est-elle désirable ou admissible pour des catholiques?

La neutralité, en général, suppose des partis, des opinions, des tendances plus ou moins opposées : on est neutre lorsqu'on se tient en dehors, à l'écart, sans incliner d'aucun côté. Disons tout de suite qu'en fait d'école neutre, il ne s'agit ici que d'idées religieuses.

On peut concevoir deux sortes de religions, la religion naturelle et les religions positives. Tout homme peut et doit connaître Dieu, son Créateur, son Maître, son Rémunérateur, lui payer un tribut d'adoration, de gratitude, de réparation, de prière. C'est (ce serait, si elle existait quelque part à l'état pur) l'essence de la religion naturelle. Tout homme doit être religieux. Il doit faire ce qu'il peut pour observer la loi naturelle et solliciter le secours de Dieu, pour ce que, privé de ce secours, il ne pourrait pas. La simple raison démontre que l'homme irréligieux est un phénomène comme nature; et la cause de cette monstruosité vient, non de la nature elle-même, mais des dispositions morbides de la volonté.

Il y a des religions positives, c'est-à-dire des religions qui surajoutent aux éléments de religion naturelle des croyances, des rites, des pratiques révélés, imposés (ou crus tels) par une intervention libre de Dieu. Ces religions positives font profession de compléter la religion naturelle; elles ne peuvent en aucune manière lui être opposées, ni briser ou fausser les rapports nécessaires qui unissent la créature à son Créateur.

L'école peut-elle garder la neutralité vis-à-vis de la religion naturelle, se tenir à l'écart, en dehors? Poser la question, c'est la résoudre. S'il existe, au sens indiqué plus haut, une religion naturelle, elle s'impose à tout esprit que n'obscurcissent pas les préjugés ou les passions. On ne peut pas plus être neutre vis-à-vis de la religion naturelle qu'on ne peut l'être vis-à-vis de la nature.

Si l'on objecte que l'école doit garder la neutralité philosophique, je réponds qu'on équivoque grossièrement sur le mot philosophique. Toute perception de notre intelligence peut, dans un sens très large, être appelée philosophique; tout homme qui raisonne est philosophe. Mais, dans le sens propre du mot, celui-là seul est philosophe, qui recherche les causes intimes des choses et tire, des premiers principes, des conclusions hors de la portée du vulgaire. Ici trouve sa place la distinction que nous faisions ailleurs. Tout objet sollicite notre esprit sous un double rapport : sous le rapport de son existence, sous le rapport de sa nature. Il n'est pas nécessaire d'être grand philosophe pour affirmer, à la vue d'une horloge, l'existence d'un horloger. De même, à la vue de cet univers, tout homme peut facilement conclure

1. Voir le numéro du 1er août.

qu'il ne s'est pas fait tout seul et, par suite, qu'il existe quelqu'un qui en est l'auteur.

L'objection pèche encore en supposant que toute connaissance acquise par l'enseignement est philosophique, parce que, si elle ne l'était pas, chacun pourrait l'acquérir par soi-même. A ce compte, presque tout l'enseignement du maître d'école est philosophique, car il enseigne bien des choses que les enfants ne trouveraient pas tout seuls.

Puis, il ne répugne pas à la raison, il n'est pas indigne d'elle de savoir une vérité sur la seule attestation d'un homme probe et éclairé. Aussi, le maître d'école peut-il donner à ses élèves certaines conclusions philosophiques, dont ceux-ci ne perçoivent pas les fondements ou la déduction. Connaître une vérité, même sans en saisir les motifs, est un bien pour l'intelligence.

Enfin, il y a dans la philosophie elle-même des connaissances qui sont ou qu'on peut mettre facilement à la portée des plus simples esprits. Telle la connaissance de Dieu, de la spiritualité, de l'immortalité de l'âme; tels les principes et les premiers préceptes de la morale.

Que si, par neutralité philosophique, on entend que le maître d'école ne doit rien enseigner qui ne soit admis par tout le monde, ou qui ne soit nié par personne, le maître d'école ne pourra rien enseigner, car il n'est pas de vérité qui n'ait été révoquée en doute ou niée par quelque esprit détraqué.

On ne peut donc pas dire que l'école doit garder une absolue neutralité philosophique et que, sous ce prétexte, le maître d'école ne doit parler ni de Dieu, ni d'âme, ni de vie future.

Cette neutralité est, d'ailleurs impossible. Dans une foule de circonstances, le maître d'école doit se prononcer sur bien des points; il doit affirmer ou douter; son silence même est un enseignement. Inutile d'insister; nous avons, à ce sujet, les aveux les plus explicites et les plus autorisés. On ne parle de neutralité philosophique que pour tromper les simples et pour nier à l'aise toute religion.

Quelle sera donc la neutralité de l'école neutre? Puisqu'il ne peut pas être question de neutralité philosophique, et même que cette neutralité est moralement impossible, reste que la neutralité soit confessionnelle.

L'école neutre, seule possible, est une école non-confessionnelle. Elle s'abstient d'enseigner les dogmes et les préceptes positifs, particuliers à une confession; elle s'abstient de tout blâme et de toute attaque, directe ou indirecte, à l'égard de ces dogmes et de ces préceptes. Si elle n'a pas le premier caractère, elle est confessionnelle; si elle n'a pas le second, elle n'est pas neutre.

Elle s'abstient de toute attaque indirecte; il est une manière de présenter des idées ou des faits d'histoire, qui, sans être une attaque formelle, laissent percer un *esprit*. Une fois, en passant, les élèves peuvent ne pas le remarquer: mais, à la longue, ils en subissent insensiblement une influence pire que d'attaques ouvertes et forcenées. Bien que l'école *laïque* soit exécrable. on peut absolument s'en défendre; de l'école anémiante, on ne se défend pas. On peut flétrir, anathématiser un maître laïque; le maître à filtre empoisonné défie toute sanction, comme toute censure.

Quel doit être le programme de l'école neutre?

En gros, le programme de l'école neutre comprend deux aspects, l'un négatif, l'autre positif. L'école neutre doit s'abstenir de toute attaque ou même de toute insinuation malveillante à l'égard des diverses confessions religieuses : c'est l'aspect négatif; elle doit enseigner la religion naturelle : c'est l'aspect positif. Mais — observation importante — elle ne doit pas

enseigner la religion naturelle de telle sorte que les enfants comprennent qu'il n'y a rien et qu'il ne peut y avoir rien de plus. Ce serait manquer à la neutralité, même nier implicitement toute religion positive. Bien loin d'insinuer qu'il n'y a rien au delà de la religion naturelle, le maître d'école neutre doit dire à ses élèves qu'il existe, en plus, des religions particulières, qui ont la religion naturelle pour base : s'il s'abstient d'en parler, c'est qu'il veut seulement leur enseigner ce que dicte à tout homme une saine raison. Quant à ces religions particulières, chacun est tenu d'écouter et de suivre avec le plus grand soin les leçons qui lui seront données. Ainsi, dans un cours élémentaire de mathématiques le professeur, pour l'étude des mathématiques spéciales, renvoie ses élèves à un autre enseignement.

La première vérité religieuse que doit enseigner tout maître neutre, vérité fondamentale, sur laquelle repose toute idée d'obligation, de droit, de devoir, de contrat, toute morale, c'est l'existence de Dieu. Cette vérité peut être perçue par tout homme, non seulement sur l'autorité de celui qui l'enseigne, mais sur des preuves faciles, évidentes, à la portée de toute intelligence. L'école qui ne l'enseigne pas n'est pas neutre, car elle prend parti contre la raison et contre l'ordre moral. La libre pensée est une philosophie (extravagante), un culte, le culte de soi et de l'indépendance. Pour avoir le droit de l'enseigner, il faudrait en apporter des preuves aussi manifestes que les preuves de l'existence de Dieu. Il ne faut pas tromper l'enfant. Quand il aura grandi, et peut-être acquis une science plus étendue, il ne doit pas se trouver à même de jeter à son ancien instituteur la flétrissure d'ignorant ou de menteur. Si le maître d'école ne peut pas se rendre le témoignage qu'aucun de ses élèves ne l'accusera, plus tard, de l'avoir trompé, c'est un malhonnête homme : il abuse de l'impuissance de ses élèves pour leur enseigner l'erreur.

A cette première notion de l'existence de Dieu, le maître d'école neutre doit ajouter la connaissance des attributs divins : nécessité, plénitude de l'être, infinité, sagesse, bonté, toute-puissance, immensité, justice, miséricorde... Tout cela n'est que la conséquence logique de l'existence de Dieu, perçu comme cause première de tout ce qui existe et pourrait exister.

L'homme n'est pas qu'une abjecte matière, semblable aux animaux : spiritualité, immortalité de l'âme; sa destination à un bonheur qui ne passe pas, bonheur que le seul vrai infini et le seul bien infini peuvent lui donner.

Loi naturelle, originaire de Dieu, conscience. Principes de moralité; préceptes de la loi naturelle, parmi lesquels le principal est le culte de Dieu et la prière...

Ainsi définie, l'école neutre existe-t-elle, à l'heure présente, en France?

Peut-être, dans quelques rares communes, où l'on conserve encore, par prudence, des maîtres moins irréligieux ou même catholiques. Mais, en principe, l'école est laïque : plus de Dieu nulle part, la guerre ouverte ou hypocrite à l'Eglise catholique. Les manuels scolaires, condamnés par les évêques, ne sont pas seulement le fruit spontané de l'école laïque; ils sont encore la manifestation de l'esprit qui anime, généralement, les maîtres d'école; ils répondent à leur mentalité. De là tous ces procès intentés, bruyamment et sans vergogne, aux évêques par les Amicales. Aussi la disparition de ces manuels ne serait qu'un bien tout à fait relatif; reste le mal le plus profond et le plus irrémédiable : l'instituteur laïque. Ecole laïque et école neutre sont deux termes irréductibles : non seulement l'école neutre ne peut pas nier ou attaquer ce que nie et attaque l'école laïque, mais elle doit positivement l'enseigner.

Donc nous sommes en droit de dire que l'école neutre n'existe pas en France.

Peut-elle, du moins, exister?

Elle pourrait exister, puisqu'on peut concevoir des maîtres, qui s'abstenant de toute attaque directe ou indirecte contre la religion, se contentent d'enseigner, sur Dieu, sur l'âme humaine, sur le devoir et la vie future, les vérités fondamentales qui s'imposent à la raison.

Mais, en fait, les hommes qui nous gouvernent professent hautement l'athéisme; ils font de l'école laïque un des pivots de leur politique. Aussi bien les maîtres d'école sont eux-mêmes, en très grand nombre, imbus de laïcisme ou d'athéisme. Alors même que, sous les cris de réprobation, ils consentiraient à garder, quelque temps, un certain respect pour la religion, ils ne le feraient que contre leurs convictions personnelles; ils laisseraient toujours percer quelque chose de leurs sentiments; et ce respect même extérieur ne saurait durer. Avec de tels maîtres, l'école neutre est impossible. La neutralité du maître doit venir de sa conviction; en fait de neutralité, les maîtres actuels, pour la plupart, sont disqualifiés. Ce n'est pas l'école qu'il faut modifier, ce sont les maîtres qu'il faut remplacer.

Evidemment, l'Etat, tel qu'il est, n'y consentira jamais : raison de plus pour les catholiques et les honnêtes gens d'exiger la liberté de l'école. Et l'école ne sera vraiment libre que si les maîtres reçoivent, au prorata du nombre des élèves, les mêmes subsides que les maîtres de l'Etat.

En tout cas, la conclusion qui se dégage immédiatement, c'est que les parents catholiques doivent tout faire en conscience, pour ne pas confier leurs enfants aux écoles primaires de l'Etat (1). Les parents juifs ou protestants le doivent aussi, s'ils veulent conserver à leurs enfants la croyance en Dieu et les premiers principes de la moralité. Mieux vaut cent fois l'ignorance que le faux et l'immoral.

Actuellement, un grand nombre de catholiques ont pris pour mot d'ordre : « Des écoles sans Dieu, délivrez-nous, Seigneur. » Cela ne suffit pas. Les écoles de l'Etat sont très souvent et ne peuvent plus guère, aujourd'hui, être que des écoles sans Dieu. Il faut donc dire : « Aux écoles de l'Etat refusons, tant qu'elles seront athées, nos enfants. » Certes, loin de moi toute pensée hostile envers l'Etat ou envers les personnes; mais le salut des enfants doit passer avant tout. Il faut désabuser les parents, qui croiraient encore à l'école neutre; qu'ils sachent bien que cette école n'existe pas : avec le gouvernement et les instituteurs actuels, elle ne peut pas exister. Si l'Etat ne nous donne pas des maîtres d'école vraiment neutres, il ne reste plus aux parents que d'envoyer leurs enfants aux écoles libres, ou bien de ne les envoyer nulle part.

On trouvera peut-être cette conclusion excessive; on dira que les ministres du culte peuvent contrebalancer et annuler l'enseignement laïque. C'est le contraire qui doit normalement arriver. Le ministre du culte aura beau enseigner le catéchisme, l'instituteur aura tôt fait de semer dans ces jeunes têtes et ces jeunes cœurs des idées qui étoufferont la bonne semence. *Hoc fecit inimicus homo*. L'enfant est incapable par lui-même de discerner entre deux doctrines; il ne raisonne pas, il ne contrôle pas : il croit. Si le poison de l'erreur lui est habituellement servi, il le boit, sa raison naturelle en est blessée et sa foi religieuse tuée. Si les principes les plus solides et les plus pressants d'une moralité parfaite (dont Dieu soit la base)

1. On parle ici en général. Les cas d'espèce doivent être débattus et jugés au concret, selon les circonstances particulières.

ne lui sont pas fortement inculqués, on peut être sûr qu'il sera immoral, parce qu'il porte en lui-même les principes les plus opposés. L'école primaire *laïque* est le plus grand fléau qui puisse s'abattre sur un peuple. Si les ministres du culte veulent efficacement contre-balancer l'influence de l'école *laïque*, il n'y a qu'un seul moyen : la remplacer, et s'il s'agit de l'école vraiment sans Dieu, autant qu'il est en eux, la détruire.

L'école neutre est-elle désirable ou admissible pour des catholiques?

Pour des catholiques, elle n'est jamais désirable en soi, parce que, dans l'école neutre, l'enfant est privé d'une partie — la plus considérable — de la vérité qui lui est due; son instruction et surtout son éducation demeurent nécessairement tronquées. Toutefois, dans le cas où des circonstances rendraient l'école catholique officielle impossible, l'école neutre est admissible, comme moindre mal que l'école *laïque*, ou même comme bien relatif. Si l'école neutre n'enseigne pas toute la vérité nécessaire aux catholiques, au moins, n'enseigne-t-elle pas l'erreur; si elle n'affectionne pas l'enfant à sa religion, elle ne le désaffectionne pas.

Mais cette école neutre n'est admissible, pour des catholiques, qu'à une double condition : que le maître insiste fortement sur les vérités fondamentales dont nous avons parlé; que toute liberté soit donnée au ministre du culte pour enseigner les vérités spéciales et les préceptes particuliers de la religion.

La première condition s'impose. Le maître d'école a sur ses élèves une influence qui lui est propre. En supprimant, pour des catholiques, la partie la plus considérable de l'enseignement qui leur convient, il diminue d'autant l'influence qu'il devrait exercer sur eux. Il faut donc qu'il compense par la force avec laquelle il persuade à ses élèves les vérités premières qui rentrent dans son programme. Ce n'est que par ce moyen qu'il pourra former en eux l'homme moral.

Rien de plus nécessaire aujourd'hui. Dans un pays où règne la liberté de la presse, l'école primaire, même avec les meilleurs maîtres, doit presque infailliblement accumuler les ruines. Les enfants qui sortent de ces écoles en savent assez pour tout lire; ils ignorent tout ce qu'il faudrait savoir pour se défendre du mensonge et de l'erreur. Ils y sont d'autant plus exposés que le mensonge et l'erreur se présentent à chaque pas, tantôt sous les traits de la vérité, tantôt sous l'aspect le plus séduisant du vice. Le maître d'école ne saurait donc trop prémunir les enfants contre l'ennemi à mille têtes qu'ils vont rencontrer. Il doit aussi, sans entrer dans l'enseignement confessionnel, les mettre en garde contre toutes les attaques antireligieuses; d'autant plus que ces attaques ne portent pas seulement sur une confession particulière, mais sur la religion naturelle elle-même. J'ose dire que l'école laïque ou l'irréligion ne doit pas rencontrer d'adversaire plus décidé que le maître d'école neutre, s'il ne veut pas lui-même tomber sous ses coups.

Quant à la seconde condition, elle va de soi : les enfants catholiques ont droit à recevoir l'enseignement catholique : il faut donc que le ministre du culte puisse en toute liberté compléter ce qui manque, sous ce rapport, par le fait de la neutralité du maître. Il convient que cet enseignement soit donné à l'école et comme exercice de classe; autrement ce ne serait plus qu'un enseignement accessoire. L'enfant se conduit, en grande partie, par l'imagination; s'il ne trouve pas dans l'enseignement un certain apparat extérieur, qui le relève à ses yeux, il n'en fera pas grand cas. Et cependant, pour un catholique, l'enseignement catholique doit tenir la

première place dans son esprit, parce qu'il doit tenir la première place dans sa vie.

Toutes ces réflexions sur l'école neutre, si vraies qu'elles soient, restent dans l'ordre platonique.

A l'heure actuelle, il n'y a guère en présence, en France du moins, que l'école catholique et l'école *laïque*. Il faut donc, à tout prix, multiplier et soutenir les écoles catholiques. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'école *sans Dieu* restait demain seule maîtresse de l'enfance et de la jeunesse, il ne suffirait pas de protester; il faudrait déserter!

G. Macabiau.

CONSEILS DE LECTURE

Le Bulletin de Sainte-Cécile, rédigé par M. l'abbé Birot, archiprêtre de la cathédrale d'Albi, bien connu de nos abonnés, s'occupe de diriger les lectures des siens.

Sous cette rubrique, nous indiquerons sommairement à nos lecteurs les livres et les revues sur lesquels de préférence peut se porter leur choix.

Le Correspondant. — Grande Revue bi-mensuelle, 35 fr. par an (Paris, 31, rue Saint-Guillaume).

Le Bulletin de la Semaine. — 8 fr. par an (Paris, 37, rue de l'Abbé-Grégoire) : paraît tous les mercredis sur 16 pages grand in-4°, et donne avec la plus entière impartialité et une complète indépendance tous les renseignements et documents relatifs à l'histoire religieuse et au mouvement social en France et à l'étranger.

Le *Correspondant* ne passe évidemment en tête que pour frayer les voies au *Bulletin de la Semaine*. Voilà les fidèles d'Albi bien orientés par leur archiprêtre. Puis :

Saint Jean Chrysostome, par Ermoni. — M. l'abbé Lugan, le distingué missionnaire diocésain dont s'honore le diocèse d'Albi et qui a adressé plusieurs fois la parole aux fidèles de la Métropole, a entrepris la publication d'une collection d'études sur *la Pensée et l'œuvre sociale du Christianisme*. Son but est de dégager et de vulgariser les doctrines des Pères et des grands écrivains chrétiens sur les principaux problèmes sociaux, avec l'espoir de voir se dessiner de cet ensemble de documents une sociologie inspirée par le Christianisme. C'est un volume de cette collection, dans lequel M. Ermoni a résumé la pensée de Saint Jean Chrysostome, que nous signalons aujourd'hui. (Paris, Tralin, 12, rue du Vieux-Colombier. Prix : 2,50).

M. l'abbé Ermoni a en effet quelques titres spéciaux à être recommandé comme guide social par M. Lugan et M. Birot. *La revue moderniste internationale* (avril 1910) a annoncé sa mort en la déplorant comme une perte pour le parti moderniste. Elle rappelait sa collaboration aux *Annales de Philosophie chrétienne*, sous la direction du très audacieux abbé Denis, à la *Justice sociale* de M. l'abbé Naudet, où M. Ermoni écrivait sous le pseudonyme de l'abbé Morien des articles d'un réformisme violent, que j'ai cités dans « Les Démo-

crates chrétiens et le modernisme », et un article très scandaleux du même, dans les *Documents du progrès*, sur la position des modernistes en face de l'Encyclique Pascendi, que notre revue a analysé dans le numéro du 1er septembre 1909.

LES AGISSEMENTS DES DÉMOCRATES CHRÉTIENS

Dom Besse raconte dans l'*Action française* du 7 août comment opèrent les démocrates chrétiens en Saône-et-Loire. Son récit est piquant. Il est suggestif aussi, car ce qui se passe dans une région est, du plus au moins, ce qui se reproduit partout.

Des incidents, qui remontent au mois d'avril, mettent en pleine évidence les moyens dont on use pour gagner au républicanisme et à la démocratie une partie de la jeunesse française. Il se forme ainsi des monopoles républicains et démocratiques sous le couvert d'une action religieuse. Cette conquête est habilement organisée. Elle a deux centres; l'un à Paris, aux bureaux du journal la *Démocratie*, et l'autre, à Lyon, dans les bureaux de l'ancienne *Chronique du Sud-est* et du journal l'*Express*. Ce journal appartient au trust de la presse régionale créé par M. Feron-Vrau avec le concours de capitalistes du Nord. Ces messieurs se figurent accomplir une œuvre religieuse. Ils font, là comme à Toulouse, à Bordeaux et ailleurs, une œuvre républicaine et démocratique. La direction de l'*Express*, par ses relations avec les abbés démocrates préposés à la direction des œuvres dénommées sociales, et avec le concours de ses correspondants, presque tous membres actifs de ces mêmes œuvres, étend son autorité républicaine et démocratique sur plusieurs diocèses. Je ne la crois nulle part aussi bien accueillie que dans le diocèse d'Autun.

Voici les faits. Ils me sont personnels. Je vais donc les raconter en témoin. Les lecteurs comprendront au ton même du récit que la signature, placée au bas de mes articles, n'est pas un pseudonyme.

Les fêtes du millénaire de Cluny m'avaient créé des relations agréables avec le Mâconnais. Je revis la capitale de ce délicieux pays pendant l'hiver. L'académie de Mâcon m'avait demandé une conférence sur l'histoire monastique. Plusieurs personnes de Mâcon eurent alors l'idée d'organiser une série de trois conférences, que j'aurais consacrées à l'histoire du *Catholicisme libéral*. Il était convenu que je n'abandonnerais pas le domaine historique et littéraire. Le projet fut bien accueilli : M. l'archiprêtre accepta la présidence des réunions, qui devaient avoir lieu dans la salle des œuvres. Tout s'annonçait au mieux.

Cependant, le projet aboutit à un échec. J'appris par les organisateurs que M. l'archiprêtre ne présiderait pas les réunions, que les conférences n'auraient pas lieu dans la salle des œuvres. Le vénérable ecclésiastique ajouta même que rien ne serait changé à cette détermination, dussé-je parler sur les fins dernières. Cela se passait peu de jours avant la date convenue. Je n'avais qu'une chose à faire : annoncer que je ne ferais pas de conférence à Mâcon, ni dans la salle des œuvres, ni ailleurs, comme on me le proposait.

Qu'était-il advenu? Il existe à Mâcon un groupe d'Action française. Son président m'avait demandé une conférence pendant mon séjour en Bour-

gogne. J'avais accepté. Le *Nouvelliste de Lyon* en dit un mot. Eh bien! ce simple fait de mon entrée à l'*Action française* de Mâcon me rendait dangereux. Le clergé de Mâcon se trouvait compromis. Il recula. Mais ces mouvements ne se font pas seuls. Il y a toujours un artiste. Le correspondant de l'*Express* à Mâcon s'est vanté d'avoir fait tout échouer. Ce jeune monsieur est une puissance. Comment s'y prit-il? Je l'ignore. Il n'a pas livré ses secrets. Mais ce mystère n'est pas impénétrable. Les incidents de Chalon ne manqueront pas de l'éclairer.

Nos amis de Chalon voulurent utiliser les loisirs qu'un démocrate mâconnais m'avait ménagés. Mal leur en prit. Les curés de la ville, cependant, leur témoignèrent la plus grande bienveillance. La salle des œuvres était mise à leur disposition. Mais les démocrates, qui ont envahi les œuvres de jeunesse, ne l'entendirent pas ainsi. Ce sont des sillonnistes. Le journal de Marc Sangnier compte parmi eux de nombreux lecteurs. Son correspondant tient la *Démocratie* au courant, jour par jour, de ce qui arrivait en l'occurrence. Une campagne fut menée à domicile contre le conférencier. On y fit, à la vérité quelques accrocs. Surtout, il fut convenu que la conférence n'aurait pas lieu dans la salle des œuvres. Cela fut dit bien haut. Le clergé, pris entre les manifestations de cette journée et la demande du comité, n'hésita pas. Les démocrates eurent gain de cause. La *Démocratie* l'apprit par dépêche.

Les choses durent aller loin. Car MM. les curés de Chalon ne sont ni démocrates ni libéraux. Il y a dans le comité d'Action Française un homme qui s'impose par son caractère et par toute sa vie à leur estime et à leur reconnaissance. Une conversation me donna la clef de l'énigme. Mon interlocuteur me dit gravement : « Nos populations sont républicaines. Si nous posions un acte pouvant être interprété comme favorable à la monarchie, nous perdrions sur elles toute notre influence ». Cette réflexion explique l'état d'esprit du clergé : Mais elle ne dit pas la provenance du républicanisme.

Les populations dont il s'agit sont quelques jeunes gens habitués à fréquenter les œuvres. Ces enfants et ces jeunes hommes ont été entraînés à la démocratie et à la république par qui? Nous le verrons tout à l'heure. Ils sont démocrates et républicains convaincus. Ils prennent tous au sérieux de leurs convictions politiques. L'*Action Française* excite en eux de la colère et du dédain. Tout vilain tour joué à un monarchiste a pour leurs petits regards les proportions d'un triomphe. Ce sont eux qui garnissent les salles d'œuvres. Le clergé de Chalon a craint de leur part une grève. Pour l'éviter, il est revenu sur sa parole.

La difficulté n'était pas insurmontable pour nos amis. Les conférences eurent lieu dans une autre salle. Le sujet s'est ressenti du changement de local et surtout de l'arrivée de groupes socialistes sur lesquels personne ne comptait. Le sujet strictement religieux et historique, qui n'a pu être traité à Mâcon, fut exposé deux jours plus tard à Annecy en présence de Mgr Campistron et d'une partie de son clergé. De ce fait, on est en droit de conclure que les démocrates ont en Savoie moins de puissance qu'en Bourgogne.

Cette jeunesse bourguignonne est très habilement entraînée dans les sillons de la démocratie. Il ne faudrait pas en rendre tout le clergé responsable. C'est le fait d'un petit nombre de jeunes prêtres. Je dis bien d'un petit nombre; car il y en a, parmi les jeunes, qui n'ont rien de démocratique ni de républicain. Ce sont des hommes tranquillement absorbés par leur ministère. Les autres ont de l'audace et ils s'agitent. Ils occupent dans l'organisation des œuvres, les postes d'où l'on commande. Leur surveillance est active.

Un jeune homme qui dépense son activité dans ces œuvres a dû prendre un engagement d'honneur de ne jamais montrer à ses camarades ses idées politiques. On le savait royaliste. Il a tenu parole. Ceux auxquels il s'intéresse finirent par le deviner. Quelques-uns lui en exprimèrent toute leur joie. Ils se plaignirent en même temps des prêtres qui leur faisaient un devoir de conscience de se dire et d'être républicains. Voilà donc un laïque obligé de taire ses convictions royalistes et des prêtres usant de leur autorité religieuse pour imposer leur républicanisme. Cela se passe dans les mêmes milieux.

Lorsque les choses vont ainsi, une poignée de jeunes démocrates est maîtresse des œuvres dans une contrée. Les prêtres les plus graves comptent avec elle. Mais cela pourrait n'avoir qu'un temps. Ces procédés ont leurs fruits Ils arrivent tôt au tard. Ce moment viendra pour la région qui nous occupe. Nos amis n'ont qu'à patienter.

La Ligue patriotique des Françaises fonctionne en ce pays. A sa façon, elle républicanise, tout en déclarant qu'elle n'a plus rien de commun avec l'*Action libérale*. Les Dames royalistes de Mâcon ont cru que les Ligueuses allaient laisser de côté toute action politique. Si cela eût été on aurait pu enfin travailler d'un commun accord aux œuvres religieuses. Des démarches furent faites dans ce sens. C'était inopportun. La Ligue exclut quiconque manifeste, en dehors de ses œuvres, une idée royaliste. Ses représentants ne disent pas si on use de la même rigueur avec les personnes affichant du républicanisme. Dans tous les cas, comment oser prétendre au monopole des œuvres féminines? Car c'est bien ce monopole qu'on organise au profit de cette Ligue.

Je n'en dis pas pas plus long. Ces faits ne sont pas particuliers au diocèse d'Autun. Il est permis de les trouver mauvais. Les laïques, qui s'en étonnent, n'ont pas tort. C'est plus qu'étonnant.

JEHAN.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE (Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE.— 8.989.

LES CATHOLIQUES
DE M. L'ABBÉ CALIPPE

M. l'abbé Charles Calippe, Professeur à l'Ecole de Théologie au Grand Séminaire d'Amiens, publiait, il y a quelques mois, un ouvrage dont le titre méritait de fixer l'attention. Cela s'appelait : *L'Attitude sociale des catholiques français au XIXe siècle*. L'ouvrage avait les autorisations ecclésiastiques nécessaires. M. le comte Albert de Mun l'honorait d'une préface qui débutait en ces termes : « Cher Monsieur l'Abbé, — J'ai lu votre livre avec la plus grande satisfaction. L'idée générale qui s'en dégage répond trop entièrement à celles dont s'est inspirée toute ma vie publique, pour que je n'en aie pas hautement apprécié l'intérêt et l'opportunité. » Puis, quelques lignes plus loin, l'illustre académicien déclarait regarder comme « un des écrivains qui ont le mieux étudié le mouvement auquel nous avons participé » M. X..., auteur d'une thèse de doctorat que celui-ci avait faite au temps où il était le soutien et l'ami du célèbre M. Mouthon, alors directeur de la *France libre*, de si triste mémoire. Peut-être cependant cette réminiscence de M. X... était-elle peu opportune sous la plume de M. de Mun; car M. Mouthon est devenu ce que chacun sait, et M. X... (que je ne veux point désigner autrement), éclairé depuis lors par l'expérience des hommes et la pratique sérieuse des affaires, préfère, à très juste titre, ne point se souvenir de ses illusions de jeunesse très loyalement répudiées.

La pensée générale de M. l'abbé Calippe tient dans cette page qui termine son introduction :

« Les premiers guides français de la pensée catholique s'engagèrent, dès le début du XIXe siècle, en ces deux directions opposées.

» Les uns, reprenant en sens inverse la voie ouverte par Rousseau, ne virent dans la Révolution, prise en bloc, qu'une négation *satanique* et sanguinaire du christianisme catholique; ils n'eurent qu'une idée, la combattre, et qu'un désir, la renverser.

» Les autres (remarquez bien que ces autres aussi sont des « guides français de la pensée catholique »), les autres, croyant reconnaître dans l'impétueuse violence avec laquelle elle (la Révolution) avait accompli son œuvre, un fait providentiel, se plurent à discerner en elle une sorte de christianisme inconscient : ils ne la considérèrent point comme une ennemie à vaincre, mais plutôt comme une auxiliaire, une alliée, presque une amie qu'il fallait éclairer, convertir et diriger. »

Je me doute que M. l'abbé Calippe est de ces derniers. Cependant

il ajoute ces mots : « De ceux-ci aussi bien que de ceux-là les catholiques reçurent des leçons très positives et très précises, qui purent en se combinant se compléter : des premiers ils apprirent ce qu'il y eut de mauvais et de caduc, et des seconds ce qu'il y eut d'excellent et de durable dans les doctrines et les institutions très mêlées qui s'abritaient sous le patronage de la Révolution française » (1).

M. l'abbé Calippe tient avant tout à constater la place immense que les préoccupations sociales ont tenue; puis il veut en même temps démontrer la convergence de toutes ces études et de toutes ces conclusions, pour que d'elles toutes doive nécessairement jaillir une forme nouvelle du catholicisme.

J'ai nommé ainsi le « catholicisme social ». Que beaucoup d'écrivains s'en soient occupés, je ne le nie aucunement; mais je n'en conclus rien non plus. Révolution et socialisme, l'une dans l'histoire politique et l'autre dans l'histoire philosophique, sont deux faits trop importants et trop visibles pour que l'attention des penseurs ne se soit pas portée vers eux : seulement j'estime que ces penseurs, même catholiques et à plus forte raison s'ils ne l'étaient pas, les ont envisagés de très différente façon, et que mettre Joseph de Maistre à côté de Buchez ou de Lamennais — de Lamennais, surtout, deuxième manière — est plutôt un exercice de rhétorique à la façon des *Vies des grands hommes* de Plutarque. Saint Athanase, par exemple, et Arius s'occupaient beaucoup l'un et l'autre de la divinité du Verbe, mais avec cette différence que l'un s'en occupait pour la défendre et l'autre pour la nier. C'est à quoi je pense quand je lis dans M. l'abbé Calippe, que « tous, ultramontains et libéraux, légitimistes et démocrates, tous parvinrent à s'orienter dans un sens vraiment et résolument social... et que tous sur ce terrain se rencontrent et le cas échéant se réconcilient ou se complètent,... de Chateaubriand à Tocqueville ou à Lacordaire, de Charles de Coux au vicomte de Melun, de Frédéric Ozanam à Frédéric Le Play » (2).

Parler ainsi, c'est faire vraiment bien peu de cas de la substance même des thèses sociales. M. Charles Gide, lui aussi, a jonglé parfois avec les rapprochements forcés, notamment lorsque dans son *Cours d'économie politique* il nous a rangé nous-même, avec nos ouvrages d'économie politique, parmi les catholiques sociaux, contre quoi nous protestons : mais ailleurs aussi il a convenu que ce faisant il sacrifiait la vérité à la symétrie. « Ces doctrines et ces écoles — dit-il par exemple dans son *Histoire des doctrines économiques*, au chapitre sur les « Doctrines inspirées du christianisme » — sont très diverses, puisque nous allons voir qu'elles varient depuis le conser-

1. *Op. cit.*, p. 36-37.
2. *Op. cit.*, p. 33.

vatisme le plus autoritaire jusqu'à l'anarchisme le plus révolutionnaire, et ce n'est pas sans les forcer un peu que nous réussirons à les faire rentrer dans le cadre d'un même chapitre » (1).

Est-ce que ces violences-là répugneraient moins à M. l'abbé Calippe ?

Etudions celui-ci pour pouvoir répondre. Cela nous donnera l'occasion de constater :

1° Que M. l'abbé Calippe a choisi avec une haute fantaisie et souvent tout à fait en dehors du catholicisme les hommes qu'il appelle les « catholiques français du XIXe siècle » ayant eu une « attitude sociale »;

2° Que certains d'entre eux et non des moindres ont été de purs adeptes de la Révolution et du socialisme;

3° Que certains d'entre eux et non des moindres ont été des libéraux, au pire sens du mot libéral, tel que le libéralisme philosophique et l'indifférentisme religieux ont été condamnés à maintes reprises par le Saint-Siège, par Grégoire XVI entre autres en 1832 et par Pie IX dans le fameux *Syllabus* de 1862 — ce qui s'accorde mal avec la sympathie ou l'admiration que M. l'abbé Calippe cherche à exciter en leur faveur.

I

Après l'introduction et l'idée maîtresse qui la termine, l'ouvrage de M. l'abbé Calippe a quatre chapitres : 1° « Les intransigeants » (de Maistre et de Bonald); 2° « Les libéraux » (Chateaubriand et Tocqueville); 3° « Sur les confins de l'orthodoxie » (Ballanche, Buchez, les disciples de Buchez, enfin, Bordas-Demoulin et François Huet); 4° « La rencontre des deux tendances » (Lamennais). Ce dernier, il le regarde comme ayant été « victime, non certes d'une opposition de l'Eglise aux aspirations populaires, mais d'une ou deux idées fausses auxquelles il resta obstinément fidèle, malgré l'Eglise et malgré lui-même, idées exploitées avec une logique intraitable et des violences de passion inouïes (exploitées par qui? je le demande et je réponds: par ses adversaires sans doute et contre lui), puis, poussées enfin par lui jusqu'à leurs plus extrêmes conséquences. »

Ces chapitres et ces hommes, c'est tout le volume, soit que le XIXe siècle n'ait pas eu en France d'autres catholiques marquants, soit plutôt que les quelques-uns dont parle M. l'abbé Calippe soient les seuls en qui il ait découvert une « attitude sociale ».

Eh bien! répliquerons-nous, c'est déjà une grave erreur. Beaucoup

1. Ch. Gide, *Histoire des doctrines économiques*, 1909, p. 557.

d'autres hommes en France ont allié une foi intense avec des convictions sociales qu'ils y rattachaient, et beaucoup d'entre eux ont exprimé tout cela dans des écrits qui leur survivent. Ne parlons que des morts. Pourquoi M. l'abbé Calippe n'a-t-il pas une ligne sur de Villeneuve-Bargemon et de Metz-Noblat? Pourquoi pas une page sur l'éminent professeur de l'Institut catholique de Paris, M. Claudio-Jannet? Pourquoi pas un chapitre sur l'immortel Le Play? Le Play, il est vrai, est nommé une fois, comme se rencontrant, avons-nous déjà vu, avec Ozanam; cependant dans leur méthode, dans leurs études, dans leurs conclusions aussi tout est différence, et je ne vois guère pour les rapprocher qu'un trait tout insignifiant et tout extérieur, le même prénom de Frédéric que portaient l'un et l'autre.

Ces autres catholiques, donc, M. l'abbé Calippe ne les a pas nommés. Ils lui auraient gêné des conclusions toutes faites; ils auraient brisé la convergence de vues qu'il fallait ou démontrer ou supposer. Claudio-Jannet, à lui tout seul, avec la sûreté de sa science économique, aurait été plus embarrassant que personne, lui qui avait si bien constaté la nécessité du mot « socialisme chrétien » et qui avait prédit que « le socialisme sera la grande hérésie du XX[e] siècle » au sens où l'arianisme a été celle du IV[e], et la Réforme, celle du XVI[e]; lui enfin qui, après s'être formé un jugement d'ensemble sur la Révolution par l'étude de Joseph de Maistre et de l'abbé de Barruel, avait été un actif collaborateur du P. Deschamps dans ses travaux sur le rôle et l'action des sociétés secrètes dans la Révolution et par elle.

Fallait-il même que Charles Périn, de l'Université catholique de Louvain, restât en dehors de cette analyse de « l'attitude sociale des catholiques »? (Ch. Périn, il est vrai, était Belge : mais M. l'abbé Calippe fait bien place, parmi les catholiques français, à François Huet, professeur de philosophie à Gand. Seulement Charles Périn avait été par moments fort dur pour les démocrates chrétiens : donc encore un catholique à ignorer!

Catholiques, avec cela, la plupart de ses héros ne le sont guère. Ils sont « sur les confins de l'orthodoxie », comme lui-même l'avoue de plusieurs, mais sans qu'il nous dise si c'est sur les confins en dedans ou bien sur les confins en dehors. En dehors, répondrons-nous.

Pour ne pas nous étendre outre mesure, nous étudierons plus spécialement parmi ces prétendus « catholiques français du XIX[e] siècle » les deux figures de Bordas-Demoulin et de François Huet.

Parlant du premier, M. l'abbé Calippe conclut par ce jugement : « C'est le Pape infaillible qui est devenu l'initiateur le plus hardi de quelques-unes des réformes sociales et démocratiques que Bordas a le plus ardemment préconisées. Si du pauvre lit de l'hôpital Lariboisière où il agonisait, Bordas avait pu entrevoir cet admirable spectacle, il eût sans doute voulu arracher de ses livres les pages

violentes où il protestait contre le divorce de l'Eglise et de la démocratie, du Pape et du peuple. Nous le ferons pour lui, en ne retenant de son œuvre que le meilleur : nous jetterons l'écorce et nous garderons le fruit » (1).

II

Voilà donc le Pape — M. l'abbé Calippe ne nous dit pas si ce Pape-là est Léon XIII ou bien si c'est Pie X — qui nous est montré comme « l'initiateur le plus hardi de quelques-unes des réformes sociales et démocratiques que Bordas a le plus ardemment préconisées ».

Je voudrais bien savoir lesquelles, mais M. Calippe ne me satisfait point. Aussi bien a-t-il une préférence trop marquée pour la vague phraséologie de beaucoup de réformateurs. Il prend les mots « justice, bien-être, progrès, démocratie, dignité, etc. »; il les coud les uns aux autres; mais nulle part il ne permet à un juriste ou à un économiste de conclure quoi que ce soit du régime effectif qu'il ferait régner s'il avait le pouvoir d'en établir un à sa façon. En cela, il a beaucoup des procédés sillonnistes. On le sent étranger à la pratique d'aujourd'hui et incapable de dessiner, ni même de concevoir ce que devrait être celle de demain, s'il était le maître de l'imposer.

Eh bien! puisque M. Calippe ne me répond pas, ouvrons ses auteurs trop vantés. En 1856, Bordas-Demoulin et Huet ont publié en collaboration leurs *Essais sur la réforme catholique* : nous les aurons donc l'un et l'autre à la fois.

Titre ambitieux que celui-là, *Réforme catholique!* Quoi! vous en demandez une, comme Luther au XVIe siècle? Et qui êtes-vous pour la demander? Quelle communauté de foi avez-vous avec l'Eglise? Ou bien comment expliquez-vous que dans l'éternelle immutabilité de ses enseignements et dans l'incessante floraison des vertus que sa sève fait épanouir, un hiatus se soit produit qu'il vous appartienne à vous de combler, à vous qui, n'étant pas même dans la communion de ses dogmes et de sa foi, prétendez cependant renouer une chaîne brisée depuis des siècles? Voilà ce que j'aurais demandé à Huet et à Bordas-Demoulin, si la lecture de leurs écrits ne m'avait pas suffisamment éclairé sur ce réformisme coïncidant avec ce défaut de sens chrétien.

L'*Avertissement* qui ouvre le volume partage en trois séries les pièces qui le composent. « La troisième et dernière partie, y est-il dit, est consacrée à la question de l'Immaculée Conception, devenue désormais une question de vie ou de mort pour le catholicisme. On y prouve que le nouveau dogme contredit formellement l'Ecriture et la tradi-

1. Abbé Calippe, *op. cit.*, p. 217.

tion. L'ouvrage se termine par un *appel aux catholiques contre la nouvelle hérésie* » (c'est de l'Immaculée Conception qu'il s'agit) (1).

Nous laissons de côté cette controverse, non certes qu'elle ne pèse pas très lourdement sur la mémoire des auteurs, mais bien plutôt parce qu'elle est toute d'ordre religieux et évidemment étrangère au « catholicisme social » et à « l'attitude sociale » de qui que ce soit.

En tête de cet « avertissement » on lisait : « Le titre de ce volume en indique l'objet. Nous continuons ce que nous avons commencé : nous nous efforçons toujours de concourir à régénérer l'Eglise. Loin de nous sans doute la prétention que les évêques, la majorité des prêtres qui les suivent aveuglément, ni les laïques qui font de la religion un instrument politique, se corrigent : on verrait plutôt la Seine passer sur les tours de Notre-Dame. L'endurcissement incurable est le châtiment du pharisaïsme. Qu'est-ce donc que nous espérons ? C'est qu'il se forme un nouveau peuple catholique qui ait pour loi l'Evangile au lieu du jésuitisme, qui est la loi du peuple actuel. Ce nouveau peuple séparera complètement l'Eglise de l'Etat. Repoussant tout despotisme, il gouvernera l'Eglise avec le concours de tous ses membres. Repoussant toute superstition, il n'aspirera qu'à adorer Dieu en esprit et en vérité. Il mettra sa confiance en Jésus-Christ, le vrai, l'unique médiateur. Les saints seront simplement des frères qui, s'intéressant à nous, prient Dieu, par Jésus-Christ, d'entendre nos besoins, d'accueillir nos demandes raisonnables, et désirent seulement que nous glorifiions Dieu de leur félicité et que nous imitions leurs vertus. On ne connaîtra point les indulgences publiques et communes » (2). Eh bien ! est-ce un catholique ou un protestant qui a écrit cela ?

Voilà pour l'ensemble. La première partie, disent les auteurs, exposera « les principes et les vues générales sur la mission et les destinées du catholicisme, sur son union avec la démocratie, sur l'influence désastreuse du régime théocratique, sur la vraie constitution de l'Eglise, sur sa décadence actuelle et sa prochaine rénovation. » Dans la seconde partie seront traitées « les questions de gouvernement et de discipline générale »... y compris « l'histoire de l'Église pendant la Révolution française et en particulier l'admirable réforme opérée par l'Eglise constitutionnelle, aujourd'hui si mal jugée » (3).

En réalité, l'œuvre n'a pas cette unité et cet ordre que l'on nous promet. Elle n'est qu'un recueil de pièces diverses, échelonnées de 1831 à 1856, les unes écrites par Huet et les autres par Bordas-Demoulin,

1. *Essais sur la réforme catholique*, p. VII-VIII.

2. *Op. cit.*, p. V.

3. *Op. cit.*, p. VII. — Voyez dans ce même volume une œuvre personnelle de Bordas-Demoulin, *Décadence actuelle et rénovation prochaine de l'Eglise*, p. 181 et suiv.

les unes rédigées comme des manifestes d'école, et les autres, simples réponses à des lettres, à des journaux ou à des articles de revues.

Retenons-en ce point essentiel. L'Eglise catholique a besoin d'une réforme; elle en a besoin depuis qu'elle a dévié du droit chemin. M'est avis que Luther et les grands réformateurs du XVIe siècle en disaient autant, sans s'arrêter, ni les uns ni les autres, à cette objection que si l'Eglise est sortie à un moment quelconque du sillon de vérité où elle devait marcher, il y a eu, par voie de conséquence, une période de son histoire où Notre-Seigneur a manqué à sa promesse de rester avec elle jusqu'à la consommation des siècles : car j'estime que si l'Eglise se trompait, c'est qu'il n'était pas à côté d'elle pour la conduire. Or, d'après Bordas-Demoulin, cette période de ce que j'appellerai l'erreur constitutive et sociale de l'Eglise, avait duré déjà quinze siècles. Vraiment Notre-Seigneur, avec seulement un peu d'attention, aurait bien pu s'en apercevoir plus tôt, si tant est que la chose l'intéressât!

Pour connaître sur ce point l'avis de ces écrivains, prenons, par exemple, les lettres adressées en 1855 par M. Huet au journal l'*Avenir* sur « l'union du catholicisme et de la démocratie ». — « Nous demandons, dit celui-ci, qu'allant au fond des choses, prenant les dogmes de l'Eglise en eux-mêmes, sans les altérer, ni les allégoriser, mais aussi sans les confondre avec les opinions de quelques fanatiques; prenant sa constitution, son gouvernement, tel que Jésus-Christ et les apôtres l'ont établi, et non tel que l'ignorance ou le pharisséisme ont pu le défigurer à certaines époques, on décide si par ce fond immuable la religion chrétienne n'est pas en parfaite harmonie avec une société de liberté, de justice et de fraternité... Il y a vingt-cinq ans qu'un de mes amis, M. Bordas-Demoulin, a démontré que le moyen âge, la théocratie, la puissance temporelle des papes forment un reste de la société païenne avec laquelle l'Eglise eut le malheur de s'amalgamer à *l'époque de Constantin, où remonte le pervertissement de l'institution évangélique* » (1).

Vient l'éloge des « premiers siècles, où s'ébaucha une société saintement fraternelle, où dans une démocratie divine le peuple participait à tous les pouvoirs, où l'orgueil de la richesse était abattu, et le seul mérite, en honneur; époque héroïque et éternellement idéale, expression propre, spontanée, de la pensée rédemptrice, que les réformateurs orthodoxes ont toujours opposée et opposeront toujours avec succès, aux abus, aux superstitions, aux usurpations sous lesquels gémit l'Eglise » (2).

D'autres, il est vrai, parmi les catholiques sociaux — dirons-nous —

1. *Essais sur la réforme catholique*, p. 133.
2. *Ibid.*, p. 134.

font remonter encore plus haut la déviation et par conséquent la nécessité de la réforme. Je vise ici M. Paul Lapeyre, qui fut pendant quarante ans rédacteur à l'*Univers* et qui fut, à Nîmes notamment, un des orateurs très autorisés des congrès franciscains. Selon lui, l'Eglise primitive de Jérusalem, celle pour qui saint Paul quêta par le monde, est seule à avoir possédé l'exacte conception du programme divin, parce que, après elle, « les persécutions eurent ce déplorable résultat d'empêcher la société chrétienne de se constituer et que, au bout de trois siècles, la notion du plan de reconstitution sociale conçue par Jésus-Christ était presque effacée. » Voilà ce qui se lit, avec beaucoup d'autres inepties d'égale force, dans un ouvrage en trois volumes dont M. Lapeyre intitula le premier : *Socialisme catholique*, tome I, et les deux autres : *Catholicisme social*, tomes II et III (1).

Mais revenons à Bordas-Demoulin et à Huet.

Pour comprendre en quoi, selon eux, devait consister la réforme, il faut avoir le sens exact du mot « catholicisme social. » — « La parfaite restauration de la nature humaine, est-il dit ailleurs, comprend deux parties distinctes : l'une qui embrasse les rapports de l'homme avec Dieu et sa destinée immortelle, l'autre qui regarde sa vie temporelle et ses rapports avec ses semblables. » La première est le « christianisme religieux »; la seconde, le « christianisme social ». Le christianisme religieux eut une « longue préparation », de quatre mille ans au moins; le « christianisme social » en exigeait une analogue. Aussi bien « s'il eût suffi de la foi et de la pratique religieuse pour opérer la réforme sociale, les beaux siècles de la primitive Eglise où éclata le plus ardent amour de Dieu et des hommes, auraient vu éclore la civilisation moderne; et le règne des droits naturels, la souveraineté du peuple, l'affranchissement du travail, la liberté de conscience dateraient de l'avènement de Constantin au lieu de dater de 1789. » Mille fois plus beaux seront donc les jours qui vont se lever. « La liberté universelle, l'égalité des hommes entre eux, la supériorité reconquise sur la nature physique, l'abondance des biens de la terre, les pauvres admis au partage du commun patrimoine, la misère vaincue avec les vices, le règne de la raison, de la justice et de l'amour, voilà, selon l'Ecriture, les fruits de cette rédemption temporelle qui commence à briller dans la civilisation moderne, mais dont l'avenir voile encore les plus vives splendeurs... Depuis dix-huit siècles le christianisme règle le côté religieux de la nature humaine; mais il n'avait point réglé jusqu'ici le côté social. C'est pourquoi il ne s'est point emparé, comme il doit faire, de l'homme entier; et même en religion il n'a point porté tous ses fruits de régénération. Si l'on excepte l'enthousiasme passager des premiers siècles, l'Eglise n'a inspiré qu'une foi généralement faible et des œuvres languissantes. C'est que la vie

1. *Op. cit.*, t. II, 1896, p. 390.

religieuse et la vie sociale sont liées par les plus étroits rapports et ne peuvent atteindre l'une sans l'autre à leur parfait développement » (1).

La Révolution française est donc comme une autre et dernière révélation. « Un de nos amis a pu dire que les droits de l'homme promulgués en 89 sont les doctrines sociales de l'Evangile » (2) : et cela est vrai, parce que c'est d'elle que le christianisme social doit sortir. La loi juive avec Moïse, l'Evangile avec le Christ, la démocratie et la fraternité avec la Révolution, voilà la grande trilogie du relèvement de l'humanité déchue.

« La fameuse déclaration des Droits de l'homme par l'Assemblée constituante de 1790 — écrit personnellement Bordas-Demoulin — est dans toute la force des termes la promulgation sociale de l'Evangile » (3).

« Le christianisme va incessamment se renouveler, est-il dit encore, non dans ses dogmes qui ne changent point, mais dans sa discipline, dans son gouvernement, dans la partie variable de son culte et de son enseignement. Il reçoit son existence sociale et se complète par la Révolution. Car la Révolution, dans son terme absolu, c'est la rédemption temporelle ou le christianisme appliqué à notre destinée terrestre : c'est le règne de Dieu sur la terre. Il n'exclut pas le règne éternel dans la finale communion des saints; il doit au contraire en être ici-bas l'image et la préparation »... Quant à l'issue de la lutte, celle-ci ne saurait être douteuse; elle se terminera par la conversion du clergé au catholicisme social, par la conversion des révolutionnaires au christianisme religieux » (4). Alors l'Eglise sera revenue « à son gouvernement primitif, si libéral, si saintement démocratique et qui se trouverait si bien en harmonie avec l'esprit des temps nouveaux... Les laïques prendront une large part à l'œuvre de cette restauration chrétienne. Ils représentent plus particulièrement la raison dans l'Eglise, et c'est de raison qu'elle a surtout besoin aujourd'hui pour se redresser » (5).

Eh bien! voilà d'où nous est venue l'appellation, si courante aujourd'hui, de « catholicisme social ». Aussi s'en parer comme trop de gens le font à l'heure qu'il est, ne peut que supposer beaucoup d'ignorance ou beaucoup d'audace.

M. l'abbé Calippe connaissait-il ces pages que nous venons de citer? Sans aucun doute, car il en résume le cadre général. Il fait plus, et cite textuellement cette autre : « Enfants du christianisme et de la

---

1. *Essais sur la réforme catholique*, p. 1-5.
2. *Op. cit.*, p. 136.
3. *Op. cit.*, p. 20.
4. *Op. cit.*, p. 16.
5. *Op. cit.*, p. 12 et 14.

moderne civilisation, pourrions-nous douter de la rénovation du genre humain?... Aux mouvements extraordinaires qui agitent le monde, à l'ardeur de progrès qui l'anime, au bruit des abus qui tombent, au règne de la justice et de la fraternité qui s'avance, ne sentons-nous pas, malgré les amertumes de la lutte et la lenteur du succès, que les antiques promesses s'accomplissent et que le Libérateur a paru? » (1).

Ici me sera-t-il permis d'ébaucher un parallèle? On dit que les Juifs, las d'attendre un Messie personnel, tournent volontiers les Livres Saints dans le sens d'un messianisme allégorique. Affranchie par eux, par la Révolution et la franc-maçonnerie, l'humanité resplendirait dans le rayonnement d'un Messie qui ne serait autre que le Juif régnant sur le monde, lorsque ce monde aurait fini par s'agenouiller devant le Juif. Eh bien! toute réserve faite sur la foi qu'Huet et Bordas-Demoulin prétendent conserver en un Christ incarné, n'y a-t-il pas chez eux ce même essor de désirs et d'espérances vers un monde meilleur que la Révolution, ébauchée, mais non encore partout triomphante, a pour mission providentielle d'instituer partout, comme si elle était un dernier Messie qui dût achever l'œuvre du premier?

Voilà pourtant Bordas tout entier, et c'est bien le cas de répéter notre question à M. l'abbé Calippe. Où donc avez-vous lu que « le Pape infaillible est devenu l'initiateur le plus hardi de quelques-unes des réformes sociales et démocratiques que Bordas a le plus ardemment préconisées? » Vous le faites croire et n'essayez pas de le prouver. Surtout en vous lisant on sent que vous voulez ramener vers lui la sympathie et presque l'admiration, tandis qu'au contraire pas un catholique éclairé ne peut le lire dans son texte sans éprouver une aversion que la pitié elle-même ne parvient pas à atténuer. M. Calippe nous prévient, il est vrai, que ses *Pouvoirs constitutifs de l'Eglise* (dont une quinzaine d'exemplaires seulement, paraît-il, auraient été vendus) furent « condamnés par l'Eglise, précisément parce que Bordas-Demoulin subordonne la pénétration du christianisme dans les démocraties modernes à l'introduction de la démocratie dans la constitution divine du catholicisme » (2) : mais pour le lecteur cela signifie bien que le surplus des idées est orthodoxe et incondamnable.

Au moins l'œuvre économique de Huet est plus complète, quoique non moins fausse. Elle est contenue dans son *Règne social du christianisme*, qui, écrit en 1850 et 1851, ne fut publié qu'à la fin de 1852 et fut mis à l'index dès le 21 juillet 1853. Huet prétendait du reste « avoir été condamné avant de savoir, dit-il, de quoi j'étais accusé.

1. Cité par M. l'abbé Calippe, p. 200, d'après la *Science de l'esprit*, de Huet.

2. Abbé Calippe, *op. cit.*, p. 207, en note.

et mes juges n'ont pas daigné m'apprendre de quelles erreurs je suis coupable » (1).

On retrouve là toutes les idées déjà vues sur la déviation de l'Eglise depuis Constantin et sur l'imminence d'un nouvel âge social dans lequel l'Eglise, fécondée par son alliance avec la Révolution, accomplira enfin tout entier le « testament » du Sauveur. Mais précisément parce que cette œuvre est plus économique, « accord du christianisme et du socialisme » ou bien « socialisme chrétien » sont des expressions qui reviennent fréquemment (2).

La partie la plus intéressante peut-être, à coup sûr la plus originale, est la théorie de l'origine de la propriété, avec le système nouveau qui lui doit être appliqué. Aucune propriété ne serait autre que viagère, quoique le droit de donation — mais viager d'après la vie du donateur — ne dût pas être supprimé. Alors, au décès de quiconque, tout son patrimoine deviendrait vacant, pour être alors partagé entre tout le monde. Pratiquement, chaque année — ou plutôt chaque série d'années, de manière à avoir des moyennes peu variables entre elles — on distribuerait à nouveau les biens de tous les individus qui seraient morts au cours de la dernière période. Viendraient au partage : 1° pour une part simple tous les jeunes gens et jeunes filles ayant eu quatorze ans depuis la dernière distribution; 2° pour une part double tous ceux ayant eu depuis lors vingt-cinq ans. Donc chacun toucherait son lot en deux fois, pour une petite partie à quatorze ans ou peu après, et pour une plus forte, à vingt-cinq ans et quelque chose. On irait jusqu'à interdire les contrats de rente viagère, parce que le crédirentier y aurait chance, s'il économisait sur les fruits des biens donnés, de s'assurer une possession fondée sur un legs déguisé, une possession, en un mot, qui se prolongeât au delà de la vie du donateur (3).

Puisque M. l'abbé Calippe fait de François Huet un « catholique », il aurait bien fait d'exposer et de discuter cette « attitude sociale ». Je l'y attends surtout pour qu'il me montre comment ces idées-là peuvent bien ne pas être en une opposition brutale, soit avec l'Encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII justifiant la propriété héréditaire, soit avec le *Motu proprio* de Pie X du 18 décembre 1903, prenant la propriété sous sa protection, qu'elle soit acquise à titre gratuit ou à titre onéreux.

Mais arrêtons-nous : M. l'abbé Calippe ne nous pardonnerait pas de serrer la question jusqu'à ce que nous l'ayons acculé dans une impasse.

1. *Lettre à Pie IX,* dans les *Essais sur une réforme catholique,* n. 174.

2. *Règne social du christianisme,* pp. 189, 198, etc.

3. *Règne social du christianisme,* p. 272, 274 et généralement tout le chapitre VI du livre III.

III

Derrière ces formules ou révolutionnaires ou socialistes, Bordas-Demoulin et Huet tenaient énergiquement pour le libéralisme philosophique le plus effréné. L'Eglise, suivant eux, au temps où elle était imprégnée encore de théories sociales païennes, avait dû vouloir une doctrine d'Etat et une religion d'Etat, liée qu'elle était alors à cet Etat lui-même : mais la Révolution était venue, le christianisme social avait été enfin révélé par elle, et l'indifférentisme était la loi nécessaire de la société moderne. Ecoutez cette profession de foi de Bordas-Demoulin :

« Oui, le siècle est soulevé contre l'Eglise, et le clergé a raison de se lamenter. Mais qui a soulevé le siècle? N'est-ce pas le clergé, qui déclare l'Eglise contraire à la société créée par la Révolution française, de manière qu'elles ne peuvent exister ensemble et qu'il faut que l'une ou l'autre disparaisse?

» Le fondement de cette société, c'est que les cultes sont libres et égaux devant la loi. Aux yeux du clergé, la liberté et l'égalité civiles sont le matérialisme et l'athéisme sociaux.

» Le fondement de cette société, c'est que les opinions sont libres, et que, hormis les principes de la religion naturelle sur lesquels cette société repose, il n'est point d'idées, de dogmes, que chacun n'ait le droit d'attaquer comme de défendre. Une pareille liberté est aux yeux du clergé la destruction de la société et du christianisme » (1).

Ne dites point que ce soit là une solution d'hypothèse. Pas le moins du monde : c'est la thèse, et la thèse en ce qu'elle peut avoir de plus absolu et de plus inflexible. Ne dites pas, poursuit Bordas-Demoulin, « que la société a une religion comme l'individu. La religion consiste à adorer Dieu. Pour l'adorer, il faut le connaître. Pour le connaître, il faut penser. Pour penser, il faut être une substance pensante. Voilà ce qu'est l'homme, et voilà ce que n'est point la société » (2).

« La multitude de philosophes et de politiques modernes qui regardent la religion comme étrangère à la société, qui pensent que la liberté des cultes est pour tous les peuples, comme pour chaque particulier, un droit naturel, inaliénable, n'ont donc pas tort. Les philosophes et les législateurs anciens, dont les idées étaient diamétralement opposées, n'avaient pas tort non plus, ceux-ci s'occupant des religions sensuelles de leur temps, ceux-là de la religion spirituelle du nôtre » (3). — Religion sensuelle et religion spirituelle : c'est l'antithèse du chris-

1. *Essais sur la réforme catholique*, p. 17.

2. *Ibid.*, p. 25.

3. *Ibid.*, pp. 26 et 27.

tianisme religieux et du christianisme social; c'est le contraste des temps avant et des temps après la Révolution.

« Qui dit adoration en esprit et en vérité, dit à son tour François Huet, dit liberté de conscience. Cette liberté sacrée, premier droit et premier intérêt de l'homme religieux, est si propre au christianisme qu'elle forme la marque essentielle qui le distingue du judaïsme et du paganisme, et que, pour lui imposer l'intolérance, il a fallu voiler les préceptes comme les exemples du Sauveur. Voilà ce que nous avons toujours enseigné. Avant la fatale alliance de l'Eglise avec l'Etat sous les derniers Césars, c'était l'enseignement commun, officiel, du catholicisme primitif. Tertullien et Lactance invoquaient la liberté des cultes, à la face de l'intolérance païenne, comme un droit naturel et imprescriptible : Locke, Bayle, Voltaire et la Révolution française n'ont été que leur écho. » Et l'alinéa se termine par ces mots : « Où trouver un plus infatigable promoteur de la liberté des cultes que le grand évêque Henri Grégoire, l'éternel honneur de la Révolution et du catholicisme ? » (1).

Je pourrais prolonger à l'infini ces citations. Mais à cette thèse s'en joint une autre que je me reprocherais de passer sous silence. C'est que, dans l'esprit de ces deux auteurs, la formation ou la définition d'un dogme impliquent essentiellement deux choses, d'une part le concours actif des laïques eux-mêmes comme partie intégrante et nécessaire de l'Église enseignante; d'une autre, l'unanimité et non point la simple majorité, si grande soit-elle, de ceux qui contribuent d'abord à élaborer le dogme ou qui ensuite y acquiescent. Inutile d'insister davantage. Pas d'unanimité, pas de dogme.

Au bout doivent être la séparation intégrale de l'Eglise et de l'Etat, l'élection du clergé par les fidèles et tous les principes de la constitution civile du clergé de 1790. A ce prix, le peuple reviendra à l'Eglise, en prouvant ce que « je ne cesse de dire, que les évêques, infatigables paganisateurs de l'Eglise, sont la cause de l'aversion qu'elle inspire et par conséquent ses premiers et véritables ennemis » (2). Ne vous inquiétez pas des biens et ne vous gênez pas pour les prendre; car « le fondement de cette société (la société créée par la Révolution française), c'est que l'individu seul est propriétaire, naturellement ou par lui-même, et que les associations, les corporations laïques ou ecclésiastiques ne le sont que par la loi, qui, leur concédant ce droit, peut le leur retirer » (3). Ne vous inquiétez pas du lendemain; car « sans doute la victoire du christianisme social, la Révolution triomphante, fournira des ressources inespérées » (4). Ces derniers mots

1. *Ibid.*, p. 136.
2. Bordas-Demoulin, dans l'ouvrage cité, p. 130.
3. Bordas-Demoulin, *op. cit.*, p. 17.
4. Huet, *op. cit.*, p. 13.

sont de Huet, au moment où il affirme que « c'est dans M. Bordas-Demoulin que l'avenir reconnaîtra le véritable promoteur de la réforme catholique au XIX[e] siècle » (1).

Nous avons analysé loyalement ces deux écrivains. Révolutionnaires, ils le sont sans conteste : mais par où donc voyez-vous qu'ils soient « catholiques » et que leur « attitude sociale » fournisse matière à un chapitre de la pensée catholique au XIX[e] siècle? M. l'abbé Calippe nous adjurait de « jeter l'écorce et de garder le fruit ». Hélas! tout est écorce ou tout est scorie, à moins que ce culte de la Révolution dans ce qu'elle eut d'antichrétien et dans ce qu'elle nourrit de révolte contre le passé de l'Eglise, contre sa mission, contre sa hiérarchie et sa conception de la société en général, ne soit le sentiment que M. Calippe voulait développer dans les âmes. Il plaidait plus que les circonstances atténuantes : il plaidait l'acquittement et sollicitait l'éloge. C'est faire vraiment trop bon marché des principes.

Déjà dans son introduction il avait pris trop au sérieux les mots « chrétien » et « christianisme » que Saint-Simon usurpait quand il fondait son « nouveau christianisme » (2). J'aime mieux enlever ces masques qui ne peuvent que tromper; j'aime mieux chercher le critérium de l'esprit chrétien dans la foi, dans la soumission effective à l'Eglise et dans le culte loyal de ses vérités et de ses vertus; j'aime mieux juger de tout cela avec les mots mêmes de l'apôtre saint Jean : « *Hic est antichristus qui negat Patrem et Filium... Omnis spiritus qui confitetur Jesum Christum in carne venisse, ex Deo est ; et omnis spiritus qui solvit Jesum, ex Deo non est et hic est antichristus.* » Or, Saint-Simon est bien de ceux à qui va le reproche de *solvere Christum.*

Réconcilier l'Eglise et la Révolution est une tâche dangereuse, voire même absurde. Les hommes qui l'entreprennent n'aboutissent bien souvent qu'à faciliter de honteuses compromissions, préludes souvent de défections plus honteuses. Cette œuvre-là, assumée pourtant par M. l'abbé Calippe, était-elle donc d'une telle « opportunité », puisque voilà l'éloge dont M. de Mun la gratifie, M. de Mun qui pourtant s'était jadis fait applaudir en lançant comme un mot d'ordre son cri de « contre-révolution »?

Pendant que j'écrivais ces quelques pages, M. l'abbé Calippe professait à la Semaine sociale de Saint-Etienne. Etaient-ce ces mêmes idées-là? et parlait-il dans ce même esprit?

J. Rambaud,
Professeur d'Economie politique à la
Faculté catholique de Droit de Lyon.

1. Huet, *op. cit.*, p. 15.
2. *Op. cit.*, p. 2.

LIBÉRAUX CATHOLIQUES ET ANTILIBÉRAUX POSITIVISTES (1)

LE P. LABERTHONNIÈRE CONTRE L'ACTION FRANÇAISE

Un ignoble pamphlet (2), (le mot n'est pas trop fort), dirigé contre l'*Action Française* et dont la « *Démocratie* » de Marc Sangnier a fait longtemps la réclame en quatrième page, avait été lancé l'hiver dernier par le clan démocratico-moderniste pour endiguer, chez les catholiques, ce flot d'anti-libéralisme qui le débordait de toute part. Ce pamphlet qui révolte au premier coup d'œil par ses exorbitantes exagérations, par son langage haineux, et qui donne une si misérable idée de l'écrivain compilateur et faussaire qui l'a rédigé, ce pamphlet a, paraît-il, échoué, car on l'a jugé insuffisant.

A Dieu ne plaise que nos démocrates envisagent directement la doctrine politique ! Depuis le « *Dilemme de Marc Sangnier* », c'est chose impraticable et l'on a dû abandonner cette position intenable.

Comme il faut à tout prix trouver quelque chose, on a décidé d'opérer du centre même du modernisme, l'on a fait appel à un représentant très autorisé de la philosophie qui alimenta les divers canaux du démocratisme chrétien. Le P. Laberthonnière a écrit dans ce but, son : « *Catholicisme et positivisme* ».

I

Il est bien entendu que l'on veut trouver des bases philosophiques

1. Nous interrompons dans ce numéro la série de nos articles sur le *Démocratisme chrétien* avant d'aborder l'étude détaillée du journal de Lamennais : *l'Avenir*. Comme le dernier article est complet en son espèce, le lecteur reprendra sans difficulté la lecture du suivant. Il se rappellera que nous avons analysé les idées fondamentales du libéralisme de Lamennais. La suite l'instruira des diverses nuances de ce libéralisme et lui montrera par où Lamennais échappe à ses principes. Du reste, le présent article, relevant des mêmes préoccupations et d'une même méthode, ne peut que corroborer les conclusions générales de notre étude analytique; bien que divergent en apparence, il se ramène aisément aux positions centrales où nous nous sommes postés au sujet du *Démocratisme chrétien*. Le lecteur fera lui-même la soudure, j'en suis sûr, et ce chapitre formera un appendice naturel des précédents.

2. Ceux qui ont parcouru *la compilation doublée de faux* que nous incriminons ici, savent à quel point ce livre est révoltant pour les âmes droites. P. 158, M. Pierre pérore sur la croix en forme de poignard dont la vignette orne l'ouvrage d'un converti au catholicisme par le traditionnalisme d'A. F. M. J. Valois. Cette croix est l'emblème des zouaves pontificaux. A sa sordide ignorance M. Pierre joignait l'outrage en disant : « Et voilà devant quoi le pieux M. G. Valois se prosterne et adore. Non ! depuis la nuit de l'agonie au jardin des Oliviers, jamais livre humain n'appliqua sur le front du Sauveur un baiser plus dérisoire ». C'est abject ! absolument abject !

à une politique dont *les conclusions générales* seules peuvent fournir matière à un système, qui rejoindrait du reste *la véritable philosophie chrétienne* de Bonald ou de Bossuet, si l'on en poursuivait les conséquences métaphysiques.

Le cas ne se pose pas. Ce qui est à la base, *ce ne sont pas des théories, mais des faits*, faits indiscutables, sous la corrélation desquels gît la loi sociale, politique, laquelle est un résultat, non un point de départ.

Qu'importe la vérité! qu'importe l'évidence! l'essentiel est de placer à la base du *rationalisme intégral une philosophie, et une philosophie antichrétienne*. Que voulez-vous? Manie de scolastiques décadents, réfractaires à la méthode expérimentale et qui perpétuent parmi nous l'école de Byzance, laquelle, dit-on, raisonnait sur la lumière du Thabor pendant que le bélier de l'ennemi frappait aux portes de la ville,

Pensez donc! un système politique qui ne prendrait pas racine sur quelque axiome préalable, quel scandale pour une école subsidiaire du romantisme, du Rousséisme même qui raisonne et ne se lasse pas de raisonner pour détruire la valeur de la « raison raisonnante » en faveur de la raison concrète, laquelle a sur la précédente le grand inconvénient de ne rien pouvoir tirer au clair par elle-même!

Et quel scandale pour des *immanentistes!* un système basé sur des faits, lesquels faits s'imposent du dehors et imposent, conséquemment, une vérité *du dehors*, vérité qui n'est pas *immanente*, que l'homme ne trouve pas en lui; non! non! cela est indigne de l'homme, de sa dignité, de son libre arbitre. Cela est à repousser au même titre que les motifs historiques de crédibilité en matière de foi. Parlez-nous de fouiller dans les replis du cœur, dans cette région lumineuse de la subconscience où l'homme prend contact avec *la vérité immanente;* ici plus d'oppression, plus d'autorité, la vérité informe l'âme, comme l'air informe le corps; même dans l'obéissance à la loi nous restons nous-mêmes, nous ne lésons pas notre sublime dignité. *Souci de démocrates,* après tout, que cet immanentisme, souci qui rejoint en philosophie, celui de Rousseau en sociologie : *autonomie de l'individu.* Souci qui rejoint (si peu que l'on remonte) le protestantisme, puisqu'il se ramène aisément et sans heurt *au libre examen.* Citons et soyons attentifs. Il y a du reste des textes qui ont l'avantage de forcer la raison à se rendre : « L'Idée fondamentale qui, malgré toutes les divergences, s'est affermie plus énergiquement que jamais dans la *philosophie moderne, à savoir qu'il n'y a pas de vérité pour l'homme qu'il ait à subir, parce que cette vérité serait alors pour lui une compression au lieu d'un épanouissement, l'esclavage au lieu de la liberté, la mort au lieu de la vie,* CETTE IDÉE NOUS L'ACCEPTONS EN PLEINE CONNAISSANCE DE CAUSE... Quand donc les philosophes, pour rester philosophes, *pour sauvegarder cette autonomie*

qui constitue notre personnalité morale, réclament une vérité qui ait pour caractère d'être « *immanente* », c'est-à-dire qui se rattache à eux, qu'ils puissent trouver en eux, dans ce qu'ils sont et dans ce qu'ils doivent être, nous ne saurions faire autrement *que d'abonder dans leur sens*, PUISQUE TOUTE VÉRITÉ QUI N'AURAIT PAS CE CARACTÈRE SERAIT INÉVITABLEMENT OPPRIMANTE, EN S'IMPOSANT DU DEHORS. » (1) Voilà du Laberthonnière tout pur.

C'est pour cela que le catholicisme doit s'imposer au croyant, comme une *vie*, c'est-à-dire une vérité qui fasse corps avec *l'âme tout entière*. D'où, transposé dans la doctrine du Sillon, annexe de l'Immanentisme, cela se changeait en ces formules bien connues : « *Le Sillon est une vie* ». « *Il faut aller au vrai* AVEC *toute son âme* » (2), (et non « de toute son âme », seulement). Et cela encore une fois, par souci de démocratisme, par peur de léser la fameuse dignité humaine. Marc Sangnier, grâce à cette ingénieuse philosophie, pouvait mystifier ses adeptes, édifier pour eux tout un système, imposer *au Sillon* jusqu'aux moindres nuances de sa pensée à lui, tout en se défendant énergiquement d'avoir une influence prépondérante dans la secte, ce qui, selon l'idée maîtresse de sa doctrine, aurait été contraire à la *dignité* de ses camarades. Ecoutez ceci : « (Objection). J'admets aisément avec vous qu'il s'est trouvé beaucoup de jeunes hommes de votre génération épris du même idéal, conscients d'une même tâche sociale à accomplir. Je vous concède volontiers que vous aviez le droit de choisir, comme vous l'avez fait, un nom pour désigner ce mouvement *spontané*. Voici donc que le Sillon existe et se développe. Mais de quel droit *une autorité quelconque*, fût-ce même celle de son fondateur, viendra-t-elle imposer des lois arbitraires à ce développement et instaurer une sorte de jacobinisme moral?

(Réponse). — Il ne saurait s'agir en aucune manière de rien imposer à qui que ce soit. Il ne doit pas y avoir au Sillon un cerveau pensant qui, dans une altière solitude, élabore *des idées directrices* et les jette en pâture à l'humble foule des camarades (3). Le lecteur voit sans doute ici l'application du principe *Immanentiste*. Marc Sangnier fait des tours de force de dialectique, disons mieux, de sophistique pour se mettre en harmonie avec la philosophie moderniste. Il s'agit de prouver que les idées du Sillon ne s'imposent pas du dehors à chaque « camarade », mais qu'elles sont *en lui*, dès l'instant que sa mentalité l'a rapproché du Sillon. C'est alors que bon gré mal gré,

1. Cité par N. Ariès. Le Sillon et le Mouvement démocratique, XXXI.

2. Ceux qui seraient tentés de voir dans cette formule une simple coïncidence et que j'exploiterais, sont priés de croire que j'agis à bon escient. Cette formule est tirée des œuvres du P. Gratry, elle n'est pas accidentelle dans l'œuvre de M. Sangnier, elle résume l'enseignement du maître Gratry et celui d'Ollé-Laprune, (*Le prix de la vie*). Nous en reparlerons au sujet du P. Gratry dans quelque temps.

3. Le plus grand Sillon (de M. Sangnier), p. 37 et sq.

Marc Sangnier révèle l'influence *immanentiste* dont le Sillon a toujours porté l'empreinte :

« Le Sillon se développe comme un germe vivant. Il suffit que deux glands de chêne tombent dans le sol pour que, sous l'influence du soleil, de l'air et de la pluie, croissent bientôt deux arbres semblables, deux chênes. De même, si le *Sillon* est vraiment *enfermé dans deux âmes humaines, spontanément* celles-ci, sous l'action des mêmes spectacles, des mêmes événements, des mêmes circonstances, produiront les mêmes sentiments, les mêmes pensées, les mêmes attitudes. » Et toutes ces fadaises pour prouver, qu'au Sillon « *celui qui obéit est celui-là même qui commande* ». Tant il est vrai que dans cette école démocratico-moderniste tous les principes fondamentaux étaient en fonction d'une conception rationaliste de *la liberté humaine.*

Je ne fais qu'esquisser le trait qui relie *le Sillon* à l'*Immanentisme,* il est pourtant suffisamment net pour donner la clef de bien des actes. *Immanentistes et Sillonistes* ont séparément développé les tendances du P. Gratry. D'où affinité commune. Mais cela explique surtout l'intervention d'un représentant d'une école devant le danger commun *du démocratisme chrétien et du modernisme,* danger que la doctrine d'Action Française fait courir à l'un comme à l'autre.

C'est là le point sur lequel j'arrête l'attention du lecteur pour le préparer à mes conclusions.

Après tout, nos démocrates en faisant entrer en lice le P. Laberthonnière, ne se doutent pas à quel point cela nous ouvre des horizons sur la raison profonde de l'antagonisme des deux doctrines.

Le P. Laberthonnière ne peut pas n'avoir pas conservé la tournure d'esprit que lui a façonnée sa méthode. Or, à regarder les choses de près, ce conflit pourrait bien se ramener à une phase, et non des moins intéressantes, de la lutte du *romantisme et du classicisme.* Le P. Laberthonnière contre Ch. Maurras, c'est le *subjectivisme* luttant contre *le réalisme,* l'un soutenant les *puissances de sentiment,* l'autre la *raison classique* au sens que lui donnait Boileau (1). Et il ne faut pas hésiter à reconnaître qu'en cela, le plus en conformité avec le génie catholique, ce n'est pas le *P. Laberthonnière,* mais *Charles Maurras.* L'Eglise admet *une vérité substantielle* qui s'impose à l'homme du dehors. On n'a qu'à se rappeler la théorie de la connaissance selon la doctrine de saint Thomas et que la théologie a adoptée pour l'appliquer à la sainte Trinité. En un mot l'Eglise considère *la vérité* comme objective, vérité supérieure et antérieure à l'homme et par conséquent indépendante de lui. La philosophie subjectiviste, il faut le croire, ne donne pas, sous ce rapport, pleine satisfaction à l'Eglise puisque dès 1899, Léon XIII parlait ainsi : « Ce nous est une profonde

---

1. Aimez donc la raison, que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule, et leur lustre, et leur prix ».
(Art. poét.).

douleur d'apprendre que depuis quelques années, des catholiques ont cru pouvoir se mettre à la remorque d'une philosophie, qui, sous prétexte d'affranchir la raison humaine de toute idée préconçue et de toute illusion lui dénie le droit de rien affirmer au delà de ses propres aspirations, sacrifiant ainsi à un subjectivisme radical toutes les certitudes que la métaphysique traditionnelle, consacrée par l'autorité des plus vigoureux esprits, donnait comme nécessaires et inébranlables fondements à la démonstration de l'existence de Dieu, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme et *de la réalité objective du monde extérieur*... Nous comptons que vous redoublerez de sollicitude pour écarter de l'enseignement de vos séminaires cette *fallacieuse et dangereuse philosophie*... »

L'on comprend aisément que des gens qui considèrent comme outrageante, pour la dignité humaine, toute vérité qui s'impose à l'esprit, du dehors, par le simple concours naturel de la *raison abstraite*, regardent d'un œil courroucé *l'Action Française* où domine une méthode qui est le contrepied même de la leur. Ici au contraire on ne raffine pas, on reconnaît à la raison sa fonction naturelle (1) qui est de primer sur le sentiment parce que la raison tire au clair tout ce qui, dans le chaos de la subconscience, vit encore à l'état flou et nuageux. Ici l'on prend son point de départ sur tout ce qu'il y a de plus extérieur et par conséquent de plus tangible : les faits. Il suffit dès lors pour qu'aux yeux de l'Immanentiste une doctrine aussi essentiellement réaliste, lui apparaisse comme le *triomphe de la Force sur l'Esprit* et nous verrons que ce *culte de la force* est, en effet, le grand reproche que ces philosophes formulent à l'endroit de « *l'Empirisme organisateur* ».

Je voulais faire toucher du doigt au lecteur ce qu'il fallait précisément entendre par cette formule, quelle portée exacte elle pouvait avoir dans la bouche de nos subjectivistes.

Ayant posé ces quelques jalons pour nous orienter dans ce dédale, je prie le lecteur de m'excuser, et de m'accorder quelque crédit si je ne le conduis pas à l'allure qu'il souhaiterait jusqu'à l'orifice où brillera le grand jour. Je suis forcé pour le moment de faire un détour avant d'arriver au rond-point où toutes nos voies doivent converger. Qu'on se tienne tranquille, elles y convergent.

II

L'ennemi que l'on ne cesse ici de combattre se nomme : le *Libéra-*

1. Le P. Gratry a écrit un petit livre assez oublié, pour défendre précisément les droits naturels de l'intelligence contre une école de Sophistes; ses disciples aujourd'hui tombent par bien des côtés sous les coups de ses attaques et j'estime qu'il gagneraient beaucoup à relire de leur maître le « *Petit Manuel de critique* ».

lisme. C'est un état d'esprit basé sur un principe que contredit la raison naturelle et le sens catholique pour ne pas dire le dogme, ce qui serait plus que légitime après les condamnations mille fois répétées de toutes les manifestations doctrinales qui bourgeonnèrent sur ce principe, lequel n'est autre que la prétendue *parité de droits entre la vérité et l'erreur,* mais entendons-nous, *au point de vue social.*

Si l'on va au fond des choses, ce principe lui-même prend pied sur une erreur rationaliste qui a nom : *libre examen* et qui nous conduit directement au cœur même du Protestantisme.

La vérité et l'erreur ont mêmes droits sur la société. Pourquoi ? Parce que l'homme est *libre,* c'est-à-dire qu'il n'a aucun compte à rendre à qui que ce soit de sa conduite intellectuelle à l'égard de ses semblables.

Un tel principe livre forcément pieds et poings liés les mieux pensants, les hommes d'ordre, aux exactions des révoltés contre le bon sens naturel, la discipline bienfaisante que l'ordre providentiel impose aux hommes dans leurs rapports.

Comme c'est l'ordre social qui est ici en question, et qui seul peut l'être, ne pas admettre le principe libéral ne se réduit pas, comme tant de niais le colportent, à professer la tyrannie fanatique des musulmans, le « crois ou meurs », c'est simplement rendre hommage au côté *spirituel* de l'homme en déclarant: que les idées étant des forces terribles, — puisqu'elles sont le levier des passions humaines, — l'individu n'a pas contre tous, le droit de manier à son gré ces forces, tout comme les droits sociaux d'autrui lui interdisent l'usage de la poudre et de la dynamite au détriment des vies humaines.

C'est pour cela que le vrai libéral, le pur libéral, celui qui pousse à fond le principe est *anarchiste.* Tout libéral qui ne va pas jusque-là, est, au fond, un ennemi du libéralisme. Il refuse à l'homme la force matérielle contre la Société, mais de quel droit cette restriction ? Si c'est l'autonomie qui fonde la dignité humaine, je ne vois pas et n'ai jamais pu comprendre au nom de quel principe cette autonomie se trouve limitée

— Au nom de Dieu, me répond le catholique habillé en libéral !

— Fort bien ! Mais, par votre principe, vous reconnaissez précisément à la Société, si elle est en majeure partie athée, le droit de professer publiquement que « les droits de Dieu » sur la Société n'existent pas.

Je ne vois pas, encore une fois, comment l'on peut sortir de cette impasse et se soustraire à la loi du nombre, quand une fois, on s'est engagé dans les sentiers qui y conduisent. Mais ce que je sais, c'est que le libéral, détruisant tout frein qui lie les âmes et niant les lois qui président à l'harmonie de leurs rapports, doit facilement aboutir à *l'Etat païen, en un mot au culte de la force* Le lecteur peut-à cet effet, prendre le *Contrat Social* de Rousseau, qui est bien l'évan-

gile du Libéralisme, le lot que la théologie protestante, basée sur le libre examen a fait aux sociétés. Par une gradation insensible, mais constante, par les mailles d'une logique qui ne se dément pas, le libre examen de Rousseau aboutit au chapitre de *la religion civile.* Pour éviter la barbarie qui est au bout de la chaîne, Rousseau en arrive à professer le « crois ou meurs ». C'est l'esprit jacobin, que nous connaissons bien, c'est l'arbitraire préconisé au nom du *libéralisme* qui recule devant les dernières conséquences de son principe : la barbarie pure et simple.

Quand on supprime *les droits supérieurs de Dieu sur la Société* et que l'on veut ensuite maintenir la Société sur la pente de la sauvagerie, l'on ne peut imposer des limites à l'homme qu'au nom d'une volonté humaine qu'elle soit collective ou individuelle. Il n'y a pas à sortir de là, *le libéralisme* qui détrône les *droits de Dieu* exalte *les droits de la force.*

Il peut se trouver des libéraux meilleurs que leur principe et qui n'exploitent pas celui-ci au profit des faveurs d'une coterie, le principe n'est pas moins un principe, gros de conséquences, une arme dangereuse et antisociale.

Ce qu'il peut engendrer n'est déjà plus du domaine de la théorie, c'est de l'histoire.

L'on comprend que l'Eglise, qui conçut autrement la dignité humaine, qui enseigna de tout temps que *la vérité* avait des droits sur nous, et que notre liberté n'était pas cette faculté de choisir, mais l'aboutissant de ce choix, notre repos dans l'obtention de la vérité « *veritas liberabit vos* », l'Eglise a répudié le principe libéral, Elle n'admet pas que la vérité et l'erreur aient les mêmes droits :

Grégoire XVI disait déjà en 1832, dans l'Encyclique « *Mirari vos* ». :

« De cette source empoisonnée de *l'indifférentisme,* découle cette maxime fausse et absurde ou plutôt ce délire : qu'on doit procurer et garantir à chacun *la liberté de conscience;* erreur des plus contagieuses, à laquelle aplanit la voie *cette liberté absolue et sans frein des opinions* qui, pour la ruine de l'Eglise et de l'Etat, va se répandant de toutes parts, et que certains hommes, par un excès d'impudence, ne craignent pas de représenter comme avantageuse à la religion. Eh! « quelle mort plus funeste pour les âmes, que la liberté de l'erreur! » disait saint Augustin. »

Tout le monde le sait, *les catholiques libéraux,* pour qui ce texte a été écrit, n'admettent pas cette vérité, vérité naturelle, que la simple raison peut atteindre, car elle ne tient pas le moins du monde du mystère. En cela donc les catholiques libéraux ne peuvent pas être *catholiques,* car, ne nous le dissimulons pas, ce principe, l'Eglise ne le cédera jamais en droit et les libéraux catholiques — par définition même — ne l'accepteront pas.

Le libéral est dans l'Eglise et d'une façon tacite et continue, un ré-

volté contre l'enseignement catholique, car l'Eglise qui voit dans la « liberté de l'erreur » un grave dommage pour la Société, pour le domaine spirituel de cette Société dont elle a la garde, si vous préférez, n'admet pas qu'on néglige son enseignement sur ce point et qu'on traite d'accessoire une question qui tient si fort à la rédemption des âmes.

Bref, le libéral, — en ce point qui peut entraîner fort loin, — n'est pas véritablement catholique puisqu'il pense et agit en marge de l'orthodoxie.

Conséquemment, il sera impossible à l'Eglise de s'entendre en principe avec un libéral athée, s'il s'agit de déterminer quels doivent être les rapports de l'Eglise avec l'Etat. Il peut se faire qu'un accord se produise *en fait* avec Rome, mais dans ce cas le libéral fera forcément fléchir son principe, et l'Eglise s'accommodera provisoirement d'une situation intermédiaire.

Mais l'Eglise et le libéral ne s'entendront toujours pas au sujet d'un principe foncier qui doit régler la situation de l'Eglise dans l'Etat par rapport à la doctrine de l'Eglise. L'Etat professera *la liberté de l'erreur*, dans une plus ou moins large mesure, selon le degré de libéralisme des libéraux au pouvoir.

III

Supposez, — ce qui cadrera du reste fort bien avec l'histoire de notre époque, — qu'après cent ans de mise en pratique, *le principe libéral, la liberté sans frein de l'erreur, le libre examen*, — appelez cela comme vous voudrez, — aboutisse à une catastrophe sociale inhérente à *cette erreur sociale*. Le pouvoir civil dégagé de tout accord avec l'Eglise, ayant laissé à l'erreur les coudées franches, celle-ci prendra facilement sa revanche sur la vérité. Socialisme, communisme, anarchisme, antipatriotisme, antimilitarisme, ces champignons vénéneux poussés sur la souche du libre examen, et qui empoisonnent l'atmosphère nationale, apparaîtront à tout homme d'ordre qui vivra à cette époque de peste, ce qu'ils sont en réalité : un poison social. Le mal étant alors visible à l'œil nu, il suffira d'avoir dans les veines un peu de sang français et dans l'esprit un peu de sens critique, pour mesurer les ravages qu'un tel fléau peut déchaîner sur notre patrie.

Poussant plus avant la critique, que ces hommes, ainsi mis en éveil par souci de la vie nationale et que nous appellerons pour cela des *nationalistes*, se rendent clairement compte que cet état de déliquescence sociale est dû au microbe libéral, au principe *du libre examen*, de *la liberté de l'erreur*, qu'ils dénoncent la cause, la présentent toute nue à l'animadversion publique, qu'ils crient : « Le libéralisme, voilà l'ennemi »! les catholiques qui entendront ce langage

de la part de qui que ce soit, n'auront-ils pas le droit de se joindre à ceux-là sur une *vérité fondamentale de l'ordre social,* que l'on y arrive par le dogme ou par la raison toute pure? Un tel cri poussé en pleine époque d'*anticléricalisme* doit forcément attirer l'attention des catholiques peu habitués, même parmi eux, à tant d'accueil fait à la doctrine du « *Syllabus* ».

Une sympathie naturelle se créera dès l'instant même.

Que maintenant ces mêmes hommes, qui partent si vous voulez d'un camp matérialiste, tout comme Taine, poursuivent leur critique de la société moderne, qu'ils l'étudient à fond, qu'ils en déboulonnent tous les rouages pour les examiner séparément et voir comment ils s'ajustent et se subordonnent, que ces hommes synthétisent ensuite les résultats de leur investigation, et que, leur synthèse terminée, ils concluent *que la société moderne en s'éloignant des directions sociales de l'Eglise, s'est éloignée de l'ordre et de la prospérité,* et que, devant cette vérité claire comme le jour, ils soient pris de curiosité sur la structure de cette Eglise si vieille et qui, par un geste aussi naturel que ferme déterminait ainsi, sans effort, la condition de notre vie sociale, que ces hommes veuillent examiner l'édifice pour l'admirer, leur interdirez-vous, — au nom de leur philosophie, — de jeter un regard curieux sur les étais de cet édifice?

Si, sans aller plus loin qu'une conclusion qui s'impose au sociologue, ils s'écrient : « C'est la cité de l'ordre! » et qu'ils se conforment à cet ordre sur le terrain des rapports qui doivent unir l'Eglise et l'Etat, les repousserez-vous?

Et si, ouvrant de grands yeux sur l'histoire de leur pays, ils constatent avec le simple regard de la raison, à quel point l'enseignement moral de l'Eglise a contribué à la grandeur sociale de notre nation, je le demande à tout bon catholique, leur opposerez-vous une méfiance fanatique, de ce seul fait, qu'ils ne poussent pas l'examen jusqu'à sa limite métaphysique, de ce seul fait qu'ils n'arrivent pas jusqu'à la foi?

Voici un Maurras et voici un P. Laberthonnière. La calomnie est ce qu'elle est à l'égard du premier, elle est toute gratuite, *rien ne permet* de supputer la bonne foi de Maurras dans son admiration de « l'Eglise de l'ordre. Quant au P. Laberthonnière, il vient de se poser en adversaire déclaré de l'œuvre de salut social de Ch. Maurras. Mais il y a une équivoque à dissiper et la chose est des plus faciles. Le problème du conflit ne se pose pas autrement que nous venons de le poser plus haut en quelques généralités aisément transposables dans l'ordre des faits actuels.

Il suffira, pour crever la tapisserie qu'a tissée le P. Laberthonnière d'appuyer tant soit peu, il suffira d'élever une simple objection très facile à résoudre : l'attaque en question vient-elle du catholique ou du libéral?

IV

Dans la première hypothèse, l'attaque manque totalement de fondement et ce qui en simplifie considérablement la preuve, ce sont les raisons *ad hominem* que le cas personnel du P. Laberthonnière, je veux dire *sa nuance* de catholicisme à lui, nous suggèrent.

A envisager les choses de ce point de vue, tout dans le cas de Maurras devrait lui gagner la sympathie d'un P. Laberthonnière, (je parle; pour le moment, du catholique, abstraction faite de ses tendances de moderniste, que sa bonne foi et sa conscience, vraiment catholique je le suppose, a dû lui faire répudier depuis septembre 1907).

Je dis que le cas de Maurras devrait être cher à l'école philosophique, à laquelle appartient son contradicteur, disons le mot, son ennemi.

Je sais que s'il est une thèse précieuse à l'école Blondel-Laberthonnière, c'est « *la réconciliation de la science et de la foi* ». J'ai beaucoup lu *l'Avenir* et *Gratry* et me souviens quelque peu d'Ollé-Laprune, je n'ignore donc pas que c'est là le vœu le plus opiniâtre de ces maîtres, de voir un jour la science, — j'entends la science sociale, — revenir à l'Eglise et lui rendre hommage.

Gratry, qui a nourri l'intelligence de notre philosophe, a eu comme le pressentiment de ce retour de la science sociale à l'Eglise, il en a salué de loin l'avènement, il a vu l'aurore d'un futur grand siècle.

Or, il y a du vrai dans cette vision, seulement le tort du P. Gratry fut d'être un simple mortel de son époque et comme le vent était à la Démocratie, il croyait que celle-ci serait la *cause* du grand siècle. Il n'a pas tout vu, il n'a pas un seul instant imaginé que l'union pût se faire *entre la science sociale et la foi*, par-dessus le dos de la Démocratie.

Ses élèves, docteurs en philosophie subjectiviste, ont recueilli la lettre, plutôt que l'esprit de sa thèse fondamentale. Pour eux la Démocratie devait être la cheville ouvrière de la fameuse réconciliation. Qui dit Démocratie, dit autonomie, royauté de l'individu, et c'est de ce point de vue, le lecteur s'en souvient, que l'Immanentisme a édifié son principe fondamental.

Or, cette *réconciliation*, si souvent prônée, a eu lieu, mais sur un autre terrain, elle s'est faite tout à l'honneur du Catholicisme.

Quand la science — nous disons l'étude raisonnée des problèmes sociaux — a commencé au XVIIIe siècle, ses champions rationalistes n'avaient pas de termes assez méprisants pour qualifier le routinier esprit du catholicisme. On n'avait d'yeux que pour *le Progrès*, c'est-à-dire que l'on fit *a priori* un acte de foi en l'inconnu, en l'avenir. On le supposait grandiosement installé sur les ruines du christianisme romain. Que voulez-vous? c'était un jeu de collégiens rêveurs de liberté et de réaction. Les faits nous en ont fait rabattre depuis cent ans et plus, et, ayant plus perdu perdu que gagné, ce n'est plus

vers un avenir muet et encore à réaliser que nous nous tournons, mais vers le passé plus fécond en enseignement positif. C'est là que nous jetons les yeux et que nous cherchons à découvrir sous les phénomènes, la loi ou les lois qui régissaient une société où tout était plus solidement fondé.

Oui, le jeu du progrès a cessé et c'est dans ce retour en arrière que l'Eglise a gagné l'admiration qu'on ne lui marchande plus, chez ceux-là mêmes qui sont les héritiers d'un méthode qui fut, dans ses débuts, au service du rationalisme, par une anomalie, du reste, dont le temps devait avoir raison.

Et n'est-ce pas un réconfort pour notre foi de voir cette Eglise dont nous vénérons l'enseignement, admirée aujourd'hui dans ses doctrines sociales par des positivistes? (Remarquez que *Taine* est accepté par les démocrates). Taine a bien parlé du catholicisme, on lui en sait gré. Mais Taine est mort et Taine n'est pas du comité d'Action Française. Ah! si le cas se présentait comme la sophistique serait vite mise en jeu. Vite, on mettrait son traité de l'intelligence sous le pressoir pour en faire sortir « les origines de la France contemporaine ».

Et que l'Eglise envisagée sous cet aspect, nous apparaît grande! Voilà deux cents ans qu'on lui demandait d'évoluer à tel point que quelques-uns de ses enfants s'en étaient émus. Elle a tenu bon sur ses positions immuables, et aujourd'hui, sans qu'elle ait fait la moindre concession aux sollicitations des enfants du progrès, voici qu'on vient à elle sans s'embarrasser de l'attirail moderniste, voici qu'elle se rencontre point par point avec *les dernières conclusions* de la science sociale. Si bien que Ch. Maurras, écrivant le 4 août 1910, sur la condamnation du Sillon a pu dire ces paroles dignes d'etre retenues : « L'Eglise n'est pas seulement du côté de l'ordre, mais elle est encore du côté du mouvement, de la vie ».

Qu'a-t-elle fait pour cela, sinon enseigner ce qu'elle enseigna de tout temps?

Le phénomène que nous décrivons ici est splendide, c'est un de ces miracles sociaux des temps modernes. Nos contemporains se plaignent qu'il n'y a plus de miracle assez éclatant pour les amener à la foi; or, pour qui sait voir, le miracle, le voilà. A côté du gâchis des révolutions, l'attitude tranquille et patiente de l'Eglise.

De quels accents le P. Gratry ne saluerait-il pas cette réconciliation, lui qui en parla toute sa vie et ne travailla que pour elle!

Malheureusement, son époque était incapable de calculer ces événements qui s'opèrent sous nos yeux. Gratry avait 25 ans aux beaux jours de Lamennais et cela explique tout.

Mais ses disciples, parmi lesquels se range avec dévotion le P. Laberthonnière, eux qui voient de leurs yeux ce retour des choses en faveur de l'Eglise, comment, s'ils ont au cœur l'amour du catholicisme, comment ne reconnaissent-t-ils pas que les temps prédits par les

Maîtres, les Lamennais et les Gratry commencent à se réaliser sous nos regards ?

Qu'est-ce qui peut offusquer leur vue et les rendre myopes, quand leurs vœux les plus chers se trouvent réalisés? Ils prêchaient une réconciliation qui s'accomplit, que veulent-ils de plus? Il est vrai qu'elle se fait sans eux, cette fameuse réconciliation si longtemps attendue! Pensez donc, tant de labeur, tant de concession, tout cela en vain! L'Ingrate Science se réconcilie avec l'Eglise sans l'entremise du Modernisme!

Et d'abord, c'est que dans l'ordre providentiel, elle ne devait pas, elle ne pouvait pas faire avec eux, cette réconciliation. Oui, la réconciliation devait avoir lieu entre deux expressions d'une même vérité, mais elle devait se faire sans évolution de la part de l'Eglise, et sur le terrain du dogme. C'est ce que nos docteurs, représentants de la science auprès de l'Eglise n'escomptaient pas. Ils pensaient qu'on ne viendrait à bout de l'entreprise qu'en manipulant, en frelatant, en altérant le dogme. Le programme Saint-Simonien de Lamennais persistait ou voulait « libéraliser le catholicisme ». Or, la vérité se passe de pareils procédés, l'Eglise ne pouvait pas ne pas s'en passer et voilà pourquoi la réconciliation s'est opérée au milieu d'eux, au moment où ils y songeaient le moins, n'ayant jamais regardé que d'un côté, *celui du libéralisme,* pendant que sur le terrain opposé, *celui de la contre-Révolution,* le retour se faisait à grandes enjambées.

On a dit de Taine qu'il « revenait au catholicisme sur le terrain social », c'était un premier pas, et le plus important, car c'est par là que débuta le conflit. Eh bien! les continuateurs de Taine, parmi lesquels je l'espère bien, Ch. Maurras compte quelque peu, ont complété le retour sur ce même terrain social. Encore une fois un catholique ne peut que s'en réjouir, et ce ne peut pas être comme catholique, que le P. Laberthonnière et ses pareils le déplorent. Leur opposition relève d'un autre chef. Ce n'est pas comme catholiques que ces esprits-là s'acharnent contre le nationalisme intégral, c'est comme libéraux et cela change considérablement les choses.

Toutes leurs chères concessions au libéralisme ils ne les trouvent pas dans les documents de l'Action Française, ils y rencontrent la contradiction la plus formelle à la moelle même de leur pensée. Comment voulez-vous que l'Action Française et l'état d'esprit qu'elle répand, ne les bouleverse pas!

En effet, *il n'y a pas autre chose au fond de ce conflit qu'une question de libéralisme et d'antilibéralisme,* c'est en vain que tous ces rhéteurs font de la fumée autour d'une vérité si simple, leur passion politique est écrite en lettres de feu sur leur front. Après leur échec éclatant, ils mettent tout en branle pour enrayer un mouvement de l'âme française qui les dépasse de cent coudées; le flot est cependant bien fort, et on leur souhaite bonne chance.

Ces « réconciliateurs » sont étrangement bâtis pour semer la brouille et la discorde, mais, en somme, à aucun titre avouable, ils ne sont appelés à jouer le rôle d'arbitres.

Serait-ce au nom de la foi? Allons donc! ne plaisantons pas, nous sommes encore trop près de 1907 et l'encyclique « *Pascendi* » — qu'il peut être cruel, mais qu'il est indispensable de rappeler — nous l'interdit. Le P. Laberthonnière et son école ne peuvent pas jouir à l'égard des catholiques d'une réputation d'orthodoxie qu'ils n'ont jamais méritée. Leur méthode d'apologétique se confondait avec celle des protestants et leurs thèses fondamentales soudaient leur enseignement au *christianisme ésotérique* des sectes maçonniques. Il n'y a qu'à lire tel document du christianisme ésotérique dans le solide et suggestif ouvrage de M. l'Abbé E. Barbier, pour que le rapprochement s'impose à quiconque connaît la doctrine de l'Immanence. Ainsi (p. 72), ce texte « Préservons-nous d'imiter ces esclaves des choses du dehors, ces hallucinés du visible. Ne cherchons pas comme eux le Christianisme dans l'extérieur le plus épais, dans la politique et l'oppression. *Ne le cherchons même pas d'abord dans son histoire et les faits extérieurs de l'Evangile.* Mais cherchons d'abord le Christianisme dans l'intérieur. Et découvrons-le au fond de notre âme. (M. l'Abbé Barbier met en note : « C'est l'immanence vitale... »).

Serait-ce au nom de la science que le P. Laberthonnière est, lui aussi, monté « à l'assaut » du nouvel état d'esprit de nos générations mieux informées que la sienne? Je ne le pense pas, car ce « réconciliateur » de la science et de la foi ne s'était guère mis en mesure *à l'égard* de *la science expérimentale,* laquelle, est, par définition, *réaliste, objective.*

Personne n'ignore que sa philosophie subjectiviste aboutissait à la destruction pure et simple des *motifs de crédibilité* en apologétique. Si quelqu'un en doute encore, il n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la brochure d'un de ses disciples, l'Abbé F. Mallet, brochure intitulée : « *Qu'est-ce que la Foi?* » (Science et religion). Le P. Laberthonnière et son école ont tout simplement, en supprimant les motifs de crédibilité, sacrifié le côté *scientifique* (puisque expérimental) de l'apologétique, c'est, on en conviendra, une étrange façon d'opérer un rapprochement entre la *science et la foi.* Vraiment ce n'était pas habile au point de vue catholique. Au point de vue protestant, c'est autre chose!

Serait-ce donc comme Philosophe que le P. Laberthonnière interviendrait? Sous ce rapport encore nous ne nous entendrons pas. Je veux bien pour ma part rendre hommage au talent du P. Laberthonnière, lui reconnaître l'art de philosopher, lui accorder la mise en œuvre, la forme, comme disaient les scolastiques, (le P. Laberthonnière me passera cet archaïsme). Peut-être un Allemand lui donnerait-il, sous réserve, le titre de philosophe. Un Français ne le

peut pas, sans faire tort à nos traditions littéraires. La philosophie ne fut jamais en France, l'art de pêcher en eau trouble; le bon sens, le droit jugement, la simple bonne évidence y eurent toujours la place d'honneur, la sophistique en fut toujours répudiée avec soin, et le nom de Pascal nous rappelle bien une œuvre aussi claire que profonde. Bossuet, dans son libre arbitre, dans les Empires et l'histoire universelle nous reporte aux beaux temps de notre philosophie vraiment française. Je ne sache pas que l'on puisse, sans mentir à notre tradition, rapprocher le P. Laberthonnière de ces grands noms. Pascal et Bossuet ignoraient ce que nous appelons « tirer par les cheveux », le P. Laberthonnière connaît cela. La vraie philosophie n'est pas en fonction des idées *a priori* et des préjugés, elle doit prendre pied sur l'expérience étant la plus générale des sciences, comme disait Ch. Maurras, dans la préface de son beau livre Kiel et Tanger : « Le citoyen réfléchi se rappellera qu'un principe général représente le plus grand nombre des réalités particulières à leur plus haut degré de simplification ». La philosophie est précisément la science des principes généraux, lesquels ne sont pas indépendants de l'expérience. Qui subordonne tout un système à un principe non justifié par la réalité, n'est pas digne du titre de philosophe. Qui dénie à l'esprit humain sa fonction essentielle, celle de puiser son bien *au dehors de lui*, qui méconnaît ce procédé naturel : « ab exterioribus ad interiora », n'a pas droit au titre de philosophe. La philosophie est la doublure de la critique et n'est vraiment philosophe à notre époque (car en philosophie générale et chrétienne tout est dit et l'on ne variera que de forme et d'emploi) n'est vraiment philosophe à notre époque, que celui qui lit et fixe le sens caché des événements; celui-là s'élève de la pensée vulgaire, du préjugé en cours, jusqu'aux causes générales, jusqu'aux axiomes éternels. Le P. Laberthonnière n'a jamais indiqué à personne, que l'on sache, l'orientation de son époque. Mieux que cela, il n'a même pas vu la direction *qu'il convenait* de donner à la littérature religieuse, il l'avait égarée sur les chemins du protestantisme. Sans contredit le « *païen* », Ch. Maurras a mieux connu que lui l'essence du dogme catholique, et son mérite n'en est que plus grand, jugeant les choses du dehors. Il n'y a qu'à lire le « *Dilemme de Marc Sangnier* » pour s'en convaincre. Ah! ce *Dilemme!* de longtemps on ne le lui pardonnera pas. Il y a des plaies qui se cicatrisent difficilement et celle-ci est encore vive.

Il reste que ce soit au nom du libéralisme que le P. Laberthonnière ait tourné ses batteries sur *l'Action Française*. Et ici nous y sommes. Instinctivement, ce que nous disions au début se présente à notre esprit : creusez un tant soit peu l'immanentisme est là.

C'est donc une question de coterie, le motif qu'on invoque n'est pas réel, cela couvre simplement le drapeau, c'est une housse, mais une housse de gaze!

C'est pourquoi, pour ne pas tromper ses lecteurs, le P. Laberthonnière aurait dû intituler son ouvrage : « *La dernière cartouche du libéralisme aux abois* ».

Et quel est, en somme, le grand grief que *le libéralisme* aux abois a fait à la contre-Révolution triomphante?

C'est, chose étrange, celui d'enseigner le culte de la force brutale.

Ch. Maurras, dans l'*Action Française* du 31 juillet et du 1er août derniers a montré par quelles altérations de texte le P. Laberthonnière, se dégradant à ce jeu frauduleux, a pu soutenir une si grotesque affirmation. Mais n'y aurait-il pas ce fait précis à mettre en vigoureux relief, il resterait le corps de doctrine, lequel est basé sur une théorie essentiellement *anti-étatiste* (1). Le nationalisme intégral est un pur retour au droit chrétien du moyen-âge, une exaltation du droit contre l'arbitraire. A tel point que l'on ne peut pas, sans une ignorance profonde des plus grandes lignes de cette doctrine, lui imputer d'enseigner la théorie de l'Etat païen.

Il n'y a ici qu'à rejoindre l'exposé du libéralisme que nous faisions au début de cet article pour voir, qui, des libéraux ou des antilibéraux, professe implicitement *le culte de la force*. Nous l'avons vu, le libéralisme, sous prétexte de tolérance, y conduit tout droit et d'emblée.

Il nous importe peu que Maurras rattache ou non les conclusions politico-sociales que l'observation lui a fournies, à une philosophie ou qu'il ne s'en soucie même pas, il nous suffit de nous rencontrer avec lui sur le terrain de la constatation.

Or, ici les choses sont simples, il n'y a même pas matière à confusion. La théorie fondamentale est basée sur ce fait que le *césarisme* et le *parlementarisme*, sont les deux formes de l'arbitraire de l'Etat, l'arbitraire d'un seul ou d'une coterie. Pour échapper à cet arbitraire nous reconnaissons aux divers groupes naturels qui ont quelque droit, un droit limité, leur autonomie et une part dans la représentation nationale. La formule était dans *l'Avenir* de Lamennais, « *un trône entouré d'institutions républicaines.* » « Le pays s'administre pendant que le roi gouverne ». « Le roi en ses conseils, le peuple en ses Etats ». Et pour peu que l'on examine les ouvrages politiques de Maurras, l'on se rend compte qu'il n'y a rien de plus opposé au culte de l'arbitraire, tandis que *le libéralisme* nous y précipite fatalement.

Et la preuve qu'il n'y a là rien que de très en harmonie avec l'ensei-

1. Le jeune revue d'Action Française « *La Bourgogne royaliste* » me fournit un texte bien clair et qui n'a pas été préparé pour moi; je prends mon bien où je le trouve et je transcris : « Qu'on veuille bien remarquer que nous ne sommes pas des détracteurs outranciers et que nous ne chargeons pas, tel un bouc émissaire, de tous les péchés d'Israël une forme gouvernementale parce qu'elle nous déplaît. Carrément même nous affirmons que, étant donnée la *Centralisation, peu importe la forme républicaine ou la forme monarchique,* LA PLAIE D'ÉTATISME EST SEULE EN CAUSE ». (B. R. Juillet 1911, p. 4).

gnement de l'Eglise, on remarquera que le catholicisme social du Marquis de la Tour du Pin rejoint tout naturellement le nationalisme intégral. Si le nationalisme intégral est condamnable, condamnable sera aussi l'œuvre du Marquis de la Tour du Pin et celle de ce noble principe et de ce saint homme, le Comte de Chambord.

Je montrerai même dans quelque temps comment le meilleur de la pensée de Lamennais se rencontre avec l'*Action Française*, et ce sera à la confusion des démocrates chrétiens qui n'ont pas su le lire.

Ce qui déroute nos docteurs, c'est la théorie du coup de force. Voilà le hic. Ce coup de force les obsède.

Que voulez-vous? il faut comprendre leur désarroi, se placer au centre de leurs préoccupations. Pour eux, la démocratie, — par une aberration que leur a communiquée le protestantisme autour duquel ils n'ont cessé de papillonner — pour eux, la démocratie était l'idéal social, idéal de justice chrétienne. Tout ce qu'ils ont fait, dans ce camp moderniste, soit à la *Quinzaine*, soit aux *Annales de philosophie* chrétienne, tout était échafaudé pour la construction de cet édifice. Histoire, exégèse, philosophie, apologétique, tout, dans ce clan littéraire, se subordonnait à ce but. L'échec de la Démocratie, c'est la ruine de tous leurs projets; les catholiques délaissant la bêtise de la démocratie chrétienne, c'est leur échafaudage qui s'écroule, ce sont tous leurs efforts qui sont du coup annulés. Ils sentent cela et tout en déclarant aujourd'hui que le mouvement anti-révolutionnaire n'a aucune importance, on les voit uniquement occupés à le combattre. Ils ne produisent plus que des *œuvres de défense;* (qu'on veuille bien le remarquer), tant il est vrai que leur raison d'être disparaît de jour en jour.

Pour revenir au coup de force, non seulement il les épouvante, mais cette théorie les scandalise. Selon leur intime conviction, ce coup libérateur est une monstruosité à l'égard du peuple français. Ce qui fonde le droit d'un gouvernement, ce ne sont pas ses services, mais l'adhésion de la majorité des citoyens. Ils ne daignent même pas se souvenir de l'enseignement formel de l'Eglise à cet égard. Or s'il y eut un gouvernement malfaisant dans notre histoire, c'est bien en premier lieu notre troisième République.

Eux, les fervents du grand et antisocial coup de force de 1789, prennent une attitude pharisaïque devant le coup de force de salut et de droit public que l'*Action Française* leur annonce.

En somme, *ce coup de force* constitue le quiproquo qu'on exploite. L'*Action Française* veut renverser *par la force*, donc elle construira *au détriment du droit*. C'est de ce joli raisonnement qu'on s'autorise pour ne pas voir, pour ne pas lire, pour calomnier ce que l'on se refuse à connaître. Ah! non! Monsieur l'Abbé, si une doctrine vous est *immanente*, ce n'est certes pas celle du nationalisme intégral!

Et tout cela porte un nom, cela s'appelle de la *mauvaise foi.*

V

Enfin puisque l'on s'autorise du *catholicisme* pour attaquer l'*Action Française,* voyons comment Ch. Maurras, présentait sa défense à ce point de vue. (*Action Française,* 31 juillet. *A propos d'un Libelle)* :

Dans tous les milieux où l'on sait ce dont il s'agit quand on prononce le nom de l'Action française, personne n'ignore plus qu'un des reproches faits aux incroyants de ce groupe est de trop dire, de dire trop clairement et trop loyalement qu'ils ne partagent pas la foi catholique de l'immense majorité des Français; avec des nuances diverses, qui vont du regret amical, au sensible ennui de ne pas trouver trace de fausse diplomatie parmi nous, ce sentiment exprime que nous serions bien plus gentils, bien plus commodes et de recommandation plus aisée si nous insistions moins sur cette malheureuse difficulté religieuse. Mais tous les catholiques vraiment pénétrés et sérieux en déplorant notre état d'esprit, nous approuvent complètement de ne pas en escamoter la formule. C'est au plein jour qu'on peut et que l'on doit traiter et s'accorder : le traité, dût-il entraîner parmi ses conséquences une séparation, reste cependant un accord en ce sens qu'on aura échangé des demandes et des réponses précises, dont le sens n'est point double et dont la netteté laissera de part et d'autre un sentiment d'estime, un souvenir de droiture et d'honneur. *Un écrivain qui méconnaît cette franchise est certainement incapable de distinguer la nuit du iour.*

A plus forte raison sera-t-il incapable de voir à quelle situation politique et sociale répond l'alliance qui s'est formée depuis six ans à l'Action française entre des patriotes français de provenances très diverses, les uns catholiques ardents, les autres nés catholiques pour la plupart et devenus étrangers à la foi. Leur tête à tête dans notre ligue correspond au tête à tête des croyants et des incroyants dans le pays... Leur cas concret pose le problème qui s'offre partout : en ce pays divisé de sentiments et de croyances, comment les catholiques trouveront-ils la paix? Et le problème n'est soluble que *par l'autonomie complète du catholicisme.* En dehors de cette solution en effet, l'on se heurte à la guerre à l'Eglise, **et les membres de l'Action française qui n'ont pas la foi catholique sont les premiers à reconnaître qu'on ne peut rien entreprendre contre l'Eglise qui ne se retourne aussitôt contre la nation, et généralement contre la société, plus généralement contre le genre humain.**. Pourquoi? Comment? Ce sont d'autres questions. Mais l'histoire est d'accord avec l'analyse pour établir d'abord ce point. Il faut en tenir compte ou sortir des réalités de la politique religieuse française.

Pour en tenir un compte véritable, il faut connaître le catholicisme tel qu'il est. Nos amis non croyants ont dû s'y appliquer, et plusieurs d'entre eux avec un soin particulier. Ils ont décrit de leur mieux les caractères spirituels, moraux, historiques et sociaux de l'Eglise romaine, et cette étude à laquelle ils ont apporté l'esprit de soumission impartiale qu'il faut appliquer à l'étude des faits, a été jugée en général assez exacte. Certes, ni le langage, ni la pensée de ces incroyants n'avaient pas toujours été de nature à satisfaire les catholiques en ce qui touche à l'appréciation du dogme ou à l'énoncé de l'histoire. Mais si, sur ces deux sujets, une entière satisfaction eût été possible, la difficulté se serait évanouie, le problème examiné ne se serait plus posé; nous aurions été des catholiques parfaitement orthodoxes.

Un dissentiment religieux entre concitoyens, entre amis, entre proches est une plaie qui ne se guérit pas au moyen d'un traité d'alliance politique.

Mais il ne s'agit pas de guérison, il s'agit de vie et d'action commune en vue d'un bien qui n'est pas contesté. Ceux qui ne pouvaient pas penser comme les catholiques se sont efforcés de bien savoir comment les catholiques pensent et doivent penser, de manière à ne point les blesser par mégarde. Ce n'est point parmi nous que l'on a pu conseiller aux catholiques de professer leur religion à la manière de Bossuet ou de Fénelon, ni qu'on a opposé aux décisions du dernier Concile la turlutaine du gallicanisme ou les visions du fidéisme condamné. Quand l'Institut d'Action française s'est fondé, la question d'un enseignement catholique s'est posée, et pour signifier ce que nous entendions par le catholicisme, un non croyant proposa la dénomination de chaire du Syllabus (1).

Ces procédés dont l'enchaînement est irréprochable *eurent pour résultat naturel de nous attirer l'attention, puis la faveur de ceux des ecclésiastiques français dont la doctrine générale était jugée la plus pure au point de vue du siège romain, tandis que le clan libéral silloniste et moderniste s'agitait avec une remarquable unanimité contre nous.* Les événements furent assez malicieux pour fortifier nos raisons en les vérifiant. Nous avions dit à quelques historiens et romanciers de la philosophie religieuse. — Ce que vous dites là peut être bel et bon en soi, mais ce sera tout ce que vous voudrez excepté du catholicisme. Et l'encyclique *Pascendi* vient en effet déclarer peu de temps après que du point de vue catholique il fallait rejeter absolument tout cela. Même confirmation de pronostic en ce qui touchait le Sillon. Pendant sept ans entiers, l'auteur du *Dilemme de Marc Sangnier* répétait à son héros : — Mais prenez donc garde que de telles propositions exorbitent le catholicisme; il est impossible qu'elles ne soient point désavouées tôt ou tard... Ce qui est arrivé. Ce qui ne pouvait pas ne pas arriver. Mais, non plus, ces rencontres ne pouvaient pas ne pas exaspérer les haines et, quelque modérés qu'aient été nos triomphes, les hommes que nous avions avertis inutilement ont fini par nous imputer des prétentions à une orthodoxie dont nous n'avons même pas le droit de nous occuper...

L'article de Maurras met admirablement les choses au point et l'on demeure indigné de voir l'injustice parfaitement raisonnée dont font preuve en ce cas, ces modernistes et démocrates. C'est bien le libéralisme qui s'agite. Privé, par des condamnations formelles, de ses moyens d'expansion, il emploie son activité à enrayer tout au moins une doctrine qui le démolit de fond en comble. Et cela compose un titre de gloire à cette doctrine et la recommande à l'examen des catholiques.

Cette attaque demeure toute à l'honneur du nationalisme intégral, car, pour qu'on l'aborde de flanc, il faut vraiment que l'on comprenne qu'il est imprenable de face.

Et maintenant, scrutant les choses de plus haut, examinant quelle attitude ont à l'égard du catholicisme soit les antilibéraux positivistes, soit les catholiques libéraux qui les traitent en ennemis, nous sommes forcés de constater que les premiers font face au catholicisme,

1. Dom Besse disait dans la *Bourgogne royaliste* du 1er juillet 1911, en parlant de cette chaire du « Syllabus » : « Charles Maurras qui prit à cette *fondation une part active*, en donna lui-même *le motif* ».

tandis que les seconds lui tournent le dos. Les uns n'ont qu'à foncer droit devant eux pour le rejoindre, tandis que les autres devraient, pour y revenir, faire volte-face. Et cela suffirait pour trancher le débat.

VI

Je m'en voudrais toutefois de ne pas éclairer la nature du conflit, de ne pas mettre en vigueur le point sur lequel porte l'antagonisme, en omettant de citer cette page de Brunetière, recueillie à cet effet :

« L'Université de France, pendant soixante ans, dit-il, a cru fer-
» mement qu'en opposant au positivisme sa méthode psychologique
» d'introspection ou d'observation du Moi par lui-même elle soutenait
» contre Auguste Comte la cause du spiritualisme! Mais elle ne sou-
» tenait que celle du *subjectivisme*, et le *subjectivisme*, vous le savez,
» Messieurs, c'est précisément une des grandes erreurs que nous de-
» vions combattre, s'il n'est, à vrai dire, que le nom pédantesque et
» obscur de ce qu'on appelait autrefois plus clairement et plus sim-
» plement « le sens propre, ou individuel ». Ne recevoir aucune chose
» pour vraie qu'on ne la connaisse évidemment être telle. — ce qui
» équivaudrait pour la plupart des hommes à repousser les conclu-
» sions les plus certaines de la science, de l'astronomie, par exemple,
» ou de la physiologie; — *ériger sa propre intelligence en souverain*
» *juge de toutes choses ; faire ainsi, de son degré d'éducation ou*
» *de culture, l'unique mesure de la vérité ; ne déférer, sous aucun pré-*
» *texte, pour aucun motif que ce soit, à aucune autorité ;* se retrancher
» orgueilleusement dans son Moi, comme dans une forteresse, comme
» dans une « île escarpée et sans bords », que l'on mettrait son point
» d'honneur à défendre principalement contre l'invasion du bon sens;
» ne pas admettre enfin qu'il puisse y avoir dans le monde plus de
» choses qu'il n'en saurait tenir *dans les étroites bornes de notre men-*
» *talité personnelle,* voilà, Messieurs, le « subjectivisme » et voilà,
» je le répète, l'une des pires erreurs ou des pires maladies de notre
» temps. Ai-je besoin de vous montrer qu'il n'y en a pas de plus
» contraire à l'esprit du catholicisme? (Je n'ai pas besoin non plus
» de rappeler, ajoutait l'auteur, en note, qu'autant qu'il est contraire
» à l'esprit du catholicisme, autant ce subjectivisme est favorable à
» l'esprit du protestantisme) ».

Ce subjectivisme qui fait le fond de la philosophie du XIXe siècle en dehors de l'école positiviste, le P. Laberthonnière ne dira pas qu'il ne l'a pas professé. Le lecteur n'a qu'à se reporter au début de mon article, au texte cité où notre philosophe déclare « accepter en *pleine connaissance de cause,* cette idée de la philosophie moderne, à sa-
» voir qu'il n'y a pas de vérité que l'homme ait à subir ».

Or, puisque le P. Laberthonnière s'effarouche du positivisme du

meilleur aloi des incroyants de l'Action française, voici comment Brunetière envisageait le positivisme tout court; je continue la citation. « Eh bien! Messieurs, contre ce subjectivisme universitaire, et » prétendûment ou faussement spiritualiste, ce que le positivisme » est venu fortement établir ou rétablir, c'est le caractère extérieur » ou « *objectif* » de la vérité. La vérité n'habite pas en nous, mais en » dehors de nous. Elle ne dépend pas de l'évidence que nous *lui at-* » *tribuons,* et *encore bien moins de l'assentiment ou de l'adhésion que* » *nous lui donnons.* Il n'importe pas au mouvement de la terre que » nous nous sentions tourner avec elle! Il n'importe pas à la réalité » de la vie que nous soyons, aujourd'hui même, incapables de la » comprendre, ou même seulement de la définir! Il n'importe pas à » l'autorité de la loi morale que nos instincts ou nos appétits se ré- » voltent et s'insurgent contre ses prescriptions! *Commençons donc* » *par faire abnégation ou abdication de notre sens propre.* Sortons de » nous-mêmes, OBSERVONS, COMPARONS ET CLASSONS. « *Nosce te ipsum* » » disait la sagesse antique : c'est un excellent précepte de morale; ce » n'est pas un moyen d'investigation scientifique. *Non! ne nous in-* » *terrogeons pas nous-mêmes, mais plutôt la nature et l'histoire.* De- » mandons la science des faits à la connaissance des faits!... C'est ce » que le positivisme est venu nous enseigner; c'est ce qu'il enseigne » tous les jours à ceux qui le comprennent; c'est le premier de ses » enseignements que nous devions nous approprier. Nous n'avons pas, » nous ne pouvons pas avoir de meilleur allié que lui dans la lutte » nécessaire contre le subjectivisme... (1) ».

Je fais remarquer au lecteur que Brunetière en parlant ainsi développait *quelques motifs d'espérer*. Il s'occupait d'apologétique.

Sans doute, Brunetière a poussé assez loin l'« *utilisation du positivisme* » Nous n'allons certainement pas aussi loin que lui, mais il faut reconnaître que l'Action française, en fait de positivisme, n'a que la *méthode*. Elle a constitué la politique en science positive, elle a, selon la formule de Brunetière, *observé, comparé, classé*. L'Action française, comme nous le disions au début, n'est pas partie d'une idée préconçue, ou du moins, sa seule idée préconçue, c'est que si la politique recevait une solution exacte, cela ne pouvait se faire qu'après la connaissance des éléments du problème.

Le positivisme, disait Maurras à Marc Sangnier, est une « *doctrine de constatation* ».

C'est donc en vain que l'on essaie de troubler la limpidité de l'eau, de mettre en opposition le *positivisme* et le *catholicisme;* le positivisme qui est ici en question, ne peut pas dépasser les bornes de *la méthode* de constatation. Déjà en 1901, M. J.-E. Fidao, sous le titre de « *Positivisme et catholicisme* », publiait une étude dans la *Revue du*

1. Discours de Combat. Les motifs d'espérer.

Clergé français, (15 décembre 1901). Et cet article était destiné à faire échec à Brunetière. C'est dire que l'essai n'est pas nouveau.

Encore une fois, c'est le *subjectivisme* tributaire de *l'autonomie individuelle* mise en vogue par la *Démocratie,* qui s'irrite de ce que l'on appuie les questions les plus passionnantes de notre époque sur des fondements qui sont à l'antipcde des siens.

Une partie de cet article était déjà partie pour l'imprimerie quand je lisais dans l'*Action Française* du 14 août dernier, à la « Revue de la presse », quelques réflexions d'un théologien qui dénonçait les vraies raisons de l'entrée en lice du P. Laberthonnière contre l'*Action Française.* Je recueille cette dernière observation, qui nous ram ne à n(s propres critiques :

« Ce qui gêne les volontaristes (subjectivistes) comme M. Laber-» thonnière, c'est que pour vous, *il est une vérité que nous avons le » devoir de constater et non pas de faire,* UNE VÉRITÉ QUI NOUS ME-» SURE, AU LIEU D'ÊTRE MESURÉ PAR NOUS ».

Ramenons le débat sur le terrain politique et cela nous conduit tout droit à la célèbre préface « *des origines de la France contemporain:* » de Taine. S'il est une vérité politique, il n'est pas en notre pouvoir de la fixer selon notre fantaisie, selon nos idées intimes, cette vérité est objective. c'est-à-dire que pour la découvrir il faut sortir de soi ; il n'y a pas *d'autonomie individuelle,* de *dignité humaine* qui tienne, ce n'est pas ainsi que se pose le problème, une philosophie à la base de la question politique, c'est la négation même de cette question, un seul principe et un principe rationnel s'impose : « *Observons, comparons, classons.* »

N'en déplaise aux byzantins de l'école *subjectiviste,* l'*Action Française,* ne fit jamais autre chose.

S'il est parmi nos lecteurs quelques jeunes gens encore en voie de formation intellectuelle, je leur donnerai cet excellent conseil, de n'aller point chercher des enseignements féconds auprès de ces faux-maîtres subjectivistes qui rappellent d'aussi près ceux de la scolastique en décadence. Qu'ils s'éloignent d'eux comme de la peste. Volontiers, je leur rappellerai le chapitre du bon Rabelais : « Comment Gargantua fut mis soubs autres pédagogues. » :

« A tant son père aperceut que vraiment il estudiait très bien et » y mettait tout son temps, toutesfois que en rien ne profictait. Et » qui pis est, en devenait fou, niais, tout resveux et rassoté. De quoi » se complaignant à don Philippes de Marais, viceroi de Papeligosse, » entendit que mieux vauldrait rien n'apprendre, que tels livres soubs » tels précepteurs apprendre. Car leur sçavoir n'estoit que besterie : » et leur sapience n'estoit que mouffles *abastardissant les bons et » nobles esperits,* et corrompant toute fleur de jeunesse. »

VII

Ainsi préparés, feuilletons l'ouvrage du P. Laberthonnière.

Le P. Laberthonnière sait parfaitement quelles sont les doctrines fondamentales de *l'Action Française,* il connaît, non moins parfaitement sur quelles bases l'alliance entre catholiques antilibéraux et antilibéraux positivistes s'est faite, c'est avec une pleine connaissance de cause qu'il dénature, qu'il trompe, qu'il fait son possible pour embrouiller la question. Quand je disais que le P. Laberthonnière était un scolastique de la pire espèce!

En tant que libéral, *l'Action Française* lui est odieuse, et c'est sa mauvaise foi de libéral en délire qui l'entraîne à falsifier les vrais éléments du problème.

Je ne puis pas croire, pour ma part, à la bonne foi du P. Laberthonnière, précisément parce qu'il me paraît impossible qu'un homme de sa valeur ait si peu d'esprit critique. Seule la passion peut le pousser à d'aussi grossières manœuvres d'argumentation sophistique.

Prenons le premier chapitre de son ouvrage : « *proposition d'alliance entre le catholicisme et le positivisme* ».

Il importait naturellement de présenter ainsi la question. Dès les premiers mots je prends le sophiste au collet, car enfin je suis son lecteur, un catholique, j'estime qu'il me doit des raisons sérieuses pour justifier sa prétention de m'interdire l'entrée de l'Action française au nom du catholicisme. Ses chinoiseries suffiront à qui voudra. Voici par quelle fumisterie le P. Laberthonnière débute : « On sait que jadis Auguste Comte entreprit de contracter une alliance avec la Compagnie de Jésus. *Sa pensée était d'obtenir le concours du catholicisme pour l'organisation positiviste de l'humanité.* Personne alors, bien entendu, n'avait songé à prendre cette avance au sérieux. Il semble que les temps soient considérablement changés. » Ceci pour dire que les catholiques se sont actuellement alliés à des gens *qui veulent obtenir le concours du catholicisme pour l'organisation positiviste de l'humanité.*

Or, le P. Laberthonnière connaît quel est le but de l'alliance puisque dans le suivant chapitre, il cite des passages du dilemme où Maurras explique précisément quelle est la nature, la vraie nature de l'alliance. Passages auxquels le P. Laberthonnière ne peut rien opposer, qu'un hochement de tête. Force lui est de constater que Maurras se montre infiniment respectueux pour le catholicisme et que dans l'alliance entre catholiques et positivistes sur le terrain politico-social, les catholiques ne cèdent pas un pouce de terrain aux positivistes, puisqu'ils maintiennent leur catholicisme, intégral, sans lui faire subir les tortures que le P. Laberthonnière et son école connaissent bien, tandis qu'au contraire toutes les concessions viennent du cô-

té des positivistes, des agnostiques. Et cela crée tout de même une différence qui saute aux yeux des moins prévenus.

Et l'on voit alors des représentants de ces unions interconfessionnelles faire aujourd'hui les farouches, (par tolérance, bien entendu!) quand leur programme, leur principe fondamental comporte précisément une alliance autrement compromettante, puisqu'ils « libéralisent le catholicisme » qu'« ils concèdent » des points de doctrine pour s'unir aux libres-penseurs, que ces libres-penseurs professent « les droits de l'homme » ou qu'ils enseignent le « subjectivisme universitaire ».

Deux poids et deux mesures, ainsi le veut leur sens démocratique mis en déroute par le nom de monarchie. Cela les oblige à montrer la valeur exacte de leur prétendue tolérance.

A l'Action française nous ne concédons rien puisqu'au contraire l'on nous concède.

C'est alors que la mauvaise humeur du P. Laberthonnière est vraiment grotesque. On vous concède pour la forme? répond-il. Le compilateur faussaire, Jules Pierre disait : « C'est la peau de brebis ». Au fond, l'on vous roule!

« *Quod gratis affirmatur, gratis negatur* ». C'est à cela que j'applique le mot de *calomnie*. Oui, calomnie! Vous n'avez rien à opposer aux déclarations de Maurras à l'égard du catholicisme, qu'une négation, parce que si vous n'opposiez pas cette négation arbitraire et outrageante à cet homme de fort bonne foi, vous priveriez votre libéralisme de sa seule planche de salut.

Maurras de bonne foi! Ah! par exemple, on va le voir! A nous Messieurs Lugan, Pierre, taillons à droite, taillons à gauche, cousons des textes aussi bien que mal, à l'œuvre! Tout est bon pour confectionner la camisole de force dans laquelle on voudrait serrer l'Action Française. On parle *d'ordre* à l'Action Française! Vite qu'on démontre que ce n'est qu'un masque pour le *désordre!* On parle de « *pouvoir fort!* » Vite que l'on en appelle au cimeterre des Turcs! Quand on pense que le P. Laberthonnière en est venu, lui aussi, à se faire pamphlétaire jusqu'à rééditer la page 158 de M. Jules Pierre. Une fois encore, la croix en forme de poignard, qui servit d'emblème aux zouaves pontificaux et dont la vignette orne « *l'Homme qui vient* » de G. Valois, est exploitée pour prouver le « *culte de la Force* ». Cet exemple montre bien le procédé mesquin qu'emploient ces critiques et quelles bourdes leur échappent qui les ridiculisent aux yeux de tous les esprits vraiment sains!

Dirai-je au P. Laberthonnière l'indignation qu'il soulève, à l'endroit de ses critiques sur la bonne foi de Maurras, dans le diocèse natal de l'auteur du *Dilemme!* Le hasard veut que je sois, moi-même qui écris ces lignes, un compatriote de cet *illustre penseur*. Je sais combien sa

famille et lui-même jouissent de l'estime publique là où on les connaît de longue date. Quand on sait quels exemples de foi chrétienne Maurras a pu recevoir de sa vénérable mère, quand on a pour amis intimes la plupart des prêtres, maîtres ou condisciples de Ch. Maurras, lesquels témoignent de sa loyale nature, on peut assurer à ses contradicteurs, que leurs méchants propos révoltent ceux qui connaissent l'homme et ce qu'il vaut en réalité.

Dans les milieux où l'on connaît Maurras et sa famille, je puis le dire au nom de plusieurs prêtres qui sont aussi mes meilleurs amis, ces procédés soulèvent le dégoût. « Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ! ».

Ch. Maurras connaît trop d'excellents prêtres pour confondre un instant la cause du catholicisme avec celle que font mine de soutenir ces échappés du modernisme. Comme nous le disions au début, c'est le libéralisme qui se débat grimaçant sur son lit d'agonie, l'imagination surexcitée par les spectres qu'il a connus dans sa trop longue existence.

Le P. Laberthonnière sait tout cela, il sait du reste quelle solidité la doctrine politique basée sur la méthode expérimentale, présente; il se garderait bien de l'attaquer. Il fuit le vrai terrain de la discussion. Il entraîne le lecteur inattentif, mal préparé, dans un piège, escomptant sur le vice de sens critique si répandu aujourd'hui parmi la masse des lecteurs, grâce au libéralisme.

Dans l'ouvrage du P. Laberthonnière, le nœud, le quiproquo, se trouve p. 36. C'est un pont habilement ménagé, une fois franchi sans méfiance, l'on tombe dans le piège qui vous attend sur l'autre rive. Mais tout le monde ne se livre pas corps et âme à la sophistique captieuse du P. Laberthonnière, c'est pourquoi nous allons nous arrêter devant le pont et en examiner le jeu de bascule dont on l'a truqué.

L'Action française, dit M. Laberthonnière, parle *d'ordre social : « Mais de quel ordre s'agit-il, c'est peut-être là-dessus qu'il faudrait s'entendre* ». C'est alors qu'il se propose de voir *rapidement en quoi ou en qui les positivistes de l'Action Française se proposent d'ordonner les hommes quand ils parlent d'ordre social et par quels moyens ils entendent réaliser cet ordre.* »

C'est à cet endroit précis que le P. Laberthonnière commence à chambarder la doctrine de l'Action française. C'est le *quiproquo* qui commence à cet endroit de l'ouvrage qui constitue tout le secret du labyrinthe dans lequel on veut engager le lecteur. On va, à l'aide de textes dénaturés, lui montrer les *secrets desseins* de l'Action française. C'est là qu'il faut remettre les choses au point.

Vous vous attendiez, n'est-ce pas? à ce qu'on étale à vos regards *le programme politique*. Pas du tout. On vous met au courant de quelques idées extraites surtout d'une œuvre de Maurras qui date de 1895

et que l'auteur lui-même a déclaré qu'il n'écrirait plus maintenant (tout comme le P. Laberthonnière n'écrirait plus son *Réalisme chrétien et Idéalisme grec*). C'est sans doute que sur quelques théories philosophiques, les événements ou la réflexion sont venus altérer telle conception particulière. Mais quand toute la théorie d'Auguste Comte y serait, je me demande en quoi celle ci peut infirmer la valeur des conclusions politico-sociales, qui se dégagent de l'« *Enquête sur la Monarchie* » et du « *Dilemme de Marc Sangnier* », ouvrages essentiels à l'œuvre politique de Maurras, et dont, par une coïncidence qui va s'expliquer, je ne trouve pas trace dans l'ouvrage du P. Laberthonnière, si ce n'est à l'égard du « Dilemme » pour tirer par les cheveux deux ou trois soit-disant erreurs dogmatiques de la préface.

L'alliance entre ligueurs d'Action Française est *purement politique* qu'on ne l'oublie pas, il n'y a que cela en question. Or, sur la *question politique*, si *les lois* auxquelles aboutissent les analyses de Maurras choquent le sens catholique de nos farouches orthodoxes, qu'ils le disent !

En quoi la formule de la *Monarchie* basée sur *la Décentralisation*, (car c'est là l'ordre social auquel veut aboutir l'Action Française) en quoi cette formule qui est celle du très chrétien *Comte de Chambord* s'oppose-t-elle au Catholicisme ? C'est précisément ce que nous voudrions savoir. Car nous savions déjà, avant le P. Laberthonnière et son galimatias des *Annales*, que le positivisme en tant que doctrine matérialiste genre Littré et Taine (celui du début), n'est pas compatible avec le dogme catholique lequel est foncièrement spiritualiste. Mais, pour nous montrer en quoi le programme royaliste est *anticatholique*, force sera au P. Laberthonnière de comprendre plus adéquatement ce programme et de ne plus nous servir des contresens aussi énormes que celui de son chapitre «*Le fait et l'idéal* » où il fait professer à l'*Action Française* le « *crois ou meurs* » que Maurras a du reste lumineusement réfuté dans l'Action Française du 1er août 1911.

Je le disais dans le cours de cet article, c'est étrangement se fourrer le doigt dans l'œil que de prêter de semblables idées à une doctrine qui ne combat que le « *césarisme* » sous toutes ses formes et c'est faire montre d'un vice de sens critique inouï. Quand on n'est pas capable de discerner la nuit du jour, on ne s'érige pas en astronome.

Il faut donc que le P. Laberthonnière en fasse son deuil, les conclusions politiques prises en elles-mêmes, sont actuellement la solution la plus chrétienne que l'on puisse donner au problème de l'heure présente. Elle sont tributaires du positivisme à coup sûr, parce que sans le positivisme, la science politique ne serait pas expérimentalement constituée à l'heure qu'il est. Dût le P. Laberthonnière en sécher d'épouvante, je lui déclare personnellement que cette science politique ainsi issue du positivisme n'a rien qui doive effaroucher un catholique. Encore une fois tout ce que peut notre philosophe c'est

de dresser *des tables de présence, de variation* et *d'absence*, qu'il rassemble des faits, les compare, et en tire la loi; qu'il démontre *positivement, expérimentalement* en quoi l'induction de *l'Action Française* est fautive. Là, sa critique portera. Mais qu'il remue ciel et terre pour nous démontrer que Maurras tout en se trouvant d'accord avec nous sur le terrain social, disons mieux, politique, n'a pas toutes les idées du catholique! c'est ce que tout le monde savait depuis longtemps. Que prétend-il tirer de là?

Et pour bien montrer au P. Laberthonnière l'inanité de ses efforts, je le prierai de supposer un instant qu'il ait eu gain de cause. Supposons que l'autorité ecclésiastique intervienne pour séparer les *incroyants des croyants*, parce que les uns et les autres arrivent à la même vérité par des voies différentes, les uns par tout ce que leur suggérera leur mentalité et leur culture propre, les autres par tout ce que l'Eglise leur impose par la doctrine antilibérale des pontifes du XIX[e] siècle (laquelle soit dit en passant est peu favorable au P. Laberthonnière) qu'arriverait-il après cette séparation? *La doctrine politique* serait-elle interdite? Le libéralisme du P. Laberthonnière s'effaroucherait d'une telle exaction! — Il arriverait que la doctrine subsisterait, car elle est exactement celle du catholicisme social, seule la ligue cesserait. Et il est juste de reconnaître que ce petit sacrifice ferait à merveille l'affaire du P. Laberthonnière. Il n'en demande pas davantage, car lorsque la ligue ne serait plus, le P. Laberthonnière nous donnerait bien le droit de croire tout ce que nous voudrions. Il y a longtemps que nous savons cela.

VIII

Mais au fait, nous pourrions peut-être nous entendre avec le P. Laberthonnière au sujet du programme d'Action Française et je vous prie de croire que je ne parle pas en étourdi. Tenez! écoutez ce morceau (p. 276.). Il s'agit du rôle de l'Etat au point de vue doctrinal :

« En tout cas ce qui importe, c'est qu'il évite ici une double erreur : d'une part de vouloir s'en tenir à la neutralité statique du *laissez-faire;* et d'autre part de prendre comme terme ou comme norme *une sorte d'orthodoxie dogmatique formulée dans l'abstrait, en prétendant l'imposer définitivement* PAR UNE CONTRAINTE EXTÉRIEURE ET COMME UNE CONSIGNE REÇUE DU DEHORS. (Comme M. Laberthonnière a de curieuses réminiscences dans ses formules!)

Eh bien! n'en déplaise au P. Laberthonnière, il est parti en guerre contre des moulins à vent? Précisément cette *situation intermédiaire* qu'il réclame, *l'Action Française* la lui offre très nettement précisée. Quel malheur que le P. Laberthonnière n'ait voulu connaître de Maurras que le *Chemin de Paradis*, (c'est-à-dire un ouvrage symbolique

auquel il a pu faire dire tout ce qu'il a voulu), Si notre philosophe avait daigné jeter un regard direct sur l'œuvre de Ch. Maurras et non pas s'en tenir aux compilations tronquées de M. Jules Pierre, il aurait pu lire dans *l'Enquête sur la Monarchie,* ce passage qui l'aurait pleinement satisfait : (p. 553).

« Le catholicisme, religion traditionnelle de la France, recouvrera tous les honneurs auxquels il a droit. Un gouvernement d'illettrés et de furieux pouvait seul les lui marchander et, par exemple, exclure de la Sorbonne de Louis IX et de Gerson l'enseignement de la théologie. Ce régime de petitesses sera clos. *Mais il est évident que la liberté intellectuelle la plus complète régnera sur le sol français.* Loin de troubler l'œuvre de recherche scientifique et philosophique, il faut que l'Etat en seconde et en facilite le cours, au moyen de libéralités et de dignités accordées à tous les hommes qui s'y seront distingués. D'ailleurs *sur le ferme terrain de l'organisation et de la direction des sociétés,* il ne peut y avoir conflit entre les esprits religieux et les esprits scientifiques. La politique catholique exclut *l'idéologie* révolutionnaire qui est en horreur aux positivistes; quant à *la politique positiviste,* ses sympathies et ses affinités avec le catholicisme sont évidentes. L'Etat aura *seulement* à pratiquer envers lui-même le devoir étroit de ne point favoriser ni subventionner, comme l'a fait l'inimitable République présente, des théories qui ont pour FIN PROCHAINE ou pour OBJET IMMÉDIAT le renversement de l'Etat : l'anarchie politique et ses théoriciens seront donc surveillés, et s'il existe des confessions religieuses qui tendent à cette anarchie, elles seront soumises à cette surveillance, qui est de droit naturel. Il en serait de même pour les confessions qui tendraient à desservir l'intérêt national au profit de l'Etranger. »

Voilà qui doit pleinement satisfaire le P. Laberthonnière, car d'une part, on évite le « *laissez-faire* » de l'autre on nous assure qu'« une liberté intellectuelle la plus complète régnera sur le sol français ».

Que le P. Laberthonnière, en bon immanentiste, tout en évitant le *laissez-faire,* s'épuise à trouver le moyen de sauvegarder *l'autonomie individuelle* des professeurs de désordre social, c'est son affaire. Pour nous, *l'autonomie individuelle* de ces individus passera toujours après les droits de la société et conséquemment après les droits des individus qui représentent la partie la plus saine de la société. Nous ne voyons pas comment on peut éviter la *contrainte* des idées malsaines si l'on veut éviter aussi le *laissez-faire* en matière sociale.

Quand je vous disais que ce conflit se ramenait à un soubresaut de l'*Immanentisme* libéral? Sans doute cela n'est pas avoué, mais il y a des *nuances* qui n'échappent pas à qui sait lire. Tenez voici un exemple.

Tout le monde connaît la belle préface de Ch. Maurras sur *l'Eglise de l'ordre.* A coup sûr, chacun peut admirer cette préface et un prê-

tre férocement démocrate à qui je la citais dans une lettre, me répondait ces quelques lignes qui montrent la loyauté de leur signataire : « Les pages de Maurras que vous me citez sont fort belles et je serais fort blâmable si j'en jugeais autrement. Parmi les attraits que le catholicisme exerce au dehors, *Maurras a subi le sien* comme Brunetière, comme Huysmans, comme Bourget en ont subi un autre. Chacun vient au catholicisme subjugué par la beauté que son tempérament le prédispose à mieux saisir; c'est une gloire pour le catholicisme et ce sont les formes variées de la grâce actuelle; qui pourrait se plaindre de tout cela? »

Pas vous, certes, mon cher curé, vous êtes un trop saint homme pour cela. Vous voyez les choses comme un prêtre doit les voir, mais le P. Laberthonnière que d'autres motifs aveuglent, se plaint précisément de ce dont vous vous réjouissez. Celui-ci fait le scandalisé et s'efforce de ne pas comprendre devant une page qui rejoint celles du « Dilemme ». Je cite la citation qu'incrimine notre philosophe (*il filosofastro*, comme dirait un Italien). C'est du Maurras, écoutez :

« Le mérite et l'honneur du catholicisme furent d'organiser l'idée de Dieu et de lui ôter ce venin (le venin du théisme qui met chaque âme en relation avec l'infini). Sur le chemin qui mène à Dieu le catholique trouve des légions d'intermédiaires : il en est de terrestres et de surnaturels, mais la chaîne des uns aux autres est continue. Le ciel et la terre en sont tout peuplés, comme ils l'étaient jadis de dieux. Cette religion rend ainsi premièrement à notre univers, en dépit du monothéisme qui la fonde, son caractère naturel de multiplicité, d'harmonie, de composition. *En outre, si Dieu parle au secret du cœur catholique, ces paroles sont contrôlées et comme poinçonnées* par des docteurs qui sont dominés à leur tour par une autorité suprême, la seule qui soit sans appel, *conservatrice infaillible de la doctrine : l'esprit de fantaisie et de divagation, la folie du sens propre* se trouvent ainsi réduits à leur minimum, il n'y a jamais qu'un seul homme, le Pape, qui puisse se permettre au nom de Dieu, des égarements de pensée et de conduite, et tout est combiné autour de lui pour l'en garder ». (Trois idées politiques, p. 59) (1).

Un catholique ne s'exprimerait point comme Maurras (toutes réserves faites sur l'intégrité du texte), par exemple à l'égard du rôle du Pape, parce que pour le catholique l'Eglise est jugée du point de vue de la foi. Mais sur la question de fait qui saute aux yeux, que peut-on reprocher à Maurras sur cette conception du rôle doctrinal de l'Eglise?

Avant d'être *une vie*, le catholicisme est d'abord une *doctrine, une discipline* et c'est cela qui saute aux yeux d'un homme né en pleine anarchie intellectuelle et que son tempérament a organisé pour réa-

1. Cath. et posit., p. 99.

gir contre cette anarchie. Il aime l'ordre en tout, il ne met point dans cette conception de l'ordre une signification cabalistique que ses détracteurs voudraient y mettre; comment, dans notre anarchie intellectuelle, l'Eglise ne resplendirait-elle pas à ses yeux quand, chez elle, l'ordre, la discipline intellectuelle joue un si grand rôle. Ce n'est pas goût de l'autorité de sa part, mais amour de *l'unité,* de *l'harmonie* en vue du bien social qu'il envisage, laquelle unité appelle à son secours une autorité fondée en droit. Bref, Maurras se rend compte de quels désordres le mysticisme livré à lui-même est capable et ce n'est pas le dogme catholique qui contredira sur ce point son opinion. Ce qu'il admire dans *le catholicisme,* c'est précisément cette discipline imposée au sens individuel.

Si l'on va au fond des choses, cela revient encore à son *intellectualisme;* pour lui, il est une vérité qui s'impose à nous du dehors.

Mais c'est précisément ce qui choque au suprême degré la substructure mentale du P. Laberthonnière : lui qui dirige une revue: *les Annales de phil. chr.,* dans laquelle il était dit (janvier 1899) : « L'heure est venue pour l'homme moderne, après avoir été l'homme païen, puis l'homme chrétien, de devenir à l'aide des deux, *l'homme éminemment homme,* (le voilà le fameux surhomme!...) de se faire une doctrine à lui, puisant *d'une main dans le paganisme, de l'autre dans le christianisme* (1) ». Le P. Laberthonnière nous donne la signification symbolique du passage pourtant si clair de Ch. Maurras : « Il veut dire, dit-il tranquillement, il veut dire ni plus ni moins que le mérite et l'honneur du catholicisme, c'est d'avoir ainsi *paganisé le christianisme* en faisant que l'ordre établi sur la terre par les forts se présentât comme consacré par le ciel même. »

Nous venons de voir que Maurras disait tout autre chose. Mais, dirait-il, cela, encore une fois, c'est de quoi nous n'avons cure et c'est de quoi lui gagner les sympathies des *Annales de philosophie chrétienne,* puisqu'il se rencontrerait avec le programme de cette revue en 1899, c'est-à-dire qu'il puiserait « *d'une main dans le christianisme* » de l'autre « *dans le paganisme* » pour réaliser « le surhomme » **l'homme éminemment homme**. Vraiment aux *Annales* on a la mémoire trop courte!

Je sais bien que l'on répudiera ce texte au nom de *Pascendi,* ce qui confirmera à merveille l'opinion de Maurras : à savoir que « *l'esprit de fantaisie et de divagation, la folie du sens propre* » se trouvent réduits dans le catholicisme « *au minimum* » par la discipline. Le catholicisme est bien, en effet, une discipline et le P. Laberthonnière qui a été condamné autrefois pour un petit livre « *Réalisme chrétien, Idéalisme grec* », et une autre fois, pour un plus grand livre, ne le sait certes que trop.

C'est pourquoi il n'aime pas qu'on lui présente le catholicisme

1. Cf. N. Ariès, *Le Sillon,* p. 85.

de ce point de vue disciplinaire : « Nous tous qui sommes catholiques pour être chrétiens, pour l'être complètement (vous allez voir ce qui complète!) et en tous sens, nous demandons, — poursuit le P. Laberthonnière pour marquer l'antithèse, — nous demandons aux enseignements de l'Eglise, non pas seulement de diriger, *mais de féconder notre vie intérieure;* et à vrai dire, nous ne leur demandons de la diriger que pour la féconder, pour l'amplifier, pour la promouvoir *intérieurement* à un épanouissement éternel » (p. 103).

Je serais bien mauvais si je voulais voir dans ce texte une expression bien crue de l'ancienne méthode d'immanence, mais je serais bien dupe des restrictions si je ne humais pas le fumet de subjectivisme, qui s'en dégage aussi, car visiblement, dans son ouvrage, l'auteur prend trop clairement parti pour le fameux christianisme intérieur.

Au côté *autorité,* l'auteur oppose celui de *autonomie.* Il n'y a que les habitués du P. Laberthonnière premier genre, qui peuvent ici faire des rapprochements suggestifs.

Car enfin il n'y a pas d'antithèse à mettre en avant : « *Nous demandons aux enseignements de l'Eglise non pas seulement de diriger, mais de féconder notre vie intérieure* ». S'agit-il de la distinction entre *la doctrine et la réception des sacrements?* Alors je n'ai plus rien à dire, car l'Eglise, par ces deux moyens, remplit deux emplois de son activité, qui, s'il se rejoignent dans les résultats surnaturels dans l'âme de chacun de nous, n'en demeurent pas moins distincts en eux-mêmes, indépendamment de nous. Mais il est par trop clair qu'il ne s'agit ici que du pouvoir enseignant de l'Eglise, c'est pourquoi, il est urgent de remarquer, que dans l'exercice de ce pouvoir il n'y a pas à distinguer la « direction » de la « fécondation ». Ce qui féconde, *c'est la doctrine intégrale;* quand l'Eglise nous dirige, c'est qu'elle nous maintient dans sa doctrine; ce qui féconde notre vie, c'est cette doctrine, qui nous est imposée du dehors, quelque mystérieuses que soient les voies par lesquelles nous y adhérons. L'Eglise est donc avant tout, « une discipline ».

Cet « *épanouissement* » qui résulte de cette discipline, n'est un épanouissement que si l'impulsion que la doctrine catholique nous donne, ne dépasse pas, en matière dogmatique, les limites que nous impose cette doctrine elle-même. Cet épanouissement se réduit donc encore à une discipline. Donc discipline d'abord, épanouissement dans *la stricte discipline* tant que vous voudrez ensuite. Maurras n'a pas dit autre chose, et le critique prévenu par le passé du P. Laberthonnière, sent que celui-ci voudrait dire autre chose et ne va pas au fond de son explication, quand il parle de son « catholicisme » à lui. Qu'il précise donc son christianisme intérieur et nous verrons ensuite en quoi nous différons. Mais le scandale, c'est que le P. Laberthonnière confond politique et religion et voudrait nous attribuer un catholicisme d'*autorité* qui n'est pas le nôtre et s'arroger un catholicisme de

spontanéité qui n'est pas son apanage. Réduisez l'exagération, vous aurez le mot de l'énigme.

La remarque qui s'impose, c'est que deux mots font ici tous les frais du conflit, ces deux mots, le P. Laberthonnière les a bien laissé deviner de la p. 267 à 285 de son ouvrage et pour nous faciliter la besogne, pour qu'on ne nous accuse pas de ne rien forcer, il a eu la gentillesse de résumer son idée à la table des matières : « La réalité humaine et sociale à transformer *du dedans* par *l'idéal* et non *du dehors*, par *la thèse* ». Et c'est cela qui met un peu d'ordre dans ce chaos. C'est cela qui dit mieux que l'auteur ne le dirait, ce que l'auteur s'évertue à ne pas dire. *Du dedans*, non *du dehors*, je ne le lui ai pas fait écrire, mais « chassez le naturel, il revient au galop. »

Sous cet angle, le souci *du libéral* éclaire toute sa sophistique et comme nous le disions, fatalement le « subjectivisme » est là-dessous. En vérité, ce subjectivisme est embusqué, mais il se révèle dans sa façon même de dénaturer la pensée d'autrui, il se trahit par ses préoccupations d'ordre intérieur. C'est toujours le libéralisme qui s'épouvante et ne veut plus rien connaître aux seuls mots de *discipline, d'autorité*. Il fallait le montrer au grand jour.

J. Hugues.

« LE BILAN DE LA SÉPARATION »

Sous ce titre, M. Julien de Narfon, le chroniqueur soi-disant catholique du *Journal de Genève*, organe protestant, et du *Figaro*, organe du catholicisme assez mondain pour mettre en tête de ses colonnes, un jour de Pâques, « le Réveil d'Adonis », condensait dans deux articles de la *Grande Revue*, 10 et 25 avril, « toutes ses fielleuses élucubrations des dernières années » contre Sa Sainteté Pie X. Il prétendait « fixer l'histoire » d'une séparation faite depuis quatre ans déjà, et il en donnait une légende perfide, qu'à la façon des liquidateurs, dont on connaît l'honnêteté à la Duez, il intitulait « le bilan de la Séparation. »

I

Il s'agissait de savoir ce que le nouveau régime, inauguré en décembre 1906, a fait perdre ou gagner au catholicisme, au double point de vue matériel et moral.

Dans le *Siècle* le protestant M. Raoul Allier résumait ainsi, sans la trahir, la pensée de M. de Narfon :

Dans ses grandes lignes, ce bilan est clair et assez connu. L'Eglise a perdu d'abord sa dotation officielle et les autres avantages que lui assurait le Concordat; c'était prévu. Mais elle a perdu, en outre, la totalité de son patrimoine; à cela l'on s'attendait beaucoup moins. Ce n'est pas dû au jeu automatique de la loi du 9 décembre 1905; c'est dû — le fait est certain — ***non pas à la volonté du législateur, mais à la volonté du Saint-Siège.***

Parler ainsi, c'est pousser aux dernières limites l'audace du mensonge.

« La volonté du législateur », en effet, et non pas « la volonté du Saint-Siège », enlevait à l'Eglise de France, « par le jeu automatique de la loi du 9 décembre 1905 », article 12, « les édifices qui servent à l'exercice public des cultes ou au logement de leurs ministres (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés évêchés, presbytères, séminaires), ainsi que leurs dépendances immobilières et leurs objets mobiliers », pour en faire les « propriétés de l'Etat, des départements et des communes », si bien, article 14, que « les archevêchés et les évêchés n'étaient laissés gratuitement » aux associations cultuelles que pour deux ans, les presbytères et les grands séminaires que pendant cinq ans.

« La volonté du législateur », et non pas « la volonté du Saint-Siège », faisait perdre à l'Eglise de France, « par le jeu automatique de la loi du 9 décembre 1905 », article 7, « les biens mobiliers ou immobiliers grevés d'une affectation charitable ou de toute autre affectation étrangère à l'exercice du culte, qui seront attribués... aux services ou établissements publics ou d'utilité publique, dont la destination est conforme à celle des dits biens ».

Ainsi, le budget des cultes, articles 2 et 11, et la presque « totalité du patrimoine » de l'Eglise de France, sauf les fondations de messes, lui étaient ravis par cette loi néfaste que M. de Narfon innocente, comme M. Briand, son auteur, pour accuser le Pape « d'intransigeance et d'équivoque ».

***

Continuons, en effet, l'analyse du « bilan de la séparation » :

Le Vatican a multiplié et multiplie encore les *équivoques* pour faire croire qu'il a marché d'accord avec les évêques et qu'il a tout simplement sanctionné leurs conseils. On s'étonnerait qu'il en fût autrement. Il faut songer que « l'encyclique *Gravissimo*, comme l'observe M. de Narfon, a fait perdre à l'Eglise de France environ 400 millions, et l'on comprend à merveille que le Saint-Siège ait intérêt à ne pas assumer seul une aussi terrible responsabilité ».

Ce fait est aujourd'hui incontestable.

Il n'y a « d'incontestable » que l'effronté mensonge de M. de Nar-

fon, et il faut repousser avec indignation l'accusation « d'équivoque » portée contre le Pape, parce que, dans l'Encyclique du 10 août 1906, en rejetant définitivement les cultuelles, il a déclaré « confirmer la délibération presque unanime de l'assemblée » des évêques. « C'est vrai *littéralement*, dit M. de Narfon, parce que les évêques, à l'unanimité moins deux voix, ont déclaré inacceptables les associations cultuelles telles que les proposait le législateur ». Mais il ajoute aussitôt que ce vote n'était « émis que pour donner à la minorité intransigeante une sorte de satisfaction platonique et pour rassurer le Pape sur ce qui allait suivre ». En termes moins enveloppés, c'était une hypocrisie, sur laquelle le Pape n'avait pas, d'après M. de Narfon, le droit de s'appuyer.

Les catholiques ont, grâce à Dieu, une tout autre idée de leurs évêques, et, en attendant le jour où l'histoire publiera les textes documentaires, ils ont retenu que leurs évêques, dans un premier vote « de principe » presque unanime, avaient repoussé les « cultuelles légales non canoniques »; puis que, dans un second vote « de fait », ils avaient présenté un projet de cultuelles que, suivant la variété très nuancée de leurs esprits, une majorité croyait à la fois canoniques et légales, ou du moins n'osait pas affirmer anticanoniques. Le jugement était très filialement laissé au Pape. Et le Pape ayant, de son autorité souveraine, jugé ces dernières cultuelles « de fait » anticanoniques, le premier vote « de principe » qui repoussait les cultuelles légales s'appliquait aux cultuelles soi-disant canoniques.

Il n'y a là, pour reprendre des expressions de l'écrivain, ni « mensonge historique », ni « équivoque historique », mais bien un hommage rendu à l'épiscopat français.

Et celui-ci, en effet, dans sa lettre du 7 septembre 1906, déclarait :

> Nous attendions avec confiance cette parole du successeur de Pierre, à qui Notre-Seigneur a confié le soin de paître les agneaux et les brebis, c'est-à-dire de conduire les pasteurs et les fidèles dans les voies de la vérité et du salut. — Tous vos évêques sont étroitement unis autour du Souverain Pontife, n'ayant avec lui qu'un cœur et qu'une âme pour aimer l'Eglise et la France. — Vos prêtres ne font qu'un avec leurs évêques dans la soumission absolue et généreuse au Pontife Suprême.

***

M. de Narfon, en théologastre improvisé, ou plutôt en confident intime d'un Pape qu'il abhorre, affirme, comme un point d'histoire, que « le Pape avait certainement incliné, au début, pour l'acceptation des associations cultuelles. »

Il faut s'inscrire en faux contre cette audacieuse déformation de la vérité. Dès le 11 février 1906, presque au lendemain de la publication de la loi du 9 décembre 1905, Sa Sainteté Pie X, analysant cette loi et les associations cultuelles « dans une dépendance de l'autorité civile

telle que l'autorité ecclésiastique n'aura plus sur elles aucun pouvoir», concluait : « Combien toutes ces dispositions sont blessantes pour l'Eglise *et contraires à ses droits et à sa constitution divine, il n'est personne qui ne l'apercoive du premier coup d'œil.* »

Le Pape l'a donc « aperçu du premier coup d'œil », et c'est lui faire une injure gratuite, à lui comme à l'épiscopat français, que de mettre en opposition avec cet épiscopat trois laïques : MM. Groussau, Emile Ollivier et Flourens, qui « *auraient ouvert les yeux du Pape* ».

***

Autre injure encore que cette assertion aussi anticanonique qu'antihistorique de M. de Narfon :

Si l'on tient compte du prix formidable que *l'intransigeance* de Pie X a coûté à l'Eglise de France, si par ailleurs on est frappé de ce qu'il y a, à première vue, d'incohérent à obliger un propriétaire à faire le sacrifice intégral de ses biens plutôt que de les plier à une situation qui lui permettrait de les conserver, mais où son droit de propriété ne serait pas officiellement, publiquement affirmé, où même, si l'on veut, le libre exercice de ce droit risquerait de subir une fois ou l'autre quelque atteinte, il est bien permis de se demander s'il n'y a pas eu au véto pontifical d'autres raisons, et de plus déterminantes, qu'on ne nous dit pas. »

Le « veto pontifical » n'avait d'autre raison que la « divine constitution de l'Eglise », indignement foulée aux pieds par la loi de M. Briand et de son conseiller, le juif Grubenhaüm.

Il est donc intolérable de voir M. de Narfon et M. Raoul Allier déduire ainsi les raisons du « veto pontifical » pour les associations cultuelles, soit légales, soit canonico-légales :

« La première, c'est que, vers le même temps, *l'Espagne menaçait de dénoncer son concordat* ou, du moins, de le reviser. *On a voulu l'intimider* par un exemple d'intransigeance absolue. L'Eglise de France a fait les frais de cette démonstration. Mais que sont, pour les cardinaux espagnols de la « camarilla », les intérêts de l'Eglise de France?

» Puis, il y a eu *le désir d'en finir avec le vieux fantôme du gallicanisme.* Il y a peu de chances que ce revenant sorte de son tombeau. Mais Rome le redoute toujours. Elle prend pour du gallicanisme le malaise que finit par créer dans l'Eglise cette ingérence incessante du Vatican dans les moindres affaires, cette annihilation progressive de l'épiscopat. Réduite à la misère, cette Eglise, tant suspectée, deviendrait enfin docile. Ce raisonnement n'a sans doute pas été fait en forme; mais il y a des sentiments obscurs et puissants qui remplacent les raisonnements conscients.

» Il y a eu, enfin, *le bluff des inventaires.* Le pape hésitait un peu, paraît-il, à suivre les conseils des quelques politiciens qui le poussaient à la résistance. L'émeute, si bien machinée, de Sainte-Clotilde lui fit croire que la France allait se soulever contre la loi maudite et, malgré les évêques, malgré les « créatures » de M. Dumay, mettre fin, par la force, au régime de la Séparation. Ce qui est prodigieux, c'est que le Saint-Siège, devant les faits réels, devant l'indifférence constatée du pays, devant l'absolue

impossibilité de provoquer la révolution escomptée, ne se soit pas retourné vers certains de ses informateurs pour leur dire : « Vous m'avez trompé. »

» Ces raisons, plus ou moins formulées, sont certainement celles qui ont déterminé le gouvernement pontifical. Mais il faut le dire : *elles ont été singulièrement fortifiées par la conduite des évêques de France*. Si ceux-ci, après l'échec de leur projet d'associations cultuelles canonico-légales, ont été mis, par le Vatican, hors d'état de sauver la moindre parcelle du patrimoine ecclésiastique, c'est à eux-mêmes qu'ils doivent s'en prendre. »

On a vu clairement que, même en acceptant les associations cultuelles, les évêques perdaient presque tout « le patrimoine ecclésiastique »; « leur conduite », en obéissant au Pape avec la plus touchante unanimité, est un des plus admirables exemples que l'épiscopat ait donnés au monde depuis dix-neuf siècles; c'était dire à l'univers : « Entre quelques millions, avec le déshonneur, et l'honneur sans ces millions, nous n'hésitons pas : Vive la pauvreté! Vive la constitution de l'Eglise! Vive sa hiérarchie établie par le Christ lui-même! »

***

Comment M. de Narfon a-t-il pu affirmer que la pensée vraie, intime du Pape, fut que, par le rejet des cultuelles, « la loi de Séparation serait le Sedan de la République », « que M. Briand ferait le lit de l'empereur ou du roi — du roi de préférence? »

Il y a dans ces paroles une injure de la plus haute gravité au Souverain Pontife, accusé d'avoir obéi à un but de politique humaine dans un acte si grave de son magistère religieux.

Bien que de la part de M. de Narfon nous ayons coutume de ne nous étonner de rien, nous nous étonnons qu'il ait osé écrire cette audacieuse assertion dans un « bilan de la Séparation ». Il ne pèche pas par ignorance; il a en main tous les documents, et il sait que le Pape avait prévu et détruit à l'avance cette interprétation outrageante de ses décisions suprêmes :

Ce que vont être, contre Notre présent Décret et Nos ordres, disait-il dans l'Encyclique du 10 août 1906, les récriminations des ennemis de l'Eglise, il n'est point difficile de le prévoir. Ils s'efforceront de persuader au peuple que Nous n'avons pas eu en vue uniquement le salut de l'Eglise de France; que Nous avons eu un autre dessein, étranger à la religion; que la forme de la République en France nous est odieuse et que Nous secondons, pour la renverser, les efforts des partis adverses. Ces récriminations..., Nous les dénonçons d'ores et déjà, et avec toute Notre indignation, comme des faussetés.

Et les évêques de France, dans leur lettre du 15 janvier 1907, disaient à leur tour :

En même temps que le Saint-Siège était représenté comme dominé ou influencé, dans le conflit actuel, par des préoccupations plus ou moins étrangères à son ministère sacré, n'a-t-on pas osé dire que l'épiscopat français marchait à la suite du Pape avec plus de discipline que de conviction?

Et les évêques se déclaraient blessés de cette calomnie.

Comment M. de Narfon a-t-il osé la rééditer?

Ah! qu'il connaît peu Pie X, cette âme de cristal, qui si souvent a montré son crucifix à ses interlocuteurs en leur disant : « Ma décision, voilà Celui qui me l'a fait prendre. »

C'est grandiosement simple et beau. Mais le défroqué modernisant de Narfon est absolument incapable de comprendre cette simplicité et cette grandeur.

***

Il aime mieux s'en prendre encore une fois aux évêques, à propos des ruines matérielles accumulées par la loi de Séparation :

Dans l'encyclique *Gravissimo,* écrit M. Raoul Allier résumant M. de Narfon, le pape avait dit aux évêques : « Il vous appartient, vénérables Frères, de vous organiser selon les moyens que la loi reconnaît à tous les citoyens. » A défaut de la loi de 1905, les évêques pouvaient se servir de la loi de 1901. Ils n'ont pas osé. Ils ont rivalisé de timidité à l'égard de Rome. Ils n'ont pas eu le courage de tenter la moindre initiative. Ils ont harcelé le Saint-Siège de questions et de suppliques. Et là a été la cause de tout le mal.

L'épiscopat français, pris dans son ensemble, a donné au cardinal Merry del Val la *sensation qu'il n'était composé que de secrétaires timides,* incapables d'action personnelle, tout au plus bons pour recevoir des consignes et les exécuter. On l'a traité en conséquence. Il s'en plaint à huis clos, tout en disant sa gratitude en public. A qui la faute?

L'insolence ici égale la perfidie du calomniateur. Outre que le cardinal Merry del Val, qu'il accuse de duplicité, se garde bien de lui confier « à huis clos » le mépris qu'il n'a jamais eu pour l'épiscopat français, si admirable dans son union avec le Pape, nos évêques ne méritent aucun reproche à propos de la loi de 1901. On l'a déjà utilisée dans bien des cas, non seulement pour les associations politiques, mais pour les associations de pères de famille.

Quant à tout ce qui touche au culte, il est impossible de perdre de vue que l'objectif du gouvernement français, depuis 1905, a toujours été d'amener, par des voies détournées, l'Eglise de France au régime des cultuelles.

Un abîme sépare la conception catholique — la hiérarchie venant de Dieu et parlant au nom de Dieu — de la conception protestante ou révolutionnaire qui voit dans l'Eglise un simple groupement d'hommes, une association maîtresse d'elle-même et de son organisation.

Tant qu'on ne reconnaîtra pas *loyalement* la conception catholique, nous serons en état de persécution et de lutte. Voilà pourquoi on se sert peu de la loi de 1901, bien que, de toute évidence, les catholiques aient en principe le droit d'en faire usage.

Mais, comme l'a dit Pie X, ses défenses et ses interdits demeurent

et demeureront en vigueur pour le culte « *tant qu'il ne sera pas établi d'une façon certaine et légale, que la divine Constitution de l'Église, les droits immuables du Pontife romain et des évêques, comme leur autorité sur les bien nécessaires à l'Église, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement en pleine sécurité dans les Associations cultuelles.* »

Le Pape a dit encore (1) à l'adresse de M. Briand, si cher à M. de Narfon :

« *Les fabricateurs de cette loi injuste ont voulu en faire une loi, non de séparation, mais d'oppression. Aussi, ils affirmaient leur désir de paix, ...et ils font à la religion du pays une guerre atroce ; ils jettent le brandon des discordes les plus violentes, au grand détriment, comme chacun le voit, de la chose publique elle-même.* »

II

Mais si M. de Narfon a fait de son « bilan de la Séparation » un instrument de guerre impie contre le Pape et les évêques français, il y a des libéraux moins perfides, moins insolents, qui, eux, ne veulent voir que des avantages dans la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. De jeunes ecclésiastiques, « ne doutant de rien, parce qu'ils ne doutent pas d'eux-mêmes » (2), parlaient naguère ainsi :

« La Séparation est un fait acquis, sur lequel il ne faut pas revenir.

» Au lieu de nuire à l'Eglise de France, elle l'a émancipée du Concordat et affranchie de la domination gênante d'un pouvoir nommant évêques, grands vicaires, chanoines, archiprêtres et doyens.

» Nous nous félicitons, comme l'abbé Thellier de Poncheville, dans la *Chronique sociale*, « de n'avoir plus d'attaches officielles pour n'avoir plus d'entraves légales. »

» La Séparation garantit à l'Eglise, avec la liberté, une vitalité nouvelle et même une popularité (3) qu'elle n'eut jamais sous le régime concordataire. »

Inutile de dire que les jeunes ecclésiastiques qui parlaient ainsi

1. Encyclique *Gravissimo*.

2. Parole du cardinal Mathieu à l'Académie française.

3. Voici, dans cet ordre d'idées, ce qu'on lisait dans une *Croix* de province rédigée par un de ces abbés qui croient que tout est pour le mieux dans la meilleure des Républiques : « L'anticléricalisme est mort. Les plus violents n'osent plus s'acharner après un clergé qui n'a pour toutes ressources que sa noble pauvreté, pour tout appui que les idées divines dont il est le vigilant gardien ».

C'est à croire que l'auteur de ces lignes ne veut ni lire, ni voir les *Corbeaux*, la *Calotte*, l'*Acacia*, l'*Action*, la *Lanterne*, le *Radical* et autres feuilles qui ne vivent qu'en exploitant l'anticléricalisme. Qu'il aille seulement quelques heures dans certains quartiers de Paris, de Limoges, de Toulon, de Lyon, où naguère, en pleine rue, en plein midi, un apache brutalisait un vicaire, et il verra si « la noble pauvreté » du clergé empêche les sectaires de s'acharner contre lui.

étaient d'excellents démocrates, voyant toutes choses à travers le prisme de leur jeunesse optimiste et le mirage de leur idéal démocratique, toujours désiré, jamais réalisé, mais qu'ils s'obstinent à croire réalisable au gré de leurs rêves chimériques. Il y a aussi beaucoup de catholiques qui s'imaginent que les choses sont telles que les conçoivent les optimistes.

Eh bien! au risque de passer encore une fois pour un destructeur d'illusions libérales et pour un méchant pourfendeur de chimères démocratiques, il faut mettre en face de la réalité vivante des rêveurs obstinés qui oublient la parole de Bossuet : « Le plus grand dérèglement de l'esprit, c'est de croire les choses, *parce qu'on veut* qu'elles soient, et non parce *qu'on a vu* qu'elles sont en effet. »

***

Sans doute, la Séparation de l'Eglise et de l'Etat n'a pas été la mort de l'Eglise de France, comme l'espéraient et le disaient les sectaires qui la persécutent et l'auteur responsable des lois du 9 septembre 1905, du 2 janvier 1907 et du 13 avril 1908, M. Briand, lorsqu'il jetait à nos sénateurs de droite lui parlant de sa première loi de Séparation « tombée en lambeaux », cette réponse cynique :

« C'est votre Eglise qui tombe en lambeaux! »

Non, certes, M. Briand, il n'y a de « tombées en lambeaux » que vos associations cultuelles schismatiques et la réputation usurpée d'homme « d'apaisement et de modération » que vous avaient faite, à vous, l'ancien avocat d'Hervé et chaleureux partisan de la grève générale, l'incurable naïveté de catholiques qui aiment à être « dupes », comme le disait la *Correspondance de Rome.*

L'Eglise de France, qui participe aux promesses d'immortalité que le Christ a faites à l'Eglise universelle, ne devait pas, ne pouvait pas mourir, parce que les pygmées qui singent « les grands ancêtres » l'ont cyniquement acculée, comme en 1790 et en 1793, au schisme ou à la ruine, et lui ont dit : « La bourse ou la vie! » Elle a jeté la bourse et gardé la vie, la vie conforme à la divine Constitution qu'elle tient du Christ et que les Associations cultuelles de M. Briand lui auraient arrachée, aussi bien que la Constitution civile du clergé d'il y a cent vingt ans, qui avait pour but « d'anéantir le catholicisme », disait le protestant Rabaut-Saint-Etienne.

L'Eglise de France est donc vivante, aussi vivante après la Séparation qu'avant, et elle a la joie de ne plus voir un Dumay, 33e honneur de la Franc-Maçonnerie, arrêter, ainsi qu'il l'a fait pendant 18 ans, la nomination des prêtres les plus dignes comme vicaires généraux, chanoines, archiprêtres et doyens, et imposer à Rome, parmi les candidats aux évêchés vacants, le choix, non pas des meilleurs, mais des moins mauvais. La promotion des quatorze évêques français que le

Pape Pie X voulut sacrer lui-même, le 25 février 1906, par un geste d'une grandeur sans égale dans l'histoire de l'Eglise, montrait au monde comment « les refusés » de M. Dumay étaient des évêques selon le cœur de Dieu et du Pape.

Ils peuvent désormais faire arriver aux honneurs qui leur sont dus de doyens, de vicaires généraux, les prêtres impitoyablement tenus à l'écart par un directeur des cultes, qui ne leur pardonnait pas leur trop de zèle pour les écoles libres ou leur trop peu d'amour pour la République persécutrice et sectaire, pour « le gouvernement de malheur » qui nous est arrivé « dans les fourgons de l'étranger », sur les ruines de la Patrie vaincue.

Mais cet affranchissement de l'Eglise de France, libérée d'un joug maçonnique, n'était un besoin et un bien, que parce que depuis 25 ans, depuis 1879 jusqu'à 1905, la République avait complètement faussé l'esprit du Concordat. Ceux-là seuls en bénissent la rupture qui n'en ont connu que la détestable application faite par des Francs-Maçons nommant nos évêques (1), à peu près comme si Guillaume II nommait nos chefs de corps d'armée et nos ministres de la guerre. Il ne les nomme tout de même pas; il se contente de les faire débarquer par un Rouvier complaisant et servile.

L'interprétation déloyale du Concordat par la République troisième de nom ne légitime pas le dédain que professent beaucoup trop de prêtres pour le grand acte de 1801, dont l'illustre Dom Guéranger faisait ainsi ressortir les grands avantages : « Vingt mille prêtres exilés par le Directoire rendus à leur patrie et à leur ministère, le schisme constitutionnel éteint, les lois proscrivant les « réfractaires, les insermentés », définitivement abrogées, l'Eglise catholique romaine officiellement reconnue, sa hiérarchie et son culte rétablis, la perpétuité de son sacerdoce assurée par la faculté reconnue aux évêques d'ouvrir et d'organiser de grands et petits séminaires, les Ordres religieux libres de se reformer, la doctrine catholique prêchée et pratiquée publiquement. » « *Qui de nous*, s'écriait le cardinal Pie, *ne bénirait ce précieux Concordat, qui a été pour tout un demi-siècle déjà* — il devait l'être pour trois quarts de siècle — *le point de départ de tout ce mouvement religieux dont s'étonnera la postérité ?* » (2)

***

C'est donc un mal que la rupture du Concordat et, — pour quelques avantages qui en résultent par suite même de la conduite criminelle des Dumay, des Waldeck-Rousseau et des Combes, se servant du Con-

1. Tous les Gouvernements qui s'étaient succédé depuis le Concordat jusqu'en 1879, avaient eu à cœur de nommer à l'épiscopat les sujets les plus dignes, sauf deux ou trois regrettables exceptions.

2. Voir *Un siècle de l'Eglise de France*, par Mgr Baunard.

cordat comme d'un instrument de persécution contre Léon XIII aussi bien que contre Pie X — il faut bien se garder de croire « qu'il n'y ait pas à revenir sur le fait acquis de la Séparation. »

Le fait ne constitue point le droit, surtout quand il est contraire aux droits de l'Eglise et de Dieu, et comme « l'action pour le droit est éternelle », au dire de Bossuet, nous avons tous, catholiques, et nous surtout prêtres, l'obligation impérieuse et sacrée de protester contre une Séparation qu'il ne dépend point de nous de faire cesser, mais qu'il dépend de nous de flétrir comme elle le mérite.

Au lieu de laisser s'habituer les gens, catholiques, protestants, indifférents et autres, à cette idée néfaste condamnée, réprouvée par les païens eux-mêmes depuis Platon jusqu'à Plutarque, qu'une nation, qu'un Etat, peut se passer de Dieu, de religion, de culte extérieur et public, — comme *seule*, dans le monde civilisé et barbare, la France le fait depuis la Séparation, — il faut rappeler à tous que c'est un *crime national* que l'apostasie officielle, dont le Pape Pie X nous disait, dans l'Encyclique du 11 février 1906 : « ***Elle est profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu, qu'elle renie officiellement, en posant en principe que la République ne reconnaît aucun culte.*** » C'est l'athéisme national, aussi coupable aux yeux de la saine philosophie qu'aux yeux de la religion catholique.

Sa Sainteté Pie X établit lumineusement que la Séparation de l'Eglise et de l'Etat est

« une thèse absolument fausse, une très pernicieuse erreur : car le Créateur de l'homme est aussi le fondateur des sociétés humaines, et Il les conserve dans l'existence comme Il nous y soutient. Nous lui devons donc, non seulement un culte privé, mais un culte public et social pour l'honorer. — En outre, cette thèse est la négation très claire de l'ordre surnaturel. Elle limite, en effet, l'action de l'Etat à la seule poursuite de la prospérité publique durant cette vie... et elle ne s'occupe en aucune façon, comme lui étant étrangère, de sa raison dernière, qui est la béatitude éternelle proposée à l'homme... Cette thèse bouleverse également l'ordre très sagement établi par Dieu dans le monde, ordre qui exige une harmonieuse concorde entre les deux sociétés... Enfin, cette thèse inflige de graves dommages à la société civile elle-même, car elle ne peut pas prospérer et durer longtemps, lorsqu'on n'y fait point sa place à la religion, règle suprême et souveraine maîtresse, quand il s'agit des droits de l'homme et de ses devoirs.

» Aussi les Pontifes romains n'ont-ils pas cessé, suivant les circonstances et selon les temps, de réfuter et de condamner la doctrine de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Notre illustre prédécesseur, Léon XIII, notamment, a plusieurs fois et magnifiquement exposé ce que devaient être, suivant la doctrine, les rapports entre les deux sociétés. Entre elles, a-t-il dit, il faut nécessairement qu'une sage union intervienne, union qu'on peut, non sans justesse, comparer à celle qui réunit dans l'homme l'âme et le corps... Il ajoute encore : « ***Les sociétés humaines ne peuvent pas, sans devenir criminelles, se conduire comme si Dieu n'existait pas*** ou refuser de se préoccuper de la religion, comme si elle leur était chose étrangère ou qui ne leur pût servir en rien ».

Que nos « libéraux » ne parlent donc plus de la Séparation comme d'un « fait acquis, sur lequel il n'y aurait pas à revenir »; mais qu'ils protestent avec une inlassable énergie contre ce « crime social » et national, qu'on ne pardonnerait certainement pas à une monarchie, si elle s'en rendait coupable, et qu'on pardonne si aisément à la République, parce que c'est le Gouvernement préféré, chéri de certains, malgré ses fautes et ses « crimes », comme l'a dit le Pape.

***

La loi de Séparation n'est pas seulement une loi d'*apostasie* nationale; elle est aussi une « loi de *spoliation* » cynique, ainsi que le dit encore le Pape : spoliation du clergé par la suppression du budget des cultes, reconnu comme « dette nationale » par la Constituante en 1789 et 1791, par la Convention nationale en 1793, par le Concordat en 1801-1802; spoliation des menses épiscopales et curiales et des fabriques de 65,000 paroisses, à qui l'Etat a volé 5 à 600 millions, y compris le patrimoine des morts, fondations de messes et œuvres d'enseignement et de charité.

Et maintenant, ceux qui nous ont pris toutes ces ressources, dons des fidèles depuis un siècle, et qui nous laissent absolument dépourvus en présence de charges écrasantes, ces spoliateurs, sachant à quel état de pauvreté ils nous ont réduits, nous invitent, en ricanant, à entretenir les édifices du culte, dont, par surcroît, ils ont déclaré seuls propriétaires l'Etat, les départements et les communes.

Les communes dont les municipalités sont anticléricales refusent de pourvoir aux « grosses réparations » qui leur incombent pour les églises, comme M. Augagneur l'a fait à Lyon.

Parfois, les catholiques offrant un généreux concours à la municipalité sectaire, celle-ci se dérobe encore à toute réparation.

M. le maire d'Agen, à la suite de la chute de quelques pierres des clochetons de la chapelle Sainte-Foy, avait fait demander à Mgr du Vauroux ce qu'il comptait faire, à titre d'occupant, pour remédier au péril : M. Lespinasse, au nom de Mgr l'évêque, offrait un concours de 3.000 francs pour la dépense évaluée à 4.500.

Le Conseil municipal, cependant, invita l'occupant à effectuer à ses frais toutes les réparations; M. Lespinasse répliqua par les paroles de M. Briand à la tribune : « Jamais le Conseil d'Etat n'a accordé la désaffectation d'une église à une municipalité qui aurait refusé une offre de concours. »

La municipalité, s'appuyant sur d'anciens accords qui n'existent plus depuis que la ville est devenue propriétaire de l'immeuble, a répondu par une menace d'instance en désaffectation.

On ne saurait assez louer Mgr l'évêque d'Agen de soutenir énergiquement le droit qui résulte de la prise de possession par l'Etat de tous

les édifices du culte, et on suivra avec intérêt cette affaire dont la *Semaine d'Agen* a donné les documents.

La municipalité agenaise manque évidemment à son devoir.

On a même vu les catholiques prenant à leur compte la totalité des charges se heurter à un refus obstiné de la commune propriétaire.

Et lorsque parfois les municipalités sont bien disposées, préfets et sous-préfets, avec un mauvais vouloir aussi républicain que blessant pour les consciences catholiques, s'opposent, par des lenteurs calculées, à des réparations faites en temps utile (1).

D'autre part, le Conseil d'Etat, jugeant en contentieux, le 26 mai 1911, a déclaré que l'article 136 de la loi du 5 avril 1884, qui mettait à la charge des communes les grosses réparations à effectuer aux édifices du culte, a été abrogé par l'article 44 de la loi du 9 décembre 1905 et que la loi du 13 avril 1908, en autorisant les communes à engager les dépenses nécessaires à l'entretien des églises, *n'a pas fait revivre l'obligation que leur imposait la loi de 1884 susvisée.*

Résultat inévitable : les églises tombent en ruine; on les fait sauter à la dynamite, comme à Tinqueux; on les démolit officiellement, ou elles s'effondrent, comme le clocher de Saint-Jean-de-Troyes, fin mai 1911.

Entre temps, janvier 1911, M. Maurice Barrès prononce, à la Chambre des Députés, un éloquent discours, « au nom de la spiritualité française », dont les églises, « même laides et dédaignées, sont les hautes expressions » (2), pour protester contre les destructions d'un vandalisme sacrilège, qui oublie que sous les voûtes et sur les dalles de ces humbles sanctuaires, où se sont agenouillées tant de générations dans la foi et l'espérance de retrouver un jour ceux qui sont partis pour les rivages de l'éternité, s'est formée l'âme, la grande et belle âme de la France.

Les membres les plus éminents de l'Institut, les artistes, les écri-

1. Voir l'intéressante et instructive brochure : *Nos églises sont en danger*, par Mgr Auvray et Roger Duguet de l'*Univers* (1910). — Voir aussi, F. de Vallavieille, avocat à la Cour d'appel de Nîmes : *De la conservation des Eglises* depuis les lois de Séparation. Réparations, Assurances. Préfaces de Maurice Barrès. — Chez Lecoffre.

2. Il est fâcheux qu'aucun catholique n'ait défendu les droits de la vérité intégrale et que M. Barrès, « un ami du dehors », dont le magnifique langage a dépeint l'existence du sentiment religieux avec un si puissant réalisme, ait ajouté : « Je vous l'ai déjà dit, ne me plaçant ici aucunement à un point de vue confessionnel, je ne songe, ni à contester les droits nécessaires de la raison, ni à humilier celle-ci devant aucun dogme ». Le dogme « n'humilie pas » la raison humaine; l'adhésion à la révélation divine est précédée de la connaissance de *motifs légitimes de crédibilité* qui satisfont aux « droits nécessaires de la raison ».

M Barrès a donné aussi « l'Inconnaissable » comme objet du sentiment religieux. Or, malgré tous les mystères qui l'enveloppent, Dieu se révèle à notre raison comme l'Etre nécessaire, parfait, infini, et c'est là une réalité vivante, qui fait du sentiment religieux autre chose « qu'une utile discipline du subconscient », comme disent les agnostiques.

vains, les savants, ont signé avec M. Barrès une pétition déposée sur le bureau de la Chambre des Députés en faveur des églises croulantes de nos divers diocèses (1).

Le *Comité catholique de défense religieuse,* présidé par M. le colonel Keller, a publié, en mars 1911, une brochure douloureusement instructive sur 42 églises délabrées, menacées de ruine et réclamant d'urgentes réparations. Depuis lors, le nombre s'en est singulièrement accru, et M. Max Doumic, architecte diplômé du Gouvernement et ancien membre du Comité des édifices diocésains, a consacré tout un article de *Correspondant,* 10 juin 1911, *Nos églises en danger,* à signaler 48 églises du seul diocèse de Troyes qui menacent ruine. Quatre de ces églises se sont tout récemment écroulées. L'église de Vosnon, avec son joli chevet et les élégants chapiteaux de ses colonnettes n'existe plus. L'église de Nogent-sur-Aube qui datait des XIII[e] et XVI[e] siècles et possédait de remarquables vitraux de la Renaissance, a à peu près disparu. Le clocher est tombé dans l'intérieur, entraînant une travée dans sa chute. Il en a été de même pour l'église de Laines-aux-Bois, qui s'est écroulée après les inondations.

Combien d'autres diocèses où il en sera bientôt ainsi! Aussi le *Comité catholique de défense religieuse* a-t-il tenu en juin dernier une réunion générale à propos des églises.

Le but de cette réunion était de concerter une action générale pour la défense de nos églises. Les conclusions suivantes ont été adoptées : 1° nécessité d'entreprendre sans tarder dans toute la France une campagne de conférences destinée à affirmer devant l'opinion les droits sacrés des catholiques sur leurs églises; 2° donner à cette campagne comme objectif immédiat l'organisation d'un pétitionnement de protestation contre la situation actuellement faite aux édifices du culte; 3° formuler ainsi qu'il suit les termes généraux de cette protestation :

« Les catholiques protestent à nouveau contre l'inique spoliation des *biens ecclésiastiques.* Dépouillés de leurs biens, ils s'élèvent avec in-

1. Voici les noms de quelques sociétés qui ont adhéré à cette pétition : La société *Les Parisiens de Paris ;* le *Syndicat d'initiative de Nevers,* groupement particulièrement soucieux de l'existence de ce qui est intéressant aux points de vue historique et artistique ; *Société d'émulation du Bourbonnais ; Société archéologique du Gers ; Ligue des catholiques français de Lille,* qui comprend 1.500 membres participants ; *Société archéologique de Touraine,* qui compte 275 membres ; *Société des sciences, lettres et arts d'Agen,* « heureuse de pouvoir s'associer à l'initiative si noble et si généreuse prise pour la conservation de nos gloires religieuses et artistiques » ; *Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux ; Syndicat des architectes catholiques français ; Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure ; Association provinciale des architectes français ; Société des architectes de Seine-et-Oise ; Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire,* qui compte 250 membres, « se plaçant au-dessus de toute idée politique » ; *Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure ; Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône,* qui compte 260 membres, et *Société d'expériences agricoles de la Haute-Saône,* qui compte 200 membres ; *Société historique du VI[e] arrondissement de Paris, etc., etc.*

dignation contre l'injustifiable attitude des pouvoirs publics laissant les églises à l'abandon et les exposant ainsi à une ruine prochaine. Sur ces églises, ils revendiquent hautement leurs droits; ils revendiquent plus hautement encore les droits de Dieu. »

Voici le dernier incident douloureux à ce sujet :

Cherbourg, 20 août 1911.

Un arrêté municipal vient de décider la fermeture de l'église du Roule, dans le quartier de la Ville-Basse, qui comprend dix mille habitants.

Cette décision a été prise en raison des dangers que pouvaient courir les fidèles et les passants par suite de la vétusté de cet immeuble.

La toiture de l'église notamment a besoin de réparations urgentes.

Le curé en avait informé l'administration municipale, la priant de faire d'urgence le nécessaire, car un effondrement meurtrier s'était déjà produit.

Le conseil municipal avait renvoyé cette question devant la commission compétente, quand aujourd'hui, M. Delagrange, maire de Cherbourg, sur avis de l'architecte de la ville, a décidé la fermeture.

Aussitôt, l'évêque de Coutances a pris les mesures suivantes :

Suppression de tout culte public; mariages et baptêmes auront lieu au presbytère; pour les inhumations, levée du corps au domicile mortuaire puis transport au cimetière sans messe ou office.

Les catholiques de Cherbourg toléreront-ils cette situation intolérable? Comment contraindront-ils la municipalité au devoir, c'est-à-dire à la mise en état convenable et immédiate, et non à une fermeture brutale et définitive? La parole est à eux.

Sa Sainteté Pie X avait prévu le triste sort de nos églises, quand il écrivait le 21 février 1906 : « Il nous est extrêmement douloureux qu'au mépris de tous les droits, la loi déclare propriété de l'Etat, des départements ou des communes, tous les édifices ecclésiastiques antérieurs au Concordat. Et si la loi en concède l'usage indéfini et gratuit aux Associations cultuelles, elle entoure cette concession de tant et de telles réserves qu'en réalité elle laisse aux pouvoirs publics la liberté d'en disposer. Nous avons de plus les craintes les plus véhémentes en ce qui concerne la sainteté de ces temples, asiles augustes de la majesté divine et lieux mille fois chers, à cause de leurs souvenirs, à la piété du peuple français. Car ils sont certainement en danger, s'ils tombent entre des mains laïques, d'*être profanés*. »

C'est déjà fait pour la chapelle des Dames du Sacré-Cœur, à Paris, qui a été le théâtre d'une infâme orgie, et pour tant d'autres chapelles de Religieux, de Religieuses, d'archevêchés, d'évêchés, de Grands et de Petits Séminaires, indignement volées, désaffectées et employées souvent aux plus vils usages.

Cette profanation d'un si grand nombre de nos sanctuaires, cette menace de ruine et de désaffectation pour tant d'autres n'ont-elles rien qui doive émouvoir nos catholiques « libéraux », au moins autant

qu'elles ont ému des incroyants comme Barrès, comme les artistes plus ou moins sceptiques qui lui ont donné leur nom pour la défense de nos vieilles églises, comme Joséphin Péladan, comme le *Figaro* et le *Temps* lui-même? (1).

***

La loi du 2 janvier 1907, née de l'échec éclatant des associations cultuelles, « réprouvées » par Pie X, ne reconnaît au curé, dans les édifices du culte, que le droit « d'occupant, sans aucun titre juridique »,

---

1. La campagne en faveur des églises est reprise, en effet, par tous les grands organes de l'opinion publique et surtout par le *Figaro* et le *Temps*. L'un explique l'autre et le résume. Et nous nous garderons de faire au sujet de celui-là ou de celui-ci les réserves faciles à deviner de personnes ou de doctrine : ce n'est ni le lieu ni l'heure :

M. Joséphin Péladan a entrepris un travail extrêmement utile. Il a relevé et il publie au *Figaro* la liste de toutes les églises de France présentant un intérêt artistique et méritant le classement légal. M. Augagneur avait affirmé à la Chambre que toutes les églises intéressantes étaient classées, et par conséquent protégées par la loi. On avait eu tout de suite l'impression que M. Augagneur exagérait. On ne soupçonnait pas combien il était loin de compte Il ne se trompait, déclare M. Joséphin Péladan, que de huit ou dix mille églises! Ce sont ces huit ou dix mille églises, pointées après une sérieuse enquête, que M. Peladan signale purement et simplement, sans commentaires. Il n'en est pas besoin, en effet, et il n'y a rien de plus frappant que cette nomenclature toute sèche et qui s'allonge sans fin. Que de richesses! Encore pourrait-on reprocher à M. Péladan d'être un peu exclusif. Il exclut de ses tablettes toute église postérieure à l'an 1600. Il a contre le XVIIe siècle les préjugés des Rüskin et des Courajod. Il n'a pas lu la remarquable étude publiée récemment par la *Revue des Deux-Mondes* sur l'architecture de la contre-Réforme. D'autre part, son catholicisme intolérant l'entraîne au mépris de l'antique et du gallo-romain. Il écrit que Notre-Dame de Paris nous touche plus que les Thermes de Julien. Il oublie qu'il y a d'abord à cela une explication péremptoire : c'est que Notre-Dame existe encore, Dieu merci! tandis qu'il ne reste des Thermes de Julien que de vagues pans de mur et quelques débris de colonnes ou de sculptures, épars dans le jardin du musée de Cluny. Notre-Dame est assez belle et assez émouvante, il y a assez de bonnes raisons de la louer, pour qu'il soit superflu de sophistiquer en son honneur. Au reste, ces détails importent peu. L'œuvre qu'accomplit M. Péladan n'en est pas moins digne d'un artiste et d'un bon Français, ayant le culte profond du patrimoine national.

C'est uniquement au point de vue esthétique que se place M. Péladan, se défendant d'être ausi ambitieux que M. Maurice Barrès, lequel veut sauver toutes les églises, même « celles qui n'ont pour elles que d'être des lieux de vie spirituelle ». Il est certain que telle humble église de village, sans style, sans caractère, vague et rudimentaire masure, est néanmoins attendrissante par sa pauvreté même et par la notion des tristesses, des espérances, des prières qui s'y sont épanchées. La poésie ne suppose pas nécessairement la magnificence ni les quartiers de noblesse archéologique. D'ailleurs les vœux de M. Joséphin Péladan ne sont nullement incompatibles avec ceux de M. Maurice Barrès. Ce que l'on peut conclure, c'est que les églises notées par M. Péladan ont droit aux subsides de l'Etat, des départements et des municipalités : à cause de leur valeur d'art, la nation française se doit à elle-même de les conserver, comme on conserve les statues ou les tableaux de musée. Quant aux églises chères à M. Barrès, mais que M. Péladan ne croit pas pouvoir inscrire sur sa liste, c'est évidemment aux catholiques qu'il appartient de les réparer. L'Etat ne peut tout faire : des cas comme ceux-là sont du domaine de l'initiative privée. Seulement, *si les pouvoirs publics n'interviennent pas en faveur de ces*

droit toujours précaire, et dont il peut être dépouillé, article 13 de la loi de Séparation, si « la conservation de l'édifice est compromise par insuffisance d'entretien ». Ou bien, article 35, « *si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement, contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois* ou aux actes légaux de l'autorité publique, il peut y avoir « emprisonnement de trois mois à deux ans » pour le curé coupable d'avoir, comme le lui commande l'Evangile, flétri la loi de divorce, les lois scolaires, les lois de Séparation.

Qui ne sait que, depuis la Séparation, qu'on nous représente comme ayant « affranchi l'Eglise de la domination de l'Etat », l'Etat qui se pique de ne plus reconnaître ni évêques, ni curés, ni Eglise, a intenté ou fait intenter à l'Eglise, aux curés et aux évêques plus de procès que jamais? Procès contre le cardinal Andrieu, contre le cardinal Luçon, contre le cardinal Coullié, assigné par la *Tribune* de Saint-Etienne, qu'il a condamnée avec le *Lyon* et le *Progrès,* contre Mgr Laurans, traîné trois fois devant les tribunaux, contre Mgr Gieure, Mgr Turinaz, Mgr Villiez, Mgr de Ligonnès, Mgr Campistron, Mgr Duparc, etc., pour avoir rempli leur devoir d'évêques en condamnant les Manuels scolaires qui sont un péril pour la foi des enfants; procès contre l'abbé Carrier, du diocèse de Grenoble, contre l'abbé Turlin, d'Orléans, et d'autres prêtres faisant, au catéchisme, l'histoire de l'Eglise, comme c'est leur plus élémentaire obligation, ainsi que l'ont établi vaillamment Mgr Henry et Mgr Touchet, montant dans la chaire de leur cathédrale pour enseigner, eux aussi, l'histoire et défier les autorités civiles et judiciaires de les poursuivre comme elles avaient poursuivi curés et vicaires; procès déjà presque innombrables contre les prêtres qui, du haut de la chaire, ont flétri les Manuels condamnés par l'Episcopat français, ou ont déclaré qu'ils refuseraient, pour la première communion solennelle, les enfants qui se serviraient encore de ces Manuels.

Ils sont rares, les diocèses dont la chronique religieuse n'a pas eu à enregistrer un ou plusieurs faits semblables ou suivant, du 22 juin 1911 :

Vendredi dernier, 6 juin, est venu devant le tribunal correctionnel de Verdun le procès intenté à M. le curé d'Ormes et à M. l'abbé Guesdon,

---

églises, il ne faudrait pas non plus qu'ils intervinssent contre elles. En plus d'une occasion, on a vu soit les catholiques réunir l'argent nécessaire pour les réparations et se heurter à l'opposition d'une municipalité bassement anticléricale et vandale, soit une municipalité d'esprit plus large voter des fonds et un préfet combiste annuler la délibération! C'est triste à constater : il y a des sectaires qui trouvent un plaisir sadique dans le spectacle de l'écroulement d'une vieille et vénérable église. Le gouvernement a le devoir évident de mettre obstacle à l'assouvissement de ces passions destructrices, qui conviennent à des barbares et non à un peuple civilisé. C'est bien le moins qu'on laisse faire les catholiques, lorsqu'ils offrent de dépenser leur propre argent en travaux de ce genre, sans rien demander à l'Etat!

inculpés de violation de l'article 35 de la loi de Séparation (11 décembre 1905), en réalité pour avoir appliqué aux enfants détenteurs des manuels scolaires condamnés les instructions de Mgr l'évêque de Verdun.

L'avocat des deux honorables ecclésiastiques n'a pas eu de peine à démontrer la caducité de la poursuite : il y avait à l'église, le jour du prône incriminé, 400 personnes, et l'on n'a trouvé à citer, comme témoins à charge, avec l'instituteur et l'institutrice d'Ormes et la femme d'un instituteur voisin, que 16 enfants, dont une fillette, petite-fille de la femme de ménage de l'instituteur. Que valent les dépositions contradictoires de ces écoliers, au regard des déclarations concordantes des témoins adultes en faveur des prévenus ?

Il montre en même temps que les propos de M. le curé ne contenaient aucune provocation directe, comme on l'en accuse, et que l'entretien de M. Guesdon ne constitue pas un fait public.

Et qu'on ne dise pas que ces poursuites, intentées par de petites haines locales, n'ont aucune sanction judiciaire; car voici des faits douloureusement significatifs.

L'abbé Sansima, curé de Saint-Pée-sur-Nivelle (Basses-Pyrénées), avait, dans un sermon du 28 novembre 1909, exhorté les pères de famille, « sous peine de sanctions ecclésiastiques, à retirer des mains de leurs enfants, élèves de l'école publique communale, et à leur défendre d'en faire usage, deux ouvrages d'histoire inscrits sur la liste officielle de l'enseignement primaire du département des Basses-Pyrénées et qui leur avaient été remis par l'instituteur. » La cour de Pau, le 24 mars 1910, condamna le curé de Saint-Pée-sur-Nivelle à 100 francs d'amende. Comme il se pourvut en Cassation, la Chambre criminelle de cette Cour, rejeta son pourvoi, 8 décembre 1910.

Le curé de Médeyrolles (Puy-de-Dôme), M. l'abbé Tissier ayant, dans trois sermons des 10, 17 et 24 janvier, déclaré que les enfants qui feraient usage de Calvet (*Histoire de France* condamnée par les évêques) ne seraient pas admis à la première communion solennelle, la Cour de Riom, 16 mars 1910, l'acquitta et le renvoya indemne de la poursuite dont il était l'objet. Mais le Procureur général se pourvut en Cassation, et la Chambre criminelle de cette Cour cassa l'arrêt de la Cour de Riom, 9 décembre 1910.

Ainsi, d'après la Cour suprême, tout prêtre qui, dans le lieu où s'exerce le culte, détourne les enfants de faire usage d'un livre régulièrement inscrit sur la liste départementale, est, par *le fait même*, « coupable de provocation directe à résister à des actes légaux de l'autorité publique, suivant les termes de l'article 35 de la loi du 9 décembre 1905 »; interprétation si abusive de cet article que l'un des projets Doumergue pour « la défense de l'école laïque », a précisément pour but de faire entrer dans l'article 35 de la loi de Séparation, ce qui ne s'y trouve pas, la « provocation directe à l'infraction de la loi du 28 mars 1882 et des décrets ou arrêts consécutifs, sur l'*usage en classe de livres régulièrement inscrits sur les listes départementales.* »

Le projet de loi Doumergue n'ayant pas été voté, la Cour de Cassation se substitue aux législateurs et s'arroge le droit de déclarer punissable un délit qui, d'après M. Doumergue et M. Briand lui-même, n'était pas « susceptible de motiver les poursuites pénales » prévues par l'article 35 de la loi de Séparation.

Comme les arrêts de la Cour de Cassation font jurisprudence, l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale de la Seine a « constaté que le texte (de M. Doumergue) n'a plus aucune utilité, depuis les jugements de la Cour de Cassation des 8 et 9 décembre 1910, visant le même objet » (1); et, désormais, tout curé et vicaire est punissable qui, au nom de son évêque et de sa conscience sacerdotale, promulgue du haut de la chaire « qu'il est défendu par l'Eglise de lire et de garder certains livres », seraient-ils portés sur les listes départementales, défense qu'une lettre de Son Eminence le cardinal Merry del Val, à l'archevêque de Besançon, 15 mai 1911, fait « une obligation grave aux prêtres ayant charge d'âmes d'enseigner aux enfants le plus tôt possible et par des avis répétés. »

La loi de Séparation interprétée juridiquement par la Cour de Cassation place le prêtre entre l'amende, la prison, d'un côté, et, de l'autre, une « obligation grave » de leur conscience sacerdotale.

Est-ce encore là un « affranchissement » de l'Eglise par cette loi de Séparation que le libéralisme regarde comme « un fait acquis » et que les « cardinaux verts » et autres « soumissionnistes » voulaient faire accepter par Pie X? « La Séparation, écrivait M. de Mun, a été un mensonge odieux inventé pour dépouiller l'Eglise, en gardant le droit de la bâillonner. »

(A suivre).

Th. DELMONT,
Docteur ès lettres.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UN DISCOURS DE MGR MIGNOT SUR L'ENSEIGNEMENT LIBRE

Le Bulletin de la Semaine a l'heureuse fortune, qui ne doit pas surprendre, de pouvoir reproduire in-extenso un récent discours de Mgr Mignot dans une distribution de prix.

---

1. Le 22 juin dernier, la Commission de l'enseignement recevait à la Chambre les délégués de la Fédération des Amicales d'instituteurs :

« Les instituteurs, a dit M. Roux, président de la Fédération, ne demandent pas que l'Etat intervienne lorsque l'Eglise use des peines spirituelles au sujet de l'école. D'ailleurs, *les pouvoirs publics sont suffisamment armés à ce point de vue par l'article 35 de la loi de séparation.* Ce qu'il faut éviter, c'est de créer des délits d'opinion ou d'intention, car, en le faisant, on prétend défendre ».

Ce discours archiépiscopal a un caractère très particulier. Il est essentiellement profane. Je ne parle pas, en disant cela, de la circonstance où il fut prononcé, mais du thème adopté par l'auteur. On peut donc l'apprécier sans manquer à l'autorité ecclésiastique qui s'est elle-même soigneusement tenue hors de cause, pourvu qu'on demeure respectueux de la personne qui en est investie.

Ce que nous avons à en dire était déjà formulé sous notre plume, lorsqu'a paru en tête de *L'Univers* (24 août) un long article de son directeur sur ce sujet. M. F. Veuillot consacre tout une première colonne à justifier la position de Mgr Mignot, puis une seconde à montrer qu'elle est fausse, encore que ses observations soient très incomplètes; et il en commence une troisième pour bien faire entendre qu'il les propose *à l'occasion* de son discours, mais non pas *contre* les doctrines de l'éminent archevêque. C'est lui qui souligne. Cet excès de précautions nous paraît superflu et l'on verra qu'il fallait aller un peu plus loin. M. Veuillot écrit :

Mgr l'archevêque d'Albi vient de faire publier, par la *Semaine religieuse* de son diocèse, le discours qu'il prononça naguère, à la distribution des prix de l'école libre de Laon... Inséré dans l'organe diocésain, ce discours prend une autorité plus considérable. Il n'en devient pas, sans doute, un acte de la juridiction épiscopale, devant lequel tout catholique devrait s'incliner; mais, parole authentique d'un évêque, il s'impose à notre respect et les objections que l'on croit avoir à soulever contre lui ne doivent être formulées qu'avec réserve.

L'insertion dans la « Semaine religieuse » a eté déterminée par les commentaires gênants, parce que trop aimables, de la presse a-religieuse et gouvernementale. Mais *Le Bulletin de la Semaine* avait eu la primeur de la publication, alors qu'on ne les prévoyait pas. D'ailleurs, quelques lignes plus bas, M. F. Veuillot réduit lui-même à sa juste valeur, sans s'en apercevoir, le degré d'autorité qu'il faut reconnaître à ce discours, en le caractérisant d'une manière très exacte :

Il est positif, en effet, que, dans cette manifestation, l'archevêque a voulu dépouiller momentanément son caractère sacré, pour revendiquer simplement, en citoyen d'une république libérale et démocratique, une liberté générale.

C'est donc la parole authentique d'un archevêque, mais qui dépouille momentanément son caractère sacré, pour réclamer en citoyen une liberté démocratique. La question est de savoir si cette liberté est celle que les catholiques puissent admettre. Parlant en citoyen, et non, heureusement, en Prince de l'Eglise, Mgr Mignot, si nous ne trahissons pas ses paroles, croit pouvoir trouver un fondement solide à la liberté d'enseignement dans la démocratie et la souveraineté du peuple. La liberté qu'elles donnent, quoiqu'elle se pare du caractère de liberté « générale », est une liberté illusoire et fausse en elle-même, et qui contredira toujours la liberté que réclament les catholiques. M. F. Veuillot ajoute :

On peut affirmer que, si l'archevêque d'Albi a voulu se porter jusqu'à l'extrême limite des concessions, c'est précisément pour rappeler aux anticléricaux que les concessions ont tout de même une limite; et, s'il a renoncé à certains arguments qui nous sont propres et qui demeurent essentiels, c'est pour démontrer que nous possédons, au service de notre cause, une surabondance d'arguments.

Nous croyons que, malgré leur surabondance, ces arguments sont très déficients, et que l'orateur a poussé au delà des limites les concessions de fait et les concessions de principes.

Peut-être est-ce la suite de la préoccupation que manifestait cette parole : « Je suis venu ici pour unir les esprits et non pour les diviser; j'apporte des paroles de paix et non de haine ».

Il y a des situations que les catholiques n'ont point faites, et où, non pas sans doute la haine, qu'ils ne doivent pas connaître, mais la résistance, la lutte déclarée leur sont imposées par le devoir et l'honneur.

***

Observons d'abord le souffle moderne dont les premières paroles de l'orateur sont animées :

La liberté d'enseignement est l'une des premières conquêtes des temps présents sur les régimes autoritaires du passé. Il m'est agréable de constater que cette conquête fut faite, dans notre pays, sous l'inspiration de l'esprit chrétien par ces grands catholiques qui s'appelèrent Montalembert et Falloux, dont la mémoire est si grande, et qu'ainsi, sur ce point, au moins, le progrès politique se trouva d'accord avec nos aspiration religieuses.

Il convenait parfaitement au but de Mgr Mignot de présenter la liberté d'enseignement comme une conquête de la démocratie et de la République sur les régimes monarchiques, et d'y chercher un indice d'accord entre elles et nos aspirations religieuses. La flatterie peut paraître adroite; d'autres la trouveront plate. Mais surtout comment la vérité s'en arrange-t-elle? Parle-t-on seulement des régimes autoritaires issus de la Révolution? Le vague voulu de la proposition semble plutôt y enfermer l'ancienne monarchie, et sans doute on ne doit pas la classer au-dessous de la Restauration et de la Monarchie de juillet parmi les régimes *autoritaires* du passé. Comment alors donner la liberté d'enseignement pour une conquête faite sur eux? Elle a été recouvrée — car ce n'était qu'un retour incomplet à la liberté de certains régimes autoritaires du passé — sous la seconde République. Est-ce assez pour lui en reporter tout l'honneur? Cette conquête a été le fruit de longs efforts déployés par le parti catholique en un temps de monarchie et n'a, au vrai, aucun rapport avec le progrès démocratique. Votée sous le régime de 1848, la liberté d'enseignement a été organisée et maintenue, incomplète mais largement pratiquée selon l'étendue de la loi, par le second Empire. Le rôle de la République, qui, en France, n'est pas un régime autoritaire (?) a été de détruire cette liberté de fond en comble, quand elle s'est im-

plantée par la Révolution; on ne peut savoir ce que la seconde République en aurait fait, après l'avoir acceptée, si elle avait duré; quant à la troisième, dès qu'elle est devenue la République des républicains, son premier et son plus violent effort a été de recommencer l'œuvre de la première. Voilà comment la liberté d'enseignement est une conquête démocratique et républicaine. Et s'il faut juger par là de l'accord de ce régime avec nos aspirations religieuses, Mgr Mignot est loin de compte. Il est regrettable qu'il n'ait pas eu le loisir de le montrer sur d'autres points, mais le sujet ne lui permettait que d'insinuer le reste.

Il est vrai que l'orateur ne voit pas la situation actuelle sous un jour aussi triste que d'autres. Parlant plus loin de ses dangers, il développe cette pensée que la liberté d'enseignement n'est pas seulement aujourd'hui une liberté suspecte, mais une liberté *menacée*. L'expression est soulignée dans le texte, sans doute pour en faire ressortir la hardiesse. Si après les mesures de persécution qui se sont déroulées depuis 1880, après les lois scélérates, après la fermeture de nos écoles en masse, après l'expulsion et la spoliation de nos congrégations enseignantes, après les odieuses mesures prises pour refuser l'entrée des carrières aux élèves des rares maisons où l'enseignement libre végète encore, les catholiques et leurs pasteurs en sont, même aujourd'hui, à ne considérer tout cela que comme des menaces, c'est qu'ils sont encore capables d'en supporter d'autres, et l'on se demande s'il est vrai que « les concessions ont tout de même une limite ». Nos ennemis le croiront-ils?

***

Des concessions de fait, qu'on se croit en droit de juger imprudentes et excessives, il s'en trouve plus d'une dans ce passage :

Nous ne sommes, Messieurs, ni les ennemis de l'Etat, ni généralement des adversaires de la République, ni des critiques passionnés de l'enseignement officiel. Et si c'est à bon droit que tout l'Episcopat s'est élevé contre des abus trop nombreux qui s'étaient glissés çà et là dans l'école publique; si d'autres part nous ne pouvons consentir à voir dans l'Ecole neutre, telle qu'elle est établie et pratiquée, la formule définitive de l'enseignement et de l'éducation nationale, cependant nous ne méconnaissons pas les mérites et les bonnes volontés qui s'y manifestent; nous ne marchandons ni notre estime, ni notre confiance à la majorité des membres de l'enseignement public qui ont la loyauté et la délicatesse d'accomplir leurs fonctions avec une haute conscience de leur responsabilité, et un sincère respect des convictions et de la foi des familles.

L'orateur disait en commençant :

« Sans doute, les écoles libres rencontrent généralement, auprès des autorités académiques, la correction polie, la condescendance froide qui sont de tradition dans nos administrations publiques : *La loi est donc respectée et appliquée, sinon toujours avec bonne grâce et sans mauvaise humeur, du moins avec assez d'exactitude et d'impartialité* (!!!). Mais de quelle hosti-

lité et de quel parti pris nos écoles ne sont-elles pas l'objet, sur le terrain plus libre de l'opinion et de la politique!... ».

Comment des abus qui se seraient simplement « glissés çà et là » dans l'école publique ont-ils pu motiver une protestation aussi solennelle, aussi formelle et aussi générale que celle exprimée dans la lettre collective de l'épiscopat? Quelle proportion entre un mal aussi circonscrit et ce remède héroïque? Il est vrai que ces abus étaient « trop nombreux ». Cependant, si nos archevêques ne ménagent « ni leur estime ni leur confiance à la *majorité* des membres de l'enseignement public qui ont la loyauté et la délicatesse d'accomplir leurs fonctions avec une haute conscience de leur responsabilité et un sincère respect des convictions et de la foi des familles », de quoi se plaignent-ils donc si fort dans leur manifestation collective retentissante? De telles paroles ne sont-elles pas une sorte de désaveu?

C'est, dira-t-on, que l'Episcopat visait plus haut qu'une simple question d'impartialité et de tolérance pratiques, et qu'il a voulu protester contre la neutralité elle-même. Etant venu « pour unir les esprits et non pour les diviser, pour apporter des paroles de paix et non de haine », l'orateur n'a pas jugé bon, dans la circonstance, d'aller jusque-là. Ses paroles donnent même à entendre quelque chose de très différent : « Nous ne pouvons consentir à voir dans l'Ecole neutre, telle qu'elle est établie et pratiquée, la formule définitive de l'enseignement et de l'éducation nationale. » D'où l'on doit conclure logiquement, que, si elle était établie et pratiquée autrement, l'Ecole neutre pourrait parfaitement devenir la formule définitive de l'enseignement et de l'éducation nationale. Perspective pleine de promesses pour celle-ci!

Fidèle à son but, Mgr Mignot a voulu éviter les exagérations de principes. L'éminent archevêque n'a-t-il pas été incomplet?

En effet, Messieurs, la liberté d'enseignement n'est pas autre chose en soi que le droit reconnu au père de famille d'élever ses enfants dans les idées qui sont les siennes : dans les principes religieux, philosophiques, politiques, sociaux qu'il aime et qu'il préfère. Supprimez la liberté d'enseignement, l'enfant échappe au père, il lui est enlevé.

Rien de plus juste. Le premier principe à invoquer, c'est le droit du père de famille. De ce droit, la Déclaration des évêques avait fait une analyse très exacte, sur laquelle il serait superflu d'insister, tant apparaît lumineuse la relation que le droit naturel établit entre le père et le fils. Mais, ce droit du père de famille est corrélatif de ses devoirs envers Dieu. La paternité humaine étant elle-même un don et comme un reflet de la paternité divine, le père est tenu vis-à-vis de Dieu, de ses droits, de sa loi, à un ensemble d'obligations qui l'astreignent à subordonner l'éducation de ses enfants à la tutelle impérieuse et à la souveraineté de Dieu. On ne saurait donc faire sérieusement état en ces matières de droit du père de famille qu'à la condition de

le subordonner toujours au devoir qui lie le père lui-même envers Dieu. Nous, catholiques, nous ne pouvons faire valoir le droit du père de famille qu'en fonction du droit de Dieu. Le vrai principe de la liberté d'enseignement est celui-là. Autrement, cette liberté et ce droit, en les supposant reconnus par l'Etat, se trouveraient encore sanctionner, ou du moins, permettre des abus que réprouvent la conscience et la loi de Dieu.

Mgr l'archevêque d'Albi a estimé plus sage, pour éviter ce qui désunit, de soutenir le droit du père de famille, sans invoquer les droits de Dieu et les devoirs envers lui, sans presque prononcer son nom, et c'est pourquoi une telle défense de l'enseignement libre, si elle a l'avantage d'être acceptable pour un plus grand nombre de gens, peut être prise, bien contre son gré, aussi bien, et même plus exactement, pour l'apologie d'une des fausses libertés modernes que pour une revendication catholique. Ainsi l'a compris le *Temps*. Il est difficile de lui donner tort, d'autant que si ce que l'orateur dit du père de famille est seulement incomplet, la raison qu'il invoque contre l'omnipotence de l'Etat le conduit à énoncer un principe gros d'énormités et qui nous ramène simplement à Rousseau.

L'Ecole d'Etat, surtout l'Ecole monopolisée est une institution autocratique, césarienne, en opposition absolue avec les principes d'une société libre. L'Enseignement de l'Etat, tel qu'il est établi, tel qu'on semble vouloir l'affermir encore, repose tout entier sur la conscience de l'Etat, *or sa seule base raisonnable et vraie c'est le conscience du père. L'Etat n'a ni conscience, ni doctrine qui lui soient propres;* le père, au contraire, a le devoir de faire passer son âme dans l'âme de l'enfant. Voilà pourquoi la volonté du père, le choix du père doivent être prédominants dans l'Ecole.

A moins que nous comprenions mal l'orateur — et serait-ce notre faute? — l'Etat qui n'a ni conscience, ni doctrine qui lui soit propres, ce n'est pas l'Etat athée, par suite de la position criminelle où il se place, mais c'est l'Etat en général et comme tel. Or, l'Etat, c'est-à-dire l'autorité constituée pour le gouvernement de la société, a les mêmes obligations envers Dieu que l'individu. Dire que l'Etat n'a pas de conscience qui lui soit propre, n'est-ce pas admettre implicitement l'athéisme d'Etat?

Et n'est-ce pas le principe que l'Etat athée invoque contre la liberté d'enseignement, loin de s'appuyer sur sa conscience? L'obligation de conscience qu'il se sent, c'est de n'avoir pas de conscience propre et de n'être que la conscience collective. Dire que sa seule base raisonnable et vraie, c'est la conscience du père, c'est lui enlever à lui-même conscience et base.

La conscience de l'Etat ne serait donc que la conscience collective. C'est très démocratique, mais est-ce catholique? Et comment fera-t-on sortir de là la vraie liberté de l'enseignement qui est un moyen, non pas un but en soi, qui n'est pas l'égale liberté de la vérité et de l'erreur, mais la condition nécessaire pour que l'enfant soit mis dans la voie du salut? Rapprochée de la position faite à l'Etat, la

définition insuffisante de la liberté d'enseignement donnée plus haut apparaît avec ses conséquences. Si la conscience collective des pères de famille marque une préférence pour des doctrines philosophiques, politiques et sociales étrangères ou contraires à la religion, la conscience de l'Etat en exigera l'enseignement. Il n'y a place pour aucune intervention de Dieu et de l'Eglise, car l'Etat n'a pas de conscience propre.

Non, jamais on ne tirera de la souveraineté du peuple le principe d'une vraie liberté; et si c'est celui de la démocratie qui doit nous rendre Dieu, la société ne le retrouvera jamais. La liberté d'enseignement est une question essentiellement religieuse, elle est irréductible à une liberté simplement démocratique.

Nous ne voudrions manquer de respect à Mgr Mignot, ni sous une forme ni sous une autre, mais on s'arrêterait volontiers à penser, qu'absorbé par des soins plus importants, il a laissé à son vicaire général, M. l'abbé Birot, le soin de composer cette sorte de manifeste, comme il le fit pour ses lettres sur le *Sillon* adressées au cardinal Andrieu, à propos du mouvement épiscopal provoqué en faveur de celui-ci par Mgr l'Evêque de Nice.

Quoi qu'il en soit, il est naturel que le même discours, qui passerait pour louable, à des réserves près, sur les lèvres d'un laïc incroyant, ne produise pas la même impression dans la bouche d'un archevêque.

E. B.

Le *Temps* huguenot a trouvé fort à son goût le discours de Mgr Mignot et lui consacre un article qui mérite d'être cité. Il félicite Mgr l'archevêque d'Albi de n'avoir pas, comme d'autres évêques, revendiqué la liberté d'enseignement « au nom de la vérité qu'ils prétendent posséder », mais d'avoir pris la thèse vraiment républicaine, celle des libertés démocratiques. Le compliment vaut ce qu'il vaut. Mais ce qui doit toucher plus encore le distingué prélat, c'est, qu'à en croire le *Temps*, il serait encore plus près du but qu'il n'osait sans doute l'espérer, trop près même, peut-être : si l'Eglise avait la même bonne volonté que lui, les catholiques ne seraient pas loin de s'entendre avec M. Ferdinand Buisson qui vient d'exposer, dans un récent manifeste, les propositions des sectaires du gouvernement sur les moyens — on sait lesquels — d'assurer la paix à l'école par le respect scrupuleux de la liberté de conscience.

Pour nous, sans le dissimuler, nous sommes de ceux qui n'apprécient pas avec la même faveur « cette haute leçon de politique et de libéralisme ».

Mgr Mignot, prié de présider la distribution des prix d'une école libre à Laon, son pays d'origine, a profité de l'occasion pour exposer ses vues sur la question scolaire. Mgr Mignot a pris évidemment la défense de la liberté d'enseignement, rappelant non sans à propos qu'elle est « l'une des premières conquêtes des temps présents sur les régimes autoritaires du passé ». Une démocratie « fondée pour garantir toutes les libertés légitimes »

et qui détruirait celle-là sous quelque prétexte qu'on pût imaginer, se démentirait elle-même. Rien n'est plus juste, et nous l'avons assez dit nous-mêmes. Ce n'est pas parce qu'un évêque prend à son compte la thèse véritablement républicaine que nous la renierons; bien au contraire, nous nous féliciterons plutôt de cette adhésion inattendue. Ce n'est pas en effet par des arguments de cet ordre que les prélats discoureurs combattent d'ordinaire en faveur de la liberté d'enseignement. Ils se soucient peu d'invoquer la légitimité des principes démocratiques pour lesquels ils ont peu de goût, et qu'ils comprennent quelquefois à rebours de leur sens. C'est au nom de la vérité qu'ils prétendent posséder, qu'ils ont l'habitude de revendiquer le droit d'enseigner.

Mgr Mignot n'est pas de ceux-là. Sans doute ne sacrifie-t-il rien des enseignements de l'Eglise dont il est un des docteurs. Et qui donc le lui demanderait? Mais il n'a pas fermé les yeux devant le spectacle de l'évolution des sociétés modernes; et comme il est un des esprits les plus éclairés de l'épiscopat, il a compris sans peine. Il se garde de recourir au vulgaire argument de polémique qui consiste à généraliser des fautes individuelles; il a eu le courage — c'en est un assurément, pour l'heure, dans l'Eglise de France — de dire qu'il ne méconnaît pas « les mérites et les bonnes volontés qui se manifestent » dans l'école neutre; il ne veut « marchander ni son estime, ni sa confiance à la majorité des membres de l'enseignement public qui ont la loyauté et la délicatesse d'accomplir leurs fonctions avec une haute conscience de leur responsabilité et un sincère respect des convictions et de la foi des familles ». Cela n'est pas si banal qu'on pourrait le croire.

Mgr Mignot termine son discours en citant un mot de Victor Duruy à Mgr Dupanloup : « Ah! monseigneur, quel bien nous pourrions faire, nous tous qui tenons dans nos mains l'âme de nos enfants, si chacun de nous poursuivait, avec les moyens qui lui sont propres, la tâche commune! » Si tous les catholiques sincères mettaient à remplir ce vœu autant de bonne volonté que l'on en devine à travers le discours de Mgr Mignot, la tâche deviendrait singulièrement plus facile de ceux qui veulent — nous citions hier l'appel de M. Ferdinand Buisson — établir « la paix à l'école » par « le respect scrupuleux de la liberté de conscience ». Malheureusement les Mignot sont rares; et malgré que le discours de l'archevêque d'Albi soit le plaidoyer le plus solide, et certes le plus habile, qui ait été prononcé sur cette question du côté catholique, on a quelque raison de supposer que dans les milieux ecclésiastiques on ne voudra pas en comprendre la haute leçon de politique et de libéralisme.

LA SEMAINE SOCIALE DE SAINT-ÉTIENNE

Un prêtre, M. l'abbé Louis Bourbonnais, auditeur habituel des semaines sociales, donne dans l'*Action Française* (15 août), ses impressions sur celle qui vient de se tenir à Saint-Etienne. Nous en reproduisons toute la partie qui est d'intérêt général, heureux de constater loyalement comme lui le progrès réalisé. Les souvenirs du passé qu'il y mêle, et même certaines observations sur le présent, sont un argument de plus en faveur des critiques que nous avons dû émettre plus d'une fois.

Les semaines sociales se suivent, et, comme les années, elles ne se ressemblent pas.

C'est d'ailleurs fort heureux, puisqu'il s'agit de noter un progrès.

A Rouen, c'était le triomphe de la *démocratie*. Ce mot revenait à tout instant sur les lèvres des orateurs.

On se souvient du discours retentissant, dans lequel M. l'abbé Thellier de Poncheville célébrait les gloires et la douceur du *fait démocratique* et disait leurs vérités aux attardés des régimes disparus. Cet excellent prêtre répéta vingt fois la même chose sous une forme différente. Et son auditoire nombreux exultait.

On n'a pas oublié davantage le pilori dressé par M. l'abbé Sertillanges pour les royalistes antisociaux du coup de force.

Quand un professeur prononçait le nom de M. l'abbé Lemire ou de M. Marc Sangnier, c'était des applaudissements sans fin, du délire.

L'Univers et l'*Action Française*, en dépit de leur attitude très différente sur un point essentiel, étaient mis dans le même sac que la *Correspondance de Rome* et voués aux gémonies.

C'est que la majeure partie de l'auditoire était composée de sillonnistes ardents.

Les directeurs de la Semaine Sociale le savaient fort bien, et, tout en déplorant certaines de leurs tendances et de leurs erreurs, ils se gardaient de les combattre et ne perdaient, au contraire, aucune occasion de les caresser.

On sentait un courant d'hostilité hargneuse contre toute la politique du grand Pontife régnant. En de nombreux groupes, on ne craignait pas de le juger sévèrement et on prenait plaisir à l'opposer à Léon XIII, contre lequel toute réserve était déclarée charitablement scandaleuse.

Le noble Pie X était un Pape antisocial, qui décourageait les meilleures volontés, détruisait d'un geste les efforts passés et empêchait les moissons de l'avenir.

Les syndicats professionnels, d'inspiration et d'allure nettement catholiques, étaient considérés comme les folles rêveries d'un cerveau obscur. Et, par un prodige de contradiction, les plus irrespectueux assuraient, confidentiellement, tenir de source sûre que le Sillon avait la faveur de Rome, qu'il interprétait à merveille les enseignements sociaux les plus récents...

Le modernisme lui-même était une invention du Souverain-Pontife. En tous cas il n'existait pas en France. La race des prêtres qui célèbrent sans foi le Saint-Sacrifice, était un mythe de mauvais goût. Décidément, la Ville Eternelle était sans tête.

Je n'exagère pas. J'attenue plutôt. J'ai entendu toutes ces misères, et, aujourd'hui encore, j'en ressens l'amertume dans mon cœur de prêtre romain.

Il est juste de reconnaître que cet état d'esprit n'était point officiel. Mais aucune parole lancée de la tribune ne le décourageait. Au reste, les organisateurs de la Semaine Sociale avaient conscience très nette de n'être pas en communion d'idées parfaite avec le Vatican. Ils attendaient, dans une cruelle angoisse, la réponse du Pape au télégramme qu'ils avaient envoyé sans bruit... Et si courte et si suggestive que fût la bénédiction pontificale, elle procura un immense soulagement...

Ces lignes ne sont pas d'un adversaire des Semaines Sociales, mais d'un témoin fidèle, qui avait attendu d'elles une meilleure attitude : plus de fermeté et de doctrine du côté des professeurs; plus de retenue et de discipline de la part des élèves.

Son vœu s'est à peu près réalisé à Saint-Etienne, et il est heureux d'en témoigner ici.

La Lettre de Pie X sur le Sillon, chef-d'œuvre d'analyse et de synthèse, a mis en pleine lumière des erreurs incontestables, mais déguisées sous un flux de paroles ou voilées par des réticences. Elle a fait le procès définitif des nouveautés téméraires et loué l'excellence de la voie traditionnelle. Son argumentation est si puissante qu'on passerait pour un nigaud à s'essayer de la discuter. Aussi, chacun veut-il avoir toujours pensé comme le docteur souverain.

Il était temps, répète-t-on partout — de bon ou mauvais cœur — de mettre un terme à des erreurs indéfinies, sans cesse renouvelées, à peine conscientes et d'autant plus dangereuses.

Néanmoins la conversion des égarés de la démocratie n'est pas si complète qu'on aimerait à le croire. Le sillonisme n'est pas mort.

Un tout petit fait, qui ne passa point inaperçu, montre que les passions ne sont qu'endormies. Les disciples de M. Marc Sangnier gardent une dignité prudente, voilà tout. Mais quand le cœur peut manifester impunément, il ne laisse aucun doute sur ses attaches.

M. Georges Renard ayant rappelé l'initiative de « son ami » à propos du « pain de jour », ce fut une tempête inouïe d'applaudissements.

L'Action Française a loué l'innovation du directeur de la *Démocratie;* le signataire de cet article la trouve intéressante et généreuse. Elle mérite d'être applaudie. Mais de l'aveu de plusieurs manifestants, il s'agissait moins d'applaudir un acte social de Marc Sangnier que tout Sangnier, tel qu'il est, c'est-à-dire bien peu changé... et précisément à cause de cela...

Il est juste, toutefois, de dire que les organisateurs de la semaine sociale ne paraissent pas très contents de cette démonstration nullement équivoque.

Dans une louable pensée d'union, ils choisirent des orateurs de différents groupements de catholiques sociaux et ils s'appliquèrent à confier des sujets innocents aux suspects.

Après tout, les professeurs ne sont pas responsables des gestes et des paroles de l'auditoire. Ils feraient bien sans doute d'user de leur réelle autorité pour le modifier. Mais tous les hommes ne comprennent pas la sagesse de la même façon. On ne saurait leur en vouloir.

Les organisateurs se sont d'ailleurs engagés dans une voie nettement romaine. Le chef de l'Eglise ayant parlé « ferme et clair », comme on dit à l'*Univers,* ils ont obéi filialement. Ils n'ont plus opposé Léon XIII à Pie X, en taisant le nom de celui-ci, en invoquant sans cesse la doctrine de celui-là.

Ils se sont aperçus que cette doctrine ne variait pas de pontife à pontife, qu'elle était seulement précisée avec le temps et débarrassée des fausses interprétations.

Le Pape régnant a reçu les mêmes témoignages d'admiration que son prédécesseur. On fit même preuve d'un certain courage en rappelant opportunément, plusieurs fois, la lettre du 25 août 1910, devant de nombreux sillonistes, qui se taisaient, mais qui auraient préféré le silence sur ce document humiliant pour eux.

Et, constatation plus étonnante encore, il ne fut pas une seule fois question de *démocratie.*

On parla bien d'amour pour le peuple, que nous aimons nous aussi; mais on ne se gêna pas de lui dire ses vérités, comme aux capitalistes. Et, encore un coup, le mot : *démocratie, le fait démocratique* ne furent pas allégués une seule fois. Pourtant si : M. l'abbé Sertillanges ayant déclaré que la justice en politique voulait que l' « autorité soit un service d'amour dévoué appelé l'amour soumis », ajouta que s'il voulait approfondir la ques-

tion, il devrait « révéler plus d'une tare dans le *régime démocratique* »...

Sa belle définition convenait essentiellement, en effet, à la Monarchie.

Il y a une distance précieuse entre ce langage et celui que le même orateur tenait l'an dernier; entre cette sage abstention de politique républicaine — de tous les professeurs — et les dithyrambes démocratiques, aujourd'hui démodés, de M. l'abbé Thellier de Poncheville.

On sait maintenant qu'il y eut et qu'il y a d'excellents régimes monarchistes et que la démocratie a des *tares*.

On le savait sans doute naguère; mais les conférenciers parlaient comme s'ils l'ignoraient. Pie X ayant rappelé cette vérité salutaire, ils la reconnaissent. Prudence, disent les uns. Bon sens, pensons-nous. L'erreur n'est pas toujours triomphante...

Au cours de cette dernière *Semaine*, la malfaisance et les bienfaits de l'argent ont été solidement démontrés.

L'emploi *social* et *patriotique* des capitaux fut ardemment conseillé.

La hiérarchie de l'amour a été théologiquement établie.

Un patriotisme éclairé mit au second rang l'internationalisme.

Il fut éloquemment prouvé que la question sociale ne serait résolue que par l'Eglise et l'Etat. L'action convergente de ces deux puissances est nécessaire.

La première, religieuse et morale, apaise les haines, détruit l'égoïsme, suscite l'amour, ordonne la justice.

Le seconde, plus terrestre, assure par des lois opportunes le triomphe des idées sociales chrétiennes. Elle organise les classes et le travail, ou plutôt, elle préside à leur organisation, la dirige et la protège.

L'accord de ces deux puissances, qui tiennent leur pouvoir de Dieu même, est donc indispensable pour établir une base sociale juste et durable.

Parmi les leçons professées à Saint-Etienne, celle de M. l'abbé Sertillanges, sur la *Justice chrétienne*, a soulevé des critiques dans la presse religieuse. Le subtil et disert orateur a repris le fameux thème : *justice et charité*, question fondamentale dans les rapports sociaux. Il n'est personne qui ait oublié les discussions interminables auxquelles elle donna lieu, et dont fut cause l'obstination des démocrates chrétiens à confondre deux vertus si distinctes. On sait que cette confusion fut un des principes les plus féconds de leurs erreurs. Il semblait que la question n'eût plus besoin d'être élucidée, après les enseignements de Léon XIII et de Pie X, depuis l'Encyclique sur la Condition des ouvriers, jusqu'à la lettre sur le *Sillon*, où cette distinction, avec ses conséquences sociales, est si clairement et si fermement maintenue, tout en marquant les rapports. Le P. Sertillanges a jugé bon de la reprendre et paraît s'être proposé surtout de réduire autant que possible le vieux dualisme. « En tête des vertus, il faut la justice. La charité, ou fraternité organique en Dieu, voilà la justice. La charité, ressort principal, juge la justice. Justice dans la charité, de la charité. La fraternité en Dieu est la base sociale. *La justice est une sorte de moyen inférieur, qui intervient comme déficience d'unité.* La justice n'est ni première, ni indépendante, elle procède de la charité. La justice chrétienne, c'est l'organisation de l'amour. »

Voici l'analyse de ce discours que donne le correspondant de l'*Univers*, (7 août).

« L'usage courant prête souvent au mot « justice » un sens étroit qui en diminue la valeur sociale et met son contenu en opposition formelle avec l'Evangile.

La charité, à son tour, en vient à signifier je ne sais quelle concession hautaine ou pitoyable de celui qui possède à celui qui ne possède pas, de celui qui est orgueilleux à celui qui est lâche.

La justice chrétienne relève ces deux notions mutilées. Elle incorpore la charité, sous le gouvernement de cette dernière.

La charité, pour le chrétien, n'est pas une bienveillance ou une bienfaisance quelconque; c'est notre unité fraternelle en Dieu et dans le Christ. Et un tel fait, une fois admis, se présente évidemment comme le fondement de l'ordre social. Toute justice prétendue qui le méconnaît ne sera à nos yeux qu'une fausse justice. Celle qui en tiendra compte, deviendra par là même un amour appliqué, une fraternité en matière de distribution ou d'échange.

Il ne faut donc pas dire, comme y invite le vieux dualisme « justice *et* charité ». Mais : justice *dans* la charité; justice de la charité. Au vrai, la justice chrétienne peut se définir, selon le mot d'Augustin : l'*organisation de l'amour*.

Il sort de là une foule de conséquences :

Contre l'économie « orthodoxe », on dira : nulle convention soi-disant réelle ne peut abstraire de la qualité fraternelle des personnes; refuser d'avoir égard à leurs besoins, à leur dignité, à leur moralité, à leur délicatesse.

Dans l'ordre public, les rapports politiques, les rapports de groupes sociaux, classes, sexes, catégories de faibles ou de forts, d'innocents ou de coupables, les rapports internationaux, eux aussi, seront profondément affectés par la conception chrétienne d'une justice fraternelle.

Celle-ci repose sur le Dieu, père de l'Evangile, et l'Evangile n'ayant d'organe autorisé et régulièrement opérant que l'Eglise, celle-ci est accusée bien à tort par les socialistes d'esquisser en ce moment une manœuvre, en s'inquiétant d'action sociale. Il y a là pour elle une question éminemment doctrinale ».

Sur quoi le même correspondant fait ces remarques :

M. l'abbé Sertillanges, professeur à l'Institut catholique de Paris, a, certes, beaucoup de talent. Grande facilité d'élocution, prodigieuse richesse de vocabulaire, habileté philosophique, érudition, telles sont ses qualités éminentes. Mais nous avons le devoir de faire des réserves sur sa théologie, du moins quand il s'agit de la *justice chrétienne*.

Pour lui le vieux dualisme Justice et Charité *exprime mal la pensée chrétienne et tend à mutiler à la fois l'idée de charité et l'idée de justice*.

Mon Dieu! Léon XIII n'était pas du moyen âge et il trouvait, comme saint Thomas, ces concepts différents, complets et clairs.

Un théologien indiscuté de la Semaine sociale partageait cette opinion, sans la dissimuler à personne. Il trouvait même que M. l'abbé Sertillanges avait dû se livrer à une « gymnastique étonnante » pour prouver sa manière de penser. Ceci dit, reconnaissons le magnifique succès du conférencier, non seulement pour les qualités que nous avons admirées, mais pour ses idées souvent belles et toujours généreuses.

Le *Nouvelliste de Lyon* ayant émis quelques observations analogues à celles-ci et rappelé la distinction affirmée par les enseignements

du Saint-Siège a reçu de M. l'abbé Sertillanges la lettre qu'on va lire, (15 août) :

Monsieur,

Un de vos correspondants, se faisant juge d'un cours de la « Semaine Sociale » qu'il n'a pas entendu, trouve bon de cueillir, dans un résumé de journal, une phrase isolée, qu'il essaie d'opposer à une phrase du Pape.

Vous l'y aidez, en déclarant qu'il y a entre la parole de Pie X et la mienne « une antithèse qui saute aux yeux ».

Permettez-moi, monsieur, de regretter des procédés par trop superficiels et injustes. Ce qui « saute aux yeux », c'est quelquefois de la poussière.

Pie X veut qu'on distingue la justice et la charité. Je ne veux pas qu'on les sépare. Rien de plus facile à concilier que ces deux choses-là.

L'Evangile nous enseigne qu'en l'amour de Dieu et du prochain sont contenus la loi et les prophètes : donc aussi la justice. Or, dans ce monde des essences, ce qui se trouve contenu en autrui, et qui n'est donc pleinement soi-même qu'en autrui, peut bien s'en distinguer encore; mais ne saurait s'en séparer sans mourir. C'est tout ce que prétendait ma thèse.

J'ai dit et je répète que la justice bien comprise n'est qu'un reflet de la charité bien comprise. Ce reflet se distingue d'autres reflets et se distingue aussi de sa source; mais il ne s'en sépare point, et il en participe comme le rayon participe de l'astre.

Il est possible que cela paraisse subtil à votre correspondant; mais j'ai fait voir qu'il en sort de graves conséquences, dans tous les ordres.

Enumérer ces conséquences en ce qui concerne l'ordre social, c'était le but de mon travail. Si votre ami s'y était rapporté, ou s'il avait eu la patience de l'attendre, il se fût évité et vous eût évité des mots inutiles.

Votre publicité ne se propose sans doute pas de soulever des conflits, mais de répandre des vérités et d'exercer des justices.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

SERTILLANGES,
Professeur à l'Institut Catholique de Paris.

Le *Nouvelliste de Lyon* fait cette réponse :

La réplique est facile.

M. l'abbé Sertillanges pouvait contester l'exactitude du résumé que l' « Univers » faisait de son cours professé à la Semaine sociale de Saint-Etienne. Il ne l'a point fait; il tient ce compte rendu pour substantiellement exact. Donc la contradiction que nous relevions entre son cours et les enseignements de Pie X existait bien, et nous pouvons dire aujourd'hui que sa lettre la confirme et l'aggrave.

« Pie X, dit-il, veut qu'on distingue la justice et la charité. Je ne veux pas qu'on les sépare ». Et M. l'abbé Sertillanges ajoute que « rien n'est plus facile à concilier que ces deux choses-là ». Là dessus il s'embarque pour « le monde des essences ». A-t-il donc parlé pour être compris ou pour ne pas l'être?

En tout cas, la justice est une vertu cardinale; la charité, une vertu théologale; tout le monde sent aussi que le domaine de l'une est autrement étendu que le domaine de l'autre; tous les hommes, enfin, à quelque école qu'ils appartiennent, *professent que l'Etat a le devoir et la mission* de faire respecter la justice, tandis qu'on ne lui reconnaît pas qualité pour

exiger la charité. Le Pape lui-même indique cette différence essentielle et pratique en notant « qu'il n'y a lieu à revendication que lorsque la justice est violée », si bien que cette conclusion marque encore plus profondément la séparation qu'il avait faite de l'une et de l'autre.

Cela dit, comment la justice serait-elle, au dire de M. l'abbé Sertillanges, « un reflet de la charité », puisque logiquement et naturellement elle la précède? Comme si le reflet pouvait précéder la lumière! ou l'écho, précéder la voix!

Au fond, ce n'est point une question de mots, sans quoi nous n'aurions point accueilli la critique faite de M. l'abbé Sertillanges. Outre l'intérêt qu'il y avait à rappeler une règle posée par le Saint-Siège il faut se souvenir que le refus de séparer la charité d'avec la justice aurait cette conséquence que l'Etat, gardien incontestable de la justice, serait par cela même constitué gardien aussi de la charité, pour les faire exercer l'une et l'autre par la contrainte des lois et des tribunaux. Or, cela n'est vrai que de la justice, mais est faux de la charité.

Autant qu'on en peut juger sans avoir sous les yeux le texte authentique et complet du discours, il semble bien, d'après l'analyse de l'*Univers*, où M. l'abbé Sertillanges ne relève pas d'inexactitude, que sa manière de « ne pas séparer » consiste à ne pas distinguer suffisamment. La conciliation serait alors poussée bien loin. Les reflets qu'il fait adroitement miroiter n'empêchent pas de trouver obscur le fond qui devrait être parfaitement éclairé. Les conséquences de sa doctrine, en ce qui concerne l'ordre social sont graves, comme il le dit, plus graves même que peut-être il le suppose, car, à moins que la justice sociale ne doive être distinguée de la justice chrétienne telle qu'il la définit, elle serait bien près d'emporter les obligations de la charité, non seulement pour l'individu, mais même pour l'Etat qui a charge de la faire pratiquer et qui deviendrait le régulateur de l'une et l'autre vertu (1).

LES CATHOLIQUES ET LES RETRAITES OUVRIÈRES.

L'Action catholique française (août 1911) publie un excellent article de M. Hubert-Valleroux sur cette question. Nous le publions comme supplément à ce que nous en avons déjà dit. Il ne faut pas se lasser de mettre en évidence l'illusion et l'erreur inexcusables des associations comme la *Jeunesse catholique* ou l'*Action libérale* et généralement de l'école qui aime à se parer du nom de « catholique sociale ». C'est un nouvel exemple de leur tendance à se rapprocher du socialisme en croyant prendre en main les intérêts de la classe populaire et à favoriser l'étatisme, contrairement aux principes d'une saine action sociale. Erreur qui devient une aberration dans l'état présent de la France. C'est en s'engageant à fond pour une loi de surenchère démocratique, masquant un ignoble bluff électoral, dont l'effet direct

1. Le P. Sertillanges a depuis envoyé une nouvelle lettre d'explications à l'*Univers*. Elle n'ajoute rien à la précédente, mais donne au rédacteur de ce journal l'occasion d'affirmer l'exactitude de ses notes prises en séance et l'appréciation conforme d'autres théologiens auditeurs.

sera de tuer l'esprit d'épargne et d'économie chez l'ouvrier et le paysan que cette école prétend relever leur dignité. Est-ce là l'action catholique sociale? Que les « catholiques sociaux » parlent, s'il leur plaît, pour leur compte personnel; mais qu'ils aient au moins la prudence de ne plus compromettre les autres avec eux et cessent de clamer, comme ils l'ont fait, dans l'espoir de gagner la faveur du prolétariat, que *les catholiques* sont pour cette duperie et cette exaction légales.

Nous assistons, en ce moment, à un bien singulier, mais bien peu édifiant spectacle. Notre parlement a voté l'an dernier une loi (elle porte la date du 10 avril 1910) dite des retraites ouvrières et paysannes. Les membres du susdit parlement, en votant cette loi, étaient convaincus, comme le gouvernement l'avait été en la proposant, qu'ils comblaient les vœux des ouvriers et des paysans, c'est-à-dire de la grande masse des électeurs, et c'est pourquoi la loi dont il s'agit a été votée par la Chambre à l'unanimité moins cinq voix. Voici venue l'heure de l'application; ô surprise! ceux pour qui on avait fait la loi n'en veulent pas! On les croyait ravis, parfaitement heureux; point du tout, ils sont mécontents! Ils ne veulent pas de la loi; du moins la grande majorité n'en veut pas. Et pourquoi n'en veulent-ils pas? Parce que, disent-ils, nous nous défions du gouvernement, nous n'avons pas confiance en lui!

Arrêtons-nous un instant, lecteurs, sur cette très nouvelle et très heureuse disposition des citoyens français. Ils n'ont pas confiance dans le gouvernement! Les Français qui, jusqu'ici, regardaient le gouvernement, quel qu'il fût, comme une seconde Providence, qui lui apportaient leurs épargnes avec enthousiasme, qui le priaient, le suppliaient de les accepter, les voilà qui n'ont plus confiance! Nous ne voulons pas, disent-ils, lui remettre notre argent; nous ne savons ce qu'il en fera. Au moins la spoliation du milliard des congrégations religieuses a contribué à ouvrir les yeux, à faire comprendre aux admirateurs quand même du gouvernement qu'il n'était pas la vertu incarnée.

Telle est la situation et alors que font certains catholiques, de ceux surtout qui prennent le nom de « sociaux »? Ils viennent au secours du gouvernement! Ils font campagne en sa faveur! Ils viennent dire aux ouvriers, aux paysans : vous vous défiez du gouvernement? Vous avez bien tort! Comment pouvez-vous croire que le gouvernement, qui a saisi et spolié les biens des congrégations, les fondations des catholiques, soit capable de saisir aussi les versements que vous ferez en vue des retraites? Le passé vous répond de l'avenir; il a spolié dans le passé, il ne peut être que très honnête, très désintéressé dans l'avenir!

M. Piou ne disait-il pas au récent Congrès de l'*Action libérale*, en parlant de ces retraites ouvrières : « Nous devons exécuter la loi à quelque condition que ce soit »? Le journal la *Démocratie* qui rapporte ces paroles (n° du 10 juin) nous assure qu'il fut « applaudi à tout rompre ».

On peut bien trouver qu'avec la tournure que prend notre législation et avec l'esprit qui l'anime, étant donnée, d'autre part, la pusillanimité des électeurs à l'égard du gouvernement, il y a mieux à faire, lorsqu'on exerce quelque influence par son nom et par sa parole, qu'à prôner la soumission quand même à la loi (1).

1. Le susdit Congrès a émis le vœu « qu'on ne devait pas se laisser arrêter par la nécessité de faire des versements dans les caisses de l'Etat ».

Qu'a-t-elle donc, cette loi des retraites ouvrières, de si admirable pour qu'on la défende ainsi? pour qu'on s'empresse de procurer son exécution malgré les intéressés? Elle aura, si elle est exécutée, le résultat le plus funeste; elle tuera l'esprit de prévoyance et d'épargne, car elle dira en clair langage à ceux qui appartiennent aux populations laborieuses : inutile de vous préoccuper de l'avenir, de songer à vos vieux jours; l'Etat est là qui prévoit pour vous. En même temps qu'il prélève un peu sur vos salaires, il prélève sur vos patrons et sur vos maîtres qui, eux, n'ont droit à rien, il prélève surtout sur les contribuables qui, eux aussi, versent sans compensation. Admirez donc cet Etat bienfaisant qui tond les autres à votre profit et ne songez qu'à dépenser vos gains au jour le jour, ainsi que vous le conseillait judicieusement M. le ministre Viviani. Et puis, au jour du vote, n'oubliez pas cet Etat qui vous donnera la manne quotidienne.

Nous n'ignorons pas ce que disent les défenseurs de la loi : L'épargne? La prévoyance? est-ce que les ouvriers connaissent cela? Il faut leur apprendre de force à être prévoyants. Il est bien entendu que cela se dit dans le creux de l'oreille; on n'ira pas le dire aux « assujettis », on les ménage trop pour cela; on n'irait pas, devant eux, parler aussi franchement sur leur compte.

La vérité est que si les ouvriers des grands centres, ceux des agglomérations ne pratiquent guère, en effet, l'économie, — et la cause en est pour une bonne part, on peut le remarquer en passant, dans le grand nombre des institutions de secours sur lesquels ils comptent — par contre l'épargne se trouve encore et fort heureusement, chez les salariés des campagnes, au moins dans une bonne proportion. Elle se trouve surtout dans la classe des domestiques. Sur ceux-là, la loi des retraites aura le plus néfaste effet. Elle détruira cette précieuse vertu de prévoyance qui les distingue encore. Pourquoi prévoir et pourquoi se priver lorsqu'on doit avoir une rente de l'Etat? On rendra notre pays semblable, sous ce rapport, au pays anglais où les ouvriers gagnent plus que sur le Continent et n'épargnent pas parce que l'assistance légale est là et qu'ils répètent la fameuse chanson : Au diable le souci! au diable le soin de l'avenir! la commune *(parish)* est là pour nous aider!

Et voyez comme cette loi est odieuse sous toutes ses faces! Elle ne s'est pas contentée de mettre une contribution nouvelle sur les patrons et sur les maîtres, puisqu'ils doivent faire un versement égal à celui de leurs salariés; elle les transforme en percepteurs forcés de l'impôt. Elle prétend les obliger à retenir de force à leurs salariés la portion de salaire que ceux-ci doivent verser pour la retraite. On veut bien nous assurer que cette retenue forcée pratiquée sur le salaire de « l'assujetti » (c'est le nom donné par la loi aux salariés soumis à la loi; un nom qui sonne bien, n'est-ce pas? cent vingt ans après la Révolution française) contribuera à resserrer les liens entre les ouvriers et leurs patrons ou maîtres. Le lecteur appréciera la valeur de l'argument.

On ajoute, il est vrai (*on*, ce sont les admirateurs de la loi) : le lien entre les classes ne viendra pas du prélèvement sur les salaires, il viendra des caisses autonomes que nous allons créer pour l'exécution de la loi, afin de ne pas avoir à verser nos fonds dans les caisses de l'Etat.

Des caisses autonomes? Quelle illusion! Le nom est dans la loi, c'est vrai! Mais la chose y est-elle? La loi porte ceci : art. 15. « Pour l'application de la présente loi, la gestion financière des divers organismes visés à l'article précédent (l'article 14 énumère les diverses sortes de caisses aux

quelles on veut bien donner le nom d'autonomes) est confiée à la Caisse de Dépôts et Consignations qui effectuera gratuitement leurs placements ». Voilà qui est assez clair et qui signifie très nettement que les fonds et les titres seront déposés à la Caisse des Consignations, et seront administrés par cette Caisse; ils ne seront pas à la disposition de ceux, « assujettis » ou « patrons », qui les fourniront. Mais alors où est l'autonomie? D'abord un compte spécial sera ouvert à chacune de ces caisses et puis le personnel desdites caisses aura, par l'intermédiaire de ses représentants, le droit d'opter pour le placement de ses fonds entre diverses sortes de valeurs énumérées dans la loi et encore dans une limite assez étroite. Le tout sous la double surveillance du ministre du travail et de celui des finances, car on craint toujours que les susdites caisses aient quelque ombre d'indépendance; on voit qu'il y a été pourvu.

On assure aujourd'hui que certaines de ces caisses prétendent conserver par devers elles leurs fonds et leurs titres et pourraient compter sur le consentement administratif. Disons, si le fait est exact, sur la tolérance administrative. Seulement elle durera ce que durent les tolérances, autant que les bonnes dispositions des hommes en place; on aurait grand tort de s'y fier.

De plus, qui garantit le contenu de ces caisses contre la spoliation officielle? Le gouvernement du premier Empire a saisi la caisse des invalides de la marine en 1810, parce qu'il avait besoin d'argent. Le gouvernement du second Empire a saisi en 1853 les caisses des fonctionnaires civils (l'Etat alors ne leur donnait point de pensions), non pas qu'il en eût vraiment besoin, mais parce qu'un gouvernement résiste mal à la vue d'une caisse, passablement garnie et anonyme. Remarquons ceci : un gouvernement hésitera toujours à saisir le bien d'un particulier, mais il n'hésitera pas à saisir une caisse qui n'appartient à personne spécialement. Or, notre gouvernement n'a point montré jusqu'ici une vertu particulière supérieure à celle des gouvernements précédents, ni une horreur spéciale pour prendre le bien d'autrui. Ce qu'ont fait les gouvernements précédents, il peut le faire. Lors donc que ces caisses de retraites contiendront quelque chose, que ces fonds ou titres soient dans un local ou dans un autre, ce contenu sera bien aventuré.

***

Venons maintenant à un côté bien grave de la question et dont les partisans de la loi ont soin de ne jamais parler. Lisez, en effet, les articles écrits par les « catholiques sociaux » et ils sont nombreux; écoutez leurs discours, jamais vous ne les entendrez parler de la question, indispensable pourtant à examiner, des « voies et moyens ».

Les ressources destinées à payer les pensions doivent être, en effet, fournies par trois sources; cotisations des salariés ou pour parler comme la loi, des « assujettis »; cotisations des patrons; subventions de l'Etat.

Les « assujettis » doivent verser : les hommes, 9 fr. par an; les femmes, 6 fr; les mineurs de 18 ans, 4 fr. 50. Les patrons ou maîtres font un versement égal et tout cela est capitalisé au fur et à mesure. Mais on conçoit que le tout fasse un petit chiffre. L'assujetti-homme, lorsqu'il a droit à sa pension, c'est-à-dire normalement au bout de trente ans, aura subi des retenues montant en tout à 270 francs. On aura capitalisé cela, mais avec le taux actuel d'intérêt, le résultat sera faible, car la capitalisation n'opère les prodiges quelquefois cités qu'après longtemps. Il aura droit alors à une pension pouvant dépasser 400 francs. Et cette pension, il peut la

toucher vingt ans, davantage même, et il aura, même avec la capitalisation, fourni de quoi payer à peine un an et demi de pension!

Qui donc fera la différence, c'est-à-dire qui fera les autres années de pension? Ce seront les versements des patrons et de l'Etat, ou pour parler plus justement, des contribuables. On voit combien est faible la contribution des intéressés et comment la loi dont il s'agit est vraiment une loi d'assistance. Elle l'est si bien que les salariés âgés de 65 ans toucheront de suite 100 francs de pension sans avoir versé un centime. Ceux âgés de 64, de 63 ans toucheront aussi 100 fr. de pension après avoir versé 9 fr. et 18 fr. Les pensionnés des années suivantes auront versé quatre, cinq, six fois 9 fr. et toucheront leurs 100 fr. annuels. C'est donc de l'assistance au premier chef, et pour parler franchement, c'est une loi de réclame électorale. Il ne faut pas beaucoup d'éloquence pour faire comprendre aux intéressés que le sort qu'on leur réserve est fait surtout avec l'argent d'autrui, celui du patron et celui des contribuables. Aussi c'est merveille d'entendre les hommes des partis les plus opposés s'écrier à l'envi : « Ouvriers! c'est nous qui avons eu l'idée de vous faire ainsi des retraites et de vous en faire surtout avec l'argent des autres. Et cela, vous pouvez l'exiger, c'est un droit pour vous! » Certes, ce n'est pas une leçon de dignité donnée aux travailleurs et ce n'est pas ce qui contribuera à relever leur mentalité atteinte.

Tel est donc bien — et il faut insister là-dessus — le caractère de la loi : ce sont des libéralités faites annuellement à une certaine catégorie de citoyens avec l'argent des autres. Pour ceux qui doivent toucher, c'est incontestablement avantageux au point de vue matériel — nullement au point de vue moral. Mais qui donc s'inquiète de ceux qui auront à payer sans rien recevoir?

Les patrons? Ils doivent doubler le versement de leurs salariés et il n'y a personne qui ne trouve cela très naturel. Les lois annuelles de finance augmentent leurs charges, la loi sur les accidents du travail les a fortement accrues et l'augmentation se fait de plus en plus sentir chaque année : qu'importe? Ne sont-ils pas tous très à leur aise? Et ce nom de patron ne veut-il pas dire : caisse toujours pleine? En effet, les grands industriels et commerçants paieront facilement, mais la charge des moyens et des petits surtout sera écrasante, parce que leurs gains sont aléatoires et parfois infimes ou nuls. On affecte en ce moment de s'intéresser au sort des artisans petits ou moyens, et voici que l'on imagine pour eux une nouvelle charge.

Et les contribuables ordinaires, c'est-à-dire nous tous qui ne sommes pas salariés? C'est sur nous que tombera la charge et une charge que rien ne limite. La contribution des salariés est limitée et modeste, on l'a vu. La contribution des chefs d'exploitation est fixé aussi, celle des contribuables est illimitée.

Ce sont eux et eux seuls qui vont dès le début payer les pensions de 100 francs. Et ensuite? Ils paieront seulement 60 francs par an pour chaque pension servie, nous dit le texte. Ah! le bon billet que nous avons là! La loi entre à peine en vigueur que déjà on songe à en augmenter la charge! La Chambre, avant de se séparer, a voté une résolution portant que les pensions devaient être acquises à 60 ans au lieu de 65. Voilà qui diminue le versement des ouvriers et accroît du même coup celui des contribuables. Et ceci n'est que le commencement.

Car il faut bien le remarquer : les socialistes qui se montrent irrités contre la loi ne s'attaquent pas du tout à son principe. Donner des retrai-

tes à tous les salariés est à leurs yeux, chose excellente; c'est, disent-ils, une dette de Société, mais ils trouvent que la loi a été trop chiche. D'abord elle exige un versement de l'ouvrier, cela ne doit pas être; à l'Etat seul de payer. Ensuite les pensions sont acquises trop tard; même 60 ans, c'est trop tard; puis les sommes promises sont trop minimes; le *maximum* actuel (environ 400 francs) doit être un *minimum*.

On va dire que tout cela est excessif, inadmissible! Excessif, oui! Mais inadmissible, non! Rien n'est inadmissible en un pays de suffrage universel. Sous un régime démocratique, la surenchère électorale est toujours ouverte. On vient de le voir à la Chambre.

Les partisans de l'augmentation des pensions ont d'ailleurs des arguments très logiques. Voyez, disent-ils, les pensions des fonctionnaires et même des ouvriers de l'Etat; elles sont bien au-dessus de celles concédées par la loi de 1910; que fait-on de l'égalité? Est-ce que le parlement n'a pas obligé récemment les Compagnies de chemin de fer à augmenter les retraites de leur personnel, déjà bien supérieures aux retraites promises par la loi de 1910? Aussi lorsque dans une assemblée quelconque on propose d'accroître le montant des retraites légales, la proposition est acclamée et souvent votée à l'unanimité. Parmi les assistants, les uns se disent : nous en profiterons, les autres ont le cœur sensible et voteront toujours toutes les subventions qu'on proposera en faveur des « pauvres ouvriers ».

Au milieu de ce bel engouement, il y a quelqu'un à qui l'on ne pense jamais, c'est celui qui doit payer, c'est le contribuable. S'agit-il d'une dépense nouvelle, d'une augmentation de dépense? Oui, oui! Mais vient-on dire : cela va coûter cher, on est considéré comme un homme extraordinaire, étrange et pour parler le langage moderne, comme un « gêneur ». La dépense? est-ce que cela compte? Quelle singulière idée de s'arrêter à cela? Il ne me souvient pas d'avoir jamais vu un catholique « social » s'inquiéter de cette infime question. Lorsqu'elle est alléguée, ou les admirateurs de la loi ne daignent pas s'y arrêter, ou bien ils répondent majestueusement qu'une telle considération ne doit pas entrer en ligne de compte.

Serait-il permis au plus humble des contribuables d'élever ici la voix au nom de ses frères par trop méprisés?

Le budget de 1911 qui vient d'être voté s'élève à 4 milliards 386 millions et demi, ce qui veut dire que nous avons commencé et que nous continuerons à verser cette somme, mais c'est la part du gouvernement central. Les départements et les communes vont lever sur nous au moins treize cents millions. Pour obtenir cette énorme somme, il a fallu pressurer le contribuable de toutes les manières. Je puis citer le cas de deux enfants — deux orphelins — qui ayant à toucher une succession de cent mille francs, leur unique avoir, ont payé 20.000 francs de droits de mutation. Si je cite ce fait, c'est que les socialistes ont désigné les successions comme devant fournir le montant des retraites ouvrières indéfiniment accrues. On trouve des âmes honnêtes qui s'irritent de telles confiscations (c'est le seul mot qui convienne), et qui, en même temps réclament sans cesse de nouvelles dépenses, sans songer aucunement que lorsqu'on vote des dépenses, il faut ensuite voter des recettes, c'est-à-dire ici des impôts.

Que pourra bien coûter cette loi nouvelle des retraites ouvrières? Ceux qui l'ont proposée l'ignorent absolument et ceux qui l'ont votée aussi. On a donné quelques chiffres en l'air; on a inscrit au budget de 1911, 34 mil-

lions pour un semestre. On sait bien que ce sera absolument insuffisant, mais on a la ressource habituelle des crédits supplémentaires. Et ensuite? Les retraites des fonctionnaires instituées en 1853 devaient, disait le gouvernement d'alors, coûter 29 millions au *maximum*. Elles sont portées au budget de 1911 pour 112 millions et ce sera insuffisant. La loi des retraites aux vieillards qui date de six ans, devait coûter 17 millions par an, chiffre officiel. Elle en coûtera 100 cette année; avis pour les retraites ouvrières. M. Viviani qui, en sa qualité d'ancien ministre du travail, doit avoir des lumières spéciales, disait à la Chambre (9 juin) qu'avec les modifications imprévues, on pouvait compter sur 400 millions par an. Et nous sommes déjà le peuple le plus imposé à proportion!

Jadis une tradition venue d'un commandement de Dieu faisait que les vieillards étaient entretenus dans leur famille même éloignée. D'autre part, les travailleurs même pauvres tenaient à honneur de faire quelque chose en vue de leur avenir. On a remplacé cela par des lois d'obligation et par les mains tendues vers l'Etat. Il est triste de voir trop de catholiques entrer dans cette voie et y pousser, par surcroît, les ouvriers et les paysans.

HUBERT-VALLEROUX.

TOUS LES MOYENS SONT BONS.

Tous les moyens sont bons pour certains adversaires. A propos de notre récent article « une fausse joie des catholiques libéraux », le journal l'*Italie*, de Rome, a l'aplomb d'écrire (1er août) :

« M. Barbier prétend que Mgr Bénigni a été *directeur* de la *Voce* » *della Verità* et qu'il y écrivait *pendant les trois dernières années* » du pontificat de Léon XIII et jusqu'en septembre 1903. Or, si nous » avons bonne mémoire, Mgr Bénigni fut *remercié* au bout d'environ » huit mois de collaboration à la *Voce* qui était si officieuse que le » Vatican la supprima. »

Or, nous mettons l'*Italie* au défi d'apporter un démenti aux assertions suivantes :

1. — Mgr Bénigni est entré à la *Voce della Verità* avec le titre dûment reconnu de rédacteur, en 1900, et il y resta sans interruption jusqu'au mois de septembre 1903.

2. — Durant cette dernière année, il fut, de titre et de fait, directeur de ce journal.

3. — Il en sortit par une démission volontaire, qu'il maintint malgré les instances faites pour l'en dissuader.

4. — Pendant ces trois années, la *Voce della Verità* fut, de notoriété publique, l'organe très officieux du Vatican.

5. — La *Voce della Verità* fut supprimée dix mois après la sortie de Mgr Bénigni, exactement en août 1904.

Comment l'*Italie*, journal qui se rédige à Rome, peut-elle ignorer ces choses; et comment, ne les ignorant pas, peut-elle excuser sa bonne foi?

POUR LES JEUNES FILLES CATHOLIQUES

Cette revue a dû s'occuper récemment des *Annales politiques et littéraires* (15 juillet 1911). Je ne les ai jamais suivies. Mais voici que, pendant une villégiature de vacances, j'en aperçois par hasard un numéro isolé, oublié sur le coin d'un piano. En le parcourant, je trouve, dans la partie littéraire, un fragment d'une pièce de vers intitulée : « La dernière nuit ». Elle chante Alfred de Musset et avait été composée pour être dite à l'inauguration de son buste sur le Cours-la-Reine, à Paris. L'auteur est M. Maurice Magre, dont le nom a été prononcé ici à propos de sa tragédie *L'An mille*, représentée à Toulouse. Voici le fragment que les *Annales* donnent à leur jeune clientèle :

« J'avais fait de ma vie un grand hymne d'amour.
Je rêvais de baisers et d'étreintes splendides.
Aux voix qui n'étaient pas des aveux, j'étais sourd.
Mais j'entends tout, ce soir, couché dans mon lit vide,
Et celles qui disaient devoir m'aimer toujours
M'ont fait avec leurs bras comme un berceau livide.

» O spectres de l'amour, ma chambre est sans lumière
Et je peux clairement vous voir et vous compter.
Quoi ! J'ai versé mes pleurs, mon sang, pour enfanter
Ce peuple pâlissant de formes passagères.
Je n'ai, pour héritage et pour part de beauté,
Que mille souvenirs où je suis solitaire... »

Non, non, ne maudis pas celles qui t'ont aimé
Même si tu les vois tristes, froides et vieilles,
Car elles ont pour nous leur souffle parfumé
Et leur sang frais et chaud court sous leur peau vermeille.
Elles ont rajeuni quand leur nom fut nommé
Dans le pâle matin qui suit ta nuit de veille.

Elles vivent toujours dans le cœur des amants.
Ta main, en les frôlant, fit leur robe immortelle.
Et pour avoir aimé leur visage charmant,
Pour la douceur des soirs que tu vécus près d'elles,
Tu fais les doigts fiévreux s'unir plus tendrement,
L'épaule s'incliner vers l'épaule fidèle.

O Juvénille élan d'un cœur jamais comblé.
Ardeur de savourer le baiser impossible,
Tu ne périras pas, génie irrésistible,
Subtil comme l'éther, nombreux comme le blé.
Tu vis en nous, désir toujours renouvelé,
Pouvoir de se donner qu'ont les êtres sensibles...

Je dois dire que ce numéro, datant du 10 juillet 1910, n'a pas passé sous les yeux de M. l'abbé Lesêtre qui a examiné seulement ceux de l'année 1911, et qu'on ne saurait, en conséquence, lui imputer directement de trouver cela inoffensif, même pour les jeunes filles les plus chrétiennes. Mais, toute question de neutralité religieuse à part.

voilà qui donne une élasticité remarquable au programme de l'*Université des Annales,* invitant les jeunes filles à y goûter « en pleine confiance les belles leçons littéraires et *morales* qu'on y donne, certaines de n'être jamais blessées dans leurs convictions ni dans leur *jeunesse* » et ajoutant qu'elles y viennent « cultiver leur esprit et leur cœur. »

Dans ce même numéro, après cette poésie vient le compte rendu alléchant de deux romans qui suffit pour deviner le profit que les jeunes filles catholiques trouveront à les lire.

La *Foi*, de Palacio Valdès, est un grand roman : on y trouve une peinture de milieu, une étude psychologique de la plus haute crise morale, l'angoisse religieuse, et un drame de passion mystique. Si le mélange de ces éléments divers ne présente pas toujours l'harmonie à laquelle nous sommes habitués en France, l'ensemble n'en est pas moins architectural et puissant et chacune de ces études est, par elle-même, attachante et forte. Cette œuvre, la meilleure de son auteur, peut aussi passer pour une des plus intéressantes de ce roman espagnol dont nous voulons précisément signaler la brillante renaissance.

La dévotion, en Espagne, conserve un caractère qu'elle ne semble plus avoir nulle part ailleurs, au même degré du moins. Elle constitue, principalement dans les petites villes, un groupe social très particulier, tout à fait à part, quasi professionnel, un monde fermé, avec ses grandes dames pénitentes, ses prêtres directeurs, ses prélats, ses salons, ses jolies mystiques. C'est cette peinture du milieu dévot, à Penacosca, que Palacio Valdès a faite avec maîtrise et pittoresque. Il en a fait la douce ambiance, l'aimable et troublante atmosphère de cette double péripétie morale : le doute du père Gil, l'amour d'Obdulia.

Le père Gil a surtout étudié dans des livres et il s'est toujours signalé dans ses études par son intelligence. Il croit cette intelligence absolument sûre d'elle-même et que sa foi peut être fondée en raison. Il est prêt à discuter pour défendre sa croyance. Mais, obéissant à son ardent désir de prosélytisme et à son impérieux besoin d'assurer le salut des autres, il fait la connaissance d'un incrédule ardent et averti. Cet ami malheureux et farouche lui fait lire d'autres livres, *les travaux des historiens sur Jésus, ceux des astronomes sur le ciel.* Une autre conception du monde lui apparaît et le trouble. *Il entrevoit que la foi, pour être solide, ne doit point se commettre à raisonner, ne se démontre pas ; elle vient du cœur, non de l'esprit.* Dans le même temps, la passion qui s'égare d'Obdulia, sa jolie et frénétique pénitente, lui révèle les dangers et les pièges de la chair. Mais, contre tant de menaces, l'âme du père Gil tient bon. Sa candeur et son innocence devant les manœuvres d'Obdulia l'ont même mis en un assez mauvais cas qui fait planer sur lui les plus abominables soupçons, et l'amoureuse éconduite, pour se venger, n'hésite pas à accuser le prêtre et à le faire passer en justice. Des spécialistes trouvent en lui des signes manifestes et naturels de criminalité. Le tribunal des hommes le condamne à quatorze ans, huit mois et un jour de réclusion. Mais, cette condamnation, c'est la délivrance, et, cette cellule, le salut :

« Le ciel riait. Plus joyeusement que le ciel, riait son âme, inondée d'une jouissance enivrante. Dans le fond de son être aussi brillait un azur infini. Depuis que la Grâce l'avait visité, il vivait dans une fête perpétuelle. Ses yeux, illuminés soudain, contemplaient l'univers dans sa nature idéale. Tous

les voiles tendus par la raison étaient tombés à terre : le grand secret de l'existence se révélait à lui avec une clarté et une pureté admirables ».

Dès les premières pages, on comprend l'extrême plaisir qu'un écrivain tel que M. Rémy de Gourmond a pu goûter à la traduction, dans sa belle langue, de la *Gloire de Don Ramire*. Ce livre d'Enrique Larrêta est, en effet, une évocation d'art d'un très grand mérite : elle est somptueuse et riche, variée, émouvante, troublante, d'une forme très belle, et qui fait penser à nos œuvres les plus célèbres du même genre, presqu'à Flaubert. C'est au temps violent de Philippe II. Don Ramire porte dans son sang toute la frénésie trouble de l'époque. Il est fils d'une chrétienne et d'une Maure. Il aspire pareillement à la volupté et au sacrifice, et les fluctuations de sa jeunesse passionnée, du désir farouche à la foi fanatique, sont le thème éclatant du livre. C'est en se dévouant à la cause sacrée, pour remplir une mission qu'il croit divine, qu'il se lia d'une ardeur trop humaine avec Aïssa la Mauresque. Le récit de cette aventure avec l'exquise et mystérieuse jeune fille est *parmi les plus plastiques* que je connaisse. Puis l'ayant abandonnée et même trahie comme renégate devant l'Inquisition, il assiste, lorsqu'elle est brûlée vive, à sa mort héroïque et muette : admirable tableau que cet autodafé...
Sans doute est-il difficile de juger en lui-même le livre d'Enrique Larrêta : il faut le prendre comme nous l'a donné le traducteur. Pour une fois, il est fort possible que le traducteur ait embelli. Rémy de Gourmont est un des plus purs écrivains de cette époque, et, s'il n'est pas connu de tous, il est apprécié des meilleurs : il connaît la langue comme Anatole France. Il est aussi un artiste qui, visiblement, s'est épris du caractère esthétique de l'œuvre à laquelle il a prêté la parure de son esprit et de son goût. La *Gloire de Don Ramire* est un roman espagnol : c'est surtout un très beau livre de Rémy de Gourmont.

Pour un seul numéro, ce n'est pas mal.

ERRATA

Dans le numéro du 15 août 1911 :
Passim : au lieu de Mgr Fruhwirtz, lire : Mgr Frühvirth.
Page 643 : au lieu de Munchener Newerten, lire : Munchener Naschrichten.
Page 647 (20e ligne) : au lieu du cardinal Kopp, lire : le cardinal Fischer.
Page 648 (note) : au lieu de : Corriera della Sierra, lire : della Sera.

Le Gérant : G. Stoffel

IMPRIMÉ PAR DESLÉE, DE BROUWER ET Cie, RUE DU METZ, 41. LILLE. — 9.087

M. BERNAERT
ET "LA MONARCHIE FRANÇAISE"

Lettre ouverte aux Représentants du parti ayant "La Monarchie française" pour organe.

Messieurs,

Je respecte absolument dans tout ce que j'écris les prétentions dynastiques que vous défendez. Elles sont étrangères à mes préoccupations d'écrivain cantonné dans la défense de la vérité religieuse. Mais je crois être en droit de vous représenter que le publiciste auquel vous avez confié principalement le soin de soutenir votre cause *ne l'honore pas.*

J'ajouterai qu'il *la compromet.*

Confiant dans votre sens de ce qui est honnête et dans votre sens catholique, j'espère vous amener à constater que *c'est fâcheux pour elle.*

En refusant de me prêter à une polémique avec « La Monarchie française dans « La Critique du Libéralisme », même avant de savoir que le provocateur caché sous un pseudonyme était M. Bernaërt, je n'ai pas entendu laisser à celui-ci le droit d'injures et de diffamation.

Quoique M. Bernaërt n'ait commencé à signer ses articles qu'après avoir été démasqué comme leur auteur, j'avais compris, dès sa première attaque, l'impossibilité de la discussion avec un homme chez qui la passion, tournant à la frénésie, obscurcit le sens moral et tient lieu de raisonnement, et je pressentis les dispositions malignes dont ce préambule était l'indice : « Nul, assurément, plus que nous, ne professe à l'égard de l'infatigable écrivain qui, à peu près à lui tout seul, suffit depuis deux ans à la tâche de sa revue « La Critique du Libéralisme », les sentiments d'estime, voire d'admiration, qui conviennent » (nº 2, p. 105). Cependant je ne soupçonnais pas, je dois l'avouer, à quelle mesure ces sentiments devaient être réduits peu après, ni que je puisse être un homme aussi suspect, aussi coupable comme écrivain catholique, aux yeux de votre secrétaire général du Comité de l'Enquête, qui, à ce titre, s'était récemment adressé à moi pour me demander, comme à un maître en la matière, sur le sujet du Sillon, une collaboration que je lui refusai. Il est vrai que, lui-même, alors, ne s'était pas encore avisé que j'avais poursuivi M. Sangnier et son Ecole « bien plus par passion politique que par zèle de l'orthodoxie » (nº 4, p. 229).

Mais j'ai hâte d'ajouter que je ne suis pas seul en cause et; surtout;

que le sujet dépasse la portée d'une question de personnes, d'intérêt souvent fort médiocre.

A n'en considérer que l'auteur et la valeur, les attaques de M. Bernaërt, malgré leur virulence et leur acharnement, ne mériteraient pas d'autre réponse que le silence du mépris. Vous comprendrez même, j'en suis sûr, après m'avoir lu, que, pour en parler, il me faut surmonter un profond dégoût. Mais il écrit en votre nom. Plusieurs même d'entre vous se sont publiquement rendus solidaires de ces attaques, en le portant, à leur occasion, « à l'ordre du jour du parti de Dieu et du Roi » (1) (n° 6, p. 359). Emportée par l'animosité qui inspire son principal rédacteur à l'égard de tous ceux qui refusent de s'associer à ses aveugles rancunes contre l'Action française, votre revue en vient, sous sa plume et sous votre nom (2), à ne reculer devant aucun moyen pour déconsidérer, comme défenseurs de la cause catholique des hommes qui la servent avec plus d'honneur que lui et qui ont toujours compté parmi les plus fidèles soutiens de l'orthodoxie, tandis qu'elle marque ses sympathies pour les fauteurs du démocratisme chrétien et pour des libéraux avérés.

Voilà qui vous entraîne loin du but politique qui est le vôtre et qui cadre étrangement avec les principes catholiques dont vous vous constituez les plus fermes défenseurs. Aussi ne puis-je me persuader que ce soit conforme à votre premier dessein.

La distribution de la « La Monarchie française » que vous-même vous vantez de faire largement, par tout le clergé (n° 4, p. 243), peut donc égarer l'opinion de nombreux catholiques, peu au courant de ces discussions et auxquels votre drapeau apparaît naturellement comme un symbole de radicale réaction contre le démocratisme politique et religieux.

C'est cela surtout qui rend les présentes observations indispensables.

Celui qui prend la liberté de vous les soumettre n'est pas, il l'a dit, seul en cause, — sans cela il eût peut-être gardé le silence — mais la part excessive qui lui est faite dans vos polémiques le qualifierait, s'il en était besoin, pour parler. Et afin d'établir ce point, je me permettrai d'abord de rectifier, en ce qui me concerne, l'index des

1. Il est vrai qu'on ne trouve pas, parmi les vingt-quatre signatures de cet état-major, celle du Comte de Maillé, « représentant officiel du Chef de la Maison de France », dont le numéro 2 contenait une lettre. En revanche, j'y vois figurer celle de M. l'abbé Raux, qui est un séminariste. Je me plais à croire que les autres représentants du parti sont personnages de plus grand poids.

2. M. Bernaërt écrit tantôt sous un pseudonyme, tantôt sous son propre nom, tantôt en celui du Comité de Rédaction, ou des Treize ou des Seize. Bien mieux, il remercie le comité de Rédaction de le décharger du soin de répondre à mes « attaques », (n. 4, page 213), et cette réponse en vingt-deux pages pleines d'injures, signée : Le Comité de Rédaction, (pages 221 à 243) est de sa main à lui, Bernaërt. Pouah !

noms cités à la fin du tome Ier. Est-ce un tardif sentiment de pudeur qui l'a fait donner aussi incomplet? On eût mieux placé ce sentiment à ne pas glisser une intention méchante jusqu'en cet endroit.

Index de " La Monarchie française "	*Index rectifié*
Barbier (abbé Emmanuel, ex-R.P.) 89, 105, 114, 116, 213, 303, 304, 314, 356, 365.	89, 105, 114, 115, 118, 156, 158, 213, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228. 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 245, 253, 273, 276, 303, 304, 356, 358, 365, 366, 367, 368.

Quarante-sept mentions, au lieu de dix, et souvent plusieurs dans la même page. Pour faciliter la tâche du rédacteur quand il dressera la table du tome II, je note ici dans les premiers numéros les pages 12, 13, 51, 92, 93, 101, 120, 161, 170, 203, 222, 227, 281, 282. C'était se donner beaucoup de peine contre un homme qui avait annoncé dès le commencement sa résolution de ne plus répliquer.

***

Même ici, n'attendez pas que je rentre en discussion avec M. Bernaërt. Je me bornerai à justifier ce que j'écrivais en commençant.

Je ne suivrai pas votre porte-parole sur le terrain des personnalités, encore moins des diffamations calomnieuses qui, retranchées de son œuvre, en supprimeraient tant de pages et laisseraient apparaître toute nue la difformité du reste. La diffamation et la calomnie sont armes de malandrin de la plume. Celui qu'elles tuent le plus sûrement est l'écrivain qui, se posant en défenseur de la cause catholique, cherche là sa force dans une discussion religieuse. Les personnalités, moyen guère plus loyal, n'apportent rien de valable pour la défense d'une conviction ou d'un système.

Je ne rechercherai pas quel genre de « militant catholique fut antérieurement M. Bernaërt, en Belgique, lorsqu'il rédigeait cette feuille dont le titre seul : « *Par le scandale* », dit assez le caractère. C'est pourtant là qu'on trouverait le secret de la méthode qu'il applique dans « La Monarchie française ».

Mais je puis bien demander quelle valeur peuvent donner à la sincérité de ses philippiques contre l'*Action française* les étroits rapports qu'il eut avec elle. Il la servait hier aussi ardemment qu'il la combat aujourd'hui (1). Cela peut être dans la logique des passions, mais autre est celle des convictions enracinées. Dira-t-on que M.

1. Entré au journal L'Action Française en août 1908, il en fut évincé à la fin de mars 1909.

Bernaërt, qui n'est pas précisément un naïf, et qui n'est plus un jeune, s'était voué à l'école de M. Maurras sans la connaître? Voilà donc le protagoniste actuel des Blancs d'Espagne convaincu d'être lui-même, hier encore, vendu à l'orléanisme. Et s'il est vrai, comme il l'affirmait encore récemment que « l'esprit du journal l'*Action française* », pour le compte duquel il travaillait avec tant de zèle, « est demeuré le même que celui de l'*Action française* revue », avant l'adhésion de nombreux catholiques au mouvement politique et social que sert ce journal, si la revue ancien style d'il y a huit ou dix ans et le journal sont « animés d'un même esprit » (n° 4, p. 237), le voilà donc également convaincu, qui pis est, de s'être trouvé, hier encore, tout le premier, par une collaboration directe et très active, le fougueux propagateur du « néo-monarchisme athée » qu'il anathématise aujourd'hui si violemment!

C'est seulement ce qu'il écrit dans « La Monarchie française » dont je veux m'occuper et sur quoi je m'appuie pour dire qu'il n'honore pas votre cause, qu'il la compromet et que c'est fâcheux pour elle.

***

N'estimez-vous pas, tout d'abord, qu'il y a une tenue morale dont le publiciste catholique, comme tout homme, moins même que tout autre s'il s'offre comme dirigeant, ne saurait s'affranchir dans les rapports professionnels et sociaux? L'écrivain qui entre dans un journal, qui en vit, qui est traité avec confiance par son directeur et se trouve peu à peu initié aux affaires de la maison, peut-il, s'il n'oublie pas le respect de sa profession et de lui-même, critiquer publiquement son directeur et attaquer ses confrères par le moyen d'une autre feuille et en usant d'un pseudonyme, et cela sans cesser d'être leur collaborateur? Et, s'il quitte ce journal, peut-il honorablement, en mettant bas le masque, jeter dans le public les secrets de la cuisine dont il s'est nourri et qu'il demandait à ne point quitter?

Ne parlons plus des rapports de M. Bernaërt avec l'*Action française*. Mais le voilà qui, tandis qu'il appartient à la rédaction de l'*Univers*, morigène dans « La Monarchie française », sous un pseudonyme, en signant pour le Comité de Rédaction, son directeur, M. F. Veuillot, sur le peu de zèle que met son journal à appuyer cette revue naissante et dénonce un de ses confrères comme vendu à l'orléanisme (n° 2, pages 87 à 90). M. F. Veuillot, connaissant l'auteur de cette insolence, ne l'a pas mis dehors. Chacun est libre d'entendre sa dignité comme il lui convient. Mais cela ne change rien au fond des choses.

En août 1911, M. Bernaërt, sorti de l'*Univers* pour la seconde fois, se met aussitôt à démonter à sa façon toutes les pièces de la maison qu'il quitte, traite son directeur de mannequin, jette dans le public ce qu'il sait de l'état financier, et se répand en dénigrements aussi absur-

des qu'injurieux, en basses personnalités envers presque tous ses confrères d'hier (n° 11, pages 342 à 352).

Je ne sais comment vous appréciez, Messieurs, cette manière de se comporter ; mais je suis certain de ne pas me tromper en vous affirmant qu'aux yeux de beaucoup de gens, quel que soit l'intérêt en cause, elle dénote un manque de moralité et fait peu d'honneur à ceux qui trouvent bon d'être servis par de tels moyens.

***

Allons maintenant au fond de la question et commençons par éclaircir brièvement l'unique point sérieux du débat.

Il y a, en ce qui nous occupe, deux formes de positivisme : un positivisme *religieux* et un positivisme *politique.*

Partis de principes très distincts, sous l'apparence d'une méthode unique qui se pique d'être strictement expérimentale, et appliqués dans des ordres différents, l'un spéculatif, l'autre pratique, ils aboutissent, chacun dans leur ordre, à des conclusions qui paraîtraient contradictoires si elles se déroulaient dans le même plan.

L'un et l'autre se réclament également du nom de positivisme, comme caractéristique de cette méthode. Mais la possession, que l'usage a consacrée, en appartient proprement au premier. C'est plutôt par analogie que l'autre, en la forme dont il s'agit, entre en partage, encore qu'il applique beaucoup plus exactement cette méthode et quoiqu'il ait eu également Aug. Comte pour maître. Il est seulement regrettable pour lui qu'il ait montré un souci excessif et imprudent de se faire donner un nom mal porté. Mais ainsi le voulait son origine, car les initiateurs du positivisme politique d'*Action française* étaient d'abord et demeurent malheureusement positivistes en religion.

Le positivisme religieux subordonne la méthode expérimentale à un système de philosophie qui en infirme *a priori* les conclusions d'ordre supérieur et condamne l'esprit humain à un complet aveuglement en présence des faits suprasensibles, du surnaturel et de Dieu.

Il aboutit, non pas à une profession positive d'athéisme, c'est-à-dire à une négation formelle de Dieu et de la religion, mais, s'il est permis de dire, à un athéisme négatif, plus exactement, à l'agnosticisme. Le fondateur du positivisme, A. Comte, eut l'aberration de croire que le catholicisme était destiné à disparaître et serait remplacé par une religion nouvelle, celle de l'Humanité. Cependant il pressait ceux qui croient en Dieu de se rallier au catholicisme et appelait les autres à lui. Sans aucun doute, l'agnosticisme est implicitement et pratiquement, au regard de la foi, l'athéisme. Mais, dans le langage français, le mot athée s'entend couramment pour désigner celui qui nie Dieu formellement et est ennemi de la religion. Les adversaires de Maurras le savent bien. Et c'est pourquoi, en le qua-

lifiant d'athée avec un acharnement qui n'a rien de chrétien, vu les motifs qui les font agir, ils commettent intentionnellement une injustice et une diffamation.

Dans le positivisme politico-social, la méthode expérimentale est adéquate à son objet tel qu'il la délimite, car l'étude de l'organisation sociale exigée par la condition particulière d'une nation est proprement matière d'expérience. La métaphysique n'y intervient pas. Ainsi, le positiviste en religion lui-même, s'il a la courageuse sincérité de ne pas opposer sa philosophie comme une infranchissable barrière et une fin de non-recevoir aux conclusions que l'expérience lui démontre, pourra arriver à reconnaître la nécessité sociale de l'Eglise, de ses droits et de sa liberté, quoique son intelligence ne s'incline pas devant la divinité de son institution et de sa mission.

Tel est le cas du chef d'école de l'*Action française* et de quelques-uns de ses amis.

Ils arrivent par une expérience laborieuse et fort méritoire à confesser ce que le catholique tient d'abord par la foi. Ils ne reconnaissent pas le fondement divin du grand fait qu'ils proclament, mais ils en affirment l'objectivité réelle (1). Ils n'atteignent pas la possession de la vérité — encore qu'ils soient sensiblement en marche vers elle — mais leur effort concorde avec ses droits.

Dès lors, qui peut empêcher les catholiques qui partagent leur doctrine politique et sociale de s'associer avec eux? Ne sont-ils pas libres d'adhérer aux conclusions de ce positivisme politique par des motifs de foi auxquels le positivisme philosophique ne peut s'élever? Maurras leur demande-t-il de n'admettre Dieu et l'Eglise qu'à titre de rouage social? Les positivistes religieux de l'*Action française* reconnaissent en fait à l'Eglise l'indépendance et la liberté que les catholiques considèrent avant tout comme un droit. N'y a-t-il pas là matière à un accord licite sur le terrain de l'action politico-sociale? On citerait vingt passages de l'*Action française* tels que ces lignes de Charles Maurras : « Le problème n'est soluble que **par l'autonomie complète du catholicisme**. En dehors de cette solution en effet, l'on se heurte à la guerre à l'Eglise, *et les membres de l'Action française qui n'ont pas la foi catholique sont les premiers à reconnaître qu'on ne peut rien entreprendre contre l'Église qui ne se retourne aussitôt contre la nation, et généralement contre la société, plus généralement contre le genre humain.* »

1. La faiblesse et le vice de cette méthode, en tant qu'elle s'arrête à la constatation du fait politique et social, est son impuissance à établir la société sur une base indispensable qui est la dépendance envers Dieu, avec les obligations religieuses qui en découlent. Ses conclusions demeurent muettes sur ce point capital. L'Etat demeurera-t-il sans Dieu, quoiqu'il respecte l'entière indépendance de l'Eglise? Ce serait l'œuvre d'une saine philosophie de les compléter. Mais ne doit-on pas admirer la loyauté et le courage de ces hommes qui font assez sincèrement abstraction de la leur dans le champ de l'expérience politique pour ne pas se dérober à des conséquences qui la déconcertent, et pour réclamer ouvertement en faveur de l'Eglise, eux incroyants, la complète autonomie que tant de catholiques rougissent de soutenir?

Etrange contradiction! Depuis vingt années, avec le consentement et souvent avec l'appui ouvert des représentants de l'Eglise, on a fait aux catholiques un impérieux devoir, au nom des nécessités sociales, de s'unir à tous les partisans sincères « de l'ordre et de la liberté », quelles que fussent leurs convictions personnelles, religieuses et philosophiques, aussi bien que politiques. Et avec qui, pratiquement, cet accord? Avec des partisans déclarés du laïcisme d'Etat, avec les Rouvier, les Spuller, les Charles Dupuy, les Ribot, les Méline, en un mot avec les soutiens de l'Etat « athée ». Ceux-ci posaient nettement, insolemment, comme condition préalable, l'acceptation par les catholiques des lois scélérates de sécularisation. On ne trouvait pas que ce fût là un obstacle à un accord politico-social de même genre et même à une entente sur la condition de l'Eglise. Et aujourd'hui que surgit un parti social assurant aux catholiques la plénitude de leurs droits, on leur fait un cas de conscience de marcher avec lui, parce qu'un petit groupe de ses membres, ses chefs, si l'on veut, ont personnellement une philosophie a-religieuse!

Contradiction en apparence inexplicable, car ce sont ceux-là même dont l'intervention fut la plus pressante, la plus bruyante, en faveur du premier accord, qui condamnent plus hautement l'autre, toujours au nom des intérêts catholiques : tous les ralliés, les démocrates, les libéraux.

Est-ce que l'accord qui était obligatoire selon eux en faveur de la démocratie et de la République deviendrait illicite avec un système d'autorité et avec l'opinion monarchique? Oui, tout est là.

M. J. Hugues, a excellemment démontré, dans le précédent numéro de cette revue, que le prétexte religieux ici invoqué par eux n'est qu'un masque pour cacher le dépit et le désarroi où les jette une réconciliation sociale qui s'opère en dehors de la démocratie libérale, au-dessus d'elle, contre elle, alors qu'ils croyaient avoir fait de celle-ci la base indispensable de cette réconciliation.

L'intérêt religieux une fois mis hors de cause, il reste une question politique que chacun est libre d'apprécier.

Pour nous, qui nous sommes toujours défendu d'y entrer, nous n'avons pu voir sans une légitime indignation qu'une école aussi suspecte, aussi coupable de compromissions dont il n'y a plus trace dans le cas présent, osât flétrir, au nom de la foi, les catholiques qui constituent aujourd'hui la très grande majorité de l'*Action française;* qu'elle leur refusât sous ce faux prétexte le droit, aujourd'hui indiscutable, de s'associer à sa campagne politico-sociale et monarchique. et qu'elle travestît avec une incroyable audace les intentions de ses chefs en recourant à une odieuse manipulation de leurs écrits, au point de formuler en thèse des calomnies qui outragent le bon sens autant que la vérité. M. l'abbé Pierre, par exemple, n'a-t-il pas écrit

tout un livre pour démontrer que les chefs de l'*Action française* « l'ont fondée dans le but déterminé de ruiner la religion dans les âmes, et qu'ils n'ont changé ni d'idées ni de programme »? (Voir « La Critique du Libéralisme », 15 décembre 1911, pages 371 et ss.). Nous avons donc considéré comme un devoir de justice et comme un devoir envers la cause nationale et religieuse de défendre en faveur des catholiques une liberté dont l'usage lui est si clairement favorable. Là se borne notre rôle, mais nous le soutiendrons.

***

Quelle est l'attitude de « La Monarchie française » et à quelles conséquences l'entraîne la direction de M. Bernaërt?

Son système est très simple. L'excuse qui pourra.

1. — Tout d'abord, bien entendu, les catholiques ne sauraient faire partie de l'*Action française* sans trahir leur religion. « On a bien le droit de noter que, pour que les faits fussent tels (le fait de l'accord pratique entre croyants et incroyants), il avait fallu de la part des catholiques inscrits au groupe un effort d'élasticité que la foi, prise au sérieux et traitée en conviction, ne paraît guère comporter » (nº 1, pages 16, 17).

2. — Les écrivains religieux, laïcs ou prêtres, même coupables seulement, comme nous et d'autres, de défendre la liberté de ces catholiques et d'encourager ce positivisme politico-social, sont convaincus par le fait même de patronner le positivisme philosophique et religieux et de s'en avouer complices, alors qu'ils n'ont pas manqué une occasion de le réprouver publiquement chaque fois qu'ils ont parlé de l'*Action française* et que les chefs de celle-ci, eux-mêmes, savent faire si clairement pour leur propre compte le départ entre l'un et l'autre (1).

1. Dès son second numéro, la Monarchie Française entreprenait cette campagne, dont le premier épisode n'est pas le moins suggestif. (Voir la *Critique du Libéralisme*, 15 avril 1911, pages 71 et suiv.). Trois mois avant la naissance de cette revue, j'avais écrit cette phrase énonçant un fait indiscutable : « Le journal L'Action Française est, de tous les journaux religieux, peut-être, celui qui donne, sur les sujets intéressant la défense de l'Eglise, la note la plus exacte, la plus courageuse, la plus en harmonie avec la pensée du Saint-Siège ». M. Bernaërt s'en empare, et, retroussant ses manches, déclare « ne pas demander mieux que de s'expliquer avec moi », comme si je m'étais adressé à la Monarchie Française, qui n'était pas née, (nº 2, pages 105 et suiv.). A ce que j'ai dit du *journal*, fondé depuis quatre ans, il oppose des textes vieux de dix, empruntés à la revue ou à d'autres écrits; puis, substituant, grâce à ce stratagème, le positivisme religieux à la doctrine politique de l'Action Française, sous la dénomination unique du nationalisme intégral et les confondant à dessein; substituant, d'autre part, les enseignements doctrinaux du Saint-Siège contre l'athéisme à ce que je disais de l'appui donné à ses directions pratiques contre les agissements modernistes et libéraux, il m'accuse de soutenir une conformité entre le positivisme religieux de Maurras ou d'autres et ces enseignements.

Et M. Bernaërt, après cela, me défiait de dire en quoi je pouvais avoir,

3. — Ce n'est pas tout. Ces écrivains et les périodiques qu'ils dirigent ou les organisations catholiques dont ils s'occupent, ont beau se tenir en dehors de la politique et ne considérer que l'intérêt religieux, sans se prononcer sur rien au premier de ces points de vue, sans se préoccuper d'aucune compétition dynastique, ni même d'un intérêt monarchique, le seul fait de ne pas partager la violente animosité de M. Bernaërt contre l'*Action française* lui suffit pour les déclarer vendus à l'oléanisme, et pour dénoncer leur zèle contre le modernisme et le libéralisme comme servant de masque à un compromis, pourquoi ne dit-il pas à un complot? politique.

Or, ces écrivains, ces organes, qui sont-ils? Incontestablement les défenseurs les plus courageux de la doctrine catholique contre les erreurs modernistes et libérales, les soutiens les plus francs des recommandations pontificales, et, dans tous les cas, ils sont d'une fidélité religieuse peut-être rare.

Et que deviennent-ils pour les lecteurs de « La Monarchie française? »

Avant de le dire, permettez-moi de mettre sous vos yeux un article du journal l' « Action française » antérieur de quinze mois à la fondation de votre revue (15 septembre 1909) et qui n'a donc point été

---

en lui répondant, une raison de l'appeler un émule des abbés Lugan et Pierre!

Il avait débuté en écrivant : « Reste à examiner si l'on peut vraîment dire qu'elle (L'Action Française), par sa politique, a su mériter l'éloge d'être « la plus en harmonie avec la pensée du Saint-Siège ». On vient de voir comment il posait la question. En transcrivant sa proposition, j'avais écrit « Il s'agit de » au lieu de « Reste à ». C'est là ce que M. Bernaërt affecte d'appeler un truquage », une « falsification » suffisante pour me « disqualifier »; parce qu'il venait de faire, en commençant, allusion à une lettre du chanoine Brettes dont il tire avantage, mais où je ne suis nullement en cause, comme si ce n'était pas seulement à l'article où M. Bernaërt me prend à partie en quatorze pages que j'avais à répondre; comme si l'avis de M. Brettes devait nécessairement avoir pour moi l'autorité et la valeur qu'il plaît à M. Bernaërt de lui attribuer et comme si j'étais obligé de répondre à tout ce que « La Monarchie Française » peut avoir la fantaisie d'imprimer!

Je faisais observer à M. Bernaërt que je parlais du *journal* de L'Action Française, fondé depuis que celle-ci a pris corps de parti politique et reçu l'adhésion de nombreux catholiques, et qu'il n'avait pu citer à l'encontre de mon assertion et à l'appui des siennes aucun texte tiré de lui. Tout le monde sait d'ailleurs que Maurras et ses amis s'abstiennent scrupuleusement aujourd'hui d'émettre où que ce soit leurs erreurs religieuses et déclarent qu'ils n'écriraient pas aujourd'hui ce qu'ils ont dit il y a dix ans. M. Bernaërt s'en tire par cette pirouette : cela n'a pas d'importance, car « l'esprit de l'Action Française journal est demeuré le même que celui de l'Action Française revue », ils « sont animés d'un même esprit ». Alors, il aurait dû lui être facile de le montrer, au lieu de divaguer.

Tout cela agrémenté des insultes que l'on verra.

Je n'avais qu'à fermer ma porte à des discussions de ce genre, et, depuis, ne l'ai pas même entre-bâillée.

Voilà comment j'ai « attaqué » La Monarchie Française. Cela ne l'a pas empêchée, pour donner une apparence de motif à ses poursuites forcenées, de parler continuellement de mes agressions.

inspiré par les besoins de la discussion actuelle. Il contient un passage bien suggestif sur les dispositions où était déjà votre protagoniste à l'égard de ces organes et de ces écrivains dévoués aux directions de S. S. Pie X, et vous aidera peut-être à comprendre que leur prétendue faveur pour le néo-monarchisme athée n'est qu'un faux prétexte perfidement et honteusement exploité, peut-être au profit d'autres que vous. « L'Action française » explique comment M. Bernaërt est entré chez elle et en est sorti.

« M. Edouard Bernaërt nous arriva de l'*Univers*. C'était sa grande recommandation auprès de nous. C'était la raison de la confiance que nous lui témoignâmes. Quelques-uns d'entre nous avaient été, à plusieurs reprises, inquiétés par ses allures ou la liberté de ses propos touchant certains hauts dignitaires ecclésiastiques, dont il se réclamait pourtant.

» Nous ne le connaissions pas. Ceux qui prétendaient le connaître lui attribuaient de singuliers avatars : ancien novice dominicain, ancien chanteur de café-concert, condamné de conseil de guerre, etc. Il nous venait de l'*Univers ;* le seul moment où notre confiance hésita fut celui où l'on nous dit qu'il avait été congédié par notre confrère. Réintégré par celui-ci, il retrouva chez nous son ancien crédit.

» *A un moment donné, on constata chez M. Bernaërt une volonté arrêtée de diriger l'Action française (qui, en matière de politique religieuse, ne connaît que la hiérarchie ecclésiastique) dans une voie de résistance aux indications certaines que nous recevions de nos correspondants romains.* Voyant ainsi diminuer l'importance qu'il s'attribuait, il montra un jour une telle insolence que le lieutenant de Boisfleury, membre des Comités directeurs de l'*Action française,* dut le prier de sortir. Depuis, M. Bernaërt mène contre nous, dans l'*Univers,* une campagne qui nous a définitivement éclairés. »

Revenons à vos lecteurs.

Que penseront-ils de Mgr Benigni et de « La Correspondance de Rome », le plus redoutable adversaire du modernisme religieux, social et littéraire, et du libéralisme politique ? Mgr Benigni, membre de la Secrétairerie d'Etat, est « un prélat romain vendu au néo-monarchisme athée » (n° 11, page 352). C'est « sous la conduite évidente de « La Correspondance de Rome » que les feuilles religieuses « ont organisé et maintenu la conspiration du silence » (contre « La Monarchie française »), (n° 8, page 32, note). « La Correspondance de Rome » a francisé son nom « comme pour mieux marquer son parti pris de ne s'occuper que des affaires de France » (n° 11, page 345). Mais « de même que, catholique, Louis Veuillot n'eût pas souffert de la part d'un prélat romain, ni officiel ni officieux, l'insupportable prétention de morigéner nos pasteurs ; de même il n'aurait pas, Français, supporté un seul jour l'ingérence dans nos affaires, sous quelque

couleur que ce fût, d'un politicien étranger » (n° 11, page 348). C'est le langage des feuilles modernistes et libérales, d'accord sur ce sujet avec *Le Matin*, *Le Temps* et *Les Débats*.

L'*Univers?* — « Et si l'on vous disait que les gens de l'Orléanisme ont avec eux, pour eux, à leur dévotion, à leur solde, le plus répandu de nos grands journaux religieux, sinon le plus influent... J'affirme, je précise et je prouve aussitôt... c'est l'*Univers* » (n° 10, page 280). « L'*Univers*... *trahit*, en même temps que le grand nom dont il se couvre, l'*Eglise et la patrie* auxquelles il dit appartenir » (n° 11, page 352). La preuve, c'est la présence parmi ses collaborateurs, de M. l'abbé Gaudeau, prédécesseur de Dom Besse dans la chaire dite du « Syllabus », à l'Institut d'*Action française;* de M. l'abbé Delfour, de M. Gautherot, etc... (n° 10, page 283). C'est surtout celle de M. l'abbé Boulin (Roger Duguet) et de M. Rocafort (n° 11, pages 342 et ss.).

Les *Unions diocésaines?* — Il suffit que M. Rocafort se soit particulièrement intéressé à leur formation. « Les fameuses associations diocésaines voulues par M. Rocafort n'ont pas d'autre destination, dans les conseils de celui-ci, que seulement de servir de base plus ferme à l'*Action*... décentralisée du néo-monarchisme athée » (n° 11, page 349). Les voilà également suspectes.

Et *La Critique du Libéralisme!* — C'est là qu'il faut voir comment M. Bernaërt veut être entendu quand il professe, plus que personne, envers son directeur, « les sentiments d'estime, voire d'admiration qui conviennent ». Elle est « inféodée au néo-monarchisme athée » (n° 7, page 15), « organe de pénétration du nationalisme intégral » (n° 4, page 214; n° 10, page 279). On pourrait demander comment le néo-monarchisme athée adopte pour organe la revue française la plus déclarée contre les erreurs religieuses et libérales. Mais M. Bernaërt a réponse à tout : « Barbier, Jehan, Duguet, ce ne sont, on finira bien par le savoir et par le voir, que *des masques d'antimodernisme derrière lesquels grimace à l'aise la figure de l'athée Maurras*. Il y en a d'autres encore, et qui ne sont pas tous français... » (ceci à l'adresse de Mgr Benigni) (n° 8, page 94). « Si résolu dans l'offensive que soit M. l'abbé Barbier, si peu de vergogne qu'il montre de mentir persévéramment au programme annoncé par le titre de sa revue, si décidé que soit son sectarisme politique à l'emploi de « tous les moyens » y compris le faux et l'injure, au service du parti du « coup »... (n° 7, page 15). Et ailleurs : « Si c'est ainsi, depuis trois ans, que, tous les quinze jours, dans sa revue, M. l'abbé Barbier traite tous les auteurs plus ou moins « libéraux » qu'il s'est donné mission de poursuivre de sa critique, on comprend surabondamment que les divisions entre catholiques, au lieu de s'être atténuées et raréfiées, soient devenues, sur tous les points, plus profondes et plus nombreuses » (n° 4, page 233).

Il y a encore d'autres noms à ajouter à la liste des écrivains ou des périodiques engagés dans le compromis orléaniste : « Je veux qu'ils (l'abbé Barbier, l'abbé de Pascal, Dom Besse, le P. Exupère de Prats de Mello, capucin) (1), soient aidés encore, tantôt dans les *Etudes* des PP. de la Compagnie de Jésus par une étude du style de celle de ce R. P. Descoqs, qui les soutient de toutes ses forces, tantôt dans la *Foi catholique* par l'ex-R. P. Gaudeau, tantôt dans l'*Université catholique* par l'éminent abbé Delfour, tantôt dans la *Revue de Lille* par l'éminent abbé Lecigne, tantôt ailleurs, comme dans la *Revue Augustinienne* ou dans la *Plume littéraire*, par divers autres. Ajoutez même au compte de nos périodiques catholiques où, plus ou moins ouvertement, on leur marque de la faveur, la *Semaine religieuse* de Cambrai, de ce pourfendeur de « modernistes politiques » qu'est leur Mgr Delassus... Et puis, après ?... (n° 10, page 279).

Ce sont là les « *malfaiteurs publics* » (!!) dont quelques-uns ont déjà expérimenté « l'imperturbable décision » de caractère du « militant catholique » qu'est M. Bernaërt (n° 8, page 93).

***

Je sais, Messieurs, que, « monarchistes, parce que catholiques » (2), vous ne professez pas moins la pureté du sens religieux que celle de la tradition dynastique. C'est pourquoi je prends la liberté de vous demander si vous avez sérieusement envisagé la position qui est devenue la vôtre et si votre sens catholique ne répugne pas à ce qu'en votre nom, avec votre consentement et votre coopération, des organes qui forment l'avant-garde de l'armée de la foi soient en butte à des calomnies aussi ridicules qu'odieuses, leurs directeurs, discrédités comme vendus au néo-monarchisme athée, leur antimodernisme dénoncé comme le masque d'une complicité politique et eux-mêmes traités de malfaiteurs publics.

J'en connais parmi vous, même parmi les collaborateurs de « La

1. L. P. Exupère, dont la vie s'est consumée dans les travaux de missionnaire, auteur d'excellents ouvrages ascétiques et exégétiques, a pris part à une récente controverse sur la vocation sacerdotale. M. Bernaërt, qui n'est point embarrassé de prendre position dans l'arène de la théologie, écrit : « L'admission de (sa) théorie aurait pour effet, par exemple, de légitimer les abus qui, dans tels diocèses où le P. Exupère a suffisamment d'influence, font qu'on tient à l'écart, ou qu'ayant admis on rejette, sans autre forme de procès, *comme n'étant point appelés*, les aspirants au sacerdoce suspects de « modernisme politique »... *c'est-à-dire, plus clairement, hostiles à l'Orléanisme*. (Ainsi souligné). Et plus bas : Tandis qu'ils (L'Action Française) décatholicisent, par l'administration quotidienne, à doses savantes, de leur poison positiviste, — une partie de notre jeunesse, leurs alliés du type Exupère travaillent sourdement, silencieusement, dans l'ombre, à nous recruter un clergé favorable au « coup » qu'on médite ». (N° 8, pages 125. 126).

2. Déclaration du comte de Cathelineau-Montfort, « chef de la Maison du Roi », en tête de la Revue.

Monarchie française », qu'on aurait pu citer comme modèles de l'honneur et de l'urbanité aussi bien que du zèle pour la foi. Je leur demande s'ils n'éprouvent pas quelque confusion à s'avouer les coopérateurs et les répondants d'un homme qui ajoute à ces calomnies les plus basses injures et de honteuses diffamations, et dont les brutales violences répugneraient même à des journaux impies qui, eux, ne se croient pas tenus au respect du caractère sacerdotal.

Il serait facile d'en montrer l'ineptie. Mais vous comprendrez qu'on perdrait toute dignité en s'y abaissant. C'est déjà beaucoup de surmonter le dégoût qu'elles inspirent, pour vous en remettre une partie sous les yeux. Encore passerai-je beaucoup de choses. On en a déjà vu presque trop.

Relisez dans le numéro 11 (pages 342 à 352), les personnalités auxquelles M. Bernaërt se livre contre M. l'abbé Boulin (Roger Duguet), rédacteur à l'*Univers*, cet « intrigant » dont « la fureur et la haine » contre lui sont cause de tout le mal (n° 8, page 94); et contre M. Rocafort dont il rappelle le passage au séminaire, avec une insistance aussi courtoise que bien placée dans sa bouche. Vous y trouverez un rare exemple des inventions et des vilenies que de basses rancunes peuvent inspirer à un homme qui ne s'embarrasse pas de scrupules.

Dom Besse est un « bénédictin gyrovague » (n° 8, page 92), « moine ambulant, moine gyrovague », « personnage brûlé et compromis » (n° 7, pages 19 et 20).

Dans chaque numéro, ou à peu près, il n'est question que des « audacieuses falsifications », des « faux. de l'ex-R. P. Barbier », de « ses altérations impudentes », de ses « impudents mensonges », des « articles fielleux où il falsifie ses confrères », prenant « comme un apache » le soin d'étouffer la discussion, etc... (tome Ier, pages 213, 220, 222, 230, 231, 239, 243, 303; tome II, pages 13, 15, 101, 295).

Est-ce la douche ou la justice correctionnelle qu'il faudrait à ce frénétique? L'une et l'autre lui seraient bonnes. Cependant il a d'autres accès non moins répugnants. M. Bernaërt m'oppose un prêtre « connu et réputé universellement pour sa science et non impliqué, lui, *dans des tripotages temporels* »! (n° 4, page 241). Un journal, qui a aussi ses motifs de rancune contre le directeur de « La Critique du Libéralisme », a lancé à son adresse, l'hiver dernier, une diffamation calomnieuse dont il a été fait publiquement justice. « La Monarchie française » ne rougit pas de ramasser cette arme empoisonnée et d'avouer ainsi la plus insigne mauvaise foi : « L'ex-R. P. Barbier, dont la Compagnie de Jésus, — dans des conditions qui doivent être « à son honneur » — a jugé bon de se défaire » (n° 7, page 51).

Est-ce dans « La Monarchie française », ou bien dans le « Journal »

ou quelque feuille immonde, toujours prête à salir le caractère des prêtres, qu'on s'attendrait à lire alors même que c'est sans intention de diffamation personnelle : « Je ne croirais pas, pour ma part, en avoir fait suffisamment pour démontrer l'erreur des doctrines de M. Maurras ou la partialité injuste des critiques de M. Barbier, en me bornant à affirmer, fût-ce avec preuves à l'appui, que Charles Maurras, dit Criton, est l'auteur de l'assassinat, si fameux, de l'impasse Ronsin, ou que M. l'abbé Barbier est le satyre du Bois de Boulogne!... » (nº 6, page 367).

***

Il n'est pas possible que quelques échos de l'écœurement provoqué par ces turpitudes ne soient pas parvenus jusqu'à vous. Mais ils sont peut-être étouffés dans le cabinet d'un directeur. Il est bon que vous en entendiez tous quelque chose. « La Monarchie française, » tout en se piquant d'étaler les lettres de ses contradicteurs comme de ses amis, fait un choix parmi les premières. C'est son droit. Le mien, puisqu'elle a publié ma correspondance privée avec M. l'abbé Raux (nº 5, pages 302, 303) est d'user, dans des conditions identiques, de celle qu'un de vos lecteurs m'a communiquée. La première lettre est de lui. C'est un prêtre, chanoine titulaire. L'autre est la réponse de votre administrateur. Je regrette de constater qu'elle est digne de M. Bernaërt. On peut même croire qu'il l'a dictée. En ce cas, le signataire n'aurait à réclamer comme sienne que l'orthographe.

Le 6 mai 1911.

« Monsieur l'Administrateur
de la « Monarchie française »,

» Après la lecture du numéro 4 de votre Revue, je jette celle-ci à la porte et je lui interdis absolument le seuil de ma maison, où, du reste, elle pénétrait par pure tolérance.

» Il serait vraiment trop fort que l'on vînt sous mon toit outrager un prêtre que j'aime, admire et vénère depuis longtemps.

» Malgré moi, monsieur, une question se pose en mon esprit : Combien les modernistes ont-ils payé ce tombereau d'injures dont on a tenté, bien vainement d'ailleurs, d'accabler M. l'abbé Barbier?...

» Croyez-moi, Monsieur, votre serviteur,

» X, chanoine. »

Paris, le 8 mai 1911.

« Monsieur le Chanoine,

» Les fondateurs de la « Monarchie française » reconnaissent et proclament, avec la Bienheureuse Jeanne d'Arc, Jésus-Christ roi de Fran-

ce et l'aîné des Bourbons son lieutenant; c'est assez vous dire qu'ils sont, avant tout, avec S. S. Pie X, pour le parti de Dieu et respectueux de tout ce qui touche à la Religion.

» Mais que penser d'un homme qui s'abrite sous sa soutane pour attaquer les défenseurs de la vérité historique et falcifie *(sic)* les écrits de ces derniers et cela pour soutenir les prétentions de la descendance du régicide Egalité? Si cet homme n'était pas votre ami, comment le jugeriez-vous?

» Il nous a été pénible d'avoir à sévir; mais résolue à faire reconnaître et triompher le droit, la Revue ne pouvait avoir égard qu'aux intérêts du droit et de la vérité. Les personnes, quelles qu'elles soient, n'y pèsent pas plus qu'il ne faut et c'est peu de chose.

» Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'assurance de mon respect.

» BEVENOT DER HAUSSOIS ».

***

Il y a enfin, un dernier aspect de la situation qu'il faut aussi considérer.

Puisque « La Monarchie française » range en bloc les écrivains et les journaux ou revues les plus fidèles à l'orthodoxie parmi les complices conscients d'une doctrine athée et ne voit dans leur zèle religieux qu'un masque hypocrite pour déguiser leur passion politique, quels sont ceux dont elle invoquera l'autorité ou prendra la défense? Les démocrates, les libéraux, les modernistes.

Ceux qu'elle couvre contre « les coups honteux de Dom Besse », elle les énumère (nº 8, pages 92 et 93, ailleurs passim). C'est M. l'abbé Pierre, ancien adhérent enthousiaste du Congrès sacerdotal démocratique de Bourges dont « La Critique du Libéralisme » a rapporté les impressions (15 décembre 1910, page 373), dignes de figurer dans la « Vie catholique » du prêtre apostat Dabry dont il fut collaborateur et d'être applaudies par l'abbé Naudet, son autre ami. C'est M. l'abbé Lugan, autre prêtre démocrate (voir « La Critique du Libéralisme », 15 octobre 1909, pages 13 et ss.), qui n'a pas répugné à prendre pour tribune contre l'A. F. les *Entretiens idéalistes* où s'étalent les doctrines les plus anticatholiques. C'est M. l'abbé Thellier de Poncheville, ancien initiateur des correspondances secrètes entre les séminaires, et dont le souple talent n'arrive pas à cacher les erreurs du démocratisme. C'est le P. Laberthonnière dont le système d'attaques contre l' « Action française » est si bien en rapport avec l'immanentisme philosophique qui est l'âme de ses ouvrages, comme M. J. Hugues l'a montre dans l'article mentionné plus haut.

« La Monarchie française » triomphe d'avoir rencontré en lui un

appui victorieux. Elle reproduit de lui des chapitres entiers, avec un accent de défi : « M. Maurras aura beau faire et appeler à la rescousse, avec les ex-RR. PP. Barbier et de Pascal, avec les RR. PP. Besse et Exupère, les Duguet et les sur-Duguet, les Fontaine, les Gaudeau, les Maignen et autres abbés sur qui Mgr Benigni projette tour à tour de Rome les reflets de sa mitre blanche et de sa pourpre honorifique : le débat, en réalité, n'en sera pas moins clos et la cause, au fond, entendue » (1) (nº 9, page 222).

Le *Sillon*, on l'a vu, est devenu presque sympathique, ayant été « traqué bien plus par passion politique que par zèle de l'orthodoxie », et ce qu'on ne pardonne pas à l'*Univers*, c'est d'avoir laissé l'abbé Boulin « à propos de la mort du malheureux Tyrrel, se poser en champion de « La Correspondance de Rome » contre le *Bulletin de la Semaine* (nº 11, page 344), un organe bien français, celui-là, et si peu romain !

***

Voilà donc, Messieurs, où l'on vous a conduits : champions zélés de la pure tradition catholique, vous êtes posés en adversaires violents de ses plus fermes défenseurs, engagés vis-à-vis d'eux dans une campagne de dénigrements, de calomnies et de manœuvres qu'on ne saurait imaginer plus basses; et représentants d'une opinion dynastique formée de la quintessence du système monarchique, c'est avec les démocrates et les libéraux que vous avez partie liée.

Si encore cette lutte était menée avec dignité et avec honneur !

De notre part, vous le comprendrez, la dignité et l'honneur interdisent toute discussion; à vous de voir si, de la vôtre, ils s'arrangent d'être remis entre les mains d'un Bernaërt.

Emm. BARBIER.

---

1. Notez que le P. Fontaine et M. l'abbé Maignen, pas plus d'ailleurs que M. l'abbé Gaudeau, n'ont pris aucune part à ces discussions. M. Gaudeau a donné un enseignement théologique dans la chaire du « Syllabus », mais il a écrit publiquement contre M. Maurras. Il y a plusieurs années que M. Maignen n'écrit plus. Suffit-il donc que ce soient d'éminents apologistes de la vérité catholique pour les ranger à coup sûr parmi les adversaires de La Monarchie Française, pour les englober dans une complicité politique et les convaincre de travailler au profit du « néo-monarchisme athée »?

LE MODERNISME SOCIAL CHEZ M. FONSEGRIVE

I

Depuis la publication de l'Encyclique de Pie X sur le *Sillon*, du 25 août 1910, si promptement suivie de la Lettre du même et vigilant Pontife à M. Gaspard Decurtins sur le modernisme littéraire, nous avons cru intéressant de relire la plus grande partie de l'œuvre de M. Georges Fonsegrive.

Cet auteur, en effet, figure en bonne place parmi les tenants du démocratisme, et il a pris hardiment parti pour les théories du *Sillon*, non seulement à l'heure où, dit le Pape, on n'en voyait que les « apparences brillantes et généreuses », mais même quand on eut vérifié qu'elles « manquent trop souvent de clarté, de logique et de vérité. » Il importe cependant d'observer tout de suite qu'à la différence de Marc Sangnier, M. Georges Fonsegrive ne pouvait être accusé, soit de « voiler le vague des idées et l'équivoque des expressions sous l'ardeur du sentiment et la sonorité des mots », soit d'être insuffisamment armé « de science historique, de saine philosophie et de forte théologie ». La préparation, l'information et l'expérience sont, chez M. Fonsegrive, poussées à un degré qu'ignora toujours le chef pétulant et désordonné du jeune démocratisme. De même, M. Fonsegrive connaît trop bien sa langue pour que ses écrits puissent prêter au reproche de ne pas « relever du génie français ».

Cette différence est un motif de plus pour déplorer qu'un esprit aussi délié se soit voué à la défense d'une cause qui devait tomber sous d'inévitables censures, et qu'il ait apporté son appoint, nullement négligeable, à un mouvement dont il eût bien dû déceler de lui-même l'inconsistance et la témérité. Esprit éminemment critique, et constamment appliqué à prêcher à autrui l'exercice assidu des facultés critiques, M. Fonsegrive en a lui-même usé trop discrètement lorsque, pour faire un sort à ses idées propres, il a cru habile de se parer des adhésions qu'elles rencontraient de la part de Marc Sangnier, de l'abbé Lemire, de l'abbé Naudet, voire de l'abbé Dabry, qui depuis...

Puisque M. Fonsegrive professait, puisqu'il éprouvait le besoin de répandre, en matière philosophique, exégétique, théologique, politique et économique, des conceptions particulières, il n'eût rien perdu, il eût peut-être gagné, à ne leur point donner des cautions qui n'ajoutaient rien à sa valeur propre et à son mérite personnel. Il est vrai qu'on ne choisit pas toujours ses amis, et que le philosophe le plus

désintéressé se défend mal de la griserie dont l'enveloppent les applaudissements d'une cohorte même médiocrement recrutée. D'autre part, M. Fonsegrive n'a-t-il pas été fort aise de goûter, auprès de ce petit groupe d'agités et de surfaits, des triomphes qu'en définitive, il avait vainement cherchés ailleurs?

Car, à n'en pas douter, toute l'œuvre de M. Fonsegrive tendait à opérer certaines conquêtes. Professeur catholique dans l'Université de France, qui, en très grande majorité, n'est pas catholique, M. Fonsegrive, à en juger par cent passages de ses écrits, s'est initialement donné la tâche de justifier ses croyances au regard de ses collègues du corps enseignant. Et cette tâche mériterait d'être louée sans réserve, si, devant les difficultés qu'il y a bien vite rencontrées, il n'avait eu la malencontreuse pensée de se retourner vers les catholiques non universitaires, de leur imputer lesdites difficultés, et de les morigéner jusqu'à ce qu'ils lui rendissent sa tâche plus facile.

Ou nous nous trompons fort, ou c'est là qu'il faut chercher le *processus* de l'œuvre de M. Fonsegrive. Mais n'est-ce pas, en même temps, la preuve que son apostolat, dont la pensée première est d'une excellence non douteuse, lui a valu de trop promptes et trop nombreuses déceptions? Non que nous songions à lui reprocher ces échecs, qui n'enlèvent évidemment rien à la générosité de ses intentions. Mais le seul fait qu'il les ait éprouvés ne l'invitait-il pas à plus de modestie qu'il n'en a montré par la suite envers ceux de ses frères catholiques qui n'étaient pas entrés, comme lui, dans l'Université d'Etat? Comment n'a-t-il pas entrevu l'outrecuidance qu'il y aurait à vouloir réformer l'Eglise dans l'unique but de faciliter à M. Fonsegrive le moyen de faire accepter ladite Eglise par les collègues universitaires de M. Fonsegrive? C'est cependant là qu'il semblait bien vouloir qu'on en vînt. Voyez plutôt comme il s'y prenait.

Dans la plupart des préfaces par lesquelles il ouvrait chacune des années nouvelles de sa revue *La Quinzaine*, et qu'il a réunies en volume sous le titre : *Regards en arrière;* dans les conférences qu'il a rassemblées en un autre volume, intitulé : *Catholicisme et démocratie;* dans telle ou telle des *Lettres d'un Curé de campagne* ou des *Lettres d'un Curé de canton;* dans telle ou telle page du *Journal d'un Evêque avant* ou *après le Concordat;* enfin dans telle ou telle scène du roman social qu'il a nommé le *Fils de l'Esprit*, il a énoncé une thèse qui se résume comme suit : il n'y a pas désaccord entre la science et la foi; mais, en fait, ceux qui déclarent représenter la science n'ont généralement pas la foi; et, s'ils ne l'ont pas, c'est que les formules à l'aide desquelles nous prétendons la leur faire accepter ne leur paraissent pas susceptibles d'être reliées à la science qu'ils représentent; la cloison, du coup, demeure étanche entre eux et nous; et c'est un malheur; pour que ce malheur cesse, il faut que

nos méthodes, notre langage, nos façons d'être en toute chose, attestent que nous connaissons la pensée de ceux qui représentent la science; il faut que nous nous appliquions à les comprendre; il faut que nous cessions de les anathématiser; il faut même que nous nous habituions à vivre dans leur milieu, que nous sortions au besoin de notre milieu à nous pour vivre dans le leur; l'extension des conquêtes de l'Eglise sur le monde de la science est à ce prix.

Et certes, nous comprenons que toutes ces pensées, ou presque toutes, se soient, l'une après l'autre, éveillées et coordonnées dans l'âme d'un universitaire catholique. Ce que nous admettons moins, c'est le ressentiment inapaisé qu'il a conçu contre tous les autres catholiques, depuis le jour où il a cru découvrir que ces autres catholiques n'avaient pas agité de pareilles pensées. En quoi nous osons dire que M. Fonsegrive a manqué, non seulement à la justice et à la charité, mais même aux lois de la critique, c'est-à-dire à celles dont il se montre à chaque instant le plus soucieux. Eh quoi! il recommande sans cesse, pour éviter les conflits, pour faire prévaloir l'accord entre les adversaires, qu'on s'attache à bien pénétrer la pensée du contradicteur, qu'au besoin l'on essaie de se mettre, en quelque sorte, dans sa peau : et voici qu'il fait grief, à la masse des catholiques qui vit en dehors de l'immatriculation universitaire, de ne se point comporter comme elle le ferait peut-être si elle avait subi ou accepté cette immatriculation!

Nous n'avons pas, comme M. Fonsegrive, l'habitude professionnelle de la terminologie philosophique, qui nous permettrait de qualifier spécifiquement, sans crainte d'erreur, la grosse méprise où il tombe de la sorte, méprise qui, nous le répétons, est à l'origine de son *curriculum* de publiciste et de controversiste catholique; mais nous avons le droit de nous élever contre toutes les conséquences que M. Fonsegrive s'est permis de faire sortir de cette confusion préliminaire. Car c'est toute la société catholique qu'il semble avoir voulu punir du fait que son apostolat personnel au sein de l'*Alma mater* avait été trop infructueux. A quoi les pauvres catholiques seraient fondés à répondre : Pardon! monsieur le professeur, mais si votre apologétique fut stérile dans le champ particulier où vous aviez sujet de la faire valoir, s'ensuit-il que nous devions, pour autant, changer séance tenante les batteries de la nôtre? et puis, si les méthodes nouvelles que vous préconisez ont quelque valeur, n'est-ce pas à vous qu'il appartiendrait d'énumérer les victoires que vous leur devez, avant de nous faire publiquement honte de nos prétendues défaites?

Or, il arrive que les adhésions ralliées par M. Fonsegrive à ses idées propres, et dont il fait état dans ses ouvrages, sont toutes extra-universitaires. Et ce n'est pas de quoi procurer auxdites idées une vogue bien enviable, puisque, mises au jour et accommodées en vue de faciliter les conquêtes de l'Eglise sur le monde de la science, elles ne

peuvent alléguer de ce côté aucune victoire sérieuse. On a cependant bien dû, dans l'Université, lire les écrits de M. Fonsegrive; on n'a pu manquer d'y trouver un vif souci de gagner au catholicisme des âmes d'agrégés, de docteurs, de licenciés, de normaliens; on n'a pu douter de l'application avec laquelle l'auteur abaissait, pour attirer ces âmes, le plus possible de barrières : et l'on ne s'est pas, que nous sachions, précipité à sa suite! L'impuissance de sa méthode auprès de ceux qu'elle se proposait de gagner l'autorise-t-elle à se retourner avec des airs querelleurs vers ceux qui, au temps de ces luttes d'ailleurs méritoires, formaient en définitive la galerie?

II.

Le pis est qu'après avoir ainsi échoué au sein de l'Université, et imputé cet échec à quantité de catholiques qui en étaient tout à fait innocents, M. Georges Fonsegrive a entrepris de tenter, en dehors d'elle, des conquêtes qu'il espérait plus faciles, et qui, hélas! le furent effectivement.

Nous disons : hélas! car, alors qu'il travaillait à des conversions quand il cherchait à enrôler à sa suite les universitaires, c'est à des résultats bien différents qu'il finit par aboutir, du jour où il transporta son apostolat spécial en d'autres régions. Le mot « perversions », pour désigner ces résultats, serait évidemment bien gros. Mais enfin, qu'il s'en rendît compte exactement ou non, son initiative eut ce fâcheux effet, chez les lecteurs, les admirateurs, les amis, les prosélytes de tout ordre qu'il atteignit, de réduire l'étendue, la solidité ou l'éclat de leur patrimoine religieux. N'ayant pu faire faire aux hommes de science un pas vers l'Eglise, il ne réussit que trop bien à faire faire aux enfants de l'Eglise, et même à des hommes d'Eglise, un pas vers la science, ou du moins vers ce qu'il appelait la science, et qu'il serait plus exact d'appeler le *scientisme*, c'est-à-dire un système qui tendrait à représenter la science comme un principe dès maintenant complet, définitif, s'imposant intégralement à l'acquiescement de l'esprit humain, et très propre à le dispenser de toute préoccupation en dehors d'elle-même.

Et ce n'est pas seulement au profit de ce scientisme, c'est encore au profit du démocratisme, et de l'américanisme, et de ce qu'on pourrait appeler le laxisme dans l'éducation (à propos de l'ouvrage de Mme Marie du Sacré-Cœur), et enfin de toutes les variétés accidentelles du libéralisme, que M. Fonsegrive étendait les victoires qu'il avait escomptées dans son nouveau champ d'action.

Ce nouveau champ d'action, d'ailleurs, il était allé le chercher, non seulement parmi les catholiques laïques, parmi les étudiants, parmi les militants des œuvres sociales, mais, nous le répétons, jusque dans

le clergé, et, ce qui est plus grave, dans la jeunesse cléricale. On ne saura jamais jusqu'à quel point les enseignements et les écrits de M. Georges Fonsegrive ont été recherchés, achalandés, médités et pieusement recueillis, pendant une dizaine d'années, au sein des séminaires, grands et petits. Ce fut un véritable engouement La ferveur de cette popularité singulière n'était du reste égalée que par la légèreté avec laquelle on avait omis d'en vérifier les titres, et de justifier la compétence et surtout l'orthodoxie du bénéficiaire.

On s'étonne parfois qu'il y ait eu tant d'abbés démocrates, et qu'il en subsiste aujourd'hui encore un si grand nombre : on se l'expliquerait mieux si l'on voulait se rappeler les grandes et petites entrées dont M. Georges Fonsegrive eut si longtemps le privilège dans les établissements institués pour la formation du clergé. Nous savons bien quel fut le sauf-conduit, le *Sésame, ouvre-toi,* qui lui assura ce privilège : M. Fonsegrive était rallié! Mieux que cela, son zèle républicain était bien antérieur au toast du cardinal Lavigerie, et dès longtemps il avait souhaité, appelé, pressenti l'Encyclique : *Au milieu des sollicitudes.* Et nous ne disons pas que ce fût, à cette heure-là, une tare. Nous demandons seulement si cet « état d'âme », alors si opportun, devait, aux yeux de qui de droit, tenir lieu de toute garantie autre. Il n'est pas, que nous sachions, de pire injure à faire à la mémoire de Léon XIII que d'admettre que l'adhésion au constitutionnalisme républicain ait pu légitimement servir de talisman à tant d'erreurs que Léon XIII lui-même, puis son successeur, glorieusement régnant, ont dû condamner.

Mais, si le blanc-seing octroyé à M. Fonsegrive pour son apostolat *inter vestibulum et altare* demeure peu justifiable, combien on s'explique, par contre, le succès qu'il obtint auprès de ces auditoires si spéciaux! Comment la jeunesse cléricale n'aurait-elle pas pris goût à des conférences exceptionnelles, qui lui servaient à tout le moins de distraction dans la monotonie des études régulières, et qui offraient de surcroît tous les caractères d'une véritable attraction? Comment n'eût-elle pas avidement accueilli cette parole où ne manquaient ni l'ardeur de la foi, ni l'accent surnaturel, ni l'onction de la forme, ni l'aisance du débit, ni la séduction des chimères exaltées par l'orateur? Comment surtout n'eût-elle pas retenu les témérités d'un enseignement qui, tout en bénéficiant de la faveur des autorités elles-mêmes du séminaire, correspondait à ces secrètes aspirations de l'individualisme égalitaire, dont se défendent mal des lévites d'un atavisme trop exclusivement bourgeois, plébéien ou rural?

Songez au prestige dont un conférencier laïque se trouve environné d'emblée quand il monte, devant un auditoire de futurs prêtres, dans une chaire invariablement occupée par des prêtres; songez à cet autre prestige qu'exerce, auprès de tant d'excellents catholiques, le titre de professeur de l'Université officielle; songez à ce troisième pres-

tige, qui venait à M. Fonsegrive de ce que, bien qu'universitaire, il était, sans contestation, connu et classé comme catholique, et demandez-vous si ses auditeurs ne furent pas, somme toute, excusables de l'écouter, de l'applaudir et de s'assimiler ses pensées!

De grâce, qu'ici l'on ne nous arrête point pour nous objecter que, catholique à ce point, M. Fonsegrive avait tout droit d'être accueilli dans les séminaires, et d'y prendre la parole dans la mesure où on lui faisait l'honneur de l'y admettre. Encore une fois, sa responsabilité, en cette affaire, n'est pas seule en jeu, et ceux qui la partagèrent avec lui ont sans doute mis beaucoup de temps à s'apercevoir de leur tort; mais, pour ce qui est de sa responsabilité à lui, devrons-nous, par hasard, le louer de ce que, — l'accès des grands séminaires lui ayant été ouvert à raison, non seulement de son ralliement, mais principalement, nous voulons le croire, de son catholicisme, — il en ait profité pour enseigner précisément mainte chose dont l'orthodoxie, contestable dès lors, a été par la suite infirmée de haut?

Nous accorderons, sur cette question délicate, tout ce qu'on voudra : nous voulons bien, par exemple, reconnaître qu'on attache couramment une autorité particulière au témoignage d'un homme pris en dehors des défenseurs ordinaires de la vérité qu'il s'agit d'établir; même certains esprits ne jugeraient probante qu'une apologétique dont les ennemis de l'Eglise ou les indifférents fourniraient toutes les armes; c'est l'extension logique du *fas est et ab hoste doceri.* Et vraisemblablement cédaient-ils quelque peu à cette propension bien humaine, ceux qui firent appel aux lumières de M. Georges Fonsegrive pour donner un enseignement « social » aux élèves des séminaires : « Etant professeur de l'Université, pensaient-ils, M. Fonsegrive n'est pas absolument de chez nous; sa parole n'en aura que plus de poids. » Et nous sommes loin d'y contredire, mais nous en concluons que l'abus qui a été fait de ces conditions exceptionnelles n'en est que plus déplorable. Avoir figuré par intermittence dans le personnel enseignant des grands séminaires, cela pouvait n'être qu'une bizarrerie; en avoir profité pour farcir de démocratisme le personnel enseigné, n'est-ce pas une œuvre à jamais funeste?

Du coup se trouve amplement justifiée, pensons-nous, l'étude que nous entreprenons aujourd'hui pour montrer, dans les œuvres de M. Georges Fonsegrive, la présence d'un « modernisme social » parfaitement caractérisé. Le mal qu'a pu faire cet auteur par ses conférences aux jeunes clercs, ne peut-il pas continuer à le produire par ses œuvres imprimées? Encore que, depuis l'Encyclique *Pascendi,* M. Fonsegrive, frappé ce jour-là d'une stupeur qu'il expliqua scientifiquement au *Temps,* ait limité son apostolat jadis multiple à de discrets entrefilets dans la *Démocratie* de Marc Sangnier, son influence persiste, et il importe d'en affranchir les uns, d'en prémunir les autres, en en mettant en relief les traits les plus fâcheux, à travers les sept

volumes qui forment le gros de son œuvre écrite, et dont nous citions les titres en commençant.

Une raison subsidiaire milite en faveur de l'opportunité d'un tel travail. Les ouvrages de M. Fonsegrive ont été glorifiés, on peut le dire, sans mesure, dans des revues dont on eût eu le droit d'attendre une discrétion plus grande. Cette glorification est demeurée impunie, ou peut s'en faut; il n'est que temps d'interrompre ce soliloque d'une presse qu'on croyait avertie, et qui ne s'est montrée que complaisante.

Aussi bien, n'est-ce pas servir encore et toujours la cause de Pie X, que de montrer jusqu'à quel point les erreurs qu'a discernées sa haute clairvoyance, et que poursuit sa vigilante et souveraine autorité, ont été prônées dans des ouvrages qui eurent une certaine vogue? N'est-ce pas justifier rétrospectivement l'énergie déployée contre le démocratisme, en quoi gît surtout le modernisme social, par l'auguste auteur des Encycliques *Pascendi* et *Notre charge apostolique*, que de faire toucher du doigt l'influence exercée par l'un des protagonistes de cette erreur, à la faveur d'ouvrages qui ont eu, et qui ne pouvaient manquer d'avoir, un retentissement considérable? Alors que Marc Sangnier s'abandonnait à la propagande verbale et verbeuse de l'esprit démocratico-catholique, M. Georges Fonsegrive, par ses écrits, le répandait d'une manière bien plus pénétrante, partant plus redoutable encore. En les parcourant, l'on comprendra, en dépit de l'extrême subtilité de l'écrivain, le mal qu'il a pu faire. On admirera donc, on aimera davantage, on bénira et l'on remerciera Pie X, pour la vigueur avec laquelle il a enrayé ce mal. Contribuer à la glorification de Pie X et à l'extension des bienfaits de son œuvre doctrinale, telle est donc, en fin de compte, la considération qui, bien plus que nous ne savons quel parti pris de controverse, nous guide en ce travail, et qui continuera de nous guider jusqu'à son achèvement.

III

En M. Georges Fonsegrive, à travers les ouvrages où il s'est révélé avec une sincérité si étrangement nuancée d'une adresse supérieure, on aurait sujet d'étudier le philosophe, puis le tenant du modernisme philosophique (et occasionnellement théologique), et enfin le champion du modernisme social. C'est sous ce troisième aspect que nous entreprenons de l'envisager ici, en commençant par le *Fils de l'Esprit*.

Le *Fils de l'Esprit* est un « roman social » publié en 1905, chez Lecoffre, et qui, dès 1906, accusait un tirage de huit mille exemplaires. L'auteur n'y apparaissait encore que sous le pseudonyme d'Yves Le Querdec. C'était l'époque où, de même qu'on demande au-

jourd'hui : « Qui est Junius? », on demandait un peu partout : « Qui est Yves Le Querdec? » De ce nom M. Fonsegrive avait signé les premiers ouvrages sortis de sa plume, notamment les *Lettres d'un curé de campagne*, les *Lettres d'un curé de canton*, le *Journal d'un évêque*, dont nous parlerons plus tard, et qui avaient d'abord paru dans le *Monde*. La curiosité qu'éveillait ce pseudonyme, à raison des tendances diverses qu'il cautionnait parallèlement, fut même une bonne fortune pour ce journal jusqu'au jour où l'*Univers* chercha, en se l'annexant, à compenser le préjudice que lui avait causé la fondation de la *Vérité*. Combien de prêtres écrivirent au *Monde* qu'Yves Le Querdec, à en juger par sa connaissance de la psychologie sacerdotale, devait être un prêtre, et des plus édifiants! M. Fonsegrive laissa courir cette flatteuse erreur, et ne la dissipa que fort tard.

Quoi qu'il en soit, son *Fils de l'Esprit* eut la bonne fortune de trouver des approbateurs là même où il eût mérité des censeurs, et, par exemple, l'*Ami du clergé* ne lui consacra pas moins de sept colonnes de commentaires élogieux, à peine tempérés de quelques réserves (1). Cela figura dans les « consultations » et fut amené avec une honnête franchise. « L'*Ami*, demandait-on, voudrait-il nous parler du dernier volume de Fonsegrive, le *Fils de l'Esprit?* Un prêtre aurait-il quelque intérêt à le lire? » En reproduisant ici la réponse de l'*Ami du clergé*, non certes en son entier, mais dans ses passages les plus caractéristiques, nous obtiendrons d'un seul coup deux résultats : fournir à nos propres lecteurs une suffisante analyse de l'ouvrage, et montrer comment les étrangetés de la thèse de ce « roman social » n'avaient nullement découragé la bienveillance du bibliographe, — deux raisons qui feront pardonner la longueur de cette reproduction :

Ce livre doit être lu par tous ceux qui déplorent la situation actuelle, C'est une critique parfois aiguë de l'esprit bourgeois politique, de l'esprit bourgeois religieux, surtout de l'esprit bourgeois social. Presque tout y paraîtra paradoxal et risqué ,et presque tout y est juste. Nous sommes à une époque de transformation extraordinaire. Tout change, tout s'oriente vers des régions nouvelles; l'opinion, comme une aiguille aimantée, se tourne vers un pôle social obstiné, mal exploré encore; tout se renouvelle, excepté l'esprit bourgeois, et un peu l'esprit ecclésiastique. Voilà ce qui ressort de ce remarquable ouvrage de M. Yves Le Querdec, ouvrage d'explorateur politique et social, qui nous montre des horizons ignorés de beaucoup, des méthodes neuves, des moissons blanchissantes, qui appellent des ouvriers, — et qui se ferme sur une page où rayonne l'espérance.

I. Le héros de ce roman social, Norbert de Péchanval, est docteur en droit, auditeur libre des cours de l'Institut agronomique, passionné pour les conférences de Marc Sangnier, dont il est le disciple et l'ami, et son père, de noblesse toute récente, est un grand propriétaire terrien.

Durant ses vacances de rhétorique, il a rencontré M. l'abbé X..., curé de Saint-Julien, dont les *Lettres d'un curé de campagne* ont fait quelque bruit, et retenu de lui ces enseignements :

1. L'*Ami du Clergé*, 19 janvier 1905, pages 49 à 57.

« Mon cher enfant, les trois quarts de ceux qui se disent chrétiens, catholiques, ne sont que des païens inconscients. Ils se croient nés pour commander, sans avoir acheté par des services le droit au commandement. Les hommes ont pour but de vivre divinement par la grâce suprême de Dieu, de s'entr'aider et de se servir; s'il y en a qui commandent, ce n'est pas pour eux, mais uniquement pour les autres... Quiconque pense autrement n'est pas un chrétien; et il ne l'est pas davantage, celui qui, dans les droits qu'il s'attribue, trouve l'origine des grands devoirs qu'il s'impose : aux yeux du christianisme, c'est du devoir d'aider nos frères que peuvent naître des droits... Ah! si nous étions chrétiens, si nous n'étions pas si orgueilleux!... »

Ces paroles lui sont demeurées gravées dans l'esprit. Depuis, il a fait son année de caserne, il a vu le peuple de près, et il a pu comparer l'âme populaire avec l'âme bourgeoise. Parmi ceux de son monde, il a connu de vrais chrétiens, une jeunesse qui « se recherchait, s'associait, s'agitait, s'assemblait, dépensait des trésors de bonne volonté, de talent et d'éloquence, et n'arrivait pas à trouver sa voie ». Et ceux-là, c'était l'exception; le reste, « natures élégantes, menues, incomplètes, rétrécies, fleurs d'âmes presque sans parfum et incapables de supporter les intempéries ». Au contraire, à la caserne, « il voyait les hommes du peuple, uniquement préoccupés de leur vie à organiser, de leur pain à gagner, de leur famille à fonder; ceux-ci savaient que faire, et ils savaient comment faire ». Les vices étaient les mêmes, plus grossiers ici, là plus raffinés. D'une part, des hommes pleins d'élan et de vie, avec des préventions décidées contre la supériorité qui veut s'imposer; de l'autre, des natures veules, faisant le bien sans but, sans âme, par acquit de conscience, ou des inutiles. Alors, il se sent porté vers le peuple, il se sent parfois peuple lui-même en dépit de sa particule dont il fait bon marché.

Depuis, Jacques Voisin, un publiciste philosophe, son maître, l'a poussé dans le mouvement catholique. Il veut faire quelque chose, travailler pour sa part à « sauver la France ». Mais comment la sauver? comment d'ailleurs et par quoi est-elle perdue? Grave question qu'il se pose et qu'il voudrait résoudre avant de choisir une profession et de s'orienter dans la vie.

Une des dernières lettres du curé de Saint-Julien, devenu curé-doyen de Saint-Maximin, datée de quelques semaines avant sa mort, l'a frappé :
« C'est par en bas et non par en haut qu'il faut refaire la France, si vraiment elle a besoin d'être refaite, et il n'est pas douteux qu'elle en ait besoin, quoique d'une tout autre façon que ne le croient ceux qui y pensent le plus. Il faut refaire la mentalité des croyants autant que celle des non-croyants... »

Une réunion publique achève de le dérouter. Tivoux, le représentant autorisé des « vieux cadres catholiques », Mabit, avec ses idées bonapartistes et autoritaires, Tassier, le jeune républicain catholique, Dombrée, le néophyte ardent, le poète des humbles, tour à tour exposent leur programme... Cette assemblée de six mille honnêtes gens n'avait pas de doctrine, elle était « dénuée, non pas certes de courage et de dévouement, mais de ces silencieuses et austères vertus civiques sans lesquelles, dans un pays de suffrage universel, on ne peut espérer réaliser aucune réforme; destinée par conséquent à être broyée par ses ennemis ou embrigadée par un despote ».

Alors, les conseils du curé de Saint-Julien lui reviennent de nouveau en pensée : « C'est la mentalité même, c'est l'esprit qu'il faut changer. Les chrétiens ne sont pas des fils de la matière, des organes de force brute : ils doivent être des fils de l'Esprit. »

Comment « se donner des frères », comment changer la mentalité d'un pays, sinon en s'adressant déjà aux individus? En conquérant d'abord quelques adeptes par un apostolat d'homme à homme, par l'exemple, par des ser-

vices rendus, le bien gagnera peu à peu la société, comme un baume actif qui s'échappe d'un appartement dans toute la maison. Sa voie est donc toute trouvée. Son père lui cédera un de ses domaines, et il vivra à la campagne parmi les paysans... Jacques Voisin l'affermit dans cette résolution :

« ... Il faut édifier, et l'on n'édifie que pierre par pierre. Vous avez compris ce que c'est que d'être le fils de l'Esprit; allez donc, et servez l'Esprit! »

II. C'est à la Grange, un domaine de Briselaine, qu'il s'installe solennellement. Tous les châtelains du pays et de Tourtoirac s'y rendent au jour déterminé, éclaboussant de leur faste les paysans...

A la fin du dîner, M. de Pourtaillon porte un toast de bienvenue à Norbert de Péchanval : « ...Je bois, mon cher Norbert, à votre entrée à la mairie, et plus tard, dans un avenir que j'espère peu éloigné, à votre mandat législatif. »

Norbert, légèrement embarrassé de ces prétentieuses déclarations, répond : « ... La politique ne me tente pas... M. le curé m'aidera; lui, dans son église, moi, dans mes champs, nous ferons chacun ce pourquoi nous sommes faits... Je veux faire de l'agriculture, rien que de l'agriculture... »

Ces paroles ne recueillent pas l'approbation générale. M. de Pourtaillon prend à part le jeune homme et lui donne des conseils : « Le seul moyen de réussir, c'est de vous unir à nous! » Qu'il fonde un comité de la *Ligue pour le peuple et pour la liberté*, qu'il épouse ensuite Mlle Armande de Ginestaux (les domaines se touchent), et ce sera la réalisation d'un double idéal. Norbert décline ces conseils trop pressants...

Armande le presse de faire des conférences : « — Mais à qui? demande-t-il. — A un auditoire que nous recruterons, composé de ceux qui sont sur nos listes, ... de nous enfin. — Mais est-ce que vous avez besoin d'être convertie? Pourquoi n'invitez-vous pas les socialistes? — Nous n'invitons pas les gens de désordre. — Or, comme je n'aime à parler que devant les socialistes ou les anarchistes, il s'ensuit que je ne puis pas parler chez vous. — Sire Norbert, vous êtes un révolutionnaire, un bon petit démoc, je vois ça! » Le voilà perdu dans l'opinion de toute cette société...

III. Pendant deux ans, Norbert mène une vie laborieuse, mais effacée... Avenant, serviable, ... ne dédaignant ni la bêche ni la charrue, sa conduite provoque d'abord l'étonnement. Avec cela, il garde des habitudes religieuses, et continue à communier tous les dimanches à l'une des messes...

Mais comment se fait-il que l'influence ait tout entière passé au sabotier, le délégué?... Quoi! cet intrigant, cet homme sans instruction ni moralité, représentait seul la démocratie française? Et pourquoi? Parce que celle-ci a été abandonnée par ses représentants naturels. Les gros propriétaires se sont écartés du peuple... Arrivé là de ses réflexions, Norbert sentit, à la profondeur de son émotion, qu'il venait de toucher à la racine du mal national... « Si ces représentants ont disparu, il faut qu'il s'en forme d'autres. Et cela sous peine de mort. » Ces conclusions sont extrêmement justes, et Norbert en est pénétré.

Lorsque Mme de Xandré l'invite à dîner avec M. l'abbé Pontet, il refuse nettement. Elle est peinte de main de maître, la vieille et respectable dame, ... « abonnée de la *Croix* et de la *Vérité française*... Elle était persuadée que le cardinal Rampolla avait constamment entretenu Léon XIII dans des idées fausses » C'est bien là, — si l'on y ajoute les préjugés contre les directions pontificales, — l'intérieur moral et l'état d'âme d'une quantité de châteaux. Pour elle (Mme de Xandré), la démocratie, c'est la Révolution, et le bon curé n'est pas loin de penser comme elle. Il répète, sans la comprendre et pour faire son brin de cour, la parole de Pie IX : « Suffrage universel, mensonge universel », et le pauvre Norbert est qualifié aigrement de déserteur de la bonne cause.

« Vous devez faire voter vos ouvriers, lui dit la grande dame, leur donner des

directions, des ordres! » Il se récuse... Sa conduite indispose son père, ses amis, tous les châtelains... Le dimanche suivant, toute la liste du maire passait à une énorme majorité... Par son abstention, par son attitude libérale, Norbert s'est nettement séparé de ces vieux partis routiniers, perpétuellement amers, perpétuellement vaincus, qui n'ont rien oublié et rien appris. Quiconque veut exercer une influence politique et sociale dans son pays, doit être homme de progrès et homme de belle humeur. Norbert l'était...

... La confiance éclôt. Un petit garçon, Gustave, très intelligent, pourra quelque jour dire son mot dans les réunions du village, au cabaret ou chez le sabotier: il l'attire, l'instruit, lui apprend à lire les journaux et lui montre les malhonnêtetés voulues de certaines feuilles très répandues.

Il voudrait faire des conférences à l'école, mais l'inspecteur lui refuse cette faveur, au nom des règlements; alors il se rend chez le sous-préfet où il trouve l'inspecteur... Il finit par obtenir d'eux que l'instituteur et l'institutrice s'occupent avec lui d'agriculture, en dehors des heures de classe. L'instituteur Rondeau accepte, presque avec enthousiasme... Mais l'institutrice?

Mandée par lui chez M. Rondeau, elle ne comprend pas qu'on apprenne aux petites filles une science qui regarde spécialement les hommes, mais, comme elle est passionnée pour les abeilles et pour les fleurs, elle accepte enfin de s'associer à ce projet dont elle aperçoit aussitôt le côté moral et social...

Mlle Tournier ne voit pas au delà. C'est un des meilleurs produits de l'École de Fontenay-aux-Roses, autant dire son chef-d'œuvre : une fille spirituelle du protestant Félix Pécaut, un saint laïque, un moraliste étrange qui parfois dans ses cours s'abandonnait à de pieuses incursions sur le premier livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* et bannissait Dieu de la morale. Curieuse physionomie toute moderne, que l'auteur a analysée avec complaisance et à diverses reprises, mais que Norbert considère avec plus de complaisance encore, en homme épris déjà. Elle était fort belle, « virginale et vraiment liliale, avec un front large, blanc et poli comme les cailloux des eaux courantes, des joues aux blancheurs de neige, légèrement rosées par l'affleurement d'un réseau de veines presque transparent, le regard à la fois limpide et profond ».

Fille d'un cultivateur aisé, elle a eu, tout enfant, le goût des études... Elle passe pour athée et même pour sectaire... Norbert consulte, réfléchit et prie beaucoup pour cette âme qui lui est chère, qu'il aime d'un amour qu'il s'efforce de rendre pleinement pur...

IV. Dans son monde, on continuait de bouder Norbert et de le calomnier... Il se plaint amèrement à Mme de Favareilhe, son ange gardien, qui relève son courage : « Ah! vous pensiez que vous pourriez contenter votre conscience et le monde, que vous feriez autrement que les autres, et qu'ils continueraient à vous sourire! » Mme de Favareilhe donne bien le mot de la situation : « Si l'on veut se libérer, il faut en sortir ». Cette parole fait comprendre tout le livre, qui par ailleurs sera fort critiqué. On allèguera qu'Yves Le Querdec est opposé à l'apostolat social parce qu'il plaide en faveur de l'apostolat individuel. Il ne blâme pas, il constate. Il constate les coups d'épée dans l'eau, ... les forces énormes dépensées en pure perte, les discours d'apparat plus glorieux que pratiques. En Angleterre, c'est l'apostolat individuel qui a converti les catholiques par centaines de milliers, en s'adressant aux sommités intellectuelles, aux hommes qui pensent, et dont la pensée libre appellera l'action libre.

Ces Favareilhe, ces Jehan de Péchanval (un autre jeune viveur, le frère de Norbert), ces Ginestaux, ces Pourtaillon même, sont-ce là des apôtres? Ils ne connaissent pas, ils n'aiment pas le peuple, ils n'éprouvent pour lui qu'une pitié hautaine, un mépris dominateur; ils se cantonnent dans leur caste altière et fermée, et ils se plaignent des vices du peuple! Mais à coup sûr, ce

qui sera le plus blâmé, c'est le mariage de Norbert avec Mlle Tournier... Cependant, pour peu qu'on y réfléchisse, cette union du gentilhomme et de l'institutrice est tout ce qu'il y a de plus logique au monde... L'esprit bourgeois se cabrera, mais qu'importe?...

S'il consultait sa sœur, cette douce Yolande, ... elle lui dirait dans sa simplicité voyante : « Prends Mlle Tournier, elle est pure, elle est bonne, elle est peuple: elle a l'intelligence des besoins du peuple, ensemble vous vous dévouerez, vous attirerez, vous fonderez une famille qui produira des rejetons, pour créer un monde nouveau, actif et fécond, puisque l'autre est vieux, inutile et inintelligent. » Car Mlle Tournier est chrétienne maintenant : Norbert « l'a obtenu des bontés du Seigneur ».

V. ... Nous pourrions faire ressortir aussi le mérite littéraire, le talent descriptif, la belle ordonnance du *Fils de l'Esprit.* Le côté social nous a entraîné. Le lecteur, à tête reposée, jouira de beaucoup de pages pleines de fraîcheur et d'émotion discrète. Nous souhaitons que ce livre soit très lu et très médité. Il soulève des mondes d'idées. Peut-être toutes les critiques ne seront-elles pas aussi bienveillantes que la nôtre; nous nous sommes laissé prendre au charme, et nous avouons que le charme s'étend, non-seulement au récit, mais aux idées. Çà et là, sans doute, l'expression est vive, elle pénètre comme une aiguille; elle frappe fort, elle entre comme un clou. Mais, supprimer cette vivacité et cette force, ce serait diminuer la pensée et enlever à l'auteur sa magnifique originalité.

Hâtons-nous de dire qu'en 1908, soit trois ans plus tard, quand il analysa un autre volume de M. Georges Fonsegrive, à savoir *Regards en arrière,* recueil des préfaces annuelles de la revue *La Quinzaine,* l'*Ami du Clergé* se montra aussi sévère qu'il s'était montré enthousiaste en 1905, on vient de le voir, pour le *Fils de l'Esprit.* Nous n'aurons pas la curiosité, qu'on jugerait peut-être malicieuse, de rechercher les causes de ce revirement. Mais le seul fait du revirement lui-même nous sert à bon droit pour marquer combien profondes étaient les illusions dont s'était laissé bercer l'auteur de l'apologie bibliographique dont nous venons de citer, aussi largement que de besoin, la substance.

Puisqu'en effet, l'*Ami du Clergé* a fini par perdre lesdites illusions, n'avons-nous pas la preuve qu'il était faux que « presque tout » fût « juste » dans le *Fils de l'Esprit?* Non, nous n'étions pas à « une époque de transformation extraordinaire », sauf dans l'esprit des novateurs inquiets ou aigris qui prétendaient imposer des conceptions particulières en vue d'un idéal qu'ils ne définissaient eux-mêmes que de façon fort vague. Non, nulles « moissons blanchissantes » n'étaient en vue, et vaine était l' « espérance » sur laquelle se fermait le livre trop vanté. Le « pôle social » vers lequel l'auteur voulait tourner « l'opinion » était « mal exploré » certes, mais on ne peut lui faire le reproche de s'être « obstiné ». Quant à « l'esprit bourgeois », comme on est toujours, et aujourd'hui plus que jamais, le « bourgeois » de quelqu'un, soit pour être envié, soit pour être négligé, il n'apparaît pas non plus que la guerre si bruyamment déclarée à cet esprit

par l'*Ami du Clergé* en 1905 ait été marquée par de nombreuses et décisives victoires. Et c'est fâcheux pour « l'explorateur politique et social » dont s'était éprise l'inconstante revue, car il est patent que ses explorations, « paradoxales » à coup sûr et « risquées » à souhait, sont demeurées, en fin de compte, stériles.

Vainement il a décrié les « vieux cadres catholiques » et leurs chefs, y compris ce pauvre M. Piou, mal récompensé de ses efforts pour les reformer sous l'étiquette libérale; vainement il a suggéré à ses lecteurs la pensée de se faire « peuple »; vainement il a prôné « l'apostolat individuel » de préférence à « l'apostolat social », encore que cette dernière formule soit très chère précisément aux démocrates chrétiens qui ont le plus goûté ses ouvrages; vainement il a prêché l'indifférentisme électoral combiné avec le constitutionnalisme républicain; vainement il a imaginé de tendancieuses géorgiques, pour favoriser le « retour à la terre » et pour combattre l'absentéisme, deux thèses dont on peut d'ailleurs fort bien se réclamer sans faire la moindre cour à la « démocratie »; vainement il s'est appliqué à décrire sous des traits toujours ridicules et souvent odieux, les représentants de « castes » qu'il accuse d'être « fermées » dans le temps même où il nous raconte que le père de son héros y était entré par fraude, ce qui ne prouve guère que la fermeture en fût bien rigoureuse; vainement il suggère aux catholiques avides d'apostolat agronomique l'idée d'en aller quémander la permission aux inspecteurs primaires et aux sous-préfets; vainement il célèbre la pédagogie mystico-rationaliste du protestant Félix Pécaut, alors qu'il fait du curé de Briselaine un imbécile assez plat pour « faire un brin de cour » à une grande dame en citant « sans la comprendre » une parole de Pie IX; vainement enfin il propose, peut-être comme le moyen d'installer la démocratie toujours attendue, le mariage des nobles de « fraîche date » avec les institutrices laïques de conversion plus récente encore : tout cela constitue sans doute une mosaïque piquante de malicieuses épigrammes, de « rosseries », comme on dit au boulevard, de satires méchantes, de mordantes critiques, voire de dénigrements fielleux, de venimeuses diatribes, en tout cas de malignités systématiques, de médisances raffinées, et enfin de calomnies non douteuses; mais tout cela ne prouve pas que Norbert de Péchanval ait fait plus et mieux que tous ceux dont il prétendait répudier la tradition et abolir la routine; tout cela surtout ne nous fait pas connaître nettement les conditions de la cité future où nous menait ce rénovateur; tout cela enfin n'établit pas que ce « fils de l'Esprit » le fût du bon « Esprit », de l'authentique « Esprit », lequel ne se distingue pas, en définitive, du Saint-Esprit lui-même.

Si bien que le « roman social » d'Yves Le Querdec mérite d'être appelé un « coup d'épée dans l'eau »; une « force dépensée en pure perte », un « discours d'apparat plus glorieux que pratique », à bien

plus juste titre que les objets auxquels le bibliographe de l'*Ami du Clergé* pensait en écrivant ces mots. Nulle « action libre » ne pouvait, sur ces bases mal étayées, être entreprise par les « sommités intellectuelles » à la « pensée libre » desquelles il était fait appel. L'exemple de l'Angleterre était du reste fort mal choisi pour justifier « l'apostolat individuel » aux dépens de « l'apostolat social », attendu que le premier se trouve précisément retardé par l'absence du second; et le Congrès eucharistique de Londres, dont on a tant attendu pour favoriser la conversion des anglicans, n'était-il pas un trait d'apostolat social?

A coup sûr, le *Fils de l'Esprit* « soulève des mondes d'idées »; mais, à côté de ces idées, dont beaucoup sont suspectes, et dont la plupart sont de simples ébauches ou de pures chimères, que de rancunes, que de coups de patte, que de coups de dent! Comment, dès lors, célébrer « le mérite littéraire, le talent descriptif, la belle ordonnance, la fraîcheur, l'émotion discrète, la vivacité, la force, la magnifique originalité » d'un « roman social » qui prend plutôt, en certaines pages, l'aspect d'un pamphlet antisocial? Il fut « très lu », certes, il ne pouvait être « très médité ».

Que l'*Ami du Clergé,* au surplus, n'aille pas croire qu'en censurant ainsi sa critique trop « bienveillante » d'il y a six ans, nous parlons au nom de « l'esprit bourgeois », qui « se cabrerait » ou non par notre plume. Pour nous, pas plus que pour Yves Le Querdec, « ces Favareilhe, ces Jehan de Péchanval, ces Ginestaux, ces Pourtaillon » ne sont pas « des apôtres »; mais nous tenons que Norbert, à son tour, n'est qu'un idéologue prétentieux, maniaque, falot et parfois fort mal embouché. Ses amours normaliennes achèvent de faire de lui un *snob* pour *magazine* anglais, qui doit faire hausser les épaules en terre française.

Et, après comme avant le *Fils de l'Esprit,* la sentence de Pie X reste la vérité historique et doctrinale : « Les vrais amis du peuple ne sont ni les novateurs ni les révolutionnaires, ce sont les traditionnalistes. »

Pour aujourd'hui, d'ailleurs, c'est seulement à l'article bibliographique de l'*Ami du Clergé* que nous avons voulu répondre. A quinzaine, nous prendrons directement à partie le *Fils de l'Esprit* lui-même.

(A suivre). Paul TAILLIEZ.

LE LIBÉRALISME FÉMININ

II

Prises dans l'engrenage du libéralisme, nous avons vu les femmes non seulement incapables de résister à la poussée des idées du jour, mais se faire, à leur insu, les auxiliaires de tous les fauteurs de désordre social, et collaborer ainsi au plan de désorganisation et de corruption de la France, élaboré dans les officines de la secte maçonnique. Entraînées par la soif des plaisirs, des émotions, des jouissances matérielles, elles ne se contentent pas de se laisser aller au courant, elles cherchent à couvrir leurs continuelles défaillances du prétexte de la tolérance, de la largeur d'esprit, de la nécessité de marcher avec son siècle. Bref, elles acceptent, en les exagérant encore, tous les principes du libéralisme. Transportés dans la vie familiale, ils y causent d'incalculables dommages, puisqu'ils en sapent les fondements par la base.

Il est, en effet, hors de doute qu'une famille, une société, un pays ne peuvent subsister, prospérer et grandir qu'autant que sont sauvegardés les éternels principes qui en constituent l'essence. Le corps social a, tout comme le corps humain, des lois qui gouvernent son organisme. Les transgresser c'est provoquer le désordre et l'anarchie. Or, pour qui sait voir, ils sont partout aujourd'hui. D'où il faut conclure à la violation des grandes lois qui président à la constitution, à l'harmonie et au plein épanouissement des sociétés. Nous laissons de côté ici un des grands facteurs de la question : le régime politique auquel nous devons la désagrégation et la décomposition de la France. Mais ce n'est plus de libéralisme qu'il faudrait parler alors, mais d'une véritable conspiration contre la vie même du pays. Aussi bien voit-on entrer dans cette même conspiration tous les ferments de dissolution que recèle l'erreur libérale.

Tant que la France s'est montrée jalouse de conserver intactes les traditions et les mœurs chrétiennes qui l'avaient placée à la tête des autres nations, elle s'est maintenue dans cet état de dignité et de grandeur qui lui avaient valu son glorieux renom. Elle n'a commencé à déchoir de son rang et de sa qualité de nation très chrétienne, que du jour où, sous l'influence d'événements que nous n'avons pas à rechercher ici, elle s'est peu à peu dégagée du joug bienfaisant, mais austère des inflexibles principes. Le mouvement date déjà de loin, il n'a fait que s'accentuer à la faveur du relâchement général, qu'a introduit partout le faux dogme de la tolérance qu'on s'est plu à opposer au rigorisme et à l'intransigeance des exigences religieuses. Depuis, il va toujours croissant, et nous assistons aujourd'hui au plein

épanouissement de la doctrine libérale qui sévit avec fureur jusque dans le camp féminin. Tout est fait pour l'y entretenir, et le fléchissement de plus en plus accentué de la morale lui promet de beaux jours. Le remède serait dans le retour aux fortes vertus chrétiennes, aux principes d'une religion éclairée. Mais qui oserait prévoir un tel revirement, au moment même où toutes les têtes semblent prises de vertige, au sein d'une société qui retourne au paganisme! L'exemple vient de haut, mais, hélas! la classe dirigeante est loin de donner le bon exemple. Au lieu de faire machine en arrière, et de résister à la poussée formidable de toutes les forces de dissolution, elle accélère plutôt le mouvement et précipite la décadence. A quoi bon cacher le mal, sous le vain prétexte de prolonger l'illusion! Ayons plutôt le courage de porter le fer sur la plaie, et de révéler à une société qui se décompose le mal dont elle meurt. La femme chrétienne restait comme le dernier espoir de salut. Elle seule pouvait endiguer le flot montant de l'immoralité et de la sensualité. Dans cette société moderne qui donne le spectacle de tant de hontes et de scandales, où trouver cette femme forte pour résister à l'envahissement du mal?

Les hommes de notre génération se rappellent, en remontant cinquante ans en arrière, combien différentes étaient, à cette époque, dans les milieux chrétiens, les mœurs familiales et différente aussi la manière de comprendre les grandes lois de l'existence humaine. Tout était subordonné au devoir, lequel prenait sa source dans une religion bien comprise et bien pratiquée. De bonne heure les enfants étaient dressés à envisager la vie, non comme une partie de plaisir, mais comme le moyen d'atteindre sa destinée éternelle. Ainsi comprise, la vie avait un sens, un but supérieur auquel étaient subordonnées toutes les autres contingences. Elle prenait un aspect sérieux, une signification précise d'où découlaient des devoirs dont on comprenait l'importance et auxquels on se soumettait d'autant plus volontiers. Ainsi nous ont élevés nos mères autrefois, et nous ne saurions jamais assez les en bénir. Ces notions qu'elles s'appliquaient à faire pénétrer dans nos âmes et qui s'y ancraient peu à peu, nous aidaient à trouver moins dure la loi du travail et à accepter, avec plus de résignation et de courage, les inévitables ennuis et mécomptes de toute existence. Sans doute on travaillait alors comme aujourd'hui pour se faire une carrière. Mais elle n'était pas le tout de la vie, l'unique but, le terme final de toutes les aspirations. Elle restait toujours le moyen voulu par Dieu pour accomplir la grande loi du travail, et toujours animée du souffle chrétien, elle était pleine d'honneur et de dignité. Le sentiment du devoir présidait à tout, on ne connaissait pas les capitulations de conscience, devenues aujourd'hui la monnaie courante de ceux qui occupent une fonction publique. On n'aurait pas trouvé parmi les catholiques, des notaires prêts à liquider les biens ecclésiastiques, pourvu qu'on y mette le prix; des avoués

ne se faisant pas scrupule de poursuivre la vente d'immeubles volés aux Congrégations religieuses; des magistrats rendant des services pour se maintenir en place ou pour se donner des titres à l'avancement. Nous pourrions continuer ainsi du haut en bas de l'échelle sociale, dans le commerce, dans l'industrie, dans la finance, dans les affaires, nous y surprendrions les mêmes défaillances et les mêmes trafics de conscience. Ne dites pas que ceux-là vivent en marge de l'Eglise : ils se donnent bel et bien pour des catholiques libéraux et, de fait, ils appartiennent, souvent, à des familles catholiques.

Si l'on remonte à l'origine de ces anomalies, force est bien de reconnaître qu'il s'est produit au foyer familial comme une mentalité nouvelle qui explique le relâchement des mœurs et les capitulations de conscience.

Il serait vain de contester la grande influence de la femme, au sein de la famille. Dieu qui la destinait à l'honneur d'être la reine du foyer, lui a donné toutes les aptitudes et toutes les qualités nécessaires pour gouverner son petit royaume. Elle a tout ce qu'il faut pour se faire aimer, respecter et obéir, tant qu'elle reste digne de sa mission domestique. Son influence est bienfaisante ou pernicieuse, suivant qu'elle s'exerce dans un sens ou dans un autre, qu'elle reste ferme dans l'accomplissement de tous ses devoirs ou qu'elle s'en affranchit, qu'elle donne le grand exemple de toutes les vertus ou qu'elle se montre volage, légère, prête aux accommodements avec la morale.

La plupart des hommes qui ont marqué leur place avec honneur dans la vie, et qui ont laissé une mémoire digne d'éloges, ont eu près d'eux soit une mère, soit une femme qui les a soutenus, encouragés et fortifiés par leur exemple. Formés à la vertu par les leçons d'une mère chrétienne, plus tard appuyés sur une épouse vertueuse, ils ont fourni une honorable carrière, ayant à cœur de ne faire rougir ni l'une ni l'autre et de se montrer, en tout, dignes de leur confiance et de leur affection. La France a dû sa longue prospérité au culte de l'honneur familial, et aux fortes vertus qui se transmettaient, de génération en génération, comme un glorieux héritage.

Du jour où au foyer, envahi par les idées libérales, on s'est départi de la rigueur des principes et des règles inflexibles de la morale chrétienne, la société n'a pas tardé à en ressentir le contre-coup. Et nous sommes à une de ces heures critiques où le foyer est de plus en plus menacé. On le voit du reste par le relâchement qui y règne, sous l'influence des mœurs nouvelles qui tendent à s'y acclimater, grâce à la connivence de la femme qui n'a pas su résister à la poussée du dehors et rester maîtresse de la place. Au lieu de défendre vigoureusement la forteresse, elle a mieux aimé flirter avec les ennemis qui en faisaient le siège, quitte à capituler ensuite.

On sait, avec quelle rage la secte maçonnique s'est attaquée à la

femme et avec quel art elle a cherché à la prendre dans ses filets. Lentement, progressivement, elle a conduit son travail souterrain par tous les moyens de corruption dont elle dispose. Les prétextes n'ont pas manqué pour entrer inconsciemment dans les vues de ceux qui visaient à détruire ou à désagréger les foyers, en y faisant pénétrer des mœurs contraires aux habitudes chrétiennes et aux traditions françaises. Lancée dans la voie des plaisirs dangereux et incompatibles avec le sérieux de la vie et les devoirs de l'intérieur, la femme, sous l'influence des lectures mauvaises, de la fréquentation des spectacles immoraux, a senti, peu à peu, se refroidir son goût pour une existence monotone et dépourvue d'idéal. Rêveuse et sentimentale, elle ne s'est plus contentée de l'horizon borné du foyer et des devoirs domestiques. Une existence où se répètent, chaque jour, les mêmes obligations, les mêmes soucis, les mêmes travaux lui a paru d'une rebutante uniformité. Elle a cherché au dehors des distractions, du mouvement, des émotions et parfois même des aventures. Bref, elle a déserté l'intérieur pour lequel elle est faite, et où nos mères trouvaient largement l'emploi de leur temps. Dédaignant les vulgarités du ménage, trouvant indignes d'elle ou trop monotones tous ces menus travaux qui constituent la vie d'une maîtresse de maison, allant même jusqu'à confier à des mains étrangères le soin et la garde de ses enfants, devenus des objets de luxe ou des poupées dont on s'amuse un instant, quand on rentre à la maison, la femme moderne s'est lancée dans les sports, le tennis, la bicyclette, l'automobile. Elle fait de sa vie deux parts : l'une consacrée à la toilette, ce qui comporte des visites à tous les magasins de nouveautés ou des séjours prolongés chez le grand faiseur, le couturier à la mode; l'autre consacrée aux divertissements de tous genres. Madame rentre le soir juste pour se mettre à table, mais pour en repartir bientôt, après une nouvelle toilette, vers d'autres lieux de plaisirs : soirées, bals, spectacles, et quels spectacles! Quand, par hasard, on reste à la maison, c'est pour s'y plonger dans la lecture des romans à la mode ou des journaux mondains. Mais, par ailleurs, cette femme légère, affolée de toilette, de plaisirs, dont la vie se passe au dehors dans une agitation continuelle, à la recherche d'émotions toujours nouvelles, se croit quitte envers le Ciel avec une prière très courte, la plus courte possible, et en assistant, le dimanche, à une messe tardive à laquelle on arrive le plus tard possible, et qu'on entend comme on peut. Moyennant ce reste d'habitude chrétienne ou de formalisme religieux d'où la vraie dévotion est absente, on se pare du titre de catholique. On donne même son nom à certaines œuvres de sa paroisse, on tient, au besoin, un comptoir dans les ventes de charité; tout cela est bien porté et vous fait la réputation d'une bonne catholique.

Quant aux obligations de la vie chrétienne, quant aux vertus domestiques, quant à ces actes de piété, de charité, de dévouement, de

sacrifice qui sont de l'essence de la vraie dévotion, quant aux devoirs d'état en un mot qui, sanctifiés par la prière et par une droite intention, constituent le tout de la vie chrétienne, le libéralisme féminin ne s'en embarrasse pas. Il se fait une religion à lui, très large, très accommodante, très éclectique, aussi peu exigeante que possible, où le plaisir occupe la première place.

Ce que devient la vie de famille dans ces intérieurs délaissés par la femme qui n'y trouve plus son bonheur, il n'est que trop facile de le deviner. C'est la dislocation du foyer. Le mari qui n'y rentre que pour trouver une femme maussade, ennuyée qui ne rêve que de la vie au dehors, que les plaisirs mondains, que les distractions malsaines, a bien vite fait de prendre son intérieur en dégoût. Ou il accompagnera sa femme dans les divers lieux de divertissements peu faits pour resserrer le lien conjugal, et le plus souvent occasion de querelles et de scènes de ménage; ou il ira seul de son côté, pour tromper l'ennui quand il ne trompera pas sa femme.

La jeune fille, s'autorisant de l'exemple de sa mère prendra en dégoût la vie laborieuse, les soins du ménage, les travaux de couture et tout ce qui constitue les occupations de l'intérieur. Elle se lancera, elle aussi, dans la lecture des romans et voudra partager tous les plaisirs que recherche sa mère. Comme elle, elle donnera une partie de sa journée aux sports de tous genres, l'autre aux visites, aux courses dans les magasins, à la recherche des occasions ou de la nouvelle forme de chapeau. Le soir venu, après une journée si mouvementée, il semble que le repos dans la famille, dans les joies si douces, si profondes du foyer, dans les délassements honnêtes et reposants de l'intimité domestique, doive suffire à cette jeune fille. Hélas! les plaisirs de l'intérieur lui paraissent bien fades, en comparaison des émotions du bal et du théâtre. Sa mère étant d'ailleurs du même avis, et toutes deux, ayant pour la vie de famille le même éloignement, voilà de nouveau la dispersion du foyer. Le soir qui devrait au moins réunir la famille, voit chacun partir de son côté pour ses plaisirs favoris. Dans cette maison d'où chacun a hâte de sortir, c'est une agitation perpétuelle, rien n'y est à sa place, toutes les têtes sont à l'envers, et tout marche de travers. Ce n'est plus le séjour de la paix, de la douce union des cœurs, des joies tranquilles et sereines, des honnêtes divertissements; ce n'est plus le foyer où l'on met tout en commun, joies et peines, où la prière réunit parents et enfants dans une même action de grâces et un même acte de piété, où la mère modèle des vertus chrétiennes, et le père, homme de travail et d'honneur, sont pour les enfants une leçon vivante des grands devoirs de la vie. La maison est devenue comme une hôtellerie de passage où chacun vient prendre ses repas et son repos. Les liens de la famille se relâchent de plus en plus, l'affection s'en va avec la crainte et le respect des parents, et ainsi disparaissent, une à une, les pieuses

traditions qui faisaient du foyer domestique la plus grande force sociale. Toutes les familles, Dieu merci, ne ressemblent pas à celles dont nous parlons, mais celles-ci ne sont que trop nombreuses aujourd'hui, dans les grandes villes surtout, et force est bien de reconnaître qu'il y a là un véritable péril national. Avec ces nouvelles mœurs qui s'introduisent dans les familles, où le goût des plaisirs, du luxe, du bien-être pervertit le sens moral et obscurcit la notion de la vie chrétienne, comment s'étonner de la diminution, d'année en année plus sensible, du nombre des naissances, même au sein des foyers réputés catholiques! Les sociologues, et les hommes politiques s'étonnent et s'émeuvent de la décroissance constante de la natalité en France. Ils cherchent à arrêter la marche du fléau, et proposent divers remèdes pour guérir cette plaie sociale. Les moyens qu'ils préconisent prêtent à rire, tant ils accusent une méconnaissance totale de la situation morale de la France. Chercher à guérir un mal moral par des mesures fiscales, ou par l'appât d'avantages sociaux est une amère plaisanterie.

Le seul remède efficace serait de ramener la famille à une conception chrétienne de la vie et aux vieilles traditions dont elle s'éloigne de plus en plus. Mais c'est tout un courant qu'il faudrait remonter, et le libéralisme contemporain est incapable d'un tel effort. Bien plus, il trouve très commode de s'y laisser porter.

Longtemps la femme, mieux préservée, par les principes religieux, contre les entraînements et les séductions de la vie moderne, a su y opposer une certaine force de résistance. Mais du jour, où sous l'influence de ce relâchement général, elle a fléchi en cédant à l'ambiance, en cherchant un terrain d'entente entre les devoirs de sa situation et les attraits de la vie facile, joyeuse, dégagée de tout scrupule, du jour où elle est entrée dans ce mouvement vertigineux, qui fait tourner tant de têtes et capituler tant de consciences, elle a signé son acte de déchéance et précipité, du même coup, la décadence de la famille. Car la famille, c'est la femme, c'est la mère qui en est le soutien, comme elle en est l'honneur. On voit donc les conséquences très graves, très profondes du changement survenu dans la mentalité de la femme contemporaine, et on comprend mieux maintenant pourquoi ceux qui poursuivent avec acharnement et par tous les moyens de corruption, la désorganisation des foyers et la ruine de la famille, se sont attaqués à celle qui en est le centre et la vie. Ils sont bien venus les statisticiens officiels de nous mettre sous les yeux l'affligeante réalité de la décroissance constante de la population; ils sont bien qualifiés les politiciens hypocrites de proposer des remèdes à cette maladie dont ils répandent partout les germes morbides, en se faisant les auxiliaires d'une secte qui a juré de tout détruire en France : religion, famille, mœurs, institutions, traditions, pour édifier sur ces ruines je ne sais quelle société païenne adonnée au seul

culte du veau d'or et des jouissances matérielles. On dira peut-être que nous poussons le tableau au noir, et qu'en tout cas on ne saurait rendre le seul libéralisme responsable d'une situation créée de toutes pièces, par ceux qui, faisant cause commune avec les loges, ont résolu de ne rien laisser debout en France, de ce qui subsiste d'un glorieux et fécond passé. Nous en demandons bien pardon à ceux qui nous feraient cette objection, mais les conséquences d'une erreur, en apparence généreuse et inspirée, soi-disant, par les meilleures intentions, sont incalculables.

C'est le cas du libéralisme. Qu'on nous montre, en effet, les limites où s'arrête cette pernicieuse erreur qui pactise avec les doctrines destructrices de tout ordre et de toute morale? Nul ne saurait le faire. Il est dans la logique et de l'essence de cette erreur d'aller aux conséquences extrêmes. Par là même que ses partisans tentent une conciliation impossible entre les contraires, ils acceptent à l'avance les inéluctables conséquences de leur erreur. Les femmes, à leur tour, ont tenté l'entreprise, et on sait ce qu'il en est résulté. Elles nous donnent le triste spectacle d'une profonde déchéance au triple point de vue religieux, moral, et intellectuel. Du jour où la femme s'est affranchie du joug austère de la morale chrétienne qui la retenait dans la voie de la raison, du bon sens et du bon ton, pour donner dans toutes les illusions et divagations de la doctrine libérale, elle n'a pas tardé à en subir les funestes conséquences. Plus particulièrement portées aux extrêmes, par l'impressionnalité de leur nature et le manque de pondération, elles ont vite fait de perdre toute mesure, une fois lancées sur la pente des idées larges, des accommodements nécessaires avec le siècle. Elles se sont ainsi trouvées avoir franchi, insensiblement et progressivement, les limites qui séparent la femme honnête de celle qui ne l'est pas. Il est triste d'avoir à le constater, mais la plupart des femmes du monde en sont arrivées à se faire une mentalité nouvelle en complet désaccord avec les grands devoirs de la vie chrétienne. Si la plupart ont conservé des habitudes religieuses, il s'en faut que celles-ci répondent à une saine conception de la morale. A force de chercher des accommodements avec le bien et le mal, à force de faire plier les inflexibles lois morales au gré de leurs caprices et de leurs passions, il s'est fait dans leur esprit comme un obscurcissement qui ne leur permet plus de distinguer nettement ce qui est bien ou ce qui est mal, ce qui est décent et ce qui ne l'est pas. Ainsi déroutées, elles sont devenues le jouet de leurs propres illusions, et la proie facile de tous les agents de corruption. Les modes les plus inconvenantes n'ont plus rien qui les effraie, et le mal a pris de telles proportions que nous entendons le cri d'alarme lancé par l'Archevêque de Gênes, s'élevant avec véhémence contre l'effronterie de ces modes. Il importe de faire écho à ce sévère avertissement en lui prêtant la publicité de cette revue.

Voici comment s'exprime à ce sujet le document dont nous parlons: « Nous devons élever la voix contre un abus très grave qui se propage au scandale et à la douleur de toutes les bonnes âmes. C'est un sujet dont nous n'aurions pas voulu parler, si l'excès du scandale ne nous y contraignait. La façon de se vêtir, que l'esprit du monde modifie perpétuellement, se montre toujours plus portée à une licence effrénée et contraire à cette modestie qui nous est enseignée par la religion et qui fait le plus bel ornement de la femme chrétienne.

» Il y a lieu de déplorer grandement, mais nullement d'être surpris que des âmes privées de la grâce adaptent leur tenue extérieure à la corruption de leur cœur et au dérèglement de leur vie. Mais que certaines modes indécentes de se vêtir sur la voie publique pénètrent dans le temple, s'approchent des saints autels, de l'administration du saint chrême, et même de la sainte table, c'est une chose qui nous cause une immense douleur. C'est une contradiction criante entre la profession chrétienne et l'esprit effrontément mondain.

» A ces inconvénients qui prennent des proportions toujours plus graves et causent non seulement un préjudice moral, mais encore un préjudice matériel aux familles en raison de l'énorme gaspillage d'argent, il est nécessaire de mettre un frein, lequel ne peut venir d'ailleurs que de notre foi à qui il appartient de vaincre le monde.

» A l'offense contre la pudeur, au scandale qui pervertit les âmes, il faut non seulement un remède nécessaire, mais encore celle que nous appellerons l'unique réparation. On répare pour le blasphème, on répare pour les froideurs envers Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Saint Sacrement; pourquoi ne devrait-on pas réparer pour un scandale qui mine les âmes, et pour une immodestie qui dégrade les chrétiens sanctifiés par la très Sainte Trinité dans le saint baptême, appelées à être le temple du Saint-Esprit, à recevoir le Corps de Jésus-Christ, à cheminer par les chemins qui conduisent à la béatitude céleste?

» Fidèle à ces pensées qui découlent des principes de notre sainte religion nous rappelons :

» 1° Aux mères l'obligation qu'elles ont de donner l'exemple d'une chrétienne modestie et de l'inculquer à leurs filles comme le trésor et la parure la plus précieuse de toutes;

» 2° Aux Instituts religieux de femmes, le strict devoir qui leur incombe d'apporter une vigilance assidue sur ce point dans l'éducation des enfants qui leur sont confiés; et nous ajoutons que toute tolérance à cet égard à l'occasion des cérémonies religieuses, distributions de prix, etc., outre qu'elle serait une offense envers le Seigneur, serait encore un manque de respect aux prêtres et, à plus forte raison, à l'Evêque quand il est invité;

» 3° Aux unions de piété et aux associations de femmes catholiques

de toutes formes, que ce doit être aussi pour elles un des points principaux de leur zèle et qu'elles peuvent suppléer ainsi à la négligence des mères de famille et promouvoir le bien de leurs associées.

» Nous nourrissons l'espoir que ce que nous demandons sera bien accueilli de tous ceux qui ressentent encore de l'attachement pour notre sainte religion et pour ses suggestions, et que, grâce au zèle de toutes les bonnes âmes, le bon sens chrétien triomphera encore une fois des préjugés du monde. Que la Vierge Immaculée, notre céleste patronne, bénisse tous ceux qui coopéreront à cette œuvre de réparation. »

Il est bon que le cri d'alarme lancé par l'archevêque de Gênes contre ce désordre social, trouve un écho en France et y soulève la même réprobation pour des mœurs vraiment intolérables. Il est temps que l'on arrête la marche de ce fléau qui ne rencontre devant lui que d'insuffisants obstacles. Tout plutôt conspire à l'entretenir. Serons-nous trop sévère en constatant qu'à notre humble avis, en France, le clergé et les directeurs d'âmes se montrent, en général, trop enclins à l'indulgence, pour cette forme de libéralisme qui atteint au scandale? Puisque les femmes ne trouvent plus dans les principes chrétiens et dans le sentiment de leur propre dignité, la force de réagir contre cette poussée de mœurs païennes, il est bon qu'elles trouvent, du moins, dans la réprobation publique, et dans la condamnation de pareils abus, par l'autorité ecclésiastique, une juste répression de leurs écarts. Il est pénible d'avoir à dire de telles vérités, mais à qui la faute si ce n'est à celles qui se sont mises dans le cas de se les attirer. Nous sommes en présence d'un véritable péril social, d'autant plus dangereux qu'on n'y prend moins garde. Aussi bien, ces signes extérieurs n'indiquent-ils pas une profonde décadence des mœurs, une atrophie du sens moral, une déviation mentale? Il semble donc qu'il soit grand temps de mettre un terme à un dérèglement qui prend les proportions d'un fléau national. — S'en préoccupe-t-on suffisamment en France? Tel n'est pas notre avis. Les organes religieux, avertis du danger, devraient se faire un devoir, comme vient de faire l'archevêque de Gênes, de rappeler les femmes au sentiment de leur dignité et d'entreprendre une croisade contre cette vaste entreprise de corruption dont elles sont les victimes inconscientes. La franc-maçonnerie, il ne faut pas se fatiguer à le redire, mène une campagne acharnée contre la femme. Elle veut, par tous les agents de corruption dont elle dispose souverainement, précipiter sa déchéance, dans l'espoir que l'abaissement moral de la femme contribuera, plus qu'aucun autre moyen, à ruiner la religion dont cette secte poursuit la destruction. Malheureusement, nous l'avons déjà dit, la femme moderne, éprise des idées de largeur d'esprit, de tolérance, de progrès, donne dans tous les écueils tendus à sa vanité, à sa légèreté par un libéralisme

qui sert merveilleusement la cause de nos ennemis. Peu leur importent les moyens pourvu qu'ils arrivent à leurs fins. Ils ont donc tout intérêt à favoriser une doctrine qui, en apparence, se différencie de la leur, mais qui, au bout du compte, la rejoint dans ses conséquences. C'est par le libéralisme que la France se détruit elle-même, et bien aevugles sont ceux qui ne le voient pas.

Il est grand temps d'arrêter ce mouvement de soi-disant progrès qui n'est qu'un retour aux mœurs païennes. L'alarme est donnée. A ceux qui regardent la femme chrétienne comme le dernier rempart contre l'envahissement du paganisme dans la famille, dans la société, à élever la voix contre les désordres et les scandales de mœurs antichrétiennes dont elle donne l'affligeant spectacle. Qu'elle revienne à une plus sage conception de ses devoirs d'épouse, de mère, de chrétienne; il n'est pas de plus sûr moyen de mettre en déroute tous ceux qui conspirent contre la religion et contre la patrie, par l'abaissement des mœurs, par la diminution des caractères, par l'anéantissement des principes chrétiens. On voit ce qu'il en coûte à une nation de transiger avec les principes qui sont la sauvegarde de sa foi, de son honneur et de sa prospérité. Et c'est le cas ici de faire son examen de conscience. Si les catholiques de France, au lieu de verser dans toutes les illusions et utopies du libéralisme, qui les ont engagés dans la voie des concessions, s'étaient tenus fermes sur le terrain solide des vérités et des principes qu'il faut maintenir à tout prix, ils ne seraient pas aujourd'hui le jouet et la risée de leurs ennemis. Croyant bien faire ou jugeant opportun de leur tout concéder, ils sont devenus leurs prisonniers et, aujourd'hui, il leur faut subir le joug déshonorant des pires sectaires, vainqueurs insolents et maîtres de la France.

Nous ne croyons pas passer la mesure en disant que la France se meurt de libéralisme. Le libéralisme politique nous a donné la République avec ses lois persécutrices et liberticides; le libéralisme doctrinal nous a donné l'américanisme, l'hypercriticisme, le modernisme; le libéralisme social nous a valu les divagations et les funestes erreurs de la démocratie; le libéralisme religieux nous donne enfin la femme moderne.

Si l'on juge un arbre par ses fruits, il nous semble qu'il est temps de couper l'arbre du libéralisme par la racine et de le jeter au feu, car il ne produit que des fruits empoisonnés.

STANISLAS DE HOLLAND.

« LE BILAN DE LA SÉPARATION » (1)

Ce n'est pas seulement « l'oppression » de l'Eglise dans l'enseignement de la pure doctrine catholique qu'a voulue et préparée la Séparation telle que nous l'a faite M. Briand, c'est encore l'*avilissement du clergé français.*

Pour une liberté aussi précaire qu'apparente qu'il a conquise, il a perdu, outre sa situation honorable et tous ses biens qui faisaient de l'Eglise en France une société religieuse autonome, les conditions nécessaires pour lui permettre de vivre par lui-même.

L'Eglise, société parfaite créée par Notre-Seigneur, n'est plus rien dans l'Etat républicain; elle n'existe même plus légalement. Elle ne peut ni acquérir, ni posséder. Elle n'est que tolérée pour l'exercice du culte. Elle n'a que ce qu'elle reçoit des fidèles, de la main à la main; elle ne vit que de leurs subsides et de leur charité pour ses curés, transformés en « mendiants perpétuels ».

Ah! comme ils déchanteraient, les jeunes prêtres, professeurs pour la plupart, qui acceptent la Séparation de gaieté de cœur, parce que leur traitement leur arrive, sans plus de peine après qu'avant cette mesure néfaste, comme ils déchanteraient, s'ils savaient par expérience ce qu'il en coûte à nos excellents curés de campagne de « mendier un asile et du pain », ainsi que le disait Pie X, le 19 avril 1909, à propos de la Béatification de Jeanne d'Arc! Dans certaines contrées du Centre et du Midi que je connais bien, les portes des villages et des hameaux sont fermées, là où le prêtre a annoncé son passage pour le denier du culte. Quand on daigne le recevoir, c'est pour lui dire : « Donner à la caisse noire du Pape, qui transmettrait notre argent à Guillaume pour nous faire déclarer la guerre, ah! non. »

Ceux-là même qui donnent dans les campagnes donnent de si mauvaise grâce et si peu! Tel millionnaire offre 20 francs à son curé, qui aurait dû les refuser.

Il faut à quelques prêtres une sorte d'héroïsme pour affronter les injures qu'on leur adresse, au cours de leur tournée de quêtes, même dans certains quartiers de petites villes anticléricales. Sans doute, il y a bien des paroisses où d'excellents catholiques, des dames surtout, épargnent à leurs pasteurs la corvée d'une « mendicité » si onéreuse. Mais outre que ces quêteuses ne se trouvent pas partout, tant s'en faut, elles ne peuvent pas empêcher, malgré tout leur zèle, les subventions pour le denier du culte de diminuer considérablement, par une année de mauvaises récoltes comme 1910.

***

1. Voir numéro du 1 Septembre 1911.

Et que dire des difficultés, parfois inextricables, que rencontrent les curés de campagne pour la location de leur presbytère? Tantôt des municipalités anticléricales veulent le leur faire payer des prix exorbitants; tantôt elles le refusent à un prêtre qui n'a d'autre tort que celui de faire énergiquement son devoir, et ce prêtre alors doit se loger comme il peut, c'est-à-dire très mal, parfois à une très grande distance de l'église. J'en sais qui devaient faire, tous les matins, en hiver, pour aller dire leur messe, une course de vingt minutes dans la neige, haute souvent de plusieurs pieds. Combien de fois les évêques ont-ils dû retirer les desservants de paroisses mauvaises, où le maire refusait toute réparation à un presbytère malsain, inhabitable! Il y a là pour nos vaillants petits curés une source de misères inouïes, qu'a créées la Séparation et que veulent ignorer ceux qui n'en disent que du bien.

M. Maurice Barrès, plus équitable, écrivait naguère, sur nos curés de campagne, cette belle page qui fait autant d'honneur à l'illustre académicien qu'à ses modestes héros : « Il y a dans notre petit clergé, dans celui qui est le plus immédiatement en contact avec les fidèles, toutes les belles vertus, l'enthousiasme guerrier, le désintéressement, le goût du sacrifice et de l'action. Il faut les voir, nos curés rustiques, aux prises avec une froide administration, parfois tracassière et « goguenarde », comme disait le *Temps* dans l'un de ses bienfaisants articles des 18 et 19 janvier sur « les églises ». Ils donnent prise quelquefois, c'est entendu. Mais qui de nous donc est parfait? Ils aiment ce qui est digne d'amour, et voilà pourquoi je les aime. Il y a des préfectures et des municipalités brutalement hostiles ou sournoisement hostiles. Eh bien! ils défendent le seuil vénérable pied à pied. J'ai dans mes dossiers toute une correspondance, et pour ainsi dire des rapports, des bulletins de curés qui me font assister à des campagnes épiques autour des clochers menacés. Ce sont des drames balzaciens qui s'engagent çà et là, dans les paroisses, autour de l'église croulante et du presbytère lézardé. Elles m'ont fait vivre, ces lettres, la vie des communes françaises. J'y sens battre le cœur d'innombrables villages. Belles, fortes lettres plébéiennes de curés de campagne, quelles indications, quel précieux enseignement sur la vie de notre France éternelle! »

Les fidèles même les mieux disposés, les plus généreux, ne peuvent suffire, — avec l'augmentation incessante des impôts qui atteignent cinq milliards et demi, un demi-milliard de plus que la rançon allemande de 1871, avec la cherté croissante des vivres à la campagne aussi bien qu'à la ville, — ne peuvent suffire, écrivait M. Arthur Loth dans l'*Univers*, « aux charges exceptionnelles que leur impose à la fois l'entretien du clergé, du culte, des écoles, des œuvres multiples de charité, paroissiales ou diocésaines, des institutions hospitalières de tout le pays, des grandes œuvres d'intérêt général de l'Eglise, Denier de Saint-Pierre, Propagation de la Foi, missions, écoles d'Orient, éta-

blissements de Terre-Sainte, abolition de l'esclavage. Les ressources catholiques s'épuisent, en étant obligées de s'étendre à tant d'objets à la fois; et le zèle des meilleurs ne peut pas non plus suppléer entièrement à l'indifférence de tant d'autres. »

« Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer », disait le maréchal Bugeaud de ses soldats. Ce sont aussi toujours les mêmes auxquels incombe le soin de se montrer généreux sur le champ de bataille de la charité, et, malheureusement, leurs sacrifices ont des limites comme leurs revenus.

Qu'en résulte-t-il, sinon dans certains diocèses privilégiés, où la foi est encore vive, où les ressources du moins sont abondantes, comme Cambrai, Lyon, Paris, Angers, Versailles, Nancy, Laval, Rouen, Rennes, Nantes, Bordeaux, du moins dans les diocèses qui environnent Paris, Evreux, Soissons, Meaux, Troyes, Sens, Chartres, Châlons-sur-Marne, Reims, Orléans, Langres, et dans la plupart des diocèses du Centre et du Midi, de la vallée du Rhône jusqu'aux Alpes et à Nice, de la vallée de la Garonne et des pentes des Cévennes jusqu'aux Pyrénées? *Le clergé n'a plus de quoi vivre.* Malgré les appels réitérés et pressants des évêques, le Denier du culte ne répond pas aux besoins les plus urgents du personnel ecclésiastique. Au lieu des 900 francs qu'on croyait pouvoir assurer aux curés et desservants, on a été forcé de réduire leur traitement à 800 francs d'abord, puis à 700, à 600. Il y a bien des diocèses où il n'est plus que de 500, 425 francs!

On me cite la Corse et deux autres départements où la portion congrue de 250 à 300 francs menace d'être réduite encore (1). Avec de si modestes ressources, qu'augmentent à peine un casuel insignifiant et l'argent des messes, qui manquent en maintes localités, comment un prêtre peut-il vivre convenablement et payer une domestique? Il n'en trouve, d'ailleurs, pas toujours, ou bien elle pose pour condition qu'elle n'ira jamais à la messe.

Voilà la réalité brutale que ne connaissent pas, j'aime à le croire, ceux qui chantent les bienfaits de la Séparation. Déjà, à l'heure actuelle, — et ce sera bien pire dans quelques années avec les progrès de l'indifférence religieuse, pour ne pas dire de l'hostilité qu'engendrent de plus en plus les écoles sans Dieu — beaucoup de prêtres manquent absolument du nécessaire : ils sont obligés de travailler de leurs mains en dehors des fonctions du ministère paroissial, pour subvenir à leur subsistance.

» En ces derniers temps, il a paru, à ce sujet, dans plusieurs journaux, une annonce navrante. Le prêtre y figure avec la qualité d'ouvrier et c'est à ce titre qu'on lui fait de la publicité. Il s'est constitué, en effet, une *Alliance des prêtres-ouvriers*, dont le but est de faciliter

---

1. Mgr Désanti, évêque d'Ajaccio, va venir en France quêter pour ses pauvres curés.

le placement de leurs travaux manuels. Le secrétaire de l'Association est d'un d'eux, M. Louis Ballu, curé de Parçay, en Maine-et-Loire.

» Des prêtres-ouvriers!... Oui, sans doute, Jésus fut ouvrier et Paul, l'Apôtre, ouvrait de ses mains des nattes et des toiles de tente. Mais, après dix-neuf siècles de christianisme, dans une société qui doit à l'Eglise sa civilisation, en France, « la fille aînée » de cette Eglise, des prêtres-ouvriers, des prêtres obligés de manier l'outil pour vivre, de prendre sur le labeur du ministère ecclésiastique le temps de gagner leur pain, c'est une monstruosité!

» Du reste, une telle condition n'existe qu'en France. Il n'y a pas au monde un seul pays civilisé, hérétique ou schismatique même, où le prêtre catholique en soit réduit, par les institutions politiques et la législation de ce pays, à se faire ouvrier pour se nourrir. C'est, pour la France, un effet de la loi de Séparation. » (Arthur Loth, *L'Univers*).

***

Plût à Dieu, pourtant, que cette misère des prêtres, réduits à se livrer à des travaux et métiers manuels pour y chercher un gagne-pain, fût la seule conséquence de la fatale loi de Séparation! Ce qu'il y a de plus affligeant, *c'est que les prêtres manquent et manqueront de plus en plus.*

A Versailles et ailleurs, il y a un prêtre seul pour des paroisses de 3 à 4.000 âmes, et les baptêmes, les enterrements, les mariages, les travaux matériels absorbent tout son temps. Dans d'autres diocèses, un même prêtre est chargé de deux, de trois paroisses, et, malgré tout son zèle, il ne peut suffire ni aux catéchismes, ni à l'instruction de ses ouailles.

Combinée avec la loi du service militaire de deux ans, obligatoires pour tous — une des plus perfides inventions de la Franc-Maçonnerie qui nous gouverne — la loi de Séparation a déjà et aura d'année en année ce résultat, prévu et voulu par nos adversaires, de diminuer le nombre des vocations ecclésiastiques et de détourner des Ordres sacrés une partie des jeunes clercs qui s'y préparent.

D'abord, la source des vocations ecclésiastiques, tarie dans les lycées et collèges de l'Etat, d'où sortaient autrefois des prêtres éminents, des évêques même et des Religieux, tarie encore plus dans les écoles communales laïques, n'a plus guère pour s'alimenter que les Collèges et Institutions libres, qui ont remplacé les 156 établissements ecclésiastiques fermés en 1906-1907, toujours au nom de la loi de Séparation. Or, au lieu qu'il y a dix ans, en 1900-1901, l'enseignement secondaire libre comptait près de 100.000 élèves (99.274), contre 88.202 (1) dans les collèges et lycées de l'Etat, nous n'avons plus, depuis la

1. Je cite les chiffres officiels donnés en 1909-1910 par le ministère de l'Instruction publique.

Séparation, que 64.000 élèves dont 20.000 appartiennent à des établissements laïques, 44.000 seulement à des établissements ecclésiastiques; parmi ceux-là, les petits Séminaires proprement dits, formant de futurs lévites, n'ont pas plus de 10 à 12.000 élèves, au lieu de 23.000 qu'ils comptaient avant la Séparation.

Sens et Troyes n'avaient pendant quelque temps qu'un seul Petit Séminaire pour les deux diocèses. L'évêque d'Agen est si pauvre de sujets manifestant une vocation sacerdotale, qu'il paie la pension d'enfants de la Lozère dans leur diocèse d'origine, pour les prendre ensuite en humanités, au petit Séminaire d'Agen, et peupler ainsi son grand Séminaire. Tel autre diocèse du Centre, que je connais particulièrement et qui naguère encore avait 350 à 400 élèves dans ses deux petits Séminaires, n'a plus qu'un petit Séminaire avec 130 élèves et une section ecclésiastique de 40 à 50 élèves dans un collège libre.

Sans doute, l'année 1910-1911 s'est annoncée sous de meilleurs auspices, à Lyon, à Dijon, où l'Œuvre des vocations sacerdotales, fortement organisée, favorise singulièrement le recrutement des petits Séminaires. Mais, hélas! dans la plupart des diocèses, ce recrutement a baissé sans cesse, comme celui des grands Séminaires qui en dépend.

En dehors de quelques diocèses excellents, Mende, Angers, Luçon, Vannes, Nantes, c'est chose lamentable que la statistique comparée du nombre des élèves des grands Séminaires de France il y a 30 et 40 ans et aujourd'hui, ou même il y a dix ans et cette année.

De 1870 à 1875, le Grand Séminaire de Saint-Flour avait 125 à 130 étudiants; il en a 23.

Ils sont 16 à Tulle, 20 à Limoges pour deux départements, Haute-Vienne et Creuse; 20 à Cahors, un peu moins à Périgueux, à Agen, à Auch, à Albi, à Angoulême, à La Rochelle. Voici un tableau indiquant les pertes subies depuis dix ans dans les diocèses du Sud-Est :

Elèves du Grand Séminaire

	En 1900	En 1910
Nice.	45	15
Fréjus.	50	16
Aix.	40	15
Digne.	30	10
Avignon.	90	20
Langres.	60	15
Belley.	80	40
Saint-Claude.	70	25
Dijon.	120	33

	En 1900	En 1910
Gap.	30	8
Grenoble.	130	50
Autun.	110	45
Rodez.	300	120
Carcassonne.	70	32
Viviers.	120	60
Chambéry.	100	35
Lyon.	350	180
Saint-Flour.	100	23

Moutiers et Saint-Jean de Maurienne n'ont que quelques séminaristes.

M. de la Porte, vicaire général et supérieur du Grand Séminaire de Versailles, écrivait naguère dans la *Semaine religieuse* de ce diocèse, à propos de « l'Œuvre des vocations », que « le fait qui est de nature à frapper davantage les esprits », c'est la diminution effrayante du nombre des élèves de nos grands Séminaires. Là où il y avait 300 étudiants on en compte à peine 100; là où il y en avait 150, on en trouve 50. Certains diocèses ont 30, 20, voire même 10 séminaristes. M. de la Porte ajoutait :

Pendant ce temps-là, *les prêtres âgés succombent à la peine;* les jeunes, chargés de deux, trois et quatre paroisses, ne peuvent suffire à une tâche qui les déborde. Autre résultat dont il ne faut pas sans doute nous plaindre, mais qui complique la situation : *devant la besogne nouvelle et toujours plus laborieuse et complexe imposée au clergé français depuis la Séparation,* des âmes élevées, généreuses, mais délicates et tant soit peu craintives, redoutent l'écrasant travail et prennent leur vol, soit vers les *cités religieuses* où s'abrite la contemplation, soit vers *les corps militants* que garde mieux une discipline affermie par la continuité de la règle. Alors les meilleurs éléments nous échappent, et nous restons à nous débattre en face de l'œuvre immense, rendus impuissants par le manque d'ouvriers.

Mais voici un autre fait qui peut être constaté en beaucoup de diocèses.

Parmi les différents contingents que peut offrir pour le sacerdoce la société française, il en est un qui vient à faiblir : c'est *celui des populations rurales,* et cela est très regrettable. Nous remarquons que *souvent les meilleurs prêtres,* les pasteurs les plus solides et les plus édifiants de nos paroisses, *sont les fils des cultivateurs de nos campagnes* (1). La plupart des grands évêques qui ont illustré l'épiscopat au XIXe siècle n'ont pas une autre origine. Il y a dans le labeur des champs quelque chose de primitif et de sacré, qui approche plus des intentions providentielles et du premier commandement donné par Dieu à l'homme : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Il y a dans les familles rurales de grandes traditions de travail, d'épargne, de prudence dans les entreprises. Sans doute, ce sont là des qualités naturelles; mais nous savons qu'en droit et en fait l'ordre

1. « Les fils des ouvriers des villes ont leurs qualités; mais il leur manque l'esprit d'obéissance, de soumission, et ils sont enclins à porter dans l'Eglise les idées de réformes sociales contre les patrons, qu'ils ont appris à ne pas aimer ».

surnaturel ne se pose pas sur le néant, et que la grâce ne détruit pas la nature, dit saint Thomas, elle la perfectionne : *Gratia non destruit naturam, sed perficit.*

Nous aimions à voir venir autrefois dans nos séminaires — c'est beaucoup plus rare aujourd'hui — ce fils des champs, enfant d'une race robuste et pauvre, élevé à souffrir les intempéries des saisons et les privations de toutes sortes que comporte l'existence villageoise. Intelligent autant que d'autres, pas expansif comme l'enfant des villes, mais avisé, un peu défiant peut-être, mais faisant attention où il met ses pas, comme le paysan à travers les terres labourées, il avançait peu à peu dans la culture de l'esprit, de la volonté, de l'âme tout entière qui s'imposait à lui. Sa mémoire était lente, mais tenace, son caractère obscur, mais ferme, sa parole peu brillante, mais encore expressive et sans ces exagérations faciles qu'une précoce littérature inspire aux enfants trop avancés. Les belles-lettres ne l'attiraient pas tout de suite, mais il s'y mettait tout de même; en tout cas, il se formait à la grammaire, et plus tard au rudiment théologique. Il arrivait à faire un prêtre sérieux, qui ne se paiera pas de mots, qui tracera son chemin dans la vie, comme on mène une charrue dans la plaine, avec une paisible et inlassable vigueur. Où que l'autorité diocésaine le plaçât, il était homme de devoir, un peu la « sentinelle dans la guérite », dont parle Taine, mais on le trouvait toujours, quand on avait besoin de son conseil, de son modeste subside, de son calme dévouement.

Cette race de prêtres tend à disparaître. D'abord, nos campagnes sont de moins en moins chrétiennes. Puis elles se dépeuplent. Le paysan contemporain a honte de se pencher vers la terre pour la travailler. Il rêve pour son fils le veston au lieu de la blouse, et au lieu du labeur béni sous le grand ciel, le travail de plumitif dans un arrière-bureau à Paris, sous la fausse blancheur d'une lampe électrique.

Les familles, d'ailleurs, ont moins d'enfants qu'autrefois et ne veulent plus exposer ceux qu'elles ont aux misères qui les attendent dans le ministère paroissial depuis la Séparation.

La Providence, il est vrai, nous ménage la ressource des vocations tardives, plus nombreuses que jamais, à Saint-Sulpice surtout.

Mais quelle constatation plus désolante que celle qui était faite au dernier Congrès diocésain de Paris : « La Capitale manque de prêtres, disait Mgr Amette. L'année dernière, 16 ordinations seulement ont été faites. Cette année il n'y en aura que onze et l'année prochaine encore moins. » 16, 11, 8, 6 prêtres peut-être pour trois millions d'âmes, quelle douloureuse situation!

« Dans le grand et beau diocèse de Rouen, jadis si florissant, le grand séminaire compte à peine quarante-cinq élèves. A la dernière rentrée, sur *neuf* clercs, qui avaient été appelés à faire leur service militaire, *deux* seulement sont rentrés. La situation est plus lamentable encore en beaucoup d'autres diocèses. »

L'évêque de Saint-Flour, Mgr Lecœur, clôturait un pèlerinage diocésain à Lourdes, le 15 juin, par ces mots :

« O Marie, sauvez-nous! Sauvez nos enfants! Sauvez nos malades!

Sauvez notre pays! Sauvez nos œuvres et *donnez-moi des prêtres!* »

On lisait dans la *Semaine religieuse* d'Arras, le 23 juin :

Depuis son arrivée parmi nous, Mgr Lobbedey n'a fait aucun discours, sans parler des vocations sacerdotales, sans exprimer les angoisses que lui a causées la pénurie dont nous sommes menacés sur ce point essentiel, sans faire appel à ses prêtres et aux familles chrétiennes, en vue de l'apostolat du recrutement ecclésiastique. On sait qu'avant son élévation au siège d'Arras, Monseigneur avait exposé au Souverain Pontife l'imminence d'une disette de prêtres dans ce diocèse : « *Deus providebit,* répondit le Saint-Père : Dieu y pourvoira! » Dieu y pourvoit précisément par l'action de notre évêque : mais il faut que nous correspondions à cette action; il est nécessaire d'une nécessité vitale, qu'avec lui nous nous fassions recruteurs, que l'organisation existante, l'œuvre de Saint-Joseph, fonctionne réellement dans toutes les paroisses... pour remplir les cadres ecclésiastiques.

Et ces vides ne sont encore que les maux extérieurs. Il y en a de plus intimes, de plus affligeants, qui se rattachent à la situation politique faite au clergé de France, comme aux conditions sociales et à l'ambiance intellectuelle du moment.

Tels évêques, que je pourrais nommer, ont dû retarder et même refuser pour les Ordres sacrés des séminaristes sillonisants ou modernisants, comme l'ordonne Pie X, qui faisait naguère la même chose pour plusieurs jeunes clercs de Congrégations religieuses.

La Nouvelle Europe du 25 mars 1911 publiait un article signé Ugo-Bacciolini et la conversation qu'il avait eue avec un vénérable ecclésiastique français sur

« la dépopulation du sanctuaire, sur les graves révélations venues récemment de certains diocèses, — de Paris en particulier — sur la pénurie croissante des vocations sacerdotales, et le nombre de plus en plus restreint des ordinands à la prêtrise.

» Le vieillard commentait tristement la brutale interview attribuée à l'abbé Sabatier, les aveux de l'archevêque de Paris, les réflexions des journaux appartenant aux nuances les plus diverses : « Que de raisons ne pourrait-on pas ajouter, disait-il, à celles que nous venons de résumer : le manque de sécurité dont souffrent les prêtres traités sans charité, et trop souvent sans justice, par des administrations composées d'homme notoirement au-dessous de leur tâche; des promotions scandaleuses de sujets dénués des capacités essentielles et surtout, pour la formation générale des chrétiens et même des clercs, un manque d'énergie, de franchise et de virilité dans l'exposé de la doctrine; de bruyantes protestations de dévouement au Saint-Siège, suivies de directions ambiguës et du scandale trop souvent constatable d'hypocrites compromis tantôt avec le sillonnisme, tantôt avec le modernisme, et même avec le briandisme. Voilà ce qui ébranle les couches du jeune clergé, ce qui déroute les anciens, ce qui écœure les familles et détourne les prêtres dévoués d'encourager les jeunes gens à entrer dans une voie si remplie de périls. Croyez-vous, poursuivit le digne vieillard, qu'une ville où, dans deux paroisses différentes, le carême est prêché par un abbé Naudet, tant de fois compromis dans les campagnes américanistes, modernistes ou politico-sociales, il y ait beaucoup de semence de surnaturel à faire germer dans les âmes?... »

Faut-il donc désespérer de l'Eglise de France et de son recrutement? Non, certes. Il y a d'abord à compter sur la Providence, qui a permis l'épreuve que nous traversons et qui saura bien tirer le bien du mal : *Salutem ex inimicis nostris.* Ce n'est pas la première fois que les ennemis de Dieu et de son Eglise serviront, malgré eux, à leur assurer plus de gloire et de prospérité. — Il y a aussi les généreux efforts de tous les prêtres qui feront ce qu'ont fait leurs devanciers, il y a un siècle, pour susciter, au lendemain de la Révolution, de ces vocations sacerdotales (1) dont le saint Curé d'Ars demeurera l'éternel honneur. — Il y a, enfin, les prières ardentes de tant d'âmes d'élite qui demandent à Dieu, comme autrefois Thérèse de Jésus, de donner à l'Eglise de France des « saints prêtres », dont la qualité suppléera à la quantité. « Mieux vaut *peu* de bons prêtres que *beaucoup* de médiocres », disait Mgr de Marbeuf, archevêque de Lyon pendant la grande Révolution. La prière, c'est « la toute puissance suppliante », pour obtenir de Dieu des prêtres selon son cœur et l'efficacité de leur ministère, d'après la belle parole du P. Lacordaire : « Si mes conférences font du bien, j'en dois peut-être le succès à une brave femme qui ne les comprend pas, mais qui récite pieusement son chapelet, au pied de la chaire, pour leur réussite. »

***

Mais n'est-il pas étrange qu'en présence de ce qu'on peut appeler le « bilan de la Séparation », diminution de plus de la moitié des élèves de nos petits Séminaires; réduction des trois quarts des grands Séminaires à la moitié, au tiers, au quart, au cinquième, au dixième de leur effectif d'il y a 10, 15, 20 ou 30 ans; impossibilité pour beaucoup de diocèses, 60 environ sur 86, d'avoir un recrutement sacerdotal en harmonie avec leurs besoins; condamnation des prêtres de France à l'état de « mendiants perpétuels », réduits quand même à la misère ou à des travaux manuels et serviles; oppression des curés et vicaires, ne pouvant faire de l'histoire au catéchisme ou parler en chaire des Manuels condamnés par les évêques, sans s'exposer à toutes les pénalités de l'article 35 de la loi de Séparation; destruction, désaffectation et ruine imminente de tant d'églises, qu'on ne peut pas ou plutôt qu'on ne veut ni restaurer ni laisser restaurer; scandale permanent de l'apostasie nationale de la Fille aînée de l'Eglise, du peuple choisi

1. La *Semaine religieuse* d'Arras, déjà citée, disait très bien :
« On ne prétend pas qu'il soit possible de trouver dans toutes les paroisses, du jour au lendemain, des jeunes gens à faire entrer au Séminaire; mais il est possible d'établir partout, sur des bases si modestes soient-elles, *une association de prières et d'apostolat* en faveur du recrutement sacerdotal. Qu'il y ait partout *des zélateurs et zélatrices* à cet effet, comme on l'a obtenu en des diocèses tels que celui d'Avignon Ainsi ferons-nous aboutir la grande intention, la pensée première de notre évêque : remplir les cadres ecclésiastiques. »

de la nouvelle Alliance, pour lequel Dieu a plus fait en lui donnant Jeanne d'Arc, l'ange de la pureté, l'ange de la victoire, l'ange de la rédemption nationale, qu'en donnant aux Israélites Débora, Judith et Esther; — n'est-il pas étrange qu'en présence d'un si douloureux bilan, il se trouve tant de catholiques et de jeunes prêtres, pour accepter bénévolément une Séparation si fatale aux intérêts vitaux de l'Eglise? « *L'optimisme,* disait un jour M. René Bazin, de l'Académie française, *l'optimisme est une myopie intellectuelle* ». On ne peut pas appeler autrement la béate quiétude de ceux dont le libéralisme aveugle s'accommode d'un état de choses si précaire et si contraire aux droits de Dieu et de l'Eglise; à moins qu'il ne faille voir dans ce libéralisme aigu un parti pris de tout absoudre dans la démocratie, de tout pardonner à la République, sous prétexte que la République et la démocratie sont populaires, nécessaires, inévitables. Il y a 45 ans qu'un profond penseur et un grand économiste, M. Le Play, flétrissait ainsi le libéralisme soi-disant catholique :

« Je ne connais rien de plus dangereux que les gens qui propagent des idées fausses, sous prétexte que la nation ne voudra jamais y renoncer. Si elle *n'y renonce pas, elle périra;* mais ce n'est pas un motif pour accélérer la décadence en admettant l'erreur. Il n'y a d'autre règle de réforme que de *chercher le vrai et de le confesser, quoi qu'il arrive.* »

Telle a été l'unique ambition de l'auteur de cet article, qui voudrait être « vrai » sans être alarmant, sur l'état de l'Eglise de France, réduite à combattre, dans sa déchéance, dans sa misère et son impuissance légale, contre l'Etat, contre les pouvoirs publics, contre la loi, contre l'administration, pour défendre le peu de liberté qui lui reste, pour protéger la religion à l'école et à l'église.

Th. DELMONT,
Docteur ès lettres.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

MADEMOISELLE ÉLISE VEUILLOT

Dieu tire sa gloire des humiliations de ses serviteurs non moins que de leurs éclatants services ou des plus héroïques dévouements spontanés. Voyez les représentants de ce vieil *Univers* qui fut, comme on le dit plus bas, la maison du premier soldat de l'Eglise au XIXe siècle. Pourquoi Louis Veuillot, au lieu de succomber sur le champ de bataille, le jour où la plume défaillait entre ses mains, a-t-il traîné pendant quelques années la vie en apparence misérable d'un vieillard qui sent son cerveau, jadis puissant et fécond, trahir tout effort de

pensée? Pourquoi, Auguste Roussel, son élève préféré et son ami, après avoir relevé et soutenu dans *La Vérité Française*, au prix de quelles contradictions et de quelles luttes! le drapeau tombé des mains du maître, a-t-il dû le laisser échapper à son tour et languir lui aussi, durant la dernière partie de sa vie, dans l'infirmité, l'isolement et l'obscurité pauvre? Pourquoi Elise Veuillot, cette femme de grande intelligence et de grand caractère, a-t-elle vu retarder si longtemps l'heure de la récompense, une fois que les défaillances de la nature l'eurent à peu près réduite à l'état d'une épave humaine, objet d'oubli et d'une pitié sans charité? C'est que Dieu voulait donner au monde chrétien le grand spectacle de ses serviteurs le glorifiant par l'acceptation du sacrifice et de l'humiliation comme par l'activité de leur zèle. Enigme pour le froid et égoïste orgueil humain, mais splendeur de notre foi!

M. Jules Delahaye qui fut pour Auguste Roussel et pour Mlle Elise Veuillot un confident et un ami dévoué jusqu'à la fin, consacre à celle-ci un éloquent article dans *La Vendée catholique* (27 août).

Il y a des êtres qui méritent d'autant plus l'hommage et le culte du souvenir, qu'ils ont rencontré moins de justice et de reconnaissance.

Il faut avoir été le témoin impuissant du martyre de l'héroïque chrétienne, qui vient d'être délivrée d'un long supplice, à l'âge de 86 ans, pour estimer à leur prix la foi, la vertu, la sainteté, dont la sublime habitude soutint si longtemps, en de si cruelles épreuves, Mlle Elise Veuillot.

Aveugle depuis près de dix années, étendue par la paralysie sur un lit qui n'était plus pour elle qu'un instrument de torture, elle semblait encore la « femme forte », sur laquelle s'appuya son grand frère, plus forte même, j'ose le dire, qu'au temps où elle était la moitié de l'âme de Louis Veuillot.

Car si, alors, elle se donnait sans mesure, elle recevait aussi quelque chose de la force de la virilité, qui rayonnaient à l'illustre foyer, dont elle était, comme l'a écrit son vrai frère, « la vierge veuve, la religieuse sans voile, l'épouse sans droits, la mère sans nom. »

Il n'en fut pas de même dans l'incroyable détresse où elle dut achever ses dernières années.

C'était dans une nuit sans espoir, dans un abandon sans pitié, dans une douleur sans consolation, qu'elle puisait quand même une résignation inlassable, un *fiat voluntas* sans cesse renouvelé.

Comme ces vieux chênes, minés et ouverts, jusqu'au cœur, mais dont l'écorce survivante nourrit encore de hautes branches et un feuillage vigoureux, elle porta jusqu'à son agonie toutes les pensées qui avaient été la puissance et l'ornement de son existence.

Je ne connais pas de spectacle plus pénible que celui de ces vieillards délaissés, sous prétexte qu'ils ne servent plus, qu'ils ne souffrent plus, à l'heure même qu'ils donnent l'exemple de la patience la plus rare, où ils ont aussi le plus besoin d'assistance, parce que leur mémoire, la plus inférieure de nos facultés, ayant seule défailli, ils comprennent et sentent plus vivement, plus profondément que jamais les abandons, les oublis, les ingratitudes.

Je ne sais rien de plus douloureux à penser que ceci : c'est en un pareil isolement, c'est au milieu d'une semblable économie de dévouement, de bonté, qu'a fini la belle intelligence, le noble cœur, que s'est éteinte la femme d'élite, qui avait présidé si longtemps la maison du premier soldat de l'Eglise au XIX[e] siècle, *miles Christi*.

Il est des indifférences ou des calculs, qui font plus douter de certaines sincérités que toutes les variations de doctrine, que toutes les mobilités de conduite.

Tout se paie même en ce monde.

Un jour viendra où la vie et la mort de Mlle Elise Veuillot pourront être contées.

A ce moment, sa figure toujours effacée par l'abnégation apparaîtra plus admirable encore que ne la peignit Louis Veuillot.

Car ce fut elle surtout, j'allais dire elle seule, qui, par la fermeté inébranlable de son caractère et de ses idées, par son désintéressement sans limite, à une époque où tout cela fut plus précieux à l'Eglise et à la France qu'à tout autre, ce fut Mlle Elise Veuillot qui se montra vraiment digne du nom qu'elle portait.

C'est une noble figure qui disparaît, et tout un passé s'en va avec elle, un passé que, avant sa dernière et longue maladie, avant la cécité dont elle fut affligée à la fin de ses jours, elle savait faire revivre de la manière la plus intéressante. Elle s'était jadis dévouée à son frère Louis et à sa famille; et l'illustre écrivain lui a consacré des pages d'une incomparable beauté. En voici une qui, comme M. l'abbé Coubé le dit justement dans sa revue *L'Idéal*, vivra aussi longtemps que la langue française.

J'esquisserai ici ton noble et doux visage, embelli à nos regards comme aux regards des anges par les soucis qui l'ont fatigué avant le temps, toi qui par amour de Dieu t'es refusée au service de Dieu et qui, par charité, te sèvres des joies de la charité. Tu n'as pleinement ni la paix du cloître, ni le soin des pauvres, ni l'apostolat dans le monde, et ton grand cœur a su se priver de tout ce qui était grand et parfait comme lui. Tu as enfermé ta vie en de petits devoirs, servante d'un frère, mère d'orphelins. Là, tu restes, comme l'épouse la plus attentive et la mère la plus patiente, te donnant tout entière et ne recevant qu'à demi. Tu as donné jeunesse, liberté, avenir; tu n'es plus toi-même, tu es celle qui n'est plus; l'épouse défunte, la mère ensevelie: tu es une vierge veuve, une religieuse sans voile, une épouse sans droits, une mère sans nom. Tu sacrifies tes jours et tes veilles à des enfants qui ne t'appellent pas leur mère, et tu as versé des larmes de mère sur des tombeaux qui n'étaient pas ceux de tes enfants. Et dans cette abnégation et ces douleurs, tu cherches et tu trouves pour repos d'autres infirmités encore à secourir, d'autres faiblesses à soutenir, d'autres plaies à guérir!... Oh! sois bénie de Dieu comme tu l'es de nos cœurs!

LE CONGRÈS DE SAINT-ÉMILION

Divers journaux et Semaines religieuses ont publié la note suivante :

SAINT-EMILION. — *Congrès régional.* — Sous la présidence d'honneur de M. Piou et de M. de Mun, les catholiques de la Gironde et de la Dordogne se sont réunis, dimanche dernier, en congrès à Saint-Emilion. Après avoir affirmé leur soumission la plus entière au Pape et à la hiérarchie de l'Eglise, ils ont décidé de mener à bonne fin leur programme religieux, économique et social, quoi qu'il doive leur en coûter.

Ainsi présentée, voilà évidemment une manifestation irréprochable. Mais il se trouve que la même note a paru dans plusieurs journaux, et dans la *Croix* elle-même, avec une variante fort peu négligeable, et qui modifie sensiblement, sinon le caractère et la portée de l'événement lui-même, du moins la signification que d'aucuns peuvent lui attacher. Ces journaux, en effet, et parmi eux, nous le répétons, la *Croix*, écrivent, non plus : « Les catholiques de la Gironde et de la Dordogne », mais bien : « Les catholiques *et les libéraux* de la Gironde et de la Dordogne... »

Et, tout de suite, on se demande quels sont ces libéraux, distincts des catholiques, au sens où doit l'entendre la *Croix*, qui protestent de « leur soumission la plus entière au Pape »; on se demande surtout quel est leur « programme religieux »...

L'incertitude, il est vrai, s'atténue, et l'équivoque se dissipe, quand on lit le commentaire que ce Congrès, si diversement étiqueté, a inspiré à la *Liberté du Sud-Ouest*, dans son numéro du 29 août, c'est-à-dire le surlendemain de la manifestation. La grande feuille libérale de Bordeaux écrit en effet, sous la signature de son directeur M. Paul Duché :

« Il y a quelque chose de changé dans notre pays jusqu'ici terrorisé par une poignée de sectaires audacieuse et omnipotente », a pu dire l'un des orateurs du Congrès de Saint-Emilion en présence de ces trois à quatre mille hommes réunis, dimanche, pour affirmer leur droit de penser et de croire librement.

Il avait absolument raison et ne faisait que proclamer une vérité dont les manifestations et les preuves se succèdent sur tous les points du territoire français.

Ce qui est nouveau, c'est de voir des foules où prédomine l'élément populaire, rompre avec les préjugés dont elles furent trop longtemps captives.

Ce qui est nouveau, c'est d'assister à des mobilisations imposantes que ne limite plus l'esprit de parti et où il finit même par ne plus trouver le moindre écho.

Ce qui est nouveau, c'est de sentir qu'un souffle purement patriotique et religieux anime ces consciences indépendantes aussi rebelles aux sommations des intransigeances politiques que prêtes à s'unir pour affirmer et pour défendre énergiquement les croyances qui renaissent en elles.

Voilà ce qu'il y a de changé en France et ce qui a été mis une fois de plus en lumière par le Congrès de Saint-Emilion.

Il faut que les francs-maçons en fassent leur deuil : le temps est passé où, pour mieux combattre les catholiques et surtout pour les combattre plus perfidement, ils leur attribuaient, à tous sans distinction, les mêmes conceptions politiques, ils les accusaient de faire au régime existant une opposition systématique inspirée par l'unique désir de le renverser, ils les représentaient comme des émigrés à l'intérieur, ennemis de tout progrès, boudant leur temps, se désintéressant de la vie nationale, se réfugiant dans la contemplation du passé et attendant, tous les matins, la catastrophe qui les ramènerait au pouvoir.

Chaque jour inflige un nouveau démenti à ces odieuses calomnies que depuis trente ans les Loges jetaient dans la circulation publique — par la presse ou par l'école

Jamais les catholiques, pris dans leur immense majorité, ne se sont plus efforcés d'élever leur cause au-dessus des intérêts variables des partis.

Jamais ils ne se sont montrés plus insensibles aux tentatives d'embrigadement politique dont ils sont l'objet.

Jamais ils n'ont pris une part plus active à la vie sociale de leur pays.

Jamais, sur ce terrain, leur action ne s'est manifestée par des œuvres plus nombreuses.

Jamais ils n'ont travaillé avec plus d'ardeur ni avec plus de désintéressement à réveiller le sentiment national autour d'eux.

Jamais le clergé français, usant de l'indépendance qu'il a si chèrement acquise par la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, ne s'est plus appliqué à faire tomber les barrières que la haine avait multipliées entre lui et le peuple.

C'est pourquoi grandit, d'heure en heure, en dépit des vexations officielles, cette influence morale qui opère des conquêtes dont nos francs-maçons s'épouvantent et qui se traduit par des manifestations grandioses dont ils n'auraient jamais pensé que le spectacle pût leur être infligé.

Et leur exaspération ne connaît plus de bornes quand ils voient des générations nouvelles, qui sont bien de leur temps, celles-là, et qui n'ont point connu d'autre régime que la République, manifester leur foi religieuse et leur patriotisme aux accents de la *Marseillaise*, l'hymne national, qu'elles savent faire respecter au besoin.

— Où allons-nous? s'écrient alors ces bons radicaux et francs-mouchards. si nous ne pouvons plus dire ni écrire que tous les catholiques sont d'abominables réactionnaires qui ne rêvent que de démolir le régime républicain.

Vous allez, mes Très Chers FF.·., tout simplement à la fin d'une équivoque — dont vous avez si effrontément abusé pour tromper et démoraliser le peuple.

Vous allez à la fin de cette criminelle imposture qui, de votre part, a consisté à vouloir faire d'une question de conscience, d'une question de croyance, une question politique, quand vous savez fort bien que les catholiques ne luttent que pour reconquérir leurs libertés!

Il serait hautement désirable, à coup sûr, qu'il y eût « quelque chose de changé dans notre pays » sur les points et dans les proportions dont parle la *Liberté du Sud-Ouest*. Mais elle-même croit-elle y parvenir en interprétant comme elle le fait la manifestation des congressistes de Saint-Emilion? A quelles préoccupations continue-t-elle donc d'obéir, quand elle s'applique à tourner une telle manifestation au profit de l'indifférentisme politique, et, ce qui est pis, au profit d'un constitutionnalisme obstiné?

N'est-ce pas solliciter abusivement les intentions de ces braves congrassistes que de les montrer « rebelles aux sommations des intransigeances politiques », s'efforçant « d'élever leur cause au-dessus des intérêts variables des partis », et « insensibles aux tentations d'embrigadement politique dont ils sont l'objet »? Veut-on, en définitive, nous faire entendre que, chaque fois qu'on réunira sous cette forme des catholiques, on n'aura d'autre but que de les empêcher d'être ou de devenir, par exemple, des monarchistes, si cela leur plaît, suivant une faculté que, soit le Pape, soit la hiérarchie de l'Eglise, ne leur contestent pas ou ne leur contestent plus?

Ce serait, nous n'hésitons pas à l'écrire, une véritable perfidie, et elle justifierait une indignation d'autant plus vive, que l'effort qu'on semble déployer ainsi au profit de la neutralité politique aboutit à fabriquer, en fin de compte, d'authentiques et explicites répu-

blicains, comme l'atteste le gré qu'on leur sait de « manifester leur foi religieuse et leur patriotisme aux accents de la *Marseillaise* » et de savoir « faire respecter au besoin l'hymne national ». Le sens des mots et les leçons de l'histoire sont donc systématiquement dénaturés, pour qu'on en vienne à lire dans la *Marseillaise* un hymne capable de servir à glorifier la « foi religieuse »! Et manquons-nous, en vérité, de républicains, pour que « le clergé français » soit ainsi convié à mettre à profit, pour leur multiplication, « l'indépendance qu'il a si chèrement acquise par la séparation de l'Eglise et de l'Etat »? Qu'il s'abstînt après comme avant cette séparation, de toute action politique directe, soit pour, soit contre le régime, nous le comprendrions; mais que, libéré de tout lien officiel, il s'applique précisément à nouer, entre le régime et les catholiques, de nouveaux liens, même seulement théoriques, n'est-ce pas là une aberration?

En tout cas, loin de « rompre avec les préjugés dont elles furent trop longtemps captives », les « foules » que la *Liberté du Sud-Ouest* soumet à ce traitement ne peuvent que s'y asservir d'une façon plus étroite et plus irrévocable. Loin que « l'esprit de parti » ne les « limite plus », ces « mobilisations imposantes » risquent de subir plus que jamais de tyrannie, puisqu'on leur fait une loi d'être « insensibles aux tentatives d'embrigadement politique », sauf à celles de l'embrigadement républicain. Loin « d'élever leur cause au-dessus des intérêts variables des partis », on l'abaisse jusqu'à « vouloir faire d'une question de conscience, d'une question de croyance, une question politique », ce qui est une « criminelle imposture » au moins autant lorsqu'on travaille pour la République que quand on s'éloigne d'elle

Si encore « cette influence morale » que célèbre la *Liberté du Sud-Ouest* opérait réellement « des conquêtes dont nos francs-maçons s'épouvantent » pour tout de bon! Mais elle n'est pas naïve au point de se figurer qu'ils vont cesser d'écrire que « tous les catholiques sont d'abominables réactionnaires qui ne rêvent que de démolir le régime républicain », ou qu'ils ne nous accuseront plus de « faire au régime existant une opposition systématique inspirée par l'unique désir de le renverser », ou qu'ils vont mettre un terme aux « vexations officielles. »

Les protestations de la *Liberté du Sud-Ouest*, même accompagnées de la *Marseillaise*, ne changeront rien aux dispositions de ces « très chers F.·. », et elle devra se convaincre qu'elle s'illusionne si elle croit « réveiller le sentiment national » alors qu'elle persiste dans l'apologie du constitutionnalisme républicain. L'unique résultat de ses efforts aura été de faire mettre à l'actif des « libéraux », jusque dans les colonnes de la *Croix*, une manifestation où ses participants avaient sujet de voir un congrès de « catholiques », ni plus ni moins.

Une dernière réflexion. La *Liberté du Sud-Ouest* a été fondée avec l'appui ouvert, déterminant, de l'épiscopat de cette région. Il n'est pas possible de croire que cette politique de parti, ce ralliement suranné, sous couleur de constitutionnalisme, ait encore actuellement son approbation. Mais l'arbre donne ses fruits. Au vrai, fallait-il at-

tendre autre chose des efforts dont ce journal est né? Organisée, l'on s'en souvient, au prix d'une longue campagne, avec le concours de M. Feron-Vrau et de toutes les forces ralliées, pour concurrencer, sinon pour démolir la véritable presse catholique du midi, sous le prétexte d'une défense religieuse plus résolue et pure d'alliage politique, la *Liberté du Sud-Ouest* continue de donner ce que tout le monde en espérait ou craignait.

LITTÉRATURE DÉMOCRATIQUE DE BULLETIN PAROISSIAL

S'il est un genre de littérature religieuse qui doive placer au-dessus de tout le reste la pureté de la doctrine et se garder d'y mêler aucun alliage douteux ou mauvais comme l'erreur démocratique, c'est assurément celui des Semaines religieuses et des Bulletins paroissiaux, parce qu'ils sont rédigés par des prêtres et ont pour but particulier l'instruction et l'édification du peuple catholique.

Nous avons plus d'une fois relevé les errements d'un certain nombre d'entre eux. Le lecteur peut se reporter, par exemple, à un article spécial sur ce sujet, dans le numéro du 15 avril 1910. Beaucoup de faits de ce genre nous échappent naturellement. Mais il ne faut pas se lasser de constater ceux qui viennent à notre connaissance et de dénoncer une action néfaste exercée par des hommes ayant pour mission d'être le sel de la terre.

Le Bulletin cantonal de Saint-Agnan (Charente-Inférieure) en offre un spécimen qui mérite d'être noté (nº de septembre 1911).

Il rend compte d'un pèlerinage et d'une grande manifestation religieuse à la mémoire des prêtres déportés en 1794 et de 275 d'entre eux enterrés à l'Ile Madame. Et voici comment il termine son récit.

Le soir, une procession part du Calvaire et se dirige vers l'île Madame. Elle va jusqu'au cimetière des prêtres, apporter à ceux qui moururent dans l'isolement, dans l'angoisse d'une vie sacerdotale peut-être inutilement sacrifiée, le salut et la prière de générations venues plus d'un siècle après eux. Elle se déroule fraternelle, sans l'ordonnance rigide et artificielle que peut imposer un grand maître des cérémonies. Elle s'égrène le long de la Passe-aux-Bœufs, jusqu'à l'île dont les côtes vibrent de lumière — et les soutanes des Evêques sont des taches violettes parmi les sables. Les groupes sont sans ordre, à leur fantaisie, imperceptibles dans l'immensité de la baie.

Et je songe que cela est bien ainsi, que cet hommage spontané du *peuple* de France doit plaire à ces humbles prêtres de France, à ces *petits curés* de nos provinces qui vécurent parmi le peuple, souffrirent avec lui, *pour une nouvelle espérance*. Et je songe au *malentendu séculaire* dont ils furent les *premières victimes* étonnées, à la longue erreur traditionnelle *qui commence à la Constitution civile du clergé*, qui détourna l'une de l'autre, qui arma l'une contre l'autre, les deux forces dont l'accord eût fait en France l'inébranlable puissance, *l'Eglise et la démocratie*. Il y a là sans doute un enseignement qui *pour nous* a son prix, qui doit nous faire sentir *toute la valeur de l'œuvre républicaine* à laquelle nous travaillons. Et *c'est à cela que nous pensons* tandis que derrière nous retombe dans

le silence la lande rase que hérissent les chardons bleus, où les corps des martyrs reposent bercés par le vent du large et l'appel des goélands.

Je ne chicanerai pas l'auteur sur le rapprochement cherché entre le « peuple » et les « petits curés » dont il avait besoin pour amener sa tirade. Cependant, laissons le peuple, mais je constate, en parcourant la cinquième liste de victimes que le Bulletin donne en mentionnant leurs fonctions, que, sur 41 noms dont elle se compose, on trouve 13 religieux (Capucins, Récollets, Chartreux, etc...), 1 vicaire général, 6 chanoines, 2 secrétaires d'évêché et 1 grand-chantre, 1 aumônier, 6 « prêtres », et seulement 7 curés avec 2 vicaires. Les « petits curés » ne sont donc là que le petit nombre.

Passons. Ce qu'il serait intéressant de connaître, c'est cette « nouvelle espérance » pour laquelle les uns et les autres ont souffert. Beaucoup de catholiques, dans leur simplicité, croyaient qu'ils ont souffert pour leur foi. Non, paraît-il, c'était pour l'espérance ouverte par la Révolution. Et que dites-vous de ce « malentendu » plus ou moins « séculaire » qu'elle a causé? Malentendu n'est-il pas encore trop gros? Il semble que non, puisque l'effet en a été d'armer l'Eglise contre la démocratie comme la démocratie contre l'Eglise, heureux qu'on ne fasse pas peser uniquement sur celle-ci la responsabilité de la guerre.

Le rédacteur du Bulletin est-il bien sûr que le « malentendu » date seulement de la constitution civile du clergé? Serait-ce pas plutôt de la Déclaration des droits de l'homme, par laquelle on mettait l'homme et la société en révolte contre Dieu? Mais c'est ce qu'il ne fallait pas rappeler, parce que les condamnations portées par Pie VI, Pie VII, Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII et Pie X perpétueraient le malentendu entre l'Eglise et la démocratie. Ah! sans elles, quelle puissance inconnue sous l'ancien régime aurait formé l'union de ces deux forces! L'Eglise seule, c'était peut-être quelque chose comme puissance religieuse, mais l'Eglise mariée à la démocratie, songez donc!

Voilà l'enseignement qui, « pour nous » prêtres, est du plus haut prix.

Après cela, « Le Bulletin de Saint-Agnan » n'aurait pas eu besoin de nous avertir qu'il travaille à une « œuvre républicaine » et que ce doit être celle du clergé. Quant à une œuvre sainement catholique... ce n'est pas à celle-là qu'il pense.

Et voilà avec quelle panacée on croit guérir le « peuple » et le renouveler dans la foi.

L'EDUCATION DE LA PURETÉ

L'Osservatore romano donne sur cette question récemment controversée dans notre revue un article intéressant dans lequel il nous plaît de constater une parfaite conformité d'appréciation avec ce que nous-même avons écrit.

Une dernière recommandation que nous nous permettrons de faire à tous ceux qui prendront part au Congrès pour la moralisation des mineurs, c'est de se

montrer très prudents vis-à-vis de la réecnte doctrine, suivant laquelle une des précautions à prendre contre l'immoralité consisterait à révéler aux enfants les plus délicats mystères de la vie.

Tout d'abord, les partisans de cette théorie se trouvent sérieusement embarrassés dès qu'il leur faut établir à qui incombe le devoir d'une pareille initiation. Nous nous rappellons tous combien de protestations s'élevèrent l'an passé, quand fut attribué à la Commission royale pour les mineurs, plus ou moins à tort ou à raison, le projet de confier aux instituteurs primaires l'enseignement de ce qu'on appelle « l'hygiène sexuelle ». Comment? disait-on, une matière aussi dangereuse, la traiter à l'école, en parler à des enfants rassemblés, l'exposer aux mauvais rires des pervertis précoces, en faire par conséquent une occasion de perversion pour tous? Quelle garantie au surplus offrent les maîtres? Sauront-ils en parler avec la sagesse, la prudence, le respect dû à cet âge tendre?

D'ailleurs, même en mettant à part l'extrême difficulté de choisir un initiateur préparé et les conditions favorables à cette révélation, ses tenants, lorsqu'ils s'imaginent avoir mis la main sur une quintessence de la hardiesse et de la connaissance du monde, sont dupes en réalité de deux ingénuités.

La première consiste à croire que le vice ou l'inclination au vice des adultes naît de l'ignorance où les enfants, mieux ils sont élevés et plus ils sont surveillés, demeurent vis-à-vis de certains côtés scabreux de la vie. Et l'on ne fait pas attention que cette ignorance n'implique nullement en fait celle qui serait vraiment périlleuse, à savoir que toute action contraire à la modestie est défendue et vicieuse On ne prend pas garde que tout enfant, grâce à la pudeur naturelle et aux avertissements qui ne font défaut en aucune famille sait très bien que la pureté lui est commandée. S'il vient donc à y manquer, soit envers lui-même, soit avec ses compagnons, soit à l'égard d'une personne plus âgée, cela ne provient pas du tout de ce qu'il ne sait pas ce qu'il fait. Cela est si vrai qu'il se garderait bien de se comporter mal en présence de sa mère! Lui enseigner par conséquent tout l'ordre de choses auxquelles se rattachent les bonnes mœurs, toute l'économie de certaines passions dans la vie humaine, ne rentre nullement dans cette quantité de savoir qui lui est nécessaire et qu'il possède déjà.

La seconde ingénuité consiste à croire que les révélations — superflues, nous l'avons déjà démontré — faites à l'enfant par des personnes autorisées le soustrairont au danger de l'immoralité, en écartant de lui la tentation de confidences honteuses de la part de quelque vicieux compagnon d'école. Comme si les mauvaises conversations entre enfants s'arrêtaient à ces révélations-là, et qu'ayant été faites légitimement, la matière pouvait manquer pour y fournir. Quand un écolier perverti en veut pervertir un autre qui ne s'en garde pas assez, les révélations peuvent être le sujet de la conversation d'un jour, mais les jours suivants elles ne serviront plus que d'aliment aux commentaires. Donc, pour prendre les devants vous pouvez instruire un enfant tant qu'il vous plaira, si de mauvais compagnons ne trouvent plus rien à lui apprendre et que l'enfant ne soit pas profondément vertueux, vous ne pourrez empêcher qu'ils l'entraînent au pire et plus loin que ses supérieurs ne l'auront prévu. Et puis, en quel monde vivons-nous? Quand donc les révélations pourront-elles jamais aller aussi loin que la malignité?

A quoi risque ainsi d'aboutir l'œuvre de l'initiation par les supérieurs? à faciliter aux mauvais leur tâche de commentateurs et à enlever à l'enfant cette force de résistance qui consistait dans sa crainte de faire encore un pas sur un terrain défendu, avant de s'engager dans un labyrinthe entouré d'un solennel mystère.

D'ailleurs, n'est-ce pas encore une indication que la répugnance de tous les éducateurs les plus célèbres et les plus vertueux à l'égard de ce système d'ou-

vrir avant le temps les yeux des enfants? N'est-ce pas une indication que la répugnance qu'éprouvent à l'égard de cette pratique les parents eux-mêmes, de toute classe et de toute éducation, eux qui sauraient cependant s'en acquitter bien mieux que les maîtres, en dehors de toute intervention étrangère, et avec une connaissance individuelle et précise du caractère de chacun des enfants.

« Cette pudeur, pour citer Manzoni, qui ne naît pas de la triste science du mal, cette pudeur qui s'ignore elle-même, pareille à l'effroi de l'enfant qui tremble dans les ténèbres sans savoir pourquoi », a une force préservatrice que nulle science du mal ne peut égaler, et que la science du mal, au contraire, peut détruire, de même qu'il suffit d'un attachement maladroit pour faire perdre à l'aile du papillon la légère poussière qui la colore et la défend.

Le Gérant : G. Stoffel

IMPRIMÉ PAR DESLÉE, DE BROUWER ET Cie, RUE DU METZ, 41. LILLE. — 9.139

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

A PROPOS DU CONGRÈS CATHOLIQUE DE MAYENCE

LA CRISE POLITICO-RELIGIEUSE EN ALLEMAGNE

L'Assemblée générale que les catholiques allemands ont tenue à Mayence, au mois d'août dernier, était la cinquante-huitième, et c'était la cinquième fois qu'elle avait lieu dans cette ville, où vit toujours la mémoire de son grand évêque Mgr Ketteler, dont le centenaire coïncidait avec ce Congrès. Il ne se pouvait que cette réunion fût muette sur les divisions introduites parmi les catholiques allemands par l'effort d'un certain nombre pour donner au Centre une direction toute différente de celle que ses illustres fondateurs lui avaient imprimée. C'est depuis cette évolution que les libéraux français se sont pris d'admiration pour l'organisation catholique allemande ainsi modifiée, qui tend à devenir, par une sorte d'entente internationale, le type à reproduire partout.

Il n'est pas de leçon qu'on ne lui demande. Témoin, pour commencer par une Narfonade, le trait qu'on va lire. Le chroniqueur religieux du *Figaro* (15 août) plaçait cette observation en tête de son compte rendu :

« Ce qui frappe le plus les Français dans les congrès catholiques allemands, c'est la collaboration des pouvoirs publics, à laquelle répond toujours une affirmation très nette de loyalisme à l'égard de l'Etat, quoique cet Etat soit protestant. En même temps qu'au Pape, les congressistes de Mayence ont envoyé un télégramme à l'Empereur. Est-il téméraire de voir dans ce loyalisme même le secret ou du moins l'un des secrets d'une force de cohésion et d'une influence politique que les catholiques de France pourraient envier à leurs coreligionnaires d'Outre-Rhin ? »

Il est toujours insinuant, ce bon M. de Narfon. Mais voyez-vous nos congrès diocésains, ou même ceux de l'*Action Libérale*, ouvrant leurs réunions par une adresse à M. Fallières ? Après tout, de quoi M. de Narfon se plaint-il ? Les catholiques français ne les ont-ils pas longtemps prodiguées, même au détriment de toute dignité, ces protestations de loyalisme envers la République qui les opprime ? Pie X, dans son discours pour la béatification de Jeanne d'Arc, leur a dit nettement ce qu'il en pensait. Mais on sait qu'aux directions de Pie X M. de Narfon oppose les siennes.

Venons à quelque chose de sérieux.

L'évolution politico-sociale du Centre nous fait assister à une manœuvre analogue à celle qui se produisit au sujet du mouvement moderniste en Allemagne. Manœuvre audacieuse autant que simple, con-

sistant à nier les faits les plus évidents. Au lendemain de l'Encyclique *Pascendi*, M. Etzberger, membre de ce groupe, déclarait au correspondant berlinois du *Matin* (29 décembre 1907) qu' « on se trompe en France en pensant qu'il y a beaucoup de modernistes en Allemagne » et que « de tous les théologiens connus, il n'en est pas un seul qui puisse compter au nombre des modernistes comme l'entend l'Encyclique ». Nous ne voudrions pas blesser les catholiques d'Outre-Rhin à une heure où les susceptibilités nationales sont si vivement excitées entre leur pays et le nôtre, mais comment ne pas donner raison à l'*Ami du Clergé* disant que de telles déclarations procèdent de « cet orgueil germanique auquel aucun autre orgueil n'est comparable et qui, au lieu d'être surtout l'effet de sensibilité et d'imagination, orgueil à fleur d'âme, comme c'est souvent le cas pour la morgue espagnole ou la gentille vanité italienne ou le jingoïsme anglais ou le chauvinisme français ou la jactance magyare, est au contraire d'essence intellectuelle et a quelque chose de l'orgueil luciférien, père de tout mensonge » ? C'est bien d'Allemagne que sont venues les méthodes philosophiques dont l'application aux problèmes religieux a fait naître l'agnosticisme, l'immanentisme, l'hypercriticisme historique, et tous les sophismes théologiques, politiques et sociaux qui en découlent. Et, pour ne parler que du temps présent, l'affaire Schell, l'affaire Schnitzer, l'affaire Ehrard, je ne cite que les principales, montrent ce que vaut l'assertion de M. Etzberger, sans rappeler la fameuse Ligue de Münster, qui comptait parmi ses chefs le baron de Hertling, président du Centre.

Une chose n'est pas moins surprenante — et il doit être permis de la rappeler sans se départir du respect voulu, — c'est, qu'un peu plus tard, le nouveau Nonce en Bavière, Mgr Frühvirth, dont le nom a été mêlé à un incident récent, exprimait la même opinion, au dire du *Journal des Débats* (21 juin 1908) : « Mgr Frühvirth, en prenant possession de la nonciature de Munich, eut pour premier soin de rassurer les catholiques allemands sur les intentions du Saint-Siège. Il ne manqua pas de faire ressortir que les origines de la nouvelle hérésie, ses foyers de développement étaient en France et en Italie et que l'Allemagne apparaissait, aux yeux de Rome, pure de tout modernisme ». Grand merci pour elle et pour nous ! En parlant de la sorte, Mgr Frühvirth cédait évidemment à la préoccupation de conjurer par cette démonstration de confiance les inquiétants symptômes qu'il percevait trop bien.

Et ceci nous amène à la situation actuelle, dont l'attitude présente du même Nonce suffirait pour dévoiler la gravité naissante.

On n'a pas oublié ce qui se passa récemment au sujet de Mgr Benigni et de « La Correspondance de Rome ». Déjà les bons catholiques avaient été douloureusement frappés par ses déclarations à propos de la polémique sur la fameuse circulaire de Cologne contre

le Père Weiss. Le Nonce Mgr Frühvirth avait protesté contre le ton de la *Correspondance de Rome* qui avait critiqué la circulaire pourtant bien regrettable au point de vue catholique romain. Il s'était hâté de rappeler que la *Correspondance de Rome* n'est ni officielle ni officieuse; et il était même descendu à ce détail de nier que la circulaire était secrète, en prenant ce mot dans le sens absolu et extrême qu'on ne pouvait pas, évidemment, attribuer à une circulaire.

Cette attitude du vénérable Prélat était un symptôme bien grave; car jamais un Nonce Apostolique était descendu à de telles polémiques, d'autant plus que Mgr Frühvirth avait jugé opportun de ne pas ajouter un mot de réserve sur la circulaire de Cologne qui excitait sournoisement les susceptibilités allemandes contre la France et surtout contre Rome.

Or, l'impression pénible de ce fait n'était pas encore passée, que le même Prélat crut bon de faire des déclarations analogues contre un article de l'*Unità Cattolica* de Florence. Celle-ci avait fait de justes réserves sur un discours prononcé par un laïque au congrès catholique de Mayence. Le Nonce s'est hâté de déplorer l'article du vaillant journal catholique, assurant qu'il n'est pas inspiré par le Pape, et conjurant les catholiques allemands de ne pas songer aux critiques des journaux même catholiques (1).

Un pareil fait, personne ne peut le contester, contraste, non moins que le précédent, avec la réserve toujours observée par les agents diplomatiques du Saint-Siège. Or, comme Mgr Frühvirth est bien connu comme un prélat pieux et bienveillant, répugnant à toute polémique (et, certes, sa vénérable personne est tout à fait en dehors de toute discussion), il faut évidemment conclure que les préoccupations extraordinaires du Représentant pontifical à Munich prouvent ouvertement quelle situation étrange est faite au catholicisme en Allemagne par certains catholiques.

L'*Univers* la caractérise ainsi : Ces catholiques politiciens, parvenus à travers des circonstances extraordinaires à dominer la presse et les organisations de l'Allemagne catholique, ne permettent pas qu'on discute leur dictature. Et dès qu'ils sont trop puissants à l'intérieur pour avoir à redouter une levée de boucliers, leur grande préoccupation, c'est que la vérité vraie ne perce pas à travers la presse catholique de l'étranger que leur oppression n'atteint pas. Alors, ne pouvant pas faire mieux, ils montent avec une ruse et une audace extraordinaires, tout un bluff de menaces obscures, de peurs vagues, de responsabilités artificielles; ils annoncent les pires catastrophes pour le

1. J'ai sous les yeux quelques numéros de ces *Bulletins paroissiaux* qui sont aussi préoccupés d'entretenir les idées démocratiques et libérales que la foi catholique. Celui-ci ne manque pas d'informer sa clientèle campagnarde de l'incident Benigni, et relatant la déclaration du Nonce, il débute ainsi : « Mgr Frühwirth écrit dans le grand journal de Cologne : » (*Les Semailles*, 15 août 1911).

catholicisme allemand si l'on ne se tait pas... Ainsi, pour éviter toute responsabilité, le Nonce Apostolique croit opportun de faire ce qu'il a fait, peut-être sans redouter assez de le voir exploité effrontément par les imprésarios du bluff.

Au congrès de Mayence, l'*Augustinus-Verein,* groupement composé des journalistes, publicistes et éditeurs catholiques allemands, a tenu une assemblée générale privée dont est sortie une note pour la direction de la presse catholique dans ce pays. Voici l'analyse qu'en donne le correspondant de l'*Univers* (8 août) :

Pour ce qui est de la politique intérieure, l'*Augustinus-Verein* approuve sans réticence aucune la tenue des parlementaires du Centre au Reichstag, notamment en ce qui touche l'ordre de l'assurance d'empire et *la constitution de l'Alsace-Lorraine* (1).

L'*Augustinus-Verein* reconnaît que le devoir pressant des journaux catholiques, en raison des élections prochaines, est d'écarter tout ce qui pourrait porter ombrage et dommage à l'action du parti Centre. La presse du Centre n'aura jamais fait assez d'efforts pour empêcher tout ce qui est de nature à *jeter le doute* ou le discrédit sur les organisations politiques et sociales créées par les fondateurs du Centre et par les catholiques allemands pour la défense de leurs justes intérêts. ***De la façon la plus absolue, il repousse ce que disent les organes de la presse étrangère. répandant sur les catholiques allemands et sur leur action politique des jugements exclusifs, faux et injustes ; ces organes ne connaissent point l'état des choses allemandes, et particulièrement n'ont aucune intelligence des conditions nécessaires à l'efficacité du Centre.***

C'est le devoir de la presse du Centre de soutenir et d'affermir ces organisations, de ne rien faire qui puisse affaiblir la discipline de la fraction Centre, et de soutenir l'activité de chacun, tout cela ***impitoyablement, sans faire acception des personnes. Les actions particulières, privées des personnalités sans vocation pour cela et sans responsabilité, doivent être sans condition repoussées. Un organe de la presse du Centre doit encore moins se prêter à introduire lui-même ou à soutenir de telles actions.*** L'assemblée générale de l'*Augustinus-Verein* ***ne veut rien savoir des « tendances »*** dans le parti du Centre. Elle ne connaît qu'un parti uni, qui est résolu à continuer une politique qui a fait ses preuves depuis 40 ans et qui a été placée par des maîtres expérimentés dans ses lignes directrices.

— Pour ce qui est de la politique extérieure, l'*Augustinus-Verein* est satisfait de la politique étrangère présente de l'empire allemand, et a confiance que les débats en cours recevront une solution conforme aux intérêts du peuple allemand; elle attend cela des hommes d'état qui s'en occupent.

D'autre part, d'après la même source (13 août), dans la séance solennelle de clôture, après un discours d'un Abbé bénédictin sur l'art chrétien, le prince Aloys de Lœwenstein prit la parole pour faire l'histoire du pontificat de Pie X. Il passe en revue toutes les encycliques les unes après les autres et commente avec elles le *Instaurare omnia in Christo,* devise de l'action pontificale. A propos de l'auto-

1. La majorité du Centre s'est unie aux libéraux et aux socialistes pour faire rejeter, de cette constitution, le principe de l'école confessionnelle. (Voir notre numéro du 15 juin 1911, page 373).

rité du Pape, à laquelle on doit l'entière et filiale obéissance, *il entre dans le vif des événements récents, fait une longue allusion à peine voilée aux choses de la « Correspondance de Rome». Il ne veut point qu'on se laisse duper par des déclarations pseudo-papales, alors que le journal qui les donne est imprimé à Rome ou ailleurs, alors qu'on doit les tenir comme l'expression loyale d'une conviction, mais d'une conviction de bureau de rédaction seulement.*

Le président de l'assemblée des catholiques (Comte de Galen) termine par la revue des grands orateurs de ces jours-ci, leur donnant à chacun une partie de la gerbe des félicitations et des remerciements dont son discours est tressé. Lui aussi ajoute, renouvelle plutôt, la pensée, *délicate à exprimer,* des discussions encore pendantes. Il le fait d'une façon plus marquée encore. Il ne veut point qu'on peigne en traits pessimistes les choses religieuses d'Allemagne; il appelle des *ennemis* ceux qui le font dans le sein de l'Allemagne et des gens *qui ne connaissent point l'état des choses, ceux qui en parlent au dehors, à l'étranger.*

Cependant, il ne faut pas nous en laisser imposer.

On n'a donc pas manqué de faire allusion à l'incident Benigni dans les séances publiques du congrès de Mayence, et surtout de le commenter plus à fond dans les réunions de comités. Mais nous ne voulons nous arrêter ici qu'à déterminer l'origine, la réalité et le sens de la crise actuelle. Disons tout de suite que, sous le prétexte des exigences particulières à un pays où les forces du protestantisme dépassent celles du catholicisme, et sous le couvert d'une entente sociale et politique *interconfessionnelle,* les catholiques allemands sont en réalité poussés par une importante fraction du Centre à l'*a-confessionnalisme* politique et social. Et c'est cette évolution dans le sens du modernisme social que, d'une part, on nie presque avec emportement et que, de l'autre, en vertu d'une sorte d'entente tacite internationale entre les libéraux de tout pays, ceux-ci appuient de tout leur pouvoir et proposent comme le modèle de l'organisation catholique telle que l'exigent les temps présents.

C'est nous la bailler belle et l'orgueil allemand le prend vraiment de trop haut, en refusant aux catholiques de l'intérieur ou de l'étranger la liberté d'apprécier les nouvelles « tendances » ou la capacité de connaître la situation, comme si tout se passait dans le secret des cœurs ou même des délibérations. Que des nuances nous échappent, ou que les faits ne nous soient pas connus dans tous les détails, c'est possible et même certain, mais il importe peu et l'on va voir que les « tendances » sont assez manifestes, les faits assez patents, pour permettre des appréciations solidement fondées.

C'est vainement qu'on essaie d'envelopper entre les deux cornes d'une habile tactique les francs catholiques qui ne sont pas sur leurs gardes.

J'en laisse de côté une troisième, plus ancienne, dont s'armait le front de nos démocrates français, ralliés et libéraux. Pour couvrir leur évolution vers la République, n'allaient-ils pas, par une véritable gageure, chercher un exemple et un modèle dans la conduite du Centre allemand tel qu'il fut sous la direction de ses premiers chefs! Il nous souvient que M. l'abbé Pierre, le même qui vient d'obtenir une triste notoriété, d'abord par ses feuilles anonymes contre l'Action française, puis par un gros pamphlet, fermant les yeux sur l'opposition accablante entre le soumissionnisme servile de son parti et les luttes héroïques du Centre contre le Kulturkampf, écrivait, dans *La Vie catholique* de l'abbé Dabry, depuis apostat, toute une thèse pour démontrer que « Windthorst était le modèle du parfait rallié » (1).

Depuis que le Centre a commencé d'évoluer, les partisans intéressés de l'orientation nouvelle ont tout mis en œuvre pour faire accroire deux choses également fausses et contraires à l'évidence historique comme à la réalité des faits actuels. Elles se résument dans cette proposition : le Centre catholique, au temps de la direction de Mallinckrodt et de Winthorst, n'était pas différent de ce qu'il est aujourd'hui et il est aujourd'hui ce qu'il était de ce temps « résolu à continuer une politique qui a fait ses preuves depuis quarante ans ».

L'une et l'autre affirmation a exactement la même valeur que celle niant l'existence du modernisme en Allemagne.

J'insisterai peu sur la première. Elle est un défi à l'histoire. Pour me borner à ce trait, se représente-t-on Windthorst trempant, comme le baron de Hertling, président actuel du Centre, dans la Ligue de Münster, ou souscrivant comme d'autres membres à la protestation injurieuse pour le Saint-Siège en faveur du moderniste Schell? Est-ce sous la direction de Windhorst, que le Centre eût admis dans son sein un catholique partisan avéré de la *déclériealisation*, comme le jeune Spahn? Au surplus, ce défi a déjà été relevé ici même. Le lecteur n'a qu'à s'y reporter (2).

Mais il importe de noter la forme précise de ce défi. C'est le point qui relie entre elles ces deux affirmations plus que paradoxales et le pivot commun de la double tactique. Le Centre, affirme-t-on, n'a jamais été un parti *confessionnel.* C'est de là qu'on part pour justifier et nier tout ensemble l'évolution présente (3).

1. Voir mon livre : *Cas de conscience*, pages 336 et ss.

2. 1er octobre 1909, pages 518 et ss.

3. Dans la *Civiltà* même, on vit le P. Pavissich soutenir que le Centre n'a jamais été un parti confessionnel, et développer les conséquences désastreuses qu'aurait eues cette attitude, (voir notre numéro du 1er février 1909, pages 318 et ss. Voir aussi, 15 juin 1909, un article considérable de la même *Civiltà*, en faveur de la démocratie constitutionnelle). Nous avons également cité les paroles de M. de Mun, (1er février 1909, page 317), et reproduit divers articles du *XXe siècle*, de Bruxelles, du *Bulletin de la Semaine*, de *La Libre Parole* et de l'*Eveil démocratique*, (1er octobre 1909, pages 543 et ss.).

Sous ce mot et sur ce terrain se trouve engagée une lutte dont la gravité n'est pas moindre que celle des discussions philosophiques et théologiques. Il s'agit de savoir si les catholiques, en Allemagne et dans les autres pays, adopteront dans les affaires politico-sociales une ligne de conduite opposée aux directions les plus pressantes de S. S. Pie X, et abandonneront les principes de l'action catholique pour verser dans le modernisme social qui se résume d'un mot : l'a-confessionnalisme dans la vie publique. Dans une série d'articles de cette revue, on a étudié à fond cette question au point de vue des principes et nous avons eu la haute satisfaction de voir nos conclusions sanctionnées par les actes subséquents du Saint-Siège (1). Il faut ici la considérer dans les faits.

En Allemagne comme en France, elle se pose dans deux ordres, d'ailleurs connexes : l'organisation des œuvres économiques et sociales et la conduite politique. Chez nous, c'est plutôt la non-confessionnalité de celle-ci, favorisée sinon pratiquement exigée par le ralliement à la République, qui a poussé l'école des démocrates chrétiens à préconiser la non-confessionnalité des œuvres économiques et sociales : en Allemagne, la marche du mouvement a été plutôt inverse. L'expliquer brièvement sera expliquer du même coup l'évolution du Centre.

***

Le Centre, pendant longtemps, fut un parti confessionnel exigeant de ses membres non-catholiques fort rares et simples *Hospitanten* la profession ouverte du christianisme positif, croyance commune aux catholiques et aux protestants, et poursuivant avant tout, sous la direction de ses chefs, catholiques illustres, la défense des intérêts religieux, des libertés essentielles de l'Eglise. Par la suite naturelle des choses, après la fin du Kulturkampf, le développement des forces catholiques et les événements sociaux l'ont amené à se transformer en parti politique. C'est toujours parmi les catholiques que le Centre recrute ses électeurs; l'action du clergé lui est acquise. Mais il s'est de plus en plus départi de son habituelle intransigeance, au point d'aspirer à devenir une fraction d'un grand parti *chrétien*, du moins de nom. Une partie de l'épiscopat croit avoir de bonnes raisons de favoriser cette politique « interconfessionnelle ». Cette évolution s'est produite sous une double influence.

Les catholiques et les protestants allemands se sont d'abord rencontrés sur le terrain économique et social avant que la lutte parlementaire les amenât à s'unir sur le terrain politique. Le progrès de la social-démocratie et le caractère nettement antireligieux de ce

1. L'action sociale catholique.. Le problème d'une action sociale catholique non confessionnelle : 15 juillet, 1er et 15 août, 1er et 15 septembre 1909.

parti avaient inspiré aux catholiques, peut-être plus à tort qu'à raison, l'idée d'un vaste mouvement interconfessionnel entre chrétiens, catholiques et réformés, dont les forces s'opposeraient au formidable groupement socialiste. On peut saisir ici un rapprochement avec le mouvement qui s'était précédemment dessiné en France. Ainsi furent fondés, d'un commun accord, mais surtout, qu'on le remarque, par l'initiative des catholiques, les « *syndicats chrétiens* ». Peut-être aussi était-ce là un prétexte, une occasion favorable pour ceux qui aspiraient à déconfessionnaliser le Centre et l'action catholique.

On oppose donc les « syndicats chrétiens » aux « syndicats catholiques ». En réalité, c'était toute l'action sociale et religieuse qui se trouvait en cause. Les conséquences furent considérables. Aucun fait ne prouve mieux la gravité du fléchissement que l'adhésion à ce mouvement du *Volksverein*, cette vaste organisation de défense religieuse par l'association, la presse et les services d'informations, fondée spécialement sous l'inspiration des anciens chefs du Centre pour le soutien de la cause catholique. Et cette propension ne date plus d'hier. A propos des polémiques actuelles, un journal viennois observait récemment : « On n'a point assez fait attention à une parole du directeur du Volksverein, le *Dr Pieper*, au congrès des représentants des fédérations Windthorst en 1907, à Wiesbaden. Comme on discutait sur la question de savoir si ces fédérations devaient être confessionnelles ou interconfessionnelles, un des assistants tira de la discussion des conclusions logiques. Puisque les fédérations Windthorst devaient être interconfessionnelles, *parce qu'elles étaient des écoles préparatoires au Centre*, il demanda s'il devait en être de même, pour la même raison, *de la presse du Centre et du Volksverein;* il demanda qu'on les appelât désormais presse et Volksverein *pour la chrétienne Allemagne*, et non pour la *catholique* Allemagne; et le Dr Pieper répondit : *Nous y arriverons aussi* (Das kommt auch noch). » (L'*Univers*, 12 septembre 1911). Voilà qui est, en effet, bien autre chose qu'une question de syndicats.

Il n'est pas d'effort qu'on n'ait persévéramment employé pour obtenir du Saint-Siège l'approbation, ou du moins la tolérance avouée des syndicats chrétiens. Cependant ni la situation particulière de l'Allemagne, ni les sollicitations de la diplomatie impériale et des cardinaux ou évêques allemands, n'ont déterminé le Pape à sortir de la réserve. On ne craignit pas de le faire parler malgré lui. A la suite d'un pèlerinage des ouvriers allemands de Munchen Gladbach (siège du Volkverein) à Rome, en avril 1909, la *Kœlnische Volkszeitung*, le grand organe de la « direction de Cologne », affirma que, dans son allocution à l'audience, Pie X avait loué les catholiques de ce qu' « unis aux protestants, ils travaillaient pour la conservation de la pensée chrétienne ». L'*Osservatore romano* lui opposa (23 avril) un démenti autorisé, malgré lequel le journal allemand maintint son affirmation et

provoqua ainsi, peu de jours après, un nouveau et tout aussi net désaveu.

A la fin de la même année, Pie X adressait au président de l'Union économico-sociale catholique d'Italie cette lettre retentissante, sur le caractère des œuvres économiques et sociales, dont l'enseignement, à ne pas s'y tromper, avait, au moins à titre de direction, une portée universelle. Répondant au doute ainsi posé : « Quelques-uns désireraient que le caractère d'association *catholique* n'apparût pas aussi ouvertement, afin de réunir de plus larges adhésions en recueillant dans la nouvelle organisation des groupements qui s'inspireraient même seulement de l'idée de la justice « *chrétienne* » et aussi afin d'obtenir une représentation plus équitable auprès des pouvoirs publics », le Pape déclarait : « Il est absolument impossible de l'accepter, et encore moins de l'approuver ». Il en donnait ces deux raisons : « D'abord, en effet, les raisons alléguées nous convainquent qu'on ne pourra pas obtenir ainsi la fin visée... *En outre, il n'est ni loyal, ni digne de simuler, en couvrant d'une bannière équivoque la profession de catholicisme comme si c'était une marchandise avariée et de contrebande* ».

Loin de nous, certes, la présomption de juger définitivement une cause qui demeure litigieuse et de nous prononcer sur le degré d'opportunité des syndicats chrétiens en Allemagne. Il suffit à notre sujet de marquer l'influence de leur mouvement sur l'évolution d'une notable partie du Centre et des catholiques allemands. Quant aux résultats obtenus par elle sur le terrain social, c'est à d'autres de l'apprécier. M. l'abbé Windolph, attaché à la « direction de Berlin » dont le catholicisme ne se prête à aucune compromission, l'a fait après enquête sérieuse dans plusieurs brochures. Un article de *La Croix* que nous avons reproduit (15 novembre 1910, page 214; voir aussi page 212) en rapporte des détails fort intéressants. M. Windolph conclut : « Sous bien des rapports, les syndicats chrétiens ne s'accordent pas avec les principes chrétiens et conduisent à une attitude souvent contradictoire avec les exigences de la morale catholique ». Déjà, le 9 septembre 1907, M. Effert, chef bien connu du syndicat chrétien des mineurs, disait dans un congrès : « Dans les questions économiques, les syndicats chrétiens *marchent la main dans la main avec les social-démocrates* ».

On lisait récemment dans une étude adressée à l'*Univers* par une éminente personnalité catholique fort au courant du mouvement international :

« Les Syndicats dits chrétiens (interconfessionnels), qui sont dirigés par des catholiques appartenant au Centre, derrière lesquels se cachent des prêtres, que leur caractère sacerdotal ne domine plus assez exclusivement, livrent une guerre acharnée à ces organisations catholiques, méconnaissant ainsi les instructions pontificales, dans lesquel-

les les Syndicats « chrétiens » sont tolérés, et les Syndicats « catholiques » recommandés.

» C'est une véritable fureur qui s'est emparée de certains catholiques contre les organisations ouvrières dont le caractère religieux est accentué. Ils en arrivent à témoigner leur hostilité par des manifestations déplacées et violentes qui sont la preuve d'un état d'esprit des plus inquiétants, dans lequel le *sens catholique* paraît profondément oblitéré.

» Certains groupes catholiques, en Allemagne, parmi les plus influents, en usent vis-à-vis de leurs coreligionnaires, lorsque ceux-ci les gênent dans leurs petites combinaisons, avec une désinvolture et des procédés dont on ne saurait se faire une idée.

» Tantôt ils font appel à la conspiration du silence, tantôt ils accablent l'adversaire sous une pluie de démentis et de sarcasmes qu'on retrouve, selon un mot d'ordre, dans une quantité de journaux mobilisés à cet effet.

» Nous voyons la presse inféodée à la *Gazette populaire de Cologne* et dirigée par le Syndicat de l'*Augustinus-Verein* passer sous silence, intentionnellement, certaines manifestations catholiques et refuser même les rapports officiels qui sont présentés à leur sujet.

» Il y a eu dernièrement à Berlin une grande et importante assemblée des Syndicats catholiques qui a prouvé l'essor de ces organisations; c'est en vain que vous chercheriez une ligne de compte rendu dans plusieurs organes du Centre dont les colonnes sont remplies de renseignements sur des assemblées protestantes ou neutres.

» Les ouvrages de beaucoup d'auteurs catholiques ne sont pas mieux traités dès que certaines vérités y sont trop nettement rappelées, dès que certains principes méconnus y sont soulignés.

» On ne craint pas d'intimer à la presse l'ordre de se taire et de faire le vide autour des publications qui déplaisent, même lorsque leurs auteurs jouissent d'une réputation universellement reconnue dans le monde catholique.

» Le résultat de tout ceci est que des auteurs catholiques rencontrent maintenant, parmi ceux qui devraient être leurs amis, leurs plus dangereux adversaires, ceux qui étouffent leur parole, ceux qui dénigrent systématiquement leurs intentions.

» Cette tactique désastreuse conduit à des compromissions et à des effacements dont se réjouissent les ennemis de l'Eglise et dont ils profitent. »

Comment les catholiques de tout pays ne seraient-ils pas désorientés en voyant la *Civiltà* elle-même, cette revue fondée par la Compagnie de Jésus, sous l'inspiration de Pie IX, pour être le rempart du catholicisme, prendre fait et cause, comme elle l'a fait tout récemment, en faveur du mouvement des syndicats chrétiens? L'au-

teur de cet article est le P. Biederlack. L'*Univers* (16 septembre) fait à son sujet ces réflexions :

« Le R. P. Biederlack, qui a signé ces pages, mérite une attention toute spéciale. Il est l'un des champions plus ou moins avoués de ce catholicisme social, teinté de libéralisme, où il n'est pas difficile de discerner quelques traces de l'universelle infiltration moderniste. Jadis recteur du Germanicum à Rome, il passa pour l'un des plus fidèles défenseurs de l'ex-abbé Murri et le père spirituel de M. l'abbé Sonnensche qui travaille, du centre de Munchen-Gladbach, avec une ardeur inlassable, à décléricaliser le catholicisme allemand.

» Le R. P. Biederlack semblait donc assez peu qualifié pour nous apporter la solution du difficile et délicat conflit qui s'agite entre catholiques allemands ; et l'on voit assez dans quel sens et dans quelles limites il sera bon de prendre la juste considération accordée à sa documentation et à son art. En réalité, chiffres et faits ont été magistralement exploités par lui pour frapper à mort les malheureux « cléricaux » allemands obstinés dans leur confessionnalisme. »

***

L'autre influence qui amena l'évolution fut celle de la politique. La politique est une grande corruptrice et les partis qui se constituent pour la défense de nos principes sociaux et de nos droits catholiques, échappent difficilement à certaines infiltrations désorganisatrices. Alors qu'au début leur attitude était franche et nette, ils en arrivent peu à peu, quand le progrès de leur force a obligé le pouvoir de compter avec eux, à atténuer leurs principes pour accroître leur puissance en gagnant des concours, à voiler leur drapeau, à cacher leurs traits primitifs sous le masque blafard d'un certain libéralisme ; et tout cela, loin de les fortifier, introduit en eux des germes de dissolution.

C'est l'histoire du Centre allemand. Tant que dura la lutte confessionnelle, il fut très facile à ses chefs d'acquérir et de conserver des forces électorales considérables. Grâce à elles, il devint puissant. La difficulté commença lorsque le Centre changea d'objectif et que, n'ayant plus à combattre pour les intérêts religieux, il s'efforça à la conquête du pouvoir. Alors, comme le grand adversaire électoral, c'était la social-démocratie, le Centre, sans cesser d'être un parti religieux, devint un parti populaire, une *Volkspartei*. Et il parvint ainsi, en peu d'années, au but que ses chefs s'étaient proposé ; le gouvernement dut compter avec lui et accepter sa collaboration. Mais le jour vint où le Centre, de plus en plus fort, eut des exigences insupportables, et où le gouvernement songea à se débarrasser d'un allié trop autoritaire. Le parti catholique, sans attendre qu'on le congédiât, changea encore une fois de tactique ; M. Etzberger mena contre le gouvernement la fameuse campagne des scandales coloniaux, provoqua de la part de

M. Darnburg une déclaration de guerre qui, en jetant le Centre dans l'opposition, devait mettre le gouvernement en minorité. Ce fut la dissolution de 1907. Les nouvelles élections ne diminuèrent point les forces du parti catholique, mais elles permirent au chancelier de les tenir en échec par la formation du Bloc conservateur-libéral. La question financière mit le désaccord entre les libéraux et les conservateurs; le Centre s'unit aux conservateurs pour repousser le projet du gouvernement que soutenaient les libéraux, et faire voter un contre-projet. Le prince de Bulow se retira, vaincu par le Centre qu'il avait voulu mettre à la porte. Et les deux partis vainqueurs songèrent depuis lors à profiter de leur victoire et à organiser une nouvelle conquête du pouvoir (1).

De là, la nouvelle tactique du parti catholique et sa velléité prononcée d'étendre son programme et d'élargir ses rangs. On la couvre du prétexte d'une coalition chrétienne formée par les catholiques et les protestants unis aux libéraux, en vue de prévenir un nouveau *Kultukampf*. Mais la partie fidèle du Centre ne prend pas cela au sérieux et soutient qu'il doit rester confessionnel. Que deviennent, disent-ils, avec tout cela, ses principes et sa raison d'être? Le Centre a perdu de vue son caractère confessionnel, il a renoncé au rôle que lui-même il s'était autrefois assigné, il lutte pour le pouvoir comme un parti politique quelconque, avec cette différence que, pour conserver plus sûrement ses avantages électoraux, il prend soin de donner à son action politique un faux air de revendication et de défense religieuse.

Ce fut l'objet du grand et retentissant débat soulevé par MM. Bitter et Rœren dans la réunion de Coblentz en août 1909. Nous l'avons relaté dans cette revue (2). Finalement on parvint à obtenir d'eux le retrait de leur proposition qui était celle-ci : « Il y a lieu de définir le Centre un parti politique ayant pour objet de représenter les intérêts du peuple entier, dans tous les domaines de la vie publique, *en conformité avec les principes de la conception catholique du monde.* — La grande influence que le *Volksverein* exerce sur la vie catholique *exige une attache plus étroite avec l'épiscopat.*

Quelles que soient les considérations qui ont déterminé le désistement de MM. Bitter et Rœren et fait triompher en cette circonstance M. Bachem, inspirateur de la « direction de Cologne », la question reste pendante et continue, aujourd'hui encore, à se discuter plus vivement que jamais. Les partisans de l'évolution politico-religieuse ont beau vouloir nous mettre des œillères et nous prescrire de faire la sourde oreille, il faudrait qu'ils parviennent d'abord à imposer silence aux journaux et revues catholiques de l'Empire qui, chaque jour, font entendre des protestations vigoureuses. Dira-t-on qu'eux non plus n'entendent rien aux choses d'Allemagne?

1. *Le Journal des Débats*, 15 sept. 1909.

2. 1er octobre 1909, pages 524 et ss.

Voici, par exemple, une lettre ouverte adressée il y a quelques semaines à la *Gazette de Cologne,* journal de M. Bachem, par le *Die-Stande-Ordining* de Coblentz, sous la plume de M. Théodor Ochmen. Nous la citons parce qu'elle juge à fond la nouvelle orientation du Centre :

« C'est notre avis que votre tendance tout entière, quoique inconsciemment et dans les meilleures intentions, consiste en ceci : nous pousser dans cette voie, cette tendance *qui créent une sorte de christianisme neutre, politique,* qui enlèvera fondamentalement à l'Eglise catholique toute la vie politique, sociale, législative et industrielle, et par cela même indirectement la vie religieuse sur une grande sphère. Quelle importance objective a donc encore le christianisme pour le bien-être de l'Etat ou de la société, *si la formule chrétienne n'a plus ici un contenu dogmatique ou obligatoirement moral?*

» Cette théorie conduirait à ceci, que toute la vie publique des catholiques serait à la longue décisivement influencée par les politiciens, qui établiraient par là dans l'Eglise catholique une sorte de *gouvernement à côté* d'un parti politique. Nous nous croyons tenus par devoir, en tant que catholiques, de protester le plus résolument possible contre ces tendances et, aussi longtemps que cette tendance sera poursuivie, de mettre en garde contre la *Gazette populaire de Cologne.* Nous ne reconnaissons pour notre vie tout entière, au point de vue politique, religieux et économique, qu'une seule règle et qu'une seule direction, celle que la religion catholique et l'Eglise nous donne. Vous ne pouvez contredire *la justesse de ce principe* vous-même, bien mieux *vous la reconnaissez* dans le numéro 586, théoriquement, d'une façon expresse, *mais pratiquement vous en excepteriez volontiers votre politique* et vous aimeriez la délivrer de l'obéissance envers l'Eglise. De cette manière, il est possible de défendre continuellement l'Eglise catholique avec des mots, de fêter toutes les autorités et tous les guides catholiques, de mettre en vedette le nom catholique dans toutes les occasions, sans avoir besoin par là de mettre de côté dans sa vie pratique, comme en politique, quelques incommodités dans le domaine de la morale ou de l'autorité ecclésiastique, et avant tout sans résister au capitalisme et au socialisme d'Etat. La religion devient par là quelque chose de purement ecclésiastique, de purement intérieur, consistant à aller à l'église, en des processions, en la réception des sacrements, tandis que la vie pratique est pleinement *déchristianisée* sous le continuel maintien, la continuelle affirmation du nom catholique. Nos chefs ne se plaignent-ils pas continuellement à haute voix que cela est réalisé déjà sur une grande échelle? Et ne doit-on pas chercher précisément dans la séparation de la religion et de la vie, la source de la misère sociale de nos jours? C'est de cette semblable manière que de pareilles théories de choses purement économiques ou purement politiques ou indifférentes, ou d'un programme

chrétien politique s'introduisent par fraude; et cela nous le repoussons avec indignation comme une erreur honteuse, parce que c'est conduire à une foi sans les œuvres, à une sorte de protestantisme et préparer la fin de l'Eglise catholique en Allemagne en faveur d'un parti non-catholique. Si le Centre était cela, ce que l'on pourrait croire d'après vos phrases citées au commencement, *ce serait le devoir de tout catholique de travailler énergiquement à sa destruction et de fonder* une fraction catholique, comme l'était le Centre tout d'abord. »

On a vu plus haut que l'*Augustinus-Verein* demandait une approbation entière et sans réticence de l'attitude du Centre dans la présente affaire de la constitution de l'Alsace-Lorraine. Elle fut pourtant misérable. A propos de cette Constitution, M. l'abbé Wetterlé, député au Reichstag, a écrit un article fort intéressant dans le *Correspondant* du 10 juin. Sur la position prise par le Centre, il y a une page très étudiée, et, comme dit l'*Ami du Clergé*, où tous les mots sont pesés et portent.

« L'attitude du Centre est plus difficile à expliquer et à excuser (que celle des libéraux). Jusqu'ici le grand parti catholique avait toujours soutenu les revendications des Alsaciens-Lorrains. Tant qu'il fut dans l'opposition, on le trouva constamment du côté des faibles : les Polonais et les Danois en ont eu cent fois la preuve. Que s'est-il produit depuis que le Centre est devenu, non pas parti gouvernemental, mais parti de gouvernement, et qu'en déplaçant ses cent voix, il forme à sa guise la majorité au Reichstag?

» Quelques chefs trop diplomates ont pris goût au pouvoir ou, pour parler plus juste, à l'action constante qu'ils exercent sur les hommes au pouvoir; car on n'a pas encore pu se résigner à leur accorder la moindre place dans les conseils de l'Empire. Est-ce sentiment exagéré des responsabilités qu'ils encourent? Est-ce contagion de la mentalité des personnages officiels qu'ils sont obligés de fréquenter? Est-ce simple désir de manifester une liberté de jugement et d'appréciation que leurs grands devanciers ne connaissaient pas, quand les questions de principe se posaient? Est-ce conversion à un chauvinisme dont le parti se gardait autrefois avec un soin jaloux? Est-ce désir de rendre service au chancelier et aux autres personnages officiels dont les sourires ont, pour ceux qui en ont été longtemps sevrés, une séduction particulière? Est-ce enfin l'action corrosive qu'exerce fatalement sur les caractères les mieux trempés l'habitude, si vite acquise, de se montrer toujours habile alors qu'il suffirait souvent d'être convaincu et énergique?

» Le fait est que, depuis deux ans, la politique du Centre est devenue flottante. Ses décisions déconcertent. Au sein même du parti, des révoltes se produisent. Les chefs négocient avec le chancelier ou avec les autres comités de fractions, sans prendre auparavant l'avis de leurs amis politiques. Ceux-ci se trouvent presque toujours devant un

fait accompli, quand on daigne enfin les mettre au courant de ce qui s'est passé au cours de ces conférences mystérieuses. Ils votent ensuite, non par conviction, mais par discipline, souvent en protestant avec indignation contre l'attitude dont on leur impose la complicité. L'affaire Heim a déjà failli provoquer une scission. Des défections se préparent. Si l'on n'y veille pas, les murs de la « tour » du Centre montreront bientôt les fissures qu'à grand'peine on a réussi jusqu'ici à dissimuler sous un plâtras sans cesse renouvelé. »

L'ancienne devise du Centre que Mallinkrodt avait donnée aux catholiques allemands était : « Pour la vérité, pour le droit et pour la liberté ! » Ils ont fait de grandes choses tant qu'elle est demeurée l'âme de leur action.

Emm. BARBIER.

LES ORIGINES RATIONALISTES DU DÉMOCRATISME CHRÉTIEN (1)

IV. — IDÉALISME ET RÉALISME DE LAMENNAIS (*suite*).

> « Ce n'est pas l'individu qui possède, qui exerce les droits par lesquels on est réellement libre. »
>
> (L'*Avenir*, 7 janvier 1831.)

Les deux précédents chapitres nous ont donné quelques aperçus suffisants sur ce que j'ai nommé *l'idéalisme* de Lamennais pour que nous abordions enfin une étude plus détaillée des idées politiques de ce chef d'école, exposées dans le journal l'*Avenir*.

Lorsqu'on feuillette cet étrange journal, ce qui frappe au premier aspect, c'est précisément *l'erreur libérale* que nous avons soulignée et sur laquelle nous n'appuierons pas outre mesure pour ne pas tomber dans le lieu commun. Très certainement, si l'on s'en tient à la lecture superficielle de ce journal, il est absolument indubitable que l'influence de Lamennais ne pouvait qu'être extrêmement fertile en erreur et en malfaisance; d'autant plus que les esprits, avant notre époque, n'étaient nullement préparés à tirer du fatras les quelques idées positives et fécondes que les ardents écrivains y avaient ensevelies.

Malgré tout, l'*Avenir* recèle dans ses profondeurs toute une riche

1. Voir les numéros des 1er et 15 juillet, 1er et 15 août 1911.

mine de politique vraiment expérimentale. Seulement ce programme est tellement enfoui sous un monceau de décombres, qu'il faut un coup d'œil scrutateur pour découvrir ce qu'un simple regard distrait ne saurait soupçonner.

Ce sera, si vous voulez, les débris d'un beau vase mêlés à un tas d'immondices que nous ramasserons. Nous les débarrasserons des impuretés qui les souillent, nous les juxtaposerons, et peu à peu, morceau par morceau, nous reconstituerons la pièce tout entière.

Ce qui déroute et fourvoie la plupart du temps la critique, c'est, à mon sens, l'ambiguïté des mots, qui, en ces matières surtout, est chose presque fatale. Le mot de Démocratie est un de ceux que l'on a truqué pour des besoins divers, et je crois qu'il faut y prendre garde. C'est, entre autre exemple, pour s'en tenir aux mots sans s'occuper du contexte, que les diverses appréciations que formula la petite *Revue du Sillon* sur Lamennais, m'apparurent toujours étrangement erronées. L'école libérale considère Lamennais comme foncièrement démocrate. Rien n'est plus faux. Lamennais et son journal ne sont pas démocrates. Cela paraît risqué; c'est pourtant vrai, car l'on n'est pas démocrate par le seul fait qu'on aime le bien-être social de la classe populaire et laborieuse, tant s'en faut. Et que de braves gens font cette confusion!

L'école de l'*Avenir* (car les articles que je signalerai ne sont pas de Lamennais, seul) est, si je puis m'exprimer ainsi, *intentionnellement* démocrate, mais elle ne l'est pas *effectivement*. Il ne suffit pas de se réclamer d'une conception philosophique ou sociale pour être en conformité d'idées et de vues avec elle. On peut, par exemple, se déclarer catholique à toute épreuve, tout en professant des idées anticatholiques. Le même cas se présente pour le *démocrate*. Or, à mon avis, Lamennais, malgré ses préoccupations démocratiques, a soutenu différentes thèses, qui apparaissent, pour peu qu'on soit familier avec l'*Avenir*, comme les idées politiques essentielles de Lamennais, et *ces différentes thèses à prétentions démocratiques sont la contradiction la plus flagrante des principes démocratiques*. C'est une question de fait et non une affaire d'appréciation; l'on n'a pas le choix, on ne peut que le constater. Du moins, telles sont mes conclusions, après un sérieux examen.

Mais par exemple cela ne peut se prouver qu'à grand renfort de textes, ce qui est toujours très monotone, malgré tout le soin qu'on mette à vivifier une démonstration; il faut cependant en passer par là pour vider la question.

I

Sur quoi peut-on s'appuyer pour conclure à la *démocratie* de La-

mennais? D'abord sur une constatation qui revient sans cesse sous sa plume et quelquefois sous celle même de ses disciples et collaborateurs. Mais on l'a dit : « l'Avenir, c'est Lamennais ».

Le point de départ de Lamennais, c'est que, la *démocratie*, c'est-à-dire l'ascension du peuple au pouvoir et le *droit de contrôle* qu'il exerce sur les affaires nationales, *est un fait acquis*, fait préparé de longue date et dont l'accomplissement a été retardé par la monarchie absolue, fait désormais *inéluctable*.

Il y a là déjà un motif essentiel pour lequel, nous nous en rendrons mieux compte dans la suite, Lamennais déteste l'*ancien régime*, et c'est une raison, pour lui, définitive, de se tourner du côté de l'*Avenir*, du progrès, de l'inconnu. Or, cette erreur historique, (car c'en est formellement une, et nous sommes à même, aujourd'hui, de le prouver), mérite bien que nous nous y arrêtions un instant.

Le plus sûr est d'invoquer le témoignage d'autorités.

Nous avons d'abord là-dessus les travaux de Taine :

« Avant 1789 dit Taine (1), il y avait encore des personnes collectives, provinciales et communales. D'une part, cinq ou six grands corps locaux, représentés par des assemblées élues, bien vivants et spontanément actifs, entre autres le Languedoc et la Bretagne, se défrayaient et se régissaient encore eux-mêmes; les autres provinces, que le pouvoir central avait réduites en circonscriptions administratives, gardaient au moins leur cohésion historique, leur nom immémorial, le regret, ou du moins le souvenir de leur ancienne autonomie, et çà et là, quelques vestiges ou lambeaux de leur indépendance détruite; bien mieux, dans ces vieux corps paralysés, mais *non mutilés, la vie venait de rentrer*, et leur organisme renouvelé faisait effort pour pousser le sang dans leurs veines : sur tout le territoire, vingt et une assemblées provinciales, instituées de 1778 à 1787 et *pourvues de pouvoirs considérables*, entreprenaient, *chacune chez elle*, de *gérer* les intérêts provinciaux. A la commune urbaine ou rurale, l'intérêt communal avait aussi ses représentants. Dans les villes une assemblée délibérante, composée des principaux notables et délégués élus *par toutes les corporations* et *communautés* de l'endroit, formait un conseil municipal, intermittent comme aujourd'hui, mais bien plus ample, qui votait et prenait des résolutions dans les occasions majeures; à sa tête était un gérant collectif, « le corps de ville », qui comprenait les divers officiers municipaux, maire, lieutenant du maire, échevins, procureur, syndic, trésorier, greffier, tantôt élus par l'assemblée délibérante, tantôt acquéreurs, héritiers et propriétaires légaux de leur office, comme un notaire ou un avoué l'est aujourd'hui de son étude, abrités contre les caprices administratifs par la quittance du roi, et, moyennant finance, titulaires dans leur

1. « Le Régime Moderne », p. 222, tome II.

ville, comme un parlementaire dans son parlement, par suite, implantés ou greffés à perpétuité dans la commune, comme un parlementaire dans sa compagnie, et, comme lui, défenseurs de l'intérêt local contre le pouvoir central...

» Tous ces restes de l'ancienne initiative provinciale et communale, *respectés ou tolérés par la centralisation monarchique*, sont écrasés et anéantis... ».

Or, qui dit décentralisation, dit *limite au pouvoir central* et ce n'est pas une page de Taine, mais cent qu'il faudrait citer si l'on voulait montrer toute sa pensée sur ce point vital. Ceux qui ont les *Origines*, (et qui ne les a pas lues?) le savent parfaitement. L'autorité de Taine comme historien est imposante malgré les chicanes que M. Aulard lui a cherchées sur des questions de virgules, lequel M. Aulard a été lui-même pris en défaut par M. Augustin Cochin dans un article fort remarqué de la *Revue des Deux-Mondes*.

Après les travaux de Taine, il demeure incontestable que l'œuvre qui s'imposait en 1789, c'était quelques réformes de détail, quelques retouches, et nullement un bouleversement absolu de la vieille constitution française. Si l'on s'en était tenu aux vœux de la nation rédigés dans les cahiers de 1789, l'œuvre nuisible de l'Encyclopédie aurait échoué.

C'est précisément cela qu'ignorent de parti pris les démocrates chrétiens. Dans la Révolution ils s'obstinent à voir un effort *du peuple français* pour se dégager des liens qui l'unissaient au monarque représentant d'une longue lignée de rois qui firent la France pièce par pièce.

C'est l'erreur que prêche Marc Sangnier avec beaucoup de succès. Un prêtre de ses adeptes, m'écrivait récemment : « Vous professez que la République est *incapable*, que son histoire est convaincante, que la monarchie est seule apte et que son histoire le prouve. Je proteste que la République n'a que 55 ans d'essais et de tentatives inexpérimentées à côté de quatorze ou quinze siècles de traditions plus ou moins monarchiques... L'une n'a pas apporté la solution de nos maux, hélas! non; l'autre les avait si peu guéris *que les Français l'ont abandonnée!* »

Il est facile de faire remarquer qu'un gouvernement — car un gouvernement n'est qu'un système d'administration — qui trouve à son installation au pouvoir *une nation toute constituée*, (ceci change considérablement la question), extrêmement prospère au point de vue économique et forte à l'égard de l'étranger (nous allons en donner les preuves) nous disons que ce gouvernement n'a aucun prétexte à fournir de son incapacité, si après quarante ans d'essai, il a échoué, de l'avis de tous. C'est qu'alors sa structure interne, son organisme même est défectueux et il faut rechercher de quelle façon. Car enfin défaire en cent ans ce que la monarchie a fait durant des siècles, cela doit servir de mesure à l'incapacité de la *République*.

Pour cela je vous renvoie à Maurras; car cette démonstration est l'œuvre propre de ce génial et réaliste penseur. Mais qu'on vienne nous dire, en se faisant l'écho de *l'ignorance silloniste* que la monarchie était si incapable de gérer nos affaires publiques, que « les Français l'ont abandonnée! » cela non!

Le témoignage du républicain Saint-Simonien, Laurent de l'Ardèche, que j'ai abondamment cité déjà, dans les premières pages de ce travail, n'est certes pas suspect d'indulgence pour l'ancien régime. « En 1792, (disait-il en 1877) (1), la proclamation de la République en France ne fut pas le *résultat* de l'éducation politique et de la marche progressive de l'esprit libéral dans toutes les classes de la nation, non, la population n'était pas alors théoriquement *convertie* à la République. Le préjugé, dans les ateliers, dans les champs, comme dans les salons (c'est-à-dire de toute la masse française) était encore *profondément monarchique* ». Remarquons l'adverbe *profondément*. Quand on veut extirper quelque chose de profond on emploie la violence, et c'est ce que firent nos Jacobins.

Voyons maintenant comment l'ancien régime *était incapable*, et pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, prenons l'époque que l'on est convenu de considérer comme la décadence de la monarchie et de ses bienfaits.

L'état monarchique était-il incapable de défendre nos frontières et la France était-elle sans direction sérieuse à l'égard de l'étranger, aux abords de 89?

A cette question je laisse répondre M. Etienne Lamy, un républicain qui n'est pas un rallié et qui jouit de la pleine confiance des démocrates chrétiens.

M. Etienne Lamy écrivait dans le *Correspondant du 25 Septembre 1905* un remarquable article dont Ch. Maurras dans *Kiel et Tanger* donnait en appendice un large extrait; je ne me ferai aucun scrupule de lui emprunter une partie du même texte, car notre but, ce n'est pas de réaliser, je ne sais quelle fraîcheur d'érudition qui nous paraît sinon parfaitement négligeable, du moins secondaire, mais de faire la lumière sur les différents points que « les sophistes de la rébellion » pour parler comme Barruel, « sont venus obscurcir ».

M. Etienne Lamy écrivait donc : « Sous l'ancien régime, un monarque héréditaire veillait sur les intérêts *durables*, sans demander conseil aux égoïsmes *viagers* de ses sujets. *Son rang parmi les rois était fixé par le rang de son royaume parmi les Etats.* Ce n'était pas une garantie pour le repos des peuples, c'était une sûreté contre l'oubli de leur grandeur. La fortune de chaque Etat trouvait le principal de ses facilités ou de ses obstacles dans les dispositions des autres couronnes. *C'est donc au dehors que l'attention du Souverain était naturellement appelée.* S'y ménager des amitiés par les alliances

1. Œuvre de Saint-Simon et d'Enfantin : « Le nouveau Christianisme », préface, p. VIII.

de famille, y surveiller les intentions et les préparatifs des cours par une diplomatie attentive et, quand il y avait lieu, corruptrice, tenir un marché perpétuel de combinaisons où s'échangeaient les concours et, par un travail continu, éliminer de ses desseins l'ignorance et de ses entreprises le hasard, voilà parfois « le secret du roi » toujours le devoir du roi.

« *Il y avait une opinion publique*, mais elle n'était pas faite par la multitude. Celle-ci ne se reconnaissait pas compétente sur la politique, DE TOUTES LES SCIENCES LA PLUS COMPLEXE, et recevait docile ses pensées *de trois aristocraties :* l'église, la noblesse et cette bourgeoisie qui, sous le nom de Tiers Etat, administrait les villes, exerçait les professions libérales et dirigeait les métiers. C'est à elles que les rois donnaient la parole dans les circonstances extraordinaires où ils consentaient à recevoir des avis en même temps que des subsides : c'étaient elles qui, par l'action de l'enseignement, de l'exemple et du prestige, étaient les évocatrices perpétuelles d'une plus grande France. (Vient une énumération des éminents services des trois ordres). Grâce à cette *hiérarchie sociale* et à ses *influences concordantes*, un témoignage perpétuel était rendu à la mission de la France dans le monde par tous ceux dont les paroles et les actes avaient autorité. La foule qui, réduite à ses propres idées, *les eût tenues closes dans l'enceinte étroite des intérêts quotidiens*, recevait, par l'enseignement de ses chefs, *l'intelligence d'une vie plus vaste, de doctrines plus nobles*, s'élevait à un idéal de gloire nationale, avait une vision des sacrifices dus par chaque être aux autres, *par chaque génération à la race*, par chaque race au genre humain (c'est exactement le contraire en démocratie, chaque génération ne voit pas plus loin qu'elle-même, car s'il n'y a pas de *commune mesure* entre le présent et le passé, à quoi bon préparer à grand renfort de sacrifices, ce qui sera demain probablement renié par une autre génération. Le principe d'hérédité, le principe vital des nations est formellement méprisé, piétiné par la démocratie et c'est pour cela qu'un peuple qui s'y abandonne déchoit peu à peu et finit par disparaître) (1).

» Sans doute, les rois eux-mêmes et leurs auxiliaires apportaient à l'œuvre leur caractère de Français : l'allure de leur sagesse n'était pas régulière. Dans les monarchies absolues, tout vice du souverain, s'il amoindrit chez ce maître la volonté saine qui est la garantie des sujets, devient un malheur public. Mais, malgré le désordre de ces mouvements, *l'équilibre de notre fortune finissait toujours par se rétablir, tant étaient efficaces et stables les institutions.* LEUR PUISSANCE RÉPARATRICE APPARUT ENCORE LA VEILLE DU JOUR OU ELLES ALLAIENT DISPARAITRE. L'initiative des Français, donnant à la mère-patrie deux royaumes d'Amérique et d'Asie, le Canada et les Indes, a travaillé en vain pour le roi qui s'amuse. Louis XV, qui n'a pas aidé à leur

1. La parenthèse est de nous.

conquête, n'a employé sa prérogative qu'à les abandonner et n'a pas plus pleuré leur perte que la mort de Mme de Pompadour. MAIS POUR QUE TOUT SOIT REMIS A SA PLACE, IL SUFFIT QUE LE ROI REPRENNE LA SIENNE. Avec *Louis XVI*, la tradition de notre politique se renoue comme d'elle-même. Nos armes prennent contre l'Angleterre une revanche coloniale, en aidant à l'émancipation des Etats-Unis. Nos flottes obtiennent l'avantage sur les flottes britanniques. Avec ces forces reconstituées renaît l'espoir secret de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, qui, tout en maintenant au jour le jour le pacte des Valois avec l'Islam, rêvaient de revenir à la politique des Capétiens et de partager entre la chrétienté l'empire ottoman. Les anciens pourparlers recommencent entre la Russie et l'Autriche pour fixer les prétentions de chacun sur l'immense dépouille. La part reconnue à la France par les chancelleries étrangères est la Syrie et l'Egypte, d'où sera reprise l'Inde. La France assemble sans précipitation toutes ses chances et attend, prête et attentive, l'occasion de cueillir au moment propice le beau fruit qui mûrit pour elle.

» C'est alors que la Révolution détruit l'ancien régime *et que commence notre impuissance à en établir solidement aucun autre* » (1).

Ainsi donc devant cette page, d'une portée toute positive (puisqu'elle est historique et que la fantaisie de l'auteur n'entre ici pour rien) — devant cette page tombent comme un château de cartes sous le coup d'une chiquenaude, toutes les niaiseries que le mensonge jacobin avait répandues et que nous acceptions si bêtement — ayons le courage de le dire — sur cet ancien régime, pour lequel le lieu commun nous tenait lieu d'opinion.

Je prendrai même un malin plaisir à rapprocher de cette forte page d'Etienne Lamy, c'est-à-dire d'un homme qui sait et qui mesure la portée de ses paroles, cette autre page de notre cher M. Sangnier, que nous ne perdons jamais de vue, parce qu'il a précisément dévoyé le sens commun de toute une génération qui est la nôtre.

Avez-vous remarqué, au début de la citation précédente ce passage : « Il y avait une opinion publique, mais elle n'était pas faite pour la *multitude*. Celle-ci ne se reconnaissait pas compétente sur la politique, *de toutes les sciences la plus complexe*, et recevait docile, ses pensées de trois aristocraties... ». A cette remarque d'un homme

1. Maurras concluait (Kiel et Tanger, p. 329): « On n'a pas exposé plus clairement les fonctions vitales de l'ancien Etat. Oh! sans doute, M. Etienne Lamy peut ensuite se reprendre ou se dérober par quelques formules de fatalisme mystique, comme il en court un peu partout de nos jours : « La Monarchie est morte, vous ne la ressusciterez pas ». Mais ce sont là des mots qui ne signifient rien. Les réalités comptent seules. Une réalité bien constatée, une réalité vivante et agissante, — une force donc, — c'est l'article du *Correspondant*. Il n'y a qu'à *l'utiliser pour notre propagande*, d'où s'élancera tôt ou tard, sous la pression des circonstances, un état d'esprit royaliste, à la faveur duquel la Monarchie démontrera sa subsistance et sa puissance en reparaissant ».

qui sait, comparez celle-ci d'un homme qui ignore dans toute la plénitude du mot le bé-a ba, des questions sur lesquelles il pérore sans répit et qui se contente de tout déduire *d'un principe* absurde et dangereux pour son pays.

Nous sommes à la réunion publique que Marc Sangnier tenait le 3 octobre 1905 aux Sociétés savantes, sur l'*Armée et la Patrie.* Un contradicteur objecte que le gouvernement devrait consulter la nation sur les questions diplomatiques et Marc Sangnier de répondre : « Si le contradicteur veut dire que les peuples devraient être consultés, je suis complètement d'accord avec lui. Je trouve que notre politique étrangère, bien que nous la qualifiions de politique démocratique, est absolument monarchique, et que l'une des grandes œuvres de la démocratie, ce doit être précisément de travailler à ne pas laisser toutes les questions de politique étrangère inconnues de la masse du peuple, et réglées par des ministres qui n'informent même pas de leurs intentions le Parlement, bien loin donc d'en faire part au peuple.

» Quant à l'idée de conclure des traités entre la France et des pays qui seraient disposés à rompre ces traités à propos d'une divergence de vue quelconque sur une question économique, elle ne me paraît pas extraordinairement intéressante. Nous devons plutôt travailler de plus en plus à ce que la nation tout entière soit au courant de la politique internationale. Je voudrais que la France donnât cet exemple unique au monde d'un peuple qui aurait assez de dignité, assez de maîtrise de soi *pour pouvoir faire lui-même ses affaires extérieures,* comme il fait lui-même ses affaires intérieures. Nous sommes donc tout à fait d'accord sur ce point » (1).

Au témoignage informé de M. Etienne Lamy sur la vitalité française, au point de vue de la politique extérieure; au témoignage non moins informé de Taine sur la bonne qualité de l'organisme de l'ancien régime, j'ajouterai celui, très précieux aussi de M. Funck-Brentano sur la vitalité économique de la fin de l'ancien régime.

« Le règne de Louis XVI, dit-il, a été *l'un des plus remarquables de notre histoire:* époque de prospérité matérielle, de prestige et de réformes. Depuis le milieu du XVIII[e] siècle déjà, ainsi que le fait observer M. Marius Sepet, l'industrie avait pris chez nous le plus brillant essor; mais les Français étaient impatients et le mouvement même qui les portait en avant les poussait à vouloir aller plus vite encore. Finalement ils n'eurent plus d'yeux et d'oreilles que pour les hâbleurs, les utopistes et les politiciens qui ouvraient devant eux,

1. Qu'on ne me dise pas que ce n'est plus l'opinion de Marc Sangnier. J'ai poussé le scrupule jusqu'à passer au siège de la *Démocratie* pour demander les brochures dont je me sers dans ces articles. J'ai bien insisté pour savoir si ces brochures dataient d'après la condamnation. Il m'a été répondu que tout ce qui concernait les opinions erronées de Marc Sangnier n'était plus mis en vente. On avait fait un triage. Je suis donc parfaitement en règle.

quelques-uns de la meilleure foi du monde, les plus séduisantes perspectives — et *cette magnifique course au* PROGRÈS *se termina par une culbute.* Selon une *erreur très répandue,* le règne de Louis XVI n'aurait plus été qu'une époque d'alanguissement et d'inertie : à l'étudier de près, on est au contraire étonné d'y trouver tant de vigueur, d'énergie, d'entrain et d'ardeur. *Ce n'est pas de cette façon-là que sont tournées les décadences :* l'armée est réorganisée, la marine reconstituée; sous l'habile impulsion de Vergennes, notre diplomatie reprend la direction du concert européen; enfin les arts et manufactures sont portés à leur perfection.

» Par un long labeur, la France était parvenue, dans le cours du siècle, à se donner une expérience éprouvée, que les générations successives amendaient, complétaient, modifiaient en l'adaptant d'âge en âge aux besoins nouveaux. D'où était sortie *une organisation du travail,* qui avait fait la prospérité du pays et avait porté les productions de ses artisans à une perfection sans pareille, à une perfection dont rien n'avait approché dans le passé, dont plus rien n'approchera dans l'avenir, il n'est pas téméraire de l'affirmer. Et ce fut précisément sous Louis XVI, à l'époque où gouverna Turgot, que ces arts parvinrent à leur plus haute maîtrise. Les peuples les plus divers en étaient devenus nos tributaires » (1).

Il ressort nettement de ces forts témoignages que la Révolution, sous ses prétentions bêtement progressistes, n'était qu'une rupture avec le progrès, si l'on prend ce mot, non plus avec son cortège de lubies, mais dans le sens d'améliorations fondées en droit, basées sur l'expérience.

Quand donc Lamennais considère la Révolution comme une source de progrès, comme une phase du progrès, Lamennais sacrifie donc l'histoire à l'idole du jour, son point de départ est étrangement faux, ce n'est qu'un préjugé.

L'ancien régime émondé — et il devait l'être davantage, si l'on s'en fût tenu aux vœux des cahiers de 1789 — allait continuer de mener notre pays à la gloire par la prospérité, si la Révolution, au nom du *progrès,* n'était venue retarder pour longtemps notre tranquillité et notre prospérité intérieure.

Quant à dire que la monarchie était délivrée de tout contrôle, c'est faux. M. Etienne Lamy nous l'a démontré. Seulement le roi gouvernait pendant que le pays s'administrait et l'on n'assistait pas à ces déchirements intérieurs qui nous épuisent. Les Français d'alors, plus positifs, préféraient les libertés réelles, au vocable de la Liberté tout court, et ils savaient qu'on ne fait rien de solide que sur une base héréditaire, ils avaient la notion de la société et c'est pour cela qu'ils n'auraient jamais songé au régime du *chacun son tour,* si la *horde*

1. Article de Funk-Brentano. « Revue Hebdomadaire », 29 octobre 1910, à propos d'un livre du Marquis de Ségur : « Au couchant de la Monarchie ».

barbare, sortie des écoles protestantes et des synagogues, n'avait inventé, pour tuer la France et à travers elle la chrétienté, toutes ces doctrines sophistiques, qui, avec Lamennais, pénétraient dans le sanctuaire et devaient trouver protection à l'ombre même des autels.

II

Mais Lamennais et son école devaient échapper — à leur insu — à l'influence de la Révolution par l'étude expérimentale des problèmes politiques et sociaux de leur époque. Etrange chose! Lamennais croit suivre l'impulsion de 89, alors qu'il se dérobe presque totalement à son emprise.

Il ne faut pas l'oublier, c'est que le vandalisme révolutionnaire, en matière d'institutions sociales, commençait à faire sentir ses effets, en 1830. La monarchie mêlée à tout un ordre de choses qui la paralysait, n'avait presque plus, d'elle-même, que le nom. Tel qu'il était, empêtré dans le bourbier parlementaire, ce régime bienfaisant était à la merci des intrigues; il n'était pas viable. Tout au moins avait-il cet énorme avantage sur la République, de sauvegarder un lambeau d'hérédité et de retarder le pillage complet de nos ressources nationales. Seulement, de sa nature même, il était incapable de résister aux éléments morbides qui s'agitaient dans la nation.

Les institutions qui l'entouraient n'étaient pas assez résistantes, pas assez naturelles, pour neutraliser la poussée révolutionnaire.

Et c'est cette poussée qu'on a appelée le fait inéluctable de la *Démocratie*. C'est ce qu'on prend pour base du loyalisme républicain. Mais il était absolument fatal que le flot démocratique l'emportât quand on lui ouvrait toutes les écluses! De tous temps, sous toutes les civilisations, la révolution attendit aux portes de la cité l'heure propice, et le jour où elle pénètre, soyez-en sûr, c'est qu'il n'y a déjà plus de gouvernement.

« Le corps social, dit M. Jules Delafosse, député bonapartiste, a comme le corps humain, ce que les médecins de Molière appelaient ses « humeurs peccantes », c'est-à-dire, des principes morbides, des éléments réfractaires ou malsains, en révolte chronique contre l'ordre, qui est la santé. Ce sont, d'une part, les appétits et les passions démagogiques; puis, d'autre part, les hostilités de religion ou de race, ou simplement les discordances d'humeur qui conspirent contre le génie de la nation. En temps ordinaire, sous un régime d'économie bien réglée, d'hygiène intelligente et sévère, ces éléments de désordre *sont canalisés, expulsés ou contenus;* le gros de la nation même ne les connaît pas. Mais il vient des moments où, par suite d'imprudences ou d'accidents, les règles préservatrices de l'ordre social sont bouleversées. Alors tous les éléments ennemis se reconnaissent et s'unissent

à leur tour en régime, et gouvernent pour leur propre satisfaction; c'est ce phénomène pathologique qui s'est appelé la République » (1).

Par une aberration inexplicable, cette génération de 1830 appelait de tous ses vœux la *République démocratique*, c'est l'impression qu'on a en lisant les journaux de l'époque, et l'*Avenir* ne fait pas exception, tant s'en faut. Seulement Lamennais et ses collaborateurs ont une conception *tellement à part* du régime qu'ils appellent cependant *République*, qu'on ne peut pas, sans trahir leur plus intime pensée, les considérer comme des républicains.

Il y a plus de distance entre la nuance politique de Marc Sangnier et de Lamennais, qu'il n'y en a entre M. E. Faguet, par exemple, et le même Marc Sangnier.

Nous arrivons ici dans le vif du sujet, et rien ne me paraît plus intéressant que de surprendre nos démocrates faisant, sans le savoir, eux-mêmes, *la plus forte critique qu'on ait peut-être jamais faite du démocratisme chrétien* dont ils sont cependant, et malgré tout, les pères, si l'on s'en tient au *mode d'influence* qu'il ont exercée.

Il est certain, à ne se fier qu'aux apparences, sans comparer les divers points de vue développés dans l'*Avenir*, sous couleur de *démocratie*, que Lamennais paraît démocrate.

Dès les premiers numéros de l'*Avenir*, nous pouvons le constater. Ainsi il dira dans un article du 17 octobre 1830: « On l'a dit, et rien de plus vrai, il n'existe maintenant en France que des individus. Tous les centres particuliers d'influence politique fondée sur des droits spéciaux et des intérêts distincts, toutes les hiérarchies, toutes les corporations ont été dissoutes; et ce travail de nivellement achevé par la Révolution, avait commencé plusieurs siècles avant elle sous la monarchie qui dégénérait rapidement en despotisme. La conséquence de ce fait universellement reconnu, c'est qu'il ne peut aujourd'hui exister en France qu'un seul genre de gouvernement, la république. *Quelque nom qu'on lui donne*, sous *quelque forme qu'on la déguise*, ce sera elle, et uniquement elle, qu'on aura d'ici longtemps ».

« Deux principes opposés étaient en présence, se combattant perpétuellement : le principe monarchique sans force réelle, sans racine dans les mœurs, sans appui solide dans la nation, et le principe démocratique dans toute la vigueur d'une première sève lié aux intérêts publics en harmonie avec les habitudes et les idées régnantes, consacré fondamentalement par les lois. On s'est obstiné à faire prévaloir le premier de ces principes, le second a régi, le troisième est tombé ».

Et que penser des propos suivants :

« Un autre âge commence et avec lui un régime nouveau »; parlant des peuples, l'auteur déclare (c'est probablement M. l'abbé Ger-

1. Article de la « Revue Hebdomadaire » : La mêlée des partis, 1910.

bet, l'article est signé G.), « ils sont émancipés » ils ont atteint l'âge majeur, ils peuvent se conduire seuls » (1).

Le 17 janvier 1831, c'est un article sur le suffrage universel. Le 7 février suivant, un autre article signé H., sur *la loi des communes* où il est dit : « Il faut rechercher quelle est, dans un état démocratique comme le nôtre, *la source de toute autorité civile.* CETTE SOURCE EST INCONTESTABLEMENT LA NATION. » Sans doute l'auteur fera remonter jusqu'à Dieu l'autorité civile, mais qui ne voit le danger social d'un tel enseignement ? Le peuple est peu théologien, enseignez-lui qu'il est le souverain et vous aboutissez au même résultat que les révolutionnaires.

Le 28 février de la même année je relève, — dans un article non signé et qui est fort probablement de Lamennais lui-même, si l'on en juge par le style, — je relève dans cet article intitulé : « *Des causes qui empêchent en France le développement de la liberté* », cette opinion toujours à tendance démocratique, que dans l'ordre nouveau le roi n'est rien, que l'opinion est tout : « Il faut qu'il se résigne, est-il dit en propres termes, à n'être que l'instrument d'une volonté *plus haute* et d'une *puissance plus grande* que la sienne, la puissance et la volonté de tous ».

Le 18 mai, nouveau retour de Lamennais, dans un remarquable article sur la *pairie*. « Ce qui domine en France aujourd'hui, ce qui seul vit, et croît et se développe sur les ruines du passé, c'est le principe démocratique ».

Il y a de tout dans ce journal, mais il y a surtout un ton révolutionnaire qui domine. L'*Avenir*, par ses tendances internationalistes, ne va-t-il pas jusqu'à prêcher indirectement l'*Antimilitarisme*, — tout comme Marc Sangnier — dans un article sur « *Les Armées permanentes ?* » (2)

Mais là où vraiment nous pourrons surprendre Lamennais en flagrant délit de démocratisme, c'est dans son article sur la *République* (3). Je cite largement, car cela en vaut la peine.

« Puisqu'on a jeté dans nos débats assez compliqués le nom de République qui, par sa signification vague, est merveilleusement propre à soulever les passions les plus opposées, il nous paraît à propos de l'éclairer, et de traiter cette grande question de la République dans ses rapports avec l'état de la France et avec le genre de gouvernement que cet état comporte. Car on ne doit pas craindre de discuter franchement aucune des questions agitées aujourd'hui dans le monde, et rien au contraire n'importe davantage que de réduire à des termes positifs et clairs, les points sur lesquels il existe de profonds dissenti-

1. *L'Avenir*, 11 janvier 1831.
2. *Id.*, 23 août 1831.
3. *Id.*, 9 mars 1831.

ments, afin, au moins, de s'entendre, et que de part et d'autre on sache au moins ce qu'on veut.

» Parmi nous, un parti désire la république et, dit-on, travaille à l'établir; un autre parti la repousse avec violence et avec terreur, et certes il ne se peut que trop qu'une horrible anarchie naisse du choc de ces deux partis, l'un plus nombreux, l'autre plus décidé et tous deux, selon nous, également aveugles.

» Qu'est-ce, en général, qu'une république, indépendamment des formes infiniment diverses sous lesquelles elle peut être constituée? Une République est un mode de gouvernement ou de société qui exclut le pouvoir d'un seul, *place le droit de législation dans le peuple entier* ou dans une partie du peuple, ce qui fait la différence de la République démocratique et de la République aristocratique, et l'une est préférable à l'autre, l'une est possible et l'autre ne l'est pas, selon la nature des éléments dont se compose actuellement le peuple.

» Cela posé, examinons les deux partis qui, sous ce rapport, divisent maintenant la France. Et pour parler d'abord de ceux qu'épouvante le nom de république, de bonne foi savent-ils bien ce qu'ils craignent et ce qu'ils veulent? Leur esprit n'est-il pas tellement préoccupé du souvenir des désordres et des crimes d'une certaine époque, que pour eux ces crimes, ces désordres s'identifient avec une forme abstraite de gouvernement, à peu près comme les désordres et les crimes des guerres de religion s'identifient pour d'autres avec la religion?

» Quoi qu'il en soit, et sans remonter au delà de ce qu'on est convenu d'appeler la Restauration, nous leur demanderons sous quelle forme de gouvernement ils ont vécu depuis cette époque. Il existait sans doute, comme il existe encore un roi, c'est-à-dire, un homme qu'on appelle *sire*, qu'on loge dans un palais, et à qui on donne chaque année une forte somme d'argent pour y signer des ordonnances qu'il ne fait pas, et dont, avec justice, il ne répond pas, du moins légalement; mais le pouvoir réel, *la puissance dernière*, en qui réside-t-elle? en qui, depuis seize années, a-t-elle constamment résidé, si ce n'est dans une chambre qui vote le budget et par conséquent dans ceux qui la nomment? Donc il y a seize années que nous sommes en République, et la question n'est pas de savoir si nous y tomberons, mais si nous y resterons.

» Or comment pourrions-nous sortir de la République? Voyez quel est l'état du pays : y subsiste-t-il une seule trace de l'ancienne organisation?

» Trouvez-vous quelque part une seule classe d'hommes, un corps qui ait ses droits propres, *une force de résistance et une force d'action?*

» Apercevez-vous des centres autour desquels viennent se grouper des éléments d'une nature spéciale et homogène entre eux, dont l'union forme un tout vivant? L'opinion, les mœurs admettent-elles quelque chose de pareil? Serait-il possible de créer une noblesse vérita-

ble, des corporations privilégiées? Avant d'y réussir, on bouleverserait dix fois la France, et c'est qu'en réalité les hommes ne font rien, ne peuvent rien faire de ce genre; c'est l'œuvre du temps et des circonstances, l'œuvre mystérieuse et profondément inconnue à elle-même de la société soumise à des lois plus puissantes qu'elle, et qui, dans l'ordre général que Dieu dirige vers une invariable fin, règlent son développement et sa décadence même. Au fond, le peuple français se compose de simples *individus politiquement égaux en toutes choses*, et qui voudrait porter atteinte à cette égalité politique, soulèverait la nation entière. Dès lors sous une forme ou sous une autre, la République est inévitable, à moins qu'un homme, momentanément investi d'une force prépondérante, n'écrase tous les droits sous sa volonté arbitraire, c'est-à-dire, à moins qu'un despotisme absolu dans son essence, ne substitue à l'égale liberté de tous, la servitude égale de tous. Or, est-il un Français — quelles que soient ses opinions — qui pût se résoudre à subir le joug d'un semblable despotisme et que, dès lors même que la liberté ne serait pas exempte d'inconvénients et de périls qui, en réalité, n'en sont nullement inséparables, ne préférât mille fois l'agitation d'une vie dont les éléments constitutifs n'ont pas encore trouvé *leur parfait équilibre* à la paix des tombeaux et au repos de la mort que leur ferait un Bonaparte ou un Philippe II? Tout le monde a besoin aujourd'hui de respirer à l'aise; tout le monde veut être affranchi dans sa conscience, son intelligence, et même repousser unanimement dans l'ordre intérieur, la tutelle oppressive qui depuis trop longtemps pèse sur les communes et sur les provinces. Interrogez qui vous voudrez, demandez-lui, toute idée théorique à part, ce qui lui manque et ce qu'il désire, il se trouvera toujours que c'est la liberté. Donc la liberté est le vœu commun, le vœu universel, et les efforts des gens de bien doivent tendre sans relâche à la réaliser; car c'est par elle que l'ordre renaîtra.

» Nous venons de voir qu'attendu l'état moral et matériel de la France, elle n'avait de choix qu'entre le despotisme et la république, et qu'en outre la république existait de fait, depuis 16 ans. Qu'est-ce donc que le parti républicain et que se propose-t-il? Ici nous devons distinguer deux classes d'hommes, qui n'ont rien de commun que le nom, et dont la première, numériquement presque imperceptible, n'a d'importance que par la force que l'imagination lui prête; fantôme sinistre qui lui apparaît comme quelque chose de gigantesque à travers les nuages qui l'enveloppent. Je parle des anarchistes, de ces monstres aux mains sanglantes qui méditent, au fond de leurs repaires, le pillage, le meurtre, l'incendie. Impuissants par eux-mêmes, ils disparaîtront dès qu'on s'unira contre eux, et ce seraient des passions bien étrangement aveugles que celles, nous ne disons pas, qui chercheraient des alliés dans le crime et la dévastation, mais qui

ne suspendraient pas à l'instant toute autre guerre, lorsque des antres où ils se cachaient sortent soudain, haletants de fureur, les bannis de la civilisation, pour ébranler la société dans ses fondements mêmes. Quiconque alors hésite à se lever pour la défense commune, celui-là n'est pas homme, celui-là est infâme à jamais. Et quant aux vrais républicains, c'est-à-dire ceux qui, indépendamment de toute vue personnelle, désirent la république comme un gouvernement meilleur et plus libre, et dès lors, comme un moyen d'ordre, nous ne voyons *rien que d'honorable* dans leur opinion, et nous croyons de plus qu'elle renferme, *dans son application* à la France actuelle, un incontestable fond de vérité. Seulement *ils se laissent, à notre avis, préocuper des mots*, et ils semblent attacher *aux formes* une importance très exagérée, erreur dangereuse qui se confond, dans son principe, avec la fausse idée qu'un gouvernement peut et doit être constitué *a priori*, sur le modèle que s'en est fait, je ne sais *quelle raison spéculative* qui, ne combinant que des abstractions, échoue constamment toutes les fois quelle veut réaliser ses théories, parce qu'elles ne répondent à rien d'existant, et que sans racines dans le passé, ni même dans le présent, dans les habitudes, l'opinion, les mœurs, elles feraient de la société un mécanisme mort.

» Nous le répétons, la France, sous la charte de 1830, *est une véritable république*, et nous sommes convaincus que si l'on ne fausse par la Loi fondamentale, si l'on n'en viole pas le principe, si l'on en déduit toutes les conséquences légitimes, et qu'on les coordonne dans des lois secondaires, les Français jouiront d'une liberté qui doit satisfaire tous les vœux, d'une liberté telle *qu'à nulle époque* n'en a joui aucun peuple européen.

» En effet, DANS L'ORDRE SPIRITUEL, ils ne seront pas seulement libres, *mais indépendants*, et cette indépendance résultera de cette grande et fondamentale maxime, que le pouvoir n'a, par sa nature, *aucune autorité sur les esprits et sur les consciences;* maxime d'où se déduit, d'une part, la liberté absolue de religion, et la liberté d'enseignement, et, d'une autre part, la liberté de la presse et la liberté d'association, ainsi qu'on l'a tant de fois prouvé. Or ces quatre libertés qui affranchissent l'homme moral et intelligent, sont stipulées solennellement et en termes exprès dans la Charte. Il ne s'agit donc pas sur ce point, le plus essentiel de tous, de changer la Charte, mais d'en obtenir la pleine et loyale exécution. Or, c'est à quoi on peut arriver sans sortir aucunement de l'ordre légal. Donc, jusqu'ici, aucune forme de république ne saurait nous donner plus que ce que nous possédons déjà. Les libertés spirituelles une fois placées à l'abri de toute atteinte, et le pouvoir dès lors ne conservant d'action que sur le matériel de la société, il ne s'agit plus que de régler cette action ou de la mettre en rapport avec les libertés du même ordre, de sorte que le pouvoir ne soit que *le ministre et pour ainsi dire l'instrument de la*

volonté nationale. Or il est clair qu'ici tout se réduit *à un bon système d'élection* et à un bon système d'administration, systèmes *intimement liés* l'un à l'autre. Car l'élection doit aboutir à un corps qui représente en réalité *et non fictivement* la volonté générale, et cette volonté se rapportant à des intérêts positifs ces intérêts doivent être eux-mêmes représentés par les électeurs, et par conséquent les vrais électeurs sont naturellement ceux qui dans chaque lieu ont été choisis pour administrer ses intérêts propres.

Il y a là, je le veux bien, un état d'esprit tout imprégné des utopies de 89, je ne le contesterai certes pas. Mais après tout, quand Lamennais dit qu'il ne reste plus que des individus et non des corps politiques, Lamennais se place sur le terrain expérimental, et loin d'applaudir à ce nouvel état social, il ne cessera de le critiquer. L'avenir, le lecteur le verra dans le prochain article, nous réserve bien des surprises.

Par l'idée de décentralisation, il commence à se dégager de la Révolution sur le terrain politique.

(A suivre). J. HUGUES.

A PROPOS DES CIMETIÈRES BRETONS (1)

Causerie

Voulez-vous faire place dans votre Revue à quelques réflexions que m'inspire la réponse de Maurice Barrès à Le Goffic, au sujet des Cimetières bretons? A mon avis, il est assez inutile de louer l'inspiration de cette lettre, la noble angoisse qu'elle trahit et que l'auteur sait exprimer de manière à étreindre d'une souffrance semblable le cœur des lecteurs. J'en admire et j'en loue bien plus encore l'absolue sincérité.

Il s'agit, et c'est l'essentiel, de la comprendre. On lit si vite aujour-

1. Cette causerie de notre vénérable ami, le R. P. Exupère, paraît avec un peu de retard, à cause de l'abondance des matières. Mais la question demeure tout actuelle. Même s'il en était autrement, il faudrait publier cet article. pour montrer à quel point les apologistes catholiques, comme le P. Exupère, sont vendus à l'orléanisme et comment ils travaillent au profit du « néo-monarchisme athée ». Son amitié, plus encore son amour de la justice, me pardonneront d'avouer un désaccord sur un point et de dire que le jugement final sur Maurras et son influence est excessif et inexact. Je suis certain que, mieux informé, il en conviendrait avec empressement. Mais, dans la situation présente, j'ai estimé préférable de ne pas l'en prévenir et de le laisser faire justice, sans s'en douter, d'ignobles imputations ignorées de lui. — E. B.

d'hui que peut-être tous, les catholiques surtout, n'ont pas entièrement compris la dure leçon qu'il nous donne. A-t-il voulu nous la donner? J'avoue que je n'en doute pas et c'est pour moi une raison de plus de lui en être reconnaissant. Du reste, il est si Français, qu'il n'aurait pas su ne pas y mettre des formes, de cela aussi, je le loue. Ce serait peu nous estimer que de ne pas nous croire capables d'aimer et d'accepter la vérité, qui blesse peut-être, mais qui certainement délivre et sauve; mais ce serait s'exposer aussi à n'être pas entendu que de la dire sans ménagement.

Voyons ce qui en est.

L'incroyant qu'est Barrès, croit au moins à quelque chose : à la justesse de son regard qui veut absolument voir les choses comme elles sont, et à certaines lois qu'il croit démontrées par l'histoire. Ces lois, pour lui, sont nécessaires absolument et l'hypothèse d'une intervention supérieure qui en empêcherait les effets, ne se présente pas à son esprit. A la lumière de ces lois il a bien regardé, bien vu et il dit avec angoisse ce qui lui paraît inévitable dans l'avenir, par suite de fautes commises dans le passé et continuées dans le présent.

La loi nécessaire, dont il voit l'inévitable application dans ce qui se passe au sujet des églises de partout et des cimetières de Bretagne, est celle-ci : chez les peuples barbares, ou en train de devenir tels, tout droit que la force, une force suffisante, ne soutient pas, est destiné à succomber. Là-dessus il commence.

Les catholiques français aujourd'hui, sont incapables de sauver à eux seuls leurs églises. — Il ne dit pas les catholiques français, il dit la foi. — C'est un ménagement, une politesse. Mais chacun connaît assez la figure de rhétorique qui met l'abstrait — la foi, dans notre cas — pour le concret, c'est-à-dire pour ceux qui la professent et qui, l'ayant reçue gratuitement de Dieu et de leurs ancêtres, ont le devoir de la transmettre intacte à ceux qui viendront après eux. Le sens est clair. Les catholiques français n'ayant pas su ou pu ou voulu défendre dans le passé leur héritage sacré et le signe matériel qui en est le symbole et comme l'incarnation, ils ne peuvent plus aujourd'hui sauver à eux seuls leurs églises. Il faut les y aider, il faut que tout homme qui pense vienne en aide pour cela à tout homme qui croit Trop d'intérêts sacrés aussi pour lui, l'avenir de la nation surtout, lui en font un devoir. Nous verrons un peu plus loin le degré de la foi de Barrès ou de sa confiance, en l'efficacité de ce secours.

Mais si quelqu'un doutait que j'aie rendu exactement la pensée de Barrès, je le prierais de lire avec attention un peu plus loin, ce qu'il répond à Le Goffic au sujet des cimetières. Je traduis: Mon cher Le Goffic, si les Bretons d'à-présent ont la foi et le courage de leurs ancêtres, pour défendre les monuments qui leur ont été légués, ils garderont leurs cimetières, sinon, non. Lisez attentivement, vous ne

pourrez trouver un autre sens à la phrase de Barrès (1). Cependant sa pensée deviendra plus claire encore, lorsqu'après y avoir préparé le lecteur, il fera entendre le cri suprême de son angoisse, la grande vérité, le mot décisif comme il dit : les églises de France ont besoin de saints. Certes ce mot aura du retentissement en France et ailleurs, quoique non pas autant qu'il serait nécessaire. Mais ici il s'agit de comprendre le sens que lui donne l'auteur.

Je ne sais si jamais un homme s'engagea dans une entreprise avec moins d'espérance de succès que ne l'a fait Barrès en entreprenant de sauver nos églises. Peut-être le laisse-t-il trop voir. Ce n'est pas le meilleur moyen de donner courage à ceux qui se sont levés à son appel. En tous cas il ne se fait aucune illusion. Dans l'hypothèse la plus favorable, il obtiendra du gouvernement de belles paroles, et même peut-être des promesses, mais pas un acte, pas un geste même qui ressemble à un secours réel. Tout l'effort de la nombreuse armée d'écrivains et d'artistes qui a répondu avec enthousiasme à son appel, les discours, les écrits, etc., tout cela aura moins de résultat que n'en obtiendrait un seul prêtre qui réussirait à remplir son église de fidèles — et je vous prie de noter au passage cette vue de vérité, qui vous aidera à comprendre le sens que Barrès a donné à son cri suprême : les églises de France ont besoin de saints. Non seulement il voit tout cela, mais comment aborder cette matière humaine ni pire ni meilleure que celle de jadis et que l'on persuaderait si on pouvait la raisonner, comment aborder un à un pour les convaincre tous ces conseillers municipaux et enfin chacun de ces électeurs de qui tout dépend? Il n'ajoute pas : et tandis que cela nous est, à nous physiquement impossible, ce gouvernement de destructeurs contre lequel nous essayons de lutter sur ce point, a mille moyens de leur faire parler et ensuite de les faire agir au gré de sa rage de destruction. Il n'a pas ajouté cela, mais il l'a bien vu, et ce qui déconcerte, c'est que, le voyant, il demeure attaché à la République.

Il a vu cela et alors dans son angoisse il a jeté le cri qui retentira dans le monde entier : les églises de France ont besoin de saints!

C'est que l'histoire lui a appris, au moins à la suite des invasions des barbares, que la force matérielle n'est pas la seule qui puisse

1. Voici le texte même de Barrès :
« Maintenant, mon cher Le Goffic, que pouvons-nous pour la sauvegarde des églises de France et des autres monuments de notre vie spirituelle?... Si vous voulez que je vous dise toute ma pensée, je dois vous dire, Le Goffic, que nos églises et nos cimetières ne peuvent être sauvegardés pleinement que dans la mesure où la vie religieuse se maintiendra dans le village... La solidité physique des églises, c'est d'être moralement fécondes, et vos cimetières bretons mériteront d'être conservés dans la mesure où les ombres des morts qui y flottent sauront encore parler aux vivants. Qu'ils soient aussi persuasifs que les ossuaires que je visitais l'autre jour, pieusement, à Metz, et qui sont les lieux du monde les plus propres à persuader l'héroïsme ».

être mise au service de la vérité et du droit et qu'une force morale qu'il appelle la sainteté, peut également ou mieux encore y réussir. C'est le prêtre qui, plus haut, fait plus en remplissant son église de fidèles que tous les savants et artistes par leurs discours, c'est ce prêtre qu'il voit capable de sauver toutes les églises s'il devient légion. Il n'ajoute pas : comme il y est obligé.

Et cela ne veut rien dire du tout ou cela signifie que le prêtre catholique, en France, est resté longtemps au-dessous de sa fonction, puisqu'il a laissé son église qu'il avait trouvée pleine, se vider de plus en plus; et que n'ayant pas été capable hier de garder le troupeau dans le bercail, il n'est pas capable aujourd'hui, s'il ne change, de le faire revenir à ce bercail qu'il a laissé se vider.

Tout cela est l'évidence même, au moins pour Barrès. Que le lecteur candide essaye de se mettre à sa place, il sera forcé de voir les choses comme lui. Peut-être ne réussira-t-il pas à formuler sa pensée avec autant de sincérité et tout ensemble de discrétion et de respect des personnes.

Il a vu la foi jadis faire germer du sol français, avec le blanc manteau de ses cathédrales et de ses églises abbatiales, la multitude innombrable des églises pauvres et des chapelles rurales, et il voit la foi, aujourd'hui, laisser tomber ces mêmes églises qui seules donnaient aux pauvres, avec les espérances immortelles, le courage de porter ici-bas le poids du jour et de la chaleur sans se plaindre. Il voit la foi non seulement les laisser tomber, mais ne pas même tenter un effort sérieux pour empêcher qu'elles ne s'écroulent, hélas ! sans blesser personne, puisqu'elles sont vides. Il voit cela et il conclut : la foi aujourd'hui n'est pas à même à elle seule de sauver les églises.

Il regarde de plus près et il voit que la foi qui construisait, conservait et remplissait les églises, ne connaissait ni divisions politiques, ni libéralisme, ni sillonnisme ou démocratisme, qu'elle n'avait jamais pensé à mettre par le socialisme le paradis sur la terre, mais à mériter ce paradis bienheureux pour l'éternité, en vivant dans le temps d'une vie digne d'elle. Il voit que cette foi alors était assez vivante dans l'âme des fidèles pour leur faire accepter les plus grands sacrifices; que dis-je? pour les faire courir avec enthousiasme, comme pendant les croisades, au-devant de tous les sacrifices et même à la mort. Et cette même foi, aujourd'hui anémiée par les infiltrations protestantes, encyclopédiques, révolutionnaires et étouffée en même temps sous le poids fangeux du bien-être matériel, devenue incapable du moindre effort viril, il la voit depuis plus de trente ans, n'opposer rien de sérieux, rien d'efficace aux coups successifs et toujours plus cruels qui l'atteignent dans ses manifestations les plus vitales. Tout a pu se faire contre elle sans trouver d'autre résistance que le geste élégant et inutile, la parole de protestation sonore et vide. Hélas ! quelquefois même certaines catégories de catholiques ont tenu

à ne pas paraître opposer, même cette apparence d'insuffisante opposition, aux coups dirigés contre la foi. Où étiez-vous, sillonnistes à la vie chrétienne intense, pendant les inventaires? Vous avez laissé à deux pauvres pères de famille le soin de mourir comme saint Thomas de Cantorbéry, pour la défense de l'Eglise et de son droit. Où étiez-vous quand Thalamas insultait en Sorbonne la bienheureuse Jeanne d'Arc? Vous laissiez aux Camelots du Roi seuls le soin de recevoir des coups et d'aller en prison pour sa défense. Dans tous les théâtres de France, l'honneur catholique et la sainteté du sacrement de pénitence étaient traînés dans la boue, la Jeunesse catholique non seulement ne se leva pas pour la défense de sa foi, mais refusa nettement de s'unir aux royalistes qui protestaient à leurs dépens.

En Bretagne, on crut devoir faire honneur à l'antique réputation de ce peuple et à sa foi de granit. On dressa des barricades et on fit le geste de mettre des fusils derrière. La France fut un instant dans l'anxiété. Quoi! L'ère des martyrs allait renaître, on aurait un peu de guerre soutenue pour Dieu et le salut de la France? Mais M. de Mun et l'abbé Gayraud étaient là. Ils interposèrent leur éloquence et les fusils se remirent tout seuls au râtelier. Cependant les Bretons savaient bien qu'ils ne devaient aucune obéissance à ces deux parlementaires, mais à leur conscience. Pourquoi se laissèrent-ils désarmer? J'ai lu quelque part que M. de Mun s'est applaudi du succès de son intervention. Cet orateur n'a peut-être pas remarqué encore qu'il arrive plus d'une fois que celui qui parle avec éloquence obtient le succès, surtout en s'inspirant des vraies dispositions de ceux qui l'écoutent et en leur ouvrant une issue qui flatte ou satisfasse leur amour-propre.

Mais Barrès n'ignore pas cela, d'où son profond mépris pour les collègues dont il nous a buriné les *figures*.

Ce qui pendant des siècles a rempli en France les églises que la foi avait bâties, c'était la sainteté du clergé séculier et régulier. Oh! Il sait assez d'histoire pour n'avoir pas d'illusion non plus au sujet de cette sainteté. Il sait que ce n'était pas la sainteté de saint Benoît, de saint François d'Assise, de saint Ignace; mais seulement la sainteté de ceux qui croient de tout leur cœur et qui vivent de cette foi, qui ajoutent à la prière perpétuelle la lumière du bon exemple, laquelle fait glorifier le Père qui est dans les cieux. Il ne pouvait pas ignorer qu'à d'autres époques, les églises avaient menacé de se vider de leurs fidèles, que les désertions avaient été nombreuses, éclatantes et qu'il avait suffi de la réforme du clergé régulier et séculier voulue et ordonnée par le Concile de Trente, pour que les désertions cessassent et les églises se remplissent de nouveau. Un retour à la plénitude de la foi et à la vie de foi avait tout arrangé.

Et maintenant il voit un clergé honnête et d'une tenue qui ne laisse pas à désirer. Mais ces prêtres aussi ont respiré l'air du siè-

cle. Combien sommes-nous en France qui ne soyons pas plus ou moins intoxiqués, sous une forme ou une autre, par le virus satanique de la révolution dont nous avons respiré l'air en naissant! Pour ma part, il y a plus de cinquante ans que je travaille à me débarrasser de ce poison et je ne suis pas sûr d'y avoir entièrement réussi. Or, j'en vois et beaucoup qui n'y travaillent pas, au contraire, qui croient mieux faire d'en favoriser en eux-mêmes au moins une partie, qu'ils veulent bien se faire l'illusion de croire conforme à l'Evangile. Et puis il y a de si beaux noms dans les rangs du libéralisme; le monde supporte, loue, aime même ceux dont la foi, la piété, l'austérité de vie n'est pas intransigeante et qui montrent pour le moins

Qu'il est avec le ciel des accommodements.

J'ai fait des missions en de pauvres paroisses pendant plus de quarante ans et je puis attester que ce qui est mondain, sans cependant être péché, était à peu près inconnu dans les pauvres presbytères d'il y a cinquante ans et plus et qu'il ne l'est plus maintenant. J'avoue que moi aussi j'aurais trouvé plus commode et agréable cet adoucissement de l'antique austérité.

Oui, mais les églises se vident et tombent, et Barrès a bien vu que ce qui peut les relever et les conserver peut et peut seul les sauver en les remplissant de nouveau. Il l'a vu et il l'a dit. — Je l'en remercie.

Veuillez remarquer que la seule espérance de Barrès pour arrêter la chute définitive des églises de France et, à ses yeux, de la fin de la civilisation française qu'il voit catholique et ne voit que catholique; sa seule espérance pour arrêter le retour à la barbarie et, par conséquent, la fin de la France, c'est qu'ils viennent les saints, dont les églises de France ont besoin. Le vœu de cet incroyant est le cri même qu'élève incessamment vers le ciel le petit nombre de vrais catholiques et de prêtres zélés qui nous demeurent, j'entends les sept mille que Dieu s'est réservés et qui n'ont pas fléchi le genou devant le Baal de la révolution.

N'est-ce pas chose instructive que cet accord d'un esprit incroyant, mais appliqué sincèrement, ardemment à voir la vérité, et de tous les cœurs que consume le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes et de la patrie?

Ces vrais catholiques — comme Barrès et Barrès comme eux — ont vu qu'il arrive parfois ainsi qu'il est écrit, que la science enfle tandis que la piété édifie, bâtit et ne laisse pas tomber ce qui est bâti. Ils ont vu que le mouvement qui a emporté le clergé français vers la science allemande a bien pu produire des Loisy et d'autres qui, avec moins d'orgueil peut-être ou moins de loyauté, lui ressemblent plus ou moins, mais n'a pas rempli ni par suite empêché de tomber la plus petite chapelle. Il y a du reste longtemps que cela dure, car la science n'a pas toujours été allemande. Elle n'était pas plus efficace

pour remplir les églises quand elle était française. En Béarn, on raconte que Louis XIII envoya d'abord des docteurs de Sorbonne dans le pays pour le rendre à la Sainte Eglise; mais leur science ne réussit point et il fallut en venir aux capucins qui étaient alors dans l'état que souhaite Barrès et qui remplirent les églises, relevèrent celles qui étaient tombées et en construisirent de nouvelles. Qui croira que Barrès soit ennemi de la science, fût-ce de la science ecclésiastique? Mais ce n'est pas elle qu'il voit capable de remplir les églises et de sauver la civilisation française. Cela, à ses yeux, le clergé seul le peut, mais ne le peut qu'en étant saint.

D'autres ont cru, et ceux-là sont nombreux parmi les disciples de Marc Sangnier, de Bazire et de Baque, de M. Piou et de la *Croix*, que ce n'est pas avant tout la sainteté qu'il faut au clergé français, — il en a assez comme il est — mais une bonne dose de démocratisme et de républicanisme avec intermèdes de gymnastique, de cercles d'études et de fanfares. Mais Barrès a vu, comme les catholiques intransigeants, que tout cela faisait beaucoup de bruit et peu de besogne, que loin d'attirer aux églises et de les remplir, cela y menait le moins possible et faisait qu'on y trouvait peu de prêtres disposés à administrer les sacrements; enfin, que quelques-uns des plus fervents de cette manière d'aller au peuple, s'exposaient à imiter l'apostasie de Dabry et apprenaient à l'école de Hutin, autre apostat, une étrange manière de respecter l'autorité ecclésiastique et de lui obéir... le moins possible.

Que puis-je y faire, si tout cela vu, Barrès en arrive à la conclusion des plus fervents catholiques, qui sont aussi les plus intransigeants: seuls les saints peuvent, avec les églises, sauver la France et la civilisation française?

***

Là-dessus, Charles Maurras intervient et voici ce qu'il répond à Maurice Barrès :

« J'ose penser que ce moyen de sauvetage supérieur à la nature, n'est peut-être pas le seul et qu'il est au pouvoir d'une morale et d'une politique, mais d'une politique et d'une morale attentives aux lois naturelles du monde, de se remémorer le vieux proverbe : « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Si le désespoir de Barrès était destiné à durer, je n'hésiterais pas à lui dire que ce serait bien fait. Il ne veut pas des lois du monde. Il veut sauver son pays au rebours de ces lois. Il ne peut le sauver ainsi. Son pays en meurt donc, quoi de plus naturel, de plus normal, de plus juste? Et quoi de plus affreux? Il n'est au pouvoir d'aucun homme de faire naître des saints. Mais chacun peut connaître les lois de la vie politique et en faire l'application à son pays. »

Il est certain qu'après ce que nous avons, d'après Barrès, rap-

porté plus haut, de l'impuissance de ceux qui s'opposent à l'action de l'Etat destructeur, impuissance où les réduit nécessairement un régime qui confère la toute-puissance au parti impie et anti-national qui détient le pouvoir, il est certain qu'on ne comprend pas que celui qui regarde si bien et voit si exactement, n'aperçoive pas la contradiction absolue qu'il y a entre ces deux choses, vouloir la conservation de la République et celle du pays. A cet égard, Barrès a lui-même fourni à Maurras les verges dont il peut sentir la cuisson sur sa peau. C'est à peine si les catholiques démocrates du Sillon et les républicains libéraux de la Jeunesse catholique sont, en voulant en même temps cette république persécutrice et le triomphe de la religion, plus absurdes que lui. Heureusement pour eux qu'il y a Barrès et que ce fait nous empêche de dire qu'ils sont seuls aujourd'hui chez nous, avec les impies qui en profitent, à soutenir et défendre le régime qui veut abolir toute religion, surtout la catholique en France et qui y travaillent avec une ardeur et un succès qui ne se démentent pas.

Mais laissons cela et n'assumons pas le ridicule d'entreprendre d'arracher du beau pays des Gaules les chênes et les divisions — celles-ci surtout, en face de l'ennemi.

J'aime mieux admirer combien nos incroyants parlent à merveille la langue des catholiques, — sans y prendre garde tant cela leur est naturel. Barrès nous avait averti qu'il ne peut en être autrement, « ces incroyants (ceux en qui paraît encore quelque bonté et quelque élévation), ces incroyants, dit-il, vivent dans une société toute formée par le catholicisme; ils sont eux-mêmes compris et interprétés par une société catholique, ils bénéficient de l'atmosphère, et c'est de l'Eglise même qu'ils reçoivent leur noblesse, que des observateurs superficiels seraient tentés de prendre pour des qualités naturelles. »

Maurras a raison de vouloir que l'homme, le citoyen, le catholique, se servent de leur raison, tiennent grand compte des lois naturelles et s'aident eux-mêmes, avec l'espérance que Dieu secondera leurs efforts et aidera leur bonne volonté devenue effective (1).

Mais à mon gré, il va un peu loin, quand il affirme si carrément, et je crois qu'en cela sa pensée était catholique, qu'il n'est au pouvoir d'aucun homme de faire naître des saints. C'est cependant contre ce mot que j'ai à élever quelques objections. Il est vrai, il n'est au pouvoir d'aucun homme de faire naître des saints, pas plus qu'il n'est au pouvoir d'aucun homme de faire naître des hommes de génie. Dieu seul, quand il le voudra, pourra donner à l'Eglise un François

1. Maurras a encore mille fois raison lorsqu'il donne à entendre qu'un gouvernement qui voudrait le bien de la France, et non pas seulement la satisfaction des appétits les plus vils du plus abject des partis, empêcherait les églises qui menacent ruine de tomber et relèverait promptement celles qui sont tombées.

d'Assise et à la France un Barrès, à l'Eglise un Ignace de Loyola et à la France un Maurras, et il le fera peut-être pour montrer l'inanité et l'impuissance des plus grands dons naturels augmentés de la plus parfaite culture et des meilleures intentions, mais séparés de lui par le manque de foi, tandis que le monde entier, le ciel et la terre admireront la puissance et la fécondité de dons semblables, dépourvus de culture, mais unis à lui par une foi vive.

Oui, Dieu seul peut faire naître de tels hommes, encore faut-il noter à l'égard de saints semblables à ceux que nous avons nommés, que la détresse de l'Eglise et sa prière peut les obtenir de lui, parce que, lié par ses promesses, il ne peut refuser à son Eglise ce qui lui est nécessaire, ni même ce qu'implore une prière persévérante, à lui transmise par notre Médiateur tout-puissant et toujours exaucé, Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Mais à côté des géants de la sainteté et du génie, il y a la multitude des hommes et dans cette multitude beaucoup sont bien doués. J'entends ce mot dans son sens ordinaire. Un homme est dit bien doué quand, par l'ensemble de ses qualités et leur harmonie, il se prête à une bonne éducation et à une culture élevée. Ce ne sera certes pas Maurras qui contestera que de tels hommes puissent devenir d'excellents disciples d'un homme de génie, le seconder dans ses travaux et l'aider efficacement à atteindre le but qu'il s'est proposé, — à l'atteindre ou du moins à continuer de le poursuivre même après que l'homme de génie a quitté cette terre ténébreuse et pourtant si remplie de merveilles.

Si Maurras s'était familiarisé avec l'histoire de l'Eglise autant qu'il l'a fait pour l'histoire de la politique humaine, surtout de la politique des Capétiens, si digne de l'admiration de tous les Français, il saurait qu'en fondant son Eglise, Jésus-Christ n'a pas voulu fonder autre chose qu'une immense école de sainteté : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé. Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

Il saurait que les apôtres n'ont pas eu d'autre ambition que de faire des saints; que dans cette immense école de sainteté qui embrasse le monde entier, de siècles en siècles sont nées d'autres écoles de sainteté, appelant à elles les chrétiens de bonne volonté et les élevant jusqu'à une sainteté véritable. Les principales et les plus célèbres de ces écoles de sainteté dans notre Occident, ont eu pour chefs et maîtres saint Benoît, saint François d'Assise, saint Ignace et il y en a eu beaucoup d'autres, soit en Orient avec les Pères du désert et saint Basile, soit en Occident avec les Bernard, les Dominique, les François de Sales, les Vincent de Paul, les Liguori et j'en passe.

Les grands saints dont nous parlons n'élevaient pas des murailles de Chine entre le monde et leur école de perfection chrétienne. Ils

n'ont jamais perdu de vue au contraire, que Dieu, suivant le mot de saint Paul, veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils viennent pour cela à la connaissance de la vérité. C'est pourquoi tous ont fait des disciples d'abord pour faire des apôtres ensuite. Ils ne pouvaient ne pas suivre l'exemple de Jésus-Christ et prétendre, pour atteindre la même fin, se servir de moyens autres que ceux employés par le divin Maître. Peut-être que si maintenant l'activité, je ne dis pas le zèle, déployée par le jeune clergé, réussit peu à remplir les églises, c'est qu'il veut employer des moyens autres que ceux ou plutôt celui que nous a enseigné Jésus-Christ et qui consiste à se remplir soi-même de l'esprit de l'Evangile qu'il faut enseigner, et de prouver par toute sa vie qu'on en est rempli en effet. Les hommes en croiront beaucoup plus la perfection évangélique de notre vie que l'éloquence de nos paroles (1).

Du reste, bien des fois les écoles de sainteté ont été ouvertes directement aux séculiers par les Tiers-Ordres, par exemple, et leurs analogues; plus souvent encore elles ont été faites pour le clergé séculier. A la suite de l'institution des séminaires par le Concile de Trente, les conférences de Saint-Lazare, l'œuvre de saint Philippe de Néri d'abord, plus tard de M. Olier, n'ont pas eu d'autre but. Jamais les âmes ferventes n'ont cessé de demander à Dieu dans leurs prières, la sainteté de tous les prêtres.

Or, chose remarquable, tous les maîtres en sainteté ont réussi à faire des saints, à en faire un grand nombre au moins pendant cent ans, plus ou moins; le but pour lequel Dieu les avait donnés à son Eglise et qu'ils s'étaient proposé d'atteindre — toujours le même au fond : remplir les églises — a été atteint.

Oh! je sais bien qu'il y a eu des déchets et même des trahisons, je sais que l'œuvre des maîtres en sainteté n'a été ni aussi parfaite ni aussi durable qu'ils l'auraient voulu. L'humanité élevée au-dessus d'elle-même par ses géants, tend à retomber à un état moins héroïque et finit par y réussir. Mais tout cela n'empêche pas que ces hommes

1. Je voudrais, dût-il m'en coûter quelque chose, que notre jeune clergé si affairé, consentît à suspendre un quart d'heure son activité pour réfléchir sur ces faits : les apôtres se déchargeaient de l'économat et des œuvres de charité sur les diacres, afin de pouvoir, eux, se consacrer entièrement et d'une manière exclusive à des prières et à la prédication de la parole de Dieu : *Nos vero orationi* — remarquez bien d'abord *orationi et prædicationi Verbi instantes erimus*. Je pourrais citer une semaine religieuse qui les eût traités de paresseux, comme elle a fait pour ceux qui les imitent et qui pourtant font eux-mêmes les fonctions des diacres primitifs. Passons. La foi est un don de Dieu. Il faut que la prière la demande et l'obtienne; mais la prière de qui? De celui qui n'a pas la foi? Non. Comment pourrait-il, sans la foi, prier et être agréable à Dieu? Mais la prière de l'apôtre qui veut l'attirer. Il faut beaucoup parler à Dieu des pauvres pécheurs, si l'on veut parler avec fruit à ces pauvres pécheurs de Dieu. Cette manière apostolique d'agir exige, non pas beaucoup de temps, mais la vie entière.

avaient fait des saints et que ces saints avaient rempli les églises.

Barrès a raison : les églises de France ont besoin de saints. Je ne dis pas qu'elles n'aient besoin que de saints, je dis que les saints seuls peuvent les sauver en les remplissant. Peut-être serait-il bon de dire pourquoi nous manquons aujourd'hui de saints; au fond, pourquoi dans le dessein inscrutable de sa sagesse il n'a pas plu au Seigneur de donner au siècle qui vient de finir un de ces maîtres en sainteté destinés à renouveler le monde. Peut-être nous n'avons pas assez senti la détresse de l'Eglise et par suite nous n'avons pas assez demandé à Dieu de nous envoyer celui qui tracera des voies nouvelles et sûres à travers le chaos du temps présent. Mais ce dessein nous entraînerait trop loin. Arrêtons-nous.

En terminant, il faut que je dise à Barrès et à Maurras toute la douleur qui remplit mon âme et qui vient d'eux. Ils se croient l'un et l'autre des constructeurs et tous deux ont une horreur égale des démolisseurs. Et je dois leur dire que nul parmi les radicaux jacobins ne démolit avec autant de succès qu'eux-mêmes. Qu'ils le veuillent ou non, la Providence les a placés sur des chandelles élevés et leur lumière brille sur toute la France. Mais elle ne fait pas glorifier notre Père céleste. Qu'ils s'en rendent compte ou non, toute l'ardente jeunesse française qui vient a les yeux fixés sur eux et le grand nombre, les meilleurs, croiraient avoir fait assez pour le salut de la patrie et le parfait emploi de leur vie, en s'arrêtant où ils se sont arrêtés eux-mêmes, je veux dire en devenant ou demeurant incroyants. C'est en cela que je les vois l'un et l'autre démolissant avec plus de succès que ne le font les barbares du radicalisme. Que Dieu ait pitié de ces deux grandes et belles âmes ! et si mon sang répandu pouvait leur donner le grand bien, l'unique bien désirable, la foi, il sait, ce Dieu, devant qui j'écris, que je le donnerais à l'instant même jusqu'à la dernière goutte, pour sa gloire à Lui, pour le salut de ces âmes destinées à en sauver ou à en perdre tant d'autres et pour la guérison et peut-être la résurrection de la France.

F. Exupère de Prats de Mello,
Capucin.

LE MODERNISME SOCIAL CHEZ M. FONSEGRIVE (1)

IV

Pour vérifier jusqu'à quel point le modernisme social est non seulement contenu, mais enseigné, préconisé, exalté par M. Georges Fonsegrive dans le *Fils de l'Esprit*, nous pensons qu'il y a lieu de se remémorer un instant les principes si nettement exposés dans l'Encyclique de Pie X sur le *Sillon*. C'est ce document décisif, en effet, qui a défini le modernisme social, qui en a dénoncé les erreurs essentielles, qui les a déterminées avec une saisissante précision, qui les a réfutées avec une vigueur irrésistible, qui les a condamnées enfin avec une autorité sans appel. L'Encyclique *Notre charge apostolique* dépassait d'ailleurs de beaucoup le cas particulier du *Sillon*, et ce n'est nullement commettre une généralisation abusive que d'étendre la portée de ses censures à tous les écrits qui reproduisent les thèses qu'elle réprouve, ces écrits ne fussent-ils pas directement imputables au *Sillon*. Si même il est un ouvrage auquel on ait le droit d'appliquer les dites censures, il paraît bien que c'est surtout le *Fils de l'Esprit*, puisque le héros de ce « roman social », Norbert de Péchanval, s'y donne dès les premières pages comme un admirateur de Marc Sangnier, comme un fidèle du *Sillon*, et que, jusqu'à la fin du volume, il s'exhibe comme une sorte de Sangnier rural.

Or, parmi les erreurs que condamne l'Encyclique sur le *Sillon*, celles dont, tout à l'heure, nous retrouverons le plus souvent la trace dans le *Fils de l'Esprit*, sont : l'autonomie de l'individu, l'évolution indéfinie du prolétariat, l'attribution de toute souveraineté au peuple considéré comme la source perpétuelle de l'autorité, enfin la tendance au nivellement absolu des classes. On aimera relire les fortes pensées que Pie X a exprimées sur ces quatre points.

Sur l'autonomie de l'individu, le Pape écrit :

Le *Sillon* a le noble souci de la dignité humaine. Mais cette dignité, il la comprend à la manière de certains philosophes dont l'Eglise est loin d'avoir à se louer. Le premier élément de cette dignité est la liberté, entendue en ce sens que, sauf en matière de religion, chaque homme est autonome. De ce principe fondamental, il tire les conclusions suivantes. Aujourd'hui le peuple est en tutelle sous une autorité distincte de lui, il doit s'en affranchir : émancipation politique. Il est sous la dépendance de patrons qui, détenant ses instruments de travail, l'exploitent, l'opriment et l'abaissent, il doit secouer leur joug : émancipation économique. Il est dominé enfin par une caste appelée dirigeante, à qui son développement intellectuel assure une prépondé-

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, 15 septembre 1911.

rance indue dans la direction des affaires, il doit se soustraire à sa domination: émancipation intellectuelle. Le nivellement des conditions à ce triple point de vue établira parmi les hommes l'égalité, et cette égalité est la vraie justice humaine. Une organisation politique et sociale, fondée sur cette double base : la liberté et l'égalité (auxquelles viendra bientôt s'ajouter la fraternité), voilà ce qu'ils appellent démocratie.

Sur l'évolution indéfinie du prolétariat, le Pape écrit :

Soustrait à une classe particulière, le patronat sera si bien multiplié que chaque ouvrier deviendra une sorte de patron. La forme appelée à réaliser cet idéal économique n'est point, affirme-t-on, celle du socialisme; c'est un système de coopératives suffisamment multipliées pour provoquer une concurrence féconde et pour sauvegarder l'indépendance des ouvriers qui ne seront enchaînés à aucune d'entre elles...

... Imaginez une société où, dans l'âme d'un chacun, avec l'amour inné du bien individuel et du bien familial, régnerait l'amour du bien professionnel et du bien public; où dans la conscience d'un chacun ces amours se subordonneraient de telle façon que le bien supérieur primât toujours le bien inférieur, cette société-là ne pourrait-elle pas à peu près se passer d'autorité, et n'offrirait-elle pas l'idéal de la dignité humaine, chaque citoyen ayant une âme de roi, chaque ouvrier une âme de patron? Arraché à l'étroitesse de ses intérêts privés et élevé jusqu'aux intérêts de sa profession, et plus haut, jusqu'à ceux de la nation entière, et plus haut encore, jusqu'à ceux de l'humanité (car l'horizon du *Sillon* ne s'arrête pas aux frontières de la patrie, il s'étend à tous les hommes jusqu'aux confins du monde), le cœur humain, élargi par l'amour du bien commun, embrasserait tous les camarades de la même profession, tous les compatriotes, tous les hommes. Et voilà la grandeur de la noblesse humaine idéale réalisée par la célèbre trilogie : Liberté, Egalité, Fraternité.

Sur l'attribution au peuple de toute souveraineté, le Pape écrit :

Le *Sillon* place primordialement l'autorité publique dans le peuple, de qui elle dérive ensuite aux gouvernants, de telle façon cependant qu'elle continue de résider en lui. Or, Léon XIII a formellement condamné cette doctrine... Outre qu'il est anormal que la délégation monte, puisqu'il est de sa nature de descendre, Léon XIII a réfuté par avance cette tentative de conciliation de la doctrine catholique avec l'erreur du philosophisme...

Si le peuple demeure le détenteur du pouvoir, que devient l'autorité? Une ombre, un mythe; il n'y a plus d'obéissance. Le *Sillon* l'a reconnu : puisqu'en effet il réclame, au nom de la dignité humaine, la triple émancipation politique, économique et intellectuelle; la cité future à laquelle il travaille n'aura plus de maîtres ni de serviteurs; les citoyens y seront tous libres, tous camarades, tous rois. Un ordre, un précepte serait un attentat à la liberté, la subordination à une supériorité quelconque serait une diminution de l'homme, l'obéissance une déchéance. Est-ce ainsi que la doctrine traditionnelle de l'Eglise nous représente les relations sociales dans la cité même la plus parfaite possible? Est-ce que toute société de créatures indépendantes et inégales par nature n'a pas besoin d'une autorité qui dirige leur activité vers le bien commun et qui impose sa loi? Et si, dans la société, il se trouve des êtres pervers (et il y en aura toujours), l'autorité ne devra-t-elle pas être d'autant plus forte que l'égoïsme des méchants sera plus menaçant?

... Peut-on dire avec une ombre de raison qu'il y a incompatibilité entre

l'autorité et la liberté, à moins de se tromper lourdement sur le concept de la liberté? Peut-on enseigner que l'obéissance est contraire à la dignité humaine et que l'idéal serait de la remplacer par « l'autorité consentie »?...

Enfin, sur la tendance au nivellement absolu des classes, le Pape écrit :

Il (le *Sillon*) travaille, dit-il, à réaliser une ère d'égalité qui serait par là même une ère de meilleure justice. Ainsi pour lui, toute inégalité de condition est une injustice ou, au moins, une moindre justice. Principe souverainement contraire à la nature des choses, générateur de jalousie et d'injustice et subversif de tout ordre social .Ainsi la démocratie seule inaugurera le règne de la parfaite justice! N'est-ce pas une injure faite aux autres formes de gouvernement, qu'on ravale, de la sorte, au rang de pis aller impuissants?...

En enseignant que la justice est compatible avec les trois formes de gouvernement qu'on sait, il (Léon XIII) enseignait que, sous ce rapport, la Démocratie ne jouit pas d'un privilège spécial. Les sillonnistes, qui prétendent le contraire, ou bien refusent d'écouter l'Eglise ou se forment de la justice et de l'égalité un concept qui n'est pas catholique.

C'est, à vrai dire, l'Encyclique tout entière qu'il faudrait ainsi relire pour bien juger ensuite M. Fonsegrive, tant la coordination des thèses qu'elle enchaîne les unes aux autres forme un faisceau solide et puissamment relié. Déjà les quatre citations que nous venons d'en faire énoncent des vérités et dénoncent des erreurs qui se compénètrent l'une l'autre, tant il est vrai que, vis-à-vis de l'Eglise, le *Sillon*, et en général le démocratisme, « oppose doctrine à doctrine », si bien que le caractère synthétique de la réfutation si magistralement dressée par Pie X répond en définitive à la logique même qui régit entre elles toutes les erreurs du modernisme social.

V

Voyons maintenant jusqu'à quel point se retrouvent dans le *Fils de l'Esprit* ces erreurs, et spécialement celles que nous venons de spécifier. Avant tout, ce « roman social » est un pamphlet égalitaire. Le ton, assurément, diffère de celui des réunions révolutionnaires, des journaux anarchistes et des brochures de la *Social-democratie*. L'objectif est bien le même cependant, et les raisons alléguées, pour être plus enveloppées, n'en sont pas moins fielleuses. C'est, dans toute sa hideur, la « jalousie » dont Pie X rend responsable le principe qui tient « toute inégalité de condition » pour une « injustice » ou, au au moins, une « moindre justice ». Sans doute, M. Fonsegrive, écrivant un « roman », était libre de composer à son gré ses personnages; mais écrivant un roman « social », c'est-à-dire une thèse d'ordre moral, destinée à instruire ses contemporains et à régler leur conduite, avait-il le droit de fausser systématiquement les données du problème dont il prétendait apporter une solution nouvelle?

C'est pourtant ce qu'il entreprend quand, voulant nous faire apprécier un remaniement de la société dans le sens démocratique, il met aux prises, d'une part, des nobles qui sont de faux nobles, des riches qui sont de mauvais riches, des chrétiens qui sont des sceptiques, des catholiques qui sont des paillards, et d'autre part, un démocrate qui a toutes les vertus, et qui n'a qu'une tare, à savoir une particule, dont il fait bon marché et dont il ne conteste pas la supercherie. A l'ordonner ainsi, l'auteur, on l'avouera, se fait la partie bien facile. Qu'on en juge, d'ailleurs, par les textes. A la page 79, quand Yves Le Querdec traduit les impressions qu'a laissées dans l'âme de Norbert le repas donné à la Grange pour inaugurer son installation domaniale, nous lisons :

... Cette opposition que Norbert sentait entre ses pairs et lui-même, d'autres la sentaient aussi, cette petite Ginestaux l'avait vue du premier coup :

— Sire Norbert, vous êtes un démoc.

Eh! oui, il l'était, il ne pouvait s'en défendre; peut-être par l'influence secrète du sang des vieux vignerons, de tous les Piarrille, de tous les Dumont qu'il sentait sans aucune honte couler dans ses veines, il ne croyait ni à la vertu de la naissance, ni à l'infaillibilité de la tradition; il croyait à la vertu, au mérite, à leurs droits, d'où qu'ils viennent, et où qu'ils se trouvent. Les autres, Pourtaillon, Ginestaux, Favareilhe, son père même, étaient des aristocrates. C'était là le fond, quoique les deux mots fussent très impropres. Les autres croyaient à la vertu politique et sociale de la naissance, de la fortune, aux droits que confère une situation de famille; lui n'y croyait plus, si jamais il y avait cru. Les autres croyaient que le pouvoir s'imposait du dehors et d'en haut à la multitude; pour lui, il pensait que désormais le seul pouvoir qui pût et résister et durer, ne saurait être que celui où cette multitude reconnaîtrait l'expression de ses aspirations intimes, des desseins plus ou moins obscurs de sa volonté de vivre. Pour tout dire, en un seul mot, il était arrivé à ne concevoir la loi que sous forme d'autonomie, et les autres ne la concevaient que comme un acte d'autorité.

Cette citation, comme par un fait exprès, synthétise les quatre erreurs dont on a lu plus haut la condamnation et la réfutation par Pie X. Or, elle donne toute la profession de foi du héros de M. Georges Fonsegrive en son « roman social ». Car elle résume les conclusions auxquelles aboutit le « Fils de l'Esprit » lorsque, ayant ausculté ses contemporains, soit dans la réunion publique dont il fut témoin à Paris, soit dans le repas inaugural de ses fonctions de propriétaire, il va préluder au rôle social qu'il s'est imparti. Démocratisme, aversion pour la naissance, pour la tradition, pour la fortune et même pour la famille, égalitarisme, souveraineté de la multitude, autonomie des gouvernés, négation de toute autorité extérieure, légitimité unique de l' « autorité consentie », tout cela est ramassé dans les quelques lignes qu'on vient de lire, et c'est ce bagage d'illusions, de préventions et de rancunes que Norbert de Péchanval emporte dans son voyage vers la cité future.

Encore si, de ce programme, gros des erreurs qui devaient être un jour si solennellement censurées, Yves Le Querdec avait esquissé quelque justification! Mais non : l'auteur se borne à déclarer que son héros était « démoc » et « ne pouvait s'en défendre »; et, comme tout le volume présentera sous des dehors systématiquement flattés ce « démoc » irréductible, il apparaît bien que le démocratisme constitue la révélation ultime de « l'Esprit » à ceux qui voudront être ses fils. Pourtant, l'auteur a bien dû penser que c'était là du nouveau, et dans le fond, et dans la forme, pour les lecteurs qu'obtiendrait son « roman ». Comment admettre que, sans en être troublé lui-même, il se soit exposé à les troubler à ce point dans leurs sentiments traditionnels? Et comment, en philosophe qui ne dédaigne pas disserter et qui sait s'y prendre, n'a-t-il pas eu le souci de justifier, fût-ce par voie de dialogue, comme il convenait au genre littéraire adopté, des thèses aussi neuves et pour le moins aussi téméraires? La responsabilité de la perturbation qui a pu s'ensuivre dans une foule d'âmes ne saurait être déclinée, et elle accuse indubitablement l'auteur.

VI

Ou, alors, c'est que nous devrons appeler justification cette succession de croquis tendancieux par lesquels M. Fonsegrive s'acharne à caricaturer les nobles, les riches, ou simplement les catholiques non démocratisés, en même temps qu'à magnifier tous les autres. Et certes, nous sommes absolument sincères quand nous protestons que nous n'avons sur ce chapitre aucune superstition. Nous tenons qu'aucune catégorie sociale n'est à l'abri des infirmités intellectuelles ou des déchéances morales. Encore considérons-nous comme coupable toute réprobation globale, et surtout toute campagne systématiquement subversive, à l'encontre d'une catégorie sociale ou d'une autre. L'Encyclique *Graves de communi* est antérieure, de plusieurs années, au *Fils de l'Esprit*; or, dans ce document, où Léon XIII s'alarmait des progrès que le démocratisme avait accomplis à la faveur d'une fausse interprétation de l'Encyclique *Rerum novarum*, Yves Le Querdec eût pu lire ce texte, rappelé depuis par Pie X à l'encontre du *Sillon : dispares tueatur ordines, sane proprios bene constitutæ civitatis :* « qu'elle (la démocratie chrétienne) maintienne la diversité des classes, qui est assurément le propre de la cité bien constituée ».

Il eût suffi à M. Georges Fonsegrive de retenir cette consigne de Léon XIII, pour garder en ses cartons, et pour n'exhiber qu'entre intimes, à l'instar de certains collectionneurs maniaques ou dépravés, ces tableautins où sa verve, particulièrement âpre dès qu'elle s'exerce sur ce thème, s'est appliquée à peindre les travers réels ou possibles des « vieux partis ». Or, loin de garder cette sage réserve et d'obser-

ver cette décence, Yves Le Querdec a la prétention de nous imposer, au nom même de Léon XIII, un démocratisme qui puiserait sa raison d'être dans la nécessité de réagir contre ces travers d'une société condamnée: c'est, on l'avouera, se moquer audacieusement, soit du Pontife dont on invoque l'autorité, soit du public qu'on espère abuser.

Il n'est pas inutile, pensons-nous, de citer quelques-uns de ces traits, dénués non seulement de toute charité, mais même de toute justice, que M. Georges Fonsegrive, au cours des six cents pages de son *Fils de l'Esprit*, a décochés à l'adresse des autorités sociales d'autrefois :

Elevé par une mère pieuse, sous les yeux d'un père grand chasseur et peu occupé de l'éducation de ses enfants, entouré des préjugés de la noblesse provinciale dont sa famille faisait partie, Norbert, cependant, n'avait pu remarquer sans en souffrir que son père et sa mère et tous ses proches et toute leur société s'étaient plus d'une fois félicités les uns les autres de ce que quelqu'un des leurs, par la seule force de sa particule ou de ses relations, avait évincé ses concurrents (page 6). — Il en voyait peu parmi ces familles et parmi ses condisciples qui fussent disposés à croire que les autres hommes, paysans, ouvriers ou petits marchands, avaient dans le monde une autre destination que celle de les servir ou tout au moins de s'abriter sous leur patronage et de suivre leur direction. Tous ses pairs se croyaient destinés au commandement, et il semblait que ce fût les léser, leur faire injure, que de penser que d'autres, pris hors de leurs rangs, pouvaient sans leur agrément prétendre aux fonctions les plus importantes (page 7). — Et que voyait-il parmi ses camarades? Très exactement les mêmes défauts (que chez les soldats sortis du peuple), les mêmes tendances égoïstes, et souvent les mêmes vices : moins d'ivrognerie, à peu près autant de luxure, mêmes jalousies, mêmes envies, un amour bien moins grand de leurs familles, l'esprit de dénigrement, sinon contre toutes les supériorités, au moins contre toutes celles qui ne sont pas de leur clan ou de leur parti, plus de vernis et de politesse extérieure, un développement inouï de l'égoïsme foncier. Et surtout moins d'énergie, moins d'élan, moins de sève et de réserves de vie (page 12). — Si le jeune M. de Péchanval a des idées de politique, dit le paysan, toutes les places sont prises. Et puis, ces messieurs, ils ont bien assez à faire de s'amuser, il faut qu'ils laissent la place aux autres... — Ils se donnent du bon temps, dit le sabotier (page 33). — C'était toute la société du canton qui venait de défiler. Nobles de vieille souche ou de fraîche date, par les hauts faits de leurs ancêtres, par la grâce de la royauté ou de l'empire, ou simplement par la vertu des rectifications complaisantes en marge de l'état-civil, ou plus simplement encore, par l'audace de l'usurpation; quelques-uns petits-fils d'émigrés, et d'autres petits-fils d'acquéreurs de biens nationaux; gros propriétaires des environs, presque tous nouveaux venus dans le pays et élevés de fraîche date à la bourgeoisie sur le tremplin des écus acquis par leurs pères : le père de Norbert, comte de Péchanval, les avait voulus tous au déjeuner qu'il donnait à la Grange en l'honneur de l'installation de son fils (page 34). — Ils sont toujours où on s'amuse, ceux-là! avait dit le sabotier (page 35). — C'est heureux d'être riche. Ils n'ont jamais rien à faire qu'à s'amuser. — Ça durera ce que ça pourra, dit le sabotier. Est-ce que vous croyez que c'est juste que les uns travaillent et que les autres s'amusent toujours? — Si j'étais à leur place, je ferais comme eux, dit le forgeron. Et toi, Pierre, si tu étais riche, est-ce que tu te lèverais tous les jours de si matin? — Je dormirais volontiers, dit l'autre. On travaille parce qu'il faut; si on pouvait, on se donnerait du bon temps. — Il faudrait que ce ne fût pas

toujours les mêmes, reprit le sabotier. A chacun son tour. — Ah! pour ça, je ne demanderais pas mieux, mais je ne vois pas comment ça pourrait se faire. — Il faudra pourtant bien quelque jour que ça se fasse. Qui est-ce qui fait pousser le blé dans les champs, et les raisins dans les vignes? C'est le métayer, pas vrai? Ce n'est pas à coup sûr le comte ou M. Favareilhe. Est-ce que tu crois que tu n'as pas droit à plus de blé et à plus de vin que ton comte qui ne fait rien? (page 36).

Arrêtons-nous sur cette tranche d'apologétique démocratique, et montrons-en l'artifice expressément vicieux. Dans deux médaillons juxtaposés, l'auteur nous étale d'une part la classe dirigeante, celle du moins à laquelle il reproche de prétendre à la direction, et de l'autre la classe dirigée, celle du moins qui juge insupportable de subir cette même direction. Or, au lieu de les traiter l'une et l'autre avec une impartialité qui permettrait de les juger toutes deux avec justice, il nous présente de l'une des échantillons exceptionnels, extravagants, monstrueux, et il fait tenir à l'autre un langage spécieux, tout plein de sophismes qu'il laisse sans réfutation : l'on se trouve ainsi conduit à devoir conclure à la table rase, dans une société où les assaillis sont dignes d'être délogés, et où les assaillants, malgré l'évidente indignité de leur besogne, la poursuivent toutefois impunément, faute d'une juste riposte de la part des assaillis. Qu'attendre, en effet, pour la réfutation de l'envieux égalitarisme de ces paysans bornés et pervers, qu'attendre de ces faux nobles, de ces bourgeois parvenus, de ces ploutocrates égoïstes qu'on nous a précédemment décrits? Yves Le Querdec, ainsi, démantèle la forteresse dans le temps même où il arme irrésistiblement ceux qui aspirent à s'emparer d'elle : est-ce là mériter le diplôme d'apôtre social? Est-ce là se révéler soi-même « Fils de l'Esprit »? C'est bien plutôt faire œuvre révolutionnaire, et de la pire façon, puisque c'est sous le couvert d'un mysticisme affecté qu'on y procède.

Le pis est qu'une équivoque primordiale domine toute l'entreprise : si les nobles dont on nous dépeint les misères avec une recherche par trop maligne ont usurpé leurs titres et leurs particules, ce n'est plus à la véritable aristocratie qu'on s'en prend, mais bien à la bourgeoisie, ou du moins à une fraction spéciale de la bourgeoisie, à savoir la plus ridicule, partant la moins exactement représentative de cette classe. Alors, quoi? l'auteur charge-t-il l'aristocratie? charge-t-il la bourgeoisie? Oui et non; ni l'une ni l'autre, et toutes deux ensemble, et avec si peu de précision dans les contours et de probité dans le dessin, qu'il croit être à l'abri du reproche de diffamation qui lui viendrait, soit des aristocrates, soit des bourgeois. Ce qui n'est pas douteux, c'est la réalité de la charge, et la rudesse du coup de crayon, et la crudité des couleurs, et l'intention diffamatoire, et la partialité de l'artiste, et l'animosité délibérée qui l'inspira.

Déconcertant dans le dénigrement des dirigeants, Yves Le Querdec

est plus décevant encore dans sa mise en scène des dirigés, puisqu'il place sur leurs lèvres des propos qui appelleraient d'urgentes ripostes, et qu'il s'abstient de fournir ces dernières. De deux choses l'une, ou il ne fallait pas imprimer ces papotages bassement envieux, ou il était élémentaire d'imprimer en regard, ou du moins dans tel ou tel autre chapitre du « roman », les réfutations appropriées. Six ans avant M. l'abbé Thellier de Poncheville, Yves Le Querdec estime que « c'est d'âme à âme, d'individu à individu que se communique la flamme de vie (page 29), il nous prône « l'œuvre de reconquérir, une par une, les âmes au lieu de s'acharner à les vouloir prendre toutes ensemble comme d'un coup de filet » (page 30) : que ne s'y consacrait-il lui-même en répondant à son sabotier, à son forgeron, à ses autres paysans, ou en leur faisant répondre par quelque autre de ses personnages ? Mais pas un de ces derniers n'assume cette tâche : Norbert lui-même garde pour lui le bénéfice des suggestions dont « l'Esprit » pourrait le favoriser à cet effet.

Si bien que ce Norbert, tout compte fait, demeure un idéologue : jamais il ne répond du tac au tac aux propos de ses interlocuteurs ; il semble constamment craindre de révéler son sentiment d'une façon prématurée ; vainement l'on débite devant lui ou autour de lui des énormités antisociales ou antireligieuses : il ajourne invariablement la réplique à quelque chapitre ultérieur ; tout comme il y a quarante ans, pendant le siège de Paris, le chef du gouvernement de la Défense nationale, ce Norbert a « son plan » : c'est le Trochu de la défense sociale et quand enfin l'on croit tenir le secret si longtemps réservé, l'on découvre quoi ? un agronome qui a réussi à « boucler » son bilan, un (pseudo-)*gentleman farmer* qui fait honneur à ses affaires, et qui, pour en dire sa satisfaction au ciel et à la terre, épouse une institutrice laïque ! Quant aux sabotiers, aux forgerons, aux paysans, qui ont odieusement clabaudé sur le compte de la société, leurs clabauderies subsistent, invengées. *De minimis non curat* Le Querdec. Pie X reprochera au *Sillon* de s'être dérobé à la défense de l'Eglise attaquée ; il y a longtemps que M. Fonsegrive avait mérité, de la part de la société, un reproche plus accablant encore, puisqu'il avait fait plus que d'en négliger la défense : il l'avait fait attaquer par des comparses de ses livres, et il avait omis de rétorquer ces attaques ou de les faire rétorquer par des tiers. De ses lecteurs il sera donc vrai de dire : *parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis...*

VII

Encore si, après avoir dit son fait aux « anciens partis », et méchamment persiflé ce qu'il appelle, avec une nuance d'ironie méprisante, la « société », Yves Le Querdec réussissait à proposer une méthode

d'action qui eût pour elle des garanties de succès, et à nous montrer, grâce à l'application de cette méthode, un commencement, tout au moins, de victoire, on s'expliquerait son désir de faire part au public de sa découverte. Mais quoi ? Il prête aux républicains de Tourtoirac des propos avantageux sur l'impuissance de la « réaction » avant l'entrée en scène de son Norbert : nous prouve-t-il, à la fin de son roman, que ces propos se soient modifiés, et que le ton n'en soit plus le même ? Le sabotier, qui remplit consciencieusement son infâme besogne de « délégué », y renoncera-t-il parce que Norbert aura su gérer son bien et vaincre les résistances plébéiennes de son institutrice ? De même que le *Sillon* n'a converti personne à gauche et a perverti pas mal de braves gens à droite, de même l'originalité de Norbert laisse subsister tous les préjugés calomnieux au nom desquels le sabotier prononce des oracles comme ceux-ci :

... Son père est un vieux cul-blanc qui, dans les temps, faisait voter pour Henri V. Il aurait voulu se présenter pour député, il n'a pas osé ; il s'est présenté pour conseiller général, il n'a pas pu arriver. Il est tout à fait contre les pauvres. Tous les riches sont ici aujourd'hui, tous ceux qui détestent la République, tous ceux qui ont été élevés par les curés : les MM. Pourtaillon ont été élevés à Bordeaux par les Jésuites (il disait : Zésuites) ; M. Norbert, le notaire, les Teyssière, les Salviac, à Mortais, par les Jésuites ; les de Cabon, les Villegente, à Tourtoirac, au séminaire ; les autres, à Chignac, encore chez les curés... Les officiers ont tous été à l'école chez les curés. Ah ! ce qu'on va en dire là-haut sur les pauvres et contre la République... La femme de Favareilhe, qui faisait l'autre jour la morale au vieux Souci, aurait mieux fait de corriger son mari. Mais tout leur est permis. Les pauvres, tu comprends, ça ne doit pas boire, tandis que les riches...

Et cela dure quatre pages, et Yves Le Querdec ne recule même pas devant des détails d'une truculence parfaitement réaliste pour faire entendre à quels excès s'abandonne la « société » de Briselaine. Je ne sais si pareille lecture peut être impunément conseillée aux jeunes gens, mais ce qui saute aux yeux, c'est que tous les coups d'encensoir prodigués au démocratisme, sous cette forme ou sous d'autres, n'empêcheront pas les commis-voyageurs de la franc-maçonnerie de persister à identifier la cause de la République avec celle des pauvres, et, par voie de conséquence, à présenter les adversaires de la République comme les ennemis des pauvres. En reproduisant ces sottises, et en leur donnant un tour piquant qu'elles n'ont pas au naturel. M. Fonsegrive ne les ruine pas, il les achalande au contraire, et il le fait avec une complaisance qui donne à penser qu'elles le froissent médiocrement.

En vérité, si la présente critique pouvait, sans franchir les limites qu'elle s'est imposées de toujours, et que protègent les règles professionnelles de la polémique légitime, scruter les intentions, les mobiles secrets et les arrière-pensées, l'on aurait sujet de demander quelle

mouche aristocratique ou bourgeoise, au choix, a bien pu piquer M. Georges Fonsegrive, pour l'induire à ce déballage d'invectives implacables contre des classes sociales qui, de leurs fautes réelles ou de leurs omissions possibles, de leurs torts individuels ou collectifs, semblent bien déjà porter suffisamment la peine, sans d'ailleurs que le pays se puisse flatter d'y avoir gagné quoi que ce soit. L'aigreur de certaines descriptions, la malice de certains traits, la plainte discrètement impliquée dans certaines revendications, donnent à l'auteur la figure d'un mécontent qui ferait expier à la société tout entière nous ne savons quel ressentiment générateur d'hypocondrie. Ce qu'il dit de lui-même concorde d'ailleurs avec cette impression. Voici, en effet, comment il parle de Jacques Voisin, ce laïque, publiciste et philosophe, qui a pris, dans les conseils de Norbert, la place du curé de Saint Maximin :

Ce laïque, absorbé par sa famille et par ses travaux, plus habitué à penser et à s'éclairer lui-même qu'à éclairer et à conseiller les autres, déconcertait un peu Norbert. Jacques Voisin avait des saillies, des éclairs de pensées, des recherches à haute voix plus propres à éveiller des doutes qu'à fixer des hésitations. Incomparable excitateur de pensées, il ne se souciait pas assez des troubles que sa parole inquiète pouvait susciter. Il fallait que Norbert l'obligeât à préciser... (page 16).

Peu d'auteurs, on l'avouera, ont poussé aussi loin le *gnôthi seauton.* Reste à savoir si, lorsqu'on a conscience d' « éveiller des doutes » et de « susciter des troubles » par les « recherches à haute voix » d'une « parole inquiète », on n'est pas deux fois coupable d'épancher ses inquiétudes le long de six cents pages, où l'on se montre, toute modestie à part, un « incomparable excitateur de pensées », mais où l'on se dérobe chaque fois qu'un tiers, Norbert ou le lecteur, vous oblige à « préciser ». Préciser, en effet, c'est ce dont l'on est bien incapable, ou ce à quoi l'on s'empresse bien peu, dans l'école des Sangnier, des Le Querdec, des Norbert et des Jacques Voisin. Et l'aveu que nous relevons dans ce passage est d'autant plus sincère, d'autant plus piquant aussi, qu'il a préventivement confirmé, à cinq ans de distance, le jugement que Pie X devait porter, dans sa perspicacité translucide, contre les fondateurs du *Sillon*, quand, dans l'Encyclique du 25 août 1910, il devait se plaindre de « leurs âmes fuyantes ». Cette fois, le *Fils de l'Esprit* n'est plus un « roman », et ce passage est proprement une page d'histoire.

VIII

La digression apparemment téméraire que nous venons de faire ne semblera plus du tout illégitime, si l'on observe que, même quand il semble défendre une thèse purement objective, M. Georges Fonse-

grive y introduit un plaidoyer *pro domo.* C'est sa cause, à lui-même, tout autant que la cause des héros de son roman, qu'il fait valoir lorsque, par exemple, il exalte la promiscuité des catholiques avec les incroyants. Vainement l'apôtre saint Jean a-t-il écrit : « Si quelqu'un vient à vous sans apporter cette doctrine (du Christ), ne le recevez pas dans votre demeure, et ne le saluez point, *nec Ave ei dixeritis* » (1). Vainement saint Paul a-t-il dit, d'autre part : « Si quelqu'un n'obéit pas aux préceptes que vous porte cette épître, désignez-le, et, pour le confondre, abstenez-vous de tout commerce avec lui, *ne commisceamini cum illo* » (2), et, ailleurs encore : « Je vous en prie, mes frères, prenez garde à ceux qui soulèvent des dissentiments et qui portent des atteintes même légères à la doctrine que vous avez reçue : et éloignez-vous d'eux, *et declinate ab illis* » (3). Vainement Pie X devait-il, dans son Encyclique sur le *Sillon,* dénoncer à son tour les périls de l'interconfessionnalisme théorique ou pratique, Yves Le Querdec a consacré pour le moins vingt pages du chapitre VII du *Fils de l'Esprit, Deux dîners,* à faire à Norbert de Péchanval un titre de gloire de ce qu'il préfère la commensalité d'un franc-maçon à une autre. Invité chez les Ginestaux, à un dîner où doit figurer l'archiprêtre de Tourtoirac, le fier et indépendant Norbert de Péchanval met son point d'honneur à s'asseoir à la table du docteur Mirdent, la sommité maçonnique du cru. Sans doute, après le dîner, il ira passer quelques instants à la soirée des Ginestaux, mais c'est délibérément qu'il a d'abord pris part au dîner du franc-maçon. Songez donc! ce franc-maçon a témoigné une sympathie vraiment confraternelle au docteur Ducros, lequel professe comme Norbert un zèle non dissimulé pour le *Sillon;* cela suffit pour que Norbert aille partager le succulent dîner du docteur Mirdent. Tous les goûts sont dans la nature, mais ceux de Norbert l'amènent à rencontrer à cette table d'ailleurs excellemment servie :

> ... Le vétérinaire, président du Comité républicain; l'homme de lettres, propriétaire du *Progrès* et d'un assez bon nombre d'hectares; un vieux professeur de mathématiques, tout glabre, aux dents jaunes, ancien échappé de la Commune, rêveur obstiné du Grand Soir et de la Révolution sociale, grand pêcheur à la ligne, et, sans que personne ait pu jamais savoir pourquoi ni comment, très influent sur le menu peuple tourtoiracois; deux commerçants, l'un droguiste en demi-gros et l'autre marchand de fer, tous deux bedonnants, radicaux et pleins de haine pour les nobles et la prêtraille... (pp. 308-309).

Cette énumération se poursuit encore, pour se clore sur le sous-préfet, comme si la leçon à déduire de cette aventure eût risqué d'être incomplète, sans ce couronnement de l'étrange cohorte : n'oublions

1. *II Joan.*, 10.
2. *II Thess.*, III, 14.
3. *Rom*, XVI, 17.

pas, en effet, que, par superstition prudhommesque, ou par fétichisme césarien, le démocrate accompli, le silloniste exemplaire, se doit d'être dans les meilleurs termes qu'il est possible avec les « représentants des institutions de son pays », et leur témoigne autant de déférence qu'il se montre détaché vis-à-vis de tous les autres contemporains. Ce Norbert, qui brave les Ginestaux et combien d'autres, ne privera pas d'une seule courbette le sous-préfet, d'ailleurs anonyme, qu'il rencontre chez le docteur Mirdent! Qui donc nous représentait Yves Le Querdec comme un indépendant? Il s'avère, à ce trait, bon garde-national...

Citons cependant les raisons produites pour faire accepter du lecteur l'insoutenable préférence manifestée par Norbert.

... Par un étrange contraste ou par une inconséquence bizarre, le Dr Mirdent avait pris en belle amitié son confrère, l'ami de Norbert, le catholique Dr Ducros. Il avait bien éprouvé au début quelque dépit de se voir enlever par le jeune homme quelques-uns de ses meilleurs clients, il le fit cependant nommer — bien moins par amour pour lui qu'en haine de tous les autres con currents — son auxiliaire à l'hôpital, et là la communauté de but, la convergence des efforts, une manière à peu près semblable de comprendre la science et la pratique médicales, tout poussa les deux médecins à se rapprocher. Ils finirent par s'entendre, par se comprendre, par s'apprécier, même par s'aimer. Car autant le Dr Mirdent était détestable dès que la politique était en jeu, autant il était bonhomme, complaisant et serviable dès qu'il n'était plus question que d'affaires et de sentiments privés. Sa démocratie n'était pas seulement faite de phrases creuses, elle reposait aussi sur des sentiments sincères de pitié pour les malheureux, d'estime pour le travail. Que des sentiments moins purs se mêlassent à ceux-là, c'est ce qui malheureusement ne pouvait faire guère de doute; cependant cela suffisait avec la communauté de profession pour créer entre l'âme haute et sincère du Dr Ducros et celle du Dr Mirdent des liens de sympathie qui finirent par devenir des liens d'affection.

Malgré ou peut-être à cause de son assiduité aux pratiques pieuses, le Dr Ducros n'avait pas été *persona grata* auprès des autres médecins, tous conservateurs, ni même auprès de la partie masculine de la société. Tous les hommes « bien pensants » de Tourtoirac allaient ostensiblement à la messe, suivaient les processions et se donnaient comme les champions dévoués de l'Eglise, mais plus d'un parmi eux ne laissaient pas que d'entretenir un faux ménage, beaucoup grognaient contre le carême et le vendredi; aucun ne jeûnait, cela va sans dire, quelques-uns oubliaient leurs Pâques; seul, M. de Pourtaillon, l'avocat M. de Tournon et le Dr Pébeyre faisaient la complète édification des dévotes et du clergé, assistant chaque matin à la messe et accomplissant avec zèle tous leurs devoirs de chrétiens. Aussi la pratique à la fois libre, aisée, régulière du Dr Ducros ne fut-elle guère comprise. Les hommes en général le trouvèrent trop dévot, les dévotes lui reprochèrent de ne l'être pas assez. Comment un homme, qui faisait chaque dimanche la communion, pouvait-il manquer en semaine aux fêtes de la Vierge et aux messes en l'honneur de saint Antoine? Comment, de même que tous ces messieurs, ne suivait-il pas toutes les processions? Comment n'avait-il pas pris part aux diverses manifestations en faveur de la liberté religieuse? Comment surtout pouvait-il bien causer familièrement avec le sous-préfet, paraître lié d'amitié avec cet abominable Dr Mirdent?

Il y a, sans nul doute, quelque petitesse dans les critiques dirigées contre la conduite religieuse de ce docteur Ducros par les « dévotes » qu'imagine Yves Le Querdec, attendu que, si la pratique des devoirs religieux s'impose, le *quantum* de cette pratique demeure facultatif, surtout au regard des tiers, et le choix des « dévotions » relève pareillement du domaine subjectif. Mais s'agit-il bien de cela? Et l'intervention de ces quinteuses dévotes a-t-elle un autre objet, à cet endroit, que de mettre en relief et d'exalter le parti-pris d'originalité, l'ostentation presque agressive, enfin le mysticisme tapageur, si l'on peut dire, de la piété spéciale des sillonistes? Joignez-y une copieuse médisance à l'égard de la pratique des voisins, et vous aurez, sous le pinceau d'un ami du *Sillon*, la peinture achevée de l'ascétique silloniste, telle que devait la juger, cinq ans plus tard, l'incorruptible droiture de Pie X. Le Pontife, en effet, dans l'Encyclique *Notre charge apostolique*, a dit ce qu'il fallait penser de ce mysticisme mêlé d'illuminisme, il a dénoncé la défection volontaire du *Sillon* dans diverses circonstances où la liberté de l'Eglise réclamait des défenseurs; il a condamné enfin, de la façon la plus explicite, l'interconfessionnalisme et la promiscuité des catholiques avec les mécréants. Il faut relire ces enseignements pour voir jusqu'à quel point la thèse d'Yves Le Querdec les contredisait de façon directe :

... Certes, ce n'est pas l'Eglise qui est descendue dans l'arène politique; on l'y a entraînée et pour la mutiler et pour la dépouiller. Le devoir de tout catholique n'est-il pas d'user des armes politiques qu'il tient en mains pour la défendre, et aussi pour forcer la politique à rester dans son domaine et à ne s'occuper de l'Eglise que pour lui rendre ce qui lui est dû? Eh bien! en face de l'Eglise ainsi violentée, on a souvent la douleur de voir les sillonnistes se croiser les bras, si ce n'est qu'à les défendre ils trouvent leur compte... Qu'est-ce à dire, sinon qu'il y a deux hommes dans le sillonniste : l'individu, qui est catholique, le sillonniste, l'homme d'action, qui est neutre?

... Voici fondée par des catholiques une association interconfessionnelle, pour travailler à la réforme de la civilisation, œuvre religieuse au premier chef; car pas de vraie civilisation sans civilisation morale, et pas de vraie civilisation morale sans la vraie religion : c'est une vérité démontrée, c'est un fait d'histoire... Que faut-il penser de la promiscuité où se trouveront engagés les jeunes catholiques avec des hétérodoxes et des incroyants de toute sorte dans une œuvre de cette nature?... Etranges, effrayantes et attristantes à la fois, sont l'audace et la légèreté d'esprit d'hommes qui se disent catholiques, qui rêvent de refondre la société dans de pareilles conditions et d'établir sur terre, par-dessus l'Eglise catholique, « le règne de la justice et de l'amour », avec des ouvriers venus de toute part, de toutes religions ou sans religion, avec ou sans croyances, pourvu qu'ils oublient ce qui les divise : leurs convictions religieuses et philosophiques, et qu'ils mettent en commun ce qui les unit : *un généreux idéalisme*, et des forces morales prises « où ils peuvent »...

Dans ce chapitre du *Fils de l'Esprit*, c'est « la communauté de profession » qui crée les « liens d'affection » entre le docteur silloniste et le praticien franc-maçon, tout comme « le généreux idéalisme »

devait unir les membres du « plus grand Sillon ». Mais le *processus* de l'interconfessionnalisme est le même, et, s'il se revêt ici du manteau de la fiction, le modernisme social n'éclate pas avec moins d'évidence. On peut même dire qu'il court au-devant d'une censure double, la Lettre de Pie X à M. Gaspard Decurtins ayant atteint le modernisme littéraire comme sa Lettre sur le *Sillon* avait percé à jour le modernisme social.

Le « roman social » de M. Georges Fonsegrive nous montre d'ailleurs bien d'autres manifestations d'interconfessionnalisme, et le mariage même de Norbert de Péchanval avec Mlle Emma Tournier n'est, après tout, qu'une manifestation atténuée de la même idée fixe. Sans doute, l'auteur a voulu mettre comme préface à cette union la conversion de l'épouse : c'est que, d'une part, le contraire eût été trop paradoxal; d'autre part, cette conversion fournissait à M. Georges Fonsegrive une occasion précieuse d'établir que, dans le roman sinon dans la vie réelle, son apologétique particulière opère des miracles, et que sa foi sait devenir conquérante au moins par la plume d'Yves Le Querdec. Il n'en est pas moins vrai que la bizarrerie de la mésalliance, au point de vue social, n'est rien, dans le dessein probable de l'auteur, au prix du rapprochement qu'il exulte d'avoir opéré, à l'encontre des vraisemblances et des affinités religieuses, entre un fervent catholique comme Norbert et une rationaliste, docile élève du protestant Félix Pécaut.

Allons plus loin, et disons tout net que l'interconfessionnalisme, c'est tout Fonsegrive. Une sincérité indéniable dans la profession de sa propre croyance se complique organiquement chez lui du besoin assidu de tendre la main aux dissidents, aux incroyants, voire aux sectaires. Non seulement, quand il récite les Litanies des saints, il doit, j'imagine, omettre le verset : *Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris, te rogamus, audi nos,* ce qui doit lui sembler *undesirable;* mais encore il n'est précaution qu'il ne prenne pour qu'en ses actes, en ses écrits, en ses paroles, en ses pensées même, nos « frères séparés » trouvent satisfaction, dussent n'y pas trouver leur compte nos frères demeurés unis, ces *domestici* qui ont la préférence de saint Paul.

IX

Il est ainsi fait, M. Fonsegrive. Est-ce propension de nature? Est-ce conséquence de sa situation professionnelle, qui juxtapose en lui et qui met constamment aux prises le catholique et le professeur, — celui-ci investi par une *Alma mater* dont la plupart des fils servent d'autres dieux que le Dieu du catholique? Toujours est-il que le sentiment intime ou public de ceux qui ne sont ni du corps, ni même de l'âme

de l'Eglise, le préoccupe, en toutes choses, autant, sinon plus, que le sentiment des fils même de l'Eglise. Personne plus que lui ne s'empresse d'accepter, en toute discussion, le point de vue de l'adversaire. Et il justifie à souhait cette définition déjà ancienne du libéral : « Libéral? Un homme tolérant envers tous, sauf envers ses coreligionnaires. » Pour tout dire, c'est cette disposition d'esprit qui l'a conduit, sans nécessité d'aucune sorte, à déposer jusque dans les pages d'un roman comme le *Fils de l'Esprit*, quelques gouttes de fiel à l'adresse de cette pauvre et chère grande *Vérité française*, qui prenait la liberté de ne goûter point son subtil éclectisme...

La scène se passe chez Mme de Xandré, vieille châtelaine, voisine de Norbert, qu'elle a invité pour avoir son avis sur la politique générale du pays aussi bien que sur les affaires de la commune. Et voici comment, sous prétexte de nous présenter cette dame, M. Georges Fonsegrive donne libre cours à sa passion contre ceux qui soutenaient les vraies doctrines à l'époque où parut le *Fils de l'Esprit* :

> Abonnée de la *Croix* et de la *Vérité française*, elle abandonnait sans la lire la première feuille à ses domestiques qui recevaient en cachette le *Petit Parisien*. mais lisait l'autre jusqu'à la dernière ligne. Elle était persuadée que le cardinal Rampolla avait constamment entretenu Léon XIII dans des idées fausses à l'aide de renseignements inexacts, qu'il existait une conspiration formidable composée de prélats américains, de prêtres démocrates, de savants orgueilleux, d'universitaires catholiques et de jeunes hommes doués de plus d'enthousiasme que de cervelle, et que cette conspiration ne visait à rien moins qu'à ruiner l'Eglise, à la vider de toute orthodoxie et de toute discipline. Et elle déplorait l'aveuglement des Pontifes qui non seulement ne se rendent pas à l'évidence des démonstrations données par les Maignen de toute nature, mais qui même ne paraissent pas se douter que ces écrivains rendent à la cause de l'Eglise les plus signalés services. Car, chose étrange! les Papes paraissent les ignorer et ne leur envoient jamais le moindre encouragement, tandis qu'ils complimentent ouvertement les autres journaux qui soutiennent et les prélats d'Amérique et les prêtres démocrates et les laïques savants... (pp. 171-172).

Et ce bavardage continue, entassant les méchantes petites faussetés pêle mêle avec les vérités notoires. Et l'on est tenté de prendre en pitié M. Georges Fonsegrive, homme qui se croit sérieux et qui est effectivement réputé sérieux, quand on le voit descendre à ce stratagème : pour dire son fait à la *Vérité française*, il prend le détour de la fiction romanesque! Faut-il, quatre ans après la disparition de la vaillante feuille, entreprendre de la venger de ces imputations à la fois cancanières et bariolées? Un attachement filial nous y incite, d'autant qu'elle a laissé dans le pays des souvenirs d'une vivacité rare, à ce point qu'on continue de s'en référer à elle et d'évoquer les luttes qu'elle livra, chaque fois que surgit une controverse doctrinale ou qu'entre en lice un combattant de choix.

Rappelons donc à M. Fonsegrive, qui le sait du reste fort bien, que jamais personne, ni dans la rédaction de la *Vérité française*, ni parmi

ses abonnés, n'a cru, ni fait croire que le cardinal Rampolla eût « entretenu Léon XIII dans des idées fausses à l'aide de renseignements inexacts »; mais rappelons-lui aussi, ce qu'il sait également fort bien, que la « conspiration » dont il parle ensuite n'est nullement imaginaire; elle compta parmi ses adhérents plus ou moins conscients, plus ou moins ardents, des « prélats américains », tels que Mgr Ireland et Mgr Spalding, des « prêtres démocrates » dont les noms sont bien connus, des « savants orgueilleux » non moins désignés par tout le monde, des « universitaires catholiques » tels que M. Fonsegrive lui-même, et enfin des « jeunes hommes doués de plus d'enthousiasme que de cervelle » : à ce trait vous avez reconnu Marc Sangnier, à qui, sans le vouloir, M. Fonsegrive décernait ainsi, cinq ans d'avance, un brevet que Pie X lui-même, dans un document exceptionnellement vénérable, devait ratifier quand il déclare qu'il manque aux chefs du *Sillon* la « science historique », la « saine philosophie », la « forte théologie », la « clarté », la « logique », la « vérité », le « génie catholique et français », si bien qu'il ne leur reste que « le vague des idées et l'équivoque des expressions sous l'ardeur du sentiment et la sonorité des mots ».

Or, de cette « conspiration », quel devait être le résultat, pour ne pas dire l'objectif? N'était-ce pas de « ruiner l'Eglise », de la « vider de toute orthodoxie et de toute discipline »? Ce n'est plus Mme de Xandré, ce n'est plus l'ironique imagination de M. Fonsegrive qui le présume, c'est Pie X qui le déclare et qui le prouve, dans les pages lumineuses de l'Encyclique *Pascendi*. Et le jour où parut cette Encyclique, M. Fonsegrive dut confesser le triomphe des « démonstrations données par les Maignen de toute nature », lesquels pouvaient déjà mettre à leur actif la lettre de Léon XIII au cardinal Gibbons, *Testem benevolentiæ*, pour la condamnation de l'américanisme, et l'Encyclique du même Léon XIII, *Graves de communi*, sur les conditions auxquelles la démocratie peut se flatter de demeurer chrétienne. Si donc Mme de Xandré, avec une irrévérence que lui prête tout gratuitement Yves Le Querdec, « déplorait l'aveuglement des Pontifes », c'est qu'elle ne lisait pas la *Vérité française* « jusqu'à la dernière ligne », ou qu'elle la lisait assez mal.

Car ce fut le propre des écrivains de ce journal décidément unique, de rendre « à la cause de l'Eglise les plus signalés services » sans attendre et surtout sans réclamer « le moindre encouragement », comme nous l'avons déjà signalé dans notre notice sur notre maître Auguste Roussel, qui fut délicat, chevaleresque et désintéressé jusqu'à l'héroïsme (1). Son journal ne voulait même pas savoir si d'autres journaux, qui « soutenaient les prélats d'Amérique, les prêtres démocrates et les laïques savants », obtenaient ou même recherchaient

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, du 15 juin 1910.

des compliments à Rome; il lui suffisait d'avoir confiance dans « l'évidence » de ses « démonstrations », et d'être assuré que de Rome finirait par en venir, même lui mort, la solennelle et irréformable consécration. Il reste à M. Fonsegrive la consolation de se croire un « laïque savant », et de faire imprimer à ses frais ce certificat modeste, il reste aux écrivains de la *Vérité* le souvenir, autrement vivifiant, d'avoir eu le dernier mot dans des luttes mémorables, même alors qu'on eut brisé entre leurs mains l'arme avec laquelle ils les avaient livrées. La *Quinzaine* de M. Fonsegrive, en disparaissant presque dans le même temps, gardait moins d'allégresse et plus de remords. Souhaitons que la *Croix*, qui survit à tout mais qui elle-même ne trouve pas grâce devant M. Fonsegrive, soit lue par d'autres que par des « domestiques », et qu'elle corrige même ces derniers de la lecture du *Petit Parisien*.

X

Nous venons de relever une malice de M. Fonsegrive à l'adresse de la *Croix*, qui n'avait certes mérité

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Or, ces sortes de malices, ainsi distribuées à tort et à travers, fourmillent dans le *Fils de l'Esprit*. Elles façonnent à l'auteur l'aspect définitif d'un être quinteux, qui, dans les pages même où il présente la démocratie comme destinée à réaliser l'idéal de la félicité humaine, ne se refuse aucune occasion, soit de troubler la félicité individuelle par d'impitoyables lardons, soit d'attester que sa félicité propre se meut dans une atmosphère d'acrimonie constamment inapaisée. Mais, de même que nous devons renoncer à discuter tous les passages critiquables de son « roman social », de même nous ne relèverons plus que quelques-uns de ces coups de dent qu'il a prodigués aux uns et aux autres, cependant qu'il élargissait la coupable entaille qu'il s'était proposé de pratiquer dans le corps social tout entier. Et nous les trouvons dans la relation, qui ouvre le volume, d'une réunion publique des groupes d'opposition, d'où Norbert de Péchanval doit sortir résolu à « sauver la France » par la culture intensive, à la campagne, d'un démocratisme farouche et rageur.

En cette réunion prennent tour à tour la parole des orateurs désignés par les noms de Dombrée, Tivoux, Mabit et Tassier, qui figurent Coppée, Piou, Lasies et Sangnier, l'auteur s'étant amusé à conserver les voyelles et à ne remplacer que les consonnes des noms qu'il laissait à deviner. Or, voici ce qu'il dit du discours de Tivoux :

La haute et noble stature de Tivoux se dressa alors et les mains battirent encore. Les femmes avaient retiré leurs gants pour mieux applaudir. Le dis-

cours du président de la *Ligue pour le peuple et pour la liberté* fut plus long, plus plein de choses et d'idées que n'avait été celui du poète. De sa voix harmonieuse, malgré un léger défaut de prononciation, il déroulait avec ampleur, en les ponctuant de gestes rares, la suite de ses périodes. La préparation était évidente et la prévision prudente des moindres détails, ,et cependant nul apprêt, une chaleur contenue et vive, une hauteur constante des vues, une correction impeccable de la phrase, une élégance soutenue de la diction. On sentait une passion intérieure, la flamme du cœur qui s'est donné à une tâche, qui parle bien plus pour exprimer hors de lui comme son trop-plein que pour vaincre les autres, et qui arrive par là même aux plus grands effets de persuasion. Ce qui cependant empêchait cette parole si belle d'atteindre à tous les effets qu'elle eût mérités, c'était une sorte de détachement qui semblait trahir une lassitude, une espèce de désespérance. On eût dit que l'orateur en parlant voulait avant toute chose s'acquitter d'un devoir qu'il accomplissait sans se faire aucune illusion... (pp. 18-19).

Certes, tous ceux qui ont entendu M. Piou trouveront cette critique exacte, et ceux qui ne l'aiment pas la jugeront savoureuse. Mais on doit convenir aussi qu'elle n'est nullement indulgente, et que le président de l'*Action libérale populaire* avait le droit d'espérer davantage et mieux de M. Georges Fonsegrive, à qui jamais, que nous sachions, il ne se soucia de porter le plus petit préjudice. Et le lecteur est fondé à se demander par quelle malignité foncière Yves Le Querdec s'est trouvé mû à n'épargner même pas le généralissime de la politique libérale et constitutionnelle. N'aurait-on pas la clef de cette rigueur dans ce fait qu'aux yeux du doctrinaire Fonsegrive, M. Piou n'est, à tout prendre, qu'un ancien royaliste? Nous aurons, en effet, l'occasion de constater, dans tels autres ouvrages de M. Fonsegrive, que sa façon spéciale d'entendre le « ralliement » consistait à fendre l'oreille à tous ceux qui avaient, jusqu'au toast du cardinal Lavigerie, figuré dans l'opposition comme chefs, comme candidats, comme conférenciers, voire comme journalistes. A ce compte, ni M. de Mun, ni M. Piou, n'avaient été bien choisis pour conduire les catholiques républicains; seul, M. Lamy offrait les garanties nécessaires; mais, à coup sûr, M. Fonsegrive eût chicané M. Lamy lui-même sur d'autres points Et la preuve, c'est que Marc Sangnier, *ipsissimus ipse*, ne trouve pas grâce aux yeux d'Yves Le Querdec. Voici, en effet, le coup de massue qu'il assène sur Tassier, le président de l'*Essor*, après avoir couvert de fleurs sa manière oratoire :

Pas plus d'ailleurs que les orateurs précédents, il n'indiqua bien clairement ce que chacun des auditeurs devait faire pour assurer le salut public... (page 27).

N'est-ce pas là encore une confirmation préventive du jugement que devait porter Pie X sur « le vague des idées » sillonistes? Mais en voilà assez sur les orateurs de cette symbolique réunion; passons à l'auditoire. Parmi les auditeurs, Yves Le Querdec distingue :

... un certain nombre d'ecclésiastiques en soutane noire, qui tous portaient le rabat, mais où, à l'allure à la fois volontaire et retenue, à la spontanéité du sourire et à la discrétion du regard autant qu'aux appellations de « mon Père » que l'on entendait de divers côtés, l'on pouvait reconnaître des religieux de la Compagnie de Jésus... (page 3).

Jusque-là, ce n'est pas bien méchant, et les jésuites ne peuvent qu'être flattés d'être ainsi remarqués expressément dans un auditoire aussi considérable. Seulement, quand l'auteur résume les souvenirs de collège de Norbert, il se gêne beaucoup moins pour représenter ses maîtres, précisément jésuites, comme lui ayant inculqué, soit par leur enseignement de l'histoire contemporaine, soit par leur direction morale générale, un « esprit auquel naturellement, et comme par instinct, il résistait », auquel il résistait « d'autant plus qu'il voyait que cet esprit s'accordait avec tout ce qui, hors du collège, l'avait le plus vivement choqué ». Cette périphrase, si on l'éclaire par ce qui précède et par ce qui suivra dans le volume, signifie que les Jésuites avaient élevé Norbert dans des idées, sinon aristocratiques, du moins antidémocratiques. Et si M. Fonsegrive a mis tant de prudence à indiquer ce grief, c'est sans doute qu'il ne voulait pas rebuter le zèle qu'ont mis, à notre connaissance, certains de ces religieux à faire lire le *Fils de l'Esprit*.

Seulement, par quelle inadvertance M. Fonsegrive insinue-t-il cette accusation d'antidémocratisme contre des religieux à qui, par ailleurs, il prête assez de condescendance pour qu'ils soient venus en nombre à un meeting profitable au « ralliement »? Lui-même nous en avertit par cette phrase dédaigneuse :

Inutiles et boudeurs, les représentants du vieux royalisme n'avaient pas été invités, mais tous les débris actifs du parti s'étaient d'avance fondus dans les autres associations... (page 17).

Qui sait? c'est peut-être cet effacement, moins spontané d'ailleurs que contraint, qui permit la publication et favorisa le succès relatif du *Fils de l'Esprit*. Aujourd'hui, ce « roman social » tomberait à plat, tant l'*Action française* sifflerait Norbert de Péchanval.

Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UNE ORIENTATION NOUVELLE DE L'A. C. J. F.

M. Nel Ariès a donné sur cet essai d'évolution un piquant article dans « La Revue critique des idées et des livres » (25 août 1911). Nous le citons en entier, en le faisant suivre de quelques réflexions.

Une grande préoccupation pour les catholiques soucieux de sauvegarder leur religion est de savoir la conduite politique à tenir.

Le problème est complexe. Il a été en général mal compris et par conséquent mal résolu : l'événement l'a prouvé. L'échec du ralliement, la stagnation de l'Action libérale populaire, indéniable malgré de vibrantes manifestations oratoires, ont amené ce résultat chez les catholiques : un grand dégoût et une grande crainte de la politique, cause perpétuelle de déceptions. Aussi inclinent-ils à croire que la sagesse conseille l'abstention. *Pas de politique,* tel est le mot d'ordre qui circule parmi eux depuis plusieurs années.

Ce mot d'ordre, on le sait, nul groupement n'a plus fait pour le propager que l'Association catholique de la Jeunesse française. Non seulement elle fait profession de l'observer comme groupe, mais elle l'impose à ses adhérents, même agissant à titre individuel : « *Pas de politique* qui diviserait l'Association, surtout pas de *politique militante,* qui la compromettrait. » De sorte que le dernier mot de la sagesse, pour ceux qui en font partie, serait de limiter en France leur action publique à celle qu'un étranger également catholique pourrait comme tel exercer chez nous, ou bien à celle qu'un Français pourrait comme catholique exercer à l'étranger.

Il va sans dire qu'une telle ligne de conduite est aussi insoutenable en théorie qu'impraticable en fait. Mais le papier supporte tout. L'A. C. J. F. a donc, en l'habillant de différentes façons, maintenu ce principe dans ses tracts et publications, quoiqu'elle ne se soit pas fait faute de concourir à l'action politique dirigée par M. Piou. Comme c'est une action sagement contenue dans les limites de la légalité et de la constitution, elle passe sans doute pour ne pas mériter le nom de « politique militante » ou même pour n'être pas « politique » du tout. En tous cas, les jeunes gens et les hommes (il n'y a pas de limite supérieure d'âge) de la Jeunesse catholique, s'ils se livrent assez volontiers à une certaine action politique, pensent que ça ne compte pas et n'en font jamais le sujet de leurs études. Ils préfèrent n'en pas trop parler, ne se sentant pas sur un terrain assez sûr pour y risquer des discussions.

Jusqu'à ces derniers temps, l'A. C. J. F. a donc prétendu et sans doute cru se tenir en dehors de la politique. Mais voilà que la force des choses l'emportant, une orientation nouvelle se dessine : on parlera du sujet jadis défendu. Ce qui n'empêche pas l'A. C. J. F. de prétendre plus énergiquement que jamais s'en tenir à ses anciens principes d'abstention, à ce qu'elle appelle « sa ligne », au moment même où ses chefs avouent la nécessité de s'en départir.

C'est au moment du dernier Congrès national de l'A. C. J. F. (18-21 mai 1911) à Paris que la décision a été prise et la contradiction manifestée, malgré toutes sortes d'artifices de langage pour la dissimuler. Les *Annales de la Jeunesse catholique* (numéro du 16 juin 1911) en témoignent. On surprend fort bien, dans le compte rendu résumé mais consciencieux de cet organe officiel de l'Association, l'embarras où la plonge la question politique, et l'empressement général de

ses adeptes à éviter toute parole précise sur ce sujet scabreux. Mais le sujet s'impose, il faut se prononcer. D'où deux attitudes que toutes les ruses du monde n'arriveront pas à accorder : une pour correspondre aux résolutions passées et à la « ligne » prétendue invariable de l'A. C. J. F., une autre pour l'avenir et les nécessités qu'il comporte.

Première attitude :

Dans une des séances du Congrès, celle du vendredi 19 mai, se produisit un incident raconté en ces termes par les *Annales de la Jeunesse catholique* (1) :

Un membre de l'Action française demande pourquoi l'on met à la porte de l'Association des catholiques à cause de leurs opinions royalistes.

Et Gerlier (2) d'affirmer à nouveau qu'il est faux que l'Association ait jamais écarté de ses rangs quelqu'un pour le seul fait de ses opinions politiques; elle compte dans ses rangs des royalistes et des républicains; elle demande seulement aux uns comme aux autres de ne pas engager et compromettre par une action politique militante l'A. C. J. F. et sa propagande religieuse et sociale. Tout jeune homme qui accepte cette discipline est admis dans l'Association, quelles que soient ses opinions politiques. Cette déclaration, qui ne fait que résumer la ligne de conduite de l'A. C. J. F., est accueillie par une ovation significative et prolongée (3).

Par conséquent la politique est considérée comme une « opinion » sans intérêt et sans valeur. On peut avoir celle qu'on veut, ça n'a pas d'importance, pourvu qu'on ne s'avise pas de la traduire en actes. Car alors ce serait faire tort à la propagande religieuse et sociale, la seule qu'admette et pratique l'A. C. J. F. Son catholicisme déborde sur la société en général plutôt que sur la France dont les conditions propres d'existence et de salut comme nation restent en dehors de ses études.

Tel est donc le sens des déclarations du 19. Or le jeudi 18, c'est-à-dire la veille, voici ce qui s'était dit et les résolutions qui avaient été prises, sur l'initiative des dirigeants de l'A. C. J. F., non devant le public mélangé du congrès, mais dans le cercle sélectionné du Conseil fédéral (4) :

Le rapporteur, sur la demande du Comité, insiste tout spécialement sur la nécessité des études qui ont pour but de *former les jeunes gens à la vie publique, à leurs devoirs de citoyens*, d'en faire des Français conscients de leurs devoirs Si la politique de parti doit être bannie d'un cercle d'études, il est un certain nombre de questions (devoir électoral, R. P. etc.) qui, *bien qu'elles semblent toucher à la politique, ne doivent pas être négligées?* (5).

---

1. Voir sur les détails de cet incident et sur la façon dont a été éludée toute discussion publique, l'article de la *Critique du Libéralisme*, 1er juillet.

2. M. Gerlier est le président général de l'A. C. J. F.

3. *Les Annales de la jeunesse catholique*, 16 juin 1911, p. 178.

4. Le Conseil fédéral réunit seulement les délégués des groupes. C'est comme une petite chambre des députés que convoque chaque année le Comité général de l'A. C. J. F.

5. *Annales*, etc., p. 194.

Ainsi on s'occupera de questions politiques, qu'on débaptisera pour la circonstance. Admirons la naïveté : « le devoir électoral et la R. P. sont des questions qui *semblent* toucher à la politique; mais rassurons-nous, ce n'est qu'une apparence... » Grâce à quoi, sans doute, l'A. C. J. F. pourra faire campagne avec M. Piou pour la fameuse R. P. Dans leur innocence, ces messieurs ne se doutent pas que rien ne touche davantage à la politique de parti (qu'ils proscrivent avec raison de leurs groupes) (1) que la R. P. Car la R. P. visant à une plus exacte représentation des partis, n'aboutit qu'à établir leur lutte sur des bases perfectionnées.

La suite du compte rendu laisse entrevoir les efforts inouïs des orateurs pour ne pas appeler la politique par son nom.

Les étudier (les questions de devoir électoral, de R. P.), *ce n'est pas faire de la politique au sens courant du mot. Pourtant cette partie de notre programme ne semble pas en faveur près des cercles d'études* (2). D'accord avec le Comité général, le rapporteur croit devoir attirer sur elle l'attention du Conseil fédéral, de façon à orienter les études de l'A. C. J. F. vers *ces questions délaissées et cependant essentielles*... Gerlier fait porter l'effort de la discussion sur un point spécial : l'orientation à donner aux études dans le sens de la *formation civique*. « Dans la majorité des groupes, on ne donne pas assez de place à ces questions; *le Comité désire tourner leur attention de ce côté* ».

Personne ne songe à en contester l'opportunité: c'est la direction et la préparation de ces études qui font l'objet du débat. Mairot déclare nécessaires les études sur « la *cité* », mais elles ont besoin d'être dirigées; aussi insiste-t-il pour que « la littérature de l'Association « s'augmente d'articles et surtout de tracts sur la *cité*... » Gerlier répond que notre premier travail sera une remise au point de nos tracts et qu'on y apportera cette préoccupation. D'ailleurs, observe de Gailhard-Bancel, l'Ecole des conférenciers de Paris a fait sur les applications des lois sociales des tracts qui sont déjà quelque chose (3).

Ah! ah! on avoue donc que les lois sociales ne sont pas tout! De la société on consent à passer à la *cité,* mais sans dire ce qu'on entend par ce terme substitué à celui de *politique.* La préoccupation d'éviter le mot tout en désignant la chose perce de plus en plus.

L'abbé Lenauld voudrait que ces travaux spéciaux soient préparés par un travail d'ensemble :

Il importerait de montrer notamment comment ces questions rentrent dans le programme de l'Association, *en quoi c'est de la politique et ce n'en est pas:* nous faisons de l'*action politique* au sens « *action civique* »; de ne l'avoir pas

---

1. A l'ouverture du congrès, l'A. C. J. F. a reçu du Saint-Père une lettre où, entre autres choses, il lui demande de s'abstenir « de prendre une part active aux luttes des partis politiques ». Ce qu'elle interprète comme une déclaration d'indifférentisme politique et comme une approbation de sa conduite. Elle ne se doute pas qu'il peut y avoir une autre politique que l'absurde et odieuse politique des partis, qu'elle pratique elle-même dans la mesure où elle marche avec l'Action libérale.

2. Comment en serait-il autrement, puisqu'on a tout fait pour écarter les jeunes gens des études politiques?

3. *Annales*, etc., p. 195.

assez expliqué résulte une confusion où il faut voir peut-être la cause de la négligence qu'on a mise à l'étude de la *cité*... A l'expression « *action politique* », il y a lieu de substituer *action publique,* dit Gerlier : *elle ne prête pas à confusion !* — Celle surtout *d'action civique* est exacte, remarque Jean Gaillard.

Laissant la *distinction avec la politique,* on revient à l'orientation même des études vers la formation *civique* (1).

En effet, distinguer l'action civique de l'action politique était difficile; il est clair qu'on n'a pas pu s'en tirer. Aussi « revient-on à la formation civique » dont l'imprécision est si commode. Cependant, dans l'innocence de leur cœur, quelques assistants, à la recherche d'un sens, donnent à la cité celui de commune et d'organisation municipale.

En certains endroits, on est déjà entré dans la voie indiquée. C'est ainsi qu'Arnaud cite que l'instruction civique occupe une partie des programmes des avant-gardes de Vendée... et que M. le chanoine Lachenal rapporte que dans cette Union (de la Haute-Savoie) l'étude de la loi municipale de 1884 a été proposée aux groupes; cela a obtenu un grand succès, plus de 20 groupes l'ont étudiée (2).

L'étude de la loi municipale, ce n'est pas grand'chose et ce n'est peut-être pas d'ailleurs à quoi voulaient en venir les dirigeants de l'A. C. J. F. (qui auraient employé, il y a deux ou trois ans, un autre mot que la *cité,* et auraient dit carrément la *démocratie,* la formation *démocratique.* Ils n'osent plus; ils ont reçu des avertissements, et l'encyclique sur le *Sillon* leur a au moins enseigné la méfiance). Mais si peu que ce soit, patience! Les conseillers municipaux concourent à l'élection du Sénat et ainsi les rouages du gouvernement de la cité, puisque cité il y a, s'engrènent avec ceux du gouvernement de la nation. Qui mettra le doigt dans l'engrenage passera insensiblement de la commune à l'Etat.

« Bref, conclut Gerlier, il n'y a pas d'objection de principe au sujet de l'orientation de l'étude. (Assentiment). — Malgré l'*orientation nouvelle,* il reste entendu qu'on exhorte les groupes à l'action sociale. — Il n'est, déclare Gerlier, rien retranché ni diminué des autres études. »

La discussion est résumée dans ce texte : Le Conseil fédéral invite les groupes à orienter davantage dans l'avenir leurs études vers les questions susceptibles de former les jeunes gens à la vie publique, en ayant soin de rester fidèles à la ligne politique de l'Association; il désire que, pour faciliter cette orientation, des travaux nombreux et prochains soient présentés sur ces questions dans les *Annales,* la *Vie nouvelle,* et les tracts de l'A. C. J. F. (3).

Une orientation nouvelle, le mot y est. Puisse la chose y être aussi! L'A. C. J. F. avait cru devoir joindre à l'affirmation *religieuse* l'affirmation *sociale;* elle sera amenée à les compléter l'une et l'autre par une troisième affirmation qu'elle appellera comme elle voudra, mais

1. *Annales,* etc.
2. *Ibid.*
3. *Annales,* etc.

qui est du domaine *politique*. Et alors. si elle permet, si elle fournit à ses adhérents des convictions politiques, comment continuerait-elle à leur interdire l'action?

Avant elle le *Sillon* avait compris que de la religion découle une politique. Malheureusement son démocratisme forcené, en altérant gravement les données de la religion catholique, a faussé la solution. L'A. C. J. F., plus éclairée dans sa doctrine, pourrait marcher d'un pas plus sûr. Mais il lui faudrait le courage d'aborder de front le problème, au lieu de ruser avec lui et de mettre toute son énergie à éluder ce qui est à étudier.

Voudra-t-elle se mettre réellement à cette étude? Il est permis d'en douter encore. Ceux qui dirigent l'A. C. J. F. semblent craindre d'avoir à conclure contre leurs préjugés démocratiques, contre leurs goûts parlementaires, contre leurs habitudes libérales. Mais un jour viendra où bon gré mal gré il faudra bien le reconnaître : une action catholique une action sociale ne se suffisent pas, il faut une action française.

NEL ARIÈS.

***

On doit féliciter sans arrière-pensée l'A. C. J. F. de cette nouvelle orientation et s'en réjouir. Peu importe qu'elle soit spontanée ou qu'elle soit l'effet d'une poussée irrésistible provenant d'un mouvement de plus en plus prononcé parmi les jeunes gens catholiques d'aujourd'hui que l'Association veut retenir ou attirer, et qu'elle voit entraînés sans elle, en dehors d'elle, à l'étude et même à la défense active de la « Cité ». Sous ce rapport, une loyale émulation avec « L'Action française » ne peut manquer de produire des résultats autrement heureux et féconds que celle qui porta l'A. C. J. F., il y a sept ou huit ans, sous l'empire d'une préoccupation analogue, à se lancer dans la démocratie par concurrence avec le Sillon.

Donnons-lui donc acte de cette rupture avec la déclaration de son président-général, M. Jean Lerolle, au grand meeting social du Congrès de l'A. C. J. F. à Autun, en 1907 : « Que voulons-nous? *Non pas christianiser l'Etat, mais faire une société chrétienne,* et pour cela conquérir l'âme française » (1). Le sens de cette proposition se trouve mis en lumière par les observations de M. Nel Ariès. Ce que nous avons à ajouter montrera que l'orientation nouvelle équivaut bien au désaveu de cette formule et à une assertion contraire, quoique le Comité fédéral n'en ait pas vu aussi long en rédigeant la sienne.

En exécution de cette mesure, « Les Annales de l'A. C. J. F. » ont récemment donné (septembre 1911), sous la signature de M. Pierre Hardoin, membre du Comité général, un article : « Pour la cité » — puisque cité il y a — qui doit être considéré comme un programme et une sorte de manifeste.

L'auteur prend surtout à cœur de présenter cet essai d'évolution comme un développement logique des études de l'A. C. J. F. Nous ne

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, 15 août 1909, pages 10 et ss.

le chicanerons pas sur ce point. L'étude de la Cité devient « le troisième terme du programme du catholicisme social », terme qui paraît un peu bien ajouté après coup, puisqu'on déclarait bien haut ne lui en reconnaître jusqu'ici que deux. Il est donc entendu que celui-ci se pose à son tour.

On pourrait seulement observer que si « la manière de procéder a été logique et raisonnée », l'ordre concret et pratique, les exigences des faits et de la situation peuvent se trouver mal satisfaits d'un ordre aussi rigoureusement logique, et que, quoi qu'il en soit de l'enchaînement logique de ces trois termes : la famille, la profession, la cité, la logique concrète, ces exigences de la situation demandaient que ces trois études fussent menées de front. J'ajouterai plus loin, non pas seulement comme sujets d'études, mais comme objet de l'action. En ce sens, je souscrirai pleinement à cette proposition de M. Hardoin : « Il est impossible et arbitraire de vouloir séparer par des cloisons étanches ces trois cercles où se déploie toute activité humaine : la famille, la profession, la cité. Ils se compénètrent, s'étayent et se commandent mutuellement : leur prospérité est liée comme leur déclin. » Les séparer par des cloisons étanches, n'est-ce pas cependant ce qu'on avait tenté de faire? Mais laissons le passé et disons aujourd'hui avec M. Hardoin : « Ce serait faire preuve d'une étrange étroitesse d'esprit que de ne pas se préoccuper, par crainte de la politique, des péripéties et des modalités de la vie nationale. »

***

Mais il me semble que, pour se bien diriger dans la voie nouvelle, l'A. C. J. F. aurait besoin d'éclaircir, de préciser devant ses adhérents, ses idées sur deux points fondamentaux : le principe d'où découle le droit et le devoir d'entrer dans cette étude et dans cette action, et l'objet ou le but qu'elles doivent avoir.

Si l'on place à la base le faux principe démocratique, on débutera par une énorme méprise sur ce droit et ce devoir et l'on risque de s'orienter fort mal. Or, nous ne voyons pas sans regret et sans surprise M. Hardoin ajouter presque aussitôt après la dernière parole citée :

« N'oublions pas cette parole de Montalembert, qu'ici même citait un jour Jean Lerolle : « La souveraineté ne réside plus dans la » royauté seule (on était alors en 1846), *mais dans la nation tout en-* » *tière :* c'est la nation qui est *César :* chaque citoyen est *une portion* » *de ce César*... Or il en résulte pour nous non seulement un droit, » mais un devoir, un devoir strict et de premier ordre... *Dieu a posé* » *entre nos mains une portion de l'autorité.* Cette autorité nous en » sommes responsables devant nos enfants, devant notre conscience » et devant Dieu » (1).

L'autorité de M. J. Lerolle, ni même celle de Montalembert ne peuvent faire que de telles propositions ne soient contraires à la doctrine traditionnelle de l'Eglise. Il est fâcheux que M. J. Lerolle qui procla-

1. L'A. C. J. F. et les Elections, *Annales*, 16 avril 1906.

mait si hautement, comme un titre spécial pour lui et ses amis : « Nous sommes la génération de Léon XIII » ait si peu compris ou retenu les enseignements de ce Pape; plus fâcheux encore que l'A. C. J. F. en soit encore là après la Lettre de S. S. Pie X sur le *Sillon*. Tant il est vrai, comme nous le disions il y a quelque temps, que ceux-là même dont la voix acclame chaleureusement la parole pontificale « ont des oreilles et n'entendent pas »! On voit que l'A. C. J. F. n'a pas encore assez complètement rejeté le venin démocratique dont elle s'est intoxiquée dans sa « surenchère » avec le *Sillon*.

Le vrai principe sur lequel se fonde le droit et le devoir qu'ont ses membres de s'occuper de la Cité est autre.

Dans une société constituée normalement, honnête et chrétienne, la fonction politique appartient au *seul* détenteur du pouvoir. C'est là qu'il faudrait avoir des idées justes et précises sur les deux éléments constitutifs de la société. Eléments abstraits : l'autorité ou le pouvoir et la multitude. Eléments concrets : souverain, sujets. Les enseignements de Léon XIII et la Lettre sur le Sillon ont rappelé la doctrine fondamentale en ces points. L'autorité ou le pouvoir vient de Dieu, ils ne sont jamais dans le peuple qui ne confère pas l'autorité, bien qu'en certaines circonstances il désigne le détenteur du pouvoir. Si bien que, en admettant le principe d'où part l'A. C. J. F., la multitude aurait toujours un droit sur la politique de la Cité, même constituée normalement et conformément à sa fin — ce qui est une erreur — et que, dans le cas contraire dont nous allons parler, la part d'autorité dont elle se réclamerait serait encore un faux droit.

Prenons en effet une société comme la Cité française actuelle. C'est un état d'anarchie véritable, non seulement matérielle, mais d'anarchie intellectuelle, morale et religieuse, contraire aux règles essentielles du droit naturel autant que du droit chrétien, où les détenteurs du pouvoir, loin de promouvoir le bien commun, conspirent contre lui. Dans cet état, il appartient bien aux membres de la multitude de pourvoir au rétablissement de l'ordre. Mais en vertu de quel droit? Nullement en vertu de celui de la démocratie, mais simplement parce que, dans une société ainsi décomposée, retournée contre toutes ses fins, c'est le droit et le devoir de tous les citoyens que leur situation, leur talent, leur énergie y rend aptes, de travailler à la restauration de l'ordre nécessaire et de se dévouer à cette œuvre de salut.

De ce nombre sont certainement une grande partie des membres de l'A. C. J. F. Il faut donc applaudir à leur résolution de prendre part à cette œuvre. Mais il est clair, qu'ainsi comprise, non seulement elle les sollicite à l'action, non moins qu'à l'étude, mais qu'elle les entraînera plus loin qu'ils ne l'ont probablement prévu. C'est ce dont ils se rendraient compte en précisant l'objet ou le but, ce qui est désigné par ce terme : La Cité.

***

L'A. C. J. F. me paraît l'employer sans le comprendre. Peut-être pré-

fère-t-elle seulement ne pas être obligée de voir ce qu'il exprime.

M. Nel Ariès a observé que certains membres du Comité fédéral, à la recherche d'un sens, donnaient à la Cité celui de commune et d'organisation municipale. L'article de M. Hardoin en est aussi là. Il se défend, il est vrai, « de tracer ici le programme de nos études sur la Cité et d'essayer une énumération de tous les problèmes qu'elle soulève. » « Tout au plus, ajoute-t-il, nous sera-t-il permis d'indiquer à nos amis le point sur lequel doit, à notre avis, porter en premier lieu leur effort. Avant toutes choses ils étudieront cet organisme si complexe qu'on appelle la commune : c'est en effet le rouage dont le fonctionnement touche chacun de nous de la façon la plus directe et la plus immédiate. » Cependant, ce point exposé, il dit encore, en citant M. Rouzaud :

La cité comprend, pour les catholiques sociaux, autre chose encore : « Si nous partons, en effet, de cette notion que le groupement local est » de bonne base, ces *intérêts communs,* qui dérivent de l'habitation » dans un même lieu, nous voyons le *village* avoir des intérêts com- » muns avec d'autres groupes similaires, avec toute une *contrée,* une » *vallée,* un *pays,* un *arrondissement*... Mais nous voyons aussi que » plusieurs *contrées, pays*... ont d'autres intérêts, plus généraux, com- » muns avec des contrées semblables, forment un ensemble qui vient » s'appeler *région* ou *province.* »

» En indiquant ici comment l'étude de la commune nous amènera logiquement et forcément à absorber *le problème régionaliste,* j'ai voulu montrer l'étendue immense du sujet qui s'offre à notre activité. »

Terribles, ces catholiques sociaux ! La cité est cela « pour eux ». Et pour les autres ? Pour les autres, la cité est tout cela aussi, et même quelque chose de plus, devant quoi l'A. C. J. F. paraît s'arrêter pour le moment, mais sans quoi elle ne serait pas la Cité. Ne refusons pas d'admirer le bel ordre logique dans lequel procèdent impeccablement ces jeunes catholiques sociaux et donnons-leur le temps d'enfanter son vrai terme.

Ce n'est encore là, en effet, qu'un acheminement. Ils ont l'idée, ils n'ont pas le concept. L'idée est peut-être empruntée à la « Cité antique » de Fustel de Coulanges. Il n'en aurait pas coûté davantage de recevoir de lui le concept formel et clair : A l'origine de la civilisation, la cité était une confédération, non pas d'individus, mais de plusieurs groupes qui s'étaient constitués avant elle et qu'elle laissait subsister. Les familles s'organisent en phratries, les phratries en tribus, les tribus se groupent en cité, c'est-à-dire se donnent une organisation supérieure unique pour la gestion et la défense de leurs intérêts communs et un gouvernement pour les régir. Une loi analogue a présidé à l'organisation de la Cité moderne. La Cité c'est tout bonnement, dans sa forme concrète et vivante, l'Etat considéré comme ressort de la conservation des organisations particulières, familiales, communales, régionales, professionnelles, dont la nation est formée, de leur autonomie et de leurs droits, et comme gouvernement de leurs intérêts communs. *Civitas, πολις,* d'où *politique,* gouvernement de la Cité.

Il faudra donc avoir bien nette devant les yeux la fin de la Cité, qui est le bien temporel commun, le bien public, l'intérêt national, sans oublier leur rapport avec la destinée suprême de toute société humaine; et, comme il ne s'agit pas du bien de la société abstractivement considérée, mais de celle déterminée où nous vivons, il faudra étudier, connaître, déterminer l'intérêt français catholique.

D'où nécessité pour l'A. C. J. F., si elle veut faire œuvre sérieuse, d'étudier les différentes formes de gouvernement, de peser les avantages et les inconvénients des unes et des autres, envisagées d'abord en elles-mêmes, mais aussi par rapport à l'histoire, à la constitution, au tempérament de notre nation, à sa mission en ce monde.

Il faudra inévitablement prendre parti pour une de ces formes, car la question reste ouverte dans un pays bouleversé par cent vingt ans de révolution. Et voilà comment, sans avoir à faire de la politique de parti au sens péjoratif du mot qui désigne la préférence donnée par un groupe à ses intérêts particuliers sur le bien commun, l'A. C. J. F. se trouvera nécessairement entraînée, qu'elle le veuille ou non, à moins de reculer à peine engagée, à faire purement et simplement de la politique, de la vraie politique. Ce jour-là elle aura renoncé au beau dédain qu'elle professait jusqu'ici pour elle et à son indifférentisme.

Nous avertissons seulement cette jeunesse qu'il ne suffira pas d'énoncer une préférence; il en faudra donner et appuyer les motifs, montrer qu'elle est conforme aux exigences sociales et aux intérêts communs de la Cité.

Loin de nous l'intention de ralentir la nouvelle ardeur de l'A. C. J. F., bien au contraire. Nous la sollicitons non seulement d'étudier, mais d'agir.

La France, Messieurs, vous attend.

E. B.

UNE CIRCULAIRE DE LA S. C. CONSISTORIALE CONTRE « L'HISTOIRE ANCIENNE DE L'ÉGLISE » DE MGR DUCHESNE (1)

En date du 1er septembre 1911, la S. C. Consistoriale a rendu la circulaire suivante aux évêques d'Italie :

Il est à la connaissance du Saint-Siège que dans certains séminaires est entrée l'œuvre de Duchesne : « Histoire ancienne de l'Eglise », et qu'elle a été mise entre les mains des élèves, sinon comme manuel de classe, du moins comme texte à consulter.

Si l'on avait pris garde à ce que durent admettre, au cours d'une récente polémique, ceux même qui ont pris le soin de publier cet ouvrage, — à savoir que c'était « un livre réservé aux savants, aux hommes d'une forte culture, et

1. Un de ces derniers jours, M. Méreu, consacrant un article à la Circulaire de la S. C. Consistoriale dans le *Figaro*, et plaidant naturellement pour Mgr Duchesne, nous apprenait une chose grave autant qu'amusante. Plu-

non pas à propager dans les séminaires » (1), — sans doute on aurait mis plus de prudence à admettre cette œuvre.

Mais à part cet aveu des intéressés, je dois porter un jugement bien plus grave à la connaissance des Révérendissimes Ordinaires diocésains. Déjà, le doute ayant été posé si « l'Histoire ancienne de l'Eglise » de Duchesne pouvait être admise, ou au moins tolérée dans les séminaires, je demandai, comme c'était mon devoir, l'avis des consulteurs compétents, personnes non seulement étrangères à la récente polémique, mais extrêmement pondérées; et leur vœu a été en tout négatif. Car, en raison des réticences étudiées et continuelles (que du reste l'auteur reconnaît lui-même) en matière de première importance, particulièrement lorsqu'elles ont trait au surnaturel; en raison aussi du doute que l'auteur jette sur les autres sujets ou de la manière dont il les expose : non seulement il ne donne pas le véritable concept de l'histoire de l'Eglise, mais il le fausse et le défigure énormément, en représentant l'Eglise comme presque dépouillée de ces charismes surnaturels sur lesquels elle se fonde et sans lesquels elle ne peut se développer.

A quoi s'ajoute son tableau des martyrs, dont non seulement il amoindrit le grand nombre, mais qu'il représente souvent comme atteints de fanatisme, ébranlant ainsi le grand argument que leur héroïsme surnaturel fournissait en faveur de la foi; alors qu'au contraire les persécuteurs sont présentés comme des hommes de génie, poussés à la persécution par un grand idéal politique.

Les Pères de l'Eglise eux-mêmes, ces véritables génies de l'humanité, sortent de cette histoire diminués et en certains cas anéantis. C'est ainsi que les luttes épiques pour la foi contre les hérétiques, Duchesne aime à les faire passer souvent pour des litiges de sophistique, effet de malentendus qui pouvaient facilement s'accommoder; comme s'il n'y avait pas eu de différences essentielles entre la foi des Pères de l'Eglise, par exemple et celle d'Arius et des autres. Et non moins maltraités apparaissent beaucoup d'autres points d'une capitale importance, comme le culte de la Très Sainte Vierge, l'état de l'Eglise romaine, l'unité de l'Eglise, etc... C'est pourquoi la lecture de cette histoire a été jugée souverainement « périlleuse » et même « mortelle (anche esiziale) », de telle sorte qu'on doit en défendre absolument l'introduction dans les Séminaires, même comme « simple texte à consulter ».

La chose ayant été rapportée au Saint-Père, Sa Sainteté a « pleinement approuvé » cet avis et m'a ordonné de faire les communications opportunes aux Révérendissimes Ordinaires d'Italie : ce que j'accomplis par la présente.

Rome, 1er septembre 1911. G. Card. DE LAÏ, *secrétaire*.

On sait que le Pape est le Préfet de la S. C. Consistoriale dont le cardinal de Laï est secrétaire.

L'*Univers* observe très justement :

---

sieurs prêtres, dit-il, avec qui il s'est entretenu de cette mesure, lui ont exprimé l'avis que la S. C. Consistoriale avait outrepassé ses droits et empiété sur ceux du Saint-Office ou de l'Index, en motivant sa décision. Oh! les bons apôtres! Ces prêtres figaristes ne seraient-ils pas par hasard de ceux qui approuvaient, au moins in petto, les protestations des modernistes contre le tyrannique arbitraire de l'Index et du Saint-Office qui frappent auteurs ou livres sans expliquer en quoi ils sont condamnables? Il faut pourtant qu'une porte soit ouverte ou fermée. Comment la veulent ces grincheux?

1. Cette remarque concerne l'édition italienne. (N. D. L. R.).

La circulaire de la Sacrée Congrégation Consistoriale ne vise, comme on le voit, que l'édition italienne et les diocèses italiens; mais ses considérants atteignent l'ouvrage en lui-même et valent aussi bien pour la France.

Ils y portent encore davantage, de l'aveu même des défenseurs de l'*Histoire ancienne de l'Eglise:* car ils s'étaient targués, pour l'Italie, d'une révision sévère et presque d'une refonte de ce pernicieux ouvrage; ils prétendaient en avoir entièrement amélioré la langue caustique, qui semblait un défi au sens chrétien. Cependant c'est le texte émondé, corrigé, qui est aujourd'hui l'objet d'une censure et d'une prohibition autorisées. Que pourront donc nous objecter désormais les tenants de l'édition originale, si vantée hier encore même par des Bulletins officiels d'Institut catholique?

Ce dernier trait est sans doute une allusion à la virulente sortie du P. Cavallera contre les premiers articles de l'*Unità cattolica* (1). Je doute qu'il relise avec satisfaction ce qu'il écrivait alors. C'était fort bien de réclamer pour « les savants catholiques » la mission et le privilège « de faire eux-mêmes, avec la clairvoyance, la modération et la fermeté requises, la police de leur corporation ». Est-ce la clairvoyance ou la fermeté qui leur ont fait défaut? Ce n'est pas la modération. Mais cette police, ce n'est pas seulement en faveur de leur corporation qu'ils ont à l'exercer, ils ont aussi à s'occuper de tous les catholiques et de l'Eglise que leur rôle est de défendre et de servir. Personne ne conteste la science de Mgr Duchesne ni les grands services qu'elle a rendus. Mais quand il s'agit d'apprécier en savant catholique, et au point de vue catholique, une œuvre comme son Histoire ancienne de l'Eglise, dans des revues comme les *Etudes* qui se proposent premièrement de former le jugement des catholiques, des réserves même expresses sur certains points compensent-elles le jugement d'ensemble qui présente Mgr Duchesne comme « *une gloire qui rayonne sur l'Église de France et que cette Église revendiquera toujours pour sienne* »? Et cela parce que, « après avoir scruté dans leurs profondeurs les premiers siècles chrétiens, il vient d'en condenser l'histoire dans trois volumes alertes et lucides *qui demeureront parmi les plus durables monuments de la science ecclésiastique* »!! (2). Et que d'autres organes catholiques ont ainsi exalté cet ouvrage qui peut être un monument de science, mais « qui ne donne pas le véritable concept de l'histoire de l'Eglise »!

C'est une tâche qu'il aurait mieux valu laisser à M. de Narfon qui, avec son flair toujours sûr, prenait en main la défense de Mgr Duchesne, dans le *Figaro* du 17 août, et s'élevait éloquemment contre la campagne de l'*Unità cattolica.* L'habile homme invoquait comme argument préjudiciel le respect dû à l'autorité ecclésiastique représentée surtout dans la circonstance par le R. P. Lepidi, Maître du Sacré-Palais, qui avait accordé l'*imprimatur* et il prenait le soin, peut-être perfide, de faire observer que cette campagne ne pouvait avoir son excuse dans les trahisons supposées du traducteur, puisque l'édition française était également revêtue de l'*imprimatur* du P. Lepidi. La

1. Voir notre numéro du 15 nov. 1910, page 180.

2. 1er août 1911, page 566.

mesure ratifiée par le Saint-Père aidera M. de Narfon à comprendre qu'aucun ménagement ne saurait empêcher le Pape, quand il y va d'intérêts si graves, d'appliquer ce que lui-même a ordonné aux évêques dans l'Encyclique *Pascendi* au sujet des livres munis de ce laisser-passer par complaisance, par ignorance ou par surprise.

Le *Journal des Débats* (20 septembre) reprend et cherche à renforcer l'argument de M. de Narfon et en tire cette conclusion admirable : « Ce n'est pas la lecture de l'histoire de Mgr Duchesne qui est mortelle pour les âmes des catholiques italiens : l'approbation pontificale fait foi de son innocuité. C'est l'esprit des jeunes séminaristes italiens qui n'est pas préparé à la lecture d'une telle œuvre : le rescrit de la consistoriale fait seulement foi de cet état d'esprit »!!

Le correspondant romain de « l'Action française » écrit au sujet de cette circulaire :

La mesure n'a en elle-même rien qui puisse surprendre si l'on songe aux polémiques qui durent depuis des mois autour de ce livre et à la campagne que l'*Unità Cattolica* conduit avec ténacité contre lui. Le célèbre et vaillant journal de Florence a relevé et discuté tous les passages dangereux contenus dans l'ouvrage et sa campagne a reçu les encouragements d'une grande partie de l'épiscopat italien.

Mais la mesure est très intéressante à un autre point de vue; si je ne me trompe, c'est la première fois qu'elle est prise. On ne connaissait jusqu'à présent que le Saint Office et l'Index. Voici que la Consistoriale crée, à son tour, son index particulier, index contre les livres d'étude.

Blocards et modernistes vont certainement pousser les hauts cris contre cette innovation; nous répondrons aux premiers qu'ils ont mis eux-mêmes à l'index des livres d'étude et même de distributions de prix, tous les livres où se trouvent le nom de Dieu et des extraits de morale religieuse. Quant aux modernistes, nous leur répondrons également que les livres orthodoxes sont bannis de leurs cénacles.

Nous voulons surtout relever l'hommage rendu ici à la vaillante conduite de l'*Unità cattolica* et à l'appui que l'épiscopat italien lui a donné. C'est la combinaison de ces deux forces, la critique exercée par la presse catholique et les encouragements publics de nombre d'évêques donnés à ses efforts, qui ont préparé ce résultat et facilité au Saint-Siège cette mesure de préservation. A quoi tient-il qu'en France un pareil mouvement ne se soit pas produit?

En premier lieu, à ce que les écrivains catholiques dont le rôle eût été d'entrer en ligne ont, comme on l'a dit plus haut, esquivé cette tâche, soit par appréhension de la lutte, soit par des ménagements complaisants, soit encore par défaut de solidité dans la doctrine.

« La Critique du Libéralisme », pour sa faible part, peut se féliciter de n'avoir pas manqué à son rôle. La mesure édictée par la circulaire répond exactement à la conclusion qui termine l'article de M. Hyrvoix de Landosle sur l'ouvrage de Mgr Duchesne (1), et les considérants sont amplement développés dans la magistrale étude de notre autre collaborateur, M. le chanoine Marchand (2).

1. 1er avril 1911.

2. 1er et 15 juin, 15 juillet et 1er août 1911.

MENÉES LIBÉRALES ET MODERNISTES

M. Jacques Rocafort signalait récemment un nouvel exemple des intrigues qui se poursuivent contre S. S. Pie X : le tapage indécent fait pendant ces vacances autour de la villégiature du cardinal Rampolla.

Pendant que leurs journaux plus ou moins catholiques dédient à Son Eminence de longs articles d'une réclame banale, je lis dans les journaux anticléricaux des interviews, qu'ils font publier, avec des prélats peu authentiques, où le nom du vénéré cardinal est effrontément exploité, à seule fin d'insulter le gouvernement de Pie X et par suite son auguste personne.

Ces prétendus admirateurs du cardinal Rampolla ne pensent pas à cette conséquence, pourtant bien naturelle, que Son Eminence est la première offensée par une propagande qui fait d'elle un chef de parti dans je ne sais quelle campagne dont les autres se proposent d'exploiter le succès. Le cardinal n'est pas dupe de ces intrigues : qui en doute? Mais, à cause même de la supériorité de son esprit et de son caractère, non moins qu'à cause de l'extrême réserve que lui impose la situation, il est empêché de dire son mot dans ce tapage. Les intrigants en abusent.

Les bons catholiques dans tous les cas ne s'y laisseront pas tromper; et toutes ces louches manœuvres des faux amis de l'ancien Secrétaire d'Etat de Léon XIII ne les impressionneront pas.

C'est la réédition amplifiée des intrigues de même genre que nous avions déjà signalées il y a trois ans, dans la même circonstance, autour du cardinal Rampolla (15 novembre 1908). Nous avons sous les yeux les articles de la *Tribuna* dans celle-ci. C'est aussi plat que méchant. Deux colonnes pour raconter une visite à Ensielden et une interview... qui n'est pas du cardinal. Le reporter ne l'a pu aborder, mais il a longuement causé avec quelqu'un de son entourage qui lui a confié les choses les plus intéressantes, et entre autres, que le cardinal Rampolla serait certainement pape. Un autre prélat, authentique ou non, l'a gratifié d'autres aperçus aussi sérieux.

On n'a pas vu sans tristesse et sans dégoût la froideur calculée, l'indifférence, ou plutôt la secrète satisfaction avec laquelle les revues ou journaux libéraux et modernisants de France et d'ailleurs enregistraient les nouvelles inquiétantes de la santé de S. S. Pie X, à peu près comme s'il s'était agi de celle du Shah de Perse. Presque le même ton que celui des feuilles maçonniques. Du moins est-ce un hommage pour le glorieux Pontife que celles-ci lui épargnent leur sympathie. Quel contraste entre le concert étourdissant de lamentations hyperboliques lorsque Léon XIII parut toucher à sa fin et le calme observé devant le danger présumé de perdre le Pape actuel! Je ne crois pas qu'on ait encore rappelé ce qu'un grand organe maçonnique, l'*Indépendance Belge*, disait le 8 juillet 1903 :

« Les souverains comme les peuples suivent anxieusement les progrès du mal, et Guillaume II, prince protestant, a manifesté une fois de plus à l'égard du Pape sa haute vénération. CELA PROUVE UNE FOIS DE PLUS QUE CE N'EST PAS LE CHEF DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE QUE

L'ON PLEURE, MAIS L'ADMIRABLE INTELLIGENCE QUI S'EST EMPLOYÉE DE SON MIEUX A CONCILIER LES CHOSES ET A ENGAGER L'ÉGLISE DANS UNE VOIE VRAIMENT MODERNE, A LUI FAIRE TENIR COMPTE DE LA SITUATION ABSOLUMENT NOUVELLE CRÉÉE PAR L'ÉVOLUTION POLITIQUE DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XIX[e] SIÈCLE. S'IL ÉTAIT POSSIBLE DE CROIRE AU MIRACLE D'UN RÉTABLISSEMENT DU PAPE, **tous les adversaires** (**l'Eglise se joindraient certainement aux fidèles pour fai des vœux en faveur de la santé du Saint-Père.** »

UN CONSEIL POUR LES SEMAINES SOCIALES

Dans le « Mouvement social » (septembre 1911) revue de « l'Action populaire » qui prend régulièrement part aux Semaines sociales, M. l'abbé Rigaux glisse au milieu d'un compte rendu très sympathique cette page suggestive :

Toutefois je voudrais ici, avec cette même courtoisie qui, l'an passé, me faisait parler à nos frères d'armes, exprimer le seul désir que m'ait laissé la Semaine. Je le ferai d'autant plus volontiers que j'ai sous les yeux les excellentes paroles de M. l'abbé Thellier de Poncheville :

« Dictée par la compétence et animée de cordialité, la critique est toujours salutaire : les professeurs ont assez le sentiment de leur responsabilité, voire même de leurs défectuosités, pour savoir gré à qui les contredit en esprit de justice et les corrige par souci du bien. »

Oh ! il ne s'agit pas d'une contradiction, ni de correction, mais de signaler ce qui me semblerait être l'indispensable complément de l'enseignement développé jusqu'ici.

Oui, les professeurs ont leur responsabilité, d'autant plus évidente que plus grande est leur puissance d'autorité sur leurs élèves. Celle-ci ne fait que croître, et c'est la meilleure louange que l'on puisse faire de leurs travaux. Ils doivent cet accroissement d'estime à leur profonde sincérité, au souci constant qu'ils témoignent de faire rayonner le spiritualisme et la moralité chrétienne dans la doctrine économique et concourir ainsi efficacement au grand mouvement de concentration catholique issu de la volonté pontificale.

Ne donneraient-ils pas, dans ce travail d'unité, leur dernière mesure et ne mettraient-ils pas le sceau à leur autorité en ajoutant à leurs leçons, qui en sont du reste inspirées, l'étude explicite des documents émanés du Siège apostolique? Par le canal de la « Semaine », et — ceci me semble important — à côté des exhortations sacerdotales où l'aspect surnaturel de notre activité est analysé au point de vue mystique, mis en relief et glorifié, les documents pontificaux doivent être non seulement rappelés, et souvent rappelés, mais étudiés *ex professo*. L'Encyclique « Rerum Novarum » a été justement, en cette année de son vingtième anniversaire, l'objet d'études approfondies. Les Semaines sociales des autres pays qui procèdent de la Semaine sociale de France peuvent à leur tour, et légitimement, faire profiter celle-ci de leurs initiatives : elles proposent généralement aux méditations de leurs auditeurs les documents pontificaux : la Semaine qui s'achève à Maëstricht en est un frappant exemple.

A Saint-Etienne même, Mgr Déchelette, nous l'avons dit, a su mettre en relief les hauts enrouragements donnés aux études sociales par la récente lettre **de Pie X.**

Ce qui est vrai avant tout des encycliques doctrinales l'est aussi pour les directions pratiques. En dehors des règles éternelles de justice et de charité chrétiennes, il est des orientations actuelles, des thèmes de tactique contemporaine que transmet à son armée fidèle le Chef de l'Eglise militante. Oh ! sans doute il n'appartient pas aux soldats de dépasser les directions indiquées, de faire comme une surenchère de l'obéissance au delà de ce que veut le commandement, de pousser à l'extrême et parfois à l'absurde les interprétations des ordres reçus, avec, pour résultat le plus clair, le trouble et l'impuissance en face de l'ennemi ; — mais la crainte de ce danger ne doit pas nous porter à l'opposé. Un programme d'études catholiques qui porte à son frontispice la devise parlante : « La science pour l'action », ne peut pas, c'est notre humble avis, ne pas faire place, et large, et belle, à ces ordres de mobilisation d'où dépend en somme la victoire de la vérité. L'auditoire généreux, sérieux, groupé autour de ses maîtres aimés, attend d'eux, en raison même de la confiance qu'il leur accorde, non seulement l'information surnaturelle de la doctrine sociale générale, mais encore le mot d'ordre en vue de l'action, tel que le Pape le transmet.

Ainsi l'intelligence des « étudiants » sera plus profondément illuminée des clartés providentielles dont le Vatican est le foyer, et leur cœur plus chaudement ému, plus filialement et sans réserve attaché à la personne du Pape, Docteur et Pasteur.

Venant d'un adhérent et d'un ami, l'avis n'en a que plus de valeur. En réalité, il exprime un desideratum dont la gravité ne peut échapper à personne. Il faut savoir gré à M. Rigaux de l'avoir exprimé courageusement. Aussi on lui pardonnera sans difficulté d'avoir cherché à faire accepter sa remontrance en envoyant en l'air un vague coup de patte aux outranciers qui font une surenchère de l'obéissance, et qui poussent à l'extrême et parfois jusqu'à l'absurde les interprétations des ordres reçus. Soyons indulgents à cette faiblesse. On serait fort embarrassé de préciser par où il a été excédé dans ces interprétations en matière d'action sociale catholique. L' « excès » par défaut, M. Rigaux lui-même est obligé de le constater. Il serait opportun de montrer l'autre.

LA SŒUR DE LOUIS VEUILLOT

M. l'abbé Gaudeau, dans *La Foi catholique* (15 septembre) consacre au souvenir de cette grande chrétienne quelques pages éloquentes, où la vérité historique trouve aussi bien son compte que l'édification.

Mademoiselle Elise Veuillot s'est endormie dans la paix de Jésus-Christ, à Boulogne-sur-Seine, le 18 août dernier, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Ce fut une âme de grande foi. A ce seul titre, son nom mériterait ici une mention. Mais l'auteur de ces lignes lui doit davantage.

Honoré depuis de longues années, comme ami, de son intimité, comme prêtre de sa confiance, il manquerait à un devoir en n'apportant pas à la mémoire de cette grande chrétienne, qui fut « quelqu'un », ce témoignage et ce souvenir.

Elle fut « la sœur de Louis Veuillot ».

Tout dans l'existence conspira pour qu'elle ne fût, pour qu'elle ne pût

être autre chose. Dieu permit ou voulut que tout le reste, tout (et ce mot *tout* doit être entendu ici à la lettre) ou défaillît autour d'elle, ou même se retournât contre elle, ou lui fût enlevé, peu à peu, par la vie ou par la mort.

Mais, sœur de Louis Veuillot, elle le fut tout à fait, jusqu'au bout et dans la plus haute acception du mot, et elle se montra de taille à porter ce fardeau de gloire. Elle fut sa sœur de cœur et d'âme, sa sœur de pensée et d'esprit, sa sœur de foi et de courage, sa sœur de bataille et de victoire, sa sœur d'épreuve et de sacrifice, la confidente et l'aide de son génie, la continuatrice de sa tradition et de sa volonté.

Elle n'apparaîtra pas seulement aux yeux de l'histoire comme enveloppée dans le rayonnement glorieux qui émane de lui, mais elle demeurera près de lui, comme ayant été, par elle-même et par sa valeur personnelle, quelque chose de sa gloire.

Son rôle ne se borna point à être l'ange du foyer, l'humble figure effacée et tout appliquée aux soins du ménage, qu'on trouve auprès d'autres grands hommes, veufs ou célibataires, comme fut auprès du bon Coppée, cette douce et dévouée Annette, dont la pensée avait sûrement inspiré au poète, dans le *Pater* des vers comme ceux-ci :

Un cœur de sœur aînée, un cœur de vieille fille,
C'est un coffret d'avare, un trésor plein d'amour :
Et nous ne nous étions jamais quittés un jour.

Sauf qu'il était l'aîné d'Elise, Louis Veuillot aurait pu dire à peu près la même chose de cette sœur. Mais quiconque a lu sait qu'il en a dit bien davantage. Les presque innombrables pages qu'il lui a écrites et celles qu'il a écrites d'elle vivront autant que la littérature française...

Il y eut deux phases dans la vie d'Elise Veuillot. La première, que tout le monde connaît, se termina à la mort de son frère, en 1883. On a assez bien esquissé la physionomie de son existence durant cette période glorieuse.

« Remplie d'une admiration passionnée pour son frère, ayant trop de sens intellectuel et chrétien pour ne pas sentir le génie de ses ouvrages et la noblesse de ses campagnes, Elise Veuillot sut le seconder, dans sa vie publique, avec une dignité impeccable et un tact accompli. C'est ainsi qu'elle présidait sa table hospitalière, avec un mélange de réserve et d'à-propos, par où se révélaient, chez elle, en même temps que la discrétion qui s'efface au second plan, l'ouverture et l'attention qui suivent aisément les plus hauts entretiens. C'est ainsi qu'avec une modestie résolue, sa plume vigoureuse, animée, mordante, se confina dans la correspondance privée, sans vouloir empiéter jamais sur le terrain public. Oui, ce fut bien, selon la touchante expression de Pie IX, la *monaca di casa*.

» C'est en 1859, au cours d'un voyage à Rome où Louis Veuillot fut comblé d'honneurs, que le Saint-Père attacha cette austère et douce épithète à la sœur du grand écrivain. Dans le même temps, par une attention délicate, il tenait à glorifier son vaillant défenseur, en prodiguant à Elise Veuillot les faveurs et les privilèges habituellement réservés aux patriciennes ou aux ambassadrices (1). »

La sœur de Louis Veuillot survécut près de trente années à son frère. C'est toute une seconde vie, où l'épreuve tint la plus grande part, une épreuve qui alla s'aggravant sans cesse jusqu'à la fin, et se termina par un long martyre.

1. L'*Univers*, samedi 19 août 1911, article de M. François Veuillot.

Durant la plus grande partie de cette seconde existence, la sœur de Louis Veuillot consacra toutes ses pensées et tout son cœur au journal la *Vérité*, dans lequel, comme l'écrivait récemment un de ses anciens rédacteurs, « elle sentait plus particulièrement, disait-elle, revivre l'âme de son frère ».

Cela est vrai, mais ce qui est vrai aussi, et qu'il ne faut pas craindre de redire, c'est que la sœur de Louis Veuillot aima la *Vérité*, parce que cette œuvre et ce journal ne furent point indignes du nom qu'ils portèrent, et que la sœur de Louis Veuillot était passionnée pour la grande chose qu'exprime ce nom.

Ne voyons-nous pas qu'à la doctrine pour laquelle la *Vérité* lutta et souffrit, sont obligés de revenir, l'un après l'autre, ceux qui jadis la méconnurent le plus longtemps et la combattirent le plus âprement?

C'est que cette doctrine ne représentait pas une orientation contingente et transitoire due à l'impulsion d'une volonté humaine, mais que là, dans l'entourage de la sœur de Louis Veuillot, on s'efforçait uniquement, quoi qu'il en pût coûter, de s'attacher à ce qui, dans la mêlée des idées humaines, ne passe pas : à la vérité toute seule et pour elle-même.

La bataille fut rude, mais belle après tout, et ceux qui s'y jetèrent n'ont rien à en regretter. Il y eut là de saines ardeurs et des dévouements chevaleresques. Dans cette atmosphère de bataille, la sœur de Louis Veuillot était regardée un peu comme un palladium. C'était une aïeule qu'on entourait d'une vénération pieuse à l'égal d'une relique vivante.

L'ardeur de tous s'enflammait à la sienne, car son cœur ne vieillissait pas. Elle avait conservé la tradition des « vendredis » d'autrefois. Et comme au temps de Louis Veuillot, elle les présidait, malgré ses pauvres yeux éteints, avec cette bonne grâce, cette dignité naturelle, cette réelle distinction, cette vivacité d'esprit qui avaient mis l'humble fille du tonnelier de Bercy à l'aise avec les grands de la terre et les princes de l'Eglise.

Les privilégiés de ces réunions y étaient fort attachés. Tant de souvenirs flottaient et vivaient dans ce logis austère et volontairement réservé aux choses d'autrefois, où l'on entrait avec recueillement, où tout était plein de Louis Veuillot, où son portrait revivait et semblait parler, où les reliques et les cadeaux de Pie IX, les vieux tableaux, les vieux meubles sentaient bon le « parfum de Rome »; autour de cette table de famille où le Maître s'était assis chaque jour et où s'étaient croisés tant de propos graves et charmants, tant de saillies gaies et redoutables aux ennemis de l'Eglise... Vraiment oui, l'âme de Louis Veuillot vivait là. Et quand sa sœur parlait, au travers des anecdotes anciennes sur les choses et les gens du temps de l'Empire et du « Concile », anecdotes que la mémoire tenace du passé ramenait, à la fin, souvent les mêmes, brillaient, souvent aussi, des flambées de l'esprit fulgurant du grand frère.

Au sortir de là, on sentait qu'on aimait mieux l'Eglise et qu'on haïssait mieux l'erreur. Car la haine de l'erreur et du mal, la bonne haine, cette haine nécessaire et vigoureuse dont Hello a dit des choses admirables, vivait là, et l'âme virile de la sœur de Louis Veuillot en était toute pénétrée et vibrante : cette haine de l'erreur, sans laquelle l'amour pour la vérité est au fond insincère et inefficace, et ressemble à un glaive sans tranchant ou à une citadelle sans défense.

C'est cette haine clairvoyante contre l'erreur qui valut au groupe militant des écrivains du journal la *Vérité* d'avoir été réellement, en des heures difficiles (et dont plus tard seulement l'histoire pourra dire toute l'amertume), les fidèles tenants et les bons soldats de la vérité catholique. Ils ne furent point

exempts des défauts, des lacunes et des misères de l'humaine nature, mais leur passion désintéressée pour la vérité leur en donna l'inappréciable instinct. A prendre les choses en bloc, on peut et on doit proclamer que toutes les erreurs condamnées depuis lors, ils les dénoncèrent et les combattirent. Toutes les vérités depuis lors élucidées, promulguées et obligatoirement imposées à la croyance de tous, ils les devinèrent, les pressentirent, les soutinrent et travaillèrent à les démontrer et à les défendre.

Sur tous les terrains : exégèse, philosophie, théologie, ascétique, sciences sociales, ils furent résolument antimodernistes avant que le modernisme se baptisât lui-même de ce nom et qu'il fût démasqué. Kantisme, relativisme, loysisme, américanisme, faux démocratisme, étatisme, socialisme prétendu chrétien, sillonisme, neutralité, laïcisme, mauvais libéralisme, toutes ces erreurs, qui n'en font qu'une, trouvèrent en eux des adversaires irréductibles, et ils surent ce qui leur en coûta.

Ils ont fait vraiment œuvre d'apôtres. A la sueur de leurs fronts, ils ont labouré dans un sol ingrat, ils ont semé, ils ont versé dans les sillons le meilleur d'eux-mêmes. Du côté de la terre et des hommes, ils n'ont guère récolté que des rebuts, des épreuves et des souffrances, parfois des ingratitudes, des injures et des coups. Ils n'y furent point insensibles, mais ils surent les supporter vaillamment, pardonner et attendre.

Aujourd'hui la moisson lève, et c'est leur récompense. Car cette moisson est celle qu'ils ont semée. Qu'importe que d'autres cueillent les gerbes dorées, pourvu que la récolte soit belle, que les greniers de Dieu se remplissent, et que le grain de la vérité divine nourrisse et sauve les âmes?...

La vérité! Elle peut parfois s'obscurcir et se voiler aux yeux d'un grand nombre. Sans doute ceux qui la cherchent d'un cœur sincère finiront toujours par la rencontrer ou la retrouver; mais c'est une grâce immense et peu banale, pour un combattant de la plume, de ne l'avoir jamais perdue de vue, et d'avoir toujours gardé intacte et resplendissante, en son âme et dans ses écrits, la sainte pureté de son image. Car elle seule ne meurt pas. Et si l'on veut être sauvé, c'est à elle, à elle seule que tôt ou tard, de gré ou de force, de bonne ou de mauvaise grâce, il se faudra rallier...

Pourquoi rappeler ces choses? Parce que, entre autres raisons, ce serait une ingratitude honteuse de les oublier ou de les taire, au bord des tombes entr'ouvertes de ceux qui les vécurent, ces choses à la fois cruelles et glorieuses, et qui moururent à la peine et sur la brèche.

Au milieu de ceux-là, j'ai dit le rôle que tenait la sœur de Louis Veuillot. Elle ne fut point ménagée par l'épreuve. Sans doute, longtemps encore, de précieuses amitiés l'entourèrent. Une tendresse vraiment filiale, dévouée jusqu'à l'héroïsme, celle d'Auguste Roussel, le disciple chéri de Louis Veuillot, veillait auprès d'elle et s'efforçait de lui éviter le plus possible les heurts de la vie.

Mais par la permission divine la croix s'alourdissait tous les jours, et la sœur de Louis Veuillot dut gravir, un à un, tous les échelons d'un cruel calvaire. Rien ne lui fut épargné. C'est en 1903, si je ne me trompe, qu'elle fut frappée de cécité. Peu d'années après, elle ressentit les premières atteintes de la paralysie qui devait l'emporter. Mais le mal avait affaire à forte partie. Il trouvait là en face de lui un tempérament de corps et d'âme comme il n'en existe plus guère. Cette charpente de fer, cette volonté extraordinaire, ce cerveau puissant, celte organisation saine et pure luttèrent désespérément pendant plus de cinq années, alors que tout aurait dû, disaient les médecins, être

terrassé et emporté du premier coup. Malgré les éclipses dues à l'amnésie, l'intelligence survécut, et la malade eut tout le mérite de ses souffrances comprises et acceptées. Et les souffrances physiques ne furent pas, à beaucoup près, les plus dures.

On a écrit qu'elle ne put jamais s'habituer à être aveugle et qu'il lui en resta jusqu'à la fin une visible et inconsolable tristesse. Cela n'est pas tout à fait exact. Sans doute elle ressentit très douloureusement cette atroce infirmité et l'ardeur incessante de son caractère agissant et volontaire y trouva une ample matière à des mortifications continuelles et souverainement sanctifiantes. Mais la cause du nuage de tristesse qui planait habituellement sur son front était ailleurs, plus profonde et plus haute.

Il m'est permis de révéler quelque chose d'un entretien intime que j'eus avec elle, environ un an après que ses yeux s'étaient éteints, et dont j'ai gardé mieux qu'un souvenir, une profonde et pénétrante édification.

Il était désormais évident que tout remède était inutile, la science s'avouait vaincue. La malade au fond s'en rendait compte. Mais je voulus lui faire prendre conscience à elle-même de ce qu'il y avait au fond de son âme, et je savais que c'était mieux que de la résignation.

Depuis longtemps déjà j'étais frappé des ascensions visibles de cette âme, très unie à Dieu et très humble, très virilement forte, mais pleine de tendresses insoupçonnées, très détachée et très généreuse, qui ressentait avec une effrayante vivacité les douleurs intimes, mais qui sut pardonner jusqu'au fond.

Pour essayer de seconder en elle l'œuvre sanctifiante de la grâce, un jour qu'elle me confiait, d'elle-même et très calmement, qu'elle n'espérait plus du tout recouvrer la vue, et qu'elle ajoutait : « A la volonté de Dieu! », je lui dis :

« Eh bien, oui, Mademoiselle, puisque le bon Dieu le veut... » Et j'insistai sur ce mot : « N'est-ce pas, puisque le bon Dieu le veut, et que cela lui plaît ainsi, n'est-ce pas que vous êtes heureuse de cet état? »

Elle ne répondit pas tout d'abord. Toute son âme se concentra à l'intérieur et mit sur ses traits une expression très grave, presque dure... Son absolue sincérité fouillait jusqu'au fond d'elle-même. Puis soudain ses traits se détendirent. Le « nœud » qui parfois rapprochait ses sourcils disparut; sur le « noble et doux visage » que Louis Veuillot avait chanté, un sourire, un vrai sourire d'âme s'épanouissait, et en me serrant la main fortement, elle me dit :

« Oh! oui, mon Père, *bien heureuse!* »

Je continuai :

« A quelle intention offrez-vous à Dieu votre sacrifice? »

Ce fut un cri :

« Pour l'Eglise! Et pour que la France retrouve la foi! »

Et de ses paupières sans regard, deux grosses larmes coulèrent doucement. Elle offrait les yeux de son corps pour que la France retrouve les yeux de son âme...

J'étais ému jusqu'au fond de moi-même. Et cet état de *joie* dans le plus pénible des sacrifices, je sais qu'il persévéra jusqu'à la fin.

La sœur de Louis Veuillot est morte dans une pauvre chambrette de couvent, seule, oubliée d'un grand nombre, presque de tous, n'ayant à elle et autour d'elle à peu près plus rien du passé. Et pourtant, à son chevet, tout le passé était là, veillant jusqu'au bout, sous la forme d'un dévouement incomparable, comme on n'en trouve plus de nos jours. La fidèle Maria était

au service de « Monsieur » et de « Mademoiselle » depuis plus de cinquante ans. « Monsieur », c'est Louis Veuillot, et quand Maria en parle, c'est comme de quelqu'un de vivant, et une flamme d'orgueil passe dans ses yeux. C'est elle qui a soigné « Monsieur » dans sa dernière maladie, c'est elle qui a « accompagné Mademoiselle au Concile »; à l'entendre, c'était hier. Ce qu'a été, depuis dix ans surtout, à tout point de vue, et à chaque heure du jour et de la nuit, l'héroïsme de cette créature (le mot n'est pas trop fort), Dieu seul le sait qui seul aussi pourra être sa récompense. On a eu bien raison d'écrire qu'elle aura vu, « au service d'Elise Veuillot, les extrémités des choses humaines » (1).

Et quand nous avons conduit la dépouille mortelle de la sœur de Louis Veuillot à sa dernière demeure, ce n'est faire injure à personne de penser que, parmi les parents et amis qui étaient là, la douleur la plus profonde se trouvait sans nul doute dans le cœur de cette « humble », qui n'aura plus désormais rien au monde.

En marchant derrière le cercueil, je me suis trouvé à côté du curé de Boynes (Loiret), berceau de la famille Veuillot, et d'un habitant de ce village, parent de celle que nous pleurions. J'ai été heureux d'apprendre que la petite patrie de Louis Veuillot prépare, pour la date prochaine du centenaire de la naissance du grand écrivain, une fête que l'on espère digne de lui.

Quand Louis Veuillot, dictant d'avance son épitaphe, écrivait :

> Et si l'on me donne une pierre,
> Gravez dessus : « J'ai cru, je vois, »

il ne se doutait pas du sens poignant que ce mot : « Je vois », devait revêtir un jour pour sa sœur bien-aimée : le jour où, après l'avoir attendue vingt-huit ans sous la pierre qui porte l'inscription demandée, il la recevrait auprès de lui, dans cette dernière demeure terrestre, où ils attendent la réalisation de leur espérance bienheureuse : *expectantes beatam spem.*

Les pauvres yeux éteints se sont rouverts. Et ensemble maintenant, « de l'autre côté des tombeaux », Louis Veuillot et sa sœur voient *Celui* qui fut l'objet de leur foi et de leur amour, et de qui il est dit, pour le bonheur des Saints et pour le châtiment des pécheurs :

Et videbunt... Ils Le verront! (2).

LA CHUTE DU MODERNISME DANS L'ABIME

« *Venit in barathrum* ». La chute dans l'abîme est la conséquence logique et le châtiment de cet orgueil qui a porté des catholiques baptisés et enfants de l'Eglise à se révolter contre son autorité divine. Si l'on veut mesurer la profondeur de cette chute, qu'on médite le questionnaire suivant. Il est lancé par le « *Cœnobium* » (Lugano, Suisse) qui, comme les autres organes modernistes, se proposait d'abord de provoquer la réforme de l'Eglise, sans attenter à sa constitution et à sa doctrine essentielles. Le « Cœnobium » prépare un almanach pour l'année 1912, dont le texte sera fourni par les réponses de ses lecteurs et amis. On devine assez dans quel sens il les sollicite et ce qu'elles pourront être.

1. Joseph Mollet, ancien rédacteur à la *Vérité*, article du 19 août 1911.
2. Louis Veuillot.

1. Faites-vous une distinction entre *la religion* et les religions, entre l'esprit religieux commun à tous les hommes à des degrés divers et l'esprit confessionnel, limité aux dogmes d'un credo particulier? Dans lequel de ces deux sens entendrez-vous le mot *religion* dans la réponse que vous voudrez bien nous adresser?

2. Dieu occupe-t-il une place dans vos pensées? Comment concevez-vous Dieu? A quoi ce mot répond-il dans votre esprit? Que pensez-vous de la *prière?*

3. Qu'appelez-vous sentiment religieux? Si vous considérez qu'il soit nécessaire, ou du moins utile, quels moyens croyez-vous les plus opportuns et propres à le développer, le renforcer et le purifier? En quelle circonstance avez-vous éprouvé des émotions religieuses, et pourquoi les appelez-vous ainsi? A quelle catégories ou à quels degrés d'émotions croyez-vous pouvoir appliquer la démination spécifique de religieuses?

4. La question de la vie future se pose-t-elle à votre esprit? Concevez-vous une survivance de la personnalité après la mort? La comprenez-vous au sens figuré de survivance de la répercussion des actes, ou au sens métaphysique d'une réalité d'outre-tombe?

5. Quel rapport y a-t-il, selon vous, entre le dogme et la religion? L'un est-il la condition de l'autre? D'ailleurs, qu'entendez-vous par dogme?

6. La croyance et la science sont-elles conciliables ou non? Si oui, comment concevez-vous cette conciliation?

7. Considérez-vous, oui ou non, la morale comme indépendante de la religion? Quelle place l'idée d'une sanction occupe-t-elle dans votre vie morale?

8. Croyez-vous que l'école sans Dieu soit viable? L'école laïque ou, ce qui revient pratiquement au même, l'école dépourvue d'inspiration religieuse confessionnelle? Dans ce cas, par quoi y remplaceriez-vous l'élément religieux manquant? Et dans le cas où vous croyez nécessaire ou du moins opportune une inspiration religieuse, à quel *minimum* pourrait, selon vous, se limiter une forme de religiosité pour que l'inspiration religieuse dans l'éducation ne fût pas trop vague et insuffisante?

9. Avez-vous conservé intacte la foi de votre enfance? Si non, à quel âge et dans quelles circonstances avez-vous rompu la confession religieuse traditionnelle qui fut, pensons-nous, celle de votre jeunesse? Quel effet cette rupture a-t-elle produit sur vos sentiments, vos pensées, votre conduite?

10. Admettez-vous des rapports entre l'Etat et l'Eglise et comment les concevez-vous?

Le « *Cœnobium* ».

LE CONGRÈS DE SAINT-ÉMILION

Nous en avons déjà parlé dans le numéro précédent, il faut y revenir. Le bruit élogieux fait autour de ce congrès dans la presse catholique de France et l'importance, dont témoignent les comptes rendus des journaux, qu'on lui a attribuée dans la région du Sud-Ouest, demandent qu'on en examine encore de plus près le caractère et les résultats. Il s'agit d'un type proposé à l'imitation. Quel est donc au juste ce type?

La *Liberté du Sud-Ouest,* peu suspecte d'exagération cléricale, place son récit détaillé de la journée sous cette rubrique en caractères d'une grosseur inusitée : « *Grandiose manifestation catholique* ». Ce fut bien, en effet, réellement comme dans l'intention des organisateurs, un

congrès catholique; et c'est donc à ce point de vue qu'il le faut apprécier.

Or, c'est lui qui fait apparaître des faiblesses, des lacunes et de graves défauts.

On aimerait mieux passer tout cela sous silence et n'avoir qu'à louer ce qui est digne de grands éloges, la généreuse inspiration, le zèle, le dévouement des organisateurs. Toutes les voix sont unanimes à en reporter principalement l'hommage à M. l'abbé Bergey, curé de Saint-Emilion, prêtre vertueux autant qu'animé d'une sainte ardeur pour la réfection des forces catholiques. Ce grand congrès, où sa propre éloquence brilla, était un couronnement de ses efforts. Mais à quoi serviraient ces précieuses ressources, si, après tant de faux pas, tant d'illusions, tant de détours dans la conduite, qui ont rendu stériles et même pernicieux les essais précédents, les nouveaux rejetaient les catholiques dans la même ornière? Je crains, qu'en dépit d'intentions que nous serons les premiers à mettre hors de cause, tel soit l'effet de celui-ci. Et c'est ce qu'il s'agit de montrer, grâce à des informations puisées aux meilleures sources, et, d'ailleurs, confirmées par des documents non douteux.

Nous trouvons dans la *Liberté du Sud-Ouest* (26 août) le texte de l'invitation publique au congrès, affiche qui a été, dit-elle, « placardée dans toute la région. »

Eh bien! dans cet appel adressé par un prêtre principalement, et, au fond, uniquement aux catholiques, car les autres n'y figurent que par une politesse à laquelle, naturellement, ils n'ont pas répondu — que trouve-t-on? Tous les grands mots, jetés avec fracas, d'indépendance, de liberté ou d'oppression, de liberté pour tous, d'égalité, de justice et de fraternité. On annonce de magnanimes et presque farouches résolutions. Mais au nom de quoi? A ces catholiques qu'il s'agit de soulever, et que la nouvelle organisation veut enrôler dans des groupes uniquement religieux et placés entièrement sous la direction de la hiérarchie ecclésiastique, on ne dit pas un mot des atteintes portées à l'Eglise; pas une ligne où s'affirment franchement la protestation et les revendications de la foi outragée qui doivent être l'âme du mouvement; le nom même de Dieu ne s'y trouve pas, si ce n'est dans un vague appel à son aide pour finir.

C'est sans doute par ménagement pour les « libéraux de tous partis », les « croyants de toute religion », les « adversaires loyaux », convoqués aussi. Mais, même à prendre au sérieux cette convocation universelle, était-ce un motif suffisant de commencer par se mettre à leur diapason?

En s'y réduisant, l'*Action populaire chrétienne* qu'on cherche à lancer dans le Sud-Ouest, — c'est le nom qu'elle se donne — paraît bien avoir mis de côté le titre qui lui conviendrait le plus justement et se présenter sous l'enseigne défraîchie de « l'Action *libérale* populaire ». Qu'on en juge :

Le 27 août se fera à Saint-Emilion la première levée en masse des forces indépendantes de notre région.

Elle ne sera que la modeste « ébauche » d'un mouvement, qui demain deviendra grandiose et créera — « si nous le voulons » — un irrésistible élan d'« indépendance » et de « liberté ».

Mais « il faut » que ce premier cri de libération, poussé par plusieurs milliers de mâles poitrines, retentisse assez fort pour être entendu « de tous »; par les uns comme une clameur de « résurrection » et « d'espoir », par les autres comme un digne mais décisif « avertissement ».

« Il faut », que cette première affirmation de notre vitalité révèle des résolutions, des volontés, des énergies, que « rien » désormais ne pourra mater.

Catholiques, vous viendrez crier bien haut que vous en avez assez d'être traités, dans votre Patrie, « en parias » auxquels sont interdites systématiquement de trop nombreuses branches de l'activité nationale et sur le dos desquels les ministères aux abois ont battu — impunément jusqu'ici — le rassemblement des majorités hésitantes.

Libéraux de tous partis, vous viendrez affirmer avec énergie, que vous flétrissez « l'injustice » et la « haine » qui président depuis trop longtemps à l'élaboration de nos lois et au gouvernement du pays.

Croyants de toute religion, vous viendrez protester, avec nous, contre la « violation » quotidienne et officielle des « droits » les plus imprescriptibles de l'âme humaine.

« Adversaires loyaux », vous viendrez prendre contact avec nos doctrines, nos méthodes, écouter l'exposé de nos revendications et constater que vous ne connaissez du christianisme qu'une odieuse « caricature ».

Français de tout rang, vous viendrez dire bien haut que vous repoussez toute solidarité avec les « gaspilleurs » des fonds publics, les « exploiteurs » de la République, les « maquignons » de décorations officielles, avec un « parlementarisme » gangrené, incapable, « après trente ans de promesses électorales », d'apporter au peuple, épuisé de travail et d'impôts, une *seule loi applicable*.

« Pères de famille », vous viendrez dire si vous acceptez la doctrine monstrueuse qui fait de vos enfants une « propriété de l'Etat ».

« Femmes et jeunes filles », vous continuerez les mâles traditions de nos « femmes françaises » qui n'hésitèrent jamais à se jeter dans la mêlée, aux heures « graves » de notre histoire et à mettre au service de toutes les Saintes Causes les immenses ressources de leur « volonté » et de leur « cœur ».

« Opprimés de toute situation sociale », vous viendrez puiser, au milieu de nos vaillants camarades, une plus grande « confiance » dans l'« avenir », une résolution plus inébranlable de travailler à briser vos « chaînes » et à vous dresser, quand il le faudra, frémissants, invincibles en face de l'« oppression » : qu'elle s'appelle la « Franc-Maçonnerie » officielle, la « loi » sectaire ou l'« argent » corrupteur...

Le 27 « vous quitterez tout », comme jadis les gueux, pour clamer votre faim de « Liberté pour tous », d'« égalité devant la loi » de « justice » pour les travailleurs, de « paix nationale », de véritable et féconde « Fraternité ».

Voilà 5 ans que nous avons mis en commun nos joies, nos luttes, nos espoirs...

Malgré toutes les menaces et toutes les haines, nous avons eu confiance en votre énergie, en votre dévouement fidèle à la « Cause commune... »

C'est l'heure de dire si nous avons eu raison.

Avec la « gravité » qui convient à des citoyens comme nous, sans « provocation », sans aucune arrière-pensée « politique », avec le seul souci de nous « préparer » à soutenir victorieusement les assauts formidables que nos

adversaires « préparent » contre nos droits les plus chers, nous prendrons part, en masse, à la première fête familiale.

A Saint-Emilion, cette année; à Sainte-Foy l'année prochaine, nous montrerons que, — quoi qu'on en dise, — les « braves gens » de notre pays savent, quand il le faut, faire trêve à leurs divisions politiques, s' « organiser, lutter » et — avec l'aide de Dieu — « remporter la Victoire! »

Pour le Comité organisateur :
D. M.-Bergey.

Ce programme, on l'aura remarqué, repousse toute « arrière-pensée politique », on montrera qu'on sait « faire trêve aux divisions politiques », et M. l'abbé Bergey, dans la séance du matin, adjurait les catholiques de s'unir sans distinction de préférences politiques. C'était, personne n'en doute, avec la plus entière sincérité. Mais on a déjà vu, par l'article de la *Liberté du Sud-Ouest*, comment le congrès a été exploité au profit de l'indifférentisme politique, et naturellement alors, ce qui est pis, au profit d'un constitutionnalisme obstiné.

A côté d'excellents rapports et discours qui ont marqué cette journée, il y en eut d'autres d'où il est permis de conclure que l'interprétation du congrès donnée par la *Liberté du Sud-Ouest* n'est pas inexacte et que son rédacteur en chef, M. Paul Duché, a pu dire avec quelque raison dans son toast au banquet : « Il me semble que j'assiste au plein épanouissement de l'idée juste qui a présidé à la fondation de la *Liberté du Sud-Ouest*. (On sait laquelle). Votre programme, si sincèrement libéral, si largement ouvert à toutes les bonnes volontés, c'est le nôtre. Votre union loyale, exempte de toute préoccupation de parti, est celle que je n'ai cessé de préconiser depuis que j'ai l'honneur de tenir une plume. Aussi, au nom de la *Liberté* que je représente ici, ai-je le bonheur de vous apporter notre adhésion et nos encouragements, sans arrière-pensée, sans calcul, sans réticence. (Liberté du Sud-Ouest, 28 août). Dans cette même allocution, M. Paul Duché, pour bien marquer qu'il adhérait « sans arrière-pensée, sans calcul et sans réticence », et sous couleur de flétrir la politique d'exclusivisme, de dissiper les malentendus entre les catholiques et la démocratie française, se livrait à une diatribe transparente contre le *Nouvelliste de Bordeaux* dont il a été jadis rédacteur en chef, provocation que son directeur actuel présent s'abstint de relever. L'émotion et le juste mécontentement que nombre d'assistants en éprouvèrent ont leur écho dans ce filet du « Nouvelliste » (1er septembre) :

Nous avons reçu de très nombreuses lettres au sujet du Congrès catholique de Saint-Emilion. Beaucoup de nos correspondants se plaignent de ce que nous n'ayons pas mentionné certaines tentatives d'un groupement politique, pour s'emparer d'une manifestation qui devait rester dans le domaine purement religieux.

« Vous avez bien dit, nous écrit un de nos abonnés qui a suivi le Congrès, que la « Marseillaise » avait clôturé cette manifestation d'où la politique devait être exclue et vous avez protesté avec raison contre l'exécution de cet hymne révolutionnaire, imposé à tous les catholiques réunis sans distinction d'opinion. Mais vous n'avez pas dit que le Congrès, religieux et non politique, avait

été mis sous la présidence de M. Piou, président de l'Action libérale, groupement politique; que pendant le banquet on fit, sans le nommer, mais en le désignant suffisamment, une véritable diatribe contre le « Nouvelliste », journal qui, depuis trente ans, a toujours vaillamment soutenu la religion, mais dont les idées politiques ne plaisent pas à certains. Beaucoup de catholiques qui, comme moi, partagent les idées du « Nouvelliste » et qui se trouvaient au Congrès, en ont été bien péniblement impressionnés. Ils ont vu avec peine quelques organisateurs tenter de faire acclamer le programme de M. Piou et donner le signal des applaudissements, lorsqu'on lançait des attaques qui ne paraissaient guère faites pour opérer l'Union catholique dont le Congrès devait être l'unique but; ils se sont demandé enfin si, pour ceux-là, le Congrès n'était pas une occasion de propagande pour les idées et les œuvres d'un groupe politique, l' « Action libérale ». Pour une autre fois, ils se méfieront. »

Nous répondrons à ce correspondant, qui est un fidèle abonné du journal, ainsi qu'à tous ceux qui nous ont écrit dans le même sens, que le « Nouvelliste » ste fidèle à la ligne de conduite qui fut toujours la sienne : Il cherche comme il l'a toujours fait, à faire l'union de tous les catholiques sur le terrain de la défense religieuse, et pour cela il évitera toujours tout ce qui pourrait les diviser.

Dans la séance du matin, M. le docteur Ansonneau, président d'un groupe de « l'Action libérale » était parti du décalogue pour tracer tout un programme politique qui n'avait rien à voir avec le but religieux de l'Action populaire chrétienne, mais qui tendait à la faire entrer dans un autre sillage, et lui-même d'ailleurs, comme le note la *Liberté du Sud-Ouest*, prit soin de faire observer en terminant que ce programme est celui de « l'Action libérale ».

Au meeting de l'après-midi, M. Mortier, président de l'A. C. J. F. insista sur ce que l'action des catholiques ne *doit* pas être politique, mais seulement religieuse et sociale. Attitude dont le manque de franchise est transparent, d'abord de la part de l'A. C. J. F. elle-même, on le sait assez, et aussi dans la circonstance particulière, après les détails qu'on vient de lire.

Voilà l'inconvénient et le danger de ne pas exclure sincèrement et résolument *toute* arrière-pensée politique. Seul, un programme franchement catholique y parerait. Avec un programme libéral, on y retombera toujours.

***

La fin du congrès a été marquée par un grave incident sur lequel la presse a d'abord fait le silence. Le programme annonçait que, pour clôturer, « l'hymne national » serait exécuté par cent musiciens. M. l'abbé Bergey avait été prévenu qu'une partie des catholiques adhérant au congrès considéreraient comme un devoir de protester. Il crut pouvoir négliger cet avis.

La *Marseillaise* à peine commencée, sifflets et protestations éclatent (il y avait en réalité une douzaine de camelots du Roi qui ont sans doute été seuls à manifester bruyamment) au fond de la salle. Contre-protestations. Le public se dresse, les musiciens s'interrompent pour la plupart; le reste a peine à arriver au passage du « sang impur ».

s'il y arrive même, car le public s'occupe moins d'eux que de la bagarre et les discussions qui s'engagent çà et là. Les opposants sont violemment malmenés; les apôtres de la paix et de l'union se jettent sur eux et même leur lancent des chaises tandis qu'un abbé vocifère: « A l'eau! » Sur l'estrade, on a l'air tout à fait désemparé.

L'amour de la *Marseillaise* n'est sans doute pas la seule cause des violences des contre-manifestants. Ils avaient dû être poussés aussi, peut-être même surtout, par l'ennui de voir interrompre et blâmer le programme de l'abbé Bergey, généralement très sympathique.

Dans la *Liberté* du lendemain (28 août) le compte rendu porte que « l'assistance a écouté, debout, la *Marseillaise*, jouée par cent exécutants », et ne signale rien de plus. Et le surlendemain (29 août), elle revient sur le congrès, faisant cette fois une allusion voilée à ce qui s'est passé, car M. Duché parla avec fierté des générations nouvelles catholiques qui « manifestent leur foi religieuse et leur patriotisme aux accents de la *Marseillaise*, qu'elles savent la faire respecter au besoin. »

Dans une lettre ouverte à M. l'abbé Bergey, que le *Nouvelliste* du 28 septembre a publiée, le président des Camelots du Roi, de Bordeaux, explique les motifs de cette manifestation. Ce document mérite d'être reproduit. On ne pourra du moins s'empêcher de reconnaître que l'action de cette jeunesse est aussi réfléchie et raisonnée qu'énergique. Le lecteur ne regrettera pas d'avoir écouté ses raisons.

Monsieur l'abbé,

Depuis plusieurs années vous avez mis au service de l'éducation populaire, avec votre éloquence, votre cœur tout entier. Vous vous êtes fait dans votre région l'apôtre inlassable du catholicisme et de la foi patriotique. Il est impossible à un Camelot du roi de ne point vous admirer et vous vénérer.

C'est dans de tels sentiments de profond respect que je tiens à vous exprimer, Monsieur l'abbé, à quel point nous avons été douloureusement peinés d'avoir à faire retentir à la suite d'un meeting organisé par vous des protestations et des sifflets qui, sans vous viser le moins du monde, ont pu être interprétés par certains comme une manifestation d'hostilité à votre égard. *L'accomplissement de ce devoir nous a été d'autant plus dur que nous n'avions cessé pendant toute la réunion de prodiguer les marques d'approbation les plus chaudes comme les plus sincères aux discours qui avaient été prononcés, soulignant notamment de nos applaudissements les appels que tous adressaient à la concorde catholique.* Pourquoi a-t-il fallu qu'après ces paroles de paix retentisse la « Marseillaise », provocation inconsciente, je veux le croire, pourtant si évidente, à l'adresse des croyants et des royalistes que nous sommes tout à la fois?

Ce qui s'en est suivi, vous avez pu le voir et l'entendre : *l'exécution de l'hymne dit « national » a provoqué une bagarre entre les catholiques français qui venaient de crier leur accord.* A peine était-il annoncé qu'un coup de sifflet en saluait l'approche. A la lecture de l'ordre du jour seules répondaient des acclamations. Et un instant après, dès les premières mesures lancées par la musique, une tempête de sifflets et de protestations en couvrait les accents. On s'est battu alors à coup de poings, de pieds, de cannes, les chapeaux roulèrent par terre. Deux chaises partirent des places réservées; l'une d'elles vint blesser au front le plus jeune de nos camarades, jeune homme de dix-sept ans; l'autre

fut arrêtée au vol comme elle allait frapper en pleine poitrine la femme de l'un des nôtres. Beaucoup de prêtres firent alors leur devoir de ministres de Dieu, cherchant de toutes leurs forces à ramener le calme. D'autres n'eurent pas cette attitude. Il y en avait un qui, furieux, criait : « A l'eau! à l'eau! »

Voilà les faits dans leurs plus gros détails. Ils ont profondément ému tous ceux qui assistaient au meeting du 27 août. Parmi ceux-là, il n'en est certainement aucun qui souhaite voir de tels incidents se renouveler, se multiplier, s'aggraver.

Comment en empêcher le retour?

Ce n'est pas en nous répétant que la « Marseillaise » est l'hymne national. Elle ne l'est pas. Son caractère éminemment diviseur a été reconnu cette année à Paris, et ce, sans la moindre hésitation, lors des manifestations collectives que la jeunesse étudiante organisa en faveur de l'Alsace opprimée. Les présidents des groupes politiques les plus divers, radicaux, radicaux-socialistes, plébiscitaires, sillonnistes... et naturellement royalistes, décidèrent, à *l'unanimité,* que la « Marseillaise » ne serait chantée ni jouée à aucun moment dans le cortège ni dans les réunions.

Préférera-t-on nous faire honte de notre « incorrection »? L'autre jour, dans la bagarre, quelqu'un me disait : « Ce que vous avez fait, Monsieur, est de la dernière grossièreté; puisque vous aviez voulu venir, vous deviez rester poli. « Je lui répondis : « Monsieur, il vaut mieux écouter sa conscience que le code de la politesse. » « Non, me répliqua-t-il, non; la politesse est la première des obligations : la politesse avant tout! » Je n'insistai pas; je passai à un autre interlocuteur, non sans me demander à quoi pourrait bien jamais aboutir un mouvement dont le premier principe serait : « Politesse d'abord! » — Ce que je ne pus faire entendre, vous du moins, Monsieur l'abbé, vous le comprendrez, sachant combien peut être à la fois juste, bon, et peu « convenable » aux yeux du monde, le geste d'un Polyeucte.

La « Marseillaise » est pour nous une de ces idoles modernes qu'il faut briser à cause de tout ce qu'elle masque et décore, si l'on veut faire œuvre utile au service de la foi catholique et de sa patrie. Nous nous emploierons à cette tâche avec toute la passion, toute l'énergie qu'il convient d'apporter à l'exécution d'un devoir. D'un devoir, et non point d'une fantaisie, d'une préférence, d'un désir irraisonné.

Un nationalisme purement sentimental a pu admettre la « Marseillaise »; un nationalisme raisonné y répugne; *notre nationalisme intégral s'y refuse.* Si je voulais vous en dire les raisons, vous m'arrêteriez sans doute, vous refusant à aborder une question aussi évidemment politique. Mais vous ne pouvez que m'écouter si je me permets de vous rappeler en passant que les *services rendus* par les Camelots du roi à la cause de Dieu et de la patrie, méritent d'être pris en considération par les catholiques français. Ces services nous donnent, en effet, le droit de demander et d'obtenir que, dans des réunions où tous les catholiques sont conviés, nous n'ayons pas à souffrir dans nos convictions les plus chères, des manifestations collectives qui peuvent y être faites. Pour la défense de Jeanne d'Arc insultée par Thalamas, pour la défense des œuvres catholiques, bafouées, calomniées dans « le Foyer », pour la défense de l'honneur français contre le juif déserteur H. Bernstein, les nôtres ont couru au-devant des coups et de la prison. Les batailles contre Thalamas ont valu à notre président général, Maxime Réal del Sarte, entre autres vengeances du pouvoir maçonnique, deux balles de revolver qui l'ont grièvement blessé. Quant aux jours de prison, c'est par dizaines de milliers que nos amis les comptent. — Si quelque catholique, tout en reconnaissant notre dévouement, voulait douter cependant de l'effet utile de nos campagnes, nous lui rappellerions que c'est à elles qu'il doit la trêve de « détente et d'apaisement » accordée par Briand

à notre Foi persécutée. L'ancien ministre le déclarait lui-même au banquet Mascuraud :

« Par suite de circonstances fâcheuses (on n'est pas le maître des événements, » même quand on a le pouvoir), indépendantes de la volonté des membres du » gouvernement d'alors, des difficultés graves avaient surgi dans le sein du » pays; le pays avait les nerfs tendus; une campagne ardente de discrédit se » faisait contre le régime parlementaire, contre les institutions républicaines. » Et il faut bien convenir que l'opinion, mécontente pour des raisons injustes » si vous voulez, mais mécontente, ne faisait pas une atmosphère d'hostilité suf- » fisante à cette agression contre la République. On voyait chaque jour les » rues, les prétoires de justice envahis par des bandes désireuses de violences et » de désordres, on voyait des statues de républicains intègres et dignes de notre » vénération, maculées, insultées; on sentait que la bataille électorale allait » se passer dans cette atmosphère d'hostilité : les travailleurs s'écartaient du » parti républicain; le fossé semblait devoir se creuser entre les républicains » et eux, si profond qu'il serait impossible à combler.

» *Alors j'ai considéré que le premier devoir du gouvernement nouveau. c'était » de lancer au pays des paroles de concorde.* » (Discours de Briand au banquet Mascuraud. Octobre 1910.)

Croyez, monsieur l'abbé, qu'après de tels résultats achetés au prix des plus durs sacrifices, il est pénible vraiment d'avoir encore à nous défendre contre ceux qui pourtant, en dépit de certaines divergences, défendent en réalité la même cause que nous.

Et puis ce ne sont pas seulement des raisons politiques qui nous guident en cette affaire. *La « Marseillaise » nous blesse comme catholiques. Il nous faut bien voir qu'elle est devenue l'hymne officiel de l'anticléricalisme international.* C'est un fait que les émeutiers de Barcelone en hurlaient les couplets, tandis qu'ils assassinaient les moines, pillaient les couvents, violaient les tabernacles. C'est un autre fait qu'elle a été le chant de guerre des jacobins portugais contre le clergé de leur pays. C'en est un de plus que la manifestation organisée à Bruxelles, il y a quelques semaines, par les adversaires du parti catholique, nous empruntant encore et toujours notre hymne « national ». De sorte que celui-ci ne paraît plus en définitive, que la marque d'exportation de l'anticléricalisme de chez nous.

En France même, malgré les efforts tentés avec constance pour catholiciser ce chant çà ne prend pas. Et cela, parce que ça ne peut pas prendre. *Manifester notre foi religieuse aux accents de la « Marseillaise » ? Eh ! il n'y est même pas question du Dieu le plus abstrait!* On y envisage la mort et son au delà à un point de vue absolument païen. Est-ce là l'hymne national de la fille aînée de l'Eglise? *Nul n'ignore, d'ailleurs, le passé antireligieux de ce chant.* Il n'est pas d'absolution qui puisse l'effacer, ni faire oublier quels flots du sang le plus pur ont rejailli sur ceux qui chantaient ses refrains au pied des échafauds. Rien ni personne ne saurait empêcher ses couplets d'avoir retenti sous les voûtes de Notre-Dame, associés par la foule aux hommages rendus à la déesse Raison sur l'autel profané. Un tel passé ne peut mourir. Ame de l'hymne lui-même, il n'est pas d'exorcisme capable de l'en chasser.

Gambetta savait ce qu'il faisait quand, après 1870, il remettait en honneur le chant de Rouget de l'Isle. Entre les mains des sous-Ferry de maintenant, les strophes, que le père de l'anticléricalisme rappela à la vie, sont restées ce qu'il voulait qu'elles fussent : des armes contre les curés. On enseigne aujourd'hui aux jeunes laïques, à l'école officielle, que de 1798 date la libération de la conscience et de l'esprit humains, étouffés jusque-là sous les préjugés et les dogmes. « Contre nous de la tyrannie... Liberté, Liberté chérie... », leur fait-on chanter en même temps; et on leur rappelle que cet hymne, c'est à la Révolution qu'ils le doivent aussi. Cela se tient; cela fait image. Sans le moindre

commentaire (et Dieu sait pourtant qu'il n'en manque pas), *le simple chant de la « Marseillasse » vient donc renforcer l'idée de la Révolution, libératrice de la Pensée, ennemie de toute Autorité imposée;* matérielle comme celle du prince héréditaire, intellectuelle ou morale comme celle de l'Eglise. Et voilà l'arme que des catholiques essaient de prendre à l'adversaire! qui n'en voit tout le danger et quels risques nous courons de nous en blesser nous-mêmes? Car il ne s'agit pas de dire : « Nous interprétons la « Marseillaise » différemment. » L'interprétation qui vient d'être donnée étant l'interprétaion officielle et disposant par conséquent, tant qu'on ne se sera pas emparé de l'Etat, d'une force de diffusion et de pénétration incalculables, nous faisons tout simplement, en n'en tenant pas compte, le jeu de l'ennemi. En ouvrant les oreilles et les cœurs à ses chants, nous préparons les cerveaux à recevoir ses propositions d'entente intellectuelle.

Qu'avons-nous donc besoin d'hymnes qui, après nous avoir divisés comme Français, au point de vue politique, doivent nous répugner encore au point de vue religieux par l'usage qu'en fait l'adversaire, et risquent d'ailleurs de jeter dans les âmes des catholiques les plus pernicieux ferments?

Combien plus sages nous serions d'avoir notre air à nous, bien à nous, uniquement catholique et patriotique et de ne lancer que lui aux échos de nos fêtes! Un hymne ainsi compris, véritable reflet des passions qui nous unissent, et de celles-là seules, aurait une vertu conquérante analogue à celle de l'« Internationale » chez les socialistes. Autant que les plus beaux discours, il rallierait, conserverait les énergies et les convictions.

Or de tels chants existent. Seul le choix reste à faire. Il y a le : « Debout, chrétiens »; il y a surtout la cantate « A l'Etendard de Jeanne d'Arc », qui, célébrant l'héroïne commune du patriotisme et de la foi, synthétise à merveille les deux sentiments sur lesquels l'entente pourrait se faire complète. Œuvre de deux prêtres du diocèse d'Orléans, la cantate, qui chaque jour, tend à devenir plus populaire, répond, on ne peut mieux, au conseil donné par Pie X aux catholiques français pendant les fêtes de la béatification : « *Prenez Jeanne d'Arc pour guide et pour chef.* » Le souvenir de notre vierge guerrière est bon à dresser souvent devant les découragés; il opère des miracles comme autrefois sa présence. En 1910, il ne s'était trouvé que 500 bons Français à Paris, pour venir porter en chœur aux statues de l'héroïne leurs hommages et leurs fleurs. Il y en avait cette année plus de 5.000. Voilà ce que peut obtenir encore de notre peuple, malgré les siècles écoulés, la bergère de Domrémy! Voilà quels sursauts, quels réveils, sa mémoire est encore capable d'enfanter!

Laissera-t-on inemployée une aussi magnifique source d'énergies? Plutôt que de la capter, préférera-t-on s'attarder à un hymne prétendu national, diviseur au contraire, et dont l'adoption par l'anticléricalisme cosmopolite doit faire réfléchir les catholiques avisés?

La réponse ne saurait venir de nous. Et toutefois il nous paraît impossible que vous ne soyez pas touché, monsieur l'abbé, des raisons que nous vous avons données de notre hostilité à l'égard de ce chant, comme du caractère absolument irréductible, parce qu'absolument réfléchi de cette hostilité.

Veuillez agréer, monsieur l'abbé, l'assurance de mes sentiments respectueux,

Louis-L. DE LACOMBE,
Président des Camelots du roi de Bordeaux.

Bien pensé et bien agi.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, RUE DU METZ, 41. LILLE. — 92.10

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DES ÉCRITS CITÉS

DANS LE TOME SIXIÈME

A

B

C

T

TABLE DES MATIÈRES DU TOME SIXIÈME

TROISIÈME ANNÉE

Deuxième Semestre. — Du 15 avril au 1er octobre 1911

SOMMAIRES DES FASCICULES Nos 61 à 72

N° 61. — 15 avril 1911

N° 62. — 1er mai 1911

N° 63 — 15 mai 1911

N°. 64 — 1er juin 1911

N° 65. — 15 juin 1911

N° 66. — 1er juillet 1911

N° 67. — 15 juillet 1911

N° 68. — 1er août 1911

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

N° 69. — 15 août 1911

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

N° 70. — 1er septembre 1911

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

N° 71. — 15 septembre 1911

N° 72. — 1er octobre 1911

ERRATA

Page 126, 15e ligne, *au lieu de :* feuille, *lire :* famille.
id. 16e ligne, — observation — abjuration.
Pages 183 et 184 *(passim)*, *au lieu de :* le P. Haecker, *lire :* le P. Hecker.
Page 221, 15e ligne — cessé, — essayé.
Page 370, le premier alinéa doit être rétabli ainsi :

Un seul trait pour le prouver encore. Il est emprunté au compte rendu du discours de M. Sangnier dans la Conférence donnée à Lyon, salle Rameau, le 27 mai 1911. *(La Démocratie*, 30 mai).

Page 400, 38e ligne, *au lieu de :* pourvoiera, *lire :* pourvoira.
Page 493, 28e ligne, — qui se croirait, — qui ne se croirait.
Page 504, 38e ligne, — le P. Helliot, — le P. Elliot.
Quelques autres corrections sont déjà indiquées aux pages 139, 198, 273 et 756.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 9.324.